UNIVERSITÉ FRANÇOIS – RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Sciences de l'Homme et de la Société »

Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance

THÈSE présentée par :

Diane Brochier

soutenue le : **27 janvier 2017**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François – Rabelais de Tours**

Discipline/ Spécialité : Histoire de l'art/Renaissance

D'Azay-le-Rideau à Chenonceau :

l'eau et la mise en scène de l'ensemble château-jardin à la Renaissance

(1513-1560)

Tome 1 : Texte

THÈSE dirigée par :

Monsieur SALAMAGNE Alain Professeur d'Histoire de l'art médiéval, Université François Rabelais de Tours

RAPPORTEURS :

Madame BAUDOUX Laurence Maître de conférence habilité en Histoire de l'art moderne, Université d'Arras

Madame ROUSTEAU-CHAMBON Hélène Professeur d'Histoire de l'art moderne, Université de Nantes

JURY :

Madame BAUDOUX Laurence Maître de conférence habilité en histoire de l'art moderne, Université d'Arras

Madame CHOMARAT Catherine Professeur en sciences de l'art, Université de Valenciennes

Monsieur FIGEAC Michel Professeur d'Histoire moderne, Université de Bordeaux III

Madame ROUSTEAU-CHAMBON Hélène Professeur d'Histoire de l'art moderne, Université de Nantes

Monsieur SALAMAGNE Alain Professeur d'Histoire de l'art médiéval, Université François Rabelais de Tours

Dédicace :

À mes parents, sans le soutien desquels rien n'aurait été possible.

Remerciements

Je tiens pour commencer à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont permis l'accomplissement de ce travail par leur soutien, leurs conseils et leur aide. Cet exercice pourrait paraître convenu en raison de sa présence traditionnelle dans tout travail doctoral. Il n'en est cependant rien et c'est avec la plus grande sincérité que je rends aujourd'hui hommage aux personnes qui durant toutes ces années ont été d'une aide essentielle, sinon inestimable à chaque étape de ce travail.

À Alain Salamagne, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université François Rabelais de Tours et au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, je tiens à adresser ma gratitude pour m'avoir proposé de travailler sur les châteaux et jardins de Chenonceau et d'Azay-le-Rideau. Ses remarques et conseils ont eu une influence plus que bénéfique sur mon travail, me permettant ainsi de pousser toujours plus avant mes réflexions.

À Laure Menier, propriétaire du château de Chenonceau, qui a toute ma reconnaissance pour m'avoir permis de consulter les archives privées dont elle dispose. La liberté dont j'ai pu jouir dans ce cadre m'aura permis de découvrir certaines pièces du château qui ne sont pas ouvertes au public ou de découvrir celui-ci avant l'ouverture du musée. Cette expérience restera à jamais gravée dans ma mémoire comme un moment d'exception. Je profite aussi de cette occasion pour remercier Françoise Morier, assistante de direction au château de Chenonceau pour son aide, ainsi que le personnel du château pour la chaleur de son accueil.

À Chrystelle Laurent Rogowski, administratrice du château d'Azay-le-Rideau, que je remercie pour son aide et ses conseils.

À Luc Forlivesi, alors conservateur des Archives départementales d'Indre-et-Loire, aujourd'hui conservateur en chef du Patrimoine du Domaine national de Chambord, j'adresse mes sincères remerciements. Monsieur Forlivesi a eu la gentillesse de me recevoir au début de mes recherches pour faire le point sur les ressources des fonds relatifs aux châteaux de Chenonceau et d'Azay-le-Rideau, ses conseils ont été d'une aide considérable. Je remercie également le personnel des Archives départementales d'Indre-et-Loire pour son accueil et l'aide qui m'a été apportée tout au long de mes recherches.

À Gilles Polizzi, professeur de littérature du XVI^e siècle à l'Université de Haute Alsace-Mulhouse, j'adresse ma profonde gratitude pour ses remarques et conseils de lecture pour mes recherches sur le thème de l'île de Cythère dans l'œuvre de Franceso Colonna : l'*Hypnerotomachia Poliphili*. Ils m'ont permis de mieux comprendre cette oeuvre et d'approfondir mes réflexions.

À Jean-Marie Pérouse de Montclos, je tiens à adresser ma reconnaissance pour sa gentillesse et ses conseils.

À Agnès Journet et à tout le personnel de la bibliothèque du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, j'adresse mes remerciements pour leur aide et leur disponibilité.

À Hadrien Rosier, doctorant au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance sous la direction d'Alain Salamagne, qui a toute ma gratitude pour la formation sur Adobe Illustrator à laquelle il m'a permis de participer.

Enfin, j'adresse ma plus profonde reconnaissance à mes amis et surtout à ma famille. Tout au long de ma thèse, ils ont été un appui sans faille et ont eu l'extrême gentillesse de prendre le temps de relire mes textes pour aider à la correction d'erreurs de toutes sortes. Sans leur bienveillance et leur soutien, je n'aurai jamais pu aller jusqu'au bout du chemin. Je les remercie donc d'avoir vécu toute ses années à mes côtés à l'ombre des châteaux et des jardins de la Renaissance française.

Le soutien de l'ensemble de ces personnes a suscité en moi le souhait de présenter un travail exemplaire, j'espère avoir honoré leur confiance par cette thèse. Sans leur prévenance, celui-ci n'aurait jamais abouti, ils ont donc ma plus profonde gratitude. Je souhaite également avoir été à la hauteur de leurs attentes.

Table des matières

Dédicace : ... 3
Remerciements ... 5
Table des matières ... 7
Introduction ... 10
Première partie : La construction d'un jardin sur l'eau : les exemples d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ... 31
Chapitre 1 : L'eau et le jardin : contexte historique de deux seigneuries de la première Renaissance ... 33
1.1 Gilles Berthelot, châtelain d'Azay-le-Rideau ... 33
1.2 La terre de Chenonceau et ses propriétaires (1513-1560) ... 39
Chapitre 2 : Une rêverie au fil de l'eau : les domaines d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ... 49
2.1 Une demeure de plaisance bâtie sur une île : Azay-le-Rideau ... 49
Le château des Berthelot ... 49
Un jardin artificiellement isolé par l'eau ... 58
2.2 Une résidence au bord de l'eau : Chenonceau ... 67
Un rêve de pierre : le château ... 67
Le parterre de Diane de Poitiers ... 77
Deuxième Partie : Du jardin clos au jardin d'île ... 113
Chapitre 3 : L'eau, élément de clôture du jardin ? ... 115
3.1 Un jardin clos… ... 115
L'héritage de l'hortus conclusus dans les compositions d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ... 115
Une mise en scène de l'eau empruntée à la tradition médiévale ? ... 126
3.2…aux limites qui s'atténuent ... 136
Du jardin ceint de murs au jardin bordé par l'eau ... 136
Une topographie mise à profit ? ... 144
Chapitre 4 : Le jardin d'île, entre littérature et réalité ... 157
4.1. Une composition imaginaire unique… ... 158
Le jardin d'île dans la littérature du XVe siècle ... 158

Le Songe de Poliphile et l'île de Cythère 169

4.2. …aux finalités concrètes 178

Poliphile et les grandes créations paysagères d'Italie et de France 178

« Le Songe et le jardin italien » 178

« La France, le jardin de canaux et l'île de Cythère » 190

Troisème partie : L'eau, instrument du dialogue entre château et jardin 218

Chapitre 5 : De la mise en scène de l'ensemble château-jardin à Azay-le-Rideau et Chenonceau 220

5.1: Position et accès : le jardin d'eau, un espace étroitement lié à la demeure ? 220

Un jardin où il faut cheminer ? 220

Une scénographie héritée de l'Italie ? 241

5.2 Promenade et mise en scène : De l'importance des jeux de volumes dans la composition du jardin de Chenonceau 254

Chapitre 6 : Les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau : entre composition idéale et prolongement de la demeure 270

6.1 Union et perspective, la place de l'eau dans le dialogue château-jardin 271

Le jardin, une nouvelle pièce du château ? 271

De la nature ordonnée à la nature indomptée 280

6.2 Du palais d'Apolidon aux châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau 289

Les palais enchantés des bourgeois gentilhommes 289

Diane et le mythe à Chenonceau 295

Conclusion 306

Sources et Bibliographie 314

Résumé 364

Résumé en anglais 364

Introduction

Le cadre chronologique et géographique

Point de départ de nos travaux de recherches, le jardin d'eau en France à la Renaissance met à profit plusieurs sources : canaux, étangs, rivières, etc. L'usage de l'eau de rivières dans l'aménagement de ces jardins nous a paru d'un très vif intérêt aussi, avons-nous entrepris de rechercher des compositions paysagères de ce type en Indre-et- Loire. Les châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau par leur topographie et leur lien privilégié avec les rivières d'Indre et du Cher constituent le cadre idéal à une analyse du rôle joué par celles-ci dans la mise en scène de l'ensemble château-jardin.

Définir le cadre chronologique d'une étude commune à deux châteaux et à leurs jardins supposait de faire coïncider un certain de nombres de critères. Fallait-il limiter celle-ci à l'aire temporelle contemporaine des acteurs principaux de la construction des châteaux ? Ou l'étendre à ceux qui leur sont succédés afin d'étudier une éventuelle continuité dans des projets, achevés ou non ?

À Chenonceau, Thomas Bohier entreprend de raser l'ancien château des Marques dont il ne conserve qu'une tour qui sera toutefois modifiée au cours de l'année 1513. Il entame ensuite, un chantier de reconstruction du château à partir de 1514-1515. Celui d'Azay-le-Rideau débuta avant le mois de juin 1518. Comme à Chenonceau, une demeure existait déjà avant que Gilles Berthelot n'en devienne l'acquéreur puisqu'il précise dans une déclaration vers 1520 qu'il a abattu deux ailes de l'ancien château pour en faire construire de nouvelles.

Peu de sources sur les jardins d'Azay-le-Rideau nous sont parvenues. Des plantations apparaissent dans un mémoire de travaux (effectués entre 1725 et 1731) et de réparations (1766). Néanmoins, si ces derniers apportent des précisions quant à certains éléments antérieurs, ils ne permettent pas de restituer le tracé exact du jardin au XVIII^{e} siècle.

À Chenonceau en revanche, nous bénéficions de la comptabilité du jardin que l'on nomme aujourd'hui le « parterre de Diane », crée pour la duchesse de Valentinois. Les archives sont toutefois, plus lacunaires s'agissant de l'entretien ou des transformations subies par celui-ci postérieurement. En 1560, le château passa des mains de Diane de Poitiers à celle de Catherine de Médicis dont les constructions paysagères se concentrèrent sur la partie orientale

de la rive gauche du Cher, face au parterre de Diane, et surtout sur la création d'un vaste jardin sur l'autre berge que le pont, commencé à la demande de la Grande Sénéchale, permettait de relier au château.

Tenant compte des dates de constructions des châteaux, de la topographie des jardins et de leur rapport de proximité avec les demeures construites sous Gilles Berthelot, Thomas Bohier et Diane de Poitiers, nous avons donc choisi comme limite chronologique à notre étude la période s'étendant de 1513 à 1560.

Les châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau : historiographie

La question de la personnalité de Gilles Berthelot et de son influence sur le château d'Azay-le-Rideau a intéressé dès 1860, Jules Loiseleur qui rédigea une étude sur la personnalité du propriétaire et de l'administration des finances de son temps. Dans ces travaux Loiseleur prennait le parti de dépeindre ce dernier à l'ombre de son bienfaiteur Jacques de Beaune Semblançay[1]. Par la suite, les recherches d'André Lapeyre et de Rémi Sheurer, parues en 1978[2], fournirent des renseignements essentiels à la compréhension de la carrière de Gilles Berthelot dans la finance française. Par ailleurs, en 1971, Bernard Quentin-Georget, dans son mémoire de maîtrise : *Gilles Berthelot, seigneur d'Azay-le-Rideau à la fin du Moyen-Age*[3] analysait les actes passés par Gilles Berthelot pour l'acquisition et la gestion de la seigneurie d'Azay. Cette étude fut complétée en 2006 par Élodie Corbinus dans son mémoire de master : *Azay-le-Rideau : un seigneur et sa terre à la fin du Moyen-Age*[4]. Il s'agissait pour elle, d'aborder la gestion d'une seigneurie à la fin du Moyen Âge et d'en analyser le fonctionnement. Ces travaux s'appuyaient en premier lieu sur les notices historiques de l'abbé Chevalier, parues en 1873[5] et complétée par Robert Milliat en 1957[6]. Dans un second temps, l'analyse des fonds archivistiques du château et en particulier du chartrier d'Azay-le-Rideau, effectuée en 1950 par Jean Massiet Du Biest[7] avait permis la recension des actes relatifs à la châtellenie d'Azay-le-

[1] Jules Loiseleur, *Étude sur Gilles Berthelot : Constructeur du château d'Azay-le-Rideau et sur l'administration des finances à son époque, introduction à l'histoire du château d'Azay*, Tours, 1860.
[2] André Lapeyre, Rémi Scheurer, *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogies*, Paris, 1978, 2 vol.
[3] Bernard Quentin-Georget, *Gilles Berthelot, seigneur d'Azay-le-Rideau à la fin du Moyen-Age*, mémoire de maîtrise, Université de Tours, Tours, 1971.
[4] Elodie Corbinus, *Azay-le-Rideau : un seigneur et sa terre à la fin du Moyen-Age*, Tours, mémoire de master 2, Université François Rabelais de Tours, 2006.
[5] Casimir Chevalier, « Azay-le-Rideau au XV^e^ et au XVI^e^ siècle », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. II, 1873, p. 464-485.
[6] Robert Milliat, *Azay-le-Rideau, notice historique et descriptive*, Paris, André Barry, 1957
[7] Jean Massiet Du Biest, *Le chartrier d'Azay-le-Rideau*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours, 1950.

Rideau. En 1874, Casimir Chevalier et Charles de Grandmaison s'affrontèrent sur la question de l'identification du maître d'œuvre d'Azay[8].

La thématique de l'environnement du château a également été envisagée mais du point de vue de l'urbanisme et de la topographie. Ainsi en 1995, Pierre Audin consacrait-t-il un article à la fortification de la ville au XV^e^ siècle et aux dépenses engagées par le châtelain dans ce but[9]. Dans le même ordre d'idée, Mélanie Durand, puis Jérôme Salmon ont traité de la question de l'évolution de la densité de population et de la topographie de la ville d'Azay-le-Rideau[10] aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. La question du rapport entre ville et château y demeure sous-jacente en raison de l'influence du châtelain sur la vie de la cité, mais le château en tant que tel n'y est envisagé que comme un élément du tissu urbain. Le château a pourtant très tôt constitué un objet d'attention pour les chercheurs qui se sont beaucoup intéressés à son architecture. En 1869, Émile Rivoalen, architecte alors chargé par le marquis Armand-Marie de Biencourt de restaurer le château, lui consacrait une série d'articles parue dans le *Moniteur des architectes* présentant une première restitution des lieux. La question de l'eau et des jardins n'en était pas absente puisque Rivoalen y entreprenait une restitution des fossés mis en eau et d'une partie du jardin[11]. En 1976, Jean Guillaume dans son article « Azay-le-Rideau et l'architecture française de la Renaissance »[12] effectuait une analyse de l'architecture et du système décoratif du château. En 1991, Marie Latour dans un mémoire de maîtrise esquissait une première restitution de l'état du château au XVI^e^ siècle[13] et y établissait une chronologie du chantier des Berthelot qui fut plus tard affinée par Jérôme Salmon[14]. Dans son mémoire, Marie Latour posait également plusieurs hypothèses de distribution du château de sa construction à nos jours qui furent complétées par la suite par l'étude de Xavier Pagazani : *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau*[15].

---

[8] Casimir Chevalier, Charles de Grandmaison, « Discussion sur Étienne Rousseau, architecte d'Azay-le-Rideau », dans *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, n°3, Tours, 1874, p. 21-22.

[9] Pierre Audin, « Au XV^e^ siècle, la construction de l'enceinte d'Azay-le-Rideau », dans *Le Val de l'Indre*, n° 7, 1995, p. 19-24

[10] Mélanie Durand, *La communauté d'Azay-le-Rideau (1442-1515) d'après le fonds 124 J des Archives départementales d'Indre-et-Loire*, mémoire de master 1, Université François Rabelais de Tours, Tours, 2006 et Jérôme Salmon, *Topographie historique d'Azay-le-Rideau du XI^e^ au XVI^e^ siècle*, Tours, mémoire de master 2, Université François Rabelais, 2010.

[11] Emile Rivoalen, « le château d'Azay-le-Rideau », dans *Moniteur des architectes*, n°6, 1869, p.71-75.

[12] Jean Guillaume, « Azay-le-Rideau et l'architecture française de la Renaissance », dans *Monuments historiques de la France*, 1976, n°5, p.65-80.

[13] Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^e^ siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991.

[14] Jérôme Salmon, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, un exemple renaissant en Val-de-Loire aux XVe et XVIe siècles*, Tours, mémoire de master 1, Université François Rabelais, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, 2008.

[15] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau*, rapport de recherches pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012.

Quant aux personnalités de Diane de Poitiers et avant elle, de Thomas Bohier, propriétaires successifs du château de Chenonceau, elles sont intéressantes du point de vue de la transformation de la châtellenie au XVI^{e} siècle. Si les biographies relatives à la vie de Diane de Poitiers sont abondantes, nous signaleront notamment celles de Philipe Erlanger[16] (1976) ou d'Ivan Cloulas[17] (1997) ; la personnalité de Thomas Bohier reste encore peu évoquée, malgré les travaux de Philippe Hamon[18] (1999) ou de Bernard Chevalier[19] (2006). La question de l'influence du rang social, occupé par ces derniers, sur leurs chantiers respectifs y est peu évoquée. Philippe Erlanger, comme Ivan Cloulas, ont néanmoins insisté, dans leurs ouvrages, sur la volonté de la duchesse de Valentinois de donner à sa propriété une dimension toute « royale »[20].

La chronologie de ces chantiers est, par ailleurs, bien connue grâce à l'immense travail réalisé par l'abbé Chevalier[21] dont les ouvrages constituent encore aujourd'hui la base essentielle à toute étude sérieuse sur le château et les jardins de Chenonceau. Ce travail historique a été complété par Charles Terrasse[22] (1928) et Robert Ranjard[23] (1957). Plus récemment Jean-Pierre Babelon a entrepris de mêler analyse architecturale et histoire du château[24], permettant ainsi de poser la question de la typologie architecturale de Chenonceau. L'architecture du château a fait l'objet de plusieurs études notamment celle de Jean Guillaume (1969) relative au château de Chenonceau avant la construction de la galerie et qui, le premier, faisait le rapprochement entre Chenonceau et les palais vénitiens[25]. La question du pont-galerie

---

[16] Philippe Erlanger, *Diane de Poitiers,* Paris, 1976.
[17] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997.
[18] Philippe Hamon, *Messieurs des finances : Les grands officiers de finances de la Renaissance,* Paris, 1999.
[19] Bernard Chevalier, « Nouveau regard sur Thomas Bohier (vers1460-1524), général des Finances et seigneur de Chenonceaux », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, année 2006, p. 211-222.
[20]Philippe Erlanger ne s'attarde que brièvement sur la construction du pont-galerie du château (Philipe Erlanger, *Diane de Poiiers,* Paris, 1976, p. 208-209), mais Ivan Cloulas, accordera plus d'intérêt à la gestion du domaine effectuée par Diane de Poitiers, mais aussi à la construction de son « pareterre » et du pont-galerie (Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.231-236 et 286-289)
[21] Dès l'année 1864, l'abbé Chevalier publie une série d'ouvrages transcrivant la quasi-totalité des archives conservées au château de Chenonceau : Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, 1864 ; du même auteur, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864 et *Lettres et devis de Philibert De l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château,* Paris, 1864. Il publiera encore Casimir Chevalier, *Les jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau, 1563-1565,* Tours, 1868. La même année, l'abbé Chevalier rédige une histoire de Chenonceau : Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceaux*, Lyon, 1868 qu'il complétera vingt ans plus tard avec Casimir Chevalier, *Le château de Chenonceau*, notice historique, Tours, 1882. Enfin, en 1878, il entreprend un état des restaurations effectuées au château de 1864 à 1878 : Casimir Chevalier, *Restauration de Chenonceau 1864-1878*, Lyon, 1878.
[22] Charles Terrasse, *Le château de Chenonceau,* Paris, 1928.
[23] Robert Ranjard, *Le secret de Chenonceau,* Paris, 1957.
[24] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau,* Paris, 2002.
[25] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie : le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance », Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 19-46.

a par ailleurs été posée par Laurent Baudry[26] dans un mémoire de Master (2000). Toutefois, la problématique relative à l'environnement du château ne semble pas avoir suscitée pour les chercheurs un intérêt particulier. L'ouvrage de Sonia Lesot[27] (2005) a néanmoins, tenté d'offrir au lecteur un panorama rapide de l'évolution des jardins du château de Chenonceau, mais, là encore, architecture et jardins sont traités comme deux éléments dissociés.

L'eau dans les propriétés d'Azay-leRideau et de Chenonceau paraît jouer un rôle essentiel tant pour la mise en scène des châteaux que de leur jardin. Il importe donc de faire un bref état des lieux de cette problématique.

L'eau comme écrin au jardin : état de la question

« Nimphes de Chenonceau, qui dans les ondes blues
De sa fontaine vive, habitez inconqneues
Ce Parnasse françois, et reflétant vos yeux
Du cristal azuré qui r'ouvre les cieulx,
Frisez vos tresses d'or, où Zephyre se joue».
Jacques Du Perron, *Estreynes au Roy*[28].

Dans ces quelques vers Jacques Du Perron, témoigne de la prédilection que l'Homme de la Renaissance avait pour l'eau dans le jardin. Faisant de la fontaine de Chenonceau le lieu de résidence de Nymphes, il souligne le rôle que l'élément aquatique a joué dans le cadre particulier de ces jardins.

L'histoire du jardin en France et en Touraine en particulier, demeure une discipline en construction dont les études pionnières d'Ernest de Ganay[29], de Jean Feildel[30] ou de Laurence Berluchon[31] posèrent les bases. La récente exposition « Jardins de châteaux à la Renaissance » présentée au château de Blois (2014)[32] démontre l'intérêt croissant que le jardin de la Renaissance continue de provoquer pour le public. Objet de mode comme le souligne Marguerite Charageat dans un article paru en 1959[33] ; le jardin de la Renaissance connaît de

[26] Laurent Baudry, *La construction du pont du château de Chenonceau (1556-1559)*, Tours, mémoire de maîtrise, Université François Rabelais, 2000.
[27] Sonia Lesot, *Chenonceau : des jardins de la Renaissance*, Moisenay, 2005
[28] *Op. cit*. dans Casimir Chevalier, *Les jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau, 1563-1565*, Tours 1868, p. 16 et dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 141.
[29] Ernest de Ganay, *Les jardins de France et leurs décors*, Paris, Vincent Fréal & Cie, 1949 et Ernest de Ganay, Christine Vignal, Monique Mosser (préf.), *Bibliographie de l'Art des jardins,* Paris, 1989.
[30] Jean Feildel, *Le jardin d'agrément : historique, jardins divers, composition, élément, tracé, conseils,…,* Paris, 1942.
[31] Laurence Berluchon, *Jardins de Touraine*, Tours, 1940-1944.
[32] Elisabeth Latrémolière (éd.), Pierre Gilles Girault (collab.), *Jardins de châteaux à la Renaissance*, Paris, 2014.
[33] Marguerite Charageat, « Les différentes modes de jardins en France au temps de la Renaissance », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1959, p. 7-13 et du même auteur *L'art des Jardins,* Paris, 1962.

multiples formes, que les études de Terrry Comito[34] ou de Derek Clifford[35] ont conduit à envisager dans la complexité de leur composition et la variété de leurs éléments. Cette démarche n'est pas limitée à la seule aire française et les études relatives aux jardins des Médicis[36] (Toscanes), de la villa d'Este[37] (province de Rome), des jardins vénitiens[38] ou de Poggio Reale[39] (Naples) en Italie, ont permis de déterminer les mécanismes de mise en scène du jardin italien au travers de certains de ces dispositifs : clôture, terrasses, escaliers, jeux d'eau, etc. L'utilisation de l'eau dans le jardin italien de la Renaissance occupe ainsi, une place importante dans ces réflexions notamment dans le courant des années 1980-1990. L'exposition « Il trionfo dell'acqua, Immagini e i forme dell'acqua nelle arti figurative » (Rome, 1986) et le colloque « Artifici d'acque e giardini. La cultura delle grotte e dei ninfei in Italia e in Europa » (Florence, 1999) attestent de l'importance prise par l'élément aquatique dans les compositions paysagères. Tour à tour, grottes, nymphées, fontaines, chaînes d'eau ; il participe en Italie d'une mise en scène précise faisant à l'occasion de celui-ci une véritable clé de lecture du jardin[40].

Inscrivant notre étude dans la démarche consistant à déterminer le rôle de l'eau dans la mise en scène des jardins nous nous sommes interrogés sur la place de celle-ci dans le jardin français. Cette question a d'ailleurs, déjà été envisagée notamment du point de vue de « la mode

---

[34] Terry Comito, *The idea of the garden in the Renaissance*, New Brunswick (New Jersey), 1978.
[35] Derek Clifford, *L'histoire et l'art des jardins,* Paris, 1964.
[36] Pour une étude des jardins des Médicis, voir notamment : Luigi Zangheri, « I giardini d'Europa : un mappa della fortuna medicea nel XVI e XVII secolo », dans Marco Dezzi-Bardeschi (dir.), Alessandro Vezzosi (dir.), Luigi Zangheri (dir.), *Il giardino d'Europa. Pratolino come modello nella cultura europea*, catalogue de l'exposition au Palais Riccardi (Florence) du 25 juillet au 7 septembre 1986 et à la villa Demidoff (Pratolino) du 25 juillet au 28 septembre 1986, Milan, 1986, p.82-91 et Cristina Acidini-Luchinat (dir.), *Jardin des Médicis : jardin des palais et villas dans la Toscane du Quattrocento*, Arles, 1997.
[37] Pour une étude des jardins de la villa d'Este, voir notamment : David R. Coffin, *The Villa d'Este at Tivoli,* Princeton (New Jersey), 1960; David Dernie, *The Villa d'Este at Tivoli,* Londres, 1996 et Isabella Barsi, Marcello Faggiolo, Maria Luisa Madonna, *Villa d'Este,* Rome, De Luca, 2003.
[38] Pour une étude des jardins vénitiens voir notamment : Margherita Azzi-Visentini, Vincenzo Fontana, « Il giardino veneto dal tardo medioevo a oggi », dans Margherita Azzi-Visentini (dir.), *Il giardino veneto. Storia e conservazione*, Milan, 1988, p.17-81 et Margherita Azzi-Visentini,, « gardens of the villas in the veneto from the fifteenth to the eighteenth centuries », dans John Dixon Hunt (éd.), *The italian garden. Art design and culture*, Cambridge, 1996.
[39] Pour une étude des jardins de Poggio Reale, voir notamment : Roberto Pane, « Giuliano da Maiano e la villa di Poggioreale », dans *Storia di Napoli*, Naples, 1974, vol. IV (I), p. 357-374; Francesco Zecchino, « La Villa di Poggioreale, residenza degli Aragonesi a Napoli », *Delpinoa*, n°44, 2002, p.3-16 et Gennaro Toscano, « La Villa de Poggio Reale et un relevé inédit de Pierre-Adrien Pâris », dans *Journal de la Renaissance*, Turnhouts, 2005, vol. III, p.165-176
[40] Marcello Faggiolo, « Il significato dell'acqua e la dilettica del giardino. Pirro Ligorio e la "la filosofia" della villa cinquecentesca », dans *Natura e artificio*, 1979, p.176-189 ; Carla Esposito, « La forme dell'acqua nel giardino : a Villa d'Este, Caprarola, Bagnaia e Villa Aldobrandini », , p. 91-129 et Luig Ficcaci, « L'acqua in Scena », p. 55-90 dans Grazia Bernini Pezzini, *Il trionfo dell'acqua, Immagini e i forme dell'acqua nelle arti figurative*, catalogue de l'exposition de Rome, Istituto Nazionale per la Grafica, du 4 novembre 1986 - 15 janvier 1987, Rome, 1986 et Isabella Lapi-Ballerini (dir.), Litta Maria Medri (dir.), *Artifici d'acque e giardini. La cultura delle grotte e dei ninfei in Italia e in Europa*, actes du colloque tenu à Florence et Lucques du 16 au 19 septembre 1998, Florence, 1999.

française des plans à canaux »[41] dont Marguerite Charageat distingue deux typologies les canaux utilitaires (Anet) et les canaux décoratifs (Verneuil). Ainsi souligne-t-elle que le canal, outil de drainage du terrain (Anet/Fontainebleau–fig.1) ou objet d'ornement (Valléry/Gaillon-fig.2) prend en France une importance particulière que l'on ne retrouve pas dans les jardins toscans ou lombards de la Renaissance dont les compositions ont pourtant servi de source d'inspiration aux architectes français.

Dans les années 1980-1990, l'étude concomitantes de la théorie et de la pratique de l'art des jardins prend de plus en plus d'importance[42]. Le jardin est envisagé comme lieu de représentation et de pouvoir[43], dont découle naturellement l'étude de la vie autour du jardin[44]. Le jardin n'est plus désormais étudié comme un élément annexe au château français mais bien comme connexe à celui-ci ; ainsi qu'en témoigne le colloque, tenu à Tours, « Architecture, jardin paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles » (actes publiés en 1999) qui envisage notamment la question du rapport château-jardin en France. Les travaux de Jean Guillaume[45] en la matière sont capitaux car ils envisagent la question de l'évolution du jardin du XV^e^ au XVII^e^ siècle en en distinguant certains dispositifs : le rapprochement avec la demeure, l'accessibilité du jardin, la surface occupée, l'atténuation de ses limites, ou la recherche de centralisation et d'unification de l'ensemble château-jardin[46].

Suivant les pas de Jean Guillaume, nous nous sommes intéressés aux problématiques relatives au positionnement du jardin, à sa clôture et aux rapports entretenus par le jardin avec le château qu'il voisine. Notre étude traitera de deux jardins du Val de Loire, Azay-le-Rideau et Chenonceau, dont la situation topographique, proche d'une rivière pose la question de l'emploi de l'eau dans la mise en scène de l'ensemble château-jardin.

---

[41] Marguerite Charageat, *L'art des jardins,* Paris, 1962, p. 127-129.

[42] Kenneth Wooldridge, *Princely gardens, The origins and development of the French formal style,* New York, Rizzoli, 1986 et Margherita Azzi-Visentini (éd.), *L'arte dei giardini. Scritti teorici e pratici dal XIV al XIX secolo,* Milan, 2 vol., 1999.

[43] William Howard Adams, *Les jardins en France, Le rêve et le pouvoir 1500-1800*, Paris, 1979.

[44] Martine Boiteux, « La vie sociale à la villa du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. "le jardin des délices" », dans André Chastel (dir.), Philippe Morel (dir.), *La Villa Médicis,* Rome, vol. II : *Etudes,* 1991, p. 601-617 et Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans *Architecture, jardin, paysage, L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles,* actes du colloque tenu à Tours du 1^er^ au 4 juin 1992, Paris, 1999, p. 259-293.

[45] Jean Guillaume, « château, jardin, paysage en France du XV^e^ au XVII^e^ siècle », dans *La Revue de l'art,* Paris, 1999, n°124/1999-2, p.13-33 ; et du même auteur, « Le jardin mis en ordre : jardin et château en France du XV^e^ au XVII^e^ siècle », dans *Architecture, jardin paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles,* Actes du colloque tenu à Tours du 1^er^ au 4 Juin, Tours, 1999, p. 103-137

[46] L'article de Jean Guillaume, édité à la suite de la publication des actes du colloque de Tours de 1999 « Architecture, jardin paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles », est d'ailleurs réédité et complété dans le catalogue de l'exposition « Jardins de châteaux à la Renaissance » présentée au Château royal de Blois du 5 juillet au 2 novembre 2014, preuve s'il en est que ces questions sont toujours d'actualité et que l'étude du rapport château-jardin demeure une question essentielle pour l'histoire du jardin français de la Renaissance.

Dans son intervention au colloque de Tours « Jardins d'eau, jardins de pente dans la France de la Renaissance »[47], Françoise Boudon a envisagé les problématiques relatives à « l'assiette »[48] et au programme des compositions paysagères utilisant l'élément aquatique afin de « retrouver les règles implicites sur lesquelles s'établit à la Renaissance, le double dialogue d'où naît le jardin »[49]. Dans ce contexte, l'eau joue un rôle important quoique la définition de sa place réelle (utilitaire, décorative ou les deux) soit malaisée à définir. Cette étude a cependant, permis dans le cadre des jardins royaux, de dégager divers usages de l'eau (canalisée ou sauvage, utilitaire ou décorative) et de démontrer l'évolution du cadre dans lequel elle est utilisée au fil du temps. Ainsi, la première moitié du XVI^{e} siècle semble faire la part belle au canal utilitaire (Fontainebleau) ; tandis qu'au milieu du siècle, le jardin de canaux offre à ces derniers une fonction à la fois structurelle et décorative (Valléry/Anet) qui aboutira à la création de véritables « carrés en île »[50] (Dampierre). À la fin du siècle, la grille de canaux domine les compositions. L'élément aquatique est ici canalisé à l'extrême, afin de créer un réseau resserré de petites îles composées de jardins d'agréments, de jardins verts ou de prés. Ainsi, l'eau de simple élément utilitaire devient objet de loisir (baignade, navigation).

En 2006, les travaux de Françoise Boudon sont complétés par l'étude de Marie-Eugène Héraud[51] qui opère un recensement des « carrés en île » de la région Vendéenne crées durant la Renaissance. Il en donne la définition suivante : un jardin proche d'un logis, château, prieuré ou tout autre maison noble ; contigu ou suffisamment proche pour être à portée de vue du logis, entouré d'eau (soit par un système de douve conséquent, soit par des fossés mis en eau). Le réseau d'eau peut être accompagné d'étangs, mares ou réservoirs-viviers ; et les carrés peuvent ou non utiliser les mêmes fossés ou douves que le logis[52]. Marie-Eugène Héraud s'appuyant sur un corpus de vingt-six jardins vendéens de la fin du XVI^{e} siècle, entreprend d'en retrouver la composition et l'usage (la présence de plusieurs îles jardinés pourra être complétée d'un usage pluriel des îles qui pourront tour à tour jouer le rôle de jardin d'agrément, de près ou de jardins

[47] Françoise Boudon, « Jardins d'eau, jardins de pente dans la France de la Renaissance », dans *Architecture, jardin paysage… op.cit.,* Actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 Juin, Tours, 1999, p. 137-183.
[48] C'est-à-dire la manière dont la demeure s'inscrit dans le paysage, investit le site et s'ancre dans le sol. *Id.* note précédente, p. 137.
[49] *Ibid*.
[50] Il s'agit de jardins d'agrément de forme quadrangulaire (mais dont les côtés ne sont pas nécessairement égaux) en losange ou en trapèze, bâtis sur des plates-formes mises en eau par des douves. Marie-Eugène Héraud, « les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance », dans *Vendée, côté jardin*, catalogue d'exposition, Paris, 2006, p. 51.
[51] Marie-Eugène Héraud, « les carrés en île…op.cit. », dans *Vendée, côté jardin*, catalogue d'exposition, Paris, 2006, p. 51-65.
[52] *Id.* note précédente, p 54-55.

verts). En 2014, Laurent Paya effectue un travail similaire en Bourgogne[53]. Il insiste sur l'influence de la littérature relative aux îles merveilleuses et sur l'évolution des techniques hydrauliques pour identifier différents types d'îles jardins.

Les travaux successifs de Françoise Boudon, de Marie-Eugène Héraud et de Laurent Paya nous ont conduits à considérer la question de la distinction entre jardin d'île[54], carré en île[55] et grille de canaux.[56] Ainsi, à l'instar de Marie-Eugène Héraud, nous avons souhaité inscrire ce questionnement dans le cadre d'une configuration de jardin bien spécifique : un jardin en bordure de rivière cerné par l'eau et situé à peu de distance du château. Nous pensions alors nous intéresser à la variété des dispositifs de création des carrés en îles, telles que définies par Marie-Eugène Héraud, en Val de Loire. Toutefois, limiter notre étude au seul critère géographique ne nous a pas semblé des plus pertinents. Souhaitant introduire une réflexion sur l'usage de l'eau dans la mise en scène d'un ensemble constitué par le château et le jardin, il nous a paru plus profitable de prendre en compte la qualité du propriétaire et son éventuelle influence sur celle-ci. De ce point de vue, les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau constituaient de parfaits objets de recherches, permettant de nous intéresser à la fois à l'usage particulier de l'eau dans le cadre d'une géographie spécifique et d'étudier les influences que l'architecture de ces jardins avaient pu subir en raison de la qualité de leurs propriétaires. Nous avons de ce fait exclu les château et jardin de l'Islette, bâtis par René de Maillé vers 1530, pourtant géographiquement et typologiquement très proche du château d'Azay-le-Rideau auquel ils sont fréquemment comparés. Cherchant à établir le rôle joué par les propriétaires des châteaux et jardins de notre corpus dans les choix scénographiques mis en place dans leur compositions architecturales et paysagères ; il nous a semblé plus pertinent d'écarter la personnalité de René de Maillé qui contrairement à Thomas Bohier ou à Gilles Berthelot était issu de la noblesse d'épée. En effet, au cours de notre étude, nous avons envisagé la possibilité que certains choix architecturaux effectués par ces derniers pouvaient avoir été motivés par la volonté de ces derniers d'être assimilés à la noblesse d'épée en devenant eux-mêmes seigneurs et châtelains.

Le choix de poursuivre notre étude des jardins de Chenonceau jusqu'à l'époque de Diane de Poitiers tient, quant à lui, du sentiment de continuité avec le projet de Thomas Bohier

[53] Laurent Paya, « Les jardins "en forme d'Isle" en Bourgogne (1450-1650) », dans Nicolas Faucherre (dir.), Delphine Gautier (dir.), Hervé Mouillebouche (dir.), *L'eau autour du château,* acte du quatrième colloque international du château de Bellecroix, 17-19 octobre 2014, Chagny, 2015, p. 252-271.
[54] Nous définissons le jardin d'île comme un espace insulaire planté d'un jardin.
[55] Le carré en île se compose d'une plate-forme entouré d'eau dont les rives peuvent être maçonnées.
[56] La grille de canaux désigne un jardin composé de plusieurs espaces quadrangulaires séparés les uns des autres par un réseau orthogonal de canaux.

qui semble sous-tendre le dessein de la Grande Sénéchale. Nous aurons l'occasion au cours de notre étude de revenir sur cette particularité.

La question de la typologie des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau devait également être traitée en raison de la différence de traitement des dispositifs déployés dans la mise en eau des jardins. Sommes-nous en présence d'un dispositif utilitaire ou décoratif ? S'agit-t-il d'eau canalisée ou d'eau sauvage ? Est-il question d'un jardin d'île ou d'un carré en île ?

La publication récente par Michel Baridon de son ouvrage *L'eau dans les jardins d'Europe*[57] aborde de manière générale l'évolution du jardin en Europe et le rôle de l'eau dans ces compositions. Cet intérêt se manifeste déjà à la Renaissance comme le souligne Rosa Mario Frigo dans son article « Le jardin d'eau dans les relations de voyage au XVI[e] siècle »[58]. Croisant les témoignages de Montaigne[59], de l'auteur des *Discours viatiques*[60] ou de Claude-Enoch Virey[61] au sujet des jeux d'eau des jardins de la villa de Pratolino (Toscane), Rosa Mario Frigo conclue que l'eau dans les jardins du XVI[e] siècle fascine, enivre les voyageurs et qu'elle est « la sève et l'âme de la villa (…) elle exalte et couronne l'effort de l'homme, elle crée la musique[62] », elle raconte la passion de l'homme pour l'eau et le jardin. La littérature et surtout la poésie célèbrent à leur tour, la beauté de certains d'entre eux. Jacques du Perron célébrait, dans ses vers consacrés à Chenonceau, la clarté de son eau et la vivacité de ces fontaines ; Pierre de Ronsard quant à lui célébrera, à Chenonceau, la beauté de ses fleurs et de ses prés :

« Qui vous tient doncq si loin de nous, Madame ?
C'est le désir de consumer la flame
Qui peut rester des civiles fureurs,
Et nettoyer nos provinces d'erreurs.
Votre vouloir soit fait à la bonne heure ;
Mais retournez en la saison meilleure,
Et faites voir au retour du printemps
De vostre front tous vos peuples contents.

[57] Michel Baridon, *L'eau dans les jardins d'Europe*, Wavre (Belgique), éditions, 2008.
[58] Rosa Mario Frigo, « Le jardin d'eau dans les relations de voyage au XVI[e] siècle », dans *La litteratura e i giardini : atti di Convegno internazionale di Studi di Veron*, actes du congrès international tenu à Vérone du 2 au 5 octobre 1985, Florence, 1987, p. 227-240.
[59] Michel de Montaigne, Meusnier de Querlon (éd.), *Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie : par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581, avec des notes de M. Querlon,* Paris, 1702-1780.
[60] Anonyme, Luigi Monga (éd. crit.), *Discours viatiques de Paris à Rome et de Rome à Naples et Sicile (1588-1589)*, Genève/Moncalieri (Turin), 1983.
[61] Claude-Enoch Virey, Anna Bettoni (éd.), *Vers itinéraires, allant de France en Italie (1592)*, Paris, 1999.
[62] Rosa Mario Frigo, « Le jardin d'eau… » *op.cit*, Florence, 1987, p. 227-240, p. 239.

Vostre Montceaux tout gaillard vous appelle,
Sainct-Maur pour vous fait sa rive plus belle,
Et Chenonceau rend pour vous diaprez
De mille fleurs son rivage et ses prez ;
La Tuilerie au bastiment superbe
Pour vous fait croistre et son bois et son herbe,
Et désormais ne désire sinon
Que d'enrichir son front de vostre nom. »[63]

Si l'œuvre de Ronsard semble d'avantage vanter les beautés des propriétés préférées de Catherine de Médicis, ces vers témoignent toutefois du goût des visiteurs du château de Chenonceau pour ses fleurs et son eau. Les flots de la rivière de Cher sont encore exaltés dans les premiers vers du poème *L'Allée de Sylvie* que Jean-Jacques Rousseau composent lors de son séjour au château de Chenonceau à l'automne 1747 :

« Qu'à m'égarer dans ces bocages
Mon cœur goûte de voluptés !
Que je me plais sous ces ombrages !
Que j'aime ces flots argentés !
Douce et charmante rêverie,
Solitude aimable et chérie,
Puissiez-vous toujours me charmer ! »[64]

Jean-Jacques Rousseau célèbre ici le plaisir de l'ombrage, la beauté des eaux et la volupté de la promenade solitaire et aimable des jardins de Chenonceau. Un siècle plus tard, Flaubert louera également le doux murmure des eaux de Chenonceau sous les arches du pont-galerie dans son récit de voyage *Par les champs et par les grèves*[65] *;* et deux metteurs en scène, Sechan et Desplechein s'inspireront bientôt de la silhouette, désormais perçue comme romantique, du château et de ces jardins pour le décor des *Huguenots* (grand succès du compositeur Giacomo Meyerbeer) pour un livret finalement réalisé par Eugène Scribe et donné à l'Opéra de Paris en 1836[66] (fig. 23). L'eau comme écrin au jardin, est également un thème largement présent dans la littérature consacrée au château d'Azay-le-Rideau. Honoré de Balzac[67] lui consacre d'ailleurs

[63] Pierre de Ronsard, *Le Bocage royal. A la Reine Catherine,* 1563, *op.cit.* dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 91.
[64] Jean-Jacques Rousseau, *L'Allée de Sylvie,* 1747, *op. cit.* dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 169.
[65] Gustave Flaubert, *Par les champs et par les grèves : voyage de Bretagne*, Paris, 1886, *op. cit.* dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 187.
[66] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau,* Paris, 2002, p.190.
[67] Balzac séjourna par ailleurs au château d'Azay-le-Rideau où il fut reçu par le marquis Armand-François de Biencourt, les 21 et 22 juin 1848 ; ainsi qu'en témoigne une lettre d'Honoré de Balzac adressée à Madame Hanska,

quelques lignes dans le *Lys dans la vallée* (1836) : « En gravissant une crête, j'admirai pour la première fois le château d'Azay, diamant taillé à facettes, serti par l'Indre, monté sur des pilotis masqués de fleurs »[68]. Dans certaines de ces œuvres, Balzac fait plusieurs fois du château d'Azay-le-Rideau le cadre privilégié de certaines de ses intrigues[69]. S'il ne décrit finalement que peu précisément le château, il est sensible au miroitement des eaux de l'Indre, écrin du château, et au contraste crée par celles-ci et le paysage environnant. Il fait encore le parallèle entre les compositions de Chenonceau et d'Azay-le-Rideau dans l'un de ses *Contes drolatiques* (1832-1837), « Comment fut bâti le château d'Azay »[70] :

> « Lors se bâtissant aux soings de messire Thomas Bohier, général des finances, le château de Chenonceaulx, lequel par mignardise et curiosité, boutoyt son bastiment à cheval sur la rivière de Cher. Ores le baron de Semblançay, voulant aller à l'encontre dudict Bohier, se iacta d'edifier le sien au fond de l'Indre, où il est encore debout, comme le ioyau de ceste belle vallée verde (…). Comptez endà que ce château est ung des beaux, des gentils, des mignons, des mieux elaborez chasteaulx de la mignonne Touraine, et se baigne tousiours en l'Indre »[71].

Dans ces quelques lignes, Balzac résume l'intérêt et la curiosité qu'il témoigne pour l'eau dans les propriétés d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau. Figures encore attachées au romantisme, comme en témoigne la récente organisation de lectures au château d'Azay-le-Rideau, des œuvres d'auteurs[72] tels que la *Sylvie* de Gérard de Nerval (autre œuvre liée aux Valois et au Val de Loire) ou *Les mille et un fantômes* d'Alexandre Dumas (dans laquelle la description de bâtiments de styles gothiques et renaissants étaient volontiers utilisés afin d'exacerber le ton mystérieux et inquiétant des récits faits par les convives) ; les châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau semblent bien avoir constitué un objet de fascination pour les auteurs. La littérature s'en est très vite fait l'écho ce qui nous a conduit à nous intéresser à une figure littéraire bien connue : l'île de Cythère de l'*Hypnerotomachia Poliphili*[73] (1499). Si les études relatives au

---

rédigée à Paris et datée du 22 juin 1848. Honoré de Balzac, Roger Pierrot (éd.), *Œuvres complètes de M. de Balzac, Lettres à Madame Hanska, Mai 1847-1848*, Paris, 1971.

[68] Honoré de Balzac prête ces quelques lignes élogieuses au héros de son roman le comte Felix de Vandernesse. Honoré de Balzac, *Le Lys dans la vallée*, Paris, Flammarion, 1972, p. 55.

[69] Nous avons vu qu'Azay-le-Rideau apparaît furtivement dans le *Le Lys dans la vallée*, il servira en outre de cadre à deux *Contes drolatiques :* Le curé d'Azay et comment fut bâti le château d'Azay.

[70] *Les contes drolatiques* constituent un recueil de cent contes inspirés de personnages historiques ou célèbres et qui fit scandale en raison de sa truculence et du langage de fantaisie d'inspiration rabelaisienne imaginé par l'auteur. Dans « Comment fut bâti le château d'Azay », Balzac attribue à Jacques de Beaune la construction du château d'Azay qui serait le prix d'une liaison secrète avec Louise de Savoie, mère de François I^er^.

[71] Honoré de Balzac, « Comment fut bâti le château d'Azay », dans *Contes drolatiques*, Paris, 2008, p. 276-277.

[72] Ces lectures, organisées en partenariat avec le Centre dramatique régional de Tours se sont déroulées au château d'Azay-le-Rideau les 27 avril (Gérard de Nerval, *Sylvie*), 25 mai (Alexandre Dumas, *Les mille et un fantômes*) et 29 juin (Alain Fournier, *Le Grand Meaulne*) derniers.

[73] Francesco Colonna, Jean Martin (trad.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, [en ligne], Paris, J. Kerver, 1561.

Songe de Poliphile et à son influence sur le jardin de la Renaissance, tant en Italie qu'en France, sont abondantes[74], nous avons souhaité déterminer en quoi la typologie du jardin décrite par Francesco Colonna a pu influencer les constructions d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau confrontant ainsi jardin littéraire et jardin réel.

Objectifs et problématiques

L'objectif premier de notre thèse est de renouveler, au possible, la manière dont les châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ont été abordés dans les travaux précédents. Ces châteaux ayant fait l'objet de diverses études et la comptabilité du parterre de Diane ayant été publiée presque *in-extenso,* nous avons souhaité analyser ces chantiers dans une démarche pluridisciplinaire.

L'analyse de la composition des jardins d'Azay-le-Rideau est délicate, mais les archives et documents iconographiques postérieurs à l'époque des Berthelot, nous permettent cependant, d'émettre plusieurs hypothèses.

Le jardin de Diane de Poitiers bénéficie, quant à lui, d'une abondante comptabilité qui nous permet de reconstituer la chronologie du chantier, de proposer une étude statistique de l'activité des ouvriers, de l'emploi des matériaux et des plantations. Nous constatons en outre que plusieurs générations de membres d'une même cellule familiale ont participé aux travaux de Chenonceau. Nous avons cependant renoncé à une analyse plus approfondie de ce phénomène car elle nous aurait par trop éloignés de notre sujet. L'examen plus précis de l'économie de ce chantier aurait, néanmoins, sans doute permis de donner un éclairage nouveau sur la création d'un jardin à la Renaissance.

Après examen des chantiers, nous allons tenter de replacer les constructions d'Azay et de Chenonceau dans l'histoire des jardins français, de déterminer quels éléments sont issus de la tradition médiévale et lesquels sont novateurs. Nous allons développer également dans notre étude, une réflexion sur l'influence de la littérature sur le jardin d'eau français. L'analyse de l'île de Cythère du *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna, jardin d'île par excellence, va nous amener ensuite à envisager le rapport entre jardin de fantaisie et jardin réel.

La thèse se compose de trois tomes. Le premier, constitué par le corps de texte aborde l'historiographie des châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau, nos hypothèses

[74] Voir notamment à ce sujet la riche bibliographie de Gilles Polizzi, que nous remercions ici, pour son aide précieuse.

de restitution et l'analyse des compositions de ces jardins ainsi que l'étude de son rapport avec la littérature du XVI^{e} siècle. Le second volume est composé des illustrations. Le troisième tome est dévolu aux pièces justificatives et comprend un glossaire des termes rencontrés dans les documents d'archives. Il contient également plusieurs annexes illustrant la généalogie des bâtisseurs des châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau : Gilles Berthelot et Thomas Bohier. Ces annexes comprennent en outre, des tableaux statistiques relatifs aux recettes et dépenses réalisées par André Bereau (receveur, puis fermier du château de Chenonceau), à l'activité, aux salaires et au coût des matériaux employés sur le chantier du parterre de Diane.

Méthodologie et présentation du corpus des sources

Notre thèse s'appuie sur un inventaire des sources iconographiques des villes, châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau. Les sources non publiées ont fait l'objet de transcriptions. Celles publiées ont quant à elle fait l'objet de vérifications et ont parfois été retranscrites afin d'être complétées et précisées.

Si l'abbé Chevalier a publié la presque totalité de la comptabilité du parterre de Diane, aucune analyse de celui-ci ou de son rapport avec le château n'a été réalisée. Nous avons donc tenté de reconstituer la composition de ces jardins grâce aux données archivistiques et aux plans.

La documentation figurée relative aux châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau peut-être divisée en quatre catégories : les cartes, les plans, vues en perspectives et élévation dessinées, peintes ou gravées, et les photographies.

Les cartes

Les plus anciennes remontent au XVIII^{e} siècle et permettent de situer le territoire sur lequel s'étendaient les nombreux fiefs formant les châtellenies d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau (fig .1 et 24). La première est une carte des « gouvernemens généraux » du Maine, Perche, Anjou, Touraine et du Saumurois dessinée par Gilles Robert de Vaugondy (1688-1766), géographe ordinaire de Louis XV. Si l'on connaît mal le contexte dans lequel la série de cartes à laquelle appartient celle que nous présentons, elle est d'un intérêt essentiel. Elle permet d'identifier certaines communes dont le nom a été changé ou qui ont simplement disparues. La seconde est une « carte générale de la France » réalisée par César-François de Cassini de Thury (1714-1784), postérieure à la précédente de six années. Elle repose sur des levées par

triangulation à l'échelle 1/86 400e qui servit par la suite au Comité de Division du Territoire pour dessiner les limites des départements en 1790 d'un intérêt fondamental.

Nous reproduisons également une restitution du réseau hydrographique de la commune de Chenonceaux à partir de plusieurs cartes de l'IGN, institut national de l'information géographique et forestière (fig. 68).

Les plans

Les plus anciens dont nous disposons sont issus des dessins de Jacques Androuet Du Cerceau. L'exactitude de ces plans est quelque fois remise en cause[75], mais d'une manière générale les dessins conservés au British Museum de Londres sont plus précis que les plans gravés. L'auteur a parfois proposé plusieurs partis pour un même jardin dans ses dessins (Fontainebleau) ou dans ses gravures (Fontainebleau, Chenonceau, Dampierre, etc.). Néanmoins, les œuvres de Du Cerceau constituent la seule image que nous possédons de ces jardins à la Renaissance, leur étude est donc primordiale même s'il convient d'être prudent dans leur analyse.

En 1735, Antoine Dupas de Chauvignière a réalisé un plan aquarellé du domaine de Chenonceau (fig. 45).

Vers 1760-1770, nous disposons d'un plan routier dessiné par un auteur demeuré anonyme du bourg d'Azay-le-Rideau.

Nous disposons également de plans cadastraux levés en 1814 représentant les communes d'Azay-le-Rideau (fig. 2), de Chenonceau et de Francueil (fig. 25 et 26).

En 1865, Felix Roguet (1828-1888)[76] produit un projet de restitution du château de Chenonceau avec un plan du rez-de-chaussée avec la terrasse sans le logis ajouté par Catherine de Médicis. Il complète également le plan gravé par Jacques Androuet Du Cerceau en représentant les deux pièces de chaque côté de la grande galerie (fig. 33).

[75] Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet du Cerceau – Les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010.

[76] Felix Roguet est né à Dijon en 1828, il fut élève à l'École des Beaux-Arts. Il travailla sur plusieurs chantiers de restauration exécutés à Paris : à la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, aux églises de Sainte-Clotilde et de la Trinité, ainsi qu'à la tour neuve de Saint-Germain-l'Auxerrois auxquelles il collabora comme inspecteur-dessinateur, puis il dirigea la construction des ailes de la seconde cour de l'hôtel Carnavalet. Il sera encore sollicité pour la construction du bâtiment des Archives de Paris et de la Seine dont il réalise l'aile gauche et le corps central antérieur entre 1875 et 1878. En 1870, il obtient le titre d'architecte de la ville de Paris. Il décède en 1888.

Les vues perspectives et élévations dessinées, peintes ou gravées

La source iconographique la plus ancienne dont nous disposons est un dessin anonyme à la plume rehaussé au lavis d'encre d'un auteur anonyme daté de 1560 (fig. 42) qui représente le château de Chenonceau après la construction du pont par la duchesse de Valentinois, mais avant l'ajout des galeries par Catherine de Médicis. Au bout du pont est également figuré un châtelet aujourd'hui disparu, mais dont les pierres d'arrachements subsistent encore. La vue souffre de quelques inexactitudes (l'espace occupé par le jardin est figurée par une bande de terre sauvage, etc.), mais elle permet d'avoir une idée de l'état d'achèvement des travaux commencés par Diane de Poitiers, au moment où la reine-mère en prend possession.

Les vues dessinées par Jacques Androuet Du Cerceau constituent un témoignage essentiel sur la composition des jardins de Chenonceau dans les années 1570. Par ailleurs, Du Cerceau propose une gravure de la façade sud du château avant la construction de la galerie de Catherine de Médicis (fig. 32). Si celle-ci paraît fautive[77], elle figure cependant la porte-fenêtre qui s'ouvrait alors au sud du château. Un autre dessin (fig. 43) représente le pont de Chenonceau avant la construction de la galerie. La rampe accostée à la tour des Marques donnant accès au jardin de Catherine de Médicis y est également dessinée, ce qui permet d'affirmer que celle-ci a été construite sous l'autorité de la reine-mère[78].

En 1735, Dupin de Francueil[79] réalisa un dessin à la plume et lavis d'encre d'une « vue » du château de Chenonceau depuis la rive gauche du Cher (fig. 46). Elle figure le château avec le pont-galerie de Catherine de Médicis et le parterre de Diane transformé en jardin « à la française ». La chancellerie, construite pour la reine-mère, est représentée à l'angle nord-ouest du parterre ainsi que les terrasses bordant le parterre mentionnées dans le « compte du parterre » rédigé par André Bereau de 1551 à 1555.

Vers 1800, un dessin aquarellé d'un auteur anonyme figure le château d'Azay-le-Rideau, ainsi qu'un « jardin à la française » dont l'allée principale prolonge le passage vers le jardin. Un pont dormant y donne accès (fig. 20).

En 1836, une lithographie de Célestin Deshayes d'après le livret de l'opéra *Les Huguenots* d'Eugène Scribe présenté à l'Opéra de Paris, figure la façade ouest du château de Chenonceau

[77] À ce sujet voir Jean Guillaume, « Chenonceaux avant la galerie. Le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture française », dans *La gazette des Beaux-Arts*, janvier 1969, p. 24.
[78] L'abbé Chevalier en attribuait la construction à la duchesse de Mercoeur (Casimir Chevalier, *Restauration de Chenonceau 1864-1878*, Paris, 1878, p. 43).
[79] Peut-être Louis Claude Dupin de Francueil (1715-1786), fils de Claude Dupin et de Marie-Jeanne de Bouilhat. Il fut le secrétaire de sa belle-mère Louise Marie Madeleine Guillaume de Fontaine (1706-1799), propriétaire du château de Chenonceau, avec son mari, depuis 1733

(fig. 23). Le logis ajouté par Catherine de Médicis au-dessus de la terrasse entre la chapelle et le pavillon de la librairie y est représenté, ainsi que la plate-forme maçonnée du parterre de Diane. Un escalier donnant accès au parc a été ajouté à l'angle sud-est.

Au XIX^{e} siècle, une vue latérale du château de Chenonceaux, gravé par Perdoux permet d'observer la transformation du parterre de Diane en parc à l'anglaise (fig. 44). Nous ignorons dans quelles circonstances cette vue a été réalisée, mais elle permet d'observer la modification du jardin au XIX^{e} siècle (sans doute à la demande du comte de Villeneuve[80]). Felix Roguet propose vers 1865, dans le cadre de la restauration du château entamée par Marguerite Pelouze, une restitution de la façade sud du château, avant 1555 (fig. 76). Le balcon qui ornait la façade sud et sa porte fenêtre y sont dessinés.

Enfin en 1902, Jean-Marie Hardion (1858-1932)[81], architecte, réalise dans un dessin aquarellé « une coupe et élévation du grand escalier du château d'Azay-le-Rideau » (fig. 15). Il permet comprendre le soin apporté par l'architecte pour créer de larges ouvertures au niveau des paliers afin de ménager des vues tant du côté de la cour que de la rivière.

Les photographies

Les premières photographies des châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau dont nous disposons datent des années 1851 à 1896. Certaines d'entre elles sont donc contemporaines ou justes postérieures aux travaux de restauration entrepris sous la direction d'Émile Rivoalen à Azay (vers 1868) et de Felix Roguet à Chenonceau (1864-1878). Elles témoignent des transformations opérées à cette époque puis, ultérieurement.

Nous disposons également de nombreux clichés conservés à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Charenton-le-Pont), malheureusement pour la plupart non datés. Ils s'avèrent néanmoins capitaux en particulier pour apprécier les restaurations entreprises et les destructions et/ou modifications postérieurs. Enfin, le fond Henrard[82], constitués dans les années 1960, offre des vues aériennes permettant de considérer les transformations topographiques de ces deux domaines.

[80] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 187.
[81] Jean-Marie Louis Hardion (1858- ?) est né à Chambray, il fut architecte à Tours. Il dessina notamment les plans du Grand Théâtre de Tours après que celui-ci ait été détruit par un incendie en 1883, ainsi que plusieurs hôtels particuliers de la ville.
[82] *Médiathèque du Patrimoine et de l'Architecture,* photothèque, 99/44/11 : Fonds Henrard, Indre-et-Loire, photographies aériennes.

Les sources textuelles

Les plus anciennes sources dont nous avons entrepris la transcription intégrale sont les fois et hommages rendus à Charles VI, roi de France, par Beraud II et son fils Beraud III qui portèrent successivement les titres de dauphin d'Auvergne et de comte de Clermont et furent seigneurs de la terre d'Azay-le-Rideau respectivement de 1392 à 1399 et de 1399 à 1422. Ainsi que celui de Gilles Berthelot rendu à Louis XII en 1510[83]. Nous avons également retrouvés plusieurs pièces de procédure judiciaire à l'encontre d'Antoine Loubbes qui attestent que Gilles Berthelot avait obtenu de Jehannet de Boisjourdain la vente de la terre d'Azay-le-Rideau, le 17 août 1504, en paiement des arrérages de la rente, assise sur le Plessis-Allais, due par le seigneur d'Azay à Antoine Loubbes[84] et du retrait lignager obtenu par Charles de Boisjourdain, fils de Jehannet[85]. Nous avons transcris les aveux et dénombrements de la terre d'Azay par Antoine Raffin (1540)[86] et Henri-François de Vassé (1670)[87].

En ce qui concerne le château de Chenonceau, nous avons retrouvé un inventaire des meubles de Diane de Poitiers daté de 1547[88], ainsi que deux quittances pour le paiement de la fontaine du jardin de la duchesse de Valentinois[89] et un procès-verbal de réparation des douves et écluses du parterre de Diane daté du 23 août 1586[90].

Les comptes de construction du château d'Azay-le-Rideau, conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, s'étendant sur les périodes du 12 juin 1518 au 1er août 1518 et du 17 janvier 1519 au 1er septembre 1519[91] ont fait l'objet d'une transcription et d'une analyse dans un mémoire de master 1 par Jérôme Salmon[92]. Ces comptes tenus sous forme de registres, sont rédigés par Guillaume Artault (prêtre curé de Saint-Cyr) qui faisait office de receveur du

[83] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, fonds d'Azay XIVe – XVIIIe siècle, côte 23J1.
[84] Nous proposons en pièces justificatives n°3 une transcription d'une procuration pour la ratification de la rente assise sur la terre du Plessis-Allais qu'Antoine Loubbes possédait à Gilles Berthelot. *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, Tours, côte E 921
[85] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, chartier d'Azay-le-Rideau, Tours, cote E 922
[86] *Archives départementales d'Indre et Loire*, Aveux et inventaire d'archives de la terre d'Azay-le-Rideau, fonds d'Azay-le-Rideau XIVe- XVIIIe siècle, côte 23J1
[87] *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1074
[88] *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, titres divers 1547, château de Chenonceau, tome 18.
[89] *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme, quittances des ouvriers, 1556-1559, tome 24.
[90] *Archives du Château de Chenonceau*, Catherine de Médicis, pièces diverses, 1565-1589, tome 29.
[91] *Archives départementales Indre-et-Loire*, comptes fragmentaires de la construction du château rédigés par Guillaume Artault, curé de Saint-Cyr et receveur pour les Berthelot de la châtellenie d'Azay-le-Rideau, 12 juin 1518 au 1er août 1518 et du 17 janvier 1519 au 1er septembre 1519, côtes E 979 et E 980.
[92] Jérôme Salmon, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, un exemple renaissant en Val-de-Loire aux XVe et XVIe siècles*, Master 1, Université François Rabelais, Tours sous la direction d'Alain Salamagne et Pascal Brioist, 2008, 2 vol.

domaine d'Azay-le-Rideau en l'absence de Philippe Lesbahy (épouse de Gilles Berthelot)[93]. L'état de conservation de ces comptes est bon, mais la lecture en est parfois rendue difficile en raison des ratures et annotations effectuées par Philipe Lesbahy ou plus rarement par son époux Gilles Berthelot. Il permet d'apprécier l'état d'avancement du chantier, mais ne fait pas mention de travaux relatifs aux jardins. Nous avons donc pris le parti d'en vérifier le contenu sans le transcrire ici.

Les comptes des travaux effectués au château de Chenonceau par Diane de Poitiers, conservés au château de Chenonceau, de 1551 à 1555 ont été en majeure partie publiés par Casimir Chevalier[94] qui en a retracé l'histoire[95] et a publié la totalité des pièces historiques relatives à la châtellenie (faculté de réméré contrat d'affermage accordé à Pierre Marques, lettres patentes portant érection de la châtellenie de Chenonceau, actes de ventes et de prise de possesion, aveux, etc)[96]. Ces derniers sont regroupés dans cinq volumes qui ont été reliés par M. Renard, maître relieur à Tours, à la demande de l'abbé Chevalier. La tenue des comptes était effectuée par André Bereau, receveur puis fermier du château de Chenonceau. Leur état est excellent et la lecture en est aisée. Le « compte du parterre » (1551-1555) constitue l'élément essentiel à notre étude du jardin de Diane de Poitiers. Il débute par le résumé des recettes réalisées par le receveur, avant d'envisager les dépenses effectuées article par article. La comptabilité des matériaux utilisés pour la construction, ainsi que le paiement des frais engagés pour leur transport y voisine avec la tenue des « journées » des ouvriers[97]. Celles-ci sont très précisément rédigées, la qualité des ouvriers (maçons, charpentiers, bêcheurs, manœuvres, etc) y est la plupart du temps spécifiée. Le nom et le salaire de chaque travailleur y est répertorié, ce qui n'est pas le cas dans les autres comptes.

---

[93] Philippe Lesbahy est en effet en déplacement à Angers lors de la rédaction du premier compte en 1518 et à Paris en 1519.

[94] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864.

[95] Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceaux*, Lyon, 1868.

[96] Casimir Chevalier *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau*, Paris, 1864.

[97] Les journées des ouvriers n'apparaissent que sous la forme de résumés très succincts dans l'édition des comptes de la châtellenie de Chenonceau que l'abbé Chevalier rédige en 1864 (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864). Ces derniers se trouvent par ailleurs très souvent intercalés au sein même des articles de comptabilité rédigés par André Bereau et que l'abbé retranscrit, sans que ce dernier ne précise jamais qu'il synthétise en fait le relevé des noms des journaliers suivis de leurs salaires.

Les archives relatives aux restaurations des châteaux d'Azay-le-Rideau[98] et de Chenonceau[99] ont été intégralement consultées. L'ouvrage de l'abbé Chevalier est également une source d'information essentielle quant à la connaissance des techniques et artisans employés à la restauration du château de Chenonceau[100]. Émile Rivoalen a pareillement publié dans *Le moniteur des architectes* plusieurs articles traitant de la restauration du château d'Azay-le-Rideau. S'il s'agit essentiellement de planches proposant des détails d'architectures du château (voûtes, clefs de voûtes, épis de faitages, etc.), il livre dans un article (1869) une restitution des fossés en eau bordant la demeure et permet ainsi de mieux comprendre les transformations subies notamment par le jardin.

[98] Ces archives sont conservées à la *Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine* (ETU/0126 -ETU/0156 - ETU/0292 - ETU/0602 - ETU/0440 - - 0081/037/0011 à 16 - -0082/037/1007 - 0082/037/2002 - 1991/025/0007 - 1997/023/0020 - 1997/024/0005 - 2004/001/0052 - 2001/004/0041 - 2001/006/0068 - 2003/018/0046 - 2004/019/0024 - 2004/003/0058 - 2004/019/0024 - 2005/003/0013 - 2005/001/0029 - 2012/003/0049).

[99] Les archives relatives à la restauration du château de Chenonceau sont constituées par deux fonds. Le premier est conservé au château de Chenonceau dans les pages des tomes 130 et 131 des *Archives du château de Chenonceau*. Après cette date et jusqu'aux travaux de restaurations encore menés aujourd'hui, elles sont conservées à la *Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine* (0080/057/0006 - 0081/037/0031 - 0081/037/0032 - 0082/037/2013 - 1991/025/0007 - 2008/003/0023).

[100] Casimir Chevalier, *Restauration de Chenonceau 1864-1878*, Paris, 1878

Première partie : La construction d'un jardin sur l'eau : les exemples d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau

Chapitre 1 : L'eau et le jardin : contexte historique de deux seigneuries de la première Renaissance

1.1 Gilles Berthelot, châtelain d'Azay-le-Rideau

La châtellenie d'Azay-le-Rideau est documentée pour la première fois sous le règne de Philippe-Auguste (1165-1223). Située entre les châtellenies de Montbazon, à l'est, et de Langeais, à l'ouest ; elle s'étendait au nord à la lisière de la forêt de Villandry et au sud, à celle de Chinon. D'est en ouest, elle regroupait neuf seigneuries s'étendant sur une distance de 20 kilomètres environs autour d'Azay-le-Rideau, des paroisses de Pont-de-Ruan à Rivarennes : Pont-de-Ruan, Saché, « Druyes », « Vallères »[101], « Liguenières »[102], Bréhémont Cheillé, Rivarennes (fig. 1).

Au XV^e^ siècle, la seigneurie et châtellenie d'Azay-le-Rideau est documentée comme appartenant à un certain « Bérault Dauphin », en fait Beraud II, dauphin d'Auvergne et troisième comte de Clermont qui rendit hommage, en tant que seigneur d'Azay-le-Rideau au roi Charles VI, le 13 juillet 1392 ; et de son fils Beraud III qui rendit hommage le 14 juillet 1405[103]. Beraud II avait acquis la seigneurie d'Azay-le-Rideau de Jacques de Montbron chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Touraine qui fut seigneur d'Azay comme troisième époux de Marguerite de Sancerre. Selon Jacques-Xavier Carré de Busserolles Marguerite, mère de Beraud d'Auvergne, avait reçu la seigneurie de son père Jean III de Sancerre, baron de la Haye et de Saint-Michel-sur-Loire qui devint seigneur d'Azay-le-Rideau en 1379[104].

En 1422, Beraud III vendit la seigneurie d'Azay-le-Rideau à un certain Jean du Puy du Fou (dit le Gallois), écuyer du roi, dauphin de Viennois et époux de Marie d'Auxigny[105]. L'acte de vente est daté du 14 mai 1422 et fait état de l'achat de la terre d'Azay-le-Rideau au prix de « 1700 moutonneaux d'or et de 17 livres de rente dues [106]». Il contenait toutefois, une clause permettant aux héritiers de Montbron de rentrer dans la propriété de la seigneurie d'Azay-le

[101] La seigneurie sur le territoire de l'actuelle commune de Vallères (Indre-et-Loire, cant. Chinon)
[102] La seigneurie sur le territoire de l'actuelle de Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Chinon)
[103] Voir pièce justificative n°1
[104] Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1884, vol. 1, p. 101.
[105] Jean Massiet Du Biest, *Le chartrier d'Azay-le-Rideau*, Tours, 1950, p. 232, note 1.
[106] *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 916.

Rideau : « Au cas que par abolition générale faite ou a faire par le roi ou le régent, ou par jugement, il conviendrait de restituer au seigneur de Montberon ou aux siens, ladite terre et seigneurie d'Azay, le vendeur ne sera tenu qu'a restituer le prix [107]». Afin d'écarter toute possibilité pour les héritiers de Montbron de revenir sur l'achat de la seigneurie d'Azay, Marie d'Auxigny, alors veuve de Jean du Puy du Fou, acquiert de François de Montbron, fils de Jacques, pour la somme de 500 écus d'or, l'ensemble des droits détenus sur la terre d'Azay-le-Rideau[108].

Par la suite, sa fille Catherine du Puy du Fou apporta en dot la seigneurie à Foulques de Boisjourdain[109]. Celui-ci est, en effet, documenté comme seigneur d'Azay-le-Rideau dans un inventaire des titres mentionnant une sentence au baillage de Chinon datée du 17 juin 1468[110]. Mais, il semble qu'il ait possédé la seigneurie antérieurement à cette date. En témoigne un document, daté du 5 avril 1464, rédigé par Pierre Volland, lieutenant du maître des eaux et forêts du roi que Foulques de Boisjourdain avait sollicité afin de prélever des arbres en forêt de Chinon pour restaurer des parties des fortifications de la ville d'Azay-le-Rideau, alors propriété de Foulques. Pierre Volland y constate l'état de délabrement des fortifications et recommande la rénovation de certains éléments:

> « Je me suis transporté audit lieu d'Azay ou illec ay veu et visitté la démolicion et ruyne de la fortiffication dudict lieu d'Azay[111] a la réparation duquel lieu je certifie qu'il faut logier une tour ronde. Item, deux pons levez, item la clonaison de deux boullevars a pieux paillis chacun boullevar ayant dix-huit toises [35 mètres] de circuit. Item cens vingt toises [234 mètres] de pallis pour la fachon de faulce braye. Item a l'entours de la basse-cour cent huit toises [210 mètres] de pallis »[112].

---

[107] *Id.* note précédente.

[108] Casimir Chevalier, « Azay-le-Rideau au XV^e^ et au XVI^e^ siècle », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. II, 1873, p. 466.

[109] *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 766 et Casimir Chevalier, « Azay-le-Rideau au XV^e^ et au XVI^e^ siècle », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. II, 1873, p. 468.

[110] Voir pièce justificative n°2

[111] Il s'agit vraisemblablement des fortifications de la ville d'Azay dont Jean de Montgomery et Marie d'Auxigny avaient obtenu, en avril 1442, la licence nécessaire de la part de Charles VIII afin « de fortifier et emparer ledict lieu et place d'Azay de murs, tours, tournelles, barbacannes, eschiffes, pons leveiz, fossez, palis et autres fortifications et emparemens quelxconques nécessaires a ladicte fortiffication pour la seurté, garde, et deffence dudit lieu d'Azay et que nonobstant laditte fortiffication les habitans et subgiez de ladicte ville seront tenuz de faire guet et garde a la place et forteresse où ilz ont accoustumez faire d'ancienneté » (*Archives départementales d'Indre-et-Loire,* fragment du chartrier d'Azay-le Rideau, 1442-[1838],cote 124J 1).

[112]. Jean-Claude Leguillou, *Azay-le-Rideau entre Renaissance et romantisme,* Paris, 1995, p. 13, et Jérôme Salmon, *topographie historique d'Azay-le-Rideau XI^e^ siècle début du XVI^e^ siècle,* mémoire de Master sous la direction de d'Alain Salamagne, Tours, 2010, p.47, .*Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau cote E 964.

À une date indéterminée, Charles de Boisjourdain, fils de Foulques devint seigneur d'Azay. Il transmit à son tour la seigneurie à son fils, Jehannet de Boisjourdain à qui est rendu hommage, en tant que seigneur d'Azay, par Jean Brion pour la grande dîme d'Azay, le 16 mars 1492[113]. Le 15 août 1504, Jehannet vendit la seigneurie à messire Antoine Loubbes, chevalier, et à sa femme Renée Daillon, mais son fils Charles II de Boisjourdain s'opposa à la vente et fit procéder au retrait lignager de la terre d'Azay-le-Rideau. Celle-ci ne devait être effective qu'à la fin du mois de novembre 1508[114]. Devenu à son tour seigneur d'Azay-le-Rideau, mais criblé de dettes, Charles de Boisjourdain fut bientôt contraint de vendre les terres constituant une partie de son fief.

Le château médiéval des de Boisjourdain (fig. 8), se dressait sur la pointe en amont d'une petite île de l'Indre à l'endroit même où se situe le château actuel. La disposition de ce château ne nous est cependant pas connue, et les éléments dont nous disposons permettent uniquement d'estimer que le château se trouvait en bordure de l'Indre et qu'il se composait de quatre ailes et d'au moins une tour, d'un petit logis et d'une basse-cour.

La date et les circonstances précises dans lesquelles Gilles Berthelot devint propriétaire de la seigneurie demeurent inconnues. Néanmoins nous rejoignons la thèse soutenue par Marie Latour selon laquelle l'acquisition de la seigneurie d'Azay-le Rideau résulterait d'un achat et non d'une succession[115]. En effet, Gilles Berthelot est mentionné dès 1497 comme seigneur du fief des Arrêts, sis paroisse de Cheillé à proximité d'Azay[116] et relevant de la seigneurie de

---

[113] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, cote E 966.

[114] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, Acte de cession des terres d'Azay et du Plessis-Allais à Antoine Loubbes agissant pour sa femme Renée Daillon absente, daté du 15 août 1504 (le document est conservé mais trop détérioré pour qu'une transcription puisse en être faite dans son intégralité), sentence provisionnelle de maintien en jouissance de Charles de Boisjourdain, fils de Jehannet, datée du 2 avril 1505, retrait de la terre d'Azay-le-Rideau fait par Charles de Boisjourdain sur Antoine Loubbes, daté du 2 octobre 1507 (le document est incomplet) et pièce concernant le retrait lignager relatif à la terre du Plessis-Allais, vendue par Jehannet de Boisjourdain à Antoine Loubbes, datée du mois de novembre 1508 cote E 922. Voir pièce justificative n°3 et 4.

[115] Marie Latour fait valoir que l'attribution de la propriété de la seigneurie d'Azay-le-Rideau à la famille Lesbahy par Jules Loiseleur (Jules Loiseleur, *Étude sur Gilles Berthelot : Constructeur du château d'Azay-le-Rideau et sur l'administration des finances à son époque, introduction à l'histoire du château d'Azay,* Tours, 1860) est erronée et résulte d'une mauvaise interprétation d'un document recensant la liste des propriétaires daté de 1791 (conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte E 1040). Le nom d'Antoine Loubbes y avait été mal orthographié et transformé en Lebay ce qui avait abouti à la conclusion qu'il s'agissait d'une déformation du nom de Lesbahy, patronyme de l'épouse de Gilles Berthelot. Il en avait été déduit que Philippe Lesbahy avait apporté la seigneurie en dot à son époux. (Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^e^ siècle,* mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991, p. 6, note 9).

[116] Gilles Berthelot est mentionné comme seigneur de l'Arrest dans un acte passé entre lui et Étienne Marie, paroissien de Cheillé, son débiteur et daté de 1497 (*Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, Le Grand et le Petit Arrêt à Cheillé, 1492-1807, côte E 1058).

Charles de Boisjourdain. Par la suite, Berthelot devait multiplier, entre 1498 et 1515, l'acquisition de rentes importantes grevant la seigneurie[117] ; ce qui tendrait à prouver que Gilles Berthelot serait devenu propriétaire de la seigneurie d'Azay-le-Rideau en recouvrement des sommes que Charles de Boisjourdain lui devait. Par ailleurs, ce dernier est cité dans la procédure opposant Charles de Boisjourdain à Antoine Loubbes[118] qui avait acquis la terre d'Azay-le-Rideau de Jehannet de Boisjourdain en paiement des arrérages des rentes dues sur la terre du Plessis-Allais, rattachée à la seigneurie d'Azay. Plusieurs pièces de procédures montrent en outre, que Gilles Berthelot a passé plusieurs actes afin de devenir le bénéficiaire de la rente de trois cent livres perçue sur la terre du Plessis-Allais[119]. L'achat de la seigneurie d'Azay a donc pu intervenir à une date indéterminée entre novembre 1508[120] et le 26 novembre 1510, date à laquelle il rendit hommage au roi en tant que seigneur d'Azay[121]. À cette date, Gilles Berthelot rédigeait cet acte pour la seigneurie et châtellenie d'Azay-le-Rideau ce qui sous-entendait qu'alors Berthelot avait réussi à reconstituer la seigneurie démembrée par les nombreuses ventes à rentes de Charles de Boisjourdain et recouvrée la qualité de châtellenie y afférant.

Gilles Berthelot, bourgeois tourangeau, acquit donc les titres de seigneur et châtelain s'insinuant ainsi tacitement dans la noblesse d'épée française. L'ascension sociale dont Gilles Berthelot fit l'objet entre 1498 et 1510, nous a paru avoir une influence directe sur les choix architecturaux effectués par le couple Berthelot. C'est pourquoi, il paraît à présent essentiel de présenter le parcours professionnel de Gilles Berthelot.

Ce dernier commença sa carrière comme notaire et secrétaire du roi, à la place de son père Martin en 1492[122], et bénéficia de l'appui de sa famille. Ses tantes (annexe 1) jouèrent un rôle important dans le réseau que Gilles Berthelot construisit tout au long de sa carrière. Parmi elles il faut citer Jeanne, Marie et Guillonne ou Gilenne, respectivement mariée à Jean Briçonnet (père du cardinal de Saint-Malo Guillaume Briçonnet), Pierre Fumée (père d'Adam Fumée, médecin et gardes des Sceaux de Louis XI) et Jean Ruzée dont la fille Jeanne épousa Jacques

---

[117] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, Acquisitions de Gilles Berthelot à Azay et ses environs, côtes E 924 et E 925, et pièce justificative n° 5.
[118] Voir pièce justificative n° 3 et 4**.**
[119] Voir pièce justificative n°4.
[120] Nous retenons la date de novembre 1508 comme limite chronologique basse de l'estimation de la date d'acquisition de la terre d'Azay-le-Rideau par Gilles Berthelot en raison de la procédure toujours engagée entre Charles de Boisjourdain, encore qualifié à cette date de « seigneur de la terre d'Azay », et Antoine Loubbes à propos de la rente assise sur le Plessis-Allais (*Archives départementales d'Indre-et-Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 922).
[121] Voir pièce justificative n°1.
[122] André Lapeyre, Rémi Scheurer, *Les notaires et secrétaires du roi… op. cit.,* Paris, vol.1, 1978, p.31, *Bibliothèque Nationale de France*, Ms. Français, 7853, fol.274,.

de Beaune-Semblançay. Gilles Berthelot se trouvait ainsi être le cousin-germain du très puissant cardinal de Saint-Malo, Guillaume Briçonnet, du garde des Sceaux Adam Fumée et de Jacques de Beaune-Semblançay qui devait un jour devenir surintendant des finances du royaume de France. C'est à ce dernier que Gilles Berthelot attacha ses services. Ainsi, par l'entremise du baron de Semblançay, Gilles succéda à Thomas Bohier, seigneur de Chenonceau[123], dans la charge de maître extraordinaire à la chambre des Comptes le 11 décembre 1498, puis comme général des finances de Normandie[124]. Par ailleurs, Jules Loiseleur[125] lui attribua un rôle important en tant que conseiller privilégié de Jacques de Beaune-Semblançay. Il fit en outre, de Gilles Berthelot le conseiller à l'origine du durcissement de l'imposition des droits de nouvel acquêt et d'amortissement, impôt fortement controversé qui aboutit à l'obligation pour les « gens de main-morte[126] » d'acheter leurs amortissements et qui fit grand bruit durant le règne de François I[er][127]. Il s'appuyait pour cela sur les lettres patentes du 15 octobre 1520 données à Fontainebleau par François I[er], portant nomination des six commissaires chargés du recouvrement et dans lesquelles, Gilles Berthelot figurait en bonne place. L'ordonnance lui attribuait en effet des fonctions distinctes et privilégiées : il était le seul à faire connaître au roi « le produit périodique des transactions faites avec les gens de main-morte »[128].

Gilles Berthelot occupait donc une place notable dans la gouvernance du royaume. Sans être un homme de premier plan, Berthelot s'était peu à peu introduit dans le cercle fermé des plus hauts dirigeants de la finance. Homme important de la vie politique du royaume de France, Gilles Berthelot entendit bientôt manifester cette ascension sociale en acquérant une seigneurie propre à le faire entrer dans la caste très estimée de la noblesse d'épée. Pour ce faire Berthelot devait jeter son dévolu sur la seigneurie d'Azay qu'il acquit nous l'avons dit dans les années 1510. Avec le concours de son épouse Philippe Lesbahy, il entreprit bientôt des travaux d'embellissement au château, sur lesquels nous reviendrons en détail dans le chapitre suivant[129]. Toutefois, Gilles Berthelot ne semble pas avoir vu l'achèvement du chantier car celui-ci fut

[123] Nous aurons l'occasion de revenir sur la personnalité de Thomas Bohier ultérieurement au cours de ce chapitre.
[124] André Lapeyre, Rémi Scheurer, *Les notaires et secrétaires du roi… op. cit.,* Paris, vol.1, 1978, p. 32, *Bibliothèque Nationale de France*, Ms. Erudits et bibliophile, Clairambaut 788, fol. 62 v°.
[125] Jules Loiseleur, *Étude sur Gilles Berthelot : Constructeur du château d'Azay-le-Rideau et sur l'administration des finances à son époque, introduction à l'histoire du château d'Azay*, Tours, 1860.
[126] Les « gens de main-morte » désignent les ecclésiastiques et les communautés incapables de posséder en France aucun héritage ou droit immobilier.
[127] Jules Loiseleur, *Étude sur Gilles Berthelot … op.cit.,* Tours, 1860, p.17-22.
[128] *Id.* note précédente, p. 21-22
[129] Nous aurons également l'occasion de revenir sur l'importance du rôle de Philippe Lesbahy dans la surveillance du chantier dans Partie 1 chapitre 2, 1.1. « Une demeure de plaisance bâtie sur une île : Azay-le-Rideau », p. 48-58.

interrompu vers 1524[130], peut-être pour des raisons politiques. En effet, à cette date, le cousin et bienfaiteur de Gilles Berthelot Jacques de Beaune, baron de Semblançay dut faire face à des accusations de malversations[131]. Prudent, Gilles Berthelot, craignant peut-être que cette affaire menace la famille et les alliés du baron de Semblançay, décida d'interrompre les travaux du château. La suite des évènements montra combien il avait été avisé, Jacques de Beaune, fut exécuté dans le courant de l'année 1527 et Gilles Berthelot dût se résoudre à l'exil afin d'échapper à l'ire royale. Il s'installa tout d'abord à Metz, puis à Cambrai où il mourut en 1529.

Ses biens furent confisqués au mois de juin 1528[132] et donnés, après adjudication, le 22 août 1534[133], au capitaine des « cent archers »[134] de François Ier Antoine Raffin[135]. Une longue procédure de contestation s'ensuivit menée par Philipe Lesbahy[136], mais qui n'aboutit pas puisqu'Antoine Raffin fut confirmé dans ses possessions le 8 août 1535. Antoine Raffin ne fit que peu de travaux à Azay-le-Rideau, il se contenta de terminer le logis principal du château[137] qu'il fit achever selon les plans projetés par Gilles Berthelot et Philippe Lesbahy. À sa mort, la seigneurie et le château d'Azay-le-Rideau revinrent d'abord à son fils François Raffin[138], puis à sa petite fille Antoinette Raffin[139].

---

[130] Nous suivons ici les conclusions de Marie Latour dans son mémoire de maîtrise (Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVIe siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991, p. 98), reprise par l'étude de Jérôme Salmon, (Jérôme Salmon, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, un exemple renaissant en Val-de-Loire aux XVe et XVIe siècles*, Tours, mémoire de master 1, Université François Rabelais, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, 2008) et confirmée par Xavier Pagazani (Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau*, rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012, p.9-10).

[131] À l'issue d'une série de procès controversés, Jacques de Beaune-Semblançay fut reconnu créancier de François Ier de la somme de 910 000 livres, puis condamné à mort le 9 août 1527. Il fut finalement pendu le 12 août 1527 à Montfaucon. La chute du baron de Semblançay entraîna la disgrâce de l'ensemble de sa famille et de ses alliés.

[132] Voir pièce justificative n°7.

[133] Voir pièce justificative n°8.

[134] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, commandement et charges civiles donnés à Anthoine Raffin, 1542-1562, chartrier d'Azay-le-Rideau, « confirmation d'Henri II de la charge de capitaine des cent archers du roi donnée à Anthoine Raffin », 23 juin 1547, côte E 799.

[135] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, documents datant des dernières années de Philipe Lesbahy, 1542-1563, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 769.

[136] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, opposition au Conseil du roi contre l'adjudication d'Azay-le-Rideau à Antoine Raffin, 1533-1535, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 927.

[137] Antoine Raffin reçoit pour se faire l'autorisation de François Ier de prélevé douze arbres en forêt de Chinon pour faire des poutres au château d'Azay-le-Rideau. Paul Marichaut, *Catalogue des actes de François Ier*, t.2, Paris, 1907-1908, p. 625. *Op.cit.* dans Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVIe siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991, p. 87.

[138] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, testaments d'Antoine Raffin, 4 septembre 1536 et 20 mai 1543, chartrier d'Azay, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 777.

[139] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, entrée en possession de la seigneurie d'Azay-le-Rideau par Guy de Lansac après son mariage avec Antoinette Raffin, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 773.

Ayant replacée la châtellenie d'Azay-le-Rideau dans son contexte historique, géographique et historiographique, nous avons souhaité la rapprocher d'une autre châtellenie toute proche dont la géographie et l'histoire semblent assez similaires à celle d'Azay : la châtellenie de Chenonceau.

1.2 La terre de Chenonceau et ses propriétaires (1513-1560)

Situé sur la rive droite du Cher entre les villes de Montrichard et de Bléré, la châtellenie de Chenonceau se composait d'une dizaine de fiefs lorsque Diane de Poitiers dû renoncer à sa propriété en 1560 (fig. 23) : Chenonceau, les Oudes[140], Juchepie[141], la Carte[142], le Deffais[143], Thoré[144], Coulommiers[145], Argy[146], Vrigny[147] et Chisseau[148]. Le château de Chenonceau est documenté pour la première fois au XIII^{e} siècle, mais la date précise de l'érection de sa châtellenie demeure inconnue. Propriété de la famille des Marques, peut-être originaire d'Auvergne ou de la Marche[149], le château revêtait durant toute la guerre de Cent ans, une importance stratégique[150]. Sous le règne de Charles VI, Jean Marques prit le parti des Armagnacs contre les Bourguignons et livra le château de Chenonceau aux anglais. En 1411, le maréchal de Boucicault, envoyé par le roi en Touraine, défit les anglais dans la plaine du Vestin[151] (sur la rive gauche du Cher) et fit raser le château des Marques[152]. Par la suite, le fils de Jean Marques, Jean II Marques, ayant payé les dettes de son père, obtint de Charles VII

[140] Le fief des Oudes se trouvait sur le territoire de l'actuel lieu-dit des Ouldes (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).
[141] Le fief de Juchepie se situait sur le le territoire du lieu-dit Juchepies (Indre-et-Loire, cant.Bléré, comm. Francueil).
[142] Le fief de la Carte s'étendait sur la commune Vallières-Les-Grandes (Loir-et-Cher, cant. Blois) et sur une partie des communes de Mosnes (Indre-et-Loire, cant. Amboise) et Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).
[143] Le fief du Deffais se trouvait dans la région de l'actuel lieu-dit du Defaix (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).
[144] Le fief de Thoré se trouvait à l'emplacement de l'actuel lieu-dit de Thoré ((Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Civray-de-Touraine)
[145] Le fief de Coulommiers se situait sur le territoire des lieux-dits le Haut et Bas Coulommiers, la ferme de Coulommiers et les bruyères du Haut Coulommiers (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil)
[146] Le fief d'Argy se situait pour partie sur la commune de Bléré (Indre et Loire, cant. Bléré) et pour partie sur la commune de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Bléré). Il s'agit d'un ancien fief relevant de la baronnie d'Amboise. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine,* Tours, 1878-1884, vol. I, p. 57.
[147] Le fief de Vrigny se situait sur le territoire du l'actuel lieu-dit éponyme sur la commune de Saint-Georges-sur-Cher (Loir-et-Cher, cant. Montrichard, comm. Saint-Georges-sur-Cher).
[148] Le fief de Chisseau se trouvait sur le territoire de l'actuelle commune de Chisseaux (Indre-et-Loire, cant. Bléré)
[149] Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau,* Lyon, 1868, p. 55
[150] *Id.* note précédente.
[151] La région du Vestin s'étend au nord de la commune de Francueil et doit son nom au petit ruisseau éponyme qui la traverse.
[152] Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau,* Lyon, 1868, p.62.

l'autorisation de reconstruire le château familial par des lettres patentes datées de 1432[153]. Jean-Pierre Babelon (2000) a émis l'hypothèse que ce château (fig. 27) était situé sur la rive droite du Cher et occupait une superficie de 50 x 55 mètres, terrassée et maçonnée afin de créer une plate-forme cernée sur trois côtés par des fossés mis en eau communiquant avec la rivière[154] ; nous aurons ultérieurement l'occasion de revenir sur l'importance du château de Jean II Marques pour les constructions entreprises par Thomas Bohier[155].

À la mort de Jean II Marques, la seigneurie et châtellenie de Chenonceau échut à son fils Pierre qui entreprit rapidement l'acquisition de nouvelles terres afin d'agrandir son domaine[156]. Il s'agissait d'une centaine de parcelles dont le prix dépassait les mille livres[157], notamment situés dans les fiefs de Civray, des Oudes, de Juchepie et du Deffais. La multiplication de ces achats conduisit bientôt ce dernier à l'emprunt[158] et à la constitution de rentes foncières grevant la seigneurie. Ainsi, de la même manière que Gilles Berthelot à Azay-le-Rideau, un autre bourgeois tourangeau devait contraindre Pierre Marques à la vente de la châtellenie et seigneurie de Chenonceau par l'acquisition de ces rentes : Thomas Bohier. Celui-ci, comme Gilles Berthelot, évoluait dans le milieu de la bourgeoisie financière tourangelle. Devenu général des finances de Normandie, Thomas Bohier voulut établir en Touraine, résidence ordinaire des rois de France, une demeure digne de son nouveau statut. Son choix se porta sur la seigneurie de Chenonceau dont il entendait déposséder Pierre Marques, alors lourdement endetté. La seigneurie se trouvait à ce moment grevée de nombreuses rentes que Thomas Bohier allait progressivement racheter. Pour ce faire, il agît tout d'abord par le biais de prête-noms. Ainsi, le 10 décembre 1494, Jacques de Beaunes, oncle de Catherine Briçonnet (épouse de Thomas Bohier) et trésorier général de la reine, se porta acquéreur pour Thomas Bohier de la seigneurie des Oudes dépendant de celle de Chenonceau pour la somme de huit cent vingt et un écus d'or soleil et dix-huit sols neuf deniers tournois[159]. Thomas Bohier obtenait ainsi, en sus de la seigneurie des Oudes les droits de « pescherie » dans la rivière du Cher, une rente importante de vingt livres constituée par Pierre Marques sur la seigneurie, ainsi que les arrérages de celle-ci se montant à la somme de deux cent quarante livres tournois et quatre pipes

[153] Un sommier des titres daté des années 1738-1748 fait mention de lettres patentes datées du 3 avril 1432, autorisant la fortification du château de Chenonceau à Jean Marques. Celle-ci sera confirmée par le brevet d'autorisation remis à Jean Marques et signé par Louis, baron d'Amboise, le 25 août 1433. Voir pièce justificative n°11.
[154] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p.19.
[155] Partie 1, chapitre 2, Une résidence au bord de l'eau, p. 58-77.
[156] Voir pièce justificative n°11.
[157] Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau*, Lyon, 1868, p.71-72.
[158] Voir à ce sujet Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau*, Lyon, 1868, p.73-75.
[159] *Archives du Château de Chenonceau*, Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, contrats d'acquisition, 1499-1525, tome 4, pièce 24 (non folioté).

de vin. Toujours par l'entremise de Jacques de Beaune, il entreprit ensuite de se porter acquéreur de terres à rentes élevées afin de contraindre Pierre Marques à la vente[160]. Ainsi, avec un total des rentes exigibles pour la seule seigneurie des Oudes, de trois cent cinquante-deux livres et un muids de froment que Louis XII ordonna à Pierre Marques de payer par lettre patente du 9 mai 1503[161], le seigneur de Chenonceau fut amener à négocier. Il abandonna la seigneurie des Oudes à Thomas Bohier et vendit la seigneurie de Chenonceau pour 7 374 livres 10 sols, soit le capital des rentes acquises par Thomas Bohier[162]. Toutefois, Pierre Marques introduisit une clause de réméré dans le contrat de vente qui lui donnait la possibilité de racheter la terre avant le 25 décembre 1498[163] ; en attendant il restait au château en tant que fermier à raison de 450 livres par an[164]. Pierre Marques se révéla cependant, incapable d'honorer ses engagements et Thomas Bohier aurait dû entrer en propriété de la seigneurie de Chenonceau si le frère de Pierre, Guillaume Marques n'avait revendiquée la seigneurie en faisant valoir son droit au retrait lignager. Ce dernier devait, toutefois, décéder avant la fin de la procédure et c'est sa fille Catherine, alors mariée à François Fumée, qui profita du droit de retrait confirmé en 1502. Thomas Bohier ne devait donc conserver que la seigneurie des Oudes. Toutefois, ce dernier n'avait pas renoncé à prendre possession de la seigneurie de Chenonceau. Il contraint donc les époux Fumée à payer les rentes qu'ils lui devaient encore au titre de sa seigneurie des Oudes et entreprit d'en acquérir d'avantage afin de compliquer encore la situation du couple Fumée déjà largement endetté. La situation s'aggrava encore lorsqu'Aymar de Prie, seigneur de Buzançais et de Montpoupon tenta en 1505 d'acheter le domaine de Chenonceau auprès des époux Fumée. Une longue procédure s'engagea qui aboutit le 8 février 1513 au rejet du droit de retrait lignager de François Fumée et Catherine Marques, à présent ruinés. Thomas Bohier obtint enfin, le 8 février 1512, le désistement d'Aymar de Prie moyennant 15 641 livres à charge de dédommager les créanciers et se vit adjuger la terre de Chenonceau comme dernier enchérisseur[165]. Thomas

[160] Le détail des rentes acquises par Jacques de Beaune pour le compte de Thomas Bohier est donné par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau*, Lyon, 1868, p. 76-77.
[161] *Archives du château de Chenonceau*, sommier des titres 1738-1748, tome 52 (non folioté). Voir pièce justificative n°11**.**
[162] *Archives du Château de Chenonceau,* Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, contrats d'acquisition, 1499-1525, tome 4. Ce contrat de vente daté du 3 juin 1496 a été intégralement transcrit dans Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, 1864, pièce historique n° IV, p.15-27.
[163] *Archives du Château de Chenonceau*, Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, contrats d'acquisition, 1499-1525, tome 4. L'arrêt autorisant à Pierre des Marques une faculté de réméré a été intégralement transcrit dans Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau…op.cit,* Paris, 1864, pièce historique n° V, p.29-33.
[164] *Archives du Château de Chenonceau,* Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, contrats d'acquisition, 1499-1525, tome 4. Le bail à fermage de la terre de Chenonceau accordé à Pierre Marques a été reproduit dans Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau…op.cit,* Paris, 1864, pièce historique n° VI, p.35-40.
[165] Voir pièce justificative n°11.

Bohier obtint ensuite de Louis XII que sa seigneurie qui réunissait maintenant six fiefs[166], soit érigée en une châtellenie[167] qui couvrait 1 680 hectares répartis sur une dizaine de paroisses entre Montrichard et Bléré. L'épouse de Thomas Bohier, Catherine Briçonnet, joua par ailleurs un rôle important dans l'acquisition des fiefs qui devait permettre à son mari de réunir les terres nécessaires à rendre à Chenonceau son statut de châtellenie. En effet, souvent absent à cause de ces fréquents déplacements pour le service du roi, Thomas Bohier se faisait généralement représenter par sa femme. Catherine Briçonnet s'acquitta ainsi, en l'absence de son mari, du paiement pour l'acquisition du fief d'Argy, le 1er avril 1510[168] et c'est encore elle qui acheta les fiefs du Deffais et de Thoré en 1516, puis en pris possession[169]. Ainsi, comme Philippe Lesbahy à Azay-le-Rideau, Catherine Briçonnet joua un rôle essentiel dans la réalisation des projets de son mari. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur l'importance du rôle joué par cette dernière dans les transformations apportées au château de Chenonceau[170].

Enfin mis en possession de la seigneurie pour l'obtention de laquelle il avait lutté dix-neuf ans, Thomas Bohier décida d'abattre l'ancien château médiéval des Marques. Nous souhaitons à présent aborder brièvement la question de la carrière de ce bourgeois devenu seigneur.

Thomas Bohier (annexe 2) est né vers 1460, probablement dans la région d'Auvergne d'où sa famille est originaire. Fils d'Astremoine Bohier, bourgeois et marchand de la région d'Issoire, Thomas Bohier est introduit auprès de la bourgeoisie financière tourangelle grâce à son premier mariage avec Madeleine Bayard dont la famille est également auvergnate. Le père de Madeleine, Antoine Bayard, fut receveur des finances en Languedoc de 1473 à 1476, puis de 1483 à 1502[171].

---

[166] Thomas Bohier avait en effet acquis les fiefs de Juchepie (15 janvier 1508, pour la somme de 320 livres tournois), d'Argy (1er avril 1510, pour la somme de 1 311 livres), de Coulommiers (17 février 1515, pour la somme de 100 livres tournois), du Deffais et de Thoré (1516 pour la somme de 2 500 écus d'or soleil), puis de Vrigny (28 octobre 1517, pour la somme de 280 livres tournois). Le détail et la chronologie de ces achats est développé par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceau,* Lyon, 1868, p. 117-123

[167] Voir pièce justificative n°12.

[168] Casimir Chevalier *Histoire de Chenonceau,* Lyon, 1868, p. 118-119

[169] Casimir Chevalier *Histoire de Chenonceau,* Lyon, 1868, p. 122-123.

[170] Partie 1, chapitre 2, Une résidence au bord de l'eau, p. 69-71.

[171] Comte de Chateaubodeau, « Les de Bayard », *Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais,* t.37, 1934, p.222-227 ; *op.cit. dans* Bernard Chevalier, « Nouveau regard sur Thomas Bohier (vers 1460-1524), général des finances et seigneur de Chenonceaux », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine,* s.l., année 2006, p. 212.

Thomas Bohier commença sa carrière auprès du roi de France, Charles VIII, vers la fin de l'année 1487 comme valet de chambre du roi[172]. Puis devint, le 20 mai 1489, notaire et secrétaire du souverain. Devenu veuf, son remariage avec Catherine Briçonnet (fille de Guillaume Briçonnet, général des Finances en Languedoc, dont l'influence au sein du conseil royal ne cessait de grandir) assura à Thomas Bohier une place de choix au sein de la puissante bourgeoisie tourangelle et lui permit d'occuper des charges de plus en plus importante auprès du roi de France[173]. Le frère de Thomas, Henri Bohier devait quant à lui épouser, en 1494, Claude Picot demi-sœur de Michèle Gaillard, femme de Florimond Robertet qui eu une influence considérable auprès du roi Louis XII. Thomas Bohier se trouvait ainsi, allié aux deux hommes forts des règnes de Charles VIII et Louis XII : Guillaume Briçonnnet et Florimond Robertet. À partir de juillet 1493, Thomas Bohier agit comme secrétaire signant en finances, charge qu'il occupait encore en novembre 1494[174]. Au mois de janvier de la même année, il avait également remplacé Guillaume Briçonnet dans la charge de « maître lai à la Chambre des Comptes »[175], office que Gilles Berthelot devait occuper à la suite de Thomas Bohier à partir du 11 décembre 1498[176].

Au cours de l'année 1494, Thomas Bohier suivit Charles VIII en Italie et participa à l'expédition napolitaine. Sa présence est signalée à Plaisance (Émilie-Romagne, Italie), à Pontremoli (Toscane, Italie) et le 5 novembre à Sarzana (Ligurie, Italie). À cette date, Thomas Bohier fut envoyé en mission d'abord à Milan, puis à Paris pour porter les ordres spéciaux du roi au Parlement. Le même jour, il résigna sa charge de secrétaire des finances qu'il abandonna pour celle de général des finances de Normandie[177], poste qu'il conserva jusqu'à sa mort le 1er juillet 1524.

Les voyages en Italie jouèrent un rôle important dans la vie de celui-ci, puisque c'est durant le siège de Gênes qu'il fut armé chevalier par Charles de Chaumont d'Amboise,

---

[172]Thomas Bohier est documenté comme valet de chambre du roi en décembre 1487 et en mai 1489, Paul Pelicier, *Lettres de Charles VIII, roi de France*, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, Paris, 1898-1905, vol. I, p.266 et dans André Lapeyre, Rémi Sheurer, *Les notaires et secrétaires du roi … op.cit.*, Paris, 1978, notice 74, p. 44, *Bibliothèque Nationale de France*, Ms. Français 26485-33264, Cabinet des titres, Pièce originale n° 381.

[173] La date du mariage de Thomas Bohier et de Catherine Briçonnet demeure inconnue. Philippe Hamon dans son *Messieurs des finances : Les grands officiers de finances de la Renaissance*, Paris, 1999 estime que ce mariage eût lieu dès 1491 et Bernard Chevalier le situe avant le 28 septembre 1494 : Bernard Chevalier, « Nouveau regard sur Thomas Bohier (vers 1460-1524), général des finances et seigneur de Chenonceaux », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, s.l., année 2006, p. 213.

[174] Paul Pelicier, *Lettres de Charles VIII, roi de France*, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, Paris, 1898-1905, vol. IV, p.107.

[175] *Archives nationales de France*, Mémoriaux, P 2302, p. 517.

[176] *Id.* note 159.

[177] Bernard Chevalier, « Nouveau regard sur Thomas Bohier (vers 1460-1524), général des finances et seigneur de Chenonceaux », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, s.l., année 2006, p. 213.

lieutenant-général du roi Louis XII, le 24 avril 1507[178]. Par la suite, Bohier obtint la charge de superintendant des finances en Italie au mois d'avril 1511[179]. Il retourna ensuite outremonts au mois d'août 1515 pour ne revenir en France qu'un an plus tard[180]. Il retraversa encore les Alpes en 1524 et mourut le 24 mars, au camp de Vigelles (Piémont, Italie) la même année[181].

Les premiers achats de terres qui permettront plus tard à Bohier de devenir seigneur de la châtellenie de Chenonceau semblent ainsi, intervenir peu avant le départ de ce dernier en Italie aux côtés de Charles VIII. Le contexte de ces acquisitions se situe au moment où la carrière de Bohier prend un essor considérable, probablement dû à l'appui de son beau-père Guillaume Briçonnet[182], futur cardinal de Saint-Malo et personnalité de premier plan du règne de Charles VIII.

Thomas Bohier profita peu de son nouveau château puisqu'il fut appelé rapidement à retourner en Italie pour le service du roi. Il y mourut en 1524 et son épouse hérita du château de Chenonceau. Catherine Briçonnet devait décéder deux ans plus tard, en 1526, léguant le château à leur fils Antoine. Toutefois, un contrôle des comptes des finances du roi de peu postérieur, mit en évidence des malversations et François I^{er} imposa une forte amende à Antoine Bohier en paiement des dettes de son père. Le roi réclamant près de 90 000 livres tournois au fils de Thomas Bohier, il fut donc contraint de vendre le domaine au souverain en 1535[183]. Philibert Babou de la Bourdaisière prit possession de la seigneurie et châtellenie de Chenonceau au nom de François I^{er}, le 11 février 1535[184]. Le souverain n'eût cependant, pas à cœur d'embellir la propriété et lorsqu'il mourut en 1547, le château de Chenonceau en tant que bien appartenant à la couronne échut à son fils Henri II. Celui-ci l'offrit bientôt à sa favorite Diane de Poitiers en juin 1547[185]. Celle-ci en fit prendre possession par Bernard de Ruthie, abbé de Pontlevoy et seigneur de Cheverny, son mandataire[186], le 1er juillet 1547. Le 3 juillet de la même

[178]Jean d'Auton, René de Maulde de la Clavière, *Chroniques de Louis XII*, extrait, Paris, 1895, t.IV, p.196, *op. cit. dans* André Lapeyre, Rémi Sheurer, *Les notaires et secrétaires du roi … op.cit.,* Paris, 1978, notice 74, p. 44.
[179] *Id.* note précédente.
[180] *Ibid.* note 166.
[181] Guillaume Bretonneau, *Histoire généalogique des Briçonnets*, Paris, 1620, p. 86, *op. cit.* dans André Lapeyre, Rémi Sheurer, *Les notaires et secrétaires du roi …op.cit.*, Paris, 1978, notice 74, p. 44.
[182] Pour une étude du rôle de Guillaume Briçonnet durant les règnes de Charles VIII et Louis XII, voir notamment Bernard Chevalier, *Guillaume Briçonnet (v. 1445-1514), Un cardinal-ministre au début de la Renaissance*, Rennes, 2005.
[183] L'acte de vente de la châtellenie de Chenonceau à François I^{er} par les héritiers de Thomas Bohier a été intégralement retranscrit dans Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau*, Paris, 1864, pièce historique n° XV, p.99-110.
[184] Voir pièce justificative n°16
[185] Voir pièces justificatives n°17, 18 et 19.
[186] Voir pièce justificative n°20.

année, elle prêta hommage au roi pour les seigneuries et châtellenies de Chenonceau et des Oudes mouvant du château d'Amboise[187]. Craignant, toutefois, que le domaine de Chenonceau lui soit un jour réclamé comme bien appartenant à la couronne, Diane entreprit bientôt d'en consolider l'acquisition. Conseillée par des hommes de loi, elle fit valoir que l'appréciation faite du capital du domaine de 90 000 livres, effectuée sous le règne de François I^er^ au moment de l'acquisition de Chenonceau, était une estimation erronée. La Couronne avait payé trop cher ce bien en 1535. La transaction fut de ce fait annulée, le 11 août 1552, et Antoine Bohier que la vente du domaine de Chenonceau avait permis d'être tenu quitte des dettes qu'il avait envers la couronne, se retrouva à nouveau propriétaire du château de Chenonceau. Sa dette envers le Trésor n'étant plus considérée comme acquittée, la châtellenie fut saisie le 1^er^ avril de la même année. Diane de Poitiers put ainsi acheter le domaine, le 8 juin 1555 pour la somme de 50 000 livres, en tant que bien privé, nullement entaché par le caractère de domanialité royale. L'affaire se termina par la grâce accordée par le roi à Antoine Bohier quant au paiement des 40 000 livres dont il se trouvait encore, en principe, débiteur envers la Couronne.

Diane de Poitiers n'attendit cependant pas la fin de la procédure judiciaire pour agir en tant que propriétaire du domaine de Chenonceau ; elle initia rapidement des travaux d'embellissement du château et surtout des jardins. Avant d'étudier le détail de ces travaux, nous nous proposons de présenter la personnalité de Diane de Poitiers afin de déterminer l'influence que celle-ci a pu avoir sur le chantier de Chenonceau.

Diane de Poitiers était la fille de Jean de Poitiers, vicomte de l'Estoile et seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de Batarnay, fille d'Imbert, seigneur du Bouchage et proche de Louis XII. Elle naquit, peut-être, le 9 janvier 1500[188] au château de Saint-Vallier. En 1515, Diane de Poitiers épousa par l'entremise d'Anne de Beaujeu, Louis de Brézé Grand Sénéchal de Normandie et devint dame d'honneur de la reine Claude de France[189]. À la mort de cette dernière, le 26 juillet 1524, elle reçut la charge de veiller à l'éducation des enfants royaux. Elle

---

[187]; Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceaux,* Lyon, Perrin, 1868, p. 199- 218 et 219-238 et Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p. 235, *Catalogue des actes d'Henri II,* vol. I, p. 170 et 176.

[188] Albert Caise, *Diane de Poitiers, dame de Saint-Vallier,* Valence 1891. La date du 9 janvier 1500 est inférée de l'inscription présente sur le tombeau de Diane de Poitiers à Anet. *Op. cit.* dans Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p. 370, note 11.

[189] Les noces sont mentionnées dans le *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^er^ (1515-1536),* Paris, 1910, p.8. Les *Comptes de Louis de Savoie et Marguerite d'Angoulême*, édités en 1905 par Abel Lefranc et Jules Bolenger portent p.8 la mention en 1515 des gages payés à Diane de Poitiers 25 livres, qui s'élève par la suite à 200 puis 300 livres en 1522. En outre, une note d'un valet de chambre de Marguerite d'Angoulême publiée par Adrien-Joseph-Marie Thierry (*Diane de Poitiers,* Paris-Genève, 1955, p. 14) fait mention de Diane de Poitiers comme étant « tant au service de la mère du roi que de la reine ». *Op. cit. dans* Philippe Erlanger, *Diane de Poitiers, Déesse de la Renaissance,* Paris, 1976, p. 33 et dans Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.373, note 34.

les accompagna d'ailleurs sur le chemin qui les mena à la captivité en Espagne en application du traité de Madrid (1526). La légende veut que Diane de Poitiers ait déposé un baiser maternel sur le front du duc d'Orléans, futur Henri II, alors âgé de six ans, pour lui donner du courage[190]. Les deux princes passèrent quatre années (1526-1530) en détention en Espagne. Henri se plongea dans la lecture de l'*Amadis de Gaule*[191], qui semblait faire un lointain écho à sa propre situation[192]. Cette expérience a pu contribuer à lui faire voir en Diane de Poitiers « la Dame par excellence » ; d'autant que celle-ci, à la demande de Louise de Savoie (atteinte d'une crise de goutte), avait été chargée d'accompagner la nouvelle reine, Eléonore d'Autriche, et les enfants royaux jusqu'aux châteaux de la Loire à leur retour en France[193]. Ainsi, en 1531, lors du tournoi organisé pour le couronnement de cette dernière, alors que le dauphin François saluait comme il se devait sa nouvelle belle-mère, c'est devant Diane de Poitiers qu'Henri abaissa sa lance[194].

Par la suite, il semble que le couple de Brézé ait pris une part active dans le projet de mariage du futur Henri II avec Catherine de Médicis, cousine de Diane de Poitiers[195], finalement célébré le 28 octobre 1533.

Louis de Brézé mourrut au début de l'été 1531 à l'âge de soixante-douze ans, Diane de Poitiers se trouva donc veuve à l'âge de trente et un ans. Femme avisée, elle entreprit immédiatement d'entrer en jouissances des avantages et gages dont bénéficiait son défunt mari et reçut cette année-là, un traitement dont le montant total s'élèvait à 8 942 livres[196]. Elle veillait ainsi à conserver intact le patrimoine familial et obtint du roi, le 1er août 1531, la permission d'en administrer et d'en percevoir elle-même les revenus[197]. Diane reprit ensuite sa place auprès de la reine Eléonore comme dame d'honneur.

Il semble que Diane de Poitiers soit devenue la maîtresse d'Henri, alors duc d'Orléans, durant l'année 1538[198]. Pour autant, Diane jouait également un rôle dans l'équilibre du couple

---

[190] Philippe Erlanger, *Diane de Poitiers…op.cit.*, Paris, 1976, p.72-73.

[191] L'*Amadis de Gaule* est un roman de chevalerie espagnol rédigé et publié en 1508 par Garcia Odonez de Montalvo. Ce roman en prose, raconte l'histoire d'Amadis et Galaor, fils du roi Périon, du pays de Galles, qui avaient été abandonnés et exilés en terre étrangères. Le récit raconte comment surmontant avec courage les épreuves imposées par l'enchanteur qui les retenaient prisonniers, Amadis tombat amoureux d'Oriane, fille du roi de Grande-Bretagne et comment celle-ci, vierge guerrière à la douceur maternelle, lui permit d'être victorieux. L'*Amadis de Gaule* connut un succès immédiat, il fut même réadapté par le Tasse en 1560 dans son *Amadigi*.

[192] Philipper Erlanger, *Diane de Poitiers…op.cit.,* Paris, 1976, p.80.

[193] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.76.

[194] Philipper Erlanger, *Diane de Poitiers…op.cit.,* Paris, 1976, p.82.

[195] Le grand oncle de Diane de Poitiers, Jean de la Tour d'Auvergne avait eu deux filles de son union avec Jeanne de Bourbon-Vendôme dont une, Madeleine avait épousé Laurent de Médicis le 2 mai 1518. De ce mariage, était née le 13 avril 1519 Catherine de Médicis.

[196] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.76.

[197] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.382, note 4, *Catalogue des actes de François Ier*, t. II, p. 71, n°4201. Acte daté de Fontainebleau, le 1er août 1531.

[198] Philipper Erlanger, *Diane de Poitiers…op.cit.,* Paris, 1976, p.119.

princier en prenant la défense de Catherine que l'apparente stérilité, qui dura jusqu'en 1544, menaçait de répudiation[199].

François I[er] s'éteignit le 31 mars 1547, Henri lui succéda sur le trône sous le nom d'Henri II. Celui-ci abandonna à Diane de Poitiers certains des plus beaux joyaux de la Couronne, le château de Limours ainsi que l'hôtel d'Estampes, à Paris, avant de lui en offrir le duché en 1553. Diane de Poitiers fut également confirmée dans la possession des revenus d'Anet, Nogent-le-Roi, Bréval et Montchauvet[200] qui lui étaient jusque-là contestés. En 1547, le souverain fit encore don de la seigneurie et châtellenie de Chenonceau, pourtant bien de la Couronne, à sa favorite. L'année suivante, le décès de son frère, Guillaume de Poitiers, lui permit d'élargir encore ses possessions en héritant des biens de son père Jean de Saint-Vallier et d'acquérir notamment la baronnie d'Ivry[201]. La même année, le roi proclama Diane de Poitiers, en tant qu'héritière des droits de Jean de Saint-Vallier, duchesse de Valentinois par lettres patentes datées du 8 octobre 1548[202]. Elle bénéficiait ainsi d'une place de premier plan à la cour de France et de confortables revenus supplémentaires. Fait extraordinaire, en 1552, Henri II la gratifia encore du produit des « deniers de confirmations d'états, d'offices, charges, commissions, privilèges de ville, cités et communautés » estimés à 194 000 écus[203]. Fine procédurière, Diane entreprit régulièrement des actions en justice qui lui permirent d'agrandir ses possessions et d'accroître ses revenus ; elle gèrait également avec intelligence ses biens dont elle délèguait la gestion à des personnes de confiance[204].

Désormais à la tête d'une fortune conséquente, la duchesse de Valentinois jouait également un rôle politique de premier plan par l'intermédiaire de ses alliés et notamment les Guises. Les années 1550 semblent constituer pour elle l'apogée de son triomphe et lui valurent le surnom de « plus que reine », faisant dire à l'ambassadeur de Ferrare, Alvarotto, dans une lettre du 15 décembre 1550 : « Elle ne peut, pour ainsi dire rien par elle-même, mais il est vrai que le roi a peur d'elle [205]».

---

[199] Philipper Erlanger, *Diane de Poitiers…op.cit.,* Paris, 1976, p.127-128.
[200] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p. 389, note 15. La donation des revenus des seigneuries d'Anet, Nogent-le-Roi, Brévalet Montchauvet est mentionnée dans un acte du 19 juin 1547 reproduit dans *Catalogue des actes de François I[er],* t. I, p. 148.
[201] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.392, note 33, *Catalogues des actes d'Henri II,* t. I, p.314.
[202] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.392, note 33. L'acte de donation du duché de Valentinois, signé à Lyon le 1[er] octobre 1548 a été reproduit dans *Catalogues des actes d'Henri II,* t. II, p. 396. Voir aussi à ce sujet : *Archives nationales,* KK 613, fol. 80. Les lettres patentes furent données par le roi à Saint-André le 8 octobre 1548, elles sont reproduites dans *Catalogues des actes d'Henri II,* t. II, p.40.
[203] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.389, note 16, archives nationales, mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris, RR fol. 134 v°, P 2309, p. 165 et P 2538, fol. 158 v°.
[204] Philippe Erlanger, *Diane de Poitiers…op.cit.,* Paris, 1976, p.222.
[205] Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.199.

Mécène éclairée, Diane de Poitiers joua également un rôle important en tant que bâtisseuse puisqu'elle entreprit des travaux pour l'embellissement du château de Chenonceau et surtout de celui d'Anet qui resta attaché à son nom.

Le pouvoir de Diane reposait, cependant, sur l'influence qu'elle avait su conserver sur le roi pendant près de vingt ans ; et lorsque le 30 juin 1559, le roi fut frappé par la lance du comte de Montgomery, le pouvoir de la duchesse de Valentinois vacilla. Henri II mourut le 10 juillet 1559 et Diane de Poitiers fut écartée du pouvoir. Il lui fut interdit de reparaître à la cour, mais elle assista tout de même, depuis le balcon de son hôtel parisien, au passage du cortège funèbre d'Henri II, le 13 août. Sans illusion sur son avenir, elle rendit les bijoux de la Couronne que le roi lui avait offerts et demanda pardon à la reine pour ses offenses. Catherine ne sembla pas manifester publiquement de ressentiment pour elle, sa seule exigence fut de recouvrer la propriété du domaine de Chenonceau en tant que bien de la Couronne. Elle fut finalement échangée contre la propriété de Chaumont que la reine-mère avait acquis sur ses propres biens le 31 mars 1560. Diane de Poitiers continua donc de jouir de sa fortune et de ses biens et s'installa à Anet où elle s'éteignit le 26 avril 1566, à l'âge de soixante-six ans, toujours extraordinairement belle selon la légende[206].

Étudiant spécifiquement les jardins du château de Chenonceau et leur rapport étroit avec l'eau et la rivière de Cher, nous nous sommes intéressées à la place occupée par cet élément dans le dialogue entre château et jardin. Dans ce but, nous nous proposons à présent d'analyser les chantiers des châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau.

[206] Brantôme lui ayant rendu visite six mois avant sa mort écrira : « Je vis cette dame six mois avant qu'elle mourût, si belle encore, que je ne sache cœur de rocher qui ne s'en fût ému (…) sa beauté, sa grâce, sa majesté, sa belle apparence étaient toutes pareilles qu'elle avait toujours eues ». Brantôme (Pierre de Bourdeille, seigneur de), *Œuvres complètes*, Paris, 1864-1882, 11 vol. *Op. cit.* dans Ivan Cloulas, *Diane de Poitiers,* Paris, 1997, p.322.

Chapitre 2 : Une rêverie au fil de l'eau : les domaines d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau

2.1 Une demeure de plaisance bâtie sur une île : Azay-le-Rideau

Le château des Berthelot

La date précise du début des travaux du château d'Azay-le Rideau demeure encore difficile à établir. Toutefois, les études récentes de Jérôme Salmon[207] et de Xavier Pagazani[208] ont permis d'établir une fourchette chronologique située entre le printemps 1518 et l'été 1524. Ces études se fondent essentiellement sur deux registres, contenant les comptes rédigés par Guillaume Artault (prêtre curé de Saint-Cyr) qui faisait office de receveur du domaine d'Azay-le-Rideau en l'absence de Philippe Lesbahy (épouse de Gilles Berthelot)[209]. Ces comptes conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire sont respectivement datés du 12 juin 1518 au 1er août 1518 et du 17 janvier 1519 au 1er septembre 1519[210]. Ils mettent en évidence les travaux de terrassements, de déblaiement des terres, pour « faire certains fondements au bastiment du chastel d'Azay »[211]. L'analyse réalisée par Jérôme Salmon de la nature des travaux effectués durant la durée de ce premier compte permet de démontrer que le chantier a dû débuter avant juin 1518. Un seul bâtiment était en cours de construction cette année-là et celui-ci ne se limitait alors qu'aux fondations. L'aile alors en construction ne semble pas être l'aile principale, il s'agirait des fondations du corps de bâtiments ouest (côté jardin) du château des Berthelot[212]. Jérôme Salmon a précisé que si la construction n'en est qu'aux fondations à l'été 1518, les travaux sont déjà parvenus au niveau du rez-de-chaussée au printemps de l'année 1519[213]. Cette

---

[207] Jérôme Salmon, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, …op.cit.*, Tours, 2008, p.45. Nous appuierons notre étude, en ce qui concerne le château, sur les transcriptions des registres de Guillaume Artault effectuées par Jérôme Salmon dans son mémoire de Master.

[208] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau, …op.cit*, s.l., 15 mars 2012.

[209] Philippe Lesbahy est en effet en déplacement à Angers lors de la rédaction du premier compte en 1518 et à Paris en 1519.

[210] *Archives départementales Indre-et-Loire*, comptes fragmentaires de la construction du château rédigés par Guillaume Artault, curé de Saint-Cyr et receveur pour les Berthelot de la châtellenie d'Azay-le-Rideau, 12 juin 1518 au 1er août 1518 et du 17 janvier 1519 au 1er septembre 1519, côtes E 979 et E 980.

[211] *Id.* note précédente.

[212] Jérôme Salmon, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, … op.cit.*Tours, 2008, p.100 et Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit.,* s.l., 15 mars 2012, p. 19-20.

[213] Jérôme Salmon, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, … op.cit.*Tours, 2008, p. 99.

chronologie atteste de la rapidité à laquelle est entrepris le chantier qui mobilise plus d'une centaine d'ouvriers, manœuvres, maçons et maîtres-maçons. La construction du corps de logis principal, situé en fond de cours, semble quant à elle débuter au cours du mois d'août 1519[214]. La présence des emblèmes et chiffres de François Ier et de Claude de France sur la façade de ce bâtiment permet en outre, de poser une limite chronologique à l'achèvement de cette façade : juillet 1524, date de la mort de la reine Claude. Ainsi, l'aile ouest du château (côté jardin) a dû être construite sans doute à partir du printemps 1518 et jusqu'à une date indéterminée, tandis que le corps de bâtiment principal fut bâtie de l'été 1519 à celui de 1524 au plus tard (pour la sculpture). La construction des deux ailes, édifiées pour Gilles Berthelot, aura donc été réalisée en moins de cinq ans[215] sans que l'on sache cependant, précisément dans qu'elle mesure le chantier était avancé lorsque le château fut confisqué en 1528[216].

Les comptes rédigés par Guillaume Artault précisent que les travaux sont menés selon les marchés passés auparavant par Philippe Lesbahy, qui joue donc un rôle essentiel dans la gestion du chantier et la vérification des comptes, souvent annotés de sa main. C'est en effet, Philippe qui, en l'absence de son mari retenu par ses obligations, contrôle les comptes des dépenses[217] et veille à l'avancement des travaux[218]. Elle procède elle-même à certaines remises de fonds notamment en 1519 lorsqu'elle accorde cent livres à Pierre Rousseau et Germain Perrier, maîtres maçons. Gilles Berthelot apparaît ainsi plus rarement dans les comptes où il corrige la comptabilité tenue par son épouse[219] et par Guillaume Artault. S'il apparaît clairement que l'action de Philippe Lesbahy est subordonnée à l'approbation de son mari, il semble cependant que celui-ci lui fasse confiance pour mener le chantier de leur château et pour faire les choix nécessaires en cas de besoin. De ce point de vue, le château d'Azay-le-Rideau semble

---

[214] *Id.* note précédente.

[215] Xavier Pagazani a confirmé cette chronologie en se basant sur une analyse dendrochronologique réalisée, en 1992, sur les charpentes ces deux logis et en en confrontant le résultat avec des lettres patentes données par François Ier, à Amiens, le 21 juin 1517. Dans ce document, le roi accorde à Gilles Berthelot le droit d'usage de bois en forêt de Chinon car dit le texte, « nostre dit conseiller Berthelot n'a deliberé faire sa demourance aud. lieu de Cheniers, ains [= mais] en son hostel, lieu et place d'Azay qui est assis sur la riviere d'Aindre plus plaisant pour demourer». Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 9-10.

[216] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, lettre de confiscation des biens du sieur Berthelot et don au sieur Raffin, consistant en la terre d'Azay-le-Rideau, juin 1528, chatrier d'Azay, côte E 926.

[217] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* Inventaire des archives de Gilles Berthelot, côte E 979, fol. 27, et *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* Inventaire des archives de Gilles Berthelot, côte E 980, fol. 35-36.

[218] En 1519, Philippe Lesbahy intervient dans le compte afin d'annoter la comptabilité des « pochées à chaulx », elle y précise les sommes dépensées et le nombre de « pippes » et « pochées » employées. *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* Inventaire des archives de Gilles Berthelot, côte E 980, fol. 35-36.

[219] Jérôme Salmon, dans son édition des comptes de construction du château d'Azay-le-Rideau, différencie les mains des rédacteurs. On peut y déceler la part des corrections apportées par Gilles Berthelot., *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, … op.cit.*Tours, 2008, p. 25-73.

en conséquence, être une œuvre commune résultant d'une concertation entre Gilles Berthelot et son épouse.

Le programme des travaux entrepris au château d'Azay-le-Rideau est décrit dans une déclaration de fief rédigée par Gilles Berthelot et datable des années 1520. Une partie de l'ancien château fut détruite afin de construire deux nouvelles ailes :

> « Item et depuis a esté gecté par terre porcion dudict édifice et en lieu d'icelluy de présent se construisent et bastissent deux grans corps de maison de pierre de tailles , […] desquelz et par le dedans de la cour joinct a la vieil tour carrée ancienne et par le dehors le long de la grant riviere jusques au vivier ou gardoire qui se fera sur et ou lieu de icelluy qu'il y souloit a se anciennement par lequel vivier servira de foussé a fond de cuve devant […] ce que servira de gardoire et poisson. […] lequel est tout environné de l'eau vive de la riviere d'Aindre, sinon n'est d'un grant court et […] des costés et par aultre d'un gros bras d'icelle passant par dessoubz le pont leviz a entrée de la basse court audict chemin et lequel bras d'eau se rend aux moulins d'Azay appellé les moulins de corps [220]».

Gilles Berthelot prévoyait de faire abattre les ailes méridionale et orientale de l'ancien château, situé sur une île de l'Indre, afin d'y asseoir les nouveaux corps de logis. L'accès était assuré par un pont-levis reliant le château à la basse-cour. Cette dernière était située sur la berge et entourée de fossés en eau la séparant du bourg (fig. 9). Cet aménagement est confirmé par un aveu donné au roi par Henri-François, marquis de Vassé, le 1er septembre 1670[221] et sur un plan routier datable des années 1760-1770 (fig. 3), ce qui laisse penser qu'il fut conservé au moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle :

> « Plus je tiens ma basse-cour aussy toute renfermée de hautes murailles fors en une partie que mes granges et écuries en sont la closture. Dedans madicte basse-cour sont mesdites granges, écuries et pressoir et autres bastimens avec un pavillon en l'un des coings de ladite basse-cour, composé d'une chambre basse, et une haute a cheminée, grenier et combles dessus, et un portail a entrer de madite basse cours, en ma ville dudit Azay, lequel est composé de deux tours et un pavillon au milieu, le tout entouré de douves et eau courante auquel portail j'ay un pont levis et bascule pour entrer et sortir de madicte basse court en ma dite ville d'Azay contenant le tout trois arpents ou environ de ternement. »

Gilles Berthelot décida de conserver la grosse tour carrée qui se trouvait côté cour au bout du corps de bâtiment ancien[222] et d'agrandir l'ancien « gardoir » ou vivier à poisson, afin

---

[220] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* Inventaire des archives de Gilles Berthelot, côte E 888. Voir pièce justificative n°6.

[221] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* extrait de l'aveu servi au roi par Henri-François de Vassé, 1er septembre 1670, côte 1074, p. 3-4, Voir pièce justificative n°10.

[222] Marie Latour, « L'angle d'Azay-le-Rideau », dans *Bulletin monumental*, volume 151, n°151-4, 1993, p.605-615 et Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p.19-21.

de le transformer en douve. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ce choix essentiel pour la mise en scène du jardin.

La distribution du château d'Azay-le-Rideau au XVI^{e} siècle est intéressante pour notre propos car elle dénote un souci de rapprochement entre château et jardin. Nous appuierons notre argumentation sur la restitution de celle-ci, réalisée récemment par Xavier Pagazani (2012)[223]. À l'époque de Gilles Berthelot, le château était composé de deux ensembles : le château lui-même et la basse-cour. Se basant sur la déclaration faite par Gilles Berthelot dans les années 1520 que nous avons cité plus haut, Xavier Pagazani en a déduit que la basse-cour était alors fermée par un haut mur « percé en plusieurs endroits de canonnières pour la fortiffication », excepté « du costé de la riviere » (c'est-à-dire du château). Cette basse-cour ne semble cependant, pas avoir fait l'objet de transformation par le couple Berthelot.

Le château, au moment où Gilles Berthelot en prit possession, était fermé au nord par un ancien corps de logis abritant plusieurs chambres[224] et à l'est par un autre corps de bâtiment qui ne subiront pas de travaux particuliers jusqu'à la confiscation du domaine en 1528. Les constructions projetées par Gilles Berthelot se composaient de deux ailes; l'une à l'ouest de l'entrée de la cour, située du côté de l'ancien jardin et l'autre en fond de cours face à la rivière. Gilles Berthelot choisit pour la transformation de son château de conserver certains éléments antérieurs et notamment la « vieil tour carrée » située au bout du bâtiment en retour à l'est. Ce dispositif n'était d'ailleurs pas nouveau, on le retrouve notamment au château de Chenonceau, où Thomas Bohier décida de conserver une tour de l'ancien château des Marques et au château et de Villandry, où Jean Le Breton maintint la tour du fief des Colombiers. La conservation d'éléments anciens lors de la transformation des propriétés seigneuriales n'était pas non plus une pratique inhabituelle, elle participait de la manifestation de l'ancienneté du château et par là du titre qui lui était attaché[225]. Gilles Berthelot, comme Thomas Bohier, appartenait à une famille issue de la bourgeoisie française. Comme Bohier, le propriétaire d'Azay, a fait carrière dans le domaine de la finance et occupait plusieurs postes importants au sein de l'administration du Royaume de France, dont celui de général des finances de Normandie qu'il obtint après le

[223] Xavier Pagazani complète et approfondie l'analyse ultérieure de Marie Latour (Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^{e} siècle,…op.cit.,* Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991). Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012.
[224] Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^{e} siècle, … op.cit.*Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991, p. 89 ; et Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 34.
[225] François Gébelin, *Les châteaux de la Renaissance*, Paris, 1927, p. 5-8.

décès du constructeur de Chenonceau[226]. La conservation d'une tour médiévale attachée à sa nouvelle propriété a pu servir à assimiler Gilles Berthelot à la noblesse d'épée et à manifester en quelque sorte, des origines plus aristocratiques. Il exprimait de ce fait, la résolution de « maintenir certaines formes architecturales à valeur symbolique et ostentatoire »[227].

La conservation de cette tour[228] a conditionnée la construction de la façade en fond de cours qui prenait appui sur celle-ci. Elle fut donc construite à l'ouest de la tour et abritait au centre un escalier d'honneur largement ouvert par des arcades en plein-cintre formant *loggias*[229].Ce dernier devait déterminer la distribution du château. Ainsi, au rez-de-chaussée (fig. 12) à l'est, une chambre basse était située à l'extrémité occidientale du bâtiment, séparée de l'escalier par une garde-robe[230]. À l'ouest, se trouvait le garde-manger ou « despence » voisinant la grande cuisine, de plan carré, située à l'intersection des deux corps de logis. Au nord du garde-manger, un couloir avait été aménagé afin de faciliter la circulation[231]. Communicant avec le logis ouest par un petit escalier en vis, la « chambre du gardoir » était établie au bout du corps de logis face au jardin et comprenait une garde-robe au sud[232]. Une seconde chambre se trouvait à l'opposé de l'édifice, du côté de la tour. Entre les deux, se situait un passage voûté en berceau qui traversait l'ensemble du corps de bâtiment. Ce passage ne communiquait avec aucune des chambres mentionnées, si bien que pour passer de l'une à l'autre, il fallait sortir et emprunter, pour aller dans la chambre près de la tour, un accès situé aux pieds de celle-ci et donnant sur un escalier à vis. Le passage ne s'ouvrait que sur les deux faces du bâtiment sur la cour d'honneur, d'un côté et sur le « gardoir » de l'autre, procurant par le biais d'un pont-levis un accès direct de la cour au jardin.

---

[226] Voir chapitre 1, 1.2 La châtellenie d'Azay-le-Rideau et Gilles Berthelot, p. 36-37 et 1.3 La terre de Chenonceau et ses propriétaires (1513-1560), p. 42-44.

[227] François Gébelin, *Les châteaux de la Renaissance*, Paris, 1927, p. 8

[228] La tour carrée devait être détruite par Antoinette Raffin entre 1606 et 1629 afin d'ouvrir la cour sur l'extérieur et d'apporter un meilleur éclairage aux pièces situées dans l'aile droite où se trouvait son appartement. C'est à cette occasion que l'angle du bâtiment en fond de cour fut rhabillé d'une travée neuve calquée sur celle réalisée au XVI^{e} siècle afin d'unifier la façade sur cour (Xavier Pagazani. Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p.21).

[229] La *loggia* est ici définie comme une loge, pièce ou portion de galerie, dépendant d'un édifice public ou privé, élevée au-dessus du sol extérieur et s'ouvrant largement sur le dehors, sans vitrines ou fermetures à demeure. Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture du XI^{e} au XVI^{e} siècle,* Paris, 1854-1858, p. 179.

[230] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 34-35.

[231] Ce passage est désigné sous le nom « d'allée pres la cuysine » dans un inventaire partiel des meubles d'Azay-le-Rideau daté des 7 et 28 août 1606 (*Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1028). *Op.cit.* dans Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p.135.

[232] Pour plus de détail sur la restitution de cette pièce voir Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p.24-26.

Au 1er étage, la distribution est plus difficile à établir. À droite de l'escalier, se trouvait la grande salle (fig. 13) située au-dessus de la cuisine et du garde-manger. Communicant avec celle-ci, une chambre prenait place au nord de l'aile droite, séparée d'une autre par une chapelle. À gauche de l'escalier d'honneur, une petite pièce et une autre chambre avec une garde-robe avaient été créées dans la tour d'angle orientale du corps de logis principal. Si la nature de ces pièces semble clairement établie[233], leur destination est plus problématique à déterminer. En effet, la question essentielle tient à la localisation des appartements du couple Berthelot. En 2012, dans son rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, Xavier Pagazani a émis deux hypothèses. La première tient dans la localisation des logis de Gilles Berthelot et de Philippe Lesbahy dans les appartements situés au premier étage de l'aile droite du château (soit face aux jardins). Il s'appuie pour cela sur le traitement des plafonds des deux chambres qui auraient été richement ornés, peints et certainement dorés[234] et dont certaines traces subsisteraient dans le cabinet carré du premier étage. L'attention portée à la décoration de ces chambres témoignerait de l'importance de ces pièces, de même que leur position à la suite de la grande salle et face aux jardins. Cette distribution offrait ainsi une vue sur un paysage, embelli par la main de l'Homme, aux logis les plus fastueux. En outre, la présence d'une chapelle séparant les deux chambres des propriétaires participe d'un dispositif déjà présent au château de la Guerche à la même époque[235]. Toutefois, se basant sur l'inventaire après décès des meubles d'Antoinette Raffin daté de 1629[236], Xavier Pagazani a pu établir que la chambre située au bout du corps de logis (à l'est) avait pu constituer une chambre d'apparat. Observant le décor en caisson présent sur le plafond au rez-de-chaussée sous le cabinet carré de l'étage, Xavier Pagazani y a constaté la présence des armes « GB » de Gilles Berthelot. Il retient en conséquence, et nous avec lui, que ce logis était celui du général des finances de Normandie; ceci pour deux raisons. La première, la chambre du rez-de-chaussée comporte exactement le même nombre d'annexes que celle située au premier étage et le plafond est décoré de la même manière que celui situé au premier étage. En outre, l'analyse de l'inventaire après décès d'Antoinette Raffin montre qu'elle occupait l'appartement du premier étage où elle est, par ailleurs, décédée. Toutefois, cet argument est sujet à caution puisqu'Antoinette Raffin était à cette époque séparée de son époux Guy de Lansac. Il n'y avait donc pas d'appartement de Monsieur et de Madame.

---

[233] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012.
[234] *Id.* note précédente, p. 36.
[235] *Id.* note 233, p. 37.
[236] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, Inventaire après décès d'Antoinette Raffin, 6 février 1629, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 774, transcrit dans Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 71-78.

Le couple Berthelot semble donc posséder un logis d'apparat, situé au premier étage, très développé et richement orné. Ce dernier servait peut-être de logis à Philippe Lesbahy plus présente à Azay que son mari, régulièrement retenu à la cour par son service auprès du roi. Gilles Berthelot, logeait quant à lui, au rez-de-chaussée, dans un logis certes réduit, mais non moins luxueux, logeable et agréable, car offrant de belles vues sur l'extérieur. Un autre argument plaide en faveur de cette hypothèse : il semble en effet, que le couple Antoine Raffin et Philippe de Bessay qui devinrent propriétaires d'Azay-le-Rideau après la confiscation du château, avait adopté cette distribution[237].

Une seconde possibilité a été envisagée par Xavier Pagazani au sujet de cet appartement postulant que le logis situé au premier étage de l'aile orientale constituerait en fait une chambre destinée à la réception des hôtes de prestige. Il souligne en effet, que le roi François I[er] est venu à Azay-le-Rideau au commencement du chantier[238], et que ses armes et emblèmes figurent sur la façade de l'escalier d'honneur. En outre, le logis du premier étage d'Azay-le-Rideau paraît trop raffiné pour être celui de Gilles Berthelot qui n'était, somme toute, qu'un membre de la moyenne noblesse. Ainsi, établissant la parenté de ces appartements avec plusieurs grandes suites royales ou princières telles que celles de Châteaudun, du Verger, de Gaillon ou même de Loches, Xavier Pagazani pose l'hypothèse d'une distribution et d'un fonctionnement qui paraissent en tout point semblables. On retrouve en effet à Azay, la suite de pièces : grande salle, suivie d'une chambre de parement (la grande chambre), puis d'une chambre, avec ses annexes et une petite vis privative. Il semble donc s'agir d'une suite royale ou princière qui n'était donc pas destinée au couple[239]. Ceux-ci devaient occuper les pièces situées à gauche de l'escalier d'honneur dans le corps de logis principal. Elles sont en effet, composées d'une petite salle, d'une chambre et d'une garde-robe et, suivant l'hypothèse avancée par Jean Guillaume[240], auraient pu être suivies dans l'aile gauche (non transformée) de pièces privées, d'une petite vis et surtout d'une galerie, suivant le parti que l'on observe à la même date à Bury, Bonnivet, et un peu plus tard à Oiron[241].

---

[237] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 39.
[238] Paul Marichaut, *Catalogue des actes de François I[er]*, « coucher du roi à Azay-le-Brûlé, 21 février 1518 », t. VIII, Paris, 1887-1908, p. 537.
[239] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 39.
[240] Jean Guillaume, Claudine Lagoutte, Evelyne Thomas, et ali., « Azay-le-Rideau », dans *Connaissances des arts*, hors-séries, Paris, 2007, p. 26-27.
[241] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 40.

Que l'appartement du premier étage du logis ouest ait été occupé par les propriétaires ou qu'il se soit agi d'un appartement destiné aux hôtes de prestiges, sa position face au jardin est intéressante. Situé à l'étage noble du logis et largement ouvert sur le jardin par de nombreuses fenêtres, l'appartement jouissait ainsi d'une vue que le propriétaire a semble-t-il, souhaité enrichir par l'œuvre de l'Homme. Le paysage fluvial visible depuis la chambre du corps de logis principal devait pourtant constituer un agréable spectacle pour l'œil du visiteur ; toutefois c'est bien face au jardin seigneurial que Gilles Berthelot a choisi de faire bâtir le plus bel appartement du château. Cette décision n'est pas fortuite et manifeste bien l'intérêt porté au jardin dans le cadre de la demeure seigneuriale de ce début de XVI^{e} siècle. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette problématique et de nous interroger sur l'importance d'inscrire appartements et jardins dans ce cadre[242].

L'aménagement extérieur du château d'Azay-le-Rideau participe de son prestige et constitue également un indice sur les objectifs poursuivis par Gilles Berthelot à Azay-le-Rideau. Si l'on y retrouve les chemins de ronde et mâchicoulis, hérités des châteaux du Moyen Âge, la physionomie générale de la demeure présente le caractère d'une résidence de plaisance dont le décor permettait d'introduire une certaine originalité. Ce dernier, à la manière de la distribution intérieure du château est totalement dépendant du grand escalier d'honneur rampe sur rampe. Élément de prestige, cet escalier encore peu usité dans l'architecture française du Val de Loire au début de la Renaissance[243], conférerait au château d'Azay-le-Rideau le parfum de la modernité. Jean Guillaume a cependant, insisté sur la spécificité du parti adopté en France dans le positionnement de l'escalier. En effet, en Italie, celui-ci est bien souvent dissimulé par les portiques qui entourent la cour, logé le plus souvent dans l'angle du palais, il ne possède pas (sauf exceptions), de façades ni sur la cour ni sur l'extérieur. En France, au contraire l'escalier devient central dans la composition des façades et exprime une position dominante[244]. L'escalier d'Azay-le-Rideau répond à cette préoccupation (fig. 14), il est donc doté d'une façade sur cour entièrement ouverte, couronnée par un fronton trapézoïdale qui contrastait de part et d'autre avec les parties voisines. Ainsi, en dédoublant les baies l'architecte avait-il pu placer à Azay, une des arcades d'entrée en face de la première volée (évitant de ce fait l'écueil

[242] Partie 3, chapitre 5, Position et accès au jardin : De la mise en scène de l'ensemble château-jardin à Azay-le-Rideau et Chenonceau, p. 220-254.
[243] En Val-de-Loire, les seuls autres exemples d'escalier de ce type se trouvent à Bury-en-Blésois et au château de Chenonceau tous deux bâtis vers 1513.
[244] Jean Guillaume, « L'escalier dans l'architecture française…*op cit.*», dans *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance, … op. cit*., Paris, 1995, p. 32.

d'un escalier aveugle comme à Bury-en-Blésois). Le traitement spécifique des baies de l'escalier en arcade permettait, en outre, de les ouvrir à mi- étage sans que cela perturbe la composition générale de la façade[245]. Enfin, la solution utilisée à Azay-le-Rideau apportait également, de la lumière dans la cage d'escalier par l'adjonction à l'extérieur de trois fenêtres juxtaposées occupant toute la largeur des paliers.

L'escalier est couronné d'un haut fronton en trapèze curviligne à ressaut, soulignant encore une fois, sa position dominante sur la façade côté cour. Chaque palier ouvre sur deux arcades décorées de pilastres à chapiteaux corinthiens, elles-mêmes flanquées d'une seconde arcade de taille réduite et seulement disposées un niveau sur deux afin de donner un effet d'animation à l'ensemble. Côté rivière (fig. 18), la cage d'escalier se signale par une travée composée d'une croisée et de deux baies (situées de chaque côté de celle-ci) ornées de pilastres à chapiteaux corinthiens. Cette travée est coiffée, comme du côté de la cour, d'un fronton en trapèze curviligne. Jean Guillaume souligne d'ailleurs que ce type de fronton est une invention française participant de la volonté « d'accentuer le verticalisme et d'imposer au motif un dynamisme 'flamboyant' »[246].

Les façades se divisent en travées composées de trois fenêtres, une à chaque étage reposant sur une base soulignée par des moulures prononcées recouvrant l'ensemble des horizontales de la façade. Ces croisées sont ornées de pilastres à chapiteaux corinthiens, tandis que la fenêtre sommitale est couronnée d'une lucarne à haut gable soulignant encore les effets de verticalités. Enfin, les façades extérieures, contrairement à celles sur cours, furent enrichies de mâchicoulis et de merlons constituant un rappel des droits du châtelain[247]. La façade oroentale (fig. 19) se distingue par le traitement des ouvertures du passage vers le jardin, ornées d'une arcade en plein cintre, avec entablement et fronton sculpté.

L'aspect général du château d'Azay-le-Rideau indique l'attachement du propriétaire à l'architecture castrale traditionnelle française. On y retrouve un château à tourelles d'angles, mais dont le modèle évolue. La tourelle se fait moins défensive que décorative, elle devient un motif de scansion qui, ici, souligne encore les effets de verticalités et ornent les travées des façades. L'usage de la tourelle comme élément décoratif de scansion n'est peut-être pas fortuit. La tour ou la tourelle constituant des éléments traditionnels de l'architecture castrale de la fin

[245] *Id.* note précédente.
[246] Jean Guillaume, *Le château de Bonnivet, entre Blois et Chambord : le chaînon manquant de la première Renaissance*, catalogue de l'exposition présentée au musée Sainte-Croix à Poitiers, du mois d'avril à septembre 2006, Paris, 2006, p. 69-70.
[247] Alain Salamagne, « Les "marques de château", lecture d'une symbolique seigneuriale (XIV^{e}- XVI^{e} siècles) », dans Jean-Marie Cauchies (dir.), Jacqueline Guisset (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^{e}-XVI^{e} siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 140.

du Moyen Âge en France, elle est devenue un symbole du château seigneurial et par là de la noblesse d'épée. La tourelle à Azay-le-Rideau a donc, pu être utilisée de manière à faire oublier au visiteur que Gilles Berthelot n'est pas de noble extraction. S'appropriant l'un des emblèmes de l'architecture castrale nobiliaire, le bourgeois devenu châtelain se paraît ainsi de l'image d'un prestigieux seigneur. Ce procédé avait par ailleurs, déjà été utilisé à Bury-en-Blésois par Florimond Robertet vers 1513 (fig. 96).

Point final de chaque façade, la tourelle devient également élément d'unité du château. Par l'adjonction d'un motif emblématique de l'architecture castral française, l'architecte délimite ainsi, chaque aile tout en faisant la liaison avec la suivante. Il s'agit donc, à Azay, de construire un ensemble homogène et harmonieux qui semble tenter de mettre en pratique les principes d'unité et de symétrie prônés par Léon Battista Alberti dans son *De re aedificatoria*[248].

Le répertoire ornemental se teinte d'italianisme au château d'Azay. Il faut cependant noter que ce décor italianisant, voisine avec un décor encore issu du gothique flamboyant ; ainsi qu'en témoigne la présence des nombreux candélabres et crochets sur les parties sommitales du château ou la présence de médaillons « antiques » et « modernes » ornant le plafond de l'escalier d'honneur. Jean Guillaume a souligné à ce sujet que « le fait que les bâtisseurs […] d'Azay-le-Rideau, à la différence de ceux de Blois, aient été fidèles à certains effets chers à l'architecture flamboyante dans le traitement des façades incite à penser qu'ils ne jugeaient pas les deux manières incompatibles »[249].

Un jardin artificiellement isolé par l'eau

Le jardin du château d'Azay-le-Rideau (fig.10) s'étendait sur la partie orientale de l'île sur laquelle était bâti le château. Planté face au logis ouest, il est mentionné pour la première fois dans la déclaration du fief d'Azay-le-Rideau, rédigée par Gilles Berthelot vers 1520, que nous avons déjà citée plus haut. Ce document ne fait cependant référence au jardin qu'en parlant du réservoir à poisson qu'il contenait : « *Item*, les ysles et jardins dudict chateau sont pres et joignant d'icelluy en tirant vers les pons dudict Azay, ung reservoir a poisson en deux joingnant d'un costé [250]». Des précisions sur sa situation géographique et sur la superficie qu'il occupait nous sont données par deux aveux rendus au roi respectivement le 14 mars 1540, par Antoine Raffin, et le 1er septembre 1670, par Henry-François, marquis de Vassé. Dans son aveu de 1540, Antoine Raffin décrit son château de la manière suivante:

---

[248] Léon Battista Alberti, *De re aedificatoria*, Florence, 1485.
[249] Jean Guillaume, *Le château de Bonnivet, entre Blois et Chambord … op.cit,* Paris, 2006, p. 100.
[250] Voir pièce justificative n°10

> « mon chastel dudict Azay ainsy qu'il se poursuict et comportes tant des corps de maison, tourts, tourelles, granges et estables, et nyes a pigeons, courtz et pieces jardinées seullement avecques leur courtz et dongeons et basse court. Et comme le tout s'en poursuict s'estend et comportes a longeur le tout de tennement[251] [de] troys arpens de terre ou envyron joignant a mon prez d'une part et a la riviere d'Indre d'autre part ; et au jardin et maison du prieur d'Azay une cour avec d'eaues passant entre deulx d'aultre part »[252].

Le château et ses « pièces jardinées » occupaient donc une superficie d'environ trois arpents, soit 123,09 ares[253], entre le pré, situé à proximité de la ville d'Azay-le-Rideau, que possèdait le sénéchal d'Agenais et la rivière d'Indre. À l'est, la terre d'Antoine Raffin se trouve limitée par « la maison du prieur d'Azay ».

L'aveu du marquis de Vassé daté du 1er septembre 1670, nous apporte de nouvelles précisions :

> « Plus mon grand jardin proche ledit chasteau lequel est au milieu de ladite riviere d'Indre. Dans l'un des coings d'iceluy j'ay ma chapelle et oratoire ou ordinairement je faits dire et célébrer la messe ; laquelle est bastie en toute sur un cours d'eau, qui passe entre mondit jardin et les ponts dudit Azay. […] Toutes lesdites choses cy dessus en un tenant, contenant environ deux arpents de terre, joignant de deux parts au grand cours d'eau de ladite riviere d'Indre, d'autre part audit pont d'Azay, un cours d'eau entre deux, d'autre part a la douve et au gardoir de mon chasteau[254]».

Le jardin était donc situé sur une île de la rivière d'Indre, au pied du château dont il était séparé par une douve. Il jouxtait les ponts de la ville avec lesquelles il communiquait grâce à une chapelle construite au bout du jardin (fig.17) qui occupait une superficie d'environ deux arpents, soit 82,06 ares.

« L'île-jardin » du château n'était pas la seule possédée par le couple Berthelot. La déclaration de fief de 1520 mentionne ainsi, trois jardins situés sur la berge entre la ville et le château[255]. L'un à droite de l'allée allant du château à la ville « dont celluy qui est a la d'aistre a aller du chasteau a la ville joinct a l'escorcherye à Mathurin Lormier et aux douves du chastel ladicte muraille entre deux », et les autres à gauche de la même allée : « l'autre petit jardin qui estant cousté senestre a aller du chasteau a la ville court d'un cousté aux douves dudict chasteau, ladicte muraille entre deux et de l'autre cousté aux murailles au jardin du prieuré et de l'autre

---

[251] Il faut comprendre ici, « le tout tenu en propriété d'une superficie de ». Le terme tennement (subst.masc.) signifie en effet, tenir en fief ou en propriété ». Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 26/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[252] Voir pièce justificative n°9 [fol.1 r°]

[253] Nous nous basons sur l'arpent d'Amboise et de ses environs qui équivalait à 41,03 ares. Pierre Charbonnier, Abel Poitrineau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, 2001, p. 98.

[254] Voir pièce justificative n°10.

[255] Voir pièce justificative n°6 [p.5 et 6]

cousté au jardin qui fut a René Challuau » et « ung petit jardin joignant d'un bout a la place cy-dessus cy confrontée et de l'autre bout aux murailles du jardin du prieuré d'Azay et de l'autre bout a la maison et jardin de la Chacqueville et d'autre part a la rue a aller de la porte de cymetiere au chasteau »[256]. L'aveu d'Antoine Raffin rédigé en 1540 précise, par ailleurs, que ces jardins sont « fermés a muraille »[257].

Plus intéressant pour notre propos, un certain nombre des jardins possédés par le seigneur d'Azay semblent avoir été plantés sur des îles dans le cours de l'Indre. Ainsi, dans la déclaration de 1520 sont mentionnées trois îles faisant face au jardin du château[258] toutes affermées et parfois à plusieurs personnes (fig.17). Ainsi, nous apprenons que Pierre Bodin acquiert à bail un quartier ou environ (soit approximativement 10,26 ares[259]) d'une île située face à la chapelle de Notre-Dame-du-Pont elle-même au bout du jardin du château d'Azay-le-Rideau. Or le même Pierre Bodin semble avoir vendu à une date indéterminée une autre île au seigneur d'Azay-le-Rideau (Fouques de Boisjourdain au moment de la vente), une île qualifiée dans la déclaration « d'isle ou jardin contenant demy arpent et demy [environ 30, 77 ares[260]] ». Une troisième île est baillée à Étienne Huos qui est « prinse pres Nostre-Dame-du-Pont, fors le saule de ladicte isle, depuis ung foussé estant au droit de l'isle Bodin en terres estant jusques a la riviere »[261]. Ces îles sont décrites dans la déclaration de 1520 comme étant toutes « a présent enclouses », ce qui laisse supposer la présence de murailles ou de haies posées autour de ces dernières. Cette hypothèse semble d'ailleurs confirmée par l'aveu servi au roi par Henry-François de Vassé du 1er septembre 1670, se rapportant aux mêmes îles et qui mentionne l'existence « d'une écluse, hayes[262], bouches[263], bois, isles, perches[264] » situées à proximité du

[256] *Id.* note précédente.
[257] Voir pièce justificative n°9**.**
[258] Voir pièce justificative n°6 [p.24].
[259] Un quartier équivaut à ¼ d'arpent, l'arpent d'Amboise et de ses environs étant de 41,03 ares, un quartier vaut environ 10,26 ares. Pierre Charbonnier, Abel Poitrineau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, 2001, p. 96 et 98.
[260] *Id.* note précédente.
[261] Voir pièce justificative n°6.
[262] Déformation du terme « Haie » (subst. fém) aussi orthographié « Haiée » ou « haye » qui désigne une portion de forêt entourée de palissades. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IXe au XVe siècle*, Paris, 1881, vol.4, p.398. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/
[263] Le terme de « bouche » (subst. fém.) désigne une botteou un fagot le plus souvent de chanvre. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IXe au XVe siècle,* Paris, 1881, vol.4, p.398. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/
[264] Le terme « perche » (subst.fém.) a pu ici se rapporter à deux usages soit il est utilisé au sens de pièce de bois sur laquelle l'on pouvait tendre un filet ; soit au sens de « perchoir », bâton horizontal sur lequel se repose les oiseaux de proie. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

« jardin sur lesdits ponts d'Azay, devant la chapelle Notre-Dame desdits ponts »[265]. Cette description nous permet donc de comprendre que les îles possédées par le couple Berthelot ont bien été encloses et que l'eau circulant sur ou autour de l'une d'entre elle était régulée par une écluse[266]. Aucune mention relative à la clôture du jardin du château n'est présente dans la déclaration de Gilles Berthelot qui prend pourtant soin de souligner ce fait s'agissant des autres îles et jardins en sa possession. Devons-nous comprendre que le jardin du château, contrairement aux autres îles du couple Berthelot n'était pas clos ? La question pourrait être intéressante puisque le jardin d'Azay-le-Rideau se situe sur une île et bénéficie au sud d'une vue dégagée sur la rivière et ses îlots d'une part, et sur la berge et la ville d'autre part (fig. 11). Cette vue aurait ainsi pu constituer un agrément supplémentaire pour le visiteur se promenant autour des parterres.

L'étude du plan routier daté des années 1760-1770 remet toutefois, en cause cette hypothèse (fig. 3). Il figure deux murs de clôtures à l'extrémité ouest du jardin du château. Un autre plan daté de 1785, intitulé « Plan géométrique des Ponts et Faux-bourg d'Azay-le-Rideau et élévation dudit pont. Levé au mois d'avril 1785 » (fig. 6), désigne le jardin du château d'Azay-le-Rideau sous le nom « d'enclos du château ». Il figure cependant, un seul mur de clôture à l'extrémité nord-ouest du jardin du château. L'absence du second mur au sud-ouest semble, néanmoins, devoir constituer un oubli du dessinateur de 1785, car il est illustré sur deux plans postérieurs, celui de l'an XII (fig. 7) dont nous avons fait mention plus haut, et sur le cadastre napoléonien de 1814 (fig. 2). La question est donc de déterminer à quelle date ce mur, situé en fond de jardin a été bâti. L'aveu rédigé par Henri-François de Vassé le 1er septembre 1670 décrit le jardin du château comme étant « en un tenant, contenant environ deux arpents de terre, joignant de deux parts au grand cours d'eau de ladite rivière d'Indre, d'autre part audit pont d'Azay, un cours d'eau entre deux, d'autre part a la douve et au gardoire de mon chasteau », ce qui laisserait supposer que le jardin n'est pas clos. Il nous faut donc présumer que ce mur a été bâti à une date inconnue entre 1670 et les années 1760-1770.

La date de création du jardin du château d'Azay-le-Rideau demeure inconnue. En effet, les comptes rédigés par Guillaume Artault entre 1518 et 1519, pourtant précis en ce qui concerne le château, ne mentionnent aucun chantier relatif au jardin dont la création ou la

[265] Voir pièce justificative n°10.
[266] Nous ignorons cependant à quelle date et sur quelle île, l'écluse fut construite. Celle-ci n'est en effet mentionnée dans aucun aveu antérieur à celui de 1770 ce qui peut laisser penser que celle-ci est peut-être contemporaine de cet acte.

transformation aurait forcément nécessité au minimum des travaux de terrassements et de plantations. Il nous faut donc supposer que le jardin d'Azay-le-Rideau a été créé à une date antérieure incertaine. La déclaration de fief de Gilles Berthelot ne nous permet pas non plus d'en connaître la composition. Tout au plus pouvons-nous présumer qu'il reprenait la typologie du jardin médiéval, composé de carreaux de verdure et séparé par des allées perpendiculaires. Ce fait est par ailleurs, confirmé par la composition analogue figurée sur un plan routier réalisé vers 1760-1770, un plan aquarellé vers 1800 (fig. 20) et le plan daté de l'an XII (fig. 7). Le jardin se compose de vastes parterres rectangulaires séparés par des allées orthogonales selon les canons du jardin « à la française ». Ce dessin a-t-il était créé en suivant les structures du jardin antérieur des Berthelot ? L'hypothèse paraît plausible si l'on considère les travaux effectués en 1771 aux douves du jardin. Un mémoire de réparations réalisées de 1770 à 1773 au château d'Azay-le-Rideau fait en effet, mention de travaux de maçonnerie exécutés au « canal du vivier du jardin du coté de l'est depuis le 10 octobre jusqu'au 8 décembre 1771, montant quatre-vingt journées et du coté de la rivière depuis le 13 jusqu'au 20 juillet 1772, montant vingt-deux journées »[267]. Ce document laisse supposer qu'à une date inconnue, la douve creusée par Gilles Berthelot a été transformé en canal lequel a été maçonné. Le seigneur d'Azay-le-Rideau a donc profité d'une construction antérieure afin de moderniser la composition de son jardin. Par ailleurs, dans le dessin aquarellé de 1800, nous pouvons observer que les bordures des parterres sont ornées de buissons de couleur, de taille et de formes variées. Pierre de Crescens dans son *Livre des prouffitz champestre* (1486) recommandait notamment l'usage d'aubépine (*crataegus laevigata*), de fusain (*Euonymus europeaus*), de rosiers (*rosa pimpinlifolia* et *rosa gallica*), de « sanguinon » (cornouiller sanguin, *cornus sanguinea*), de sureau (*sambucus nigra*) pour créer des haies et bordures[268]. Aussi, est-il intéressant de se demander si la variété des buissons illustrés par l'auteur du dessin de 1800 est représentative de plantations anciennes replantées dans les jardins d'Azay-le-Rideau pour refaire les bordures du jardin « à la française » ou si celui-ci a simplement souhaité introduire dans son dessin, un élément de variété.

[267] Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^e siècle, ... op.cit.* Université de Tours, octobre 1991, p. 60, *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, compte de Jehan-Baptiste Jahan, 1772-1773, côte E 1013.

[268] Pietro Crescenzi, *Le livre des Prouffitz champestres et ruraulx touchant le labour des champs, vignes et jardins*, traduction de *opus ruralium commodarium,* 1304-1306, Paris, La veuve de Michel le Noir, 1521, fol. 56 r°, 57v°, 58r°.

L'accès au jardin se faisait depuis la cour d'honneur, par un passage aménagé dans le corps de logis ouest du château. Ce dernier est encore visible aujourd'hui quoique le niveau du plancher en ait été surélevé, peu avant 1869, par le marquis Armand-Marie de Biencourt afin de créer un cabinet[269] (fig. 21). Situé au rez-de-chaussée, il reçoit un traitement décoratif spécifique dont la nature est propre à rappeler celle de l'escalier d'honneur (fig. 16) avec une porte en arcade et un couronnement composé d'un haut fronton trapézoïdal. Côté jardin, le passage s'ouvre sur une arcade couronnée d'un fronton triangulaire orné de petits putti reposant sur un entablement (fig. 22). Il est voûté en berceau, peut-être afin de rappeler le motif de la galerie de treillage, courant dans l'architecture des jardins de l'époque et que l'on utilisait usuellement comme moyen de circulation dans le jardin médiéval. Nous ignorons cependant si la création de ce passage est due à Gilles Berthelot ou si celui-ci avait déjà été aménagé dans le corps de bâtiment antérieur. Marie Latour a, toutefois, relevé dans le compte de construction du château d'Azay-le-Rideau[270] que les les « chalandiers[271] » reçoivent vingt sols pour avoir « haulssé et remply de terre et chaplum[272] l'allée qui va de la court aux jardins ». Elle en conclue et nous avec elle, que cette allée pourrait être le chemin originel conduisant au jardin et sur lequel le passage de l'aile orientale a été bâti. Cela signifierait que l'allée était déjà un passage habituel du temps de l'ancienne construction et que Gilles Berthelot aurait pérennisé cet accès[273].

La création d'un passage offrant une liaison directe entre la cour d'honneur et le jardin constitue toutefois, une indication intéressante de la place occupée par le jardin dans la demeure seigneuriale. Le passage vers le jardin se trouve situé en dessous de l'appartement le plus richement orné du château d'Azay-le-Rideau quoiqu'il ne communique pas avec ce dernier. Nous aurons l'occasion au cours des chapitres suivant de revenir sur ces problématiques[274].

Côté jardin, le passage s'ouvrait, sur l'ancien « gardoire » ; désormais transformé en fossé mis en eau. L'ancien vivier médiéval a été agrandi en perçant un fossé creusé à fond de

---

[269] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 26-27.

[270] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, côté E 980, fol. 25.

[271] Le terme « chaland » (subst. masc.) désigne un grand bateau plat destiné au transport de marchandises. Le mot « chalandier » désigne donc sans doute le conducteur du chaland. Dans ce contexte, il faut peut-être comprendre que les chalands ont amenés de la terre pour « haulssé » l'allée. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 29/10/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[272] Le vocable « chaplum », aussi orthographié « chaplin » (subst. masc.) désigne des débris, des décombres, des détritus. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 29/10/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[273] Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^e siècle, … op.cit.,* Université de Tours, octobre 1991, p. 95.

[274] Partie 3, chapitre 6, 6.1 Le jardin, une nouvelle pièce du château ?, p. 271-279.

cuve : « lequel vivier servira de foussé a fond de cuve avec ce que servira de gardoire et poisson »[275]. Créant un nouvel espace aquatique qui avait pour résultat de dissocier le château d'Azay-le-Rideau de son jardin, Gilles Berthelot lui donnait la physionomie d'une seconde île artificiellement créée, peut-être pour répondre à celle du château lui-même assis sur l'autre partie de l'île qui se trouvait ainsi coupée en deux. Le « gardoire » transformé en douve, n'en perdait cependant pas sa fonction de vivier pour les poissons. Le cadastre napoléonien (fig. 2) à cet égard, illustre bien le procédé utilisé par l'architecte d'Azay. L'Indre a été mise à profit pour alimenter les douves du château et les fossés ont été conçus pour retenir les poissons.

Afin de franchir la nouvelle douve, un pont-levis reliant la galerie du château au jardin a été aménagé; ainsi qu'en témoigne l'aveu d'Henry-François, marquis de Vassé daté du 1er septembre 1670, que nous avons cité plus haut :

> « […] j'ay trois ponts levis ; l'un pour entrer et sortir en ma basse-cour, qui est par-dessus le grand cours d'eau de ladite rivière d'Indre, l'autre qui est par-dessus ma douve et réservoir a poisson, entre mondict chasteau et mon grand jardin [276]».

L'usage d'un pont-levis de préférence à un pont fixe pose la question de la fonction attribuée à celui-ci. Les travaux d'Alain Salamagne (2011), nous en fournissent quelques indices[277]. Il souligne en effet, l'importance d'un certain nombre de signes attachés au château et à la noblesse. Le pont-levis et le fossé jouent dans ce cadre un rôle particulier. Si ces derniers constituent des moyens pour affirmer la possession d'un propriétaire sur un bien ou un domaine, ils acquièrent également durant le Moyen Âge une valeur défensive et participent d'un vocabulaire spécifiquement attaché à la « maison forte »[278]. Annie Renoux (2000) a ainsi démontré que la coutume dans le Maine établit un rapport précis entre hiérarchies nobiliaire et castrale. De ce fait, comtes, barons et châtelains possèdent sans restriction le droit de fortifier leurs demeures par des tours, pont-levis, etc. À l'inverse, les seigneurs de moindre rang ne disposent que d'un droit réduit en la matière ; excluant de fait le recourt au pont-levis qui sera

[275] Voir pièce justificative n°6.
[276] Le marquis de Vassé ne précise pas la localisation du troisième pont-levis. Voir pièce justificative n°10.
[277] Alain Salamagne, « Les "marques de château", lecture d'une symbolique seigneuriale (XIVe- XVIe siècles) », dans Jean-Marie Cauchies (dir.), Jacqueline Guisset (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 133-147.
[278] Annie Renoux, « Hiérarchie nobiliaire et hiérarchie castrale dans le Maine à la fin du Moyen Âge », dans Yves Coulet, *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, École française de Rome, 2000, p. 224-225 ; *op.cit.* dans Alain Salamagne, « Les "marques de château", lecture d'une symbolique seigneuriale (XIVe-XVIe siècles) *op. cit.*, Turnhout, 2011, p.135.

alors remplacé par un pont dormant[279]. Un rapport direct existe donc entre le statut du détenteur de la demeure noble et l'architecture qu'il lui donne.

Dans ce cadre, la construction d'un pont-levis de préférence à un pont dormant donnant accès au jardin d'Azay-le-Rideau semble traduire la volonté de Gilles Berthelot de parer son château d'un vocabulaire architectural propre à exprimer son nouveau statut de châtelain. Nous avions en effet, pu observer précédemment qu'un procédé similaire avait été utilisé pour l'ornementation des façades extérieures des logis nouvellement construits par le général des finances de Normandie. Ainsi, à l'instar des mâchicoulis, tours et tourelles présentes dans l'architecture du château, la mise en place d'un pont-levis donnant accès au jardin a pu participer du recours à une symbolique seigneuriale pour signifier le nouveau statut acquis par Gilles Berthelot.

Le chantier du château d'Azay-le-Rideau s'interrompit brutalement en 1524. Les biens de Gilles Berthelot furent confisqués par François I[er] au mois de juin 1528, de même que la terre d'Azay-le-Rideau qui fut offerte à son capitaine des gardes : Antoine Raffin. Ce dernier fit peu de travaux au château et l'aveu qu'il donne au roi le 15 mars 1540[280], laisse supposer qu'il n'en a fait réaliser aucun en ce qui concerne le jardin. À la mort d'Antoine Raffin, la seigneurie échut d'abord à son fils François[281] qui l'abandonna ensuite à sa mère Philippe de Bessay à titre de transaction et pour en tirer une pension alimentaire (19 avril 1552)[282]. François Raffin, comme son père avant lui, entrepris d'agrandir son domaine par l'achat d'un certain nombre de terres[283]. Toutefois, aucune mention n'est faite dans les documents conservés dans le chartrier d'Azay-le-Rideau (conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours) de travaux relatifs au château ou à son jardin.

Du chantier des Berthelot nous retiendront plusieurs éléments quant à la mise en scène de son jardin. Premièrement, sa topographie, celui-ci se trouve situé sur une île de l'Indre. Il n'est cependant pas le seul jardin possédé par le couple à avoir été planté sur un îlot. La déclaration de fief rédigé par le seigneur d'Azay-le-Rideau en 1520 fait, en effet, état de plusieurs autres « îles-jardins ». Celle-ci précise également que ces dernières sont toutes

[279] Annie Renoux, « Hiérarchie nobiliaire et hiérarchie castrale dans le Maine à la fin du Moyen Âge », *op.cit.*, École française de Rome, 2000, p. 209.
[280] Voir pièce justificative n°22.
[281] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* testaments d'Antoine Raffin, 4 septembre 1536 et 20 mai 1543, chartrier d'Azay, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 777.
[282] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* testaments d'Antoine Raffin, 4 septembre 1536 et 20 mai 1543, chartrier d'Azay, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 931.
[283] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* testaments d'Antoine Raffin, 4 septembre 1536 et 20 mai 1543, chartrier d'Azay, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 932 et 933.

encloses, spécification qui n'apparaît pas en ce qui concerne le jardin du château ; ce qui laisse penser qu'il ne l'était pas.

Deuxièmement, la position du jardin par rapport à la demeure : celui-ci est planté au pied du logis oriental face aux appartements qu'ont pu occuper les Berthelot. L'agrément de la vue sur le jardin paraît, d'ailleurs, constituer un attrait supplémentaire à ces derniers. Ce positionnement n'est toutefois pas nouveau, mais il pose la question du rapprochement entre château et jardin. Dans ce cadre, l'accès au jardin joue un rôle déterminant. Le passage vers celui-ci, situé au centre du logis est invite à s'interroger sur l'importance prise par le jardin dans la mise en scène du château.

Troisièmement, l'usage de l'eau. Les références à la rivière sont fréquentes dans les déclarations et aveux que nous avons pu citer. Il est donc intéressant de se demander si la création de la douve, mettant à profit l'eau de la rivière, participe d'un choix pratique ou décoratif. En tout état de cause, la création de la douve d'Azay-le-Rideau aura eu pour conséquence de diviser les espaces entre château et jardin, donnant ainsi à ce dernier la physionomie d'une nouvelle île dans le cours de l'Indre. Le jardin est ainsi cerné de toute part par les eaux et cette configuration se retrouve dans le cadre d'un autre château situé au bord d'une rivière : le jardin de Chenonceau.

2.2 Une résidence au bord de l'eau : Chenonceau

Un rêve de pierre : le château

Le premier château de Chenonceau, dont nous conservons quelques traces, est celui bâti par Jean II Marques. Sa physionomie demeure incertaine puisqu'il n'en reste aujourd'hui qu'une tour : « la tour des Marques », située à l'ouest de la plate-forme servant de cour d'honneur au château actuel. Jean-Pierre Babelon (2000) a cependant estimé que celui-ci devait s'appuyer directement sur le Cher et prenait la forme d'un carré de 50 mètres de long sur 55 mètres de large (fig. 27)[284]. Il reposait sur une plate-forme maçonnée directement assise sur la rive droite du Cher, cernée sur trois côtés par des fossés mis en eau par la rivière. Suivant un modèle fréquent de l'architecture castrale de la fin du XV[e] siècle, il estime que le château de Chenonceau était constitué de quatre tours rondes dressées aux angles des bâtiments dont les bases baignaient dans les douves. Ces tours étaient réunies par des courtines ou des corps de logis qu'interrompait le massif, peut-être fortifié, de la porte d'entrée[285]. Un moulin, documenté dans l'aveu et dénombrement de la terre de Chenonceau servi au roi par Thomas Bohier le 18 mai 1523, était situé à proximité du château : « *Item* mon mollin bancquier qui soulloit estre audict Chenonceau pendant entre les deux piliers sur lesquels est de présent ediffier mondict chastel [286]». Lorsque Thomas Bohier pris possession du château de Chenonceau, il décida de faire construire un nouveau château qu'il installa sur les piles de l'ancien moulin. Du château des Marques, il ne conserva qu'une tour ; symbole de prestige et d'ancienneté de la châtellenie (fig. 28). Le couronnement de la tour fut toutefois modifié afin de s'harmoniser d'avantage avec le futur château. En témoigne la date de 1513, que l'on peut lire sur la cloche du campanile. La tour fut ornée d'une toiture conique et d'un chemin de ronde supporté par de petites consoles en guise de mâchicoulis. Elle fut également enrichie d'une porte et de trois fenêtres[287]. Un perron à double rampe en pierre fut ensuite, ajouté afin de permettre un meilleur accès à la « tour des Marques »[288]. L'ajout de ce dernier n'est peut-être pas fortuit et participe d'un vocabulaire architectural attaché à la symbolique seigneuriale. Au Moyen Âge, c'est en effet en haut du perron que le seigneur rendait la justice conformément aux prérogatives liées à son rang[289]. La construction d'un perron au pied de la tour médiéval a donc pu participer de la

[284] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 19.
[285] *Id.* note précédente.
[286] Voir pièce justificative n°13.
[287] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 37.
[288] *Id.* note précédente.
[289] Martine Garczynska Tissier-Mallerais, *Le château de Bury*, mémoire sous la direction d'André Chastel, s.l, 1963-1964, p. 152.

volonté de témoigner du statut du propriétaire. La conservation même de la tour des Marques semble en effet, nous orienter vers cette hypothèse[290]. Philipe Hamon a d'ailleurs souligné à ce sujet, le jeu perpétuel de la part des bourgeois sur la confusion entre le nobiliaire et le seigneurial afin d'aboutir à une sorte de mimétisme avec « la noblesse de race »[291]. En outre, deux pont-levis sont construits afin de relier l'entrée du château à la plate-forme de la tour des Marques et celle-ci à la berge où sont bâtis les communs (fig. 29 et 30)[292]. Si l'on en croit la vue à vol d'oiseau des « château et jardin avec projet d'extension » dessinée par Jacques Androuet Du Cerceau, l'accès primitif au château des Bohier est procuré par une allée percée, depuis le bourg, qui bordait la basse-cour et aboutissait à une porte flanquée de deux tours rondes[293] (fig. 34).

Le chantier du château neuf fut entrepris dans les années 1514-1515, le gros œuvre était terminé à la fin de l'année 1517, si l'on en croit la description que François I[er] en fit dans ses lettres patentes du mois de décembre[294] et le fait que la chapelle du château fut consacrée en 1518 par le frère de Thomas Bohier, Antoine, cardinal-archevêque de Bourges. Quant aux travaux de décoration, ils paraissent avoir été terminés en 1522, date d'un marché passé pour la pose du carrelage et le « bouzillage » des cloisons de charpente et de galerie du comble et des galetas avec « blanchissage en couleur et façon de brique »[295]. Durant cette période, Thomas Bohier est très souvent absent de Chenonceau. Philippe Hamon a, en effet, relevé que durant l'année 1514-1515, Bohier se rend à Tours au mois d'avril, puis à Paris, Amiens, Abbeville et Calais où il se trouve au mois de mai. Il part ensuite à Londres où il passe l'été. Il revient en France au mois de janvier 1515, à Reims, puis il part pour l'Italie au mois d'août. En 1516, Thomas Bohier est à Amboise, peut-être en profite-t-il pour se rendre à Chenonceau et juger de l'état d'avancement des travaux. En 1517, il est documenté à Toury-en-Beauce au mois de janvier, puis à Paris et à Cambrai au mois de mars ; au mois de mai il se trouve de nouveau à

---

[290] François Gébelin, *Les châteaux de la Renaissance*, Paris, 1927, p. 5-8.
[291] Philipe Hamon, *« Messieurs des finances », … op.cit*, Paris, 1999, p. 372.
[292] *Archives du château de Chenonceau,* Pièces diverses, 1274-1811, tome 11, « Acte de donation de la terre et seigneurie de Chenonceau faite par Henri II à Diane Poitiers », voir pièce justificative n°15.
[293] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p.33.
[294] « François, par la grâce de Dieu, scavoir faisons à tous présens et advenir, que nous considérons le lieu, place et chastel de Chenonceau, appartenant à nostre amé et féal conseiller et général de nos finances, Thomas Bohier, chevalier ; est une belle place et maison assise sur la rivière de Cher en beau et plaisant pays ». (*Archives du château de Chenonceau*, Lettres patentes de François I[er] accordant à Thomas Bohier le droit de construire un pont sur le Cher, décembre 1517, famille Bohier, pièces diverses, 1494-1541, tome 5). Ce document est intégralement retranscris dans Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau …op.cit.,* Paris, 1864, pièce historique n° XI, p.65-67.
[295] Marché du 29 janvier 1522 pour le carrelage et le « bouzillage » des cloisons de charpente et de galerie du comble et des galetas avec « blanchissage en couleur et façon de brique » commandé à Jean Marnay, artisan de Tours, A*rchives du Château de Chenonceau*, tomes 5 et 19, publié dans *Les nouvelles Archives de l'art français*, 1872, p.151-153 et *op. cit.* dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 37, note 11.

Paris, avant de retourner à Tours au mois de novembre[296]. Le château est alors presque fini en tout cas en ce qui concerne le gros-œuvre. Dans ce contexte, il est légitime de se demander à qui Thomas Bohier a bien pu confier la surveillance du chantier durant ces absences ? Nous l'avons vu plus haut[297], son épouse Catherine Briçonnet, joua un rôle important dans l'acquisition des fiefs qui devait permettre à son mari de faire ériger la terre de Chenonceau en châtellenie. En effet, Thomas Bohier lorsqu'il est absent, se fait généralement représenté par sa femme. La politique d'achat des terres de Chenonceau entreprise par le couple Bohier repose donc sur un rapport de confiance de Thomas Bohier envers sa femme. Dans ce contexte, il n'est pas impensable que Catherine Briçonnet ait joué un rôle important dans la surveillance du chantier du château et que ce dernier lui ait fait confiance pour prendre les décisions importantes relatives aux travaux entrepris durant son absence. L'abbé Chevalier n'hésite d'ailleurs pas attribuer à celle-ci la commodité des intérieurs dans lesquelles il reconnaît « une main toute féminine »[298]. Les documents aujourd'hui conservés au château ne permettent pas, toutefois, d'apprécier de manière explicite la part réelle que Catherine Briçonnet prit dans les travaux réalisés à Chenonceau. Néanmoins, la relation du couple Bohier qui sous-tend la politique d'acquisitions de terres de la seigneurie, nous permet d'envisager la possibilité que le château de Chenonceau puisse résulter d'une action concertée entre Thomas Bohier et Catherine Briçonnet.

L'architecte du château de Chenonceau n'est pas connu. L'abbé Chevalier avait émis l'hypothèse que les plans avaient été fournis par Pierre Nepveu dit Trinqueau et Jacques Coqueau qui furent les maîtres d'œuvre du château de Chambord[299]. Plus récemment Jean-Pierre Babelon, faisant le rapprochement entre le voûtement de la galerie basse et celui de l'escalier de Chenonceau avec ceux présents à la tour des Minimes à Amboise, de l'escalier Louis XII du château de Blois et du cloître Saint-Martin à Tours, a avancé le nom des frères François. Architectes et sculpteurs ornemanistes Martin, Bastien et Gatien (élèves de Michel Colombe, 1430-1515) sont présents entre 1491 et 1515 sur les chantiers d'Amboise, de Blois et de Tours. Le décor sculpté de Chenonceau témoigne pour Jean-Pierre Babelon « du talent des équipes en place d'abord plus proche de la sensibilité gothique, puis inspiré dans une

[296] Philipe Hamon, *« Messieurs des finances » … op.cit*, Paris, 1999, p. 98-99.
[297] Chapitre 1, La terre de Chenonceau et ses propriétaires (1513-1560), p. 39-48.
[298] Casimir Chevalier, *Le château de Chenonceau*, p.II et 27. L'idée d'un rôle joué par les femmes dans l'évolution de la distribution intérieure des demeures en France a été reprise par Sigfried Giedon, *Space, Time and Architecture : the growth of a new tradition*, Cambridge, 1962, p. 134 (*op.cit.* dans Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie…*op.cit* », dans *La gazette des Beaux Arts*, janvier 1969, p. 36 note 26).
[299] Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceaux*, Lyon, 1868, p. VIII.

seconde phase de la nouvelle grammaire diffusée par les modèles italiens »[300]. Jean Guillaume, puis Jean-Pierre Babelon après lui ont également souligné la possibilité que le plan du château de Chenonceau ait été inspiré de l'architecture vénitienne[301].

Thomas Bohier décide de faire construire son château sur les piles de l'ancien moulin. Celui-ci se trouve directement assis dans le lit de la rivière : « De mon dommaine, mon chastel et maison forte de Chenonceau, lequel j'ay faict de neuve bastir construire et ediffier au-dedans de la riviere de Cher, laquelle passe tout alentour de mondict chasteau et la terre dudict lieu que j'ay faict réediffier et repparer[302]». En conséquence, le château de Chenonceau se fonde sur de puissants soubassements constitués par les piles de l'ancien moulin (fig. 31). La plate-forme sur lequel il repose est complétée par une longue arche reliant les piles là où se situait la roue de l'ancien moulin. Elle détermine ainsi, un rectangle occupé en majeure partie par le château. Bâti sur un plan massé, dessinant un carré de 22 mètres sur 23 (hors œuvre et sans les tourelles), celui-ci abandonne l'organisation traditionnelle du château construit autour d'une cour centrale.

À l'extérieur, la plate-forme de l'ancien château des Marques qui tient lieu de cour d'entrée, se substitue à la cour d'honneur centrale, dont l'espace est visuellement rattachée au château par l'ancienne tour des Marques. À l'intérieur, la distribution des espaces est assurée par un corridor-galerie[303], situé dans l'axe de l'entrée. À l'est et à l'ouest, prennent place deux corps de logis, coiffés de hauts combles droits. Entre les deux, l'espace central orienté nord-sud, est occupé par les galeries intérieures étagées les unes sur les autres couvertes d'un comble perpendiculaire aux deux autres et entre lesquels il vient s'amortir.[304].

Le château de Chenonceau s'organise donc sur le plan d'un carré dont la forme s'explique par la situation particulière du château[305], assis sur les piles de l'ancien moulin. Jean Guillaume a souligné à ce sujet, que le plan carré du château de Chenonceau relevait d'un choix délibéré du propriétaire. En effet, le fait de bâtir le château sur les piles d'un moulin appelait nécessairement l'utilisation d'un plan massé[306]. Il aurait toutefois, été possible de recourir à un

---

[300] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 53-54.
[301] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie : le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance », Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 39 et Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 50-52.
[302] Voir pièce justificative n°13.
[303] Nous empruntons ce terme à Jean-Pierre Babelon (Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002) car il transmet bien l'idée d'un élément architectural servant à la fois pour la distribution (le corridor), mais aussi à la promenade et aux jeux de vue (la galerie), fonction que nous aurons l'occasion de développer ultérieurement.
[304] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 40-41.
[305] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie : le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance », Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 28.
[306] *Id.* note précédente.

plan rectangulaire qui aurait occupé toute la surface de la plate-forme de l'ancien moulin. L'architecte a cependant, choisi de faire bâtir des constructions annexes à l'est, hors œuvres, et munies de petites tourelles afin de maintenir l'homogénéité du décor extérieur (fig. 31.a) ; mais aussi d'enrichir par des éléments adventices, empruntés au style gothique, l'effet visuel produit par le château. Ces constructions abritaient ainsi la chapelle et un petit logis communiquant sur deux niveaux avec les appartements du seigneur et de sa femme où l'on trouve au rez-de-chaussée le cabinet et la librairie[307]. Ces deux bâtiments étaient séparés par un espace sur lequel on avait établi une terrasse permettant de profiter de l'agrément de la vue. Ainsi, l'architecte par ces éléments adventices introduisait dans l'architecture extérieure du château un effet d'animation bien venu que l'aspect trop linéaire des façades sur le Cher aurait pu rendre monotone.

À l'intérieur du château (fig. 39), le corridor-galerie subordonne l'ensemble de la construction. Il divise l'espace intérieur en deux parties égales et occupe une surface exactement équivalente à la moitié de la largeur des pièces voisines[308]. Jean Guillaume a souligné l'extrême régularité du plan du château de Chenonceau « où se répètent partout les mêmes mesures ou leurs multiples »[309]. Il en déduit que l'architecte de Chenonceau a non seulement assimilé la leçon de l'architecture italienne reposant sur la régularité du plan, mais qu'il en a encore compris l'esprit, apprécié les cadences régulières et les compositions hiérarchisées afin de l'adapter de manière brillante au plan massé déjà présent dans l'architecture française[310].

Le corridor-galerie dessert les pièces d'appartements de part et d'autre de lui. L'inventaire des meubles du château de Chenonceau dressé par Diane de Poitiers en 1547[311] et l'inventaire « des meubles, bijoux et livres estant a Chenonceau » daté du 8 janvier 1603[312], rédigé après le décès de la reine Louise ; nous permettent de reconstituer la distribution du château de Chenonceau. Au rez-de-chaussée, le corridor-galerie donne accès, à gauche, à une salle menant à la « chambre du roy estant au bas ». Celle-ci est encadrée par une garde-robe, une librairie et un cabinet. Joignant à la salle se trouve la chapelle, laquelle est reliée au pavillon abritant la librairie et le cabinet par une terrasse. Celle-ci est accessible depuis la salle par une

---

[307] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 44-45.
[308] Jean Guillaume en donne les dimensions suivantes : 3,90 m de largeur sur 7,80 m de longueur. Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie…*op.cit.*, Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 42, note 14.
[309] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie…*op.cit.*, Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 29.
[310] *Id.* note précédente.
[311] Voir pièce justificative n°19.
[312] Cet inventaire a été intégralement retranscris par le prince Augustin Galitzin dans son *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux, le 8 janvier 1603, précédé d'une histoire sommaire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France, suivi d'une notice sur le château de Chenonceaux,* Paris, 1856.

porte-fenêtre et permet une vue sur le Cher et la berge à l'est. Le corridor-galerie s'ouvre au rez-de-chaussée sur un large balcon au-dessus de la rivière auquel on accédait par une porte-fenêtre[313] (fig. 31.a). Ce balcon avait spécialement été prévu pour jouir de la vue sur le Cher au pied du château, mais aussi pour fournir de la lumière au corridor-galerie dont la couverture en voûte assombrissait l'espace.

L'inventaire de 1547 a été rédigé après la mort de François I^er^, lorsque Diane de Poitiers en pris possession. Le château semble alors inhabité et le mobilier inventorié nous laisse à supposer que lorsque le roi en était propriétaire il n'y dormait pas, le château constituant une agréable halte pour la chasse. En témoigne le mobilier de la « chambre du roy » qui n'abritait qu'une table en noyer, une armoire, un buffet et des tréteaux[314]. Lorsque Diane de Poitiers devient propriétaire du château de Chenonceau, elle n'y réside pas non plus. Toutefois, elle s'y rend à de nombreuses reprises comme en témoigne les comptes conservés au château de Chenonceau et tenu par André Bereau, fermier et receveur du château[315]. Elle y reçoit notamment le roi et sa cour, en 1555 :

« Pour trente journées d'hommes qu'il a convenu a nestoier le chastel et austres bastimens dudict Chenonceau, tant aux venues du roy que de madicte dame, et mesmement apres l'appartement du Roy dudict lieu, a esté paié par ledict recepveur, a raison de deux sols six deniers pour journée, la somme de soixante-quinze solz tournois » [316.]

« Pour dix neuf journées d'hommes faictes es voiaiges que madame a faictz audict Chenonceau, mesmes les dimanches, lundy, mardy et mercredy que le Roy est venu audict Chenonceau, tant a porter bois aux cuisines, chambres, que porter eaue ausdictes cuisines, a raison de deux solz pour journée, leur a esté paié la somme de trencte huict solz »[317].

Ce témoignage laisse entendre que l'appartement du roi, mentionné dans l'inventaire de 1547, est utilisé à cette occasion. Il peut donc avoir été meublé à cette époque et est occupé à l'époque de Louise de Lorraine. L'inventaire de 1603, permet en effet, de comprendre qu'elle logeait dans l'ancien logis du roi lequel devait avoir été augmenté d'une seconde chambre entre la chapelle et le pavillon lorsque Catherine de Médicis fit modifier la façade est[318] (fig. 40). À

---

[313] La restitution de cette façade a été réalisée par Jean Guillaume dans son article « Chenonceaux avant la galerie, …*op.cit.* », dans *La Gazette des Beaux Arts*, janvier 1969, p.22-27.
[314] Voir pièce justificative n°19 [p.4]
[315] Nous reviendrons plus en détail sur les comptes tenu par André Bereau, lorsque nous aborderons le chantier du parterre de Diane de Poitiers.
[316] *Archives du château de Chenonceau*, compte du parterre 1551-1555, année 1554-1555, tome 21. Cet extrait a été publié par l'abbé Chevalier dans ses *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 185.
[317] *Id.* note précédente, p.187.
[318] Augustin Galitzin, *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceau le 8 janvier 1603, précédé d'une histoire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France, suivi d'une notice sur le château de Chenonceaux,* Paris, 1856 et Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau,* Paris, 2002, p.120-121.

l'étage et dans les combles, la disposition du rez-de-chaussée est reprise et assure la régularité du plan[319]. Si l'on en croit le compte rédigé par André Bereau, lors de la visite du roi à Chenonceau en 1555, lorsque Diane de Poitiers reçoit Henri II, le couple royal loge dans les appartements superposés dans la moitié est du château, donnant sur le parterre qu'elle fait construire sur la berge du Cher à partir de 1547. Comme à Azay-le-Rideau, les logements les plus luxueux ont été volontairement situés à proximité immédiate du jardin (situé à l'est) qui constitue sans aucun doute un agrément supplémentaire pour ces derniers.

Les vues sur le Cher constituent un élément récurrent dans l'architecture du château de Chenonceau. Si la multiplication des fenêtres en façade semble résulter de la volonté de rythmer les façades extérieures et de les régulariser, tout en apportant beaucoup de lumière aux intérieurs. La mise en place d'un dispositif spécifique à l'escalier principal de la demeure souligne le lien réellement privilégié que le château entretient avec la rivière. L'accès aux étages supérieurs est en effet, procuré par un escalier à volées droites rampe sur rampe articulé autour d'une demi-vis (fig. 41). Situé perpendiculairement au corridor-galerie, il occupe une place quasiment centrale dans l'architecture. La présence de la demi-vis reliant les deux volées d'escalier a permis à l'architecte de créer, entre le mur et l'escalier un passage d'environ un mètre permettant de faire communiquer les pièces du rez-de-chaussée sous l'escalier. En conséquence, dans sa partie tournante, il surplombe ce passage et les marches ont été bordées d'une balustrade couronnée d'arcades. Jean Guillaume a remarqué que la mise en place de ce dispositif relevait sans doute d'une volonté du propriétaire ou de l'architecte, puisque la profondeur de l'espace occupé par l'escalier permettait la construction d'un palier intermédiaire. Il retient dans le choix de ce dispositif et nous avec lui, une justification esthétique tenant à la mise en scène des vues. En effet, lorsque l'on monte l'escalier, les deux grandes arcades couronnant la balustrade de la demie vis se trouve répondre à la fenêtre à claire-voie de la façade est en dessous (fig. 32). Le volume de l'escalier se trouve ainsi nettement défini dans ses parties droites, mais largement ouvert dans sa partie tournante : il s'ouvre « sur des transparences d'esprit flamboyant" »[320] dont le contraste introduit un effet d'animation et de surprise. Nous irons plus loin en soulignant que cet effet de transparence a pour conséquence de procurer depuis l'escalier, une vue directe sur le Cher. En effet, la largeur et surtout la hauteur de la baie centrale de la façade ouest (fig. 31 b.) permettent grâce à la présence des arcades

[319] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 48-49.
[320] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie…*op.cit.*, Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 34.

ajourées sur les balustrades de l'escalier de profiter du jour, mais aussi de jeter plus bas, les yeux vers la rivière. L'architecte a ainsi, réussi non seulement, à conserver une façade extérieure régulière dont la travée centrale se trouve soulignée par une baie plus large et plus haute au rez-de-chaussée ; mais encore d'introduire un effet de transparence gothique dans ses intérieurs. Il associe ainsi à Chenonceau, selon les mots de Jean Guillaume, « la vitalité du goût "flamboyant" à l'intérêt propre aux formes et à l'esprit de l'architecture italienne »[321].

Cette réflexion architecturale mêlant le goût du gothique à l'influence italienne se retrouve également dans les extérieurs comme en témoigne l'extrême rigueur du tracé. Chaque façade est divisée en trois travées verticales de croisées encadrées de pilastres et coiffées de hauts frontons trapézoïdaux. Les parties centrales toutefois, se signalent par un léger effet de sailli et par l'augmentation de la largeur des fenêtres couronné d'une baie encadrée de pilastres remplaçant les frontons trapézoïdaux latéraux.

À la naissance du toit, les effets d'horizontalité sont accentués par la présence d'une frise formée de balustres en demi-relief ; en-dessous l'étage est souligné par des doubles corps de moulures venant croiser les verticales des travées. Toutefois, l'architecte de Chenonceau semble avoir préféré animer ce quadrillage méthodique en introduisant entre les ouvertures du rez-de-chaussée et de l'étage de larges tables peut-être destinées à recevoir des médaillons du type de ceux qui furent réalisés pour la façade d'entrée[322]. Introduction d'un répertoire plus italianisant, ces médaillons et les candélabres ornant les frontons couronnant les fenêtres sommitales, voisinent avec un répertoire encore largement issu du gothique flamboyant et de la tradition castrale française. Ainsi, de hautes tourelles, ornées d'épis de faitages, viennent scander les angles des façades de manière analogue à celles employées par la suite à Azay-le-Rideau. Le château s'orne encore de multiples éléments en porte-à-faux, issu du gothique flamboyant, mais dont l'usage est, ici, rendu essentiel car il permet de ménager des balcons partout où l'exige l'agrément de la vue. Aussi, au premier étage, la façade nord s'enrichie de balcons semi-circulaire en échauguettes situés au-dessus de la porte d'entrée qu'ils soulignent ; tandis que d'autres balcons du même type viennent animer les parapets de la terrasses et du pont. Le décor architectural est donc également mis au service du plaisir des yeux, ce que souligne encore la présence de la chapelle et du pavillon à l'est, dont la composition adventice anime cette fois le volume du château.

---

[321] *Id.* note précédente.
[322] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p.43.

L'architecture du château de Thomas Bohier semble ainsi s'articuler autour de trois principes : l'axialité, ordonnée par le corridor-galerie central ; la symétrie, chaque étage est disposé selon la même distribution et chaque façade obéit à une rythmique unitaire et cohérente, et enfin l'agrément de la vue. L'architecte a donc orné le château de multiples aménagements permettant de larges panoramas sur la berge et la rivière. Le décor est également mis à profit pour faciliter l'accès vers les extérieurs. Le château s'enrichit de pas moins de trois fenêtres par étage et par travée, chaque façade comprend ainsi neuf fenêtres à l'exception de la façade nord qui s'ornait en plus d'une haute porte-fenêtre donnant sur un balcon sur le Cher (fig. 32 et 33). La face est du château accueillait en outre, une petite terrasse entre la chapelle et le petit logis hors œuvre afin de multiplier encore les points de vue. La perspective sur la rivière semble donc jouer un rôle essentiel dans l'architecture du château de Chenonceau[323].

Thomas Bohier profita peu de son nouveau château puisqu'il fut appelé dès 1524 à retourner en Italie pour le service du roi. Il y mourut la même année, léguant le château de Chenonceau à son épouse décédée deux ans plus tard. Le château revint alors à leur fils Antoine qui fut bientôt contraint de le vendre au roi de France François I^{er}. Le monarque n'eût cependant, pas à cœur d'embellir la propriété et lorsqu'il mourut en 1547, le château de Chenonceau en tant que bien appartenant à la couronne échut à son fils Henri II qui l'offrit à sa maîtresse, Diane de Poitiers. Celle-ci entreprit très tôt des travaux d'embellissement du château. Ces derniers concernaient en premier lieu les jardins (sur lesquels nous reviendront en détail ultérieurement); mais la duchesse de Valentinois souhaitait également doter Chenonceau d'un lieu de réception. Elle envisagea donc de l'enrichir d'une galerie. Désirant accéder à la rive gauche du Cher, Diane décida d'un projet grandiose : elle ferait construire au niveau de la façade sud du château un pont-galerie qui prolongerait le corridor d'entrée et qui, au-delà de la porte-fenêtre, traverserait le lit du Cher jusque vers l'autre rive[324].

Le projet de ce pont-galerie fut confié à Philibert de l'Orme qui travaillait déjà pour la duchesse de Valentinois au château d'Anet. Les travaux de sondage furent effectués en 1556 et

---

[323] Nous aurons l'occasion de revenir sur l'importance du site et de son rapport à l'eau ultérieurement, Partie 3, chapitre 6 : Union et perspective, la place de l'eau dans l'échange château-jardin, p. 271-289.

[324] La construction du pont du château de Chenonceau a longtemps été attribuée à Thomas Bohier, en raison des lettres patentes accordées par François I^{er} et datée du mois de décembre 1517, autorisant Thomas Bohier à édifier un pont sur le Cher (ce document est intégralement retranscris dans Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, 1864, pièce historique n° XI, p.65-67). Jean Guillaume a toutefois, démontré qu'il s'agissait en réalité de la construction d'un pont à usage public probablement construit à proximité du port Olivier pour remplacer le passage par bac (Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie … *op.cit.*», Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 20-21).

des fours à chaux provisoires furent installés à proximité de la carrière des Oudes (située sur la rive gauche, côté commune de Francueil). Le 10 juin 1557, le roi accorda à Diane de Poitiers le droit de couper cinquante pieds de chênes en forêt de Montrichard pour créer les batardeaux et les cintres des arches du pont[325]. En janvier 1558, une île occupant la tête de barrage en pierre destiné à retenir les eaux vers le moulin fut détruite pour libérer le courant et faciliter la construction du pont : « pour la fraction et ruyne d'une ysle estant pres le pont parce qu'elle nuysoit aux basteaulx, que monseigneur d'Ivry a commandé estre demollie [326]».

Un devis daté du 27 juillet 1557[327] nous donne une idée du projet proposé par Philibert de l'Orme. Le pont devait reposer sur cinq piles dont l'avant bec du milieu devait accueillir une demi-tourelle sur chaque face, afin de rappeler les balcons qui ornaient le château des Bohier. Sur ce pont, devait prendre place une galerie, longue de 60 mètres et aussi large que le pont de 18 pieds (soit environ 5,85 mètres). La galerie devait s'appuier sur la façade postérieure du château des Bohier, mais légèrement en aval afin de ne pas obstruer la vue du corridor-galerie du château qui s'achèverait par un balcon qu'il était prévu de conserver. Ce dernier devait être prolongé latéralement en saillie sur une « trompe et surpente » afin de rejoindre le pont[328]. Conçue sur un seul niveau d'environ 2,6 mètres, la galerie devait être éclairée des deux côtés par de hautes fenêtres, larges de 1,45 mètres et hautes de 3 mètres, situées au-dessus de la pointe des avant-becs. La galerie devait s'achèver sur un balcon « pour sortir dehors comme terrasse pour prandre l'air ». En option, une pile pouvait être ajoutée pour y aménager un pont-levis. Le balcon au bout de la galerie devait supporter latéralement deux petites « salles », des pavillons[329] en saillie, destinées à abriter des commodités privés, garde-robe et escalier en vis descendant au niveau de la rivière.

Ce projet ne put malheureusement être réalisé en l'état. Les difficultés continuelles que connut le chantier aboutirent à la fin de l'année 1557, à l'abandon de la construction de la galerie (fig. 42). Le libellé des quittances de Jacques Chanterel et de Claude Lenfant, maîtres maçons, prouve qu'il n'est alors plus question que de la construction du pont et des pavillons à son

[325] Voir pièce justificative n°25.
[326] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 228, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont 1556-1559, tome 23.
[327] Le compte du pont conservé au château de Chenonceau nous permet d'identifier certains des acteurs du chantier du pont galerie de Chenonceau, nous pourrons ainsi identifier Philibert de l'Orme, désigné par le titre de « monseigneur d'Ivry » qui travaille en collaboration avec le maçon Pierre Hurlu et l'appareilleur Jean de Vienne sous la surveillance d'André Bereau, receveur du château de Chenonceau et d'Antoine Babier, contrôleur de la maison de Diane de Poitiers. *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, 1556-1559, tome 23.Voir pièce justificative n°26.
[328] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 84.
[329] Voir pièce justificative n°26.

extrémité[330]. À la fin de l'été 1558, Jacques Chanterel, collaborateur habituel de Philibert de l'Orme décède et plusieurs arches demeurent inachevées. Ainsi, lorsque le chantier s'interrompt le pont demeure sans galerie, mais accueille à son extrémité un châtelet à tourelles avec pont-levis (fig. 42)[331].

La galerie est finalement construite pour Catherine de Médicis sous la conduite de Jean Bullant, le plan en est toutefois, modifié puisque la galerie se déploiera sur deux niveaux au-dessus du pont et que le balcon ancien sera aménagé afin de créer un accès de la chambre du rez-de-chaussée (aujourd'hui appelée « chambre de Catherine de Médicis ») à la galerie. Ce parti pris eut deux effets : l'assombrissement du corridor-galerie par la disparition de la porte-fenêtre puis du balcon, et la dégradation de la façade postérieure dont deux travées furent totalement obstruées.

Le projet de galerie pour le château de Chenonceau voulu par Diane de Poitiers ne fut pas réalisé selon son souhait. Pourtant, le domaine doit beaucoup à l'œuvre de Diane de Poitiers en raison d'un autre chantier qu'elle fit débuter peu après l'acquisition de la seigneurie : le jardin.

Le parterre de Diane de Poitiers

À l'époque de Thomas Bohier, le château de Chenonceau possèdait déjà un jardin ; celui-ci a été représenté dans les dessins que Jacques Androuet Du Cerceau a fait de Chenonceau et qui sont actuellement conservés au British Museum (fig. 34 et 35). Nous ignorons cependant, si ce jardin est l'œuvre de Thomas Bohier ou s'il a été planté pour les Marques.

Le jardin était situé à distance du château et il fallait cheminer pour s'y rendre. Il se trouvait derrière l'actuel pavillon des Dômes[332] (fig. 35) et est mentionné sous le nom de « jardin du pavillon » dans un « compte de régie » s'étendant de l'année 1548 à 1554 : « Pour avoir par deux fois paré le jardin du pavillon a la venue du roy, ou il a esté employé quinze

[330] *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, 1556-1559, tome 23 (non folioté).
[331] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p. 85.
[332] Le pavillon des Dômes, construit sous Catherine de Médicis, semble avoir remplacé un ensemble de bâtiments déjà présents à cet endroit à l'époque de Thomas Bohier comme en atteste l'aveu rédigé par ce dernier et daté du 18 mai 1523 : « *Item* mes jardins dudict lieu de Chenonceau cloz a murailles de logis et chapelle ».

journées d'homme au fur de trois solz quatre deniers tournois pour journée et despens [333]». Le jardin des Bohier était clos de mur et de petite dimension (un arpent soit 41,03 ares[334]).

Si l'on en croit la vue à vol d'oiseau et le plan réalisés par Jacques Androuet Du Cerceau (fig. 36) le jardin des Bohier était divisé en deux espaces séparés par une tonnelle et composé de parterres à compartiments réguliers organisés autour de deux allées perpendiculaires. La tonnelle semble toutefois, postérieure puisque André Bereau dans le « compte de régie » de l'année 1547 signale la construction, dans le jardin du pavillon, de treilles sur lesquelles on faisait pousser de la vigne : « Requiert cedict receveur luy estre alloué la somme de sept livres dix solz six deniers pour avoir par luy faict faire et faczonner les treilles du jardin, duquel Madame a prins les fruicts ceste année et faict terrasser les ceps par pied » [335]. En outre, sur le plan, la partie méridionale du jardin de l'autre côté d'un mur de clôture est vide (fig. 36). Or, Du Cerceau précise en légende du plan que le jardin est figuré « selon qu'il est pour le jourdhuy ». La vue à vol d'oiseau représente quant à elle, le château et le jardin « avec projet d'extension » (fig. 38). Le jardin des Bohier devait donc se trouver au nord de la tonnelle (qui devait s'appuyer sur le mur de clôture figuré dans le plan de Du Cerceau – fig.37) et était composé de quatre compartiments. Au centre de ce jardin, trônait une fontaine : « *Item* mes jardins dudict lieu de Chenonceau cloz a murailles de logis et chapelle, tous a l'entour contenant ung arpens de tenue ou environ, ouquel jardin est la fontaine » (fig. 34 et 35)[336].

Le jardin des Bohier était trop éloigné du château pour constituer un atout quelconque pour la mise en scène de la demeure. Aussi, lorsque Diane de Poitiers prit possession du domaine de Chenonceau, elle entreprit immédiatement de doter celui-ci d'un jardin qui serait à la mesure du chef-d'œuvre que constituait déjà le château. Elle entreprit cependant, en 1554, d'agrémenter le jardin des Bohier de jeux. On établit donc près de la « fruicterie » un paille-maille[337] :

---

[333] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 101, *Archives du château de Chenonceau*, compte de régie 1548-1555, tome 20 (non folioté).

[334] L'arpent d'Amboise et de ses environs équivaut à 41,03 ares. Pierre Charbonnier, Abel Potrinneau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest… op.cit,* Clermont-Ferrand, 2001, p.98.

[335] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 26, *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte de régie 1547, tome 19 (non folioté).

[336] Voir pièce justificative n°13.

[337] Le jeu de paille-maille est à rapprocher du croquet actuel, il s'agissait de pousser une boule en bois sous un arceau de paille au moyen d'un long maillet. Le paille-maille semble être l'ancêtre du jeu de mail extrêmement pratiqué en France au XVII[e] siècle. Wojciech Liponski, *L'encyclopédie des sports, Poznan*, Atena, 2003 (éd. française 2005), p.256.

> « Aussy faict ledict recepveur cy mise la somme de treize livres cinq solz pour quelques fenestres faictes a la fruicterie[338], pour la ferreuze d'icelles et pour quelques clefz, bois et journées emploiées a faire le paille-maille, comme appert par parties certiffiées par mondict sieur le mareschal Bex [339]».

Il est probable que la « fruicterie » désigne le corps de bâtiment « ou doibvent estre les offices »[340] qui fermait le jardin des Bohier, c'est-à-dire le logis aujourd'hui remplacé par le pavillon des Dômes. Du Cerceau le représente dans ses vues et plans (fig. 36 à 38). La « vue à vol d'oiseau » (fig. 38) permet d'identifier un jeu de paume à l'est du jardin des Bohier[341], tandis qu'au sud on observe un espace clos dont l'emploi n'est pas précisé. Peut-être était-ce à cet endroit que le paille-maille avait été aménagé (fig.36).

Le nouveau jardin s'étend sur une parcelle de terrain autrefois occupé par un champ d'orge. Situé à l'ouest, à proximité immédiate du château, il recouvre une superficie de deux arpents et demi (soit environ 1, 65 hectare)[342]. Le chantier du jardin débute dans le courant de l'année 1551, comme en témoigne le compte rendu par André Bereau, receveur et fermier du château de Chenonceau :

> « Compte que rend et baille André Bereau, recepveur fermier de la chastellenye de Chenonceau, a haulte et illustre dame Dame Diane de Poictiers, duchesse de Valentionys, dame dudict Chenonceau, des receptes et mises faictes pour l'ediffication, invention et construction du jardin que madicte dame, estant audict Chenonceau ou moys d'apvril mil cinq centz cinquante ung apres Pasques, ordonna et commanda a monseigneur de Pont-Levoy, conseiller du roy nostre sire, et son grand aulmosnier, estre faict audict Chenonceau [343]».

La comptabilité du parterre de Diane tenue par André Bereau constitue la source d'information essentielle relative au chantier du jardin aussi nous entreprendrons ici, de présenter les différents protagonistes responsables de la surveillance du chantier de la Grande Sénéchale. Les comptes du jardin apparaissent dans cinq volumes : le « compte du parterre » lui-même, qui s'étend sur la période 1551-1555, deux « comptes de régie » du domaine de Chenonceau ; l'un s'étendant sur la période 1548 à 1554 et le second sur l'année 1557. Enfin, certaines mentions relatives au

---

[338] Aussi orthographié « fruiterie » (subst. masc.) désigne le lieu où le « fruitier » exerce son office. Le « fruitier » est l'officier chargé de l'achat et du service des fruits et légumes, ainsi que la fourniture des chandelles. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 08/10/2014 : http://www.atilf.fr/dmf

[339] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 184, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte de régie 1548-1555, tome 21.

[340] *Id.* note précédente, p. 124.

[341] Nous n'avons pas réussi à déterminer à quelle date ce jeu de paume a été aménagé à Chenonceau.

[342] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 122, *Archives du Château de Chenonceau*, compte du parterre 1551-1555, tome 21.

[343] *Id.* note précédente, p. 121

parterre sont présentes dans le compte relatif au pont et s'étendant sur la période 1556-1559. La comptabilité est tenue par André Bereau qualifié dans les documents de receveur et de fermier de la châtellenie, c'est-à-dire qu'il reçoit les revenus du domaine et les ouvrages entrepris sur celui-ci et gère le domaine pour le propriétaire. Ce dernier est chargé de la surveillance du chantier, il paie ouvriers et matériaux mais son action semble limitée. L'analyse des comptes montre en effet, que Bereau doit recevoir un ordre ou mandement avant d'entreprendre toute action et justifier le cas échéant, d'une pièce comptable sous peine de voir rayer ces articles et de se retrouver chargée des sommes engagées. Les marchés de construction sont passés antérieurement à l'action du receveur et celui-ci ne fait que les contrôler. Tous les ans, il rend compte de ses recouvrements et de sa gestion à des commissaires désignées par Diane de Poitiers. Le nom de ces auditeurs apparaît régulièrement dans les documents. Il s'agit tout d'abord de Bernard de Ruthie[344], abbé de Pontlevoy et procureur de la Grande Sénéchale, et de Nicolas Dubex, maréchal des logis ordinaire du roi et maître d'hôtel de la duchesse. Ces derniers sont chargés par « madicte dame de clore et arrester »[345] les comptes du parterre. Toutefois, plusieurs articles de ce compte précisent que des travaux ont été réalisés par « le commandement et ordonnance » de Bernard de Ruthie et que ce dernier a passé plusieurs contrats[346]. Le rôle joué par l'abbé de Pontlevoy dans la gestion du chantier est donc difficile à établir. Il semble en effet, agir comme conducteur de l'œuvre, c'est-à-dire qu'il dirige les travaux. Pourtant, le compte du parterre attribue cette qualité à Benoît Guy, sieur des Carroys, maître d'hôtel de Bernard de Ruthie qui signe la présence journalière et hebdomadaire des ouvriers présents sur le chantier avec André Bereau[347]. Quel rôle occupe donc réellement Bernard de Ruthie dans la gestion du chantier du parterre de Diane ? Les « comptes de régie » de la seigneurie de Chenonceau et ceux du parterre de Diane semblent montrer que Bernard de

[344] Bernard de Ruthie (?-1556) est nommé premier aumônier du roi François I[er] en 1542, puis d'Henri II en 1547. Il devint par la suite le grand aumônier de ce dernier, le 5 janvier 1552, puis prévôt du diocèse de Limoges avant d'être sacré évêque de la Cour par le pape Jules III la même année. Abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Pontlevoy dans le diocèse de Blois, Bernard de Ruthie fut chargé par Diane de Poitiers de prendre possession du château de Chenonceau lorsque le roi en fit cadeau à sa maîtresse, le 1[er] septembre 1547. Il offrit par ailleurs à cette dernière le château de Cheverny, le 26 août 1551. Bernard de Ruthie mourut à Pontlevoy en mai 1556 (Pierris Casavlivetery, Jean Jaurgain (éd.), *Journal de Pierrre Casalivetery, notaire royal de Mauléon de Soule,* Paris, 1908, p.23).

[345] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 54, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.

[346] « À Grand Jehan Rasteau, maistre cherpentier, demourant Amboise, pour la faczon des treilles de cherpenterye qu'il a faictes au jardin du pavillon, de pris faict par Monseigneur de Pontlevoy », *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21 ; *op. cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 69.

[347] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 131, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.

Ruthie agit à la demande de Diane de Poitiers[348], il reçoit par ailleurs, les fois et hommages des vassaux de la dame de Chenonceau en son nom en 1548[349]. Dans ce contexte, il n'est pas impensable que celui-ci agisse en lieu et place de la duchesse de Valentinois, absente de Chenonceau, ou à sa demande. Il donne ensuite ces instructions à Benoît Guy qui dirige le chantier en conséquence.

Les travaux du parterre sont surveillés par Michel Cabarat, curé de Chenonceau. Tandis que, Jehan Ménard[350], seigneur de La Ménardière, panetier ordinaire du roi et intendant de Diane de Poitiers, ainsi que Simon Goille, notaire, secrétaire du roi et trésorier de la Grande Sénéchale puis trésorier des bâtiments royaux[351] contrôlent les revenus et dépenses déclarés par André Bereau.

La qualité de la comptabilité rendue par ce dernier durant les douze années sur lesquels s'étendent ces documents est variable[352]. Elle dépend sans doute de l'activité sur les différents chantiers entrepris à Chenonceau. En 1548, la tenue du compte est extrêmement précise. De 1549 à 1555, les détails semblent varier selon ce qui a pu intéresser en priorité la propriétaire. La tenue du « compte du parterre » est d'une grande rigueur malgré les erreurs présentes notamment lorsqu'il s'agit des totaux de dépenses (annexe 3). En effet après calcul, par nos soins, article par article de la somme des dépenses réalisées pour la construction du parterre nous avons pu constater une disparité d'environ 470 livres avec le total consigné par André Bereau pour les années 1551 à 1553 et d'approximativement 6 livres pour l'année 1554-1555. Le contrôle des comptes du parterre par les auditeurs de la duchesse de Valentinois semble pourtant sérieux si l'on en juge par le soin que Benoist Guy, sieur des Carroys apporte à la surveillance des journées des ouvriers. Ce dernier signe le registre des journées à la fin de

[348] *Id.* note pécédente, p. 121-122.
[349] *Ibid.*, p. 56.
[350] Jehan Ménard, troisième fils de Bertrand de la Ménardière et de Françoise Bureau, fut seigneur de La Ménardière, de Montenay près de Caen, de Courbespine près de Bernay, de la Planche près de Crèvecoeur-en-Auge, de Beelèvre près d'Argentan. En 1551, il obtient la charge de panetier ordinaire de l'Hôtel du roi (François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois, Jacques Badier, Michel Fleury (éd.), *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1980, p.26). Il occupa également la charge d'intendant de Diane de Poitiers (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 36).
[351] Simon Goille est nommé trésorier des bâtiments et « édiffices » de Fontainebleau (Ile-de-France), « Boullongne les Paris » (château de Madrid, Ile-de-France), « Villiers Cotterets » (château de Villers Cotterets, Picardie), Saint-Germain-en-Laye (Ile-de-France), La Muette (Ile-de-France), « et autres bastiments et eddifices estans à vingt lieues de Paris » (Léon de Laborde (éd.), *Les comptes des bâtiments du Roi (1528-1571) : suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les Beaux-arts au XVI^e^ siècle*, Paris, 1877-1880, t.1, p. 315). Il occupe ensuite du 15 novembre 1558 au 13 août 1559, la fonction de contrôleur général des finances (*Annuaire- bulletin de la société de l'histoire de France,* Paris, 1863, t.1, p.100).
[352] Une analyse de la gestion des comptes de la châtellenie de Chenonceau a déjà été proposée par Laure Vergues : Laure Vergues, *Étude des comptes de la châtellenie de Chenonceau sous la propriété de Diane de Poitiers (1547-1555-1559). La gestion d'André Bereau, receveur et fermier de Diane de Poitiers*, Montpellier, mémoire de maîtrise sous la direction de François-Xavier Emmanuelli, Université de Montpellier III, septembre 1996.

chaque semaine et établi un total des sommes allouées aux ouvriers durant toute la durée de la tenue du compte. Comment expliquer alors que cette erreur de calcul n'ait pas été relevée ?

Les « comptes de régie » s'étendant sur la même période sont quant à eux bien moins soigneusement tenus, ce qui laisse à penser qu'André Bereau était entièrement absorbé par la tenue de la comptabilité du parterre qui semble avoir constitué pour Diane de Poitiers, l'élément essentiel de la gestion du domaine de Chenonceau à cette époque. L'année du « compte de régie » s'étendant sur 1557 est très soigneusement tenue, il s'agissait pour Diane de Poitiers de connaître l'augmentation de ses revenus dus, notamment, à l'acquisition des terres de Chisseau. Le compte du pont est également précis et l'on peut y suivre les péripéties qu'a connues le chantier[353] grâce à la surveillance soigneuse des frais avancés, que les lettres de Philibert de l'Orme conservées au château, viennent compléter. Là encore, André Bereau s'est préoccupé de rendre consciencieusement le compte des dépenses engagées dans le grand projet de la propriétaire.

Premier chantier entamé par la Grande Sénéchale, la construction du jardin débute en 1551. L'architecte n'en est pas connu ; toutefois de fortes présomptions désignent Philibert de l'Orme en tant que concepteur du parterre de Diane[354]. Kenneth Woodbrige (1986) et nous avec lui, attribue en effet à ce dernier la conception du jardin de Chenonceau[355]. Il relève la présence de celui-ci sur le chantier dès les mois de décembre 1551 et de janvier 1552[356]. Le compte du parterre fait par ailleurs, mention à deux reprises de la visite, durant cette période, d'un « Monsieur de Saint-Germain ». Kenneth Woodbrige associe ce « Monsieur de Saint-Germain » à Philibert de l'Orme. Cette identification est d'ailleurs, soutenue par Jean-Marie Pérouse de Montclos et Jean-Pierre Babelon qui soulignent que ce dernier était seigneur temporel de Saint-Germain à Châtres-sous-Montlhéry, titre qui passa ensuite à son frère et

[353] « Ledict Moiray fesit cheoir le seintre qui estoict soubz l'arche du pont qu'avoict faicte feu Jacques Chanterel pour en avoir les ays, à laquelle cheute ledict seintre se brisa la plus grande partie, le meilleur duquel boys ledict recepveur l'envoia pescher en la rivière avec une santine par ung bastellier et ung aultre homme, lequel bois ledict recepveur feist mener sur le chantier du costé du chastel à ce qu'il feust desrobbé », *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, comptes du pont, 1556-1559, tome 23 ; *op. cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 304.

[354] L'abbé Chevalier (1864) avait identifié ce dernier avec un gentilhomme de Normandie nommé Julien de Saint-Germain qui fut abbé de Charlieu, confesseur d'Henri III et donna à Catherine de Médicis les derniers sacrements au château de Blois le 5 janvier 1589 (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 136)

[355] Kenneth Woodbrige, *Princely gardens, The origins and development of the French formal style,* New-York, 1986, p. 72.

[356] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, comptes du parterre, 1551-1555, tome 21 (non folioté).

collaborateur Jean de l'Orme[357], et qui justifierait la dénomination de « Monsieur de Saint-Germain ». Kenneth Woodbridge souligne que le voyage de celui-ci au mois de janvier 1552 est motivé par la réclamation à la duchesse de Valentinois des sommes nécessaires « pour faire la gallerye allant du chasteau audit jardin[358] », galerie qui ne fut jamais réalisée. Il relève également le rôle joué par Philibert de l'Orme dans le chantier du pont de Chenonceau dont la présence sous le nom de « Monsieur d'Ivry » est attestée à partir de 1554[359]. Les « lettres et devis » de Philibert de l'Orme conservés au château mentionnent également le paiement effectué par l'architecte au maître fontainier Cardin de Valence de la fontaine du parterre[360]. Il remarque enfin que le percement de l'allée centrale suivant l'axe du pont et menant au château de Chenonceau, percée en 1557, coïncide avec la présence de Philibert de l'Orme sur le chantier du château. Cet élément constitue, pour Kenneth Woodbridge, l'indice de la création d'un plan homogène entre château et jardin. Il ajoute également que l'architecte travaillait déjà pour Diane de Poitiers au château et au jardin d'Anet (1548-1553) où une recherche similaire avait été entreprise[361].

Le parterre de Diane de Poitiers fut construit directement sur la berge du Cher « joignant d'un long a la rivière de Cher, d'aultre long a la garenne de davant le chastel » et voisinait le château où il s'accostait « d'un bout aux foussez et douves dudict chastel et basse-court dudict chastel, et d'aultre bout aux terres de la mestayrie de la Grange » [362].

Celui-ci avait été conçu à la manière d'un jardin clos, mais dont la clôture était constituée par l'eau de la rivière : « lequel jardin est cloz a grand foussez, profondz et larges,

---

[357] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570,* Paris, 2000, p. 64-65 et Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2002, p.73.
[358] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 137, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.
[359] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 184.
[360] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert de l'Orme ; quittances des ouvriers, 1556-1559 : quittances données à maître Cardin de Valence en dates des 15 avril 1556, 6 mai 1556 et 22 juillet 1557 et surtout *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, tome 23 ; *op.cit.* dans dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 291-292. Voir pièce justificative n° 23.
[361] Kenneth Woodbrige, *Princely gardens, op cit,* New-York, 1986, p. 72.
[362] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 122.

perrez et muraillez a pierre seiche[363] »[364]. Les comptes tenus par André Bereau, nous permettent d'établir que le fossé séparant le jardin de la garenne[365] s'étendait sur une longueur de 86 toises, soit environ 167, 614 mètres[366] et une profondeur de deux pieds[367], soit environ 65, 32 cm[368]. Ces dimensions faisaient des fossés de longues aires de rupture entre les espaces sauvages et jardinés. La mise en eau des fossés du parterre débuta vraisemblablement au mois d'octobre 1551[369]. L'architecte a prévu la possibilité de contrôler le débit de la rivière dont l'eau est mise à profit dans les fossés ceignant le parterre :

> « […] et au bout du foussé abutant a la rivière, et joignant lesdictes terres y a ugne escluse et chaussée de cherpenterye et de conroy pour retenir l'eaue dudict foussé a ce qu'elle voise a l'entour du jardin, a laquelle chaussée y a trois eschenaulx pour mectre l'eau dedans ledic foussé et hors d'icelluy [370]».

Pour situer cette écluse, il nous faut revenir un instant sur la chronologie du chantier du jardin de Diane. En 1551, André Bereau, dans le « compte du parterre », mentionne le paiement à deux bessons (grand Jehan Chaillou et Françoys Dugue) de cinquante livres tournois et deux pièces de vin pour le temps qu'ils avaient passé « a faire le foussé d'entre la garenne et le lieu

---

[363] La technique du maçonnage des fossés à pierre sèche est utilisée pour « retenir la terre de crouler dans le fossé, une muraille y sera faicte des le fons contre & joignant le terrain, en la partie supérieure d'où vient l'eau, qu'on bastira a pierre seche sans aucun mortier, pour n'empescher le libre passage de l'eau & ce de la hauteur que désirés vostre eau ramonter & un peu d'avantage […]. Ceste muraille n'attaindra pas, toutesfois, le bord d'enhaut du fossé, car d'icelui faut qu'il reste plus de deux bons pieds, pour donner place a la terre qu'on y mettra afin de recouvrir, & ne destourner l'agriculture, revenant aussi a proffit à la fontaine ce qu'on preverra dés le commencement en prenant les mesures. Ensuitte, une autre muraille de pareille étoffe, façon & hauteur, sera dressée dans le fossé un pied prés de la précédente, en ligne parallelle, a ce qu'elles ne s'entre-touchent, chacune est d'espesseur un pied & demi. Ces deux murailles causent deux vuides, l'un par entre-elles, & l'autre entre la seconde muraille et le terrain d'embas (sic) ce vuide ci, sera rempli d'argile, bonne et bien choisie sans aucune pierre. On mettra l'argile dans le fossé, petit à petit, en la pétrissant & affermissant si bien & fidellement qu'aucune ouverture n'y reste parmi, afin de fermer du tout le passage de l'eau, […] l'eau rempli le vuide entre les deux murailles, ramontera en haut, & s'enflant pour s'eschaper de quelque part, s'escoulera par le plus bas endroit qu'elle treuvera, qui sera l'issue que lui aurés donnée » (Olivier de Serres, *Le Théâtre de l'agriculture et mesnage des Champs,* Paris, 1605 p. 757-758)

[364] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 154 et pièce justificative n°21.

[365] Les dimensions des fossés est et ouest ne sont malheureusement pas précisées dans les comptes rédigés par André Bereau, nous ignorons donc quelles étaient leur dimensions originales. Une reconnaissance de dette signé par Louis-Joseph, duc de Vendôme, daté du 22 juin 1709 au profit de César Léon François de Douhault, chevalier d'Aunay, précise en effet, que les canaux autour du parc et du parterre ont été comblés et que des chaussées les ont remplacées (*Archives nationales,* minutier central, côte et/LXXXVIII/384). Le fossé ouest du parterre apparaît toujours comblé sur le plan de la section G1 de la ville de Chenonceau du cadastre napoléonien en 1814. Le fossé paraît avoir été recreusé après cette date (mais nous ignorons quand précisément) et si celui qui existe aujourd'hui est conforme aux dimensions originelles.

[366] La toise en Indre-et-Loire équivaut à 1,949 m. Pierre Charbonnier, Abel Potrineau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversions,* Clermont-Ferrand, 2001, p. 106.

[367] Nous avons estimé la profondeur des fossés en pied du roi soit un pied du roi = 32, 56 cm. Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5.

[368] Voir pièce justificative n° 21.

[369] Voir pièce justificative n° 21.

[370] *Id.* note précédente et Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 122.

ou se faict ledict jardin au pris de neuf solz tournois la toyse en carré »[371]. Le chantier débute donc par le percement du fossé séparant la garenne du futur jardin. Celui-ci est par la suite, maçonné, en 1554 :

> « Premièrement, ledict recepveur suivant le commandement a luy faict par monsieur le grand aulmosnier a faict faire le fossé d'entre ledict jardin et ladicte garenne et partie dudict fossé l'a faicte gectée au-dedans dudict jardin sur la levée et a faict faire le mur de la longueur dudict jardin ouquelle y a treize pilliers comprins les deux coings et le pillier du meilleu qui sont de quartier de pierre dure taillez »[372].

Les travaux de l'écluse furent entrepris à partir du 2 octobre 1551, puisqu'à cette date André Bereau transcirt la liste des « charpentiers commençant a besoigner a la charpente pour l'escluse estant au bout du fossé pour mectre l'eaue de la riviere dessus lesdicts foussés au jardin par troys eschenaulx »[373] La localisation du fossé au bout duquel l'écluse fut construite n'est pas précisée. Toutefois, au début de l'année 1556, André Bereau dans le « compte du pont » signale le paiement à Grand Jehan Guy « pour avoir par luy faict les vuydanges du fossé nouvellement basty, estans entre le port Ollivier et le chasteau » de dix-huit livres tournois[374]. Le fossé ouest, du côté du port Olivier (situé à l'ouest du jardin, sur l'autre rive du Cher côté commune de Francueil – fig. 52) est donc « nouvellement basty » en 1556. Si ce fossé a été construit peu avant cette date, l'écluse « au bout du foussé abutant a la riviere » mentionnée en 1551, ne peut être située qu'entre la cour du château et le parterre de Diane (fig. 53). Ce que semble confirmer une vue aérienne prise du château et datée de 1955 (fig. 54). On y observe un changement de déclivité entre le fond du fossé et le lit de la rivière. Par ailleurs, le mur au bout du fossé semble plus épais, peut-être afin d'asseoir une écluse à trois vantaux, puisqu'il est précisé dans le compte du parterre que l'eau pénétrait dans le fossé « par troys échenaux » (fig. 55). Ce fait est enfin attesté par un procès verbal de réparations des douves et des écluses du parterre de Diane, daté du 23 août 1586 où il est fait mention de la réparation de fossés « jusques a l'areste du coste de Civray que couvre ladicte escluse »[375]. La paroisse de Civray se situait à l'ouest du château de Chenonceau (sur le territoire de l'actuelle commune éponyme), ce qui situe donc l'écluse construite sous Diane de Poitiers à l'angle sud-ouest du parterre.

---

[371] *Id.* note précédente, p. 124.
[372] *Ibid*. p. 153-154.
[373] Voir pièce justificative n°21.
[374] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 203, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre, tome 21.
[375] Voir pièce justificative n°27.

La création de cette dernière est certainement due aux crues parfois violentes du Cher qui pouvaient menacer les structures du parterre[376]. En conséquence, on entreprit également de renforcer le pied du jardin par une levée de terre. L'érection de celle-ci et la construction des écluses et écheneaux demanda l'intervention de neufs charpentiers durant deux cent trente-quatre journées[377] (annexe 6). La levée fut renforcée par une double rangée de pieux et de traverses entrecroisées :

> « A ceulx qui ont amené avec leurs charrectes a beufz des grands boys les grosses pieces de boys jusques au jardin, pour faire paulxet lymandes, traverses et contre paulx, pour mectre a la levée et terrasse dudict jardin estant joignant ladicte riviere, pour tenir la terre enserrée, a esté payé par cedict recepveur a raison de quatre solz chacun tour, la somme de trente-six sols tournois[378] ».

André Bereau évoque encore, dans le « compte du parterre » de Diane à Chenonceau, au mois de mars 1553, le paiement de 25 sols « Pour ung cent de plantaz[379] de saulle mis en plusieurs pierres et plantez le long de la rivière entre la muraille du jardin et ladicte riviere»[380]. L'expression « mis en plusieurs pierres » laisse supposer que les branches de saules ont été utilisées pour la fortification de la levée de terre protégeant le jardin, sans doute selon la technique du « gazonnage ». Ce procédé était employé, dès le XV^e^ siècle, pour la fortification des remparts[381]. Adam Fritach (1602-1664) dans son *Architecture militaire ou la fortification nouvelle* (1640) en donne la description la plus complète (fig. 48 et 49)[382] :

> « On a de coutume de mettre au pied du talus de ieunes saules, espines et ronces pour l'affermir, sur lesquels les gazons comme liez ensemble […] Le rempart ayant desia esté eslevé de la hauteur d'un pied doit estre battu, et foulé iusques a ce qu'il soit réduit a 8 ou 9 poulces. Afin que le rempart ne

---

[376] Deux crues particulièrement importantes sont signalées dans les comptes, l'une en avril 1555 et l'autre à la fin du mois de décembre 1555. Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p.162 et 164-165.

[377] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p.126.

[378] *Id.* note précédente p. 129.

[379] Le terme de « plantat » (subst. masc.) désigne un plançon ou une branche à planter. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 6, p. 201.

[380] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21 ; op cit. dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146.

[381] Phillipe Bragard, « La mutation de la fortification aux XV^e^ et XVI^e^ siècles ou le passage de l'architecte à l'ingénieur. L'exemple de Namur au XVI^e^ siècle », dans Gilles Blieck (éd.), Philippe Contamine (éd.), Nicolas Fauchere et Jean Mesqui, *Les enceintes urbaines*, Paris, 1999, p. 317-320.

[382] Le premier théoricien à expliciter la construction des remparts est Girolamo Cataneo (Girolamo Cataneo, *Le capitaine de Ierosme Cataneo, contenant la manière de fortifier places, assaillir et défendre…,* Lyon, 1593, p. 88 – première édition italienne 1564), mais s'il est question dans son œuvre de terrassement et de fascines, il ne fait pas mention de gazons. Aussi, afin d'expliquer en quoi la fortification de levée de terre selon la technique du gazonnage, avons-nous choisi de nous référé à un texte postérieur plus clair, mais qui illustre une pratique déjà ancienne (Philippe Bragard, « Soldats et jardiniers : l'emploi de la végétation dans les forteresses, XV^e^-XIX^e^ » dans Laurence Baudoux (éd.), Charles Giry-Deloison (éd.), *Le jardin dans les anciens Pays-Bas*, Arras, 2002, p. 87-99).

> s'abaissent point, quant on a mis cinq ou six rangs de gazons de hauteur ; l'on l'entrelarde aussi avec de jeunes saules (cela se fait quand la terre est sablonneuse) et on seme aussi de l'orge et de l'avoine, ou autre herbe, a sçavoir entre chaque rang, afin qu'il soit rendu plus ferme par les racines. On fait estat de l'herbe de prez, principalement quand en la semant on l'arrouse d'eau. […] Les gazons sont des pieces quarrées d'une terre bonne et ferme, meslée de l'herbe qui y a creu. Leur longueur est de 14 ou 15 poulces, l'espaisseur de 4 ou 5 poulces, et la largeur d'un demy pied. Ils se diminuent peu a peu par derriere, en perdant un peu de leur espaisseur ou grosseur, et de afin que la terre su rempart se ioigne bien et fermement avec les gazons »[383]

Pierre de Crescens en recommande également l'usage dans les jardins dès le XV^e^ siècle :

> « On plante les saulx tres bien sans racines en terre percée d'un pieu et y met on une plante de deux ans et puis doit on emplir le tron de sablon ou de terre deslyée se la terre ou il sera planté est croyeuse[384] et apres met on de la croye[385] dessus et se la terre ou il sera planté est deslyée il doit suffire que le trou soit emply de la terre mesme »[386].

Les levées de terre du jardin de Chenonceau devaient également servir à asseoir de larges terrasses gazonnées ceinturant le jardin et mesurant trois toises de large, soit environ 5,85 mètres :

> « les terrasses et levées desquelz foussez sont au-dedans dudict jardin, qui ont troys toises de large aultant qu'emporte le circuit dudict jardin, et le dedans d'icelles sont faictes de gazons pour lesquelles choses faire a convenu plusieurs arbres, pierres et gazons »[387].

Nous n'avons cependant pas pu déterminer la hauteur de ces terrasses. Celle-ci n'est évoquée dans aucun document conservé au château de Chenonceau et le parterre a subi plusieurs modifications entre le XVI^e^ et le XIX^e^ siècle. En effet, en 1709, Léon d'Illiers, chevalier d'Aunay entreprend de faire redessiner le parterre sans doute pour le transformer en « jardin à la française » : « Plus autre fait a neuf le parterre l'avoir planté […] pour quoy a esté payé par monsieur le chevalier d'Aunay suivant les mémoires donnés et quittances remises à son altesse monseigneur le duc de Vendosme, dix-huit cent livres »[388]. Le plan manuscrit d'Antoine Dupas

---

[383] Adam Fritach, *L'architecture militaire ou la fortification nouvelle,* Paris, 1640, p. 27.
[384] Déformation du mot « crayeuse » (adj.) qui désigne une terre essentiellement constituée de craie. Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé,* édité par le CNRTL consulté le 05/06/2015 : http://www.cnrtl.fr/
[385] Craie.
[386] Pietro Crescenzi, *Le livre des Prouffitz champestres et ruraulx touchant le labour des champs, vignes et jardins*, traduction de *opus ruralium commodarium,* 1304-1306, Paris, La veuve de Michel le Noir, 1521, fol. 65v°.
[387] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 122, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.
[388] *Archives nationales*, Minutier central, reconnaissance de dette au profit de Léon d'Illiers, chevalier d'Aunay de Louis Joseph, duc de Vendôme, côte et/LXXXVIII/384.

de La Chauvignière et le dessin de Dupin de Francueil, datés de 1735, confirme cette transformation du parterre (fig. 45 et 46). Au début du XIX[e] siècle, René Vallet de Villenneuve fait transformer le parterre de Diane en parc à l'anglaise[389] (fig. 44). Celui-ci sera réaménagé à la fin du XIX[e] siècle. L'abbé Chevalier (1878) mentionne en effet, que le parterre a subi « un nivellement général pour le sol du jardin et pour les terrasses qui l'encadrent ». Nous ignorons donc si la hauteur actuelle de la terrasse bâtie à la demande de Daniel Wilson, frère de Marguerite Pelouze alors propriétaire du château de Chenonceau[390], correspond ou non à la restauration de la terrasse d'origine (fig. 57). La communication entre la terrasse sur la levée de terre et le jardin intérieur n'est pas non plus précisée dans les comptes d'André Bereau. Les plans et vues de Du Cerceau ne nous sont d'aucun secours, puisque ce dernier ne les représente pas (fig. 59). Il s'agissait probablement d'un emmarchement de quelques degrés, similaire à celui employé dans le jardin du château de Valéry, mais dont nous ignorons la hauteur (fig. 126). Ce type d'emmarchement a été reproduit dans le jardin actuel (fig. 58)

Ordonnés en avril 1551, les opérations de terrassement et de maçonnerie se poursuivirent jusqu'à l'hiver 1554[391]. Les plantations ne devaient cependant pas attendre la fin du chantier de celles-ci. Le tracé du jardin débuta à la fin de l'année 1551 et nécessita l'utilisation de cinquante-sept toises de corde, soit environ 102,6 mètres[392] pour dessiner les allées. Les travaux de plantations semblent avoir débutés peu après et l'on fit appel aux plus grands connaisseurs de la région pour enrichir le jardin :

« le lundy vingt cinquiesme jour oudict moys [janvier] an mil cinq cent cinquante ung [1552], le recepveur fut a Tours porter les lectres a mondict sieur de Turpenay [393] pour avoir les antes promises par monseigneur de Tours a madicte dame»[394].

Ainsi, Étienne de Poncher, archevêque de Tours envoya à Diane de Poitiers pas moins de deux cents entes pour orner son jardin qui furent acheminées par bateau depuis Saint-Avertin

[389] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 187.
[390] *Id.* note précédente, p. 202.
[391] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 154, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[392] « Pour l'achapt de cinquante-sept toyses de menue corde que ledict Guy, conducteur dudict jardin, a faict achapter pour prandre les longueurs et largeurs dudict jardin et tirer ledict jardin au cordeau, au pris de quatre deniers tournois chacune la toyse, a esté payé la somme de dix neufz sols » (extrait du compte du parterre rendu par André Bereau pour les années 1551 à 1555, A*rchives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21 et pièce justificative n°21).
[393] Il s'agit de Jean de Selves, abbé de Turpenay, vicaire général de l'archevêque de Tours Etienne de Poncher, qui possédait, un jardin sis commune de Vernou.
[394] Voir pièce justificative n°21.

(Indre-et-Loire, comm. Tours,) jusqu'à Chenonceau[395]. Par ailleurs, le successeur d'Étienne de Poncher, Simon de Maillé[396] dépêcha auprès de Diane de Poitiers, son jardinier[397] ; ainsi que vingt-sept entes, une demi-douzaine d'albergiers[398] et trois cents pommiers. Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière, expédia également à la duchesse de Valentinois « ung quarteron [d'entes] pour parachever de planter ledict jardin », entes parmi lesquels figuraient des arbres fruitiers et des mûriers blanc :

> « Le vendredy dix neufiesme jour dudict mois de febvrier ont esté emploiées six journées d'hommes et le sabmedy six journées qui sont douze journées, scavoir est a planter des ormeaulx, arrascher les meuriers blancs du jardin, iceulx replanter en la garenne, recombler les foussés dudict jardin, fumer les parquez pour sepmer des oignons, icelluy marrer[399] et enterrer le fumyer dessus dict, a raison de deux solz tournois chacune journée pour la somme de vingt-quatre solz tournois »[400]

Ces derniers ont pu être plantés en bordure de terrasse, dans la partie interne du jardin. Le mûrier blanc était en effet, cultivé sous forme de haies afin de faciliter l'élevage de ver à soie[401]. La plantation d'une haie de mûriers à cet endroit du jardin aurait eu un double emploi : offrir une bordure physique au jardin qui de ce fait serait redevenu un jardin clos, tout en masquant le mur de la terrasse. Par ailleurs, le mûrier blanc possède des racines traçantes qui auraient également servis au renforcement de la levée de terre.

En 1556, ces mûriers sont replantés dans la garenne. Or, Olivier de Serres dans son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* (1605) note : « Laquelle peine prevoiant de loin, sera requis planter quelque petit nombre de meuriers dans le jardin, en lieu chaud, à l'abri de la bize, et la bonne culture, fumiers, et arrousements, les haster a bourgeonner tost »[402]. Si notre hypothèse est exacte, les mûriers blancs plantés en bordure des terrasses du parterre auraient bénéficiés d'un abri contre le froid et le vent grâce à celles-ci, ainsi que d'un très bon

---

[395] *Id.* note précédente.
[396] Étienne de Poncher et Simon de Maillé furent archevêques de Tours, respectivement de 1551 à 1552 pour Étienne de Poncher et de 1554 à 1597 pour Simon de Maillé.
[397] « Au jardinier de monseigneur de Tours pour sa despence qu'il a esté à besongner au jardin de Chenonceau à raison de quatre solz pour journée par ordre de Madame, a esté paié la somme de dix-sept livres huict sols tournois » (extrait du compte du parterre rendu par André Bereau pour les années 1551 à 1555, A*rchives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21 ; *op. cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 215).
[398] Les albergiers sont une espèce d'abricotier dont les fruits ont une chair blanche.
[399] Le verbe « marrer » veut dire retourner la terre avec une marre (sorte de pelle recourbée). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[400] Voir pièce justificative n° 21 et Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p 217-218.
[401] N.Thomé, abbé Cotelle et alli., *Mémoire sur la culture du mûrier blanc et la manière d'élever les vers à soie, lus à la société d'Agriculture de Lyon*, Amsterdam, 1771. Disponible sur Gallica, Bibliothèque Nationale de France, consulté le 03/03/2015 sur : http://gallica.bnf.fr
[402] Olivier de Serres *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* Paris, 1605, p. 479.

ensoleillement en raison de l'orientation nord-sud du parterre. Diane de Poitiers imité par la suite par Catherine de Médicis (qui établit à Chenonceau une filature de soie), souhaitait introduire l'élevage du ver à soie en Touraine[403]. Il est donc possible que la plantation des mûriers blancs dans le jardin ait été faite de manière à en hâter la croissance. Par la suite, arrivés à maturité, Diane fit replanter ces mûriers dans la garenne afin d'en multiplier le nombre. L'implantation de ces mûriers peut être restituée. Olivier de Serres recommande en effet, de planter les mûriers blancs, dans les prairies ou les parcs, en allées car « ainsi fourni de meuriers, en demeurant tres plaisant a voir, aussi s'ajancera et s'améliorera il tant mieux que plus souvent le maistre visitera son terroir comme a ce sera incité, par le facile promenoir en ces belles allées »[404]. Or, sur le plan du château de Chenonceau « selon qu'il est pour le jourdhuy » de Jacques Androuet Du Cerceau et sur le dessin aquarellé de Dupas de la Chauvignière (fig. 60), une allée d'arbres est représentée en bordure de la garenne. Il s'agit peut-être du lieu où ont été replantés les mûriers blancs du parterre de Diane. En effet, à cet endroit du parc (au nord, face au jardin) les mûriers continueront de bénéficier d'un bon ensoleillement et seront relativement abrités du froid grâce à la présence d'arbres de hautes futaies (chênes, ormes, etc.) situés autour d'eux. Les mûriers blancs auront ainsi un double emploi, utile pour la nourriture des vers à soie et agréable pour la promenade.

Une dame demeurée anonyme fournit à Diane de Poitiers une douzaine de poiriers et l'on planta également des pruniers et des cerisiers dans le parterre[405]. Les plantations des jeunes arbres furent méticuleuses puisqu'immédiatement après la mise en terre, il fut entrepris de « mener du terrier prins au bourg pour mectre aux piedz des antes » et de recouvrir leurs pieds d'avoine afin d'en faciliter l'enracinement[406].

Après, la plantation des arbres qui devaient ponctuer les parterres, on en entreprit la structuration par le tracé des allées. Les comptes tenus par André Bereau nous permettent d'établir que le parterre de Diane de Poitiers était divisé en compartiments[407] séparées par des allées en terre (fig. 59). Si l'on en croit les dessins que Jacques Androuet Du Cerceau fit du jardin de Diane dans les années 1570, le jardin était divisé en quatre parterres rectangulaires,

---

[403] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 131.
[404] Olivier de Serres *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* Paris, 1605, p. 466.
[405] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 159
[406] *Id.* note précédente.
[407] Les compartiments se nomment aussi au XVI[e] siècle « parquets », « quarreaux » ou « arules » (Laurent Paya, « Jacques Androuet Du Cerceau : inventeur de jardins, dans Élisabeth Latrémolière (dir.), Pierre Gilles Girault (collab.), *Jardins de châteaux à la Renaissance*, catalogue de l'exposition tenu au Château Royal de Blois du 5 juillet au 2 novembre 2014, Paris, 2014, p. 127), nous reprendrons donc au cours de notre étude ces différentes dénomminations.

organisés autour de deux axes majeurs perpendiculaires et subdivisés en vingt-quatre carreaux (fig. 59). Chacun était scandé par de petits arbres situés aux angles qui soulignaient les allées plus étroites, les séparant selon d'autres axes perpendiculaires. Cet aménagement se retrouve dans un plan aquarellé de Dupas de la Chauvignière daté de 1735, ainsi que dans une gravure d'une œuvre de Dupin de Francueil datée de la même époque (fig. 45 et 46) et conservés au château de Chenonceau. Ces documents laissent supposer que la structure de ce parterre a perduré jusqu'au XVIII^{e} siècle, malgré l'élargissement des parterres lors de la transformation en « jardin à la française » entreprise par Léon d'Illiers en 1709.

L'implantation des arbres dans le parterre pose toutefois questions. En effet, dans ses dessins du parterre de Chenonceau Du Cerceau figure deux partis différents. Dans la vue à vol d'oiseau (fig. 59) les arbres bordent les allées de chaque côtés, y compris le long des promenades de la terrasse surélevée. Au contraire dans le plan (fig. 59), les arbres ne bordent que la partie interne du jardin, à savoir les bordures des parterres et le rebord de la terrasse. Quel parti fut réellement adopté dans le parterre de Diane ? Le compte du parterre tenu par André Bereau ne fait mention d'aucune plantation sur les terrasses. Les arbres employés à cet endroit l'ont été afin de construire la levée (chêne pour les limandes, plançons de saules sous la levée de terre). La vue réalisée par Du Cerceau intervient dans les années 1570. Or, dans son étude des jardins de Catherine Médicis, Casimir Chevalier relève que la reine-mère a fait ajouter au nord et au midi deux berceaux de treilles appuyées sur cent trente pilastres en bois sculptés couronnés d'octogones[408]. Il est donc possible que les arbres que Du Cerceau représente dans sa vue (fig. 59) soient ceux plantés pour créer ces tonnelles. Régularisant la composition, il en aura ajouté sur l'ensemble des terrasses pour donner plus de symétrie à l'ensemble[409].

Sous l'autorité de Charlot Guérin, jardinier, nommé gouverneur du parterre à titre provisoire en 1552[410], puis remplacé la même année par le jardinier Nicquet (envoyé par l'archevêque de Tours, Simon de Maillé); on s'employa ensuite à planter les parterres. Ainsi en 1551, fut acheté « ung cent de drageons d'artichaulx [411]», ainsi que des melons. Ces derniers

[408] Casimir Chevalier, *Les jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau, 1563-1565,* Tours, 1868, p.16.
[409] Françoise Boudon et Claude Mignot ont montré que dans plusieurs des œuvres de Du Cerceau, les compositions avaient été régularisées afin de flatter l'œil (Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010).
[410] « A esté marchandé ce jourd'huy quatriesme jour de juing mil cinq cens cinquante deux, à Charlot Guérin, jardinier, gouverner le parterre qui est faict oudict jardin et les antes y estans, à quatre solz par jour de chacun jour ouvrable, par mondict seigneur le grand aulmosnier, jusques à ce que Madame y ait commis ung jardinier » (extrait du compte du parterre rendu par André Bereau pour les années 1551 à 1555, *archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21 ; *op.cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864. p. 142.
[411] Voir pièce justificative n°21.

étaient alors réservés à la table des élites[412] et leur culture, dans un jardin seigneurial, montre bien que Diane de Poitiers entendait rivaliser avec les chantiers royaux. En effet, l'artichaut à la Renaissance est considéré comme une nourriture de cour[413] et l'étude de Jacqueline Boucher (1982)[414] a démontré l'importance de ce met à la table des Valois. Ainsi, à l'occasion du festin offert à la reine Catherine de Médicis, le 19 juin 1549 au palais épiscopal de Paris, « l'hôte avait voulu raffiner [le menu] en offrant non des bouillis et rôtis ordinaires, mais des pâtés divers de chair, d'artichauts »[415]. On y servit à cette occasion une douzaine d'artichauts à 6 livres la douzaine[416]. Le légume fut encore au menu d'un festin organisé pour elle, le 28 août 1563, lors de son voyage à Falaise[417]. Par ailleurs, Pierre de l'Estoile dans son « Journal du règne d'Henri III », nous raconte comment Catherine de Médicis fut un jour victime d'une indigestion « de culs d'artichauts et de crêtes et rognons de coq[418] dont elle était fort friande »[419]. La plantation d'artichauts dans le parterre de Diane de Poitiers semble indiquer la volonté de la favorite de montrer la richesse de sa table. De la même manière, le melon, également présent dans le jardin de la duchesse, connaît à la Renaissance un très vif succès à la table des élites[420]. Le melon de Chenonceau était particulièrement prisé, puisque le secrétaire d'État d'Henri III, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, écrivait aller avec l'entourage de Catherine de Médicis à Chenonceau pour en manger « à l'envie du roi » qui s'en délectait[421].

Le jardin de Diane semble tout à la fois, avoir constitué un jardin de plaisance, un verger et un potager. On y trouvait ainsi des violettes qui semblent avoir voisiné avec les artichauts[422]. On y avait également planté des melons en 1552, des concombres, des poireaux, des choux, des

---

[412] Philippe Meyzie, *L'alimentation en Europe 1500-1800,* Paris, 2010, chapitre 4 : transferts culturels et nouveaux produits dans l'alimentation européenne.

[413] Élisabeth La trémolière (dir.), Florent Quellier (dir.), Pierre-Gilles Girault (collab.), Hélène Lebedel-Carbonnel (collab.), *Festins de la Renaissance, Cuisine et trésors de la table*, catalogue de l'exposition présentée au château de Blois du 7 juillet au 21 octobre 2012, Paris/Blois, 2012, Notice n° 42, p.180.

[414] Jacqueline Boucher, « L'alimentation en milieu de cour sous les derniers Valois », dans Jean-Claude Margolin (dir.), Robert Sauzet (dir.), *Pratiques et discours alimentaires à la Renaissance*, actes du colloque tenu à Tours (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance) au mois de mars 1979, Paris, 1982, p. 161-176.

[415] Jacqueline Boucher, « L'alimentation en milieu de cour sous les derniers Valois », *op. cit.*, Paris, 1982, p.162.

[416] Louis Lafaist, Félix Danjou (éd.) *Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, Paris, 1834-1837, tome 3, p. 422 ; *op.cit.* dans Georges Gibault, *Histoire des légumes*, Paris, 1912, p. 20.

[417] Hector de la Ferrière-Percy, *Journal de la comtesse de Sanzay*, Paris, 1859, p.127 ; *op.cit.* dans Georges Gibault, *Histoire des légumes*, Paris, 1912, p. 20.

[418] Autrement appelée « coqbasile » (subst.masc.), nom utilisé pour désigner le basilic. Il faut ici comprendre qu'il s'agit d'un plat de rognon au basilic. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 2, p.293. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[419] Pierre de L'Estoile, *Journal du règne d'Henri III,* Paris, 1943, p.75, (19 juin 1575).

[420] Florent Quellier, « Les mets aristocratiques en France à la Renaissance », … *op.cit.*, Paris/Blois, 2012, p. 29.

[421] Jacqueline Boucher, « L'alimentation en milieu de cour sous les derniers Valois », … *op cit.*, Paris, 1982, p.164, Nicolas de Neufville, *Lettres de Nicolas de Neufville*, Montélimar, 1749, p. 126-127 (1584).

[422] Voir pièce justificative n°21.

pois, des échalotes, des fraisiers, des groseilliers, des rosiers musqués et des lys[423]. Le parterre abritait également des herbes aromatiques puisqu'en « ladicte année [1554] a esté fourny au jardinier cinq charectes de fumier pour planter des saveurs au grand jardin »[424]. Afin de structurer l'ensemble, différents arbustes avaient été employés pour créer les bordures, berceaux et tonnelles (aubépines, noisetiers, genévriers, etc.)[425].

Le dessin des compartiments composant le parterre de Diane ne nous est pas parvenu. Tout au plus pouvons-nous émettre l'hypothèse que le jardinier de Chenonceau avait pu tirer profit des jeux de couleurs et de textures permis par les différents fruits et légumes employés. Denis Jeanson (1981)[426] affirme en effet l'importance de l'harmonisation des couleurs dans le jardin seigneurial. Il remarque ainsi :

> « subdivisées en deux grandes familles, les trois couleurs fondamentales ou primaires et les couleurs composées ou binaires sont complémentaires ; ainsi l'orange, jaune +rouge est complémentaire du bleu, violet, bleu+rouge est complémentaire du jaune. Et l'association de deux couleurs complémentaires détermine en général des effets heureux pour l'œil : le vert, l'orange par exemple. La juxtaposition des couleurs peut être un contraste par association d'une couleur à complémentaire, violet=bleu+rouge et jaune ou une harmonie par association de couleur voisines dont les valeurs sont différentes. En conclusion : les tons chauds comme le rouge, l'orangé et le jaune doivent s'utiliser en ponctuation ; les tons froids comme le violet, le bleu et le vert sont à la longue plus reposant ; d'où la prédominance presque obligatoire du vert, couleur très répandue dans la nature et par voie de conséquence de la pelouse ».

De même, l'harmonie des formes et des volumes est essentielle :

> « Le végétal a toujours une silhouette et un volume : il est destiné à se voir, il arrête ou prolonge une perspective. Isolé ou regroupé, libre ou régulier, il concoure à l'échelle tout en respectant celle de l'ensemble et en en imprimant l'ambiance. »[427]

Ce type de recherche se retrouve dans une œuvre dont l'influence sur le jardin de la Renaissance n'est plus à démontrer : l'*Hypnerotomachia Poliphili*[428]. Édité à Venise en 1490 par Alde Manuce, puis en France en 1546 par Jacques Kerver, l'*Hypnerotomachia Poliphili* ou en France, *Le discours du Songe de Poliphile*, est l'œuvre de Francesco Colonna. L'ouvrage

---

[423]Voir pièce justificative n° 21.
[424] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 177, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte de régie, 1548-1555, tome 20.
[425] Voir pièce justificative n°21.
[426] Denis Jeanson, *La maison seigneuriale du Val de Loire. Sa vie, son économie, ses habitants, son architecture*, Paris, 1981, p. 175.
[427] *Id.* note précédente.
[428] Gilles Polizzi, «L'Idée du jardin: pour une analyse littéraire de l'esthétique colonnienne", dans Michael Leslie (dir.), *Garden and the architectural dreamscape in the Hypnerotomachia Poliphili*, actes du colloque tenu à Philadelphie au mois de novembre 1996, Londres, 1998, p 61-81.

raconte le voyage fait en rêve par Poliphile pour retrouver son amour perdu Polia et qui le conduira à la magnifique île de Cythère. L'auteur y imagine de larges parterres aux dessins de compartiments et d'arabesques formant figures et lettres (fig. 173) qui eurent une influence considérable sur le jardin français[429]. Les parterres à figures géométriques dominent. Il en existe deux sortes ; la première est constitué d'un cadre quadrangulaire dont le centre est occupé par une fleur figurée ceinte de plusieurs figures géométriques reliées par des arabesques (il s'agit du premier dessin à gauche de la figure 173). L'auteur en précise la composition : la marjolaine, le thym, la rue, le basilic ou la mélisse sont mises à profit pour la conception du cadre des parterres et les fleurs plus colorées (roses ou violettes) servent à son remplissage[430]. Colonna précise également les dimensions de chaque parterre et les proportions de ces éléments :

> « Au parquet ensuyvant, (…) estoit une autre invention, à savoir tout à l'entour une bende d'un pied et neuf poulces de largeur, dedans laquelle estoient contenuz neufz petitz quarrez en troys rengs, par égales distances, continuez par lignes tirées d'un coing a l'autre, c'est a savoir du reng de dessus, a celluy de dessoubz : lesquelles lignes s'entrecroisent au vuyde entre les deux rengs [431]»

(deuxième dessin de la figure 173). Dans ce compartiment, la nature des plantations suit le dessin « En la première bende faisant le quarré, y avoit de la lavande : les neuf quarrez et les lignes qui les assembloient, semez de belle Marjolaine, les octogones de targon[432], tout le vuide de leurs de solcy[433] ». Ces deux types de parterres se succèdent tout autour de l'île et l'auteur précise qu'il y en a « dix d'une sorte, et dix de l'autre, autant qu'il y a d'allées[434] ». Se rapprochant du centre de l'île un nouveau type de parterre intervient. Plus complexe, il mêle représentation d'animaux et lettres de buis. Voici comment Colonna nous le décrit :

> « C'estoient deux quarrez de lizieres avec un rond, entrelassez comme ceulx de dessus [le premier type de parterre géométrique], le rond sortant hors du premier quarré, et embrassant le second. Par ces costez environnoit un aigle à elles ouvertes. Entre les deux quarrez en lieu de feuillage y avoit des lettres. en l'un des flancs y en avoit six tels ALESMA. Au second sept, GNADICA. Au troysième autres sept, TAOPTIM. Puis en la quatrième encore quatre, IOVL. [435]»

Le dessin du parterre est constitué de buis, tandis que les vides sont emplis de muguets, et chaque angle accueille un myrte taillé en forme de boule. Précisant les dimensions et les plantes

---

[429] Pour une analyse des parterres de l'île de Cythère voir Ada Segre, « Untangling the knot : garden design in Francesco Colonna's *Hypnerotomachia Poliphili* », dans *Word & Image*, 1998, vol. 14, n°1-2, p. 82-108.
[430] Francesco Colonna, Jean Martin (éd.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, Paris, 1561, p. 114.
[431] *Ibid.* note précédente, p. 115.
[432] Déformation du mot dragon qui donna son nom à l'estragon *(Artemisia dracunculus)*
[433] Souci *(Calendula arvensis).*
[434] *Id.* note 430, p 115.
[435] *Ibid.* note 430, p. 115.

composant le parterre, Colonna donne au lecteur de son roman toutes les clefs pour tenter de reproduire le dessin des parterres fictifs de l'île de Cythère ; ce qui explique le succès immédiat de ces créations[436]. On les retrouve d'ailleurs dans les jardins d'une propriété de Diane de Poitiers : le château d'Anet. Philibert de l'Orme en est sans doute l'auteur[437] et Olivier de Magny nous les décrit ainsi dans une de ses *Odes* « Louenges du jardin d'Ennet » :

L'architecte « l'a de parterres composé,

Où plusieurs armes il a mises,
Et plusieurs chiffres et devises,
Le tout en herbe si bien feint,
Qu'on diroit presque qu'il est peinct ; (…)

Ici Veoid ou un grand croissant,
De peu à peu se remplissant,
Et là est en mesme apparence
L'escusson des armes de France,
Qui, royalement coronné,
Est d'un bel ordre environné,
Et là se veoid encore la lettre,
La lettre première du nom
du grand HENRY, dont le renom
Jusqu'au bout du monde pénètre
Auprez de ce grand escusson,
On veoid en pareille façon
Celluy de ceste Royne grande,
Qui dessus la France commande ;
Où d'un costé my partiz
Les trois fleurons des royaux lis ;
De l'autre costé témoigne
Comme de Florence elle vient,
Comme Laurageois elle tient,
Et qu'elle est de sans de Boulougne (…)

À costé gauche on veoid dréssé
Un lozenge bien compassé,
Où en l'une des moitiez sortent

[436] Malgorzata Szafranska, « Plants and Gardens in the 16th Century », *Pact. Journal of the European Study Group,* n°42, 1996, p. 105-118.
[437] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert de l'Orme. Architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 171.

Les croix que ceux de Brézé portent[438]
Et en l'autre on veoid des Bezans[439],
Des fleurs de lis, et des croissans,
Et un chef endente[440] encore,
Qui sont les armes de Poytiers,
De Coultron, et des Sainct Valiers[441],
dont notre princesse s'honore (…)

Sur ce lozange ainsi trassé
Qu'un beau cordon entrelassé
Faict à plusieurs noeudz environné,
Est une ducale couronne semée de petites fleurs,
Toutes de diverses couleurs ;
Si qu'à les voir de ceste sorte
On dirait que ce sont rubiz,
Grenatz, esmerauldes, saphiz
Et perles que d'Inde on apporte. »[442]

Philibert de l'Orme travaille pour Diane de Poitiers sur les deux chantiers d'Anet et de Chenonceau et nous avons déjà évoqué la probabilité que ce dernier soit le créateur du parterre de Diane de Poitiers. On retrouve ainsi dans le jardin de la duchesse de Valentinois des plantations analogues à celles évoquées dans le *Songe de Poliphile* : violettes, roses plantes aromatiques, etc. Ainsi, il est possible que l'artichaut de Chenonceau ait voisiné les violettes afin de jouer sur les couleurs bleue et violette de l'artichaut et des fleurs, jeux qui pouvaient varier lorsque le légume croissait grâce à sa teinte verte. L'artichaut, par son aspect égayait encore le parterre par sa forme et sa hauteur (fig. 61). Les fraisiers pouvaient quant à eux, constituer des parterres animés[443] par des bordures de groseilliers[444] mêlant les teintes blanches

[438] Les armes de Louis de Brézé sont d'azur, à l'écu d'argent à l'orle d'or accompagné de huit croisettes d'or, 3 en chef, 2 en flanc et 3 en point.
[439] Déformation du terme « besan » (subst. masc.), qui en héraldique signifie pièce ronde toujours de métal (or ou argent) posée sur une couleur. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf
[440] Le chef endenté désigne les armes de Nicolas Ruffo, marquis de Coutron, marié à Marguerite de Poitiers (fille de Louis II de Poitiers 1354-1419). Ces armes sont d'argent aux emmanchés de sable.
[441] Les armes de Saint-Vallier sont d'azur à six « bezans » d'argent posés 3, 2 et 1 au chef d'or.
[442] Olivier de Magny, François Rouget (éd.), *Les trois premiers livres des Odes de 1559*, Genève, 1995, livre III.3, « les louenges du jardin d'Ennet », strophes 41- 140, p. 230-238.
[443] Olivier de Serres en recommande l'usage dans son *théâtre d'agriculture,* il précise que « les vuides de parterre quarrés,, ronds, triangles, pentagones et semblables parties des compartiments, estant remplis de fraizes, s'en représenteront plaisans a la veue, pour le naturel de leur herbe, se tenant toujours bassement, rampant a terre, et souffrant d'estre ageancée par retailleures, ainsi qu'on désire. » (Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et de ménage*, Paris, 1605, fol. 576).
[444] *Id.* note précédente, fol. 572.

des fleurs de fraisier et celles, rouges des fruits avec le rouge des fleurs de groseilliers et rouge sombre à carmin des groseilles (fig. 61). Le chou pouvait tout à fait animer un parterre comme on peut le voir actuellement dans les jardins de Villandry, par sa couleur, sa texture et son aspect ; voisinant par exemple avec des échalotes dont les fleurs blanches ont pu constituer un agréable contraste avec les feuilles bleues verts des choux (fig. 61). De la même manière, les fleurs jaunes des concombres voisinait peut-être avec celles blanches des lys et les pois aux fleurs blanches avec les violettes des poireaux (fig. 61). Une fois les légumes poussés, la vue était comblée par les jeux de volumes contrastant entre fleurs et légumes. Les plantes aromatiques ont dû servir de bordure comme cela était par ailleurs, décrit dans l'*Hypnerotomachia Poliphili ;* et l'aubépine[445] (fig. 61) largement représentée dans les comptes de plantation, ont sans doute servi aussi bien à la confection des bordures qu'à la décoration de certains compartiments en raison de ces belles fleurs blanches dont la multiplicité pouvait leur conférer l'allure d'une sorte de « tapis » fleuri si apprécié à la fin du Moyen Âge[446].

La composition des parterres de Chenonceau a également pu être inspirée par celles des jardins d'Amboise, de Blois, d'Anet ou de Gaillon dont le jardinier avait tiré avantage des jeux de polychromie par les végétaux mais aussi par l'insertion de carreaux de terre cuite dans les compartiments.[447] Par ailleurs, le jardin de Gaillon était composé d'un décor de parterre représentant les armoiries du cardinal d'Amboise[448], de la même manière qu'étaient représentées celles d'Henri II et de Catherine de Médicis, des de Brézé, des Saint-Vallier, et Coutron dans le jardin d'Anet. Ce type d'ornement a donc pu être introduit à Chenonceau, dont le chantier est contemporain de celui d'Anet. Par ailleurs, les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau et notamment un détail des jardins de Folembray (fig. 107) nous permettent de nous faire une idée de ce qui été apprécié dans les compositions des années 1570, soit environ un peu plus d'une dizaine d'année après la conception de ceux de Chenonceau.

Un *dedalus* fut également planté à Chenonceau. Il fut souvent situé par les historiens dans la garenne de Chenonceau[449]. Toutefois, nous avons relevé qu'André Bereau précisait dans le « compte du parterre », en 1553 « l'achapt de deux pellottes de fisselles pour faire ung dedalus audict jardin et aultre poutraictz. A esté payé 12d[450] ». Bereau signalait donc que ce *dedalus*

---

[445] *Ibid.* fol. 742-743.
[446] Nous reviendrons ultérieurement sur cet aspect des jardins de Chenonceau dans la seconde partie, chapitre 3, 3.1 un jardin clos…, p. 115-136.
[447] Achille Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, publiés d'après les registres manuscrits des trésoriers du cardinal d'Amboise,* Paris, 1850, p. 307.
[448] *Id*. note précédente p. 367-368.
[449] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 76.
[450] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 147.

allait être tracé « audict jardin » en même temps que les « pourtraictz », c'est-à-dire les dessins des compartiments du jardin. En conséquence de quoi, il ne saurait être situé dans la garenne. La confusion relative à la localisation de ce labyrinthe résulte sans doute de l'interprétation d'un autre article de comptabilité attaché à la construction de cabinets dans la garenne. André Bereau note en effet, en 1556 :

> « Le dernier jour de febvrier paié a Guillaume Martin, Pierre Delataille et Pierre Brachet, pour chacun cinq journées de ceste sepmaine derniere passée, emploiées a planter des ormeaulx, couldres et autres plantatz au tour des cabinetz que l'on faict faire a la garenne, porté du fumier au jardin pour sepmer les poix et oignons, à ladicte raison de deux solz pour journée,a esté paié la somme de trente sols ».[451]

La formulation « que l'on faict faire a la garenne » indique que ces cabinets sont en cours de construction en 1556. Or, une semaine après la création de ces cabinets, Bereau signale la destruction de ceux du *dedalus :* « Le septiesme jour de mars oudict an pour sept journées de Guillaume Martin et aultres par eux emploiées a arrascher et marrer[452] les ysoluers du *dedalus* et mener du fumier dedans ledict jardin, a raison de dix solz six deniers paié 17s 6d »[453]. La concomitance de ces deux actions a sans doute induit une erreur d'interprétation de la comptabilité de Bereau impliquant la localisation du labyrinthe et de ces cabinets dans la garenne. Cette nouvelle analyse suppose donc que l'un des compartiments du « parterre de Diane » était occupé par un labyrinthe orné de cabinets jusqu'en 1556.

Le jardin de Diane de Poitiers était agrémenté d'une fontaine réalisée par Cardin de Valence, fils du fontainier Pierre de Valence[454]. Il reçut pour ce travail la somme de quinze écus d'or soleil, soit trente livres et six deniers dont il fut tenu quitte le 22 juillet 1557[455]. Il entreprit ensuite, pour alimenter les bassins, de concevoir des canalisations dont l'eau serait prise à la fontaine de la Roche et à la source de la Draguenière[456]. Des travaux supplémentaires nécessaires à l'alimentation de la fontaine du parterre furent entrepris à l'été 1558, puisque le

---

[451] Casimir Chevalier, Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 218, *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont 1556-1559, tome 23.

[452] Le verbe « marrer » veut dire retourner la terre avec une marre (sorte de pelle recourbée). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[453] Casimir Chevalier, Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. p. 219, *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont 1556-1559, tome 23.

[454] Originaire de la ville de Rouen, Pierre de Valence travailla notamment pour Georges d'Amboise, cardinal et archevêque de Rouen, à la réalisation de plusieurs fontaines au château de Gaillon.

[455] Voir pièce justificative n°21.

[456] Il pourrait s'agir d'une source proche de l'actuel lieu-dit de la Degrainière (cant. Bléré, comm. Chisseaux), peut-être le ruisseau aujourd'hui appelé « ruisseau de Morue » situé entre le château de Chenonceau et la commune de Chisseaux.

20 juillet, Cardin de Valence reçut vingt livres tournois pour avoir « faict fluer et couller au grand jardin » deux tuyaux de la fontaine. Philibert de l'Orme a par ailleurs passé un marché avec le fontainier pour « mectre des thauaux et conduire la fontaine du parc jusques au droict de l'allée dudict pont »[457]. Ces travaux étaient nécessaires pour alimenter la fontaine dont la source que nous avons pu retrouver est située à proximité du bourg de Chenonceau (fig. 68).

La fontaine de la Roche (fig. 69) se trouve aujourd'hui encore face au numéro 23 rue de la Roche, au lieu-dit de « La Roche » (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Chenonceau). Le creusement de fossés pour conduire l'eau d'une « mère fontaine » à une fontaine située sur le territoire du domaine d'un propriétaire est usuelle et recommandée par Olivier de Serres dans son *Théâtre d'agriculture et de ménage*[458]. La description qu'il donne de l'aménagement de cette « mère fontaine », « une maison bastie de bonne matiere, bien maçonnée a pierre, chaux et sable, aiant la muraille fort espesse pour retenir l'eau » dont la porte « demeurera aussi continuellement fermée à clef, avec son huis pour l'ouvrir et fermer lors que pour plaisir on vistera la fontaine, ou qu'il y aura cas a rabillller »[459] correspond à la physionomie de la fontaine de la Roche de Chenonceau (fig. 69). Or, une carte hydrographique de la région (fig. 68) montre le percement de fossés longeant l'allée principale menant au château. La mention de la construction « des thuaulx [pour] conduire la fontaine du parc jusques au droict de l'allée du pont »[460] laisse penser que des canalisations ont été construite depuis ces fossés le long de l'allée menant au pont du parterre, afin de raccorder ensuite l'eau de la source de la Roche jusqu'à la fontaine du parterre de Diane. Par ailleurs, dans l'aveu et dénombrement des terres de Chenonceau que Thomas Bohier rédige le 18 mai 1523, il est fait mention «d' ung cloz de vigne contenant quatre arpens, appellé le plant de Beaune, avec une plonnaye au-dessoubz dudict plant, en laquelle est la source et réservoir de la fontaine, close et enfermée de murailles, joignant d'une part à la Roche de Chenonceau »[461]. Ce qui semble confirmer que la fontaine située aujourd'hui rue de la Roche est bien celle du parc. Afin de traverser les fossés bordant le parc de Chenonceau et le parterre, le fontainier a pu raccorder les tuyaux aux ponts donnant accès au parc (visible sur le cadastre napoléonien – fig. 25) et au parterre (visible sur la vue à vol d'oiseau de Jacques Androuet Du Cerceau – fig. 38). Olivier de Serres en recommande en

[457]Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 291-292, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, tome 23 (non folioté).
[458] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et de ménage,* Paris, 1605, fol. 757-761.
[459] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et de ménage,* Paris, 1605, fol. 761.
[460] Voir pièce justificative n°22.
[461] *Archives du Château de Chenonceau,* tome 9, *op.cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 69-86.

effet, l'usage dans son *Théâtre d'agriculture et de ménage*[462]. Dupas de la Chauvignière (1735) affirme en outre, que les canalisations de la fontaine du parterre étaient en plomb[463].

La fontaine du jardin de Diane, se trouvait à la croisée des allées principales où se dressait un « caillou » d'un demi-pied, percé d'un trou et fermé par une cheville de bois. La cheville ôtée, écrit Jacques Androuet Du Cerceau, « il sort un gect d'eaue de la haulteur de trois toises [environ 5,85 mètres] de hault, qui est une belle et plaisante invention »[464]. Il s'agissait sans doute d'un petit rocher construit dans un bassin circulaire. Dupas de la Chauvignière figurait en effet, dans son plan manuscrit une fontaine de ce type, ce qui laisse supposer que la fontaine resta en place au moins jusqu'au XVIII[e] siècle (fig. 45).

En 1551, l'accès au jardin était fourni par une chaussée construite sur l'écluse (fig. 53) :

> « Pour vingt une toyse de gros ays de sciage, d'espesseur de deux poulces, pour faire l'escluse et chaussée faisant la séparation de la riviere et foussé, par dedans laquelle l'eaue de la riviere entrera ou dict foussé, marchandée par ledict conducteur[465] au pris de unze solz quatre deniers chacune toyse, a esté payé par ce dict recepveur[466] la somme de unze livres dix huict solz tournois »[467].

Cette chaussée fut close par un « huis » au mois de mai 1552 :

> « Le mercredy unziesme de may mil cinq cens cinquante-deux, a Macé Laboureau et Macé Gaulteron, menuiziers, pour chacun quatre journées qu'ilz ont employés a faire une porte de grosseur a l'huis dudict jardin, a esté payé au pris de cinq solz tournois pour journée et pour despens, la somme de quarante solz tournois » [468]

et « A Jehan Freslon, serruzier, demourant a Bléré, pour la ferreuze de ladicte porte et pour la serreuze et clef d'icelle, a esté payé par le recepveur la somme de vingt-cinq solz »[469]. Le compte laisse donc entendre qu'à cette époque le jardin de Diane est clos, au moins à son entrée, par une porte : « A Loys Jousset pour sept tomberées de fumier par luy fournies et livrées audict

---

[462] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et de ménage*, Paris, 1605, fol. 767.

[463] Nous prenons avec beaucoup de précautions cette affirmation, car le texte de Dupas de la Chauvignière souffre de nombreuses inexactitudes déjà signalées par Augustin Galitzin au moment de sa publication. (Dupas de la Chauvignière, « Discours historique sur la châtellenie de Chenonceau », Chenonceau, 1745 publié par Augustin Galitzin dans *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, Tours/Paris, premier trimestre 1857, tome IX, p. 119).

[464]. Jacques Androuet Du Cerceau, *Les Plus excellents bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'vn chascun*, Paris, 1576-1579, vol.2, p.5. Consulté le 12/06/2010. Centre d'Etude Supérieures de la Renaissance, Architectura, Disponible sur : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1595Index.asp.

[465] Il s'agit de Benoît Guy, sieur des Carroys, maître d'hôtel de Bernard de Ruthie, abbé de Pontlevoy et procureur de Diane de Poitiers.

[466] Il s'agit d'André Bereau, fermier et receveur de la terre de Chenonceau.

[467] Extraits du compte tenu par André Bereau, archives du Château de Chenonceau, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21 ; *op. cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 133.

[468] *Id.* note précédente p. 141.

[469] *Ibid.*

jardin, lesquelles ont estée employées au parterre estant prés la porte dudict jardin, au pris de cinq solz tournoys pour tomberée, a esté payé la somme de trente-cinq solz tournois »[470]. Cet accès fut remplacé en 1555 par un pont de bois: « Pour la façon du pont de bois que Madame a commandé au dict recepveur a faire faire entre la cours du chastel et le jardin, a esté paié à Jehan Bredif, cherpentier, la somme de dix-sept livres dix solz comme appert par sa quictance »[471]. Jacques Androuet Du Cerceau dans sa vue à vol d'oiseau et son plan du château « tel qu'il est pour le jourdhuy » (fig. 59), l'a figuré de manière assez précise au nord-est du parterre. Tandis que Dupas de la Chauvignière représente un pont recouvert de terre battu à la semblance de la cour d'entrée sur son plan aquarellé (fig. 45). Or, dans une reconnaissance de dette signée par Louis-Joseph duc de Vendôme en faveur de Léon d'Illiers chevalier d'Aulnay devant Claude Boucheron, notaire de Paris, en date du 22 juin 1709, il est précisé que le sieur d'Illiers a entrepris de nombreux travaux de réparation au château de Chenonceau. Parmi eux figure le comblement du fossé est du jardin de Diane et la création d'une chaussée « de massonerie de chaux et de sable »[472]. Le pont de bois reliant la cour d'entrée du château au jardin a donc disparu à une date inconnue entre 1570 (époque à laquelle Du Cerceau le représente dans ses plans et vue –fig. 59) et le début du XVIII[e] siècle. La chaussée bâtie par Léon d'Illiers est sans doute la même que celle figurée par Dupas de la Chauvignière en 1735 (fig. 45).

À l'été 1555, on adjoignit au pont de bois une allée spécifiquement créée afin de relier château et jardin :

> « Pour quatre journées d'hommes qui ont couppé les arronces, espines et buissons de la court du chastel, icelle paré et faict une allée, pour aller dudict chastel audict jardin par le pont faict de nouveau et jecté hors la cour les parouers, à raison de deux solz six deniers chacune, la somme de huict solz »[473].

Celle-ci sera prolongée au début de l'année 1557 par une double rangée d'ormes située dans l'axe de l'entrée du château :

> « Ledict jour y a eu lesdict journalliers a planter lesdict ormeaulx en l'allée du pont, sçavoir est de Anthoine Bessé, Jehan Delagrange, Jacob Bessé, Pierre Delataille, Pierre Viollet, Chrétien Trépin, Jehan Cahué, Mathurin Chicouesneau, Anthoine Fourrault, Guillaume Martin et Pierre Brachet, a raison

---

[470] *Ibid.*
[471] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 183, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[472] *Archives nationales*, Minutier central, reconnaissance de dette au profit de Léon d'Illiers, chevalier d'Aunay de Louis Joseph, duc de Vendôme, côte et/LXXXVIII/384
[473] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 184, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.

de deux solz six deniers tournois pour journées, a esté payé par ledict recepveur la somme de ving-sept solz trounois »[474].

Celle-ci fit les délices de la cour lorsque François II fut reçu à Chenonceau au mois de mars 1560 (fig. 64) :

« La principale avenue au dit château, est un grand chemin dressé comme une belle allée, sablonné et ung qui est large de trente pas ou environ, et long de deux mille duquel les orées sont closes de grands ormeaux, chesnes vers et autres beaux arbres : en quoy il fault considérer qu'il est si bien aplany que si les portes du chasteau et du grand pont-salle sont ouvertes, on voit de part en part droit jusqu'à l'autre rive [475]».

Une partie de ces ormes furent achetés à Claude de Marolles[476], seigneur de Noizay pour la somme de deux sols tournois pièce[477]. Jean Guillaume (2006)[478] a émis l'hypothèse que l'allée d'arbres du château de Chenonceau avait en fait, été créée par Thomas Bohier. Il s'appuie pour cela sur le qualificatif de « beaux arbres » employés pour décrire les végétaux composants l'allée de Chenonceau, employé par Le Plessis que nous citons ci-dessus dans ces *Triomphes faictz à l'entrée du roy à Chenonceau*. Jean Guillaume explique que cette mention prouve que l'allée ne venait pas d'être plantée, mais devait l'avoir été antérieurement sans doute par Thomas Bohier. L'évocation dans les comptes de l'achat et de l'acheminement de plusieurs ormes, notamment auprès de Claude de Marolles au cours de l'année 1555, semble cependant en contradiction avec cette hypothèse. Toutefois, une troisième possibilité existe, celle de la création d'une allée d'arbres plus ancienne par Thomas Bohier et que Diane de Poitiers aurait pu vouloir embellir par de nouveaux arbres. Or, à l'époque des Bohier, une autre allée relie le bourg de Chenonceau à la basse-cour du château (fig. 34). À partir de 1555, elle ne semble plus utilisée. Il est donc possible que certains des arbres composant cette allée aient été employés pour embellir celle créée par la duchesse de Valentinois, ce qui justifierait le qualificatif de « beaux arbres » de Du Plessis.

---

[474] *Ibid*. p. 217.
[475] Le Plessis, *Les Triomphes faictz à l'entrée du roy à Chenonceau le dymanche dernier jour de mars,* Tours, 1560, p. 5 et 6.
[476] L'abbé Chevalier précise dans son ouvrage *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 216, note 1 que Pierre d'Érian était seigneur de Noizay à cette époque. Or, Pierre d'Érian est décèdé le 9 octobre 1550 (Michel de Marolles, *Les mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, s.l., 1656, p. 371-372), c'est donc son gendre Claude de Marolles, époux de Françoise d'Érian dame de la Rochère et de Noizay, qui en est le seigneur au mois de février 1556, date à laquelle on alla chercher chez « Monsieur de Noizay » les ormeaux.
[477] Voir pièce justificative n°22.
[478] Jean Guillaume, *Le château de Bonnivet, entre Blois et Chambord, …op.cit.,* Paris, 1992, p. 59.

La chronologie du chantier du parterre étant établie, nous souhaitons à présent présenter une brève analyse de l'activité du chantier et des dépenses engagées à travers l'examen de la comptabilité tenue par André Bereau. Les comptes se divisent en six registres s'échelonnant entre 1547 et 1559. L'analyse de ces derniers révèle selon les années une tenue rigoureuse quoique plus détaillée selon certaines années. Le « compte de régie » de l'année 1547 (aujourd'hui conservé dans le tome 19 des Archives du Château de Chenonceau) résume article par article la gestion des recettes et dépenses effectuées par André Bereau, receveur de la seigneurie. Il y récapitule l'activité agricole de celle-ci ; figurent ainsi dans ce compte les fermages, les ventes et dépenses en argent, puis les recettes en nature (blé, avoines, seigles, chapons, etc). La gestion du jardin (le jardin du pavillon, celui crée par Thomas Bohier) y apparaît mais uniquement en raison des travaux fréquents afin de prendre soin des vignes que la duchesse y fait planter. Le vin constitue d'ailleurs une part importante de l'activité du domaine. Il se divise entre plants de consommation courante et de luxe (vins d'Arbois et d'Anjou) que la duchesse se fait envoyer au château d'Anet.

Le second registre contient le « compte de régie » de l'année 1548 à 1554 (aujourd'hui conservé dans le tome 20). Il se compose comme le précédent des recettes et dépenses relatives à la gestion agricole du domaine. Le compte est divisé en deux sections l'une s'étendant sur la période 1548-1554 et l'autre de Noël 1553 à celui de 1555. Le transport des vins de Chenonceau vers le château d'Anet et la culture céréalière sur le domaine constituent l'essentiel de son contenu. Toutefois, l'on trouve dans la seconde section, la mention de quelques paiements relatifs à la fontaine du parterre ou à l'achat de plants pour ce dernier sur lesquels nous reviendrons plus en détail.

Le troisième registre contient le compte du parterre pour l'année 1551 à 1555. Comme les précédents, il débute par le résumé des recettes réalisées par le receveur, avant d'envisager les dépenses effectuées article par article. La comptabilité des matériaux utilisés pour la construction, ainsi que le paiement des frais engagés pour leur transport y voisine avec la tenue des « journées » des ouvriers[479]. Celles-ci sont très précisément rédigées, la qualité des ouvriers (maçons, charpentiers, bêcheurs, manœuvres, etc) y est la plupart du temps spécifiée. Le nom et le salaire de chaque travailleur y est répertorié. Chaque journée est vérifiée puis signée par

[479] Les journées des ouvriers n'apparaissent que sous la forme de résumés très succincts dans l'édition des comptes de la châtellenie de Chenonceau que l'abbé Chevalier rédige en 1864 (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864). Ces derniers se trouvent par ailleurs très souvent intercalés au sein même des articles de comptabilité rédigés par André Bereau et que l'abbé retranscrit, sans que ce dernier ne précise jamais qu'il synthétise en fait le relevé des noms des journaliers suivis de leurs salaires.

Benoît Guy, sieur des Carroys et maître d'hôtel de Bernard de Ruthie. La comptabilité des matériaux et des ouvriers se fait année par année et les articles qui y sont relatifs s'intercalent les uns avec les autres, sans distinction, selon le temps écoulé. À la fin du mois d'avril 1554, la première partie du compte est clos et le total des dépenses est calculé par le receveur qui présente ensuite celui-ci à Diane de Poitiers. Ce dernier est ensuite approuvé et signé par la duchesse de Valentinois et l'abbé de Pontlevoy, Bernard de Ruthie, Benoît Guy et Jean de La Ménardière « au lieu de Pontlevoy ». La seconde partie est vérifiée au mois d'avril 1556 en présence de Diane de Poitiers, de Bernard de Ruthie et de Jean de la Ménardière à l'abbatiale de Pontlevoy. Une correction sera cependant nécessaire et il sera approuvée au château de Blois, le 27 avril 1556, par la duchesse, Jean de la Ménardière et signé encore par le secrétaire de Diane de Poitiers Laurent Guillaumon[480].

Le quatrième registre (conservé dans le tome 23) renferme le compte du pont bâti pour Diane de Poitiers, tenu durant les années 1556 à 1559. Il se divise en deux parties partagées chronologiquement de 1556 à la fin de l'année 1557 et du début de l'année 1558 à 1559. Ces deux sections sont comme à l'accoutumée scindées en recettes et dépenses. Comme l'intitulé du compte le laisse deviner, ce registre concerne en grande partie la construction du pont du château de Chenonceau. Toutefois, plusieurs mentions relatives à des travaux effectués dans le jardin sont intercalées aux articles relatifs à ceux entrepris pour l'érection du pont ; ce qui laisse à penser que les chantiers sont entrepris conjointement. Le compte du pont contient plusieurs références à des paiements effectués au profit de Cardin de Valence pour la création de la fontaine. Contrairement au compte du parterre, le compte-rendu des « journées » ne figure pas dans ce registre du pont. Seuls les artisans (maçons, chaussonniers, appareilleurs, pierriers, plombeurs, serruriers, etc.) sont nommément désignés tandis que les journées des charpentiers et manœuvres sont résumées par le nombre d'hommes employés et le salaire qui leur est versé. Chaque section est close annuellement et comportent les totaux des dépenses calculés par André Bereau. Les deux sections du compte ont été présentées, approuvées et signées par Diane de Poitiers au château d'Anet, les 8 février 1558 et le 27 janvier 1561. Le frère de Diane, Jacques de Poitiers contrôle et signe aux côtés de sa sœur, le compte du pont et avec lui Jean de la Ménardière et Simon Goille.

Le cinquième registre (aujourd'hui tome 22 des Archives du Château de Chenonceau) renferme le « compte de régie » tenu pour l'année 1557. Il reprend la typologie des « comptes de régies » antérieures en divisant celui-ci en recettes et dépenses. Comme précédemment, il

[480] Laurent Guillaumon fut écuyer, secrétaire ordinaire de la reine Catherine de Médicis et de la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers), puis capitaine et gouverneur des terres et baronnie de Sérignan et Camaret.

récapitule l'activité agricole du domaine et distingue les recettes en argent et celle en nature. Le travail de la vigne constitue toujours une part essentielle de la gestion du domaine si bien qu'un long chapitre est entièrement consacré au mises et dépenses faites « tant pour les faczons des vignes […] et pour les vendanges d'icelles ». La culture céréalière est également largement représentée tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses. Le compte fait également état des gages et pensions perçus par les officiers de la châtellenie, nous remarquerons qu'à cette occasion André Bereau signale le décès de Charlot Guérin, jardinier de Chenonceau et son remplacement par Jacques Dutertre. Ce registre est clos à la fin de l'année 1557 et est présenté à la Grande Sénéchale, au château d'Anet, le 11 février 1558 en même temps que la première partie des comptes du pont. Il est d'ailleurs vérifié et signé par les mêmes contrôleurs : Jacques de Poitiers, Jehan de la Ménardière et Simon Goille.

Le dernier registre (aujourd'hui conservé au sein du tome 24) regroupe la correspondance et les devis effectués par Philibert de l'Orme. Il s'agit d'un certain nombre de lettres que l'architecte adresse à la duchesse de Valentinois parfois pour lui faire part des difficultés rencontrées sur le chantier du pont, mais le plus souvent afin d'obtenir des subsides nécessaires à l'avancement des travaux. Ce registre conserve encore plusieurs quittances d'ouvriers des chantiers de Chenonceau et notamment celles des maçons parisiens ayant travaillé à l'érection du pont tel que Jacques Chanterel. Plus intéressant pour notre propos, plusieurs quittances relatives au paiement du fontainier Cardin de Valence figurent dans ce registre et nous renseignent sur la nature des travaux entrepris par ce dernier.

L'examen que nous allons maintenant entreprendre de ces différents registres de compte prendra en considération le fait que la comptabilité de la châtellenie de Chenonceau n'est pas une comptabilité linéaire. Les comptes ne sont pas arrêtés annuellement, ils couvrent des périodes variables allant de un à trois ans (annexe 4). Ils ne constituent pas une véritable comptabilité d'ensemble, ce sont plutôt des comptes juxtaposés, ce qui explique que plusieurs d'entre eux s'étendent sur la même période. Certains de ces documents comprennent la tenue détaillée des journées des ouvriers et d'autres ne font qu'en récapituler l'activité. Ainsi, dans le compte recouvrant les années 1551-1555, nous pourrons trouver le nom des ouvriers, leurs qualifications et leurs salaires, journée par journée ; ce qui n'apparaît plus que rarement dans les deux derniers ; aussi les chiffres que nous présenterons devront-ils être pris avec précautions. Les chiffres doivent donc avoir une valeur indicative. La comptabilité du chantier du parterre de Diane peut se diviser entre les travaux de construction[481] (plus détaillés) et ceux

[481] Nous utiliserons le terme de construction au sens large car les comptes du parterre de Diane ne font pas de différence entre les travaux de constructions et de réparations dues aux crues recensées à Chenonceau.

des plantations. Les dépenses de construction sont divisées en deux entrées : d'un côté les ouvriers, de l'autre les matériaux. Pour ce qui est des ouvriers, les comptes font mentions de sept corps de métiers : maçons, charpentiers, jardiniers, « gazonneurs », bêcheurs, manœuvres et charretiers (dont l'emploi et le salaire perçu sont résumés dans les annexes 5 et 6).

Les manœuvres semblent être les plus nombreux sur le chantier avec une activité maximale de 2 687 journées la première année. Cette observation est somme toute logique, en raison de la nécessité de l'apport des matériaux de construction et du déblaiement des terres lors des travaux d'excavations pour les fossés. Les manœuvres sont, en moyenne, rémunérés 3 sols (ou 3 sols 4 deniers l'été, le travail étant plus pénible)[482]. Les maçons, charpentiers, bêcheurs, « gazonneurs » et jardiniers sont quant à eux indifféremment rémunérés à hauteur de 4 sols[483]. L'occupation de ces derniers variant largement d'une année à l'autre.

Les maçons sont les premiers à être employés sur le chantier pour la maçonnerie des fossés et des levées de terre (annexes 6). Ils travaillent avec les charpentiers qui s'occupent de l'aménagement des rangées de pieux et de limandes destinés à cette dernière. Les bêcheurs interviennent également beaucoup, durant la première année du chantier afin de tamiser le parterre et de faciliter les futurs travaux de plantation. L'activité des jardiniers et « gazonneurs » est plus localisée, on remarque que leur activité se concentre autour des années 1552 et 1555. Elle coïncide par ailleurs avec les premiers travaux de structuration et de réparation du parterre (suite aux inondations) et dépend logiquement des saisons ou des périodes de plantations des différentes espèces de plants[484]. Nous reviendrons par la suite sur le détail des plantations.

Au cours des années 1553-1554, le chantier connaît un regain d'activité et c'est à cette période que les maçons sont le plus employés sur le chantier (annexes 5 et 6). Les manœuvres et les jardiniers sont également fortement sollicités durant cette période[485]. Les comptes nous en fournissent l'explication : il s'agit de renforcer la levée de terre par un appareil de maçonnerie à pierre sèche qui ne sera cependant pas suffisant à la protection du jardin. En effet, en avril 1555, une importante crue du Cher emporta une grande partie de l'angle nord-est du parterre. Il faut alors retirer les éboulis, transporter de nouveaux matériaux, solidifier la levée et terminer les travaux de structuration du parterre[486].

---

[482] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21. Voir pièce justificative n°21
[483] *Id.* note précédente.
[484] *Ibid.*
[485] *Ibid.*
[486] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21. Voir pièce justificative n°21.

Au cours de l'année 1554, on fait également appel au maître fontainier Cardin de Valence pour la création d'une nouvelle fontaine ; il sera rémunéré 36 livres pour ce travail. La mise en place d'un système hydraulique dans le parterre justifie peut-être également le regain d'activité que l'on peut observer sur le chantier à cette époque. Il s'agit en effet, sans doute de creuser les canalisations nécessaires à l'apport en eau de la fontaine et les comptes du parterre de Diane mentionnent que le raccordement sera fait jusqu'à la fontaine de la Roche[487] (fig. 68 et 69).

La comptabilité d'André Bereau nous informe également avec précision sur les matériaux utilisés quoique les quantités ne soient pas toujours indiquées. La construction de la levée de terre et le parement des fossés nécessita l'utilisation de pierres dures. On relève dans les comptes, entre 1551 et 1555[488], 3 516 quartiers de pierres dures et 34 grosses pierres non taillées. Afin de lier ces pierres, 2 412 charretées[489] de moellons et 2 030 tomberées, soit au total 5301, 991 m[3][490], de moellons ont été nécessaires.

Les fortifications en bois nécessitèrent 21 toises, soit environ 41 m, de gros « ays »[491], d'une épaisseur de deux pouces[492] (soit environ 5,4 cm) pour la construction des écluses et du pont de bois joignant la cour au jardin. On adjoignit 550 clous, 20 gros clous et 95 livres[493] (soit environ 46,5 kg) de fer pour les chevilles des pieux et traverses de la terrasse.

97 toises de cordes, soit environ 190 m, sont utilisées pour mesurer le parterre et tracer les allées au cordeau. On y ajoutera 15 toises, soit 29,4 m de grosse corde afin de traîner les engins et mener la terre dans le parterre et 25 toises, soit environ 50 m, de petit cordeau pour le dessin des parterres ainsi que deux pelotes de ficelles pour tracer le labyrinthe. On constate

---

[487] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, tome 23. Voir pièce justificative n°22.
[488] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[489] Ce chiffre doit être pris avec beaucoup de précaution. En effet, il est fait mention au sein des comptes de 3 540 charretées soit 18 258 m^3 de pierre et de moellons, payé à André Bessé que nous n'avons pu prendre en compte dans notre étude, ne pouvant déterminer la proportion de pierre et celle de moellons (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 157).
[490] Le volume des charretées de moellons a été estimé selon les données suivantes : 1 voie de pierres de Paris=1 charretée de 15 pieds-cubes, 1 pied du roi = 0, 325 m, un 1 pied cube représente donc environ 0,34 m^3. La tomberée équivaut, quant à elle, à environ 2 m^3. Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p.21 et Jean-Louis Libourel, *Voitures hippomobiles,* Paris, 2005, p. 150.
[491] Planche, latte en bois. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 29/10/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[492] Le pouce mesure 2,7 cm à Paris. Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5.
[493] La livre équivaut à deux marcs soit 489,5 g. Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5.

également la mise en place de 1 200 charretées de gazon[494]. Les comptes font également mentions de l'achat d'un certain nombre d'outils : serfouette, pelles en bois serpe, marre, tonneaux scies, etc. Certains d'entre eux devront par ailleurs, être rachetés en raison de vols sévissant sur le chantier.

Les travaux de plantation du parterre de Diane de Poitiers débutent, semble-t-il, durant l'année 1552-1553, eu égard à l'activité des jardiniers (90 journées), « gazonneurs » (81 journées) et bêcheurs (59 journées)[495]. À cette époque, on entreprend de mesurer le parterre et de tracer les allées. La même année, Charlot Guérin obtient la charge de gestionnaire du parterre au salaire de 4 sols par journée « jusques a ce que Madame y ait commis un jardinier »[496]. Le maître jardinier Nicquet est mentionné pour la première fois dans les comptes du parterre en 1551, en tant que « planteur d'arbre »[497]. Par la suite, il apparaît ponctuellement dans les comptes du parterre de Diane où on le mentionne comme le « jardinier de monseigneur de Tours ». Il reçoit, en 1557, « pour sa despence qu'il a esté a besongner au jardin de Chenonceau a raison de quatre solz pour journée par ordre de Madame »[498]. Nous remarquons que Nicquet perçoit un salaire pour journée égale à celui de Charlot Guérin à cette date et que cette année-là, ce dernier n'est plus que rarement mentionné. Les achats de plantes et leurs transports sont assurés sous la direction du « jardinier » Nicquet[499] ce qui laisse supposé que Charlot Guérin travaille sous sa direction. En 1557, Charlot Guérin meurt et Jacques Dutertre lui succède : « A Jacques Dutertre, a présent jardinier au dict Chenonceau, pour la mort survenue audict Guérin, paié ses gages de pareil temps [six mois] escheu le dernier jour de décembre de ce compte a esté paié vingt une livres tournois »[500].

Les années 1555-1556 sont dévolues aux travaux d'entretien et de gazonnage du parterre. « Pour trois journées d'homme (…) a besogner à l'entretien du gazon sur les levées de terre 7 sols 6 deniers ». Le gazonnage est en effet, l'occupation principale de plantation comme le démontre l'activité des « gazonneurs »[501] : « a Jehan Cahier et Gatian Dangé pour vingt-deux

[494] Nous n'avons pu estimer le volume de gazon utilisé en raison de l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvées d'estimer le volume de gazon que pouvait transporter une charrette à cette époque.
[495] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[496] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 142, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[497] *Id.* note précédente, p. 128.
[498] *Ibid.*
[499] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[500] *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte de régie, 1557, tome 22.
[501]. Cette activité reste cependant difficile à apprécier car le compte s'étend sur deux années, rendant impossible un recensement précis de l'activité des « gazonneurs » au cours des années 1554-1555 et nous obligeant à une appréciation plus relative au coup par coup.

journées passées a gazonner la levée de terre 55 sols »[502] ou à Pierre Petit et Denis Heau pour 16 800 charretées pour la pose de gazon 112 livres[503].

Les plantations reprennent, de manière plus intensive, au cours de l'année 1556 durant laquelle seront utilisés 11 392 plantas d'aubépines et 204 « sauvageaulx », c'est-à-dire des plants d'aubépines ou de genévriers pris dans le bois de Chenonceau : « Pour l'achat de unze mil trois cens quatre-vingt-douze plantats d'aubépine et deux cens quatre sauvageaulx plantés au jardin, a Pierre Moreaux, Jehan Petit, Mathurin Chemyn, Anthoine Fourreault et Jehan Gallays 116 sols 5 deniers »[504]. L'année 1557 semble avoir été réservée aux travaux de fleurissement du parterre, aussi les comptes ne font mention que du travail d'hommes sans spécifier de qualification particulière : « A René Buisson pour cinq journées passées a planter des aubépines 10 sols ; et 6 sols pour trois autres journées passées a planter des aubépines et a arracher des genévriers[505] » et «Pour treize journées d'hommes employés a l'arrachage d'ormeaux morts, 39 sols [506]».

Les comptes recensent ensuite l'achat de 27 entes (dont l'espèce n'est pas précisée), 6 albergiers, 30 pommiers, 8 pieds de groseilliers, 100 de rosiers musqués et oignons de lys, des violettes et des fraisiers (dont la quantité n'est pas exprimée). Afin de limiter les parterres on ajoute aux plants d'aubépines des plants de genévriers.

L'analyse du coût des matériaux du chantier (annexe 7) est également intéressante ; elle nous apprend l'importance de la somme allouée aux plantations 146 livres 13 sols 7 deniers. Ce coût inclut les plantes elles-mêmes, mais également des matériaux d'entretien et d'engrais. On notera une progression ascendante jusqu'en 1554 (année où la dépense est la plus haute 112 livres) puis descendante des coûts annuels, jusqu'en 1557 où elle remonte à nouveau. Ce phénomène est facilement explicable par le contexte décrit dans les comptes du parterre. Ainsi, en 1552-1554 ont lieu les principaux travaux de terrassements, structuration et plantations du parterre. L'année suivante étant dévolue à des travaux d'entretien. Mais à l'extrême fin de l'année 1555, une crue d'une violence rare emporte une partie du parterre. Des travaux de reconstruction et de consolidation sont donc effectués, et il n'est pas impossible que la propriétaire en ait profité pour décider d'embellir encore son jardin.

---

[502] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 163, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.
[503] *Id.* note précédente.
[504]. Voir pièce justificative n°21.
[505] *Id.* note précédente.
[506] Voir pièce justificative n°22.

Les frais de terrassement semblent également avoir été conséquents, on note deux pics de dépense en 1552 et 1554, année où elle est la plus importante. Les articles rédigés par André Bereau expliquent là encore cette situation puisque la décision est prise en 1554 de renforcer la levée de terre par un appareil de maçonnerie du côté de la rivière.

Dernier poste de dépense notable: l'hydraulique. Il coûte à Diane de Poitiers 262 livres juste pour l'année 1556 (annexe 7). Le détail de cette dépense n'est pas précisé dans les comptes, mais on peut imaginer qu'il s'agit des travaux de mise en eau de la fontaine que Diane se fait construire par Cardin de Valence

Au total, le chantier du jardin de Chenonceau ordonné par Diane de Poitiers aura coûté 5 292 livres 11 sols 5 deniers (annexe 8). Une somme qui selon le mot d'Étienne Faisant (2015) était « à la mesure de la fortune de la Grande Sénéchale », mais représentait tout de même une somme importante[507].

Diane de Poitiers joua un rôle important dans la surveillance de son chantier. Nous constatons tout au long de la comptabilité tenue par André Bereau, que la Grande Sénéchale tient à contrôler l'ensemble des dépenses réalisées. En effet, la vérification des comptes faite par les auditeurs qu'elle a nommés, la duchesse de Valentinois se fait présenter les comptes qu'elle vérifie elle-même et signe pour la décharge du receveur (fig. 62). L'implication de Diane de Poitiers dans la surveillance des comptes du parterre semble indiquer qu'elle témoignait une attention particulière à sa propriété de Chenonceau où elle ne résida cependant jamais. Quelle valeur la duchesse de Valentinois attachait-elle réellement à sa demeure ligérienne ? Les comptes d'André Bereau constituent en la matière un indice essentiel, ils témoignent des différents voyages que Diane de Poitiers entrepris à Chenonceau et de leur contexte. Au printemps de l'année 1552, la Grande Sénéchale reçoit Henri II et Catherine de Médicis, des travaux de réparations et d'aménagements du château sont alors entrepris[508]. Le roi est encore reçu à Chenonceau en 1555 et la mention du nettoyage des appartements du roi laisse entendre que Diane de Poitiers et Henri II ont dormi au château ; ce que semble confirmer la mention suivante, déjà citée plus haut :

> « Pour dix-neuf journées d'hommes faictes es voiaiges que Madame a faict audict Chenonceau mesmes les dimanches, lundy, mardy et mercredy que le Roy est venu audict Chenonceau, tant à porter bois aux

[507] Étienne Faisant, « De part et d'autre du Cher : du parterre de Diane aux premiers jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau », dans *Bulletin monumental*, Société française d'archéologie, t. 173-1, mars 2015, p.51.
[508] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 101-102.

cuisines, chambres, que porter eaue ausdictes cuisines a raison de deux sols pour journée, leur a esté paié la somme de trente huict sols »[509].

La Grande Sénéchale reçoit encore le roi et la cour à Chenonceau en 1559. André Bereau note, à cette occasion, le paiement de deux journées « emploiées a remectre dedans un des tectz[510] de la mestairie prés le chastel, les ays mis hors d'icelle par les gens de court, le roy estant audict Chenonceau a esté paié la somme de dix huict solz tournois »[511].

L'année 1553, la duchesse de Valentinois reçoit le cardinal de Savoie à dîner au château ; et la même année à son retour de Bretagne, son gendre, Robert de la Marck, duc de Bouillon : « A ung aultre voyage que Madame vint avec monseigneur le cardinal de Savoye, d'Amboise disner icy, et ung aultre voyage qu'elle fist à son retour de Bretaigne accompagnée de monseigneur le duc de Bouillon, a esté employé deux poinczons »[512].

Le château de Chenonceau semble donc avoir constitué pour Diane de Poitiers un lieu de réception et de fête, ce que les dépenses en vin, transcrites dans les comptes tenus par André Bereau, paraissent confirmer. Ainsi, en 1555, lorsque Diane de Poitiers reçoit le roi à Chenonceau, André Bereau fournit neuf poinçons de vin (soit environ 1 800 litres[513]) au « meilleur »prix de 15 livres la pipe, pour 71 livres 5 sols ; et quatre poinçons de « vin de moindre » prix (soit environ 800 litres) à raison de 6 livres les deux poinçons, soit 12 livres. En outre, cinq poinçons de vin furent prises dans les caves du château ce qui représente environ 1 000 litres. Dans ce contexte, la création d'un nouveau jardin semble participer de la volonté du propriétaire de faire du château de Chenonceau un lieu de réception. Le jardin constitue en effet, depuis longtemps un élément essentiel du plaisir attaché à la demeure seigneuriale du XVI[e] siècle[514].

Au mois de décembre 1556, André Bereau note dans le compte du pont le paiement : **«** A Françoys Dugue pour deux cens dix toises de foussez faictes au bout du pont que Madame faict faire, a esté paié par ledict recepveur à raison de vingt deniers pour chacune toise et quarante solz tournois et pour avoir recomblé ung foussé et refaictz plus loing. La somme de

---

[509] *Id.* note précédente, p.187.

[510] Le terme « tect » est une déformation du terme « tectum » (subst. masc.) qui désigne un toit, un avant-toit ou un auvent. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 18/05/2016 : http://www.atilf.fr/dmf/

[511] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 308.

[512] *Id.*, p. 116.

[513] Le poinçon est une sorte de baril contenant la moitié d'une queue (ou caque) ou le quart d'un tonneau, soit environ 200 litres, barrique. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 3/11/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/.

[514] Nous aurons l'occasion de revenir sur cette caractéristique du jardin seigneuriale dans la seconde partie de notre étude.

dix-neuf livres neuf solz huict deniers tournois »[515]. La duchesse de Valentinois a donc entamé des travaux d'aménagement de la rive gauche du Cher (côté commune de Francueil). Par ailleurs, dans le « compte de régie » de 1557, un article précise que le parc situé sur l'autre rive, qualifié de « parc aux antes » est alors affermé, mais que ce fermage prendra fin à la Toussaint :

> « De François Delafons, fermier du parc aux antes, autrement le parc de la Fuye[516], oultre la riviere de Cher, pour cinq années dont- la présente est la cinquiesme et derniere pour en paier au jour de la Toussaincts, la somme de vingt livres tournois »[517].

Le colombier mentionné dans cet article est sans doute celui dépendant des Oudes, seigneurie rattachée à la châtellenie de Chenonceau[518]. La duchesse de Valentinois avait donc fait construire semble-t-il un parc côté commune de Francueil qu'elle prévoyait de faire enclore par des fossés. Les travaux de creusement de ces fossés ont dus être interrompus après la mort d'Henri II et repris en 1561. Étienne Faisant (2015) a établi que des bessons et des manœuvres travaillaient au percement des « fossez que ledict sieur cappitaine [Honorat Chastelain[519]] faict faire audict Chenonceau »[520] à cette date. Faut-il en conclure que la duchesse de Valentinois prévoyait de faire aménager un second jardin de l'autre côté du Cher et que Catherine de Médicis a repris à son compte ce projet ? Ou qu'il s'agissait simplement pour la Grande Sénéchale d'aménager un autre parc pour la promenade ?

Comme aux château et jardin d'Azay-le-Rideau, le château des Bohier et le jardin de Diane de Poitiers font la part belle à l'élément aquatique et mettent à profit l'eau de la rivière toute proche. Il paraît donc intéressant de s'interroger à présent, sur la manière dont l'eau a été traitée dans la mise en scène de ces deux ensembles.

---

[515] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 213-214.

[516] Déformation du mot « fuie » (subst. fém.) qui désigne un colombier. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX e au XV^e siècle*, Paris, 1881, vol.4, p.176.

[517] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 235, *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, 1556-1557, tome 23.

[518] Ce colombier est signalé dans le « compte de régie » de 1547. Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 6, *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte de régie, 1547, tome 19.

[519] Les héritiers d'Honorat Chastelain réclament au décès de Catherine de Médicis la somme de deux milles écus « de legs et intérêts » en tant que légataires « du capitaine de Chenonceau ». (Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau : debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médicis, 1589-1606*, Paris, 1872, p. XLIX).

[520] Étienne Faisant, « De part et d'autre du Cher : du parterre de Diane aux premiers jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau », dans *Bulletin monumental,* Société archéologique, vol. 173-1, mars 2015, p. 54.

Deuxième Partie : Du jardin clos au jardin d’île

Chapitre 3 : L'eau, élément de clôture du jardin ?

3.1 Un jardin clos…

L'héritage de l'hortus conclusus dans les compositions d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau

André Bereau, fermier et receveur du château de Chenonceau précise dans le compte du parterre de Diane de Poitiers[521] à propos du jardin de la Grande Sénéchale, qu'il s'agit d'un jardin « cloz a grand foussez, profondz et larges, perrez et muraillez a pierre seiche »[522]. Ce qualificatif de « jardin clos » renvoie à une typologie de jardin particulière : *l'hortus conclusus*. Présent en France durant le Moyen Âge, il est difficile d'en déterminer la composition en raison de l'absence de codification en la matière antérieure au XIV^e^ siècle[523]. Celui-ci est cependant, très fréquemment représenté dans l'imagerie médiévale, quoique la question de la part de réalisme présente dans ces illustrations puisse être posée[524]. La récurrence de certains motifs, également présents dans la littérature courtoise du Moyen Âge, notamment dans le *Roman de la Rose*[525] de Guillame de Lorris et de Jean de Meung, nous permet toutefois, d'en reconnaître les composantes essentielles. Il s'agit d'un espace parfaitement structuré par des clôtures, de briques ou de treillis, sculptés en petits carreaux où les plantations sont strictement contenues dans leurs limites. Il est divisé par des allées droites perpendiculaires, formées de sable ou de gravier, passant entre les plates-bandes ; et ponctué par des arbres taillés en plateaux ou en gradin ou par de petits pavillons de verdure permettant le repos du visiteur. Au XIV^e^ siècle, le bolognais, Pietro de Crescenzi (v.1230-1320), dans son *Opus ruralium commodorum* (vers 1305)[526] en propose un modèle à l'usage des particuliers. Publié sous quarante-quatre éditions

[521] *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.
[522] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 263.
[523] Marie-Thérèse Haudebourg, *Les jardins du Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 188-189.
[524] *Id.* note précédente.
[525] *Le Roman de la Rose* est une œuvre poétique écrite en deux temps par Guillaume de Lorris vers 1230-1235 et complétée par Jean de Meung entre 1275 et 1280. Cet ouvrage raconte dans sa première partie, le songe fait par le narrateur qui lui permet de conter l'amour d'un homme pour sa bien-aimée et ses tentatives pour entrer dans un fabuleux jardin. Dans la deuxième partie, le second auteur profite de cette occasion pour débattre d'amour et de philosophie. Cet ouvrage connu un succès immédiat puisque l'on compte, pas moins, d'une centaine d'exemplaires en France.
[526] L'*Opus ruralium commodorum* composé de treize livres, est consacré à la gestion de l'exploitation agricole et décrit les aspects pratiques de l'agriculture et du jardinage. Le premier livre par exemple, aborde la question du choix du site idéal à la construction d'une ferme ou d'un jardin et le livre XII constitue un calendrier mois par mois des travaux d'agriculture nécessaires selon la saison, à la gestion efficace des cultures, des vergers, et du bétail. Ce calendrier des travaux agricoles donna par ailleurs lieu à de nombreuses illustrations dont l'une des plus célèbres est une série d'enluminures conservée au musée Condé de Chantilly.

en latin, italien et français entre 1478 et 1565, l'ouvrage de Crescenzi connaît un très large succès jusque tard dans le XVI[e] siècle[527]. Il tient à la fois de la tradition classique issue des travaux d'auteurs tels que Virgile, Caton, Varron ou Columelle (dont Crescenzi reprend la division du *De Re Rustica*[528]) ; mais aussi de l'observation précise de la pratique agricole du nord de l'Italie contemporaine de l'auteur[529]. Il ajoute en outre, à cette typologie ancienne du traité agricole une sorte de manuel pour aménager un jardin de plaisir selon ses revenus, adaptant de ce fait ces recommandations aux ressources financières de ces lecteurs. Le livre VIII se divise ainsi, en deux sections l'une à l'usage des propriétaires à moyens modérés et l'autre à l'usage des riches propriétaires : rois, princes et seigneurs. Ce sont surtout ces deux sections qui eurent un impact sur le jardin de plaisance de la fin du Moyen Âge. Crescenzi conseille, pour les propriétaires relativement aisés, que le jardin soit entouré de fossés et de haies d'épines ou de roses, de prunes et de coings. Les arbres fruitiers en fleurs doivent être plantés en rangées entrecoupées de vignes. Certains de ces arbres pourront être taillés. Idéalement, ce type de jardin doit également contenir des pavillons de treillages et/ou des pergolas. Ils seront enclos par de hauts murs. De préférence, une source devra traverser le terrain et à un certain endroit, former un étang à poissons bien garni. Un bosquet d'arbres pourra être planté dans sa partie nord en tant que refuge pour toutes sortes de créatures sauvages, y compris les cerfs ou les oiseaux. En prévision de la chaleur estivale, le jardin sera également planté d'arbres offrant une ombre bien venue. Ces derniers devront être disposés en rangées rayonnantes loin du palais, de sorte que les membres de la Cour puissent observer la faune le long des allées. Crescenzi propose l'usage de certaines essences spécifiques telles que les saules et les ormes. Il suggère également l'usage de greffes et de techniques d'élagage élaborées, impliquant peut-être des arbres en espalier ou en estrade. Ce jardin devra également contenir des treilles de vignes enlacées sous la forme d'un pavillon où le roi et la reine peuvent se reposer sans trop souffrir du soleil ou de la pluie[530] .

La question de la clôture des jardins est également traitée par Crescenzi qui conseille l'usage de bois ou de pierre selon la qualité du propriétaire. L'iconographie médiévale montre

[527]Élisabeth Antoine (dir.), *Sur la terre comme au ciel. Jardins d'Occident à la fin du Moyen Age*, catalogue de l'exposition présentée au musée national du Moyen Age- thermes Cluny (Paris) du 6 juin au 16 septembre 2002, Paris, 2002, p. 205-206.

[528] Traité d'agriculture, rédigé par Columelle (agronome romain du I[er] siècle ap. J.C.), le *De re rustica* se divise en douze livres constituant des recommandations à l'usage des propriétaires agricoles (choix de la propriété, comment planter et exploiter la terre, comment exploiter la vigne, élever des bêtes, etc.)

[529] Robert G. Calkins, « Piero de' Crescenzi and the medieval gardens », dans *Medieval gardens*, Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., 1986, p.164.

[530] *Id.* note précédente.

que la forme adoptée par la clôture est liées aux matériaux, à l'habileté ou au talent d'invention du concepteur et plus prosaïquement des moyens financiers du propriétaire[531]. Ainsi, dans les jardins du Louvre, en 1364, un « grand préau » avait été entouré de treilles formant losanges et décorés de fleurs de lys et de créneaux[532]. Ces clôtures étaient nécessaires et limitaient des espaces perçus comme propres au propriétaire et aménagés pour lui. Il est à retenir que la clôture retient particulièrement l'attention de certains imagiers qui en soulignent l'accès par des portes (fig. 162). Soucieux d'en signaler l'importance, ils n'hésitaient pas quelquefois à en exagérer les dimensions et à lui adjoindre une serrure qui d'emblée s'impose au regard[533]. À Azay-le-Rideau, les « îles –jardins » de Gilles Berthelot, devenues plus tard propriété du marquis de Vassé, étaient closes par des « hayes » ou portion de forêt entourée de palissades[534]. Ce système de clôture ne semble cependant, pas avoir été employé dans le jardin du château puisque la déclaration rédigée par Gilles Berthelot vers 1520, n'y fait mention d'aucune clôture, alors même qu'il est précisé que les îles-jardins sont « à présent enclouses »[535]. À Chenonceau, en revanche, le compte du parterre rédigé par André Bereau précise que le jardin était « cloz à grand foussez, profondz et larges », sans aucuns murs de clôture. Ce sont les fossés et par extension l'eau de la rivière qui jouaient le rôle de clôture. Le compte du parterre de Diane fait mention, le 11 mai 1552, de la construction d'un « huis » pour fermer le jardin[536] . L'accès était procuré par une chaussée enjambant l'écluse construite entre le château et le jardin de la duchesse « au bout du fossé abutant à la rivière, et joignant lesdictes terres [537]» (fig. 53). Il s'agissait peut-être d'une passerelle close par une porte. Ce type d'aménagement n'est pas nouveau dans les jardins français, on en trouve un exemple dans les jardins du Louvre, dès 1365, puisque les corps de logis nord et ouest du château royal communiquaient avec les jardins

[531] Caroline Masson-Voos, « Les jardins objets d'attentions au Moyen Âge », dans *Flores et jardins. Usages, savoirs et représentation du monde végétal au Moyen Âge,* études réunies par Pierre-Gilles Girault Paris, 1997, p. 22.
[532] Antoine Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre, années 1364 à 1368 », dans *Revue archéologique*, n°8, 1851-1852, p. 670-691 et 760-772, n° d'extrait 2 et 4 ; *op. cit.* dans Alain Salamagne, « Le Louvre de Charles V », dans Alain, Salamagne (dir.), *Le palais et son décor au temps de Jean de Berry*, Tours, 2009, p. 117.
[533] Caroline Masson-Voos, « Les jardins objets d'attentions au Moyen Âge », dans *Flores et jardins. Usages, savoirs et représentation du monde végétal au Moyen Âge,* études réunies par Pierre-Gilles Girault Paris, 1997, p. 23.
[534] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, « Dénombrements servis au roi par les seigneurs d'Azay (1379-1670) », chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1074. Voir pièce justificative n°10.
[535] Voir partie 1, chapitre 2, un jardin artificiellement isolé par l'eau, p. 60.
[536] Voir Partie 1, chapitre 2, le parterre de, Diane, p. 100.
[537] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 122, *Archives du château de Chenonceau, e*xtraits du compte tenu par André Bereau, archives du Château de Chenonceau, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.

au moyen de deux passerelles[538] De la même manière, les jardins le comte au château du Quesnoy (Nord), situés à l'extérieur et au sud du château dont ils étaient séparés par des fossés[539] et aménagés durant la seconde moitié du XIV^{e} siècle pour le duc Albert de Bavière, étaient desservis par une autre passerelle conduisant à une porte dite « porte du jardin le comte ». De cette entrée, les jardins se divisaient en plusieurs « courtils » séparés par des palissades percées de portes qui permettaient ainsi de diviser les jardins en en différenciant les espaces.

À Chenonceau un système analogue de passerelle fermée par une porte a pu être construit durant l'année 1552. Cet aménagement constitue un indice de la volonté du propriétaire d'inscrire à cette date le parterre de Diane dans la tradition du jardin clos. Cet aménagement fut cependant, rapidement abandonné. En 1555, de nouveaux travaux furent entrepris dans le « grand jardin », l'accès est désormais assuré par un pont de bois[540]. Il n'était alors plus question de porte et le jardin s'ouvrait, en conséquence, d'avantage sur son environnement. Le jardin ne constituait plus, dès lors, un espace isolé. Il convenait de le mettre en liaison avec le château, ce qui fut entrepris la même année par le percement d'une allée spécifiquement créée dans ce but. Ce nouvel aménagement paraît constituer une remise en question de la qualité de jardin clos du parterre de Diane et pose la question d'un changement de perception des espaces jardinés sur lequel nous reviendrons par la suite.

À Azay-le-Rideau, un type d'aménagement similaire à la passerelle de Chenonceau est avéré. En effet, la douve, séparant le jardin du château et servant de réservoir à poisson, était traversée par un pont-levis. L'usage de celui-ci de préférence à un pont fixe pose la question de sa fonction dans la mise en scène du jardin. L'architecte d'Azay a porté à la constitution du parcours de promenade vers les jardins un intérêt particulier. Le jardin n'était accessible qu'en traversant le passage aménagé au centre du corps de bâtiment ouest, lequel n'était relié à aucune communication interne au château. Le point de départ de la promenade était donc, situé dans la cour d'honneur. Il fallait ensuite franchir le passage voûté auquel succèdait le pont-levis enjambant la douve. L'architecte a donc volontairement créé un axe longitudinal depuis le

---

[538] Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », *op.cit.*, Turnhout, 2008, p. 149.

[539] Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », dans Jean-Marie Cauchies (dir.), Jacqueline Guisset (dir.), *Le château autour et alentours (XIV^{e}-XVI^{e} siècles). Paysages, parc, jardin et domaine*, Turnhout, 2008, p. 142.

[540] Voir Partie I, chapitre 2, le parterre de Diane, p. 101 et Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 183, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre 1551-1555, tome 21.

centre du logis où résidaient les propriétaires vers le jardin. Dans ce cadre, le pont-levis constituait un dispositif permettant d'isoler le château du jardin.

L'emploi d'une passerelle ou d'un pont, enjambant les douves, permettant la circulation entre le corps de logis et les jardins connut une certaine perennité au XVI[e] siècle. On le retrouvait notamment dans plusieurs propriétés de Normandie. Ainsi, selon les restitutions effectuées par Xavier Pagazani[541], le château d'Annebault, construit entre 1544 et 1552, pour l'Amiral de France, et la maison de la Motte, construite pour le bailli d'Évreux Louis d'Orbec, reprennaient un dispositif de liaison similaire avec un logis principal en fond de plate-forme isolé par des douves alimentées par la rivière. La mise en scène de ces jardins était, en outre, enrichie à Annebault par la création d'une grille d'eau bordant et recoupant les douves. À la maison de la Motte, un canal avait été creusé dans l'axe de l'entrée du bâtiment principal et de la plate-forme sur laquelle ce dernier reposait. L'eau jouait donc dans ces compositions un rôle de premier plan en tant qu'élément d'ornement, d'animation et de clôture du jardin. Bordant ces derniers, elle constituait bien une barrière, mais dont l'obstacle n'était plus visuel mais physique. L'utilisation de l'élément aquatique dans le but de séparer des jardins n'était, d'ailleurs, pas nouvelle puisqu'au XIV[e] siècle un dispositif analogue avait été utilisé dans les jardins de Rouvres (Bourgogne). Situés dans la plaine de la Saône à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Dijon, ils étaient la propriété de Marguerite de Flandre, veuve de Philippe de Rouvres. Ils mesuraient environ six hectares et étaient divisés en deux jardins : celui de « Monseigneur » et celui de « Madame ». Ces derniers étaient situés face à la basse-cour du château et dissociés de lui par un fossé enjambé par un pont de bois. Ils étaient séparés l'un de l'autre par un petit ruisseau. Les jardins étaient organisés en carrés plantés enclos de « paus[542], verges et espines »[543] et divisés par des allées perpendiculaires en terre. Les allées du pourtour passaient en outre, sous des tonnelles (dont Étienne Picard nous dit qu'elle mesurait cinq toises de long, soit 10 mètres[544]) et des treilles bordant, sans doute du côté du château, les préaux gazonnés. Le ruisseau n'avait quant à lui pas était aménagé pour faire la liaison entre les deux jardins. Il n'y avait donc pas de pont reliant le jardin de « monseigneur » à celui de « madame ».

---

[541] Xavier Pagazani, Claude Mignot (préf), *La demeure noble en Haute-Normandie*, Tours/Rennes, 2014, p. 287-288.

[542] Pluriel du mot « pal » (subst. masc.) qui désigne un pieu, un poteau, un piquet, une palissade. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX[e] au XV[e] siècle*, Paris, 1881, vol. 5, p.701.

[543] Corinne et Patrice Beck, François Duceppe-Lamarre, « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIV[e] siècle. Réalités et représentations », dans Annie Renoux (dir.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, acte du VII[e] Congrès International d'Archéologie Médiévale tenu à Mayenne et Le Mans du 9 au 11 septembre 1999, s.l., 2011, p. 103, *Archives départementales de la Côte d'Or* (Dijon), compte de la châtellenie de Rouvres, côte B 5748-3, fol. 34.

[544] Étienne Picard, « Les jardins de Rouvres au quatorzième siècle », *op. cit*, 1894, p.160.

L'eau semble y avoir joué un rôle de séparation à la manière d'un mur aveugle, mais permettait au promeneur de jeter les yeux sur le jardin tout proche et d'en apprécier la composition.

L'eau a-t-elle pu jouer à Chenonceau et à Azay-le-Rideau un rôle similaire ? Il est difficile d'établir dans le cas d'Azay-le-Rideau, si l'eau a bien servi de clôture. Si le jardin est naturellement enclos par la rivière d'Indre, les documents archivistiques permettent uniquement d'affirmer la forte probabilité qu'aucuns murs ne ceignaient le jardin[545]. À Chenonceau, en revanche, le compte du parterre de Diane nous permet d'être plus précis. De fait, la mention d'un jardin « cloz a grand foussez », mis en eau, et d'une terrasse ornée de gazons, nous permet de déterminer que le jardin de Chenonceau n'était fermé que par la rivière s'écoulant dans les fossés. Cette affirmation est d'ailleurs corroborée par les dessins réalisés par Jacques Andouet Du Cerceau vers 1570. Sa vue à vol d'oiseau des « château et jardin avec projet d'extension » (fig. 59) illustre bien le parterre de Diane avec sa terrasse que ne ceint aucuns murs. L'eau joue ici, le rôle de clôture comme au Rouvres ; il s'agit d'une barrière matérielle aussi infranchissable qu'un mur, mais permettant à l'œil d'apprécier l'intérieur du parterre.

La typologie des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau, ainsi que leur accès ayant été envisagés, nous souhaitons à présent en étudier le contenu. En ce qui concerne le jardin d'Azay, les documents d'archives demeurent silencieux quant aux plantations réalisées[546]. À Chenonceau en revanche, les comptes tenus par André Bereau nous permettent d'établir que le parterre de Diane de Poitiers était divisé en quatre parties rectangulaires séparées par des allées en terre. Celles-ci étaient organisées autour de deux axes majeurs perpendiculaires et subdivisés en vingt-quatre carreaux[547], scandés par de petits arbres (pommiers de paradis, poiriers, cerisiers, pruniers, etc.) qui soulignaient les allées plus étroites les séparant les uns des autres (fig. 63). Les carreaux de Chenonceau étaient plantés d'une multitude de variétés de fruits, de légumes ou de fleurs : melons, concombres, poireaux, choux, pois, échalotes, herbes aromatiques, fraisiers, groseilliers, rosiers musqués et lys.

Les espèces plantées dans le jardin de Chenonceau sont analogues au type de végétaux présents dans deux jardins royaux du XIV^{e} siècle. Dans les jardins du Louvre, un compte courant du mois de mars 1367 à 1368, nous indique le détail des plantations de plusieurs carreaux. On y trouvait des plantes aromatiques : persil, sauge, hysope, lavande, « cocq » (c'est-

[545] Voir partie I, chapitre II, un jardin artificiellement isolé par l'eau, p. 60-61.
[546] *Id.* note précédente.
[547] Voir Partie I, chapitre 2, le parterre de Diane de Poitiers, p. 90-91.

à-dire du basilic[548]). Ainsi que des fruits et notamment 12 000 plants de fraisiers. Les fleurs étaient également représentées par des plants de « violiers »[549], de lys et de rosiers vermeils. 1 750 pieds de vigne avaient également été disposés de chaque côté des treilles et pavillons[550]. Chaque carré n'est composé que d'une seule espèce de plante. Les allées de terre des jardins se croisaient à angles droits formant des « carreaux » de verdure de plantés de fruits, de légumes ou de fleurs. Une composition analogue se retrouve à l'hôtel de Saint-Pol. Ce dernier est aménagé durant la deuxième moitié du XIV[e] siècle et se situait sur la section comprise entre la rue Saint-Paul, la rue Saint-Antoine, la rue du Petit-Musc et le quai des Célestins. Les comptes du jardin précisent à propos des plantations:

> « Au même hôtel Saint-Pol, en 1398, Charles VI fit planter dans le jardin du Champ-au-plâtre trois cent gerbes de rosiers blancs et rouges, trois quarterons de bordelais ; trois cens soixante oignons de lis, trois cens de flambes, cent quinze entes de poiriers, cent poiriers communs ; douze pommiers de Paradis, un millier de de cerisiers ; cent cinquante pruniers et huit lauriers vert acheté sur sur le Pont-aux-Change[551] ».

En outre, un paiement de 1377 évoque l'achat de « lavendes et autres herbes à planter en nostre jardin de nostre hostel Saint-Pol »[552]. Dans ces jardins, on cultivait non seulement des herbes, des fleurs mais aussi des légumes destinés à la table du roi[553]. Les jardins de l'Hôtel de Saint-Pol, semblent comme ceux du château du Louvre à la même époque, avoir été composés de carreaux plantés de la même espèce ; comme le suggère un extrait des salaires versés aux jardiniers du Louvre : « Sevestre Vallerin, la peine de bras pour sa peine d'avoir sarclé les sentiers qui vont parmi les préaux, avec les carreaux ou sont les roziers, fraiziers, violiers, suges[554], exopes[555], lavende, cocq, percin[556], sariette et autres bonnes herbes »[557]. L'agrément

---

[548] Autrement appelée « coqbasile » (subst.masc.), nom utilisé pour désigner le basilic. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX[e] au XV[e]siècle*, Paris, 1881, vol. 2, p.293. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[549] Le terme « violier » (subst. masc.) signifie, violette, touffe, bouquet de violette. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 06/03/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[550] Antoine Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses... *op.cit.* », n°8, 1851-1852, p. 670-691 et 760-772, n° d'extrait 3 et 120 ; *op. cit.* dans Alain Salamagne, « Le Louvre de Charles V », *op.cit.*, Tours, 2009, p. 117.

[551] Henri Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris,* Paris, 1724, tome II, p.281.

[552]Fernand Bournon, "L'Hôtel royal de Saint-Pol à Paris", dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome VI, Paris, 1879, p. 48.

[553] Henri Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris,* Paris, 1724, tome II, p.212.

[554] Déformation du mot sauge (subst. fém.). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 10/03/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[555] Le terme « d'exope » se rapporte à l'hysope subst. fém.) Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX [e]au XV[e]siècle, Complément*, Paris, 1881, 1901, vol 9, p.779. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[556] Le terme de « percin », aussi orthographié « perresin » (subst. masc.) signifie persil. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX[e] au XV[e]siècle*, Paris, 1881, vol. 6, p.108. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[557] Adolphe Berty *Topographie du Vieux Paris, Région du Louvre et des Tuileries,* Paris, 1866, t. I, p.198.

était alors assuré par la régularité des préaux, ainsi que par les jeux de couleurs et d'odeurs, intervenants d'un carreau à l'autre. Ainsi, fleurs, fruits et légumes étaient séparés sans que l'on sache si cette division de l'utile et de l'agréable soit limitée aux seuls carreaux ou si chaque préau était spécialisé (verger, potager, etc.), comme cela était le cas au Quesnoy. On y trouvait en effet, un « courtil » « a porée », c'est-à-dire à légumes qui se situaient contre les fossés du château et où l'on cultivait des choux. À proximité, un second jardin, entouré de haies, étaient composé de pois et fèves, de divers oignons, de poireaux, persil, blette, sarriette, hysope, choux pommés, laitues, bourraches, fenouils, etc. On trouvait encore dans les jardins « le comte », un verger où poussait des poiriers, pommiers, cerisiers et autres pruniers. Plus à l'est se trouvaient enfin, les jardins de plaisance, préaux ou parterres de gazon qui enserraient des massifs floraux, eux-mêmes entourés de palissades et de haies[558].

Les plantations utilisées à Chenonceau sont donc similaires à celles de ces jardins de la fin du XIV[e] siècle. Les espèces choisies en paraissent usuelles, il s'agit de poiriers, pommiers, cerisiers, fraisiers, plantes aromatiques, violettes, lys ou rosiers[559]. Ils répondent ainsi à la description que donne Albert le Grand (1200-1280) d'un jardin médiéval purement ornemental : « Il existe des jardins qui ne sont pas d'une grande utilité et ne produisent pas grand-chose […] ce sont ce qu'on appelle des jardins ornementaux. Ils sont en fait arrangés pour le plaisir des sens : pour la vue et l'odorat. [560]». Il ajoute :

> « On peut planter toutes les herbes qui sentent bon : la rue, la sauge, le basilic ; et toutes sortes de fleurs comme la violette et l'ancolie, le lis, la rose ou l'iris. Entre les herbes et la pelouse aux bords nets, il faut construire des bancs en gazon surélevés, pleins de fleurs charmantes ; et quelque part au milieu, il faut installer des sieges de sorte qu'on puisse s'asseoir et se reposer agréablement quand les sens ont besoin d'être rafraichis. Sur la pelouse, contre la chaleur, il faut planter des arbres ou palisser des vignes pour obtenir une ombre délicieuse et fraiche a l'abri de leurs feuilles. Car ses arbres sont plus précieux pour leur ombre que pour leurs fruits, de sorte qu'on aura pas besoin de se donner beaucoup de mal pour creuser le sol et les nourrir avec du fumier, car cela endommagerait gravement la pelouse. Il faut aussi veiller a ce que les arbres ne soient pas trop serrés ni trop nombreux, car empecher la brise de pénétrer peut être nuisible pour la santé […]. On choisira des arbres doux qui portent des fleurs parfumées et une ombre agréable, comme la vigne, le poirier, le grenadier, le laurier ou le cypres ou d'autres [561] ».

[558] Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », *op.cit.*, Turnhout, 2008, p. 142-143.
[559] Caroline Masson-Voos, « Les jardins objets d'attentions au Moyen Âge », *op.cit.*, Paris, 1997, p. 27-31.
[560]Albert le Grand, *De vegetabilibus et Plantis*, vers 1260, chap. 14 « De plantionibus virdiorum » *op. cit.* dans Pénélope Hobhouse, *L'histoire des plantes et des jardins*, Paris, 1994, p.88.
[561] *Id.* note précédente.

Ainsi, le jardin d'Albert le Grand est un jardin destiné à être regardé et senti, il n'est pas utile ; mais doit participer à la bonne santé du promeneur par la pureté de son air. C'est un lieu de repos que l'on peut partager. À Chenonceau, il semble que l'on ait d'avantage souhaité mêler les fonctions du jardin. Associant, fruits, légumes et fleurs, le parterre de Diane se trouve tout à la fois, être un verger, un potager et un jardin d'agrément. Nous ne connaissons cependant, pas la répartition des plantations. Le compte du parterre[562] est en effet, silencieux à ce sujet et les documents iconographiques réalisés par Jacques Androuet Du Cerceau ne nous permettent pas d'avantage d'en déterminer la répartition. Nous avons toutefois, souligné plus haut la probabilité que les jardins entrepris à Chenonceau aient pu bénéficier des innovations en matière de dessin des parterres déjà présentes dans les jardins d'Amboise, de Blois, de Gaillon et surtout d'Anet dont Philibert de l'Orme entreprenait le remaniement lorsqu'il fut appelé à Chenonceau.[563]

L'iconographie de la fin du Moyen Âge a retenu du jardin seigneurial, sa qualité de lieu de réception et de divertissement. Les illustrations du *Decameron*[564] de Giovanni Boccace (fig. 164 et 165), nous en propose une parfaite démonstration. Le jardin seigneurial, en conséquence, introduit dans ses compositions de nouveaux éléments propres au délassement du propriétaire et de ses invités. Dans les jardins de Chenonceau, l'accueil du visiteur et son divertissement sont assurés, à partir de 1552, par l'aménagement d'un labyrinthe dans le jardin de Chenonceau. Des cabinets ou isoloirs y sont construits pour le repos et l'agrément de celui-ci. La présence de mobilier destiné au repos du visiteur est par ailleurs, fréquente dans le jardin du Moyen Âge. Souvent limité à la création de bancs de gazon, ce mobilier peut toutefois, être plus raffiné. Ainsi, dans le jardin de la bastide de Pérignane à Aix-en-Provence, le roi René fait placer le long du jardin, au mois de juin 1479, des sièges de gazon « pour seoir le roy et la reyne et les dames »[565]. À l'occasion, ce mobilier prend une telle ampleur qu'il permet au propriétaire d'ajouter une sorte de salle de réception « verte » à sa demeure dans le jardin. Ainsi, dans les

---

[562] *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.
[563] Voir partie I, chapitre 2, le parterre de Diane, p. 97.
[564] Le *Decameron* est l'œuvre de Giovanni Boccace qui la rédige entre 1349 et 1343. Composé en italien, le *Decameron* raconte les récits de dix jeunes gens retirés à la campagne pour fuir la peste de Florence et qui se divertissent en rapportant les aventures de personnages dont l'histoire tourne autour d'un thème quotidiennement imposé par le roi ou la reine de la journée. Le thème de la nature y est largement célébrée par le cadre dans lequel les jeunes gens évoluent et dont l'auteur à souligné la qualité de jardin de plaisance.
[565] Gustave Arnaud d'Agnel (abbé), *Les comptes du roi René publiés d'après les originaux inédits conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône*, Paris, 1908-1910, n°53 ; *op. cit.* dans Françoise Robin, « De la forteresse à la maison des champs : mots et réalités (Anjou-Provence 1360-1480) » dans Annie Renoux (dir.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, acte du VII[e] Congrès International d'Archéologie Médiévale tenu à Mayenne et Le Mans du 9 au 11 septembre 1999, s.l., 2011, p.89.

jardins du Louvre, fut installée « une grande salle carrée » située dans l'axe des jardins nord[566]. Elle était entourée de cinq pavillons, de plan quadrangulaire ou circulaire de 3,15 mètres à 5 mètres de diamètres, abritant des sièges de terre et étaient bordés de haies. De même, dans les jardins de Rouvres les préaux sont entourés de sièges de gazon pour permettre le repos du promeneur[567]. Il semble par ailleurs, qu'il était de coutume de dîner ou de souper dans les jardins à la belle saison ; aussi avait-on fait

> « rondir une pierre ronde que l'en a mise ou préaul, devant la chambre de Madame, assise sur un pillier de pierre fait de bonne taille. Et est ycelle pierre faite pour mettre la vaisselle, toutes et quantes fois que Monseigneur ou Madame vouldront digner ou soupper oudit préaul »[568].

Par ailleurs, en 1364, un pavillon de bois à treilles losangées, orné des armoiries du roi et de la reine est installé dans le jardin du Louvre. Celui-ci était précédé d'un fossé que l'on franchissait par un pont-levis et semble avoir constitué un agréable vis-à-vis du château où les souverains pouvaient se retirer. Ce type de construction sera également utilisé dans les jardins du logis royal d'Angers où le roi René en fait bâtir un, du printemps 1455 au mois de janvier 1456, ainsi que divers logis de réception[569]. D'autres logis furent également construits dans les jardins d'Aix-en-Provence où s'élèvent la « maison du roi », celle du sénéchal, « l'hôtel de la vigne » et celui du duc de Calabre dont la qualité de réels logements semble attestée[570].

Dans les jardins d'Azay-le-Rideau, la présence de mobilier n'est pas mentionnée dans les registres, déclarations de fiefs et aveux rendues par les propriétaires d'Azay durant le XVI[e] siècle. À Chenonceau, en revanche, la comptabilité d'André Bereau révèle la présence d'un labyrinthe, de cabinets de verdure installés dans le jardin et la garenne toute proche[571], ainsi que d'un jeu de paille-maille à proximité de l'ancien jardin des Bohier[572].

---

[566] Antoine Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses... *op.cit.* », n°8, 1851-1852, p. 670-691 et 760-772, n° d'extrait 125 à 130 ; *op. cit. dans* Alain Salamagne, « Le Louvre de Charles V », dans Alain, Salamagne (dir.), « Le Louvre de Charles V », *op.cit.*, Tours, 2009, p. 117.

[567] François Duceppe-Lamarre, « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIV[e] siècle. Réalités et représentations », *op.cit.*, s.l., 2011, p. 103.

[568] Etienne Picard, « Les jardins de Rouvres au quatorzième siècle », dans *Mémoires de la Société éduenne*, n° XXII, 1894, p.158.

[569] Françoise Robin, « De la forteresse à la maison des champs … *op.cit.* », s.l., 2011, p.90.

[570] Rien n'indique malheureusement, si ces constructions sont disséminées dans les vergers, les vignes et les jardins ou s'ils sont reliés entre eux. Françoise Robin a montré qu'il s'agissait cependant de vrais appartements aménagés dans le jardin comprenant chambre de retrait et chambre de parement, salles et écritoires. Nous savons également que la salle haute de la maison du roi abritait une « grande table pour manger », un banc et un dressoir. L'hôtel de Calabre était quant à lui occupé par une « tables et des trétaulx pour manger » et un dressoir un banc siégeaient dans la maison du sénéchal. *Ibid.* note précédente, p.90 et 93-94.

[571] Voir Partie I, chapitre II, le parterre de Diane, p. 97-98.

[572] *Id.* note précédente, p. 78-79.

Les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau répondaient ainsi, à la typologie du jardin clos du Moyen Âge. Ceints par la rivière, leurs espaces étaient strictement délimités dans un cadre défini. L'aire allouée au jardin se différenciait de la demeure par le biais des fossés mis en eau tant à Azay-le-Rideau qu'à Chenonceau. L'eau y jouait de ce fait, le rôle des murs de clôtures, isolant et protégeant le jardin. Elle permet au propriétaire de conserver un lieu d'agrément réservé à son usage propre et à celui de ses invités. Leur accessibilité semblait avoir été pensée de même afin de répondre à un type de mise en scène proche de l'*hortus conclusus* avec ses murs et ses portes. Si à Chenonceau nous n'avons pu déterminer avec certitude l'utilisation d'une passerelle assortie d'une porte, il n'en était pas de même à Azay-le-Rideau. Le passage sur le jardin était fermé à ces deux extrémités par des portes et il fallait encore franchir le pont-levis pour y pénétrer. À Chenonceau, à partir de 1555, ce système de fermeture disparut au profit d'un pont dormant en bois permettant d'accéder librement au jardin. Le parterre de Diane semblait donc s'ouvrir d'avantage sur son environnement et, en particulier, sur le château tout proche. Le percement d'une allée spécifiquement dédiée à la communication entre demeure et jardin venait d'ailleurs renforcer cette impression (fig. 64). En outre, l'absence de mur de clôture permettait au visiteur dès la cour d'entrée, d'avoir une vue sur le jardin.

À Azay-le-Rideau la question se posait différemment. L'architecte du château y avait entrepris d'aménager un passage traversant le corps de logis ouest, donnant directement accès au jardin. Traité en berceau, le passage vers le jardin d'Azay-le-Rideau, semblait encore tributaire de la galerie de circulation de l'*hortus conclusus*. Impression renforcée par l'aménagement d'une douve au pied du logis dont l'accès était soumis à l'abaissement du pont-levis. Il est donc difficile d'établir avec certitude si l'on doit attribuer à la tradition ou à une innovation ce dispositif. S'agit-il de cacher le jardin, à la manière du jardin médiéval ? ou est-il question de surprendre le visiteur en restreignant son champ de vision afin de lui offrir une vue plus large sur celui-ci[573] ? Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur cette question en confrontant ce dispositif avec ceux présents dans d'autres jardins contemporains de celui d'Azay-le-Rideau[574].

À Chenonceau, la situation était plus claire, choisissant de donner accès au jardin par une allée creusée depuis le château et traversant la cour d'honneur, le jardin devenait de ce fait

[573] Ce dispositif connaîtra en effet, un grand succès en Italie durant la seconde moitié du XVI[e] siècle comme à la Villa d'Este à Tivoli ou à la villa Aldobrandini à Frascati. À ce sujet voir notamment Margherita Azzi-Visentini, *Histoire de la villa en Italie, XV[e]-XVI[e] siècle,* Milan/Paris, 1995/1996, p.159- 220.
[574] Partie 3, chapitre 5, 5.1, Un jardin où il faut cheminer ?, p. 220-241.

accessible à tous les visiteurs en raison de l'absence de barrière. Cette impression était renforcée par l'absence de mur de clôture offrant au visiteur dès l'entrée, une vue sur le parterre. L'eau servait donc ici de clôture, permettant au jardin de conserver sa qualité *d'hortus conclusus*, tout en permettant des vues vers le jardin. La fonction de l'élément aquatique dans les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau semble donc évoluer. C'est pourquoi, nous nous proposons à présent d'en étudier l'usage afin de déterminer dans quelle mesure celui-ci constitue une nouveauté.

Une mise en scène de l'eau empruntée à la tradition médiévale ?

La vue à vol d'oiseau du domaine de Chenonceau réalisée par Jacques Androuet Du Cerceau (fig. 59), ainsi que les documents conservés au château permettent d'établir qu'à l'époque de Diane de Poitiers deux jardins abritent une fontaine. Le premier est qualifié de « jardin du pavillon » dans un « compte de régie » s'étendant de l'année 1548 à 1554[575]. Il s'agit du jardin des Bohier décrit dans le dénombrement de la terre de Chenonceau daté de 1523[576]. Il se trouvait sur la rive gauche du Cher, à l'ouest du château, derrière l'actuel pavillon des Dômes (fig. 35). Il répond à la typologie du jardin médiéval ; il est clos de hauts murs et divisé en quatre compartiments réguliers ordonnés par deux allées orthogonales. La forme adoptée par la fontaine mentionnée dans le dénombrement de 1523 est inconnue car elle n'est décrite dans aucun document. Toutefois, Jacques Androuet Du Cerceau figure un petit pavillon de charpente de forme octogonale situé au centre du jardin. La position de celui-ci diffère, d'ailleurs, selon les dessins : sur le plan « selon qu'il est de Jourdhuy » (fig. 35), le pavillon se trouve au centre du jardin. En revanche, sur la vue à vol d'oiseau du château et des jardins « avec projet d'extensions » et sur le plan du même nom (fig. 38), il est légèrement rejeté sur le côté d'un jardin constitué de huit parterres. Cette disposition se retrouve également sur le dessin du plan intitulé « projet d'extension » (fig.37). Les dessins « avec projet d'extension » portent la mention « jardin accroissé » inscrite sous le jardin des Bohier. Nous pensons donc que ce dernier devait originellement se composer des quatre parterres que Du Cerceau représente sur

[575] « Pour quatre journées d'homme et pour ses despens, qui a dressé et levé ung bout de treilles du jardin du pavillon, a remis douze perches et huict travers à raison de deux solz six deniers tournois, pour chacune journée et despens a esté payé la somme de dix sols » *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte de régie 1548-1555, tome 20 ; *op.cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864, p. 37-38.
[576] Voir pièce justificative n°6.

son plan « selon qu'il est de Jourdhuy » et que Catherine de Médicis devait envisager de l'élargir par la suite avec quatre nouveaux compartiments.

La disposition d'une fontaine sous un pavillon de charpente a peut-être été influencée par les créations antérieures d'Amboise, de Blois et de Gaillon où un aménagement similaire avait été réalisé. En effet, Amboise, Charles VIII (1470-1498) a fait construire à proximité de la galerie longeant le mur nord, un pavillon en charpente couvert d'un dôme à l'impérial (fig. 66). Les dessins que Jacques Androuet Du Cerceau a réalisés du jardin d'Amboise (conservés au British Museum)[577] montrent qu'il se trouvait accolé à la galerie. Bâti sur un plan octogonal, il comportait quatre absidioles en demi-cercles sans doute en treillages. L'accès en était procuré par des ouvertures, peut-être en arcades, suivant le tracé des allées. Il n'est cependant pas certain que celui-ci ait abrité une fontaine et Jacques Androuet Du Cerceau représente d'ailleurs sur son dessin un banc sous le pavillon (fig. 80). À Blois, cependant, le roi Louis XII (1462-1515) fit construire un pavillon analogue abritant cette fois, une fontaine attestée par un compte rendu par Henri Bohier, demi-frère de Thomas Bohier[578] et trésorier receveur du château de Blois[579] (fig. 95). De plan également octogonal, celui-ci mesurait environ 14 mètres de diamètre et 18 mètres de haut. Quatre de ces faces étaient percées en arcades et les quatre autres étaient ornées de niches. Le pavillon était couvert d'un dôme d'ardoises garni de plombs dorés, dont l'intérieur en bois semble avoir été lambrissé. Ce pavillon était par ailleurs couronné d'un lanternon surmonté d'une statue dorée de Saint-Michel[580]. Une construction analogue est bâtie dans le jardin du château de Gaillon bâti pour le cardinal Georges d'Amboise (1460-1510) à la même époque. Il s'agit ici d'un pavillon octogonal, surmonté cette fois d'une couverture sphéroïdale et flanqué sur les côtés de quatre volières (fig. 119). Ce pavillon était surmonté d'une statue de

---

[577] Jacques Androuet Du Cerceau, château d'Amboise, *le château « comme il est de présent » (vue à vol d'oiseau et plan), projet d'aménagement (vue à vol d'oiseau et plan),* The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 854, 855, 856 et 857.

[578] Premier fils d'Austremoine Bohier et de Béraude Bayard, Henri Bohier est le demi-frère de Thomas Bohier (fils d'Austremoine et d'Anne Duprat, sa seconde épouse). Henri Bohier fut seigneur de la Chapelle, bailli de Mâcon et Sénéchal de Lyon (Louis Moreri Desmaret, *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane…,* s.l., 1732, p.176). Il fut également général des finances du Langedoc en 1522 (Bertrand Jestaz, *Art et artistes de la Renaissance à nos jours,* Genève, 2003, p.13)

[579] Joseph de Cröy dans son ouvrage *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loire*, reproduit un extrait d'un compte rendu par Henri Bohier, : « Au trésorier et receveur général de cette charge, la somme de 662 livres tournois, à luy ordonnée par le dit seigneur, pour icelle convertir au paiement des fontaines de marbres qui ont été fetes à Tours pour le jardin du château de Blois et dont le dit seigneur ne veult que le trésorier soit tenu rapporter sur ses comptes de la délivrance et distribution d'icelle somme pour le faict des dites fontaines fors seullement la certiffication du capitaine Pontbriant » (rolles des parties et sommes de deniers payés par Henri Bohier, résorier et recepveur général pour un an, du 1er janvier 1502 [1503] au dernier jour de décembre 1503. Arrêté par le roi à Meudon le 7 juin 1505 ; *op. cit.* dans Joseph de Cröy, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loire*, Paris/Blois, 1894, p. 113-114.

[580] André Félibien dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royalles et bastimens de France,* Paris, 1874, fol. 38, 41 et 42.

Saint-Jean en cuivre[581]. À Blois, comme à Gaillon, le pavillon abritait une fontaine de marbre blanc qui semble avoir été exécutée à Tours vers 1502 ou 1503[582]. Elle se composait d'un bassin octogonal surmonté de deux vasques rondes superposées inspiré des modèles italiens[583]. Pour ce qui est du jardin du pavillon de Chenonceau, nous ignorons si la fontaine construite pour les Bohier était également une fontaine à vasque. L'orientation de la vue à vol d'oiseau qui représente le pavillon (fig. 38) réalisée par Jacques Androuet Du Cerceau ne nous permet pas de nous prononcer et les comptes tenus par André Bereau sont muets à ce sujet. La structure du pavillon de Chenonceau, semble toutefois, être la même qu'à Amboise, Blois et Gaillon puisque ce dernier s'ouvre sur quatre faces par des arcades qui alternent avec quatre faces en treillages peut-être occupées par des niches. Le positionnement de la fontaine sous un pavillon semble par ailleurs, dériver d'une iconographie bien connue du Moyen Âge que représente les frères de Limbourg dans *Les très riches Heures du duc de Berry*[584], celle de la fontaine du jardin d'Eden (fig. 166).

Le jardin de Diane de Poitiers abritait également une fontaine. Située au centre du parterre, Jacques Androuet Du Cerceau nous la décrit dans sa notice accompagnant les gravures *Des plus excellents monuments de France :*

> « […] au centre & au milieu duquel iardin est un petit caillou d'un demi-pied, ou environ, avec un trou de poulce & demi de diamètre, & fermé par une cheville de bois laquelle ostée il sort un gect d'eaue de la hauteur de trois toises de hault qui est une belle et plaisante invention. »[585]

La position de la fontaine de Chenonceau est héritée de la tradition médiévale. Largement représentée dans l'iconographie de ce temps, la fontaine occupe une place centrale dans le jardin du Moyen Âge. D'abord présente dans le jardin sacré, au sein des monastères, où elle est

---

[581] Achille Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, publiés d'après les registres manuscrits des trésoriers du cardinal d'Amboise,* Paris, 1850, p. 86 et s.

[582] Frédéric et Pierre Lesueur, *Le château de Blois,* Paris, 1914-1921, p. 68 et Joseph de Cröy, *Nouveaux documents…op. cit,* Paris/Blois, 1894, p. 114.

[583] Trois des faces du bassin sont conservés au château de Blois et on peut y observer les sculptures des armes de Louis XII – le porc-épic –, les initiales du roi et de la reine Anne de Bretagne, ainsi que quelques figures inspirées de l'art ultramontain. L'auteur de cette fontaine ne nous est pas connu.

[584] Œuvres des frères de Limbourg, *Les très riches Heures du duc de Berry* furent commandé par le duc Jean I[er] de Berry. Achevées en 1416, le manuscrit contient 66 grandes miniatures et 65 petites. Il est composé d'un calendrier, de quatre péricopes des Évangiles, d'une oraison à la Vierge, des Heures de la Vierge, de la croix, du Saint-Esprit, de la passion et de l'année lithurgique ; il comprend encore des psaumes pénitentiaux, la Grande Litanie, l'office des morts et celui de la semaine. Le manuscrit est aujourd'hui conservé au musée Condé (Chantilly) sous la côte Ms. 65.

[585] Jacques Androuet Du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'vn chascun,* Paris, 1576-1579. vol.2, p.5. Consulté le 12/06/2010. Centre d'Étude Supérieures de la Renaissance, Architectura, Disponible sur : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1595Index.asp

attachée à la source de vie puis à la Vierge Marie[586], elle est peu à peu introduite dans le jardin profane. L'eau constitue en effet, pour le *locus amoenus* un élément essentiel à l'agrément du lieu[587]. Si elle prend à l'occasion l'apparence d'un ruisseau, dans la littérature courtoise, celle-ci est le plus souvent représentée dans le jardin médiéval sous la forme d'une fontaine située en son centre et autour de laquelle on se divertie (fig. 164 et 165).

La forme adoptée par la fontaine de Chenonceau est toutefois surprenante, il s'agit nous dit Du Cerceau, d'un petit caillou dont sortait un haut jet d'eau. William Howard Adams a émis l'hypothèse selon laquelle « l'emploi d'un […] rocher artificiel comme fontaine […] correspondait au rocher, image du Parnasse, montagne des muses » dont la fontaine de Chenonceau pourrait être un exemple[588]. À l'appui de cette hypothèse, il entreprend de faire le parallèle avec l'ermitage du jardin du Lydieu au château de Gaillon (Normandie). Situé au centre d'un bassin carré, servant vraisemblablement de vivier, l'ermitage était creusé dans un rocher artificiel semble-t-il planté d'arbres et donnant l'illusion d'une île sauvage construite au milieu du bassin (fig. 120). La date de création de l'ermitage de Gaillon n'est pas précisément connue et les études comme les descriptions de voyageurs[589] demeurent relativement silencieuses en ce qui le concerne. L'étude d'Elaine Yu-Ling Liou a toutefois permit d'établir que celui-ci devait être achevé en 1508 et qu'il abritait vraisemblablement de saintes reliques à l'époque de Georges d'Amboise : « A quatre menuisiers, pour avoir gardé jour et nuyt à l'ermitage les reliques estant icellui, soixante-dix-huit sols. »[590]. Cette destination de l'ermitage a évolué puisqu'à l'époque où Charles I[er] de Bourbon (1523-1590) prend possession du domaine (en 1550), il y installe une grotte[591]. Jacques Androuet Du Cerceau nous en fournit une illustration, elle figure un bassin carré au centre duquel, trône un rocher plantée d'arbres sauvages, creusé de plusieurs ouvertures et orné de statues. Cette description de l'ermitage est

---

[586] Au XII[e] siècle, la multiplication des exégèses du *Cantique des Cantiques* (*Cantique des Cantiques* 4 : 12) dans lesquels la Vierge Marie est associé au jardin clos (*hortus conclusus*) et à la fontaine scellée (*fons signatus)* entraîne l'assimilation de la Vierge à la source de vie. La fontaine du jardin médiéval, illustration de la source de vie, devient personnification de la mère du Christ. À ce sujet voir notamment, Brian E Daley« The "Closed Garden" and the "Sealed Fountain": Song of Songs 4:12 in the late medieval iconography of Mary », *Medieval gardens,* Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., 1986, p.255-278.

[587] Ernst Robert Curtius, *European Literature and the Latin middle Ages*, Princeton, 1953, cop. 2013, p. 183-202.

[588] William Howard Adams, *Les jardins en France : le rêve et le pouvoir 1500-1800 »,* Paris, 1980, p. 23.

[589] L'ermitage est mentionné dans la description que donne Jacoppo Probo d'Atri fait des jardins de Gaillon à Isabelle d'Este, dans sa lettre de 1510. Décrivant la composition du parc du Lydieu, il parle « d'uno solitario hermitagio » (Roberto Weiss dans son article « The castle of Gaillon in 1509-1510 », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 16, 1953, p.1-12 et reproduite dans Flaminia Bardati, « *Il bel palatio in forma di Castello », op.cit.,* Rome, 2009, p. 190).

[590] Achille Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, op.cit.,* Paris, 1850, p.332 et Elaine Yu-Ling Liou, *Cardinal Georges d'Amboise… op.cit.*, Université de Pennsylvanie, 1997, p. 136.

[591] Elaine Yu-Ling Liou, *Cardinal Georges d'Amboise… op.cit.*, Université de Pennsylvanie, 1997, p. 136.

reprise dans un poème contemporain de l'œuvre de Du Cerceau, les *Odes* de Jean de La Taille (1574) :

> « Comme un jour j'estoy'saoul des pompes de la cour
> qui lors du beau Gaillon honoroit le séjour, […]
> me desrobant au parc je quittay le château,
> lequel lambrissé d'or sied le long d'un costau. […]
> du château j'entre donc, resvant en notre guerre,
> qui doit nous perdre, hélas !, en un tres beau parterre
> compassé d'artifice : & de là je m'en vois
> gaigner sur un costau l'allée le long du bois
> qui, longue, me conduit jusqu'en lieu sauvage,
> qui rustiquement fait sembloit un hermitage.
> c'estoit un roc pointu que la nature ou l'art,
> a fait canal d'eau enclos de toutes part,
> et croy que telle grottes aux Muses soit sacrée,
> ou qu'en tel lieu s'apprit le rustique d'Ascrée.
> maint hermite y sembloit gravir un rocher
> ou prier Dieu, ou bien à la ligne pêcher…[592] »

Il montre bien que très tôt le rocher de Gaillon est assimilé aux Muses et par extension au mont Parnasse d'Apollon. Recherchant d'autres motifs de ce type dans les jardins français, William Howard Adams a souligné le rapport que l'ermitage de Gaillon pouvait entretenir avec la fontaine du rocher représentée un siècle plus tard dans une gravure de Jean Le Pautre à l'occasion du Grand divertissement royal organisé à Versailles le 18 juillet 1668 (fig. 129). Le rocher n'était plus ici, un lieu où l'on se rend mais figurait la demeure d'Apollon et des Muses d'où s'écoule la source Hippocrène avec ses nombreux jets d'eau. Dans cette interprétation, il n'est donc plus question du Parnasse, mais du mont Hélicon autre demeure du dieu du soleil et de ses suivantes, mais au-delà surtout de la source elle-même. Pour notre part, nous proposons comme lien avec la fontaine de Chenonceau, son « petit caillou », et son jet d'eau de « trois toises », un épisode des *Métamorphoses* (v.150-160 ap. J.C.) d'Antoninus Liberalis[593] relatant que le chant des Muses demeurant au sommet du mont Hélicon envoûtait les éléments au point de faire enfler l'Hélicon jusqu'au ciel. Pour le percer, les dieux aurait envoyé Pégase frapper le rocher de son sabot. Faisant le lien avec la fontaine de Chenonceau et son « petit caillou », en

[592] Jean de La Taille, René de Maulde (éd.), *Œuvres de Jean de La Taille,* Paris, 1882, p. XXII-XXIII, *op. cit.* dans Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans *Architecture, jardin et paysage, l'environnement du château et de la villa aux XV^ème^ et XVI^ème^ siècles,* Actes du colloque tenu à Tours du 1^er^ au 4 Juin, Toiurs, 1999, appendice II, p. 287.
[593] Liberalis Antoninus, Papathomopoulos Manolis (trad.), *Les métamorphoses,* Paris, 1968, livre IX.

fait un rocher factice que Jacques Androuet Du Cerceau représente dans sa vue à vol d'oiseau (fig. 59), avec son jet d'eau de « trois toises » de hauteur. William Howard Adams établit que la fontaine de Chenonceau a pu constituer un premier exemple de ce type de fontaine dans le jardin français. On retrouve encore le motif de la fontaine-rocher à Fontainebleau avec la fontaine de la Volière. Celle-ci est l'œuvre de Thomas Francini, qui la réalise à la demande d'Henri IV (fig. 116). Elle se situait sous le dôme central de la galerie de la volière. Le père Pierre Dan en donne la description suivante, il s'agit « d'un beau et grand rocher d'artifice, d'où sortent divers jets de fontaine, qui jaillissent et vont ruisselans le long de cette volière dans de petits canaux de pierre » où venaient s'abreuver les oiseaux, que « des châssis en bon fil de laiton » retenaient à l'intérieur du bâtiment[594]. La fontaine de la volière intégrait un décor de vasques étagées et de rochers artificiels proches du décor de *spugne* italienne donnant à celle-ci l'apparence de la nature.

De ce point de vue, la fontaine de Chenonceau a peut-être pu constituer un premier exemple de ce type de fontaine qui connaîtra une grande faveur littéraire jusque tard dans le XIX^{e} siècle[595]. Ce décor sera également repris, plus tard, pour Catherine de Médicis au moment où l'on créa pour elle la fontaine du Rocher à Chenonceau. L'abbé Chevalier affirme que celle-ci était « façonné de manière rustique et couvert de stalactites, dont on a découvert récemment quelque débris sur l'emplacement de la fontaine.[596] »

Au sein même du parterre de Diane de Poitiers, l'usage de l'eau semble donc traditionnel, nous retrouvons une fontaine située au centre du jardin aux croisements des allées. Toutefois, l'utilisation d'un rocher artificiel projetant un puissant jet d'eau est novatrice. Elle se rapproche ainsi, de la typologie des fontaines jaillissantes du jardin italien dans laquelle l'eau est devenue un élément d'animation[597]. Mais qu'en est-il dans les jardins du château d'Azay-le-Rideau ? Le chartrier d'Azay-le-Rideau, ainsi que les déclarations et aveux rédigés par les propriétaires du château au XVI^{e} siècle ne mentionnent pas la présence d'une fontaine à Azay. Toutefois, la déclaration de fief rédigée par Gilles Berthelot vers 1520 signale la construction d'un vivier à poisson qu'il transforme en douve[598]. L'exploitation d'un vivier dans un jardin

[594] Pierre Dan (père), *Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1642, p. 156-157.
[595] Marie-Hélène Bénetière, dans *Jardin : vocabulaire typologique et technique*, Paris, Centre des Monuments Nationaux, éditions du Patrimoine, 2000, « rocher artificiel », p. 177.
[596] Casimir Chevalier, *Histoire de Chenonceaux*, Lyon, 1868, p. 340.
[597] Claudia Lazzaro, *The italian garden : From the convention of planting, design and ornament to the grand gardens of sixteenth century central Italy* », New-Haven/Londres, 1990, p.47-68.
[598] Voir pièce justificative n°21 [p.1]

seigneurial est une tradition au Moyen Âge. Tout comme le droit de chasse, elle participe des privilèges attachés à la noblesse[599]. La présence d'un vivier dans des jardins royaux ou seigneuriaux est déjà attestée dans les jardins de l'Hôtel de Saint-Pol au XV^e^ siècle. Ainsi, l'étude des documents de l'auditeur de la Chambre des Comptes Menant, réalisée par Fernand Bournon (1879), a mis en évidence que le préau du Sauvoir de l'hôtel de Saint-Pol avait abrité un bassin à poisson sculpté[600] :

> « *Maçonnerie pour Saint-Pol :* Simon Jourdain, tailleur de Pierre, pour achever le sauvoir de l'hostel du roy à Saint-Pol qui avoit esté dommagé par les eaues pour ce qu'il n'avoit pas esté graissé quand il fut fait, pour vuider les jointes dudit sauvoir tant des douves comme du fondz, et pour asseoir l'entablement de par dehors et les cols des piliers rassoir, cimenter les jointes dessus dictes tant en droit les cols des piliers comme ailleurs, et aussy asseoir la coulombe ronde et porter l'entablement sur quoy ladicte coulombe est, faire la fosse entière pour faire le tuyau de plomb parmy le pilier, et doit estre avec le plommier tant qu'il mettra à plomer les cols des piliers et des douves du dit sauvoir par dedans jusques quatre dois sur le fond, et pour sceller les contrefiches que ledit plomier voudra pour jeter son plomb, par marchié faict à li pour ciment, huile, mortier et plâtre, peine pour ledit maistre Simon pour le dernier jour de may 1363, vingt-deux francs pour, et par quittance du 2 juillet ensuivant treize frans vallant douze livres douze sols parisis ».

Celui-ci était également orné en son centre d'une statue peinte d'un lion de pierre[601] :

> « Jean Climent, espicier, pour sept cens vingt-deux livres de soudure pour le saumonoir de Saint-Pol, quinze livres six sols, pour une table de plomb pour faire les tuyaux pour venir l'eau au dit sauvoir, quarante-trois sols, et pour portage de l'hostel du dit espicier à Saint-Pol IIIs. ; dix-sept livres quarante-deux sols parisis ».

Fernand Bournon pose également l'hypothèse que ce « sauvoir » a pu abriter des saumons ou des truites saumonées[602].

À Azay-le-Rideau, ni le chartrier, ni la déclaration rédigée par Gilles Berthelot ne décrivent le vivier avant sa transformation, il est donc impossible de savoir si celui-ci avait été orné à la manière de ceux de Saint-Pol. Nous savons en revanche, que Gilles Berthelot a choisi par la suite de remplacer le vivier par un « foussé a fond de cuve avec ce que servira de gardoire[603] a poisson ». Ce dispositif n'est pas nouveau puisqu'on le trouve déjà, dans les

---

[599] Xavier Pagazani, *La demeure noble en Haute Normandie,* Tours/Rennes, 2014, p. 293.

[600] Fernand Bournon, « L'hôtel royal de Saint Pol à Paris », dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et d'Ile-de-France*, tome VI, Paris, 1879, p.51, note 5. Menant, Mss de l'Arsenal, fol. 44 et 45 r° et v°.

[601] *Id.* note précédente « Jean de Saint-Romain, imagier pour tailler et peindre un lion de pierre qui a esté mis ou sauvoir de Saint-Pol par marchié à luy fait par M^e^ Raymond du Temple, 17^e^ de juilet 1363, VIII frans vallant VII livres IIIIs. »

[602] Le terme de « saumonoir » renvoit d'après lui à une déformation du mot « sauvoir » (subst.masc.) qui signifie réservoir à poisson. Cette déformation résulterait de la contraction des mots « saumon » et « sauvoir ». *Ibid* note 394, p. 52. Fernand Bournon s'appuie sur l'étude des « registres des œuvres royaux » de Menant (p. 51 note 5) : Menant, Mss de l'Arsenal, fol. 44 et 45 r° et v°.

[603] Le terme de « gardoir » (subst. masc.) désigne un vivier ou un étang. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

jardins du Quesnoy à la fin du XV[e] siècle[604]. Le château avait en effet, été entouré de fossés mis en eau servant de réserve pour les brochets et des écluses avaient été installées afin de contrôler le niveau des eaux facilitant ainsi la pêche[605]. Ce type de vivier semble avoir connu une certaine pérennité puisque l'on retrouve un système analogue à Fontaine-le-Bourg et à Valmont (Haute-Normandie) au XVI[e] siècle où, comme à Azay-le-Rideau, le bras de la rivière coulant à proximité, a été mis à profit grâce à un système de bonde filtrant l'eau et retenant les poissons[606]. Xavier Pagazani (2014) a signalé que la mise en place de douves placées au plus près des jardins et logis conféraient un agrément supplémentaire au domaine, permettant au propriétaire d'y contempler poissons et gibier d'eau également très représentés à la table des seigneurs[607].

À Chenonceau, le parterre de Diane se trouve également cerné par les eaux grâce à trois fossés mis en eau. Est-il possible qu'ils aient également accueillis des poissons destinés à la table de la Grande Sénéchale ? Le « compte du parterre » mentionne la construction, au niveau des fossés du parterre, d'une écluse pour contrôler le niveau de l'eau[608]. La duchesse de Valentinois détenait, par ailleurs, les droits de pêche dans la rivière de Cher. Le « compte de régie » de l'année 1557 contient la mention du paiement suivant :

> « De Siret Espierre pour deffais, braye et pescherie dudict Chenonceau, a luy affermez pour dix années dont la présente est la dixiesme et dernière, pour la somme de vingt livres tournois pour les dicts braye et pescherie a esté receu par ce dict recepveur pour l'an présent la somme de vingtz livres tournois »[609].

À l'issue du règlement de chaque compte, André Bereau, fermier de Chenonceau, entreprend de calculer les revenus de la seigneurie lesquelles comprennent en plusieurs occasions les ventes de poisson. À chaque article, Bereau mentionne la provenance de ces derniers, il distingue ainsi les pêches intervenues au port Olivier et celles de la seigneurie de Chisseau (qui ont toutes deux été affermées). Nous pouvons donc penser que les sommes payées par Siret

---

[604] Alain Salamagne, « Des viviers du Moyen Âge aux inondations défensives de la Renaissance : le Quesnoy et Valenciennes », dans Nicolas Faucherre (dir.), Delphine Gautier (dir.), Hervé Mouillebouche (dir.), *L'eau autour du château*, acte du quatrième colloque international du château de Bellecroix, tenu du 17 au 19 octobre, 2014, Chagny, 2015, p. 213-235.

[605] *Id.* note précédente et Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », dans Jean-Marie Cauchies (dir.), Jacqueline Guisset (dir.), *Le château, autour et alentours (XIV[e]-XVII[e] siècles). Paysages, parc, jardin et domaine »*, Turnhout, 2008, p. 140

[606] Xavier Pagazani, *La demeure noble en Haute Normandie,* Tours/Rennes, 2014, p. 294.

[607] *Id.* note précédente..

[608]. Voir Partie I, chapitre 2, le parterre de Diane, p. 86-87.

[609] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 238, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, tome 21.

Espierre découlent de la pêche effectuée au « dict Chenonceau » et englobent donc les droits grevant la terre de Chenonceau *stricto sensu.* La question demeure toutefois de savoir si cette pêche est intervenue dans les douves du parterre ou directement dans la rivière toute proche.

L'usage des fossés mis en eau à Azay-le-Rideau et peut-être à Chenonceau, découle donc d'un usage pratique traditionnel de la fin du Moyen Âge qui était de pourvoir aux besoins de la table du seigneur. Toutefois, nous avons souligné précédemment que l'utilisation d'une douve pour faire la séparation entre plusieurs jardins ou avec le château lui-même, posait la question de l'agrément de la vue[610]. L'eau par ses effets de transparence et de réflexion permet à la fois au promeneur de profiter de larges perspectives sur le paysages environnant, mais également d'apprécier les jeux de reflets à sa surface. L'eau-miroir est en effet, un thème usuel de la littérature courtoise du Moyen Âge, ainsi qu'en témoigne le Le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. Au cours de ses pérégrinations, l'acteur du roman est ainsi confronté à la fontaine du péril où périt Narcisse :

> « J'arrivai enfin dans un bosquet où je trouvai une merveilleuse fontaine ombragée d'un pin magnifique et plus élevé que tous les arbres du jardin. La fontaine coulait dans une pierre de marbre sur le rebord de laquelle, en amont, se voyait une inscription en petites lettres qui disait : ICI, SE MOURUT LE BEAU NARCISSE[611] ».

Guillaume de Lorris nous donne dans cette description du lieu tous les éléments attachés au *locus amoenus*, clairière lumineuse au centre de laquelle trône un arbre majestueux près duquel coule une délicieuse fontaine. Il nous conte l'histoire du bel éphèbe qu'il emprunte en partie à Ovide[612], mais dont il christianise le récit. Jeune homme d'une grande beauté, Narcisse est aimé de tous pour sa beauté. La nymphe Écho s'éprend donc de lui mais Narcisse l'éconduit violemment. Terrassée par le chagrin celle-ci se meurt, mais avant d'expirer, elle prie Dieu de faire connaître à Narcisse « un amour dont il ne pût espérer de joie, et qu'ainsi il pût apprendre à ses dépens les souffrances endurées par les amants loyaux que l'on repousse indignement [613]». Dieu exauce cette prière et un jour où Narcisse est à la chasse, il s'assoit à l'ombre d'un arbre au bord de la fontaine du péril pour se désaltérer. Trompé par le reflet qu'il y voit, il tombe amoureux de sa propre image. Désespéré, il devient fou et finit par mourir. Comme dans l'Antiquité, le but est ici de mettre en garde contre l'orgueil qui pousse à tirer trop de gloire de sa propre beauté et qui finit par causer sa propre perte.

---

[610] Voir Chapitre 3, 3.1, *L'héritage de l'hortus conclusus dans les compositions d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau,* p. 119-120.
[611] Guillaume Lorris (de), Jean Meung (de), André Mary (éd.), *Le Roman de la Rose*, Paris, 1983, p.40.
[612] Ovide, *Les métamorphoses,* Paris, 1966, p. 98-103.
[613] *Id.* note 611, p.41.

Le thème du miroir d'eau est cependant utilisé à double sens dans le *Roman de la Rose* : « au fond de la fontaine, tout en bas, il y avait deux pierres de cristal, que je contemplai attentivement (…) Voilà quelle était la vertu de ce cristal merveilleux : l'endroit tout entier, arbres, fleurs, et tout ce qui fait l'ornement du verger, s'y reflète à sa place[614]. » La fontaine du péril est donc devenue non seulement le miroir de Narcisse, mais aussi celui du *locus amoenus* qui l'abrite. Nous noterons que l'auteur, comme dans de nombreux romans courtois, insiste sur le fait que chaque élément se reflète « à sa place », démontrant que le plaisir lié à la fontaine vient aussi du fait que l'espace autour d'elle est ordonné. On retrouvera par ailleurs ce schéma de la fontaine, lieu ordonné, dans l'œuvre du *Lancelot-Graal* dont Micheline de Combrarieu du Grés nous dit que « le lieu de la fontaine est celui d'un espace circonscrit, ordonné et nommé[615]. » Dans cette optique, il n'est donc pas étonnant de voir l'eau prendre une place particulière dans le jardin du Moyen Âge, lieu ordonné par excellence. Avec l'implantation du motif de la fontaine, le jardin médiéval enrichi donc la régularité de sa composition d'un motif lié à la pureté, à l'éclat et *in fine* à l'ornement. L'eau constitue un élément décoratif dont le bruit comble également l'oreille *a fortiori* lorsque celui-ci provient d'un ruisseau ou d'une rivière. De ce point de vue, il n'est pas impossible que l'usage si prononcé de l'eau à Azay-le-Rideau et à Chenonceau ait participé de l'héritage de cette perception de l'élément aquatique comme ornement. Composant un espace paysager important à proximité d'une rivière, les propriétaires ont pu tirer parti de cette parure naturelle qu'ils ont pu souhaiter mettre à profit. À Chenonceau, la présence des fossés mis en eau autour du parterre semble faire échos à celle de la rivière tout autour du château. Elle offre ainsi un miroir naturel à la demeure et au jardin tout en permettant de les lier l'un à l'autre. De la même manière, à Azay-le-Rideau, la douve au pied du logis ouest permet-elle d'introduire un élément de scintillement et de miroitement qui séparera jardin et demeure tout en leur offrant le reflet l'un de l'autre. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet usage particulier de l'eau dans ces jardins[616]. Barrière physique interdisant l'entrée directe dans le jardin, elle autorise toutefois, au visiteur une vue vers celui-ci. L'eau semble ainsi d'avantage servir de transition que d'interdiction. Il convient donc à présent de s'interroger sur la question de la limitation des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau.

[614]Guillaume Lorris (de), Jean Meung (de), André Mary (éd.), Le Roman de la Rose, Paris, 1983, p.42
[615] Micheline Combrarieu du Grés, « De la source fraîche à la fontaine ardente, les avatars d'un *topos* dans le cycle du Lancelot-Graal », *op.cit.*, Paris, 1989, p. 49.
[616] Partie 3, chapitre 6 : Union et perspective, la place de l'eau dans l'échange château-jardin, p. 271-289.

3.2…aux limites qui s'atténuent

Du jardin ceint de murs au jardin bordé par l'eau

La clôture du jardin, en France, semble, à la Renaissance, faire l'objet d'une remise en question. Jean Guillaume dans son étude « le jardin mis en ordre » (1998)[617], a ainsi distingué plusieurs dispositifs mis en place dans les compositions paysagères afin de la modifier. Dans les cas des jardins d'Amboise, de Blois et de Gaillon, les architectes ont tiré parti de la position en hauteur et de la géographie du lieu pour aménager des garde-corps percés de fenêtres pour permettre la vue sur le paysage en contre-bas[618]. Il souligne que ces recherches tendent à effacer la limite visuelle du jardin, voire parfois à la dissimuler. Ainsi, dans le jardin principal du château royal de Blois (jardin bas) le mur de clôture avait-il été masqué par de larges galeries en treillage ceignant la totalité du jardin. Nous soulignerons que l'architecte reprenant, ici, l'un des poncifs du jardin médiéval, la galerie de treillage, avait su lui redonner le goût de la modernité. La galerie offrait en effet, au visiteur, côté mur, un décor de treillage losangé tout médiéval ; tandis qu'à l'opposé, la galerie s'ouvrait en arcades soutenues par des piliers de bois. Elle constituait ainsi un savant mélange de la galerie en berceau issue de la tradition septentrionale et de la *pergola* italienne ouverte d'un côté par une colonnade[619]. Dans le même esprit, le jardin d'Ancy-le-Franc (fig. 82 et 83) avait été bordé d'une épaisse haie créant l'illusion d'une lisière de forêt. Cette clôture des espaces jardinés avait par ailleurs été doublée par le percement d'un canal entourant le jardin et le reliant au château.

Le château et les jardins d'Ancy sont l'œuvre d'Antoine III de Clermont-Tallard (1498-1578)[620] qui reçoit le fief d'Ancy-le-Franc de sa mère Anne de Husson en 1537. Il avait épousé, le 13 avril 1532, Françoise de Poitiers, sœur cadette de Diane, future duchesse de Valentinois. Devenu baron, puis comte de Clermont-en-Viennois, Antoine de Clermont a connu une très

---

[617] Jean Guillaume, « Le jardin, mis en ordre, Jardin et château en France du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle », dans *Architecture, jardin et paysage, l'environnement du château et de la villa aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles,* Actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 Juin, Tours, de Architectura, 1999, p. 103-136.

[618] La construction d'un mur de clôture du jardin percée de fenêtre pour permettre une vue sur le paysage avait déjà été entreprise au palais Piccolomini (Pienza-Italie) où l'on pouvait jouir du spectacle offert par la vallée d'Orcia ou à Poggio Reale (Naples-Italie) qui surplombait la baie napolitaine.

[619] Nathalie Frachon, *Deux jardins de la première Renaissance : Blois et Gaillon,* mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Paris, Université Paris-Sorbonne IV, 1996, p. 23-24.

[620] Le propriétaire d'Ancy-le-Franc est fréquemment confondu avec son cousin Antoine II de Clermont, baron de Clermont-Viennois qui fut entre autre un des grands diplomates du règne de François I^{er}. Cette erreur provient sans aucun doute de l'homonymie des deux cousins à laquelle s'ajoute le fait qu'ils ont tous deux épousé des sœurs de Diane de Poitiers, Antoine II de Clermont se maria ainsi avec Anne de Poitiers, sœur aînée de la Grande Sénéchale. Tandis que le propriétaire d'Ancy, Antoine III épousait Françoise, la sœur cadette de la duchesse de Valentinois (Sabine Frommel, *Sebastiano Serlio, architecte de la Renaissance,* Paris, 2002, p.84).

grande faveur auprès du roi Henri II à partir de 1551. Il devint ainsi Grand officier de la Couronne en obtenant la charge de Grand maître et général réformateur des Eaux et Forêts ; avant d'être nommé en 1554, lieutenant du roi dans les régions du Dauphiné et de Savoie. Ayant accumulés charges et titres, Antoine de Clermont entreprit la construction du château d'Ancy-le-Franc. Il en confia les plans à l'architecte Sebastiano Serlio (1475-1554) quoique l'étude de Sabine Frommel (2002) ait démontré que ce dernier ne fut pas entièrement libre dans la conception de son projet[621]. Le château fut construit sur la grande route allant de Paris à Genève au nord-est du village d'Ancy-le-Franc face à la vallée de l'Armançon. Pas d'avant-cour à Ancy, mais une « place […] en verdure en manière de prairie »[622]. Le château quant à lui s'inscrivait dans un plan quadrangulaire scandé aux angles de pavillons carrés. L'ensemble était bordé par une douve au-dessus de laquelle avait été construite une terrasse large de trois toises (soit environ 5,85 m) qui offrait un espace de déambulation autour du château et créait un relief permettant de contempler le jardin d'en haut. Celui-ci était planté en vis-à-vis du château en direction de la vallée. Il se composait selon les dessins que Jacques Androuet Du Cerceau en réalise[623], de douze parterres rectangulaires bordés de clôtures basses. Il était fermé par une épaisse haie que viennent ceindre de minces canaux (fig. 82 et 83). L'utilisation de ces derniers à Ancy est très intéressante car l'eau était assez rare dans la plaine de l'Armançon et il fallut un certain génie à l'architecte pour donner l'illusion que celle-ci était suffisamment abondante pour baigner à la fois le château et le jardin[624]. Ce dernier était encore fermé à son extrémité par des « cabinets tous couverts de buissons » donnant l'apparence à cette dernière d'une lisière de forêt.

Plusieurs éléments présents à Ancy le sont également à Chenonceau (fig. 84) : la terrasse de même largeur qui, à Chenonceau, ne bordera plus le château mais le jardin, l'eau canalisée ceignant le parterre ou encore la haie entourant le jardin en contre-bas des terrasses. La duchesse de Valentinois a-t-elle pu s'inspirer de la création de son beau-frère pour son parterre ?

---

[621] Un commentaire de Serlio lui-même dans son *Libro sesto di tutti le habitationi* témoigne de l'opposition entre les opinions de l'architecte et du propriétaire du château « Parce qu'en vérité le propriétaire du château cy devant représenté [Ancy-le-Franc] a voulu que le bâtiment soit en partie réalisé selon ses désirs afin de satisfaire à certaines commodités qu'il souhaitait, j'ai eu l'idée d'en refaire le dessin selon mes propres conception » (Sabine Frommel, *Sebastiano Serlio…op.cit,* Paris, 2002, p. 104).

[622] *Op. cit.* dans Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents monuments de France,* Paris, 2010, p. 120.

[623] Jacques Androuet Du Cerceau représente le château d'Ancy-le-Franc dans quatre dessins à la plume sur deux vélins (conservés au British Museum de Londres) et cinq gravures à l'eau forte figurant dans ses *Plus Excellents bâtiments de France* (1576). Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p. 120.

[624] Françoise Boudon, « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », dans *Architecture, jardin et paysage, l'environnement du château et de la villa aux XV*ème *et XVI*ème *siècles,* Actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 Juin, Tours, de Architectura, 1999, p. 148.

L'hypothèse est plausible au regard des dates auxquelles les deux jardins ont été plantés et en raison de la proximité de leurs propriétaires. Le jardin d'Ancy-le-Franc est en effet créé dans les années 1550, soit à la même époque que le jardin de Diane. Or Antoine de Clermont est le beau-frère de la Grande Sénéchale qu'il côtoie sans aucun doute à la cour du roi. L'utilisation des terrasses bordant le château d'Ancy-le-Franc aura peut-être inspirée à Diane de Poitiers l'idée de couvrir la levée de terre de son jardin d'une terrasse du même type. Offrant ainsi, une vue en surplomb sur les parterres, elle constitue également un promenoir duquel il était possible d'apercevoir le château. L'usage de l'eau timide à Ancy, en raison de la pauvreté de celle-ci, aura peut-être séduit la duchesse de Valentinois qui ceindra son parterre de puissantes levées de terre donnant l'impression d'un jardin sur l'eau.

Le jardin d'Ancy-le-Franc illustre l'apparition d'un dispositif visant à en atténuer les limites : celle de la substitution des murs de clôture par une haie épaisse mais basse. Cet aménagement se retrouve dans un autre jardin bâti à la même époque celui du Grand jardin de Dampierre-en-Yvelines (fig. 100 et 101). Situé au creux d'un vallon dans la vallée de Chevreuse, le château de Dampierre tel qu'il apparaît sur les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau[625] fut bâti pour Jean Duval, notaire et secrétaire du roi François I^{er}, devenu par la suite Trésorier de l'Épargne[626]. L'architecte en est inconnu et l'on sait seulement que lorsque Jean Duval entrepris ses travaux au château de Dampierre, il rénova probablement le château de Jacques Thumery[627] et en agrandit l'étang, avant de faire construire dans l'enceinte des fossés plusieurs corps d'hôtels. Outre ces travaux, Jean Duval fit aménager sur l'îlot, sur lequel reposait le château, un petit jardin à fleur d'eau face au château. Par ailleurs, il effectua entre 1525 et 1535 plusieurs achats de parcelles constitués par des îlots situés dans le cours de l'Yvette[628]. Sylvie Charton-Le Clech en conclut qu'il est « fort probable que le jardin que l'on

[625] Jacques Androuet Du Cerceau consacre au château de Dampierre sept dessins à la plume sur trois vélins (conservés au British Muséum de Londres) et quatre gravures à l'eau forte figurant dans ses *Plus excellents bâtiments de France* (1579). Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p. 224.

[626] Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », dans *Trois seigneuries en Yveline du XIV^{e} au XVIII^{e} siècle*, Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.173.

[627] Vers 1475, Jacques de Thumery, notable parisien, entreprend de restaurer le château (incendié en 1358 pendant la Jacquerie) et de le valoriser par la création d'un étang, perpendiculaire à la rivière Yvette, à son pied. Thomas de Luynes, « Dampierre-en –Yvelines », Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Le guide du patrimoine. Ile de France*, Paris, 1992, p. 208 et Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », dans *Trois seigneuries en Yveline du XIV^{e} au XVIII^{e} siècle*, Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p. 171.

[628] Thomas de Luynes a émis l'hypothèse que la mention relative à la construction « d'une cave » sous le jardin de Jean Gosset, situé au bout de l'étang, faisait référence à une grotte à l'italienne. Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op. cit.*, Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p. 177.

voit sur la gravure d'Androuet Du Cerceau, sur un terre-plein, derrière le château ait été constitué ou plutôt construit, par terrassement successifs »[629].

L'accès au château était procuré par un pont-levis donnant sur un pavillon d'entrée que gardaient deux tourelles d'angles garnies de canonnières[630]. Le château et son jardin étaient situés sur une plate-forme entourée de fossés mis en eau, en contre-bas de la chaussée toute proche (fig. 102). Le 16 février 1551, la seigneurie de Dampierre est cédée à Charles de Lorraine (1524-1574), cardinal archevêque de Reims et futur duc de Chevreuse. Ce dernier entreprit rapidement des travaux au château de Dampierre qu'il souhaitait embellir. Il fit créer de nouvelles dépendances à l'entrée du château et transformer l'une des tourelles côté jardin pour y installer la « chambre des étuves »[631] et la couronner d'un belvédère[632]. Il fit également décorer les intérieurs du château par le Primatice (1504-1570) et le peintre florentin Francesco Salviati (1510-1563). Le cardinal de Lorraine agrémenta également sa demeure de jardins. Pour ce faire, il fit tout d'abord, orner le petit jardin de Jean Duval d'un portique que venaient interrompre trois pavillons marquant l'extrémité en éperon de l'île sur laquelle il s'étendait[633]. Charles de Lorraine fit ensuite, creuser un réseau de canaux (peut-être par l'architecte Claude Foucques qui travaillait alors pour lui à Meudon[634]) entourant le nouveau jardin qui prit le nom de « Grand jardin » (sans doute en raison de ces dimensions puisque celui-ci occupait une surface d'environ 1 ha)[635]. De forme trapézoïdale[636] (fig. 103), le grand jardin s'ornait de vingt-

---

[629] Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^e siècle :les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, 1993, p. 119.

[630] Thomas de Luynes, « Dampierre-en –Yvelines », dans Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Le guide du patrimoine. Ile de France*, Paris, 1992, p. 209 et Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », dans *Trois seigneuries en Yveline du XIV^e au XVIII^e siècle,* Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.178.

[631]La « chambre des étuves » fut ainsi nommée car elle abritait des bains d'eau chaude déstinés à l'agrément du propriétaire.

[632] Françoise Boudon et Claude Mignot ont signalé que cette pièce ronde qui permettait une vue sur le paysage à trois cent soixante degrés, s'inspirait sans doute de la salle à manger décrite par Pline le Jeune dans sa villa du Laurentinum. Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 224

[633] Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », dans *Trois seigneuries en Yveline du XIV^e au XVIII^e siècle,* Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.180.

[634] Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 224

[635] Nous ignorons à quelle date le cardinal de Lorraine fit creuser ces canaux. Néanmoins dans son article « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », Thomas de Luynes souligne que dans l'arpentage que Charles de Lorraine fait faire de la terre de Dampierre au mois de février 1557, le ru des Vaux (appéle dans cet acte « rivière d'Aufargis ») est dit « entrer dans l'étang de Dampierre », ce qui signifie que le circuit de canaux était alors réalisé. Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op.cit.*, Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.180.

[636] Françoise Boudon a en effet, montré que la plate-forme du grand jardin du cardinal de Lorraine était trapézoïdale et non rectangulaire comme le représente Du Cerceau. Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit,* Paris, 1999, p. 143.

quatre parterres divisés en quatre parties par des allées perpendiculaires[637]. L'accès à ce dernier était assuré par quatre ponts positionnés sur les quatre faces du jardin permettant de déambuler tant autour que dans le jardin proprement dit. Sur deux de ces faces, le canal était bordé d'une épaisse haie donnant l'illusion d'une bordure de forêt ; tandis qu'à l'est une allée plantée d'arbre le séparait du grand canal (fig. 100).

Plusieurs éléments présents dans les jardins de Dampierre semblent se rapprocher de ceux d'Azay-le-Rideau ou de Chenonceau. Premièrement, la forme adoptée par le château et le jardin bâti par Jean Duval. Le château se trouvait sur une île artificiellement créée par l'agrandissement d'un étang lui-même creusé vers 1480. Le choix de faire de Dampierre un château sur une île est donc un parti volontairement adopté par le propriétaire qui l'agrémente encore d'un petit jardin. Cet aménagement se retrouve d'ailleurs dans une propriété relativement proche : le château de Maintenon (fig. 121). Reconstruit après 1505 pour Jean II Cottereau (v. 1500 - ?), trésorier de France, le château de Maintenon, sa basse-cour et ses jardins furent bâtis sur plusieurs plates-formes assises sur les îles disséminés dans le cours de l'Eure et du Guéreau[638]. Cette configuration semble proche de celle des château et jardin d'Azay-le-Rideau (fig. 122) et de celle de Dampierre (fig. 105).

Le jardin de Dampierre, comme celui de Gilles Berthelot, se trouve planté aux pieds d'un corps de logis abritant des appartements séparés par une chapelle[639]. Nous ignorons toutefois, si le premier jardin de Dampierre était fermé par des murs ou si l'eau en constituait la clôture originelle permettant ainsi de larges vues sur la forêt toute proche[640]. L'adjonction des portiques, visibles sur les dessins de Du Cerceau, est en effet, postérieure. Elle date de la prise de possession du cardinal de Lorraine qui les y a probablement fait bâtir pour faciliter

---

[637] Le grand jardin remplace vraisemblablement le grand pré asymétrique d'un arpent et demi, planté de saules et d'osiers, mentionné dans l'aveu et dénombrement rendu à Galois de Bailleul, baron de Chevreuse, le 25 février 1534 par Jean Duval. « *Item,* un autre clos planté de sailx et oziers, dedans lequel sont les fossés et vuydanges dudict gril et des bondes de l'estang, contenant iceluy clos un arpent et demy ou environ, tenant d'un costé ausdicts jardins et pré clos, d'autre costé à la rivière du moulin dudict lieu de Dampierre, d'un bout à ladicte chossée dudict estang et d'autre bout en pointe à ladicte rivière » (Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op.cit.,* Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.175 et pièce justificative n°VIII, article 6, p. 199).

[638] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage,…op.cit.,* Paris, 1999, p. 150.

[639] Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 224.

[640] La chose semble cependant très plausible. Le jardin est décrit dans un aveu daté du 25 février 1533 [1534 n.st.] rendu à Galois de Bailleul, baron de Chevreuse et dans un contrat de vente passé entre Pierre Duval, évêque de Séez (tuteur et curateur des enfants mineurs de Jean Duval, décédé) et Christophe Thou, secrétaire du roi (représentant le cardinal de Lorraine), le 16 février 1551 [1552 n.st]. Il est précisé dans ces documents que le château de Dampierre consiste en« plusieurs corps d'hostel et petit jardin dedans l'encloz des fossez, contenant quarante trois perches et demye ou environ ». Le jardin ne semble donc limité que par les fossés mis en eau (Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », dans *Trois seigneuries en Yveline du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle,* Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p. 199 et 253).

l'accès au jardin[641]. Cet aménagement permettait d'accéder directement au petit jardin depuis les angles du corps de logis et faisait communiquer demeure et portiques (fig. 105).

L'œuvre de Jean Duval a-t-elle pu influencer les travaux de Gilles Berthelot ? Il parait difficile d'établir un lien entre Gilles Berthelot et le propriétaire de Dampierre. Si ce dernier évolue également dans le domaine de la finance puisqu'il fut notamment trésorier de la maison des fils de France à partir 1535 et surtout trésorier de l'Épargne en 1540[642] ; Jean Duval intervient dans les finances du royaume de France après la mort de Gilles Berthelot (ce dernier est décédé à Metz en 1529). Par ailleurs, Duval a acheté le domaine de Dampierre en 1528. À cette date, Gilles Berthelot a déjà débuté le chantier de son château depuis une dizaine d'année et se trouve en exil suite aux procès qui ont suivis la disgrâce du baron de Semblançay. Il est donc impossible que le chantier de l'un ait eu une influence quelconque sur celui du second.

En revanche, Gilles Berthelot a peut-être eu connaissance des constructions effectuées à Maintenon par Jean II Cottereau. De fait, ce dernier se trouve être le beau-père de Guillaume de Beaune, fils de Jacques de Beaune, baron de Semblançay, cousin et protecteur de Gilles Berthelot[643]. Ils prêtent d'ailleurs tous deux, de l'argent à Jacques de Beaune au cours de l'année 1526, pour l'aider à faire face aux créances du roi de France que Semblançay doit rembourser en sa qualité de général des finances particulières du roi. Gilles Berthelot prête ainsi, 200 livres, tandis que Jean II Cottereau « désintéresse en son nom un orfèvre parisien »[644].

Gilles Berthelot et Jean II Cottereau évoluent donc dans le cercle des proches du baron de Semblançay, ce qui laisse présumer qu'ils se connaissaient. Ont-ils pu parler de leurs projets en matière d'architecture ? En l'absence de correspondance entre les deux hommes conservée à ce sujet, nous ne pouvons l'affirmer de manière certaine. Il est toutefois, intéressant de constater que Jean II Cottereau afin d'obtenir la propriété du château de Maintenon sur les Loresses, avait mis en œuvre une stratégie analogue à celle utilisée par les Berthelot contre les de Boisjourdain à Azay-le-Rideau et par les Bohier contre les Marques à Chenonceau[645].

Le parti adopté, plus tard, dans le Grand jardin par le cardinal Charles de Lorraine semble quant à lui, être à rapprocher de celui du parterre de Diane à Chenonceau. La mise en

---

[641] Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op. cit.*, Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.180.
[642] *Id.* note précédente. p.173.
[643] Alfred Spont, « Documents relatifs à Jacques de Beaune », dans Bulletin de l'école des chartes, 1895, n° 56, p. 318- -357, p. 329.
[644] *Id.* note précédente, p. 237-238.
[645] Philippe Hamon, *« Messieurs des finances », les grands officiers de finance de la France à la Renaissance*, Paris, 1999, p. 249.

place d'un réseau de canaux enserrant le grand jardin montre que le duc de Chevreuse avait un certain goût pour les jardins d'eaux alors très en vogue en France[646]. Afin de magnifier l'environnement du château, celui-ci entreprend de créer un jardin qu'un réseau de canaux ceinture. La déambulation y est assurée par des allées associées à ces derniers permettant au visiteur à l'est de se promener le long d'une allée plantée d'arbre, tandis qu'ailleurs sur les faces nord et ouest la promenade se fait suivant l'allée bordée par un canal surmonté d'une haie épaisse. La clôture a disparu puisqu'aucun mur ne vient limiter le jardin du cardinal de Lorraine. L'eau délimite, ici, l'espace tandis que les haies et allées plantées renforcent l'idée du jardin intime et donc clos. La solution développée à Dampierre paraît toutefois, participer de la même réflexion que celle formulée à Ancy-le-Franc. L'absence de mur de clôture est modérée par la présence d'un élément vertical limitant l'espace : la haie ou l'allée plantée. La mise en place d'un tel parti pris permet évidemment au propriétaire de créer l'illusion d'un jardin planté dans une clairière de forêt, solution qui connaîtra le développement que l'on connaît dans les grandes compositions d'André Le Nôtre au XVII^{e} siècle. Les dessins réalisés par Jacques Androuet Du Cerceau d'Ancy et de Dampierre nous permettent cependant de distinguer deux variantes d'une composition créée à partir des mêmes éléments (fig. 85). À Ancy-le-Franc, la haie bordant le canal se trouve devant ce dernier, empêchant ainsi le visiteur de profiter de son attrait depuis le jardin. Le canal ne peut, ainsi, profiter au regard du promeneur que depuis les terrasses du château ou depuis l'extérieur du jardin. L'eau constitue, donc, à Ancy une limite physique, mais dont les possibilités, en tant qu'ornement pour la composition d'ensemble du jardin, ne semblent pas avoir été comprises. À Dampierre, au contraire, l'architecte a su tirer profit de l'abondance de l'eau pour en tirer un parti tout décoratif. Le plan d'ensemble réalisé par Jacques Andouet Du Cerceau, permet de constater le soin que l'architecte du jardin a pris pour limiter les espaces par le biais de l'eau. Le château et son petit jardin apparaissent sous la forme d'une île construite dans un étang artificiel que prolonge en équerre, à l'est, un large canal. Face au logis nord, s'étend le grand jardin dont l'eau lui sert d'écrin et donne à celui-ci la physionomie d'une île jardinée. Nous retrouvons à Dampierre, la présence des haies déjà observées à Ancy-le-Franc, mais celles-ci ont habilement été mises à profit. Le jardin ne comprend plus de murs de clôture, il voisine directement avec le canal qui lui offre une limitation physique, inscrivant le jardin dans un cadre défini dont la composition a été allégée par la suppression de frontières visuelles à présent, peut-être, jugées trop rudes. L'architecte a donc pris le parti d'orner les berges du jardin de haies offrant un élément de verticalité qui rappellera avec finesse que nous

[646] À ce sujet voir notamment, Françoise Boudon, « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit.*, p. 138-150.

sommes encore en présence d'un jardin clos. Sur les dessins conservés au British Museum de Londres (fig. 102), la présence des haies n'est signalée qu'à l'extérieur du jardin proprement dit, ce qui sous-entendrait que l'architecte qui a mis en place ce dispositif avait conscience de l'attrait que pouvait présenter un canal bordant le jardin et auquel on aurait adjoint une haie. L'eau viendrait, ici, jouer le rôle de transition entre un espace jardiné par la main de l'Homme et un décor donnant l'illusion d'une forêt de laquelle le jardin émergerait. Il s'agirait alors d'opposer jardin ordonné et nature sauvage en les séparant par une barrière physique, l'eau, laquelle ne constituerait plus une barrière visuelle. L'architecte aurait, alors, donné à sa mise en scène un tout autre sens en mettant en dialogue nature sauvage et nature ordonnée. Cette particularité n'apparaît cependant pas dans les gravures des *Plus excellents bâtiments de France* (fig. 102). Le graveur y représente un parti proche de celui d'Ancy-le-Franc où les deux berges des canaux sont plantées de haies ou de taillis. Quelle composition représentée par Androuet Du Cerceau ou par son graveur fut celle réellement adoptée à Dampierre ? Il est difficile de se prononcer. En effet, Françoise Boudon a montré (1999) que Jacques Androuet Du Cerceau avait régularisée, dans ses dessins, la forme du grand jardin de Dampierre pour donner plus de symétrie à l'ensemble[647]. Dans ce contexte, il est fort possible que l'architecte ait doté d'un appareil maçonné les canaux du Grand jardin de Dampierre afin d'embellir sa composition.

Ce parti sera néanmoins adopté à Chenonceau dont le parterre est aménagé à la même époque que le Grand jardin de Dampierre. Les bons rapports entretenus par Charles de Lorraine et Diane de Poitiers à la cours de France feront dire à Philippe Erlanger que le cardinal est pour la duchesse de Valentinois « son confident, son conseiller, son complice, son délicieux compagnon »[648]. Dans ce contexte, ont-ils pu discuter de leurs projets respectifs ? L'hypothèse paraît plausible en raison des rapports étroits entretenus par ses deux personnalités, mais aucune correspondance ne nous permet de le confirmer.

La levée de terre du jardin de Chenonceau, entourant le parterre, ainsi que les fossés recevront un appareil de maçonnerie à pierre sèche identique à celui figurant sur les dessins d'Androuet Du Cerceau pour le grand jardin de Dampierre, qu'aucune haie ne viendra limiter. Par ailleurs, la mise en place d'un pont dormant remplaçant la « chaussée » fermée par un « huis » favorise l'ouverture du jardin sur son environnement. L'eau s'écoulant autour de lui, lui tient lieu de clôture, inscrivant le parterre de Diane dans la tradition du jardin clos. Toutefois, l'usage de l'élément liquide de préférence à un élément solide, mur ou haie, permet au visiteur

[647] François Boudon « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit*, Paris, 1999, p. 143.
[648] Philippe Erlanger, *Diane de Poitiers, déesse de la Renaissance*, Paris, 1976, p. 232.

de profiter d'une vue ouverte sur l'environnement autour du jardin. Cette ouverture sur le paysage semble dès lors avoir constitué à Azay-le-Rideau et à Chenonceau une importance particulière et il est intéressant de poser à présent la question de la mise à profit de la topographie des château et jardin d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau dans ce contexte.

Une topographie mise à profit ?

La volonté de mettre à profit le site et la topographie des châteaux ne semble pas être une problématique propre au jardin de la Renaissance[649]. Les études d'Alain Salamagne relatives aux parcs et jardins du Quesnoy (2008 et 2015) [650] ont ainsi pu démontrer le choix des comtes de Hainaut d'ouvrir leur château sur son environnement par la création d'un paysage artificiel parcouru de viviers et de cours d'eau. Au sud du château s'étendait près de la demeure, le jardin « le comte », composé de deux potagers, d'un verger et d'un jardin de plaisance. Ce dernier était constitué de parterres de verdure entourant des pavillons destinés au repos du promeneur et aux repas champêtres des propriétaires. Les jardins étaient enclos puisque jusqu'aux années 1350-1380, ils étaient fermés du côté du château par un mur. Du côté du parc du Gard, abritant, plus au sud, les animaux domestiques et sauvages destinés au plaisir des seigneurs du Quesnoy ; ces derniers étaient entourés de palissades remplacées, en 1382, par un nouveau mur les isolant du parc[651]. Le jardin ainsi, placé dans la continuité du château au sud, pouvait être vu depuis les fenêtres de la demeure. Séparé de celle-ci par un mur de clôture, il se trouvait également dissocié du parc qui s'étendait plus loin. Les ducs de Bourgogne pouvaient de cette façon, contempler, depuis le château, le jardin et plus loin, la forêt du Parc tout proche.

La question de l'ouverture du jardin sur son environnement semble donc posée dès le Moyen-Âge. À la Renaissance, cette problématique sera de nouveau envisagée par les architectes de jardin. Toutefois, il ne sera plus simplement question d'ouvrir le jardin sur le paysage, il faudra également en estomper les limites. Dans ce cadre, les créations des jardins d'Amboise et de Gaillon paraissent essentielles.

---

[649] Cette thématique a notamment été abordée par François Comte et Alain Salamagne durant la journée d'études « Château et paysages. Maisons de plaisance, parcs et jardins. 1ère partie : les origines médiévales » qui s'est tenue au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (Tours) le 20 mars 2008.

[650] Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », *op.cit.*, Turnhout, 2008, p. 135-156 ; et « Des viviers du Moyen Âge aux inondations défensives de la Renaissance : Le Quesnoy et Valenciennes », *op. cit.*, Chagny, 2015, p. 213-235.

[651] Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », *op.cit.*, Turnhout, 2008, p. 141

Le chantier du jardin du château d'Amboise, tel qu'il apparaît sur les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau[652] (fig. 80) débuta au retour de Charles VIII de sa campagne napolitaine en 1496. Lucie Gaugain a, cependant, démontré dans sa thèse de doctorat (2011)[653] que la décision de construire ou de reconstruire le jardin d'Amboise était antérieure à l'expédition[654]. Interrompu par la mort prématuré du roi, le 7 avril 1498, le chantier fut achevé sous Louis XII (1462-1515) qui en confiera la direction à Raymond de Dezest[655], et selon le projet ordonné par son prédécesseur.

Le jardin d'Amboise se situait derrière le logis royal de Charles VIII[656] et la tour des Minimes, sur une large plate-forme aplanie[657] de 95 m de long sur environ 35 de large. Il était divisé en dix parterres rectangulaires, séparés les uns des autres par des allées perpendiculaires, sans doutes agrémentées de fleurs et de buis. Entièrement clos, celui-ci était fermé, côté sud, par les murs du cloître et de la maison canoniale dépendant de la cathédrale Saint-Florentin. Au nord, le jardin était bordé d'une galerie construite au sommet du rempart, dans le mur de laquelle des baies avaient été ouvertes afin de ménager des vues sur la Loire en contre-bas (fig. 80 et 81). Ce parti pris est, sans aucun doute, un souhait de Charles VIII qui avait pu apprécier ce dispositif à la villa de Poggioreale (Naples - fig 140)[658]. Le rempart longeant le jardin d'Amboise, côté nord, fut ainsi partiellement doublé de façon à disposer des balcons et à aménager une petite tour carrée couverte en pavillon, ainsi qu'une terrasse renforcée par deux avant-corps donnant l'impression d'un chemin de ronde. La tour carrée, à l'ouest, était par ailleurs, chauffée (ainsi qu'en atteste le dessin de Du Cerceau qui figure le fût d'une cheminée au sommet de celle-ci), tandis que les deux autres étaient en plein air[659]. La galerie était pavée de briques et couverte d'une voûte lambrissée sous un toit à deux pentes.

---

[652] Jacques Androuet Du Cerceau consacre quatre dessins au château d'Amboise : un plan « comme il est de présent » et un projet d'aménagement et deux élévations correspondant au plan actuel et projeté. Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet du Cerceau. Les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p.150-157.

[653] Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525),* mémoire de doctorat, sous la direction d'Alain Salamagne, Université François Rabelais, Tours, 2011.

[654] *Id.* p. 190.

[655] Docteur Bruneau (« Mr Bruneau, docteur médecin à Tours, président de la société médicale »), *Essai historique sur le château d'Amboise et ses environs depuis son origine jusqu'au règne de François II*, 1788-1793, copie exécutée par l'archiviste de la mairie de Tours 1841, bibliothèque municipale de tours, Ms. 1320, (coll. Salmon), fol.11 à 111 ; *op.cit. dans*.P. Babelon, *Le château d'Amboise,* Arles, 2004, p.102.

[656] Au sujet du logis royal de Charles VIII voir Évelyne Thomas, « Les logis royaux d'Amboise », dans *la Revue de l'art,* n°100, 1993/2, p. 44-57 et Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525), op.cit*, Tours, 2011, p. 171-176 et cat. 09 p. 739-756..

[657] Sur les travaux de décaissement effectués au niv du jardin voir Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525), op.cit*, Tours, 2011, p. 169.

[658] Le motif du percement du mur de clôture du jardin de Poggioreale, dérive de celui déjà présent dans les jardins du palais Piccolomini à Pienza ouvrant sur la vallée de l'Orcia (Anna Gianetti, *Il giardino napoletano dal quatrocento al settecento*, Napoli, 1994, p.22 et Jean Guillaume, « Le jardin mis en ordre… », op. cit., p. 104).

[659] Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise … op. cit.*, Tours, 2011, p. 191.

Ce choix de percer le mur nord du jardin d'Amboise de fenêtres ne semble pas anodin. L'architecte, demeuré inconnu, du roi de France a semble-t-il, compris le parti qu'il pouvait tirer de la position du château construit sur un éperon rocheux. Elle permettait une vue en surplomb du paysage fluvial. Comme au Quesnoy, l'environnement naturel du jardin est mis à profit par la création de vues donnant sur celui-ci. Cependant, à Amboise, l'architecte ne s'est pas simplement contenté de créer une vue en surplomb permettant d'embrasser du regard le paysage alentour. Il a tiré profit de la topographie du lieu et prévu dans le jardin, attenant à la demeure, un dispositif spécifiquement dédié au plaisir de la vue. En outre, ce dernier tend également à effacer la limite visuelle du jardin en permettant au promeneur une vue directe depuis le jardin vers le paysage environnant.

Ce type de clôture à croisée sera, repris quelques années plus tard dans les jardins du château de Gaillon[660] aménagés pour le cardinal de Bourbon[661] (fig. 118). De forme rectangulaire et occupant une surface de 80 m de large sur 160 de long, le « grand jardin » est aménagé à proximité du château dont il est séparé par la « grande terrasse » (légendée sur la vue à vol d'oiseau de Jacques Androuet Du Cerceau comme étant la « court entre le logis et le jardin »[662]). Il s'agit encore d'un jardin clos de hauts murs, mais dont la galerie donnant sur le val a été percée de fenêtres. Comme à Amboise, l'utilisation des croisées invite le promeneur à jouir de la vue sur le paysage hors des murs du jardin. Par ailleurs, comme dans le cas des jardins de Charles VIII, le concepteur des jardins de Gaillon a tiré profit d'une topographie particulière où le château et son jardin dominent le val en contre-bas, afin de créer une impression d'effacement de la limite jardin/paysage.

Les jardins d'Amboise comme ceux de Gaillon jouissaient donc tous deux d'une position dominante sur le paysage. Situés respectivement sur un plateau ou sur une pente naturelle, ils tirent profit d'une topographie en surplomb afin de brouiller les limites entre le jardin et son environnement. Mais qu'en est-il du jardin d'eau ? Quelle solution l'architecte de jardin va-t-il pouvoir mettre en œuvre afin d'unifier jardin et paysage dans ce cadre ?

---

[660] Au sujet du château de Gaillon voir notamment Elaine Yu-Ling Liou, *Cardinal Georges d'Amboise… op.cit.*, Université de Pennsylvanie, 1997.

[661] Jean Guillaume a en effet souligné que le percement des fenêtres de la galerie bordant le jardin du côté de la vallée, datait des transformations effectuées par le cardinal de Bourbon durant le troisième quart du XVI[e] siècle. Jean Guillaume, « Le jardin mis en ordre… », op. cit., p. 104, note 9.

[662] Jacques Androuet Du Cerceau consacre sept dessins tracés sur six vélins, au château de Gaillon. Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet du Cerceau. Les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p. 124-135.

Le château d'Azay-le-Rideau avait été construit sur une île non loin du bourg du même nom, et se situait sur la route allant de Tours à Chinon. Le jardin a été planté sur la partie orientale de l'île face à la la demeure. Il ne paraît avoir été clos que par les eaux de la rivière[663]. Le regard n'étant *a priori* plus limité par un obstacle, le promeneur peut jouir du paysage alentour. Le cadastre napoléonien (1814 – fig. 2) et le plan routier réalisé vers 1760-1770 (fig. 3) de la ville d'Azay-le-Rideau sont une aide précieuse afin de reconstituer le spectacle que devait offrir le paysage autour du château.

Sur la face nord (fig. 10), le jardin offrait une vue sur le bourg. Celle-ci était cependant limitée par l'enceinte de la ville. Gilles Berthelot dans la déclaration de fief qu'il rédige vers 1520 déclare en effet :

> « Item oultre ladicte basse cours, et alentour d'icelle, sont pour la fortiffication d'icelle et dudict chasteau, de grans douves, la derniere desquelles et plus prochaine de la ville a une muraille de pierre de taille qui fait pour l'un desdict fossé dudict foussé de fons de cuve. À travers lesquels foussés, et pour le passage a aller a travers et devers la ville, y a grans pons de boys et sont tous lesdicts foussés.
>
> 1. Les mothes de terre, faisant la séparation desdicts foussés encloz tant de la muraille susdicte que d'autres murailles faisant la séparation du jardin du prieuré dudict lieu d'Azay et desdicts foussés et douves et faisant qui y en soit depuys le coing d'une muraille que on dict estre la muraille de la ville. J'açoit ce que réallement soit la murailles, faisant la séparation de la ferme, de la basse court, ancienne du château jusques au cours de bras de la rivière d'Aindre y étant au bas du jardin dudict prieuré tirant à la fousse [au] chasteau appellée la fousse de Pierre. »[664]

Le bourg se trouve donc séparé de la basse-cour du château d'Azay-le-Rideau par un fossé en eau lequel est traversé par un pont de bois. Celui-ci est, à cet endroit (sud du prieuré d'Azay – cimetière), bordé par la « muraille de la ville » qui s'étend jusqu'à la rivière[665] et plus loin, au grand pont d'Azay. À l'ouest, le jardin offre une vue sur ce dernier. Une restitution de ce pont a été proposée par Jérôme Salmon dans une étude rédigée en 2010[666]. Il relie la rive nord de l'Indre où se situe le bourg d'Azay-le-Rideau, à la rive sud où se trouve la chapelle Saint-Blaise (commune de Cheillé). Il est constitué d'une succession de ponts de bois et de pierre qui

---

[663] Partie 1, chapitre 2, un jardin artificiellement isolé par l'eau, p. 60-61.

[664] Voir pièce justificative n° 6**.** L'existence de cette enceinte avait déjà été relevée par Jérôme Salmon dans son étude *Topographie historique d'Azay-le-Rideau, XI^e siècle-début du XVI^e siècle*, mémoire de master II sous la direction d'Alain Salamagne, Tours, Université François Rabelais, 2010, p. 54. Jérôme Salmon s'appuyait d'ailleurs sur ce même texte qu'il attribuait cependant à Jehannet de Boisjourdain.

[665] Jérôme Salmon précise dans son étude que l'enceinte située à proximité de la basse-court du château avait été percée d'une porte d'accès protégée par trois herses et une barrière. Celle-ci permettait un passage piétonnier et charretier vers le château. Jérôme Salmon *Topographie historique d'Azay-le-Rideau, op. cit.,* Tours, Université François Rabelais, 2010, p. 54.

[666] . Jérôme Salmon *Topographie historique d'Azay-le-Rideau, op. cit.,* Tours, Université François Rabelais, 2010, p. 32-37.

serpentent sur les îles de la rivière sur une distance de 616 mètres. La vue offerte au promeneur depuis le jardin seigneurial est donc subordonnée à cet édifice serpentant à travers l'Indre et qui dirige naturellement le regard vers le nord côté bourg, ou vers le sud, côté commune de Cheillé.

Le jardin du seigneur est relié au grand pont par la « chapelle Notre-Dame estant assise sur iceulx pons »[667]. Le pont sur lequel est bâtie la chapelle fait l'objet de travaux de réparation dans les années 1509 - 1510 car il menaçait de s'effondrer. Un procès-verbal daté du 16 août 1509, fait, en effet, état d'une fragilisation du pont qui nécessiterait la pose d'étais et la construction de nouvelles berges pour le soutenir :

> « Et mesmement, l'arceau servant oultre la chapelle Nostre Dame du Pontz et une bresche jouxtant ladicte chapelle. Lesquelz maçons ont faict rapport estre nécessaire y mectre des estays pour les dangers de l'ondacion et affluance des eaues qui peuvent survenir. Et oultre, que pour le plus nécessaire il estoit besoing faire deux berges. Savoir est l'une de deux piedz et demy dessus et a la venue des eaues a gros parpains de grosse pierre par-dessus, et l'autre dessoubz et de long des près des Martins, depuis appartienent a Jehan Chemyn, d'un pied et demy , pareillement a parpain de pierre par-dessus, a prendre depuis la derniere arche de la grande Lutonnyere jusques outre le molin jusques a ung bastis comme l'on va desdicts pontz au pré de mondict seigneur d'Azay, autrement appelé le Petit Pré de monseigneur d'Azay. Et ladicte muraille faicte de hauteur compromectante estre remplye de cornelle[668], taillons[669] et sablons[670] à la hauteur de ladicte muraille pour icelle fortifier. »[671]

La réparation sera entreprise, mais les travaux de construction de la berge devront être suspendus en raison des dommages causés par les inondations dues à une crue violente de l'Indre. Un procès-verbal daté de la même année mentionne en effet :

> « […] quant les eaues seront grandes et que ladicte berge seroict faicte forte, pourroit servir comme de chaussée tellement que l'eaue que n'auroit assez d'évacuacion pourroit inonder ses îles et prairies circonvoisines aussi empescher son molin a moudre. Par quoy eschoit bien y adviser, premierement, que y rien faire. Alors a déclairera que, a parent, les eaux estoient et sont fort grandes, le temps froit et indispose

---

667 Voir pièce justificative n° 6.

668 Déformation du terme « corneiller » (subst. fém.) qui désigne le cournouiller, arbre dont le bois dur peut être utilisé pour la fabrication de haies ou de manches d'outils. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 7, p. 628. Disponible en ligne, consulté le 25/05/2015. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/.

669 Le terme « taillon » (subst. masc.) signifie morceau. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^siècle*, Complément, Paris, 1898, vol. 10, p. 604-605. Disponible en ligne, consulté le 25/05/2015. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/. Par extension, il désigne sans doute un morceau de pierre, peut-être donc des blocs grossiers de pierre.

670 Le terme « sablon » (subst- masc) désigne le sable fin que l'on mêlait à la chaux pour la construction de murs ou de muraille. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Complément, Paris, 1898, vol. 10, p. 604-605. Disponible en ligne, consulté le 25/05/2015. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

671 Jérôme Salmon *Topographie historique d'Azay-le-Rideau, op. cit.*, Tours, Université François Rabelais, 2010, p. 101, *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* fragments du chartrier du château d'Azay-le-Rideau, 1482-[1832], côte 124 J 25. .

> et bonnement l'on ne sauroit veoir si les fondemens sur lesquels on avoit a faire les berges estoient bons. Par quoy susfirat pour cette année […] estre proner admises seullement a trouver moyen comode pour le passaige des passans et repassans sur ledict pont. Et l'esté prochain sera par luy advisé en ou de conseil de ceulx de ladicte ville et des gens a ce cognoissans ce que seroit de faire »[672]

Le pont de la chapelle Notre-Dame et sans doute, le jardin seigneurial qui le voisine, sont donc régulièrement menacés par les inondations violentes de l'Indre. Tant est si bien, qu'il devient nécessaire de bâtir de nouvelles berges afin de protéger le pont de la chapelle Notre-Dame. Toutefois, ces travaux ne sont pas sans conséquences puisque Gilles Berthelot entreprend bientôt d'obtenir la suspension des travaux, car les eaux de la rivière menacent à présent les îles et prairies qu'il possède non loin de là, ainsi que le moulin. Une description de ces îles nous est fournie par l'aveu donné au roi par le sénéchal d'Agenais, Antoine Raffin, le 15 mars 1540 :

> « Item deux isles prés mondict chastel contenant deux arpens et demy de tennement ou demy ron tenant l'un a l'aultre, ung braz sur ladicte riviere d'Aindre entre droicte joignant a mes prés d'un costé, ung ruisseau d'autre droicte et d'un bout aux prez de Marthin yeune Brachet et aultres héritiers de feu Mathurin Martin, d'aultre part, ledict ruisseau ont entre deux de touttes aultres pars a ladicte riviere d'Aindre »[673].

Il s'agit de deux des trois îles représentées au sud du château, sur le plan routier de la ville d'Azay-le-Rideau vers 1760-1770 (fig. 4), l'une la plus grande se trouve à l'est et jouxte la berge de la rive sud de l'Indre, dont l'auteur du plan a précisé qu'il s'agissait d'un pré. Dans son aveu, Antoine Raffin signale d'ailleurs que ce pré lui appartient et qu'il s'étend sur quatre arpents de terre : « Item une piece de pré contenant quatre arpents ou envyron joingnant aux deux isles cy dessus ladicte riviere entre deux, d'une part, et aux prez dudict Brachet d'autre part et aux prez de la chapelle aux ioignante et a la riviere d'Aindre. »[674] La seconde île se trouve à l'ouest de la première et jouxte le grand pont. Le moulin mentionné dans le procès-verbal de 1509 se trouve sans doute sur cette île. En effet, l'auteur du plan routier vers 1760-1770 a représenté un bâtiment sur cette île dont la partie est pourrait être une roue de moulin (fig. 4). Cette hypothèse semble confirmée par deux documents. Le premier est la copie d'une déclaration censive rendue à Gilles Berthelot par Pierre Bodin en date du 17 juin 1475, qui concerne une île de la rivière d'Indre qui est dite :

> « joignant a la riviere par ou l'eau dessend par derriere la chapelle Notre Dame du pont aux moulins d'une part, et a ladite rivière par ou l'eau dessend devant le chateau auxdits moulin d'autre part, a la douve du chateau d'autre part, et a la saullaye Pierre Faye [astérisque] le fossé de ladite isle appartenant audit Bodin

---

[672] Jérôme Salmon *Topographie historique d'Azay-le-Rideau, op. cit.,* Tours, Université François Rabelais, 2010, p. 101, *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* fragments du chartrier du château d'Azay-le-Rideau, 1482-[1832], côte 124 J 25.
[673] Voir pièce justificative n°9.
[674] *Id.* note précédente.

> entre deux, d'autre part, et aux isles et tenneurs de mondit sieur d'Azay le fossé appartenant audit Bodin entre deux d'autre part, lequel objet est réuny au domaine de cette terre. »[675]

Les moulins d'Azay se trouvent donc situés au sud de la chapelle Notre-Dame. Par ailleurs, l'aveu rédigé par Henri François, marquis de Vassé, le 1er septembre 1670, indique:

> « Plus [j'ai] deux isles se tenant l'une a l'autre contenant deux arpents et demy ou environ proche et derriere mondit chateau, appellée la petite isle, lesquelles sont en pré a reguin[676], joignant d'une part au grand cours d'eau qui passe derriere le chateau, d'autre part au jardin a truissage[677] du petit moulin appellé le moulin Boitard[678], un cours d'eau de ladite riviere entre deux ; et une autre isle qui dépend dudit moulin appellée Le Bois Riviere aussy un cours d'eau entre deux et d'autre part en partie au pré clos de mes Garennes, aussy un cours d'eau entre deux. »[679]

Le moulin est donc situé sur l'une des îles au sud du jardin du château d'Azay-le-Rideau. Par ailleurs, les îles servaient, à l'époque du marquis de Vassé (1670) de pré d'herbes et de taillis, dont le bois pouvait être utilisé pour la vannerie ou le bois de chauffage. Or la déclaration, rédigée par Gilles Berthelot vers 1520, du fief d'Azay-le-Rideau signale l'inventaire réalisé « des titres trouvées faisans mension de plate-formes, petites isles qui sont à présent enclouses, ces jardins, isles plomps et plonniers du chastel d'Azay dont cy davant et fait mension »[680]. Le terme de « plomp », ici employé, semble dériver du mot « plomb » (subst. masc.) qui désigne un « tissu racineux de l'herbe que l'on enlève avec la terre ; pour dériver, par exemple, un cours d'eau »[681] et qui renvoie donc à une étendue herbeuse. Le vocable « plonniers » dérive quant à lui, du substantif masculin « plon » qui veut dire osier[682], les « plonniers » désigneraient donc des oseraies. Or, l'osier est employé pour la vannerie de la même manière que le bois issus des « truisses ». Nous pouvons donc en conclure que l'usage des îles évoquées dans la déclaration

---

675 *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, moulin Boistard et îles de l'Indre, E 951, cahier n°2, côte 3 bis.

676 Le terme de « reguin », aussi orthographié « regain » (subst. masc.) désigne la nouvelle pousse de l'herbe, dans une prairie déjà fauché la même année. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IXe au XVe siècle, Complément, Paris, 1898, vol. 10, p. 520. Disponible en ligne, consulté le 05/03/2015. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

677 Déformation du terme « truisse » (subst. fém.) qui désigne un lieu planté d'arbre taillés « en têtard », c'est-à-dire un arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets (repousses végétales) périodiquement coupés aux mêmes points de coupe. Ces repousses peuvent servir à divers usages vanneries, bois de chauffage, fourage, etc. Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé,* édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

678 Le titre de la liasse indique que celui-ci est « aujourd'huy détruit en majeure partie et réuny aux bosquets des châteaux d'Azay ». *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, moulin Boistard et îles de l'Indre, E 951, cahier n°2.

679 Voir pièce justificative n°10.

680 Voir pièce justificative n°6.

681 Anatole-Joseph Verrier et René Onillon, *Glossaire étymologique et Historique des patois et des parlers de l'Anjou*…, Angers, 1908, t. II, p.128. Nous reprenons ici l'interprétation faite par Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution…op.cit.,* s.l., 15 mars 2012, p.48.

682 *Id.* note précédente.

de fief de 1520 n'a sans doute pas varié jusqu'au XVII[e] siècle et qu'il s'agit donc des mêmes îles.

Le jardin du château d'Azay-le-Rideau s'ouvre ainsi, au sud sur ces îlots (fig. 10) qui offrent au promeneur le spectacle varié de prairies, d'une oseraie et d'un bois agrémentés par les eaux de la rivière qui s'écoule tantôt autour d'elles, tantôt le long de la rive sud. Ce panorama est également appréciable depuis le château grâce aux larges croisées rythmant la façade méridionale. Il n'est cependant pas visible depuis les appartements bordant le jardin à l'ouest.

Jardin et paysage ne se trouvent donc plus en dialogue depuis le château. En effet, à l'inverse du Quesnoy où un effet de surplomb avait été mis en place pour permettre une vue progressive depuis le château jusque vers le parc. À Azay-le-Rideau le jardin se trouve déporté à l'ouest. L'axe visuel est ainsi, limité par le grand pont d'Azay qui marque l'extrémité ouest du jardin. Le paysage fluvial au sud, se trouve quant à lui restreint, au niveau des logis, par l'orientation des fenêtres faces à l'ouest. C'est donc dans le jardin même que se fait la connexion avec son environnement. L'absence de clôture solide permet au promeneur d'apprécier l'environnement fluvial et le spectacle des îles de l'Indre. Il n'est plus ici, question d'unir jardin et paysage dans une logique de dégagement progressif de la vue du château vers le parc en fractionnant le paysage par des murs de clôtures cernant parcs et jardins. Il faut en abolir les limites. Le jardin n'est pas clos par des murs à Azay-le-Rideau. L'eau de la rivière qui s'écoule autour de lui en constitue l'unique frontière et peut-être aussi le fil conducteur. En effet, Gilles Berthelot dans sa déclaration de fief de 1520 signale son choix de transformer l'ancien « gardoire » à poisson en douve[683]. Agrémentant le jardin d'une vaste étendue aquatique sur l'unique face du jardin que la rivière ne venait pas naturellement border, on attribuait à l'eau un rôle nouveau dans la mise en scène du jardin : celui de trait d'union entre le château, le jardin et son environnement. L'eau s'écoule au pied du château et lui sert de miroir naturel, elle renvoie également le reflet du jardin tout proche. Enfin, bordant à la fois le jardin et serpentant autour des îles, la rivière, d'abord délimitation physique à ces dernières, en devient élément de transition. Le propriétaire d'Azay-le-Rideau semble donc avoir tiré profit de la topographie spécifique du lieu, de cette île située dans le courant de l'Indre et de l'abondance des eaux de la rivière, pour créer un élément de liaison entre château, jardin et paysage.

La construction du jardin d'Azay-le-Rideau ne semble pas contemporaine du chantier des Berthelot. L'absence de clôture du jardin du château n'est donc sans doute pas une décision

[683] Voir pièce justificative n°21 [p.1]

du général des finances de Normandie[684]. Elle peut avoir été le fruit d'un aménagement précédent, dont Gilles Berthelot aurait par la suite, tiré parti en ajoutant une nouvelle ponctuation à son environnement par le biais de la douve faisant la liaison entre château et jardin. Il est néanmoins, intéressant de se demander si l'eau a pu constituer, dès le Moyen Âge, une alternative au mur de clôture. Les sources relatives à l'usage de l'eau dans les jardins de cette époque étant toutefois, peu exploitées[685], il paraît difficile d'apporter une réponse à cette question.

À Chenonceau, nous retrouvons une topographie proche de celle du château d'Azay-le-Rideau. Si celui-ci n'a pas été aménagé sur une île dans le courant de la rivière, la demeure se trouve toutefois, bâtie dans le cours du Cher. Jean Guillaume a pu souligner à ce sujet « qu'aucune préoccupation de défense ne peut être invoquée »[686] en ce qui concerne l'aménagement du château des Bohier dans le cours de la rivière. Jean Guillaume insiste d'ailleurs sur le désir du propriétaire de Chenonceau de lier intimement l'édifice au site. Il relève, et nous avec lui, la présence sur toutes les façades d'un balcon ou d'une terrasse qui joint à l'importance des baies centrales, donnent à la demeure « son caractère très ouvert»[687]. Il démontre d'ailleurs dans son étude (1969)[688] que le réseau de couloirs mis en place dans le plan du château de Chenonceau participe de cette logique d'ouverture sur les extérieurs. Pour lui, le rôle de ces couloirs est de mener aux fenêtres dont les vues ont été aménagées pour donner de tout côté sur le Cher. Ainsi, à l'intérieur d'où que l'on se tienne, le regard est inévitablement attiré vers la rivière. Ce lien particulièrement étroit qui unit le château des Bohier à son site, a été, croyons-nous, également mis à profit par Diane de Poitiers lors de la construction de son parterre. La duchesse de Valentinois choisit de planter son jardin à proximité immédiate du château, sur la berge de la rive nord du Cher, à l'emplacement d'un ancien champ d'orge. Le pied du parterre est renforcé d'une puissante levée de terre qui sera ensuite maçonnée, et dont le sommet sera aplani afin de servir de terrasse dans le but de favoriser la promenade. Le jardin, de forme rectangulaire est donc à la manière, du château, conçu pour prendre pied dans le courant de la rivière. Comme lui, il se trouve isolé de la terre ferme et ceinturé par les eaux du

[684] Voir partie I, chapitre 2, un jardin artificiellement isolé par l'eau, p. 61-62.
[685] À ce sujet voir le colloque « L'eau dans le château » tenu au château de Bellecroix (Bourgogne), les 18,19 et 20 octobre 2013 et organisé par le centre de castellologie de Bourgogne et l'UMR 6298 ArTeHiS.
[686] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie : le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance », Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 35.
[687] *Id.* note précedente.
[688] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie : le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance », Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 19-46.

Cher. Le jardin est entièrement délimité par les fossés que viennent souligner les terrasses légèrement en surplomb des compartiments plantés qui composeront son décor. La vue du jardin sur son environnement ne se trouve donc limité par aucun obstacle (fig. 64).

Le cadastre napoléonien (1814 – fig. 25 et 26) et le plan réalisé par Antoine Dupas de la Chauvignière (1735 – fig. 45 et 60), nous permettent de reconstituer le spectacle qui pouvait s'offrir aux yeux du promeneur depuis le sommet des terrasses vers son environnement. Au sud, sur l'autre rive du Cher (côté commune de Franceuil), la matrice cadastrale attachée à la section B1 de la Brugerie[689], sur laquelle figure les parcelles 8, 10, 22 et 23 (situées face au parterre de Diane), mentionne que le n°23 correspond à la « rive est face au pont ». Le n°8 désigne quant à lui, la rive gauche. Les n°10 et 23 sont inscrits sous le vocable « taillis ». Le parterre de Diane faisait donc face au sud à une forêt de taillis, ce que semblent confirmer le plan aquarellé de Dupas de la Chavignière, ainsi que le plan de Jacques Androuet Du Cerceau. Si ces deux derniers illustrent les travaux d'aménagements de la rive droite initiés par Catherine de Médicis, on distingue cependant nettement la frange d'arbres qui sépare le jardin de la reine-mère de la rivière. À l'ouest, le parterre de Diane offre une vue sur la façade du château et sur le pont alors en construction. Au nord-ouest, le promeneur pourra également jeter les yeux sur la plate-forme d'entrée du château, les « logis et chapelle tout a l'entour »[690] du jardin des Bohier et plus loin sur l'allée principale du château. Au nord, « ledict jardin, suivant le voulloir de madicte dame, a esté faict en une piece de terre […], joinct d'un long a la riviere de Cher, d'aultre long a la garenne dudict chastel, d'ung bout aux foussez et douves dudict chastel et d'aultre bout aux terres de la mestayrie de la Grange et appartenantces de ladicte seigneurie »[691]. La matrice cadastrale attachée à la section G1 du bourg[692], nous le confirme. Elle indique que la parcelle n°10 (fig. 26), située au nord du parterre et séparée de lui par un fossé (n°8 sur le cadastre), est constituée de taillis. De même le plan de Dupas de la Chauvignière, illustre les aménagements effectués dans le parc (fig. 45 et 60). La partie septentrionale du parterre fait donc face à une autre forêt : le parc de Chenonceau.

À l'est enfin, la matrice cadastrale indique que la parcelle n°4 à laquelle correspond la partie occidentale du jardin, séparée de lui par un fossé (n°8 – fig. 25) est constitué d'un autre

---

[689] *Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire*, Chambray-les-Tours, Matrice des propriétés foncières, commune de Francueil, cote 3P3/1137-1138.
[690] Voir pièce justificative n°13.
[691] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864. p. 122, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont, tome 23.
[692] *Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire*, Chambray-les-Tours, Matrice des propriétés foncières, cote 3P3/733-734.

taillis et d'un verger[693]. Le plan aquarellé de Dupas de la Chauvignière confirme la présence de deux espaces arborés et la vue à vol d'oiseau témoigne également de la présence d'arbres à gauche du jardin de Diane de Poitiers. Le compte du parterre, quant à lui précise que celui-ci sera joinct « d'aultre bout aux terres de la mestayrie de la Grange »[694], sans que soit mentionné qu'elle type de récolte était grevé par le contrat de métayage[695]. Les plans successifs de 1735 et 1814, montrant la présence de deux types d'espaces arborés différents que la matrice cadastrale distingue sous les vocables de « verger » et « taillis », démontre qu'il est probable que la destination des terres de la Grange n'ait pas variée depuis le XVI^{e} siècle. Le métayer a donc sûrement eu en charge un verger situé dans ou à proximité d'une forêt de taillis.

Le jardin de Diane à Chenonceau se trouve donc, bordé sur trois côtés par un décor de forêt. Les fossés sur les faces nord et est, et la rivière au sud, le séparent de son environnement. Nous retrouvons ici, un type de mise en scène proche de ceux déjà présents dans jardins d'Ancy-le-Franc, puis de Dampierre-en-Yvelines. À Chenonceau, si le procédé semble analogue, en raison de la présence des arbres situés sur le pourtour du jardin, la finalité en semble différente. L'architecte du jardin, a tiré profit de la situation proche de l'eau du château afin de créer une île artificielle pour le jardin par la mise en place d'un réseau de larges fossés ceignant le parterre. L'eau de la rivière est mise à contribution et baigne ainsi, uniformément jardin et château. Le château se trouve situé à proximité de la forêt de Chenonceau, il fait face au taillis de la rive gauche du Cher (côté commune de Franceuil – fig. 26). Le parterre est cerné sur trois côtés par une forêt naturelle qu'aucun procédé de mise en scène ne vient forcer. Par ailleurs, l'absence de mur de clôture entourant le jardin permet au promeneur de multiplier les points de vue. Sorte de promenoir autour du jardin, situé en terrasse sur le sommet de la levée de terre, la promenade permet en effet, de jouir d'une position dominante sur le jardin et de regarder, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci. Regardant vers l'intérieur, le visiteur bénéficie d'une vue en surplomb des compartiments afin de mieux en apprécier les compositions (fig. 63 - nous aurons l'occasion ultérieurement de revenir sur l'originalité de ce procédé[696]). Portant les yeux vers l'extérieur, la terrasse bordant le parterre permet au promeneur de longer le parterre et

[693] *Id.* note précédente.
[694] *Ibid*.
[695] Le terme de « métayage » (subst.masc.) désigne un contrat à bail grevant une terre qui au contraire du fermage, suppose une redevance variable selon les années. Il engage en général le métayer pour une durée de 9 ans. Celui-ci partage en principe la moitié de sa récolte avec le propriétaire. L'avantage pour le métayer était de n'avoir aucun investissement à faire, puisque le train de culture était fourni lors de l'entrée en jouissance des terres. La semence était partagée entre les deux contractants et les charges en nature telles que la dîme ou le champart, prélevées avant le partage de la récolte, pesaient sur les deux parties au contrat. (Françoise Moyen, « métayage », Encyclopaedia Universalis [en ligne], consulté le 28/05/2015 : http://www.universalis.fr/encyclopedie/metayage).
[696] Partie 3, chapitre 5, 5.2 Promenade et mise en scène : De l'importance des jeux de volumes dans la composition du jardin de Chenonceau, p. 254-268.

d'apprécier son environnement. Du côté est, il pourra embrasser du regard le château, sa cour d'entrée et suivre le tracé de l'allée principale qui en dessine le chemin d'accès (fig. 65). Sur ces trois autres faces, le visiteur pourra apprécier les vues sur la forêt et plus précisément au nord sur le parc de Chenonceau et sa garenne, abritant sans doute les animaux sauvages et domestiques destinés au plaisir de la propriétaire (fig. 47). L'eau qui irrigue le château et le jardin joue par ailleurs, un rôle essentiel. Clôture artificielle du jardin qu'elle vient ceindre, elle fait également le lien avec son environnement.

Contrairement au jardin d'Azay-le-Rideau qui tirait profit d'une topographie naturelle et résultait de la construction d'un bâtiment antérieur (le château d'Azay), le jardin de Chenonceau est une construction artificielle et résulte d'un choix délibéré. Le parti de donner au jardin de Diane la physionomie d'une île démontre le souhait de mettre l'abondance de l'eau à Chenonceau au service de la composition de son jardin. Comme au château, on a multiplié les points de vue sur la rivière dans le jardin. Faisant de son jardin, une sorte d'île dans le courant du Cher, on tirait parti du paysage de rivière autour du château tout en faisant de l'eau un élément d'union entre ces deux ensembles.

Les compositions des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau semblent ainsi, mettre à profit la topographie des sites sur lesquels ils ont été plantés. Tirant parti de la profusion de l'eau leurs concepteurs leur ont donné l'apparence d'îlots jardinés. La volonté de lier jardin et paysage de forêt reste cependant, présente. Comme au Quesnoy, l'attrait pour le parc et les paysages sauvages demeure, puisque des vues sur l'environnement alentour ont été aménagées. Pourtant, contrairement à ce que l'on avait pu observer dans la demeure des comtes de Hainaut, le jardin n'est plus confiné dans des murs. À Chenonceau, et sans doute à Azay-le-Rideau, le mur de clôture a été remplacé par de longues étendues d'eau. Permettant une délimitation non plus verticale du jardin, mais horizontale, ce système de clôture offrait au promeneur le loisir d'admirer le paysage alentour. À Azay, l'échange entre le jardin et le paysage n'est appréciable que depuis le jardin situé à l'ouest du château. À Chenonceau, en revanche, on a su intégrer à la composition de son jardin, le principe, déjà développé par l'architecte du château, de la démultiplication des points de vue.

Les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau, témoignent comme tant d'autres (Ancy-le-Franc, Dampierre-en-Yvelines, etc) de la vitalité du goût des propriétaires de château pour les jardins d'eau. Nous souhaitons à présent nous intéresser aux sources du jardin d'île et

en rechercher l'influence sur le jardin français afin de déterminer dans quelle mesure les châteaux d'Azay et de Chenonceau en ont été marqués.

Chapitre 4 : Le jardin d'île, entre littérature et réalité

Tour à tour représenté dans la littérature courtoise de la fin du Moyen Âge, comme lieu de plaisance ou lieu de péril, l'île exerce sur l'Homme de ce temps une certaine fascination. À la fois, symbole de l'étrange et du familier, elle devient le lieu privilégié du fantastique et cristallise toute les fantaisies. À la fin du XV^{e} siècle, les Grandes Découvertes favorisent cette vogue et l'on assiste au développement d'une nouvelle littérature spécialement dédiée à cette thématique : *l'Isolario.* Ces *isolari* étaient destinés à un public érudit, attiré par les légendes liés à ces lieux mythiques. En effet, *l'isolario*, loin de constituer un outil cartographique, est accompagné d'un texte en vers ou en prose voué à offrir au lecteur des données spécifiques propres à la fois à le renseigner sur des éléments géographiques, historiques ou sociaux plus ou moins proches de la réalité ; mais également à lui transmettre les mythes et légendes attachés au lieu et destinés à éveiller l'imagination de ce dernier[697]. Ces ouvrages reposaient toutefois, sur une base littéraire souvent issue des textes anciens et se faisaient les échos des récits de voyage ; aussi l'imaginaire tenait-il une place importante dans ces écrits que nous étudierons brièvement.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que l'Homme du Moyen Âge a très tôt orné les châteaux de ces îles de jardins merveilleux ; symboles de richesse, de pouvoir et de mystère. D'abord contrées imaginaires, théâtre du plaisir et de la rencontre amoureuse, l'île devient bientôt jardin. Nouvel objet architectural, le jardin d'île est le lieu de toutes les fantaisies et inspire les créations les plus subtiles. En 1499, paraît à Venise l'*Hypnerotomachia Poliphili* ou *Songe de Poliphile.* Construit sur le modèle du roman initiatique, cette œuvre renouvelle la figure du jardin et notamment celle du jardin d'île. L'île de Cythère devient bientôt une source d'inspiration pour le jardin réel et il sera intéressant d'en déterminer l'influence sur le jardin français de la Renaissance.

Nous tenterons de définir ce qu'est un jardin d'île en en dégageant les composantes. Nous nous intéresserons ensuite à l'influence que le *Songe de Poliphile* a pu avoir sur la perception de ce jardin et sur sa composition. Nous tenterons subséquemment de déterminer comment celui-ci a pu inspirer les créations paysagères réelles de la Renaissance française en les distinguant de certaines des plus emblématiques de leurs cousines ultramontaines. Enfin,

[697] Chiara Lastraioli, « Un monde en forme d'île, espace géographique et espace imaginaire dans l'*Isolario* de Tommaso Porcacchi », dans *Espaces et imaginaires dans la culture italienne de la Renaissance*, publication du Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Renaissance Italienne, études réunies et présentées par Alain Godard et Marie-Françoise Piéjus, Paris, 2006, p.45.

nous reviendrons à notre corpus afin de déterminer quelles parentés les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau peuvent avoir avec le jardin d'île tel que défini dans le *Songe.*

4.1. Une composition imaginaire unique…

Traduire la notion de jardin d'île semble un exercice complexe. Que désigne-t-il ? Est-ce simplement une île ornée d'un jardin ? une île entièrement recouverte d'un jardin ou un jardin artificiellement mis en eau ? Afin de pouvoir différencier chacune de ces possibilités et d'attribuer à chacune son rôle dans l'évolution de la mise en scène de l'ensemble château-jardin ; il convient d'interroger les sources du jardin d'île et d'en étudier les mutations.

Le jardin d'île dans la littérature du XVe siècle

L'eau joue dans la littérature courtoise du Moyen Âge un rôle important[698]. C'est donc tout naturellement que l'île, étendue géographique isolée par l'eau, devient un élément de curiosité. Espace éloigné dont les communications avec la terre ferme peuvent s'avérer périlleuses, l'île cristallise tous les éléments propres à faire d'elle un lieu fantasmagorique. Symbole de l'inaccessible, du mystérieux ou du dangereux, les auteurs en font rapidement le lieu de prédilection des créatures surnaturelles et des fées en particulier. Œuvre caractéristique de cette perception de l'espace insulaire, l'*Orlando innamorato* de Matteo Maria Boiardo[699] nous offre une description de ces « îles-jardins » dont il décline pour nous la conjugaison. Nous retiendrons de cette œuvre essentiellement deux types d'îles. Le premier est « l'île du Lac », demeure de la fée Morgane. Boiardo la situe sous un lac magique dont les eaux sont composées par les rivières, fleuves étangs, mers et océans du monde. Roland accède à la demeure de

[698] Voir à ce sujet notamment, Bernard Ribémont (dir.), *L'eau au Moyen Age,* publications du Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Aix-en-Provence, 1985; Brian E. Daley, « The 'Closed Garden' and the 'Sealed Fountain': Song of Songs 4 :12 in the late medieval iconography of Mary », *Medieval gardens,* Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., Dumbarton oaks Research Library and collection, 1986, p.255-278;François Roudaut (dir.), *Sources et fontaines du Moyen Age à l'Age baroque,* actes du colloque tenu à Montpellier les 28, 29 et 30 novembre 1996, Paris, 1998 ; Danièle James-Raoul, Claude Thomasset, *Dans l'eau, sous l'eau. Le monde aquatique au Moyen Age,* Paris, presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.

[699] L'*Orlando innamorato* est un poème chevaleresque composé par Matteo Maria Boiardo (1440-41/1494) à la fin du XV^{e} siècle en l'honneur des ducs d'Este Borso puis Hercule II. Les deux premières parties en furent publiées à Ferrare en 1483 et rencontrèrent un franc succès. Les troisième et quatrième parties furent composées à une date qui demeure encore incertaine et le poème demeura inachevé. Il fut complété par Niccolo degli Agostini et Lodovico Domenicchi avant d'être refondu en 1541 par Francesco Berni. L'Arioste lui donna une suite l'*Orlando furioso*, publiée pour la première fois en 1516 et achevé en 1532, qui éclipsa totalement par son succès l'œuvre de Boiardo. L'*Orlando innamorato* ou *Roland l'Amoureux* en français, se construit sur le modèle de l'épopée romanesque et s'inspire de la « Chronique » du pseudo-Turpin. Il met en scène les exploits des chevaliers de l'empereur Charlemagne et en particulier de son neveu Roland.

Morgane à la suite d'un affrontement avec un géant sur le pont d'une rivière. Le géant vaincu, il se trouve précipité dans le lit de la rivière et se réveille dans la demeure de Morgane : « L'île du Lac ». Celle-ci est composée de différents espaces, eux-mêmes divisés en plusieurs îles où l'eau constitue la frontière physique et psychologique entre le réel et le merveilleux : « D'ailleurs un large fleuve qui tournait tout autour de l'île, et qui la faisait nommer l'île du Lac, lavait le seuil du portail, et s'opposait au désir de tous ceux qui auraient voulu sortir du jardin malgré Morgane[700] ».

Sur l'une des îles se trouve une prison de cristal dans laquelle Roland retrouve son cousin Renaud, qu'il croyait mort, et où sont enfermés les chevaliers dont Morgane souhaite se venger. Traversant depuis la prison, les eaux bouillantes qui la séparent de sa voisine, on aperçoit la salle du trésor de la fée. Celle-ci est ornée de colonnes de pierres semi-précieuses et évoque un espace richement décoré à la manière d'un château. C'est d'ailleurs, à proximité de ce lieu qu'est planté un parterre luxuriant garni de plusieurs canaux et de statues en or. La demeure de Morgane inspire ainsi, au lecteur le décor d'un château paré de son jardin. Boiardo construit donc l'île de Morgane par un ensemble d'îles souterraines dont les eaux ont été enchantées par la fée afin de délimiter son territoire et d'en assurer la sécurité. Il n'oublie pas cependant l'aspect esthétique de la demeure et nous la décrit à la manière d'un château royal.

Boiardo nous propose ensuite, un second type d'île dans son *Orlando innamorato,* il s'agit de l'*isola zoiosa* ou « île de Plaisance » dans la traduction française[701]. Contrairement à celle du Lac, l'île de Plaisance n'est pas le théâtre d'une aventure de Roland ; elle met en scène son cousin Renaud de Montauban attiré là-bas par un serviteur de la magicienne Angélique. Celle-ci, sous l'effet de la fontaine d'Amour à laquelle elle s'est désaltérée, est tombée éperdument amoureuse du chevalier Renaud qui, lui, s'est par mégarde, abreuvé à la fontaine de désamour et la fuit.

Boiardo prend cette fois, le soin de situer géographiquement l'île qu'il met en scène : elle se trouve quelque part le long des côtes d'Oman (golfe Persique). Il prend ainsi le parti d'intégrer une part de réalité à son œuvre, ceci afin de donner à son récit une certaine substantialité. L'île de Plaisance est présentée comme bien plus vaste que l'île de Morgane. Elle mesure quinze milles de circonférence quand l'île du Lac n'en mesurait qu'un de large. Renaud y est amené par un vaisseau magique sur lequel il est imprudemment monté alors qu'il se trouvait en Espagne près de Barcelone. Là encore, l'auteur prend soin de préciser la route

[700] Matteo Maria Boiardo, Alain René Lesage (trad.), *œuvres complètes, tome 10, œuvres "adaptées" II, nouvelle traduction de Roland l'Amoureux*, Paris, 2009, p.417.
[701] Matteo Maria Boiardo, Alain René Lesage (trad.), *œuvres complètes… op.cit.,* Paris, 2009, p.147.

empruntée par le chevalier. Son bateau a franchi le détroit de Gibraltar, fait voile quelque temps en direction de l'île des Canaries avant de s'orienter vers l'Atlantique, ce que fera Christophe Colomb quelques années plus tard. La particularité de cet itinéraire semble indiquer que Boiardo adhérait ou tout au moins avait connaissance des théories de Paollo Toscanelli[702] à propos de la route des Indes. En outre, la volonté de situer relativement précisément l'île de Plaisance dans l'espace tend à donner à celle-ci une certaine réalité et permet à l'auteur d'y introduire des éléments propres à rappeler le faste de la vie chevaleresque. Renaud aborde donc sur l'*isola zoiosa* par une barque de laquelle il découvre une île abritant un somptueux jardin. Il remarque à cette occasion que « aucuns murs ne le fermaient ; les seuls bords de la mer en faisaient la clôture ». Le jardin est décrit comme un nouvel Éden et reprend les canons du *locus amoenus*[703] *:* la verte prairie émaillée de fleurs, les bosquets, les sources et les ruisseaux quoique la description n'en soit pas des plus précise. Tout au plus l'auteur mentionne-t-il la présence de cabinets de verdure entremêlés de roses et de chèvrefeuilles, ainsi qu'une « claire fontaine » au centre du jardin. L'auteur s'est en effet concentré sur le château qui domine le jardin : « Un beau et riche palais apparaissait, fait d'un marbre si pur et si poli que le jardin tout entier se reflétait en lui[704] ». Boiardo insiste de ce fait, sur l'importance du dialogue entre demeure et jardin, ce qu'il souligne en montrant que la beauté du jardin répond à la richesse des intérieurs du château[705]. Il prend également soin de préciser que l'île de Plaisance est un lieu dédié à l'Amour. Ainsi, lorsque Renaud aborde sur l'île, il est accueilli par une belle et noble jeune fille qui l'invite à se joindre aux festivités ayant lieu dans le jardin où « des troupes de chanteuses et joueuses d'instrument, toutes belles par excellence, et revêtus d'habits galants, chantaient les louanges de l'Amour[706] ». La jouvencelle qui l'a accueilli l'informe ensuite que l'île est l'œuvre de la magicienne Angélique qui la créée pour le charmer : « C'est à cause de toi que tout est édifié, et pour toi seul que la reine l'a fait : tu dois apprécier ta chance d'être aimé de cette dame si exceptionnelle (…) t'estimer heureux de [te] voir l'esclave de l'amour [707]».

---

[702] Paolo Toscanelli, cartographe florentin, avait élaboré pour le roi du Portugal une carte de la route des Indes Orientales traversant l'océan Atlantique. Cette carte élaborée en 1468 a peut-être influencé le choix de Christophe Colomb d'emprunter cette route vers les Indes. En ce qui concerne, l'importance des théories de Toscanelli dans l'œuvre de Boiardo voir notamment Denise Alexandre-Gras, « le jardin enchanté dans le roman chevaleresque italien », dans *Le paysage à la Renaissance,* actes du colloque tenu à Cannes le 31 mai et les 1er et 2 juin 1985, Fribourg, 1988, p.148.

[703] En ce qui concerne les composantes traditionnelles du *locus amoenus,* voir notamment Ernst Robert, *European Literature and the Latin Middle Ages*, Princeton, Princeton University press, 1953, copie 2013.

[704] Matteo Maria Boiardo, Alain René Lesage (trad.), « œuvres complètes, tome 10, œuvres 'adaptées" II, nouvelle traduction de Roland l'Amoureux », Paris, 2009, p. 147

[705] *Id.* note précédente, p. 147-148.

[706] *Ibid.*, p.147.

[707] *Ibid.*, p. 148.

L'*isola zoiosa* synthétise donc plusieurs éléments. L'île est le fruit d'un enchantement, il s'agit d'un lieu dédié à l'Amour. Décor issu de la tradition courtoise, elle reprend plusieurs éléments caractéristiques du *locus amoenus*, l'auteur prend toutefois, soin d'y créer un jardin soigneusement architecturé afin qu'il devienne à la fois, le pendant et l'écrin du château, dans lequel il se reflète. Il donne ainsi, l'impression à son lecteur que l'aventure se déroule dans le cadre d'un décor de cour. Le caractère insulaire de cette île est mis en évidence par l'auteur afin de donner à son lecteur l'illusion que ce lieu merveilleux existe bel et bien.

Le thème de l'île dans l'*Orlando innamorato,* recouvre donc plusieurs réalités. Il est le fruit d'un enchantement, mais peut à l'occasion donner au lecteur l'illusion d'être un lieu réel. Il renvoie par un ou plusieurs de ses éléments au décor traditionnel de la cour du roman courtois et s'inspire largement du *locus amoenus*. Château et jardin forment les éléments essentiels au décor de ces îles, demeures des enchanteresses.

Le modèle de l'île de « plaisance », théâtre de l'Amour courtois, se retrouve par ailleurs, dans un roman français à peu près contemporain de l'œuvre de Boiardo : *Le livre du cuer d'Amour épris*[708] de René d'Anjou. Dans la tradition du *Roman de la Rose*[709], ce dernier met en scène le chevalier Cœur tentant de délivrer sa bien-aimée Douce Merci retenue par Refus, Honte et Danger. Au cours du récit, le chevalier recherchera de l'aide sur « l'île d'Amour » auprès de dame Courtoisie et dame Pitié. L'île du *Cuer d'amour épris*[710] reprend la typologie du château merveilleux « le soleil estoit ja hault et fort avoit ja passé de la force de la nuée tellement qu'il rayoit tout applain sur ung beau chastel qui estoit en my l'isle [711]». Toutefois, contrairement à l'auteur de l'*Orlando innamorato,* celui du *Cuer* a décidé de volontairement réduire l'espace jardin qu'il ne décrit pour ainsi dire pas. Le jardin se trouve remplacé dans

[708] Le *Livre du cuer d'amour espris* est rédigé par René d'Anjou (1409-1480) entre 1460 et 1485. Écrit dans la tradition du *Roman de la Rose.* La trame de ce roman repose sur des personnages qui incarnent des sentiments comme l'honneur et l'amour. Il raconte les tribulations d'un chevalier, Cœur, pour trouver la Dame Idéale, Douce Merci. Nos références à cet œuvre proviendront de l'édition critique proposée par Susan Wharton : René I (duc d'Anjou), Susan Wharton (éd), *Le livre du cœur d'amour épris,* Paris, 1980.

[709] Le *Roman de la Rose* est un poème allégorique composé de deux parties, rédigées entre 1230 et 1280 par Guillaume de Lorris et Jean de Meung. . Cet ouvrage raconte dans sa première partie, le songe fait par le narrateur qui lui permet de conter l'amour d'un homme pour sa bien-aimée et ses tentatives pour entrer dans un fabuleux jardin. Donnant au second auteur, l'occasion dans la deuxième partie de débattre d'amour et de philosophie. Nous utiliserons pour nos références, l'édition réalisé par André Mary : Guillaume Lorris (de), Jean Meung (de), André Mary (éd.), *Le Roman de la Rose,* Paris, 1983.

[710] Nous remercions ici, Gilles Polizzi d'avoir attiré notre attention sur la parenté existant entre « l'île d'Amour » du *Cuer d'amour épris* de René d'Anjou, « l'île de Vaine Espérance » du *Séjour d'honneur* d'Octavien de Saint-Gelais et l'île de Cythère du *Songe de Poliphie.* À ce sujet, voir notamment : Gilles Polizzi, « L'invention de Cythère, Genèse et réception du Livre du Cuer au XV^e^ siècle, entre la France et l'Italie » dans Chantal Connochie-Bourgne (dir.), Valérie Gontéro-Lauze (dir.), *Les Arts et les Lettres au temps du roi René,* actes du colloque tenu à Aix-en-Provence du 18 au 21 novembre 2009, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2013, p 63-76.

[711] René d'Anjou, Susan Wharton (éd.), *Le livre du cuer d'amour épris,* Paris, 1980, p. 110.

l'œuvre de René d'Anjou par un hôpital qui soigne les amoureux blessés par Danger et Refus[712] et par un cimetière où reposent ceux qui ont succombés à l'Amour charnel. La scène du cimetière est d'ailleurs, l'occasion pour l'auteur d'introduire une variante dans le roman courtois de chevalerie lorsque le Cœur et ses compagnons entreprennent de lire les épitaphes des tombes qui renferment chevaliers, héros mythologiques antiques et empereurs romains[713]. La thématique du cimetière qui est décrit comme un lieu où poussent fleurs et arbustes peut être ici, rapprochée de la typologie du verger-cimetière du jardin monastique[714]. L'auteur a peut-être voulu introduire une réflexion sur la mort et la résurrection du Christ en introduisant la figure de l'Amant que l'Amour charnel a conduit au tombeau, mais que l'Amour spirituel peut sauver. La thématique du jardin resterait alors sous-jacente. La matière religieuse est d'ailleurs présente dans une œuvre où apparaît un autre jardin sur une île, il s'agit du *Séjour d'honneur* d'Octavien de Saint-Gelais[715]. Le roman retrace les errances de l'Acteur qui sous l'influence de Sensualité part à la recherche d'honneur, de gloire et de richesses. Dans son périple, il sera amené à rencontrer Fol Abus qui le conduit sur l'île de Vaine Espérance. L'île est présentée par ce dernier comme un lieu de repos et de plaisance : « Si est l'isle dicte Vaine Espérance/ ou jeunes cuers vont quérant leur plaisance » [716], une terre fertile et éternelle. Comme dans le *Cuer d'amour épris,* le premier aperçu de l'île nous est donné depuis la mer « ja si pres feusmes venus clerement vy le palays sur ung cousteau tres hault assis de la dame et princesse de ce quartier (…) et bien monstroit estre basti par bon devis et la main d'ouvrier parfaict avoit passé sur tel chief d'œuvre [717]». La première vue de l'île de Vaine Espérance exclut le jardin, l'attention de l'acteur est toute entière absorbée par le faste du château de dame Vaine Espérance qu'il dépeint comme « moult enrichy de rubiz et ballaiz, /D'autres joyaux qui ne furent pas laictz. Brief ce sembloit ung œuvre d'excellence »[718]. Si l'auteur ne décrit pas avec précision le château de la dame, il entreprend toutefois d'insister sur l'extrême richesse du lieu

[712] *Id.* note précédente, p. 115-116.
[713] *Ibid.* note 70, p.119.
[714] Cette typologie de verger apparaît sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall. À ce sujet voir notamment : Dietmar Hennebo, *Geschichte der deutschen Gartenkunst : Gärten des Mittelalters,* 1962 (Deuxième édition München und Zürich, 1987, p. 29-30) et Joëlle Fuhrmann, « Les différentes sources, caractéristiques et fonctions des jardins monastiques au Moyen Âge », dans ouvrage collectif, *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* actes du colloque tenu à Aix-en-Provence au mois de février 1990, Aix-en-Provence, 1990, p. 109-124.
[715] Le *séjour d'honneur* est l'œuvre d'Octavien de Saint-Gelais (1468-1502) et paraît en France en 1494. Il conte les errances de l'acteur sous l'emprise des personnages allégoriques Sensualité, Fol Abus, Vaine Espérance, puis de son repentir avec le concours de Raison. Le roman d'Octavien de Saint-Gelais reprend la structure du songe allégorique tout en y associant la tradition du pèlerinage initiatique. Octavien de Saint-Gelais, Frédéric Duval (éd. crit.), *Le séjour d'honneur*, Genève, 2002, 534 p.
[716] Octavien de Saint-Gelais, Frédéric Duval (éd. crit.), *Le séjour d'honneur*, Genève, 2002, p. 190, livre II, XIV, vv.9-10
[717] *Id.* note précédente, p. 195, livre II, II.1.
[718] *Ibid.*, p. 197, livre II, XX, v. 27-29.

et l'amabilité de celle-ci. Cette dernière est la représentation de plusieurs vaines espérances, puisqu'elle promet l'amour à ceux qui le recherchent, l'argent ou encore la gloire[719]. De ce point de vue, la dame Vaine Espérance, représente la Tentation puisqu'elle attire sur son île les jeunes gens qui aspirent à un avenir meilleur par la facilité et le plaisir. Cette qualité est soulignée lorsque l'auteur narre l'invitation au jardin de dame Vaine Espérance à l'Acteur : « (…) elle, voulant guaingné en toute manière le consentement de mon cueur pour en user a son vouloir (…) se mist et print chemin droit a une petite porte secrete par laquelle aux champs on yssoit et aux jardins d'icelle dame »[720]. Le jardin n'est pas précisément situé par l'auteur, tout au plus sait-on que l'on y accède par une porte secrète. Néanmoins, celui-ci insiste dans son récit sur le caractère éternellement fleuri du lieu, sur l'agrément pour les sens qu'il procure et sur la richesse des arbres fruitiers qu'il abrite. Le décor du jardin est peu abordé, il est divisé par des allées, ornées de tonnelles et treillages, et abrite « cent milles oyseaux en caiges artificielles »[721]. Il s'agit donc d'un *locus amoenus* traditionnel ; toutefois le jardin de l'île de Vaine Espérance se singularise en raison de la scène dont il est le théâtre :

> « Lors elle, voulant par la doulceur des fruicts du sien jardin me appaster et bailler le contrepoison au refuz que faire pourroye de non vouloir illecq a la longue demourer, ainsy que icelle nigromantique enchanteresse par instigation déloyalle fait (…) commença lors entre les autres arbres des syens fronctiers a ung poirier hault et feuillu (…) y cueillir fruict a foison. Si en prist lors en son giron certaine quantité et m'en bailla a taster (…). Lors prins le dangereux morceau, sçavoir est la poyre (…) aussytost qu'en eut gousté (…) fut renforcé mon fol vouloir, voyre et chargié mon appetit de tel rengrege que moult depuis m'a cher cousté le goust du fruict tant perilleux ».

Plusieurs éléments sont à retenir de cette scène, Vaine Espérance est ici assimilée à la figure de l'enchanteresse maléfique, l'île redevient le lieu d'un fantastique inquiétant et un lieu de péril. La scène où elle offre le fruit à l'Acteur est une allusion transparente à la Chute, décrite dans la Genèse, lorsqu'Ève tend à Adam le fruit de l'arbre de la Connaissance et l'encourage à le manger. L'Acteur est tenté par le fruit et tombe sous la coupe de Vaine Espérance qui le garde prisonnier de son île. Enfin, le personnage de Vaine Espérance est présenté comme une tentatrice et une séductrice. Il ne s'agit plus dans ce jardin d'Amour spirituel, mais d'Amour charnel.

L'analyse des îles de l'*Orlando innamorato,* de l'île de Vaine Espérance ou de celle du *Cuer d'Amour épris* nous apprend donc que le motif de l'île est le plus souvent associé au thème

[719] *Ibid.,* p.199-200, livre II, XXI, v. 17-64.
[720] *Ibid.,* p. 205, livre II, II.2.
[721] *Ibid.,* p. 206 et 212, livre II, II.2.

de l'Amour, spirituel ou charnel, à la fin du XV^e siècle. Il convient d'en étudier la raison et d'en déterminer l'influence sur le motif du jardin d'île.

À la fin du XV^e siècle, la découverte des Amériques change la perception que l'Homme du Moyen Âge a du monde. Les grands explorateurs franchissent les limites de territoires inconnus et la littérature se fait l'écho des Grandes Découvertes. Les récits de voyage se multiplient et donnent au lecteur l'opportunité de percevoir un nouveau monde. C'est également l'occasion pour le littérateur de donner vie aux mythes classiques et de les réinventer. L'île, dans ce contexte, constitue un médium parfait à l'expression de l'émerveillement, du mystérieux et de l'inconnu. C'est ainsi qu'une nouvelle littérature prend forme : l'*isolario.* Ouvrages composites, les *isolari* se distinguent par leurs contenus et par le public auxquels ils sont adressés.

L'*isolario* se divise en une partie cartographique qui tient souvent plus de l'outil iconographique que de l'outil géographique ; et d'une partie textuelle explicative[722]. Le texte vise à expliciter les données géographiques propres à chaque île abordée, mais expose également son histoire politique et mythologique. L'*isolario* inclut en outre, les caractéristiques climatiques, botaniques et zoologiques de l'île ; ainsi qu'une analyse des ressources naturelles, les caractères propres à chaque peuple, les croyances et les usages (parfois des plus extravagants) des résidents de cette dernière. L'*isolario* est rédigé à destination d'un public érudit : il s'adresse aux lecteurs séduits par les nouvelles découvertes ou par le thème et la mythologie liés aux espaces insulaires. Il est encore destiné aux passionnés de géographie et aux amateurs de curiosités. Quant aux auteurs, s'ils puisent parfois dans les récits des grands voyageurs, ils ont le plus souvent recours aux textes des Anciens. Il s'agit dès lors de constituer des ouvrages de divulgation géographique, agréables à la lecture, mais qui conservent une certaine préciosité littéraire[723]. L'archétype de ce nouveau genre semble avoir été imprimé vers 1420-1430 et est l'œuvre du florentin Cristoforo Buondelmonti et s'intitule *Liber insularum*

[722] Sur ce genre littéraire voir Franck Lestringant, « Fortune et singularité à la Renaissance : le genre de 'l'Isolario' », dans *Sutdi francesi,* n° 84, anno XXVIII, fasc. III, 1984, p. 415-436 ; du même auteur *Le Livre des îles : Atlas et récits insulaires (XV^e-XVIII^e siècles),* Genève, 2002 ; voir également Adèle Dei (en collaboration avec L. Cassi), « Le esplorazioni vicine : geografica e itteratura negli 'Isolari' », dans *Revista Geografica Italiana,* vol.100, mars 1993, n° 1, pp. 205-269 ; Marziano Guglielminetti, « Per un sottogenere della litteratura di viaggio : gl'isolario del Quattro e Cinquecento » dans *La letteratura di viaggio dal Medioevo al Rinascimento, Genei e problemi,* Alessandria, 1987, p.107-117 et Massimo Donattini, *Spazio e modernità : libri, carte, isolari nell' età delle scoperte,* Bologna, *2000, p.167-192.*

[723] Chiara Lastraioli, « Un monde en forme d'île, espace géographique et espace imaginaire dans l'*Isolario* de Tommaso Porcacchi », *op.cit.* Paris, 2006, p.45.

archipelagi[724]. Publié bien avant les Grandes découvertes, il tend à démontrer l'importance de la figure de l'île dans la pensée médiévale. Mais en quoi l'i*solario* a-t-il pu influencer la perception du jardin d'île ? La réponse tient à la survivance des mythes que les auteurs des *isolari* mettaient en scène. Dans le *Libro di Benedetto Bordone nel quale si ragiona di tutte le isole del mondo*[725], Chiara Lastraioli a souligné que Benedetto Bordone :

> « recherchait chez Dante et Pétrarque les images poétiques illustrant les plans des îles les plus connues comme celles récemment découvertes. Dans sa mise en littérature de l'espace géographique de l'Ancien et du Nouveau Monde ; on identifie aisément les traces des lectures d'humaniste (Pline l'Ancien, Strabon, Solin, l'incontournable Ptolémée, ou encore les poètes, Homère et Pindare) et l'écho de plusieurs récits de voyage typiques de la production littéraire vénitienne (Marco Polo et les chroniques des marchands vénitiens). »[726]

Cette démarche tend bien à illustrer que la figure de l'île connaît de nouveaux développements par la réintroduction de la mythologie classique dans la mystique qui l'entoure.

L'île, nous l'avons dit, se trouve de plus en plus associée à la figure de l'Amour dans la littérature, mais il est difficile de déterminer si cette association est due à son caractère de lieu isolé ou à la survivance du mythe de la naissance de Vénus. Elle serait en effet, née de l'écume des flots après la mutilation du dieu Ouranos par son fils Chronos. La semence d'Ouranos tombant du ciel aurait fécondé la mer, créant la déesse de l'Amour. Voici comment Hésiode nous décrit cet événement dans sa *Théogonie* :

> De l'écume « une fille
> se forma : elle vint effleurer la divine Cythère,
> et, de là, parvint à Chypre baignée par les vagues,
> où la déesse aborda, pudique et belle : et de l'herbe,
> sous ses pas délicats, poussait : les dieux et les hommes
> ont nommés la déesse Aphrodite [Vénus], du nom de l'affreuse
> rosée d'écume, Cythérée, du nom de Cythère,
> [née de l'affreuse rosée, Cythérée à la belle couronne]

---

[724] Au sujet de cet ouvrage et de son influence voir notamment, Hilary Louise Turner, « Christopher Buondelmonti Adventurer Explorer and Cartographer », dans Monique Pelletier (éd.), *Géographie du Monde au Moyen Age et à la Renaissance*, Paris, 1989, p. 207-216 et Chiara Lastraioli, « Un monde en forme d'île, espace géographique et espace imaginaire dans l'*Isolario* de Tommaso Porcacchi », dans *Espaces et imaginaires dans la culture italienne de la Renaissance*, publication du Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Renaissance Italienne, études réunies et présentées par Alain Godard et Marie-Françoise Piéjus, Paris, , 2006, p.43-71. Au sujet de Cristofor Buondelmonti voir Robert Weiss, « Buondelmonti, Cristoforo », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 15, Roma, 1972, p. 198-200.

[725] Benedetto Bordone, *Libro di Benedetto Bordone nel quale si ragiona di tutte le isole del mondo*, Niccolo Aristotele dettot Zempino, 1528 et Benedetto Bordoni, Umberto Eco (préf.), *Isolario*, Paris, 2000.

[726] Chiara Lastraioli, « Un monde en forme d'île, espace géographique et espace imaginaire dans l'*Isolario* de Tommaso Porcacchi », *op.cit.*, Paris, 2006, p.46-47.

fille de Chypre, du nom de l'île battue par les vagues,
l'Amie des rires, du nom des rires que donne le sexe.
le Désir splendide et l'Amour lui firent escorte,
dès sa naissance, lorsqu'elle gagna la troupe divine[727]».

L'influence du mythe de la Vénus Cythéréenne est difficile à apprécier dans les romans de chevalerie de la première moitié du XV^e^ siècle. S'il n'est pas douteux que les auteurs ont connaissance de son existence, le rapprochement entre la déesse et les figures féminines occupant les îles qui ponctuent les épopées médiévales ne semble pas évident. La raison en incombe certainement au rôle tenu par la mythologie arthurienne dans la littérature courtoise du Moyen Age. La femme qui réside sur une île est souvent associée à la figure de la fée (Morgane, Mélusine, etc.) et propose d'avantage au lecteur le visage d'un personnage nuisible ou inquiétant que celui de l'amante idéale représentée par la déesse de l'Amour. Il faut donc attendre la deuxième moitié du XV^e^ siècle, pour voir à nouveau la figure féminine attachée à l'île redevenir une Vénus. L'*isolario* a peut-être joué un rôle important dans ce cadre puisque Chypre et Cythère (îles tour à tour citées comme lieu de naissance et où de résidence de la déesse) figurent régulièrement dans ces ouvrages. Si les auteurs n'oublient pas de décrire scrupuleusement la situation commerciale ou politique de ces îles[728], ils insistent souvent particulièrement sur la mythologie associée à Vénus et participent de la promotion du rapprochement entre île et thématique amoureuse. Or à la fin du Moyen Age, la vogue du roman courtois a consacré le jardin comme *locus amoenus* et Vénus, en tant que déesse de l'Amour et de la fécondité, semble la figure parfaite pour devenir la gardienne de « l'île-jardin » idéal.

Ainsi, dans les années 1475-1478, Ange Politien dans ses *Stanze*[729] nous présente-t-il la divinité dans toute sa gloire et sa beauté. L'auteur raconte le triomphe du dieu Amour sur le jeune chasseur Lulio qui refuse de se laisser dominer par lui. Après avoir soumis Lulio, Amour

[727] Hésiode, Philippe Brunet (trad.), Marie-Christine Lecrlerc (comm.), *La Théogonie. Les Travaux et les jours, et autres poèmes*, Paris, Librairie Générale de France, coll. « livre de Poche classique », 1999p. 34, v. 191-201.

[728] Chypre demeura jusqu'en 1571 une possession vénitienne ; or les *isolari* connurent une ferveur particulière auprès du public de la Sérénissime, si bien que plusieurs auteurs firent de Venise le centre de leurs ouvrages ; c'est le cas de Tommaso Porcacchi dont l'édition de son *Isole più famose del mondo* date de 1572. Voir à ce sujet Chiara Lastraioli, « Un monde en forme d'île, espace géographique et espace imaginaire dans l'*Isolario* de Tommaso Porcacchi », *op.cit.*, Paris, 2006, p.48-60.

[729] Les *Stanze* furent rédigées entre 1475 et 1478 par Ange Politien (1454-1494). Elles célèbrent le triomphe de Julien de Médicis à l'occasion du tournoi du 29 janvier 1475 qui eût lieu à Florence. L'ouvrage se divise en deux parties dont la première est consacrée à la description du coup de foudre de Lulio, jeune chasseur rétif à l'amour, attiré par Cupidon auprès d'une jeune et belle nymphe, Simonetta, dont il tombe amoureux. L'amour le pousse alors à exécuter pour elle une action de gloire : un tournoi. La composition est bien sûr une allusion à Julien de Médicis et à la jeune femme dont il est épris : Simonetta Vespucci, connue à Florence pour sa beauté, et qui est représentée ici comme une créature mythologique vivant dans un monde enchanté. Le second livre est consacré au récit que Cupidon fait à sa mère Vénus du triomphe de l'Amour sur le jeune Lulio. L'œuvre de Politien est demeurée inachevée en raison de l'assassinat de Julien de Médicis, mécène et ami de l'auteur, lors de la conspiration des Pazzi.

retourne auprès de sa mère Vénus afin de lui faire le récit de son exploit. Son voyage est, pour l'auteur, l'occasion de dépeindre l'île de Cythère tel qu'il l'a imaginée et construite. Ainsi, l'île de Vénus est présentée comme un jardin éternel, clos de murs, à la manière d'un jardin courtois. Il nous en décrit les riches fleurissements :

> « il [le jardin] revêt la campagne
> de roses de lys, de violettes et de fleurs
> et l'herbe de ses propres beauté s'émerveille
> blanche, céruléenne, jaune pâle et vermeille [730]»

Il insiste sur l'essence des arbres qui en constituent l'ombrage : laurier, cyprès, myrte, etc. Puis, en souligne également l'architecture. Il précise que le jardin comprend en son centre une fontaine d'eau vive et qu'il est entouré de buis[731]. L'île de Vénus abrite également un château conçu pour faire pendant aux fabuleux jardins longuement décrit par l'auteur[732] :

> « La demeure royale transperce l'air serein,
> flamboyante de gemmes et d'or fin,
> (…)
> Les murs alentours sont formés par un suave
> et transparent béryl d'un art admirable,
> passe à travers le doux saphir oriental
> dans le vaste hôtel le jour pur et calme,
> mais le toit d'or avec lequel l'extrême pourtour
> se ferme, contre Phoebus ouvre l'étendard,
> par des pierres variées le plaisant pavement
> orne le sein du palais d'une peinture merveilleuse [733]».

À la lecture des *Stanze* de Politien, nous comprenons aisément qu'il ne s'agit plus seulement pour l'auteur de décrire une abstraction rêvée de l'île de la déesse de l'Amour. Il s'agit d'un espace que l'auteur a construit presque architecturé avec soin par de longues énumérations des espèces présentes dans le jardin. Si le bâti n'est encore que ponctuellement présent au sein du jardin, on perçoit que l'auteur s'est intéressé à la mise en scène de l'ensemble en opposant le vaste jardin et son parc, au château de la divinité, que l'auteur qualifie d'ailleurs de « demeure royale ». Politien semble ici chercher à définir les espaces et à donner à son jardin un certain nombre de qualités bien spécifiques. Il souligne que celui-ci se situe sur les pentes

[730] Ange Politien, Emilie Séris (trad.), *Stanze et Fable d'Orphée,* Paris, 2006.
[731] *Id.* note précédente, p. 28 et 30.
[732] Pas moins de vingt pages de l'édition d'Emilie Séris des *Stanze* de Politien sont consacrées à la seule description des variétés de plantes, arbres et animaux du jardin de l'île de Vénus.
[733] Ange Politien, Emilie Séris (trad.), *Stanze et Fable d'Orphée,* Paris, 2006, p. 33.

de l'île, dominée au sommet par le château d'où l'on peut voir la mer. Il s'agit également d'un endroit plaisant où l'on peut cheminer et au besoin s'abriter du soleil. L'air y est pur, le parfum des fleurs et le chant de la fontaine participent de l'ambiance de calme et de plaisance du jardin de Politien. Ces qualités que l'auteur souligne nous rappellent indubitablement les critères défendus par un autre auteur ami de Politien et pour lequel ce dernier rédigera d'ailleurs, une préface pour son œuvre la plus importante : Léon Battista Alberti[734].

Alberti préconise en effet, dans le *De re aedificatoria*, de choisir pour l'établissement d'une demeure, un site permettant une belle vue sur la cité, la campagne ou la mer[735]. Dans son ouvrage, le jardin devient un élément essentiel de la demeure qu'il convient de construire :

> « Or, outre ce que j'ai dit, encore se feront de beaux vergers plantés des meilleurs arbres qu'on pourra trouver, et, tout autour, de beaux portiques pour s'aller ébattre au soleil ou en l'ombre. Mais il ne faut pas oublier un grand préau plaisant et délectable, ni à mettre ordre que l'eau sourde en plusieurs lieux ou les survenants ne se douteraient jamais qu'il y en eût.
> Les allées seront larges et ombragées d'arbrisseaux, durant en leur verdure tout au long de l'année, mais le dessous des accoudoirs sera de buis pour autant qu'il se gate a trop grand air, et au vent qui desseche meme le rejaillissement de l'eau de mer [736]».

L'art de l'architecte ne s'applique donc plus simplement à la demeure, le jardin doit être ordonné par la main de l'Homme en un « semblant » de Nature[737].

L'œuvre de Léon Battista Alberti eût une influence fondamentale dans l'évolution de l'architecture et des jardins de la Renaissance[738] et logiquement, cette influence devient de plus en plus sensible dans la littérature courtoise. Insérant des éléments du réel afin de parvenir à une « manipulation des formes qui leur assure un caractère mesurable, ordonné [739]», les œuvres des auteurs de romans courtois se font peu à peu le fidèle écho des prescriptions d'Alberti. L'île-jardin n'est pas épargné par cette vogue et l'intervention d'un ouvrage majeur va bientôt

---

[734] Ange Politien a rédigé la préface de l'édition florentine du *De re aedificatoria* de 1485.
[735] Léon Battista Alberti, Jean Martin, *L'art de bien bastir,* Paris, 1553, livre V, XVII, p.94-95.
[736] *Id.* note précédente, livre IX, IV, p.190.
[737] La pensée humaniste tenait la nature pour parfaite en tant qu'œuvre de Dieu ; en ordonnant son environnement l'Homme devait recréer les figures observées dans la nature que l'Homme transcrit par des figures géométriques. Ainsi, Alberti tient la forme ronde et l'hexagone pour les formes qu'il convient le plus de reproduire (Léon Battista Alberti, Jean Martin, *L'art de bien bastir,* Paris, 1553, livre VII, IV, p. 125).
[738] Au sujet de l'influence de l'œuvre de Léon Battista Alberti voir notamment : Ruth Mortimer, *Harvard College Library-Department of Printing and Graphic Arts, Catalogue of Books and Manuscripts. Part I : French 16th Century Books*, Cambridge (Mas.), 1964, n° 12 ; Yves Pauwels, « Leon Battista Alberti et les théoriciens français du XVI^{e} siècle : le traité de Jen Bullant », *Albertiana*, 2, 1999, p. 101-104 ; Mario Carpo, « Le *De Re Aedificatoria* de Leon Battista Alberti et sa traduction française par Jean Martin, à Paris chez Jacques Kerver en 1553 », dans Sylvie Deswarte-Rosa (éd.), *Sebastiano Serlio à Lyon. Architecture et imprimerie*, Lyon, Mémoire Active, 2004, p. 371-372 et Monique Châtenet, *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance,* Paris, 2006.
[739] André Chastel, *Le Mythe d la Renaissance, 1420-1520,* Genève, 1969, p.72.

permettre au littérateur de donner ces lettres de noblesse au jardin d'île : il s'agit du *Songe de Poliphile.*

Le Songe de Poliphile et l'île de Cythère

Publié en 1499, à Venise par Alde Manuce, l'*Hypnerotomachia Poliphili*, traduit en France sous le titre de *Discours du Songe de Poliphile*[740], constitue l'une des sources majeures du jardin renaissant. La date précise de sa composition, tout comme son auteur, demeurent incertains. L'ouvrage est cependant, traditionnellement attribué à Francesco Colonna[741] dont le nom figure sous forme d'acrostiche dans les lettrines des têtes de chapitre de l'édition originale, proposée par Alde Manuce : FRANCISCUS COLUMNA. Le personnage de Francesco Colonna reste encore aujourd'hui mystérieux ; d'abord identifié comme un moine bénédictin d'origine vénitienne[742], d'autres chercheurs ont émis l'hypothèse qu'il s'agissait en fait, d'un noble érudit romain de la très puissante famille Colonna dont la connaissance de l'Antiquité était renommée[743].

L'*Hypnerotomachia* se construit sur le modèle du récit initiatique et reprend le schéma développé dans le *Roman de la Rose*[744]. Le héros, Poliphile, abandonné par son amante Polia sombre dans le sommeil et affronte en rêve les épreuves qui doivent lui permettre de la reconquérir. La structure du *Songe* permet cependant, à l'auteur de doubler son roman

[740] L'*Hypnerotomachia Poliphili* fut traduit en France, en 1561 par Jean Martin qui le rebaptisa « Discours du Songe de Poliphile, déduisant comme Amour le combat à l'occasion de Polia ». Francesco Colonna, Jean Martin (trad.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, Paris, 1561.

[741] Francesco Colonna, *Le songe de Poliphile*, traduction de Jean Martin, (1546), translittérée et annotée par Gilles Polizzi, Paris, 1994 ; Gilles Polizzi, « L'Idée du jardin: pour une analyse littéraire de l'esthétique colonnienne », dans Michael Leslie (dir.), *Garden and the architectural dreamscape in the Hypnerotomachia Poliphili*, actes du colloque tenu à Philadelphie au mois de novembre 1996, Londres, Taylor et Francis, 1998, p. 61-81.

[742] Cette attribution est due à Apostolo Zeno qui écrit dans son *Giornale dei Letterati d'Italia*, t. XXXV, 1723, p. 300-301, d'après une note de l'éditeur Giovanni Battista de'Rossi : « Juin 1512. Le vrai nom de l'auteur est Francesco Colonna, de Venise, qui appartenait à l'ordre des Prêcheurs, lequel, alors qu'il était pris d'un ardent amour pour une certaine Hippolyta, à Trévise, changeant son nom, l'appela Polia. Il lui dédia l'ouvrage, comme on peut le voir : la première lettre de chacun des chapitres le montre ; si on les met les unes à la suite des autres, elles disent : *Poliam frater Franciscus Columna peramavit* (le frère Francesco Colonna a passionnément aimé Polia). Il vit encore à Venise, à Saint-Jean et Saint-Paul. ».

[743] L'attribution faite par Zéno fut longtemps acceptée avant d'être remise en question dans les années 1960 par Robert Weiss (Robert Weiss, « A new Francesco Colonna », *dans Italian Studies*, n°16, 1961, p. 78-83) et Carlo Dionisotti (Carlo Dionisotti, « Per Francesco Colonna », *dans Italia medievale e umanistica*, n°4, 1961, p. 323-326). Ces derniers identifièrent Francesco Colonna comme un noble romain issu de la famille Colonna, fils de Stefano Colonna et d'Eugénie Farnèse. Maurizio Calvesi, dans son « Identificato l'autore del *Polifilo* », dans *Europa Letteraria*, n°35, 1965, p.9-20 ; insiste d'ailleurs sur le caractère quasi-archéologique des descriptions du temple de la Fortuna Primigénia du *Songe* qui reprennent sans aucun doute possible celles du temple éponyme de Palestrina pour accréditer cette thèse. Or, il se trouve que Francesco Colonna était seigneur de Palestrina.

[744] Sur le rapprochement entre le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meung et le *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna, voir notamment : Terry Comito, *The idea of the garden in the Renaissance*, New Brunswick (New Jersey), 1978, chapitre 4 "Guillaume de Lorris and the garden of love", p. 89-147.

initiatique d'une réflexion philosophique sur le thème de l'Homme et de la Connaissance. Poliphile est en effet, celui qui aime Polia ; or Polia est ici, identifiée à la figure de l'Athéna-Polias, la déesse de la Sagesse. Par conséquent, celui qui aime Polia est « l'amant de la Sagesse », celui qui est à la recherche de la Connaissance[745].

Cette quête du Savoir est d'ailleurs, figurée jusque dans la forme du texte puisque l'ouvrage original est rédigé dans un mélange de latin, de grec, d'arabe, d'hébreu et d'italien ; dans lequel l'auteur multiplie les références aux hiéroglyphes[746] et aux rébus. Le *Songe* apparaît dès lors comme un ouvrage à forte portée symbolique dont le héros se propose de nous en enseigner la lecture. Cette logique est renforcée par la manière dont Francesco Colonna construit les lieux qui vont jalonner l'itinéraire de Poliphile pour retrouver Polia. Le périple de ce dernier débute ainsi, dans une forêt obscure que l'auteur identifie rapidement au bois de la sorcière Circée. Or la presqu'île de Circeo dont Francesco Colonna s'inspire dans son œuvre, était connue comme la plage où aborda Énée dans sa fuite de la cité troyenne[747]. Aux bois de Circée, succèdent les ruines d'un temple dont la description réalisée par Colonna a permis aux chercheurs de rapprocher celui-ci avec le site du temple de la *Fortuna Primigenia* de Palestrina[748]. En outre, John Bury dans une étude récente, a démontré la parenté de la description de la pyramide du temple, au chapitre III du *Songe de Poliphile,* avec celle donnée de la tombe du roi Mausole au XV^e^ siècle[749]. L'auteur nourrit ainsi, son récit d'un hommage à l'art et à la culture antique destiné à ouvrir les yeux du lecteur sur la quête réelle du héros : la Connaissance.

L'eau joue un rôle important dans le *Songe de Poliphile,* notamment dans le royaume de la reine Éleuthérilide qui sera l'occasion pour Francesco Colonna de nous décrire un premier jardin sur le modèle du *locus amoenus*. Laissant derrière lui la pyramide, Poliphile rencontre un groupe de nymphes qui l'entrainent vers le royaume d'Éleuthérilide. Situé entre deux rivières, ce pays est composé d'une plaine fertile, couverte de vergers « plantés à la ligne » d'où émerge la coupole dorée du bâtiment des bains et du palais de la reine. L'accès est procuré par des ponts en marbre donnant sur une cour d'honneur ornée d'une fontaine dédiée aux Grâces.

---

[745] Maurizio Calvesi, *La "Pugna d'amore in signo" di Francesco Colonna Romano,* Rome, 1996, p. 201-202.
[746] En ce qui concerne le *Songe de Poliphile* et son rapport avec l'Antiquité égyptienne, voir notamment : Brian A. Curran, « The *Hypnerotomachia Poliphili* and Renaissance Egyptology », dans *Word & Image*, 1998, vol. 14, n°1-2, p. 156-187.
[747] Gilles Polizzi, « l'invention de Cythère : genèse et réception du *Livre du Cuer* au XV^e^ siècle, entre la France et l'Italie », dans Chantal Connochie-Bourgne (dir.), *Les arts et les lettres en Provence au temps du roi René*, actes du colloque tenu à Aix-en-Provence du 18 au 21 novembre 2009, Aix-en-Provence, 2013, p. 72.
[748] Maurizio Calvesi, « Identificato l'autore del *Polifilo* », dans *Europa Letteraria*, n°35, 1965, p.9-20 et du même auteur, *Il signo di Polifilo prenestino,* Rome 1980.
[749] John Bury, « Chapter III of the *Hypnerotomachia Poliphili* and the tomb of Mausolus », dans *Word & Image,* 1998, vol. 14, n°1-2, p. 40-60.

Les jardins du palais d'Éleuthérilide se divisent en quatre espaces dont le dernier accueille un « labyrinthe nautique ». Francesco Colonna le décrit ainsi :

> « Logistique (…) me montra un grand circuit en forme de labyrinthe, faict en rondeur, mais on ne pouvoit cheminer par dedans, pour ce que toutes les voyes estoient couvertes d'eau, et il falloit aller en barques ou nasselles. Au reste le lieu de soy estoit assez délectable, abondant de toutes sortes de fruicts, arrosé de claires fontaines, embelly de verdure, et remply de toutes délectations ; »[750]

L'élément aquatique est richement représenté, il symbolise le triomphe de l'*ingenium* où l'Homme a acquis la maîtrise de la nature. L'eau est utilisée de manière naturelle afin de faire des jardins d'Éleuthérilide un royaume hors du temps où la nature est glorieusement imitée par l'Homme jusque dans les sensations olfactives qu'elle procure. Elle y sert encore d'ornement par la profusion de ces fontaines et la présence des bains de la reine qui viennent renforcer l'idée que l'élément aquatique participe du plaisir du promeneur au même titre que le jardin lui-même. La nature sauvage semble par ailleurs, absente de ces jardins (jardins de soie, jardins de verre), au contraire de l'eau « sauvage » qui paraît devoir lui servir d'écrin. Ce dispositif timidement mis en place dans les jardins d'Éleuthérilide, servira à la fois d'introduction et de prélude à une composition plus importante : L'île de Cythère.

Ayant enfin retrouvé Polia, Poliphile part sur les conseils de cette dernière, en quête de l'île de Vénus où il espère s'unir à elle. Poliphile accède à l'île de Cythère en voyageant sur une barque sans voile ni rame, ce qui permet à l'auteur de nous faire découvrir l'île de la divinité par une vue lointaine. L'île est ronde, elle mesure trois milles pas de circonférences (fig. 167)[751].

> « Son assiette est au mylieu de la mer, qui l'enclost d'eau claire, sans roches, sans fange, ny cailloux, ains en est le fons fermé d'une matière minérale reluysante comme crystal, meslée en lieu de cailloux et choses inutiles, de pierres précieuses de toutes especes que l'on sauroit imaginer [752]».

Cythère est entourée de cyprès plantés « de trois pas en trois pas » et séparés les uns des autres par des haies de myrtes qui forment une muraille naturelle ceignant celle-ci. L'auteur nous en précise la hauteur, les myrtes mesure un pied et demi de hauteur, soit environ 0,5 m[753]., et les cyprès dépassent de la haie d'un autre pied et demi. L'île est divisée par vingt allées[754] (fig.

---

[750] Francesco Colonna, Jean Martin (trad.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, Paris, 1546, p. 42.
[751] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .106.
[752] *Id.* note précédente.
[753] Nous nous référons ici à l'édition du *Songe de Poliphile* réalisée à Paris, en 1546, les mesures seront donc exprimées selon les références ayant cours à Paris. Le pied mesure donc 0, 325 m. Maurice Delaveau, *Les unités de Mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5.
[754] Dans son article « Géométrie des parterres du jardin de plaisir à la Renaissance, inscrire le cercle dans le carré d'un compartiment », dans *Seizième siècle*, n°8, Paris, 2012, p. 227-254, p. 230 ; Laurent Paya a mis en évidence

167) et « en chacune division est ordonnée une petite loge d'arbres convenans a la nature du lieu et disposition de la partie du ciel devers laquelle ilz sont tournés [755]». Chaque espace est divisé par une clôture de porphyre travaillée à la manière d'une treille « en feuillages et entrelaz » de deux pouces de largeur (soit 5,4 cm[756]). Elle est ornée de pilastre de marbre blanc sur lesquelles poussent des plantes grimpantes. Chaque aire est occupée par une variété différente d'arbres (décoratifs ou fruitiers) plantés « à la ligne » et dont certains seront taillés. Le premier secteur est occupé par des chênes naturels et le sixième accueille pommiers et poiriers, tandis que le troisième abrite des buis taillés « figurez en personnages, représentant les forces d'Hercules ».

Chaque emplacement est ouvert sur son voisin au moyen d'une porte, les animaux se promènent librement dans l'île et constituent un bestiaire fantastique où voisinent satyres, faunes, licornes et griffons avec les cerfs, loups taureaux, éléphants et chevaux.

À cette première division en allées se conjugue une seconde en cercles concentriques[757]. Ainsi, le cercle le plus proche du centre est composé d'une haie d'orangers et de citronniers dont l'auteur précise les dimensions (huit pas de hauteur et un pied de largeur). Les espaces constitués par les cercles concentriques et les allées sont occupés par des prés et au moins un verger que Colonna qualifie de « tant somptueux que le meilleur esprit du monde ne le sauroit, ie [ni] n'oze seulement dire l'ordonner [758]». Les voies de circulation entre les diverses sections de l'île-jardin sont couvertes de treilles en berceau et à chaque carrefour se trouve une tonnelle assise sur quatre colonnes en marbre blanc. Chaque voie est séparée de la section à laquelle elle donne accès par un mur bas scandé de colonnes dont les vides (au milieu du mur) sont remplis de rosiers qui ornent l'espace entre deux colonnes.

Se rapprochant du centre, les jardins sectorisés accueillent des fontaines en leur centre. Chacune est décrite avec minutie par l'auteur (qui en donne les dimensions et en énumère les matériaux) et démontre ainsi sa volonté de créer des modèles qu'il souhaite réalistes (fig. 168 et 169). Les angles de chaque jardin du second cercle accueillent un autel à degrés remplis de terre et pour certains « semez d'herbes odorantes, le premier de Basilic, le second de Mélisse,

---

que le dispositif de division décrit par Colonna dans le S*onge* ne permettait pas la construction de l'icosagone régulier composant l'île de Cythère.

[755] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .107.

[756] Le pouce de Paris, vaut 2,7 cm. Maurice Delaveau, *Les unités de Mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5.

[757] En ce qui concerne la hiérarchisation des espaces et l'analyse des essences présentes dans les jardins de l'île de Cythère, voir notamment Ada Segre, « Untangling the knot : garden design in Francesco Colonna's *Hypnerotomachia Poliphili »* dans *Word & Image*, 1998, vol. 14, n°1-2, p. 82-108.

[758] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .108.

le tiers d'Auronne[759] et le quatrième de Lavande [760]» ; au sommet trône un pommier. L'autel est bien sûr fait en pierres semi-précieuse : jaspe et calcédoine La composition des autels pourra varier selon les jardins ainsi, au troisième cercle ils recevront des degrés de marjolaine, de thym, de menthe et de sauge, couronnés d'un poirier ; tandis qu'au quatrième cercle ils seront plantés de romarin, fenouil, basilic, et mélisse et coiffé d'un prunier (fig. 170).

L'art topiaire[761] est très présent dans les jardins de l'île de Cythère puisque que l'on y retrouve une étrange figure taillé en buis d'un géant prenant pied sur un vase lui-même taillé en buis (fig. 168). Le géant est représenté debout, portant un chapeau et les bras levés. Dans chaque main, il porte une haute tour crénelée (en pierre) sur laquelle repose une boule de buis de laquelle sort une branche rejoignant l'autre main et formant voûte. Il repose au centre d'un bassin en calcédoine séparant les allées des jardins du deuxième cercle. Au troisième cercle, une autre figure spectaculaire de buis prend pied au centre d'un bassin « de pierre d'Azur oriental ». Il accueille un buis dont le pied, taillé en rond, est surmonté par six branches taillées en colonnes, elle-même couronné par une seconde boule de buis dont six branches ressortent pour coiffer les colonnes de six serpents. Ces serpents abritent des tuyaux[762] permettant de donner l'illusion qu'ils crachent du feu. L'ensemble est surmonté de trois petits blocs de pierre taillé en piédestal soutenant des vases plantés de buis[763] (fig. 168). L'auteur laisse, ici, libre cours à son imagination avec ses œuvres plantées qu'il tente de rendre réelle en en précisant les dimensions. Ainsi, chaque élément est minutieusement évoqué par sa taille, son orientation et le matériau dont il est fait. Colonna inscrit son jardin dans une démarche hautement architecturale où il n'a de cesse de faire revivre l'Antiquité. L'art topiaire avait été très apprécié des Anciens, mais Colonna va plus loin en décrivant dans son jardin des éléments caractéristiques de l'architecture des villas romaines de l'Antiquité. Ainsi, au sortir des jardins du quatrième cercle, Poliphile découvre un péristyle (fig. 171), assis sur un piédestal surmonté

[759] Le terme « auronne » (subst. fém.) ou *artemisia arboretum* désigne la citronnelle. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle, Complément, Paris, 1898, vol. 8, p. 240.

[760] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p. 109.

[761] Au sujet de l'art topiaire et de son influence sur le jardin italien, voir Margherita Azzi-Visentini, « Architetture e sculture vegetali nei giardini italiani tra Trecento e Settecento. Fonti iconographie », dans Margherita Azzi-Visentini (dir.), *Topiaria. Architettura e sculture vegetali nel giardino occidentale d'all antichità a oggi,* Trévise, Fondazione Benetton Studi Ricerche/Canova, 2004, p.81-92.

[762] « […] se soutenant sur une boule de trois piedz de grosseur, autour de laquelle se treuvent six serpens, qui ont les queues renversées en dedans, sur le plan de la voulte, le ventre avancé en dehors, a plomb de la saillie du buys, et les testes iectées en dehors, ouvrans les gueules, dont par aucuns tuyaux secretz sort une eau de senteurs excellente en composition et artifice. » (Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .p. 109 – 110).

[763] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .p. 109 – 110.

d'un petit mur à clairevoie dont l'auteur décrit l'ornement. Il en précise encore les proportions, insistant sur chaque élément depuis l'architrave du couronnement du péristyle jusqu'à la base de chaque colonne dont il signale l'espacement. Il s'étend longuement sur la composition des matériaux (calcédoine, agate, jaspe émeraude), mais aussi sur son ornement botanique puisque chaque colonne accueille à son pied alternativement des buis ou des genévriers taillés en accoudoirs. Dans le même ordre d'idée, les espaces entre les colonnes sont ornés de vase à l'antique plantés de plantes odoriférantes (romarin, marjolaine, etc.). L'auteur a voulu rendre hommage à une Antiquité rêvée, cependant il n'en oublie pas que son jardin doit également inspirer au lecteur un sentiment de familiarité. C'est pourquoi, il introduit dans sa composition l'usage de plantes aux vertus médicinales qui sont alors couramment utilisés[764]. Afin de rendre son propos plus réaliste, il entreprend également de décrire la plantation d'un luxurieux potager dont le contenu sera destiné à la table de la déesse, ici assimilée à la dame courtoise du roman médiéval. Nous y trouverons donc des choux, des laitues, des épinards des artichauts, des asperges, des melons et concombres[765]. Ces mets sont particulièrement appréciés[766] en ce début de Renaissance à la table des membres de la noblesse auquel l'ouvrage est clairement destiné. La démarche de l'auteur s'inscrit ici, dans la volonté de faire de son jardin d'île un jardin à la fois merveilleux et familier.

Un ruisseau et une rivière séparent respectivement le cinquième cercle du quatrième et le premier du second. Si le premier ne semble pas recevoir de traitement spécifique, Francesco Colonna insiste sur l'importance de la mise en scène de la seconde. La rivière, était « comme jadis (…) le Tibre à Rome par le vouloir de l'empereur Tibérius, (…) restreinte entre icelles deux murailles[767] » afin d'en éviter les débordements. Le fond en est orné de paillette d'or et les cailloux sont des pierres précieuses Il s'agit d'une eau particulièrement claire dont l'usage est précisé, puisqu'elle sert à l'alimentation des fontaines et à l'irrigation des plantations. L'agrément de la rivière est encore renforcé par sa mise en scène puisque de chaque côté des berges, orangers et citronniers ont été plantés de manière à former une succession de voûte en

[764] Geneviève Sodigne-Costes, « Les simples et les jardins », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 329-342 Michel Cambornac, *Plantes et jardins du Moyen Âge*, Paris, Hartmann, 1998 ; Yvonne de Sike, *De l'usage des plantes,* Paris, 2009.

[765] Au XVI[e] siècle, une modification de l'alimentation intervient sous l'influence de l'acclimatation de produits venus d'Espagne ou d'Italie comme l'artichaut, le melon, l'aubergine, les épinards, la pomme de terre, le sarrasin, le maïs, la tomate, le topinambour, les haricots, le piment (Michel Dominique, « Au fil des siècles : légumes méprisés, légumes anoblis. », dans *Champ psychosomatique*, 2003/1, n[o] 29, p. 123-132)

[766] Philippe Meyzie, *L'alimentation en Europe 1500-1800,* Paris, 2010, chapitre 4 : transferts culturels et nouveaux produits dans l'alimentation européenne.

[767] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .111.

berceaux (fig. 172). La rivière est bien évidemment navigable et l'on s'y ébat avec délice en mettant à l'occasion en scène des batailles navales sur des barques ornées.

La théâtralisation et l'architecture semblent donc avoir constitué un aspect important du travail de Colonna sur le jardin de l'île de Cythère. Le *Songe de Poliphile* est cependant mieux connu en raison de l'influence qu'il exerça sur les architectes des jardins de la Renaissance. Nous avons d'ailleurs pu démontrer l'importance de cette ascendance sur le jardin français lorsque nous avons évoqué la composition des jardins de Chenonceau et d'Anet[768]. Colonna décrit en effet, avec soin la composition des parterres qui ornent l'île de Vénus. Il imagine de larges parterres aux dessins recherchés composés de compartiments et d'arabesques formant figures et lettres[769] (fig. 173). Précisant les dimensions et les plantes composant chaque parterres, il donne au lecteur de son roman toutes les clefs pour tenter de reproduire le dessin des parterres fictifs de l'île de Cythère ; ce qui explique le succès immédiat de ces créations[770].

Le centre de l'île de Vénus est occupé par un vaste amphithéâtre à l'antique dont l'auteur nous confie que « En ce merveilleux édifice facilement se pouvoit cognoistre le bon esprit, le prompt discours, l'art excellent, l'ingénieux desseing, le profond savoir ; la merveilleuse diligence, et l'invention supernaturele du bon ouvrier qui l'avoict fait [771]». Construit sur trois niveaux, sur le modèle du Colisée flavien de Rome, il s'orne en son sommet de cyprès plantés de manière à créer une voute dont les vides sont remplis par des topiaires. Constitué des matériaux les plus rares (marbre, ambre, jaspe, calcédoine, ébène, etc.), l'amphithéâtre s'orne également à l'intérieur de sièges et de treillages fleuris, ponctuées de statues. Au centre, trône une magnifique fontaine. Assise sur un socle pavé de pierre noire, elle se compose d'un muret heptagonal en marbre dont les sept côtés supportent une colonne de couleur et de matériaux différents. Une entrée est ménagée entre la première et la septième colonne ornée d'une statue d'Hermaphrodite. Les trois colonnes de droites sont ornées de statues de petits garçons, tandis que celles de gauche sont décorées de fillettes. Chaque colonne est surmontée d'un piédestal figurant Saturne, la Lune, Jupiter, Vénus, Mars et Mercure. Les douze signes du zodiaque et leurs attributs sont représentés en frise au-dessous. La colonnade est couverte en voûte ronde de cristal dont la base est ornée d'un feuillage en or interrompu par des figures d'enfant et de

[768] Partie I. Chapitre 2, le parterre de Diane, p. 93-97.
[769] Pour une analyse des parterres de l'île de Cythère voir Ada Segre, « Untangling the knot : garden design in Francesco Colonna's *Hypnerotomachia Poliphili* », dans *Word & Image*, 1998, vol. 14, n°1-2, p. 82-108.
[770] Malgorzata Szafranska, « Plants and Gardens in the 16th Century », *Pact. Journal of the European Study Group*, n°42, 1996, p. 105-118.
[771] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .124.

monstres s'embrassant. Le pavillon abrite le bain de la déesse Vénus où Poliphile nous contera leur rencontre.

Le jardin imaginé par Francesco Colonna est donc une composition particulièrement riche et bien construite. Quoique de nombreux auteurs aient souvent décrit dans leurs œuvres des compositions fantasques de la plus grande opulence, Colonna est le premier à pouvoir se prévaloir d'une création aussi « réaliste » où le jardin est traité comme une architecture[772]. D'un côté, elle reprend le cloisonnement des espaces du jardin médiéval : chaque espace jardiné est séparé du voisin par des murs végétaux. De l'autre, il introduit dans son jardin l'agrément de la vue sur l'extérieur puisque nombre des enceintes végétales de l'île sont percés de fenêtres. Il entreprend également de remettre l'art topiaire au goût du jour en enflammant l'imagination du lecteur grâce aux figures des Géants ou des Dragons. L'évolution dans la composition des carreaux[773] du jardin introduit un élargissement du cadre et un enrichissement de son contenu par de savants motifs. Il entreprend également de construire l'ensemble en le garnissant d'éléments à l'antique propres à inspirer au promeneur la nostalgie de l'*otium* romain. Mais en quoi, l'œuvre de Colonna a-t-elle consacrée la notion de « jardin d'île » ?

Dans son *Hypnerotomachia Poliphili*, l'auteur nous livre plusieurs éléments lorsqu'il nous décrit l'île de Cythère. Il commence naturellement par insister sur son caractère insulaire, puis il débute sa description en soulignant que l'île est un jardin. L'auteur entreprend ensuite, d'en architecturer soigneusement la structure. Il nous transmet les proportions de chaque élément, en construit avec nous les espaces et les distribue. Le jardin de Francesco Colonna n'est plus un *locus amoenus* au sens littéraire du terme, ce n'est plus une abstraction[774]. L'architecture est ici mise au service du végétal et le jardin sert d'écrin au bâti. L'eau conditionne la construction en en limitant l'aire, mais le jardin en tant qu'espace fortement architecturé fait de l'île de Cythère le premier véritable « jardin d'île » au sens propre du terme. Ainsi, nous définirons le jardin d'île de la manière suivante : il s'agit d'un espace jardiné fortement architecturé et mis en scène, prenant place sur une île naturelle et qui en recouvre la totalité.

---

[772] Gilles Polizzi, « Le Songe ou l'idée du jardin : pour une analyse de littéraire de l'esthétique colonnienne » dans *Word & Image*, 1998, vol. 14 n°1-2, p. 74.

[773] Les parterres à la Renaissance sont désignés par les termes « parquets », « carreaux », « arules » ou compartiments (Laurent Paya, « Jacques Androuet Du Cerceau, inventeur de jardins », dans Élisabeth Latrémolière (dir.), Pierre-Gilles Girault (collab.), *Jardins de châteaux à la Renaissance*, Paris, 2014, p. 127).

[774] Danièle Duport, *Le jardin et la nature… op.cit.,* Genève, 2002, p. 311.

Le thème du jardin d'île devait constituer dans la littérature française un motif très apprécié au point de devenir un véritable *topos* littéraire qui apparaîtra notamment dans des œuvres célèbres telles que le *Quart livre* de François Rabelais (1552) et surtout dans la traduction de l'*Amadis de Gaule*[775] de Garci Rodriguez de Montalvo, faite par Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts et lieutenant d'artillerie de François I[er] [776]. Dans l'*Amadis de Gaule,* le palais d'Apolidon et son jardin reprennent le *topos* de l'île. La forme circulaire du jardin de Cythère a été abandonnée au profit d'une plate-forme quadrangulaire (fig. 102). Néanmoins, on y retrouve plusieurs éléments déjà présents dans le *Songe de Poliphile.* Le palais enchanté et son jardin sont situés sur une île. Les plantations y sont analogues, les espèces traditionnellement attachées à Vénus (cyprès, myrte, etc.) y sont représentées et une statue en agate de la déesse trônant au centre du parterre y sert de fontaine. Le jardin fait face au château et est « de mesme mesure en son carré que tout l'édifice »[777]. Il est ceint d'une double galerie communiquant avec le palais. Elle est composée « d'arseaulx soubz grosses colonnes doriques et tuscanes de Cassidoine et amatiste »[778] et peinte au premier niveau de fresques représentant des scènes de chasses. La galerie combine ainsi, un répertoire issu de l'antiquité avec ces colonnes doriques et toscanes aux traditionnelles scènes de chasses appréciées dans le décor de château médiéval. Sortant du jardin, le visiteur accède au parc situé « en croupe de montaigne »[779] planté d'un jardin vert (planté d'arbres) et d'un verger dont les végétaux sont cultivés à la ligne. Plus loin s'étend une prairie dont les ruisseaux forment de petites îles dont l'une accueille un labyrinthe. André Chastel (1989) a souligné que la composition imaginée par Nicolas de Herberay combine le parti pris au château de Bury-en-Blésois (Loir-et-Cher) d'un jardin situé face au château dont la longueur serait égale à celui-ci, au plan général du château de Chambord (Loir-et-Cher)[780]. Ce fait tendrait à montrer l'existence d'une interpénétration entre jardin imaginaire et jardin réel. Nous nous proposons donc d'étudier quelques une de ces compositions réelles afin de déterminer l'influence de l'île de Cythère sur ces dernières et d'analyser en quoi l'interprétation française se distingue de sa cousine ultramontaine. Il sera

---

[775] L'*Amadis de Gaule* de Garci Rodriguez de Monatlvo (1450-1505) est publié en 1508 à Saragosse (Espagne), il sera librement traduit en 1542 par Nicolas de Herberay. Celui-ci en fait selon les mots d'André Chastel « un arrangement soucieux d'intéresser et de flatter le goût de la cour française » (André Chastel, *Culture et demeures au XVI^e^ siècle,* Paris, 1989, p. 98) en substituant à la desription générique de Montalvo du palais d'Apolidon un chapitre entièrement nouveau construit sur le principe du jardin d'île.

[776] Dietmar Rieger, « De Charlemagne à Amadis, les héros littéraires modèles des élites "chevaleresques" françaises du XVI^e^ siècle », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes,* n°22, 20011, p. 588-600.

[777] Garci Rodriguez de Montalvo, Nicolas de Herberay (trad.), *Le quart livre de Amadis de Gaule,* Paris, 1542, fol. 5v°.

[778] *Id.* note précédente

[779] *Ibid.* note précédente, fol. 5r°.

[780] André Chastel, *Culture et demeures au XVI^e^ siècle,* Paris, 1989, p. 102.

également question de déterminer la parenté des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau avec le jardin d'île tel que défini dans le *Songe de Poliphile*.

4.2. …aux finalités concrètes

L'influence du *Songe de Poliphile* sur l'art du jardin renaissant n'est aujourd'hui plus à démontrer[781], les imitateurs de Colonna l'ont lu comme « un jardin itinéraire qui mène à un jardin de conception nouvelle, avec des parterres et des constructions architecturales où triomphent tous les artifices jusqu'à l'illusionnisme de la nature. »[782] Nous l'aurons compris le jardin constitue désormais un espace construit qu'il convient de mettre en scène par un message que le promeneur devra découvrir au gré de ces déambulations. L'Italie se distingue en la matière par la conception de grands ensembles jardinés mettant parfois en scène des éléments de l'*Hypnerotomachia.* L'eau joue à l'occasion un rôle dans cette théâtralisation du lieu, c'est pourquoi nous nous efforcerons ici, d'en proposer un bref aperçu.

La France, à son tour, découvre les créations de Francesco Colonna. Architecture et jardins s'enrichissent bientôt d'éléments à l'antique[783], mais semblent se distinguer par la place qu'ils réservent à l'élément aquatique dans leurs compositions. Ainsi, nous verrons en quoi, la notion du « jardin d'île » telle que définie par le *Songe de Poliphile,* a pu influencer le jardin français.

Poliphile et les grandes créations paysagères d'Italie et de France

« Le Songe et le jardin italien »

Le jardin italien au XVI^{e} siècle, subissant en cela l'influence de deux sources majeures de la littérature, l'*Arcadia* de Jacopo Sannazaro[784] et le *Songe de Poliphile* de Francesco

[781] Gilles Polizzi, «L'Idée du jardin: pour une analyse littéraire de l'esthétique colonnienne", dans Michael Leslie (dir.), *Garden and the architectural dreamscape in the Hypnerotomachia Poliphili,* actes du colloque tenu à Philadelphie au mois de novembre 1996, Londres, 1998, p 61-81.
[782] Danièle Duport, *Le jardin et la nature … op.cit.,* Génève, 2002, p. 311.
[783] Sur le retour à l'Antique dans les jardins romain au XVI^{e} siècle et son influence sur le jardin italien, voir notamment Alberta Campitelli (dir.), Aleesandro Cremona (dir.), *Histoire des jardins de Rome,* « Le XVI^{e} siècle », p. 42-115.
[784] Publié en 1504 à Naples, l'*Arcadia* est l'œuvre de Jacopo Sannazaro (1458-1530). Rédigée vers 1480, il s'agit d'une pastorale mettant en scène le personnage de Syncero qui a fui Naples afin d'oublier un amour malheureux. Son voyage est l'occasion pour l'auteur de défendre les mérites de la vie bucolique et contemplative. Jacopo Sannazaro, Gérard Marino (trad.), Francesco Erspamer (éd.), *Arcadia*, Paris, 2004. Sur l'influence de cette œuvre sur les jardins voir Mari Lorilee, *Les poètes jardiniers. L'Arcadie dans l'imaginaire des jardins du XVIII^{e} siècle,* mémoire de thèse sous la direction de Michel Delon, Paris, 2011.

Colonna; se construit autour de la tension entre ordre naturel et architecture[785]. Aussi, s'agissant de l'eau et des jardins, il est intéressant d'étudier l'influence que l'*Hypnerotomachia Poliphili* a pu avoir sur les compositions italiennes et le rôle que celles-ci accordèrent à l'élément aquatique. Notre présente analyse excèdera ici, quelque peu les bornes chronologiques que nous nous sommes fixées pour notre étude. Toutefois, il nous a semblé nécessaire d'enrichir notre argumentation d'exemples ultramontains afin de pouvoir souligner par comparaison, la particularité de l'emploi de l'eau dans le jardin français. Nous exclurons volontairement certaines grandes compositions italiennes qui jouèrent pourtant un rôle déterminant dans l'évolution de l'art du jardin en Europe. Notre étude n'ayant pas pour but de proposer un résumé de l'art du jardin italien de la Renaissance qui serait d'ailleurs fort malaisée en raison de sa richesse et de sa variété[786], nous ne retiendrons donc que les compositions dont la parenté avec le *Songe de Poliphile* semble patente et/ou ayant attribué à l'eau un rôle majeur.

Recherchant des analogies possibles entre le jardin réel et les jardins de l'*Hypnerotomachia*, nous nous sommes particulièrement intéressés au motif de l'île de Cythère. Nous avons donc tenté, dans un premier temps d'étudier les jardins de forme circulaire. Seuls deux jardins répondaient, en Italie, à cette typologie: le jardin botanique de Padoue, construit à partir de 1545 et celui de Francesco Soderini à Rome, bâti à partir de 1549.

Le jardin botanique de Padoue[787] (fig. 130) fut ordonné en 1545, par le Sénat de la République de Venise à la demande de l'Université de Padoue. Les travaux de plantations durèrent neuf ans, de 1545 à 1554, et comprenaient l'établissement d'un aqueduc (achevé en 1575) permettant un apport d'eau régulier dans le jardin[788]. La construction fut confiée à l'architecte Andrea Moroni (v. 1500-1560) qui travaillait alors à l'édification de l'église Sainte-Justine[789]. Girolamo Porro dans son *Horto de i semplici di Padova*[790] (1591) en illustre la composition. Le jardin circulaire prenait place à l'intérieur d'un mur de pierre, il était divisé par deux axes majeurs en croix. Au plus près des murs, un premier dispositif de quatre parterres

---

[785] Danièle Duport, *Le jardin et la nature… op.cit.,* Genève, 2002, p. 348.

[786] En ce qui concerne l'art du jardin italien à la Renaissance voir notamment : Yves-Marie Allain, Janine Christiany, *L'art des jardins en Europe : de l'évolution des idées et des savoir-faire,* Paris, 2006 ; Margherita Azzi-Visentini (éd.), *L'arte dei giardini. Scritti teorici e pratici dal XIV al XIX secolo,* Milan, 2 vol., 1999 ; John Dixon Hunt (dir.), *The Italian Garden : Art, Design and Culture,* Cambridge/New York/Melbourne, 1996.

[787] Pour une analyse du jardin botanique de Padoue, voir Margherita Azzi Visentini, *L'Orto Botanico di Padova e il giardino del Rinascimento,* Milan, 1984.

[788] Margherita Azzi Visentini, « Il Giardino dei semplici di Padova : un prodotto della cultura del Rinascimento », dans *Communità,* n°182, 1980, p. 250-339.

[789] À propos de l'église Sainte-Justine voir notamment Erice Rigoni, *L'architteto di Padova,* Padova, 1939.

[790] Girolamo Porro, Giacomo Antonio Cortusi, *L'horto de i semplici di Padova : oue si vede primieramente la forma di tutta la pianta con le sue misure : & indi i suoi partimenti distinti per numeri in ciascuna arella, intagliato in rame : opera che serue mirabilmente alla memoria de gli studiosi,* Venise, 1591.

était établi suivant la forme en cercle de l'enceinte. À l'intérieur, se développaient quatre parterres en carrés dont le dessin sophistiqué différait d'un parterre à l'autre. Ce dispositif de parterre en carré était complété d'un ensemble de huit parterres en arc de cercle permettant de faire la jonction entre le cercle extérieur et le carré intérieur. Si l'on retrouvait bien à Padoue la forme circulaire du jardin de l'île de Cythère, sa composition tendait à prouver que la source d'inspiration de son dessin était tout autre. Dans son étude du jardin botanique de Padoue, François Dupuigrenet-Desroussilles soulignait à ce sujet « que si ce jardin était destiné à montrer des simples, il devait aussi se montrer lui-même et, en quelque sorte, faire image »[791]. Il insistait donc sur le fait que le jardin est enfermé dans un cercle. Or, cette figure géométrique était traditionnellement utilisée pour représenter l'univers. Ce motif était complété par une division en quatre espaces qui représentait les quatre continents du monde d'où proviennent les plantes du jardin. Girolamo Porro expliquait à ce sujet, que les plantes du jardin ont été réparties en fonction de leur origine géographique[792] selon les quatre axes du monde. Suivant cette logique, John Prest y avait vu une tentative de reconstitution du jardin d'Eden dont les plantes, dispersées après la Faute, se trouveraient enfin rassemblées[793]. L'objectif poursuivis dans la composition du jardin botanique de Padoue serait donc d'ordonner le jardin comme un reflet de l'agencement du monde voulu par Dieu. Dès lors, il semble improbable que l'ouvrage de Francesco Colonna ait eu une quelconque influence sur la composition du jardin de Padoue[794].

En 1546, un autre jardin circulaire est planté à Rome. Celui-ci était la propriété de Francesco Soderini (1453-1524), cardinal de Volterra qui acquiert cette année-là, les ruines du mausolée d'Auguste[795]. À la suite des fouilles qu'il entreprit afin d'agrandir sa collection d'Antiques ; Francesco Soderini fit aménagé, en 1549, le toit du mausolée en terrasse et y installa un jardin. Étienne du Pérac en proposa une gravure (fig. 131) dans ses *Vestigi delle Antichita di Roma*[796] (1575), figurant un jardin circulaire, bâti sur l'étage supérieur du mausolée

[791] François Dupuigrenet-Desroussilles, « Regards et savoirs : images du jardin botanique de l'Université de Padoue au XVI[e] siècle », dans *Revue d'histoire des sciences,* 1989, tome 42 n°3, p. 285.
[792] Girolamo Porro, Giacomo Antonio Cortusi, *L'horto de i semplici di Padova …op.cit.,* Venise, 1591 ; *op. cit.* dans François Dupuigrenet-Desroussilles, « Regards et savoirs … *op.cit. »,* dans *Revue d'histoire des sciences,* 1989, tome 42 n°3, p. 286.
[793] John Prest, *The Garden of Eden : the botannic garden and the re-creation of Paradise,* New Haven, 1981 ; *op. cit.* dans François Dupuigrenet-Desroussilles, « Regards et savoirs … *op.cit. »,* dans *Revue d'histoire des sciences,* 1989, tome 42 n°3, p. 287.
[794] Margherita Azzi Visentini, *L'Orto Botanico di Padova e il giardino del Rinascimento,* Milan, 1984.
[795] Anna Maria Riccomini, « A Garden of Statues and Marbles: The Soderini Collection in the Mausoleum of Augustus », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, Vol. 58, 1995, p. 266.
[796] Étienne Dupérac, *I vestigi dell'antichità di Roma raccolti e rittrati in perspetivà…*, Lorenzo Della Vacheria, Rome, 1575, p.40. Des dessins préparatoires de cette gravure sont conservés au musée des Offices de Florence, à

à ciel ouvert. Il se composait de parterres concentriques séparés par des allées, au centre desquelles semblait trôner un petit bassin. Le mur de clôture a été orné d'un mur végétal et d'un décor à l'antique[797] composé de statues et de sarcophages[798].

La composition du jardin de Soderini ne semble pas répondre à un programme iconographique précis, ce que paraissent confirmer les descriptions faites par les voyageurs de l'époque. En 1550, Ulisse Aldrovandi (1522-1605), à l'origine de la création du jardin botanique de Bologne (1568), rédige une description de la collection d'antiques du cardinal[799], mais ne fait aucune mention du jardin lui-même qui en abrite pourtant plusieurs[800]. Le jardin Soderini semble plus proche du jardin du Belvédère du palais du Vatican (Rome) puisqu'il s'agit ici, de créer une sorte de « musée des Antiques » en plein air dont le cadre tire profit de la forme du mausolée. Néanmoins, plusieurs éléments présents dans la composition de l'île de Cythère se retrouvent dans le jardin du cardinal de Volterra. On y reconnaît la structure en parterres concentriques imaginée par Francesco Colonna pour l'île de Cythère qui ont été représentés par Étienne Dupérac (1575- fig. 131) et Alo Giovannoli (1619). Les compartiments sont séparés par des allées et bordés de haies dont les angles sont ornés d'arbres taillés. Par ailleurs, le sommet du mur de clôture du jardin a été planté, à la manière de l'amphithéâtre de Vénus, situé au cœur de l'île de Cythère. Enfin, l'utilisation des statues et sarcophages, situés tout autour du jardin le long du mur, rappelle l'épisode de la découverte de la pyramide par Poliphile dans le *Songe.* S'il apparaît clairement que le but de Francesco Soderini en construisant ce jardin était de mettre en valeur sa collection d'Antiques à la manière de la cour du Belvédère, peut-être se sera-t-il inspiré de l'*Hypnerotomachia Poliphili* pour structurer son jardin circulaire.

L'influence du *Songe de Poliphile* sur la composition des jardins circulaires italiens semble peu affirmée, il faut donc la rechercher au sein d'autres modèles de jardins afin d'en

ce sujet voir Alfonso Bartoli, *I Monumenti antichi di Roma nei disegni degli Uffizi di Firenze*, Rome 1914-22, tome III, pl. 461, fig. 738.

[797] Ulisse Aldovrandi a laissé à propos de la collection d'antique conservée dans le mausolée d'Auguste de Soderini une description extrêmement précise qui souligne bien la richesse de la collection du cardinal de Volterrra. Ulisse Aldrovandi, *Delle Statue Antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi & case si veggono* ; publié dans Lucio Mauro, *Le antichita della citta di Roma*, Venise 1962, p. 199-200.

[798] Pour une analyse de la collection d'Antiques conservée dans le mausolée d'Auguste, de Francesco Soderini voir Anna Maria Riccomini, « A Garden of Statues and Marbles: The Soderini Collection in the Mausoleum of Augustus », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, Vol. 58, 1995, p. 265-284.

[799] Ulisse Aldrovandi, « Delle statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi & case si veggono », dans Lucio Mauro, *Le antichità della città di Roma*, Venise, 1562, p. 199-200.

[800] Anna Maria Riccomini, « A Garden of Statues and Marbles: The Soderini Collection in the Mausoleum of Augustus », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, Vol. 58, 1995, p.266-267

trouver de possibles occurrences. En matière de créations paysagères, le rôle joué par la famille des Médicis, en Toscane, semble essentiel tant les compositions dues à cette famille furent nombreuses et variées. Cristina Acidini Luchinat parle à ce sujet de la création d'un « *genre*, pratiqué par plusieurs d'entre eux avec une diligence dispendieuse et une satisfaction égale à celles qu'ils devaient éprouver dans l'édification des bâtiments ou dans l'acquisition d'antiquités » [801]. C'est donc tout naturellement que l'on retrouve dans la « collection» des jardins Médicis les premières traces de l'influence du *Songe* dans le jardin italien.

L'ensemble des jardins médicéens parait avoir répondu aux mêmes but et aux mêmes critères : ils visaient tout d'abord à l'*utilitas*, mais présentaient également des éléments de magnificence visant pour la plupart à une *venustas* raffinée et destinée à la mise en scène du pouvoir médicéen[802]. Il semble que ce soit dans le cadre de cette *venustas* intellectualisée[803] que l'art du *Poliphile* ait eu une influence sur ces jardins. L'eau n'y est pas oubliée : d'abord réservée à l'irrigation et à l'élevage de poissons dans les viviers, elle devient rapidement, élément d'animation et d'ornement du jardin par l'association au thème de la statuaire « à l'antique ». Cristina Acidini Luchinat souligne d'ailleurs, dans son étude des jardins médicéens (1997)[804], l'importance des collections d'antiquités des Médicis et leur influence sur la transformation de leurs jardins. Tout naturellement, l'iconographie mythologique liée au thème de l'eau inspire les ornemanistes qui mettent bientôt en scène de vastes fontaines parfois placées dans des grottes artificielles[805]. Le jardin de l'Olmo à Castello (Province de Florence - Toscane) se signale à cette occasion, par le soin accordé à la mise en scène de l'élément aquatique.

Le domaine de l'Olmo fut acquis en 1477, par Laurent di Pierfrancesco dit Laurent *minor* (1463-1503) peut-être sur les conseils de Laurent le Magnifique (1449-1492)[806], et le transmit par héritage à son petit-neveu Cosme I^{er} (1519-1574). Ce dernier entreprit d'importants

---

[801] Cristina Acidini Luchinat (dir.), Michel et Anne Bresson-Lucas (trad.), *Jardins des Médicis*, Arles, 1997, p.10.
[802] Cristina Acidini Luchinat, « Les jardins des Médicis : origines, développements, transformations. L'architecture, les plantes, les statues, les fontaines », dans *Jardins des Medicis,* Arles, 1997, p. 49.
[803] L'évocation des coutumes intellectuelles de l'Antiquité semble en effet avoir joué un rôle important dans la composition des jardins médicéens, dont le jardin de Careggi fut bientôt le siège de l'Académie néo-platonicienne dirigée par Marcile Ficin. À ce propos voir Paul Oskar Kristeller, « The Platonic Academy of Florence », dans *Renaissance News,* vol. 14, n°3, 1961, p. 147-159 et Cristina Acidini Luchinat, « Les jardins des Médicis : origines, développements, transformations… *op.cit. Jardins des Medicis,* Arles, 1997, p. 50.
[804] Cristina Acidini Luchinat, « Les jardins des Médicis : origines, développements, transformations… *op.cit. Jardins des Medicis,* Arles, 1997, p. 47-59.
[805] En ce qui concerne la vogue des grottes artificielles en Italie, voir notamment : Isabella Lappi-Ballerini (dir.), Litta Maria Medri (dir.), *Artifici d'acque e giardini. La cultura delle grotte e dei ninfei in Italia e in Europa*, actes du colloque tenu à Florence et Lucques du 16 au 19 septembre 1998, Florence, 1999.
[806] Cristina Acidini Luchinat, « Le jardin de la villa de l'Olmo à Castello », dans *Jardins des Médicis,* Arles, 1997, p. 202.

travaux de restructurations des jardins anciens[807], dès son élection ducale en 1537. Les travaux furent confiés à Niccolo Pericoli dit le Tribolo (1500-1550), aidé du spécialiste en hydraulique, Piero da San Casciano. L'usage fait de l'eau dans les jardins de Castello est d'ailleurs probablement l'une des plus belles réussites dans la composition de ce fabuleux projet puisqu'en préambule des travaux de restructuration des jardins, on avait entrepris la construction d'un aqueduc (plus tard associé à un second qui conduisait l'eau jusqu'à la villa Petraia) et d'un vaste système de canalisation de l'eau afin d'enrichir Castello d'une variété de jeux qui devait faire l'admiration des voyageurs jusque tard dans le XVIII[e] siècle[808].

Situé aux pieds du mont Morello et construit selon un axe nord-sud, le jardin de l'Olmo (fig. 133) avait été conçu selon un programme initial méticuleusement décrit dans les *Vite* de Georgio Vasari (1511-1574)[809] – qui dirigea le chantier à partir de 1555. À l'entrée de la villa, la façade était précédée par deux larges bassins séparés par un pont. Côté jardin, on gagnait par quelques marches la terrasse principale en légère pente. Ce jardin était ceinturé de mur et se divisait en seize parterres. Les deux premiers encadraient une fontaine sculptée représentant le combat d'Hercule et Antée (œuvre de Bartolomeo Ammanati - 1511-1592 – réalisée en 1559), les quatre du centre formaient le labyrinthe, de forme concentrique, de la « fontaine de Fiorenza » et les dix derniers étaient bordés de haies basses ponctuées de topiaires et d'arbres fruitiers. La fontaine de la Fiorenza est intéressante pour notre propos en raison de la parenté évidente entre la statue représentant Florence avec celle de la Vénus Anadyomène[810]. Ainsi, Florence sous les traits de Vénus, trônait-elle au centre d'un labyrinthe circulaire, planté de myrtes et de cyprès, semblant faire échos à l'île de Cythère du *Songe de Poliphile.* L'iconographie de l'*Hypnerotomachia* est mise à profit afin de présenter Florence sous les traits d'une *Venus genitrix*, associant la ville à un lieu de fertilité, d'abondance, de richesse et de plaisir. L'eau coulant des cheveux de Florence/Vénus participe d'ailleurs de cette iconographie en associant celle-ci à une nouvelle source de vie.

L'eau participe, à Castello, de la transcription dans le jardin italien réel du *Songe de Poliphile.* Cette interprétation et l'usage fait du labyrinthe de Vénus dans le jardin de Castello,

---

[807] Les premiers jardins de l'Olmo furent bâtis à une date indéterminée, probablement à la demande d'Andrea Della Stufa, membre influent du gouvernement florentin de 1373 à 1441. Cristina Acidini Luchinat, « Les jardins des Médicis : origines, développements, transformations… *op.cit. Jardins des Medicis,* Arles, 1997, p. 202.

[808] Claudia Lazzaro, *The Italian Renaissance garden. From the Conventions of planting, design and ornament to the Grand Gardens of sixteenth-century Central Italy,* New Haven/London, 1990, p.167-168.

[809] Georgio Vasari, Paola Della Pergola (éd.), Luigi Grassi (éd.), Giovanni Previtali (éd.) et Aldo Rossi(éd.), *Le Vite de'piu eccellenti pittori scultori e architettori,* Florence, Giunti, 1568, Novare, 1967, vol. V, p. 456-463.

[810] Hervé Brunon, « « Du *Songe de Poliphile* à la Grande Grotte de Boboli : la dualité dramatique du paysage », dans *Polia, Revue de l'art des jardins,* n°2, automne 2004, p. 18.

nous oriente vers une utilisation du motif de l'île de Cythère plus figurative que réaliste et nous pousse à en chercher d'autres occurrences dans les jardins médicéens.

En 1549, à la demande d'Eléanore de Tolède (1522-1562) épouse de Cosme I[er] de Médicis, Niccolo Tribolo entame les travaux de construction du jardin de Boboli (Florence - Toscane). Toutefois, celui-ci ne devait pas achever son œuvre. Décédé en 1550, il fut remplacé par Bartholomeo Ammanati (1511-1592), puis par Bernardo Buontalenti (1555-1635) dans la charge d'architecte du jardin.

Situé sur une colline face au palais Pitti, le jardin de Boboli (fig. 106), peut-être plus encore qu'à Castello, offre à l'eau un rôle essentiel dans la composition de son programme iconographique. Comme dans le jardin de l'Olmo, l'usage de l'eau est assuré par la mise en place d'un aqueduc alimentant les fontaines du jardin. Toutefois, la construction de l'aqueduc de Castello avait été entreprise non pour le bénéfice particulier du jardin, mais pour celui de la ville. À Boboli, l'érection de l'aqueduc semble au contraire, avoir été spécialement prévue pour le jardin du palais ducal[811].

Le jardin composé par Tribolo, se dessinait autour d'une allée principale qui devait originellement proposer un premier spectacle au visiteur par l'imposante statue d'Océan, finalement exécutée par Jean de Bologne en 1576 et installée dans le bassin de l'*Isolotto.* Le parcours devait se poursuivre dans un vaste amphithéâtre de verdure à l'antique servant aux divertissements. Au centre de ce dernier, trônait un obélisque surgissant derrière un sarcophage à l'antique. Le promeneur était ensuite invité à monter vers la colline jusqu'à la fontaine de Neptune, où le dieu de la mer (œuvre de Stoldo Lorenzi - 1565) brandissait son trident dont s'échappait de puissants jets d'eau. Au début du XVII[e] siècle, le parcours du jardin de Boboli s'enrichit du *Viottolone,* large allée de cyprès, ponctuée de statues à l'antique et bordée par trois labyrinthes circulaires ; puis de l'*Isolotto*[812] où trône aujourd'hui la fontaine de l'Océan. Hervé Brunon a relevé, à ce sujet, que les commandes de statuaires contemporaines de l'aménagement de l'*Isolotto* vers 1620, et en particulier une série d'Amours, laissaient à penser que le projet initial d'ornement de ce bassin ovale était une fontaine de Vénus[813]. Cette hypothèse paraît des plus crédibles si l'on évoque la possibilité que cette Vénus fût une *génitrix,* figurant la fertilité et l'abondance, thèmes déjà présents dans la première partie du jardin. L'utilisation de la figure

[811] *Id.* note précédente, p. 191, 195 et 198.
[812] Le *bassin* de l'*Isolotto* est l'œuvre d'Alfonso Parigi (1606-1656) qui acheva la construction du jardin de Boboli par l'établissement du *Viottolone*, de l'*Isolotto* et la reconstruction en pierre de l'amphithéâtre.
[813] Hervé Brunon, « Du *Songe de Poliphile* à la Grande Grotte de Boboli : la dualité dramatique du paysage », dans *Polia, Revue de l'art des jardins,* n°2, automne 2004, p. 18.

de Vénus aurait été cohérente avec un programme iconographique suggérant que la maîtrise de l'eau aboutissait à l'union du ciel et de la terre, porteuse de vie.

En outre, le parcours iconographique de Boboli dont le discours semble éminemment politique semble parler de deux voix. En effet, plusieurs dispositifs mis en place dans le jardin de Boboli semblent nous orienter vers l'hypothèse d'une influence du *Songe de Poliphile* dans la composition du jardin. Dans l'aménagement du *Viottolone* menant à l'*Isolotto,* l'architecte a pris soin de faire voisiner une allée entièrement composé de cyprès, l'arbre de Vénus, avec des labyrinthes de formes circulaires, évoquant peut-être l'île de Cythère. Ce que semble confirmer, les commandes de statuaires, déjà évoquées, datant de 1620, comprenant une série d'Amours. Enfin, la présence au bout de l'allée d'un bassin lui-aussi de forme proche du cercle figurant la fameuse île de la déesse de Vénus pousse à l'interrogation ; en particulier si l'on admet avec Hervé Brunon que l'*Isolotto* a pu être prévue à l'origine pour abriter une fontaine de Vénus. Toutefois, ce dernier a également relevé que le rapprochement avec la figure de Vénus dans le *Songe de Poliphile* semblait au départ, avoir eu lieu dans la Grande Grotte du jardin de Boboli (fig. 132).

Bâtie entre 1583 et 1593 pour le compte de François I[er] de Médicis, la Grande Grotte de Boboli se situe à l'est du palais Pitti à l'emplacement d'un ancien nymphée réalisé par Giorgio Vasari entre 1557 et 1564. Composée de trois salles en enfilade, la grotte offre au visiteur un décor dont la lecture pose encore des difficultés[814]. La première salle de forme trapézoïdale est couverte d'une coupole percée d'un oculus ; dans lequel est serti un aquarium vitré permettant à la lumière d'entrer dans la grotte et donnant au visiteur l'impression d'évoluer sous l'eau. En outre, la coupole comprend un décor peint illusionniste donnant l'impression que la grotte est sur le point de s'effondrer. Le décor de la salle est quant à lui, composé de figures en reliefs représentant, de gauche à droite, un groupe de bergers et son troupeau, des divinités de la nature, dont un dieu fleuve, et deux nymphes endormies. Aux quatre angles de la pièce, sont installés les célèbres *Esclaves inachevés* de Michel-Ange qui semblent donner vie au mythe de Pyrrha et Deucalion[815]. Hervé Brunon insiste dans son étude (2004)[816] sur l'importance des figures des deux faunes insérés parmi les rochers dans le pendentif nord-est et au-dessus de l'entrée de la seconde salle qu'il identifie à Pan tenant une flûte et Silène qui se touche le nez de manière « grotesque » avec un éclat de rire. Il met ainsi en évidence plusieurs particularités de ce premier

[814] Claudia Lazzaro, *The Italian Renaissance garden,* New Heaven, 1990, p. 201-208.
[815] Ovide, Joseph Chamonard (trad.), *Les métamorphoses,* Paris, 1966, p.50-53.
[816] Hervé Brunon, « Du *Songe de Poliphile* à la Grande Grotte de Boboli : la dualité dramatique du paysage », dans *Polia, Revue de l'art des jardins,* n°2, automne 2004, p. 7-24.

décor, soulignant le caractère de *locus horridus* de la grotte dû à l'impression d'effondrement du décor peint. Il fait également le rapprochement avec le cortège bachique du décor scandé de ses nombreuses chèvres et le caractère grotesque du Silène qui semble se moquer du promeneur. Il en conclut que le décor prend le caractère d'une sorte d'épreuve initiatique dont il faudrait triompher, mais qui serait mise en scène du point de vue du théâtre de fête à la manière dont Poliphile dans la partie initiale du *Songe*, après avoir affronté de multiple péripéties se trouve arroser par une statue d'un enfant en train d'uriner. Il s'agit d'une farce[817].

Au centre de la deuxième salle trône le groupe de *Pâris enlevant Hélène*, dont l'épopée est racontée sur les fresques de la grotte. Le thème de l'Amour est présent en filigrane dans cette grotte, opposant ainsi le *locus* présenté comme *horridus* de la première salle à un futur *locus amoenus* dans la dernière. Celle-ci est construite sur un plan ovale et est légèrement désaxée par rapport aux deux précédentes. La troisième salle est couverte en coupole comprenant comme la première un oculus s'ouvrant cette fois sur le ciel, mais garni d'une armature de treillage sur laquelle pousse de la vigne. Les parois sont ornées de plantes grimpantes feintes, étalant leurs branches sur un fond blanc. Y sont représentés des rosiers, symboles de l'Amour et des liserons connus pour leurs vertus aphrodisiaques. Au sol, un décor typique des dessins de parterre a été reproduit et quatre demi-allées se rejoignent au cœur de la fontaine. Celle-ci est composée d'une riche vasque en marbre vert égyptien et accueille une statue de Vénus dont le type rappelle la *Vénus Anadyomène*. Le tout repose sur un bas-relief ovale placé en creux sur le sol et représentant la mer et les quatre vents. La fontaine semble ainsi symboliser à la fois, la naissance de Vénus, mais aussi son île située au milieu des flots, puisque la statue repose sur un monticule. L'ensemble par sa forme ovale, donc proche du cercle, semble faire référence à l'île de Cythère du *Songe de Poliphile* par le traitement en parterre du sol de la grotte et la présence répétitive du répertoire végétal dans l'ensemble du décor. Hervé Brunon en conclut que l'ensemble du parcours se construit sur la même tension que dans l'*Hypnerotomachia*. La première salle figurerait le chaos par son paysage sauvage dont l'effroi inspiré au visiteur doit être surmonté, tandis que dans la seconde salle la brutalité du désir charnel s'oppose à la sérénité de l'Aphrodite ouranienne qui figure un apprentissage moral où l'Homme est invité à se délivrer du corps pour prendre soin de son âme selon « un cheminement de l'amour vulgaire à l'amour céleste »[818].

L'analyse de la Grande Grotte de Boboli, nous suggère un usage figuratif du motif de l'île de Cythère. Le décor au sol, avec ses parterres peints, nous souffle une association avec le

[817] *Id.* note précédente p.3-10.
[818] Hervé Brunon, « Du *Songe de Poliphile* à la Grande Grotte de Boboli … *op.cit.* », dans *Polia*, 2004, p. 15.

motif du jardin d'île que l'on ne souhaite cependant, pas recréer visuellement par autre chose qu'une allégorie. À Boboli comme à Castello, la transcription d'éléments du *Songe de Poliphile* dans les jardins reste peu ou prou liée à l'élément aquatique. Le rôle donné à l'eau dans la composition s'est par ailleurs enrichi, tant par la mise en place de jeux d'eau, de plus en plus sophistiqués, que par la conception d'une iconographie propre à la célébrer. La profusion des jeux d'eau à jets puissants suggère par ailleurs, que l'eau vive prend dans les jardins médicéens une place de plus en plus importante. Ce goût pour le spectacle incessant de l'eau maîtrisée va atteindre son apogée dans les villas médicéennes avec le jardin de Pratolino (fig. 142).

Aménagé à partir de 1568 et pratiquement terminé en 1586, le jardin de Pratolino (Province de Florence - Toscane) est l'œuvre de Bernardo Buontalenti qui œuvre sous le patronage de François de Médicis (1541-1587). Situé dans le vallon aux pieds du massif de Mugello, le jardin de Pratolino comme celui de Boboli et de Castello est clos de murs. Au nord, Pratolino était dominé par la fontaine de Jupiter (œuvre de Baccio Bandinelli – 1493-1560), suivi par un labyrinthe en rotonde ; puis de l'*Apennin* de Jean de Bologne, siégeant au-dessus d'un bassin semi-circulaire. Dans la zone centrale, faisant face à la villa, se succèdent les fontaines d'Esculape et de Persée, puis la grotte de l'Ourse. Dans la partie inférieure, l'axe majeur est souligné par la présence d'une allée longue de près de trois cent mètres, ponctuée de jeux d'eaux aboutissant à la fontaine de la Lavandière. La composition est enrichie, de part et d'autre, de l'allée centrale par un réseau d'allées diversement orientées menant à deux séries sinueuses de viviers étagés les uns au-dessous des autres. La séquence occidentale prend sa source dans le bassin du Masque, puis longe la grotte de Cupidon et la fontaine rouge, avant de déboucher sur un large vivier en ellipse. Du côté oriental, la promenade débute sous le mur du verger, par la fontaine d'Ammanati, encadrée de ces quatre colonnes torses et se dirige en oblique vers le mur de clôture. Elle rejoint alors un canal terminé par une succession de quatre bassins rectangulaires rejoignant le bassin de la fontaine de la Lavandière. À droite, trône l'imposante colline artificielle d'un Parnasse, abritant une grotte animée par un orgue hydraulique.

L'eau est partout présente dans le jardin de Pratolino qui constitue d'ailleurs, l'ensemble le plus riche en grottes artificielles de la seconde moitié du XVI^{e} siècle[819]. Elle n'est plus ici, limitée aux seuls bassins et fontaines et forme des jeux d'eau indépendants, telle cette incroyable pergola d'eau décrite par un voyageur :

---

[819] À ce sujet voir Hervé Brunon, *Pratolino. Art des jardins et imaginaire de la nature dans l'Italie de la seconde moitié du XVI^{e} siècle*, mémoire de doctorat sous la direction de Daniel Rabreau, Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2001, p.202.

> « On descend doucement par une allée [*strada*] large et très longue. Sur chacun de ces côtés, il y a tous les six pas des fontaines de marbre dont l'eau s'écoule dans un bassin ; mais ce qui est encore plus charmant, c'est que tandis que l'on descend cette allée, sur chaque rebord de part et d'autre jaillissent des *zampili d'acqua* qui retombent en courbe de l'autre côté, et l'on va ainsi jusqu'au bout non pas sous les rameaux, mais sous un *pergolato* d'eau limpide. Cette allée est garnie d'herbe verte et très fine »[820].

L'importance de l'eau dans le jardin de Pratolino et son rôle dans la lecture du parcours iconographique voulu par François de Médicis restent, cependant, encore en question[821]. Hervé Brunon en propose une lecture météorologique[822] et hydrologique[823] relative à l'origine et au cheminement de l'eau. Dans cette analyse, il assimile la figure de la Lavandière à celle de Vénus. Il remarque que la posture de la statue est assez proche de celle de la *Vénus Anadyomène ;* la torsion des cheveux de la déesse étant remplacée par celle du linge. L'artiste ayant en quelque sorte fait de la Lavandière une Vénus parodique accompagnée d'un Cupidon, figuré par le garçon en train d'uriner à côté de la femme[824]. Or le garçon en train d'uriner, *puer mugens,* est également présent dans le *Songe de Poliphile,* où il est représenté par le biais d'une statue d'enfant urinant sur la tête du héros. Nageant avec les nymphes dans les bains de la reine Éleuthérilide, voici comment Poliphile nous raconte cet épisode :

> « Je n'eûs pas si tost mis le pied sur un degré pour m'approcher de l'eau tumbante, que ce petit enfant leva sa quinette, et me pissa droict contre le milyeu de la face, un traict d'eau si froide et si forte, que je cuiday tumber à la renverse : par quoy si grande et haultaine risée féminine se print à resonner soubz ceste voulte, que moy mesme qui pensoit estre mort, me prins à rire à gorge desployée .» [825]

Associant la figure de la Lavandière, nouvelle Vénus, à celle de l'enfant urinant, nouveau Cupidon de farce, le visiteur cultivé pouvait y voir une lecture du motif colonnien, en quelque sorte, revisité avec humour.

Si à Pratolino, le lien avec l'*Hypnerotomachia* nous semble plus ténu en raison de la coloration parodique des motifs colonniens, nous remarquerons encore une fois que l'utilisation

---

[820] Luigi Zanheri, *Pratolino. Il giardino delle meroviglie*, Florence, 1979, vol. I, p. 175 ; *op cit.* dans Hervé Brunon, *Pratolino. op.cit.*, Paris, 2001, p. 213.

[821] Luigi Zangheri (Luigi Zangheri, « Per un lettura iconologica di Pratolino », dans *Antichità viva*, n°16, 1977, p. 30-34) suivant en cela le témoignage de Francesco De Vieri dans son *Discorsi delle Meravigliose Opere di Pratolino e d'Amore* (1587) voit dans le parc de Pratolino un parcours sur le thème de la progression de l'humanité depuis ses origines brutales où l'Homme est soumis aux forces de la nature, jusqu'au triomphe de la raison sur cette dernière. Claudia Lazzaro (Claudia Lazzaro, *The Italian Renaissance garden*, New Heaven, 1990, p. 161-166.) y voit quant à elle, la variation de thèmes déjà abordés à Castello et à Boboli : la mise en perspective du pouvoir du grand-duc de Toscane, nouveau maître des eaux, amenant l'eau depuis les Apennins jusqu'à la ville de Florence, représentée par la Lavandière.

[822] Hervé Brunon, *Pratolino. op.cit.*, Paris, 2001, chapitre 5 « Représentations météorologiques : allégorie, imitation et métaphore », p. 503- 510

[823] *Id.* note précédente, chapitre 5 « À l'origine des sources », p. 510-514.

[824] *Ibid.* p.257.

[825] Francesco Colonna, Jean Martin (trad.), D*iscours du Songe de Polphile,* Paris, 1561, p. 28.

faite du *Songe* et de la référence à la déesse de l'Amour, dans le jardin réel reste lié aux jeux d'eau. L'eau a d'ailleurs pris à Pratolino une ampleur particulière en raison de l'animation qu'elle crée dans le jardin. Tour à tour utilisée dans les fontaines, pergola, bassin à cascades, chaîne d'eau, ou orgue hydraulique, l'eau semble à présent constituer en Italie un élément vivant dont les hydrauliciens explorent avec avidité les possibilités. Claudio Tolomei (1492-1556) dans une lettre adressée à Giambattista Grimaldi, datée du 26 juillet 1543, nous en résume les différents usages :

> « Mais ce qui me divertit le plus dans ces nouvelles fontaines est la variété avec laquelle elles conduisent, divisent, détournent, agitent, brisent, et tantôt font descendre, et tantôt font monter les eaux. Car dans une même fontaine, on voit d'autres eaux s'élever brisées par la rugosité de ces pierres, et se diviser en plusieurs parties en blanchissant avec un bruit suave ; d'autres tomber doucement entre les interstices de pierres variées, comme un fleuve en son lit, avec un petit murmure. Il y en a d'autres qui s'élevant dans l'air sous forme de jets, comme il leur manque la force d'aller en haut, se rabattant en bas, et en se rabattant se divisent, se brisent en gouttes variées et tombent à terre en une pluie très douce telles des larmes d'amoureux. D'autres conduites par de fines canalisations sortent par des orifices variés de divers côtés, tombant dans la fontaine rendent la musique de ces eaux plus douce. On en voit encore d'autres qui en jaillissant du milieu de la fontaine, dédaignant presque d'être contenues, gonflent, bouillonnent ; d'autres qui ne sont point si orgueilleuses mais plutôt peureuses, tremblent, et telle une mer agitée par une faible brise, se soulèvent légèrement »[826].

L'association faite dans le jardin italien de l'eau et du *Songe de Poliphile* semble donc d'avantage reposer sur une transcription figurative de la déesse de l'Amour et de son lieu de résidence par le biais des fontaines (Castello, Pratolino) ou des grottes (Boboli) que sur la volonté de créer un jardin à l'image de celui de l'île de Cythère[827]. Si celui-ci est volontiers suggéré par l'utilisation de labyrinthes mettant à profit le myrte et le cyprès, arbres de Vénus, il n'est en aucun cas question de le recréer sous la forme d'un jardin d'île.

Au début du XVI^e^ siècle, la France découvre à son tour l'*Hypnerotomachia Poliphili*. L'œuvre rencontre un succès immédiat, si bien que François I^er^ en acquiert un exemplaire qu'il fait relier à son chiffre[828]. Les compositions paysagères françaises se trouvent bientôt

---

[826] Claudio Tolomei, *Lettera a Giambattista Grimaldi*, 26 juillet 1543, publié par Elisabeth Blair Mac Dougall dans Elisabeth Blair Mac Dougall (dir.), *Fons Sapientiae. Renaissance Garden fountains*, acte du colloque tenu à Dumbarton Oaks en 1977, Washington (D.C.), 1978, p. 12-14.

[827] Cette affirmation doit cependant être nuancée en raison des études encore peu abondantes relatives à la composition des jardins de la Vénétie. À ce sujet voir notamment, Margherita Azzi-Visentini, « The gardens of villas in the Veneto from the fifteenth to the eighteenth centuries », dans John Dixon Hunt (éd.), *The italian garden. Art, design and culture*, Cambridge, 1996, p. 93-125.

[828] Cet exemplaire orné sur sa couverture par le double F, la salamandre et une fleur de lys, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de France, sous la cote BNF, RES-Y2-405.

influencées, à l'instar des jardins italiens, par l'œuvre de Colonna et nous nous proposons à présent d'en étudier les éventuelles manifestations.

« La France, le jardin de canaux et l'île de Cythère »

La question de l'influence du *Songe de Poliphile* sur le jardin français a été de nombreuses fois posée et les études réalisées ont d'ailleurs, pu souligner le lien privilégié que ceux-ci entretenaient durant la seconde moitié du XVI[e] et du XVII[e] siècle[829]. L'œuvre connaît en effet, un large succès en France[830] dont la vogue atteint son point culminant au seuil des années 1560. Ceci au point de constituer à cette époque, « l'une des premières références venant à l'esprit d'un amateur de jardin » [831] .

Notre analyse ayant pour objectif de déterminer si le jardin d'île décrit dans l'*Hypnerotomachia Poliphili* a eu une influence sur le jardin français de la Renaissance, nous avons entrepris de nous intéresser, comme précédemment, au motif de l'île de Cythère et d'en rechercher de possibles occurrences. Un seul jardin en France semble avoir été composé sur le modèle du jardin circulaire à la Renaissance, il s'agit du jardin de Montargis (Loiret- fig. 123). Le domaine est offert en dot à Renée de France (1510-1575), fille cadette de Louis XII et d'Anne de Bretagne, en 1528, à l'occasion de son mariage avec Hercule II d'Este (1508-1559), duc de Ferrare. Renée n'en fait cependant, sa demeure qu'à son retour d'Italie en 1561, après la mort de son époux. Il lui faut par ailleurs, attendre l'année 1570 pour que le domaine soit déclaré comme sa propriété inaliénable et qu'elle soit érigée en duché[832]. À son arrivée à Montargis, la duchesse de Ferrrare entreprend rapidement des travaux de rénovation du château, car il a souffert de l'incendie qui dévasta la ville en 1525. Elle désigne donc Nicollo Figletto pour diriger le chantier à cette fin :

---

[829] Anthony Blunt, « The *Hypnerotomachia Poliphili* in the 17th century in France », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institute,* London, octobre 1937, vol. 1, n°2, p. 117-137 ; Jean-Pierre Babelon, « Le Songe de Poliphile et l'art des jardins », dans *In fil d'Ariane pour le labyrinthe de Chartres,* acte du Colloque européen des 3 et 4 juillet 1999 tenu à Chartres, Chartres, 2000, p.129-136 et Gilles Polizzi, « Au royaume du Nôtre : le mythe du jardinier et l'esthétique de Versailles chez la Fontaine », dans Georges Farhat (dir.), *André Le Nôtre : fragments d'un paysage culturel, institutions, arts, sciences et techniques,* acte du colloques tenu au château de Sceaux du 14 au 16 octobre 1999, Paris, 2006. p. 246-261.

[830]De nombreuses études ont démontré que le *Songe de Poliphile* avait eu une influence importante sur la pensée humaniste du XVI[e] siècle, à ce sujet voir notamment : Léon Dorez, « Des Origines et de la Diffusion du Songe de Poliphile », dans *Revue des Bibliothèques,* 1896, p. 239-261, Michèle Feytout, *Rabelais, lecteur du « Songe de Poliphile »,* Limoges, U.E.R. des Lettres et des Sciences humaines, 1973.

[831] Gilles Polizzi, « L'intégration du modèle : le *Poliphile* et le discours du jardin dans la *Recepte véritable* », dans *Albineana, Cahiers d'Aubigné,* 1992, vol. 4, p. 66.

[832] Jacques Andouet Du Cerceau, David Thompson (éd.), *Les Plus excellents bastiment de France, œuvre commentée*, Paris, 1988, p. 86.

> « Aux personnes cy après nommés la somme de quatorze cens soixante-dix neuf livres quatorze sols ung denier tournois rente particullièrement ordonné à Maistre Nicollo Rigletto, maistre de fourrure[833], de très haulte et puissante dame Renée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, comtesse de Gisors et dame dudict Montargis et par elle, verbalement a mis et ordonnez des réparations nécessaires estre faictes en son chasteau et jardin de Montargis »[834]

L'extrait que nous venons de citer, issu de la comptabilité des « recette et dépense de la châtellenie de Montargis » pour l'année 1564-1565, montre que les chantiers du château et du jardin sont envisagés par le propriétaire de manière concomitante.

Une illustration des jardins nous est proposée par Jacques Androuet Du Cerceau[835] qui vécut onze ans à Montargis. La « vue à vol d'oiseau » (fig. 123) qu'il en réalise nous permet d'en apprécier la composition. Orienté au sud-ouest, le château s'organise autour du donjon médiéval et occupe un espace circulaire au sommet d'une colline. Il est défendu par une enceinte entourée d'un fossé. Au-delà, deux jardins dont la création et l'entretien furent confiés à Jérôme Teste, jardinier ferrarais qui devint par la suite « jardinier du Roi et de Madame Renée de France. »[836] Ceux-ci sont plantés sur une forte pente, c'est pourquoi la duchesse de Ferrare entreprend de les faire planter sur des terrasses soutenues par quatre-vingt-trois contreforts. Composés en cercles concentriques autour du château, ils sont limités à l'est par le cimetière de la ville, et à l'ouest par la porte dite de « la Sirène ». La première couronne est plus étroite que la seconde puisqu'elle mesure dix-huit toises (soit environ 35 m) de large, tandis que sa voisine en occupe trente-six (soit 70 m)[837]. Chaque jardin s'étend sur une superficie d'approximativement 2 hectares. Le premier est subdivisé en huit portions, où les «jardins verts » (jardins d'arbres) alternent avec les jardins aux compartiments ornés. Face à la grande salle du château, deux vastes labyrinthes ont également été intégrés au jardin d'agrément. La seconde couronne appelée « les grands jardins », semble être destinée à la culture de légumes, de vignes et d'arbres fruitiers[838]. Les jardins de Montargis sont encore des jardins clos. Toutefois, le mur de clôture du second jardin a été orné d'une charmille donnant l'illusion d'une

---

[833] Julien Beauchef note que le qualificatif de « maîter de fourrure » peut se rapporter à la fonction de fourrier, chargé du logis seigneurial. Julien Beauchef, *Le baillage et la châtellenie de Montargis sous Renée de France,* mémoire de Master sous la direction de Pascal Brioist, Tours, Université François Rabelais, 2013, p.40.

[834] Compte de recette et dépense de la châtellenie de Montargis, 1564-1565, *Op. cit* dans Julien Beauchef, *Le baillage et la châtellenie de Montargis sous Renée de France, op.cit…*, 2013, p.40.

[835] Jacques Androuet Du Cerceau réalise pour Montargis sept dessins à la plume sur six vélins et cinq gravures à l'eau forte. Ils seront publiés dans l'édition du premier volume des *Plus excellents bâtiments de France (1576).* Françoise Boudon et Claude Mignot ont d'ailleurs relevé la place exceptionnelle prise par le château de Montargis dans l'œuvre de Du Cerceau. Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p. 78.

[836] Julien Beauchef, *Le baillage et la châtellenie de Montargis sous Renée de France, op.cit…*, 2013, p.41.

[837] *Id.* note précédente.

[838] *Ibid.* note 334.

lisière de forêt. Plusieurs palissades servent à border les différents modules composant la première couronne et séparent les rosiers des arbres fruitiers[839]. Des galeries en berceaux bordent également le jardin quadrangulaire face à la chapelle.

Les accès au jardin d'agrément paraissent avoir constitué un intérêt particulier pour l'architecte qui a pris soin de les mettre en scène. À l'ouest, du côté de la porte d'Orléans, un pont de bois traverse le fossé séparant le château du jardin et aboutit à une porte (fig. 123 n°1), également en bois, que viennent encadrer deux pavillons de treillages (fig. 123 n°2). Ces derniers constituent le point de départ de deux pergolas, scandées par trois pavillons dont le modèle a été, très précisément, représenté par Jacques Androuet Du Cerceau (fig. 124). Celles-ci aboutissent à une troisième porte percée dans le mur de clôture du jardin entre les contreforts et qui donne sur « l'allée d'ormes jusques au chemin d'Orléans »[840] (fig. 123 n°3). Entre les pergolas, la cour, ainsi créée, a été divisée en deux espaces par la mise en place de deux plates-formes séparées par une volée de marches.

Au nord du jardin, l'accès se fait en passant par la grosse tour (fig. 123 et n°4). Un corps de bâtiment construit sur un pont enjambant le fossé en permet l'entrée. L'axe vers la porte menant à « l'allée d'ormes jusques au chemin de Paris »[841] a été souligné par le creusement d'un escalier allant jusqu'à une double porte creusée dans le mur de clôture entre les contreforts (fig. 123 et n°5 et 6). La porte se trouve de la sorte, sous le niveau de la terrasse et Jacques Androuet Du Cerceau nous montre que l'espace situé entre les deux portes menant à la sortie, a été aménagé de manière à ce que la promenade autour du jardin ne soit pas interrompue par l'escalier descendant vers la porte. Ainsi, la promenade à cet endroit, est surhaussée par un second escalier à volées divergentes assis sur la voûte de l'espace entre les doubles portes. Du côté du mur de clôture, l'escalier est couronné d'un édicule percé de trois fenêtres permettant une vue dégagée vers le paysage en contre-bas.

Les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau nous permettent également de constater que le niveau des terrasses de la première couronne n'était pas le même sur toute sa surface. En effet, le dessin de « l'enceinte, façade postérieure ; treille du jardin » (fig. 124) montrent que les terrasses s'étendant entre la porte d'Orléans et le cimetière se superposent dans un mouvement descendant qui tient peut-être compte de la pente naturelle du site. Par ailleurs, sur

---

[839] *Ibid.* note 334.

[840] L'allée d'ormes « jusques au chemin d'Orléans » est légendée dans la vue du château de Montargis que Du Cerceau intitule « le plan du chasteau et de la ville de Montargis avec le jardin cicuysant ledit chasteau du cousté de l'occident et septamtrion, ainsi le contenu de la terre de demie lieue alentour pareillement les eaues et les rivières estans en la demie lieue ». Ce plan est reproduit dans Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 79.

[841] *Id.* note précédente.

« la vue à vol d'oiseau » (fig. 123) plusieurs volées de marches reliant les terrasses les unes aux autres sont visibles. La mise en place de ce système de terrasses superposées, ainsi que de la cour entre les pergolas de la porte d'accès ouest, semblent directement inspirées des compositions italiennes. Elles rappellent les structures du jardin du Belvédère (Rome-1504/1505) crées par Donato Bramante pour le pape Jules II (fig. 143). On retrouve en effet à Montargis, le souci de relier plusieurs terrasses superposées par des escaliers qui, ici, ne reprennent pas la typologie des escaliers monumentaux employés par Bramante au Belvédère. Il s'agit dans le jardin d'agrément de conserver l'impression d'un jardin unique. L'espace en a cependant, été divisé dans un premier temps par les traditionnels palissades et berceaux de treillages, puis par les pergolas, et enfin par les escaliers. Au nord du côté de la « porte de la Sirène », nous retrouvons une composition analogue à celle employée du côté du cimetière où trois terrasses se succèdent.

Plusieurs éléments présents dans le jardin de Montargis semblent également rappeler celui de l'île de Cythère du *Songe de Poliphile.* Tout d'abord, sa forme circulaire qui évoque inévitablement l'île de Vénus dont le jardin reprend la structuration. Les deux couronnes sont en effet, construites sur des terrasses dont l'espace a été divisé par des allées rayonnantes bordées d'arbres. Comme dans le *Songe,* arbres et fleurs ornent les jardins dont les modules sont alternativement séparés par des palissades, des berceaux de treillages ou des pergolas. Par ailleurs, la clôture même du second jardin évoque l'amphithéâtre de l'île de Cythère dont le sommet était planté d'arbres. Nous retrouvons de même à Montargis, le motif du labyrinthe, déjà présent dans les jardins médiévaux, dans l'œuvre de Colonna lorsqu'il parle de la fuite de Poliphile de la forêt de Circée. La question se pose donc de savoir si l'*Hypnerotomachia* a pu servir de source d'inspiration à la duchesse de Ferrare.

Si la topographie du site et la proximité de la ville ont sans doute dictée la composition en cercle du jardin de Montargis, elle suggère que l'architecte[842] de Renée de France ou la duchesse elle-même avait connaissance de l'œuvre de Colonna. La commanditaire du jardin de Montargis a en effet, vécut plus de trente ans à la cours de Ferrare dont le rayonnement culturel

[842] L'architecte de Renée de France au château de Montargis demeure inconnu. Plusieurs auteurs ont attribué à Jacques Andouet Du Cerceau la création du jardin (Robert Gaumont, *Montargis : histoire, monuments actuels et disparus,* s.l., 1993, p. 14). David Thomson a quant à lui, émit l'hypothèse que les tonnelles du jardin puisse être l'œuvre du Primatice (Jacques Androuet Du Cerceau, David Thomson (éd.), *Les plus excellents bâtiments de France,* Paris, 1988, « Montargis », p. 87). Plus récemment, Julien Beauchef dans un mémoire de master a montré que la création et l'entretien des jardins de Montargis étaient en fait l'œuvre de Jérôme Teste, jardinier ferrarais « jardinier du roi et de Madame Renée de France » (Julien Beauchef, *Le baillage et la châtellenie de Montargis sous Renée de France, op.cit…*, 2013, p. 41).

à l'époque d'Hercule II d'Este n'est plus à démontrer[843]. S'il est aujourd'hui difficile d'apprécier le contenu de la bibliothèque de Renée de France puisque celle-ci a été brûlée par les inquisiteurs envoyés à la demande d'Hercule II par Henri II, roi de France[844] ; l'étude de Federica Toniolo (2007) a montré que les femmes intervenaient, elles aussi, dans la commande de livres à la cour des Este à Ferrare[845]. Par ailleurs, le soutien de Renée de France aux intellectuels huguenots de son époque est également connu, nous citerons parmi eux Jean Calvin, qu'elle reçut à Ferrare en 1536, Agrippa d'Aubigné ou Jacques Androuet du Cerceau qui furent tous deux reçus au château de Montargis. Dans ce contexte, on peut affirmer que la duchesse de Ferrare possède un certain goût pour les ouvrages érudits dont le *Songe de Poliphile* est l'un des plus appréciés de son temps. En outre, l'influence italienne manifeste dans le jardin de Montargis démontre que sa propriétaire a connaissance des dernières innovations en matière de jardin, ainsi qu'en témoigne la petite cour créée entre les pergolas menant à la porte d'Orléans dont l'influence est peut-être à rechercher dans la composition de la cour du Belvédère de Rome. Or, la Cour des Statues, située entre la dernière partie de la cour en terrasse et le côté du palais d'Innocent VIII, a fait l'objet en 1978 d'une étude mettant en évidence que cette cour ait pu être un « bosquet de Vénus » inspiré par l'*Hypnerotomachia*[846]. Dans ces conditions, l'hypothèse que Renée de France a sans doute eu connaissance de l'œuvre de Colonna est probable. Il est donc, possible qu'elle se soit inspirée de la structure de l'île de Cythère afin de construire un jardin dont la topographie du site a pu lui imposer la forme. Il s'agirait alors de reproduire une partie de la composition du jardin de la déesse de l'Amour.

Les jardins de Montargis constituent en France, le seul exemple de jardin circulaire, mais l'eau ne pouvait pas y jouer de rôle. Il nous faut donc nous intéresser aux jardins d'eau français afin de rechercher des exemples de jardins d'îles dans lesquelles le *Songe* aurait pu jouer un rôle.

---

[843] À ce sujet voir notamment : Virginie Gaugey, *La politique culturelle d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare (1534-1559), entre académies, universités et cour,* thèse de doctorat sous la direction d'Alfredo Perifano, Besançon, Université de Franche-Comté, 2004.

[844] Renée de France fait l'objet d'une enquête pour le crime d'hérésie à partir de l'année 1554, elle fut emprisonnée et interroger par Mathieu Ory, grand inquisiteur du royaume de France, et Girolam Papino, inquisiteur de Ferrare. La bibliothèque de Renée de France sera brûlée au cours de l'enquête (Elizabeth Lestrange, « le mécennat d'Anne de Bretagne » dans Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), Eugénie Pascal (collab.), *Patronnes et mécènes en Frane à la Renaissance*, Saint-Étienne, 2007, p. 192, note 87).

[845] Federica Toniolo « livres et images de femmes à la cour des Este à Ferrare » dans Anne-Marie Legaré (dir.), *Livres et lectures de femmes en Europe entre Moyen Âge et Renaissance*, actes du colloques tenu à Lille les 24, 25 et 26 mai 2004, Lille, 2007, p. 311-324.

[846] Ernst H. Gombrich, *Immagini simboliche. Studi sull'arte del Rinascimento,* « Il giardino del Belvedere come boschetto di Venere », Turin, 1978, p. 146-155.

Dès les années 1505, les îles naturelles servent déjà à l'implantation de château et de jardin en France, on en trouve un exemple à Maintenon dont le château fut reconstruit à cette date pour Jean II Cottereau (fig. 121). Le château, la basse-cour et les jardins y sont bâtis sur plusieurs îles disséminées dans le cours de l'Eure et du Guéreau. Ce faisant, le propriétaire et son architecte tirent parti de la topographie naturelle du site sur lequel un ancien château médiéval avait été construit[847]. Françoise Boudon (1999) a souligné à propos des jardins de Maintenon, que le choix de ne pas ordonner ses îles n'est pas courant et que l'on « préférait les jardins d'eau régulièrement quadrillé »[848]. Il ne s'agit donc pas de structurer le site, mais bien d'en tirer parti. Nous remarquerons cependant que le motif de l'île jardin est déjà employé dans les compositions paysagères françaises au début de la Renaissance. Le jardin d'Azay-le-Rideau a d'ailleurs pu résulter d'un projet analogue à celui de Maintenon qui mettait à profit la topographie du lieu et la profusion de l'eau. Les châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau, comme ceux de Maintenon, se trouvent en effet bâtis dans le cours d'une rivière démontrant que le jardin d'île connaît déjà une certaine faveur. Il ne s'agit cependant pas de le créer artificiellement, mais il est possible de le mettre en scène.

La mise en place d'îles jardins artificielles semble apparaître à Fontainebleau (Ile-de-France –fig. 108) sous le règne de François I[er][849]. Ces jardins furent aménagés à partir des années 1530 à la demande du roi de France. L'étude de Vincent Droguet (2011) a montré que les travaux envisagés l'ont été concomitamment à ceux projetés pour le château[850]. Dès 1528,

---

[847] Nicolas Peyraud, Anne Bénichou, Yoann Dieu, *Château de Maintenon (Centre - Eure-et-Loir). Des données inédites sur un ensemble fortifié médiéval et moderne*, rapport de fouille archéologique, Conseil général d'Eure-et-Loire. Service de l'archéologie, **s.**l, 2010.

[848] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit,* Paris, 1999, p.150.

[849] Françoise Boudon a cependant souligné la difficulté d'établir une chronologie du jardin d'eau. Elle retient et nous avec elle, que les jardins royaux et certains de ceux de ses courtisans sont les seuls dont l'histoire est à peu près assurée. En conséquence il est problématique d'établir quand et comment se codifia le jardin d'eau. Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit*, Paris, 1999, p.150.

[850] Vincent Droguet se réfère pour cela à des lettres patentes données par François I[er] au mois de décembre 1529 relatives aux chantiers du roi à Fontainebleau dont nous reproduisons un extrait :« François, par la grâce de Dieu, roy de France : à tous présents et à venir. Comme pour accroître, aggrandir et aiser le bâtiment que présentement faisons construire et édifier en notre Châtel et Maison de Fontainebleau en la forêt de Bierre, icelui décorer et embellir de Place, Jardin et Pourpris convenables, ainsi qu'il appartient ; attendu qu'avons intention et sommes délibéré y faire cy après la plupart du tems notre résidence pour le plaisir que prenons audit lieu et déduits de la Chasse des bêtes rousses et noires quie est en la forêt de Bierre et aux environs ; nous est convenu prendre et recouvrer de nos chers et biens amés Ministres et Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité étant audit lieu de Fontainebleau, la moitié du lieu où est de présent situé la grande Galerie faite pour aller dudit Château en leur Église et logis de leur Abbaye, leur jardin et leur grand Clos des Prés, celui où est de présent notre écurie et leurs Étangs et Vivier, la Maison du Chapelain qui souloit être dans ledit Château, et dix-sept maisons d'aucuns habitans dudit lieu qui étoient contigues et joignant à notredit Châtel […] ». Vincent Droguet, *Les jardins de Fontainebleau,* Paris, 2011, p. 25.

le Grand jardin est créé. Situé face aux bâtiments des Offices, il sera agrandi en 1535. En septembre 1529, le jardin de la Fontaine, situé au sud du jardin des Pins était achevé. Le jardin du roi, au nord de la cour du Donjon, déjà planté en 1528, fut considérablement agrandi en 1529 par l'achat de terres sises au pied de la galerie François I[er]. En 1530, un jardin était aménagé à proximité du pavillon des Enfants et sera nommé d'après lui. Durant la période 1538-1542, le jardin du Chenil et le jardin de l'enclos de l'Étang (futur jardin des Pins) furent composés. Enfin en 1561, le jardin de la Reine (ancien jardin du roi) fut réaménagé[851]. L'eau jouait un rôle majeur dans deux de ces espaces paysagers : le Grand jardin et le jardin des Pins auxquels nous allons donc particulièrement nous intéresser.

Le Grand jardin fut implanté sur un terrain marécageux traversé d'est en ouest par le déversoir de l'étang tout proche. Situé en contre-bas de la chaussée, il était clos de murs (fig. 108) et occupait une surface trapézoïdale de 270 x 270 ou 340 m (soit 8, 2 ha)[852]. L'architecte du jardin transforma le déversoir de l'étang en un canal long de près de 300 m et large de 20 m[853] qui divisait le jardin en deux parties inégales. Au nord, celui-ci se composait de douze compartiments ceinturés par des fossés mis en eau et accessibles grâce à d'étroites passerelles de bois.

Les « vues à vol d'oiseau » dessinées et gravées de Jacques Androuet Du Cerceau[854] (fig. 109) posent la question de la délimitation de ces compartiments. De fait, sur le dessin qu'il nous fournit de Fontainebleau, l'architecte figure des carreaux que de petits arbres viennent ponctuer à leurs angles (fig. 109). Les gravures quant à elles, présentent deux partis pris différents. Sur la « vue du château à vol d'oiseau » (fig. 109 et 111), Du Cerceau illustre des parquets bordés par une allée d'arbres régulièrement espacés que vient ceindre le fossé en eau. Sur la partie externe des compartiments, les fossés sont longés par une haie, tandis que sur la face interne une seconde allée d'arbres espacés vient border l'eau. Sur la « vue du domaine à vol d'oiseau » (fig. 109), les haies ont disparues et les parterres se trouvent limités par deux rangées d'arbres régulièrement espacés divisées par l'eau du fossé. La présence ou l'absence

---

[851] À propos de la chronologie des travaux dans les jardins de Fontainebleau voir notamment Catherine Grodecki, Jean Guillaume, *Le jardin des Pins à Fontainebleau,* Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français, 1978, p.43-51 ; Catherine Grodecki, Jean Blécon, *Le château de Fontainebleau de François I[er] à Henri IV*, Paris, 1998, p. 229-264 ; Vincent Droguet, Laurence Toussaint, *Les jardins de Fontainebleau,* Paris, 2011 et « Le château de Fontainebleau : recherches récentes », dans *Bulletin monumental,* Paris, société française d'archéologie, 2012, n°170-3.

[852] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit,* Paris, 1999, p. 139.

[853] *Id* note précédente, p .139, note 10.

[854] Jacques Androuet Du Cerceau consacre sept gravures et deux grands dessins sur deux feuilles de vélin au château de Fontainebleau. Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, Les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 158-161.

de ces rangées d'arbres ou d'une haie pose la question des vues sur le Grand jardin de Fontainebleau. Celui-ci fait face à la « grande salle à baller », une pièce de réception donc, dont l'agrément est accru par la plantation d'un jardin sous ses larges fenêtres. Le dessin de Du Cerceau permet d'apprécier la qualité de belvédère de cette salle de bal qui avait originellement été conçue comme une loggia couverte en terrasse[855]. Ce motif est d'ailleurs repris à l'extrémité nord-est du jardin également longée par une longue terrasse assise sur une arcade, permettant une promenade avec une vue sur le jardin depuis un point haut. L'absence d'arbres cernant les fossés en eau du Grand jardin aurait donc permis une lecture homogène des parterres en carré, régulièrement bordés par l'eau, qu'aucun obstacle ne serait venu gêner. Toutefois, dans leur étude des dessins de Jacques Androuet Du Cerceau, Françoise Boudon et Claude Mignot (2010) ont souligné que le cadrage de la vue à vol d'oiseau du château est fait pour flatter l'œil. L'attention de l'architecte est entièrement absorbée par la reproduction de la cour de la Fontaine, « cœur de la modernité architecturale des années 1570 » ce qui le conduit à réduire la part donnée au jardin[856]. Dans ce contexte, il n'est pas impossible qu'Androuet Du Cerceau ait cherché, sur ses dessins, à rendre la vue sur les bâtiments à l'ouest plus net en réduisant le nombre des arbres bordant les compartiments. Il paraît donc probable, dans ce contexte, que la délimitation des parterres représentés dans la vue gravée du château soit la plus proche du parti adopté dans le Grand jardin. Ce dispositif contribuerait d'ailleurs à faire de chaque carreau un jardin distinctif, clos non par des murs, mais par une haie que viendrait doubler une rangée d'arbres. De l'extérieur, ces « parquets » sont séparés par une deuxième rangée d'arbre surplombant les fossés en eau.

La composition des parterres est difficile à apprécier. En effet, de même qu'il a choisi trois partis pour représenter les bordures, Du Cerceau propose plusieurs versions en ce qui concerne le tracé des carreaux des jardins de Fontainebleau (fig. 108, 109 et 111). Sur les dessins, les parterres sont vides, tout au plus, pouvons-nous deviner les bordures peut-être constituées d'herbes aromatiques, des compartiments du Grand jardin et du futur jardin des Pins. Sur les gravures, en revanche, les jardins de la Reine et le jardin des Pins sont richement ornés de parterres aux dessins géométriques sophistiqués, tandis que les carreaux du Grand jardin demeurent vides. Devons-nous en conclure que ces derniers étaient composés de vastes étendues herbeuses ?

---

[855] Jean Guillaume a souligné que cette terrasse ne fut jamais réalisée et que « l'on ménagea seulement, de chaque côté du toit, un passage au-dessus des murs ». Jean Guillaume, « Château, jardin, paysage en France du XV^e^ au XVII^e^ siècle », dans *La revue de l'art,* Paris, 1999, n°124/1999-2, p. 17.

[856] Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, Les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 160

Au sud du canal, du côté de la forêt, des compartiments plus larges, toujours bordés de fossés mis en eau, sont aménagés. Ils accueillent les divertissements de la cour et Du Cerceau prend soin de noter sur son plan (fig. 108 et 111) que les deux plus vastes abritent l'un, « le jeu des barres »[857], et l'autre le « jeu de balle »[858].

L'architecture du Grand jardin de Fontainebleau se distingue par son usage de l'élément aquatique. Souhaitant drainer le site afin d'y établir son jardin, l'architecte a choisi de créer une sorte de grille d'eau. Il associe un dispositif fonctionnel à un choix esthétique permettant de donner au jardin une trame régulière propre à en faire un jardin de plaisance. L'espace est de ce fait, morcelé et uniformisé à la fois, puisque l'eau y est partout présente dans le jardin. Par ailleurs, Vincent Droguet a souligné que la richesse des poissons et des écrevisses élevés dans les canaux et fossés de Fontainebleau participait au prestige du lieu[859]. L'eau, dans le Grand jardin, est une eau canalisée depuis l'étang, dormante, contrairement à l'usage qui en était fait en Italie.

Le jardin des Pins quant à lui, se situe sur le terrain de l'ancienne abbaye des Trinitaires, acheté au mois de décembre 1530 par François I[er]. Il est mentionné dans les « actes relatifs à la reconstruction du château » comme « le jardin dedans lequel y a une fontaine en 1535 », puis comme « l'enclos de l'étang » en 1538. Il devient « le jardin du clos de l'étang » vers 1543 et est définitivement nommé le jardin des Pins à partir de 1557[860] en raison de la plantation, dès 1535, de saules et surtout de pins maritimes. À partir de 1538, de nombreux travaux sont entrepris afin de structurer le jardin qui sera composé de canaux, d'allées, d'un vivier, d'une fontaine et d'une grotte (située dans le pavillon des Poêles)[861].

---

[857] Le jeu des barres se pratique sur un terrain rectangulaire divisé en deux parties. À chaque extrémité des deux rectangles, se trouvent deux espaces. Le premier servira de position de départ aux deux équipes qui s'affrontent, et de refuge aux joueurs une fois la partie commencée. Le second servira de « prison ». Le but du jeu est de faire prisonnier les membres de l'équipe adverse en les ramenant dans son propre camp. Chaque joueur ne peut capturer qu'un seul prisonnier, celui-ci ne peut s'échapper que si un joueur de son équipe le touche de la main lorsqu'il est « en prison ». Jean-Michel Mehl, *Les jeux au royaume de France du XIIIe au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1990, « Les barres », p. 65-68. Il est à noter que sur la gravure de la vue à vol d'oiseau de Du Cerceau, le jeu des barres est figuré sur l'espace précédent le compartiment sur lequel l'auteur l'a situé sur le plan (fig 81 et 82).

[858] Le jeu de balle se rapporte sans doute ici à un jeu de Paume, très pratiqué en France à la Renaissance. Philippe Ariès, Jean-Claude Margolin, *Les jeux à la Renaissance*, actes du XXIII[e] colloque international d'études humanistes, Tours, juillet 1980, p. 475.

[859] Vincent Droguet, *Les jardins de Fontainebleau*, Paris, 2011, p. 38.

[860] Catherine Grodecki, Jean Guillaume, *Le jardin des Pins à Fontainebleau*, Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français, 1978, p.43.

[861] Flaminia Bardati, « la grotte des Pins à Fontainebleau », dans *Artifici d'acque e giardini, la cultura delle grotte e dei ninfei in Italia e in Europa*, actes du V[e] colloque international sur l'histoire des parcs et jardins, Florence, 1999, p. 38.

Le jardin des Pins est planté en bordure de l'étang, le vivier en marque le centre, tandis qu'un canal rectiligne, creusé entre deux allées, occupe sa partie orientale. Françoise Boudon (1999) a montré que Jacques Androuet du Cerceau, sur son plan gravé de Fontainebleau, figure un autre canal longeant la galerie d'Ulysse et qui était, lui aussi, bordé d'allées reliées à la demeure par de petits ponts[862]. Une partie de ce canal apparaît sur la gravure de la « vue du château à vol d'oiseau » (fig. 109).Celui-ci n'est, cependant, pas figuré sur les dessins. Flaminia Bardati (1999)[863] a émis l'hypothèse que ce canal ait été creusé dans un but esthétique lié au programme iconographique développé dans la grotte des Pins, située à l'extrémité occidentale de la galerie d'Ulysse. Elle démontre la probabilité que la grotte des Pins, contrairement à l'usage italien, ait été une grotte sèche. Cette typologie aurait été inspirée par la description de la grotte dans laquelle Actéon surprit la déesse Diane au bain et décrite dans les *Métamorphoses* d'Ovide (livre III)[864] :

> « Il était une vallée aux fourrés denses de pins et de cyprès aigus, nommée Garaphié, consacrée à Diane, la chasseresse courte vêtue. Dans sa plus lointaine retraite est un antre forestier, dont l'aménagement ne doit rien à l'art : la nature par son seul génie y avait donné l'illusion de l'art, car, avec la pierre ponce vive et le tuf léger, elle avait tracé la courbe d'une voûte naturelle. Une source transparente à droite, fait entendre le bruit d'un filet d'eau et remplit un large bassin entouré d'une ceinture de gazon. »[865]

La « forêt » de pins est représentée à Fontainebleau par le jardin vert, la source à proximité de l'antre y est figurée par le canal et le bassin pourrait, ici, être l'étang lui-même. Le cartouche de la fresque dite « de Vénus », située dans la galerie François I^{er}, témoigne en effet, que la cour aimait s'y baigner. Dès 1528, on prévoyait d'ailleurs d'en maçonner les rives et d'y construire des appontements pour la navigation[866]. L'étang abritait en outre, des îles plantées d'arbres, comme le montre le plan de Jacques Androuet Du Cerceau (fig. 112 et 113), dont l'une au moins avait reçu un appontement. Chacune de ces îles est symbolisée par une forme circulaire. Le dessin de la « fête sur l'eau à Fontainebleau » (fig. 114), réalisé par Antoine Caron (1521-1589) vers 1573, montre une naumachie donnée au mois de février 1564, sur l'étang de Fontainebleau. Les « combattants » y débarquent sur une de ces îles et s'y affrontent. L'île est circulaire et Antoine Caron a représenté l'îlot de Fontainebleau ceint par des treillis, à la manière de ceux entourant les carreaux des jardins dans les enluminures médiévales (fig. 163).

---

[862] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit*, Paris, 1999, p. 139.
[863] Flaminia Bardati, « la grotte des Pins à Fontainebleau », *op.cit,* Florence, 1999, p. 38-47.
[864] *Id.* note précédente.
[865] Ovide, Joseph Chamonard (trad.), *Les métamorphoses,* Paris, 1966, livre III « Actéon », p. 93.
[866] Catherine Grodecki, Jean Guillaume, *Le jardin des Pins à Fontainebleau,* Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français, 1978, p. 49-50.

L'îlot y paraît donc considéré comme un jardin dans lequel se tient la représentation théâtrale. Une autre naumachie fut organisée en 1563 sur la rivière du Cher au château de Chenonceau. Un texte anonyme publié par Alfred Boulay de la Meurthe (1900) décrit ce spectacle : à « l'après soupée, fut faict ung combat naval par cinquante-quatre galiottes, toutes inguillandetés et le tout peint d'incarnat, blanc et bleu »[867]. Comme pour l'étang de Fontainebleau, le Cher est mis à profit, afin de fournir un spectacle sur l'eau que l'on peut admirer depuis le jardin où se tiennent les festivités.

Pour la première fois, une véritable grille d'eau ordonne le jardin afin de délimiter les parterres composant le Grand jardin de Fontainebleau. Chaque compartiment devient ainsi, une île artificielle et la multiplication de ces îles, selon une trame régulière et orthogonale, permet au jardin de conserver cohérence et homogénéité. L'usage de l'eau dans le jardin français se distingue ici, des compositions toscanes ou romaines dans lesquelles on privilégie plutôt l'eau vive à l'eau dormante[868].

D'autres îles, de forme circulaire cette fois, sont aménagées, dans l'étang et sont accessibles par la navigation. Les dessins et gravures que Jacques Androuet Du Cerceau en propose figurent toutefois des partis différents. Sur les vues à vol d'oiseau et le plan, trois îles sont représentées. Une seule reçoit un traitement particulier avec un appontement en bois, et les plantations en semblent plus structurées. L'architecte a pris soin de noter une implantation concentrique des arbres sur cette île. Sur les gravures, la composition est moins facile à définir. En effet, sur le plan une composition identique aux dessins réalisées du château de Fontainebleau, l'îlot circulaire y apparaît avec ses plantations en cercle et son appontement. Toutefois, en ce qui concerne la « vue du domaine à vol d'oiseau », l'appontement en bois figuré sur les dessins a été remplacé par un espace en terre bordé d'arbres qui entourent une sorte de presqu'île (fig. 113). La concordance entre les deux dessins et d'une des gravures permet de supposer qu'il s'agit du parti réellement adopté pour le traitement de jardin. En effet, l'examen de la seconde gravure « vue du domaine à vol d'oiseau », suggère que Du Cerceau souhaitait illustrer le château du côté du bourg. Cette vue semble constituer le pendant à la « vue du château à vol d'oiseau » qui permet à Jacques Androuet Du Cerceau de représenter l'ensemble des bâtiments constituant le château, ce que le point de vue du côté de la cour de la

[867] Ce témoignage anonyme a été publié par Alfred Boulay de la Meurthe « Entrée de Charles IX à Chenonceau », dans *Bulletin et mémoire de la Société archéologique de Touraine*, vol. XLI, 1900, p. 188.
[868] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit*, Paris, 1999, p. 148 et Rosa Mario Frigo, « Le jardin d'eau dans les relations de voyage du XVI[ème] siècle », dans Balmas Enea, *La litteratura e i giardini : atti del Convegno internazionale di studi di Veron*, Florence, L.S. Olschki, 1987, p. 227-240.

Fontaine, ne lui permettait pas. Il figure ainsi, la façade côté cour de la galerie d'Ulysse et l'escalier en fer à cheval construit en 1559 ; ainsi que la façade côté cour de la « salle à baller ». Si l'auteur prend un soin particulier à figurer dans sa gravure de riches dessins pour orner les jardins des Pins et les jardins de la Reine, l'étang et son environnement ne semblent pas constituer un intérêt particulier pour lui. En témoigne, la représentation schématique qu'il fait des canaux du jardin des Pins longeant la berge de l'étang. Nous pensons que la représentation faite de l'îlot sur l'étang, a été réalisée dans la même logique. L'auteur plus absorbé par sa représentation du bâti, a illustré de manière plus succincte l'îlot planté d'arbre. Le dessin de la « fête sur l'eau de Fontainebleau » (fig. 114) illustre un parti analogue. Si l'appontement n'est pas visible en raison de la présence d'embarcations à l'avant plan, l'îlot en cercle est toutefois figuré. Nous croyons donc que le parti proposé dans les dessins et la gravure du plan du château de Fontainebleau est celui qui fut probablement adopté par le roi et son architecte.

Sur son dessin du plan du château de Fontainebleau, Jacques Androuet Du Cerceau représente deux autres îlots. Également de forme circulaire, les arbres y sont encore planté en cercle (fig. 113), mais la composition de ces jardins y est plus sauvage et moins soignée que celle de la première île. Sur les gravures des *Plus excellents bâtiments de France,* ces îles ont toutefois disparues. Le plan du château de Fontainebleau conservé au musée national de Stockholm (Tessin Harleman, collection 23) et la vue proposée par Martin Zeiller dans son *Topographia Galliae* (1655- fig. 115) semblent confirmer l'existence d'au moins l'une de ces îles. L'îlot principal et son appontement ont disparus, remplacés par le jardin de l'étang, mais un second planté d'arbre est figuré au milieu de l'étang.

Les créations paysagères italiennes paraissent avoir influencés la composition du jardin des Pins. Flaminia Bardati a en effet, montré (1999) que les figures sculptées composant le portique de la grotte des Pins rappelaient le type des prisonniers présents notamment dans la grotte de Buontalenti (jardin de Boboli-Florence). Par ailleurs, elle souligne l'influence de plusieurs antiques exposés dans le jardin du Belvédère (le Laocoon l'Apollon du Belvédère, etc.) pour la conception de ces prisonniers[869]. Elle signale que de nombreuses copies en bronze ont été réalisées pour François I^{er} sous la direction du Primatice et de Vignole (1507- 1573) et envoyées à Fontainebleau entre 1541 et 1543. Le roi et/ou son architecte ont donc connaissance de l'œuvre de Bramante à Rome. Nous avons souligné plus haut, la possibilité que la composition de Bramante ait pu être influencée par le *Songe de Poliphile,* mais l'œuvre de

[869] Flaminia Bardati, « la grotte des Pins à Fontainebleau », *op.cit,* Florence, 1999, p. 49-50.

Colonna a-t-elle pu inspirer au roi de France ou au concepteur de son jardin certaines de ces compositions ? Nous avons signalé précédemment, l'intérêt que François I^er^ a porté à *l'Hypnerotomachia*. Le roi de France en possède un exemplaire relié à son chiffre aujourd'hui conservé à la Bibiothèque Nationale de France[870]. Il connaît donc bien cet ouvrage. Par ailleurs, Gilles Polizzi a montré (1998) que le modèle ayant servi à la construction en arc de triomphe de la grotte des Pins, dérive directement de celui de la porte de la pyramide décrite dans le *Songe*[871]. Le motif de l'île est très présent à Fontainebleau, mais est-il pour autant issu de l'œuvre colonnienne ? Dans le Grand jardin, la mise en place d'une grille d'eau est sans aucun doute due à la nécessité d'assainir le site. Toutefois, le choix de la structuration du jardin en petites îles artificielles est intéressant *a fortiori* si l'on songe au mode de clôture choisi par l'architecte. En effet, « Tout à l'entour de l'isle [de Cythère] sont plantez de beaux cyprès de trois pas en trois pas et au dessoubz une haie de myrte, drue et époisse en fourni la muraille »[872]. Si la forme circulaire de l'île de Vénus n'est pas retenue pour la composition des parterres de Fontainebleau, force est de constater, si l'on en croit les gravures de Jacques Androuet Du Cerceau, qu'une structuration similaire à celle de l'île de Cythère a été adoptée afin de délimiter les compartiments. Nous avons en effet, évoqué la probabilité que les carreaux du Grand jardin aient été plantés de deux rangées de petits arbres régulièrement espacés séparées par un fossé mis en eau. Le dessin, tout comme la gravure du « plan du domaine » de Fontainebleau, montrent que l'allée d'arbre intérieure de chaque carreau était doublée d'une haie sans doute plus basse à la manière de celle décrite pour clore l'île de Cythère (fig. 109).

D'autres îles circulaires sont présentes dans les jardins de Fontainebleau. Nous nous intéresserons particulièrement à celle rattachée au jardin des Pins par un appontement. Jacques Androuet Du Cerceau, dans ses vues et plan, la représente plantée de plusieurs rangées d'arbres resserrés selon un plan concentrique. Si l'on retrouve à cette occasion la forme et la composition en cercle de l'île de Vénus dans le *Songe de Poliphile* et si nous avons déjà souligné que cet espace avait pu être considéré comme un jardin, il nous faut cependant reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un jardin orné, mais d'un jardin vert à la manière de celui des Pins. L'usage fait de cette île au cours des festivités organisées à Fontainebleau en 1564, est cependant intéressante,

---

[870] *Bibliothèque Nationale de France*, cote BNF, RES-Y2-405. Voir notamment, à propos de la bibliothèque de François I^er^ à Fontainebleau : Ernest Quentin-Bauchart, *La bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque Nationale (1515-1589)*, Paris, 1891.

[871] Gilles Polizzi, « Le Poliphile ou l'Idée du jardin, pour une analyse de l'esthétique colonnienne », dans *Word & Image : a journal of verbal-visual enquiry*, vol. XIV, n°1-2, 1998, p. 67.

[872] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p. 107.

car une naumachie[873] y est organisée. Or, lorsque Poliphile entreprend de décrire l'île de Cythère, il assiste à un autre simulacre de bataille navale jouée sur la rivière de l'île de Vénus : « Par-dessus l'eau [de la rivière] Nasselles, Barquettes, Frégates, Brigantins et petites Fustes d'or, [sont] conduictes par ieunes damoyselles […]. Quand ie les vey, elles faisoient un combat pour plaisance, contre plusieurs beaux ieunes hommes qui vogoient en semblables vaisseaux ; et cela représentoit une manière de gracieuse bataille maritime »[874].

Certaines caractéristiques des jardins de l'île de la déesse de l'Amour semblent donc intégrées à la composition des jardins de Fontainebleau (clôture, îlot circulaire, composition concentrique), mais il semble que la présence de jardins en île ait d'avantage été le fruit d'une préoccupation utilitaire (l'assainissement du site) qu'à une véritable volonté de reproduire les jardins de Cythère.

La grille d'eau de Fontainebleau devait rapidement être imitée au château d'Anet (fig. 86) à la demande de Diane de Poitiers. Le parc où se situaient les canaux, a pu être aménagé un peu avant l'année 1546, car la duchesse de Valentinois fait le 4 février 1546, l'acquisition d'un pré derrière la héronnière « où de présent [Diane] a faict faire un parc neuf »[875]. La grille d'eau d'Anet est l'œuvre de Philibert De l'Orme qui précise dans son *Premier tome de l'architecture* que « Le lieu estoit si aquatique qu'on n'y pouvoit aller », mais que « ce néantmoins je l'ay rendu autant délectable et plaisant que parc ou jardin qu'on puisse voir »[876]. Comme à Fontainebleau, il semble qu'un impératif de drainage du terrain ait présidé au choix de l'établissement d'un système de canaux. Françoise Boudon a montré dans son étude (1999) que la répartition de l'eau, sur le terrain attaché au château d'Anet, est inégale. Deux partis y sont donc adoptés, l'un traditionnel avec ses fossés et ses fontaines (jardin du château[877]), l'autre plus moderne avec son réseau de canaux et l'eau en nappe (parc). Les deux espaces sont séparés par un canal bordant la « baignerie » et le fond du jardin du château. Au-delà, le parc est morcelé par de petites îles séparées par des canaux. Jacques Androuet Du Cerceau qui a représenté le château d'Anet dans ces *Plus excellents bâtiments de France*[878], le décrit dans sa notice :

---

[873] Au sujet des naumachies à la Renaissance voir notamment : Marguerite Schewring (éd.), Laura Briggs (collab.), *Waterborne pageants and festivites in the Renaissance,* essai en l'honneur de J. R. Muryne, Farnham/Burlington, 2013.
[874] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p. 112.
[875] Maurice Roy, *Artistes et monuments de la Renaissance en France,* Paris, 1929, t. I, p.308.
[876] Philibert De l'Orme, *Premier tome de l'architecture,* Paris, 1567-1568, fol. 46r°.
[877] Nous étudierons plus spécifiquement le jardin du château d'Anet, lorsque nous évoquerons l'importance des jeux de volumes dans les jardins de Chenonceau : Partie 3, Chapitre 1, La scénographie du jardin sur l'eau.
[878] Du Cerceau consacre douze dessins à la plume sur six vélins (conservés aujourd'hui au British Museum) et dix gravures publiées dans le second volume des *Plus excellents bâtiments de France* au château d'Anet. Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, Les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 208.

> « Derrière iceluy [le jardin du château] sont deux grandes places servantes comme de Parc, séparez d'ensemble toutesfois, le tout clos. Icelles places sont remplies comme des parquets, les unes de prez, les autres de taillis, autres de bois, de garennes, d'arbres fruitiers, viviers : et iceux parquets sont séparez par des allées, et entre chacune allée et parquet en une partie sont Canaux. »[879]

Le réseau des canaux mis en place par Philibert De l'Orme s'étend ainsi, d'est en ouest depuis la garenne, bordé d'un mur de clôture (en haut à gauche du plan proposé par Androuet Du Cerceau – fig. 86), jusqu'à la héronnière (en haut à droite). Au sud, il borde le jardin du château et longe l'orangerie. La grille d'eau constitue ainsi, un maillage de grandes et petites îles. Comme à Fontainebleau, nous retrouvons une division en petits îlots, probablement plantés d'herbes et enclos par deux rangées d'arbres séparées par un fossé mis en eau (partie orientale du parc à proximité de l'orangerie). Les haies présentes devant les arbres de Fontainebleau semblent toutefois, avoir disparues, amputant la composition d'Anet du seul élément qui aurait pu le rapprocher des structures présentes dans le *Songe de Poliphile.* La multiplication des îles jardins semblent donc ici, répondre d'avantage à un impératif pratique, le drainage du site, qu'à un parti esthétique quoique Philibert De l'Orme souligne que ces « petits canaux, esquelz s'amassent les eaues pour les conduire où l'on veult et y faisant telles figures et formes qu'on désire pour donner plaisir, et encores pour tirer proufit par la nourriture des poissons »[880]. L'architecte par ce commentaire, démontre deux choses : la première, l'eau dormante, conduite à travers les jardins par un système de canaux ou de fossés, constitue, à présent, un agrément particulier que l'on préfère à l'eau jaillissante des fontaines. En témoigne, la multiplication des canaux dans le parc et la présence du fossé bordant le jardin au pied du château. On peut ainsi, par le biais des canaux, donner au terrain « les figures et formes » que l'on souhaite. Toutefois, le canal ne constitue pas qu'un élément de miroitement propre à orner le jardin, il demeure un élément utile par sa qualité de vivier pour les poissons.

La composition du parc d'Anet ne semble pas devoir sa physionomie à l'œuvre de Francesco Colonna, mais plutôt à celle des jardins de Fontainebleau. Néanmoins, elle participe à la diffusion d'un modèle de jardin qui semble de plus en plus apprécié : celle du jardin d'île.

À présent répandu en France grâce à la grille d'eau, le motif de l'île jardin constistue bientôt l'élément central des compositions. C'est le cas notamment dans le grand jardin de Dampierre-en-Yvelines (fig. 100), construit pour Charles de Guise dans les années 1550. Le

---

[879] Jacques Androuet Du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'vn chascun,* Paris, vol. 2, 1576-1579, « Anet », p. 6.
[880] Philibert De l'Orme, *Premier tome de l'architecture,* Paris, 1567-1568, fol. 46 r°.

parti mis en place ne paraît pas justifié par une nécessité technique. L'eau y est abondante, mais elle ne constitue pas une contrainte pour le site. L'étang permet en effet, un usage aisé de l'eau, mais n'empêche pas le propriétaire de créer un jardin en plaine. Le choix du prélat de faire bâtir à Dampierre un jardin d'île est donc délibéré. Il souligne le changement de perception de l'élément aquatique au sein du jardin. L'eau n'y est plus seulement utilitaire, elle devient un élément décoratif de premier plan[881]. On y retrouve un mode de clôture similaire à celui décrit dans le *Songe de Poliphile* : « Celle haye sert de closture à toute l'isle et y sont faictes les entrées et yssues en lieux convenables : mais elle est tant espoisse de feuillure, que l'on ne peut voir à travers, aussi droicte qu'une muraille »[882]. La haie a cependant été déplacée afin de surplomber les canaux. De cette manière, le caractère insulaire du jardin est perceptible tant de l'intérieur que de l'extérieur (la vue sur le jardin est possible sur deux de ces côtés, depuis le château et depuis l'allée bordant le grand canal) ce qui paraît d'avantage témoigner d'un goût pour une typologie spécifique de jardin d'eau.

La mode du jardin d'île paraît déjà développée dans les années 1550, car elle s'impose également sur des sites où l'eau est rare, comme à Ancy-le-Franc. De minces canaux y ont été creusés afin de donner au jardin l'image d'une île plantée. La composition en est simple et nous retrouvons à Ancy, comme à Dampierre, la haie ceignant le jardin, peut-être lointain héritage du *Songe*. Le système de clôture décrit pour l'île de Vénus a toutefois, été modifié puisque les arbres plantés, qui dans l'œuvre de Colonna, bordaient la haie, ont été repoussés vers le mur ceinturant la totalité du domaine (fig. 85) et masquent ainsi le mur de clôture. À Ancy, le caractère insulaire du jardin de Cythère n'est pas influencé, comme à Dampierre, par l'œuvre de Colonna, mais témoigne d'un goût prononcé pour le jardin d'île. Plus encore, elle affirme la volonté des propriétaires de créer artificiellement de vastes îles afin d'y planter leurs jardins. La forme géométrique régulière qu'adoptent ces jardins, le quadrilatère, aboutira d'ailleurs, plus tard, à la qualification de ce type de jardin de « carré en île »[883].

Le jardin de Chenonceau participe également de cette logique puisque Diane de Poitiers choisit de faire planter un jardin sur une plate-forme mise en eau à l'emplacement d'un ancien champ d'orge sur la berge du Cher. Il était donc possible d'aménager un jardin de plaine au bord de la rivière, mais la duchesse de Valentinois a délibérément choisi de créer une île

---

[881] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit*, Paris, 1999, p. 144.
[882] Francesco Colonna, *Hypnerotomachie ou Discours du songe de Poliphile…,* Paris, 1546, livre premier, p .107.
[883] Marie-Eugène Héraud, « Les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance », dans *Vendée, côté jardin*, catalogue de l'exposition présentée au logis de la Chabottière (Saint-Sulpice-le-Verdon) du 20 mai au 15 octobre 2006, Paris, 2006, p. 51.

artificielle pour son jardin qui s'harmoniserait ainsi, d'avantage avec son château également cerné par les eaux. Il s'agit alors, comme à Ancy, où les canaux viennent entourer demeure et jardin, de susciter un dialogue entre ces deux ensembles par le biais de l'eau. Or, dans l'œuvre de Colonna l'eau sert d'écrin à la demeure de la déesse de l'Amour. À Chenonceau, celle-ci joue un rôle analogue tant pour la demeure que pour le jardin. Le château reste cependant, centrale dans la composition de la duchesse de Valentinois et participe de l'importance qu'il conserve dans « l'imaginaire d'une société aristocratique [et] lui assure depuis toujours une position dominante dans le paysage, au propre et au figuré »[884]. Toutefois, l'eau du Cher, canalisée dans les fossés du jardin de la duchesse et qui s'écoule autour du château des Bohier, tend à faire de Chenonceau et de son parterre des espaces isolés destinés au plaisir de la Grande Sénéchale et du roi de France qu'elle reçoit en deux occasions. La duchesse a-t-elle cherché à faire de Chenonceau, une nouvelle Cythère où Diane se serait présentée en Vénus et Henri II en nouveau Mars ?[885]

L'influence du motif de l'île de Cythère dans le jardin français de la Renaissance paraît difficile à apprécier. S'il est possible d'en reconnaître certaines structures à Fontainebleau par exemple, l'œuvre de Francesco Colonna semble d'avantage avoir influencé l'art paysagé en France par la diffusion d'un motif : le jardin d'île. Si cette typologie de jardin existe déjà en 1505, il s'agit alors de tirer profit d'une topographie naturelle (Maintenon, Azay-le-Rideau). Néanmoins, à partir des années 1530, le motif de la grille d'eau apparaît et permet de multiplier les parterres-îlots dans les jardins (Fontainebleau, Anet).

Dans les années 1550, le jardin planté sur une plate-forme mis en eau se développe (Dampierre), puis se démocratise (Chenonceau, Mesnières, Annebault, etc.[886]) et s'impose même aux terrains où l'eau est rare (Ancy-le-Franc). Le projet pour les châteaux et jardins de Charleval (Eure - fig. 99) témoigne de l'ampleur prise par ce motif. Construit à partir de 1569 ou au début de l'année 1570 pour Charles IX, le château avec son jardin occupaient une surface de 34 ha. Situé dans une vallée au confluent de l'Andelle et de la Lieure, Charleval était divisé

---

884 Jean Guilaume, « le jardin mis en ordre …*op.cit.* », Paris, 1999, p. 115.

885 Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la troisième partie de nôtre étude Chapitre 6, Diane et le mythe à Chenonceau, p. 295-305.

886 Xavier Pagazani a montré dans son étude (2014), l'importance prise par ce motif dans les constructions normandes du milieu du XVI^e^ siècle, au point qu'ils « apparaissent de manière quasi-simultanée à Mesnière et à Annebault, et sont presque aussitôt imités dans toute la province » (Xavier Pagazani, Claude Mignot (préf.), *la demeure noble en Haute-Normandie,* Tours/Rennes, 2014, p. 275-309). Par ailleurs, l'étude de Marie-Eugène Héraud montre que le motif était également très apprécié en Vendée dont l'étude des cadastres a permis l'identification de plusieurs jardins d'îles (Marie-Eugène Héraud, « Les carrés en île ou les îles jardins oubliés de la Renaissance », dans *Vendée, côté jardin,* catalogue de l'exposition présentée au logis de la Chabottière, Saint-Sulpice-le-Verdon, du 20 mai au 15 octobre 2006, Paris, 2006, p. 51-65.)

en trois plates-formes. Une première, étroite, devait abriter l'avant-cour, la seconde presque carrée, d'une surface de 10 ha, devait accueillir le château et ses dépendances. Sur la dernière, la plus vaste, les jardins, occupant 18 ha, devait être plantés. L'ensemble était entouré de canaux permettant d'isoler chaque espace relié au suivant par des ponts. Quatre bassins rectangulaires disposés régulièrement selon un axe transversal enrichissaient la composition. Françoise Boudon signale à ce propos, que chacun d'entre eux avait été entouré d'un muret enrichi de tables en saillie aux angles et en leur milieu selon un traitement à l'italienne encore inconnu en France[887]. Au milieu des jardins, un vaste théâtre ovale bordé par un canal[888] rythmait l'ensemble. Cette construction démontre bien à quel point le motif de l'île jardin a pris une importance cruciale dans les compositions paysagères française de la Renaissance, en raison des dimensions prises par les plates-formes et de la surface occupée par le jardin.

Le *Songe de Poliphile* paraît ainsi avoir, en France, d'avantage participé au succès d'un motif, le jardin d'île, qu'à la volonté de créer une nouvelle Cythère. Il se distingue en cela des créations italiennes, dont les architectes semblaient alors en reproduire la symbolique par le biais de programmes iconographiques exploitant les statues, grottes et fontaines d'eau vive. En France, il semble que ce soit la structure même du jardin qui ait été influence par l'*Hypnerotomachia Poliphili.* Le jardin d'île connaît ainsi, une évolution et se distingue en trois catégories, le jardin d'île *stricto sensu*, la grille d'eau et le carré en île. Françoise Boudon insiste d'ailleurs, sur le fait que l'eau canalisée dans le jardin français, prend à la Renaissance une importance capitale. Cela, en raison des progrès techniques hydrauliques, voire en raison des besoins défensifs accrus à cause des guerres de Religion, mais que cet aspect pratique n'explique pas tout. L'eau devient, en France comme en Italie, indissociable du caractère de plaisance attaché au château. Tour à tour élément de rythme, d'agrément ou de divertissement (baignade, navigation) ; elle devient en France, indissociable du jardin d'île qu'elle met en scène[889].

Jacques Androuet Du Cerceau, paraît avoir joué un rôle certain dans la promotion du jardin d'île[890], grâce notamment au troisième tome de son *Livre d'architecture*. Nous nous

---

[887] Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit,* Paris, 1999, p. 145.

[888] Françoise Boudon a montré que la présence de ce canal central pouvait être remis en question au regard des dimensions rapportées par Jacques Androuet Du Cerceau et de la topographie du lieu. Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit,* Paris, 1999, p. 145.

[889] *Id.* p. 149.

[890] *Ibid.* Françoise Boudon, « jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit,* Paris, 1999, p. 146

proposons donc d'en étudier quelques modèles afin d'établir quels éléments ont été retenus par les architectes français pour créer leur propre « île de Cythère ».

Du jardin de Vénus au carré en île

Au XVI[e] siècle, la production d'ouvrages proposant des modèles architecturaux à destination des propriétaires connaît un grand succès ; d'abord avec la publication du *Sesto libro d'architettura* de Sébastiano Serlio (1547/1550)[891], puis surtout grâce aux ouvrages de Jacques Androuet Du Cerceau. Ses premières œuvres les *Petites habitations* (vers 1540)[892] et les *Moyens temples* (1550) constituaient des recueils de planches, gravées à l'eau-forte, d'inventions architecturales rassemblées sans ordre ni méthode[893]. En 1559, influencé par l'œuvre de Serlio, il publie son premier *Livre d'architecture.* Cet ouvrage, plus structuré, contient cinquante modèles d'habitations et s'adressent aux propriétaires de « petit, moyen et grands états ». Les modèles y sont ordonnés selon le coût de constructions des projets proposés. Ces derniers sont représentés essentiellement sous la forme de trois types de vue : plan, géométral et vue perspective. Du Cerceau conçoit son ouvrage comme un manuel pratique dont l'objectif est de proposer une référence iconographique de bâtiment dont le coût peut-être facilement estimé. Ce premier livre dédié aux modèles d'architecture sera complété, dix-sept ans plus tard, d'un second volume consacré au décor intérieur et extérieur de la demeure. Il s'agira de fournir un recueil « de détails décoratifs dans lequel puiser pour enrichir de beaux ornements les lucarnes et les portes des façades sélectionnés dans le premier livre pour ennoblir les salles de cheminées monumentales, pour égayer le jardin de fontaines ou de pavillons »[894].

En 1582, paraît le troisième *Livre d'architecture*. Plus petit que le premier volume, il ne contient que trente-huit modèles, et concerne uniquement la demeure de campagne. En introduction, Du Cerceau expose longuement la manière de toiser l'ensemble et les détails de

[891] Sebastiano Serlio, *Sesto libro d'architettura. Delle habitationi fuori e dentrodelle città,* Lyon, 1547-1550. Au sujet de l'influence de l'œuvre de Sebastiano Serlio sur la diffusion des modèles architecturaux voir : Myra Nan Rosenfeld, « From Drawn to Printed Model Book: Jacques Androuet du Cerceau and the Transmission of Ideas from Designer to Patron, Master Mason and Architect in the Renaissance », dans *RACAR revue d'Art canadienne*, 16/2, 198, p. 131-154 et 227-250.

[892] Au sujet de cet ouvrage, voir notamment David Thomson, « France's earliest illustrated printed architectural pattern book, design's for living "à la française" of the 1540's », dans Jean Guillaume, *architecture et vie sociale. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, 1994, p. 221-243.

[893] Françoise Boudon, « Les livres d'architectures de Jacques Androuet Du Cerceau », dans Jean Guillaume (dir.), *Les traités d'architecture de la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours du 1[er] au 11 juillet 1981, Paris, 1988, p. 367.

[894] *Id.* note précédente, p. 371.

chaque modèle, il précise la surface du « pourpris », celui du logis et celui des bâtiments de la basse-cour. Douze des trente modèles proposés par Androuet Du Cerceau sont assortis de jardins ornés, dont dix donnent un rôle essentiel à l'eau.

L'auteur propose des compositions variées pour ces modèles. Six d'entre eux sont bâtis sur une plate-forme unique sur laquelle sont édifiés basse-cour, château et jardin (1, 13, 20, 31, 35, 37 – fig. 144, 149, 153, 154 et 157). Parmi eux deux sont construits selon un axe longitudinal (1 et 3 – fig. 144 et 147)[895], deux autres selon un axe transversal (1 et 31 – fig. 144 et 145) comme au Verger[896], et trois selon une combinaison des deux (20, 35, 37 – fig. 153, 154 et 157) comme à Bury, Gaillon, Villesavin ou Anet[897]. Sur deux des dix exemples proposés par Du Cercau, basse-cour et château sont séparés en deux plate-formes (4 et 19 – fig. 150, 151, 160 et 161). L'un de ces jardins est accosté à la berge, il ne se trouve bordé par l'eau que sur trois faces, aussi ne répond-t-il pas parfaitement au motif du jardin d'île (9). Parmi ces exemples un seul conserve un plan traditionnel où le jardin demeure ceint de hauts murs et ne communique pas avec le logis (1 – fig. 144). Dans les cinq autres, Du Cerceau introduit une variété d'éléments de communication et/ou d'unification entre château et jardin. Le pavillon est un motif récurrent dans ces modèles[898]. Il constitue parfois un élément de scansion qui unifie l'ensemble par son introduction comme ponctuation aux angles du mur de clôture du jardin répondant à ceux du château (9, 19, 31 – fig. 160, 161 et 144). Le plus souvent, il sert à marquer les axes majeurs de la composition (13, 19, 20, 35, 37 – fig. 149, 160 161, 153, 154 et 155). Les escaliers menant d'une terrasse à une autre jouent un rôle analogue. En effet, dans trois des dix modèles avec jardin d'eau, Du Cerceau étage ses constructions sur une succession de gradins (3, 13, 19 – fig. 147, 149, 160 et 161)[899]. Le château se situe au centre de la composition et domine à la fois la basse-cour situé à l'avant du château et le jardin derrière lui par sa position en surplomb. Les escaliers sont situés dans l'axe transversal sur lequel ils sont bâtis. Ils constituent une accentuation de l'axe, lui-même parfois souligné par des allées d'arbres (ormes

[895] Monique Châtenet a signalé la parenté de de ces modèles avec la composition de Mortiercrolles (Mayennne, comm. Saint-Quentin-les-Anges), bâti pour le maréchal de Gié, Pierre de Rohan. (Monique Châtenet, « Les maisons de papier de Jacques Androuet Du Cerceau : Le Livre d'architecture de 1582 pour "bâtir aux champs" », dans Monique Châtenet (dir.), *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance,* acte des premières Rencontres d'architecture européenne tenues au Château de Maisons du 10 au 13 juin 2003, Paris, 2006, p. 72.
[896] *Id.* note précédente
[897] *Ibid.*
[898] Au sujet du « jeu des pavillons » dans l'œuvre de Du Cerceau voir Monique Châtenet, « Les maisons de papier de Jacques Androuet Du Cerceau : Le Livre d'architecture de 1582 pour "bâtir aux champs" », *op. cit.*, Paris, 2006, p. 74-75.
[899] Sur l'originalité de ce procédé voir Monique Châtenet, « Les maisons de papier de Jacques Androuet Du Cerceau : Le Livre d'architecture de 1582 pour "bâtir aux champs" », *op. cit.*, Paris, 2006, « l'implantation des logis », p. 73-74.

– 3 et fig. 146), des galeries de treillages (37 – fig. 155) ou des bassins (13 – fig. 148 et 149). Dans un modèle (31 – fig. 145), la communication entre basse-cour, château et jardin est assuré par des passages dans les corps de logis situés de chaque côté de la cours selon un parti déjà utilisé à Azay-le-Rideau.

La vue sur l'environnement du château joue un rôle important. L'auteur utilise trois dispositifs dans ce but : la balustrade ou l'absence de mur cernant la plate-forme sur laquelle château et jardin son construits (20, 35, 37 – fig. 153, 154 et 155), la galerie (31, 37 – fig. 145 et 155) et la terrasse (13, 20, 31, 35, 37 –fig. 149, 153, 145 et 155). Ces deux derniers éléments sont d'ailleurs le plus souvent associés (20, 31, 35, 37 – fig. 153, 145, 155). La terrasse, souvent située au sommet de la galerie, permet ainsi, des vues sur le jardin et le paysage depuis un point haut. Celle-ci ne sert de transition entre le logis et le jardin qu'en une occasion (13 – fig. 149) et borde la demeure tout en surplombant les espaces plantés. Dans neuf modèles (1, 3, 4, 5, 19, 20, 31, 35, 37 – fig. 144, 145, 154, 155), les pavillons permettent également des points de vue vers l'extérieurs. Des baies ont été percés au premier étage de six d'entre eux (3, 4, 13, 20, 31, 35 – fig. 146, 150, 149, 153, 145 et 154). D'autre fois, ils servent de belvédère (13, 19 – fig. 149, 160 et 161) et précèdent des « ravelins » (37 – fig. 155). Ces derniers sont d'ailleurs prisés par l'auteur qui les utilise dans trois modèles (20, 35, 37 – fig. 153, 154 et 155). Ils constituent ainsi, des éléments spécifiquement dédiés au plaisir de la vue vers l'extérieure.

La surface occupée par le jardin excède les proportions de la demeure dans cinq modèles (1, 3, 4, 5, 9, 13, 19 – fig.144, 146, 150, 149, 155). Dans deux cas, elle correspond à l'aire consacrée à la basse-cour (3 et 13 – fig. 146 et 149). Dans un cas le jardin semble directement inspiré d'une construction que Du Cerceau connaissait bien[900] : le parterre de Diane à Chenonceau (4 – fig. 150). Il constitue également l'un des seuls exemples dans lequel l'auteur précise la manière dont le jardin devra être clos :

> « Le jardin (estant sur le derrière) tient le contenu de la longueur de la place, qui est soixante et douze toises en quarré, avec la saillie des pavillons, dans lequel en manière de croix, et ès environs, sont allées plantées d'arbres avec espalliers séparants et rendants le jardin en quatre parties. Ausquelles se peuvent, si bon semble, faire parquets touts égaux, ou bien les diversifier d'ordonnances, et enrichir comme l'on avisera, dont s'en pourra trouver diverses sortes par un livre que j'ay naguères mis en lumière. Encore que j'aye clos et fermé par mes desseings le jardin de fossez et murailles en tallut, tant du costé du

[900] Androuet Du Cerceau consacre en effet, six dessins et quatre gravures dans les *Plus excellents bâtiments de France* (volume 2) au château de Chenonceau (Françoise Boudon, Claude Mignot, *Les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 193-194).

jardin, que par le dehors du fossé : neantmoings si bon semble, ledit jardin se peut fermer de haye ou la laisser sans clôture, qui seroit le meilleur » [901]

Cette description confirme que l'architecte avait conscience du parti que l'on pouvait tirer des vues sur le jardin et sur son environnement.

Enfin, l'auteur propose à quatre reprises des modèles où les demeures sont entourées par les jardins (19, 20, 35, 37 – fig. 160, 161, 153, 154 et 155)[902]. Ce parti pris semble directement inspiré de l'île de Cythère de l*'Hypnerotomachia Poliphili*. Cette œuvre semble avoir joué un rôle important dans la réflexion de Du Cerceau et dans la composition de ces jardins d'eau. En effet, sur les dix modèles proposés par l'auteur dans son troisième *Livre d'architecture* neuf sont plantés sur une plate-forme cernée par l'eau. Plusieurs éléments figurés par Du Cerceau dans ces jardins semblent faire référence à l'œuvre de Colonna. Ainsi, nous retrouvons dans deux modèles le motif de l'îlot circulaire bordé par des arbres (1 et 3 – fig. 144 et 146). Dans le modèle 1, l'île est située derrière le corps de logis en fond de cour dans l'axe de l'entrée. Il s'agit d'une île circulaire dont la bordure sera plantée d'une rangée d'aulnes. Il rappelle la demeure de la déesse de l'Amour dont l'île est « Tout à l'entour […] plantez de beaux cyprés de trois pas en trois pas ».

Au centre de l'île imaginée par Du Cerceau, une table sera aménagée pour le plaisir du seigneur et de ces visiteurs. L'îlot est donc un lieu de réception aménagé pour le plaisir en extérieur du propriétaire. Ce motif du bosquet circulaire est reproduit et dédoublé dans le modèle 3. Toutefois, ces derniers sont plantés de part et d'autre la cour d'entrée du château. L'architecte en précise la composition : il s'agira de deux « petits forts » plantés « d'arbres de ciprès ou de lauriers : au milieu d'iceux [sera placée] quelque table, pour toujours rendre le lieu plus agréable et plaisant »[903]. Ces « petits forts », s'ils ne se trouvent plus sur une île, semblent toutefois conserver l'influence du *Songe de Poliphile*, puisque les essences des arbres choisis par Du Cerceau sont le cyprès et le laurier, arbres de Vénus et d'Apollon (ils constituent sans doute une référence à l'idée du lieu d'Amour et de Beauté). Le bosquet circulaire semble être un élément apprécié de Du Cerceau qui le figure encore dans l'un de ces « bâtiments à plaisir » (fig. 156 et 157).

[901] Jacques Androuet Du Cerceau, *Livre d'architecture,* vol. 3, Paris, 1582, fol. 7 r°.
[902] Cette disposition est neuve mais pas inédite puisqu'elle fut utilisée au château de Fresne (Yvelines, comm. Ecquevilly) œuvre de Batispte Androuet du Cerceau, fils de Jacques, pour François d'O en 1578 (Monique Châtenet, « Les maisons de papier de Jacques Androuet Du Cerceau : Le Livre d'architecture de 1582 pour "bâtir aux champs" », *op. cit.*, Paris, 2006, p. 72.).
[903] Jacques Androuet Du Cerceau, *Livre d'architecture,* vol. 3, Paris, 1582, fol. 6 r°.

Le motif du jardin clos par des arbres « espoisse et dru »[904], mais dont la clôture sera percée « d'entrées et yssues es lieus convenables »[905] selon les mots de Colonna, semble au cœur de la réflexion de Du Cerceau. S'il adopte cette typologie pour ces bosquets, il la remplace pour ces jardins par une galerie (37 – fig. 155).

> « À l'entour des courtines par le dedans, sur les terraux, est un berceau de charpenterie, ou treille de huit à neuf pieds de large couvert de vignes, ou couldroies, ou bien de lierres. L'allée du terraut entre le logis et le berceau, a vingt pieds de large sur chacun des quatre costez »[906].

Les galeries en berceau auront donc une largeur de 2,6 à 2,9 m, tandis que l'allée, située entre le logis et les galeries, qui borderont également les jardins mesureront 6,5 m[907]. Elles apporteront, par ailleurs, un ombrage bien venu au promeneur, puisque Du Cerceau spécifie que les berceaux seront couverts de vignes, de lierres ou de noisetiers. Elles permettront au visiteur de jouir d'une vue tant vers l'intérieur que vers l'extérieur de la plate-forme. Ainsi, celui-ci pourra profiter de multiples points de vue sur le château et ses jardins, ou sur les fossés et l'environnement de la demeure. Cette préoccupation apparaît d'ailleurs déjà dans le dessin de l'un de ses bâtiments à plaisir (1565/75 – fig. 156 et 157). Le château carré scandé aux angles de pavillons. Autour de chaque façade du château, sont projetées trois galeries en arcades formant cour. Chacune de ces galeries est couverte en terrasse, ce qui permet au visiteur de profiter de belles vues sur le jardin et son environnement depuis un point haut. À l'intérieur des cours adjacentes, sont plantées de petits jardins faisant face aux galeries du château. L'architecte y multiplie les effets de transparence, grâce à ces galeries en arcade bordant les jardins de tout côté. À la haie bordant l'île de Cythère, Du Cerceau a substitué des galeries en pierre. Celles-ci semblent dériver du péristyle que Francesco Colonna décrit dans les jardins de Vénus :

> « Au sortir de ces jardins l'on rencontre un beau péristyle, c'est-à-dire closturé de colonnes, assises sur piedestalz, continuez l'un a l'autre par le moyen d'une petite muraille faicte à clairevoyes […] Ses moulures sont semblables à celles desdictz stylopodes ou piedestalz. L'espace entre deux colonnes porte deux de leurs diamètres avec un quart : et ou les allées tendantes au centre s'addressent, là se treuve une porte à voulte assise sur deux

[904] Francesco Colonna, Jean Martin (trad.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, Paris, 1561, p. 107.
[905] *Id.* note précédente.
[906] Jacques Androuet Du Cerceau, *Livre d'architecture,* vol. 3, Paris, 1582, fol. 25 r°.
[907] Jacques Androuet Du Cerceau précise dans son troisième *Livre d'architecture* que les dimensions qu'il donne pour ses projets sont exprimées en pied de Paris, lequel vaut 0, 325 m. Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5.

colonnes comprenant la largeur de l'allée, faictes à la façon des autres, touteffois un petit plus grosses à l'équipollent de leur charge : car dessus l'arceau de la porte règnent architrave, frize, cornice, et frontispice »[908].

Du Cerceau reproduit ainsi, dans sa galerie parallèle à la façade du château, un pavillon avec une porte couronnée d'une architrave avec fronton semi-circulaire d'un type similaire à celui présent dans le *Songe* (fig. 159). L'architecte l'embellit toutefois, d'un lanternon percé du côté du jardin et de l'extérieur d'une fenêtre à croisée.

Dans deux modèles, l'auteur construit sa demeure selon un plan dont la cour centrale est composée par un bâtiment circulaire supporté par des arcades (20 et 37 – fig. 153 et 155). Une terrasse sera bâtie au sommet de ces constructions afin d'aménager un lieu de promenade. Ces bâtiments rappellent l'amphithéâtre de l'île de Cythère qui sert, ici, de cour centrale au château. Contrairement, à celui de l'*Hypnerotomachia*, il n'est pas couvert en berceau, mais le végétal a été introduit dans la construction. Dans le modèle 20, de petits jardins suspendus ont été plantés sur les terrasses du premier étage des corps de bâtiment en croix bâtis autour de la cour centrale. Comme dans l'œuvre de Francesco Colonna, des jardins servent d'écrin à la demeure puisqu'au rez-de-chaussée, entre les bras de la croix constituée par les corps de logis, quatre parterres disposés en carré ont été plantés.

Le modèle 19 (fig. 160 et 161) se distingue dans l'ouvrage de Du Cerceau. Il s'agit en effet, du seul projet proposé par Du Cerceau dans lequel le jardin enveloppe totalement la demeure. C'est également le cas sur l'île de Cythère, où le jardin s'étend depuis la haie bordant l'île jusqu'à l'amphithéâtre, demeure de Vénus. Dans le projet de Du Cerceau, un canal sépare le jardin de son environnement plus sauvage comme dans l'œuvre de Colonna (fig. 167), où le *bosco* occupe le pourtour de l'île. Du Cerceau dessine dans son modèle 19, des prés bordé d'arbres touffus autour du château, peut-être inspiré du bosquet de Colonna. Dans l'*Hypnerotomachia*, un second canal traverse l'île et donne accès à la zone la plus richement ornée des jardins de l'île de Cythère. Un canal du même type est reproduit dans l'oeuvre Du Cerceau, il sépare, cette fois, demeure et jardin, constituant ainsi une agréable ponctuation au parcours du visiteur.

Si la forme circulaire de l'île de la déesse de l'Amour a été abandonnée au profit d'une composition en carrée qui permet une plus grande symétrie de l'ensemble[909] ; Du Cerceau

[908] *Id.* note précédente, p. 110-111.

[909] Laurent Paya remarque à ce sujet le passage du tracé circulaire de l'île à la grille à angle droit constitue une modernisation qui, « par l'usage du carré ou "carroyage" le parcellaire est ordonné et compartimenté à grande échelle, ce que le cercle ne permet pas si facilement » (Laurent Paya, « Les jardins "en forme d'isle" en Bourgogne (1450-1650) », dans Nicolas Faucherre (dir.), Delphine Gautier (dir.), Hervé Mouillebouche (dir.), *L'eau autour du château*, *op. cit.*, Chagny, 2015, p. 255).

semble toutefois en reprendre la disposition. La forme circulaire de l'île de Vénus ne paraît ainsi, dans son œuvre que dans les modèles de plaisir (modèle 20 et 35 – fig. 153 et 154).

L'œuvre de Du Cerceau témoigne des compositions architecturales et paysagères qui pouvaient être appréciées à la fin du XVI^e^ siècle. Ce dernier a souhaité faire de son ouvrage une sorte de guide à la construction à l'usage des propriétaires. Le jardin d'eau et particulièrement le jardin d'île y sont omniprésents ; Françoise Boudon a relevé que l'auteur avait sans doute joué un rôle de premier plan dans la diffusion de ce type de jardin[910].

Dans son *Hypnerotomachia Poliphili*, l'auteur définit le jardin d'île comme un espace planté sur une île naturelle. Il ne précise pas si le terrain a été aplani, mais Colonna décrit un ensemble de jardins réguliers qui ne peuvent avoir été planté que sur un terrain plat ou nivelé. Il en précise soigneusement le contenu. Les jardins sont divisés en cercles concentriques, eux-mêmes subdivisés en allées rayonnantes. Sa bordure est composé d'arbres (dont certains composent une haie épaisse avec des « entrées et yssues » propres à permettre des vues sur l'extérieur) et de prairies richement fleuries : « Depuis ceste cloyson jusques sur le bord de la rivière, le champ est semé de menue verdure, meslée de toutes herbes médicinales »[911]. Une première rivière donne accès à plusieurs jardins ornés de plantes aromatiques, de fontaines richement sculptées et d'arbres taillés. Au sortir de ces jardins, le promeneur pourra visiter un péristyle orné de végétaux donnant accès à une seconde rivière. Celle-ci a été maçonnée : « Ces prez sont bornez de la rivière, laquelle est enclose dedans les rives, faictes depuis le fons de l'eau jusques à troys pieds au-dessus, de massonnerie de beau marbre verd, et de structure dorique »[912]. Elle donne accès aux jardins les plus richement parés. De beaux compartiments dont le dessin est composé de blasons et de lettres les constituent. L'art topiaire y joue également un rôle important. Au centre des jardins se trouve un amphithéâtre où Vénus reçoit Poliphile et Polia. L'architecture est, ici, mise au service du végétal et le jardin sert d'écrin au bâti.

En France, le jardin d'eau a connu une importante vogue à la Renaissance. Le jardin d'île semble en constituer le cœur. La grille d'eau qui allie à un parti pratique (l'assainissement de terrains marécageux) un choix décoratif, introduit le jardin d'île dans le paysage français. L'île est figurée grâce aux compartiments bordés de fossés mis en eau qui constituent la trame

[910] Françoise Boudon, « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit*, Paris, 1999, p. 146.
[911] Francesco Colonna, Jean Martin (trad.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, Paris, 1561, p. 111.
[912] *Id.* note précédente, p. 112.

de la grille d'eau. À la succession d'îles séparées par des canaux, se substitue bientôt la plate-forme unique sur laquelle est planté le jardin. Les constructions françaises et les modèles présentés dans le troisième volume du *Livre d'architecture* de Jacques Andouet Du Cerceau, témoignent de la variété des solutions envisagées par les architectes. Château et jardin se trouvent parfois sur la même plate-forme illustrant ainsi, un parti identique à celui imaginé par Francesco Colonna où la demeure et son jardin se situent sur la même île (Dampierre, jardin du château). Le château en France conserve une position prééminente dans les compositions et Du Cerceau dans ses modèles aime à le souligner en lui donnant une position surélevée (modèles 3 et 13 – fig. 147 et 149). D'autres fois, le jardin est planté sur une plate-forme distincte de celle du château (Dampierre, Grand jardin et modèles 4, 19). Il reste toutefois, en relation très étroite avec la demeure à laquelle il est souvent relié par un pont et dont il constitue l'agréable complément. La configuration adoptée par la plate-forme sur laquelle il prend place est fréquemment la même ; il s'agit d'un quadrilatère. Marie –Eugène Héraud le qualifie ainsi, de « carré en île » qu'il définit de la manière suivante : « Le carré en île est ainsi appelé, car il forme au sol un quadrilatère aux angles droits entouré de douves en eau, les quatre côtés ne sont pas obligatoirement égaux, il peut aussi prendre l'aspect d'un losange ou d'un trapèze »[913].

La forme circulaire de l'île de Cythère a donc été abandonnée au profit d'une figure géométrique plus facile à organiser selon les lois de la symétrie. L'œuvre de Du Cerceau en témoigne puisque l'auteur construit ses compositions selon un ou deux axes majeurs propres à souligner la symétrie de l'ensemble et à le structurer. L'usage de plate-forme maçonnée montre bien que l'on a également abandonné l'idée d'une île naturelle. Il s'agit d'aménager un terrain, parfois en tirant parti d'une topographie naturelle (étang, rivière).

Les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau paraissent de ce fait, répondre à une typologie qui connut une vogue remarquable durant le XVI^{e} siècle : le jardin d'île. Toutefois, nous avons pu constater que la classification du jardin d'île recouvre plusieurs réalités. : le jardin d'île *stricto sensu,* la grille de canaux et le carré en île. Il paraît donc important de tenter de déterminer à quel groupe appartiennent les jardins d'Azay et de Chenonceau.

Le jardin d'Azay-le-Rideau, comme celui de Maintenon, résulte d'une contrainte topographique due à l'existence de bâtiments antérieurement construits sur une île dans le cours de la rivière d'Indre[914]. Les foi et hommages rendus par Beraud II et son fils, Beraud III[915] ,

[913] Marie-Eugène Héraud, « les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance », dans *Vendée, côté jardin,* catalogue de l'exposition présentée au logis de la Chabottière (Saint-Sulpice-le-Verdon) du 20 mai au 15 octobre 2006, Paris, 2006, p. 51.
[914] Partie II, chapitre 3, Du jardin ceint de murs au jardin bordé par l'eau, p. 140-141.
[915] Voir pièce justificative n°1.

ainsi que la déclaration de fief rédigée par Gilles Berthelot[916] témoignent en effet, de l'existence d'un château dans le cours de l'Indre dès le XIV^e^ siècle. Le jardin cité dans l'hommage du général des finances de Normandie (vers 1520), a pu être planté à une date, inconnue, antérieure à la prise de possession du domaine par Gilles Berthelot. Il y entreprend néanmoins quelques travaux afin de permettre un accès plus direct au jardin depuis la cour du château. Une douve le sépare du château, il se trouve ainsi planté sur une seconde île que l'on a artificiellement crée. Le passage d'une île à l'autre est assuré par le passage dans le corps de bâtiment oriental du château des Berthelot et le pont-levis qui traverse la douve. De même, la basse-cour qui précède la demeure est environnée de fossés en eau[917] (fig. 9). Ainsi, l'accès au château et au jardin est fragmenté, d'îlots en îlots, selon deux axes. L'un nord-sud, vers le château, et le second est-ouest, vers le jardin. Ces axes sont signalés sur les façades de la demeure grâce à l'ajout d'un riche répertoire décoratif[918]. Il s'agit donc d'orienter d'îlot en îlot, le parcours du visiteur. L'eau autrefois élément défensif du château médiéval, joue à présent un rôle structurel. Fragmentant l'espace en une multiplicité d'îles, elle donne l'illusion d'une succession de plate-formes aux fonctions spécialisées : basse-cour, château et jardin occupent chacun un îlot. Si les plate-formes n'ont pas été régularisées, on constate toutefois, un souci de structurer l'ensemble basse-cour, château et jardin selon un parcours dont les axes ont été signalés afin de donner l'illusion de la symétrie et de la régularité. Par ailleurs, Marie-Eugène Héraut spécifie que le carré en île est bordé par l'eau et que « les quatre côtés [du jardin], ne sont pas obligatoirement égaux, il peut aussi prendre l'aspect d'un losange ou d'un trapèze »[919]. De ce fait, le jardin d'Azay semble se rapprocher de la typologie du carré en île.

À Chenonceau, le jardin mis en eau grâce aux fossés creusés au pied de la levée de terre occupe l'espace anciennement assigné à un champ d'orge. La plantation d'un jardin de plaine sur la berge du Cher était donc tout à fait possible et le choix de transformer ce champ en île est délibéré. Il s'agit, ici, de créer artificiellement une île jardin, ceci malgré le risque important de crues du Cher qui pourraient menacer cet ouvrage[920]. Le parterre de Diane est un jardin quadrangulaire bâti sur deux niveaux : la terrasse au sommet de la levée de terre et le jardin à

[916] Voir pièce justificative n°6.
[917] Voir pièce justificative n°6 [p.1] et Partie I chapitre 2, le château des Berthelot, p. 51.
[918] *Id.* note précédente.
[919] Marie-Eugène Héraud, « les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance », dans *Vendée, côté jardin*, catalogue de l'exposition présentée au logis de la Chabottière (Saint-Sulpice-le-Verdon) du 20 mai au 15 octobre 2006, Paris, 2006, p. 51.
[920] Deux inondations endommagèrent le jardin de Diane, dont une, au mois de décembre 1555, qui emporta une partie du parterre. Voir pièce justificative n°21.

proprement parlé situé en contre-bas. Le jardin est régulier, composé de vingt-quatre compartiments séparés par des allées orthogonales bordées d'arbres. Il répond, par la régularité de sa composition et par son rapport à l'eau parfaitement à la définition du carré en île tel que défini par Marie-Eugène Héraud (2006).

Les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau appartiennent donc à la même typologie, celle du carré en île. Dans ce cadre l'eau a-t-elle joué un rôle dans l'harmonisation des espaces bâtis et plantés ?

Troisème partie : L’eau, instrument du dialogue entre château et jardin

Chapitre 5 : De la mise en scène de l'ensemble château-jardin à Azay-le-Rideau et Chenonceau

« Pas de château sans jardin » notait Jean Guillaume (1999)[921], résumant ainsi, l'idée que château et jardin obéissent à une tension réciproque qui, à partir du XV^e^ siècle, tend à évoluer. L'étendue, la position ou l'accès au jardin se transforment ; et l'on assiste à un rapprochement entre la demeure et les espaces paysagers[922]. Le jardin d'eau n'échappe pas à ce phénomène aussi peut-on s'interroger sur les éventuelles mutations existantes dans le rapport château-jardin à Azay-le-Rideau et Chenonceau.

5.1: Position et accès : le jardin d'eau, un espace étroitement lié à la demeure ?

Un jardin où il faut cheminer ?

La position des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau par rapport à la demeure varie[923]. À Azay-le-Rideau, le jardin est placé directement face à l'aile orientale et séparé d'elle par une douve (fig. 10). À Chenonceau, le château étant bâti directement dans le cours du Cher, le jardin se trouve déporté sur la berge (fig. 35). Dans un premier temps, les Bohier ont construit un jardin situé derrière l'actuel pavillon des Dômes. Clos « à murailles de logis et chapelle »[924]. De taille réduite (un arpent, soit 41,03 ares[925]) le jardin n'avait donc aucun lien avec la demeure et il fallait cheminer pour s'y rendre. Dans un second temps, Diane de Poitiers prend possession du château et fait construire un second jardin, appelé à devenir le « grand jardin »[926] de Chenonceau (fig. 59). Il se situait à l'ouest du château sur la berge toute proche et était cerné sur trois faces par de larges fossés mis en eau par la rivière du Cher qui le longeait au sud. Le jardin était visible depuis la partie est du château et un large balcon, situé entre la chapelle et la

[921] Jean Guillaume, « Le jardin mis en ordre, jardin et château en France du XV^e^ au XVII^e^ siècle », *op.cit.*, Tours, de Architectura, 1999, p. 103-136.
[922] *Id.* note précédente.
[923] Partie I, chapitre 2 : un jardin artificiellement isolé par l'eau, p. 58-66 et Le parterre de Diane de Poitiers, p. 77-112.
[924] Voir pièce justificative n°13.
[925] L'arpent « d'Amboise et de ses environs » équivaut à 41, 03 ares. Pierre Charbonnier, Abel Potrinneau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversion,* s.l. , 2001, p. 98.
[926] Cette dénomination est utilisée à plusieurs reprises dans les comptes de la châtellenie de Chenonceau, elle dénote l'importance prise par le nouveau jardin de Diane par rapport au jardin des Bohier. Voir pièces justificatives 20, 21 et 22.

librairie, permettait de profiter de la vue sur la rivière et le jardin[927]. La construction de ce dernier a-t-elle été déterminante dans le choix de Diane de Poitiers de faire aménager son jardin à l'est du château ? La question est intéressante, car elle sous-entendrait que la duchesse de Valentinois et/ ou son architecte avaient compris le parti qu'ils pouvaient tirer de ce point de vue pour la bonification de l'aménagement du paysage autour du château. Il convient donc de savoir si ce souci de mettre à disposition du promeneur un point de vue sur le jardin est habituel dans les constructions locales justes antérieures à la construction du parterre de Diane.

Au Quesnoy, les comtes de Hainault ont entrepris de faire construire les jardins au sud de la demeure. S'ils se trouvent séparés de cette dernière par des murs de clôtures, ils pouvaient toutefois être vus depuis les fenêtres du château par un effet de surplomb. Le parc avait été aménagé à proximité du jardin de manière à permettre des vues dégagées sur ce dernier et plus loin sur la forêt toute proche[928]. À Angers, le lien entre demeure et jardin apparaît de manière encore plus évidente grâce à l'aménagement de la « galerie neuve qui est sur le jardin »[929] (fig. 92). Ajoutée au logis ducal, en 1455, par le roi René d'Anjou, la galerie neuve s'ouvre par de larges baies sur le jardin en contre-bas. Conçue pour longer les deux pièces les plus privées du logis, elle menait à un escalier hors œuvre descendant directement au jardin[930]. Celui-ci était donc perçus comme un espace propre au propriétaire qui seul en jouissait. Château et jardin se trouvaient néanmoins, en liaison directe grâce à un double dispositif, la galerie permettant une vue plongeante sur le jardin et l'escalier reliant directement le logis royal au jardin. À Angers, château et jardin se sont donc rapprochés. Ce type d'aménagement ne constituait pourtant pas la norme, bien souvent le jardin au Moyen Âge se trouvait à quelque distance de la demeure et il fallait cheminer pour s'y rendre, c'est le cas notamment au Louvre (Ile-de-France) de Charles V ou à l'hôtel de Saint-Paul (Ile-de-France), mais aussi au Quesnoy (Nord).

Au début de la Renaissance, les premières constructions royales du Val de Loire, telles qu'Amboise ou Blois semblent pérenniser ce principe. L'aménagement de fenêtres dans le mur de clôture nord du jardin permettait toutefois, de multiplier les points de vue sur la vallée de la Loire[931]. La mise à profit d'une topographie naturelle pour créer des espaces spécifiquement dédiés au plaisir de la vue vers l'extérieur du jardin engendrait un changement de perception du jardin jusqu'alors compris comme un espace isolé. L'intégration de dispositifs permettant

[927] Partie I, chapitre 2, un rêve de pierre : le château, p. 70-71.
[928] Alain Salamagne, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », dans CAUCHIES Jean-Marie Cauchies (dir.), Jacqueline Guisset (dir.), *Le château autour et alentours (XIV^e^-XVI^e^ siècles). Paysages, parc, jardin et domaine*, Turnhout, 2008, p. 135-156.
[929] Albert Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes mémoriaux du Roi Réné*, Paris, 1873, p. 242.
[930] Jean Guillaume, « la galerie dans le château : place et fonction », dans *la Revue de l'Art,* 1993, n°102, p. 35.
[931] Partie 2, chapitre 3, Une topographie mise à profit ?, p. 145-146.

une vue directe sur l'environnement étant constitutive d'une abolition des barrières entre jardin et paysage. Dans le même ordre d'idée, l'évolution des logements au château d'Amboise depuis les aménagements de Charles VIII jusqu'à ceux décidés par Henri II dénotaient une seconde évolution de la perception de l'ensemble château-jardin.

Les travaux d'Évelyne Thomas (1993)[932] et ceux de Lucie Gaugain (2011)[933] permettent une restitution de ces logis que nous mettrons à profit pour notre propos. Lorsque Charles VIII monta sur le trône de France et prit possession du château d'Amboise, il s'installa avec son épouse Anne de Bretagne dans le Donjon construit par Louis XII (fig. 78). Le logis se trouvait alors à bonne distance du jardin, sans doute antérieur aux travaux que Charles VIII y entrepris par la suite[934]. Dans un second temps, le roi fit édifier à Amboise le logis des Sept Vertus (fig. 78). Celui-ci était situé au sud de l'éperon rocheux sur lequel était déjà bâti le Donjon à l'ouest. Évelyne Thomas a montré que ce corps de bâtiment devait accueillir deux logements situés de part et d'autre de la salle centrale et Lucie Gaugain a émis l'hypothèse qu'ils pouvaient constituer un logement d'apparat[935]. Le logis des Sept Vertus demeurait à bonne distance du jardin quoiqu'il s'en soit rapproché. Par la suite, le monarque fit bâtir un troisième logis aujourd'hui connu sous le nom de logis « Charles VIII-François I^{er} ». Celui-ci résultait de plusieurs campagnes de constructions issues de trois projets différents : celui de Charles VIII lui-même, mais dont le décès prématuré le 7 avril 1498 ralentit considérablement l'activité du chantier, celui de son successeur Louis XII dont l'attrait pour le château d'Amboise semble avoir été limité, puisqu'il lui préféra celui de Blois (demeure dynastique de la famille d'Orléans) et enfin celui de François I^{er} qui en acheva les travaux[936]. D'une dimension de 29,5 m de long sur 10,5 m de large, le logis se composait de quatre niveaux. Il se situait dans la partie nord du promontoire face aux jardins et perpendiculairement à ce dernier, fermant ainsi, l'espace. Il comprenait au rez-de-chaussée les cuisines et côté rez-de-jardin, les appartements de la reine, auxquels à l'étage supérieur, se superposaient ceux du roi. Lucie Gaugain a souligné que la construction de ce logis pouvait résulter d'une évolution dans le projet de construction de Charles VIII et que le jardin pouvait avoir exercé pour le monarque, un attrait assez fort « pour

[932] Évelyne Thomas, « les logis royaux d'Amboise », dans *la Revue de l'Art,* n°100, 1993/2, p. 44-57.
[933] Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525),* mémoire de doctorat, sous la direction d'Alain Salamagne, Université François Rabelais, Tours, 2011.
[934] Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525), op. cit.* Tours, 2011, p. 187.
[935] *Id.* note précédente, p. 181.
[936] La chronologie du chantier de construction et l'évolution du projet réalisé pour le logis Charles VIII-François I^{er} a été précisément étudiée par Lucie Gaugain dans sa thèse de doctorat. Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525), op. cit.* Tours, 2011, p. 193-201.

projeter d'ériger un nouveau logis privatif face à eux »[937]. Ce logis comprenait des cuisines, ainsi qu'une chapelle (tour du porche) qui tenait à faire du jardin un espace clos par le logis, un lieu privatif à l'usage du roi. Nous en concluons que le projet de Charles VIII ne semble pas se distinguer formellement de la conception médiévale du rapport château-jardin. Le jardin restant perçu comme un espace privé, propre au propriétaire. Toutefois, si le logis clôturait effectivement l'espace jardin de manière à maintenir la forme de *l'hortus conclusus*, il n'était plus séparé du jardin et surplombait directement ce dernier. Jardin et demeure étaient donc perçus comme les éléments d'un même espace, bien qu'ils ne communiquent pas par un accès direct.

Sous Henri II, le logis « Charles VIII-François I^{er} » est augmenté d'un pavillon qui lui sera accosté et d'une tour carrée au nord. On bâtit par la suite à l'est, en empiétant sur le jardin, un nouveau bâtiment d'un niveau parallèle au logis et relié à ce dernier par une galerie. Celui-ci accueillait les logis du roi, tandis que l'ancien logement abritait les appartements de la reine Catherine. Les appartements royaux communiquaient de deux manières avec le jardin. Tout d'abord grâce à un accès de plain-pied fournit par une volée de marche depuis la salle dite, au XVII^{e} siècle, « salle des gardes » (fig. 79) ; soit directement depuis l'une des pièces principale des appartements du roi. Puis, au moyen d'un escalier (figuré sur les plans de Jacques Androuet Du Cerceau- fig. 78), situé au bout de l'arrière chambre du roi et qui le reliait à la galerie sud du jardin. La communication avec le jardin constituait donc un élément important dans la composition des appartements, puisque deux accès avaient été prévus à cet effet. En outre, ils paraissaient tous deux avoir une destination propre. L'escalier qui reliait l'arrière chambre du monarque à la galerie indiquait que cet accès était privé. Seul le roi en disposait et il lui permettait de se promener dans la galerie sud du jardin sans être vu. Le second accès posait d'avantages de questions. La salle était par définition, le lieu où le roi recevait, elle avait, sinon un caractère véritablement « public », une qualité au moins « semi-publique » en tant que lieu de réception. Le roi a-t-il pu inviter certains de ces hôtes à se promener avec lui dans le jardin ? Est-il possible que le jardin ait constitué un lieu privilégié de réception signe de la faveur royale ? Il paraît difficile de répondre à ces questions en ce qui concerne Amboise. En effet, cela nécessiterait une étude approfondie de la correspondance des courtisans d'Henri II et des diplomates présents à la cour de France, travail que nous n'avons pu effectuer compte tenu des limites de notre sujet et du temps qui nous était imparti. La piste des relations diplomatiques relatives aux visites d'ambassadeurs dans les jardins des châteaux du Val de Loire est toutefois,

[937] *Id.* note précédente, p. 199.

plus aisée à suivre en ce qui concerne une autre propriété des rois de France, le château de Blois (Loir-et-Cher – fig. 93) en raison des nombreuses études sur le sujet que nous mettrons à profit[938].

Louis XII succèda à Charles VIII au mois d'avril 1498, dès cette date le nouveau souverain décida le réaménagement de la demeure des Comtes de Blois afin d'y établir sa nouvelle résidence royale. Il s'agissait dans un premier temps, du corps de logis aujourd'hui connu sous le nom « d'aile Louis XII »[939]. Elle faisait alors, face aux deux corps de bâtiments construits par Charles d'Orléans (1394-1465), l'un s'étendant sur la longueur depuis la tour dite « de Château-Renault » jusqu'à une seconde tour située au milieu de l'actuelle aile François I[er] ; l'autre de moindre importance s'étendant depuis l'aile précédente jusqu'à l'actuelle salle des Etats[940]. L'aile Louis XII présentait un plan en L et se composait de deux corps de logis perpendiculaires. Le plus important s'élèvait entre la cour et la place du château, l'autre plus court, était situé entre la cour et la terrasse dite du Foix[941]. Outre cette nouvelle aile, le monarque faisait enrichir sa demeure de nouveaux jardins. Ces derniers étaient composés de trois espaces étagés les uns sur les autres : le jardin de « Bretonnerie »[942], le jardin haut[943] et le jardin bas ou « jardin de la Reine » (fig. 93). Ce dernier semblait avoir constitué sous le règne de Louis XII et de François I[er], le jardin principal. Antonio de Béatis, secrétaire du cardinal d'Aragon, le qualifiait en effet, de « grand jardin » dans la relation qu'il fit du voyage du cardinal en France[944].

---

[938] À ce sujet voir notamment : Don Antonio de Béatis, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, Paris, 1913, p. 196-198 ; et Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois », dans *Bulletin monumental*, 1989, tome 147-IV, Paris, p. 307-323.

[939] L'architecte de l'aile Louis XII demeure inconnu et de nombreux noms ont été avancés pour l'attribution de son plan : Simon Guischart, Jacques Sourdeau ou encore Colin Biart. Voir Frédéric et Pierre Lesueur, *Le château de Blois*, Paris, 1914-1921, p.56-60 et Joseph de Cröy, *Nouveaux documents pour l'histoire et la création des résidences royales des bords de Loire*, Paris/Blois, 1894, p.38.

[940] Pierre et Frédérique Lesueur, *Le château de Blois*, Paris, 1914-1921, p. 20.

[941] Au sujet du décor de l'aile Louis XII au château de Blois, voir notamment : Claudie Dodeau-Cheutin, *L'aile Louis XII du château de Blois, son décor sculpté à l'aube de la Renaissance,* mémoire de doctorat sous la direction d'Alain Salamagne, Tours, Université François Rabelais, 2012.

[942] Joseph de Cröy fait remonter les premières traces de ce jardin à 1470, il se situait entre les murailles de l'aile septentrionale du château et le faubourg de Bretonnerie (Joseph de Cröy dans ses *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loirs …*, Paris, 1894, p. 108). Il s'agissait d'un petit jardin que Jacques Androuet Du Cerceau a représenté dans ses dessins (fig. 134).

[943] En 1505, Louis XII acheta à Jean et Jacquet Boullier, marchands à Blois, un jardin qu'il unit par la suite aux jardins bas, moyennant cent livres tournois plus quarante livres d'indemnité pour « les terres et widanges » qui y avaient été déposées durant la construction des jardins bas. On trouve également trace, à la même époque, de la cession par Théodore de Pavie, médecin du roi, d'un jardin qu'il possédait au même lieu et qui compléta l'espace que devaient occuper les futurs jardins hauts ou jardins du Roi (Joseph de Cröy, *Nouveaux documents…op.cit*., Paris, 1894, p. 121).

[944] Antonio de Béatis (don), *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, Paris, 1913, p. 197.

Dès 1499, Louis XII entreprit l'acquisition de nouveaux terrains qui devait constituer le jardin bas, dont plusieurs terres sises « à la Bretonnerie, paroisse Saint-Nicolas »[945]. Celui-ci était l'œuvre de Pacello da Mercogliano (1455-1553) qui fut d'ailleurs commis à son entretien, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort[946]. Il se situait à l'ouest du château sur le flanc de la vallée de l'Arrou. Composé d'une terrasse rectangulaire, soutenue sur trois faces par de hauts murs, il occupait une surface de 200 m sur 90. Le jardin était divisé par des allées régulières perpendiculaires en dix larges parterres, eux-mêmes subdivisés en quatre compartiments bordés de clôtures basses en charpente. Le jardin était également cerné par des berceaux de charpente garnis de plantes grimpantes (fig. 93)[947]. Au centre du jardin trônait une fontaine bâtie sous un pavillon octogonal en treillage (fig. 95)[948].

Un compte tenu par Henri Bohier, demi-frère de Thomas, propriétaire du château de Chenonceau, faisait également mention de la construction « d'une lices pour courir les grans chevaulx du Roy, auprés dudit seigneur audit Bloys » et de la formation « d'une butte au jardin dudit chasteau pour faire tirer les archers de la garde du Roy »[949]. Les jardins bas abritaient aussi un bâtiment servant de point d'accès au jardin de Bretonnerie en contre-bas : le pavillon d'Anne de Bretagne. Ce dernier, construit en pierre et en brique, reprenait, dans sa partie centrale, la forme octogonale du pavillon du jardin, tout en y adjoignant aux angles quatre ailes disposées en croix. L'une d'elle, couverte en terrasse, renfermait un escalier donnant accès au jardin de Bretonnerie, une autre renfermait un petit oratoire.

Le jardin bas était situé à distance du château. Séparé de lui par un large fossé, ce dernier était donc difficilement accessible. Aussi décida-t-on d'édifier une galerie arcboutée sur un pont de pierre à plusieurs arches (fig. 94). Ainsi, du côté du château pouvait-on aller au jardin par la porte de la galerie située à proximité de la tour de Château- Renault. Côté jardin l'accès pouvait

---

[945] « Inventaire des lettres, titres, papiers, registres, comptes et enseignemens trouvés en la Chambre des comptes du Roy, à Blois... » (1550). Copie de Rangeard de la Boissière (Bibliothèque Nationale de France, Ms. Moreau, 405, fol.30 r°et v°), *op.cit* dans Joseph de Cröy dans ses *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loirs …*, Paris, 1894, p. 111.

[946] Pacello Da Mercogliano recevait pour ce travail 300 livres par an « par manière de pension, gages et entretènement, à cause du gouvernement général, cultivage et réaparacion desdits jardins », de nombreuses quittances le montrent par ailleurs en exercice jusqu'en 1531 (Archives nationales, J 960[1], n°54 et KK 352 fol. 92 v ; et Bibliothèque Nationale de France, Ms. Français, 5502 fol. 44 v°). *op.cit* dans Joseph de Cröy dans ses *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loirs …*, Paris, 1894, p. 111.

[947] Le rôle joué par ses galeries de treillages, ainsi que leur composition ont été abordés plus haut : Partie 2, chapitre 3, du jardin ceint de mur au jardin bordé par l'eau, p. 136.

[948] La typologie de cette fontaine a déjà été abordée précédemment : Partie 2, chapitre 3, une mise en scène de l'eau empruntée à la tradition médiévale ?, p. 129-132.

[949] Joseph de Cröy dans ses *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loirs …*, Paris, 1894, p. 115, Bibliothèque Nationale de France, Ms. Français 2926, fol. 27 et 70.

être régulé grâce à la mise en place d'un pont-levis. La galerie fut nommée rapidement « galerie des cerfs » en raison de son décor intérieur dont Antonio de Béatis nous fournit une description :

> la « galerie couverte [est] ornée, d'un côté et de l'autre, de cornes de vrais cerfs posés sur des cerfs en bois sculpté coloriés et assez bien imités ; ils sont dans le mur à une hauteur de dix palmes environ, les uns des autres, on ne voit que leur cou, leur gorge et les deux pieds de devant. Sur des pierres qui ressortent le long du mur sont posés de nombreux chiens également en bois, des lièvres avec des chiens courant absolument naturels, aussi bien comme taille et visage que comme poils. De même quelques faucons sont posés sur des mains fabriquées également dans le mur. Les chiens et les faucons étaient les animaux préférés du roi Louis. Un renne, imité aussi, est orné de vraies cornes dont les rameaux s'étendent plus larges qu'une main ; pour le reste cet animal ressemble au cerf, mais il est plus allongé et porte une grande barbe sous les poils du museau. En entrant par la porte du jardin, à main droite, on voit un cerf, artificiel lui aussi, sur lequel sont adaptées d'immenses cornes venant d'un cerf véritable »[950].

Le décor de la galerie est donc constitué d'un décor de bois sculpté et peint, encastré dans la muraille dont le thème tourne autour de la chasse. Le renne et le cerf à l'entrée des jardins semblent avoir été sculptés en terre cuite, tandis que l'un des cerfs de la galerie était d'après Frédéric et Pierre Lesueur, l'œuvre en cire peinte, de l'imagier du roi Antoine Juste[951].

De même que l'escalier, reliant les appartements privés du Roi René au jardin du château d'Angers, la galerie du château de Blois constituait un accès direct depuis le château au jardin. Marc Hamilton Smith avait par ailleurs, précisé dans son étude (1989) que l'aile François I[er] (fig. 94) était venue remplacer les logements du roi Louis auxquels était raccordée la galerie des cerfs[952]. Nous retrouvons donc, à Blois un accès qui permettait au propriétaire de se rendre depuis ces appartements aux jardins. Toutefois, la destination du jardin semblait avoir évoluée. La galerie était une pièce ornée dont le décor avait été soigneusement choisi et avait

---

950 Antonio de Béatis (don), *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, Paris, 1913, p. 196.

951 Antoine Juste est l'un des artistes italiens qui travaille à cette époque à Blois, on ignore quand il arriva en France, mais il devint rapidement l'imagier du roi de France. Sur la carrière d'Antoine Juste en France, voir notamment Flaminia Bardatti et Tommaso Mozzati, « Jérôme Pacherot et Antoine Juste : artistes italiens à la cour de France », dans *Studiolo*, 2012, n°9, p. 209- 253. Consulté le 07/03/2014, Academia.edu, disponible sur : http://www.academia.edu/3617235/Jerome_Pacherot_et_Antoine_Juste_artistes_italiens_a_la_cour_de_France
En ce qui concerne l'attribution du cerf ou de la biche biche en cire peinte de la galerie des cerfs de Blois à Antoine Juste, voir notamment Louis Laborde (de), Glossaire français du moyen âge à l'usage de et de l'amateur des arts, Paris 1872, p.215, appendice A, doc.13 ; Frédéric et Pierre Lesueur, *Le château de Blois, op.cit.*, Paris, 1914-1921, p.69 et Joseph de Cröy dans ses *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de Loirs …*, Paris, 1894, p. 119.

952 Marc Hamilton Smith s'appuie sur la correspondance de Stazio Gadio relative aux travaux effectués pour François I[er] à Blois : « Sa Majesté très gracieuse, ne se contentant pas de lui avoir donné de si grandes preuves d'affection, bien qu'il fut minuit, a voulu lui montrer quelques parties du château, qui a été très bien arrangé et embelli depuis qu'il est roi, du côté où se trouvaient les logis du roi Louis : ayant abattu, ceux-ci, ils a reconstruits et a fait une très belle façade de pierre de taille décorée à la manière la plus excellente, avec des galeries très belles ; on y travaille actuellement à l'intérieur et à l'extérieur tout en construisant aussi une belle façade tout en pierre sur la cour » (Stazio Gadio, lettre du 15 août 1516, publiée par Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois », dans *Bulletin moumental*, Paris, 1989, tome 147-IV, p. 307-323).

interpellé les visiteurs étrangers. Antonio de Béatis en visite à Blois avec le cardinal d'Aragon en 1517, en donnait la description précitée, auparavant Louis de Bologne avait également été frappé par les chiens présents dans la galerie[953], Stazio Gadio, accompagnant Frédéric de Gonzague retenu en tant qu'otage à Blois en 1516, donnait également une description précise de la galerie des cerfs (il y dénombrait vingt-cinq têtes de cerfs et trois chiens). De même, Andrea Navagero, dans la relation de son voyage à Blois le 23 juin 1528, consacrait quelques lignes à son décor soulignant qu'à « l'entrée du jardin on voit deux cornes de cerf envoyées d'Allemagne au roi Louis comme une admirable rareté »[954]. La profusion des descriptions relatives à la galerie des cerfs entre 1508 et 1528 permet de remarquer deux choses. La première, le décor de la galerie reliant le château de Blois était très riche. Il était destiné à être montré et/ou à provoquer l'admiration du visiteur. La seconde, nombre d'ambassadeurs ont eu accès à cette galerie ce qui signifie que les propriétaires de Blois, Louis XII, puis François I[er] souhaitaient montrer leurs jardins. Ce fait est confirmé par un autre témoignage de Stazio Gadio qui racontait la visite du jardin de Blois faite par le roi lui-même au jeune Frédéric de Gonzague. La scène eût lieu le jour même de l'arrivée du fils de François II et d'Isabelle d'Este au château de Blois, le 9 août 1516. Gadio écrit :

> « Monseigneur étant arrivé en présence du roi, toutes les conversations cessèrent, et Sa Majesté ne parla de toute cette soirée qu'avec lui et avec M. Rozone[955], de divers sujets. Puis s'étant levé de table, il prit Monseigneur par la main, et M. Rozone de l'autre côté, et à la lumière des torches il l'emmena voir les jardins, lui montrant le tout par le menu »[956]

Ces quelques lignes manifestent l'empressement du souverain français à faire découvrir ses jardins à son hôte de marque. L'enthousiasme du monarque est d'ailleurs, souligné par Gadio lorsqu'il ajoute plus loin qu'à l'entrée de la galerie des Cerfs « comme on apportait pas assez vite la clé de la porte (…), en se lançant deux fois contre la porte le Très Chrétien la brisa et l'ouvrit ; alors chacun vit combien était grand le désir de montrer ces choses à Monseigneur »[957]. Le jardin était donc compris par François I[er] comme un espace privé (fermé

---

[953] Cette description a été publiée dans une épigramme publiée par Symphorien Champier dans *De quattuor singularibus in Gallia repertis,* subdivision de *De triplici disciplina* (Lyons 1508), *op.cit.* dans Pierre Lesueur, « Les jardins du château de Blois et leurs dépendances, étude architectonique », dans *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher,* 1904, t.18, p. 266, note 1.

[954] Andrea Navagero, Niccolo Tommaseo (trad.), *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI[e] siècle,* Paris, 1838, p. 27. Cette ramure est décrite par Andrea de Béatis comme étant celle d'un renne. Antonio de Béatis (don), *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518),* Paris, 1913, p. 196.

[955] Il s'agit de Gian Stefano Rozone, serviteur de Frédéric de Gonzague.

[956] Stazio Gadio, lettre du 15 août 1516, publiée par Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château deBlois », dans *Bulletin moumental*, Paris, 1989, tome 147-IV, p. 310 et 320-321.

[957] Lettre de Satzio Gadio, datée du 15 août 1516, publiée par Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois », dans *Bulletin moumental*, Paris, 1989, tome 147-IV, p. 320.

par une clé), mais qu'il souhaitait partager. Jean Guillaume (1999) a toutefois, souligné que si la galerie des cerfs était fermée la nuit, l'accès en paraît libre de jour. Les ambassadeurs se promènaient en effet, dans le jardin en attendant le roi qui allait assister à la messe et déjeunait dans le pavillon[958]. Celui-ci constituait donc un espace « public » où l'on se restaurait et où l'on recvait.

Dans les premières constructions du Val de Loire, la perception du jardin dans les châteaux royaux semble donc avoir évoluée[959]. Si à la fin du Moyen Âge, le jardin paraissait être un espace privé dédié au seul plaisir du propriétaire et de ces hôtes choisis ; au début de la Renaissance il convenait de le montrer, voire peut-être d'en donner librement l'accès. Qu'en était-il à Azay-le-Rideau et à Chenonceau ?

Au château d'Azay-le-Rideau, le jardin se situait face au logis est et était accessible depuis la cour par un passage aménagé dans la partie centrale du logis. Contrairement aux jardins d'Amboise ou de Blois, le jardin avait été planté face au logis, il n'était donc pas nécessaire de cheminer pour s'y rendre. Les appartements bénéficiaient en outre, d'une vue plongeante privilégiée sur cet espace de verdure. Ce type d'aménagement se retrouvai dans une autre propriété du Blésois contemporaine du château des Berthelot : le château de Bury-en-Blésois (Loir-et-Cher - fig. 96).

Le château de Bury était l'œuvre de Florimond Robertet (1458-1527), secrétaire des finances de Charles VIII (qu'il avait auparavant accompagné en Italie dans son expédition napolitaine en 1494-1495) et trésorier de France sous Louis XII et François I^{er}. Robertet avait acquis la propriété de Bury, le 2 janvier 1511, avec son épouse Michelle Gaillard et il débutait les travaux de construction la même année[960]. Le château était bâti sur le rebord d'un plateau escarpé dominant la vallée de la Cisse (affluent de la Loire). Il se composait d'un vaste quadrilatère mesurant 49 m sur 46. Du côté de l'entrée, une aile basse, fermée sur l'extérieur par un mur crénelé et appuyée côté cour sur une galerie, ferme le château. Ce dernier était composé de trois ailes de même hauteur. Au fond de la cour, se trouvait le logis principal qui

[958] Jean Guillaume s'appuie sur la même lettre de Stazio Gadi adressée au marquis de Mantoue datée du 12 août 1516, dans laquelle il relate qu'au matin du 10 août pendant que le roi assistait à la messe, il patiente avec d'autres émissaires, les ambassadeurs du pape, de Venise, de Florence et de Ferrare, dans le jardin. Jean Guillaume, « Château, jardin, paysage en France du XV^{e} au XVII^{e} siècle », dans la *Revue de l'art*,Paris, 1999, n°124/1999-2, p. 28, note 8.

[959] Cette affirmation doit être nuancée en raison de la profusion des études qu'il reste à faire s'agissant des jardins médiévaux comme lieu de réception. Marguerite de Flandres avait en effet, coutume de recevoir à dîner dans ses jardins du Rouvres. Il en est de même au Louvre de Charles V, à Angers et à Aix-en-Provence sous le roi René (voir partie 2, chapitre 3, L'eau comme clôture du jardin…, p. 119-120**).** La question demeure de savoir si l'accès dans ces jardins était autorisé indépendamment de la présence du propriétaire en ces lieux.

[960] Wolfman Prinz, Ronald G. Keiss, *Das Französische Schloß der Renaissance,* « Bury (Loir-et-Cher) », Berlin, 1985, p.545.

surplombait le jardin par un dénivelé de trois mètres. Ce logis était dominé par un vaste escalier rampe-sur-rampe dont le palier au rez-de-chaussée permettait de faire communiquer la cour et le jardin[961]. En effet, du côté du val, l'escalier donnait accès, par une volée de marches descendante, à une porte ouvrant sur le grand perron à double volées divergentes communiquant avec le jardin d'agrément (fig. 96). La basse-cour de forme trapézoïdale jouxtait le château et faisait face à un second jardin constituant l'espace planté utilitaire[962]. Le logis voisinait donc avec le jardin d'agrément que Du Cerceau décrivait comme un jardin qui « n'est pas fort grand, toutefois fort beau et bien entretenu, et découvre le val cy-dessus dict »[963]. Le jardin de Bury était planté sur une plate-forme à proximité d'un à-pic dominant la vallée, sur une surface de 63 m sur 35 environs. Jacques Androuet Du Cerceau le figurait selon une composition quadrangulaire divisée en huit parterres richement ornés séparés par des allées régulières. Au centre, trônait une fontaine qui n'était pas représentée sur les dessins de Du Cerceau, mais figurée sur les gravures (fig. 98). Il s'agissait d'une fontaine à vasques à l'italienne, située dans l'axe de l'escalier central de la façade sur jardin. Ce dernier était clos de murs et ponctué aux angles par deux tours analogues à celles ornant le corps de logis auquel il faisait face. Entre ces tours, au milieu du mur de clôture, une chapelle avait été bâtie dans le prolongement de l'axe constitué par l'allée menant de l'escalier à la fontaine jusqu'au fond du jardin. La chapelle était construite en saillie et surplombait le val. Cette succession d'éléments créait un axe de composition central au jardin qui répondait à celui du château, dominé par le pavillon de l'escalier d'honneur. Celui-ci achèvait l'axe crée pour mettre en scène l'entrée du château. En effet, le portique d'entrée se situait au centre de l'aile basse, il communiquait avec une allée menant à une statue en bronze de David, œuvre de Michel-Ange et qui conduisait elle-même à l'entrée du logis principal et à l'escalier d'honneur. L'architecte, demeuré inconnu, du château de Bury avait donc construit son projet selon un axe longitudinal qui unifiait les espaces bâtis et plantés. Comme à Angers, le jardin se trouvait sous les fenêtres du logis principal et les appartements du propriétaire les surplombaient puisqu'ils se situaient au premier étage du corps

[961] En ce qui concerne l'escalier du château de Bury, voir notamment Jean Guillaume, « L'escalier dans l'architecture française : la première moitié du XVI^e siècle », dans *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, actes du colloque tenu à Tours du 22 au 26 mai 1979, Paris, Picard, 1995, p.-27-48, du même auteur, « Château, jardin, paysage en France du XV^e au XVII^e siècle », dans la *Revue de l'art*, Paris, n°124/1999-2, p. 13-33 et *Le château de Bonnivet, entre Blois et Chambord : le chaînon manquant de la première Renaissance*, catalogue de l'exposition présentée au musée Sainte-Croix à Poitiers, du mois d'avril à septembre 2006, Paris, 2006, p. 69-70.

[962] Martine Garczynska, *Le château de Bury*, mémoire de maîtrise sous la direction d'André Chastel, s.l, 1964.

[963] Jacques Androuet Du Cerceau, *Les plus excellents bâtiments de France,* « Bury », Paris, 1576-179, vol. 2, p.7.

de bâtiment principal, à droite de l'escalier[964]. La nouveauté résidait dans la position et la mise en scène de l'escalier reliant appartements et jardin. Nous l'avions vu à Angers, l'escalier hors-œuvre, permettait des entrées et sorties discrètes. Il constituait donc un espace privé et ne participait pas à la mise en scène du jardin. Sa fonction était de permettre un accès, certes, direct au jardin depuis les appartements du propriétaire, mais cette voie de communication se limitait à son usage privatif. À Bury, la fonction de l'escalier donnant accès au jardin était tout autre, elle résultait selon les mots de Jean Guillaume d'un double souhait : « aller aisément de la cour au jardin, faire de l'escalier rampe-sur-rampe le centre de toutes les circulations »[965]. Il s'agissait donc, de créer un espace de communication libre entre cour et jardin, tout en unifiant l'ensemble au moyen d'un élément centralisateur. Cette mise en scène audacieuse de l'ensemble château-jardin par un axe majeur unique liant bâti et végétal, ne semble pas avoir été reproduite dans les constructions contemporaines de Bury-en-Blésois et il faudra attendre la seconde moitié du XVI^{e} pour voir reparaître cette idée[966]. Toutefois, plusieurs éléments de la composition des château et jardin de Bury nous semble présenter une parenté avec le château d'Azay-le-Rideau. Le rapprochement entre les escaliers d'honneur des châteaux d'Azay et de Bury a été largement étudié[967], aussi ne soulignerons nous que l'importance du positionnement de l'escalier dans la distribution du château d'Azay. Comme au château de Bury, l'escalier occupait une position centrale. Celle-ci était d'ailleurs, signalée par l'ordonnance en saillie de l'escalier couronné par un haut fronton en trapèze curviligne à ressaut et l'utilisation d'ouvertures en loggias au niveau des paliers qui tranchaient avec les meneaux des autres travées de la façade. L'escalier d'honneur était donc, conçu pour attirer immédiatement le regard du visiteur dès l'entrée de celui-ci dans la cour d'honneur. Lorsque Gilles Berthelot fit construire le corps de bâtiment contenant cet escalier central, l'accès au château était procuré par une basse-cour ancienne qui n'avait pas encore été régularisée[968] et qui était reliée à la berge, où se trouvait le bourg, par deux pont-levis communiquant respectivement avec la basse-cour

[964] Wolfman Prinz, Ronald G. Keiss, *Das Französische Schloß der Renaissance*, « Bury (Loir-et-Cher) », Berlin, 1985, p.549 et Jean Guillaume, « la galerie dans le château : place et fonction », dans *la Revue de l'Art,* 1993, n°102, p. 35.
[965] Jean Guillaume, « Château, jardin, paysage en France du XV^{e} au XVII^{e} siècle », dans la *Revue de l'art*, Paris, 1999, n°124/1999-2, p. 14.
[966] *Id.* note précédente.
[967] À ce sujet voir notamment : Jean Guillaume, « Azay-le-Rideau et l'architecture française de la Renaissance », dans *Monuments historiques de la France*, 1976, n°5, p.65-80, du même auteur, « L'escalier dans l'architecture française : la première moitié du XVI^{e} siècle », dans *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours du 22 au 26 mai 1979, Paris, Picard, 1995, p.-27-48 et *Le château de Bonnivet, entre Blois et Chambord : le chaînon manquant de la première Renaissance*, catalogue de l'exposition présentée au musée Sainte-Croix à Poitiers, du mois d'avril à septembre 2006, Paris, 2006.
[968] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l., 15 mars 2012, p. 16-17.

et le château. L'entrée au château d'Azay-le-Rideau n'était donc pas aussi rigoureusement axée qu'à Bury, mais le propriétaire et/ou l'architecte d'Azay-le-Rideau avait tout de même compris l'intérêt de signaler la position de l'escalier d'honneur afin de donner l'illusion d'une centralisation des circulations (fig. 10). Ce fait semble d'ailleurs, confirmé par le décor que reçut une seconde voie de communication : le passage vers le jardin. Celui-ci était décoré en façade, côté cour, de manière analogue à l'escalier[969] (fig. 17). S'il est vrai que l'échelle de ces décors n'est pas comparable, l'on remarque néanmoins que la porte du passage était surmontée d'un arc en plein cintre à la manière des loggias de l'escalier. Elle reçut également en guise de couronnement, un fronton trapézoïdal du même type (fig. 17). Le décor du passage semble donc faire écho à celui de l'escalier et ce dernier, comme l'escalier du corps de bâtiment principal, occupait une position centrale dans le logis est. Les décors du passage et de l'escalier signalaient ainsi, les éléments de circulation importants des deux constructions de Gilles Berthelot selon deux axes majeurs qui se recoupaient. À l'époque de Gilles Berthelot, le même nombre de travées composait les deux façades sur cour, une travée ayant été ajoutée au XVII^{e} siècle au logis en fond de cours après la destruction de la vieil tour carrée[970]. On a donc songé à introduire les principes d'axialité et de symétrie dans la composition des nouveaux bâtiments[971]. Côté jardin, l'axe crée par le passage était prolongé par le pont traversant les douves. Si aucun document ne nous permet de savoir quel type de pont-levis avait été installé par Gilles Berthelot afin d'accéder au jardin, plusieurs documents iconographiques permettent de confirmer que les propriétaires successifs d'Azay-le-Rideau ont eu à cœur de prolonger cet axe afin de structurer l'espace planté. Ainsi, sur un plan routier datant des années 1760-1770 (fig. 3), l'auteur a-t-il représenté l'aile ouest bordée par la douve divisée en deux parties par un pont dormant aboutissant à une allée rectiligne dont le point final était constitué par le pont reliant le jardin du château d'Azay au grand pont de la ville. Une disposition analogue fut figurée trente ans plus tard sur un « plan et nivellement de la ville et du faux bourg d'Azay-le-Rideau », daté de l'an XII de la République (1803-1804 – fig. 7). Le passage sur le jardin n'est cependant dessiné sur aucun de ces deux documents et il faut se référer à un dessin aquarellé daté de 1800 (fig. 20) pour avoir la confirmation que l'allée principale du jardin a bien été percée de manière à prolonger l'axe du passage. L'absence de documents iconographiques datant du XVI^{e} siècle et de documents relatifs au jardin à cette période pose toutefois, problème. Ces aménagements

[969] Partie I, chapitre 2, le château des Berthelots, p. 56-57.
[970] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit*., s.l. , 15 mars 2012, p. 20-21.
[971] Il faudra cependant, relever que l'axe de symétrie est imparfaitement respecté côté jardin. En effet, si l'entrée du passage vers le jardin se trouve côté cour, bien au centre de la façade, il est légèrement désaxé côté jardin.

pourraient-ils être postérieurs et le fruit de la création du « jardin à la française » dont nous trouvons la trace durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle dans le chartrier d'Azay-le-Rideau[972] ?

Dans l'hypothèse où l'allée, figurée sur les documents iconographiques des XVIII[e] et XIX[e] siècles, serait une création de Gilles Berthelot cela sous-entendrait que le propriétaire d'Azay-le-Rideau comme son collègue blésois, Florimond Robertet souhaitait unifier château et paysage par un jeu d'axes orthogonaux s'appuyant sur les circulations des espaces bâtis et plantés. Gilles Berthelot a-t-il pu avoir connaissance des travaux entrepris par Robertet dans son jardin de Bury ? La parenté entre les escaliers d'Azay-le-Rideau le suggère fortement. Par ailleurs, il faut rappeler que les familles Robertet et Berthelot sont liés. Florimond Robertet est en effet, le mari de Michèle Gaillard, fille de Marguerite Bourdin et de Michel Gaillard général des finances de Languedoc. Or, ce dernier avait épousé en première noce Jacquette Berthelot, tante de Gilles. Il n'est donc pas impensable que les familles Gaillard et Berthelot aient gardés des liens étroits même après le décès de Jacquette, compte tenu des postes occupés par Michel Gaillard et Gilles Berthelot, général des finances de Normandie. Par ailleurs, Florimond Robertet et Gilles Berthelot se trouvaient également évoluer dans le même cercle professionnel l'un en qualité de Trésorier de France, dans l'administration des « finances ordinaires » du royaume (revenus domaniaux), l'autre en tant que général des Finances, responsable des « finances extraordinaires » (impôts). Quoiqu'avant 1523 et la création de la charge de trésorier de l'Épargne, les finances ordinaires et extraordinaires constituent des offices en principe séparés, Florimond Robertet et Gilles Berthelot évoluent dans le cercle restreint des grands officiers de finances du royaume. Ceci dans le cadre de la même région puisque Florimond Robertet est trésorier des finances de Normandie[973] et que Berthelot sera, quant à lui, général des finances de cette localité.

La création de ces grands axes montre donc que château et jardin sont considérés comme un ensemble. L'accès à ce dernier est simplifié depuis la cour par la création d'un passage la reliant à l'espace planté. Celui-ci est cependant limité. En effet, le passage est clos à ses deux extrémités par des portes. En outre, arrivé au bout du passage, il faut encore franchir un pont-

---

[972] Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI[e] siècle, … op.cit.* Université de Tours, octobre 1991, p. 59, *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, mémoires et quittances des travaux de charpente, couverture et maçonnerie exécutés au château d'Azay, 1725-1779, côte E 1035.

[973] Florimond Robertet reçoit la charge de trésorier des finances de Normandie au mois de décembre 1501 et mentionné comme étant toujours en charge du poste le 28 mai 1526 (Gilbert Jaqueton, *Documents relatifs à l'adiministration financière en France de Charles VII à François i[er]*, Paris, 1891, p. 290 et Philippe Hamon, « *Messieurs des finances »… op.cit.,* Paris, 1999, p. 443).

levis pour pénétrer dans le jardin. Si nous avons vu qu'à Blois la multiplication des dispositifs de fermeture de la galerie n'est pas un obstacle à la déambulation libre dans le jardin (un système analogue clos la galerie des cerfs), il n'en est peut-être pas de même à Azay. Le château de Blois est en effet, un château royal où la cour doit pouvoir vivre aisément. L'agrément du jardin semble y être devenu un élément essentiel. Le château d'Azay-le-Rideau est quant à lui, la demeure d'un riche financier du royaume. Général des finances de Normandie, puis président de la Chambre des Comptes. Gilles Berthelot est souvent retenu par ses affaires à Paris. Il loge et reçoit donc peu à Azay[974]. Il est donc plus probable que la multiplication des systèmes de fermeture du jardin (deux portes et un pont-levis) illustre une perception de l'espace jardin hérité de la tradition médiévale : un espace clos réservé au propriétaire ou à ses hôtes.

Circulation et axialité ont donc peut-être eu plus d'importance dans la construction de l'ensemble château-jardin d'Azay-le-Rideau que l'on ne le croyait. Toutefois, en l'absence de documents attestant du tracé du jardin des Berthelot, nous sommes contraints à la plus grande prudence.

À Chenonceau, en revanche, la situation paraît plus claire. Les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau (vers 1570 - fig. 59), confirmés par le plan aquarellé réalisé par Dupas de la Chauvignière en 1735, permettent de déterminer le tracé du parterre de Diane (fig.45). Celui-ci se trouvait sur la rive droite du Cher et ceint de fossés mis en eau. Il se trouvait légèrement déporté sur la gauche par rapport au château directement bâti dans le cours du Cher. L'accès, à partir de 1555, était assuré par un pont de bois (aujourd'hui remplacé par un pont de pierre – fig. 56)[975]. Il reliait le jardin à la cour bordée par les actuels pavillons des Dômes qui jouait le rôle d'avant-cour. L'entrée en était libre puisque les pont-levis qui conditionnaient le passage vers le château étaient situés entre l'avant-cour et la cour des Marques et entre cette dernière et le château (fig. 29 et 30). Aucune porte ne venait interdire l'entrée au jardin. En outre, la position de celui-ci, directement accostée à la cour d'entrée du château permettait au visiteur d'avoir une vue sur celui-ci. Cette vue était toutefois réduite depuis la cour d'entrée, puisque le jardin central (et donc les compartiments plantés) se trouvait en contre-bas de la terrasse située au sommet des levées de terre. Le créateur du jardin a donc entrepris de localiser

[974] Cette affirmation doit cependant être nuancée. En l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas pu retrouver de documents permettant de savoir si le général des finances de Normandie a reçu à Azay et si oui à quelle fréquence et qui fut reçu lorsque Gilles Berthelot en était propriétaire. Il faudrait, cependant étudier les comptes et dépenses de voyages des familiers de Berthelot afin d'avoir des précisions à ce sujet.
[975] Voir Partie1, chapitre 2, le parterre de Diane, p. 101 **e**t pièce justificative n°20.

aisément le jardin d'agrément par ces structures (l'allée reliant le jardin au château, les levées de terre, etc.), tout en conservant un relatif effet d'intimité et de surprise au lieu[976].

La plate-forme reliant le château à la berge et donc à l'avant-cour, jouait ainsi le rôle de cour d'honneur du château. En conséquence de quoi, cette dernière devenait, *de facto*, un espace de transition entre le bâti et l'espace planté. Cet aspect de la mise en scène semble avoir fait forte impression, puisque Le Plessis dans ses *Triomphes faictz à l'entrée du roy à Chenonceau,* lorsqu'il décrit l'arrivée de François II dans la cour en 1560, note :

> « il [le roi Charles IX] entra dans la terrace qui peult avoir troys cent pas de travers, sur deux cents de long : et qui est si haute au regard de la grande et première court, qu'elle semble comme cavallier commander a tout le reste : de sorte que sans difficulté en s'y proumenant, on en voit toutes les avenues, les jardins et parterres, voire jusques au profond du parc, et on va à pié jusques aux premieres marches par sur lesquelles ont gangne le pont levis et l'entrée du chasteau »[977].

On avait ainsi crées deux axes de mise en scène matérialisés par les communications du château et du jardin, élargissant par la même la perspective (fig. 64).

Le caractère encore intime du jardin demeurait grâce à la position en contre-bas par rapport aux terrasses de la levée de terre du jardin central de Chenonceau. Toutefois, cet aspect coexistait avec une autre préoccupation, celle de montrer le jardin. En effet, au jardin du château de Blois, la richesse du décor de la galerie des cerfs et sa position proche des logis royaux, l'empressement de François I[er] à montrer son jardin à Frédéric de Gonzagues constituaient autant d'indices d'un changement de perception de l'espace jardin. Dès lors, celui-ci devenait un espace qu'il convenait de faire visiter, peut-être à la manière d'un cabinet de curiosité où l'on faisait apprécier les structures (nous rappellerons à l'appui de cette affirmation la description faite par Antonio Béatis et Stazio Gadio des galeries bordant le jardin bas[978]), le décor (François I[er] se montrait particulièrement disert sur la fontaine du jardin, expliquant à son jeune visiteur comment l'eau y était conduite[979]), mais aussi la richesses des plantations (Gadio

---

[976] Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur cet aspect de la mise en scène du jardin ultérieurement. Partie II, chapitre 6, le jardin une nouvelle pièce du château ?, p. 271-279.

[977] Le Plessis, *Les triomphes faicts à l'entrée du Roy à Chenonceau le dymanche dernier jour de mars,* Tours, 1559, p. 8.

[978] Antonio de Béatis (don), *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, Paris, 1913, p. 197 et Lettre de Satzio Gadio, datée du 15 août 1516, publiée par Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois », dans *Bulletin moumental*, Paris, 1989, tome 147-IV, p. 313 et 320.

[979] Lettre de Satzio Gadio, datée du 15 août 1516, publiée par Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois », dans *Bulletin moumental*, Paris, 1989, tome 147-IV, p. 313 et 320. Béatis notera un an plus tard qu'au « milieu de la galerie s'élève un pavillon, sous lequel on voit une belle fontaine fournissant d'eau les fontaines des autres jardins qui sont placés en contre-bas et se trouvent à six cannes en dessous de celui-ci.» (Antonio de Béatis (don), *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-*

et Béatis en donnaient tous deux une liste[980]). À Chenonceau, le parti adopté pour la circulation vers le jardin semble indiquer que la démarche de la duchesse de Valentinois est analogue. La construction d'un pont dormant souligne que l'on souhaitait disposer d'un accès libre au jardin, tandis que l'absence de construction sur ce pont (pavillon ou galerie) tend à montrer que l'on ne voulait pas en gêner la vue, peut-être afin de stimuler la curiosité. L'aménagement de l'allée pour circuler du château au jardin permet en outre, de faire comprendre que le jardin constitue un élément à part entière de la demeure qu'il convient de visiter. Cette allée était, en effet à partir de 1557, prolongée par l'allée principale, bordée d'ormes, du château. Ainsi, jardin et château formaient un tout. Enfin, l'absence de plantations au sommet des terrasses permet des vues sur le jardin depuis les différentes plate-formes donnant accès au château (fig. 64).

Le positionnement du jardin de Diane par rapport à la demeure est intéressant. Si l'on comprend aisément le parti pris de construire son jardin sur la berge de préférence à un projet de construction d'une plate-forme directement créée dans le cours du Cher face aux logis royal (projet qui aurait nécessité des sommes colossales et que le tumulte de la rivière aurait de toute façon perpétuellement menacé[981]), nous pouvons nous demander pourquoi la duchesse de Valentinois a choisi de le construire à l'est du château plutôt qu'à l'ouest. La vue sur le Cher constitue un élément essentiel dans l'architecture du château de Chenonceau[982] et Jean Guillaume (1969), relevait que le « rôle des couloirs [du château] est de mener aux fenêtres »[983]. Cet intérêt pour la rivière explique la multiplication des points de vue : chaque travée disposant de pas moins de trois fenêtres. À l'ouest un petit balcon avait été ménagé sous la large baie éclairant l'escalier, tandis qu'à l'est et au sud du château un balcon et une terrasse donnant sur le Cher avaient été bâtis (fig. 31). Il est à noter qu'alors même qu'elle souhaitait créer un pont

1518), Paris, 1913, p. 197) ce qui montre que la fontaine constituait alors pour les visiteurs un élément essentiel du jardin.

[980] Il est intéressant de remarquer que les deux secrétaires ne semblent pas intéressés par les mêmes plantations. Si tous deux relèvent la présence de citronniers et d'orangers dont ils sont familiers, nous noterons que Gadio apprécie la variété des roses et l'utilisation des mûriers pour la construction des tonnelles (Lettre de Satzio Gadio, datée du 15 août 1516, publiée par Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois », dans *Bulletin moumental*, Paris, 1989, tome 147-IV, p. 313 et 320) De son côté Béatis signale la présence de figuiers mais dont les fruits lui semblent petits. Son attention est également retenue par la variété des plantes, herbes, salades, endives et choux qu'il compare avec ceux de Rome (Antonio de Béatis (don), *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, Paris, 1913, p. 197-198).

[981] Le parterre de Diane quoique situé sur la berge du Cher et renforcé par une levée de terre, subit deux crues particulièrement importantes (l'une en avril 1555 et l'autre la semaine de noël de la même année). L'une d'elle occasionna de graves dommages au jardin qui sont d'ailleurs rapportés dans la comptabilité tenue par André Bereau (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p.162 et 164-165).

[982] Partie I, Chapitre 2, un rêve de pierre, p. 67-77.

[983] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la construction de la galerie…*op.cit.*, Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 36.

galerie au sud du château, la duchesse de Valentinois prévoyait de conserver le balcon aménagé par les Bohier[984]. Cette décision montre que l'on avait compris le profit que l'on pouvait tirer de cette architecture dont la vue sur l'extérieure semble avoir constitué le souci premier.

L'inventaire des meubles effectué en 1547[985], les articles de comptabilité relatifs à la visite du roi de France à Chenonceau en 1555[986], ainsi que l'inventaire des meubles de Louise de Lorraine en 1603[987], nous ont permis de localiser les appartements du roi dans la partie est du château qui fait donc, face au parterre (fig. 39 et 59)[988]. L'utilisation de ces appartements par le roi semble d'ailleurs, remonter à l'époque où François I[er] était le propriétaire du château, ainsi qu'en témoigne la mention « en la chambre du roi au bas » dans l'inventaire de 1547 (soit juste après, l'acquisition de Chenonceau par la Grande Sénéchale). Celui-ci montre toutefois, que lorsque le monarque est en visite à Chenonceau, il n'y dort pas. Le mobilier de la « chambre du roi » n'est en effet, composé que d'une table en noyer, d'une armoire, d'un buffet et de tréteaux. Il était donc loisible à la duchesse de Valentinois de déplacer ces appartements, l'extrême rigueur du plan du château le permettait. Le maintien de ces appartements à cet endroit de la demeure s'explique toutefois, facilement si l'on considère la richesse des commodités de ce logis. Il jouit en effet, des traditionnelles salle, chambre et garde-robe, mais de ce côté du château la construction du pavillon, à l'est, a permis d'ajouter un cabinet, une librairie et un accès à la chapelle du château. Plus encore, ces appartements bénéficient de la présence de la terrasse située entre les éléments adventices de l'aile est du château que constituent la chapelle et le pavillon de la librairie.

Or, à une date antérieure à 1559, Henri II fit construire un corps de logis au château d'Amboise permettant au souverain, non seulement d'avoir une vue directe sur le jardin, mais également de communiquer de plain-pied avec lui[989]. Le jardin a donc attiré à lui le logis royal. Jean Guillaume (1985) notait d'ailleurs un phénomène analogue à Fontainebleau sous François I[er] [990]. Toutefois, à Fontainebleau, il semble que ce ne soit pas le jardin seul qui ait séduit le roi,

---

[984] Voir pièce justificative n°26.
[985] Voir pièce justificative n°19.
[986] *Archives du château de Chenonceau*, compte du parterre 1551-1555, année 1554-1555, tome 21. Cet extrait a été publié par l'abbé Chevalier dans ses *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 185 et 187.
[987] Augustin Galitzin, *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceau le 8 janvier 1603, précédé d'une histoire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France, suivi d'une notice sur le château de Chenonceaux,* Paris, 1856 et Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau,* Paris, 2002, p.120-121.
[988] Partie I, Chapitre 2, un rêve de pierre, p. 71-73.
[989] Évelyne Thomas, « les logis royaux d'Amboise », dans *la Revue de l'Art,* n°100, 1993/2, p. 54-55 et Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525),* mémoire de doctorat, sous la direction d'Alain Salamagne, Université François Rabelais, Tours, 2011, p. 202 et cat.13, p.797- 800.
[990] Sylvie Béguin, Jean Guillaume, Alain Roy, *La galerie d'Ulysse à Fontainebleau,* Paris, 1985, p. 39.

mais également l'étang. Pour Jean Guillaume, l'attrait pour la beauté du site a même abouti à une modification du plan initial du projet du monarque pour Fontainebleau[991]. Nous relèverons en effet, avec lui, que le pavillon des Poêles était doublé du côté de l'étang par la galerie basse. Cette dernière composée d'un seul niveau, était couverte en terrasse (fig. 110). Par ailleurs, la salle du pavillon des Poêles, située derrière la galerie basse et en surplomb de celle-ci, comprenaient de larges baies offrant des vues vers l'étang. Le pavillon des Poêles fut prolongé, à l'est, par la galerie d'Ulysse (1538) puis, par le pavillon abritant la grotte des Pins (vers 1544-1545). L'accès à la galerie d'Ulysse était procuré par la terrasse de la galerie Basse. Elle mesurait près de 150 m de long et comprenait quatorze fenêtres côté jardin (fig. 110)[992]. Jean Guillaume (1999) a également démontré que la galerie d'Ulysse, avant d'être un lieu de réception dont le décor devait servir de modèle à plusieurs générations d'artistes[993], constitua d'abord un passage privé vers le jardin à l'usage du roi[994]. L'agrément de l'étang, mis en valeur par le jardin des Pins, semble donc avoir joué un rôle essentiel dans le projet de François I^er^ pour Fontainebleau. Celui-ci décide donc, d'aménager une galerie le long du jardin qu'il vient juste de faire embellir. La salle du pavillon des Poêles et la « longue galerie » devait donc, sous François I^er^ constituer un espace de retrait à l'usage du monarque qui pourrait y jouir, avec ses invités, de la vue sur le jardin. Vers 1555-1556, son fils Henri II décide de déplacer le logis royal vers le pavillon des Poêles. La galerie d'Ulysse devient un élément à part entière de ce nouveau logis et une galerie d'apparat[995]. Dans ce contexte, le jardin et l'étang ont attirés à eux les logis principaux et un espace de réception. Ce souci de lier élément aquatique, jardin, appartements et lieu de réception se retrouve à Chenonceau. À la même époque Diane de Poitiers fait, en effet, débuter la construction de son pont-galerie sur le Cher. Le devis des travaux effectué par Pierre Hurlu, Jacques Coqueau, Jaques Leblanc et Claude Lenfant précise que la galerie sur le pont « sera aultant longue que sera ledict pont, et sera large de dix-huict piedz[996] » et « percée de fenestre et croisées qui auront quatre piedz et demy de large [environ

[991] *Id.* p. 42.
[992] Claude Mignot, Claude Mignot, « Fontainebleau revisité : la galerie d'Ulysse », dans la *Revue de l'art*, 1988, n°82, p. 11.
[993] Thomas Clouet, « Fontainebleau de 1541 à 1547. Pour une relecture des Comptes des Bâtiments du roi », dans *Bulletin Monumental*, tome 170, n°3, année 2012, p. 219.
[994] Jean Guillaume, « Château, jardin, paysage en France du XV^e^ au XVII^e^ siècle », dans la *Revue de l'art*, Paris, 1999, n°124/1999-2, p. 16.
[995] Claude Mignot avait souligné antérieurement, que la galerie d'Ulysse, « longue galerie » sous François I^er^, avait été une galerie de circulation vers le jardin et la grotte des Pins et que ce n'était que sous Henri II qu'elle était devenue une galerie d'apparat (Claude Mignot, « Fontainebleau revisité : la galerie d'Ulysse », dans la *Revue de l'art*, 1988, n°82, p. 17).
[996] La galerie sera large de 5,85 m. Le pied de Paris équivaut à douze pouces qui valent 0,325m (Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5).

1,46 m] , et d'haulteur environ neufz piedz [2,92 m] par-dessus la poincte qui aura trois piedz d'haulteur [approximativement 0,975 m]». « Plus par le bout de ladicte gallerie y aura une croisée qui sera large de cinq piedz [1, 62 m], dans œuvre, et d'haulteur le plus que l'on pourra »[997], la clarté de la pièce et les vues sur le Cher semblent donc constituer un élément important du projet. Par ailleurs, la croisée située au bout de la galerie est prévue plus large et plus haute que les autres, les rédacteurs du devis en donne l'explication : « Plus au-dehors de ladicte guallerie par le bout sera érigé ung balcon au droict de la fenestre pour sortir dehors comme terrasse pour prandre l'air et si l'on veult faire une aultre pille pour y ériger ung pont leviz »[998]. Le projet de la duchesse de Valentinois est donc, de conserver, sur la face sud du château, un balcon de manière à pouvoir profiter de larges vues sur la rivière et la rive gauche du Cher. Par ailleurs, l'option d'un pont-levis reliant cette dernière au balcon au bout de la galerie montre bien que celle-ci répond à une double préoccupation l'ajout d'un lieu de réception (le devis fait mention de la mise en place de deux cheminées et de plusieurs pièces pour les commodités : garde-robe, cabinets) et d'un moyen de communication entre les deux berges de la rivière. On entend ainsi, faire du château le trait d'union entre les deux rives du Cher sur lesquelles, elle a peut-être pensé à faire planté un jardin. Ce projet grandiose ne fut réalisé que sous Catherine de Médicis, mais la reine-mère en a fait modifier le plan. La galerie sur le pont fut doublée d'une seconde, superposée sur la première et coiffée d'un comble où l'on pourra loger des visiteurs[999]. Les galeries conservèrent cependant, les dimensions prévues sur le projet de Diane de Poitiers, elles mesuraient 60 m de long sur 5, 85 m de large (les dix-huit pieds du devis de 1557) et les larges fenêtres également prévues par la duchesse de Valentinois furent reproduites (sur les deux niveaux, cette fois), elles étaient au nombre de dix-huit. La reine-mère fit ajouter à ce projet huit absidioles logées dans les tourelles, scandant la galerie, et remplacer les petites cheminées par de hauts feux situés à chaque extrémité de la galerie. Au bout de celle-ci, Catherine prévoyait de faire construire un salon ovale (fig. 37) qu'un pont relierait à la rive gauche du Cher. Celui-ci ne fut jamais bâti et l'on conserva le châtelet édifié par Diane de Poitiers (fig. 42). La reine-mère fit aménager dès 1561-1562 un jardin sur la rive à laquelle la galerie donnerait accès[1000]. Celui-ci suivant l'axe dicté par la construction du pont-galerie et l'entrée du château, était composé de deux parterres

[997] Voir pièce justificative n°26.
[998] *Id.* note précédente.
[999] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 112.
[1000] Sur la chronologie de la création des jardins de Catherine de Médicis au château de Chenonceau, voir notamment Étienne Faisant, « De part et d'autre du Cher : du parterre de Diane aux premiers jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau », dans *Bulletin monumental*, t. 173-1, Paris, mars 2015, p. 51-58.

rectangulaires entourés de fossés mis en eau dont le modèle était inspiré par le parterre de Diane sur l'autre rive. Le projet de Catherine de Médicis est toutefois, plus rigoureux. L'architecte demeuré inconnu[1001], du jardin de la reine-mère a en effet, intégré les principes d'axialité et de symétrie à sa composition. Ainsi, un axe majeur matérialisé par une allée centrale avait été introduit, il conduisait du pont-galerie à un amphithéâtre et une salle haute situés au sommet du coteau. De part et d'autre de cet axe, se développaient deux parterres de mêmes dimensions dont nous ignorons toutefois, la nature des plantations (fig. 64).

Le jardin sur la rive gauche fut planté avant que ne soient repris les travaux du pont puisqu'ils furent créés en 1561-1562, tandis que les galeries sur le pont ne furent construites qu'à partir de 1571. Le pont ne servait alors, que de circulation privée entre le château et la rive gauche du Cher. Néanmoins, dès 1557, le devis des travaux de la galerie mentionne la construction prochaine d'une garde-robe et d'un cabinet attenants à celle-ci (qui ne seront jamais bâtis). La galerie était donc conçue comme une pièce à vivre. Toutefois, celle-ci ne communiquait pas directement avec les appartements. Elle était séparée de la chambre, alors, dite « du roi »[1002] par l'ancien balcon des Bohier, situé et conservé dans le projet de la duchesse de Valentinois, sur la face sud du château. L'accès au pont-galerie de Chenonceau se faisait par le vaste corridor qui desservait à la fois l'entrée du château et toutes les pièces du rez-de-chaussée (fig. 39), ce qui en exclut *de facto*, un usage privé. La galerie semblait donc, faire office de grande salle ou pour reprendre la formule de Monique Châtenet « de salle de bal en forme de galerie »[1003].

Lieu de réception et appartements principaux se trouvaient donc intimement liés aux jardins et à la rivière. Les appartements du roi à l'est s'agrémentaient en effet, d'une terrasse dont la vue se portait sur la rivière et sur le parterre de Diane. De son côté, la galerie sur le pont avec ses dix-huit fenêtres et ses huit absidioles devait permettre aux visiteurs de profiter du paysage fluvial. L'accès procuré par le châtelet en bout de galerie devait le relier, visuellement et physiquement à l'autre rive du Cher qui accueillirent à partir de 1561-1562 les nouveaux jardins de Catherine de Médicis. Pierre de l'Estoile, lorsqu'il décrivit le banquet donné à Chenonceau le 15 mai 1577, écrivait : « Ce festin se fit à l'entrée de la porte du jardin, au

[1001] La création du jardin de Catherine de Médicis côté commune de Francueil, a parfois été attribuée à Bernard Palissy. L'abbé Chevalier avait en effet, soutenu cette hypothèse en se fondant sur les propos de l'artiste dans sa *Recepte véritable par laquelle les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors* (1563). Toutefois, l'étude d'Étienne Faisant (mentionnée dans la note précédente) a permis d'écarter définitivement cette possibilité en établissant qu'à l'époque de l'ouverture du chantier ce dernier se trouvait à Saintes (Charente-Maritime). Étienne Faisant, « De part et d'autre du Cher… », *op. cit.*, mars 2015, p.51-58.
[1002] Voir pièce justificative n°19.
[1003] Monique Châtenet, « "Un lieu pour se promener qu'en France on appelle galerie". Un luogo da passegiare che in Francia se diche galeria », dans *Bulletin monumental*, t. 166-1, Paris, 2008, p. 10.

commencement de la grande allée, au bord d'une fontaine qui sortait d'un rocher par divers tuyaux »[1004].

Ce témoignage démontre deux choses : la première la reine-mère poursuivant le projet de la Grande Sénéchale, a fait prolonger l'allée principale de son jardin jusqu'à l'entrée de la galerie. La seconde, la typologie de la fontaine du parterre de Diane avait dû séduire Catherine de Médicis, car on la retrouvait employée dans le jardin de Francueil. Une autre fontaine, du même type, avait d'ailleurs été construit dans le jardin vert, aujourd'hui jardin de Catherine : la fontaine du Rocher. Nous ignorons, à quelle date celle-ci fut construite, elle ne semble pas en place pour la fête royale de 1563, mais est installée dans le jardin en 1577[1005]. Du Cerceau précise qu'il s'agit d'une « fontaine dedans un roc de plusieurs gettons d'eau »[1006]. Comme pour le pont-galerie, la reine mère semble avoir repris à son compte une idée développée pour la duchesse de Valentinois, mais en en monumentalisant la conception.

Le jardin est ici, comme à Fontainebleau, associé au plaisir, à la réception et au divertissement et répond à l'ensemble architectural que constitue la galerie. Château et jardin se trouvent ainsi, réuni par le divertissement. Dans ce cadre, l'eau joue également un rôle. Le goût des naumachies se développe à la Renaissance. François I[er] en était d'ailleurs, friand. Il en organise notamment une en 1543, à l'occasion du baptême de François II, sur l'étang du château de Fontainebleau. La galerie basse du pavillon des Poêles lui permettait d'y assister depuis un point de vue privilégié[1007]. Une naumachie eu également lieu à Chenonceau en 1563. Un témoignage anonyme, publié par Alfred Boulay de la Meurthe, relatif à l'entrée au château de Charles IX, précise qu'à « l'après soupée, fut faict ung combat naval par cinquante-quatre galiottes, toutes inguillandetés et le tout peint d'incarnat, blanc et bleu »[1008]. Il n'est pas impossible que d'autres spectacles nautiques aient été donné par la suite à Chenonceau et que le pont-galerie ait servi de point de vue privilégié. Le Plessis durant sa visite à Chenonceau notait en effet, que « Soubz les arches de ce pont, qui sont huit grandes et fort belles, les plus grans batteaux qui puissent naviguer sur la riviere dudict Cher y peuvent aisément fretter, et les aucuns tous mastez »[1009].

[1004] Pierre de L'Estoile, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. Registre-journal de Henri III*, Paris, 1837, t.2, p. 86.
[1005] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 131.
[1006] Jacques Androuet Du Cerceau, *Les plus excellents bâtiments de France,* Paris, 1576-1579, vol.2, « Chenonceau », p. 5.
[1007] Pierre Dan (père), *Le trésor des merveilles de la maison de Fontainebleau,* s.l. , 1642, p. 223.
[1008] Alfred Boulay de la Meurthe « Entrée de Charles IX à Chenonceau », dans *Bulletin et mémoire de la Société archéologique de Touraine*, vol. XLI, 1900, p. 188.
[1009] Le Plessis, *Les triomphes faicts à l'entrée du Roy à Chenonceau le dymanche dernier jour de mars,* Tours, 1559, p.3.

Eau, château et jardin sont donc étroitement mêlés dans cette mise en scène de la demeure dont le programme tourne autour du thème de la réception, du divertissement et du spectacle. L'expédition en Italie de Charles VIII semble avoir joué un rôle essentiel dans l'évolution de la perception de l'espace jardin en France. La résidence d'été des souverains napolitains, Poggioreale, avait en effet particulièrement frappé les esprits. Le roi dans une lettre adressée à Pierre II de Beaujeu, duc de Bourbon et régent de France, le 28 mars 1495, s'exclamait ainsi : « Au surplus vous ne pourriez croire les beaulx jardins que j'ai en ceste ville. Car sur ma foy il semble qu'il n'y faille qu'Adam et Eve pour en faire un paradis terrestre, tant ils sont beaulx et pleins de toutes bonnes et singulières choses comme j'espère vous en conter[1010]».

Une scénographie héritée de l'Italie ?

En 1494, Charles VIII, roi de France, décida d'une expédition militaire afin de reconquérir le royaume de Naples. Les prétentions du monarque sur ce territoire étaient fondées sur le testament de Charles V d'Anjou qui portait à son décès le titre de souverain du royaume de Naples, bien qu'il n'en occupa pas officiellement le trône[1011]. Le 2 septembre 1494, le roi de France et son armée franchissaient les Alpes et au mois de février 1495, s'emparaient de Naples. Le 21 février, Charles VIII s'installa dans la villa de Poggioreale, la résidence d'été des souverains napolitains. Celle-ci était située dans la région comprise entre le Vésuve et la colline de Capodichino sur une petite hauteur de la ville de Naples. Elle fut construite à la demande d'Alphonse d'Aragon, fils de Ferdinand, alors duc de Calabre qui souhaitait en faire un palais de plaisance qui accueillerait les divertissements de sa future cours.

Les travaux de construction de la villa commencèrent au mois de février 1487 sur les plans de l'architecte Giuliano da Maiano (1432-1490) [1012] qui, à cette époque, travaillait déjà à

[1010] Paul Pelicier, *Lettres de Charles VIII*, Paris, 1898-1905, t. IV, p.187-188, *op. cit.* dans André De la Vigne, Anna Slerca (éd. crit), *Le Voyage de Naples*, Milan, 1981, p.42 note 29.

[1011] Ce royaume appartenait à la maison d'Anjou depuis que Charles duc d'Anjou et de Maine (1226-1275), comte de Provence et père de Saint Louis, avait été investi roi de Sicile par le pape Clément IV, contre les droits de Manfred de Hohenstaufen, fils bâtard de l'empereur Frédéric II. Charles d'Anjou avait conquis le royaume de Naples en 1266, en tuant Manfred de Hohenstaufen à la bataille de Bénévent et s'était emparé deux ans plus tard de la Sicile. Toutefois, les répressions qu'il ordonna contre la population qui lui résistait, conduisirent bientôt les siciliens à la révolte en 1282 et à la proclamation, le 4 septembre, de Pierre III d'Aragon roi de Sicile et de Naples au nom de son épouse Constance, fille de Manfred de Hohenstaufen. Charles d'Anjou fut chassé du royaume de Naples par Alphonse V d'Aragon, héritier de Pierre III, en 1442. Il continua, néanmoins, à porter le titre de roi de Naples jusqu'à sa mort en 1481 et transmis ce titre à son héritier Charles VIII, roi de France.

[1012] Giuliano da Maiano, architecte sculpteur florentin, travaille notamment avec son frère Benedetto sur les bas-reliefs de la sacristie du Duomo de la cathédrale Santa Maria del Fiore. Il est introduit à la cours Aragonaise, vers 1480, par Laurent le Magnifique qui l'avait recommandé au souverain napolitain. Da Maiano avait notamment travaillé pour lui au Palazzo Vecchio pour la décoration des plafonds à caisson et l'huisserie en marbre blanc de

la réalisation de la Villa della Duchesca, autre importante résidence aragonaise de Naples célèbre pour ses jardins[1013]. Toutefois, Giuliano da Maiano devait mourir avant la fin du chantier et Alphonse d'Aragon fit appel à Francesco di Giorgio Martini (1439-1502) et à Fra Giocondo (v.1433-1515) pour l'achèvement des travaux.

La distribution exacte de la villa ne nous est pas connue, bien que plusieurs plans nous en soient parvenus. Baldassare Peruzzi la représente dans deux dessins datés de 1520 et Sébastiano Serlio quoiqu'il n'ait jamais visité Poggioreale[1014], lui consacre un plan et une section dans son ouvrage *Il terzo libro dell'architectura* en 1544, où il l'érige en modèle à suivre en matière d'architecture de plaisance[1015] (fig. 124). La villa figure encore sur plusieurs plan de la ville de Naples telle que la fameuse carte d'Alessandro Baratta, *Fidellisimae Urbis Napoletanae,* en 1627 (fig. 135), ou encore dans celle de Giovanni Carafa en 1775, *Mappa topografica della città di Napoli e de suoi contorni.* Enfin, au XVIII[e] siècle, Adrien de Pâris (1745-1819) en propose un relevé, conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon[1016] ; tandis que trois plans d'un auteur inconnu, conservés au Victoria & Albert Museum de Londres, en donne une première restitution (fig. 136 et 137)[1017].

Ces documents ont permis de déterminer que Poggioreale se composait vraisemblablement d'un ensemble constitué par deux édifices[1018]. Le premier abritait la villa à

---

la *Sala dei Dugento* (1472-1477) et dans la *Sala del Giglio*. Au sujet des relations entre Giuliano da Maiano et la cours de Florence et comment il fut introduit à la cours aragonaise voir : Pietro Summonte, « Lettre à Marcantonio Michiel (1524), publiée par Fausto Niccolini », dans *L'arte napoletana del Rinascimento e la lettera di Pietro Summonte,* Naples 1925, p.167; Mario Martelli, « I pensieri architettonici del Magnifico », dans *Commentari*, n°17, 1966, p.107-111 ; Franscesco Quinterio, « Verso Napoli : come Giuliano da Maiano divennero artista nella cortese aragonese », dans *Napoli Nobilissima*, 1988, p. 204- 210 et Roberto Pane, *Il Rinascimento nell' Italia meridionale*, Milan, vol. II, p.38.

[1013] Pour une description des jardins de la villa della Duchesca voir Joampiero Leostello, « Effemeridi delle cose fatte per il Duca di Calabria (1484-1491) di Joampiero Leostello da Volterra, da un codice della biblioteca nazionale di Parigi », dans Gaetano Filangeri di Satriano, *Documenti per la storia, le arti, le industrie delle provence napoletane,* Naples, 1883, vol.I et Marino Sanudo, « La spedizione di Carlo VIII in Italia », publié par Rinaldo Fulin, dans Archivio Veneto, Venise, 1873, p. 240-241.

[1014] Au sujet de l'interprétation de Poggioreale par Serlio voir Gennaro Toscano, « La Villa de Poggio Reale et un relevé inédit de Pierre-Adrien Pâris », dans *Journal de la Renaissance*, Turnhouts, 2005, p. 169, Roberto Pane, *Il Rinascimento nell' Italia meridionale*, Milan, Edizioni di Commità, 1975-1977, vol. 2, p.44; Christoph Luitpold Frommel, « Poggio Reale : problemi di ricostruzione e di topologica », dans *Giuliano da Maiano e la botega dei da Maiano*, actes du colloque, Florence, 1994, p. 105.

[1015] Sebastiano Serlio, *Il terzo libro dell'architectura,* Venise, Francesco Marcolini, 1540. Consulté le 08/10/2012. Getty Research institute, archive.org, Disponible sur : https://archive.org/details/ilterzolibronelq00serl

[1016] Une annalyse de ce relevé a été réalisée par Gennaro Toscano, « La Villa de Poggio Reale et un relevé inédit de Pierre-Adrien Pâris », dans *Journal de la Renaissance*, Turnhouts, Brepols Publishers, 2005, p165-175.

[1017] Ces plans ont été publiés et analysés par Paola Modesti dans *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi,* Florence, 2014.

[1018] Pour une restitution de la villa de Poggioreale, voir notamment Georges .L Hersey, « Poggioreale, la Duchesca and the Palazzo dei Tribunali », dans A*lfonso II and the artistic renewal of Naples 1485-1495,* New Haven/Londres, 1969, p. 58-82; Roberto Pane, « Giuliano da Maiano. Pogioreale, La Duchesca e la Congliera. Opere minori, chiostri del XV e XVI secolo » dans *Il Rinascimento nell'Italia meridionale,* Milan, 1977, p. 35-75 ; David R. Marshall, « A View of Poggioreale by Viviano Codazzi and Domenico Gargiulo », dans *Journal of the Society of Architectural Historians*, 45, no. 1, March, 1986, p. 32-46. Christoph Luipold, Frommel,

proprement parler, élevée sur deux niveaux et de forme rectangulaire aux angles scandés de tourelles carrées, abritant peut-être des loggias. Ce premier édifice était construit autour d'une cours centrale à arcades soutenues par des colonnes (fig. 136). La façade méridionale permettait un accès direct au jardin. Le second édifice était séparé de la demeure principale par une cour pavée et était construit sur le modèle du péristyle antique. Il comprenait également, un dernier corps de logis, attenant à celui-ci, qui abritait sans doute les communs. Le tout était agrémenté de plusieurs jardins ceinturés de hauts murs (fig. 136).

L'architecture de cette demeure de plaisance ne manqua sans doute pas d'éveiller la curiosité du roi de France. Toutefois si l'on en croit la correspondance et la relation que firent les chroniqueurs du séjour napolitain de Charles VIII, il est évident que ce sont les jardins de Poggioreale qui les frappèrent particulièrement par leurs splendeurs. André de la Vigne dans son *Voyage de Naples* les décrit ainsi :

> « grans galeries, longues amples et larges,
> jardins plaisans, fleurs de doulceurs remplyes,
> et de beautez sur toutes accomplyes,
> petitz prëaulx, passages, barrieres,
> costé fontaines et petites rivieres
> pour s'esjouïr et a la fois s'esbastre,
> ou sont ymaiges antiques d'albastre,
> de marbre blanc et de porphyre aussi,
> emprès le vif ou ne fault ça ne si,
> ung parc tout clos ou sont maints herbes saines »[1019]

L'un des premiers bulletins de l'expédition napolitaine envoyé à Paris à destination de la reine et du duc de Bourbon ajoute que le jardin est

> « telle que le beau parler de maistre Alain Chartrier, la subtilité de maistre Jehan de Meun, et la main de Fouquet ne sauroient dire, escripre, ne peindre […]. Ledit jardin est clos de murs en carré, […]. Environ ceste maison sont les belles fontaines, les viviers pleyns d'oyseaulx de toutes sortes et si estranges qu'on ne sauroit penser. De l'autre costé le beau parc sont les grosses bestes à foison, la

« Poggioreale : problemi di recostruzione et di topologia », dans *Giuliano e la bottega dei Milano*, actes du colloque tenu à Florance du 13 au 15 juin 1991, 1994, p. 104-111 ; Gennaro Toscano, « La Villa de Poggio Reale et un relevé inédit de Pierre-Adrien Pâris », dans *Journal de la Renaissance*, Turnhouts, 2005, p.165-176 et Paola Modesti, *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi*, Florence, 2014, chapitre 2, p. 29-47.

[1019]André De la Vigne, Anna Slerca (éd. crit.), *Le Voyage de Naples*, Milan, Vita e pensiero, 1981.p. 248-249, vv. 4432 à 4472.

garenne de connins et de lievres, l'autre garenne de faisons, de perdrix, et il me semble que tout vivant ne pourroit advenir de plus a créature humaine »[1020].

Une autre lettre de la main du cardinal Briçonnet nous décrit encore Poggioreale dans des termes similaires, ce qui démontre bien à quel point les jardins de la résidence aragonaise avaient frappés les esprits[1021].

Ces jardins étaient l'œuvre de l'architecte et hydraulicien Pacello da Mercogliano et se divisaient en trois parties. La première se situait face à la façade méridionale de la villa et communiquait directement avec elle. Elle reprenait les caractéristiques du jardin médiéval avec ses quatre compartiments en carrés séparés par des allées droites perpendiculaires. Ce jardin quadrangulaire, d'une surface d'environ 75 m sur 75, était clos de hauts murs. L'un des chroniqueurs de Charles VIII, Philippe de Vigneulle, notait à ce sujet, qu'il était « tous clos par-dessus de fis d'archet et dessoubz pavés d'ardoize auxquelles sont les orengiés acoustré et artificiellement fait muraille »[1022]. Le mur de clôture a donc été habilement masqué par des haies d'orangers. La clôture sud du jardin s'éloignait du topique habituel du jardin médiéval en raison de la présence de larges fenêtres percées dans le mur. Ces ouvertures lui permettaient de s'échapper de son cadre traditionnel en offrant au visiteur une vue sur la baie de Naples en contrebas. Anna Gianetti (1994) a fait le parallèle entre ce dispositif et les ouvertures pratiquées sur les murs du jardin du palais Piccolomini de Pienza permettant une vue sur la Vallée d'Orcia[1023]. Il semble donc que ce type de recherches, relatives à l'ouverture visuelle du jardin sur son environnement, n'était pas nouveau en Italie[1024].

Au centre du jardin quadrangulaire, trônait une fontaine de marbre. Celle-ci a été représentée dans la vue à vol d'oiseau de la ville de Naples d'Alessandro Baratta (fig. 135) sous la forme d'une fontaine à vasque couronnée d'un aigle. Paola Modesti (2014)[1025] a relevé qu'en 1536, Agostino Landulfo[1026] la décrivait décorée de reliefs et des insignes de la maison d'Aragon. Au centre du bassin, siégeait une colonne dont jaillissait un puissant jet d'eau. La colonne était scandée de têtes humaines crachant de l'eau qui retombait dans le bassin pavé de

---

[1020] *Id.* note précédente p. 344, *op. cit.* dans La Pilorgerie, *Campagnes et bulletins de la grande armée d'Italie,* Paris, 1866, p. 195-198.
[1021] La lettre du cardinal Briçonnet a été reproduite dans M. Fillon, « Ouvriers italiens employées par Charles VIII », dans *Archives de l'art français,* t. I, Paris, 1851, p. 273-276.
[1022] Charles Bruneau *La chronique de Philippe de Vigneulle,*, Metz, 1932, vol. III, p.332-333.
[1023] Anna Giannetti, *Il giardino napoletano dal quatrocento al settecento,* Napoli, 1994, p.22.
[1024] Paola Modesti, *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi,* Florence, 2014, chapitre 2, p. 37-38.
[1025] *Id.* note précédente.
[1026] Agostino Landulfo, *Le cose volgari di Messere Augostino Landulfo Vescovo di Monte Piloso nelle quale se raggiona delle cause d'ell'una fortuna divise in sei libri et allo Illustrissimo Signore Alessandro de Medici Duca di Fiorenzze intitulate,* Naples, 1536.

brique et bordé de sièges en marbre. La fontaine aurait été transformée par Charles Quint durant la seconde moitié du XVI[e] siècle, afin d'y ajouter son emblème : l'aigle bicéphale que Baratta a pu figurer sur sa vue. La noblesse française apprécia beaucoup cette fontaine puisque Philippe de Vigneulle dans ces *Chroniques* notait « Dudit Ponge Real sourt cy une grosse fontaine qu'elle abreuve toutte la cité Neaples, qui est à une petite lue près [1027]».

L'eau et les fontaines étaient en effet, très présentes dans les jardins de Poggioreale, notamment grâce au « tempietto di Marmo ». Celui-ci était composé d'un pavillon soutenu par neuf colonnes de marbre abritant un large bassin à poisson orné de figures sculptées de bateaux[1028]. George L. Hersey (1969) ajoutait qu'elle se trouvait au centre d'une croix formée par deux canaux orthogonaux et qu'elle était entourée par six autres fontaines. Elle comprenait en outre, un groupe de sculptures en terre cuite représentant peut-être la sirène Parthénope ou une hermine et des chiens de chasse[1029]. Plus récemment, Paola Modesti (2014), se fondant sur le témoignage d'Agostino Landulfo[1030] a émis l'hypothèse qu'il s'agirait en fait d'un groupe représentant Adam et Ève avec le serpent tentateur[1031]. Si l'ornementation exacte de la sculpture n'est aujourd'hui pas précisément déterminée, plusieurs plans des jardins de la villa semblent accréditer la présence de canaux en croix dans le jardin nord-est de la villa. Baldassare Peruzzi représentait en effet, les canaux avec au centre un pavillon abritant sans doute une fontaine. Celle-ci fut figurée ainsi, par Carl von Stegmann et Heinrich Adolf Geymüller dans leur restitution du plan des jardins et édifices de Poggiorale (1885)[1032], ainsi que par Christoph

---

[1027] Charles Bruneau, *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1932, vol. III, p.332-333.

[1028] « In detti giardini vi è una loggia sostenuta da nove colonne di marmo con alcune stanze e colle officine ai lati necessarie, come di cucine, di dispensa ed altro. Avanti di questa loggia, vedesi una peschiera che occupa quasi due moggia, circondata da sei gran fontane, quali colla stessa peschiera stan disspate. Essendo io ragazzo […] la vidi piena d'acqua, e vi si piene di acque marine. E veramente fu vista molto dilettosa, perché sembrava un piccolo mare e vi erano dieci vaghissimi e ben ornate barchette », il ajoute « Alle spalle di detto casino vedesi maggiore scoverto, che nel mezzo ha come un tempietto di marmo : e questo era il Dogliolo antico e qui si dividono per diverse parti le acque » Carlo Celano, *Notizie del bello, dell'antico e del curioso della città di Napoli con aggiunte di G.B. Chiarini,* Naples, 1692, vol. III, p. 1943-1947, *op. cit. dans* Roberto Pane, "Giuliano Da Maiano. Poggio Reale, la Duchesca e la Conigliera. Opere minori chiostri del XV[e] - XVI[e] secolo", dans *Il Rinacimentonell' Italia meridionale,* Milan, 1977, p.50.

[1029]. Georges L. Hersey s'appuie sur le document publié par Antonio Colombo dans son article « Poggioreale » dans *Archivio storico per le province napoletane, Cappacio's Historia,* 1885, p.201 "Ex cret etiam integrum Sirenis symbolum extat, cuius pedes alter osculantur aspectum, - aliud Fernandi symbolum prosppicies, Armellium [sic] scilicet animal quod ne coeno fedatur libentur se capiendum venatoribus tradit » qui se réfère à l'Odre de l'Ermine crée par Ferdinand I[er] d'Aragon. Georges .L Hersey, « Poggioreale, la Duchesca and the Palazzo dei Tribunali », dans A*lfonso II and the artistic renewal of Naples 1485-1495,* New Haven/Londres, 1969, p. 64

[1030] Agostino Landulfo, *Le cose volgari di Messere Augostino Landulfo …op. cit.,* Naples, 1536.

[1031] Paola Modesti, *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi,* Florence, 2014, p. 43.

[1032] Carl Stegmann (von), Heinrich Adolph Geymüller, *Der Architektur der Renaissance in Toscana*, Munich 1885, IV, 10f, *op. cit.* dans Georges L. Hersey, « Poggioreale, la Duchesca and the Palazzo dei Tribunali », dans A*lfonso II and the artistic renewal of Naples 1485-1495,* New Haven/Londres, Yale University Press, 1969, fig.83.

Luitpold Frommel (1969)[1033] et Roberto Pane (1977)[1034]. L'ordonnance en pavillon du « tempieto di marmo » était par ailleurs, attestée par Agostino Landulfo qui la décrivait comme « uno spatiosa lago nel basso di candidissima acqua »[1035], une loggia avec un grand bassin dans la partie basse.

Le jardin de canaux se finissait si l'on en croit le plan conservé au Victoria & Albert Museum (fig. 136) en 1775, par une sorte de jardin vert qui devait abriter plusieurs variétés d'arbres dont André De la Vigne fait l'énumération dans son *Voyages à Naples :*

> « ung parc tout clos ou sont maints herbes saines,
> beaucoup plus grant que le Boys de Vincennes,
> plains d'oliviers, orengiers, grenadiers,
> figuiers, datiers, poiriers, allemandiers,
> pommiers, loriers, roumarins, marjolaines,
> et girofflees sur toutes souveraines,
> nobles heuilletz, plaisantes armeries,
> qui en tous temps sont la dedens flories
> et de rosiers [1036] ».

Les jeux d'eau composés de fontaines et de canaux du jardin nord-est ne manquèrent sans doute pas d'impressionner le jeune roi de France. Toutefois le morceau de bravoure du jardin de Poggioreale résidait sans aucun doute, dans la troisième partie du jardin au sud-est. Il s'agissait d'une large cour qui servait de lieu de divertissement à la cour aragonaise et qui d'après Serlio, était totalement inondable : « […] aprire alcuni luoghi secreti, dove che in un momento s'empieva quel luogo di acque ; di modo che le madame, e i baroni rimanevano tutti nell' acqua, e cosi ad un tratto, quando pareva al Re, faceva rimanere quel luogo asciutto »[1037]- le lieu pouvait à tout moment être submergé, si bien que les dames et les barons pouvaient se retrouver les pieds dans l'eau tandis que le roi restait au sec. Cette cour était divisée en trois espaces, un central et deux latéraux de tailles plus réduites. Ces deux espaces pouvaient occasionnellement accueillir des gradins pour les grands divertissements. Il semble par ailleurs que seul l'espace

---

[1033] Christoph Luitpold Frommel, *Die Farnesina und Perruzis architektonishes Frühwerk,* Berlin, 1961, *op. cit.* dans Georges L. Hersey, « Poggioreale, la Duchesca and the Palazzo dei Tribunali », dans A*lfonso II and the artistic renewal of Naples 1485-1495,* New Haven/Londres, Yale University Press, 1969, fig. 84.

[1034] Roberto Pane, "Giuliano Da Maiano. Poggio Reale, la Duchesca e la Conigliera. Opere minori chiostri del XV[e] - XVI[e] secolo", dans *Il Rinacimentonell' Italia meridionale,* Milan, 1977, p.50.

[1035] Agostino Landulfo, *Le cose volgari ... op.cit.* dans Gennaro Toscano« La Villa de Poggio Reale et un relevé inédit de Pierre-Adrien Pâris », dans *Journal de la Renaissance*, Turnhouts, 2005, p.170.

[1036] André De la Vigne, Anna Slerca (éd. crit.), *Le Voyage de Naples*, Milan, Vita e pensiero, 1981.p. 248-249, vv. 4432 à 4472.

[1037] Sebastiano Serlio, *Il terzo libro dell'architectura,* Venise, Francesco Marcolini, 1540, p. 151. Consulté le 08/10/2012. Getty Research institute, archive.org, Disponible sur : https://archive.org/details/ilterzolibronelq00serl

central était prévu pour être immergé à la convenance du propriétaire et qu'il accueillait en outre, une fontaine[1038]. Les espaces latéraux abritaient deux grands bassins qui servaient vraisemblablement de vivier à poisson[1039]. La cour inondable était précédée d'une large loggia à colonnade représentée dans deux tableaux de Viviano Codazzi et Domenico Gargiulo vers 1641-1642 (fig. 138 et 139)

Enfin, André De la Vigne dans son *Voyages de Naples* nous décrivait également un vaste parc dans lequel se trouvait « touttes sortes d'oyseaulx, tant de mer que d'aultres, comme faisans, perdris, paons, conins, lièvres : car en ce lieu y ung parc plus grant que celluy du boix de Vincennes[1040] ». Francesco Zecchino (2002)[1041] a émis l'hypothèse que ce parc pouvait se trouver circonscrit dans l'espace qui séparait la villa de la baie de Naples. À l'appui de cette théorie, il soulignait qu'Alphonse d'Aragon avait fait effectué de nombreuses expropriations afin d'agrandir son parc. Il semble donc cohérent de penser que cet élargissement du parc a été réalisé dans le but de permettre d'autres divertissements à la cour, peut-être liés à la chasse.

Les jardins de Poggioreale ne constituaient pas à proprement parler, une révolution dans l'art des jardins de leurs temps. En effet, la présence d'un jardin quadrangulaire clos de murs, de nombreuses volières et d'un parc à bêtes, semblaient militer pour un rapprochement de ce jardin avec l'iconographie médiévale. Toutefois, la vraie nouveauté des jardins de Poggioreale résidait d'avantage dans la théâtralisation du lieu qui le différenciait par exemple des villas médicéennes de la même époque par sa scénographie. Le jardin tendait à se rapprocher de la demeure. L'accès en est intéressant, car l'architecte de Poggioreale a veillé à créer un axe traversant reliant la cour d'entrée au jardin quadrangulaire. Le visiteur pouvait ainsi, depuis l'entrée du château voir à travers la colonnade de la cour intérieure, la porte ouvrant sur le jardin[1042]. Celui-ci était clos de mur, comme l'a noté Philippe de Vigneulles, toutefois il précisait que le jardin était « tous clos par-dessus de fis d'archet et dessoubz pavés d'ardoize auxquelles sont les orengiés acoustré et artificiellement fait muraille »[1043]. Les orangers, peut-être en pot étaient disposés de manière à signaler la clôture, mais sans que la pierre en soit apparente. Le végétal servait donc de fermeture de manière, sans doute, à donner l'illusion

[1038] Roberto Pane, « Architettura e Urbanistica del Rinascimento », dans *Giuliano da Maiano e la villa di Poggioreale*, Naples, Storia di Napoli, 1974, vol. IV (I), p.357-374.
[1039] Paola Modesti, *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi*, Florence, 2014, chapitre 2, p. 40.
[1040] André De la Vigne, Anna Slerca (éd. crit), *Le Voyage de Naples,* Milan, Vita e pensiero, 1981, p.243.
[1041] Francesco Zecchino, « La Villa di Poggioreale, residenza degli Aragonesi a Napoli », dans *Delpinoa*, n°44, 2002, p.14.
[1042] Un parti similaire avait été adopté au Palazzo Piccolomino de Pienza. Paola Modesti, *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi*, Florence, 2014, p. 37-38.
[1043] Charles Bruneau, *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1927-1933, 1932, vol. III, p.332-333.

d'une clairière. La différenciation entre jardin et environnement semblait donc ici, limitée par l'architecte qui souhaitait visiblement les faire communiquer. Ce fait est attesté par le percement de fenêtres dans le mur de clôture sud du jardin, permettant de larges vues sur la baie de Naples en contre-bas. Ces fenêtres, représentées par Alessandro Baratta (fig. 135) étaient hiérarchisées. L'ouverture centrale recevait en effet, un balcon, tandis qu'à gauche et à droite elles n'étaient constituées que par de simples baies. Le balcon constituait ainsi, le point final de l'axe majeur reliant la cour d'entrée au jardin, signalant le lien indissociable qui unissait dans cette composition, villa et jardin.

L'eau joua un rôle essentiel dans l'animation des jardins de Poggioreale. La multiplication des fontaines (une dans le jardin quadrangulaire, trois devant la loggia à colonnades, une dans la cour inondable, trois entre les bassins et sept au centre du canal[1044]) constituaient autant d'étapes à la promenade du visiteur qui pouvait même s'asseoir sur les sièges bordant la fontaine du jardin quadrangulaire. Les canaux et la cour inondable permettaient quant à eux, de proposer des spectacles nautiques, telles que les naumachies fort prisées à l'époque[1045]. L'art du divertissement était devenu un art de cour et le jardin devint petit à petit, son lieu privilégié. Par la domination de l'eau, le propriétaire manifestait son pouvoir : il avait dominé l'eau et la nature qu'il offrait en spectacle.

De retour en France, Charles VIII décida de faire transformer ses jardins d'Amboise[1046]. Il y fit ajouter plusieurs éléments directement inspirés des jardins de Poggioreale[1047] : une clôture percée de fenêtres (fig. 140), une galerie à colonnade en bois rappelant la loggia bordant la cour inondable (fig. 141), une fontaine abritée par un pavillon (fig. 141) ou encore l'installation dans la tour Hurteault de fourneaux construits pour faire éclore des œufs de poule à la chaleur[1048]. Par la suite, certains de ces éléments furent réutilisés au château de Blois, pour Louis XII. Confiant son projet au même architecte que son prédécesseur à Amboise, Pacello da Marcogliano, le monarque fit construire des galeries à colonnades d'un type voisin de celle d'Amboise. Celles-ci étaient toutefois, plus larges (Antonio de Béatis notait, en effet, que l'on

---

[1044] Paola Modesti, *Le delizie ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella napoli aragonesi,* Florence, 2014, p. 36-43.

[1045] Au sujet des spectacles nautiques à la Renaissance, voir notamment : Linda Briggs, Margaret Shewring, *Waterborne pageants and festivities in the Renaissance. Essays in honour of J.R Mulryne,* Farnham, 2013.

[1046] Lucie Gaugain, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525), op.cit*, Tours, 2011, p. 190.

[1047] La physionomie du jardin du château d'Amboise a déjà été abordée Partie II, chapitre 3, Une topographie mise à profit ?, p. 145-146.

[1048] La construction de ces fours a été confiée à Lucas de Vigesne ou Luc Becjane. Jean-Pierre Babelon, *Le château d'Amboise,* Arles, 2004, p. 74.

pouvait faire courir un cheval sous les galeries[1049]) et bordaient l'ensemble du jardin (fig. 95). Par ailleurs, elles étaient couvertes de treillages afin, comme à Poggioreale de cacher la clôture du jardin. En outre, on reprit à Blois, l'idée de la fontaine abritée par un pavillon et Antonio de Béatis relevait, à ce sujet, qu'une « très belle fontaine (…) fournit de l'eau aux fontaines des autres jardins, qui sont situés six cannes en dessous du précédent »[1050]. Les jardins de Blois étaient étagés sur trois terrasses, le principal, « jardin bas », était planté au-dessus de l'ancien jardin de Bretonnerie. On retrouvait dans le mur mitoyen de ces jardins, les fenêtres percés héritées de Poggioreale. Deux baies (et non trois comme le figure Androuet Du Cerceau – fig. 95) offraient une vue depuis le jardin bas vers celui de Bretonnerie[1051]. Le pavillon d'Anne de Bretagne, aménagé en même temps que le jardin bas et qui reliait ce dernier à celui de Bretonnerie, était couvert en terrasse afin de créer un point de vue privilégié depuis le jardin sur le château[1052]. Jardin et demeure semblent ainsi, se répondre. L'accès au jardin a été mis en scène par une galerie savamment décorée laquelle débouchait sur une seconde galerie couverte de treillage directement reliée au jardin bas (fig. 95). Cet aménagement permettait ainsi, une circulation aisée, à l'abri du soleil et des intempéries.

Le roi ne fut pas le seul à subir l'influence de Poggioreale, on retrouvait plusieurs éléments de composition présents dans les jardins d'Amboise et de Blois à Gaillon. Bâti pour le cardinal Georges d'Amboise, conseiller du roi de France, le château et le jardin de Gaillon étaient situés sur un éperon rocheux au sommet d'un coteau dominant la Seine. Le jardin était fermé par deux galeries dont l'une regardait vers le fleuve[1053]. À l'origine, les galeries étaient du même type que celle d'Amboise et de Blois, en bois et couvertes d'ardoises. Antonio de Béatis notait qu'elles étaient

> « très larges et très longues, fort bien pavées, lambrissées et couvertes d'un plafond exquisément lamé, le tout en bois d'un si brillant travail qu'on le prendrait pour de l'argent ; les toits sont couverts de petites plaques d'une pierre noire qui paraît vraiment du plomb. Les murs sont historiés de diverses fantaisies et de belles peintures ; du côté du jardin, ils sont remplacés par une rangée de colonnes de bois peintes également en vert. »[1054]

[1049] Antonio de Béatis, *Voyage du cardinal d'Aragon…op.cit*, Paris, 1913, p. 197.
[1050] *Id.* note précédente.
[1051] Nathalie Frachon dans son étude (*Deux jardins de la première Renaissance : Blois et Gaillon*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Paris-Sorbonne IV, 1996, p. 6-7) a retrouvé les traces de ces baies. L'une sur la face intérieure d'un mur longeant le pavillon d'Anne de Bretagne (à environ de 2 m de celui-ci) d'une hauteur de 95 cm pour une largeur de 140 cm. L'autre se situait un peu plus loin à distance du pavillon de la reine et était plus grande (environ 2 m de large).
[1052] Nathalie Frachon, *Deux jardins de la première Renaissance : Blois et Gaillon*, *op. cit.*, Paris, 1996, p. 14.
[1053] La composition du jardin de Gaillon a déjà été abordée, Partie II, chapitre 3, Une mise en scène de l'eau empruntée à la tradition médiévale ?, p. 130-132 et Une topographie mise à profit ?, p. 146-147.
[1054] Antonio de Béatis, *Voyage du cardinal d'Aragon…op.cit*, Paris, 1913, p. 147-148.

Ces galeries étaient donc richement peintes et lambrissées. On y avait en outre ajoutées, sur les murs, des scènes historiées. Les galeries de Gaillon, comme la galerie des cerfs à Blois, participent donc du principe qu'il convient d'ajouter au jardin un décor que l'on va montrer. Le décor de la fontaine centrale souscrit à ce précepte et dérive du modèle du « tempietto di Marmo » de Poggioreale (fig. 119) :

> « Il y a au milieu du jardin une très belle fontaine à vasques de marbre sculptée de personnages ; au sommet un amour jette de l'eau de plusieurs côtés et très haut. Cette fontaine est sous un grand pavillon en bois sculpté, richement orné d'azur et d'or et couvert de la même façon que la galerie ; il est superbe et très aéré, à huit côtés ; chaque face a sa demi-coupole. »[1055]

Ces galeries comme à Poggioreale, Amboise et Blois étaient par ailleurs, percées de fenêtres. En effet, dans son étude (1999), Nathalie Frachon a démontré que si les galeries de bois originelles ont été remplacées à une date inconnue antérieure à 1550 (peut-être en raison du climat) par des galeries de pierres (figurées dans la vue de Jacques Androuet Du Cerceau – fig. 119), les croisées perçant le mur de clôture sud étaient déjà présentes[1056].

L'accès au jardin était procuré au sud-est par un portique situé au milieu du mur de clôture qui conditionnait l'axe principal. Celui-ci était déterminé par la succession portique-fontaine-chambre octogonale (non représentée sur la vue de Du Cerceau – fig. 119) et porte vers le parc.

Antonio de Béatis décrivait également une chambre octogonale au bout du jardin de Gaillon :

> « Dans le jardin, contre la porte du parc, on a construit une chambre également de forme octogone ; des boiseries recouvrent la construction de briques ; elle est peinte avec art et toute couverte d'azur et d'or. Huit fenêtres avec de très beaux vitraux correspondent à chaque façade ; cette pièce est couverte de la même façon que le pavillon comme tout le palais du reste, elle sert à dormir au milieu du jour en été. »[1057]

Celle-ci était donc conçue pour se reposer des chaleurs estivales. Son décor avait été pensé pour répondre à la fois à celui du pavillon de la fontaine, dont la chambre reprenait la structure en octogone, mais également avec la galerie. La préoccupation de l'architecte, Pacello da Mercogliano, paraît donc, avoir été d'unifier les éléments composant son jardin. Ce souci d'unification était d'ailleurs, déjà patent à Poggioreale comme en témoignait l'axe majeur liant villa et jardin quadrangulaire. L'axe majeur de la composition napolitaine, comme celle de Normandie, ne régissait pas la totalité des constructions. À Gaillon (fig. 117), celui-ci n'était

---

[1055] *Id.* note précédente p. 148.
[1056] Nathalie Frachon, *Deux jardins de la première Renaissance : Blois et Gaillon*, *op. cit.*, Paris, 1996, p. 34.
[1057] Antonio de Béatis, *Voyage du cardinal d'Aragon…op.cit*, Paris, 1913, p. 148.

souligné qu'à l'intérieur du jardin face au château, mais ne communiquait pas avec la demeure qui se trouvait légèrement déportée à l'ouest. De même à Poggioreale, l'ensemble villa-jardin était complété à l'est par les communs et la loggia à colonnade auxquels font face de part et d'autres deux jardins d'eau et un jardin vert. Cette disposition, sera reproduite à Bury-en-Blésois (fig. 96) pour Florimond Robertet dans les années 1510. On y retrouvait un château quadrangulaire régulier, traversé par un axe majeur faisant répondre le portail d'entrée au corps de bâtiment principal. Contrairement à l'architecte de Poggioreale, le concepteur de Bury n'avait pas repris le parti de la colonnade, dont une porte en plein cintre aurait fait communiquer la cour d'honneur avec le jardin. L'effet de transparence adopté par le bâtisseur de Poggioreale était donc abandonné au profit d'un parti proprement français[1058], s'appuyant sur les circulations de la demeure. L'axe majeur suivait en effet, le vaste escalier rampe-sur-rampe situé au centre de la façade orientale du château de Bury. L'accès au jardin était ainsi, procuré par une volée de marche descendent vers le perron côté jardin. Celui-ci répondait à l'axe de la cour d'honneur et se situait au centre de la façade côté jardin, il était constitué d'un escalier à volée divergente. L'axe se poursuivaitt vers une fontaine située au centre du jardin jusqu'à la chapelle adossée au mur de clôture. Au nord, un ensemble de bâtiment pentagonal constituait les communs. Face aux communs se développait un second jardin. Il était toutefois, difficile de savoir si les deux jardins communiquaient, Jacques Androuet Du Cerceau adoptait en effet, dans les dessins et gravures qu'il en proposait deux partis radicalement opposés (fig. 98). Sur la vue à vol d'oiseau, Du Cerceau représentait un mur mitoyen sans aucune porte de communication entre le jardin d'agrément face à la demeure au sud et le jardin, peut-être utile, face à la basse-cour[1059]. En revanche, sur le plan, nous constatons la présence d'une ouverture située au centre du mur mitoyen, laissant supposer que l'on pouvait aller simplement de l'un à l'autre en utilisant cet accès. Les galeries, représentées sur la vue à vol d'oiseau autour du jardin utile, n'étaient pas non plus figurées dans le plan dessiné. Or, la galerie orientale du jardin utile était reproduite sur la version gravée (fig. 97). La porte de communication y figurait également, mais elle était légèrement déportée vers la tour située à l'angle nord-ouest du jardin d'agrément. Claude Mignot et Françoise Boudon (2010) ont souligné que Du Cerceau avait pris quelques libertés dans la composition qu'il présente dans ces *Plus excellents bâtiments de France* du

[1058] Jean Guillaume, « L'escalier dans l'architecture française…*op cit.*», dans *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance, … op. cit*., Paris, 1995, p. 32.

[1059] La fonction de ce jardin est une nouvelle fois difficile à établir puisque les dessins et gravures de Jacques Androuet Du Cerceau ne concordent pas (fig. 136). Sur le dessin, « vue à vol d'oiseau depuis l'arrière », le jardin face à la basse-cour n'est pas ornementé, ce qui laisse supposer que le jardin est un jardin utile. En revanche, sur la gravure, les parterres ont été ornés et scandés à leurs angles de petits arbres, ce qui laisserait préjuger qu'il s'agit d'un second jardin d'agrément.

château de Bury[1060]. La cour d'honneur n'était en effet, pas aussi régulière qu'il la figurait. Il est donc probable que la composition des jardins aient été également embellie afin de régulariser l'ensemble. Il devient donc difficile de déterminer dans ces conditions quel parti avait effectivement été mis en place à Bury. En tout état de cause, il reste cependant que Bury constitue une étape majeure pour l'architecture française et ses jardins, car il constituait un premier exemple dans l'architecture française dans lequel château et jardin était soumis aux principes d'axialité et de symétrie où ces deux espaces sont unifiés.

L'eau n'était cependant pas très présente dans les premières compositions françaises inspirées de Poggioreale. Si Louis XII, comme le cardinal d'Amboise avaient adopté le principe de la fontaine à vasque à haut jet, elle n'était que sporadiquement présente dans les jardins. Située au centre des espaces plantés, comme dans le jardin quadrangulaire de Poggioreale, elle reprenait une typologie bien établie par la tradition médiévale. Il fallut donc attendre, le règne de François I[er] pour voir apparaître les premiers canaux dans les jardins français[1061]. La beauté de Poggioreale n'est toutefois, pas oubliée puisque dans une lettre adressé au roi Galiot de Genouillac et Nicolas de Neuville s'exclamaient « Fontainebleau (…) se peut nommer plus que Ponge Real quand il sera parachevé »[1062]. À Fontainebleau, on retrouvait de Poggioreale, le souci de lier le bâti au jardin. L'étang et le jardin ont attiré à eux des espaces qui furent appelés à devenir sous Henri II des lieux de réceptions et de logement (galerie d'Ulysse, pavillon des Poêles). L'eau joua un rôle particulier dans la mise en scène des jardins où on la trouvait sous des formes variées : fontaine, dans le jardin des Pins, canaux et fossés mis en eau autour des parterres du Grand jardin (celui-là même que Genouillac compare à Poggioreale) ou étang. Véritable élément rythmique d'animation, l'eau était également scène de spectacle puisque de nombreuses naumachies furent organisées à Fontainebleau, d'abord sous le règne de François I[er] (1523), puis sous Henri II et enfin sous Charles IX (1564). Cette qualité de l'eau comme scène de spectacle se retrouvait d'ailleurs, à Chenonceau[1063]. Il faut donc se demander si l'eau à Azay-le-Rideau et à Chenonceau a été utilisée selon des principes analogues à ceux de Poggioreale. À Naples, l'eau était un élément de spectacle, elle apparaîssait toujours plus

[1060] Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p. 236.
[1061] Nous nuancerons toutefois ce propos, car Françoise Boudon dans une étude de 1999 notait très justement que les seuls jardins pour lesquels la chronologie est assurée sont les jardins royaux, dans ce contexte il est difficile d'être totalement affirmatif quant à la date d'introduction des premiers canaux dans les jardins français (Françoise Boudon, « jardin d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage, …op.cit.,* Paris, 1999, p. 138).
[1062] François de Vaux Foletier, *Galiot de Genouillac : maître d'artillerie (1465-1546)*, Paris, 1925, p. 175 ; *op.cit* dans Sylvie Béguin, Jean Guillaume, Alain Roy, *La galerie d'Ulysse à Fontainebleau,* Paris, 1985, p. 40.
[1063] Partie 2, chapitre 4, 4.2, La France, le jardin de canaux et l'île de Cythère, p. 200.

abondante de jardin en jardin. D'abord, limitée à une seule fontaine dans le jardin quadrangulaire, elle devint bassin, puis canal, avant d'être mis en scène selon un principe d'œuvre d'art total où l'eau envahit le bâti par l'inondation de la cour entre les bassins. Toutefois, l'eau n'était ici, pas utilisée de manière à mettre en scène la villa, elle lui servait d'agréable complément. Dans les jardins d'Azay-le-Rideau, l'eau était utilisée de manière à fragmenter les espaces[1064] (fig. 10). L'itinéraire était subdivisé en îlots dont chacun constituait une étape et s'organisait selon deux axes orthogonaux. L'un nord-sud, vers le château, et le second est-ouest, vers le jardin. Il s'agissait d'orienter d'îlot en îlot, le parcours du visiteur. Différenciant l'espace en une multitude d'îles, ils donnaient l'illusion d'une succession de plate-formes aux fonctions spécialisées. L'eau, si elle découlait d'un usage lié à la topographie du lieu, paraît ainsi mise au service de la construction des espaces en fonction du bâti. Le château se trouvait au centre de la composition que l'eau de la rivière servait à unifier. L'introduction d'axes de circulation, signalés par un décor spécifique participait à régulariser l'ensemble. Le jardin servait de pendant au château et le magnifiait. En conséquence, ce dernier se devait d'être au centre de la composition afin d'en constituer à la fois le point focal et l'élément essentiel[1065].

À Chenonceau, l'eau semble avoir une utilité analogue. Si l'on retrouvait dans le parterre de Diane, la fontaine traditionnelle du jardin quadrangulaire médiéval, sa forme était peut-être plus inédite que l'on pouvait le croire à première vue[1066]. La rivière du Cher y avait également été mise à profit. Le jardin était baigné au sud par la rivière elle-même et sur trois faces par les fossés. Le château se trouvant, lui-même bâti dans le cours du Cher, l'eau en unifiait les espaces. Celle-ci ne semblait cependant pas, comme à Azay-le-Rideau utilisée de manière à différencier les espaces et à construire la composition. Cette fonction fut assurée à Chenonceau par les allées reliant château et jardin (fig. 64).

Au chapitre trois, nous avons pu mettre en évidence le rôle joué par l'eau dans le dégagement de la vue sur l'extérieur du jardin de Chenonceau[1067]. Restituant l'environnement autour du jardin de Diane de Poitiers, nous avons également signalé que l'on avait compris la logique adopté par l'architecte du château des Bohier, basée sur la vue sur la rivière. La multiplication des fenêtres et balcon, ainsi que la disposition des circulations intérieures du

[1064] Partie I chapitre II, un jardin artificiellement isolé par l'eau, p 58-66.
[1065] Jacques Androuet Du Cerceau développera cette idée dans son troisième *Livre d'architecture*, voir Partie II, chapitre 4, Du jardin de Vénus au carré en île, p. 209-216.
[1066] Partie II, chapitre 3, une mise en scène de l'eau empruntée à la tradition médiévale ?, p. 126-135.
[1067] Partie II chapitre 3, une topographie mise à profit ?, p. 144-156.

château, mettaient en effet, en évidence un lien étroit entre le bâti et la rivière[1068]. La duchesse de Valentinois et/ou son architecte semblent, par l'aménagement du jardin, avoir souscris à ce principe et souhaité le reproduire. La composition du parterre permettait au visiteur d'avoir de tout côté une vue sur l'eau. La rivière du Cher baignait à la fois le pied du château et celui du jardin et constituait ainsi, un élément d'unification et de dialogue entre château et jardin par le biais de l'eau. Le rôle de l'eau dans l'harmonisation des espaces bâtis et plantés était d'ailleurs, mis en valeur à Chenonceau par un procédé spécifique : la terrasse en surplomb. La partie centrale du parterre de Diane de Poitiers se trouvait, en effet, en dessous du niveau des levées de terre[1069]. Par conséquent, la rivière n'était visible que depuis le sommet des levées, c'est-à-dire depuis les terrasses qui ceignaient le jardin. Ce jeu de volume dans un jardin d'eau avait d'ailleurs, déjà été employé à Poggioreale du côté de la cour inondable. La cour centrale se trouvait en dessous du niveau de la loggia auquel un escalier, constitué de quelques volées de marches, procurait l'accès (fig. 138 et 139). De chaque côté de la cour, deux bassins carrés surélevés scandaient la cour. Des terrasses ornées de quatre fontaines à hauts jets séparaient les bassins de la cour (fig. 137, 138 et 139). Si les jeux de dénivelés étaient mis à profit dans le jardin de la villa aragonaise, ils n'étaient cependant pas utilisés au niveau des espaces plantés. Seuls les espaces immergés et/ou immergeables étaient échelonnés sans doute afin de permettre la submersion de la cour. À Chenonceau, le parti adopté était différent, si l'on avait reproduit les terrasses surplombant la cour, ce dispositif avait été mis au service de la vue sur le parterre. Le choix d'un tel parti n'était pas unique en France, ni même dans les constructions réalisées pour Diane de Poitiers, mais il paraît singulier.

5.2 Promenade et mise en scène : De l'importance des jeux de volumes dans la composition du jardin de Chenonceau

À la fin du Moyen Âge, le jardin est considéré comme un lieu d'intimité, un espace de retrait où l'on peut à loisir se promener ou bien se reposer grâce au mobilier qui y est installé (tonnelles, treilles, sièges, etc.)[1070]. Au début de la Renaissance, en France, la perception de l'espace jardin semble évoluer. De lieu privé, intime, il tend à devenir un lieu où l'on reçoit, ou plutôt que l'on souhaite montrer comme au château de Blois sous François I[er]. La promenade

[1068] Partie III, chapitre 6, Le jardin, une nouvelle pièce du château ?, p. 271-279.
[1069] La hauteur du dénivellement entre la terrasse et le parterre lui-même n'est cependant pas précisée dans les comptes du parterre.
[1070] Christiane Deluz, « le jardin médiéval, lieu d'intimité », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* actes du colloque tenu à Aix-en-Provence au mois de février 1990, Aix-en-Provence, 1990, p. 97-108.

dans le jardin joue dans ce cadre un rôle particulier, puisque c'est elle qui va conditionner ce que le visiteur va voir, percevoir ou apprécier du jardin de son hôte (la variété des éléments retenus par les ambassadeurs reçus dans les jardins de Blois que nous avons évoquées précédemment semblent accréditer cette thèse). Les jeux de surplomb ou l'association de la promenade au thème de l'eau vont ainsi, apparaître dans les jardins français à la Renaissance[1071]. La mise en scène de la promenade prend de ce fait un caractère particulier. Le parterre de Diane de Poitiers à Chenonceau n'échappe pas à cette évolution. En effet, dans le but de lutter contre le tumulte de la rivière à côté de laquelle la Grande Sénéchale souhaite faire construire son jardin, on fait construire un large parterre protégé par de puissantes levées de terres qui seront par la suite renforcées de pieux et de limandes, puis maçonnées[1072]. La mise en place de ces levées a permis d'ajouter un élément à son jardin : de larges terrasses (environ 5 m) à leur sommet. Elles enrichissent le parcours de promenade d'un circuit en surplomb par rapport aux parterres (fig. 63).

La conjonction d'une allée plantée et d'un canal dans un jardin en île n'est pas nouvelle, on la retrouve à la même époque dans le grand jardin de Dampierre pour le cardinal de Lorraine, Charles de Guise[1073]. Toutefois, il est remarquable que l'effet de surplomb, n'a pas été retenu par l'écclésiastique. L'explication est peut-être à rechercher dans les différences topographiques de ces lieux : l'ajout des terrasses surélevées de Chenonceau a été dictée par la nécessité de protéger le parterre des remous du Cher, à Dampierre les canaux du jardin sont alimentés grâce à l'étang tout proche et l'eau y est maîtrisée. Il n'est donc pas nécessaire de protéger le jardin par de hautes levées de terres. Nous avons toutefois, souligné la différence des parties adoptés par Jaques Androuet Du Cerceau dans la figuration qu'il donne de ce jardin dans son dessin « à vol d'oiseau » et sa gravure[1074] (fig. 100). La présence d'un renfort de maçonnerie entourant le grand jardin représenté dans le dessin, mais pas dans la gravure pose problème (fig. 102). En effet, dans son dessin Du Cerceau a illustré pour le parterre de Dampierre un parti extrêmement proche de celui de Chenonceau (fig.100). Le jardin se trouve assis sur une plate-forme maçonnée. Les terrasses bordant la partie externe des parterres et qui ceignent le jardin se trouvent toutefois, au même niveau que celles circulant au centre. Est-ce à dire qu'il s'agit d'un choix du propriétaire ? Celui-ci cherchait-il à garder une unité de niveau par rapport aux allées bordant la partie extérieure du jardin qui longeait le canal oriental et

[1071] Françoise Boudon, « jardin d'eau, jardin de pente », *op. cit.*, Paris, 1999, p. 137-183.
[1072] Voir pièce justificative n°21
[1073] Voir Partie II, chapitre 3, Du jardin ceint de mur au jardin bordé par l'eau, p. 136-144.
[1074] *Id.* note précédente.

l'étang au midi ? La question est intéressante, car elle supposerait que le cardinal de Lorraine, comme la duchesse de Valentinois ont pu tous deux adapter un modèle de jardin identique, le carré en île, aux conditions topographiques de leurs domaines respectifs. En effet, mettant à profit l'eau sauvage du Cher afin d'alimenter les fossés en eau de son parterre, il était nécessaire de protéger le jardin contre d'éventuelles crues. La construction d'une haute levée de terre couronnée d'une terrasse, s'expliquait donc logiquement par une double nécessité : la mise en sécurité de son parterre, tout en conservant une composition régulière dans laquelle on pourrait aisément cheminer. À Dampierre, en revanche, l'eau est maîtrisée. L'étang ayant été créé à l'époque de Jacques de Thumery durant le dernier quart du XV^e^ siècle[1075] en détournant le Ru des Vaux, puis agrandit par Jean Duval qui l'entoure également d'allées[1076]. Vers 1557, le canal bordant à l'est le jardin du cardinal est également percé[1077]. L'eau coule donc dans le grand jardin de manière régulière et contrôlée, ce qui permet au cardinal et/ou à son architecte de prévoir une composition canal-allée régulière au même niveau d'élévation afin de « jouir de la beauté de cette vaste étendue sans la fouler et d'être constamment accompagné de l'éclat de l'eau, de sa fraîcheur, de son bruit »[1078]. L'adaptation d'un même motif, le carré en île, a ainsi abouti à deux partis différents. L'un jouant des effets de surplomb dus à la nécessité de protéger le parterre d'éventuelles inondations, l'autre jouant au contraire sur la linéarité des formes car l'on pouvait prévoir le trajet de l'eau. L'absence de documents permettant de savoir quel parti représenté par Du Cerceau fut réellement réalisé, est donc problématique, car elle nous empêche d'identifier les buts poursuivis par le cardinal de Lorraine et/ou de son architecte.

Le recours aux effets de surplomb est cependant, attesté pour un autre jardin de Dampierre, antérieur au grand jardin, celui du château. Créé pour Jean Duval entre 1525 et 1534[1079], le jardin du château (fig. 100) se situe au pied de la façade occidentale du corps de logis en fond de plate-forme. Dans un aveu du 25 février 1533 [1534 n.st], rendu à Galois de

---

[1075] Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op.cit.,* Rambouillet, 2001, p.171.
[1076] *Id.* note précédente, p. 177.
[1077] Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op.cit.,* Rambouillet, 2001, p.180.
[1078] Françoise Boudon, « jardin d'eau, jardin de pente », *op. cit.,* Paris, 1999, p. 150.
[1079] Sylvie Charton-Le Clech avait en effet signalé la forte activité de Jean Duval dans l'achat de terres proches du château entre 1525 et 1535 qui l'avait conduit à conclure qu'il était« fort probable que le jardin que l'on voit sur la gravure d'Androuet Du Cerceau, sur un terre-plein, derrière le château ait été constitué ou plutôt construit, par terrassement successifs » (Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^e^ siècle :les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, 1993, p. 119). Nous ajouterons à cette remarque que le jardin de l'étang est déjà nommé dans l'aveu et dénombrement rendu à Galois Bailleul, baron de Chevreuse, par Jean Duval le 25 février 1534 [n.st] (Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op.cit.,* Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.175 et pièce justificative n°VIII, article 6, p. 199), ce qui laisse supposer que le jardin a été construit à une date inconnue entre 1525 et 1534.

Bailleul, seigneur et baron de Chevreuse, Jean Duval décrit son jardin en ces termes : « l'hostel et manoir seigneurial dudict Dampierre qui consiste en plusieurs corps d'hostel, court et petit jardin, dedans l'enclos des fossés, contenant quarante-trois perches[1080] »[1081]. Le jardin semble donc n'avoir été enclos que par les fossés mis en eau. Par ailleurs, Du Cerceau dans la notice qu'il rédige pour Dampierre dans ses *Plus excellents bâtiments de France,* précise que le château « est garny de fossez à l'environ, & y a un fort beau jardin, une grande bassecourt enrichie de ses bastiments nécessaires Devant le logis y a un grand estang, dont la chaussée d'iceluy faict le chemin large et beau entre ledict estang et le logis »[1082]. Le jardin est donc surplombé du côté du midi par la « chaussée » reliant le château de Dampierre au bourg de la Ferté (Yvelines, cant. Maurepas, comm. Choisel). L'étang se trouve à près 3 m au-dessus de la plate-forme du château[1083] et est séparé du château par la chaussée. Celle-ci surplombe donc le château. Jacques Androuet Du Cerceau figure la chaussée traversée par une voiture à cheval et plusieurs voyageurs à pied dans son dessin (ce qui ne figure plus sur la vue gravée - fig. 102). Elle paraît avoir été bordée des deux côtés de murs, ainsi qu'en témoigne les dessins et gravures de Du Cerceau. Toutefois, la présence à l'avant plan du dessin de la « vue à vol d'oiseau de tout le domaine » d'un personnage accoudé au mur bordant l'étang (fig. 102), laisse supposer qu'il était possible de profiter du panorama de l'étang. La question semble plus difficile à trancher en ce qui concerne le point de vue du côté du château. Dans son dessin, Du Cerceau a représenté un mur bas bordant la chaussée du côté de l'étang, ce qui n'est plus le cas sur la gravure (fig. 102). Sur celle-ci, l'auteur a en effet, figuré un mur analogue à celui du côté du château. Le mur est haut et interdit les vues sur le jardin. Un parti totalement différent est cependant représenté, dans la « vue à vol d'oiseau du château de Dampierre » (fig. 102) que Du Cerceau propose dans ses gravures des *Plus excellents bâtiments de France*. Le mur de la chaussée qui semble être un haut mur sur les dessins et la gravure représentant « la vue à vol d'oiseau de tout le domaine » (fig. 102), est ici remplacé par un mur bas de la même hauteur que celui bordant les fossés du côté de l'entrée du château (fig. 104). Ce mur est également différemment dessiné selon qu'il s'agit du dessin ou de la gravure. Un mur bas avec un pont dormant est représenté dans le dessin

[1080] Le jardin couvre une surface d'environ 252, 75 m. La perche de Paris équivaut en effet, à 5, 878 m (Maurice Delaveau *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 8).
[1081] Aveu et dénombrement rendu à Galois Bailleul, baron de Chevreuse, par Jean Duval le 25 février 1534 [n.st], publié par Thomas de Luynes, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *op.cit.,* Rambouillet, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p.175 et pièce justificative n° VIII, article 6, p. 199)
[1082] Jacques Androuet Du Cercau, *Les plus excellents bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'un chascun*, Paris, vol. 2 , 1576-1579, notice « Dampierre ».
[1083] Françoise Boudon, « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de Renaissance », *op.cit.,* Paris 1999, p. 143, note 41.

de la vue à vol d'oiseau, tandis que sur la gravure, il s'agit d'un mur haut dont le pont est absent. La gravure de la « vue à vol d'oiseau du château » confirme cependant, le parti dessiné dans la « vue à vol d'oiseau du domaine ». Par ailleurs, un contrat relatif à la construction d'une aile et du pavillon d'entrée du château de La Verrière (Yvelines), passé entre Jean Boutet, maçon, Martin Houllier, maçon et tailleur de pierre et Pierre Séguier, seigneur de La Verrière, permet de corroborer le dessin de la « vue à vol d'oiseau du domaine » et la gravure de « la vue à vol d'oiseau du château ». Pierre Séguier demande en effet, que certains éléments de son futur château soit fait à l'imitation de celles du château de Dampierre. Ainsi, en ce qui concerne le pavillon d'entrée, le contrat précise :

> « *Item*, sera assise au mylieu dudict mur la porte avec le pont levis et dessus icelle porte ung pavillon carré, lequel lesdict maçons seront tenuz faire a la forme et au pourtraict de celluy du chasteau de Dampierre et estoffé de pareilles et semblables estoffes, avec une viz audict pavillon qui sera dans œuvres et hors œuvres ainsi qu'il sera divisé, sauf que le conviendra tenir de plus grande longueur et largeur à cause de l'ouverture de la porte, qu'il conviendra tenir plus large que celle dudict Dampierre. »[1084]

Il faut toutefois, signaler que dans la gravure de Du Cerceau, les bâtiments situés devant le portail d'entrée du château qui constituaient l'avant-cour ont disparus. Cette absence dans le dessin de Du Cerceau s'explique sans doute par la volonté de l'auteur de dégager la vue sur les éléments qu'il souhaitait montrer au lecteur : le pavillon d'entrée, la chambre des bains et le belvédère dans la tour ronde ou encore les terrasses au sommet des galeries entourant le jardin. Ce parti pris conduit l'auteur à représenter sur la gravure un mur bas continu reliant le pont dormant de l'entrée à la chaussée. Or, il apparaît que sur les deux gravures des vues à vol d'oiseau le mur reliant l'avant-cour à la chaussée est en effet, de la même hauteur. Cependant, celle-ci n'est pas la même sur les deux gravures. Sur la vue du domaine, le mur est haut, tandis que sur la vue du château le mur est bas. Enfin, dans le dessin de la vue à vol d'oiseau du domaine, un parti intermédiaire est figuré : un mur bas borde l'entrée du château, tandis qu'un mur haut longe la chaussée. Dans ces conditions, il est difficile d'établir quelle fut réellement la hauteur du mur bordant la chaussée. Françoise Boudon (1999) a signalé que Jacques Androuet Du Cerceau avait régularisé le tracé du jardin du cardinal de Lorraine dans des dessins et gravures[1085]. Dans ce contexte et s'agissant de la gravure de la vue à vol d'oiseau du château, il n'est pas impossible que Du Cerceau ait représenté dans ses gravure un mur de même hauteur

[1084] Catherine Grodecki, *Minutier central des notaires de Paris. Histoire de l'Art au XVI^e siècle (1540-1600)*, Paris, 1985, vol. 1, n°184, p. 154, MC/ET/VIII/76, fol. 302-303.
[1085] Françoise Boudon, « Jardin d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op. cit.*, Paris, 1999, p. 144.

reliant le fossé du côté de l'entrée du château à la chaussée, afin de régulariser l'ensemble. Toutefois, en l'absence document iconographique représentant le château de Dampierre au XVI^e^ siècle, il est difficile d'établir si tel fut effectivement le cas. La question de la contradiction de ces partis paraît cependant, essentielle pour la compréhension de l'aménagement des vue sur le jardin de Dampierre. De fait, la présence d'un mur bas sur la chaussée du côté du château aurait permis de larges vues depuis celle-ci vers le jardin du château, ce qui tendrait à faire de ce dernier un espace ouvert que tout le monde pouvait voir. Ce dispositif a été adopté dans un autre jardin contemporain de celui du château de Dampierre : le « jardin du seigneur » au château de Valléry. (Yonne - fig. 126). Dans le dessin que Du Cerceau en propose, l'échelle des murs bordant la chaussée est fournie grâce aux personnages situés juste à proximité du mur bordant la chaussée du côté du jardin. Cet indice permet ainsi, au lecteur de savoir que le jardin du seigneur était visible depuis la chaussée. Sur le dessin de la vue à vol d'oiseau du château de Dampierre, les personnages figurés par le dessinateur ne permettent pas de savoir si un parti analogue avait été mis en place. En effet, le personnage accoudé au mur se situe du côté de l'étang et les autres voyageurs sont représentés au milieu de la chaussée qui est elle-même très large. Il est donc impossible de recourir à cet indice pour savoir si le mur du côté du jardin était un mur bas ou haut, si la vue sur le jardin du château était dégagée ou bien masquée depuis la chaussée. La chose est toutefois, certaine au château de Valléry.

Ce dernier fut acheté par le maréchal de Saint-André (1505-1562)[1086] le 16 avril 1548. Celui-ci entreprit rapidement des travaux de transformations du château dont il confia le chantier à Pierre Lescot (1515-1578). De 1554 à 1556, il fit également construire une galerie, composée de vingt-neuf arcades, fermée à chaque extrémité par un pavillon le long de son jardin seigneurial. Jacques Androuet Du Cerceau dans la notice qu'il rédige pour le château de Valléry, précise que ces pavillons sont « d'assez belle monstre » et que face à la galerie « oultre le jardin, est une chaussée, faisant séparation d'iceluy et d'un estang »[1087]. La chaussée de Valléry qui faisait donc également office de digue retenant les eaux de l'Orvannes, mesurait 136 m et surplombait le jardin de plus de 5 m[1088]. L'entrée dans le jardin se faisait depuis la

[1086] Jacques d'Albon de Saint-André est le fils de Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, fut dès l'âge de dix-huit ans nommé gouverneur des fils de France. Il fut nommé le 3 avril 1547, premier gentilhomme de la Chambre du roi Henri II. Le 29 mai 1547, il est fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel et maréchal de France. Le 27 juillet 1547, il remplace Anne de Montmorency (1493-1567) comme grand maître de France. Jacques d'Albon fut tué lors de la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562, opposant catholiques et protestants.

[1087] Jacques Androuet Du Cerceau, *Les plus excellents bâtiments de France,* « Bury », Paris, 1576-179, vol. 1, « le château de Valléry », p. 6.

[1088] Françoise Boudon, « Jardin d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op. cit.*, Paris, 1999, p. 143 et Anne Allimant, L'étude archéologique et hydrogéologique des Jardins de Valléry (Yonne). Monumental, 2001, p. 40-43.

chaussée qui relie aujourd'hui la place de Condé à la berge de l'Orvannes. Un escalier à double volée divergente avait été aménagé dans le mur ouest du jardin et achever de souligner l'axe majeur du jardin (fig. 126 et 127). Ce dernier était signalé par un long canal navigable (90 m de long, 12 m de large et 1, 20 m de profondeur) séparant le jardin en son milieu en deux parties égales. Autour du canal, seize parterres ceints d'une terrasse engazonnée légèrement surélevée avaient été plantés. Le jardin était clos par la galerie et ses deux pavillons à l'est, au nord et au sud par de hauts murs percés d'arcades aveugles. Le jardin conserve ainsi, son caractère de jardin clos grâce aux murs et pavillons, mais s'échappe des limites de *l'hortus conclusus* grâce à l'aménagement d'un point de vue ouvert en surplomb. Deux types de surélévations sont ainsi, présentes dans le jardin de Valléry. La première est constituée par la chaussée que Jacques Androuet Du Cerceau représente dans son dessin et sa gravure de la vue vol d'oiseau du jardin bordée de parapets. Cinq personnages sont dessinés le long du parapet côté jardin, ils permettent de constater que le mur longeant la chaussée est situé à hauteur d'appui et permet au promeneur de profiter de vues dégagées sur le jardin en contre-bas. Le jardin est également bordé par une terrasse légèrement surélevée (7, 50 m de large pour 0, 65 m de hauteur[1089]) que Du Cerceau signale par des volées de quelques marches. L'architecte, demeuré inconnu, du « jardin du seigneur » à Valléry a donc conçu sa composition de manière à multiplier les points de vue sur les parterres que l'on appréciera depuis plusieurs hauteurs. Par ailleurs, la circulation depuis ces points de vue est différente. La chaussée ne borde le jardin que du côté de l'ouest et la présence de parapet invite le promeneur à s'arrêter le long de ce chemin en prenant appui sur celui-ci afin de jouir du parterre en contre-bas. La terrasse semble quant à elle jouer un rôle différent. Il s'agit de créer de larges espaces de promenades tout autour du jardin. Le léger dénivelé (65 cm) entre la terrasse et les parterres semble être moins dû à la volonté de créer un point de vue depuis un point haut que de différencier l'espace planté de l'espace promenade. Une fois de plus, Du Cerceau représente plusieurs partis différents s'agissant de cette terrasse. Dans ces « vues à vol d'oiseau » (dessin et gravure – fig. 125 et 126), les parterres composant le jardin sont scandés aux angles d'arbres et bordés de haies basses. Les escaliers menant à la terrasse sont également encadrés, de part et d'autres arbres du même type que ceux des parterres. Sur les plan et vue du domaine (fig. 127 et 128), la terrasse est pareillement plantée d'arbres mais ceux-ci poussent de manière linéaire sur toute sa longueur. Le nombre des volées de marches séparant le parterre de la terrasse varie également : six sur la largeur et trois sur la longueur pour le dessin de la vue à vol d'oiseau du jardin du seigneur et du domaine (fig. 124

[1089] *Id.* note précédente.

et 128), réduits à quatre sur la largeur et deux sur la longueur sur le plan dessiné (fig. 127) et la vue à vol d'oiseau gravée du jardin du seigneur, enfin dans la gravure du plan du domaine quatre escaliers sont figurés sur la largeur et un sur la longueur. En l'absence de documents iconographiques complémentaires aux œuvres de Du Cerceau, il paraît difficile de savoir quel parti fut effectivement adopté. Il est cependant notable que la composition figurée dans les dessins permet à l'auteur une plus grande régularisation de la composition. Chaque escalier de la terrasse correspond en effet, à une allée du parterre. Les volées de marches en bout d'allées signalent les axes de circulation, tout en soulignant l'extrême régularité du plan et en mettant en valeur les linéaires.

La question de l'implantation des arbres le long de la terrasse est également difficile à trancher. Du Cerceau représente en effet, deux partis différents dont l'interprétation offrent des solutions tout aussi variables quant à la mise en scène du jardin. Première hypothèse, les arbres plantés dans le jardin le sont selon la disposition de la vue à vol d'oiseau du jardin (fig. 124). Les arbres situés aux angles des parterres et de part et d'autres des escaliers en bout d'allées permettent de souligner le quadrillage du jardin, ainsi que le linéaire médian du jardin que constitue le canal. Il s'agit de souligner les axes de circulations internes au parterre, tout en en rythmant la composition. L'espace est ouvert et la vue dégagée. Seconde hypothèse, les arbres sont plantés à la ligne selon la disposition représentée dans les dessin et gravure du plan du domaine (fig. 127). Des arbres scandent encore les angles des parterres, mais une seconde rangée d'arbre vient enserrer le jardin central. La promenade extérieure, sur la terrasse est donc séparée de l'espace planté par les parterres. Il s'agit ici, de dissocier l'espace de promenade mis en scène à la manière d'un promenoir de l'espace fleuri. La vue est moins libre, les arbres plantés à la ligne constituent un obstacle à la vue sur le parterre. Par ailleurs, cet aménagement aurait sans aucun doute obstrué en partie la vue depuis la chaussée, rendant l'espace plus intime et plus conforme à la tradition de *l'hortus conclusus*. Les partis représentés par Du Cerceau dans ses plans et ses vues à vol d'oiseau sont donc radicalement opposés dans leur objectifs et nous nous trouvons dans l'impossibilité de déterminer lequel fut effectivement adopté. Les recherches archéologiques entreprises récemment dans le jardin de Valléry n'ont en effet, pas permis de trancher la question[1090].

[1090] Plusieurs campagnes de fouilles ont été organisées dans les jardins de Valléry depuis 1996, d'abord sous la direction Brian Dix, directeur de la Northamptonshire Archeology, à la demande de la Direction du Patrimoine, puis par Anna Allimant de 1997 à 2001 (Anne Allimant, » L'étude archéologique et hydrogéologique des Jardins de Valléry (Yonne) », dans *Bulletin Monumental*, 2001, p. 40-43).

Les jeux de surplomb constituent néanmoins, une curiosité pour les visiteurs, comme en témoigne le dessin de la « vue à vol d'oiseau du jardin du seigneur » de Jacques Androuet Du Cerceau qui prend soin de dessiner des personnages à proximité des parapets de la chaussée afin de signaler que l'on pouvait voir le jardin. Les chaussées de Dampierre et de Valléry, si elles ont pu servir d'agréables points de vue au-dessus du jardin, demeurent toutefois, principalement des voies de circulation. La chaussée de Dampierre relie en effet, le bourg à celui de la Ferté, tandis que celle de Valléry suit la route vers Dollot (Yonne, cant. Gâtinais-en-Bourgogne). Elles ne constituent donc pas, par elle-même des points de vue spécifiquement dédiés au plaisir de la vue. Par ailleurs, si à Dampierre la chaussée se trouve relativement proche du château, elle ne sert en aucun cas sa mise en scène. Plus encore à Valléry, la chaussée et le jardin se trouvent de l'autre côté de la route qui reliait le bourg à la ville de Sens (Yonne). Les effets de surplomb ne jouent donc aucun rôle dans la mise en scène de l'ensemble château-jardin, mais ils constituent une étape dans l'histoire de l'aménagement des vues sur le jardin français. C'est au jardin du château d'Anet, autre propriété de Diane de Poitiers, que se trouvent, semble-t-il, pour la première fois mêlés souci d'aménager un point de vue en hauteur sur le jardin et mise en valeur de l'unité château-jardin.

Le château d'Anet (fig. 87) est la propriété de Louis de Brézé, époux de la duchesse de Valentinois qui en reçoit la propriété à la mort de ce dernier en 1531[1091]. Des travaux de reconstruction du château étaient déjà commencés, ils sont sans doute l'œuvre du Grand Sénéchal[1092]. Diane de Poitiers en modifie cependant, le projet en 1547 et fait appel à Philibert De l'Orme[1093]. Jacques Androuet Du Cerceau a représenté le château d'Anet dans ses *Plus excellents bâtiments de France*[1094]. Le chantier du jardin dût débuter avant 1548, puisque Mellin de Saint-Gelais dans son *Épître du roi estant à Annet* (1548) précise que « au sortir de l'œuvre

[1091] Le château devait normalement être réuni au domaine de la couronne de France. Le château d'Anet avait en effet, été démantelé par ordre de Charles V en 1378 et les terres confisquées après la révolte de Charles le Mauvais, roi de Navarre, comte d'Évreux et seigneur d'Anet. En décembre 1444, la terre fut offerte en cadeau par Charles VII, à Pierre de Brézé qui la transmis à son fils Jacques. Ce dernier dût de nouveau la céder au roi en 1481, qui la rendit au fils de Jacques, Louis en 1483. Ce dernier épousa Diane de Poitiers en 1515 et mourut quinze ans plus tard en 1531. Le Parlement de Paris, dans un arrêt du 29 juillet 1532, ordonna la réunion à la couronne de la terre d'Anet, à la réserve que Diane et ses deux filles en conservent la jouissance. En 1547, Henri II succédant à son père François I[er] sur le trône de France fit cadeau du château d'Anet à Diane de Poitiers. Cette donation ne fut confirmée par le Parlement de Paris que le 16 juillet 1553 (Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 254).

[1092] *Id.* note précédente.

[1093] Pour une chronologie du chantier du château et des jardins d'Anet, voir notamment Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 254-275.

[1094] Du Cerceau consacre au château d'Anet douze dessins à la plume sur six vélins, pour la version imprimée de son second volume des *Plus excellents bâtiments de France,* il réalise dix gravures à l'eau-forte sur six planches de cuivre (Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, 2010, p. 208).

des maçons, /On void jardins de quatre ou cinq façons, /Qui font trouver dans leurs plans tous divers »[1095]. Il se trouve au nord et borde tout à la fois, la basse-cour à l'ouest (accosté au nord à l'ancien château de Louis de Brézé), le château et la cours « où est la fontaine de la dianne » à l'est (fig. 87). L'architecte peut-être Philibert De l'Orme[1096], a créé un vaste espace presque carré (plus large que long, si l'on en croit le dessin que Du Cerceau en propose – fig. 87) ceinturé sur trois côté par des galeries couvertes voûtées et éclairées par de larges fenêtres qui furent vitrées dès 1558[1097]. Celles-ci étaient surmontées par des frontons alternativement triangulaires ou semi-circulaires et décorées du côté du jardin de pilastres taillés en bossages. Le pavement de ces galeries a été restitué par Pierre Désiré Roussel (1875), il était composé d'une mosaïque de pierre de taille, de pavés de grès et de briques[1098]. Ces galeries semblent dériver du modèle de celles déjà présentes aux jardins d'Amboise, de Blois et surtout de Gaillon. Nous y retrouvons un système bordant entièrement le jardin dont le décor a été travaillé et qui tient compte du climat du lieu. Notons que le château d'Anet est géographiquement assez proche de celui de Gaillon. Nous avons signalé plus haut la possibilité que les galeries de bois construite à Gaillon sur le modèle de celles de Blois, aient été remplacées par des galeries en pierre en raison des intempéries fréquentes en Normandie. Il n'est pas impossible que la duchesse de Valentinois et/ou son architecte ait tenu compte de cet impératif et en ait tirées les leçons qui s'imposaient.

Les galeries d'Anet étaient encadrées au fond du jardin par deux pavillons d'angles bastionnés qui furent également vitrés en 1558[1099]. Philibert De l'Orme en décrit l'usage :

> « aux deux pavillons qui sont au parc sur la rivière, où se pouvoyent mettre les joueurs de cornets et de trompettes, & autres instruments, pour donner plaisir au roy & princes, quand ilz estoient dans ledict

[1095] Mellin de Saint-Gelais, « Épitre du roi estant à Annet à la royne estant demeurée à Sainct-Germain en couche de Monseigneur d'Orléans », dans Donald Stone Jr, *Œuvres poétiques de Mellin de Saint-Gelais*, Paris, 1995, vol. II, vers 91-93.

[1096] L'attribution du jardin du château de Philibert De l'Orme pose encore question, car si ce dernier se montre très prolixe sur son œuvre dans le château (Philibert De l'Orme, *Le premier tome de l'architecture,* Paris, 1568, fol 30 r°, 88 r° à 99v°, 112 r°, 225 v°, 243 r°, 246 v°, 247 r° et 258 v°) et le parc d'Anet (Philibert De l'Orme, *Nouvelles inventions pour bien bâtir à petits frais,* Paris 1561, fol. 27 v° et du même auteur, *Le premier tome de l'architecture,* Paris, 1568, fol. 46r°). Il ne s'attribue que les travaux relatifs au cryptoportique, à son escalier et à la « salle devant les baigneries » dans ses ouvrages (Philibert De l'Orme, *Nouvelles inventions pour bien bâtir à petits frais*, Paris 1561, fol. 28 v° et du même auteur, *Le premier tome de l'architecture,* Paris, 1568, fol. 125r°). La question demeure donc de savoir si De l'Orme est également l'auteur du dessin de jardin et de la construction des galeries le bordant. Jean-Marie Pérouse de Montclos les lui attribue en tout cas, en se basant sur les travaux entrepris par l'architecte dans le parc du château (Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 266).

[1097] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 266.

[1098] Pierrre Désiré Roussel, *Histoire et description du château d'Anet depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours,* Paris, 1875, p.112 -113.

[1099] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 266.

parc. Chose fort propos pour rendre une grande mélodie dans les allées dudict parc, & en tant de divers sortes de cabinets qu'il y a »[1100].

Le jardin était composé de vingt-quatre parterres dont seize de forme rectangulaire constituant le pourtour du jardin, et huit carrés formant le centre. Ces derniers étaient séparés par des allées régulières perpendiculaires, mais non hiérarchisées. Chaque allée correspondait à une entrée dans la galerie[1101]. Olivier de Magny, dans son troisième livre des *Odes* (1559)[1102], donne une description précise du dessin des parterres ornant le jardin d'Anet[1103]. Ils se composaient d'armes et de chiffres, on y voyait un grand croissant de lune, la lettre H, hommage au roi Henri II, la couronne ducale, les armes de France, celle de la reine Catherine, de Louis de Brézé (la croix d'azur et d'or), des Poitiers, du marquis de Coultron, ancêtre de Diane (le « chef endenté ») et des Saint-Vallier (les « trois bezans »)[1104]. Deux fontaines à l'italienne marquaient la différenciation en deux espaces distincts des carrés centraux[1105]. Chacune se trouvait au centre de quatre parterres. Au fond du jardin, la galerie avait été doublée par un corps de bâtiment sur deux étages qui devait à l'origine servir de cave et de cellier :

> « J'ay aussi fait faire une autre couverture sur les caves dudict chasteau, qui a environ trente huict pieds [12, 35 m [1106]] de large et vingt toises [39 m[1107]]de long dans œuvre, laquelle on faisoit afin que le lieu, estant sur lesdictes caves peut servir de cellier, ou grenier, comme on eust voulu. Mais si tost que telle couverture fut faicte, elle fut trouvée si belle & si grande qu'on délibéra faire dudict lieu plutost un jeu de paulme, ou place pour faire festin & donner passe-temps, que s'en servir de cellier. Et quand il faict pluies ou grandes chaleurs, le lieu est propre pour s'y retirer, & jouer, baller, ou faire autres choses de plaisir »[1108].

En 1640, Denis II Godefroy dans *Description de la belle maison d'Anet* décrivait ce bâtiment « de la hauteur de deux estages » comme

> « un bastiment assez considérable destiné aux étuves et au bain, d'où une descente secrète par derrière mène jusque dedans un fort beau bassin d'eau qu'on estime fort pure, saine et propre pour le bain où on

[1100] Philibert De l'Orme, *Nouvelles inventions pour bien bâtir à petits frais,* Paris 1561, fol. 27 v°.
[1101] Pierrre Désiré Roussel, *Histoire et description du château d'Anet depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours,* Paris, 1875, p.112.
[1102] Olivier de Magny, François Rouget (éd. crit.), *Les trois premiers livres des Odes de 1559,* Genève, 1995, « Les louenges du jardin d'Ennet », p. 230-238.
[1103] Les strophes relatives au jardin d'Anet qu'Olivier de Magny consacre au jardin d'Anet ont déjà été cité Partie I chapitre 2, le parterre de Diane, p. 96-98.
[1104] Olivier de Magny, François Rouget (éd. crit.), *Les trois premiers livres des Odes de 1559,* Genève, 1995, « Les louenges du jardin d'Ennet », p. 230-238, vv. 51-135.
[1105] Jean-Marie Pérouse de Montclos en a tenté une identification dans son étude sur Philibert De l'Orme. Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p. 271-272.
[1106] Le pied de Paris équivaut à 0, 325 m (Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5).
[1107] La toise de Paris équivaut à 1, 95 m (*id.* note précédente).
[1108] Philibert De l'Orme, *Le premier tome de l'architecture,* Paris, 1568, fol. 29 r°.

nous racontait par tradition que ceste Diane susmentionnée prenoit ses raffraîchissements et délices »[1109].

La partie inférieure de la grande salle (10 m de large pour 40 m de long) au lieu de servir de caves fut donc employée à la création d'étuves et de bains. Par ailleurs, un grand bassin semi circulaire avait été construit devant ce bâtiment du côté du parc et servait de bain d'eau froide, ainsi qu'en témoigne la dénomination utilisée par Philibert De l'Orme pour désigner ce lieu : « la salle devant les Baigneries ».

Le jardin du château d'Anet était situé, comme à Bury-en-Blésois, en contre-bas du château. Afin de relier corps de logis et jardin, Philibert De l'Orme aménagea une terrasse assise sur un cryptoportique[1110] (fig. 89). À l'origine, ajouté afin de renforcer le soubassement du château[1111], le cryptoportique constitua par la suite un élément essentiel à la mise en scène des vues sur le jardin. En effet, celui-ci était construit du côté du corps de logis en fond de cour, face au jardin, il se trouvait limité des deux côtés par les avant-corps des ailes latérales placé en saillie de la façade nord. La largeur de la terrasse conditionnait celle de l'espace central du jardin (fig. 88). Dans le dessin du plan d'Anet, Jacques Androuet Du Cerceau représente en effet, les deux fontaines du jardin dans l'axe des saillies des avant-corps du corps de logis, enfin de l'autre côté de la galerie au fond du jardin, la « salle devant les Baigneries » se trouve comprise dans un espace de largeur à peu près équivalente à la terrasse. Le plan de Du Cerceau est toutefois, en partie fautif de ce côté du château[1112], car il ne représente ni la terrasse du cryptoportique dont les ruines ont été dégagées en 1877 par Augustin Bourgeois, ni le perron que Philibert De l'Orme décrit dans son *Premier tome de l'Architecture :* « J'ay fait semblablement au chasteau d'Anet, entre plusieurs œuvres, un perron sous la forme d'un croissant lequel se voit au jardin, devant le cryptoportique, pour monter sur la terrasse & dessus ledict cryptoportique, comme aussi pour aller du logis au jardin »[1113] (fig. 90).

[1109] Denis II de Godefroy, « Description de la belle maison d'Anet veu le mardy seconde feste de la Pentescoste, 29 may 1640 », dans Pierre Désiré Roussel, *Histoire et description du château d'Anet…op.cit,* Paris, 1875, p. 126-128. La publication de cette description a été faite à titre anonyme par Pierre Roussel, l'auteur a été identifié par Jean-Marie Pérouse de Montclos (Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570)*, Paris, 2000, p. 274, note 47).

[1110] Anthony Blunt a posé l'hypothèse que le cryptoportique du château d'Anet avait pu être une variation de celui situé sous la terrasse de la loggia de la villa Madama à Rome (Anthony Blunt, *Philibert De l'Orme*, Londres, 1958, p. 47).

[1111] Philibert De l'Orme pécise en effet : « Toutesfois en faisant un cryptoportique par le dessous, je remediay non seulement à cela, mais aussi à tout le vieil corps de logis qui estoit mal fondé » (Philibert De l'Orme, *Le premier tome de l'architecture,* Paris, 1568, fol. 91 r°).

[1112] Françoise Boudon et Claude Mignot avait déjà relevé cette erreur, soulignant que, contrairement, à son habitude Du Cerceau n'avait pas entrepris de doubler les vues du château et du jardin comme il avait pu le faire pour Fontainebleau, Amboise ou Beauregard (Françoise Boudon, Claude Mignot, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 2010, p. 210).

[1113] Philibert De l'Orme, *Le premier tome de l'architecture,* Paris, 1568, fol. 125 r°.

L'absence de ces éléments dans la composition de Du Cerceau est d'autant plus étonnante que le dessinateur paraît avoir compris l'intention de Philibert De l'Orme de créer un château régit par les règles de l'axialité. Dans sa vue à vol d'oiseau (fig. 87) et dans son plan (fig. 88), Du Cerceau prend en effet, soin de cadrer son dessin de manière large sur la feuille de façon à pouvoir figurer à la fois l'entrée du château et le bout du jardin. Ce choix atteste que Du Cerceau a saisi l'intention de l'architecte de reproduire la distribution de l'espace selon un axe majeur, déjà présente à Bury, et dont le point final, à Anet, est constitué par le bassin des « Baigneries ». L'absence de la figuration de l'escalier en croissant de lune paraît donc incohérente puisqu'il est évident que De l'Orme n'a pas choisi cette forme pour son escalier au hasard. Elle participe d'un double principe, répéter un motif déjà présent au bout du jardin, au pied du logis de manière à introduire un élément rythmique qui liera espace bâti et espace planté. Par ailleurs, le choix du croissant de lune répond au répertoire décoratif partout mis en place au château d'Anet autour du mythe de Diane, chasseresse et déesse de la lune[1114].

Enfin, la construction d'une terrasse située au pied du logis en surplomb du jardin introduit un dispositif spécifiquement dédié au plaisir de la vue depuis un point haut, sur le jardin. Si à Dampierre et Valléry, la chaussée permettait de jouir du jardin depuis un point élevé, celle-ci constituait avant tout une voie de circulation. À Anet en revanche, la terrasse sert uniquement de point de vue, de repos dans la promenade liant le bâti au jardin. Il est également à noter que les logis de Diane de Poitiers et d'Henri II faisaient également face au jardin. Jean-Marie Pérouse de Montclos[1115] les localise en effet, au premier étage de part et d'autre de la salle (non figurée par Jacques Androuet Du Cerceau[1116] – fig. 88) située au centre du corps de logis en fond de cours[1117]. Cette situation des appartements permet une communication directe entre les appartements et le jardin que l'on retrouvait déjà à Amboise dans les logis d'Henri II

[1114] À propos du jeu iconographique entre Diane de Poitiers et Diane, chasseresse notamment à Anet, voir entre autres : Françoise Bardon, *Diane de Poitiers et le mythe de Diane*, Paris, 1963 ; Henri Zerner, "Diane de Poitiers, maîtresse de son image?", dans *Albinea Cahiers d'Aubigné*, 2002, vol. 14 (1), p. 335-343 ; Thierry Crépin-Leblond « sens et contresens de l'emblématique 'Henri II », dans Hervé Oursel (dir.), Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les arts*, actes du colloque international tenu à l'École du Louvre et au musée national de la Renaissance – Écouen, les 25, 26 et 27 septembre 1997, Paris, 2003, p. 77-86 ; Sigrid Ruby « Diane de Poitiers :veuve et favorite », dans Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), Eugène Pascal (collab.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 2007, p. 381-399.

[1115] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570)*, Paris, 2000, p. 156.

[1116] Plusieurs plans réalisés par Robert de Cotte vers 1700 figurent en effet, une salle au centre du corps de logis en fond de cours là où Du Cerceau avait représenté un passage accosté à un escalier. Le contexte de réalisation de ce plan n'est pas clair, la date de l'intervention de Robert de Cotte à Anet demeure inconnue et les travaux ne furent jamais réalisés. Néanmoins, Pierre de Roussel dans son étude sur Anet confirme l'existence de cette salle dont il restitue le décor (Pierre Désiré Roussel, *Histoire et description du château d'Anet depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours,* Paris, 1875, p. 82).

[1117] Une restitution des appartements du château d'Anet a été proposée en 1988 par Jose-Luis de Ios Llanos dans un mémoire de DEA. Jose-Luis de Ios Llanos, *Les plan des appartements du château d'Anet,* Paris, Université de Paris IV, sous la direction de Claude Mignot et Antoine Schnapper, 1988.

où la salle communiquait de plain-pied avec le jardin. À Anet, un parti analogue a été mis en place si l'on en croit le plan de Robert de Cotte, qui figure au centre de la salle une fenêtre plus large, peut-être à double battant, donnant accès à la terrasse (fig. 91).

Les jeux de terrasses semblent avoir particulièrement intéressé Philibert De l'Orme à Anet, car il démultiplie le motif dans sa composition. Deux types de terrasses sont ainsi mis à profit afin de créer des effets de volumes : la terrasse surélevée de quelques dizaines de centimètres à laquelle on accède par un emmarchement (de chaque côté du portail) et la terrasse haute assise sur un cryptoportique (côté jardin - fig. 88). Ces terrasses sont toujours liées au végétal, du côté du portail elles sont précédées par un jardin vert plantés d'arbres, tandis que du côté du logis en fond de cour, elles surplombent le jardin et permettent de voir au-delà vers le parc. La terrasse sur le cryptoportique communique en effet, avec le premier niveau du château qui se trouve donc au-dessus des galeries en contre-bas ceignant le jardin. Ce dernier demeure ainsi, clos par les structures qui en délimitent soigneusement l'espace, mais il s'échappe de ce cadre grâce à la vue en surplomb.

À Chenonceau, un dispositif similaire préside à la composition du jardin de Diane puisque de larges terrasses (environ 5, 4 m) ont été aménagées au sommet des levées de terre[1118] (fig. 63). La construction de ces terrasses aboutissait à une différenciation de niveaux entre la partie interne du jardin dans laquelle avaient été plantés les parterres et la promenade surélevée sur la levée de terre dans la partie externe. Un ou plusieurs emmarchements qui n'apparaissent pas sur les dessins de Du Cerceau, devaient donner accès à la terrasse comme cela était le cas à Valléry (fig. 126). Cette différence de niveau avait d'ailleurs permis, si l'on en croit le plan de Jacques Androuet Du Cerceau de planter des arbres en bordures interne des terrasses[1119] (fig. 59) ce qui laisse supposer que le mur de soutènement de la terrasse devait être relativement haut. La partie intérieure du jardin était ainsi, doublement circonscrite par la terrasse surélevée et les arbres qui la bordaient. La promenade au sommet de la levée était quant à elle plus libre puisqu'aucun élément ne vient gêner la vue (fig. 63). L'intérêt de cet aménagement est d'ailleurs double, puisque l'on peut, de la promenade sur la terrasse, surplomber le jardin intérieur ou jeter les yeux vers l'extérieur, vers le château. Comme à Anet, la terrasse est ici, édifiée spécifiquement pour l'agrément de la vue. Si elle ne se positionne pas, comme en Eure-et-Loir, directement au niveau des appartements du propriétaire, le lien est cependant assuré par le balcon aménagé entre la chapelle et le pavillon de la librairie dans le but spécifique de

[1118] Le détail et la chronologie des travaux sont donnés dans la partie I de notre étude, chapitre 2, Le parterre de Diane de Poitiers, p. 77-112, voir également pièce justificative n°21.
[1119] *Id.* note précédente.

pouvoir jouir de quelques vues sur le Cher et le jardin. Comme au château d'Anet, la vue sur le jardin est donc permise depuis le château, quoique la présence de la chapelle à gauche du balcon en réduise la perspective. La mise en place d'une terrasse surélevée par rapport au jardin plantée a donc permis de conserver un cadre traditionnel à celui-ci, impression renforcée par la présence d'arbres au niveau du jardin central en bordure de terrasse[1120]. La plantation d'une haie à cet endroit du jardin aurait eu un double emploi : offrir une bordure physique au jardin, tout en cachant le mur de la terrasse. Des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers, etc) bordent également les compartiments du jardin intérieur. Chaque espace semble ainsi, identifié par l'emploi d'une variété spécifique de végétaux. Faut-il en conclure que l'intention du jardinier était de souligner la différenciation des espaces en utilisant des variétés d'arbres différents ? La question est intéressante, car elle sous-entendrait que le créateur du jardin avait conscience de l'importance de signaler les circulations intérieures du jardin grâce divers végétaux. La terrasse au-dessus de la levée de terre est libre, mais elle était limitée à l'intérieur du jardin centrale par une haie plantées aux pieds de la terrasse, tandis que les allées entre les compartiments du jardin était bordées par des arbres fruitiers dont on pouvait éventuellement cueillir les fruits au cours de la pérégrination (fig. 59). La promenade semble donc sous-tendre la composition du jardin de Diane.

[1120] *Ibid*.

Chapitre 6 : Les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau : entre composition idéale et prolongement de la demeure

Marie-Madeleine Fontaine dans son étude (1999) relevait qu'en matière de littérature le jardin apparaissait « comme un mime ou un prolongement de la demeure au sein d'une nature artificielle, dans cet échange si heureux entre un homme qui la modifie et une nature d'autant plus éclatante qu'elle répond à la main de l'homme »[1121]. Nous avons précédemment étudié l'influence que l'*Hypnerotomachia Poliphili* avait pu avoir sur le paysage français et plus particulièrement sur les jardins d'île. Ces derniers se construisant autour du jardin de fable. Imaginaire et réel se trouvent ainsi, mêlés dans la réflexion architecturale de la Renaissance. Le jardin devient un espace qu'il convient de construire et d'architecturer. Le catalogue de la bibliothèque de François I[er] daté de 1544, le montre bien, puisque les traités sur les jardins (tel que le *De re hortensi* de Charles Estienne[1122]) voisinent avec les livres d'architecture[1123]. Demeure et jardin se trouvent indissociablement liés si bien qu'ils se sont parfois bâtis concomitamment[1124]. Château et paysage entretiennent donc un rapport étroit à la Renaissance en France, mais quelle place l'eau occupe-t-elle dans ce cadre ?

[1121] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV[e] et XVI[e] siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 260.

[1122] Le *De re hortensi* est l'œuvre de Charles Estienne (1504 ? -1564), il est le premier volume d'une série de huit ouvrages rédigés à l'intention de ces neveux et plus largement d'un public ne maîtrisant pas le vocabulaire et les expressions latin. Rédigés entre 1535 et 1547, ces fascicules furent assemblés dans une nouvelle édition en 1554 intitulé *Praedum rustica*. Le *De re hortensi* connu un succès immédiat, si bien qu'il fut réédité dès 1536, complété en 1539, puis réimprimé à trois reprises après avoir été traduit en italien en 1545. En 1564, le gendre de Charles Estienne, Jean Liébault, en propose une édition traduite en langue vernaculaire intitulée *L'agriculture et maison des champs* actualisée, réorganisée et augmentée de ses propres réflexions. Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique,* Paris, 1564. Consulté le 04/03/2014. Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Architectura (notice) et Archive.org (site hébergeur). Disponible sur : https://archive.org/details/lagricultureetma00esti

[1123] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV[e] et XVI[e] siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 261.

[1124] Ce fut notamment le cas à Bury-en-Blésois, à Natouillet, Villesavin ou encore Anet.

6.1 Union et perspective, la place de l'eau dans le dialogue château-jardin

Le jardin, une nouvelle pièce du château ?

Simone de Reyff (2009) a souligné à propos du jardin d'Eusebius (Érasme, *Convivium religiosum* -1522[1125]*)*, l'importance que cet espace revêt dans le cheminement physique et intellectuel des participants au *Banquet*[1126]. Ce dernier constitue une « entrée en matière » à travers laquelle « le maître de maison promène longuement ses hôtes avant de les inviter à passer à table : il sera le lieu où la nature, dûment régentée par l'esprit humain, favorisera à la fois la méditation et la sociabilité. »[1127] L'œuvre d'Érasme témoignait ainsi, que dans l'esprit de l'auteur et de ses contemporains le jardin constituait une sorte de préambule à la demeure, un prologue au bâti.

L'accès, la mise en scène et la composition des jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau permettent de conclure à une évolution de la perception de l'espace jardin. De lieu privé, de retrait pour le propriétaire qui souhaite méditer[1128], le jardin devient un lieu qu'il convient de montrer[1129]. Il conserve toutefois sa caractéristique de jardin clos ainsi qu'en témoigne la présence des galeries ceignant les jardins d'Amboise, de Blois ou de Gaillon. Ces dernières constituent également des lieux de loisirs (Stazio Gadio et Antonio de Béatis avaient tous deux notés dans leurs correspondances l'utilisation des galeries du jardin de Blois pour « faire courir les chevaux »[1130]) ou d'agrément. Peintes, pavées ou lambrissées[1131], elles s'ornent parfois de peintures historiées, comme le note Antonio de Béatis à Gaillon : « Les murs sont historiés de diverses fantaisies et de belles peintures, du côté du jardin elles sont remplacées

---

[1125] Le *Convivium religiosum* est l'un des cinq *Banquets* qui se rattache aux célèbres *Colloques* rédigés par Érasme (1469 ?- 1536) qui constitue une satyre des mœurs de son époque. Ils sont publiés à Bâle en 1522. Érasme Didier, Jacques Chomarat (éd.), Daniel Ménager (éd.), *Cinq banquets*, Paris, 1981.

[1126] Simone De Reyff, « De la retraite à présence au monde : jardins de la Renaissance »dans *Seizième siècle*, n°5, 2009. p. 169-192, p. 171.

[1127] *Id.* note précédente, p. 173.

[1128] À ce sujet, voir notamment Christiane Deluz, « Le jardin médiéval, lieu d'intimité », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 97-108.

[1129] Voir à ce sujet notre partie III, chapitre 5, un jardin où il faut cheminer, p. 220-241.

[1130] Marc Hamilton Smith, « François I[er], l'Italie et le château de Blois. Nouveaux documents, nouvelles dates », *op.cit.* 1989, p. 313 et 320 ; Antonio de Béatis (don), Madelein Harvard de la Montagne, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande Belgique, France et Italie, 1517-1518*, Paris, 1913, p.197.

[1131] L'ornement des galeries n'est pas une nouveauté les galeries et pavillons de treillages étaient fréquemment décorés au Moyen Âge (Louvre, Hôtel de Saint-Pol), toutefois, la destination de ce mobilier de jardin semble être différente. S'il constitue une agréable ponctuation au jardin médiéval, la galerie à Amboise, Blois ou Gaillon semble constituer un véritablement élément d'ornement voir de spectacle, ainsi qu'en témoigne les nombreuses descriptions d'ambassadeurs étrangers relatives aux galeries de ces châteaux.

par une rangées de colonnes de bois peintes également en vert »[1132]. Ornées à la manière d'une salle du château ces galeries démontrent que « Lorsque l'espace fait défaut à sa passion "curieuse", il [le propriétaire] le prolonge à travers les fresques qui ornent ses promenoirs, où il pourra contempler, en se délassant, tous les visages du monde que ne saurait contenir son petit domaine »[1133]. Ce disant, Simone de Reyff souligne bien la qualité de « lieu de promenade » de ses galeries. Dans son étude, Marie-Madeleine Fontaine avait justement montrée l'importance que cette promenade jouait dans « la vie autour du jardin »[1134]. Elle note également la propension de plus en plus grande à la Renaissance d'intégrer ce goût pour la promenade dans le château lui-même par le biais des galeries. Jean Guillaume signale également que ces dernières étaient des lieux où l'on faisait de l'exercice, l'on allait et l'on venait en parlant avec des visiteurs ou que l'on arpentait en réfléchissant. Elles constituent ainsi, le pendant aux galeries des jardins, aux berceaux de treillages, mais elles se trouvent plus près des logis[1135]. Demeures et jardins semblent donc s'interpénétrer dans le traitement du thème de la promenade. Le château et le jardin de Chenonceau illustrent d'ailleurs, très bien ce principe ainsi que nous l'allons voir en étudiant parallèlement les plans et circulations des demeures et jardins (fig.172). Ces derniers présentent tous deux un plan quadrangulaire quadripartite. Le plan du jardin ne semble pas novateur, le type du carré en île est en effet, un modèle déjà bien connu et apprécié en France lorsque la duchesse de Valentinois entreprend la création de son parterre[1136]. Il n'en est cependant pas de même du château. Jean Guillaume (1969) remarquait justement à ce sujet, que l'extrême rigueur de la distribution dans le plan du château de Chenonceau est inédite. Elle répond au principe de symétrie importé de l'architecture italienne, également adopté dans le plan du château de Bury[1137]. Il relevait également la démultiplication des points de vue sur la rivière et le rôle des larges couloirs dont la fonction était de mener aux fenêtres et balcons[1138]. Le programme des travaux prévus par la duchesse de Valentinois au moment de la construction du pont du château semble adopter la même logique. Nous avons

---

[1132] Antonio de Béatis (don), Madeleine Harvard de la Montagne, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande Belgique, France et Italie, 1517-1518,* Paris, 1913, p.197.
[1133] Simone De Reyff, « De la retraite à présence au monde : jardins de la Renaissance »dans *Seizième siècle,* n°5, 2009. p. 169-192, p. 174.
[1134] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 269-272.
[1135] Jean Guillaume, « La galerie : place et fonction », dans la *Revue de l'Art,* n°102, 1994, p. 38.
[1136] Françoise Boudon, « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », *op.cit.*, Paris, 1999, p. 137-183
[1137] Jean Guillaume, « Chenonceau avant la galerie. Le château des Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance » dans la *Gazette des Beaux-Arts,* janvier 1969, p. 29.
[1138] *Id.* note précédente, p. 36.

déjà signalé auparavant que la Grande Sénéchale souhaitait créer un vaste espace de réception et de passage sur la rivière reliant les deux rives du Cher[1139]. Le devis des travaux de construction, daté du 27 juillet 1557, montre que le projet de Diane de Poitiers était de créer une galerie largement ouverte sur la rivière[1140] conforme aux intentions de l'architecte du château des Bohier. La décision de la duchesse de Valentinois de conserver également le balcon situé au bout du corridor-galerie que l'on prolonge latéralement par « une trompe et surpante pour entrer en la guallerie dudict chasteau a la grand gallerie »[1141] le prouve assez. Deux pièces sont aménagées sur cette trompe, l'une servira de cabinet et sera en « faczon de chambre pour servir d'office avecq leur fenestre et portes », l'autre « qui sera a la fenestre qui est a présent sur la descente de la cuisine »[1142]. La précision de l'adjonction de « fenestre et portes » à la « chambre » montre bien qu'il était prévu un point de vue, sans doute un petit balcon, devant le cabinet. On souhaitait donc crée un lieu de réception tout en introduisant un nouvel axe de circulation qui servira à la promenade. Il s'agissait en effet, d'accéder à l'autre rive du Cher où la duchesse projetait peut-être de faire planter un second jardin. Points de vue et promenades sont donc également au cœur du projet architectural de Diane de Poitiers. Il faut également signaler que la « grande galerie » doit être raccordée au corridor du château des Bohier afin de prolonger l'axe de distribution principal de la demeure. Ce dernier, placé au centre de la construction, distribue toutes les pièces du château, constituant l'axe principal de circulation du logis. Cet axe fut redoublé, côté rive droite du Cher, par les balcons et ponts reliant les plate-formes précédant le château.[1143]. Cette allée fut, par la suite, achevée, du côté de la cour, par la mise en place d'une allée d'ormes (1557) mettant en scène l'entrée du château[1144]. Du côté de la rivière, le pont-galerie donnait accès à une autre allée menant au second jardin (planté par Catherine de Médicis en 1561-1562), côté commune de Francueil, allongeant encore la perspective (fig. 173). Le tracé de l'axe n'est cependant, pas parfaitement aligné avec celui du corridor du côté de la rivière en raison du déplacement sur le côté de la galerie bâtie par Catherine de Médicis. L'effet de transparence décrit par Le Plessis dans ses *Triomphes faictz à l'entrée du roy à Chenonceau,* en 1560[1145], et qui avait fait son émerveillement était donc

[1139] Voir partie I, chapitre 2, un rêve de pierre, p. 75-77.
[1140] Voir pièce justificative n°26.
[1141] *Id.* note précédente.
[1142] *Ibid.*
[1143] Voir pièce justificative n°20 et Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 184.
[1144] *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, 1556-1559, tome 23, *op. cit.* dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 217
[1145] Nous avons déjà cité cette remarque du Plessis selon laquelle, les portes du château ouvertes, on pouvait voir depuis l'allée jusque de l'autre côté de la rive du Cher (Partie I, chapitre 2, le parterre de Diane de Poitiers, p. 103.

quelque peu exagéré. Il témoigne cependant, de la volonté de créer un axe traversant depuis l'allée reliant le bourg au château jusque de l'autre côté de la rive s'appuyant sur le corridor galerie, circulation principale de la demeure. Cet axe était recoupé par l'allée « pour aller dudict chastel audict jardin par le pont faict de nouveau ». Reliant son parterre à l'allée principale créée à partir du corridor-galerie du château originel, on agençait le jardin à la manière d'une nouvelle pièce du château.

La promenade paraît être au centre de la composition du jardin, comme elle l'était dans celle du château (couloirs, galeries). Deux types de promenades sont crées dans le jardin de Diane. Le plan proposé par Jacques Androuet Du Cerceau, confirmé par le dessin aquarellé de Dupas de la Chauvignière (fig. 45) permet en effet, d'identifier deux axes majeurs en croix à l'intérieur du parterre, ainsi qu'une allée bordant la partie centrale du jardin. Cela permet une première promenade entre les quatre parties du « grand jardin ». Il est donc possible de circuler entre les parterres afin par exemple de profiter de la vue et de l'odeur des végétaux. Cette partie centrale du jardin constitue, en conséquence, une première promenade intime[1146].

En surplomb, un second niveau de promenade est créé. Il s'agit des terrasses aménagées sur la levée de terre ceignant le jardin. Chaque niveau de promenade se distingue par ses objectifs. Le premier niveau (au centre du parterre) rappelle le type de *l'hortus conclusus*. Le second est ouvert vers l'extérieur. Ces deux niveaux de promenades évoquent ceux de la demeure. Le premier niveau de circulation ordonne l'intérieur du jardin et donc les parterres, comme le corridor-galerie et l'escalier du château desservent les pièces (fig. 76). L'allée bordant le centre du parterre permet de donner accès au second niveau de promenade tourné vers l'extérieur, comme les couloirs du château mènent aux fenêtres. Le jardin déploie donc une variété d'axes de circulations propres à multiplier les promenades. Il faut également ajouter qu'à la Renaissance celle-ci joue un rôle de plus en plus ostentatoire[1147]. Cette « parade »[1148] de la promenade permet au propriétaire de faire du jardin un lieu privilégié pour exposer sa grandeur notamment grâce à l'introduction de ces armoiries dans les parterres (Gaillon, Anet, peut-être Chenonceau)[1149]. À l'instar des programmes iconographiques développés dans les châteaux, la décoration des parterres devient un moyen pour le propriétaire de créer un discours à sa propre gloire. La composition des jardins illustre ainsi parfaitement la réflexion à propos

[1146] La problématique relative à la création d'une aire plus intime dans le jardin central grâce à l'adjonction d'allées d'arbres bordant la terrasse a été traitée dans Partie I, chapitre 2, Le parterre de Diane, p. 90-91.
[1147] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », *op. cit.*, Paris, 1999, p. 269-272.
[1148] Nous empruntons ce terme à Marie-Madeleine Fontaine (*id.* note précédente).
[1149] Cet aspect du jardin a déjà été signalé par Marie-Madeleine de Fontaine (Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », *op. cit.*, Paris, 1999, p

du jardin humaniste crée par Érasme selon laquelle « Pour demeurer le relais d'une contemplation heureuse, la variété doit, à l'image du jardin qui la contient, se plier au contrôle de l'esprit qui la sélectionne et l'organise »[1150]. Le jardin de la Renaissance, comme celui de Chenonceau, est donc compris comme un espace qui, pour être beau, doit être correctement distribué et organisé.

Nous retrouvons d'ailleurs à Azay-le-Rideau ce souci de « distribuer » l'espace jardin (fig. 5). Les axes de composition de l'ensemble château-jardin s'appuient sur les communications des espaces bâtis (escalier d'honneur) et plantés (passage). Ces derniers sont situés au centre des façades afin de renforcer une impression d'unité entre château et jardin. Escalier et passage se répondent et jouent des rôles analogues dans la distribution de ces deux espaces. La thématique de la promenade paraît encore sous-tendre le programme architectural de cet ensemble château-jardin. Les hautes loggias aménagées au niveau des paliers de l'escalier d'honneur permettent de larges vues sur l'extérieur tant du côté de la cour que du côté de la rivière (fig. 15). L'escalier constitue donc un lieu de circulation, mais également un beau point de vue pour jouir du panorama sur l'Indre et ses berges (fig. 5). Le passage sur le jardin semble avoir été construit sur un principe assez similaire. Un pont-levis surplombant la douve en constituait l'extrémité (fig. 5). Cet accès amovible permet une halte bien venue, un point de vue d'où l'on pouvait prendre plaisir à observer l'eau dans les fossés mis en eau. Par ailleurs, la douve est conçue pour communiquer avec la rivière et constituait un vivier à poisson, permettant de fournir la table du maître des lieux, mais également de profiter du spectacle des poissons et du gibier d'eau[1151]. Le visiteur peut ainsi, se promenant dans la cour, apprécier le décor du château, puis traverser le passage, jouir du spectacle de l'eau et du gibier avant de profiter du jardin planté de l'autre côté de la douve. L'absence de murs de clôture permet également de déambuler le long des berges de l'île plantée et de bénéficier de points de vue multiples sur les rives sauvages des îlots jalonnant l'Indre au sud du jardin, le pont à l'ouest ou le bourg au nord[1152]. La vue est donc mise au service de la promenade et le passage sur le jardin sert cette mise en scène en procurant au promeneur une nouvelle destination à sa déambulation. La rivière demeure le dénominateur commun de ces vues, puisque les principales étapes de la promenade (escalier dans le corps de logis principal, pont traversant la douve, promenades le

[1150] Simone De Reyff, « De la retraite à présence au monde : jardins de la Renaissance »dans *Seizième siècle*, n°5, 2009. p. 174.

[1151] Les fossés semblent en effet, au XVI[e] siècle, être apprécié tant pour l'élevage de poissons que pour la chasse au gibier d'eau. Charles Estienne, Jean Liébault (éd.) L*'agriculture et maison rustique,* Paris, 1564, livre IIII chapitre 12, « Qu'il faut curer les estangs », fol. 94 r°.

[1152] La restitution des vues sur l'extérieure du jardin a été réalisée dans la partie II de notre étude, chapitre 3, Une topographie mise à profit ?, p. 144-156.

long des berges) restent peu ou prou liées à la vue sur l'Indre. Ce lien entre rivière et promenade est également très étroit dans la composition de Chenonceau où les couloirs du château, comme les allées du jardin, sont conçus pour mener vers l'eau. Ce souci de lier cet élément à la promenade est de plus en plus fréquent durant la seconde moitié du XVI^{e} siècle. En effet, Jacques Androuet Du Cerceau en donne plusieurs modèles dans son *Troisième livre d'architecture* et dans ses bâtiments à plaisir (fig. 156 et 155). Les modèles 4, 19, 20, 35 et 37 en témoignent. L'eau borde l'ensemble château-jardin, et les allées de ces derniers sont pensées de manière à mener vers l'eau. Des points de vues spécifiques pour jouir du spectacle de ces vastes étendues cristallines y sont aménagées telles que les galeries à colonnades (bâtiment à plaisir et modèle 37 –fig. 155), les plate-formes bordées de balustrades (modèle 20 – fig. 153) ou encore les pavillons avec terre-plein maçonnés (modèle 35 et 37). Plus rarement, l'eau structure cet ensemble, c'est notamment le cas du modèle XIX où elle délimite l'espace bâti au centre de la composition, ainsi que l'espace constitué par le carré du jardin. Tous deux sont construits dans un étang artificiel précédé par les communs (fig. 160 et 161). Xavier Pagazani a montré que le souci de lier structuration de l'espace, promenade et eau est une préoccupation également présente dans les compositions de plusieurs demeures du XVI^{e} siècle en Normandie[1153].

Jacques Androuet Du Cerceau, dans ses modèles, établit les jardins aux pieds des corps de logis permettant ainsi de belles vues sur ces derniers. L'eau, souvent située en bordure de jardin, est également visible depuis les fenêtres de la demeure. Celle-ci de point final à la promenade, devient élément d'agrément essentiel à la mise en scène des vues à distance sur le paysage autour du château. Dans les lettres-poèmes de Mellin de Saint-Gelais à propos du château d'Anet, en 1548, cet environnement est de plus en plus donné à voir au visiteur en une seule vue :

> « Bois et ruisseaux avons a nostre porte,
> Dont la beauté ne peult estre entendue
> De qui n'en voit l'assiette et l'estendue
> (…) De l'élégant et louable édifice
> Qui monstre bien, en mesure et haultesse,
> La modestie et bon sens de l'hostesse.
> Sans l'avoir veu tel ne l'eusse cuydé,
> Tant il est propre et bien accommodé.
> Puis au sortir de l'œuvre des maçons,

[1153] Xavier Pagazani, Claude Mignot (préf.) *La demeure noble en Haute-Normandie,* Tours/Rennes, 2014, p. 282-289.

On void jardins de quatre ou cinq façons,
Qui font trouver en leurs plans tous divers
La primevere aux plus gellés hyvers :
Trop me fauldroit parlant temporiser
Si tu voulois particulariser.
(…) Auprés n'y a ny montagne, ny coste,
Ny droict rocher qui le soleil nous oste,
Tant seulement la plaine est desguisée,
D'une colline en tous lieux sy aisée » [1154]

Cette recherche est également présente dans les compositions de Chenonceau et Azay-le-Rideau, dont nous avons précédemment pu reconstituer l'environnement[1155]. Les logis des propriétaires ou au moins les appartements les plus richement décorés étaient situés face aux jardins[1156]. Les quelques vers de Saint-Gelais témoignent encore, du goût des contemporains pour la promenade, non seulement dans le château et le jardin, mais aussi autour de celui-ci. La structuration des vues est donc devenue une préoccupation essentielle consistant à offrir le paysage comme un spectacle au sens moderne du terme. Toutefois, il s'agit d'un spectacle qui doit être « praticable »[1157] de manière à pouvoir l'arpenter.

Dans les propriétés de Diane de Poitiers, cette théâtralisation des vues a pris plusieurs formes. À Anet (fig. 87), en effet, les espaces châteaux et jardins étaient unifiés grâce à l'adjonction de vastes galeries bordant les parterres faces à la demeure. Le jardin se trouvait en contre-bas des logis. Il ne communiquait pas, originellement, avec la demeure. Le corps de logis faisant face au jardin fut bâti à une date antérieure aux travaux entrepris par Philibert De l'Orme[1158]. Celui-ci afin de renforcer ce corps de bâtiment, prit le parti de le doubler d'un cryptoportique lui permettant d'élever une terrasse à son sommet. Cette dernière communiquait directement avec les appartements du roi et de Diane de Poitiers, situés au premier niveau. Il devenait donc possible de descendre au jardin grâce à un escalier monumental en forme de croissant de lune[1159]. Le jardin se trouvait ainsi, limité au sud par le cryptoportique, le vieux château des Brézé réuni à la basse-cour et une galerie du côté de la cour « ou est la fontaine de

[1154] Mellin de Saint-Gelais, Donald Stone Jr. *Œuvres poétiques françaises*, Paris, 1995, vol. II, p. 123-127.
[1155] Voir partie 2, chapitre 3, Une topographie mise à profit ?, p. 144-156.
[1156] Voir partie 1, chapitre 2, Le château des Berthelot, p. 54-56.
[1157] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 271.
[1158] Jean-Pierre Babelon, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570)*, Paris, 2000, Catalogue, notice n°42, p. 254-275.
[1159] Ce point a été traité dans la partie 3, chapitre 5, 1.2 Promenade et mise en scène : De l'importance des jeux de volumes dans la composition du jardin d'Anet, p. 262-267.

dianne ». Les trois autres faces du jardin étaient cernées de galeries de pierre. Cette hauteur de bâtiment correspondait à l'élévation du rez-de-chaussée du château. La terrasse au sommet du cryptoportique, située au niveau du premier étage, dominait le jardin et permettait de voir au-delà. Le propriétaire et ses invités pouvaient ainsi, apprécier le panorama sur le jardin du château en contre-bas et sur le parc que De l'Orme avait aménagé en grille de canaux[1160]. Le jardin était donc « contenu dans l'architecture »[1161] et séparé de son environnement par elle. L'eau soulignait cette séparation puisque la rivière de l'Eure baignait le fossé bordant au nord la galerie. De l'Orme avait toutefois, pris soin d'aménager un motif de scansion entre demeure et jardin en creusant le fossé au pied de la salle dite « des baigneries » en demi-lune, motif qui répondait à l'escalier du cryptoportique (cet élément n'était cependant pas visible depuis la terrasse, car il était masqué par la galerie). L'eau paraît ainsi, d'avantage servir à l'architecte d'élément de structuration, de délimitation que de trait d'union à la composition.

À Chenonceau, en revanche, les vues entre le château, le jardin et son environnement sont plus libres. La composition est toutefois, moins régulière et paraît plus archaïque. En effet, du fait de la position du château bâti dans le cours du Cher, le jardin ne pouvait, comme à Bury ou à Anet, être bâti directement face aux logis du roi[1162]. Ce dernier se trouvait donc légèrement rejeté sur le côté. Il demeurait cependant, visible depuis les appartements à l'est et la terrasse aménagée au temps des Bohier, entre la chapelle et le pavillon hors œuvre. L'eau de la rivière avait été mise à profit afin de créer le carré en île de la duchesse de Valentinois. Elle cernait l'ensemble du jardin, donnant l'illusion que ce dernier avait été bâti dans le cours du Cher. Cette composition répondait à celle du château, lui-même bâti dans le courant de la rivière.

L'eau paraît à la fois ponctuer et unir l'ensemble château-jardin. Elle ne structure plus l'espace, puisque cette fonction est assurée par les allées (fig. 64), mais lui sert de trait d'union. Le jardin n'est plus ceinturé par le bâti mais semble lui répondre. Sa position, légèrement rejeté sur le côté en avant du château, ainsi que l'itinéraire suivit par les visiteurs de la Grande Sénéchale montrent par ailleurs, l'existence d'une hiérarchie entre demeure et jardin. Ce dernier est visible au sortir de l'allée d'ormes, dès l'entrée. Jacques Androuet Du Cerceau a par ailleurs, dessiné sur sa vue à vol d'oiseau (fig. 64) des balustrades en bordure du quart sud-ouest de

---

[1160] Au sujet de la grille de canaux d'Anet, voir partie 2, chapitre 4, La France, le jardin de canaux et l'île de Cythère, p. 203-204.

[1161] Nous empruntons, ici, cette expression à Wolfram Prinz et Ronald G. Keiss (*Das Französische Schloss der Renaissance*, Berlin, 1985, p. 337).

[1162] La chambre du roi est localisée dans un inventaire des meubles daté de 1547 (pièce justificative n° 19) au rez-de-chaussée à proximité de la chapelle et de la librairie. Nous avons démontré précédemment qu'en une occasion au moins Diane de Poitiers a reçu dans ce même appartement, Henri II (Partie 1, chapitre 2, un rêve de pierre, p. 71-73).

l'avant-cour. Si ces balustrades ne sont plus en place aujourd'hui (des balustrades similaires ornent toutefois, encore la plate-forme de la tour des Marques -fig. 70, 71 et 72), un parapet existe toujours et permet de s'y accouder. L'intérieur du parterre n'est cependant pas visible depuis ce point. L'avant-cour se trouve en effet, à un niveau légèrement plus bas que le parterre. La levée de terre servant de structure au jardin obstrue la vue à l'intérieur du parterre. La terrasse à son sommet surplombe la partie centrale du jardin. Poursuivant son parcours vers l'entrée, le visiteur accède à la plate-forme des Marques légèrement en hauteur par rapport au parterre (fig. 71 et 72). La vue à ce niveau y est un peu plus dégagée. Le promeneur se trouve à une altitude proche du sommet de la terrasse ce qui lui permet d'apercevoir la composition du parterre intérieur et de jouir du spectacle du grand jet d'eau de la fontaine centrale (fig. 62). Arrivé devant les portes du château, il peut encore s'arrêter pour découvrir le jardin, à distance, depuis l'une des demi-lunes ornant le pont qui précède l'entrée de la demeure (fig. 74). Situés sur un niveau encore plus élevé que la plate-forme de la tour des Marques auquel on accède par des volées de quelques marches, les demi-lunes disposent d'un point de vue plus étendue sur le jardin de Diane que l'on peut alors découvrir dans sa globalité. Cet itinéraire soigné concédant de nombreuses haltes et points de vue pour le visiteur paraît constituer un agréable préambule à la demeure. En effet, le jardin se trouvant à l'avant et en dessous de celle-ci, lui est soumis. Il est toutefois, offert en spectacle au visiteur dès l'entrée du château. L'eau joue également un rôle dans la mise en scène de cet itinéraire, puisqu'elle sépare les différentes haltes du voyageur. Elle longe d'abord la partie nord de l'avant-cour, tout en la séparant à l'ouest du jardin de Diane (fig. 64). Elle entoure ensuite, la plate-forme des Marques, ainsi que l'ensemble du parterre, comme le suggère la vue depuis cette dernière (fig. 64). Enfin, elle borde le château et s'écoule sous les arches sur lesquelles reposent les balcons à l'entrée de la demeure. L'ensemble est, ainsi, structuré par l'eau de la rivière qui accompagne le promeneur à chaque étape de sa pérégrination. À Chenonceau, l'élément aquatique est donc un agréable auxiliaire à la promenade. Il retrouve une fonction structurelle qui n'affecte pas l'ensemble château-jardin lui-même, mais la mise en scène de sa promenade comme cela était également le cas à Azay-le-Rideau. Mise en scène de la promenade et effets de vues constituent ainsi, les éléments les plus novateurs des château et jardin de Chenonceau.

De la nature ordonnée à la nature indomptée

« J'aime fort les jardins qui sentent le sauvage,
J'aime le bruit de l'eau qui gazoille au rivage.
La devisant sur l'herbe aveq'un mien amy
Je me suis par les fleurs bien souvent endormy
A l'ombrage d'un saule… »
Pierre de Ronsard, *Responces aus injures*[1163]

L'ouverture de la vue par la mise en scène de la promenade permettait naturellement au promeneur de jouir du paysage forestier bordant les jardins. Or, la promenade en forêt jouait déjà au Moyen Âge, un rôle important dans la « vie autour du château » en France. Le soin mis par les architectes à faire voisiner parcs et jardins dans leurs créations (le Quesnoy) en témoigne. Cette promenade semble prendre plus d'ampleur au XVI[e] siècle et constituer selon le mot de Marie-Madeleine Fontaine « une véritable visite aux arbres »[1164]. Le témoignage de Denis Lambin, secrétaire du cardinal François de Tournon (1489-1562) permet d'ailleurs d'apprécier ce goût et les bénéfices qu'en tiraient les promeneurs lorsqu'avec une escorte, ils

> « se précipitent dans une forêt dont les chemins sont larges et sablonneux, de sorte que l'on a pas à craindre pour les chaussures l'humidité de la boue ou du moellon[1165] délayé ; d'autres se promènent seuls, plus lentement, parce qu'ils ne supportent pas de laisser cette promenade improductive et sans lecture. Cet exercice, pour tous, dure généralement une heure. »[1166]

Denis Lambin nous fournit ici, plusieurs éléments importants. Tout d'abord, l'emploi du verbe « précipiter » par l'auteur lorsqu'il parle de la promenade en forêt ne paraît pas anodin. L'usage de ce terme dénote une action hâtive, le besoin très vif du cardinal de Tournon d'accomplir cette promenade. Lambin insiste également sur la qualité des chemins à la fois « larges et sablonneux » dont il souligne l'utilité pour le confort du promeneur. La promenade en forêt est donc un exercice nécessaire, mais qui doit se faire dans un cadre spécialement aménagé pour le plaisir. Il précise encore que la déambulation pourra être de deux natures en constituant « un exercice plus vif » ou « plus lentement » afin de permettre au marcheur de compléter sa marche

---

[1163] Pierre de Ronsard, *Responces aux injures*, Paris, 1563, fol. 30. Disponible sur Gallica, Bibliothèque Nationale de France, consulté le 09/03/2015 sur : http://gallica.bnf.fr

[1164] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV[e] et XVI[e] siècle, op. cit.,* Paris, 1999, p. 273.

[1165] Le mot « moellon » désigne une pierre de petite taille, pouvant servir par exemple au terrassement. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 31/03/2016 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1166] Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV[e] et XVI[e] siècle, op. cit.,* Paris, 1999, p. 273.

par quelques réflexions ou lectures. Enfin, le secrétaire spécifie que cette activité « pour tous, dure généralement une heure ». Il s'agit donc d'une occupation à la fois nécessaire et réglée.

Si l'exercice semble au centre de cette activité selon le témoignage de Denis Lambin, le goût pour le paysage forestier est également une composante importante de cette promenade. Le cardinal de Tournon en affectionne l'étude ainsi qu'en témoigne l'ouvrage de Benoît Court *Hortorum libri*[1167] (1562) que le prélat semble lui avoir commandé et qui constitue une encyclopédie sur les arbres. Marie-Madeleine Fontaine a par ailleurs, relevé que ce goût pour ces végétaux est également partagé par le roi, François I[er]. L'anecdote racontée par Jean du Choul dans son *Histoire du chêne* en est une bonne illustration. En forêt de Tronsac, près de Bourges (Cher) se trouvait un chêne si haut que l'on n'était pas parvenu à en déterminer l'âge ni la taille. Le roi impressionné par cet imposant végétal avait fait construire une plate-forme en planches, afin de pouvoir s'allonger sous ses branches pour en admirer la beauté quand il venait tout spécialement le visiter au cours de ses chasses[1168]. Ce goût du monarque pour les beaux arbres est particulièrement manifeste au château de Fontainebleau. Le célèbre jardin des Pins, qui devait sous le règne d'Henri II, attiré à lui les logis du souverain, fut créé à la demande du roi François I[er] qui le fit planté d'une multitude d'arbres (pins, saules maritimes, etc.). La littérature du temps n'échappe d'ailleurs, pas à ce goût pour le végétal ainsi que l'illustrent les *Foresteries*[1169] de Jean Vauquelin de la Frenaye. Inspirée de *l'Arcadie* de Sannazar (1502), la pastorale de de la Frenaye se lit comme une

> « pérégrination d'arbres en arbres, tous énumérés comme la marque même de chaque lieu, sur lesquels on va inscrire les uns après les autres divers poèmes et inscriptions : successivement hêtre, érable, ormeau, aulne, épine haute, tremble, frêne, cerisier sauvage, ceriseau, chêne, coudrier »[1170].

[1167] Benoît Court *Hortorum libri triginta…in quibus continetur arborum historia, partim ex probatissimis quibusque autoribus, partim ex ipsius autoris observasione collecta,* Lyon, 1560. Marie-Madeleine Fontaine avait déjà relevé l'importance de cet ouvrage dénotant le goût du cardinal pour les arbres (Marie-Madeleine Fontaine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 273).

[1168] Jean du Choul, *De varia quercu Historia,* Lyon, 1555, p. 41. Cette anecdote a déjà été rapportée par Marie-Madeleine Fontaine dans « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 273.

[1169] Les *Foresteries* se composent de deux volumes rédigés par Jean Vauquelin de la Frenaye (1536-1607) et publiés à Poitiers en 1555. Il s'agit d'une œuvre de jeunesse du poète puisque Jean Vauquelin a vingt ans lorsqu'il publie ces ouvrages. Cette œuvre ne connaît pas un grand succès, mais attire l'attention de Ronsard et des membres de la Pléiade (à ce sujet voir notamment Marc Bensimon, « Les *Foresteries* de Jean Vauquelin de la Fresnaye et les productions pastorales de la Pléiade », dans *Modern Language Notes*, n°73, 1958, p. 25-33).

[1170] Marie-Madeleine Fontaine dans « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècle, op. cit.*, Paris, 1999, p. 274, note, 89.

Les traités relatifs au jardinage font également l'éloge de la promenade en forêt et de la beauté de l'arbre. Ainsi, Jean Liébault dans son *Agriculture et maison rustique* précise-t-il :

> « Or le principal plaisir et passetemps qui vient du bois sauvage, c'est que quant il est joignant la maison et habitation champestre, qui est le lieu ou il doit estre assis ou planté, il est plaisant a la veue, car par sa verdure diverse, il délecte merveilleusement et recrée d'un grand contentement la veue »[1171]

Liébault en définit le contenu et les qualités

> « il peut avoir dans lesdits bois, connins, lievres, escureaux, et autres sortes de menues bestes, plaisantes a veoir […] par temps chaud, vous pouvez estre a l'air, dans ledit bois, qui vous couvre et defend de l'injure et malice du soleil, et vous donne frescheur contre le chaud : et y a verdure resjouissante, tant sur les branches que par les terres, qui garde son herbe verte, pour la frescheur des arbres, en couverture d'iceux. »[1172] et « […] par temps d'hyver estant dans ledit bois, vous estes hors de l'injure et force des vents, et grands froids, qui rompent les bois : et estes en ce lieu solitaire ou vous pouvez vaquer a lire, escrire, et penser a voz affaires, sans estre distraits, ne jetter vostre veue par grand pais eslongné : d'autant que la veue en peut transpercer le bois ou buissons. »[1173]

Les bois entourant la demeure jouent donc un rôle important dans la réflexion de Jean Liébault et constituent un élément essentiel dans le plaisir que peut retirer le propriétaire de sa promenade : « parquoy pour le plaisir, proffit et beauté du lieu, il convient planter bois »[1174]. Dans la seconde partie de notre étude, nous avons pu restituer l'environnement des châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau[1175]. Nous avons déjà pu souligner l'importance que pouvait conférer l'absence de clôture dans ces jardins pour la vue sur le paysage sauvage les voisinant. Nous souhaiterions à présent, revenir sur la composition de cet espace afin de montrer en quoi, il répond à une codification, une esthétique et peut-être finalement à une mise en scène de l'ensemble château-jardin.

À Azay-le-Rideau (fig. 10 et 11), le château et le jardin bénéficient d'une seule vue sur un paysage sauvage. En effet, au nord, le panorama offert par le jardin est limité par les murailles entourant le bourg.[1176]. À l'ouest, le jardin donne sur le grand pont de la ville d'Azay, constitué d'une succession de ponts de bois et de pierre[1177]. La vue proposée au promeneur de ce côté du jardin est donc subordonnée à cet édifice. Au sud, il jouit de larges vues sur plusieurs îles dont nous avons pu restituer les plantations[1178]. Chaque île accueille un type de végétaux

---

[1171] Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique,* Paris, 1583, fol. 359 v°.
[1172] *Id.* note précédente.
[1173] *Ibid.* fol. 359 r°.
[1174] *Ibid.*
[1175] Partie II, chapitre 3, Une topographie mise à profit ?, p. 144-156.
[1176] *Id.* note précédente, p. 147-153.
[1177] *Ibid.*
[1178] *Ibid.*

différent : la première (la plus à l'est) est constituée d'un pré, la seconde (la plus à l'ouest) d'une oseraie et la troisième d'un taillis. La variété de ces plantations répond à un double objectif qu'Olivier de Serres, dans son traité *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* précisera :

> « De ranger séparément les especes des arbres, il a été montré combien telle singularité cause de beauté et d'adjencement es taillis. En cest endroit, telle distinction n'est pas moins louable que plaisante voiant de belles chesnaies d'un costé, de l'austre chastaineraires, les ormaies, les coudraies, les fresnaies »[1179]

Par ailleurs, le soin apporté aux arbres permettra

> « ceste liberté sans grande tare, ne toucher a l'honneur de la forest, pour bastir, et austres causes, l'on y pourra coupper des arbres, par ci par la, es endroicts les plus touffus. Ajoustant a ce profit, le plaisir du promenoir par des grandes allées qu'on espargnera a travers de la forest en divers endroits »[1180]

Les arbres pourront ainsi, servir pour la coupe et la vente, mais constitueront également un spectacle agréable à la vue. L'oseraie présente un intérêt particulier puisqu'il peut être utilisé tant « pour le service que pour le plaisir, si a ce l'on destine les osiers, les disposans en espaliers, tonnelles, berceaux, cabinets et semblables gentillesses »[1181]. L'oseraie constituait donc un agréable panorama. Jean Liébault dans son *agriculture et maison rustique* signale à ce sujet : « c'est chose louable et bien séante voir de sa fenestre beaucoup d'arpens de terre bien cultivez, tant en prairie qu'en saulaye[1182] et terres labourables »[1183]. À Azay-le-Rideau, le type de panorama proposé est anlogue à celui recommandé par Jean Liébault, puisque deux des îles répondent à cette définition étant composées d'une prairie et d'une oseraie.

Il ne s'agit cependant pas d'un paysage dont on peut profiter en l'arpentant. La vue sur les îles est faite pour que l'on l'apprécie de loin. La déclaration de fief de Gilles Berthelot et les aveux d'Antoine Raffin et d'Henri de Vassé, ne mentionnent pas, en effet, la construction de ponts les reliant au château ou au jardin. Un *Plan et nivellement de toute la ville et du faux-bourg d'Azay-le-Rideau,* daté de l'an XII (1803-1804) montre cependant qu'au XIX^{e} siècle cette liaison a été réalisée (fig. 7), la mise en place de ponts était donc possible. Cette absence

---

[1179] Olivier de Serres *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* Paris, 1605, p. 794.
[1180] *Id.* note précédente, p. 795.
[1181] *Ibid.* p. 820.
[1182] Le terme de « saulaye » est parfois employé pour désigner indifféremment une saulaie où poussent des saules et l'oseraie où pousse une variété de saules spécifiquement utilisée pour la vannerie. C'est notamment le cas dans la déclaration rédigé par Gilles Berthelot (v. 1520) et l'aveu d'Henri François de Vassé (1er septembre 1670) où nous avons pu établir que le même lieu était désigné sous les deux vocables (Partie 2, chapitre 3, une géographie mise à profit ?, p. 147-153).
[1183] Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique,* Paris, 1583, fol. 131 v°.

de communications entre la demeure, son jardin et les îles montre donc bien que l'on souhaite garder ce paysage à distance. Par ailleurs, l'absence de clôture et les larges baies aménagées dans la façade du château côté rivière (fig. 18) témoignent également de la volonté du propriétaire et/ou de son architecte de tirer profit de la vue sur le paysage fluvial. Il s'agit donc bien d'agrémenter château et jardin d'un panorama sur les îles, mais non de les arpenter. La déambulation n'est prévue que dans le jardin. La distanciation entre les deux espaces est d'ailleurs naturellement opérée grâce à la topographie du lieu. Château et jardin sont construits sur une île dans le cours de l'Indre tandis que les prés, taillis et oseraies sont plantés sur d'autres îles de la rivière. Une fois encore, l'eau joue un rôle de séparation des espaces. Elle accompagne la promenade, mais constitue un obstacle physique à la déambulation dans les espaces plus sauvages des autres îles qui, en conséquence, ne semblent pas avoir été aménagés pour autre chose que pour le bénéfice de sa production (bois pour la coupe et la vente, prairie pour la fourniture de la nourriture des animaux, etc.).

À Chenonceau, les espaces sauvages constituent en revanche la presque totalité de l'environnement du jardin. À l'ouest, le jardin donne sur l'avant-cour, le château et le pont galerie que Diane de Poitiers a commencé à faire construire. Tandis qu'au nord, le parterre fait face à la garenne du parc. À l'est, le jardin de Diane est bordé par un taillis et un verger[1184]. Olivier de Serres, dans son traité *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* précise qu' « Il est a souhaiter la garenne estre prés de la maison, tant pour le plaisir de la pouvoir souvent et aisément visiter et y prendre la frescheur de l'ombrage ; que pour la conservation des conins[1185] lesquels facilement l'on desrobe, estant en lieu escarter »[1186]. La garenne constitue donc un espace utile et agréable à la fois. De Serres recommande la fermeture de la garenne par des murailles ou par des fossés mis en eau. Or, dans l'aveu et dénombrement présenté au roi par Thomas Bohier, le 18 mai 1523, le propriétaire de Chenonceau précise que « prez mondict chastel de Chenonceau, j'ay deux garennes a conilz[1187] closes a fossés et l'une contenant troys arpens ou environ, et l'autres contenant six arpens ou environ »[1188]. La vue à vol d'oiseau du « château et jardins avec projet d'extension » de Chenonceau réalisé par Jacques Androuet Du Cerceau (fig. 34) montre également qu'un second fossé avait été creusé au nord du parterre afin de délimiter le parc au niveau de la garenne. Néanmoins, cet aménagement n'apparaît plus sur

[1184] *Id.* note précédente.
[1185] Le terme de « conin » (subst. masc.) désigne le lapin. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1186] Olivier de Serres *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* Paris, 1605, p. 410.
[1187] Le mot « connil » est une déformation du vocable « conin » (subst. masc.).
[1188] Voir pièce justificative n°13.

le plan du château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy » (fig. 59). Le second fossé y est remplacé par une allée bordée d'arbres. Cette composition est reprise dans le dessin aquarellé de Dupas de la Chauviginière (fig. 45), ce qui paraît confirmer qu'un seul fossé séparait en fait, le parterre de la garenne. Le plan de la Chauvignière témoigne également du creusement autour de l'ensemble du parc de fossés mis en eau. Ces fossés apparaissent encore sur le cadastre napoléonien (fig. 25) et sont aujourd'hui toujours visibles (fig. 50). Le parc de Chenonceau répond donc à une disposition bien établie à la Renaissance. Par ailleurs, De Serres recommande la mise en eau vive des fossés ceignant la garenne afin d'y élever des poissons[1189]. À Chenonceau, les fossés du parc sont alimentés par la rivière du Cher (fig. 68). Les comptes conservés au château de Chenonceau ne nous permettent pas cependant, de savoir si ces derniers servaient de vivier. Si le « compte de régie » de l'année 1557 mentionne bien une activité de pêche à Chenonceau, la localisation de celle-ci n'est pas précisée[1190]. Par ailleurs, en 1557, les fossés en eau de la garenne semblent avoir été doublés de haie. Au mois de janvier 1557, André Bereau note en effet, « En ladicte sepmaine René Buisson a esté cinq journées a planter des hées en la garenne, pour lesquelles luy a esté paié la somme de dix solz »[1191].

La garenne de Chenonceau est appelée dans le « compte du parterre », la « garenne du glan ». André Bereau évoque dans sa comptabilité le versement à Pierre Goussard de huit livres une sol et six deniers pour le transport de gazon depuis la «garenne du glan » jusqu'au parterre de Diane. Or, dans cet article deux transports effectués par le même Pierre Goussard sont mentionnés : celui depuis la « garenne du glan » et un autre depuis les « pasturaulx de la mestairie de la Grange »[1192] que nous avons pu situer à l'est du parterre, donc directement à côté de la garenne mentionnée dans les comptes comme étant située au nord du jardin. Nous en concluons que le nom de « garenne du glan » se rapporte aux plantations réalisées dans la garenne dans laquelle plusieurs chênes, dont le fruit est le gland, devaient avoir été plantés. Ces arbres sont d'ailleurs nombreux dans le parc et servent de matériaux de construction, tant pour la charpenterie utilisée pour la construction de la levée de terre que pour « faire les paulx aux antes », plantée dans le parterre de Diane. André Bereau précise, dans sa comptabilité : « A Guillaume Vaslin pour deux charroys de son harnoys qui a esté aux boys de ceste seigneurie querir des chesnes que l'on avoit abattuz pour faire des paulx aux antes, a raison de quatre solz

[1189] *Id.* note précédente, p. 411.
[1190] Partie II, chapitre 3, une mise en scène de l'eau empruntée à la tradition médiévale ?, p. 133-134.
[1191] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 214, *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, 1556-1559, tome 23.
[1192] Voir pièce justificative n°22.

tournois pour charroy, a esté payé 8s »[1193]. Le chêne est alors un arbre particulièrement apprécié tant pour ses qualités de matériel de construction, que pour ses fruits[1194] ou la beauté de ses ramures. Jean Liébault dans son *Agriculture et maison rustique* lui consacre plusieurs pages dans lesquelles il précise : « Le chesne, c'est l'arbre de plus de fruict, et de plus grande commodité qu'arbre qui soit en la Gaule. Par ce, es anciens bois et forest l'on a tousjours gardé le bois de cette espèce, comme le plus nécessaire et proffitable. » Il faut encore rappeler le soin avec lequel François I^e^ avait fait aménagé le lieu où poussait le grand chêne du bois de Tronsac, afin de pouvoir profiter de la beauté de l'arbre[1195]. D'autres végétaux semblent particulièrement recommandés et appréciés dans les garennes et les parcs, notamment les ormes. Jean Liébault préconise en effet, de planter ces arbres aux côtés des chênes pour embellir les parcs : « Bien est vray que l'orme vient facilement et plantureusement depuis qu'il a prins la terre. Et qui voudroit, pour la diversité, mesler austre sorte de nature d'arbres parmi les austres, comme charme, hestre, tremble, et austre maniere de bois, faire le pourroit on, mais le plus que l'on peut faire de chesnes et chastaignier et le meilleur »[1196]. Ce mélange des arbres a été effectué dans le parc de Chenonceau, au mois de février 1557. André Bereau paie en effet, « a Guillaume Martin, Pierre Delataille et Pierre Bachet, pour chacun cinq journées de ceste sepmaine dernière passée, emploiées a planter des ormeaulx, couldres[1197] et autres plantatz au tour des cabinetz que l'on faict faire a la garenne »[1198].

Oliver de Serres conseille encore de mêler mûriers et noisetiers dans les taillis « Entre tous les sauvages a ceci les plus propres sont les meuriers, aprés les coudriers pour arbres de leur taille. De ces deux plantes, comme avant coureuses, en attendant d'emploier les autres especes d'arbres sauvages, sera dresser un taillis »[1199]. Or, nous avons déjà relevé que ces deux arbres avaient été implantés dans la garenne de Chenonceau qui est désignée sous le vocable de « taillis » dans la matrice cadastrale attaché à la section C du château du cadastre

---

[1193] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 138, *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.

[1194] Jean Liébault précise en effet, que le gland peut être utilisé « tel qu'en temps de famine l'on en peut faire du pain mixtionné de quelque peu d'orge ou d'avoine » (Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique*, Paris, 1583, fol. 355 r°).

[1195] Jean du Choul, *De varia quercu Historia*, Lyon, 1555, p. 41.

[1196] Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique*, Paris, 1583, fol. 355 r°.

[1197] Le mot « coudres » (subst. masc.) désigne le noisetier. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1198] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 218, *Archives du château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du pont, 1556-1559, tome 23.

[1199] *Id.* note précédente, p. 785.

napoléonien[1200], ce qui laisserait supposer qu'un taillis jouxtait la garenne au XVI[e] siècle et qu'il l'a remplacée à une date inconnue. Or, sur le dessin aquarellé de Dupas de la Chauvignière, confirmé par la matrice cadastrale de la section C du château (fig. 45 et 25), nous avons pu retrouver la trace d'un taillis situé à l'est du parterre. Garenne et taillis se mêlent donc à Chenonceau selon une composition qu'Oliver De Serres présente comme traditionnelle. Ces taillis seront complétés, selon les recommandations de l'auteur, par la plantation de chênes qui permettront de faire voisiner taillis et forêt, ils « seront choisis pour estre emploiés a peupler nouvelles forest et taillis »[1201], de même que les ormes ; tous cultivés dans la garenne et les parcs de Chenonceau afin de répondre semble-t-il à des fins tant utiles qu'agréables. Olivier de Serres, Charles Estienne et Jean Liébault évoquent la qualité décorative de ces arbres dans leurs traités. Ils notent que l'on peut « bigarrer le taillis en mettant diverses especes d'arbres pour le décorement »[1202] car « Ce sera en imitant la nature que fonderons notre intention. A telle cause choisirons d'entre l'infinie multitude des arbres de ses thresors, les plus propres a nostre dessein, pour, seuls, estre logés et gouvernés, ainsi qu'il appartient[1203] ». Par ailleurs, Charles Estienne et Jean Liébault insistent sur la nécessité de planter d'agréables arbres le long des allées bordant le parc, il recommande pour se faire l'usage des ormes « Les alentours dudict bois doivent avoir douze pieds de larges, et sur les rivages de toutes lesdites allées […], l'on y doit planter es ormeaux de quatre toises en quatre toises, coupez a teste, de sept pieds de haut ou environ, pour donner forme ausdites allées : parce qu'en se pourmenant au plus beau lieu du monde si l'on y trouve douceur, on se sasche »[1204]. La duchesse de Valentinois et/ou son jardinier connaissait sans doute la valeur décorative que ces contemporains attribuaient à cet arbre[1205] dont on usa pour créer l'avenue principale donnant accès au château en 1557[1206]. La « vue à vol d'oiseau des château et jardins avec projet d'extension » de Chenonceau réalisée par Du Cerceau (fig. 59), ainsi que le dessin aquarellé de Dupas de la Chauvignière (fig. 45) permettent de voir que cette allée d'ormes a été utilisée selon un double usage : traditionnel dans le cadre de la promenade bordant le parc tel que recommandé par Charles Estienne et Jean Liébault, et novateur afin de prolonger l'axe majeur de la demeure et de mettre en scène l'entrée au château.

[1200] *Archives départementaes d'Indre-et-Loire*, Matrice cadastrale de la commune de Chenonceaux, années 1826-1914, côte 3P3/732.
[1201] Olivier de Serres *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* Paris, 1605, p. 785.
[1202] *Id.* note précédente, p. 790.
[1203] *Ibid.*, p.782.
[1204] Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique,* Paris, 1583, fol. 355 v°.
[1205] L'orme apportera plus de beauté parce « qu'ils sont plus beaux, jettent plus de bois et plus de couverture » (Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique*, Paris, 1583, fol. 361 v°).
[1206] Voir pièce justificative n°22.

Outre, le parc, la garenne et les taillis situés à l'est du parterre de Diane. Nous avons pu, retrouver la trace d'un verger accosté au taillis[1207]. Ce verger est représenté dans le dessin aquarellé de Dupas de la Chauvignière (fig. 45). Il fut sans doute planté en quinconce comme cela était de tradition : « La plus part disposent leurs vergers à la quinqu'once *(sic)*, pour le plaisir de voir les arbres alignés droittement en tout sens, et les diverses allées qui en tel ordre se présentent à l'œil, où l'on trouve du contentement »[1208]. L'ensemble des garenne, parc, taillis et verger sont donc construits de manière à profiter de la promenade. Ils sont constitués de diverses espèces sauvages et fruitières qui constituaient d'intéressants contrastes de manière à présenter au promeneur un spectacle varié, comme cela était également le cas à Azay-le-Rideau. Toutefois, contrairement à ce dernier, à Chenonceau il s'agit d'un panorama dont la promenade semble constituer l'élément essentiel. Les différents ensembles constituant château, jardin et paysage ont été soigneusement construits grâce à une allée à la fois longue et large marquant l'accès principal à la demeure : l'allée d'ormes. Celle-ci permettait la transition entre un espace sauvage ou semi-sauvage (un bois structuré par des allées et cabinets) à un lieu civilisé (représenté par le château et son jardin rigoureusement structuré). Une carte hydrographique de la région de Chenonceau (fig. 68) montre que des fossés entourent l'ensemble du parc (et le séparent du bourg) dont la construction est attestée comme nous l'avons signalé plus haut, dès 1523[1209]. Ces fossés en eau bordent également l'allée principale menant au château et enveloppent le jardin. L'eau constitue de ce fait, un élément de séparation des espaces qui forme à la fois une barrière naturelle contre les intrusions des bêtes sauvages dans le parc, tout en composant un élément décoratif. L'eau est associée à l'allée principale menant au château par le biais de longs fossés qui vont border la garenne, l'avant-cour avant de se joindre à ceux situés au nord, puis à l'ouest du parterre de Diane. L'eau rythme de ce fait, la pérégrination créant une agréable ponctuation à celle-ci, un élément répétitif de la composition, permettant à la fois la séparation et la transition entre les espaces.

L'eau est de plus en plus abondante au fur et à mesure que l'on se rapproche du jardin et du château. Ce choix laisse deviner un rapport de hiérarchie entre ces espaces dont l'eau vient signaler l'importance. Par ailleurs, en tant qu'élément de séparation entre parc et jardin, elle permettait d'opposer espace sauvage et civilisé de la même manière qu'à Azay-le-Rideau. Toutefois, contrairement à cette composition, il ne s'agit pas de tirer parti de la présence d'île

[1207] Voir partie II, chapitre 3, une topographie mise à profit ?, p. 153-154.
[1208] Olivier de Serres *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1605, p. 643.
[1209] Voir pièce justificative n°13.

dans le cours de la rivière, on a artificiellement créé cette impression par le creusement de fossés mis eau, ce qui paraît indiquer une volonté de séparer visuellement espace sauvage ou semi-sauvage et espace planté, tout en conservant la possibilité de voir et d'arpenter ces lieux. Il s'agit de donner l'illusion que le château émerge d'une clairière de forêt. Cette mise en scène du palais enchanté bordé par un espace forestier est un thème bien connu de la littérature du XVI[e] siècle[1210], or *l'Hypnerotomachia Poliphili* eut une influence essentielle sur le jardin français et en particulier le jardin d'île, typologie à laquelle les jardins de Chenonceau et d'Azay-le-Rideau se rattachent tous deux. Il semble donc intéressant d'aborder la question de l'influence du jardin imaginaire sur le jardin réel dans le cadre de ces deux constructions.

6.2 Du palais d'Apolidon aux châteaux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau

Les palais enchantés des bourgeois gentilhommes

« Je ne puis me garder quand j'ois nos architectes s'enfler de ces grands mots de pilastres, architraves, corniches, d'ouvrage corinthien et dorique et semblables de leur jargon, que mon imagination ne se saisissent incontinent du palais d'Apolidon.»

Michel de Montaigne, *Essais,* livre I, 1580.

Par ces mots, Michel de Montaigne (1533-1592) exprime à quel point architecture et littérature courtoise étaient étroitement liées dans l'esprit de ces contemporains du XVI[e] siècle. Le vocabulaire de l'un imprégnant l'autre et l'esthétique du second influençant le premier. Dans son étude, André Chastel (1989) a souligné l'influence que l'*Amadis de Gaule* a eu sur les châteaux des Valois[1211].

S'agissant des officiers de finance, Sylvie Charton-Le Clech (1993) dans une analyse des inventaires des bibliothèques de plusieurs membres de la Chancellerie au XVI[e] siècle[1212] conclue que leurs « convictions humanistes, religieuses et politiques sont présentes dans leurs bibliothèques et, d'une manière générale, dans le rapport qu'ils entretiennent avec leurs livres. »[1213] Le procès-verbal de la vente des biens meubles de Philippe Lesbahy daté des 17 octobre au 5 novembre 1537, témoigne que la bibliothèque du couple Berthelot s'inscrit dans

[1210] À ce sujet voir notamment, Danièle Duport, *Le jardin et la nature, ordre et variété dans la littérature de la Renaissance*, Genève, 2002, chapitre premier « Le jardin et l'allégorie », p. 119-157.
[1211] André Chastel, *Culture et demeures en France au XVI[e] siècle*, Paris, 1989, Chapitre 3 « Le palais d'Apolidon », p. 80-113.
[1212] Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI[e] siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, 1993, troisième partie, chapitre III « Les notaires et secrétaires du roi et les livres », p. 231-247 et quatrième partie « le mécénat et les cercles littéraires », p. 253-309.
[1213] *Id.* note précédente, p. 247.

une logique analogue[1214]. Sont mentionnés parmi les quatre-vingt-quatorze pièces, plusieurs ouvrages de droit laïque et canon, de théologie et d'histoire de la grammaire. Il ne s'y trouve consigné aucun roman. En ce qui concerne, Thomas Bohier, l'imprimeur et libraire humaniste Josse Bade (1461/1462-1535) dans l'épître dédicatoire du *Decachordum christianum* de Marco Vigiero (1517) nous fournit quelques indices relatifs aux goûts littéraires du général des finances de Normandie :

> « La subtilité de ton jugement est tel, et ta sagesse t'est si naturelle…que, même pris par les graves affaires de l'État, tu n'en a pas moins l'habitude de te consacrer longuement et fréquemment à l'étude des belles lettres, pensant, car tu es un homme avisé, que c'est le fait d'un esprit bas et dégradé que de ne s'occuper que des choses du corps. Car, comme les philosophes pensent qu'il est deux styles de vie, active et contemplative…tu approches de jour en jour de ce que les grecs célèbrent »[1215].

Il témoigne de sa culture humaniste ce que l'éducation donnée à ces fils Antoine et François vient confirmer. Il confie celle-ci à Rémi Roussel d'Aquitaine, universitaire et éditeur de *l'In Rhetoricien Isagoge* (1515) de Lulle Ramon[1216]. Roussel y dédie l'ouvrage aux fils de Thomas Bohier dont il loue la volonté de réussir non grâce à la faveur dont jouissait leur père à la cour, mais par leurs capacités intellectuelles. Le programme d'éducation décris par Lulle Ramon, dans son ouvrage, est « typique de la Renaissance […] c'est-à-dire qu'il est encyclopédique et garde quelques restes de l'époque scolastique, caressant le rêve d'enfermer toutes les sciences et connaissances dans un système mnémotechnique. »[1217] Thomas Bohier s'inscrit en cela dans une logique où « Le père de famille connaît et pratique les ouvrages qu'il veut voir étudiés par ses enfants et conseille le précepteur en ce sens. »[1218] Dans ce contexte humaniste et manichéen, quelle place peut occuper la lecture des romans courtois qui font la part belle au féerique et au merveilleux, dans la culture de ces deux généraux des finances ?

Au XVI^{e} siècle, après une période de recul aux XIII^{e} et XIV^{e} siècle, la chanson de geste connaît un regain de succès « en proposant ce qui est devenu une idéologie »[1219]. La noblesse

---

[1214] *Archives départementales d'Indre-et-Loire,* chartrier d'Azay-le-Rideau, côtes E 770. L'intégralité de ce procès-verbal a été transcrit dans Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,* rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012, annexe 2, p. 55-64.

[1215] Nous reprenons ici, la transcription de l'épître dédicatoire publiée par Josse Bade dans le *Decachordum christianum* de Marco Vigiero (Bibliothèque Nationale de France, côte D. 54480) éditée par Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^{e} siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547),* Toulouse, 1993, p. 260, note 15.

[1216] *Bibliothèque Municipale d'Orléans,* fonds anciens, cote Rés. D1236-2.

[1217] Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^{e} siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547),* Toulouse, 1993, p. 192.

[1218] *Id.* note précédente, p. 193.

[1219] Benjamin Deruelle, « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVIe siècle : les prologues de chanson de gestes imprimées », dans *Revue historique,* 2010-3, n°655, p. 555-576. Consulté sur le 14/05/2014, Cairn. info. Disponible sur : http://www.cairn.info/revue-historique-2010-3-page-551.htm

d'épée y est proposée comme modèle à suivre. Or, nombre de ces romans[1220] proposent des archétypes de châteaux enchantés dont le type est inspiré de constructions réelles et rappelle le cadre des cours royales. L'une de ces œuvres illustre parfaitement l'interpénétration entre demeure réelle et imaginaire, il s'agit de l'*Amadis de Gaule.* Publiée en 1508 à Saragosse (Espagne), elle est rédigée par Garci Rodriguez de Montalvo (1450-1505). Elle raconte les aventures du chevalier errant Amadis, accompagné de son frère Galaor et protégé par l'enchanteur Alquif ou la fée Urgande, afin de conquérir la belle Oriane. L'œuvre de Montalvo connut en France une vogue particulièrement importante si bien qu'en 1540 François I^er^ en demanda une traduction en français. Il confia cette tâche à Nicolas de Herberay des Essarts (?-1522), son lieutenant d'artillerie. La diffusion de cet ouvrage en France et son succès ne semble cependant, pas dépendre de la traduction de des Essarts, elle en assure simplement un plus grand triomphe[1221]. La demande pressante du souverain à son compagnon d'arme d'une édition dont l'œuvre lui prit plusieurs années l'illustre bien[1222], ainsi que la vogue ou selon le mot de Dietmar Rieger (2011) la « vague » des *Amadis* en Europe du XVI^e^ au XVII^e^ siècle[1223].

André Chastel (1989) a signalé comment la traduction française de *l'Amadis* avait « rajeuni et relancé » ce motif du « château merveilleux »[1224], ceci particulièrement dans le livre IV (1543) de cet ouvrage. Des Essarts substitue à la description générique de l'œuvre originale du palais d'Apolidon un chapitre entièrement dédié à la *Description de l'ignographie[1225] et plant du palais que Apolidon avait fait construire en l'Isle Ferme.* Cette description était accompagnée d'une xylographie illustrant la géographie du lieu et précisant ses dimensions (fig. 174). Nous pouvons y observer un plan du palais dont la typologie rappelle le château de Chambord[1226], faisant face à un jardin clos de murs bordés de galeries dont la

---

[1220] Nous citerons pour ce qui est de la littérature française, entre autres le *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meung (1230-1280) dont François I^er^ détenait plusieurs exemplaires (Henri Victor Michelant, *Catalogues de la bibliothèque de François I^er^ à Blois en 1518*, Paris, 1863), le *Lancelot-Graal* d'un auteur resté anonyme (début du XIII^e^ siècle), François I^er^ en conservait un exemplaire dans sa bibliothèque de Blois (Henri Victor Michelant, *Catalogues de la bibliothèque de François I^er^ à Blois en 1518*, Paris, 1863, p. 21), *Guillaume de Dole* de Jean Renart (XIII^e^siècle), le *Roumans d'Artus le Restoré* d'un auteur anonyme (il s'agit d'un remaniement de l'œuvre *Artus de Bretagne* rédigé entre 1272 et 1312, dantant du XIV^e^ siècle) dont François Ier avait un exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale de France (Ms. Fr. 761) ou encore le *Cuer d'amour espris* de René d'Anjou (XV^e^ siècle).

[1221] André Chastel, *Culture et demeures*, Paris, 1989, p. 96.

[1222] Dietmar Rieger relève en effet, que Des Essarts dans le « prologue du translateur » dédié à Charles d'Orléans, évoque comme facteur déclenchant à la rédaction de son œuvre, ses longues heures de lecture durant les pauses que lui accorda la Paix de Nice conclue le 18 juin 1537. Or la traduction de Des Essarts fut publiée à Paris de 1540 à 1546. (Dietmar Rieger, « De Charlemagnes à Amadis. Les héros littéraires modèles des élites "chevaleresques" françaises du XVI^e^ siècle », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2011, n°22, p. 598).

[1223] *Id.* note précédente, p. 595.

[1224] André Chastel, *Culture et demeures*, Paris, 1989, p. 101.

[1225] iconographie.

[1226] André Chastel, *Culture et demeures*, Paris, 1989, p. 101-102.

position, face au jardin évoque celui de Bury-en-Blésois[1227]. L'idée est donc bien « de présenter comme modèle de demeure le château moderne » du règne de François I[er].[1228] L'ensemble est entouré par un parc dont les bras de la rivière en constituent les limites. Nous retrouvons, dans le jardin, certaines figures sans doute héritées du *Songe de Poliphile* : une fontaine de Vénus trône au milieu du jardin, tandis qu'un labyrinthe a été planté dans une des îles de la rivière (fig. 174). André Chastel a noté que créant ce chapitre à la gloire de la propriété du souverain français, Des Hessarts imaginait un manuel d'éducation à l'usage de la cour de France mettant en valeur une certaine formule artistique où la féerie du lieu restera définitivement associée à l'architecture des Valois et de ses courtisans[1229]. Édifiant des demeures modernes dont la typologie fut par la suite, vantée par la littérature courtoise chevaleresque « les nobles seigneurs tendaient à se présenter d'une certaine manière comme des figures de roman »[1230].

L'analogie des politiques d'acquisition des terres d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau par Gilles Berthelot et Thomas Bohier témoigne que ces derniers adoptent une façon de vivre dont les codes sont propres à révéler leur insertion dans un groupe social auquel ils souhaitent être identifiés : la noblesse d'épée[1231]. Ils adhèrent « à ce système qui fait de la terre, et plus exactement de la seigneurie, un élément essentiel du patrimoine familial qui fonde avec le service du roi, l'image de ce groupe social »[1232]. Or, cette accession à l'état de noble, que Gilles Berthelot et Thomas Bohier ont tous deux obtenu par leurs fonctions ne se conçoit pas sans la création de demeures de prestige propres à symboliser leur ascension sociale.

À Azay-le-Rideau, Gilles Berthelot entreprend d'abattre deux ailes de l'ancien du château et de conserver la « vieil tour carrée », ainsi que l'ancienne basse-cour fermée par un haut mur «percé en plusieurs endroits de canonnières pour la fortiffication »[1233]. Xavier Pagazani a montré que l'entrée du château était sans doute gardée par un pavillon cantonnée par deux tourelles[1234]. À ses nouveaux « corps de maison de pierres de tailles », il adjoint des « canonnières et maschicouliz et toureilles sus culz de lampes » (fig. 18) qui constitueront « des

---

[1227] *Id.* note précédente, p. 102.
[1228] *Ibid.*
[1229] *Ibid.* p. 104-105.
[1230] *Ibid.* p. 105.
[1231] Les politiques d'acquisition des terres d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ont été envisagées dans la première partie de notre étude, chapitre 1, L'eau et le jardin : historiographie et contexte historique de deux seigneuries de la première Renaissance, p. 31-49.
[1232] Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI[e] siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, 1993, p. 55.
[1233] *Id.* note précdente.
[1234] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,… op.cit.*, s.l., 15 mars 2012, p. 34.

marques de seigneurie et un rappel des droits du châtelain »[1235]. En outre, deux ponts-levis (dont nous avons déjà signalé la qualité symbolique pour la tradition seigneuriale[1236]) reliaient le château à la basse-cour et au jardin[1237].

Au château de Chenonceau. les piles de l'ancien moulin des Marques ont été remployées pour bâtir celui des Bohier[1238]. Il conserve une tour du château de ces prédécesseurs, la tour des Marques (fig. 28). Il y ajoute cependant, une toiture conique et d'un chemin de ronde supporté par de petites consoles en guise de mâchicoulis, ainsi qu'un perron (dont nous avons déjà signalé la connotation relative au statut du seigneur[1239]). Deux pont-levis relient la plate-forme de la tour des Marques à l'entrée du château et à la berge sur laquelle sont bâtis les communs. Des tourelles d'angles (également employées à Azay) entourent le château, toutefois comme les mâchicoulis d'Azay-le-Rideau, elles constituent moins un élément d'architecture défensive que décorative et symbolique. Il s'agit de rendre visible le nouveau statut du propriétaire par l'insertion d'éléments propres à rappeler l'architecture des demeures seigneuriales médiévales. Celles-ci adoptent les caractéristiques emblématiques des droits du châtelain-seigneur tout en proposant un programme propre à faire de ces propriétés des demeures de prestiges «apparaissant comme la démonstration d'une réussite sociale, [qui] prenait valeur de symbole par sa nouveauté même[1240]».

Si *l'Amadis de Gaule*, tel que traduit et illustré par Des Hessarts n'eut pas d'influence directe sur les constructions d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau puisque postérieure aux œuvres de Gilles Berthelot et Thomas Bohier, il illustre la tendance de plus en plus forte de la cour française et de la noblesse d'épée de répondre à certains canons issus de la littérature courtoise. Le château bâti sur une île enchantée en est un archétype bien connu[1241] et la topographie des demeures d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ne pouvait manquer d'évoquer ces modèles auprès d'un public averti[1242].

André Chastel a cependant noté que la mise en valeur des architectures « modernes » des châteaux de prestige du Val de Loire de la première moitié du XVI^{e} siècle étaient imputables en premier lieu à la noblesse de robe, tandis que les « grandes maisons de vieille noblesse, en

[1235] Alain Salamagne, « Les "marques de château", lecture d'une symbolique seigneuriale (XVI^{e}-XVI^{e} siècles) », *op. cit.*, Turnhout, 2011, p. 140.
[1236] Partie I, chapitre 2, un jardin artificiellement isolé par l'eau, p. 64-65.
[1237] Voir pièce justificative n°10.
[1238] Voir pièce justificative n°13.
[1239] Partie 1, chapitre 2, un rêve de pierre : le château de Chenonceau, p. 67-68.
[1240] André Chastel, *Culture et demeures*, Paris, 1989, p. 91.
[1241] Partie 2, chapitre 4, Le jardin d'île dans la littérature au XV^{e} siècle, p. 158-177.
[1242] Benjamin Deruelle, « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVIe siècle : les prologues de chanson de gestes imprimées », dans *Revue historique*, 2010-3, n°655, p. 555

étaient encore le plus souvent à augmenter à reconstruire et à "recoudre" […] des châteaux anciens »[1243]. Néanmoins, à Azay-le-Rideau tout comme à Chenonceau, les propriétaires et/ou leurs architectes ont tirés profits de plans anciens. La modernité de leur construction s'inscrit donc dans une tradition de reconstruction, imitée de celle de la noblesse d'épée, tout en y ajoutant des éléments issus de formes italianisantes plus régulières et plus neuves. Imitation et adaptation constituent donc le moteur des constructions d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau. Le château étant l'élément essentiel à la mise en valeur du statut, en conséquence il reçoit les « marques » de la symbolique seigneuriale issues des traditions castrales et littéraires. Il s'agit pour leurs propriétaires de s'approprier l'idéologie nobiliaire tout en mettant en valeur, ce qui est perçu par la bourgeoisie comme symbolique de cette dernière : le château.

Les documents relatifs à la propriété d'Antoine Raffin, conservées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire ne contiennent aucune mentions relatives à des travaux d'aménagements du jardin[1244]. Au château de Chenonceau, Diane de Poitiers entreprend dès 1551, de doter son château d'un nouveau « parterre » qui sera visible depuis les appartements royaux[1245]. La littérature a-t-elle eu une incidence sur la composition du jardin de la duchesse de Valentinois ?

[1243] André Chastel, *Culture et demeures*, Paris, 1989, p. 91.
[1244] *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, « Documents datant des dernières années de Philipe Lesbahy, 1542-1563 », chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 769 ; « Entrée en possession de la seigneurie d'Azay-le-Rideau par Guy de Lansac après son mariage avec Antoinette Raffin », chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 773 ; « Inventaire après décès d'Antoinette Raffin, 6 février 1629 », chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 774 ; « Testaments d'Antoine Raffin, 4 septembre 1536 et 20 mai 1543 », chartrier d'Azay, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 777.
[1245] L'existence d'une chambre du roi à Chenonceau a été démontrée dans la première partie de notre étude, chapitre 2, Un rêve de pierre, p. 71-73.

Diane et le mythe à Chenonceau

« …La fille de Latonne
Et Phoebus tout voyant
Sont nez du dieu qui tonne
D'un sceptre foudroyant
Phoebus de ses douceurs
Anime les neufs sœurs :
Les Neufs Sœurs, que Mémoire
Conceut de Jupiter,
Pour l'immortelle gloire
Des Princes réciter,
Dont HENRY tient le lieu »
Joachim Du Bellay, *Recueil de poésies diverses,* Paris, 1549, p.182.

Chenonceau, château idéal d'un bourgeois anobli, devient en 1547 la propriété de Diane de Poitiers. Celle-ci fut sans doute charmée par la topographie du lieu. Jean-Pierre Babelon (2000) écrit à ce sujet : « Dès lors, quel joyau de l'immense rivière de diamants pourrait rivaliser avec Chenonceau ? Quel palais les dieux-fleuves et les naïades ont-ils chéri d'avantage et mieux comblé de leurs présents ? »[1246] Le château de Chenonceau invite à la rêverie, au conte de fées. La vogue du roman courtois au XVI[e] siècle, que la multiplication des *Amadis* en France et en Europe vient confirmer[1247], participe sans doute, à cette époque, à souligner cette impression. La personne de Diane de Poitiers est d'ailleurs, attachée à deux volumes de ces *Amadis :* le livre XI (1554) traduit par Jacques de Gohory[1248] et le livre XII (1556) par Guillaume Aubert. Ces derniers dédient en effet, ces ouvrages à la duchesse de Valentinois[1249].

[1246] Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau,* Paris, 2000, p. 10.
[1247] *Id.* note précédente, p. 595.
[1248] Cette traduction de *l'Amadis de Gaule* de Gohory ne semble pas avoir rencontré le succès escomptée auprès de la duchesse de Valentinois. Dans son épître à la traduction du livre XIII dédié à Catherine de Clermont, maréchale de Retz, Gohory s'exclame en effet : « Recevez donc nostre Sylves Madame debon visage et amyable regard : lequel je luy espere meilleur de vous et plus heureux que n'ont eu par cy devant mon Agesilan et sa Diane de celle à qui je les ay adressées en l'unzieme livre. » (Feliciano de Silva, Jacques de Gohory (trad.), *Le treiziesme livre d'Amadis de Gaule,* Paris, 1571, fol. III v°). Le livre XI de *L'Amadis* de Gohory devait toutefois servir de source d'inspiration aux « poètes d'Anet » tel Jodelle ou Du Bellay. À ce sujet voir Gorris Camos Rosanna, « Diane de Guindaye, Pentésilée et les autres, ou les Diane de Gohory », dans les *Cahiers d'Albinéa,* 2002, n°14, p. 296 et Jean Balsamo, « 'Dire le paradis d'Anet'. Les poètes français de la génération de 1550 et l'architecture », dans Madeleine Bertaud (éd.), *Architectes et architecture dans la littérature française,* Travaux de Littérature, XII, 1999, p. 339-34 et du même auteur : « les poètes d'Anet », dans Hervé Oursel (dir.), Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les Arts,* actes du colloque tenu à l'École du Louvre et au musée national de la Renaissance – Écouen, les 25, 26 et 27 septembre 1997, p. 417-425.
[1249] Feliciano de Sylva, Jacques de Gohory (trad.), *L'onziesme livre d'Amadis de Gaule,* Paris, 1554 et *Le treziesme livre d'Amadis de Gaule*, Paris, 1571. Il s'agit de deux romans faisant suite à l'épopée d'Amadis de Gaule pour la conquête d'Oriane, ils mettent en scène ses descendants notamment Diane de Giundaye et Agesilan. Au sujet du

Au livre XI, Gohory réalise une traduction libre[1250] d'une suite de *l'Amadis de Gaule,* rédigée par Feliciano de Silva (1492 ?-1558 ?) mettant en scène les descendants d'Amadis et d'Oriane. Il y raconte notamment les aventures du chevalier Agesilan pour la conquête de la princesse Diane de l'île de Guindaye, « la plus belle princesse du monde ».[1251] L'allusion à la Grande Sénéchale et à sa légendaire beauté y est transparente. Jacques de Gohory précise en effet, dans son épître dédicatoire : « cette histoire de Diane m'adresse speciallement a vostre grandeur, comme proprement destinée par la conformité de son nom. Laquelle, figure une idée de toute perfection, de beauté et de grace représentant vostre semblable excellence.[1252] » L'auteur y a opéré une double identification de la princesse de Guindaye. Celle-ci est, dès l'épître dédicatoire, identifiée à la duchesse de Valentinois comme la figure de « toute perfection (…) représentant vostre semblable excellence », mais aussi à la déesse Diane. Le palais dans lequel la princesse de Guindaye est cachée par sa mère la reine Sydonie, œuvre du magicien et architecte Cinistides, est composé selon un plan massé orné aux quatre angles par des tours, chacune dédiée à un dieu antique : Mars, Saturne, Jupiter et Phoebus. La tour de Phoebus est la plus richement ornée, elle est « comme destinée au plus beau et au plus accomply des princes du monde »[1253]. Or, dans cette tour se trouve un escalier en vis qui descend à une cave consacrée à sa sœur Diane. Cette « cave » est en fait, le palais de Diane que l'auteur situe « vers le dedans du quarré a l'endroit d'un des trois palais (faisans le donjon rond au mylieu de ce quadrangle) lequel estoit pareillement le plus orné des trois »[1254]. Sur le portail de la cave, l'on peut lire « La clarté de Diane durera couverte en éclipse, jusques a ce qu'elle soit esclaircie par la lueur de l'obscur Apollon »[1255]. La référence à l'obscur Apollon peut paraître étonnante. En effet, Apollon ou Phoebus est traditionnellement associé au soleil, il s'agit donc d'un dieu lumineux. L'explication de cette référence se trouve sans doute dans le qualificatif employé pour désigner Phoebus qui est « le plus beau et accomply des Princes ». Or, ce prince pourrait être une allusion à Henri II qui avait adopté le noir comme couleurs pour ses tenues et que l'on

---

succès des *Amadis* dans l'hexagone voir notamment : Nicole Cazauran et alli, *Les Amadis en France au XVI^e^ siècle*, Cahier V.L. Saulnier n°17, Paris, 2000.

[1250] Jacques deGohory ajoute en effet, plusieurs chapitres à l'œuvre de Silva (chapitres 2, 37 et 55), modifie l'ordre de chapitres espagnols (les chapitres originaux 1, 2, 3, 4, et 5 deviennent dans l'édition française les chapitres 4, 1, 2, 3 et 5) et rallonge les chapitres 87 et 89. Gorris Camos Rosanna, « Diane de Guindaye, Pentésilée et les autres, ou les Diane de Gohory », dans les *Cahiers d'Albinéa,* 2002, n°14, p. 291-332.

[1251] Feliciano de Silva, Jacques de Gohory (trad.), *L'Onzieme livre d'Amadis de Gaule, traduit d'espagnol en francoys, continuant les entreprises chevalereuses et aventures estranges, tant de luy que des princes de son sang...*, Paris, 1554.

[1252] Feliciano de Silva, Jacques de Gohory (trad.), *L'Onzieme livre d'Amadis de Gaule, op.cit,* Paris, 1554, « epistre ».

[1253] *Id.* note précédente, fol. II r°.

[1254] *Ibid.*

[1255] *Ibid.*

surnommait, comme Amadis d'ailleurs, le « beau ténébreux »[1256]. Par ailleurs, Diane de Poitiers s'était approprié à plusieurs reprises « par différents média, le personnage mythologique [Diane] en tant qu'identité de représentation » tandis que le souverain était représenté à Anet notamment, comme un nouvel Apollon[1257]. L'obscur Apollon est donc Henri II. Jacques de Gohory imite ainsi, l'hommage rendu par la duchesse de Valentinois à son royal amant, dont « La vaste demeure de la vénérable Diane [Anet] est consacrée à Phoebus à qui Diane rapporte ce qu'elle a reçu »[1258].

Dans le roman de Gohory, la reine Sydonie fait installer Diane de Guindaye, dans le palais souterrain dédié à la déesse éponyme, faisant *de facto* de sa « plus divine qu'humaine » fille l'incarnation de la divinité lunaire. L'auteur précise au chapitre deux que le palais/donjon de Diane est le premier que Cinistides a fait bâtir. Il est composé de trois corps de logis, chacun « garny de toutes les pieces requises a la commodité du logement et service d'un grand seigneur ou d'une grande dame »[1259]. Dans son épître dédicatoire, Gohory assimile la demeure de sa Diane de Guindaye à celle de Diane de Poitiers[1260] : « Elle fut longuement gardée en un chasteau de singuliere architecture retrayant a vostre Anet »[1261]. Néanmoins, la gravure qui l'illustre est celle qui figurait déjà dans *L'Amadis de Gaule* traduite par Nicolas de Herberay des Essarts (1542) représentant le palais d'Apolidon. Devons-nous en conclure que l'intention de Gohory n'est pas de décrire le château de la duchesse de Valentinois, mais d'assimiler le palais de l'amour d'Amadis et d'Oriane à celui de la maîtresse royale ? Un indice nous est peut-être fourni par la description des appartements du palais de Diane/Diane de Guindaye. Le donjon est, en effet, orné de tapisseries racontant les histoires d'Endymion et Actéon, lesquels, à la Renaissance, était considérés comme rattachés à la lyrique amoureuse[1262]. Hélène Casanova-Robin a d'ailleurs souligné l'analogie entre le traitement de la légende de Diane et

---

[1256] Ivan Cloulas, *Henri II*, Paris, 1985 et Simone Bertière, *Les reines de France au temps des Valois, le Beau XVI^e siècle*, tome 1, Paris, 1996, p. 327.

[1257] Sigrid Ruby, « Diane de Poitiers : veuve et favorite », dans Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), Eugène Pascal (collab.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 2007, p. 390.

[1258] PHOEBO SACRATA EST ALMA DOMUS AMPLA DIANAE VERUM ACCEPTA CUI CUNTA DIANA REFERT. Traduction d'après François Gébelin, *Les châteaux de la Renaissance*, Paris, 1927, p. 46, n°4.

[1259] *Ibid.* fol. 3

[1260] L'assimilation du château où est emprisonnée la princesse de Guindaye à celui d'Anet est signalé par l'auteur qui cite plusieurs éléments connus de la demeure de la grande Sénéchale tels que les cabinets à lambris, le grand portail surmonté de la statue d'une Diane au cerf ou les vitraux « peints à blanc », Feliciano de Silva, Jacques de Gohory (trad.), *L'Onzieme livre d'Amadis de Gaule, op.cit*, Paris, 1554, fol. II v°

[1261] Feliciano de Silva, Jacques de Gohory (trad.), *L'Onzieme livre d'Amadis de Gaule, op.cit*, Paris, 1554, « epistre ».

[1262] Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets dun mythe à la Renaissanceet à l'âge baroque,* Paris, 2003, partie I, chapitre 5 « En marge de la lecture allégorique, l'appropriation littéraire », p. 137-157 et partie II, chapitre 2 « *Ut pictura …amatoria*, l'inscription dans la rhétorique amoureuse », p.215-246.

Actéon à la fin du XV^e siècle et un épisode du cinquième tome du *Lancelot-Graal*[1263], signe de la faveur du mythe et de son association avec le roman courtois. L'érotisation du mythe de Diane et Actéon en France, se poursuivit au cours du XVI^e siècle grâce tout d'abord à la traduction de la *Généalogie des dieux* rédigée par Boccace et traduite en 1498 et en 1531[1264], puis sous l'influence de l'école de Fontainebleau[1265]. L'ouvrage de Jacques de Gohory semble donc introduire une évolution dans laquelle le palais idéal d'Apolidon devient celui de Diane et de Phoebus.

Diane de Poitiers avait déjà entrepris dans sa demeure d'Anet de créer une iconographie mythologique et allégorique dans laquelle elle se présentait telle une nouvelle déesse au service d'Apollon/Henri II[1266]. Or, les travaux débutés dans le jardin de Chenonceau en 1551, sont contemporains de ceux effectués à Anet par la Grande Sénéchale. Est-il possible que cette dernière ait choisi d'introduire une iconographie similaire dans sa propriété ligérienne ?

Le château de Chenonceau de par sa topographie et son plan devait sans doute évoquer une certaine familiarité avec le palais d'Apolidon à une époque où *L'Amadis de Gaule* de Nicolas de Herberay des Essarts connaît son plus grand succès[1267]. Dans son édition du quatrième volume de *l'Amadis*, Herberay Des Essarts proposait dans une xylographie une illustration de l'Isle Ferme (fig. 174). Le palais est bâti sur une île dans le cours d'une rivière, il présente un plan composé de deux ensembles de bâtiments : l'un de plan quadrangulaire, massé et orné aux angles de quatre tourelles et l'autre composé d'un mur bas entourant le palais principal également scandé aux angles de tourelles. Si l'élévation que Des Essarts fournit avec le plan présente d'avantage de parenté avec le château de Chambord[1268], le plan du corps de bâtiments central est constitué par un plan quadripartite analogue à celui du château de Chenonceau (fig. 175). L'apparente similarité des deux demeures pouvait donc, pour un public averti, inviter à l'assimilation du château de conte au château réel.

À partir de 1551, Diane de Poitiers décide d'agrémenter son château d'un jardin. Elle choisit pour cela, une typologie particulière : le jardin d'île. Or, ce type de jardin fortement influencé par la littérature courtoise et notamment par *l'Hypnerotomachia Poliphili.*[1269], est très

[1263] *Id.* note précédente, p. 138-139.
[1264] Boccace, *Genealogia deorum,* Venise, 1472.
[1265] Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets dun mythe à la Renaissanceet à l'âge baroque,* Paris, 2003, Chapitre 5 « En marge de la lecture allégorique, l'appropriation littéraire », p. 159-160.
[1266] Françoise Baridon, *Diane de Poitiers et le mythe de Diane,* Paris, 1963, chapitre II « Diane de Poitiers : comparaison, allégorie et métaphore », p. 50-84.
[1267] À ce sujet, voir notamment : ouvrage collectif, *Amadis de Gaule en France au XVI^e siècle*, Paris, 2000, Chaiers V.L. Saulnier, n°17.
[1268] André Chastel, *Culture et demeures,* Paris, 1989, p. 101-102.
[1269] Partie II, chapitre 4, La France, le jardin d'eau et l'île de Cythère, p. 191-218.

en vogue en France lorsque la Grande Sénéchale fait bâtir celui de Chenonceau. Celui-ci répondait-il simplement à une « mode » ou servait-il également une iconographie subtilement distillée par la favorite royale ?

La topographie du lieu où Diane de Poitiers décide de faire construire son jardin nous fournit un premier indice. Le jardin est cerné sur trois côtés par des bois (garenne, taillis, verger)[1270]. Or, Diane, déesse mythologique à laquelle la duchesse de Valentinois s'identifie dans son discours iconographique, est la divinité de la chasse[1271]. Elle est donc par essence une déité sylvestre. L'omniprésence de l'eau autour du jardin (fossés, rivière) permet de planter un décor évocateur : arrivant de l'allée centrale, percée dans le bois de Chenonceau (fig. 66), le promeneur découvre une sorte de clairière où le château et son jardin lui apparaissent (fig. 67). Suivant le chemin de l'eau qui l'a accompagné durant son trajet le long de l'allée (fig. 51), sur sa gauche, il atteint le pont de bois qui donnait alors accès à la plate-forme sur laquelle était construit le jardin (fig. 59). Or, dans les *Métamorphoses*, Ovide, contant l'aventure d'Actéon, précise que la grotte où se baigne la Chasseresse se trouve dans la plaine de Garaphie. Cette plaine doit son nom à une source coulant au pied du Cithéron, non loin de la cité de Platées (Grèce)[1272]. Ovide décrit le lieu ainsi :

> « Dans sa plus lointaine retraite, est un antre forestier, dont l'aménagement ne doit rien à l'art : la nature, par son seul génie, y avait donné l'illusion de l'art, car avec la pierre ponce vive et le tuf léger, elle avait tracé la courbe d'une voûte naturelle. Une source transparente à droite, fait entendre le bruit d'un filet d'eau, et remplit un large bassin entouré d'une ceinture de gazon. »[1273]

L'eau joue donc un rôle essentiel dans la description d'Ovide, elle est à la fois l'élément qui donne son nom au lieu et constitue l'élément qui va attirer l'attention du voyageur. De même, à Chenonceau lorsque le visiteur entrait dans l'avant-cour, son intérêt devait être éveillé par le bruit produit par l'eau au moyen de deux sources. La première la plus importante et que l'on pouvait immédiatement voir : la rivière du Cher bordant à la fois le château et le jardin. La seconde, la fontaine à haut jet du parterre. Jacques Androuet Du Cerceau la décrit comme « un petit caillou d'un demi pied [16, 25 cm[1274]], ou environ, avec un trou d'un poulce [2,7 cm] et demi de diametre, et fermé d'une cheville de bois laquelle ostée il sort un gect d'eaue de la

---

[1270] Partie II, chapitre 3, Une topographie mise à profit ?, p. 152-155.
[1271] À ce sujet voir notamment Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets dun mythe à la Renaissanceet à l'âge baroque,* Paris, 2003, p.30-31.
[1272] Ovide, Joseph Chamonard (trad.), *Les Métamorphoses,* Paris, 1966, livre III, p. 410, note 154.
[1273] *Id.* note précédente, p. 93.
[1274] Maurice Delaveau, *Les Unités de mesure sous l'ancien régime,* Tours, 1990, p.5.

hauteur de trois thoises [5,85 m] de hault qui est une belle et plaisante invention »[1275]. De la fontaine sourdait donc une eau puissante (fig. 188) qui devait en conséquence, être entendue de loin. Ce type de fontaine appelait deux évocations. La première paraît être issue de la tradition ovidienne. Dans ces *Métamorphoses*, Ovide, lorsqu'il décrit la transformation en cerf d'Actéon évoque le lieu du bain de Diane. Il dépeint « Une source transparente à droite, [qui] fait entendre le bruit d'un filet d'eau, et remplit un large bassin entouré d'une ceinture de gazon. »[1276] Le bassin du parterre de Diane à Chenonceau, se trouve au centre du jardin, bordé par des allées gazonnées :

> « les terrasses et levées desquelz foussez sont au-dedans dudict jardin, qui ont troys toises de large aultant qu'emporte le circuit dudict jardin, et le dedans d'icelles sont faictes de gazons pour lesquelles choses faire à convenu plusieurs arbres, pierres et gazons »[1277].

Ce parterre ceint de toute part par l'eau, et directement accosté à la rivière au sud, permet l'évocation de la source à droite de laquelle se trouve le bassin entouré de verdure où se baigne la divinité. Diane de Poitiers n'oublie cependant pas d'honorer son royal amant dans une seconde évocation. La fontaine est constituée par un petit rocher dont le modèle paraît inspiré par le mont Parnasse associé au Dieu Apollon/Phoebus et aux muses[1278]. Choisissant de placer une référence au mythe d'Apollon au centre de son jardin, Diane de Poitiers consacrait indirectement celui-ci au dieu du soleil et des arts, allégorie d'Henri II. Elle reproduisait de cette manière, l'hommage rendu au souverain, de manière plus nettement affichée dans sa demeure principale du château d'Anet, par l'inscription que nous avons déjà citée plus haut.

Dans sa description du lieu où Actéon surprend Diane, Ovide insiste sur le cadre de la découverte du jeune héros. Il témoigne ainsi, de la volonté de l'inscrire dans une poétique où l'on reconnaisse une tradition, le *locus amoenus,*[1279] « dont l'aménagement ne doit rien à l'art : la nature, par son seul génie y avait donné l'illusion de l'art ». Construisant son jardin sur un principe analogue, l'architecte du parterre a créé deux espaces distincts. L'un est libre et visible, il s'agit de la terrasse gazonnée que l'on peut arpenter. L'autre est plus intime, il s'agit de

---

[1275] Jacques Androuet Du Cerceau, *Les plus escellents bâtiments de France,* Paris, 1576-1579, vol. 2, notice « Chenonceau ».
[1276] *Id.* note précédente, p. 93.
[1277] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 122, *Archives du Château de Chenonceau,* Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.
[1278] Yves D. Papin, *Dictionnaire de la mythologie,* Paris, 2000, p.19.
[1279] Hélène Casanova-Robin avait déjà relevé cette caractéristique de la description d'Ovide du bain de Diane. Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, p. 63.

l'espace central du jardin. Construit en contre-bas de la terrasse, il est limité par le mur de la terrasse que l'on a peut-être garni d'une haie afin de faire disparaître la clôture. Si le motif de la grotte évoqué par Ovide n'a pas été reproduit dans le jardin de la duchesse de Valentinois, la présence d'une haie a pu concourir à donner l'impression au visiteur de se trouver au cœur d'une clairière. Cette impression d'un lieu intime consacré à la déesse lunaire a pu être consolidée par la composition de la garenne toute proche du parterre de Diane. Située au nord de celui-ci et directement accosté au fossé du jardin, la garenne était plantée de chênes, d'ormes, de noisetiers et de mûriers blancs[1280]. Or, ces essences étaient alors utilisées en Italie dans les *boschi*[1281]. Lointain souvenir des bosquets sacrés antiques dédiés aux divinités, ils permettaient de ménager une subtile transition entre les parterres et le paysage vierge en offrant un aspect semi-sauvage que l'on pouvait ordonner, aménager et arpenter[1282]. Fondé, sur le modèle italien, ces derniers pouvaient être ornés de sculptures, cabinets, labyrinthes, etc[1283]. La garenne de Chenonceau qui accueillait des cabinets a pu répondre à cette typologie du *bosco.* Par ailleurs, le fait que le jardin soit doublé d'une garenne renvoyait de manière directe à l'activité cynégétique symbole de la déesse Diane. Ainsi, le parterre jouxtant un espace construit en hommage au bosquet sacré pouvait-il permettre au visiteur averti de considérer ce dernier comme un élément connexe au bosquet consacré à la divinité lunaire.

La somme de ces éléments subtils, mais qui, à une époque où les jeux allégoriques étaient courants à la cour de France[1284], paraît mettre en évidence l'existence d'une iconographie reposant sur le végétal et le minéral au sein du parterre de Diane[1285]. Il s'agit de représenter le cadre d'un nouveau bain de Diane, où la chasseresse est identifiée à Diane de Poitiers qui reçoit chez elle Actéon/Apollon/Henri II. Cette mise en scène de Diane de Poitiers et Henri II sous les traits de Diane et Actéon sera d'ailleurs reprise, notamment, par François Clouet (1510-1572) dans son fameux tableau *Le bain de Diane* (fig. 176). La lecture de ces éléments semble d'autant plus aisée pour le visiteur que la noblesse de la Renaissance possède

[1280] La composition des arbres de la garenne a été étudiée plus haut, Chapitre 6, 6.1, « de la nature ordnonnée à la nature indomptée », p. 284-289.
[1281] Pénélope Hobhouse, *L'Histoire des plantes et des jardins,* Paris, 1994, p. 147-148.
[1282] Monique Mosser (dir.), Georges Teyssot (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, 1991, p. 38.
[1283] Günter Mader, Leila Neubert-Mader, *Jardins italiens*, Fribourg (Suisse), 1987, p. 88-90.
[1284] Françoise Bardon, *Diane de Poitiers et le mythe de Diane*, Paris, 1963, p. 39.
[1285] Cette recherche d'introduire dans l'iconographie du bain de Diane des éléments prisés du jardin renaissant a déjà été signalé par Hélène Casanova-Robin à propos d'œuvre picturale de la Renaissance. Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, deuxième partie, chapitre 1, *ut pictura…* poésie et art figuré, p. 202-203

une culture ovidienne importante[1286]. Si nous ignorons si le dessin des parterres de Chenonceau était analogue à celui des parquets d'Anet, le langage végétal et minéral développé dans et autour du jardin de la duchesse de Valentinois permettent d'en envisager la possibilité. Ainsi, le jardin constituait-il à la manière des galeries, pièces et architectures du château d'Anet[1287] une collection d'images symboliques propres à glorifier sa personne et son rapport avec le roi.

Jouant sur les allégories de Diane et d'Apollon, la Grande Sénéchales introduisait encore une double ambiguïté. La première lui permettait d'entretenir le doute sur la nature de sa relation avec le roi qui fit écrire à Marino Cavalli, ambassadeur vénitien envoyé à la cour de France en 1546 : « Il [Henri II] n'est guère adonné aux femmes, la sienne lui suffit ; pour la conversation, il s'en tient a celle de Madame la sénéchale de Normandie, agée de quarante-huit ans. Il a pour elle une véritable tendresse, mais on pense qu'il n'y a rien la de lascif, que c'est comme mere et fils »[1288]. Diane et Apollon étant les jumeaux, enfants des amours de Zeus et de Leto, l'utilisation de cette allégorie pour représenter sa relation avec le roi permettait à la duchesse de Valentinois de conserver une image de veuve chaste et vertueuse qui constitua le centre de l'iconographie développée au château d'Anet[1289]. En outre, mettant en scène dans son parterre une sorte de nouveau bain de Diane par la présence d'un bassin situé au centre du jardin accosté à une source, la rivière ; la duchesse mettait en avant une fable : celle de Diane et Actéon, qui se colorait à la Renaissance d'une lyrique amoureuse[1290]. Diane y est représentée comme une image de la séduction dont la froideur n'est rendue que par sa familiarité avec l'eau, élément éminemment froid à la Renaissance[1291]. Or, Hélène Casanova-Robin a déjà souligné que la scène du bain de Diane dans l'œuvre d'Ovide, par son cadre et sa poétique, invitait à assimiler Diane à Vénus, déesse de l'amour[1292]. Diane de Poitiers, elle-même entretenait cette

---

[1286] À ce sujet, voir notamment : Henri Lamarque, la connaissance d'Ovide dans la Renaissance en Française, Lille, 1990. Par ailleurs, Diane de Poitiers détenait personnellement un manuscrit des *Métamorphoses* d'Ovide, il est donc probable que l'épisode du bain de Diane, lui était parfaitement connu et qu'elle contribua sans doute à l'expansion du thème à la Renaissance (Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, p. 234).

[1287] Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, p. 162-165.

[1288] Niccolo Tommaseo (éd.), *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle,* Paris, 1838, vol. 1, p. 286-287.

[1289] Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, p. 162.

[1290] *Id.* note précédente, p. 137-172.

[1291] Cette perception de l'élément aquatique découle de la théorie des humeurs soutenue à la Renaissance par la redécouverte des traités de médecine grecque et romaine tels que les ouvrages de Galien, la *Collection hippocratique* ou le traité de la *Nature de l'Homme*, par Polybe, gendre d'Hippocrate. À ce sujet voir notamment, Pascal Brioist, « Les savoirs scientifiques », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*5/2002 (n°49-4bis), p. 52-80, Margaret Healy, Fictions *of Disease in Early Modern England : Bodies, Plagues and Politics, Basingstoke, Palgrave,* Basingstocke, 2001.

[1292] Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, p. 217.

assimilation, particulièrement visible dans la sculpture de la célèbre Diane au cerf provenant de la fontaine du château d'Anet, aujourd'hui conservée au musée du Louvre (fig. 177). La coiffure de la déesse est extrêmement raffinée, faite de tresses savamment enroulées qui rappellent certaines représentations de Vénus (fig. 178)[1293]. Par sa configuration, le parterre, jardin d'île inspiré de roman courtois tel que *l'Hypnerotomachia Poliphili* symbolisait un transfert d'image. Scène d'un nouveau bain de Diane, le parterre était à même d'inspirer le modèle d'un *locus amoenus*, d'une nouvelle île de Cythère où Diane remplace Vénus. Ce déplacement de Vénus à Diane est d'ailleurs, opéré par l'un des « poètes d'Anet »[1294], au profit de Diane de Poitiers[1295]. Il s'agit d'Étienne Jodelle dans ses *Amours*[1296] *:*

> « Encor que toy Diane, à Diane tu sois
> Pareille en traicts, en grace, en majesté céleste
> En cœur haut et chaste, et presqu'en tout le reste
> Fors qu'en l'austérité des viginales loix.
> La riche et rare fleur, qu'en tout ton corps tu vois,
> Ton en-bon-point, ta grace, et ta vigueur atteste
> Que puis qu'un autre Hymen a desnoué ton ceste[1297]
> Virginal, en veuvage enveillir tu ne dois.
> Que donc l'an nouveau t'offres un espous qui contente
> De tes valeurs la France, et d'amours ton attente :
> D'un tel vœu je t'estrene, et si ton nom si bien
> Ne te convient alors, toy qui n'est pas moins belle
> Que Vénus, pren son nom, et le meslant au tien

[1293] André Chastel, « Diane de Poitiers, l'Éros de la beauté froide », dans *Fables, formes et figures,* Paris, 1978, vol. 1, p. 263-272.

[1294] Nous empruntons cette dénomination à Jean Balsamo. Jean Balsamo, « Les poètes d'Anet », dans Hervé Oursel (dir.), Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les arts,* actes du colloque international tenu à l'École du Louvre et au musée national de la Renaissance – Écouen, les 25, 26 et 27 septembre 1997, Paris, 2003, p. 417-425.

[1295] Vladislava Lukasik. « Diane du Moyen Âge à la Renaissance : charme ou envoûtement ? » dans *Réforme, Humanisme, Renaissance,* n°63, 2006. p. 72.

[1296] *Les amours* paraissent après la mort d'Étienne Jodelle, en 1574 dans un recueil *Les œuvres et meslanges poétiques.* On ignore à quelle date exactement ce poème fut rédigé. Catherine de Retz passa longtemps pour avoir inspiré à Jodelle cette œuvre, mais des recherches récentes tendent à démontrer qu'il n'en est rien et que certains sonnets pourraient être destinés à Diane de Poitiers. Jodelle fait en effet, référence à une Diane « Virginal, en veuvage » À ce sujet voir notamment, Étienne Jodelle, Emmanuel Buron (éd.), *Les amours, contr'amours contre la Riere-Vénus,* Saint-Étienne, 2003.

[1297] Le « ceste » (subst. masc.) désigne une ceinture qui dans la mythologie gréco-romaine donnait à Vénus la grâce et les attraits séducteurs à celles qui la porte (Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé,* édité par le CNRTL consulté le 02/05/2016 : http://www.cnrtl.fr/). Le transfert de cet élément intimement attaché à la déesse de l'Amour à l'iconographie de Diane, tend ici proposer une image de Diane comme une déesse de l'amour chaste.

Fay que Dione[1298] ensemble et Diane on t'appelle. »[1299]

Diane y devient une figure de l'amour. Nouvelle Vénus chaste, divine et céleste, emblème du « ferme amour » cher aux humanistes renaissants, par opposition à l'amour charnel ou « fol amour » symbolisé par Vénus[1300]. Diane était en effet, du fait de sa beauté et de sa froideur « la mieux à même d'évoquer la distance de la Dame »[1301], celle qui reste vertueuse. Adoptant cette image d'un lieu où une Diane sensuelle prend son bain, pour son parterre, Diane de Poitiers suggérait une analogie avec sa propre personne. « Amie » du roi dont elle n'oublie pas de rappeler la présence en ces lieux grâce à la fontaine/Mont Hélicon, elle demeure la dame vertueuse qui transparaît à travers toute l'iconographie mise en place par la duchesse, notamment à Anet[1302].

Le parterre de Chenonceau semble donc, par un jeu subtil, développer une iconographie analogue à celle du château d'Anet. Toutefois, ce jeu des images est à Chenonceau moins clairement explicité. La raison de cette timide évocation du mythe de Diane et d'Apollon/Actéon semble aisée à expliquer. Le château de Chenonceau n'est pas le lieu où la duchesse de Valentinois reçoit le plus. La comptabilité rendue par André Bereau à la Grande Sénéchale ne fait en effet, mention que de deux visites de la dame et du souverain (1552 et 1555). Elle y reçoit toutefois, le cardinal de Savoie à diner au château en 1553 ; et la même année à son retour de Bretagne, son gendre, Robert de la Marck, duc de Bouillon[1303].

Les visites de la duchesse sont donc rares à Chenonceau, il parait donc cohérent de trouver au château d'Anet, la demeure où elle préfère loger et recevoir, l'exposition la plus flamboyante de son discours iconographie autour du thème de Diane/duchesse de Valentinois et Apollon/Henri II. Par ailleurs, le château d'Anet correspondait mieux par son histoire au discours de veuve vertueuse que Diane de Poitiers mettait en exergue dans son exposé allégorique. Sigrid Ruby (2007) a en effet, souligné, à propos du château d'Anet, qu'il

[1298] Aphrodite/Vénus est parfois présentée par certains mythographes tels qu'Homère dans son *Illiade* (chant V) comme la fille de Zeus et de la titanide Dioné. Emmanuel Buron a souligné que si Jodelle retient Dioné comme référence dans son poème de préférence à Vénus, c'est afin d'assurer la paronomase entre Dioné et Diane. Étienne Jodelle, Emmanuel Buron (éd.), *Les amours, contr'amours contre la Riere-Vénus*, Saint-Étienne, 2003, p. 38, note 25.

[1299] Étienne Jodelle, Emmanuel Buron (éd.), *Les amours, contr'amours contre la Riere-Vénus*, Saint-Étienne, 2003, p. 37-38.

[1300] À ce sujet voir notamment, Marie-Claude Lenfant, *Argumentaire de l'une et l'autre espèce de femme : le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550),* Laval, 2003, Partie II « Querelles des femmes », p. 219 -239

[1301] Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, p. 239.

[1302] Françoise Bardon, *Diane de Poitiers et le mythe de Diane,* Paris, 1963, chapitre II « Diane de Poitiers : comparaison, allégorie et métaphore », p. 50-84.

[1303] Voir partie I, chapitre 2, le parterre de Diane, p. 110-111.

constituait un double hommage[1304] : à son défunt mari, Louis de Brézé, dont Anet était la demeure familiale et qui maintenait ostensiblement l'image de la veuve fidèle ; et à Henri II dont elle soulignait le lien de proximité par un jeu de symbole équivoque dans lequel elle s'introduisait dans l'iconographie royale[1305].

[1304] Sigrid Ruby « Diane de Poitiers : veuve et favorite », dans Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), Eugène Pascal (collab.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 2007, p. 397.

[1305] À ce sujet voir notamment : Thierry Crépin-Leblond, « Sens et contresens de l'emblématique d'Henri II », dans Hervé Oursel (dir.), Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les Arts*, actes du colloque tenu à l'École du Louvre et au musée national de la Renaissance – Écouen, les 25, 26 et 27 septembre 1997, p. 77-86.

Conclusion

Au terme de notre thèse, deux constats s'imposent. Les sources consultées relatives au jardin d'Azay-le-Rideau sont insuffisantes pour en restituer précisément le tracé. Seules ses limites, accès et clôtures ont pu être reconstituées par nos soins (fig. 10). L'examen de la composition des différentes îles, proches du château, a toutefois été fructueux du point de vue de l'analyse de l'environnement. De même, la restitution de la topographie autour du château, nous a permis de préciser le rôle de l'eau dans la mise en scène de l'ensemble château-jardin.

À Chenonceau, le jardin des Bohier est également peu documenté, mais l'on dispose pour le jardin de Diane de Poitiers de sources abondantes qui permettent de retracer la chronologie du chantier, d'analyser l'activité des ouvriers employés, les plantations, matériaux et outils. Les données que nous avons collectées pourront être utilisées notamment dans une analyse plus approfondie de l'économie du chantier d'un jardin de la Renaissance. Si plusieurs champs restent encore à explorer, nous avons pu établir que le caractère décoratif du jardin n'est pas l'unique élément à sous-tendre la réflexion de son créateur.

Les plantations à Chenonceau, sont conformes à celles employées au XIV^{e} siècle dans les jardins du Louvre et de l'Hotel de Saint-Pol à Paris pour Charles VII, mais aussi à celles du Quesnoy pour Marguerite de Hainaut. Les seules plantes nouvelles dans le jardin de Chenonceau semblent être l'artichaut et le melon qui connurent à la Renaissance un certain succès à la table des rois, ainsi que le mûrier blanc que l'on commençait à introduire pour la sériciculture. À Chenonceau, au moins un des parterres était occupé par un labyrinthe. Ce motif connut à la Renaissance une large vogue. Souvent lié au jardin et composée de haies, on le trouve dans plusieurs jardin italiens au XVI^{e} siècle au palais du Té (Mantoue), à la villa d'Este (Tivoli) ou encore à la villa Gambara-Lante (Bagnaia)[1306]. En France, deux labyrinthes furent aménagés à Montargis (fig. 123) et un *Irrgarten* était prévu à Charleval (fig. 99)[1307].

À Azay-le-Rideau (fig.10) comme à Chenonceau (fig. 59), l'eau sert à séparer les espaces bâtis et plantés qu'elle vient clôturer. Cet usage de l'eau n'est pas nouveau en France (Rouvres, Quesnoy) et connaîtra une certaine faveur, notamment en Angleterre. William Lawson dans *A New Orchard and Garden* (Londres, 1618) est ainsi, le premier à en

[1306] Paolo Carpeggiano, « Les labyrinthes dans la culture Renaissance », dans Monique Mosser, Georges Teyssot (dir.), *Histoire des jardins : De la Renaissance à nos jours*, Paris, 2002, p. 80.

[1307] L'*Irrgarten* se distingue du labyrinthe par le fait qu'il est composé d'un enchevêtrement de plusieurs chemins dont un seul conduit à la bonne destination. Par opposition, le labyrinthe ou *dedalus* ne comprend qu'un seul parcours qui conduit au centre (Paolo Carpeggiano, « Les labyrinthes dans la culture Renaissance », dans Monique Mosser, Georges Teyssot (dir.), *Histoire des jardins : De la Renaissance à nos jours*, Paris, 2002, p. 80).

recommander l'emploi dans les jardins de la *gentry*[1308]. L'eau est décrite dans l'ouvrage de Lawson comme un élément utile (drainage, clôture du jardin) et ornemental (fontaine, canaux) du jardin. Il attribue donc à l'eau un rôle similaire à celui qui lui est affecté dans le jardin français à partir des années 1530. Par ailleurs, Lawson octroie à la rivière un rôle décoratif important en tant que clôture du jardin car elle permet d'admirer le poisson et le gibier d'eau ainsi que la navigation[1309]. Jacques Boyceau de la Baroderie recommandera encore l'usage de l'eau des rivières dans son *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art* (1638)[1310], ainsi qu'Anthoine Joseph Dezallier d'Argenville dans *La théorie et pratique du jardinage* (1709)[1311].

L'emploi de l'eau comme clôture s'inscrit dans une logique où en France l'on tend de plus en plus à faire disparaître celle-ci. À Blois (fig. 93), une galerie de treillage venait masquer les murs ceinturant le jardin bas, tandis qu'à Dampierre (Grand jardin – fig. 100) et Ancy-le-Franc (fig. 82) des haies bordaient les canaux entourant le jardin afin de le fermer et de donner l'illusion qu'il se trouvait dans une clairière de forêt. Ce type de recherche sera également entrepris durant la seconde moitié du XVI^{e} siècle par Andrea Palladio en Vénétie notamment dans les villas Badoer à Fratta Polesine (Rovigo), Emo à Franzolo (Vedelago), ou à la villa Cornaro de Piobino Dese (Padoue)[1312].

La régularisation des ensembles châteaux-jardins à Azay-le-Rideau et Chenonceau par l'aménagement de grands axes orthogonaux ne constituent pas une nouveauté, on trouvait déjà ce type d'aménagement au Verger et à Bury-en-Blésois (fig. 96). Ils témoignent de la volonté de Gilles Berthelot et de Thomas Bohier d'introduire dans l'architecture de leurs demeures les principes de symétries et d'axialités que l'on importait d'Italie (Poggioreale, etc.) conférant ainsi à celles-ci le parfum de la nouveauté.

La promenade dans et autour du jardin prend également une place essentielle dans ces constructions. En témoigne le souci de multiplier les points de vue. À Azay-le-Rideau, l'absence de clôture du jardin permet de profiter du panorama sur le paysage fluvial (fig. 10). Celui-ci ne doit plus être uniquement visible depuis le logis, il doit également pouvoir être admiré depuis le jardin mettant en dialogue nature ordonnée et nature indomptée. À

[1308] Judith Roberts, « The Garden of the gentry in the late Tudor Period », dans *Garden History*, vol. 27, n°1, 1999, p. 90

[1309] *Id.* note précédente, p. 100.

[1310] Jacques Boyceau de la Baroderie, *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art,* Paris, 1638, livre III, chapitre VIII, p.76.

[1311] Anthoine Joseph Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, Paris, 1709, chapitre X, p. 193.

[1312] Margherita Azzi-Visentini, « The garden of villas in the Veneto from the fifteenth to the eighteenth century » dans John Dixon Hunt (éd.), *The italian garden. Art design and culture*, Cambridge, 1996, p.101.

Chenonceau, site, château et jardin semblent se répondre. L'architecte des Bohier a en effet, construit le château de manière à ce que celui-ci s'ouvre de tout côté sur la rivière du Cher (fig. 76). Suivant ce principe, Diane de Poitiers a fait planter un jardin renforcé par des levées de terre maçonnées, au sommet desquelles de larges terrasses permettaient une vue dégagée sur son environnement. La garenne qui le jouxte au nord est aménagée par des allées et de petits cabinets de verdures. Les essences d'arbres composant l'environnement immédiat des jardins, qu'il s'agisse des îles au sud du jardin d'Azay-le-Rideau ou des garennes, taillis et vergers bordant le « parterre de Diane », sont analogues à celles mentionnées par Pietro de Crescenzi dans son *opus ruralum commodorum* (1350). Celles-ci connaîtront un succès non démenti dans les parcs français jusqu'au XVII[e] siècle, ainsi qu'en témoigne les ouvrages de Jean Liébault[1313] et d'Olivier de Serres[1314].

Le parcours de la promenade paraît répondre à des intentions différentes à Azay-le-Rideau et Chenonceau. À Azay, l'accès au jardin est procuré par le passage fermé à ses deux extrémités par des portes et prolongé par un pont-levis franchissant la douve (fig. 10, 16 et 22). La multiplication de ces dispositifs de fermeture montre que l'accès au jardin était conditionné. En conséquence et bien que l'on se trouve dans une configuration proche de celle de la galerie des cerfs au château de Blois (deux portes et un pont-levis – fig. 93 et 94), aucun témoignage ne permet d'affirmer que le passage était ouvert la journée et fermé uniquement la nuit comme cela était le cas à Blois. Le jardin semble donc toujours perçu par les propriétaires d'Azay-le-Rideau comme un espace qui leur est réservé comme cela était le cas à la fin du Moyen Âge. Par ailleurs, le jardin du château n'est pas relié aux îles au sud. Il s'agit donc de profiter de vues sur le paysage tout en le gardant à distance. Il convient donc, comme au Quesnoy, de profiter de vues éloignées sur l'environnement. La promenade à Azay est donc conditionnée aux accès et le jardin paraît répondre à une conception plus traditionnelle du jardin, pièce privée du château.

À Chenonceau, au contraire, le château, comme le jardin, est ouvert de tous côtés sur son environnement (fig. 76). La promenade est cependant hiérarchisée au sein du parterre grâce à deux niveaux de promenades (fig. 63). La partie intérieure ornée par les parterres est ordonnée par des allées orthogonales qui permettent de déambuler autour d'eux. Le mur qui soutient la terrasse a peut-être été masqué par une haie de manière à rendre à cette partie du jardin un caractère clos plus intime. À l'inverse, la terrasse qui surplombe le jardin est ouverte, aucun arbre ne vient en gêner la vue. La garenne au nord composée de taillis est également aménagée

[1313] Charles Estienne, Jean Liébault (éd.), *L'agriculture et maison rustique,* Paris, 1564.
[1314] Olivier de Serres, *Théatres d'agriculture et mesnages des champs,* Paris, 1600.

grâce à des allées et des cabinets de verdures constituant de petits retraits pour le repos du promeneur. L'environnement du jardin a donc été construit de manière à ce que l'on puisse aisément l'arpenter, il ne s'agit plus de créer une distance entre les espaces arborés et plantés, mais de créer une transition entre eux par le biais des fossés en eau qui en délimitent les surfaces. Enfin, la création d'une longue allée traversant le bois de Chenonceau depuis le bourg jusqu'à l'entrée du château permettait d'allonger la perspective linéaire et de donner plus d'ampleur à la mise en scène du château. Cette allée joignait celle reliant le château au jardin, laquelle coïncidait avec l'axe du corridor-galerie distribuant l'ensemble des pièces du château. Construisant cet axe sur la principale circulation de la demeure, l'on signalait que le jardin (qu'aucune porte ne venait fermer) représentait une partie constitutive de la demeure (fig.64). L'allongement des perspectives demeura en France une préoccupation essentielle durant tout le XVI^{e} siècle avant de connaître ses plus beaux développements avec les majestueuses compositions d'André Le Nôtre au XVII^{e} siècle.

Le jardin d'île et plus précisément le carré en île, typologie à laquelle les jardins d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau se rattachent tous deux, devait connaître en France un large succès. La formule d'îles naturelles (irrégulières par essence) dont l'accès a été mis en scène, comme à Azay-le-Rideau, paraît peu représentée dans l'histoire du jardin français. On le retrouve cependant au début du XVI^{e} siècle au château de Maintenon, puis en Normandie (Annebault, la Motte). À l'inverse, la plate-forme cernée de canaux connut un large succès durant la seconde moitié du XVI^{e} siècle, au point qu'elle s'imposa même là où l'eau était rare (Ancy-le-Franc – fig. 82). De ce point de vue, le jardin de Diane de Poitiers répond à une mode en plein développement au sein du royaume de France. Ce goût pour la grille d'eau et le carré en île, initié par François I^{er} à Fontainebleau, devait traverser les frontières. On le retrouvera par exemple en Angleterre où William Lawson en recommande l'emploi en 1618 pour les jardins de la *gentry*[1315].

Le troisième *Livre d'architecture* de Jacques Androuet Du Cerceau participe à la diffusion de compositions dont le jardin d'île constitue le cœur. La prééminence donnée au château sur le jardin n'y est pas oubliée. Celui-ci le situe souvent en surplomb par rapport à la basse-cour et au jardin (modèles 3 et 13 – fig. 146 et 149). Cette formule sera reprise par

[1315] Judith Roberts, « The Garden of the gentry in the late Tudor Period », *op. cit.*, 1999, p. 100.

Vincenzo Scamozzi dans son traité *L'idea della architectura universale* (1615) lorsqu'il évoque les jardins d'eau de Vénétie[1316].

L'origine du motif du jardin d'île est sans doute à rechercher dans la littérature courtoise qui le met à l'honneur durant tout le XV^e^ siècle et qui connaît sa plus belle manifestation dans la composition du jardin de l'île de Cythère du *Songe de Poliphile* rédigé par Francesco Colonna (fig. 167). Constructions imaginaires et réelles semblent s'influencer réciproquement. Ainsi, Nicolas de Herberay des Essarts présente-t-il dans sa traduction de *l'Amadis de Gaule* (1540) de Garci Rodriguez de Montalvo un plan et une élévation du palais d'Apolidon dont l'architecture rappelle les châteaux de Chambord et de Bury-en-Blésois (fig. 96). Le château réel devient ainsi, un emblème dans la littérature courtoise, tandis que son pendant imaginaire montre à quel point « les nobles seigneurs tendaient à se présenter d'une certaine manière comme des figures de roman »[1317]. La topographie des châteaux d'Azay et de Chenonceau a pu participer de cette assimilation. L'archétype de l'île enchantée sur laquelle est bâti un château est courant dans la littérature courtoise. Il renvoyait à la noblesse de roman et la construction de château de prestige dans le cours de rivières (également présent dans l'*Amadis de Gaule* avec le palais d'Apolidon – fig. 174) pouvait pour un public averti, renvoyer à ce modèle. L'ajout d'éléments architecturaux caractéristiques des « marques seigneuriales » dans les châteaux de deux bourgeois anoblis permettant à Gilles Berthelot et Thomas Bohier d'être doublement perçus comme appartenant à la noblesse d'épée par le biais du recours à l'évocation littéraire et au vocabulaire architectural traditionnellement attaché à cette catégorie sociale.

L'utilisation du roman courtois en tant que médium du discours politique des élites n'est d'ailleurs pas limitée au seul royaume de France, en Angleterre les Tudor mettront les légendes arthuriennes au service de leur message politique[1318].

Par la suite, l'habitude prise par les souverains et les élites de se faire représenter sous forme d'allégorie de dieux et de héros antiques[1319] aboutit à une transition du décor de jardin courtois au bosquet sacré. L'île de Cythère était la demeure de Vénus et le jardin que décrivait Francesco Colonna illustrait la conception, déjà présente dans la littérature du XV^e^ siècle, selon

---

[1316] Vincenzo Scamozzi, *L'idea della architectura universale,* Venise 1615, vol. I, p. 280, *op. cit.* dans Margherita Azzi-Visentini, « The garden of villas in the Veneto from the fifteenth to the eighteenth century » *op.cit,*, 1996, p. 97.

[1317] *Id.* p. 105.

[1318] Voir notamment à ce sujet : Muriel Whitaker, *Legends of King Arthur in Art,* Cambridge, 1990.

[1319] À ce sujet voir notamment : Gérard Sabatier, *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la renaissance aux lumières,* Seyssel, 2010 et Brigitte Pérez-Jean (dir.), Patricia Eichel-Lojkine (dir.), *L'allégorie de l'antiquité à la Renaissance,* actes du colloque tenu à l'Université Paul Valéry Moontpellier III, du 10 au 13 janvier 2001, Paris, 2004.

laquelle Vénus règne sur les *loci amoeni*. Toutefois, à la Renaissance le mythe de Diane et Actéon tend à s'érotiser. Diane devient le symbole de l'amour vertueux, le « ferme amour » par opposition au « fol amour », l'amour charnel représenté par la déesse Vénus. Le thème du jardin reste attaché à cette nouvelle allégorie de l'amour. Diane étant une déesse cynégétique, le végétal lui est, par essence, consacré. Ovide, dans ses *Métamorphoses*, offrait, en outre, comme cadre à la rencontre entre Diane et Actéon, un *locus amoenus*. L'eau y devient un élément inhérent à la représentation de la déesse, notamment grâce aux relectures du mythe ovidiens qu'opèrent Boccace dans sa *Genealogia deorum* (commencé en 1350)[1320] et Pétrarque dans ses *Canzonniere,* sonnet 23 et 52[1321]. Le bain de Diane devient symbole de la dame chaste à la nudité troublante se baignant dans de claires eaux.

La diffusion du mythe érotisé de Diane et Actéon connaît, en France, son apogée au XVI^e^ siècle à la faveur de l'emploi par la favorite du roi Henri II, Diane de Poitiers, de la figure de Diane/Artemis comme allégorie de sa propre personne. Au château d'Anet, demeure de la duchesse de Valentinois, le mythe de Diane est ainsi, omniprésent dans l'iconographie du décor. À Chenonceau, les légendes de Diane n'apparaissent pas au château. L'explication de cette absence de représentations est aisée, la Grande Sénéchale ne réside pas dans son château ligérien. Elle y reçoit occasionnellement. La composition de son « grand jardin » est toutefois singulière. Elle tend à rapprocher le jardin du bosquet sacré où Diane/Diane de Poitiers reçoit dans un cadre intime Apollon/Henri II qu'elle célèbre par l'ajout d'une fontaine nouveau Parnasse. Le parterre de Chenonceau semble par un jeu subtil, développer une iconographie analogue à celle du château d'Anet. Toutefois, ce jeu des images est, à Chenonceau, moins clairement explicité. Il met néanmoins en évidence la possible existence d'une iconographie reposant sur le végétal et le minéral dans la composition du parterre de Diane[1322] dans laquelle la Grande Sénéchale met le mythe de la chasseresse au service d'un discours politique où elle affirme son rapport de proximité avec le roi de France. Ce faisant, elle développait une iconographie analogue à celle du château d'Anet « où un roi et une grande dame jouaient les héros de romans courtois dans des travestis de dieux antiques »[1323].

[1320] Giovanni Boccaccio, Antoine Vérard (trad.), *De la généalogie des dieux*, Paris, 1498-1499, fol. 88 v. Consulté le 16/06/2015. Bibliothèque Nationale de France, Gallica. Disponible sur : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105063r

[1321] Francesco Petrarca, Pierre Blanc, *Le canzonniere/ Le chansonnier*, Paris, Bordas, 1989, sonnet 23 et 52, p. 74 et 132.

[1322] Cette recherche d'introduire dans l'iconographie du bain de Diane des éléments prisés du jardin renaissant a déjà été signalé par Hélène Casanova-Robin à propos d'œuvre picturale de la Renaissance. Hélène Casanova-Robin, *Diane et Actéon. Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, 2003, deuxième partie, chapitre 1, *ut pictura…* poésie et art figuré, p. 202-203

[1323] Françoise Baridon, *Diane de Poitiers et le mythe de Diane*, Paris, 1963, chapitre II « Diane de Poitiers : comparaison, allégorie et métaphore », p. 73.

L'utilisation de jeux allégoriques « antiquisants » au service d'un discours politique ou humaniste n'est pas une nouveauté, on le retrouve durant tout le XVI^{e} siècle en Italie (villas médicéennes – fig. 132, 133 et 142 -, château de Bomarzo pour Vicino Orsini, jardin de la villa Gambara-Lante, etc.). Cet usage perdura d'ailleurs longtemps en Italie comme en France, au point qu'au XVIII^{e} siècle afin d'harmoniser les décors de la villa et du jardin on confia au même artiste (Giambatttista Trepolo – 1696/1770) le soin de dessiner les futures fresques de la villa et les sculptures du jardin de Cordellina à Montecchio Maggiore (Lombardie)[1324]. Le végétal n'y joue cependant qu'un rôle mineur et c'est à la statuaire que revient la fonction de médium du discours iconographique. La rareté des comptabilités recensant les plantations employées dans les jardins de la Renaissance explique sans doute en partie que l'on ne puisse pas affirmer l'existance d'un discours iconographique patent à travers le végétal dans le jardin français. Aussi, d'autres études de fonds relatifs à ces jardins, peut-être mises en rapport avec les habitudes iconographiques de leurs propriétaires seraient-elles nécessaires afin d'affirmer de manière pérenne l'existance d'un tel discours dans les compositions françaises.

L'évolution de la pensée renaissante quant à la perception de l'eau dans le jardin permit à celle-ci d'endosser plusieurs rôles. D'abord élément de structure, elle remplaça l'usuel mur de clôture afin de limiter les espaces plantés. Elle fut ensuite transition entre paysage et bâti. Moyen de distanciation entre eux, elle n'en demeura pas moins utile (viviers, drainage du terrain) mais aussi décorative. Ponctuation de l'ensemble château-jardin, elle unissait celui-ci à son environnement. Élément largement présent dans la littérature courtoise de la fin du XV^{e} et du XVI^{e} siècle, l'eau invitait à la contemplation. L'île devenue lieu enchanté où les fées et enchanteresses influaient sur le destin des nobles chevaliers, devint jardin et l'eau passage entre le réel et le merveilleux. L'imaginaire influant sur le réel et réciproquement, l'île jardin devint bientôt carré en île où la combinaison canal-allée permettait au promeneur de déambuler, de jouir du jardin, tout en s'échappant du monde matériel par quelques rêveries. Le retour à l'Antique devait permettre un déplacement de l'île enchantée de la fée au bosquet sacré de la déesse où Diane, divinité lunaire dont l'eau devint rapidement un attribue, vint à l'occasion remplacer Vénus.

L'eau par ces multiples visages utiles, décoratifs, évocatoire témoigne ainsi, selon les mots d'Anthoine Joseph Dezallier d'Argenville que « Les fontaines et les eaux sont l'âme des

[1324] Margherita Azzi-Visentini, « The garden of villas in the Veneto from the fifteenth to the eighteenth century » *op.cit*,, 1996, p. 99.

jardins, ce sont elles qui en font le principal ornement, et qui animent et réveillent les jardins, et pour ainsi dire les font revivre. »[1325]

[1325] Anthoine Joseph Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, Paris, 1709, chapitre X, p. 192.

Sources et Bibliographie

Liste des abréviations :

comm. : commentaires de

coll. : collection

collab. : en collaboration avec

dir. : sous la direction de

éd. : édition de

éd.crit. : édition critique de

préf. : préface de

trad. : traduction de

vol. : volume

Sources textuelles et iconographiques

Archives nationales

Série AD : archives imprimées

- AD/IX/ 127 : Enregistrement de la donation à Diane de Poitiers des châtellenies de Chenonceau et des Houdes par Henri II, roi de France, par la Chambre des Comptes de Paris, 15 juin 1547, n°36, collection Le Marié d'Aubigné,

Série K

- K 539 : Copie du contrat de mariage entre César de Vendôme et Françoise de Lorraine représenté par sa mère Marie de Luxembourg duchesse de Mercoeur, 5 avril 1598, princes du sang, n°9, microfilm n°9.
- K 575 : Princes du sang, mariages, inventaires et titres des maisons de Lorraine et de Vendôme, microfilm.
- K 89-91 : Documents divers du règne d'Henri II.
- K 92 : Documents divers du règne d'Henri II et de François II

Minutier central des notaires de Paris

- Étude VIII, Guillaume Nutrat, n° 419, microfilm, côte et/VIII/419 : Acceptation de la donation de la reine Louise par la duchesse de Mercoeur de la terre de Chenonceau, 6 août 1599.
- Étude VIII, Guillaume Nutrat, n° 560, microfilm, côte et/ VIII/560 : Accord entre les créanciers de Catherine de Médicis et Marie de Luxembourg, duchesse de Mercoeur, pour la jouissance provisoire de la terre de Chenonceau, 21 novembre 1602 et transaction passée entre la duchesse douairière de Mercoeur et les créanciers de Catherine de Médicis, 21 novembre 1602.
- Étude VIII, René Sainxot, n°216, microfilm, côte et/VIII/560 : Accord de la reine Louise, subrogée aux droits de Gabrielle d'Estrée, avec les créanciers de Catherine de Médicis au sujet de la terre de Chenonceau, 22 juin 1598.
- Étude LIX, Denis Chantemerle, n°17, microfilm, et/LIX/17 : Acceptation par maistre Jehan Forget, au nom du roi et pour le duc de Vendôme, de la terre de Chenonceau, 30 juillet 1599.
- Étude LXXXIII, Robert François Legrand, n°257, microfilm, avril à juin 1712, côte et/LXXXIII/257 : Testament de Louis Joseph duc de Vendôme, 10 juin 1712.
- Étude LXXXVIII, Claude Boscheron, n°314, avril à juin 1697, côte et/LXXXVIII/314. : Donation en usufruit de Chenonceau à François Léon d'Illiers, chevalier d'Aulnay par Louis Joseph de Vendôme, 30 avril 1697.
- Étude LXXXVIII, Claude Boscheron, n°384, microfilm avril à juin 1709, côte et/LXXXVIII/384 : Reconnaissance de dette à François Léon d'Illiers, chevalier d'Aunay par Louis Joseph de Vendôme, 22 juin 1709.
- Étude XCII, François Jean Roger, n°416, septembre à octobre 1720, côte et/XCII/416 : Acte de vente de Chenonceau passé entre Anne de Bavière et Louis IV Henri duc de Bourbon Condé, 14 septembre 1720.
- Étude XCII, François Jean Roger, n°352 avril à juin 1710, côte et/XCII/352 : Contrat de mariage entre Louis Joseph de Vendôme et Marie Anne de Bourbon Condé représenté par sa mère Anne de Bavière, 25 juin 1710.
- Étude XCII, François Jean Roger, n°474 avril à juin 1733, côte et/XCII/474 : Acte de vente de Chenonceau passé entre Louis IV Henri duc de Bourbon Condé et Claude Dupin et son épouse Louise de Fontaine, 9 juin 1733.

- Étude CXV, Jean Manchon, n°172 et 173 janvier à juin 1670, côtes et/CXV/172 et et/CXV/173 : Succession Louis II duc de Vendôme.

Série R^3

- R/3/25 : Papiers des princes, série R^3, maison de Conti, succession de Marie Anne de Bourbon Condé, n°25.

Série Y

- Y 199 : Contrat de mariage entre Louis II de Vendôme et Victoire Mancini représenté par son oncle le cardinal de Mazarin, 16 mars 1661, séries-Y, registre des insinuations, microfilm

Archives départementales d'Indre et Loire

Sous-série 3P : cadastre et remembrement 1803-1976

- 3P/145 : Commune d'Azay-le-Rideau Etat des sections.
- 3P2/61 : Commune d'Azay-le-Rideau : tableau d'assemblage, plan napoléonien année 1814, échelle ½ 500

  section G1 de la ville, plan napoléonien année 1814, échelle ½ 500.

  section G2 de la ville, plan napoléonien année 1814, échelle ½ 500

  section G3 de la ville, plan napoléonien année 1814, échelle ½ 500
- C3P2/116 : Commune de Chenonceaux : section C1 du château, plan napoléonien, année 1824, échelle ½ 500.

  section B1 du Bourg, plan napoléonien, année 1824, échelle ½ 500.
- 3P2/157 : Commune de Francueil : section A1 de Juchepie et des Ouldes, plan napoléonien, année 1824, échelle ½ 500.

  section B1 de la Bergerie, plan napoléonien, année 1824, échelle ½ 500.

- 3P3/150 : Matrice cadastrale de la commune d'Azay-le-Rideau, matrices des propriétés foncières, registre des augmentations et diminutions survenues dans les contenances et revenus portés sur les matrices.
- 3P3/152 : Matrice cadastrale de la commune d'Azay-le-Rideau, matrices des propriétés foncières.
- 3P3/155 : Matrice cadastrale de la commune d'Azay-le-Rideau, matrices des propriétés foncières.
- 3P3/156 : Matrice cadastrale de la commune d'Azay-le-Rideau, matrice des propriétés bâties.
- 3P/156 : Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, Azay-le-Rideau.
- 3P3/158 : Matrice cadastrale de la commune d'Azay-le-Rideau, matrice des propriétés non bâties.
- 3P3/162 : Matrice cadastrale de la commune d'Azay-le-Rideau, matrice des propriétés bâties.
- 3P3/732 : Matrice cadastrale de la commune de Chenonceaux, années 1826-1914.
- 3P3/733-734 : Matrice cadastrale de la commune de Chenonceaux, années 1828-1914.
- 3P3/735 : Matrice cadastrale de la commune de Chenonceaux, années 1882-1911.
- 3P3/736 : Matrice cadastrale de la commune de Chenonceaux, années 1913-1931.
- 3P3/737 : Matrice cadastrale de la commune de Chenonceaux, années 1911-1931.

Série E chartrier d'Azay-le-Rideau

- E 769 : Documents datant des dernières années de Philipe Lesbahy, 1542-1563.
- E 773 : Entrée en possession de la seigneurie d'Azay-le-Rideau par Guy de Lansac après son mariage avec Antoinette Raffin.
- E 888 : Déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ss dépendances par Gilles Berthelot, 1520.
- E 924 et E 925 : Acquisitions de Gilles Berthelot à Azay et ses environs.
- E 964 : « Droits de féage, pacage et chauffage », Forêt deChinon, 1432-1611.
- E 966 : Dîmes de la châtellenie d'Azay, 1492-1754.
- E 979 : Compte de construction du château d'Azay-le-Rideau du 12 juin au 1er août 1518.

- E 980 : Compte de construction du château d'Azay-le-Rideau du 17 janvier au 1er septembre 1519.
- E 1040 : Aveu servi au roi par Henri-François de Vassé, 1er septembre 1670 et documentation historique du château d'Azay, 1799-XIXe siècle..
- Inventaire après décès d'Antoinette Raffin, 6 février 1629, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 774.
- Inventaire des archives de Gilles Berthellot, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 888-889.
- Inventaire des titres de la terre d'Azay, du moulin Boistard et des îles de l'Indre, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 951.
- Inventaire partiel des meubles d'Azay-le-Rideau, 7 et 28 août 1606, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1028.
- Lettre de confiscation des biens du sieur Berthelot et don au sieur Raffin, consistant en la terre d'Azay-le-Rideau, juin 1528, chatrier d'Azay, côte E 926.
- Lettres de confirmation d'Anthoine Raffin dans sa charge de capitaine des cent archers de la garde royale, chartrier d'Azay-le-Rideau, E 799.
- Procès-verbal de la vente des biens meubles de Philippe Lesbahy, 17 octobre-15 novembre 1537, chartrier d'Azay-le-Rideau, E 777.
- Opposition au Conseil du roi contre l'adjudication d'Azay-le-Rideau à Antoine Raffin, 1533-1535, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 927.
- Testaments et successions de la famille du Puy du Fou, 1422-1441, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 766.
- Succesion de Thomas Bohier, titres de famille, côte E 279.
- Testaments d'Antoine Raffin, 4 septembre 1536 et 20 mai 1543, chartrier d'Azay, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 777.

Série F : fonds d'érudit

Fonds Lorenzi :

- 2F 10f1 : Les seigneurs et le château de Chenonceau.
- 2F 10f2 : Le château et les seigneurs.

Série I

- I/3.2.1 : Carte des « provinces et gouvernement de Poictou, d'Anjou, de Maine, de Touraine, du Berri, de Bourbonnais, de Nivernais où se trouvent les généralités de Poitiers, de Tours, de Bourges et d'Orléans, et grande partie de celle de Moulins par N. de Fer, géographe de sa majesté catholique, Monseigneur, le Dauphin », 1705.
- I/3.2.2 : Carte des « gouvernements de Berri, d'Orléannais, de Touraine et de Nivernais, ingénieur hydrographe de la Marine », 1780.
- I/3.2.3 : Carte des gouvernements généraux du Maine et Perche, de l'Anjou, de la Tournaine et du Saumurois par le sieur Robert, géographe ordinaire du Roi », 1753, Archives départementales d'Indre-et-Loire.
- I/3.2.9 : Carte de la Touraine par du Val, géographe du Roy, 1663.

Série J

- 23J1 : Aveux et inventaire d'archives de la terre d'Azay-le-Rideau, fonds d'Azay-le-Rideau XIVe- XVIIIe siècle.
- 23J 1 : « 13 juillet 1392, foy et hommage lige de la terre d'Azay, rendue au roy par Berault Daulphin d'Auvergne, comte de Clermont ; autre du 14 juillet 1405 », fonds d'Azay-le-Rideau XIVe- XVIIIe siècle.
- 23J 2 : Contrats divers de la terre d'Azay, fonds d'Azay-le-Rideau XIVe- XVIIIe siècle.
- 23J 9 : Déclarations féodales (1501-1630), fonds d'Azay-le-Rideau XIVe- XVIIIe siècle.
- 23J 22 : Fragments de pièces isolées, fonds d'Azay-le-Rideau XIVe- XVIIIe siècle.
- 124J 1-9 : Rétablissement des fortifications de la ville d'Azay-le-Rideau ; répartition des charges et frais de guet et garde des remparts de la ville et du château, 1442-1515, fragment du chartrier d'Azay-le Rideau, 1442-[1838].
- 124J 23-24 : Autorisation de fortifier donnée à Gilles Berthelot, 1514-1515, fragment du chartrier d'Azay-le Rideau, 1442-[1838].

Série Q

- 3Q 930 : Tables des vendeurs et précédents possesseurs, année 1864-1865, Bléré.
- 3Q 959 : Tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs, année 1864-1865, Bléré.

Série U

- 8U 42 à 8U 53 : Répertoires de notaire, Bléré,
- 8U 59 : Répertoire de notaire, Francueil, étude de François Désiré Durand.

Archives conservées au château de Chenonceau

Tome 1 : Pierre Marques, contrats d'acquisition, 1462-1496.

Catherine Marques, retrait lignager, 1502, pièce 2 (rouleau).

Tome 3 : François Fumée et Catherine Marques, adjudication de Chenonceau à Thomas Bohier, s.d.

Tome 4 : Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, contrats d'acquisition 1499-1525, tome 4.

Tome 5 : Famille Bohier, pièces diverses, 1494-1541.

Thomas Bohier, décret de Coulommiers, 1506, pièce 6 (rouleau).

Tome 7 : Thomas Bohier, aveu du fief du Deffais, 1520.

Tome 8 : Thomas Bohier, aveux de Coulommiers, Vrigny et Thoré, 1520-1522.

Tome 9 : Thomas Bohier, dénombrement de Chenonceau, 1523.

Tome 10 : Thomas Bohier, dénombrement de Chenonceau, 1523.

Tome 11 : pièces diverses, 1274-1811, château de Chenonceau.

François I^{er}, achat de Chenonceau 1535, pièce 12 (rouleau).

Diane de Poitiers, procès au Grand Conseil du Roi, 1551-1555, pièce 15 (atlas).

Tome 16 : Diane de Poitiers, procès au Grand Conseil du Roi, 1552-1556.

Tome 17 : Diane de Poitiers, procès au Grand Conseil du Roi, 1553-1556.

Tome 18 : Diane de Poitiers, titres divers, 1547.

Tome 19 : Diane de Poitiers, compte de régie, 1547.

Tome 20 : Diane de Poitiers, compte de régie, 1548-1555.

Tome 21 : Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555.

Tome 22 : Diane de Poitiers, compte de régie, 1557.

Tome 23 : Diane de Poitiers, compte du pont, 1556-1559.

Tome 24 : Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme ; quittances des ouvriers, 1556-1559.

Tome 28 :, Adam de Hodon, triomphe de Chenonceau, 1560.

Tome 29 : Catherine de Médicis, pièces diverses, 1565-1589.

Tome 30 : Catherine de Médicis, papier terrier de Chenonceau, 1565.

Tome 33 : La reine Louise, pièces diverses/donation et inventaire, 1589-1603.

Tome 35 : Créanciers de Catherine de Médicis, pièces diverses/réparations, 1597-1606.

Tome 39 : Duchesse de Mercoeur, baux et réparations, 1603-1622.

Tome 44 : Archives de Chenonceau, maison de Vendôme, réparations, 1624-1689.

Tome 48 : Chevalier d'Aulnay/duc de Bourbon-Condé/ Claude Dupin, titres divers, 1697-1742.

Tome 50 : Duc de Bourbon-Condé, réparations, 1722-1729.

Tome 52 : Sommier des titres, 1738-1748.

Tome 65 : Féodalité, 1634-1779.

Tome 78 : Claude Dupin, comptes, 1734-1768.

Tome 79 : Dupin de Chenonceau/Madame Dupin, réparation à Brosses et à Chenonceau, 1750-1772.

Tome 88 : Madame Dupin, comptes de Chenonceau, 1776-1798.

Tome 89 : Madame Dupin, comptes de Chenonceau, 1782-1793.

Tome 91 : Madame Dupin, testament et inventaire, 1799.

Tome 98 : Comte de Villeneuve, comptes, 1826-1845.

Tome 99 : Comte de Villeneuve, comptes de régie, 1826-1845.

Tome 100 : Comte de Villeneuve, comptes de régie, 1846-1849.

Tome 101 : Comte de Villeneuve, comptes de régie, 1850-1853.

Tome 103 : Comte de Villeneuve, comptes de régie, 1801-1807.

Tome 104 : Comte de Villeneuve, comptes de régie, 1855-1865.

Tome 106 : Plans de la terre de Chenonceau,

Tome 125 : Abbé Chevalier, notes détachées IV.

Tome 126 : Abbé Chevalier, notices manuscrites.

Tome 130 : Restauration de Chenonceau, 1865-1867.

Tome 131 : Restauration de Chenonceau, 1865-1867.

Sources imprimées

ALDOVRANDI Ulisse, « Delle statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi & case si veggono », MAURO Lucio, *Le antichità della città di Roma*, Venise, 1562, p. 199-200.

ANDROUET DU CERCEAU Jacques, *Les plus excellents bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'vn chascun*, Paris, 2 vol., 1576-1579 :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1594Index.asp (vol. 1)
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1595Index.asp (vol. 2).

ANDROUET DU CERCEAU Jacques, *Les plus excellents bastiments de France,* 1576-1579, présenté et commenté par David Thomson, Paris, L'Aventurine, 1988, 316 p.

ANONYME, MONGA Luigi (éd. crit.), *Discours viatiques de Paris à Rome et de Rome à Naples et Sicile (1588-1589),* Genève, Slatkine/Moncalieri, Centro interuniversitario di ricerche sul Viaggio in Italia, 1983, 327 p.

BELLANGER Stanislas*, La Touraine ancienne et moderne*, Paris, L. Mercier, 1845, 610 p.

BERTY Adolphe, *Topographie du Vieux Paris, Région du Louvre et des Tuileries,* t. I, Paris, Imprimerie Impériale, 1866, 412 p.

BOSSEBEOUF Louis-Auguste, *Touraine historique et monumentale,* Amboise/Tours, 1897.

BOULAY DE LA MEURTHE[1326], « Entrée de Charles IX à Chenonceau », *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* t. 41, 1900, p. 151-190.

BOURNON Fernand, « L'hôtel royal de Saint Pol à Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et d'Ile-de-France*, tome VI 1880, p. 54-179.

BRUNEAU Charles, *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1927-1933, 4 vol, XXX-28, 424, IV-406, 559 p.

CARRÉ DE BUSSEROLLES Jacques Xavier, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre et Loire,* Tours, société archéologique de Touraine, 1e éd. 1878, 2e éd. 1977, Tours, tome I, art. « Azay-le-Rideau », p. 99-104 et tome II, art. « Chenonceau », p. 226-231.

CHALMEL Jean-Louis *Histoire de la Touraine, depuis la conquête des Gaules par les romains jusqu'à l'année 1790 suivie du dictionnaire biographique de tous les hommes célèbres nés dans cette province*, 4 vol., Tours, Aigre, 1841, 454 p., 503 p., 541 p. et 504 p.

CHEVALIER Casimir, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, CLXXIX-198 p.

[1326] Le prénom du Comte Boulay de la Meurthe n'est pas précisé dans la publication.

CHEVALIER Casimir, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, 312 p.

CHEVALIER Casimir, *Lettres et devis de Philibert De l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château,* Paris, J. Techener, 1864, 241 p.

CHEVALIER Casimir, *Histoire de Chenonceaux*, Lyon, Perrin, 1868, XVI-600 p.

CHEVALIER Casimir, « Azay-le-Rideau au XV^e^ et au XVI^e^ siècle », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. II, 1873, p. 464-485.

CHEVALIER Casimir, Restauration de Chenonceau 1864-1878, Lyon, Imprimerie Alf. Louis Perrin et Marenet, 1878, 56 p.

CHEVALIER Casimir, *Le château de Chenonceau*, notice historique, Tours, P. Bousrez, 1882, 90 p.

CROY Joseph de, *Nouveaux documents pour l'histoire de la créature des résidences royales des bords de loire, Aueboise, Blois, Chamburot, Jardins du château de Blois, parc de Chambord,* Paris, Picard, 1894, 240 p.

D'AUTON Jean, MAULDE LA CLAVIERE René (de), *Chroniques de Louis XII*, extrait, Paris, édition publiée par la Société de l'Histoire de France, E. Leroux, 1895, 4 vol, 412 p., 408 p., 408 p., 605 p.

DEVILLE Achille, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, publiés d'après les registres manuscrits des trésoriers du cardinal d'Amboise,* Paris, Imprimerie Nationale, Documents inédits sur l'Histoire de France, 1850, CLXVI-559 p.

DUCHESNE André, *Les antiquitez et recherches des villes, chasteaux, et places plus remarquables de France,* Paris, Jean Petit Pas, 1614, 1025 p. [2^nde^ édition]

DUPAS DE LA CHAUVINIÈRE[1327], « Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceau » (1745), publié par le prince Augustin Galitzin dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* tome IX, Tours, 1858, p. 102- 144.

DUPÉRAC Etienne, *I vestigi dell'antichità di Roma raccolti e ritratti in perspetivà…*, Lorenzo Della Vacheria, Rome, 1575, 40 pl.

FELIBIEN André, *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royalles et bastimens de France,* Paris, J. Baur, 1874, XIV-104 p.

[1327] Le prénom de Monsieur Dupas de la Chauvinière est inconnu, Augustin Galitzin nous indique simplement qu'il s'agit du père d'Antoine Dupas de la Chauvinière qui réalisa un plan aquarellé du domaine de Chenonceau (publiés dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau*, Paris, 2000, p. 16 et 128) à l'occasion de la rédaction de cet ouvrage.

M. FILLON, « Ouvriers italiens employées par Charles VIII », *Archives de l'art français,* t. I, Paris, 1851, p. 273-276.

GAIL Jean-Baptiste (éd.) *Lettres inédites de Henri II et lettres inédites de Diane de Poitiers, Marie Stuart, François dauphin, adressés au connétable Anne de Montmorency,* Paris, 1878, 100 p.

GALITZIN Augustin, *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux, le 8 janvier 1603, précédé d'une histoire sommaire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France, suivi d'une notice sur le château de Chenonceaux,* Paris, J. Techner, 1856, XIV-76 p.

GUIFFREY Georges (éd.), *Lettres inédites de Diane de Poitiers,* Paris, 1866, 390 p.

LABORDE Léon, *Les comptes des bâtiments du roi (1528-1571),* Paris, J. Baur, 1877-1880, 2 vol, LXII-422, 510 p.

LA FERRIERE Henri de, *Lettres de Diane de Poitiers,* recherches faites au British Museum par le comte de La Ferrière, Archives des missions scientifiques et littéraires, 2e série, tome V, p. 317-322.

LA PILORGERIE, *Campagnes et bulletins de la grande armée d'Italie,* Paris, 1866, XXXVII-477 p.

LA SAUSSAYE. Louis de, *Histoire du château de Blois*, Blois/ Paris, Aubry, 1866, VIII-385 p. et pl.

L'ESTOILE Pierre (de), *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. Registre-journal de Henri III*, Paris, 1837, V-672 p.

LOISELEUR Jules, *Étude sur Gilles Berthelot : Constructeur du château d'Azay-le-Rideau et sur l'administration des finances à son époque, introduction à l'histoire du château d'Azay,* Tours, Imprimerie Ladevèze, 1860, 35 p.

LE PLESSIS, *Les triomphes faicts à l'entrée du Roy à Chenonceau le dymanche dernier jour de mars*, Tours, Guillaume Bourgeat, 1559, 49 p.

MARICHAUT Paul, *Catalogue des actes de François Ier*, Paris, Imprimerie Nationale, 1887-1908, 10 vol, 740 p, 770 p, 774 p, 794 p, 824 p, 835 p, 824 p, 818 p, 804 p et 778 p.

MICHELANT Henri Victor, *Catalogues de la bibliothèque de François Ier à Blois en 1518,* Paris, 1863, 48 p.

MONTAIGLON Anatole, « Etat des gages des ouvriers italiens employés par Charles VIII », dans *Archives de l'art français,* tome I, 1851-1852, p. 108-117.

MONTAIGNE Michel (de), QUERLON Meusnier de (éd.), *Journal du Voyage de Michel de Montaigne en Italie : par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581, avec des notes de M. Querlon,* Paris, 1702-1780, 340 p. Archive.org:

https://archive.org/details/journalduvoyaged01mont

MONTEIL Amans-Alexis, *Promenades dans la Touraine*, Tours, Mame et Cie, 1861, 231 p.

PELICIER Paul, *Lettres de Charles VIII, roi de France*, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, Paris Renouard, 1898-1905, 5 vol., 406 p, 467 p, 444 p, 371 p et 361 p.

PICARD Etienne, « Les jardins du château du Rouvres au quatorzième siècle », *Mémoires de la société éduenne*, tome XXII, 1894, p.157-179. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k408082h/f188.image

PORRO Girolamo, CORTUSI Giacomo Antonio, *L'horto de i semplici di Padova : oue si vede primieramente la forma di tutta la pianta con le sue misure : & indi i suoi partimenti distinti per numeri in ciascuna arella, intagliato in rame : opera che serue mirabilmente alla memoria de gli studiosi,* Venise, Apresso Girolamo Porro, 1591, 144 p.

RIVOALEN Émile, « le château d'Azay-le-Rideau », *Moniteur des architectes*, n°6, Paris, 1869, p. 71.75.

SAUVAL Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, Charles Moette et Jacques Chardon, 1724. 3 vol., 857 p, 783 p et 823 p.

TOMMASEO Niccolo (éd.), *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, Paris, 1838, 2 vol., 580 p et 783 p.

SEJOURNÉ Édmond, *Les anciens jardins de Blois*, Blois, 1891, 52 p.

STEMANN Carl (von), GEYMÜLLER Heinrich Adolph, *Der Architektur der Renaissance in Toscana*, Munich 1885, 11 vol.

N. (prénom non précisé) THOMÉ, COTTELLE (abbé) et al., *Mémoire sur la culture du mûrier blanc et la manière d'élever les vers à soie, lus à la société d'Agriculture de Lyon*, Amsterdam, 1771. Gallica, Bibliothèque Nationale de France : http://gallica.bnf.fr

VATOUT Jean, *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, Paris, Firmin-Didot frères, 1855, 639 p.

VIREY Claude-Enoch, BETTONI Anna (éd.), *Vers itinéraires, allant de France en Italie (1592)*, Paris, 1999, 264 p.

Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture du XI^e^ au XVI^e^ siècle*, Paris, 1854-1858, 10 vol. XVI-506 p., 544 p., 512 p., 509 p., 563 p., 458 p, 570 p, 519 p, 554 p, 218 p. et XX-387 p.

Traités

ALBERTI Leon Battista, *L'architecture et art de bien bâtir...*, Paris, J. Kerver, 1553. Consulté le 01/02/2012. Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Architectura: http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/CESR_4781Index.asp

ANDROUET DU CERCEAU Jacques, *Les trois livres de l'architecture,* 1559, 1561, 1582, Ridgewood (New Jersey), réed. Gregg presse Inc., 1965.

BOYCEAU DE LA BARAUDERIE Jacques, *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris, 1638 :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Images/LES1536Index.asp

CRESCENZI Pietro, *Le livre des Prouffitz champestres et ruraulx touchant le labour des champs, vignes et jardins*, traduction de *opus ruralium commodarium*, 1304-1306, Paris, La veuve de Michel le Noir, 1521. Bibliothèque Nationale de France, Gallica: http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86095128

DE L'ORME Philibert, *Le premier tome de l'architecture*, Paris, F. Morel, 1567-1568. http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/Les1653Index.asp

DELORME Philibert, *Architecture de Philibert de L'Orme, conseiller et et aumosnier ordinaire du Roy, et abbé de sainct Serge lez Angers : Oeuvre entière, contenant onze livres augmentée de deux, et autres figures non veues, tant pour desseins qu'ornemens de maisons, avec une belle invention pour bien bastir et à petits fraiz. Tres-utile pour tous architectes, et maistres jurez audit art, usans de la regle et compas, Paris, 1558, reproduction, Bruxelles, P. Mardaga, 1981, 708 p.*

DE L'ORME Philibert, *Nouvelles inventions pour bien bâtir à petits frais,* Paris 1561. http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/Masson643Index.asp

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Joseph, *La théorie et la pratique du jardinage où l'on traite des beaux jardins* avec *Les pratiques de géométrie nécessaires pour tracer sur le Terrein toutes sortes de figures* et *Un traité d'hydraulique convenable aux jardins,* Paris, Pierre-Jean Mariette, 1709.

Bibliothèque Nationale de France : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k107857z.image.f1

ESTIENNE Charles, LIÉBAULT Jean (éd.), *L'agriculture et maison rustique,* Paris, 1564. Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Architectura (notice) et Archive.org: https://archive.org/details/lagricultureetma00esti

MOLLET Claude, *Théâtre des plans et jardinage*, Paris, Charles de Sercy, 1652:
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/INHA-4KO807Index.asp

MORRISON Robert, Hortus regius Blesensis auctus, cum nautulis durationis & charactismis plantarum tam additarum, quam non scriptarum, Londres. Jacobi Allestry, 1669, 347 p.

PALISSY Bernard, *Récepte véritable*, La Rochelle, Barthélémy Berton, 1563. Bibliothèque Nationale de France, Gallica: http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70461q.r=palissy.langFR

PALISSY Bernard, *Architecture et ordonnance de la grotte de Monseigneur le duc de Montmorency*, La Rochelle, Barthélémy Berton, 1563: http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Textes/Palissy1563.pdf

SERLIO Sebastiano, *Sesto libro d'architettura. Delle habitationi fuori e dentrodelle città,* Lyon, 1547-1550. Bayerische StaatsBibliotek, Bildsuche digitale : http://bildsuche.digitale-sammlungen.de/index.html?c=viewer&bandnummer=bsb00018617&pimage=80&lv=1&l=it

SERLIO Sebastiano, *Tutte l'opere d'architectura e prospetiva*, [en ligne], Venise, Franceso de'Francesci, 1584:
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Images/CESR_20800Index.asp.

SERRES Olivier de, *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs,* Paris, 1605. Bibliothèque Nationale de France, Gallica :
http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86207846

Sources littéraires

ALIGHIERI Dante, Jacqueline Risset (trad.) *La divine comédie,* Paris, De Selliers, 1996, 504 p.

Amadis de Gaule en France au XVI^e^ siècle, ouvrage collectif, Paris, 2000, Cahiers V.L. Saulnier, n°17. 224 p.

BOCCACCIO Giovanni, VERARD Antoine (trad.), *De la généalogie des dieux,* Paris, 1498-1499.

Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105063r

BALZAC Honoré (de), PIERROT Roger (éd.), *Œuvres complètes de M. de Balzac, Lettres à Madame Hanska, Mai 1847-1848,* Paris, 1971, II-723 p.

BALZAC Honoré (de), *Le Lys dans la vallée*, Paris, Flammarion, 1972, 314 p.

BALZAC Honoré (de), OLIVER Andrew Jr (dir.), « Comment fut bâti le château d'Azay », *Contes drolatiques*, Paris, 2008, 240 p.

BOCCACIO Giovanni, BEC Christian (dir.), *Decameron*, Paris, Librairie Générale française, 1994, 894 p.

BOIARDO Matteo Maria, Alain-René Lesage (trad.), *œuvres complètes, tome 10, œuvres 'adaptées" II, nouvelle traduction de Roland l'Amoureux*, Paris, Honoré Champion, 2009, 724 p.

CASANOVA-ROBIN Hélène, *Diane et Actéon, Éclats et reflets d'un mythe à la Renaissance et à l'âge baroque,* Paris, Honoré Champion, 2003, 493 p.

COLONNA Francesco, MARTIN Jean (trad.), *Hypnerotomachie ou Discours du Songe de Poliphile*, [en ligne], Paris, J. Kerver, 1561 : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/ENSBA1322bIndex.asp

DE LA VIGNE André, SLERCA Anna (éd. crit), *Le Voyage de Naples,* Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, coll. « Vita e pensiero », 1981, VI-406 p.

DE VIERI Francesco, *Discorsi delle Meravigliose Opere di Pratolino e d'Amore,* Florence, Georgio Mariscotti, 1587, 160 p. Cultural heritage online, ECHO : http://echo.mpiwg-berlin.mpg.de/ECHOdocuView?url=/permanent/echo/pratolino/Ricc_Misc_206_4/index.meta&pn=2

DERUELLE Benjamin, « Enjeux politiques et sociaux de la culture chevaleresque au XVI^{e} siècle : les prologues de chanson de gestes imprimés », Revue historique, 2010 -3, n°655, p. 555-576.

DOREZ Léon, « Des Origines et de la Diffusion du Songe de Poliphile », *Revue des Bibliothèques,* 1896, p. 239-261.

FEYTOUT Michèle, *Rabelais, lecteur du « Songe de Poliphile »*, Limoges, U.E.R. des Lettres et des Sciences humaines, 1973, 165 p.

GUIDICI Enzo (éd. crit.), *Maurice Scève bucolico e "blasonneur, avec en appendice "Salices" de J. Sannazaro et "La Fable du faux cuyder" de Marguerite de Navarre,* Naples, 1965, 368 p.

HESIODE, BRUNET Philippe (trad.), LECLERC Marie-Christine (comm.), *La Théogonie. Les Travaux et les jours, et autres poèmes,* Paris, Librairie Générale de France, coll. « livre de Poche classique », 1999, 350 p.

JODELLE Étienne, BURON Emmanuel (éd.), *Les amours, contr'amours contre la Riere-Vénus,* Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 2003, 204 p.

KEM Judy K., "Marguerite de Navarre, éd. L'histoire des satyres, et nymphes de Dyane; Les quatre dames et les quatre gentilzhommes; La coche," *Renaissance Quarterly*, vol. 66, no. 3 2013, p. 1112-1113.

LORRIS Guillaume (de), MARY André (éd.), MEUNG Jean (de), *Le Roman de la Rose,* Paris, Gallimard, 1983, 411 p.

LE DANTEC Denise, *Le roman des jardins de France : leur histoire,* s.l, C. de Bartillat, 1990, 290 p.

MAGNY Olivier (de), ROUGET François (éd. crit.), *Les trois premiers livres des Odes de 1559*, Genève, Droz, 1995, 378 p.

MICHA Alexandre (éd. crit.), *Lancelot,* Paris/Genève, Champion/Droz, 1978-1982, 8 vol., 247 p, 249 p, 262 p, 278 p, 283 p, 286 p, 288 p et 307 p.

MONTALVO Garci Rodriguez (de), HERBERAY DES ESSARS Nicolas (de – trad.), *Le quatriesme livre de Amadis de Gaule,* Paris, Denys Janot, 1542.

Gallica, Bibliothèque Nationale de France : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8600189n/f28.image.r=amadis%20de%20gaule%20herberay%20janot

PARIS Alexandre (de), HARF-LANCNER Laurence (trad.), *Le Roman d'Alexandre,* Paris, Librairie générale de France, coll. « Le Livre de poche », 1994, 863 p.

PETRARCA Francesco, BLANC Pierre (éd.), *Le canzoniere/ Le chansonnier*, Paris, Bordas, 1989, 589 p.

POLITIEN Ange, SERIS Emilie (trad.), *Stanze et Fable d'Orphée,* Paris, Belles Lettres, 2006, 288 p.

OVIDE, CHAMONARD Joseph (trad.), *Les métamorphoses,* Paris, G.F. Flammarion, 1966, 504 p.

RENART Jean, DUFOURNET Jean (trad.), LECOY Felix, *Guillaume de Dole*, Paris, H. Champion, 2008, 496 p.

RIEGER Dietmar, « De Charlemagne à Amadis, les héros littéraires modèles des élites "chevaleresques" françaises du XVI^{e} siècle », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes,* n°22, 20011, p. 588-600.

RONSARD Pierre (de), *Responces aux injures,* Paris, 1563, fol. 30. Gallica, Bibliothèque Nationale de France : http://gallica.bnf.fr

ROSANNA Gorris Camos, « Diane de Guindaye, Pentésilée et les autres, ou les Diane de Gohory », les *Cahiers d'Albinéa,* 2002, n°14, p. 291- 332.

RENÉ I (duc d'Anjou), WHARTON Susan (éd), *Le livre du cœur d'amour épris,* Paris, Union générale d'Éditions, 1980, 223 p.

SAINT-GELAIS Octavien (de), DUVAL Frédéric (éd. crit.), *Le séjour d'honneur,* Genève, Droz, 2002, 534 p.

SANNAZARO Jacopo, MARINO Gérard (trad.), ERSPAMER Francesco (éd.), *Arcadia*, Paris, Belles Lettres, 2004, LXXIX-426 p.

SYLVA Feliciano (de), GOHORY Jacques (de - trad.), *L'onziesme livre d'Amadis de Gaule,* Paris, Jean Longis, 1554. Gallica, Bibliothèque nationale de France : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8600065w.r=jacques%20de%20gohory%20amadis%20de%20Gaule

STONE Donald Jr, *Œuvres poétiques de Mellin de Saint-Gelais,* Paris, 1993 et 1995, 2 vol., XXIX-312 p. et XV-348 p.

VIRGILE, LAIGNEAU Sylvie (dir.), *L'Enéide,* Paris, Librairie générale de France, coll. « Livre de poche classique », 2004, 574 p.

Instruments de travail

AUBERT DE LA CHESNAYE DESBOIS François-Alexandre, BADIER Jacques, FLEURY Michel (éd.), *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1980, vol. , 504 p.

BARBICHE Bernard (dir.), CHÂTENET Monique (dir.), *L'édition des textes anciens, XVI^e^-XVII^e^siècle*, Paris, Inventaire général, 1993, 2^e^ édition, 117 p.

CHEVALIER Casimir, *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise (1421-1789)*, Tours, Georget-Joubert, 1874, 565 p.

CHARBONNIER Pierre, POITRINEAU Abel, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversions,* Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2001, 256 p.

DELAVEAU Maurice, *Les unités de Mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, Centre généalogique de Touraine, 1990, 25 p.

GRODECKI Catherine, *Histoire de l'art au XVI^e^ siècle : architecture, vitrerie, menuiserie, tapisserie, jardins*, Paris, Archives nationales, 1985, 736 p.

LAPEYRE André, SCHEURER Rémy, *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogies*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, 2 vol., 320 p et 91 pl.

MARICHAUT Paul (éd.), *Catalogue des actes de François I^er^*, Paris, Imprimerie nationale, 1887-1908, 10 vol.

MASSIET DU BIEST Jean, « Inventaire du chartrier d'Azay-le-Rideau », *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Indre-et-Loire. Série E (familles) suite. I - Fonds Auvé-Révérend. II - Chartrier de Pocé. III - Chartrier d'Azay-le-Rideau*, Inventaires, série E, Tours, Imprimerie Gibert-Clarey, 1955, p. 177-283.

SMITH Marc Hamilton, « les diplomates italiens, observateurs et conseillers artistiques à la cour de François Ier », *Histoire de l'art,* vol. 35-36, octobre 1996, p. 27-37.

VASARI Georgio, DELLA PERGOLA Paola (éd.), GRASSI Luigi (éd.), PREVITALI Giovanni (éd.) et ROSSI Aldo (éd.), *Le Vite de'piu eccellenti pittori scultori e architettori,* [Florence, Giunti, 1568], Novare, 1967, 7 vol.

VERRIER Anatole-Joseph, ONILLON René, *Glossaire étymologique et Historique des patois et des parlers de l'Anjou*…, Angers, 1908, 2 vol.

Bibliographie générale

Ouvrages généraux

L'architecture

ACKERMAN James S., « Source of the Renaissance Villa », dans *Studies in Western art. Acts of the Twentieth International Congress of the History of Art*, Part. 2, p. 6-18

ACKERMAN James S., *Distance Points : Essays in Theory and Renaissance Art and Architecture,* Cambridge (Massachusetts)/ Londres, Massachusetts Institute of Technology, 1991, XXVII-561 p.

ACKERMAN James S., SÉRAUDIE Serge (trad.), Muriel Goldraich (trad.), *La Villa de la Rome antique à Le Corbusier,* Paris, Hazan, coll. « 35/37 », 1997, 395 p.

AZZI-VISENTINI Margherita, NOLI Laurence (trad.), BONALUMI Louis (trad.), *Histoire de la villa en Italie aux XVème et XVIème siècles,* Paris, Gallimard/ Électa, 1999,363 p.

BABELON Jean-Pierre, *Les châteaux de France au siècle de la Renaissance,* Paris, Flammarion, 1989, 839 p.

BÉNICHOU Anne, DIEU Yoann, PEYRAUD Nicolas, *Château de Maintenon (Centre - Eure-et-Loir). Des données inédites sur un ensemble fortifié médiéval et moderne*, rapport de fouille archéologique, Conseil général d'Eure-et-Loire. Service de l'archéologie, **s.**l, 2010. [non consulté]

BERTAUD Madeleine (éd.), *Architectes et architectures dans la littérature française,* acte du colloque international tenu à l'Université de Paris IV-Sorbonne du 23 au 25 octobre 1997, Boulogne, ADIREL, 1999, 462 p.

BOUDON Françoise, « Les livres d'architecture de Jacques Androuet Du Cerceau », dans Jean Guillaume (dir.), *Les traités d'architecture de la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours du 1er au 11 juillet 1981, Paris, Picard, 1988, p. 367-396.

BOUDON Françoise, MIGNOT Claude, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, Le Passage, 2010,352 p.

BLUNT Anthony, *Philibert De l'Orme*, Londres, 1958, 256 p.

BLUNT Anthony, Monique Châtenet (trad.), *Art et Architecture en France. 1500-1700,* Paris, Mascula, 1983, 416 p.

BRAGARD Philippe, « Soldat et jardinier : l'emploi de la végétation dans les forteresses, XV^e^-XIX^e^ siècle », dans dans *Le jardin dans les anciens Pays-Bas*, études réunies par Laurence Baudoux-Rousseau et Charles Giry-Deloison, actes des journées d'étude tenues à l'Université d'Artois, les 26 et 27 octobre 2000, Artois Presses Université, 2002, p. 87-107.

BRAUDEL Fernand, *Le modèle italien*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1994, 220 p. [1ère éd. 1989].

CARPO Mario, « Le *De Re Aedificatoria* de Leon Battista Alberti et sa traduction française par Jean Martin, à Paris chez Jacques Kerver en 1553 », dans Sylvie Deswarte-Rosa (éd.), *Sebastiano Serlio à Lyon. Architecture et imprimerie*, Lyon, Mémoire Active, 2004, p. 371-372.

CHÂTENET Monique (dir.), *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance,* actes des premières Rencontres d'architecture européenne tenues au Château de Maisons du 10 au 13 juin 2003, Paris, Picard, 2006, 316 p.

CHÂTENET Monique, « "Un lieu pour se promener qu'en France on appelle galerie". Un luogo da passegiare che in Francia se diche galeria », dans *Bulletin monumental*, n° 166-1, Paris, 2008, p. 5-13.

CHASTEL André, *Mythe et crise de la Renaissance*, Paris, Albert Skira, 1989, 399 p.

CHASTEL André, *Cultures et demeures en France au XVI^ème^ siècle*, Paris, Julliard, 1989, 186 p.

CHARTON-LE CLECH Sylvie, *Chancellerie et culture au XVIe siècle : les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993, 352 p.

CLOULAS Ivan, *Les châteaux de la Loire au temps de la Renaissance*, Paris, Hachettes littérature, 1999, 353 p.

FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse. De la Renaissance à la doueur des Lumières*, Paris, Armand Collin, 2006, 363 p.

GEBELIN François, *Les Châteaux de la Loire*, Paris, Alpina, 1962, 60 p. [nouvelle édition].

GEBELIN François, *Les châteaux de la Renaissance*, Paris, Les Beaux-Arts, 1927, VIII-180.

GUILLAUME Jean, « La galerie dans le château français : place et fonction », dans la *Revue de l'Art,* Paris, 1993, vol. 102, n°1, p. 32-42.

GUILLAUME Jean, « L'escalier dans l'architecture française : la première moitié du XVI^e siècle », dans *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours du 22 au 26 mai 1979, Paris, Picard, 1995, p.-27-48.

GUILLAUME Jean, « Le temps des expériences, la réception des formes " à l'antique" dans les premières années de la Renaissance française », dans Jean Guillaume, *L'invention de la Renaissance,* Paris, Picard, 2003, p.143-176.

GUILLAUME Jean, *Le château de Bonnivet, entre Blois et Chambord : le chaînon manquant de la première Renaissance,* catalogue de l'exposition présentée au musée Sainte-Croix à Poitiers, du mois d'avril à septembre 2006, Paris, Éditions A et J Picard, 2006, 157 p.

GUILLAUME Jean, FUHRING Peter (collab.) et al., *Jacques Androuet Du Cerceau « un des plus grands architectes qui se soient trouvés en France »,* Paris, Picard, 2010, 334 p.

HAMON Philippe, *Messieurs des finances : Les grands officiers de finances de la Renaissance,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France - CHEEF, 1999, 506 p.

HAUTECOEUR Louis, *Histoire de l'architecture classique en France,* Paris, A. et J. Picard, tome 1, *La formation de l'idéal classique,* 563 p. et tome 2, *La Renaissance des humanistes (1535-1540 à 1589),* Paris, 1943, 795 p. [2^e éd. Paris, 1965].

JEANSON Denis, *La maison seigneuriale du Val de Loire. Sa vie, son économie, ses habitants, son architecture,* Paris, 1981, 359 p.

MELOT Michel, *Châteaux en pays de Loire. Architecture et pouvoir,* Genève, Le Septième Fou, 1988, 180 p.

MORTIMER Ruth, *Harvard College Library-Department of Printing and Graphic Arts, Catalogue of Books and Manuscripts. Part I : French 16th Century Books*, Cambridge (Mass.), Belknap Press, 1964, 2 vol, 358 p. et 359 p.

PAUWELS Yves, « Leon Battista Alberti et les théoriciens français du XVI^e siècle : le traité de Jen Bullant », *Albertiana*, 2, 1999, p. 101-104

PAGAZANI Xavier, *La demeure noble en Haute Normandie,* Tours/Rennes, Presses Universitaires François Rabelais de Tours/Presses Universitaires de Rennnes, 2014, 360 p.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, Mengès, 2000, 388 p.

PRINZ Wolfram, KECKS Ronald G., *Das Französische Schloss der Renaissance,* Berlin, Mann, 1985, 647 p.

RAIN Pierre, *Les chroniques des châteaux de la Loire,* Paris, Jouve, 1952, 331 p.

ROSENFELD Myra Nan, « From Drawn to Printed Model Book: Jacques Androuet du Cerceau and the Transmission of Ideas from Designer to Patron, Master Mason and Architect in the

Renaissance », dans *RACAR : revue d'art canadienne*, vol. 16, n°2, 1989, p. 131-154 et p. 227-250.

ROY Maurice, *Artistes et monuments de la Renaissance en France*, Paris, Picard, 1929-1934, 624 p.

SALAMAGNE Alain, « Le château fort à la Renaissance », dans FAUCHERRE Nicolas (dir.), GAUTIER Delphine (dir.), MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.) *Fortifier sa demeure du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle*, actes du colloque international tenu au château de Bellecroix du 16 au 18 octobre 2015, Chagny, Éditions du Centre de Castellologie de Bourgogne, 2016, p. 34-57.

STRONG Roy, *Les fêtes de la Renaissance (1450-1650) : art et pouvoir,* Arles, Solin, 1991, 381 p.

THOMSON David, *Jacques Androuet Du Cerceau,* Thèse de doctorat, Université de Londres, Courtauld Institute, 1976 [non consulté]

THOMSON David, *Renaissance architecture : critics, patrons and luxury,* Manchester/New York, Manchester University Press/St Martin's Press, 1993, 240 p.

THOMSON David, « France's earliest illustrated architectural pattern book : Designs for living "à la fançaise" of the 1540's », dans GUILLAUME Jean (dir.), *Architecture et vie sociale. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, Picard, 1994, p. 221-234.

VACQUIER Jules, *Les anciens châteaux de France : La Touraine : Amboise-Chenonceau-Ussé*, Paris, F. Contet, 1928, 14 p. et 39 pl.

VACQUIER Jules, *Les anciens châteaux de France : La Touraine* **:** *Azay-le-Rideau--Champigny-sur-Veude--Loches--Montpoupon; notices historiques et descriptives***,** Paris, F. Contet, 1928, 14 p. et 40 pl.

VASARI Georgio, DELLA PERGOLA Paola (éd.), GRASSI Luigi (éd.), PREVITALI Giovanni (éd.) et ROSSI Aldo(éd.), *Le Vite de'piu eccellenti pittori scultori e architettori,* Florence, Giunti, 1568, Novare, Istituto Geografico de Agostini, 9 vol., 1967 (1ère éd. Milan, Edizioni per il Club del Libro, 1962-1966).

L'art des jardins

ADAMS William Howard, *Les jardins en France, Le rêve et le pouvoir 1500-1800*, Paris, L'équerre, 1979, 159 p.

ADAMS William Howard, *L'Art des Jardins ou la nature embellie* (1991), trad. de l'angl., Paris, Éd. Abbeville, 1992, 356 p.

ADEMBRI Benedetta, *La villa d'Hadrien,* Milan, Électa, 2000, 110 p.

ALLAIN Yves-Marie, CHRISTIANY Janine, *L'art des jardins en Europe : de l'évolution des idées et des savoir-faire*, Paris, Citadelles et Mazenod Impr., 2006, 631 p.

ALLIMANT Anne, « L'étude archéologique et hydrogéologique des Jardins de Valléry (Yonne) », dans *Bulletin Monumental*, 2001, p. 40-43

ARIÈS Philippe, MARGOLIN Jean-Claude, *Les jeux à la Renaissance*, actes du XXIII[e] colloque international d'études humanistes, Tours, juillet 1980, 736 p.

AZZI-VISENTINI Margherita (éd.), *L'arte dei giardini. Scritti teorici e pratici dal XIV al XIX secolo*, Milan, Il Polifilo, coll. « Classici italiani di scienze techniche e arti », 1999, 2 vol.

AZZI-VISENTINI Margherita, « Architetture e sculture vegetali nei giardini italiani tra Trecento e Settecento. Fonti iconographie », dans Margherita Azzi-Visentini (dir.), *Topiaria. Architettura e sculture vegetali nel giardino occidentale d'all antichità a oggi*, Trévise, Fondazione Benetton Studi Ricerche/Canova, 2004, p.81-92.

BABELON Jean-Pierre, *Jardins à la Française*, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, 300 p.

BARIDON Michel, *Les jardins : Paysagistes-Jardiniers-Poètes*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1233 p.

BARIDON Michel, *L'eau dans les jardins d'Europe,* Wavre (Belgique), éditions Mardaga, 2008, 214 p.

BAZIN Germain, *Paradeisos ou l'Art du jardin,* Paris, Chêne, 1988, 244 p.

BEK Liz, « *Ut ars natura – ut natura ars.* Le ville di Plinio e il concetto di giardino al Rinascimento », dans *Analecta Romana Instituti Danici*, vol. VII, 1974, p. 109-156.

BENETIERE Marie-Hélène, *Jardin : vocabulaire typologique et technique*, Paris, Centre des Monuments Nationaux, éditions du Patrimoine, 2000, 428 p.

BENETIERE Marie-Hélène, BOURA Frédérique, *Jardins en Alsace : quatre siècles d'histoire*, Lyon, éditions Lieux-dits, 2010, 224 p.

BERLUCHON Laurence, *Jardins de Touraine*, Tours, Arrault, 1940, 362 p.

BLUNT Anthony, « The *Hypnerotomachia Poliphili* in the 17th century in France », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, London, octobre 1937, vol. 1, n°2, p. 117-137.

BOITEUX Martine, « La vie sociale à la villa du XVI[e] au XVIII[e] siècle. "le jardin des délices" », dans CHASTEL André (dir.), Philippe Morel (dir.), *La Villa Médicis,* Rome, Académie de France à Rome/Ecole française de Rome, vol. II : *Études*, 1991, p. 601-617.

BRUNON Hervé (dir.), *Le jardin, notre double. Sagesse et déraison.* Paris, Autrement, 1999, 295 p.

BRUNON Hervé, *Jardins de sagesse en Occident*, Paris, Le Seuil, 2014, 124 p.

CHARAGEAT Marguerite, *L'art des Jardins,* Paris, Presses Universitaires Françaises, 1962, 186 p.

CONAN Michel, *Dictionnaire historique de l'art des jardins,* Paris, Hazan, 1998, 255 p.

CLIFFORD Derek, *L'histoire et l'art des jardins,* Paris Club des libraires de France, 1964, 260 p.

ENGE Torsten Olaf, SCHÖER Carl Friedrich, *L'architecture des jardins en Europe 1450-1800, Du jardin de la villa de la Renaissance italienne au jardin paysager à l'anglaise,* Köln, Benedikt Taschen, 1990, 236 p.

COLETTE Florence (dir.), PÉRICARD-MÉA Denise (dir.) et al., *Le Temps des jardins*, catalogue de l'exposition présentée au château de Fontainebleau du 12 juin au 13 septembre 1992, s.l. , Conseil Général de Seine-et-Marne, 1992, 557 p.

CONAN Michel, *Dictionnaire historique de l'art des jardins*, Paris, Hazan, 1997, 255 p.

DOMINIQUE Michel, « Au fil des siècles : légumes méprisés, légumes anoblis. », dans *Champ psychosomatique,* 1/2003 (n° 29), p. 123-132 .

EL FAÏZ Mohammed, *Les maîtres de l'eau : histoire de l'hydraulique arabe*, Arles, Actes Sud, 2005, 368 p.

ERNOUF Alfred Auguste (Baron de), *L'art des jardin : Parcs, jardins, promenades, étude historique, principe de la composition des jardins, plantation, décoration… traité pratique et didactique*, Paris, Hachette livre Bnf, 2012, 954 p. [1ère éd. 1886]

FEILDEL Jean, *Le jardin d'agrément : historique, jardins divers, composition, élément, tracé, conseils,…,* Paris, Rustica, 1942, 220 p.

GANAY Ernest de, VIGNAL Christine, MOSSER Monique (préf.), *Bibliographie de l'Art des jardins*, Paris, Bibliothèque des Arts décoratifs, 1989, XVI-169 p.

GANAY Ernest de, *Les jardins de France et leurs décors*, Paris, Vincent Fréal & Cie, 1949, 316 p.

GIBAULT Georges, *Histoire des légumes*, Paris, 1912, VIII-404 p.

GRIMAL Pierre, *Les jardins romains*, Paris, Fayard, 3e édition, 1984, 518 p.

GROMORT Georges, *L'art des jardins : Une courte étude d'ensemble sur l'art de la composition des jardins d'après des exemples empruntés à ses manifestations les plus brillantes,* Paris, édition Charles Massin, 2009, 411 p. [1ère éd. 1934]

HOBHOUSE Pénélope, *Histoire des plantes et des jardins,* Paris, Bordas, 1994, 336 p.

HUNT John Dixon, *L'Art du jardin et son histoire*, Paris, Odile Jacob, 1996, 120 p.

HUNT John Dixon (dir.), *The Italian Garden : Art, Design and Culture,* Cambridge/New York/Melbourne, Cambridge University Press, 1996, XVI-307 p.

KING Ronald, *Les paradis terrestres, une histoire mondiale des jardins*, Paris, Albin Michel, 1980, 286 p.

KLUCKERT Ehrenfried, ***Parcs et jardins en Europe*** *: de l'antiquité à nos jours,* Cologne, Könmann, 2005, 496 p.

LASTRAIOLI Chiara, « Un monde en forme d'île, espace géographique et espace imaginaire dans l'*Isolario* de Tommaso Porcacchi », dans *Espaces et imaginaires dans la culture italienne de la Renaissance,* publication du Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Renaissance Italienne, études réunies et présentées par Alain Godard et Marie-Françoise Piéjus, Paris, Université Paris III Sorbonne-Nouvelle, 2006, p.43-71.

LE DANTEC Jean-Pierre, *Jardins et paysages textes critiques de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, 1996, 634 p.

LIBOUREL Jean-Louis, *Voitures hippomobiles,* Paris, 2005, 411 p.

LIPONSKI Wojciech, *L'encyclopédie des sports, Poznan*, Atena, 2003 (éd. française 2005), « jeu de mail », p. 256.

MALEK Amina-Aïcha, *Sourcebook for Garden Archaeology: Methods, Techniques, Interpretations and Field Examples*, Zurich, Peter Lang, 2013, 794 p.

MOSSER Monique (dir.), TEYSSOT Georges, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, 542 p.

MOSSER Monique (dir.), NYS Philipe (dir.), *Le jardin, art et lieu de mémoire,* actes du colloque tenu à Vassivière-en –Limousin au mois de septembre 1994, Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, 1995, 551 p.

PAYA Laurent, *Les parterres des jardins à compartiments en France et dans le monde (1450-1650) : entre figures de pensée et ornements de verdure*, Thèse de doctorat, Université François Rabelais, Tours, sous la direction d'Yves Pauwels, 2011 [non consulté].

PEYRAUD Nicolas, Anne BÉNICHOU, DIEU Yoann, *Château de Maintenon (Centre - Eure-et-Loir). Des données inédites sur un ensemble fortifié médiéval et moderne*, rapport de fouille archéologique, Conseil général d'Eure-et-Loire. Service de l'archéologie, **s.**l, 2010. [non consulté]

POLIZZI Gilles, « Au royaume du Nôtre : le mythe du jardinier et l'esthétique de Versailles chez la Fontaine », dans Georges Farhat (dir.), *André Le Nôtre : fragments d'un paysage culturel, institutions, arts, sciences et techniques,* acte du colloques tenu au château de Sceaux du 14 au 16 octobre 1999, Paris, 2006. p. 246-261.

RACINE Michel (dir.), QUERRIEN Anne, *Créateurs de jardins et de paysages de la Renaissance au début du XIX^{ème} siècle*, Arles, Actes Sud, Versailles, École nationale supérieure du paysage, 2001. XXXV-288 p.

RUFFINIERE DU PREY Pierre (de), *The villas of Pliny from Antiquity to Posterity*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1994, 404 p.

SAUDAN Michel, SAUDAN SKIRA Sylvia, *De folie en folies : la découverte du monde des jardins*, Genève, la Bibliothèque des arts, 1987, 219 p.

STEIN Henri, *Les jardins de France, des origines à la fin du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Longuet, 1913, 23 p.

THACKER Christopher, *Histoire des jardins*, Paris, Denoel, 1981, 288 p.

WOOLDRIDGE Kenneth, *Princely gardens, The origins and development of the French formal style*, New York, Rizzoli, 1986, 320 p.

L'art des jardins au Moyen Age

ANTOINE Elisabeth (dir.), *Sur la terre comme au ciel. Jardins d'Occident à la fin du Moyen Age*, catalogue de l'exposition présentée au musée national du Moyen Age- thermes Cluny (Paris) du 6 juin au 16 septembre 2002, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2002, 586 p.

ANTOINE Elisabeth, « jardins et ménageries de la fin du Moyen Age, le prince au jardin d'Eden », dans *Le jardin : figures et métamorphoses*, actes de colloque, Dijon, 6-7 juillet 2004, Dijon, Art et Patrimoine, 2005, p. 51-56.

BEAUNE Colette, « le langage symbolique des jardins médiévaux », dans *Jardins du Moyen Age*, Paris, Le Léopard d'Or, 1995, p. 63-75.

BECK Corinne et Patrice, DUCEPPE-LAMARRE François, « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIV^{e} siècle. Réalités et représentations », dans Annie Renoux (dir.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, acte du VII^{e} Congrès International d'Archéologie Médiévale tenu à Mayenne et Le Mans du 9 au 11 septembre 1999, s.l., 2011, p. 97-111.

BETHOUART Bruno (dir.), *Histoire d'Hesdin,* Lillers, édition les Echos Pas-de-Calais, 2013, 507 p.

CAMBORNAC Michel, *Plantes et jardins du Moyen Âge*, Paris, Hartmann, 1998, 103 p.

CHARAGEAT Marguerite, « Le parc d'Hesdin, création monumentale du XIIIe siècle », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1950, p. 94-106

CHARAGEAT Marguerite, « Les jardins d'Hesdin au Moyen-Age, leur influence dans l'œuvre de quelques miniaturistes des ducs de Bourgogne », dans *Bulletin de la Commission des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, tome VII, 1956, p. 581-582.

CURTIUS Ernst Robert, *European Literature and the Latin Middle Ages*, Princeton, Princeton University press, 1953, 752 p. [copie 2013]

CALKINS Robert G., « Piero de' Crescenzi and the Medieval gardens », dans *Medieval gardens,* Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., Dumbarton oaks Research Library and collection, 1986, p. 155-174.

CARDINI Franco, MIGLIO Massimo, *Nostalgia del paradise. Il giardino medievale*, Bari, Laterza, 2002, VII-202.

COMBRARIEU DU GRES Micheline (de), « L'eau et l'aventure dans le cycle du Lancelot-Graal », dans Bernard Ribémont (dir.), *L'eau au Moyen Age,* publications du Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Aix-en-Provence, éditions Jeanne Laffitte, 1985, p. 113-147.

COMBRARIEU DU GRES Micheline (de), « De la source fraîche à la fontaine ardente, les avatars d'un topos dans le cycle du Lancelot-Graal », dans François Roudaut (dir.), *Sources et fontaines du Moyen Age à l'Age baroque,* actes du colloque tenu à Montpellier les 28, 29 et 30 novembre 1996, Paris, Honoré Champion, 1998, p.47-82.

CUSENIER Pierre Louis, « Le parc des comtes d'Artois à Vieil-Hesdin : essai de reconstitution du site », dans *Le jardin dans les anciens Pays-Bas*, études réunies par Laurence Baudoux-Rousseau et Charles Giry-Deloison, actes des journées d'étude tenues à l'Université d'Artois, les 26 et 27 octobre 2000, Artois Presses Université, 2002, p. 71-86.

DAUPHINE James, « Du paradis terrestre », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 87-96.

DALEY Brian E., « The 'Closed Garden' and the 'Sealed Fountain': Song of Songs 4 :12 in the late medieval iconography of Mary », *Medieval gardens,* Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., Dumbarton oaks Research Library and collection, 1986, p.255-278.

DELUZ Christiane, « Le jardin médiéval, lieu d'intimité », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 97-108.

GIRAULT Pierre Gilles, *Flore et jardins : usage, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Age*, Paris, le Léopard d'or, 1997, 288 p.

HAGOPIAN VAN BUREN Anne, « Reality and Literary Romance in the Park of Hesdin », *Medieval gardens,* Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., Dumbarton oaks Research Library and collection, 1986, p.117-134.

HAUDEBOURG Marie-Thérèse, *Les jardins du Moyen-Age,* Paris, Librairie Académique Perrin, 2001, 270 p.

FUHRMANN Joëlle, « Les différentes sources, caractéristiques, et fonctions des jardins monastiques au Moyen Age », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 139-144.

HARF-LANCNER Laurence, « La quête de l'immortalité : les fontaines merveilleuses du *Roman d'Alexandre* d'Alexandre de Paris », dans *Sources et fontaines du Moyen Age à l'Age baroque,* actes du colloques tenu à Montpellier les 28, 29 et 30 novembre 1996, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 31-46.

HEITZ Carol, « L'exemple de l'abbaye de Saint-Gall », dans *Jardins du Moyen Age*, Paris, 1995, p. 25-35.

HENNEBO Dietmar, *Geschichte der deutschen Gartenkunst : Gärten des Mittelalters*, München und Zürich, 1987 (2e édition), p. 29-30. [1e édition 1962]

HUE Denis, « Reliure, clôture, culture : le contenu des jardins », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 155-176.

JAKOBS Dörthe, *Sankt Georg in Reichenau-Oberzell. Der Bau und seine Ausstattung : Bestand, Veränderungen, Restaurierungsgeschichte*, Stuttgart, Theiss, 1999, 600 p.

JAMES-RAOUL Danièle, THOMASSET Claude, *Dans l'eau, sous l'eau. Le monde aquatique au Moyen Age*, Paris, presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 432 p.

LABBÉ Alain, *L'architecture des palais et des jardins dans la chanson de geste : essai sur le thème du roi en majesté*, Paris, Champion, 1987, 608 p.

MARTY-DUFAUT Josy, *Jardin médiéval et biodiversité*, Bayeux, Heimdal Eds, 2012, 80 p.

MILLER Naomi, « Paradise regained : Medieval garden fountains » dans *Medieval gardens,* Dumbarton colloquium on the history of Landscape architecture IX, Washington, D.C., Dumbarton oaks Research Library and collection, 1986, p.135-153.

QUERUEL Danielle, « Le jardin d'Hesdin et les jardins de la cour de Bourgogne », pour le colloque « Le jardin médiéval », dans *Les cahiers de l'abbaye de St-Arnoult* (mai-septembre 1988), n°3, 1990, pp. 104-117

RIBEMONT Bernard, « Du verger au cosmos : plantes et planètes », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 313-328.

ROBIN Françoise, « De la forteresse à la maison des champs : mots et réalités (Anjou-Provence 1360-1480) » dans RENOUX Annie (dir.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?*, acte du VII^{e} Congrès International d'Archéologie Médiévale tenu à Mayenne et Le Mans du 9 au 11 septembre 1999, s.l., 2011, p. 87-95.

SALAMAGNE Alain, « D'Hesdin au Quesnoy : jardins et parcs des châteaux de plaisance », dans CAUCHIES Jean-Marie (dir.), GUISSET Jacqueline (dir.), *Le château autour et alentours (XIV^{e}-XVI^{e} siècles). Paysages, parc, jardin et domaine*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 135-156.

SALAMAGNE Alain, « Le Louvre de Charles V », dans SALAMAGNE Alain (dir.), *Le palais et son décor au temps de Jean de Berry*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2009, p. 73-138.

SALAMAGNE Alain, « Les "marques de château", lecture d'une symbolique seigneuriale (XIV^{e}- XVI^{e} siècles) », dans CAUCHIES Jean-Marie (dir.), GUISSET Jacqueline (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^{e}-XVI^{e} siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 133-147.

SALAMAGNE Alain, « Des viviers du Moyen Âge aux inondations défensives de la Renaissance : le Quesnoy et Valenciennes », dans FAUCHERRRE Nicolas (dir.), GAUTIER Delphine (dir.), MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.), *L'eau autour du château*, acte du quatrième colloque international du château de Bellecroix, tenu du 17 au 19 octobre, 2014, Chagny, 2015, p. 213-235.

SIKE Yvonne (de), *De l'usage des plantes,* Paris, l'Harmattan, 2009, 256 p.

SODIGNE-COSTES Geneviève, « Les simples et les jardins », dans *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix, Sénéfiance n°28, 1990, p. 329-342.

Sources et fontaines du Moyen Age à l'Age baroque, actes du colloque tenu à l'Université Paul-Valéry (Montpellier III) les 28, 29 et 30 novembre 1996, Paris, Honoré Champion, 1998.

WHITELEY Mary, « Relationship between garden, park and princely garden in medieval France », dans *Architecture, jardin, paysage, L'environnement du château et de la villa aux XV^{e} et XVI^{e} siècles*, actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 juin 1992, Paris, Picard, 1999, p. 91-102.

L'art des jardins de la Renaissance

ALEXANDRE-GRAS Denise, « le jardin enchanté dans le roman chevaleresque italien », dans *Le paysage à la Renaissance,* actes du colloque tenu à Cannes le 31 mai et les 1er et 2 juin 1985, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg, 1988, p.147-156.

ACIDINI-LUCHINAT Cristina (dir.), *Jardin des Médicis : jardin des palais et villas dans la Toscane du Quattrocento*, Arles, Actes Sud, 1997, 223 p.

ACIDINI-LUCHINAT Cristina, GALETTI Giorgio, *Le ville e i giardini di Castello e Petraia a Firenze,* Pacini, Ospedaletto, 1992, 278 p.

AZZI-VISENTINI Margherita, *L'Orto Botanico di Padova e il giardino del Rinascimento,* Milan, Il Polifilo, 1984, 288 p.

AZZI-VISENTINI Margherita, FONTANA Vincenzo, « Il giardino veneto dal tardo medioevo a oggi », dans AZZI-VISENTINI Margherita (dir.), *Il giardino veneto. Storia e conservazione,* Milan, Electa/Regione del Veneto, 1988, p. 17-81.

AZZI-VISENTINI Margherita, « gardens of the villas in the veneto from the fifteenth to the eighteenth centuries », dans HUNT John Dixon (éd.), *The italian garden. Art design and culture*, Cambridge (U.K), Cambridge University Press, 1996, p. 93-125.

AZZI-VISENTINI Margherita (a cura di), *Topiaria. Architetture e sculture vegetali nel giardino occidentale dall'antichità a oggi,* Trévise, Edizioni Fondazione Bentton Studi Ricerche/Canova, 2004, XIV-270 p.

BABELON Jean-Pierre, « Le Songe de Poliphile et l'art des jardins », dans *Un fil d'Ariane pour le labyrinthe de Chartres*, acte du Colloque européen des 3 et 4 juillet 1999 tenu à Chartres, Chartres, Association des amis du Centre médiéval européen de Chartres, 2000, p.129-136.

BARSI Isabella, FAGGIOLO Marcello, MADONNA Maria Luisa, *Villa d'Este,* Rome, De Luca, 2003, 142 p.

BELISARIO Alessandro (dir.), GROSSONI Paolo (dir.), ZANGHERI Luigi (dir.), *Pratolino tra passato e presente*, Florence, Alinea, coll. « Provincia di Frirenze. Pratolino, Laboratorio di Meraviglie », 6, 1999, 90 p.

BENCINI Roberta, « Il giardino di Boboli nel Cinquecento : contributo documentario », dans *La città effimera e l'universo artificiale del giardino : la Firenze dei Medici e l'Italia del '1500,* a cura di Marcello Fagiolo, Roma, Officina Edizioni, 1980, p. 218-221.

BOUCHER Jacqueline, « L'alimentation en milieu de cour sous les derniers Valois », dans MARGOLIN Jean-Claude (dir.), SAUZET Robert Sauzet (dir.), *Pratiques et discours alimentaires à la Renaissance*, actes du colloque tenu à Tours (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance) au mois de mars 1979, Paris, 1982, p. 161-176.

BOUDON Françoise, « Jardins d'eau et jardins de pente dans la France de la Renaissance », dans *Architecture, jardin, paysage, L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles,* actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 juin 1992, Paris, Picard, 1999, p. 137-183.

BROCHIER Diane, « L'eau, élément de clôture du jardin ? Les exemples d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau à la Renaissance », dans NÉNÉ Paolo Alexandre (dir.), CARMO Sarah (dir.), *Des jardins autres,* Paris, Archives Karéline, 2015, p. 220-233.

BOUCHER Jacqueline, « L'alimentation en milieu de cour sous les derniers Valois », dans MARGOLIN Jean-Claude (dir.), SAUZET Robert (dir.), *Pratiques et discours alimentaires à la Renaissance,* actes du colloque tenu à Tours (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance) au mois de mars 1979, Paris, 1982, p. 161-176.

BRIGGS Linda, SHEWRING Margaret, *Waterborne pageants and festivities in the Renaissance. Essays in honour of J.R Mulryne,* Farnham, Ashgate Publishing, 2013, 474 p.

BRUNON Hervé, « *Ut poesis hortus* : l'imaginaire littéraire dans les jardins italiens du XVIe siècle », dans LEVILLAIN Henriette (dir.), *Poétique de la maison. La chambre romanesque, le Festin théâtral, le jardin littéraire,* Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 155-175.

BRUNON Hervé, *Pratolino. Art des jardins et imaginaire de la nature dans l'Italie de la seconde moitié du XVI^e^ siècle,* Thèse de doctorat sous la direction de Daniel Rabreau, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2001, 1112 p.

BRUNON Hervé, « Du *Songe de Poliphile* à la Grande Grotte de Boboli : la dualité dramatique du paysage », *Polia, Revue de l'art des jardins,* n°2, automne 2004, p. 7-24.

BRUNON Hervé, « Une scintillante pénombre : vingt-cinq ans de recherches sur les grottes artificielles en Europe à la Renaissance », *Perspective, La revue de l'INHA : Actualités de la recherche en histoire de l'art,* 2007, n°2, p. 341-376.

BURNS Howard, *La villa italiana del Rinascimento. Forme e funzioni delle residenze di campagna, dal castello alla villa palladiana,* Costabissara (Vicence), Angello Colla, 2012, 160 p.

CHATELET-LANGE Liliane, « The Grotto of the Unicorn and the Garden of the Villa di Castello », *The Art Bulletin,* L, 1, 1968, p. 51-58.

CHARAGEAT Marguerite, « Les différentes modes de jardins en France au temps de la Renaissance », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français,* 1959, p. 7-13.

COFFIN David R., *The Villa d'Este at Tivoli,* Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1960, 186 p.

COFFIN David R. (dir.), *The Italian Garden*, actes du colloque tenu à Dumbarton Oaks en 1971, Washington (D.C.), Dumbarton Oaks, Trustees of Harvard University, coll. "Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture », 1972, XI-114 p.

COFFIN David R., « The Wonders of Pratolino », dans *Journal of Garden History*, vol. I, n°3, 1981, p. 279- 282.

COFFIN David R., *Gardens and gardening in Papal Rome,* Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1991, chapitre 3, "Waterworks: Fountain, nymphea and grottes", p. 28-57.

COMITO Terry, *The idea of the garden in the Renaissance*, New Brunswick (New Jersey), Rutgers university press, 1978, 278 p.

COMITO Terry, « le jardin humaniste », dans MOSSER Monique (dir.), TEYSSOT, Georges, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991 p. 33-41.

CONELLI Maria Ann, « Boboli Gardens : Fountains and Propaganda in Sixteenth century Florence », dans *Studies in the History of Gardens & Designed Landscape*, vol. XVIII, n°4, 1998, p. 300-316.

CONFORTI Claudia, « la grotta "degli animali" o "del deluvio" nel giardino della villa Medici a Castello », dans *Quaderni di Palazzo Te*, n°6, 1987, p.71-80.

DERNIE David, *The Villa d'Este at Tivoli,* Londres, Academy, 1996, 128 p.

DEZZI-BARDESCHI Marco (dir.), VEZZOSI Alessandro (dir.), ZANGHERI Luigi (dir.), *Il giardino d'Europa. Pratolino come modello nella cultura europea,* catalogue de l'exposition au Palais Riccardi (Florence) du 25 juillet au 7 septembre 1986 et à la villa Demidoff (Pratolino) du 25 juillet au 28 septembre 1986, Milan Mazzotta, 1986, 231 p.

DUPORT Danièle, « Art et Nature dans le jardin de la Renaissance, La représentation du monde », dans *Le jardin : figures et métamorphoses,* actes de colloque tenu à Dijon les 6-7 juillet 2004, Dijon, Art et Patrimoine, 2005, p. 57-64.

DUPUIGRENET DESROUSSILLES François, « Regards et savoirs : images du jardin botanique de l'Université de Padoue au XVI^{e} siècle », dans *Revue d'histoire des sciences,* 1989, tome 42 n°3, p. 281-291.

ESPOSITO Carla, « La forme dell'acqua nel giardino : a Villa d'Este, Caprarola, Bagnaia e Villa Aldobrandini », dans Grazia Bernini Pezzini, *Il trionfo dell'acqua, Immagini e i forme dell'acqua nelle arti figurative,* catalogue de l'exposition de Rome, Istituto Nazionale per la Grafica, du 4 novembre 1986 - 15 janvier 1987, Rome, Paleani, 1986, p. 91-129.

FAGGIOLO Marcello, « Il significato dell'acqua e la dilettica del giardino. Pirro Ligorio e la "la filosofia" della villa cinquecentesca », dans *Natura e artificio*, 1979, p.176-189.

FAGGIOLO Marcello, « La trinità delle ville : Pratolino, Tivoli Bagnaia », dans VEZOSI Alessandro (dir.), *La fonta delle fonti. Iconologia degli artifizi d'acqua.* actes du colloque tenu à florence et à Pratolino, villa Demidoff, le 14 juillet 1984, Florence, Alinea, coll. « Provincia di Firenze. Pratolino, Laboratrio di Meraviglie », 1, 1985, p. 25-32.

FAGIOLO Marcello, MADONNA Maria Luisa, *Roma delle delizie. I tratri dell'acqua, grotte, ninfei, fontane,* Milan, Franco Maria Ricci, 1990, 227 p.

FAUCHERRE Nicolas (dir), GAUTIER Delphine (dir.), MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.), *L'eau autour du château*, acte du quatrième colloque international du château de Bellecroix, tenu du 17 au 19 octobre, 2014, Chagny, CeCab, 2015, 388 p.

FICCACI Luigi, « L'acqua in Scena », dans *Il trionfo dell'acqua, Immagini e i forme dell'acqua nelle arti figurative,* catalogue de l'exposition de Rome, Istituto Nazionale per la Grafica, du 4 novembre 1986 - 15 janvier 1987, Rome, Paleani, 1986, p. 55-90.

FILARDI Domenico, *L'Orto de'Pitti. Architetti, giardinieri e architetture vegetali nel giardino di Boboli,* Florence, Centro Di, 2007, 143 p.

FONTAINE Marie-Madeleine, « La vie autour du château : témoignages littéraires », dans *Architecture, jardin, paysage, L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles,* actes du colloque tenu à Tours du 1^er^ au 4 juin 1992, Paris, Picard, 1999, p. 259-293.

FONTAINE Marie-Madeleine, « Mécènes au jardin », dans Hervé Brunon (dir.), *Le jardin, notre double*. *Sagesse et déraison*, Paris, Autrement, coll. « Mutations », 1999, p.141-156.

FONTAINE Marie-Madeleine, « Tout leur jeu n'estoyt qu'en liberté. La conception du loisir dans les activitiés corporelles, au temps de la Renaissance », dans Jean-Marie André, Jacqueline Dangel et Paul Demont (éd.), *Les loisirs et l'héritage de la culture classique*, actes du XIII^e^ Congrès de l'Association Guillaume Budé tenu à Dijon, du 27-31 août 1993, Bruxelles, Latomus, 1996, p. 526-536.

FRIGO Rosa Mario, « Le jardin d'eau dans les relations de voyage du XVI^ème^ siècle », dans Balmas Enea, *La litteratura e i giardini : atti del Convegno internazionale di studi di Veron,* Florence, L.S. Olschki, 1987, p. 227-240.

FROMMEL Christoph Luitpold, « Poggio Reale : problemi di ricostruzione e di topologica », dans *Giuliano da Maiano e la botega dei da Maiano*, actes du colloque, Florence, 1994, p. 104-128.

GALETTI Giorgio, « L'insula vegetale nella morfologia del giardino di Boboli », dans Maurizio Boriani (dir.), Lionelle Scazzosi, *Il giardino e il tempo. Conservazione e manutenzione delle architetture vegetali,* Milan, Guerini e Associati, coll. « Kepos Quaderni », 1992, p. 143-148.

GOMBRICH Ernst H., *Immagini simboliche. Studi sull'arte del Rinascimento,* « Il giardino del Belvedere come boschetto di Venere », Turin, 1978, p. 146-155.

GOTHEIN Marie-Louise *Storia dell'Arte dei Giardini, d'all'Egitto al Rinascimento in Italia, Spagna e Portogallo*, vol. 1, Florence, Olschki, 2006, 1192 p.

GIANNETTI Anna, *Il giardino napoletano dal quattrocento al seicento,* Napoli, Electa, 1994, 141 p.

GIBAULT Georges, *Histoire des légumes,* Paris, 1912, VIII-404 p.

GUILLAUME Jean, GRODECKI Catherine, « Le jardin des Pins à Fontainebleau », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1978 (1980), p. 41-51

GUILLAUME Jean, « Le jardin, mis en ordre, Jardin et château en France du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle », dans *Architecture, jardin et paysage, l'environnement du château et de la villa aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles,* Actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 Juin, Tours, de Architectura, 1999, p. 103-136.

GUILLAUME Jean, « Château, jardin, paysage en France du XV^{e} au XVII^{e} siècle », *La Revue de l'art* n°124/1999-2, Paris, 1999, p. 13-32.

HERAUD Marie-Eugène, « Les carrés en île ou les jardins oubliés de la Renaissance », dans *Vendée, côté jardin*, catalogue de l'exposition présentée au logis de la Chabottière (Saint-Sulpice-le-Verdon) du 20 mai au 15 octobre 2006, Paris, Somogy, 2006, p. 51-65.

HERSEY Georges .L, « Poggioreale, la Duchesca and the Palazzo dei Tribunali », *Alfonso II and the artistic renewal of Naples 1485-1495*, New Haven/Londres, 1969, p. 58-82.

JONES Dalu, *Il Teatro delle acque,* Milan/Rome, Electa/Edizioni dell'Elefante, 1992, 160 p.

KRETZULESCO-QUARANTA Emmanuela, *Les jardins du songe, « Poliphile » et la Mystique de la Renaissance*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, 482 p..

LAMARCHE-VADEL Gaëtane, *Jardins secrets de la Renaissance, des astres, des simples et des prodiges,* Paris, l'Harmattan, 1997, 187 p.

LAPI-BALLERINI Isabella, « Niccolo Tribbolo e la Grotta degli Animali a Castello », dans LAPI-BALLERINI Isabella (dir.), MEDRI Litta Maria (dir.), *Artifici d'acque e giardini. La cultura delle grotte e dei ninfei in Italia e in Europa*, actes du colloque tenu à Florence et Lucques du 16 au 19 septembre 1998, Florence, Centro Di, 1999, p. 268-283.

LATREMOLIERE Elisabeth (dir.), Pierre Gilles Girault (collab.), *Jardins de châteaux à la Renaissance,* catalogue de l'exposition présentée au Château royal de Blois du 5 juillet au 2 novembre 2014, Paris, Gourcuff Gradenigo, 2014, 247 p.

LAZZARO Claudia, *The Italian Renaissance garden,* New Haven, Yale University Press, 1990, 344 p.

LAZZARO Claudia, « The sixteenth century central italian villa and the cultural landscape », dans *Architecture, jardin, paysage, L'environnement du château et de la villa aux XV^e^ et XVI^e^ siècles,* actes du colloque tenu à Tours du 1er au 4 juin 1992, Paris, Picard, 1999, p. 29-44.

LAZZARO Claudia, « Animals as Cultural Signs : A Medici Menagerie in the Grotto of Castello », FARAGO Claire (éd.), *Reframing the Renaissance : Visual Culture in Europe and Latin America 1450-1650*, New Haven/Londres, 1995, p. 197-227.

MACDOUGALL Elisabeth Blair (dir.), *Fons Sapientiae. Renaissance Garden fountains,* acte du colloque tenu à Dumbarton Oaks en 1977, Washington (D.C.), Dumabarton Oaks Trustees for Harvard University, coll. « Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture », 1978, 206 p.

MACDOUGALL Elisabeth Blair, *Fountains, Statues, and Flowers : Studies in Italian Gardens of the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Washington, 1994, 355 p.

MADER Günter, NEUBERT-MADER Laila, VIREY-WALLON Aude (trad.), *Jardins italiens,* Fribourg, Office du Livre, 1987, p. 74-81.

MAGNANI Daniela, *Le ville medicee di Giusto Utens*, Florence Arnaud, 1993 (1ère éd. 1988).

MARSHALL David R., « A View of Poggioreale by Viviano Codazzi and Domenico Gargiulo », dans *Journal of the Society of Architectural Historians*, 45, no. 1, March, 1986, p. 32-46.

MINELLI Alessandro (dir.), *L'orto botanica di Padova 1545-1995,* Venise/Marsilio, Università degli studi di Padova, 1998, 312 p.

MILLER Naomi Miller, *French Renaissance Fountaines*, Thèse de doctorat, New York University, 1966, New York, 1977, 483 p.

MIOTTO Luciano, « grottes et nymphées dans les premières villas du cinquecento », dans *Espaces, Histoire et imaginaire dans la culture italienne de la renaissance*, études, Paris, Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Renaissance Italienne, 2006, p. 13-42.

MODESTI Paola, *Le delizie Ritrovate, Poggioreale e la villa del Rinascimento nella Napoli Aragonese*, Florence, Leo S. Olschki Editore, Biblioteca dell'« Archivum Romanicum ». Serie I, Storia, letteratura, paleografia, 423, 2014, X-272 p..

PANE Roberto, *Il Rinascimento nell' Italia meridionale*, Milan, Edizioni di Commità, 2 vol., 1975-1977, 600 p. et 592 p.

PANE Roberto, « Giuliano da Maiano e la villa di Poggioreale », dans *Storia di Napoli*, Naples, 1974, vol. IV (I), p. 357-374.

PANE Roberto, « Giuliano da Maiano. Pogioreale, La Duchesca e la Congliera. Opere minori, chiostri del XV e XVI secolo » dans *Il Rinascimento nell'Italia meridionale,* Milan, 1977, p. 35-75.

PAYA Laurent, « Les jardins "en forme d'Isle" en Bourgogne (1450-1650) », dans FAUCHERRRE Nicolas (dir.), GAUTIER Delphine (dir.), MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.), *L'eau autour du château,* acte du quatrième colloque international du château de Bellecroix, 17-19 octobre 2014, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, 2015, p. 252-271.

POLIZZI Gilles, *Emblématique et géométrie : l'espace et le récit dans le* Songe de Polphile *(traduction de Jean Martin de l'*Hypnerotomachia Poliphili *de Francesco Colonna),* Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, sous la direction d'André Tournon, 1987. [non consulté]

POLIZZI Gilles, « Le devenir du jardin médiévale ? Du verger de la Rose à Cythère », *Vergers et jardins dans l'univers médiéval,* Sénéfiance, n°28, 1990, p. 265-288.

POLIZZI Gilles, « L'intégration du modèle : le *Poliphile* et le discours du jardin dans la *Recepte véritable* », *Albineana, Cahiers d'Aubigné,* 1992, vol. 4, n°1, p. 65-92.

POLIZZI Gilles, « L'Idée du jardin: pour une analyse littéraire de l'esthétique colonnienne », dans Michael Leslie (dir.), *Garden and the architectural dreamscape in the Hypnerotomachia Poliphili,* actes du colloque tenu à Philadelphie au mois de novembre 1996, Londres, Taylor et Francis, 1998, p. 61-81.

POLIZZI Gilles, « Le *Poliphile* ou l'Idée du jardin : pour une analyse littéraire de l'esthétique colonnienne », *Word & Image : a journal of verbal-visual enquiry,* vol. XIV, n°1-2, 1998, p. 1-22.

POLIZZI Gilles, « L'invention de Cythère, Genèse et réception du Livre du Cuer au XV^e^ siècle, entre la France et l'Italie » dans Chantal Connochie-Bourgne (dir.), Valérie Gontéro-Lauze (dir.), *Les Arts et les Lettres au temps du roi René,* actes du colloque tenu à Aix-en-Provence du 18 au 21 novembre 2009, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2013, p 63-74.

PREST John, *The Garden of Eden : the botannic garden and the re-creation of Paradise,* New Haven, Yale University Press, 1988, 122 p.

QUELLIER Florent, « Les mets aristocratiques en France à la Renaissance », dans LA TRÉMOLIÈRE Élisabeth (dir.), QUELLIER Florent (dir.), GIRAULT Pierre-Gilles (collab.), LEBEDEL-CARBONNEL Hélène (collab.), *Festins de la Renaissance, Cuisine et trésors de la table*, catalogue de l'exposition présentée au château de Blois du 7 juillet au 21 octobre 2012, Paris/Blois, 2012, 320 p.

QUINTERIO Francesco, *Giuliano da Maiano : grandissimo domestico*, , Rome, Officina , 1996, p. 438-469.

REYFF Simone (de), « De la retraite à présence au monde : jardins de la Renaissance », *Seizième siècle*, n°5, 2009, p. 169- 192.

RICCOMINI Anna Maria, « A Garden of Statues and Marbles: The Soderini Collection in the Mausoleum of Augustus », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, Vol. 58, 1995, p. 265-284.

SEGRE Ada, « Untglanging the Knot : Garden Design in Francesco Colonna's *Hypnerotomachi Poliphili* », *Word & Image*, vol. XIV, n°1-2, 1998, p. 82-108.

SZAFRANSKA Malgorzata, « Plants and Gardens in the 16th Century », *Pact. Journal of the European Study Group*, n°42, 1996, p. 105-118.

TAGLIONI Alessandro, *Storia del giradino italiano. Gli artisti, l'invenzione, le forme dall'antichità al XIX secolo,* Florence, Ponte alle Grazie-La Casa Usher, 1994 (1ère éd. 1988).

TERWEN-DIONOSIUS Else, « Date and Design of the Botanical Garden in Padua », *Journal of Garden History*, vol. XIV, n°4, 1994, p. 213-235.

TONGIORGI-TOMMASO Luisa (dir.), ZANGHERI Luigi (dir.), *Bibliografia del giardino e del paesaggio 1980-2005*, Florence, Léo S. Olscki, coll. « Giardini e paesaggio », 2008, 174 p.

TOLOMEI Claudio, « Lettera a Giambattista Grimaldi (26 juillet 1543) », édité par Elisabeth Mac Dougall, « Introduction », dans *Fons Sapientiae. Renaissance Garden fountains*, acte du colloque tenu à Dumbarton Oaks en 1977, Washington (D.C.), Dumabarton Oaks Trustees for Harvard University, coll. « Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture », 1978, p. 12-14.

TOSCANO Gennaro, « La Villa de Poggio Reale et un relevé inédit de Pierre-Adrien Pâris », *Journal de la Renaissance*, Turnhouts, Brepols Pubishers, 2005, vol. III, p.165-176.

ZANGHERI Luigi, « La fortuna dei giardini medicei in europa », dans BAGATTI VALSECCHI Pier Fausto (dir.), *Protezione e restaurazione del giardino storico*, actes du sixième Colloque international sur la protection et la restauration des jardins historiques tenu à Florence du 19 au 23 mai 1981, Florence, Regione Toscana giunta regionale, 1987, p. 137-141.

ZANGHERI Luigi, « L'acqua a Pratolino, da elemento naturale ad artifizio "maraviglioso"(Analisa fondata sulle piante dei condotti conservate a Praga) », dans *Il giardino storico italiano*, 1981, p. 355-361.

ZANGHERI Luigi, « I giardini d'Europa : un mappa della fortuna medicea nel XVI e XVII secolo », VEZZOSI Alessandro, *Il giardino d'Europa,* Milan, Mazotta, 1986, p.82-91.

ZECCHINO Francesco, « La Villa di Poggioreale, residenza degli Aragonesi a Napoli », *Delpinoa*, n°44, 2002, p.3-16.
ZECCHINO Francesco, *Pacello da Mercogliano. Giardiniere alla corta di Francia,* Palerme, Selino Editore, 2004, 136 p.

Amboise

ABULAFIA David (éd.), *French descent into Renaissance Italy, 1494-1495. Antecedents and effects*, Brookfield (USA), Ashgate Publishing Compagny, 1995, 496 p.
BABELON Jean-Pierre, *Le château d'Amboise,* Arles, Actes du Sud, 2004, 189 p.
BELBENOIT Vincent, LORANS Elisabeth, FRANÇOIS Serge, *La terrasse est du château d'Amboise (Indre-et-Loire),* Rapport de sondages, s.l., 1993, 28 p [non consulté]
BOSSEBOEUF Louis Auguste, *Amboise : le Château, la ville, le canton…,* Tours, L. Péricat, 1890, 616 p.
BRUNEAU, *Essai historique sur le château d'Amboise et ses environs depuis son origine jusqu'au règne de François II*, 1788-1793, copie exécutée par l'archiviste de la mairie de Tours 1841, bibliothèque municipale de tours, Ms. 1320, (coll. Salmon), fol.11 à 111.
GAUGAIN Lucie, *Le château et la ville d'Amboise à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance (1421-1525),* Thèse sous la direction d'Alain Salamagne, Université François Rabelais, Tours, 2011, 1652 p.
GRANDMAISON Louis de, *Comptes de la construction du château d'Amboise (1493-1496)*, Paris, H. Champion, 1912, 78 p.
LE FUR Didier, *Louis XII: un autre César,* Paris, Perrin, 2001, 329 p.
LESUEUR Frédéric, *Le château d'Amboise,* Paris, H. Laurens, 1935, 111 p.
LESUEUR Pierre, « Les italiens à Amboise au début de la Renaissance », le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français,* 1929, p.7-11.
LESUEUR Pierre, « Pacello da Mercogliano et les jardins d'Amboise, de Blois et de Gaillon », *Bulletin de la société de l'histoire de l'Art français*, 1935, p. 90-117.
THOMAS Evelyne, « recherches sur le château d'Amboise. Sources et méthodes », *Bulletin de la société Archéologique de Touraine*, t.43, 1992-1993, p. 553-560.
THOMAS Evelyne, « Les logis royaux d'Amboise », *la Revue de l'art,* n°100, 1993/2, p. 44-57.
VAISSIERE Pierre de, *Le château d'Amboise,* Paris, Calmann-Levy, 1935, 191 p.

VATOUT Jean, *Le château d'Amboise : son histoire et sa description*, Paris, office d'édition et de diffusion du livre d'histoire, 1994, 584 p. [reimp. 1852]

Ancy-le-Franc

BABELON Jean-Pierre, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion/Picard, 1989, 840 p.

BOUDON Françoise, MIGNOT Claude, *Jacques Androuet Du Cerceau, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, Cité de l'architecture/Le Passage/A. et J. Picard, 2010, p.120-123.

CHAILLOU DES BARRES Claude-Étienne, « Ancy-le-Franc », *Annuaire de l'Yonne,* 1883, p. 219-238.

CHAILLOU DES BARRES Claude-Étienne, *Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*, Paris, A. Vaton, 1845, VIII-248 p.

FROMMEL Sabine, *Sebastiano Serlio, architecte de la Renaissance,* Paris, Gallimard, 2002, p. 83-216.

FROMMEL Sabine, « Serlio à Ancy-le-Franc : Vivre "à l'italienne" dans un château français », *Bulletin de la classe des beaux-arts (Académie Royale de Belgique),* 6e série, vol. IX, n°1-6, 2000, p.87-118.

GUILLAUME Jean, « Serlio est-il l'architecte d'Ancy-le-Franc ? », *La revue de l'art,* n°5, 1969, p. 9-18.

HAUTECOEUR Louis, « Château d'Ancy-le-Franc », *Congrès archéologique de France,* n°116, 1958, p. 24-243

HOHL Claude, « le portail d'Ancy-le-Franc », *Bulletin de la société d'archéologie et d'histoire du Tonnerrois,* n°37 (3e partie), 1984, p. 46-51.

LARCHER Albert, *Ancy-le-Franc,* Paris, nouvelles éditions latines, 1975, 30 p.

PETIT Ernest, « l'ancien Ancy-le-Franc », *Annuaire historique du Département de l'Yonne,* 1895, p. 294-297. Bibliothèque Nationale de France, Gallica. : http://gallica.bnf.fr

SAUVAGEOT Claude, Palais, châteaux hôtels et maison de France du XVe au XVIIIe siècle, Paris, A. Morel, 1867, p. 95-130.

Anet

BALSAMO Jean, « Dire le paradis d'Anet. Les poètes français de la génération de 1550 et l'architecture », BERTAUD Madeleine (éd.), *Architectes et architecture dans la littérature française, Travaux de Littérature*, t. XII, 1999, p. 339-349

BALSAMO Jean, « les poètes d'Anet », Hervé Oursel (dir.), Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les Arts,* actes du colloque tenu à l'École du Louvre et au musée national de la Renaissance – Écouen, les 25, 26 et 27 septembre 1997, p. 417-425.

CLOULAS Ivan, *Diane de Poitiers,* Paris, Fayard, 1997, 432 p.

CRÉPIN-LEBLOND Thierry, « Sens et contresens de l'emblématique d'Henri II » dans OURSEL Hervé (dir.) FRITSCH Julia (dir.), *Henri II et les arts,* actes du colloque international tenu à l'École du Louvre et au musée national de la Renaissance, les 25, 26 et 27 septembre 1997, Écouen, École du Louvre, p. 77-86.

HOFFMANN Volker, « Philibert Delorme und das Schloss Anet », *Architectura,* vol. 2, 1973, p. 131-152.

LLANOS Jose-Luis de Ios, *Les plan des appartements du château d'Anet,* Thèse de doctorat, Université de Paris IV, sous la direction de Claude Mignot et Antoine Schnapper, 1988. [non consulté]

LELOUP Daniel, *Le château d'Anet. L'amour de Diane de Poitiers et d'Henri II,* Paris, Belin, 2001, 159 p.

MAGNY Olivier (de), ROUGET François (éd. crit.), *Les trois premiers livres des Odes de 1559,* Genève, Droz, 1995, 378 p.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Philibert de l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris Mengès, 2000, 388 p.

ROUSSEL Pierre-Désiré, *Histoire et description du château d'Anet depuis le dixièmes siècle jusqu'à nos jours,* Paris, D. Jouast, 1875, 253 p et 53 pl.

ROUSSEL Pierre-Désiré, *Le château de Diane de Poitiers à Anet*, Évreux, 1883, 187 p.

ROY Maurice, « Anet, le château de Diane de Poitiers. Nouveaux documents sur sa construction et sa décoration », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, Paris, 1924, p. 122-163.

ROY Maurice, *Artistes et monuments de la Renaissance en France*, Paris, Honoré Champion, 1929, vol. 1, 431 p.

Azay-le-Rideau

AUDIN Pierre, « Au XV^e siècle, la construction de l'enceinte d'Azay-le-Rideau », *Le Val de l'Indre*, n° 7, 1995, p. 19-24

AUZAS Pierre Marie, *Azay-le-Rideau*, Paris, Vincent/ Fréal, 1953, 32 p.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine :

- compte rendu de la séance du 25 février 1942, t. XXVIII, p. 214

- comptes rendus des séances des 26 juin et 30 octobre 1952, t. XXXI, p. 52-53 et 59.

CARRÉ DE BUSSEROLLE Jean.-Xavier, article « Azay-le-Rideau », dans *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, Roillé-Ladevèze, 1878, vol I, p. 103.

CHEVALIER Casimir (Abbé.), « Azay-le-Rideau au XV^e et au XVI^e siècle », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, vol. II, 1873, p. 464-485.

CORBINUS Elodie, *Azay-le-Rideau : un seigneur et sa terre à la fin du Moyen-Age*, Tours, Master 2, Université François Rabelais de Tours, sous la direction de François-Olivier Touati 2006, 112 p.

DEMEZIL Jean Martin-, « Azay-le-Rideau », Jean-Marie Pérouse de Montclos (dir.), *Guide du patrimoine en région centre*, Paris, CNMHS, 1987, p. 128-132

DURAND Mélanie, *La communauté d'Azay-le-Rideau (1442-1515) d'après le fonds 124 J des Archives départementales d'Indre-et-Loire*, Master 1, Université François Rabelais Tours, 2006, 140p.

FORLIVESI Luc, HENRY Michèle, THOMAS Evelyne, et al., *Azay-le-Rideau, château, façade du grand escalier*, brochure accompagnant l'exposition *Le grand escalier d'Azay, histoires de restauration*, du 15 juin au 31 août 2003, coll. Patrimoine restauré en Région Centre, n° 13, juin 2003, 22 p.

GUILLAUME Jean, LAGOUTTE Claudine, THOMAS Evelyne, et al.., « Azay-le-Rideau », *Connaissances des arts*, hors-séries, Paris, Société française de promotion artistique, 2007, 67 p.

GUILLAUME Jean, « Azay-le-Rideau et l'architecture française de la Renaissance », dans *Monuments historiques de la France*, 1976, n°5, p.65-80.

LATOUR Marie, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^e siècle*, Maîtrise d'Histoire de l'Art, Université François Rabelais, Tours, sous la direction de Jean Guillaume, octobre 1991, 147 p.

LATOUR Marie, « L'angle d'Azay-le-Rideau », dans *Bulletin monumental,* volume 151, n°151-4, 1993, p.605-615.

LEGUILLOU Jean-Claude, *Azay-le-Rideau entre Renaissance et romantisme,* Paris, CNRS édition, 1995, 126 p.

LEVEEL Pierre, *Azay-le-Rideau,* Paris, A. Morancé, 1974, 30 p.

LEVEEL Pierre, « Les Biencourt d'Azay », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine,* t. XXXVII, Tours, 1974, p. 423-443.

MASSIET DU BIEST Jean, *Les Berthelot, Lesbahy, Raffin et Lansac, seigneurs et dames d'Azay-le-Rideau*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours, 1952, 5 p.

MASSIET DU BIEST Jean, *Le chartrier d'Azay-le-Rideau*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours, 1950, 9 p.

MASSIET DU BIEST Jean, *Le chartrier d'Azay-le-Rideau. Parties inédites ou perdues intéressant la Guyenne et la Normandie XV^e^-XVIII^e^ siècle*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours, 1942, 19 p.

MILLIAT Robert, *Azay-le-Rideau, notice historique et descriptive*, Paris, André Barry, 1957, 24 p.

PAGAZANI Xavier, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,* rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, Vendôme, 15 mars 2012, 143 p.

QUENTIN-GEORGET Bernard, *Gilles Berthelot, seigneur d'Azay-le-Rideau à la fin du Moyen-Age,* Maîtrise, Université François Rabelais, Tours, 1971, 185 p.

SALMON Jérôme, *De la forteresse au palais : Azay-le-Rideau, un exemple renaissant en Val-de-Loire aux XVe et XVIe siècles*, Master 1, Université François Rabelais, Tours sous la direction d'Alain Salamagne et Pascal Brioist, 2008, 2 vol. 119 p et 36 p.

SALMON Jérôme, *Topographie historique d'Azay-le-Rideau du XI^e^ au XVI^e^ siècle,* Tours, Master 2, Université François Rabelais, Tours, sous la direction d'Alain Salamagne, 2010, 2 vol., 115p et 25p.

Blois

BEATIS Antonio de (Don), HARVARD DE LA MONTAGNE Madeleine, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande Belgique, France et Italie, 1517-1518,* Paris, Perrin et Cie, 1913, 327 p.

BARDATI Flaminia, TOMMASO Mozzati, « Jérôme Pacherot et Antoine Juste : artistes italiens à la cour de France », dans *Studiolo,* 2012, n°9, p. 209- 253.

BIDOU Henry, *Le château de Blois*, Paris, Calmann-Levy, 1931, 224 p.

BOURON Morgane, LEMOINE Hervé, ARMINJON Catherine, LATREMOLIERE Elisabeth, GIRAULT Pierre-Gilles (éd. sc.), *L'architecte qui dessina Blois et les châteaux de la Loire*, journal d'exposition au Château Royal de Blois du 21 mai au 18 septembre 2011, Blois, Blois, 2011, 15 p.

COSPEREC Annie, *Blois, la forme d'une ville. Etude topographique monumentale*, Thèse de doctorat, Centres d'Études Supérieures de la Renaissance, Tours, sous la direction de Jean Guillaume, 1977, 2 vol., 224 p et 515p.

COSPEREC Annie, « L'aile François I[er] du château de Blois, nouvelle chronologie », dans *Bulletin monumental*, 1993, vol. 151, n°4, p. 591-603.

CREPIN-LEBLOND Thierry, *Le Château de Blois*, Monuments, Paris, Édition du Patrimoine, 2002, 56 p.

FRACHON Nathalie, *Deux jardins de la première Renaissance : Blois et Gaillon*, Maîtrise d'Histoire de l'Art, Université Paris IV, sous la direction de Jean Guillaume, 1996, 55 p.

GIRAULT Pierre-Gilles, *Le château royal de Blois*, Blois, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2009, 32 p.

LESUEUR Pierre, LESUEUR Frédéric, *Le château de Blois : notice historique et archéologique*, Paris, D.A. Longuet, 1905, 313 p.

LESUEUR Pierre et Frédéric, *Le château de Blois*, Paris, D.A. Longuet, 1914-1921, 187 p.

LESUEUR Frédéric, *Le château de Blois tel qu'il fut, tel qu'il est, tel qu'il aurait pu être*, Blois, A. & J. Picard, 1970, 187 p et 4 pl.

LESUEUR Pierre, « Pacello da Mercogliano et les jardins d'Amboise, de Blois et de Gaillon », dans *Bulletin de la société de l'histoire de l'Art français*, 1935, p.90-117.

SMITH Marc Hamilton, « François I[er], l'Italie et le château de Blois, 'Nouveaux documents, nouvelles dates » dans *Bulletin monumental*, 1989, vol. 147, n°4, p. 307-323.

Bury-en-blésois

MAYER Claude Albert, BENTLEY-CRANCH Dana, *Florimond Robertet (?-1527), homme d'Etat français,* Paris , Honoré Champion, 1994, 221 p.

GARCYNSKA-TISSIER DE MALLERAIS Martine, « Le Château de Bury en Blésois », *Information d'histoire de l'art,* n°10, mars-avril 1965, p. 84-85.

GARCZYNSKA-TISSIER DE MALLERAIS Martine, *Le Château de Bury en Blésois* , Maîtrise Université Paris Sorbonne IV, Paris, sous la direction d'André Chastel, 1964.

DUFAY Pierre, « contribution prosodique à la description de Bury », dans *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher,* n°15, 1901, p. 9-23.

LESUEUR Pierre, « Bury et l'architecte Fra Giocondo », dans la *Gazette des Beaux-Arts,* vol. II, 1925, p. 331-357.

NAUDIN M. (prénom non précisé), « Notes historiques sur le château de Bury », dans *Mémoires de la Société des sciences et des lettres de la ville de Blois*, Blois, vol.II, 1836, p.142-178. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr

PAULE Jean-François (de), PETIT DE LA SAUSSAYE Louis, *Blois et ses environs, deuxième édition du guide historique dans le Blésois*, Blois, Les libraires, 1867, 400 p. et pl.

PRINZ Wolfman, KEISS Ronald G., *Das Französische Schloß der Renaissance,* « Bury (Loir-et-Cher) », Berlin, 1985, p. 545-552.

Chenonceau

AUBERT Marcel, « Le château de Chenonceaux », dans *Congrès archéologique de de France*, vol.106, Tours, 1948, p. 226-230.

BABELON Jean-Pierre, *Chenonceau*, Paris, Adam Biro, 2002, 215 p.

BARDON Françoise, *Diane de Poitiers et le mythe de Diane,* Paris, 1963, Henri Zerner, « Diane de Poitiers, maîtresse de son image ? », dans *Albineana, Cahiers d'Aubigné,* 2002, vol. 14, p. 335- 343

BAUDRY Laurent, *La construction du pont du château de Chenonceau (1556-1559)*, Tours, Maîtrise, Université François Rabelais, Tours, 1999-2000, 116 p.

BROCHIER Diane, « Le chantier d'un jardin sur l'eau : l'exemple du parterre de Diane de Poitiers au château de Chenonceau (1551-1557) », dans *Livraisons d'histoire de l'architecture,* n° 27, 1er semestre 2014, p. 9-19.

CHASTEL André, « Diane de Poitiers, l'Éros de la beauté froide », dans *Fables, formes et figures*, Paris, Flammarion, 1978, vol. 1, p. 263-272.

CHEVALIER Bernard, « Nouveau regard sur Thomas Bohier (vers1460-1524), général des Finances et seigneur de Chenonceaux », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, année 2006, p. 211-222.

CHEVALIER Casimir, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864.

CHEVALIER Casimir, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, J. Techener, 1864, 312 p.

CHEVALIER Casimir, *Lettres et devis de Philibert De l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château,* Paris, J. Techener, 1864, 241 p.

CHEVALIER Casimir, *Histoire de Chenonceaux,* Lyon, Perrin, 1868, XVI-600 p.

CHEVALIER Casimir, *Les jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau, 1563-1565,* Tours, Imprimerie Ladèze, 1868.

CHEVALIER Casimir, *Restauration de Chenonceau 1864-1878,* Lyon, Imprimerie Alf. Louis Perrin et Marenet, 1878, 56 p.

CHEVALIER Casimir, *Le château de Chenonceau,* notice historique, Tours, P. Bousrez, 1882, 90 p.

CLOULAS Ivan, « Chenonceau », dans *Société française de promotion artistique*, Paris, numéro spécial, 1993, 66 p.

CLOULAS Ivan, *Diane de Poitiers,* Paris, Libraire Arthème Fayard, 1997, 432 p.

DUPAS DE LA CHAUVINIÈRE[1328], « Discours historique sur la châtellenie et le château de Chenonceau » (1745), publié par le prince Augustin Galitzin dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* tome IX, Tours, 1858, p. 102- 144.

ERLANGER, Philipe, *Diane de Poitiers,* Paris, Librairie Académique Perrin, 1976, 315 p.

FAISANT Étienne, « De part et d'autre du Cher : du parterre de Diane aux premiers jardins de Catherine de Médicis à Chenonceau », dans *Bulletin monumental,* Société française d'archéologie, n° 173-1, mars 2015, p.51-58.

LE PLESSIS, *Les triomphes faicts à l'entrée du Roy à Chenonceau le dymanche dernier jour de mars,* Tours, Guillaume Bourgeat, 1559, 49 p.

LESOT Sonia, *Chenonceau : des jardins de la Renaissance,* Moisenay, édition Gaud, 2005, 168 p.

[1328] Le prénom de Monsieur Dupas de la Chauvinière est inconnu, Augustin Galitzin nous indique simplement qu'il s'agit du père d'Antoine Dupas de la Chauvinière qui réalisé ses fameux plans (publiés dans Jean-Pierre Babelon, *Chenonceau,* Paris, 2000, p. 16 et 128) à l'occasion de la rédaction de cet ouvrage.

GALITZIN Augustin, *Inventaire des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux, le 8 janvier 1603, précédé d'une histoire sommaire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France, suivi d'une notice sur le château de Chenonceaux,* Paris, J. Techner, 1856, XIV-76 p.

GUILLAUME Jean, « Chenonceau avant la construction de la galerie : le château de Thomas Bohier et sa place dans l'architecture de la Renaissance », Paris, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1969, p. 19-46.

HOAREAU Geneviève, *La construction du parterre de Diane à Chenonceau (1551-1556),* Master 1, Université François Rabelais (Tours), Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, sous la direction de Pascal Brioist, juillet 2007, 96 p.

PALUSTRE Louis, « Chenonceau », dans Henry Havard, *La France artistique et monumentale*, vol. VI, Paris, 1895, Paris, p. 169-192.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Philibert de l'Orme, Architecte du roi (1514-1570),* Paris, Mengés, 2000, 388 p.

RANJARD Robert, *Le secret de Chenonceau,* Paris, Gibert-Clarey, 1957, 253 p.

RUBY Sigrid « Diane de Poitiers : veuve et favorite », dans WILSON-CHEVALIER Kathleen (dir.), PASCAL Eugène (collab.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Etienne, 2007, p. 381-399.

TERRASSE Charles, *Le château de Chenonceau,* Paris, H. Laurens, 1928, 96 p.

VERGUES Laure, *Études des comptes de la châtellenie de Chenonceau sous la propriété de Diane de Poitiers (1547-1555-1559), la gestion d'André Bereau, receveur et fermier de Diane de Poitiers,* Maîtrise, Université de Montpellier III, Montpellier, sous la direction de François-Xavier Emmanuelli, Septembre 1996, 193 p.

WEIGERT Roger-Armand, *Le château de Chenonceaux,* Paris, 1955, 32 p.

Dampierre

BOUDON Françoise, MIGNOT Claude, *Jacques Androuet Du Cercea, les dessins des plus excellents bâtiments de France,* Paris, Cité de l'architecture/le Passage/ A. et J. Picard, 2010, p. 222-227.

DE LUYNES Thomas, « Dampierre-en-Yveline », dans PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Le guide du patrimoine en Ile-de-France,* Paris, Hachette, 1992, p. 208-212.

DE LUYNES Thomas, « Deux siècles de la seigneurie de Dampierre (1357-1555) », *Trois seigneuries en Yvelines du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle.* Rambouillet, Société Historique et Archélogique de Rambouillet et de l'Yveline, 2001, t. XXXIII (1992-2001), p. 159-273.

MOUTIÉ Auguste, *Chevreuse, recherches historiques, archéologiques et généalogiques*, Rambouillet, Raynal, 1876, vol. 1, 4 p., pl. et tableaux

VAUQUIER Jules-Félix, *Les anciens châteaux de France : Ile-de-France : Anet-Dampierre-Écouen, notices historiques et descriptives*, Paris, F. Coutet, 1922, 26 p.

Fontainebleau

BARDATI Flaminia, « la grotte des Pins à Fontainebleau », dans *Artifici d'acque e giardini, la cultura delle grotte e dei ninfei in Italia e in Europa,* actes du V^e^ colloque international sur l'histoire des parcs et jardins, Florence, Centro Di, 1999, p. 38-47.

BOUDON Françoise, BLÉCON Jean, *Le château de Fontainebleau de François I^er^ à Henri IV,* Paris, Picard, 1998, 303 p.

CLOUET Thomas, « Fontainebleau de 1541 à 1547. Pour une relecture des Comptes des Bâtiments du roi », dans *Bulletin Monumental*, tome 170, n°3, année 2012, p. 195-234.

DAN Pierre (abbé), *Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, contenant la description de son antiquité, de sa fondation, de ses bâtimens, de ses rares peintures, tableaux, emblèmes & devises, de ses jardins, de ses fontaines, & autres singularitez,* Paris, Sébastien Cramoisy, 1642, 354 p.

DIMMIER Louis, *Le château de Fontainebleau et la cour de François I^er^,* Paris, Calmann-Lévy, 1930, 234 p.

DROGUET Vincent, TOUSSAINT Laurence, *Les jardins de Fontainebleau,* Paris, Nicolas Chaudun, 2011, 176 p.

GUILBERT Pierre, *Description historique des château, bourg et forest de Fontainebleau,* Paris, André Chaillau, 1731, LXIX-242 p.

GUILLAUME Jean, GRODECKI Catherine, *Le jardin des Pins à Fontainebleau,* Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français, 1978, p.43-51.

BÉGUIN Sylvie, GUILLAUME Jean, ROY Alain, *La galerie d'Ulysse à Fontainebleau,* Presses Universitaires de France, Paris, 1985, 373 p.

HERBERT Félix, *Le château de Fontainebleau, les appartements, les cours, le parc, les jardins*, Paris, Honoré Champion, 1937, 510 p.

JESTAZ Yvonne, *Fontainebleau et la forêt*, Paris, Hachette, 1991, 111 p.

JESTAZ Yvonne, *Fontainebleau, une ville entre château et forêt*, Paris, Art Lys, 1996, 220 p.

MIGNOT Claude, « Fontainebleau revisité : la galerie d'Ulysse », dans la *Revue de l'art*, 1988, n°82, p. 9-18.

MOREL Pierre, *Fontainebleau,* Grenoble, B. Arthaud, 1949, 82 p.

PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Fontainebleau,* Paris, Scala, 1998, 247 p.

Le château de Fontainebleau : recherches récentes, Paris, société française d'archéologie, 2012, 285 p.

TERRASSE Charles, VERROUST Jacques, *Fontainebleau, le château, les appartements, les jardins et la forêt,* Paris, Éditions Sun, 1985, 117 p.

VATOUT Jean, *Souvenirs historiques des résidences royales de France,* « Palais de Fontainebleau », Paris, Firmin-Didot frères, 1840, vol. 4, 642 p.

Gaillon

BARDATI Flaminia, THOMAS Evelyne, « Le château de Gaillon », dans BECK Bernard (dir.), ETIENNE Claire (dir.), LÉTTERON Isabelle (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie,* Caen, 2003, tome II, p. 13-29

BARDATI Flaminia, « 'Uno paradiso terrrestre se po' chiamare", i cardinali Georges d'Amboise e Charles de Bourbon a Gaillon », dans FROMMEL Sabine (dir.), BARDATI Flaminia (collab.), *Villa Lante a Bagnaia ;* Milan, Electa, 2005, p. 218-229.

BARDATI Flaminia, « A Norman Building site of the early Sixteenth Century : the castle of Gaillon. Organization, workers, materials and technologies », dans *Proceedings of the Second International Congress on Construction History,* Cambridge, Queen's College, 2006, p. 18-33.

BARDATI Flaminia, « Il bel palatio in forma di Castello », *Gaillon tra Flamboyant e Rinascimento,* Rome, Campisano Édition, 2009, 224 p.

BRESC-BAUTIER Geneviève, « Fontaines laïques de la première Renaissance : les marbres de Tours, de Blois et de Gaillon », dans *Sources et fontaines du Moyen Age à l'âge baroque,* actes du colloque tenu à l'Université Paul-Valéry (Montpellier III) les 28, 29 et 30 novembre 1996, Paris, Champion, 1998, p. 185-201.

BIZONI Bernardo, AGOSTI Barbara (éd.), *Diariodi viaggio di Vicenzo Giustiniani (1610 circa),* Porretta Terme (Bologne), I Quaderni del Battello ebbro, 1995, p.93-95.

CHEVALIER Bernard, *Guillaume Briçonnet (v. 1445-1514), Un cardinal-ministre au début de la Renaissance,* Rennes, 2005, 448 p.

CHIROL Elisabeth, *Un premier foyer de la Renaissance en France : Le château de Gaillon,* Paris/Rouen, M. Lecerf/A. et J. Picard, 1952, 293 p.

FRACHON Nathalie, *Deux jardins de la première Renaissance : Blois et Gaillon*, Maîtrise d'Histoire de l'Art, Université Paris IV, sous la direction de Jean Guillaume, 1996, 55 p.

LESCOART Yves, MOUTON Benjamin, « Le château de Gaillon » dans *Monuments historiques*, n°165, septembre-octobre 1989, p. 37-42.

LIOU Elaine Yu Ling, *Cardinal Georges d'Amboise and the château de Gaillon at the dawn of the French Renaissance*, Phd Dissertation, Université de Pennsylvanie, 1997, 330 p.

MONGA Luigi, *Un mercante di Milano in Europa : diario di un viaggio del primo Cinquecento*, Milan, 1985, p. 64-65.

SINCE Marie-Hélène, « Les jardins de la Renaissance en Basse Normandie », BECK Bernard (dir.), ETIENNE Claire (dir.), LÉTTERON Isabelle (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, Caen, 2003, tome I, p. 175-190.

SMITH Marc Hamilton, « Rouen-Gaillon : témoignages italiens sur la Normandie de Geroges d'Amboise », dans BECK Bernard (dir.), ETIENNE Claire (dir.), LÉTTERON Isabelle (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie,* Caen, 2003, vol. 1, p. 41-58.

THOMAS Evelyne, « Gaillon : la chronologie de la construction », dans BECK Bernard (dir.), ETIENNE Claire (dir.), LÉTTERON Isabelle (dir.), *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, Caen, 2003, tome I, p. 153-162.

WEISS Roberto, « The Castle of Gaillon in 1509-1510 », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 16, 1953, p.1-12 et p.51.

Montargis

BEAUCHEF Julien, *Le baillage et la châtellenie de Montargis,* Master, Université François Rabelais, Tours, sous la direction de Pascal Brioist, 2013, 82 p.

DESTOUCHES Catherine, *Le château de Montargis,* Maîtrise, Université de Paris-Sorbonne IV, Paris, sous la direction d'Anne Prache, 1992 [non consulté]

GAUGEY Virginie, *La politique culturelle d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare (1534-1559), entre académies, universités et cour,* Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, sous la direction d'Alfredo Perifano, 2004, 1002 p.

GAUMONT Robert, *Montargis : histoire, monuments actuels et disparus,* s.l., édition du Beffroi, 1993, 124 p.

PAGAZANI Xavier, *Étude, recherches et expertise sur le château de Montargis, des origines à sa destruction au milieu du XIX^{e} siècle,* rapport de recherche pour le musée Girodet, Montagis, mars 2011 [non consulté].

PINARD Thomas, « Montargis, son château, ses seigneurs », dans *Revue Archéologique,* 10^{e} année n°2, octobre 1853 à mars 1854, p. 603-608.

THOMSON David, *Jacques Androuet Du Cerceau,* Thèse de doctorat, Université de Londres, 1975, chapitre 2 [non consulté]

THURIAS Odette, *Renée de France, duchesse de Ferrare, témoin de son temps : 1510-1575,* Thèse de doctorat, Université François Rabelais, Tours, sous la direction de Michel Vergé-Fanceschi, 2004, 884 p.

Diane Brochier

D'Azay-le-Rideau à Chenonceau : l'eau et la mise en scène de l'ensemble château-jardin à la Renaissance (1513-1560)

Résumé

Châteaux bâtis sur une rivière, Azay-le-Rideau et Chenonceau entretiennent des rapports privilégiés avec l'élément aquatique. Comment celui-ci était-il mis en scène dans le cadre du jardin ? Plantés sur des îles naturelles ou artificielles, ces derniers sont-ils le fruit d'une mode ou ont-ils été influencés par des œuvres littéraires contemporaines ? Le jardin d'île du *Songe de Poliphile* de Francesco Colonna a-t-il été déterminant dans l'évolution du jardin français de la Renaissance et en particulier dans ceux d'Azay-le-Rideau et de Chenonceau ? La thèse aura pour objectif de préciser leurs caractéristiques (accès, clôture, terrassement, structuration, plantations) dont la place des aménagements hydrauliques dans la mise en scène de l'ensemble château-jardin entre 1513-1560. Nous aborderons également la question de l'importance de la promenade et de la vue sur le paysage autour de la demeure. Puis, nous envisagerons la possibilité que le végétal ait participé à la création d'un discours iconographique dans le parterre de Diane à Chenonceau.

mots clés : château, jardin, eau, rivière, fossés, levée de terre, Azay-le-Rideau, Chenonceau, Renaissance, Fontainebleau, Dampierre, Ancy-le-Franc, Anet, promenade, jardin clos, paysage, Poliphile, jardin d'île, île de Cythère, Vénus, Diane, Apolidon

Résumé en anglais

Built near a river, the casltes of Azay-le-Rideau and Chenonceau have a special relationship with the water element. What relationship did these gardens have with water? How was it used to showcase the garden? Planted on natural or artificial river islands, are these gardens the result of a trend or do they owe their creation to litterary works of their time? Was Francesco Colonna's Island Garden of the *Hypnerotomachia Poliphili* determining in the evolution of French Renaissance gardens and particularly at Azay-le-Rideau and Chenonceau?
The Phd we are presenting will aim to explain their caracteristics between 1513-1560, including the role of hydraulic constructions in the staging of the whole castle garden. We also will endeavor to study the importance of the question of the promenade and of the view of the landscape around the castle. Then, we will consider the possibility that plants had participated to an iconographic lecture of the « parterre de Diane ».

mots clés : castle, garden, moat, embankment, Azay-le-Rideau, Chenonceau, Renaissance, Fontainebleau, Dampierre, Ancy-le-Franc, promenade, walled garden, landscape, Poliphilo, island garden, island of Cythera, Venus Diana, Apolidon

UNIVERSITÉ FRANÇOIS – RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Sciences de l'Homme et de la Société »

Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance

THÈSE présentée par :

Diane Brochier

soutenue le : **27 janvier 2017**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François – Rabelais de Tours**

Discipline/ Spécialité : Histoire de l'art/Renaissance

D'Azay-le-Rideau à Chenonceau : l'eau et la mise en scène de l'ensemble château-jardin à la Renaissance (1513-1560)

Tome 2 : Illustrations

THÈSE dirigée par :

Monsieur SALAMAGNE Alain Professeur d'Histoire de l'art médiéval, Université François Rabelais de Tours

RAPPORTEURS :

Madame BAUDOUX Laurence Maître de conférence habilité en Histoire de l'art moderne, Université d'Arras

Madame ROUSTEAU-CHAMBON Hélène Professeur d'Histoire de l'art moderne, Université de Nantes

JURY :

Madame BAUDOUX Laurence Maître de conférence habilité en histoire de l'art moderne, Université d'Arras

Madame CHOMARAT Catherine Professeur en sciences de l'art, Université de Valenciennes

Monsieur FIGEAC Michel Professeur d'Histoire moderne, Université de Bordeaux III

Madame ROUSTEAU-CHAMBON Hélène Professeur d'Histoire de l'art moderne, Université de Nantes

Monsieur SALAMAGNE Alain Professeur d'Histoire de l'art médiéval, Université François Rabelais de Tours

Table des illustrations

Figure 1 : Les seigneuries dépendant de la châtellenie d'Azay-le-Rideau, carte, 1753..... 377
Figure 2 : Le château d'Azay-le-Rideau, cadastre napoléonien, 1814 378
Figure 3 : Plan routier d'Azay-le-Rideau vers 1760-1770..... 379
Figure 4 : Plan routier d'Azay-le-Rideau, détail des îles et du moulin, vers 1760-1770..... 380
Figure 5 : Les axes de circulation du château d'Azay-le-Rideau, plan schématique d'après un plan routier, vers 1760-1770 381
Figure 6 : « Plan géométrique des Ponts et Faux-bourg d'Azay-le-Rideau et élévation dudit pont. Levé au mois d'avril 1785 »..... 382
Figure 7 : La chapelle et le réservoir du jardin du château d'Azay-le-Rideau, plan, 1803-1804 383
Figure 8 : Essai de restitution schématique du domaine d'Azay-le-Rideau avant les travaux réalisés par Gilles Berthelot 384
Figure 9 : Essai de restitution schématique du domaine d'Azay-le-Rideau vers 1520..... 385
Figure 10 : Essai de restitution schématique vers 1520, le château et ses îles..... 386
Figure 11 : Essai de restitution schématique, le château d'Azay-le-Rideau, le jardin et ses îles vers 1520 387
Figure 12 : Château d'Azay-le-Rideau, plan du rez-de-chaussée, état vers 1537..... 388
Figure 13 : Château d'Azay-le-Rideau, plan du 1er étage, état vers 1537..... 389
Figure 14 : Château d'Azay-le-Rideau, escalier d'honneur, état actuel, photographie 390
Figure 15 : Coupe et élévation du Grand escalier, dessin aquarellé, 1er décembre 1902..... 390
Figure 16 : L'escalier d'honneur et le passage vers le jardin, côté cour, château d'Azay-le-Rideau, photographie, 4 avril 1896 391
Figure 17 : L'escalier d'honneur et la porte du passage sur le jardin, château d'Azay-le-Rideau, début du XXe siècle 392
Figure 18 : Château d'Azay-le-Rideau, façade corps de bâtiment principal, état actuel, photographie..... 393
Figure 19 : Château d'Azay-le-Rideau, façade corps de bâtiment oriental, côté jardin, état actuel, photographie 393

Figure 20 : Château d'Azay-le-Rideau, façade corps de bâtiment oriental, côté jardin, dessin aquarellé, vers 1800 394
Figure 21 : Le passage vers le jardin, vue intérieure, château d'Azay-le-Rideau, photographie, avant 1905 395
Figure 22 : Le passage vers le jardin, façade corps de bâtiment oriental, côté jardin, détail de la porte, état actuel, photographie 396
Figure 23 : Lithographie représentant Chenonceau, 1836 397
Figure 24 : Les seigneuries dépendant de la châtellenie de Chenonceau, carte de Cassini, 1750 398
Figure 25 : Le domaine de Chenonceau, cadastre napoléonien, section G1 de la ville, 1814 399
Figure 26 : Le domaine de Chenonceau, côté commune de Francueil, détail du cadastre napoléonien, section B de la Bergerie, 1814 400
Figure 27 : Essai de restitution schématique, le château de Chenonceau avant les travaux réalisés par Thomas Bohier 401
Figure 28 : Le château de Chenonceau et la tour des Marques, photographie, état actuel ... 402
Figure 29 : Le pont-levis situé à l'entrée du château de Chenonceau, photographie, avant 1926 402
Figure 30 : Le pont-levis reliant la basse-cour à la plate-forme de la Tour des Marques, château de Chenonceau, photographie, vers 1925 403
Figure 31 : La plate-forme du château de Chenonceau, photographie, état actuel 404
Figure 32 : La façade sud du château de Chenonceau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, les plus excellents bâtiments de France (1576-1579) 405
Figure 33 : Restitution de la façade sud du château de Chenonceau avant 1555, dessin aquarellé, Felix Roguet 405
Figure 34 : L'ancienne allée menant au château des Bohier d'après la vue à vol d'oiseau réalisée par Jacques Androuet Du Cerceau, dessin, 1570 406
Figure 35 : Le jardin des Bohier tel « qu'il est pour le jourd'huy », dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 407
Figure 36 : Le jardin des Bohier, le pail-mail, le jeu de paume et la fontaine, dessin, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 408
Figure 37 : Le jardin des Bohier dans le projet d'extension des jardins pour Catherine de Médicis, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 409

Figure 38 : Le jardin « accroissé » des Bohier avec la fontaine sous un pavillon de treillage, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 410
Figure 39 : Plan du château de Chenonceau, rez-de-chaussée, état vers 1547-1560 411
Figure 40 : La façade ouest du château de Chenonceau après la couverture du balcon entre la chapelle et le pavillon de la librairie par Catherine de Médicis, photographie, 1851 412
Figure 41 : L'escalier du château de Chenonceau et sa fenêtre à claire-voie, photographie, état actuel 412
Figure 42 : Le château de Chenonceau avec le pont construit pour Diane de Poitiers et son châtelet, dessin (vers 1560) et photographie (état actuel) 413
Figure 43 : Le château de Chenonceau avec le pont construit sous Diane de Poitiers, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 414
Figure 44 : Le jardin de Diane de Poitiers avant la restauration ordonnée par Daniel Wilson, gravure et photographie 415
Figure 45 : Le château de Chenonceau et ses trois parcs, plan aquarellé, Antoine Dupas de la Chauvignière, 1735 416
Figure 46 : Le jardin de Diane de Poitiers, vue de la rive gauche, dessin, Dupin de Franceuil, vers 1735 417
Figure 47 : Les jardins de Chenonceau, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 417
Figure 48 : Moëllon de gazon et profil de rempart gazonné, gravure, Adam Fritach, 1631. 418
Figure 49 : L'usage des branches de saule pour la construction de rempart, gravure, Bernard Forest de Bélidor 1768 418
Figure 50 : Le fossé nord bordant, la garenne, le parterre et l'avant-cour du château de Chenonceau, photographie, état actuel 419
Figure 51 : Le chemin de l'eau au château de Chenonceau, photographie, état actuel 420
Figure 52 : *Le fossé ouest du parterre de Diane, photographie, état actuel* 421
Figure 53 : Le parterre de Diane, ses fossées et son écluse, plan schématique d'après un dessin de Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 422
Figure 54 : Vue aérienne du château de Chenonceau montrant le dénivelé des fossés bordant le jardin de Diane, photographie, Roger Henrard, 1955 423
Figure 55 : Exemple d'écluse avec chaussée et portes en bois datant du XVIII^{e} siècle, photographie, David Crochet 423
Figure 56 : Le pont reliant l'avant-cour du château de Chenonceau au jardin de Diane, photographie, état actuel 424
Figure 57 : Les terrasses du jardin de Diane de Poitiers, photographie, état actuel 424

Figure 58 : L'emmarchement permettant d'accéder au jardin central du parterre de Diane, photographie, état actuel 425
Figure 59 : La composition du jardin de Diane, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 426
Figure 60 : La composition des parterres du jardin de Diane, dessin (1570) et plan aquarellé (1735) 427
Figure 61 : Les plantes du parterre de Diane au château de Chenonceau, photographies 428
Figure 62 : La fontaine du parterre de Diane, photographie, état actuel 431
Figure 63 : Le parterre de Diane, essai de restitution schématique, vers 1555 432
Figure 64 : Les allées reliant le château au jardin de Diane, d'après les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau, 1570 433
Figure 65 : L'allée creusée entre le château et le jardin, essai de restitution schématique du parterre de Diane, vers 1555 434
Figure 66 : La grande allée menant au château de Chenonceau, Château de Chenonceau, photographie, état actuel 435
Figure 67 : Le château et le parterre de Diane, vue depuis l'allée, Château de Chenonceau, photographie, état actuel 435
Figure 68 : Carte hydrographique de la région de Chenonceaux, source IGN 436
Figure 69 : La fontaine de la Roche (Chenonceaux), photographie, état actuel 437
Figure 70 : Le parterre de Diane et la plateforme des Marques, château de Chenonceau, photographie, état actuel 438
Figure 71 : La plateforme de la tour des Marques et le château vus du parterre de Diane, château de Chenonceau, photographie, état actuel 438
Figure 72 : La plateforme de la tour des Marques, la bordure sud-est de l'avant-cour et le parterre de Diane, château de Chenonceau, photographie, état actuel 439
Figure 73 : Le parterre de Diane vu de la plateforme de la tour des Marques, château de Chenonceau, photographie, état actuel 439
Figure 74 : Le parterre de Diane vu depuis l'une des demi-lunes du pont précédant l'entrée du château, château de Chenonceau, photographie 440
Figure 75 : Le parterre de Diane vu de la terrasse entre la chapelle et le pavillon de la librairie, photographie, état actuel 440
Figure 76 : Plans du château de Chenonceau et du jardin de Diane, restitution de Felix Roguet (1865) et dessin de Jacques Androuet Du Cerceau (1570) 441
Figure 77 : Signature de Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555 442

Figure 78 : Plan des logis royaux du château d'Amboise, Évelyne Thomas, 1993 443
Figure 79 : Restitution des appartements d'Henri II et Catherine de Médicis au château d'Amboise, plan d'après Évelyne Thomas, 1993 444
Figure 80 : *Le pavillon de bois du jardin d'Amboise, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570* 445
Figure 81 : La galerie bordant le jardin du château d'Amboise et ses balcons, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 446
Figure 82 : Vue à vol d'oiseau du château d'Ancy-le-Franc, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 446
Figure 83 : *Plan d'ensemble du château d'Ancy-le-Franc, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570* 447
Figure 84 : Plan des châteaux d'Ancy-le-Franc et de Chenonceaux, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 448
Figure 85 : *L'atténuation des limites du jardin, Vues à vol d'oiseau des jardins d'Ancy-le-Franc et de Dampierre-en-Yvelines, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers1570* 449
Figure 86 : *Vue à vol d'oiseau du domaine d'Anet, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570* 450
Figure 87 : Vue à vol d'oiseau du château et du jardin d'Anet, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 450
Figure 88 : Plan du château et du jardin d'Anet, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 451
Figure 89 : Vue du cryptoportique du château d'Anet, photographie, XIX^{e} siècle 451
Figure 90 : Restitution du cryptoportique du château d'Anet, dessin et plan aquarellé, Auguste Bourgeois, 1900 452
Figure 91 : Plan du château d'Anet, dessin, Robert de Cotte, vers 1700 453
Figure 92 : Le château d'Angers, la chapelle et le logis royal, photographie, Emmanuel-Louis Mas, 1955. 454
Figure 93 : Plan du château et des jardins de Blois, d'après un dessin de Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 455
Figure 94 : L'aile François I^{er} et la galerie des cerfs au château de Blois, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 456
Figure 95 : Vue à vol d'oiseau des jardins de Blois et détail du pavillon de treillage, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 457

Figure 96 : Plan et vue à vol d'oiseau du château de Bury-en-Blessois et de ses jardins, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 458
Figure 97 : Plan du château et des jardins de Bury-en-Blessois, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, 1576-1579 459
Figure 98 : Vue à vol d'oiseau du château et des jardins de Bury-en-Bléssois, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau 460
Figure 99 : Plan du château et des jardins de Charlesval, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 461
Figure 100 : Vue à vol d'oiseau du château de Dampierre-en-Yvelines, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 462
Figure 101 : Plan du château et des jardins de Dampierre-en-Yvelines, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 463
Figure 102 : Vue à vol d'oiseau du Grand jardin de Dampierre-en-Yvelines, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau 464
Figure 103 : Vue aérienne du château de Dampierre-en-Yvelines, photographie, 2015 465
Figure 104 : Vue à vol d'oiseau du château de Dampierre-en-Yvelines avec sa chaussée, vue de l'entrée, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau 466
Figure 105 : Plan des châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Dampierre-en-Yvelines. 467
Figure 106 : Vues à vol d'oiseau des châteaux et jardins de Chenonceau et de Dampierre-en-Yvelines, dessins, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 468
Figure 107 : Dessins des parterres du château de Folembray, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 469
Figure 108 : Plan du domaine du château de Fontainebleau, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 470
Figure 109 : Vues à vol d'oiseau du château de Fontainebleau, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau 471
Figure 110 : La grotte des Pins, la galerie d'Ulysse et le pavillon des Poêles, château de Fontainebleau, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 472
Figure 111 : Vue du domaine de Fontainebleau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, 1576-1579 473
Figure 112 : Plan du domaine de Fontainebleau, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau 474
Figure 113 : Les îles de l'étang du château de Fontainebleau, dessin et détail, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 475

Figure 114 : Fête sur l'étang du château de Fontainebleau, Antoine Caron, dessin, vers 1573 476
Figure 115 : Le château de Fontainebleau, ses jardins et l'île de l'étang, estampe, Martin Zeiller, Casper Merian, 1655..... 476
Figure 116 : Grotte et fontaine de la Volière, château de Fontainebleau, gravure, Abraham Bosse, 1642 477
Figure 117 : Plan du domaine de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 478
Figure 118 : Vue à vol d'oiseau du château et des jardins de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 479
Figure 119 : Le jardin d'en haut et le pavillon de bois, château de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 479
Figure 120 : Le jardin du Lydieu et l'ermitage, château de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 480
Figure 121 : Plan du domaine de Maintenon, Robert de Cotte, dessin, 1686..... 481
Figure 122 : La mise en scène de l'ensemble château-jardin à Azay-le-Rideau et Maintenon, dessin (1686) et essai de restitution schématique..... 482
Figure 123 : Les jardins du château de Montargis, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau,vers 1570..... 483
Figure 124 : Le château de Montargis, la façade ouest et l'allée de traillages, dessin et détail, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570..... 484
Figure 125 : Le jardin du château de Valléry, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, 1576-1579..... 485
Figure 126 : Le jardin du château de Valléry, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 485
Figure 127 : Plan du domaine de Valléry, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 486
Figure 128 : Vue à vol d'oiseau du domaine de Valléry, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570 487
Figure 129 : « Le Grand divertissement », la fontaine-rocher à haut jet, gravure, Jean Le Paultre, 1678..... 488
Figure 130 : Le jardin botanique de Padoue, gravure, Girolamo Porro, 1591..... 489
Figure 131 : Le jardin Soderini (Rome), gravure, Étienne Dupérac, 1575..... 490

Figure 132 : Le jardin de Boboli (Florence), huile sur bois, Giusto Utens, Florence, vers 1599 490
Figure 133 : Le jardin de la villa Castello (Florence), huile sur bois, Giusto Utens, 1599... 491
Figure 134 : Plan de la villa de Poggio Reale (Naples), gravure, Sebastiano Serlio, 1540 .. 492
Figure 135 : Vue à vol d'oiseau de la ville de Naples, gravure, détail de la villa de Poggio Reale, gravure, Alessandro Baratta, 1629 492
Figure 136 : Plan générale de la villa Poggio Reale et de ces jardins, dessin aquarellé, anonyme, XVIII^{e} siècle 493
Figure 137 : Plan de la villa Poggio Reale (rez-de chaussée et premier étage) et de ces jardins, dessin aquarellé, anonyme, XVIII^{e} siècle 494
Figure 138 : Vue de la cour inondable de la villa de Poggio Reale, huile sur toile, Niccolo Viviano Codazzi, Domenico Gargiulo, vers 1641 495
Figure 139 : Vue de la cour inondée de la villa Poggio Reale, huile sur toile Niccolo Viviano Codazzi, Domenico Gargiulo, 1642-1643 496
Figure 140 : Vues à vol d'oiseau des châteaux et jardins d'Amboise et de Poggio Reale, gravure (1629) et dessin (v. 1570) 497
Figure 141 : Les galeries bordant et les fontaines abritées les jardins de Poggio Reale et d'Amboise, dessin (v.1570) et gravure (1629) 498
Figure 142 : Le jardin de la villa de Pratolino (Florence), huile sur bois, Giusto Utens, 1599 499
Figure 143 : La cour du Belvédère (Rome), gravure, Antoine de Lafréry, 1565 500
Figure 144 : Modèle I, vue perspective et plan gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 501
Figure 145 : Modèle XXXI, vue à vol d'oiseau et plan, élévation et plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 502
Figure 146 : Modèle III, vue à vol d'oiseau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 503
Figure 147 : Modèle III, plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 504
Figure 148 : Modèle XIII, plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 505
Figure 149 : Modèle XIII, vue à vol d'oiseau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, , Livre d'architecture, vol. 3, 1582 506

Figure 150 : Modèle IIII, vue à vol d'oiseau, élévation de la façade sur jardin et plan des offices du logis neuf, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 507
Figure 151 : Modèle IIII, plan gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 508
Figure 152 : Le jardin de Diane de Poitiers et l'œuvre de Jacques Androuet Du Cerceau, dessin (v. 1570) et gravure (1582) ... 509
Figure 153 : Modèle XX, vue à vol d'oiseau, gravure Jacques Androuet Du Cerceau, , Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 510
Figure 154 : Modèle XXXV, élévation, vue à vol d'oiseau et plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 511
Figure 155 : Modèle XXXVII, vue à vol d'oiseau et plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 512
Figure 156 : Jacques Androuet Du Cerceau, bâtiment à plaisir, vue à vol d'oiseau, plume sur vélin, s.d. ... 513
Figure 157 : Jacques Androuet Du Cerceau, bâtiment à plaisir, plan, plume sur vélin, s.d. . 513
Figure 158 : L'amphithéâtre de l'île de Cythère du Songe de Poliphile et l'œuvre de Du Cerceau, gravures, 1546 et 1582 ... 514
Figure 159 : Le péristyle du cinquième cercle de l'île de Cythère et les bâtiments à plaisir de Jacques Androuet Du Cerceau ... 515
Figure 160 : Modèle XIX, plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 516
Figure 161 : Modèle XIX, vue à vol d'oiseau, gravure , Jacques Androuet Du Cerceau, détail, Livre d'architecture, vol. 3, 1582 ... 517
Figure 162 : *Le jardin médiéval clos par des portes dans le « jardin d'amour » par Loyset Lyédet et le « Livre des échecs amoureux » d'Évrard de Conty, XV^e^ siècle* ... 518
Figure 163 : La clôture du jardin dans le jardin médiéval, enluminure, Maître de Pierre II de Bretagne, XV^e^ siècle ... 519
Figure 164 : Le verger de Déduit, enluminure, Maître du livre des prières, vers 1490-1500 520
Figure 165 : Fontaine, jardin et divertissement, dans « l'Entretien des conteurs et armes de Rouen », Maître de l'échevinage de Rouen, détail, enluminure sur vélin, vers 1401-1500 .. 521
Figure 166 : La fontaine abritée dans le jardin d'Éden, plume sur vélin, Pol de Limbourg et Jean Hermann, 1411-1416 ... 522
Figure 167 : Plan de l'île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546 ... 523

Figure 168 : L'art topiaire dans les jardins de l'île de Cythère, gravure, Franceso Colonna, 1546 523
Figure 169 : Fontaine de l'île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546 524
Figure 170 : Autels situés aux coins des jardins de l'île de Cythère, premier, deuxième et troisième cercles, gravures, Francesco Colonna, 1546 524
Figure 171 : Péristyle du cinquième cercle, île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546 525
Figure 172 : Rivière ornée séparant le premier du deuxième cercle, île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546 525
Figure 173 : Dessins de parterres, île de Cythère, Francesco Colonna, Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile..., gravure, Paris, J. Kerver, 1546 526
Figure 174 : « Le plant de l'Isle ferme », l'Amadis de Gaule, xylographie, traduction de Nicolas de Herberay des Essarts, Paris, 1542 527
Figure 175 : L'Isle ferme et le château de Chenonceau, xylographie (1542) et plan (v.1547-1560) 528
Figure 176 : Le bain de Diane, huile sur bois, François Clouet, vers 1565 529
Figure 177 : Fontaine de Diane provenant du château d'Anet, marbre anonyme, milieu du XVI^{e} siècle 530
Figure 178 : La Vénus Borghese, marbre, anonyme, II^{e} – III^{e} siècle 531

Azay-le-Rideau

Figure 1 : *Les seigneuries dépendant de la châtellenie d'Azay-le-Rideau, carte, 1753*

Les seigneuries dépendant de la châtellenie d'Azay-le-Rideau, carte, détail, « carte des gouvernements généraux du Maine et Perche, de l'Anjou, de la Tournaine et du Saumurois par le sieur Robert, géographe ordinaire du Roi », 1753, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte I/3.2.3

Figure 2 : *Le château d'Azay-le-Rideau, cadastre napoléonien, 1814*

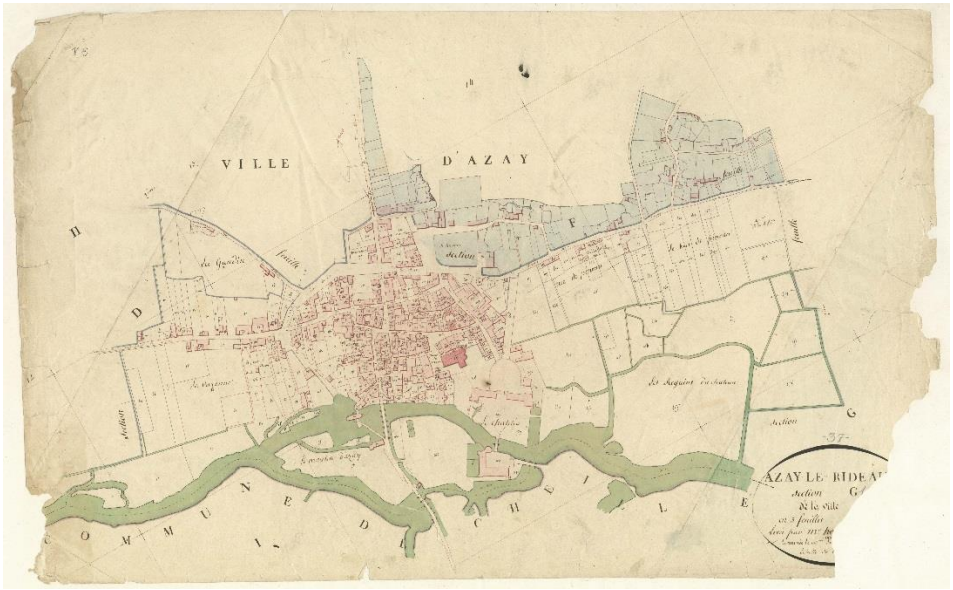

La ville d'Azay-le-Rideau, plan et détail, cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, côte 3P2/61.

Figure 3 : *Plan routier d'Azay-le-Rideau vers 1760-1770*

Azay-le-Rideau, plan routier, vers 1760-1770, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte C 189/4.

Figure 4 : *Plan routier d'Azay-le-Rideau, détail des îles et du moulin, vers 1760-1770*

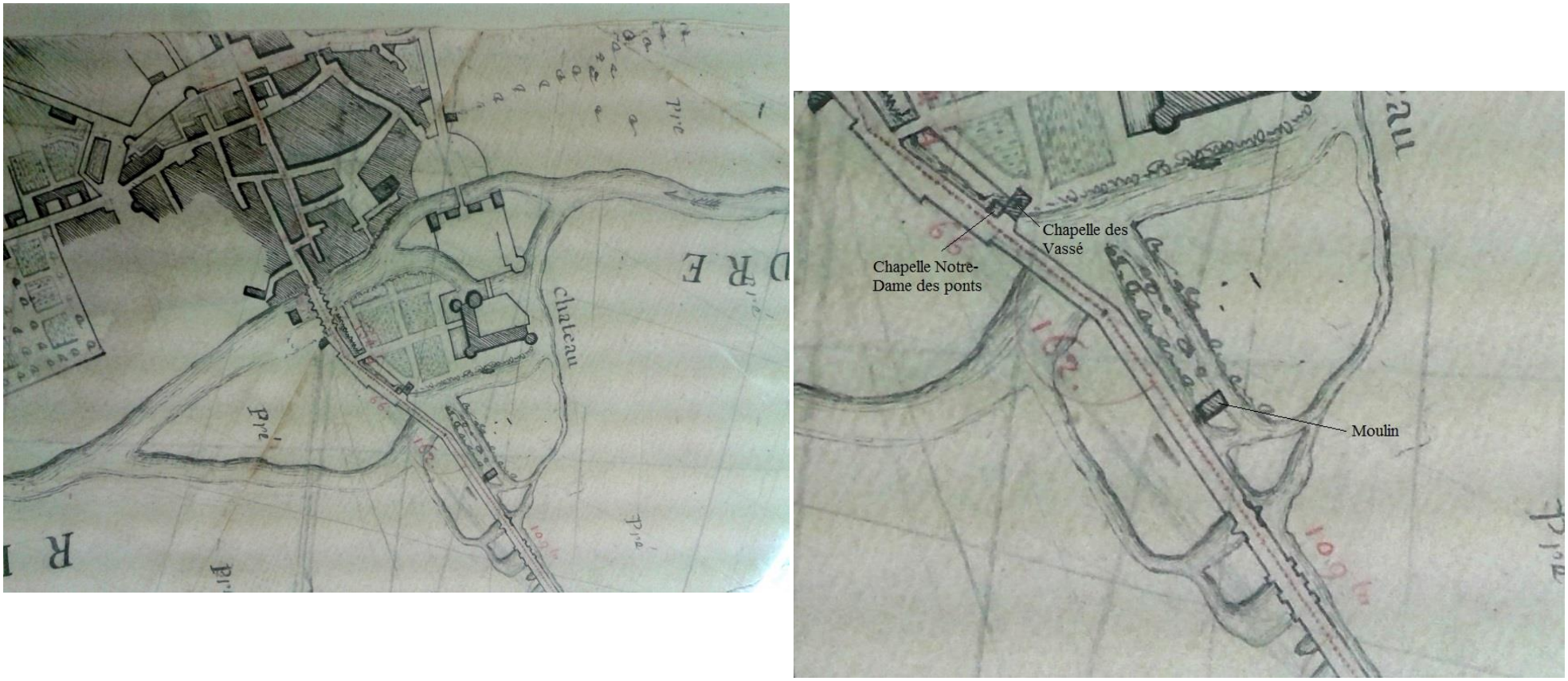

Azay-le-Rideau, plan routier et détail, s.d. (vers 1760-1770), Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte C 189/4.

Figure 5 : *Les axes de circulation du château d'Azay-le-Rideau, plan schématique d'après un plan routier, vers 1760-1770*

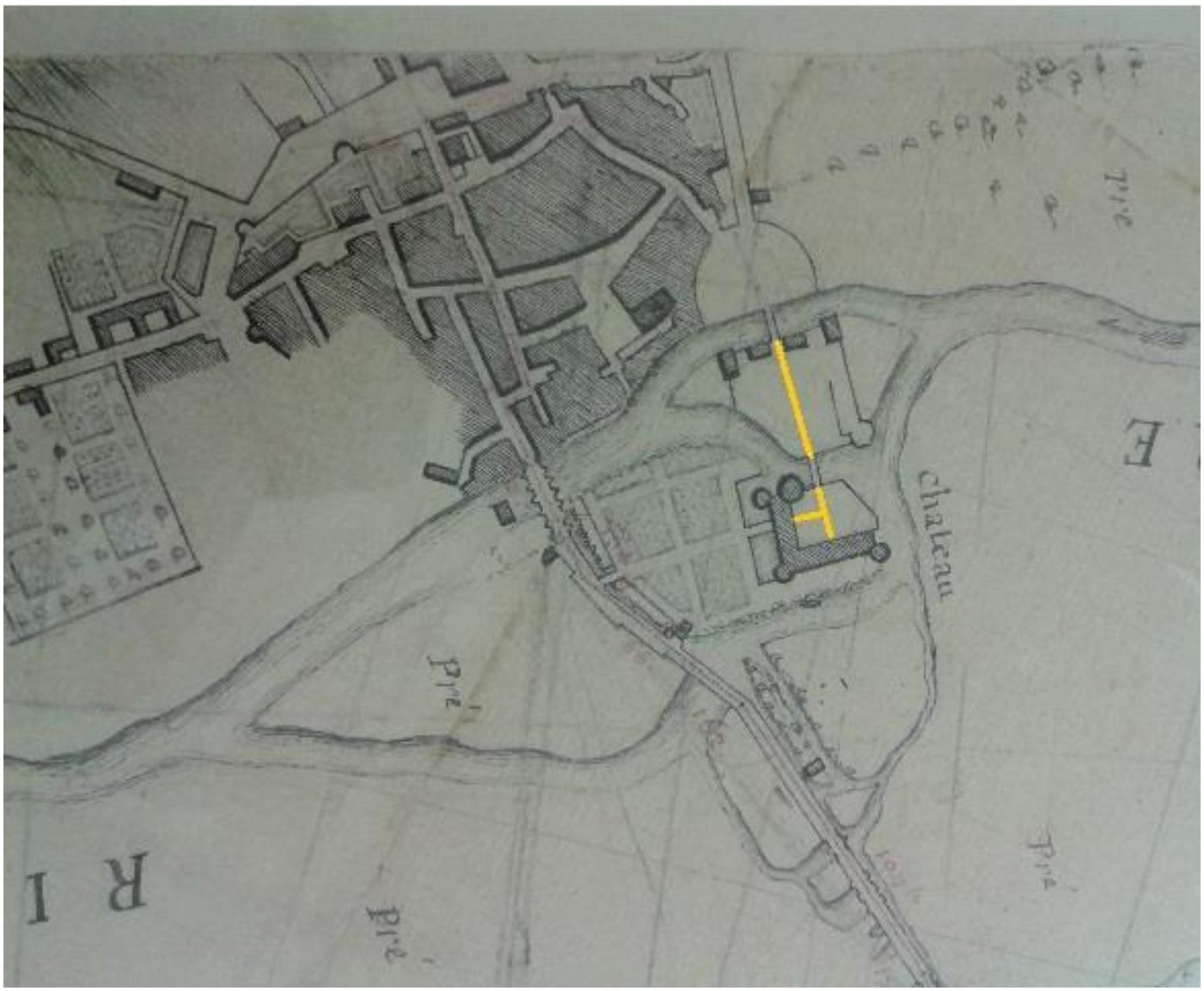

Les axes de circulation du château d'Azay-le-Rideau, plan schématique d'après un plan routier, vers 1760-1770, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte C 189/4.

Figure 6 : *« Plan géométrique des Ponts et Faux-bourg d'Azay-le-Rideau et élévation dudit pont. Levé au mois d'avril 1785 »*

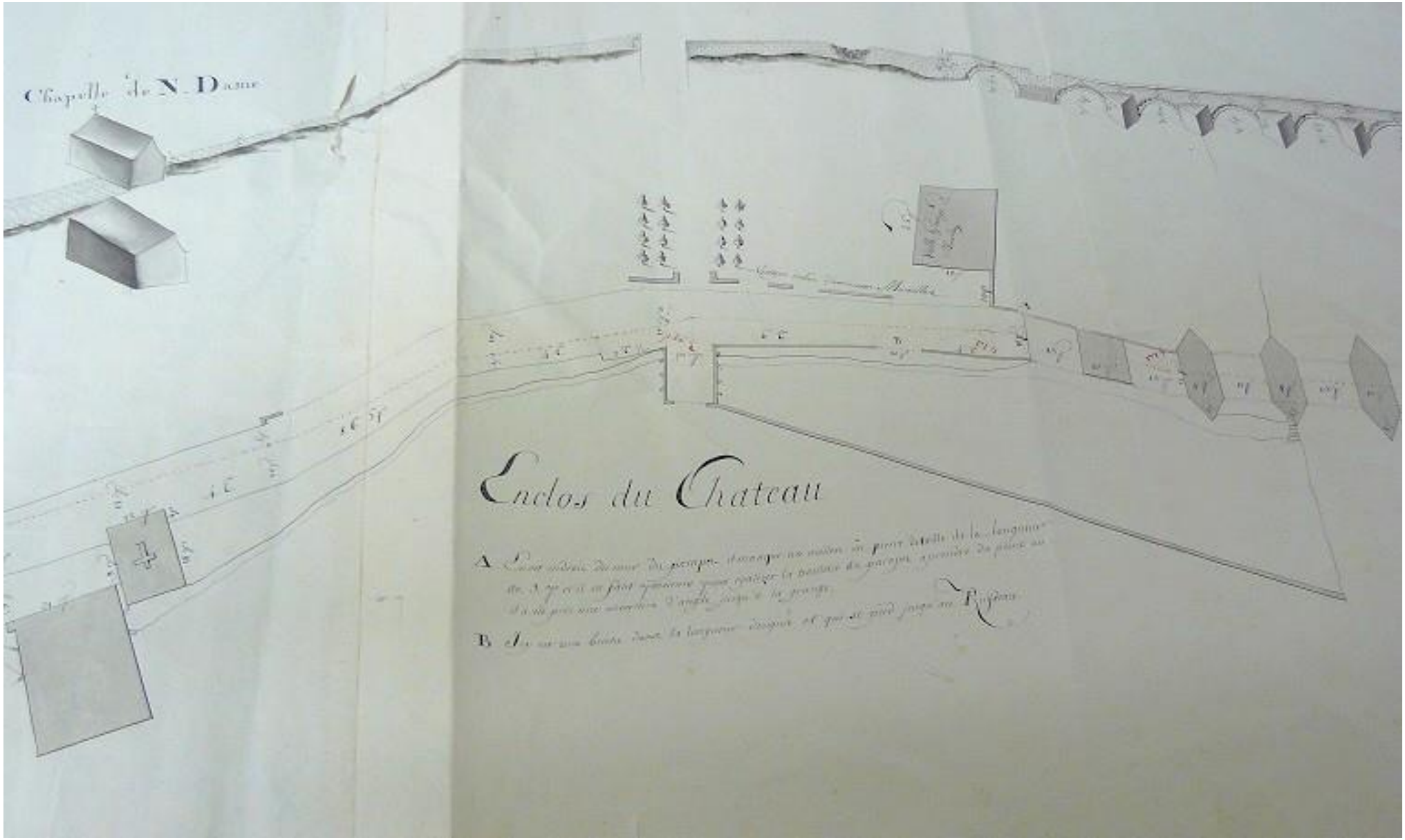

« Plan géométrique des Ponts et Faux-bourg d'Azay-le-Rideau et élévation dudit pont. Levé au mois d'avril 1785 », anonyme, plan, détail, Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte C 252.

Figure 7 : *La chapelle et le réservoir du jardin du château d'Azay-le-Rideau, plan, 1803-1804*

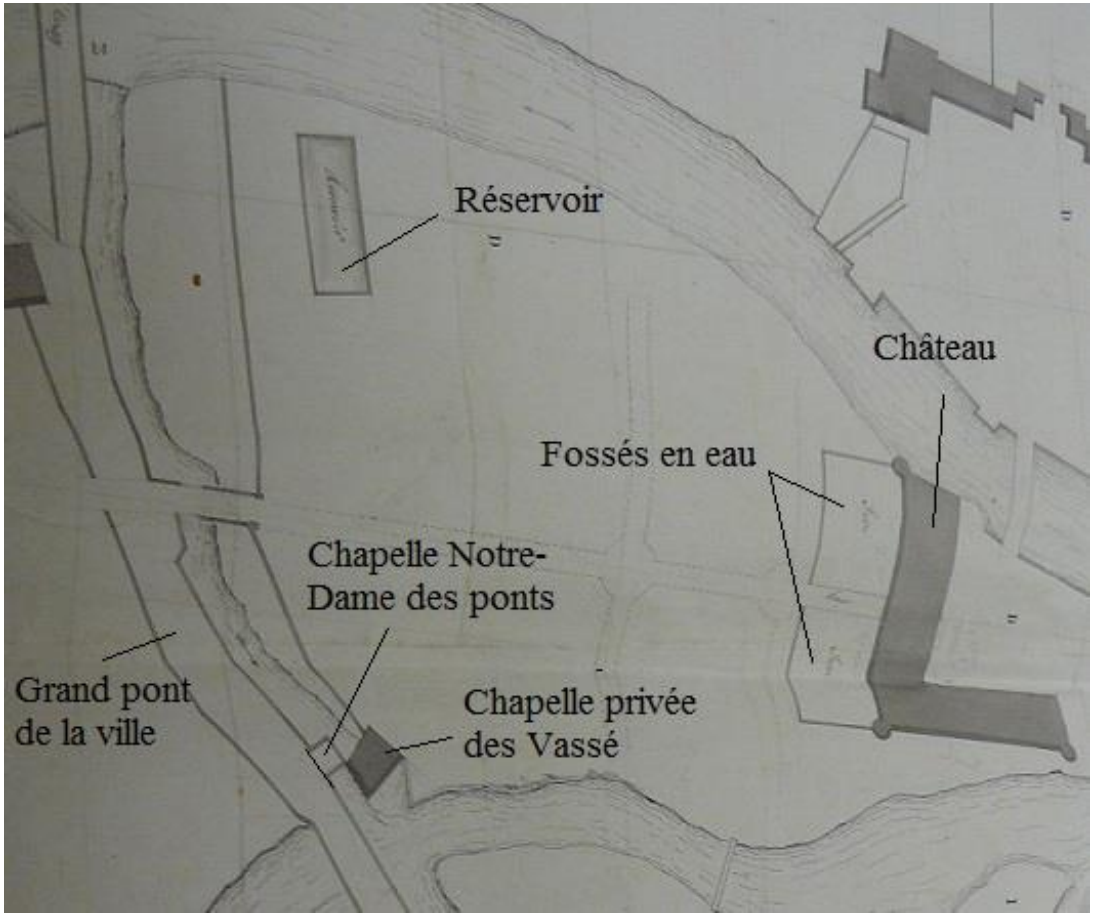

La chapelle et le réservoir du jardin du château d'Azay-le-Rideau plan et détail, anonyme, *Plan et nivellement de toute la ville et du faux-bourg d'Azay-le-Rideau,* an XII (1803-1804), Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte IV/3.1

Figure 8 : *Essai de restitution schématique du domaine d'Azay-le-Rideau avant les travaux réalisés par Gilles Berthelot*

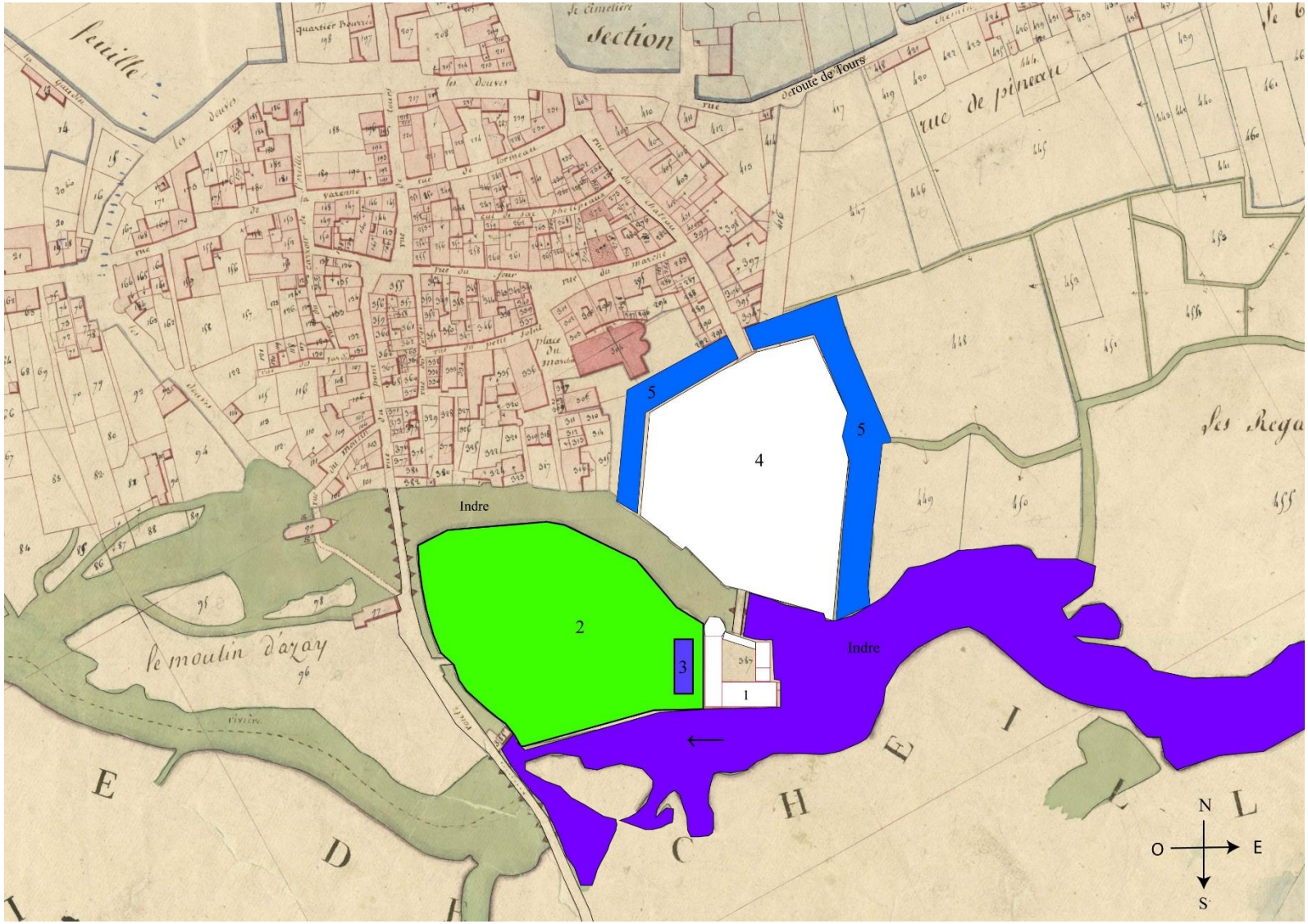

Essai de restitution schématique, le château d'Azay-le-Rideau avant les travaux réalisés par Gilles Berthelot, d'après le cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire,cote 3P2/61.

Légende (basée sur un extrait de la déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ses dépendances par Gilles Berthelot, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte E888, pièce justificative n°6):

1.« le chastel, la grange, estable, close a l'entour de murailles»
2. « jardin »
3. « gardoire » ou vivier
4. « basse court ancienne du château»
5. « A travers lesquels foussés,et pour le passage a aller à travers et devers la ville, y a grans pons de boys et sont tous lesdicts foussés »

Figure 9 : *Essai de restitution schématique du domaine d'Azay-le-Rideau vers 1520*

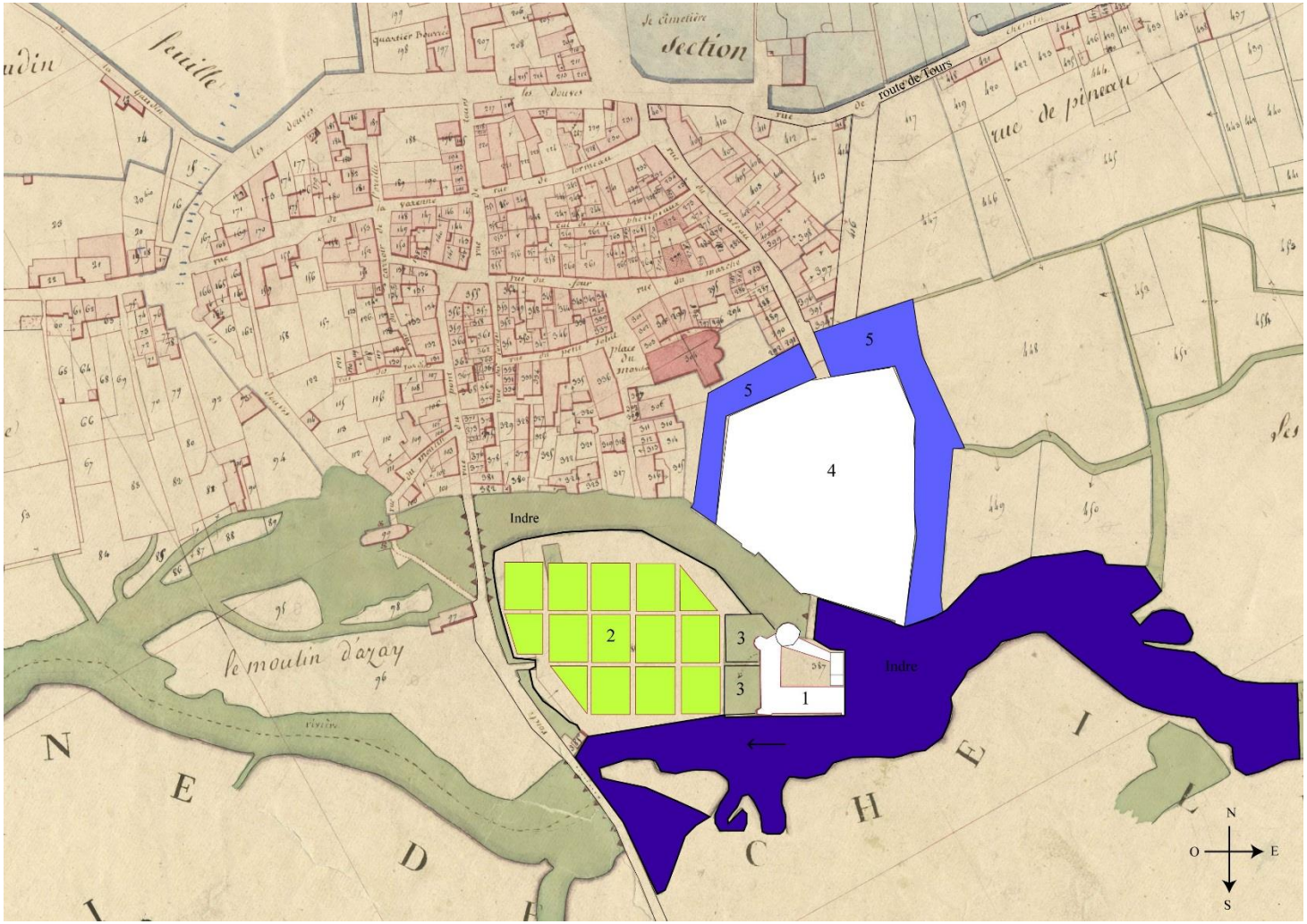

Essai de restitution schématique, le château d'Azay-le-Rideau vers 1520, d'après le cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/61.

Légende (basée sur un extrait de la déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ses dépendances par Gilles Berthelot, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte E888, pièce justificative n°6):

1. « chastel, la grange, estable, close a l'entour de murailles»
2. « jardin »
3. « lequel vivier servira » de foussé a fond de cuve avec ce que servira de gardoire a poisson »
4. « basse court ancienne du château»
5. « A travers lesquels foussés,et pour le passage a aller a travers et devers la ville, y a grans pons de boys et sont tous lesdicts foussés »

Figure 10 : *Essai de restitution schématique vers 1520, le château et ses îles*

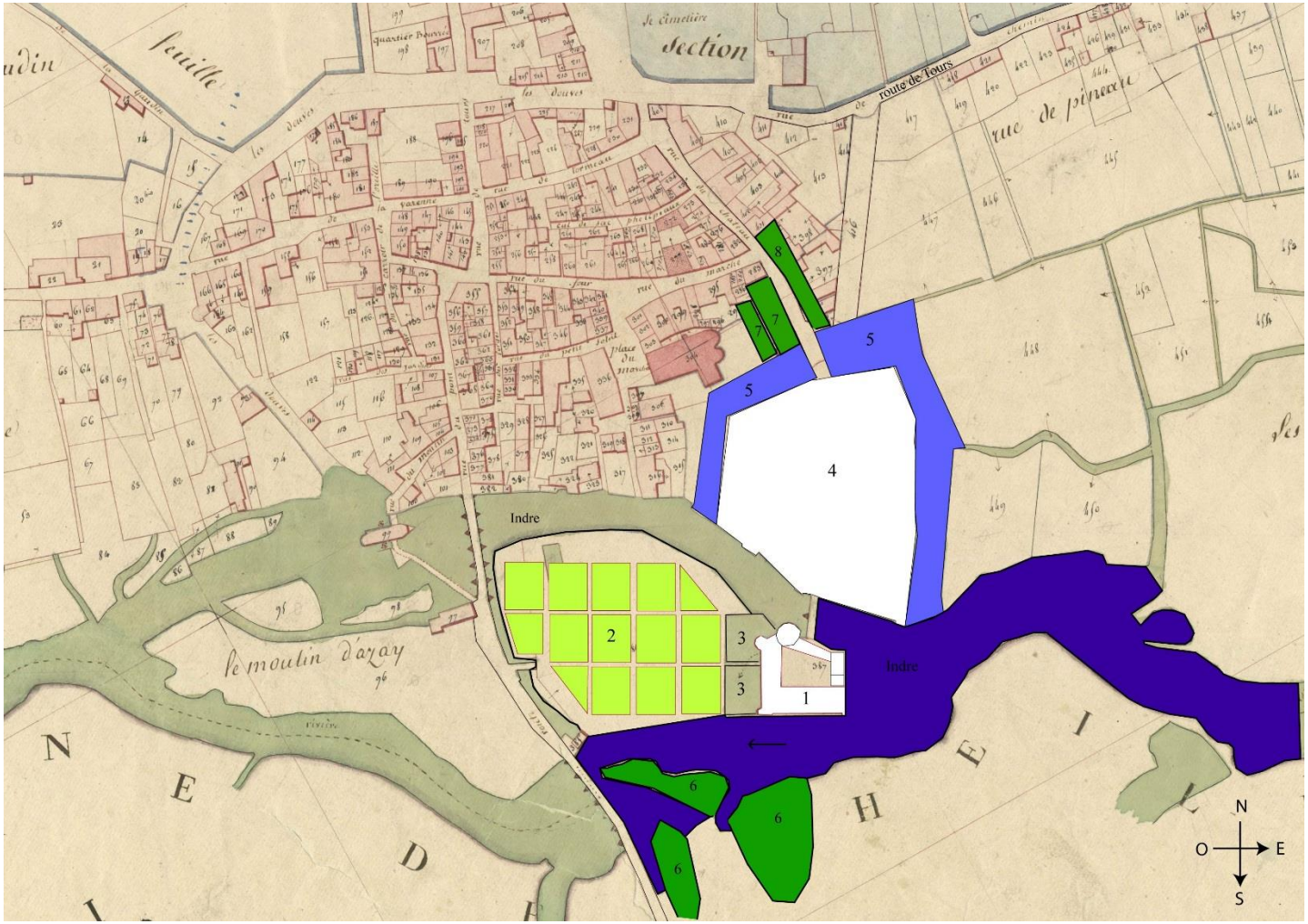

Essai de restitution schématique, le château et les jardins d'Azay-le-Rideau vers 1520, d'après le cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/61.

Légende (basée sur un extrait de la déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ses dépendances par Gilles Berthelot, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte E888, pièce justificative n°6):

1. « chastel, la grange, estable, close a l'entour de murailles»
2. « jardin »
3. « lequel vivier servira » de foussé a fond de cuve avec ce que servira de gardoire à poisson »
4. « basse court ancienne du château»
5. « A travers lesquels foussés, et pour le passage a aller a travers et devers la ville, y a grans pons de boys et sont tous lesdicts foussés »
6. « les ysles et jardins dudict chasteau »
7. « l'autre petit jardin qui estant cousté senestre a aller du chasteau »
8. jardin « a la daistre a aller du chasteau a la ville »

Figure 11 : *Essai de restitution schématique, le château d'Azay-le-Rideau, le jardin et ses îles vers 1520*

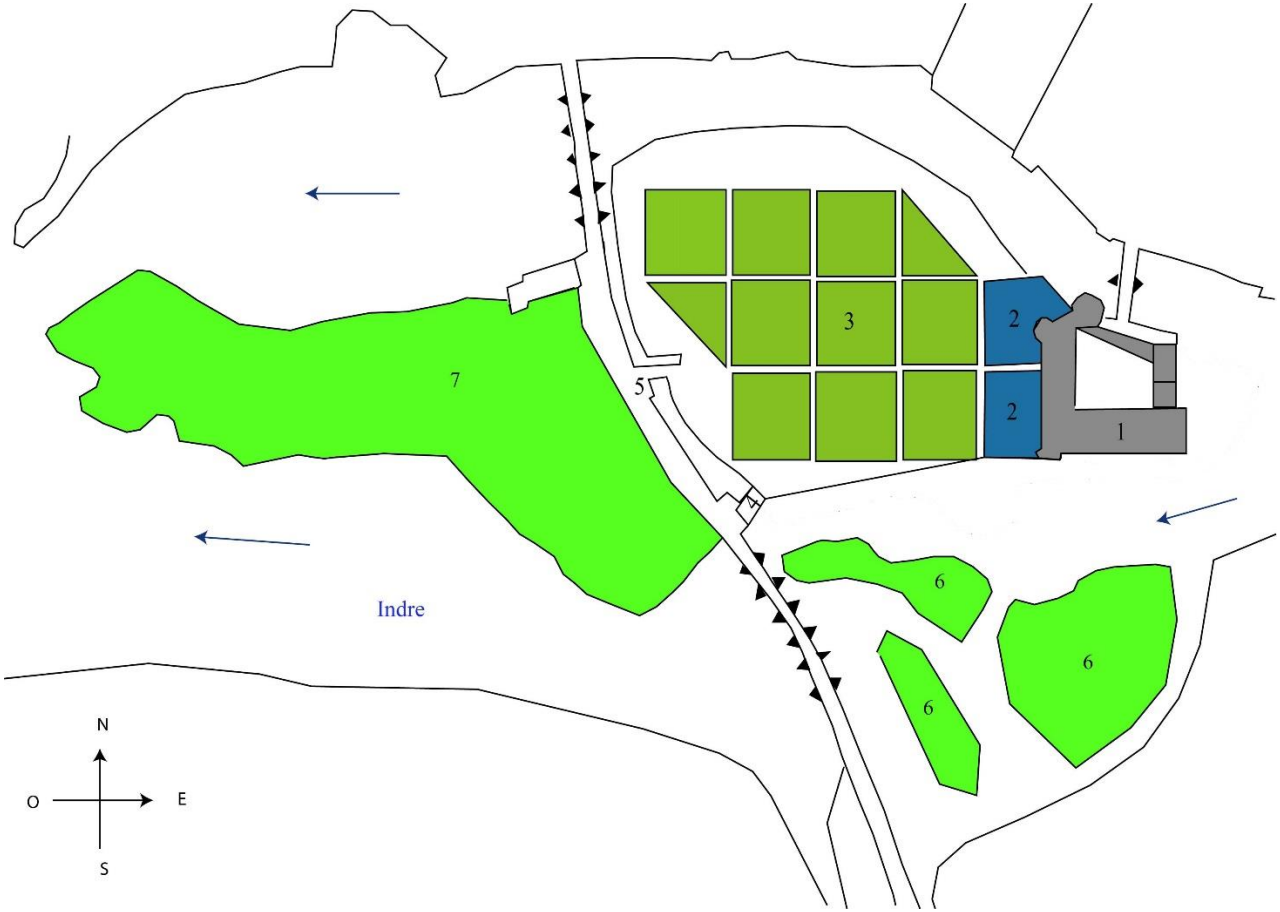

Essai de restitution schématique, le château, les jardins et les îles d'Azay-le-Rideau vers 1520.

Légende (basée sur un extrait de la déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ses dépendances par Gilles Berthelot, Archives départementales d'Indre-et-Loire, côte E888, pièce justificative n°6):

1. « chastel, la grange, estable close a l'entour de murailles »
2. « lequel vivier servira de foussé a fond de cuve avec ce que fuira de gardoire »
3. « jardin dudict chasteau »
4. « la chapelle Notre-Dame estant assise sur iceulx pons »
5. « pons dudict Azay »
6. « les ysles et jardins dudict chasteau »
7. « grande isle naguerre plantée en bois, ormes et autres »[1329]

[1329] La nature des plantations de cette île est précisée assez tardivement et ne figure que dans l'aveu réalisé par Henri-François de Vassé le 1er septembre 1670. *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1074. Voir pièce justificative n°10.

Figure 12 : *Château d'Azay-le-Rideau, plan du rez-de-chaussée, état vers 1537*

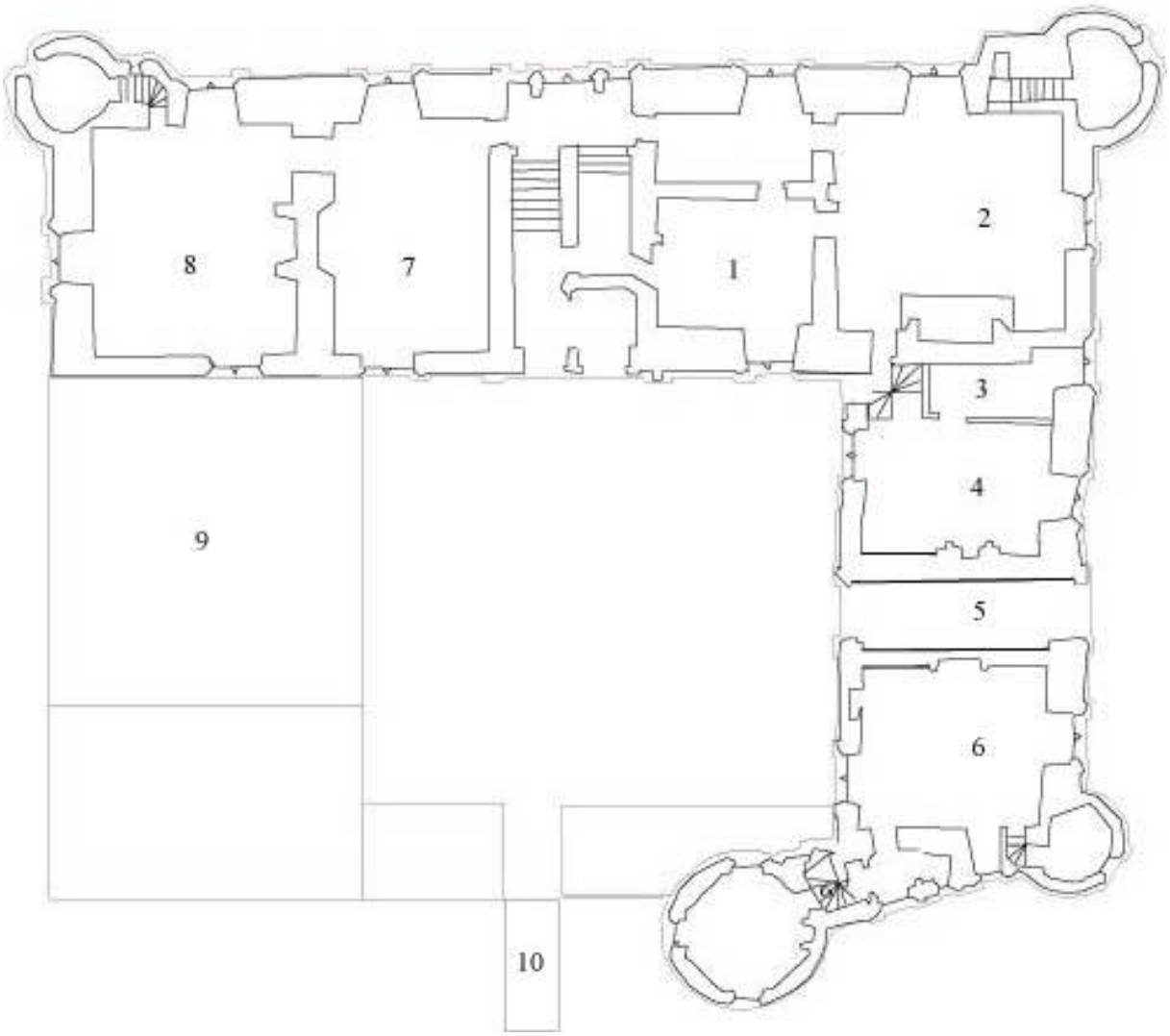

Château d'Azay-le-Rideau, plan du rez-de-chaussée, état vers 1537, d'après les restitutions réalisées par Marie Latour[1330] et Xavier Pagazani[1331].

1. « despence ou garde-manger »	2. cuisine	3. garde-robe
4. chambre basse	5. passage vers	6. chambre
« prés la cuisine	le jardin	7 garde-robe
dudict chastel »	8. chambre basse	9. « vieil tour »
10. pont-levis	« devers ledict Peré »	

[1330] Marie Latour, *Essai de restitution de l'état du château d'Azay-le-Rideau au XVI^e siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de Jean Guillaume, Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 1991, fig.71.
[1331] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau*, rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012, p.135

Figure 13 : *Château d'Azay-le-Rideau, plan du 1er étage, état vers 1537*

:

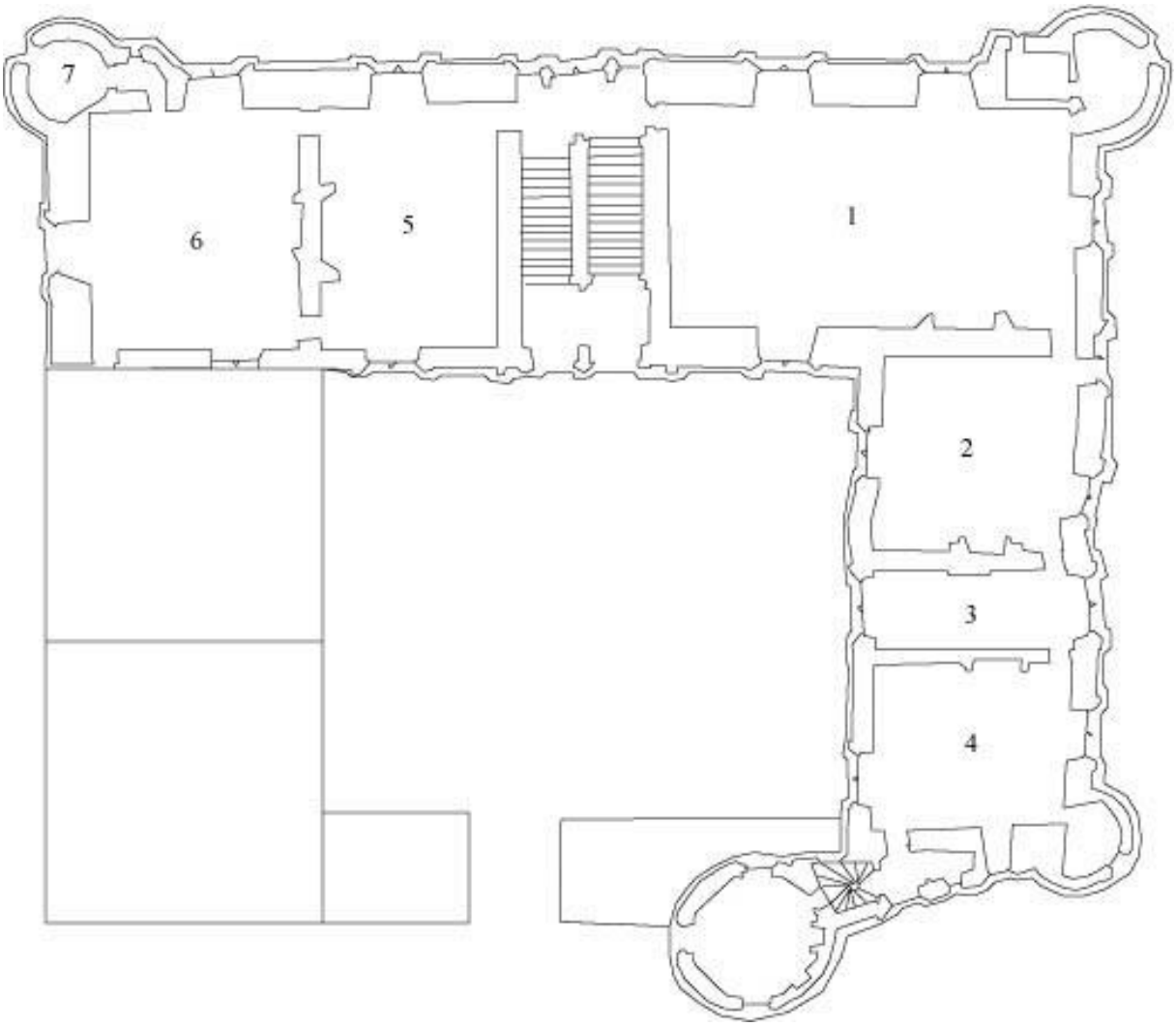

Château d'Azay-le-Rideau, plan du 1er étage, état vers 1537, d'après la restitution réalisée par Xavier Pagazani[1332].

1. grande salle
2. chambre
3. chapelle
4. chambre
5. petite salle
6. chambre
7. garde-robe

[1332] Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau*, rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012, p.135

Figure 14 : *Château d'Azay-le-Rideau, escalier d'honneur, état actuel, photographie*

Escalier d'honneur, corps de bâtiment principal, façade côté cour, château d'Azay-le-Rideau, photographie. © Diane Brochier

Figure 15 : *Coupe et élévation du Grand escalier, dessin aquarellé, 1er décembre 1902*

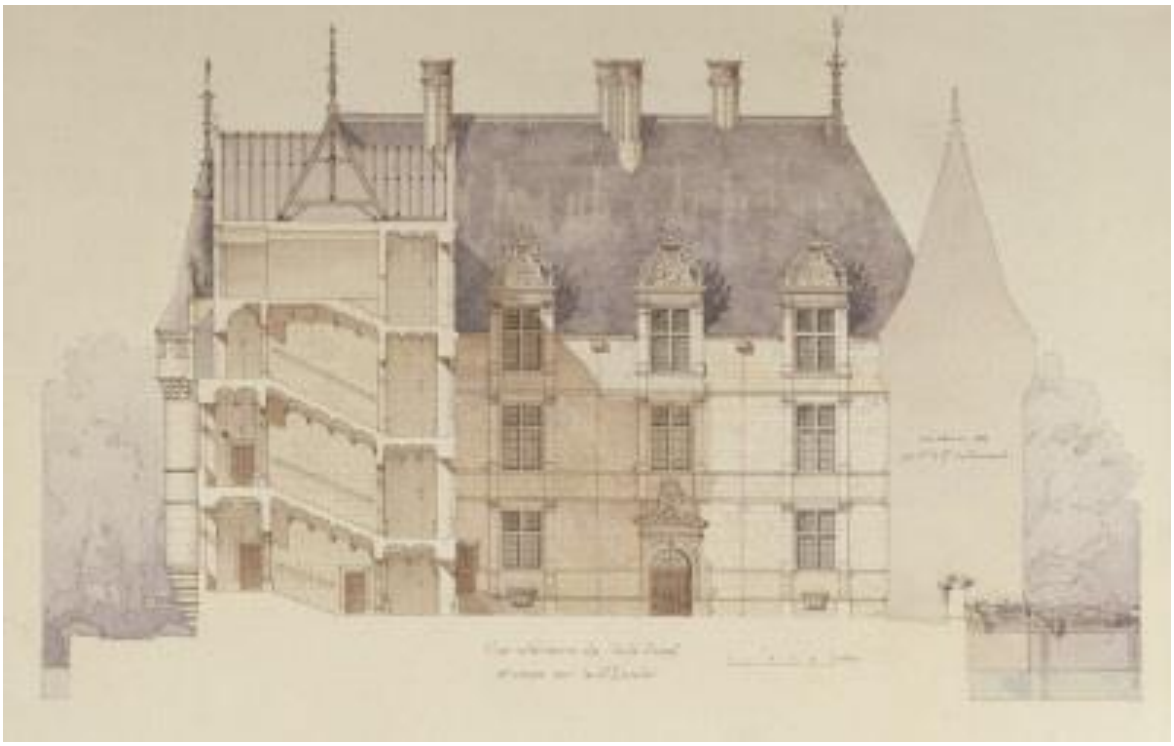

Coupe et élévation du grand escalier, Jean Hardion, dessin aquarellé, détail, 1er décembre 1902, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, côte 0082/037/1007. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 16 : *L'escalier d'honneur et le passage vers le jardin, côté cour, château d'Azay-le-Rideau, photographie, 4 avril 1896*

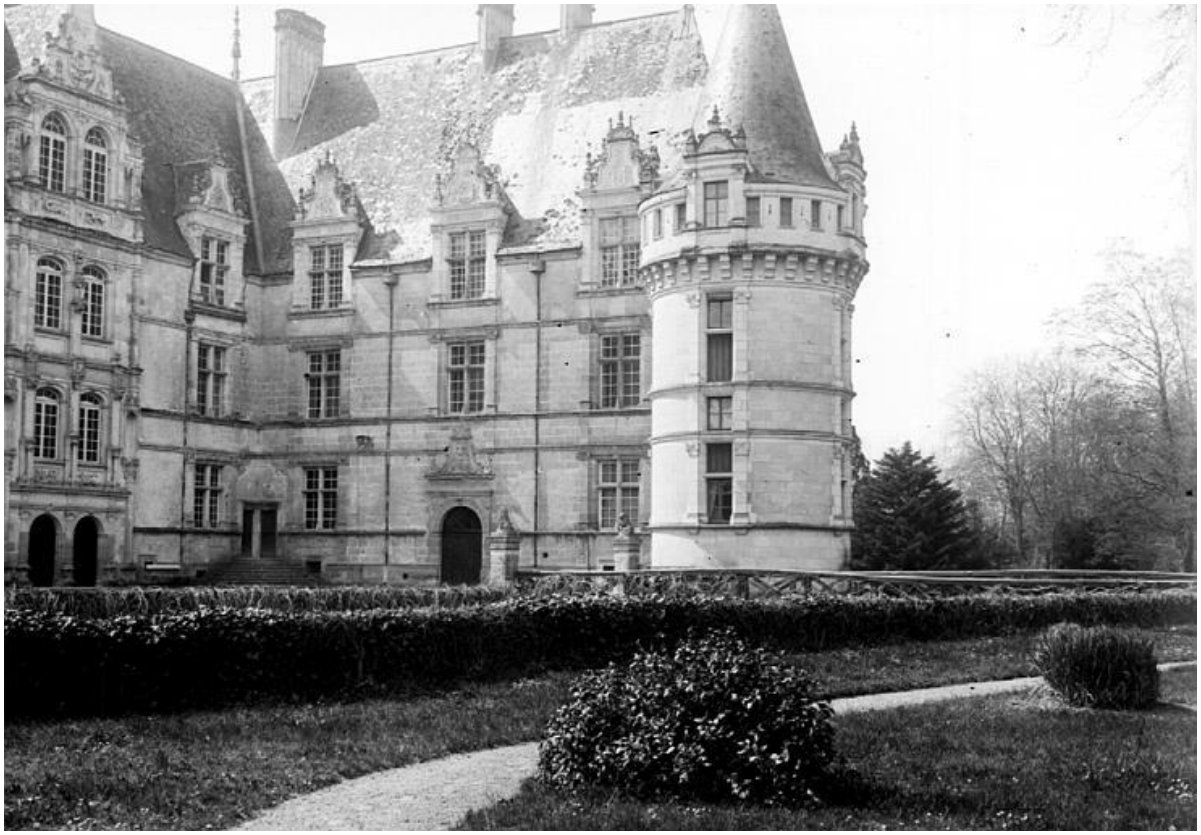

Vue de l'escalier d'honneur et du passage vers le jardin, façades du côté de la cour, château d'Azay-le-Rideau, photographie, Petit, 4 avril 1896, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. AP08L00288, SAP01- 08L00288. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

.

Figure 17 : *L'escalier d'honneur et la porte du passage sur le jardin, château d'Azay-le-Rideau, début du XX^e siècle*

« Corps de logis, sur la cour d'honneur : Entrée et escalier», château d'Azay-le-Rideau, photographie, Cousin, avant 1919, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. APMH00021135, SAP01- MH0021135. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

« Ancien pont-levis : Porte », château d'Azay-le-Rideau, photographie, Jean-Eugène Durand, s.d, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. APMH00013323, SAP01- MH0013323. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 18 : *Château d'Azay-le-Rideau, façade corps de bâtiment principal, état actuel, photographie*

La façade côté rivière, corps de bâtiment principal, château d'Azay-le-Rideau, photographie. ©Diane Brochier

Figure 19 : *Château d'Azay-le-Rideau, façade corps de bâtiment oriental, côté jardin, état actuel, photographie*

La façade côté jardin, corps de bâtiment oriental, château d'Azay-le-Rideau, photographie. © Diane Brochier

Figure 20 *: Château d'Azay-le-Rideau, façade corps de bâtiment oriental, côté jardin, dessin aquarellé, vers 1800*

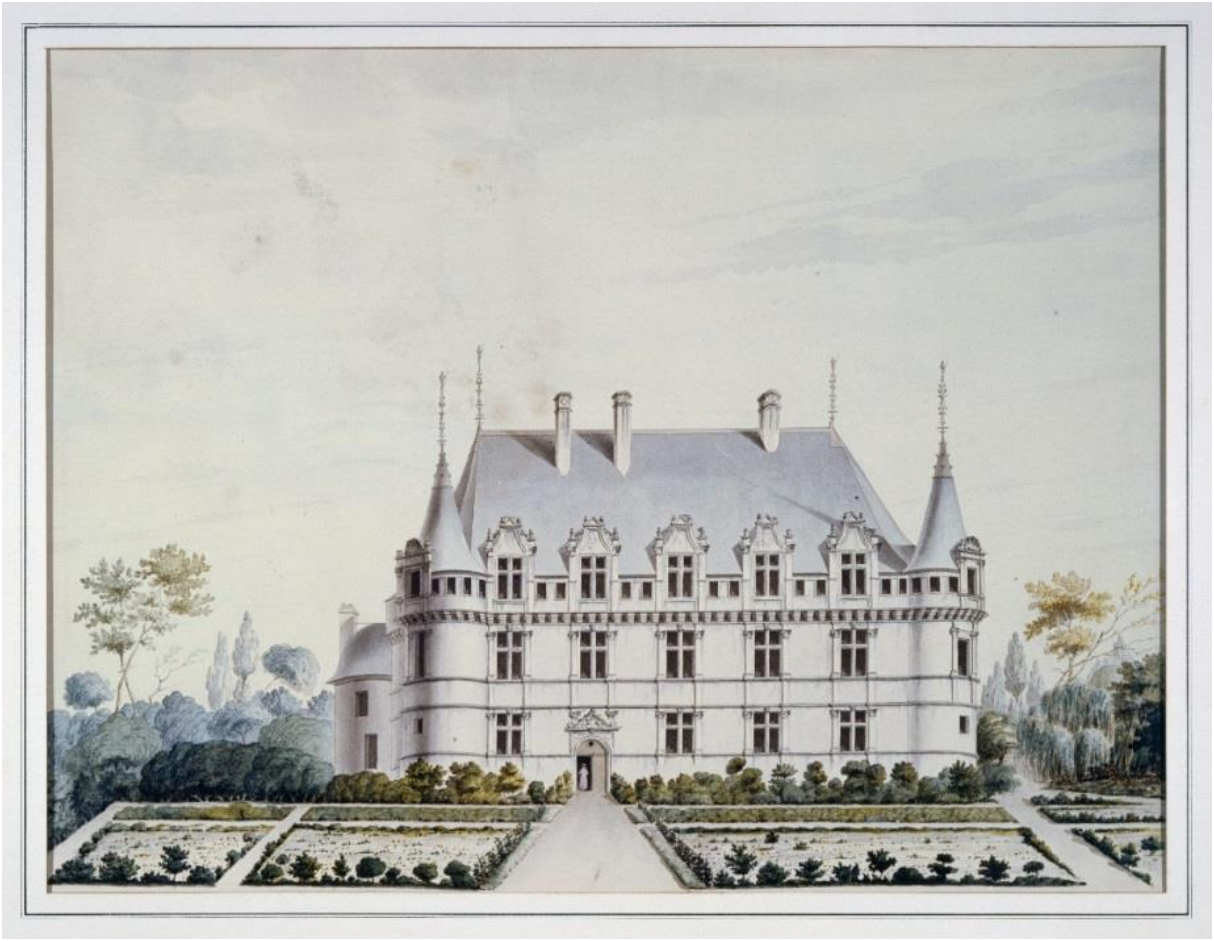

« Façade ouest ou sur le jardin du Château d'Azay-le-Rideau », dessin aquarellé, anonyme, vers 1800, Château d'Azay-le-Rideau. © Patrick Müller/Centre des monuments nationaux.

Figure 21 : *Le passage vers le jardin, vue intérieure, château d'Azay-le-Rideau, photographie, avant 1905*

« Ancien pont-levis, vue intérieure du passage », château d'Azay-le-Rideau, photographie, Jean-Eugène Durand, avant 1905, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. APMH00013324, SAP01- MH0013324. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 22 : *Le passage vers le jardin, façade corps de bâtiment oriental, côté jardin, détail de la porte, état actuel, photographie*

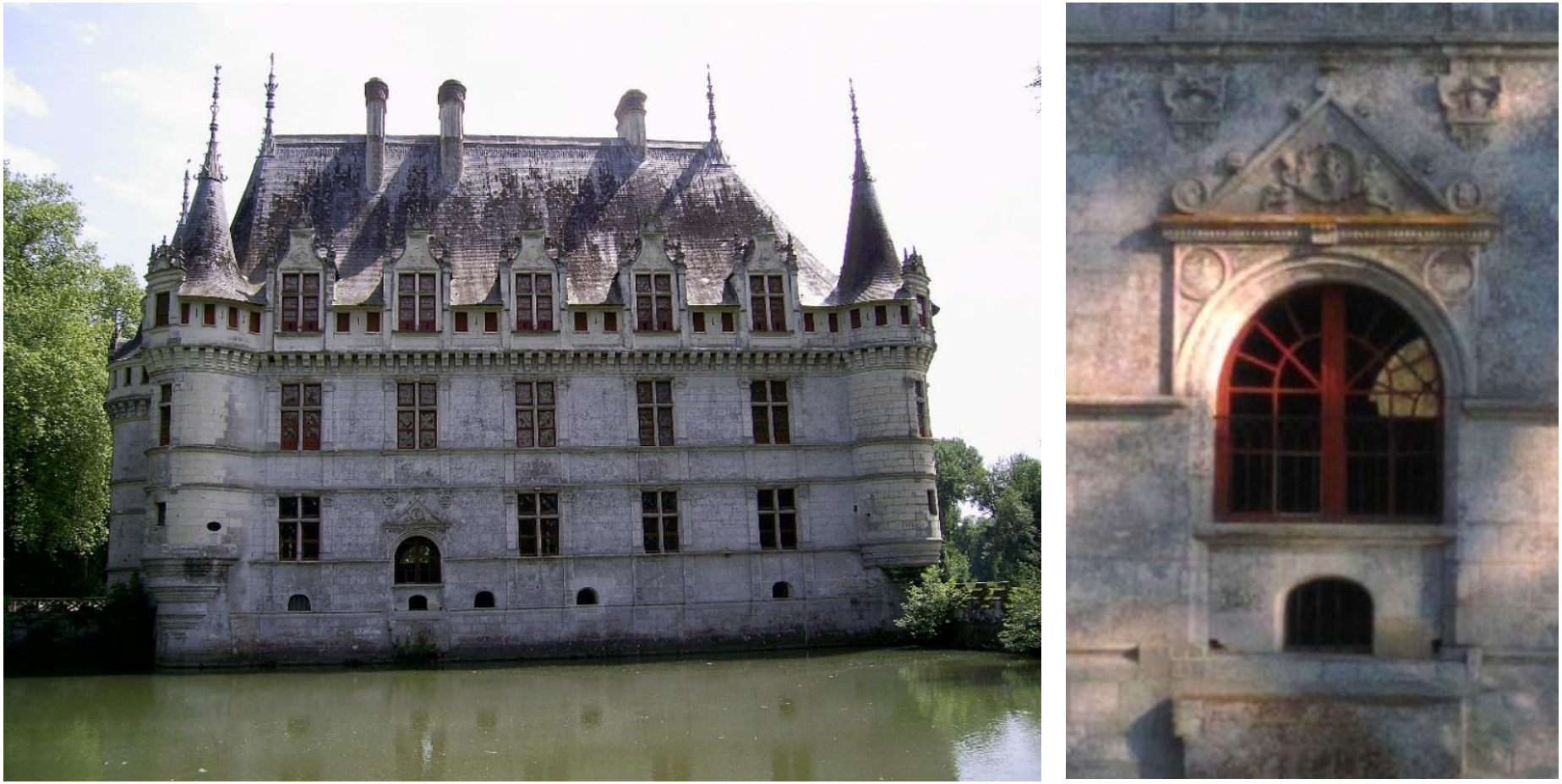

Le passage sur le jardin, corps de logis oriental façade du côté du jardin, château d'Azay-le-Rideau, photographie. © Diane Brochier

Chenonceau

Figure 23 : *Lithographie représentant Chenonceau, 1836*

Célestin Deshayes, lythographie d'après le livret de l'opéra *Les Huguenots* d'Eugène Scribe donné à l'Opéra de Paris, décor de l'acte II, 1836, Paris, Bibliothèque Nationale de France.© Gallica/Bibliothèque Nationale de France

Figure 24 : *Les seigneuries dépendant de la châtellenie de Chenonceau, carte de Cassini, 1750*

Les seigneuries dépendant de la châtellenie de Chenonceau, carte de Cassini, Tours, détail, , 1750, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, Chambray-les-Tours, cote 5Fi003307-003309

Figure 25 *: Le domaine de Chenonceau, cadastre napoléonien, section G1 de la ville, 1814*

Le domaine de Chenonceau, cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, détail, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/61.

Légende:

4: Verger et taillis 6: jardin de Diane de Poitiers 8: fossé en eau 10: garenne composée de taillis

23: “logis et chapelle tout à l’entour” du jardin des Bohier

Figure 26 : *Le domaine de Chenonceau, côté commune de Francueil, détail du cadastre napoléonien, section B de la Bergerie, 1814*

Le domaine de Chenonceau, cadastre napoléonien (1814), section B de la bergerie, commune de Francueil, détail, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/157

Légende :

N°8 et 22 : parc de Chenonceau N°10 et 23 : taillis

Figure 27 : *Essai de restitution schématique, le château de Chenonceau avant les travaux réalisés par Thomas Bohier*

Essai de restitution schématique, le château de Chenonceau avant les travaux réalisés par Thomas Bohier, d'après le cadastre napoléonien (1814), Section C du château, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/1120

Légende (basée sur l'aveu et dénombrement de la terre de Chenonceau, servi au roi par Thomas Bohier, le 18 mai 1523[1333], Archives du château de Chenonceau, tome 9, pièce justificative n°26):

1. château ancien avec « la tour dudict lieu que j'ai fait réediffier et réparer »
2. Moulin « qui soulloit estre (...) pendant entre les deux piliers sur les quelz est de présent édiffié mondict chastel »
3. jardins « cloz a murailles de logis et chapelle tout à l'entour »
4. « prez de la mestayrie pres le chastel[1334] »

[1333] Cet aveu a été publié par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau*, pièce historique n°XII, Paris, 1864, p.69-86.

[1334] Voir pièce justificative n°21.

Figure 28 *: Le château de Chenonceau et la tour des Marques, photographie, état actuel*

Le château et la tour des Marques photographie, château de Chenonceau. © Diane Brochier

Figure 29 : *Le pont-levis situé à l'entrée du château de Chenonceau, photographie, avant 1926*

Pont-levis à l'entrée du château de Chenonceau, Armand Guerinet, photographie, avant 1926, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. MH0082830. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 30 : *Le pont-levis reliant la basse-cour à la plate-forme de la Tour des Marques, château de Chenonceau, photographie, vers 1925*

« Pont-Levis et perspective sur l'ensemble », château de Chenonceau, Georges-Louis Arlaud, photographie, vers 1925, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. APHF002130, SAP10- HF002130. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 31 : *La plate-forme du château de Chenonceau, photographie, état actuel*

a. *Le château de Chenonceau assis sur les piles de l'ancien moulin-fort, vue du parterre de Diane*

© Diane Brochier

b. *Le château de Chenonceau du côté de la Tour des Marques*

© Diane Brochier

c. *Le château de Chenonceau, vue de la rive gauche*

© Diane Brochier

Figure 32 : *La façade sud du château de Chenonceau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, les plus excellents bâtiments de France (1576-1579)*

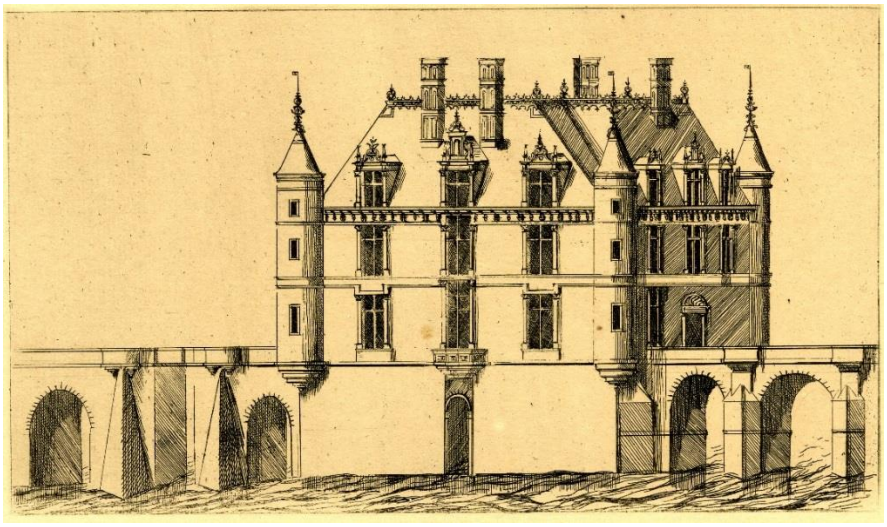

Charles Meryon, gravure, vue extérieure, d'après *Les plus excellents bâtiments de France* de Jacques Androuet Du Cerceau, Frontispice de l'ouvrage *Lettres et Devis de Philibert de l'Orme...rélatives à la construction du Château de Chenonceau* publié par l'Abbé Chevalier à Paris chez J. Techener en 1868, 1858, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1925,0613.9. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 33 : *Restitution de la façade sud du château de Chenonceau avant 1555, dessin aquarellé, Felix Roguet*

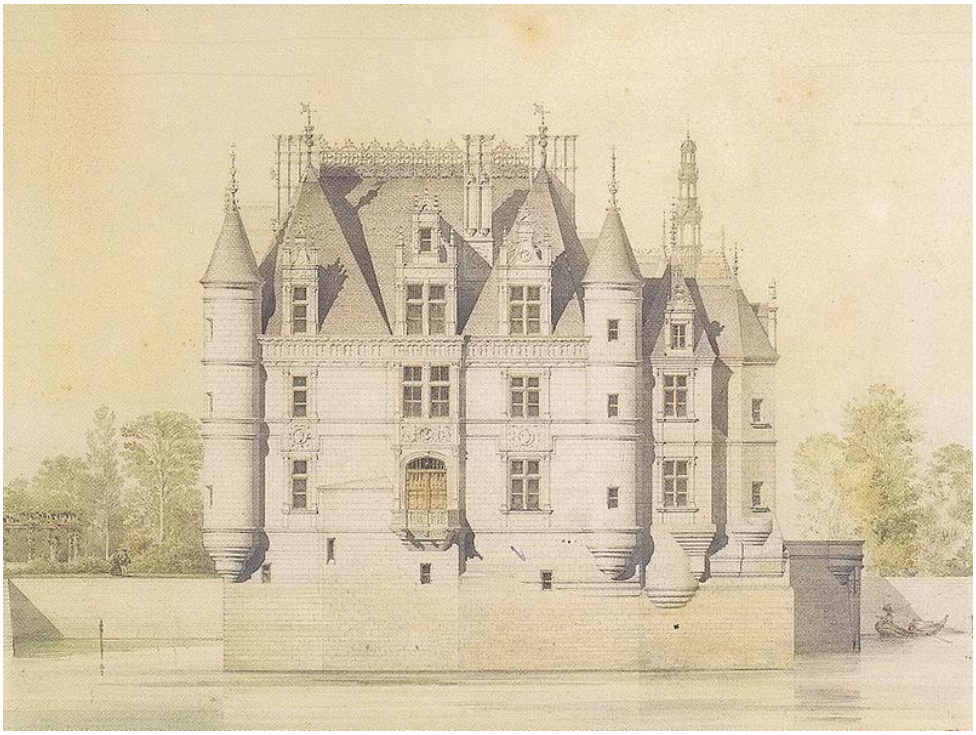

Restitution de la façade sud avant 1555, dessin aquarellé, Felix Roguet, reproduit dans Philip Jodidio et alli, « Chenonceau », dans *Connaissance des Arts*, n° 37, Paris, 2001. p. 11.

Figure 34 : *L'ancienne allée menant au château des Bohier d'après la vue à vol d'oiseau réalisée par Jacques Androuet Du Cerceau, dessin, 1570*

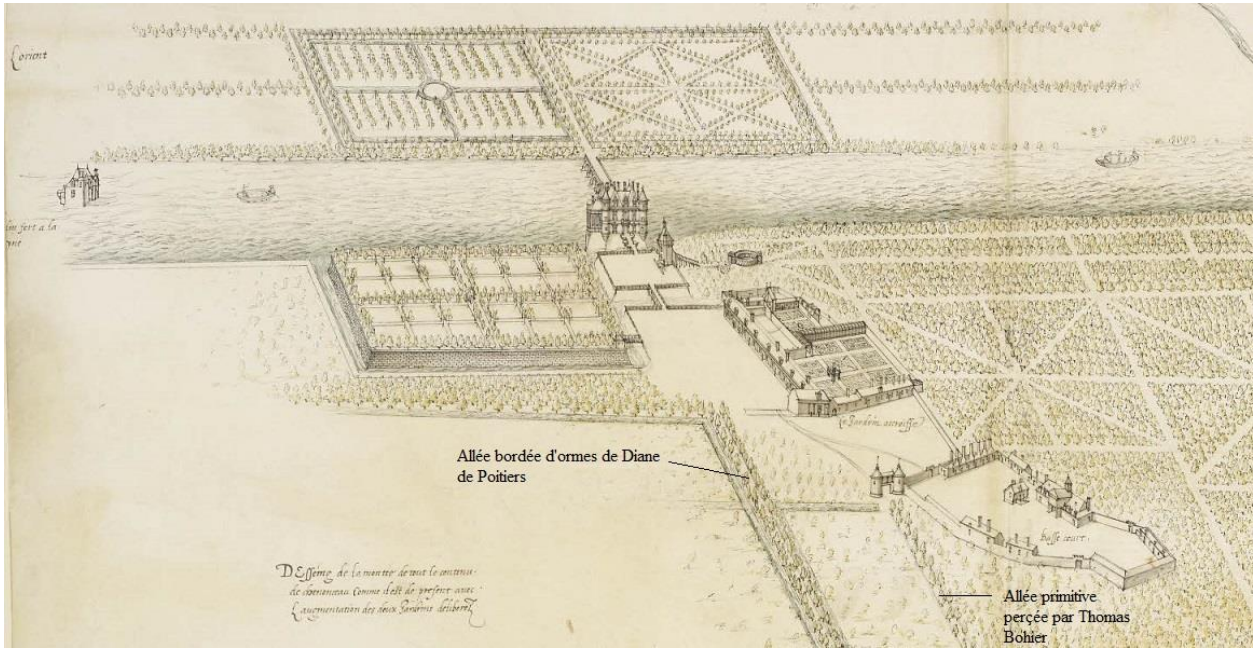

Château de Chenonceaux, château et jardins avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 1570, 515 x 752 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

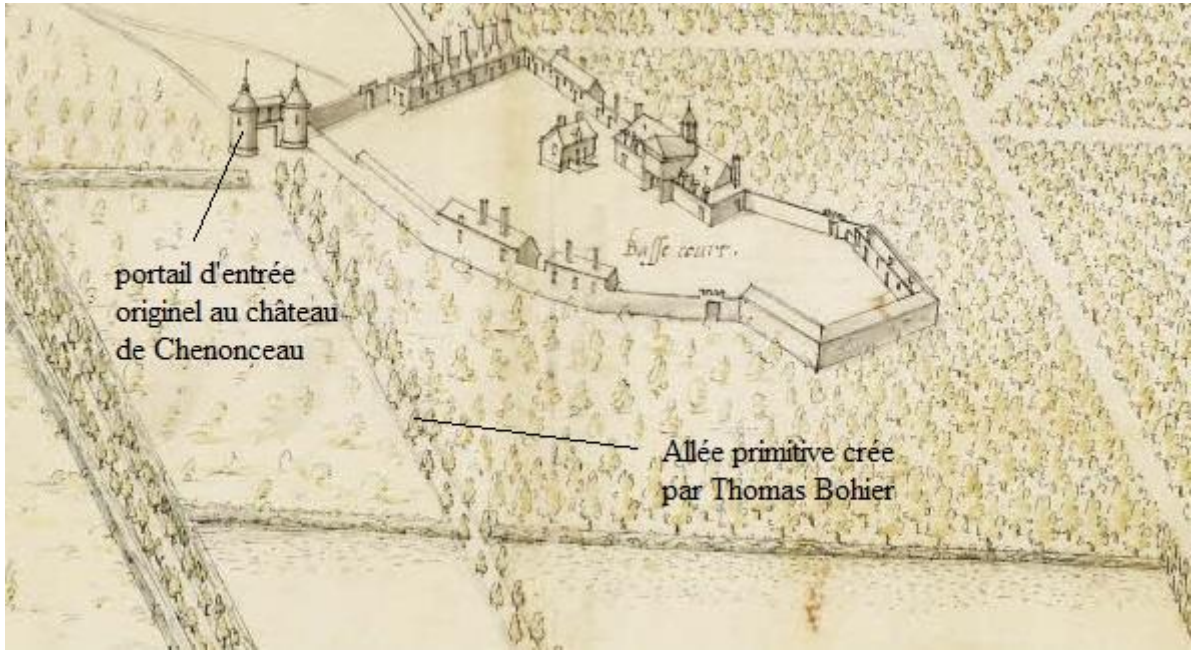

Figure 35 : *Le jardin des Bohier tel « qu'il est pour le jourd'huy », dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

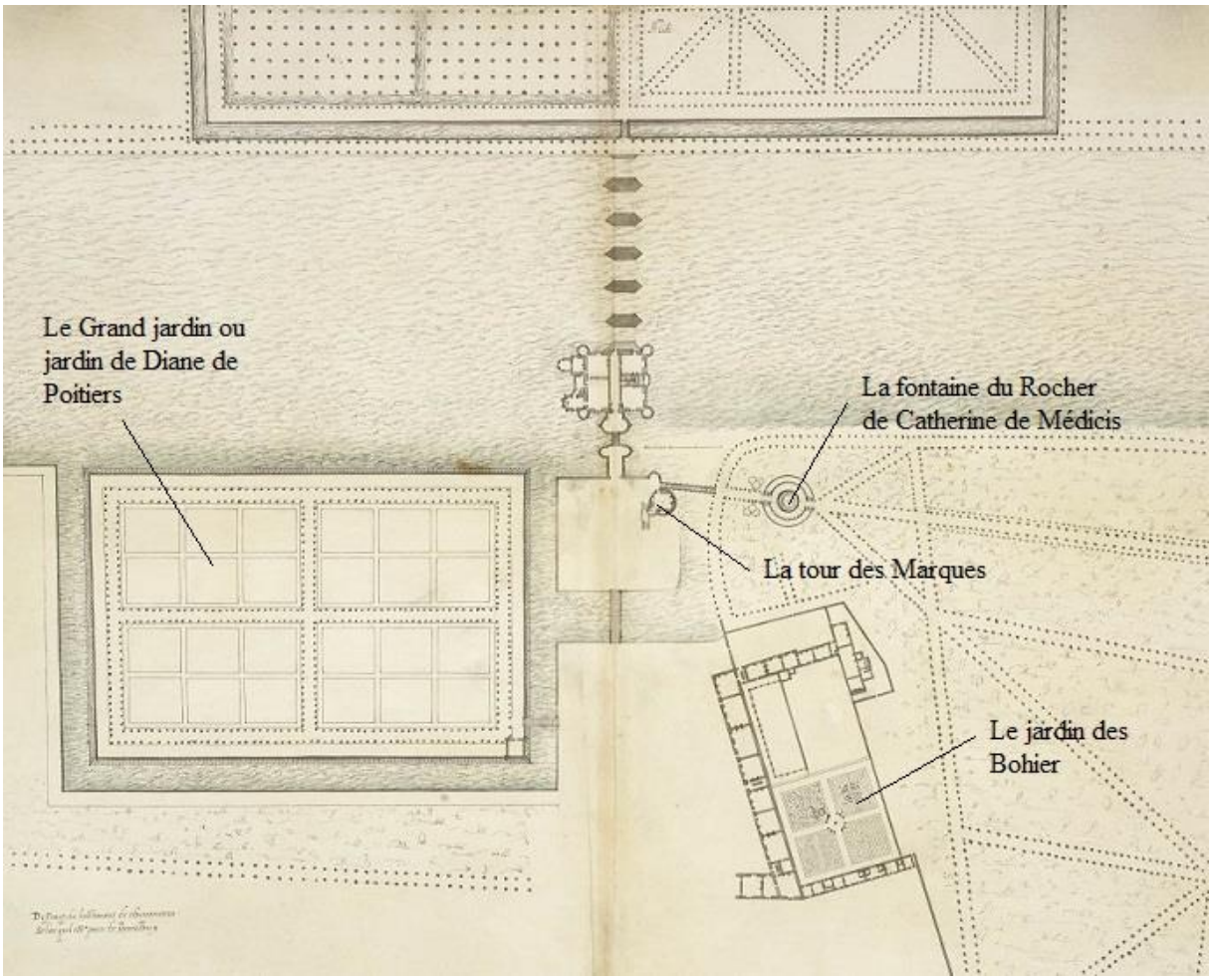

Château de Chenonceaux, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy », Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 512 x 750 mm, 1570, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 36 : *Le jardin des Bohier, le pail-mail, le jeu de paume et la fontaine, dessin, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

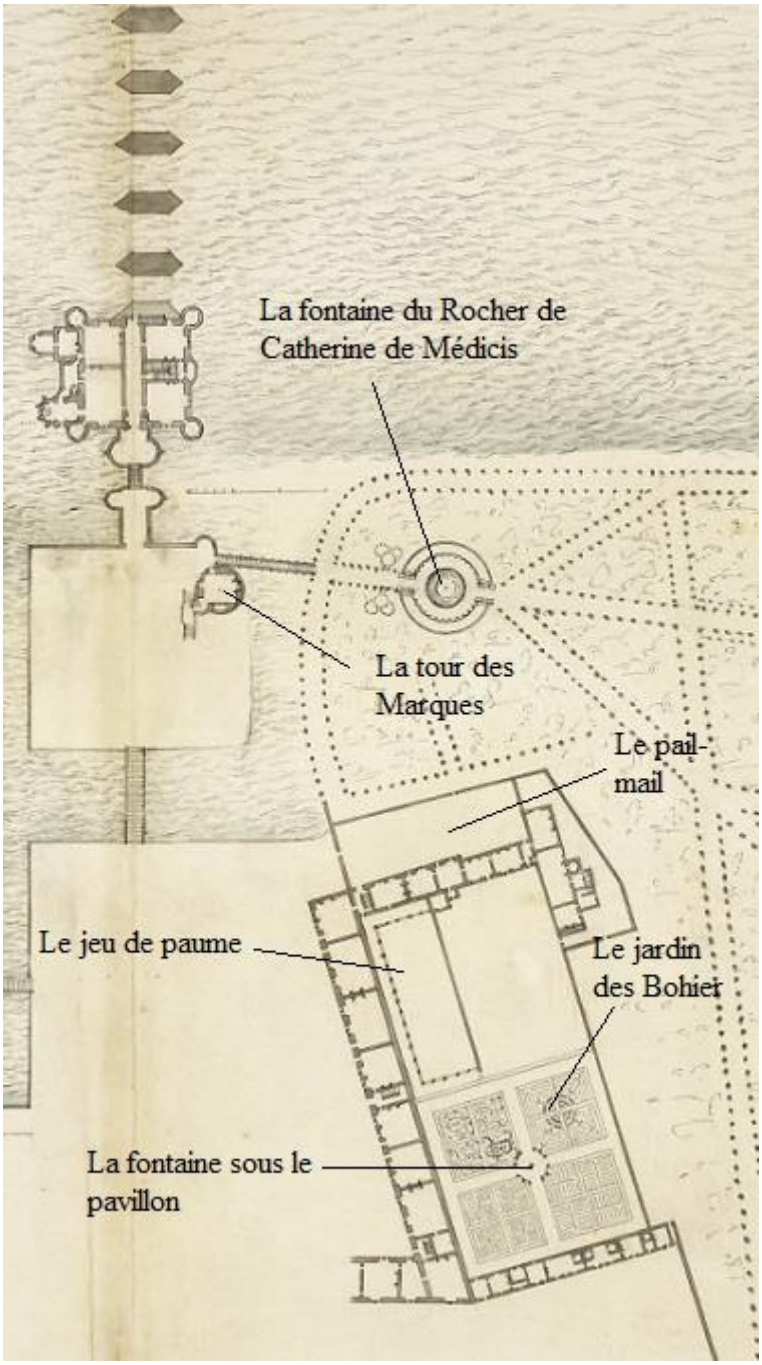

Le jardin des Bohier détail, Jacques Androuet Du Cerceau, *Château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy »,* Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 37 : *Le jardin des Bohier dans le projet d'extension des jardins pour Catherine de Médicis, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

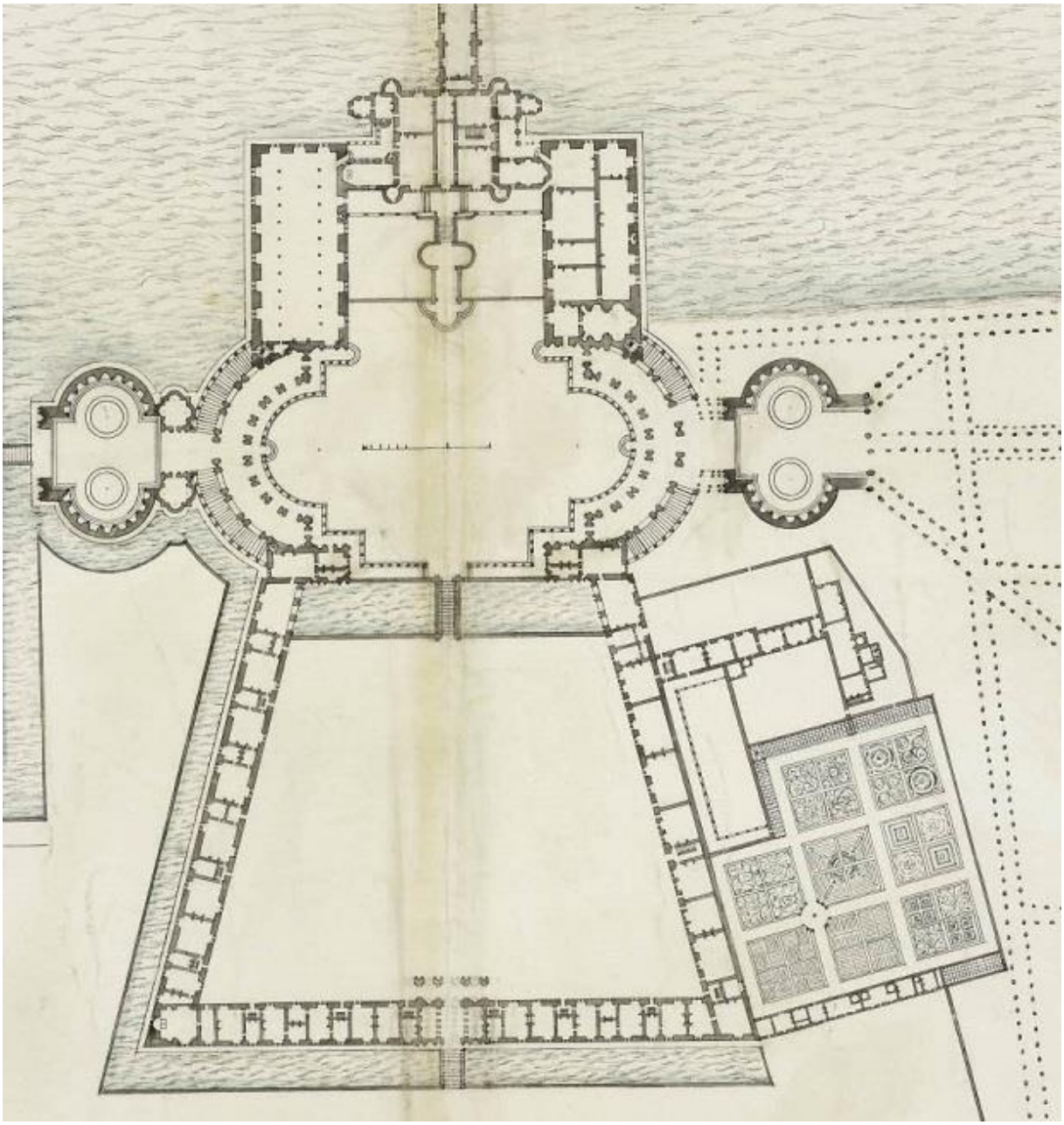

Le jardin des Bohier dans le projet d'extension des jardins de Chenonceau, Jacques Androuet Du Cerceau, détail, *projet d'extension,* Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 881. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 38 : *Le jardin « accroissé » des Bohier avec la fontaine sous un pavillon de treillage, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

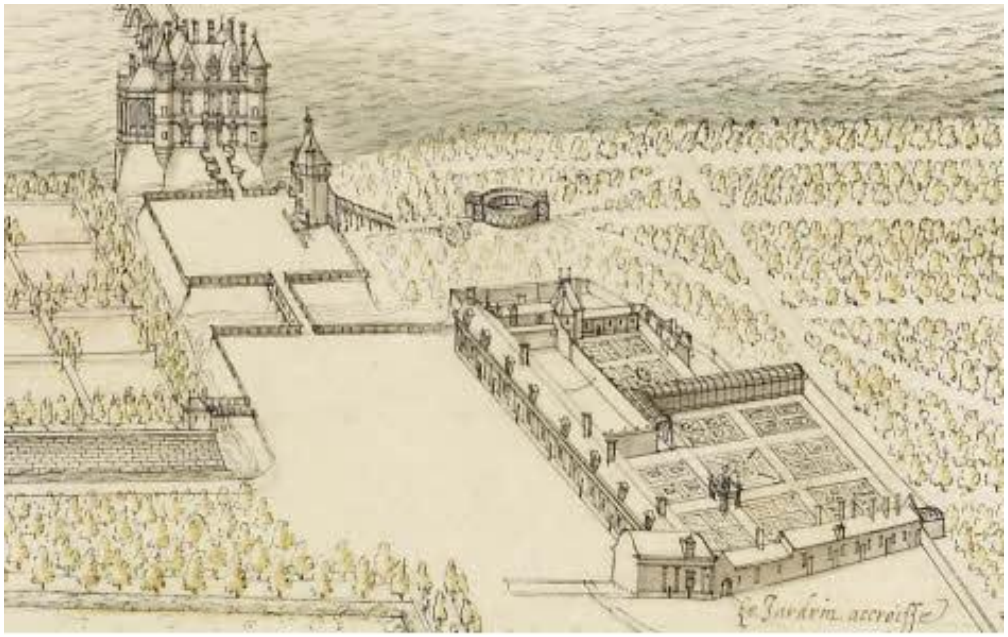

Château et jardins de Chenonceau avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

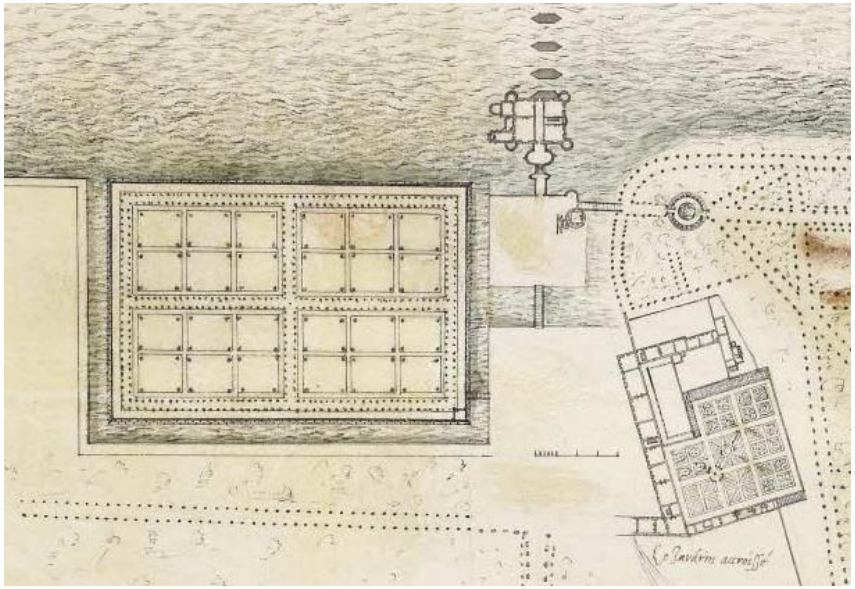

Plan des château et jardins de Chenonceau, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, *château et jardin avec projet d'extension* Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 865.
©Trustees of the British Museum**.**

Figure 39 : *Plan du château de Chenonceau, rez-de-chaussée, état vers 1547-1560*

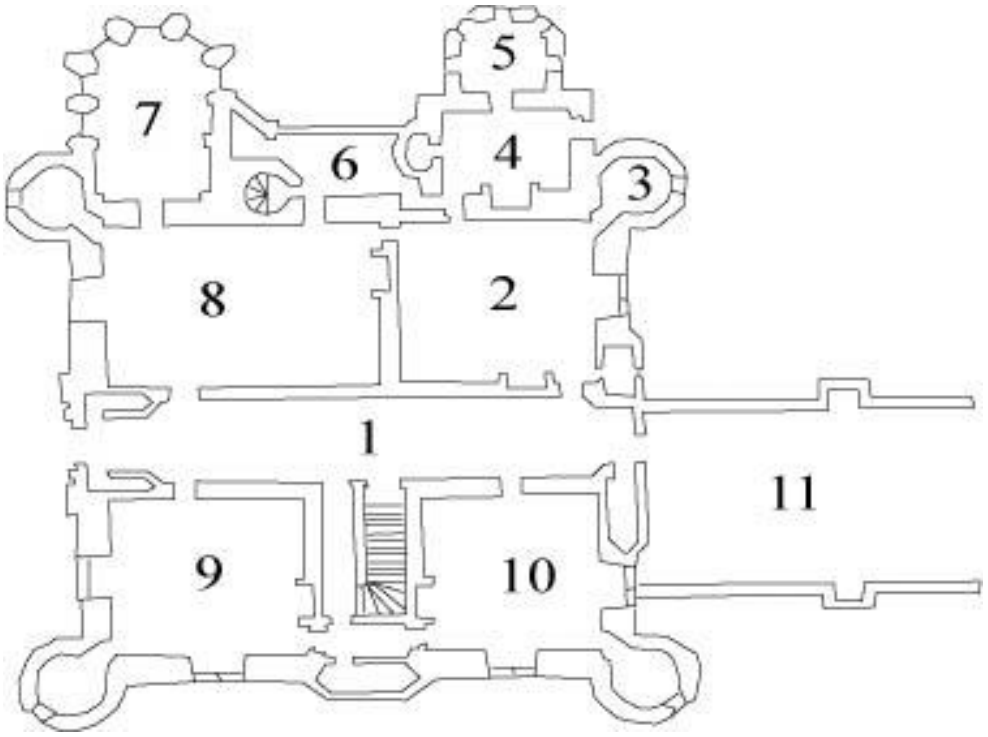

Plan du Château de Chenonceau, rez-de-chaussée, v.1547-1560, plan basé sur Jacques Androuet Du Cerceau, plan du château de Chenonceau, *Les plus excellents bâtiments de France,* 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595.

Légende (basée sur un inventaire des meubles effectués pour Diane de Poitiers en 1547, pièce justificative n°19) :

1 : corridor-galerie
2 : « En la chambre du roy au bas »
3 : « En la garderobbe près ladicte chambre »
4 : librairie
5 : cabinet
6 : balcon
7 : chapelle
8 : « En la salle près ladicte chambre »
9 : « En la chambre vers l'aval »
10 : « En la chambre basse près la tour »
11 : pont sur le Cher

Figure 40 : *La façade ouest du château de Chenonceau après la couverture du balcon entre la chapelle et le pavillon de la librairie par Catherine de Médicis, photographie, 1851*

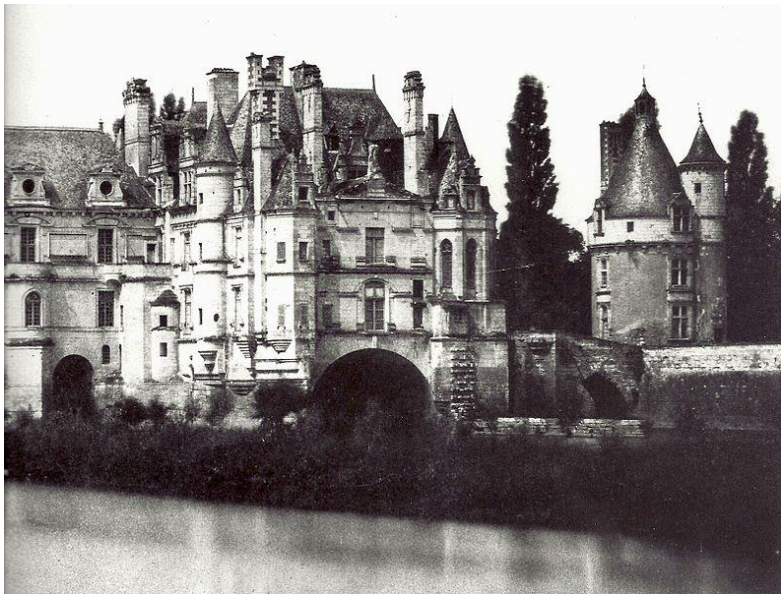

Château de Chenonceau, détail façade ouest, photographie, Gustave Le Gray, Auguste Mestral, 1851, Charenton-le-Pont, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, n° d'inventaire PH.102268, côte 94-000345 © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 41 : *L'escalier du château de Chenonceau et sa fenêtre à claire-voie, photographie, état actuel*

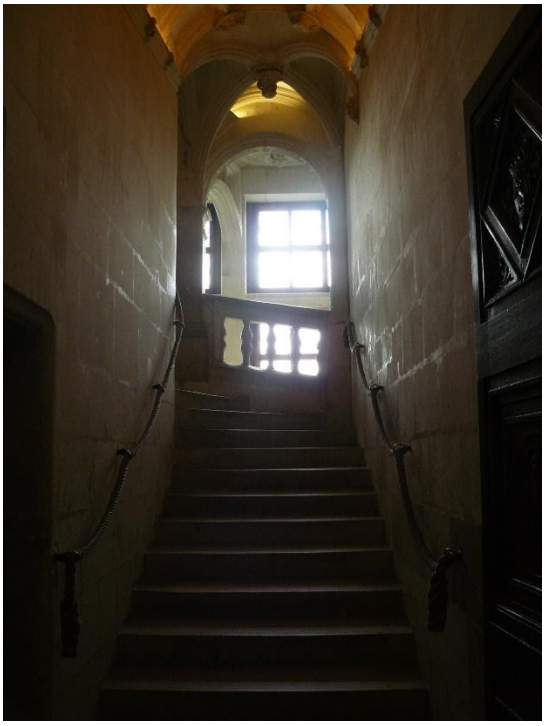

L'escalier selon que l'on monte à l'étage

© Diane Brochier

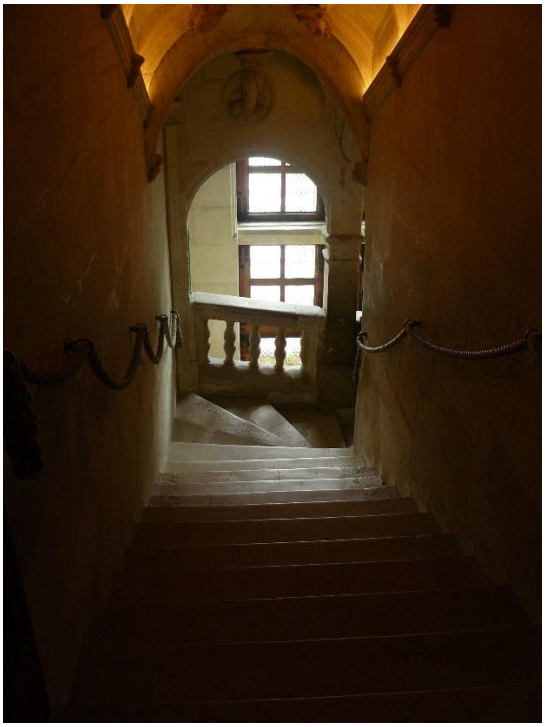

L'escalier comme l'on descend

© Diane Brochier

Figure 42 : *Le château de Chenonceau avec le pont construit pour Diane de Poitiers et son châtelet, dessin (vers 1560) et photographie (état actuel)*

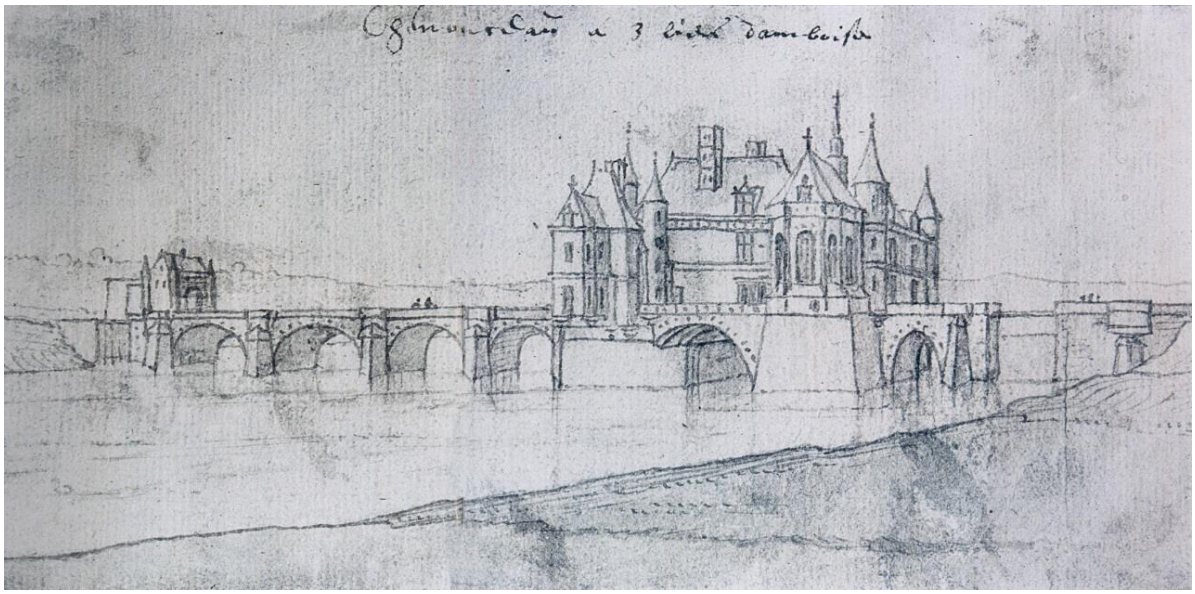

Chenonceau à 3 lieues d'Amboise, dessin anonyme, plume et lavis, vers 1560, Château de Chenonceau.

Les pierres d'arrachements au bout de la galerie, au lieu de l'ancien châtelet, château de Chenonceau, photographie.

© Diane Brochier

Figure 43 : *Le château de Chenonceau avec le pont construit sous Diane de Poitiers, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

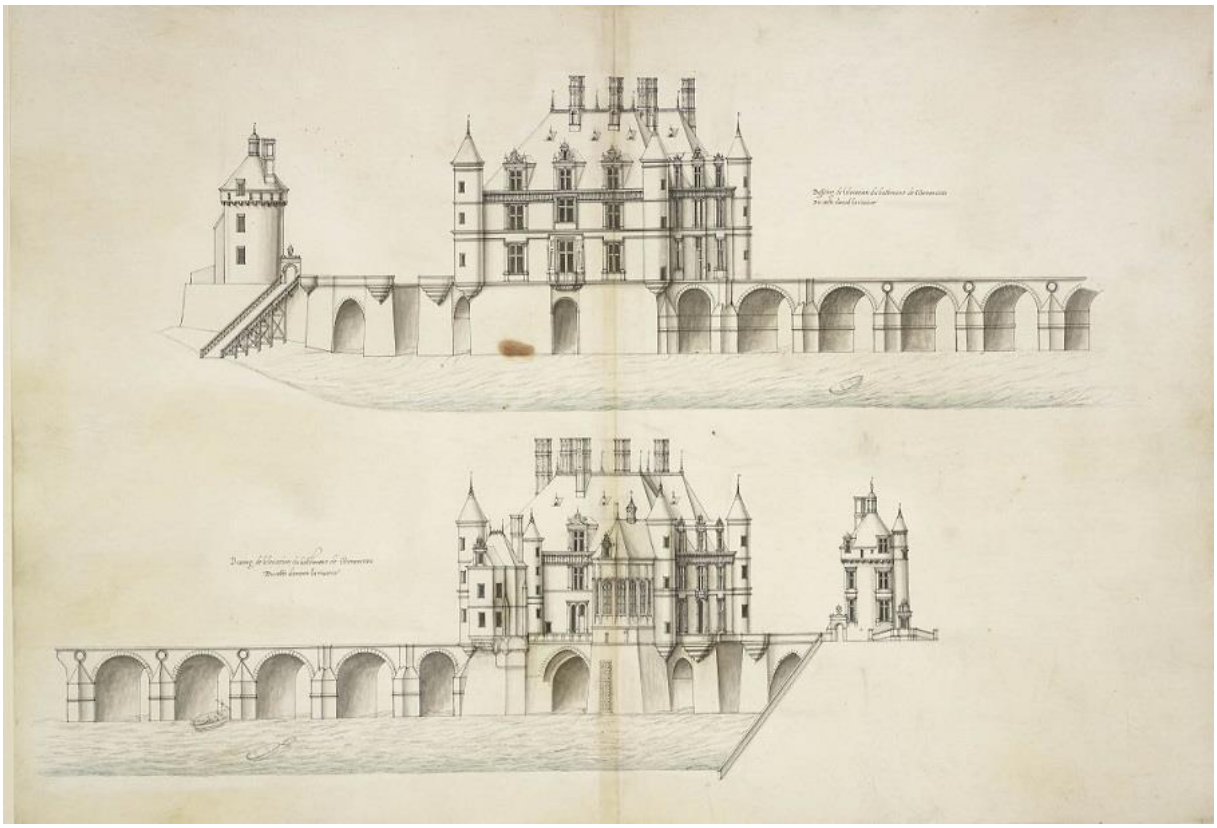

Château de Chenonceau, dessin de l'élévation du bastiment de Chenonceau « du côté de l'aval » et « du côté de l'amont », Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 516 x748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 901. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 44 : *Le jardin de Diane de Poitiers avant la restauration ordonnée par Daniel Wilson, gravure et photographie*

Le parterre de Diane avant la restauration ordonnée par Daniel Wilson, Jean Jablonski photographie, s.d, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. APTCF03918, SAP01- TCF03918. . © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

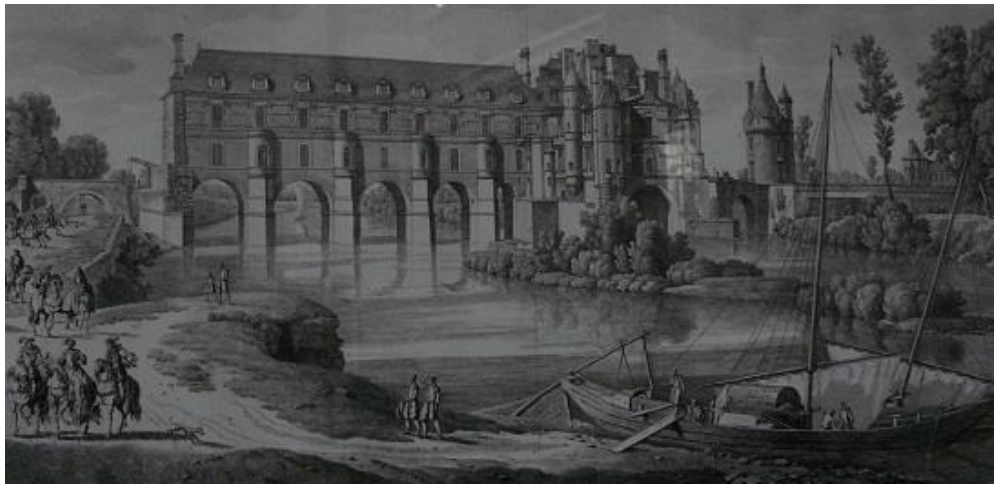

Le parterre de Diane transformé en parc à l'anglaise, Château de Chenonceau, Perdoux, gravure, s.d., « Vue latérale du château de Chenonceaux »

Figure 45 : *Le château de Chenonceau et ses trois parcs, plan aquarellé, Antoine Dupas de la Chauvignière, 1735*

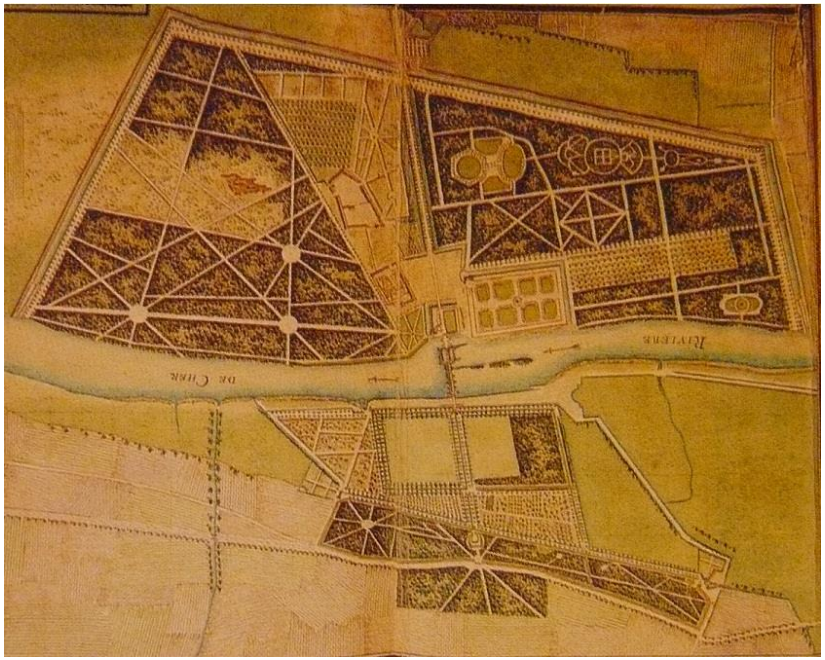

Le château de Chenonceau et ses trois parcs, Dupas de la Chauvignière, plan manuscrit aquarellé et détail, 1735, Chenonceau, Archives du Château de Chenonceau, tome 107.

Figure 46 : *Le jardin de Diane de Poitiers, vue de la rive gauche, dessin, Dupin de Franceuil, vers 1735*

Vue du château de Chenonceau depuis la rive gauche du Cher, dessin de Dupin de Francueil[1335], vers 1735, Chenonceau, Archives du château de Chenonceau, tome 107.

Figure 47 : *Les jardins de Chenonceau, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

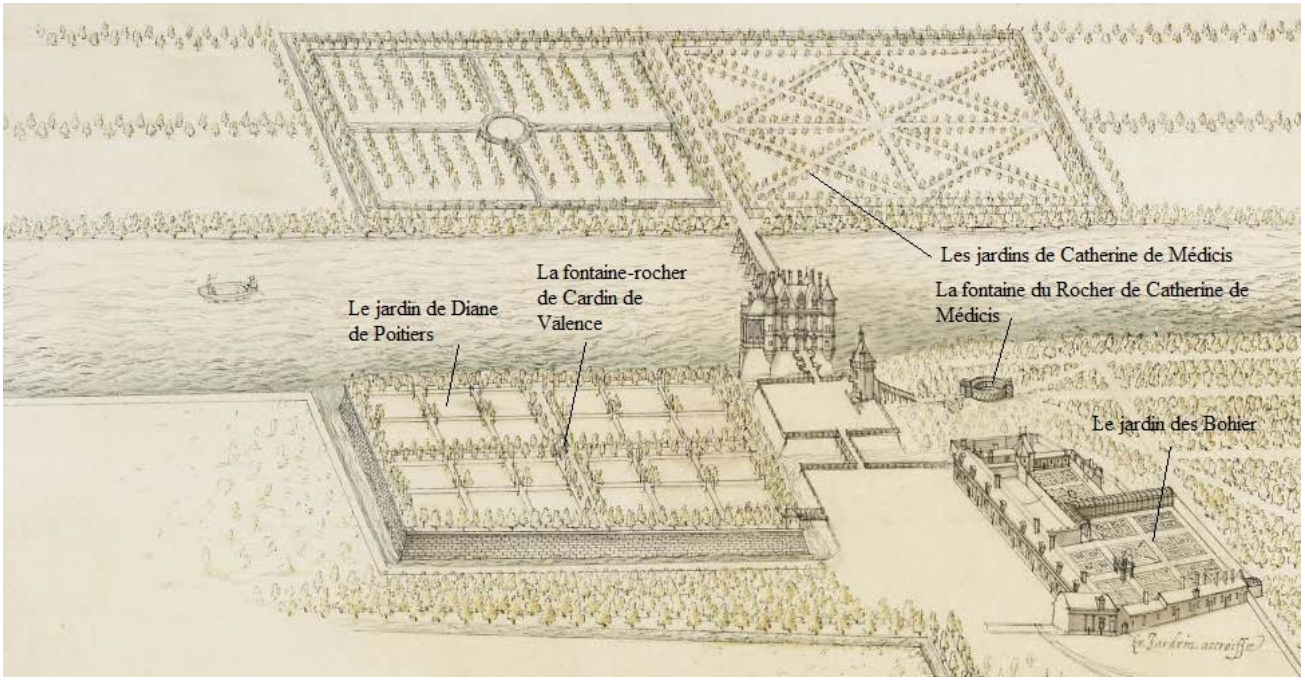

Le parterre de Diane de Poitiers, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, *château et jardins avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 1570, 515 x 752 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

[1335] Il s'agit peut-être de Louis Claude Dupin de Francueil (1715-1786), fils de Claude Dupin et de Marie-Jeanne de Bouilhat. Il fut le secrétaire de sa belle-mère Louise Marie Madeleine Guillaume de Fontaine (1706-1799), propriétaire du château de Chenonceau, avec son mari, depuis 1733.

Figure 48 : *Moëllon de gazon et profil de rempart gazonné, gravure, Adam Fritach, 1631*

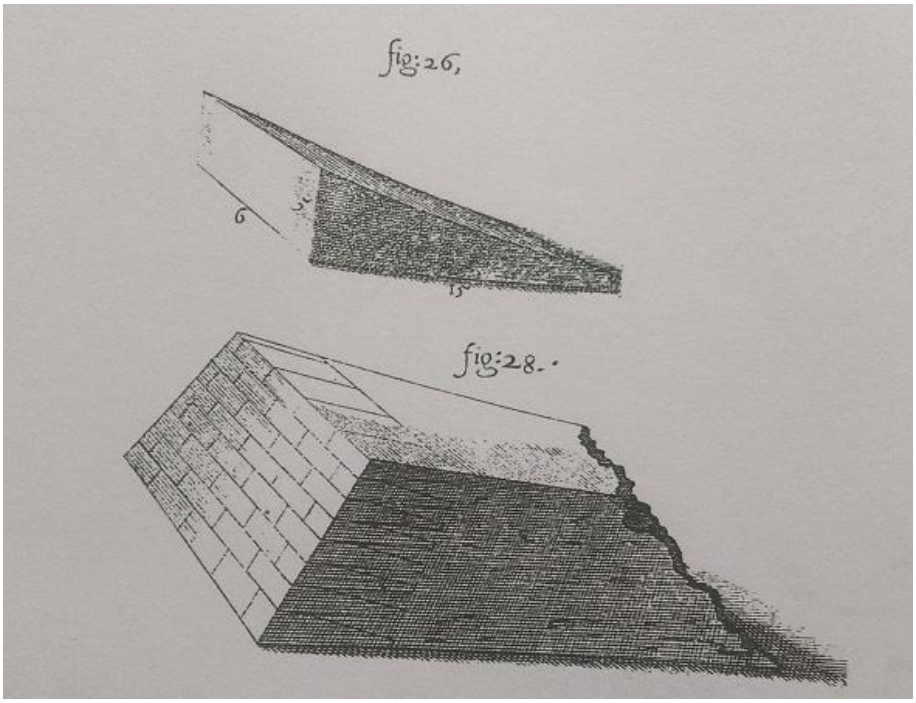

Moellon de gazon profil de rempart gazonné, Adam Fritach, gravure, *L'architecture militaire ou la fortification nouvelle,* Paris 1631, fig. 26 et 28. © Gallica/Bibliothèque Nationale de France

Figure 49 : *L'usage des branches de saule pour la construction de rempart, gravure, Bernard Forest de Bélidor 1768*

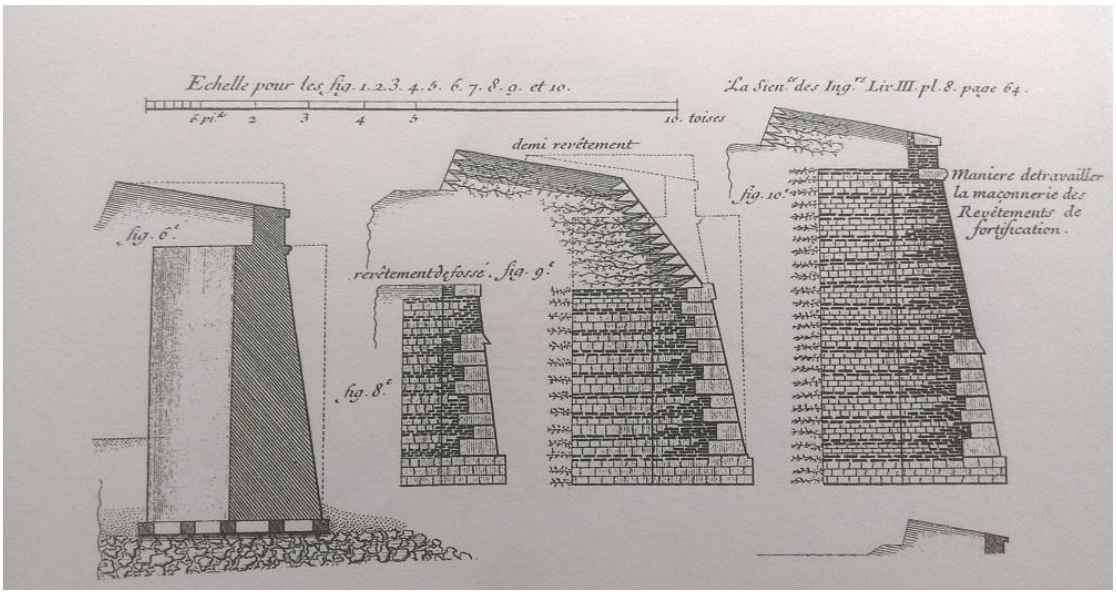

Coupe d'un rempart en gazon, Bernard Forest de Bélidor, *La science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile,* Paris, 1768, fig. 6, 8, 9 et 10. © Gallica/Bibliothèque Nationale de France

Figure 50 : *Le fossé nord bordant, la garenne, le parterre et l'avant-cour du château de Chenonceau, photographie, état actuel*

Le fossé nord bordant l'avant-cour, photographie, château de Chenonceau. ©Diane Brochier

Le fossé nord du parterre de Diane le séparant de la garenne et relié au fossé de l'avant-cour, photographie, château de Chenonceau. ©Diane Brochier

Le fossé au nord-ouest du parc de Chenonceau, photographie, château de Chenonceau.©Diane Brochier

Figure 51 : *Le chemin de l'eau au château de Chenonceau, photographie, état actuel*

Le fossé nord-est longeant l'allée de Chenonceau

Le fossé nord bordant l'avant-cour

Le fossé nord-est bordant le pont donnant accès au parterre de Diane

© Diane Brochier

Figure 52 : *Le fossé ouest du parterre de Diane, photographie, état actuel*

Le fossé ouest du parterre de Diane, château de Chenonceau. © Diane Brochier

Figure 53 : *Le parterre de Diane, ses fossées et son écluse, plan schématique d'après un dessin de Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

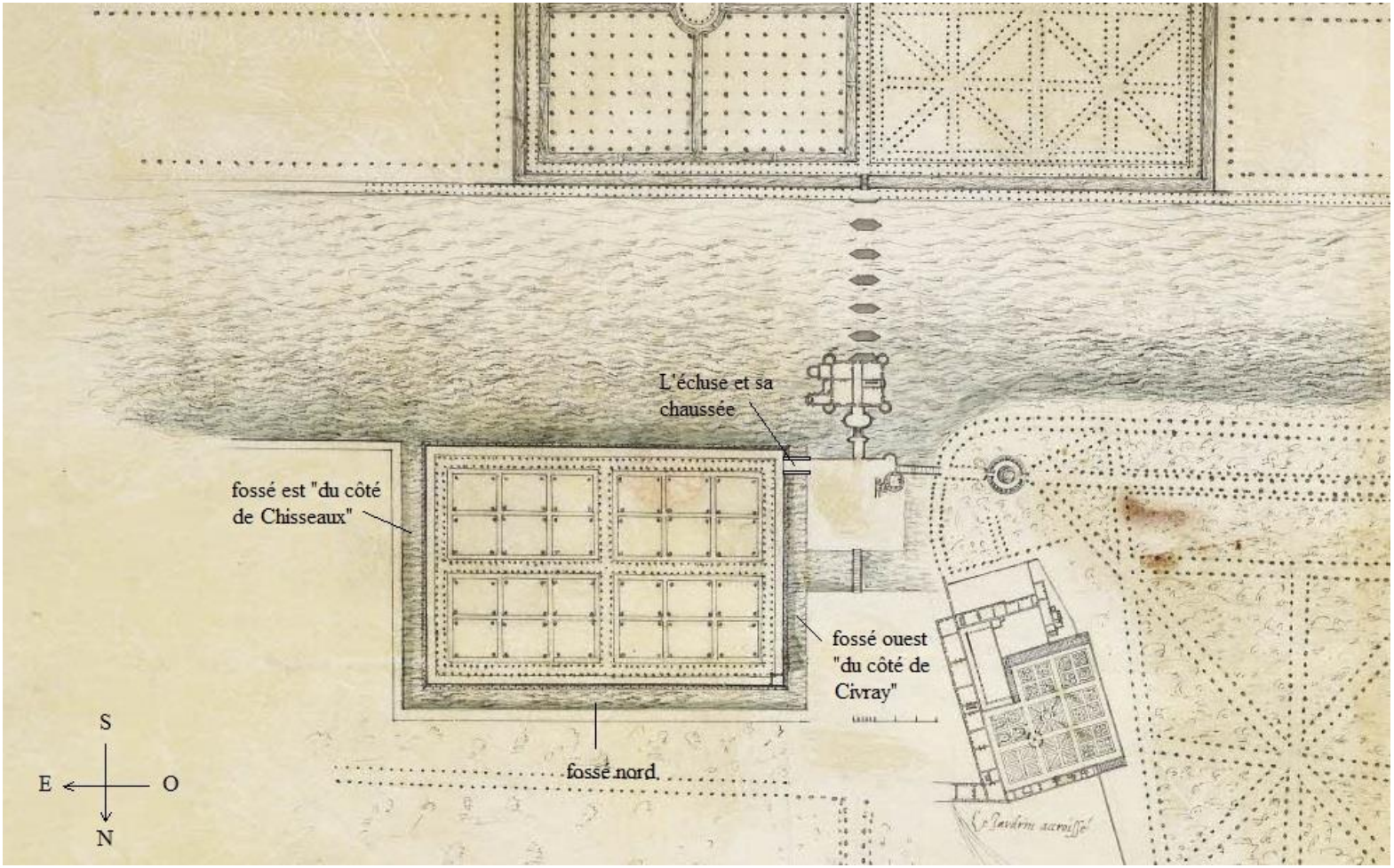

Le parterre de Diane avec son écluse, sa chaussée et son « huis », vers 1552, plan schématique d'après le dessin de Jacques Androuet Du Cerceau, *Château de Chenonceaux, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy »*, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 54 : *Vue aérienne du château de Chenonceau montrant le dénivelé des fossés bordant le jardin de Diane, photographie, Roger Henrard, 1955*

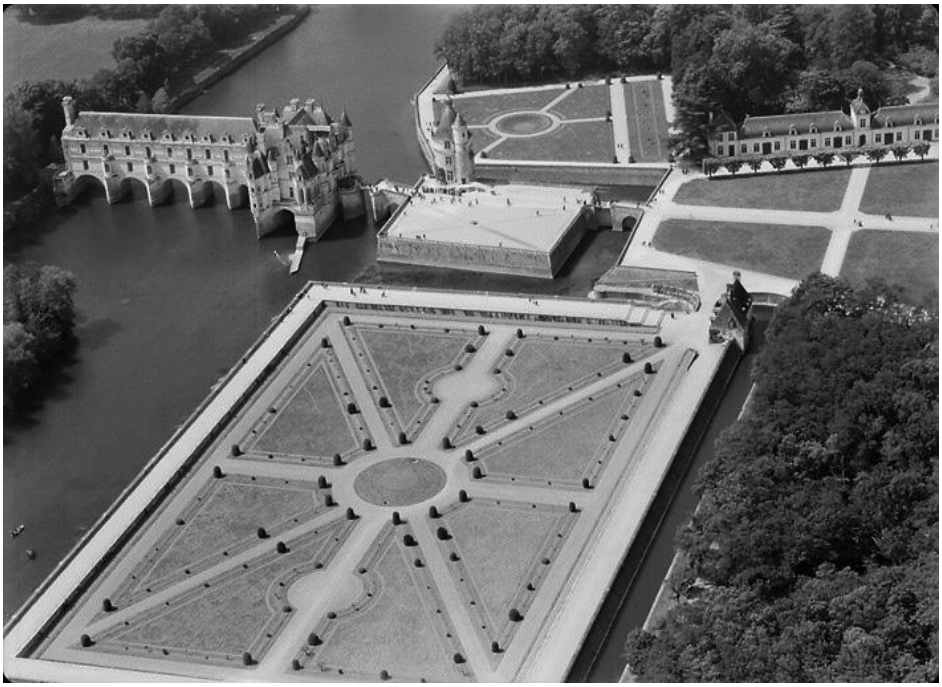

Roger Henrard, Château de Chenonceaux (Indre-et-Loire), vue aérienne en 1955 © Inventaire général, ADAG et © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 55 : *Exemple d'écluse avec chaussée et portes en bois datant du XVIII^e siècle, photographie, David Crochet*

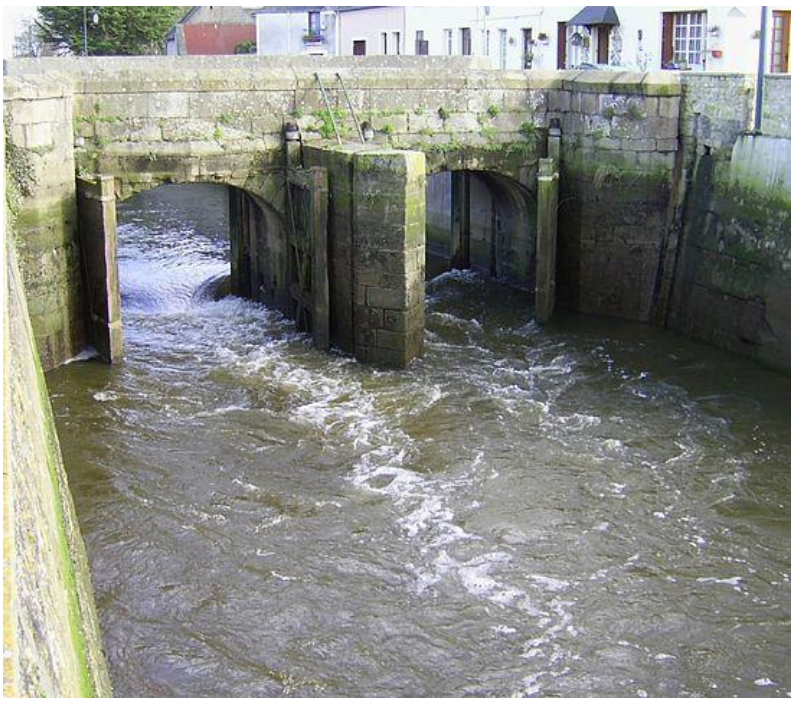

Exemple d'écluse avec chaussée et portes en bois, XVIII^e siècle, Isigny-sur-Mer. © David Crochet

Figure 56 : *Le pont reliant l'avant-cour du château de Chenonceau au jardin de Diane, photographie, état actuel*

Le pont reliant l'avant-cour au parterre de Diane, état actuel, photographie, château de Chenonceau. © Diane Brochier

Figure 57 : *Les terrasses du jardin de Diane de Poitiers, photographie, état actuel*

Les terrasses du parterre de Diane, état actuel, château de Chenonceau, photographie.

© Diane Brochier

Figure 58 : *L'emmarchement permettant d'accéder au jardin central du parterre de Diane, photographie, état actuel*

Emmarchement permettant d'accéder au jardin intérieur du parterre de Diane, état actuel, photographie. © Diane Brochier

Figure 59 : *La composition du jardin de Diane, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

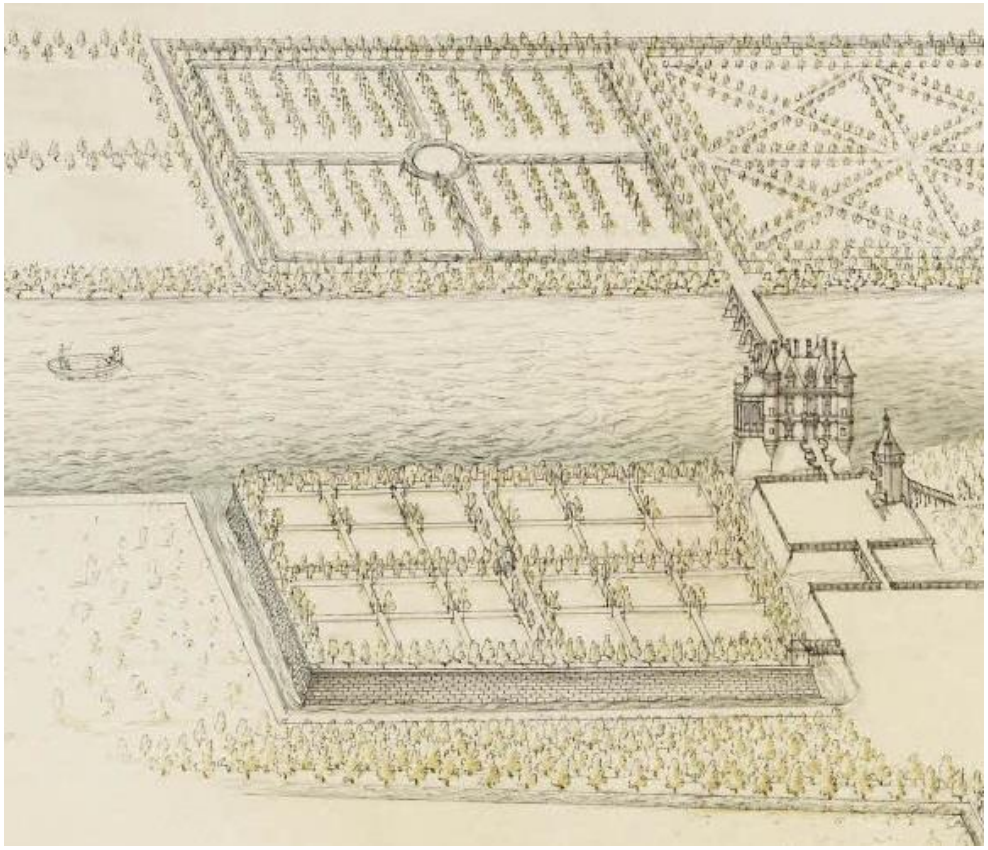

Le parterre de Diane de Poitiers avec le pont, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, *château et jardins avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 1570, 515 x 752 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

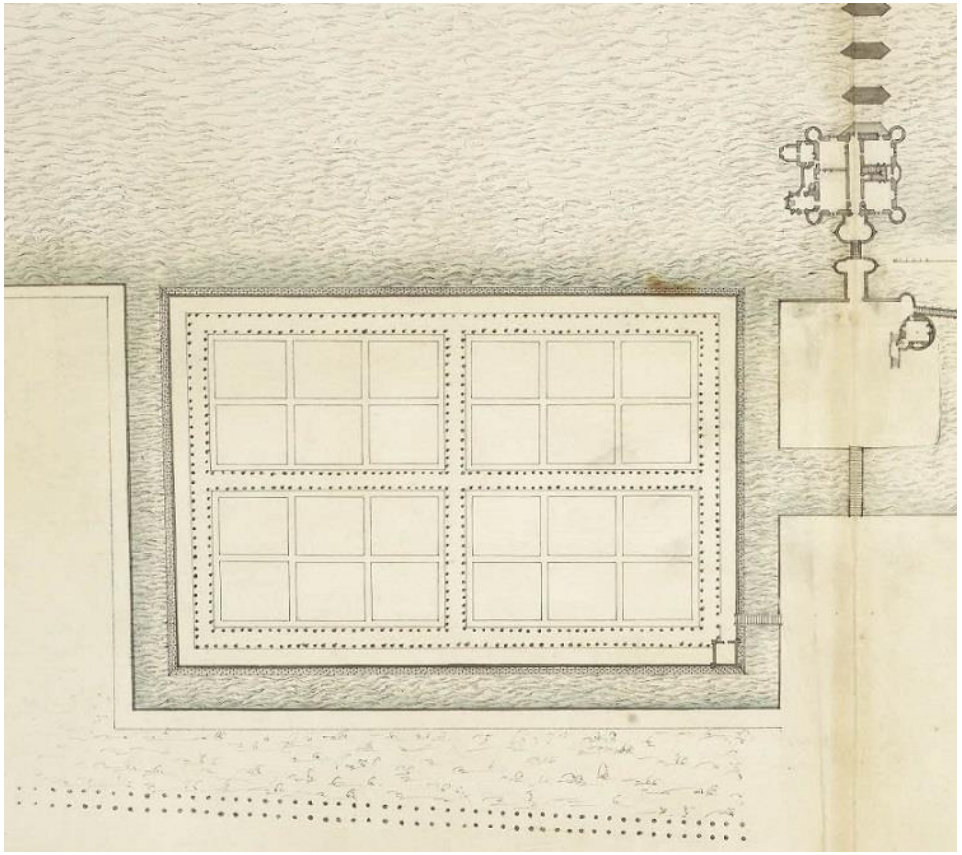

Plan du château de Chenonceau, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy », détail, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 512 x 750 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 60 : *La composition des parterres du jardin de Diane, dessin (1570) et plan aquarellé (1735)*

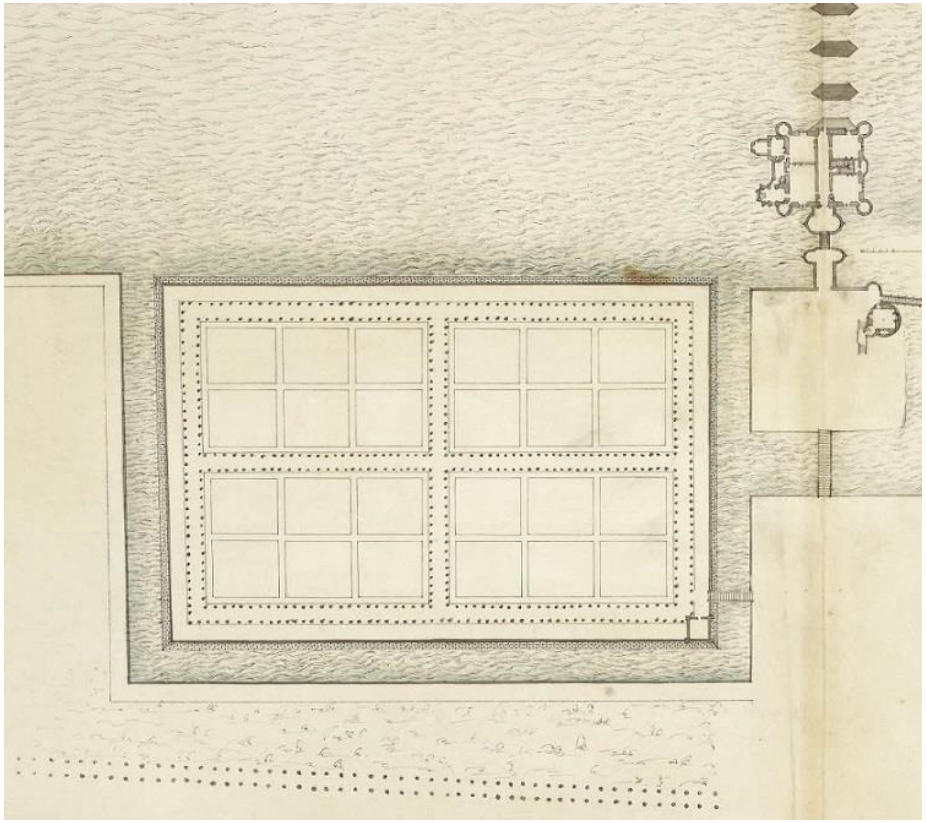

Plan du château de Chenonceau, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy », Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 512 x 750 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871.

Le château de Chenonceau et ses trois parcs, Dupas de la Chauvignière, plan manuscrit aquarellé, détail, 1735, Chenonceau, Archives du Château de Chenonceau, tome 107

Figure 61 : *Les plantes du parterre de Diane au château de Chenonceau, photographies*

Fleurs de violettes

Fleurs et fruit d'artichaut

Fleurs de fraisiers

Fleurs et fruits de groseillier

Le chou dans le jardin potager du château de Villandry

Fleur d’échalote

Fleur de concombre

Lys blanc

Fleur de pois

Fleur de poireau sauvage

Fleurs d’Aubépine

Figure 62 : *La fontaine du parterre de Diane, photographie, état actuel*

La fontaine du parterre de Diane, état actuel, Château de Chenonceau, Diane Brochier, photographie. © Diane Brochier

Figure 63 : *Le parterre de Diane, essai de restitution schématique, vers 1555*

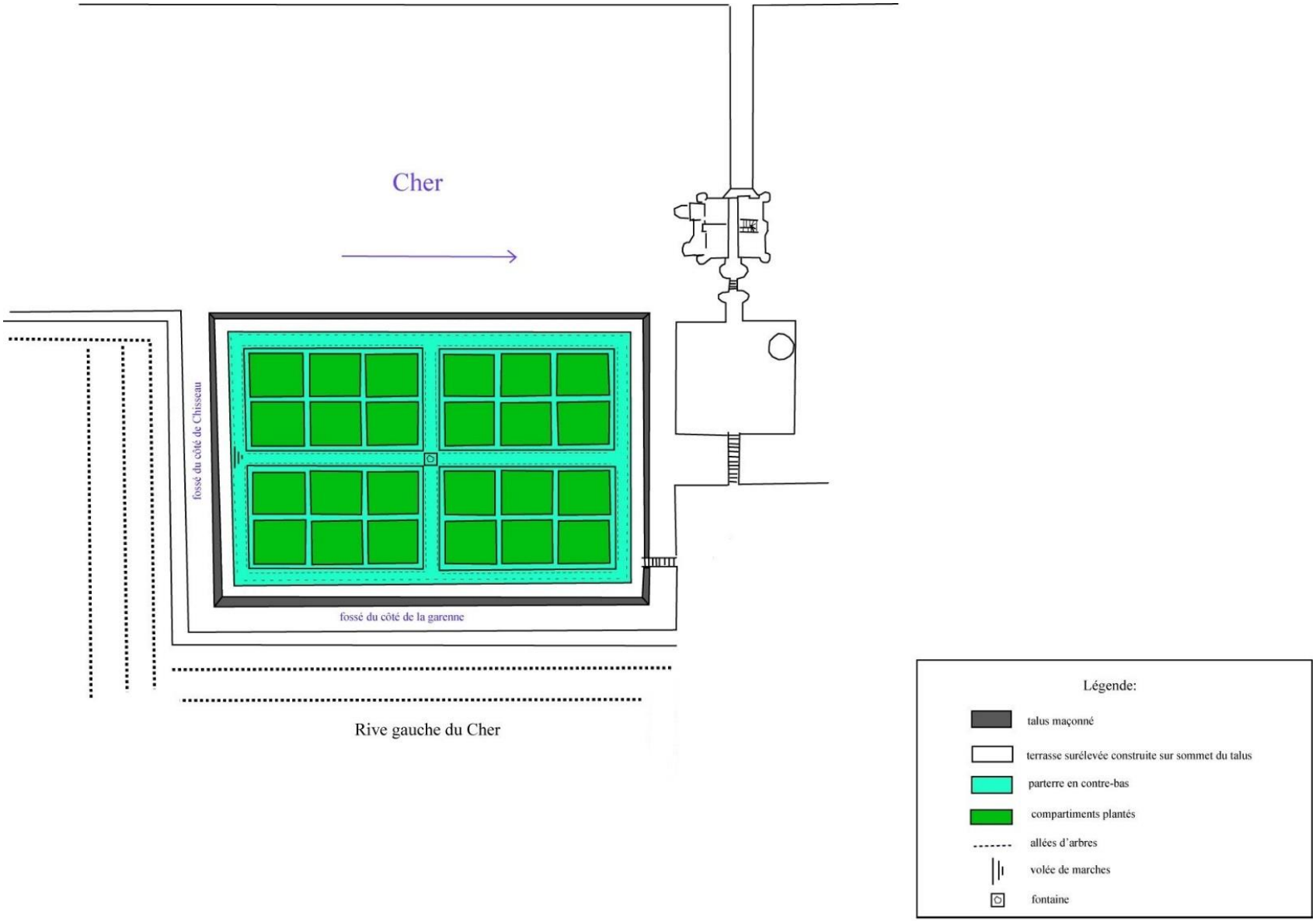

Le parterre de Diane, château de Chenonceau, essai de restitution schématique, vers 1555.

Figure 64 : *Les allées reliant le château au jardin de Diane, d'après les dessins de Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

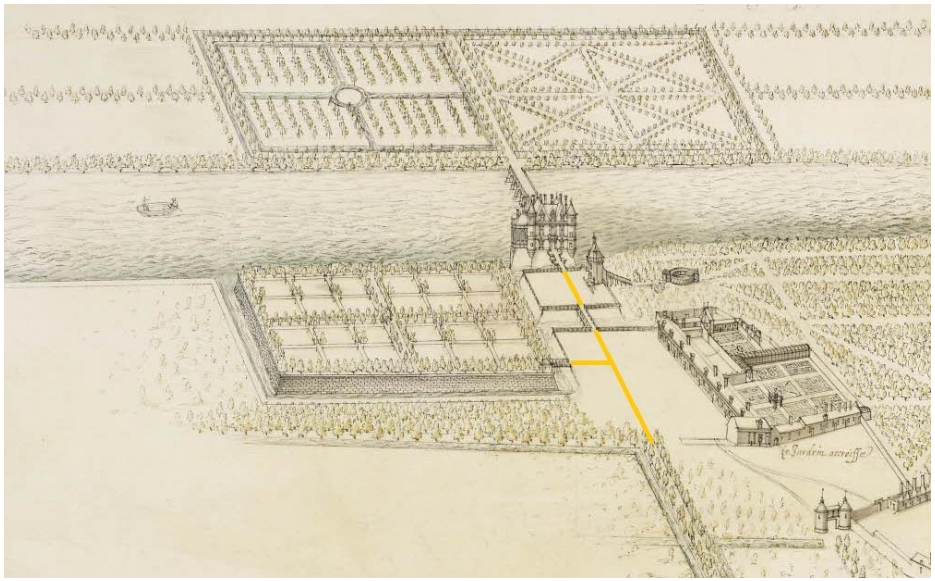

Les allées reliant le château au jardin de Diane, restitution schématique d'après Jacques Androuet Du Cerceau, *château et jardins avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 1570, 515 x 752 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

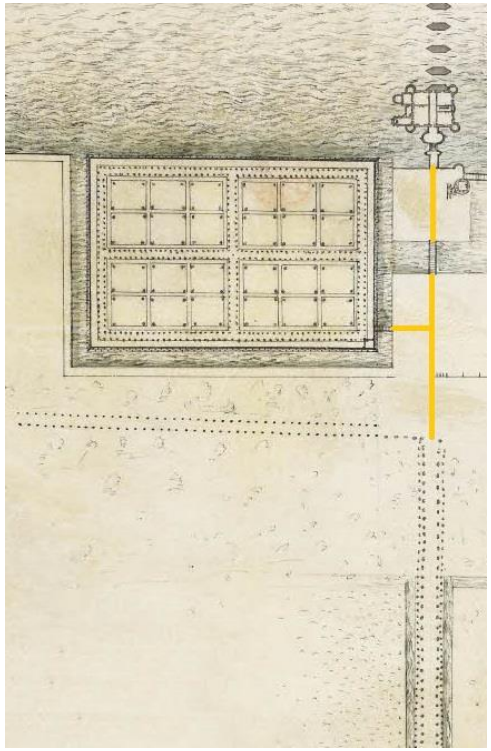

L'allée « aller dudict chastel audict jardin par le pont faict de nouveau», château de Chenonceau, restitution schématique d'après Jacques Androuet Du Cerceau, dessin, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy », détail, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 65 : *L'allée creusée entre le château et le jardin, essai de restitution schématique du parterre de Diane, vers 1555*

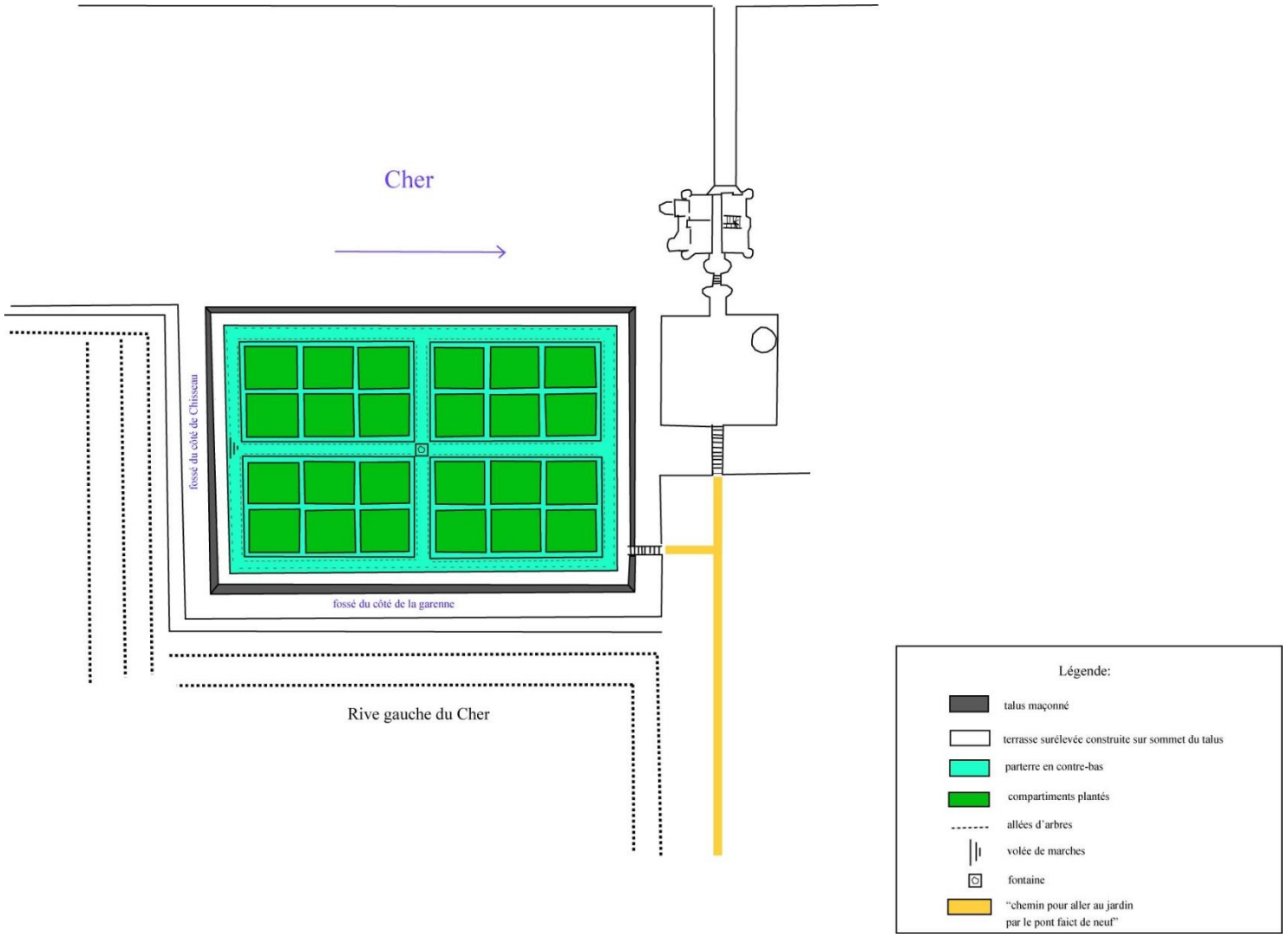

Le « chemin » allant du château de Chenonceau au parterre de Diane, essai de restitution schématique, vers 1555

Figure 66 : *La grande allée menant au château de Chenonceau, Château de Chenonceau, photographie, état actuel*

La grande allée menant au château de Chenonceau, Château de Chenonceau, Diane Brochier, photographie. © Diane Brochier

Figure 67 : *Le château et le parterre de Diane, vue depuis l'allée, Château de Chenonceau, photographie, état actuel*

Le château et le parterre de Diane, vue depuis l'allée, Château de Chenonceau, Diane Brochier, photographie. © Diane Brochier

Figure 68 *: Carte hydrographique de la région de Chenonceaux, source IGN*

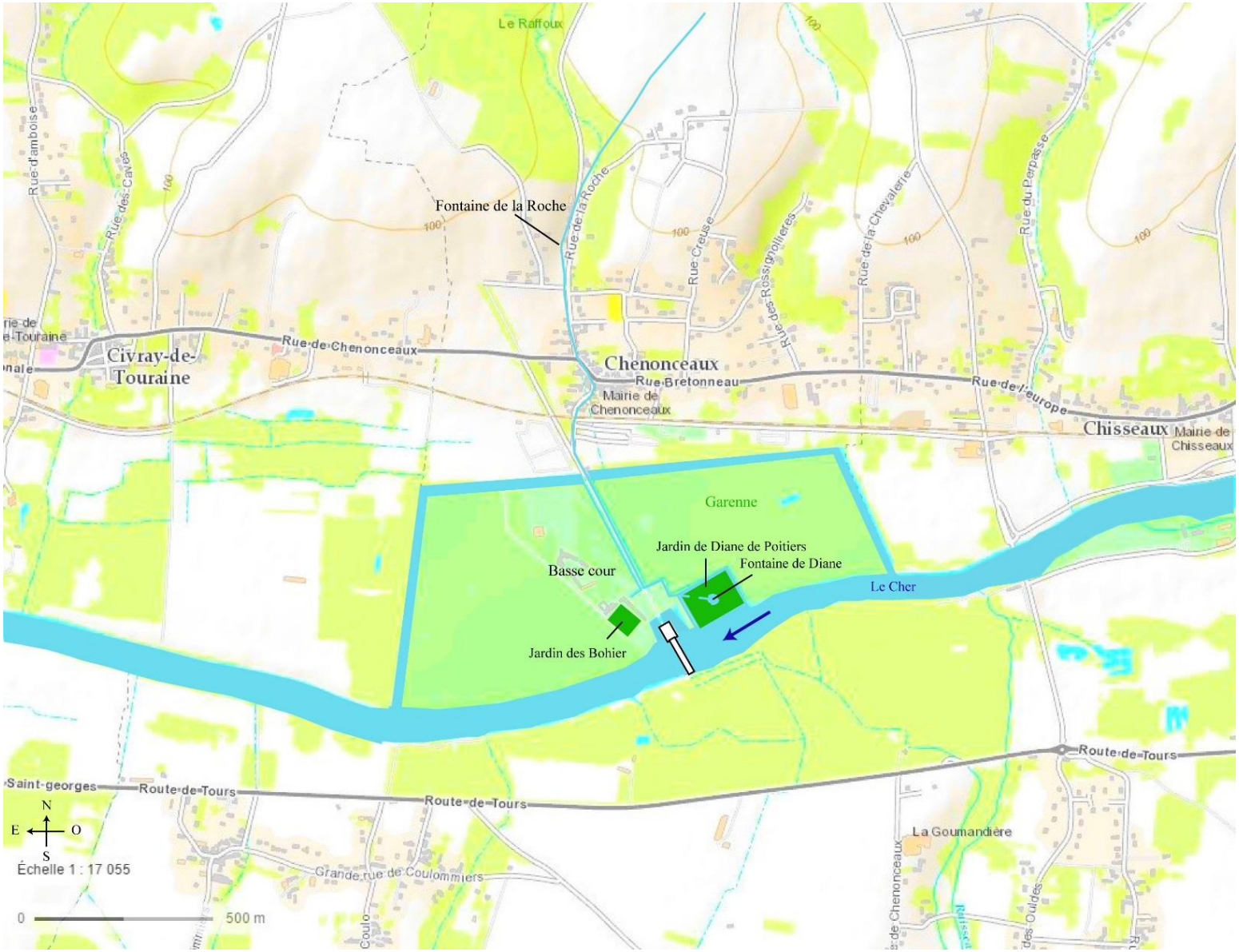

Carte hydrographique de la région de Chenonceaux, créée à partir d'une carte topographique produite par Esri France, échelle 1 : 17 055, 2014.
© IGN/ESRI France – Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Figure 69 : *La fontaine de la Roche (Chenonceaux), photographie, état actuel*

La fontaine située rue de la Roche, Chenonceaux (Indre-et-Loire)

© Diane Brochier

Figure 70 : *Le parterre de Diane et la plateforme des Marques, château de Chenonceau, photographie, état actuel*

© Diane Brochier

Figure 71 : *La plateforme de la tour des Marques et le château vus du parterre de Diane, château de Chenonceau, photographie, état actuel*

© Diane Brochier

Figure 72 : *La plateforme de la tour des Marques, la bordure sud-est de l'avant-cour et le parterre de Diane, château de Chenonceau, photographie, état actuel*

© Diane Brochier

Figure 73 : *Le parterre de Diane vu de la plateforme de la tour des Marques, château de Chenonceau, photographie, état actuel*

© Diane Brochier

Figure 74 : *Le parterre de Diane vu depuis l'une des demi-lunes du pont précédant l'entrée du château, château de Chenonceau, photographie*

© Diane Brochier

Figure 75 : *Le parterre de Diane vu de la terrasse entre la chapelle et le pavillon de la librairie, photographie, état actuel*

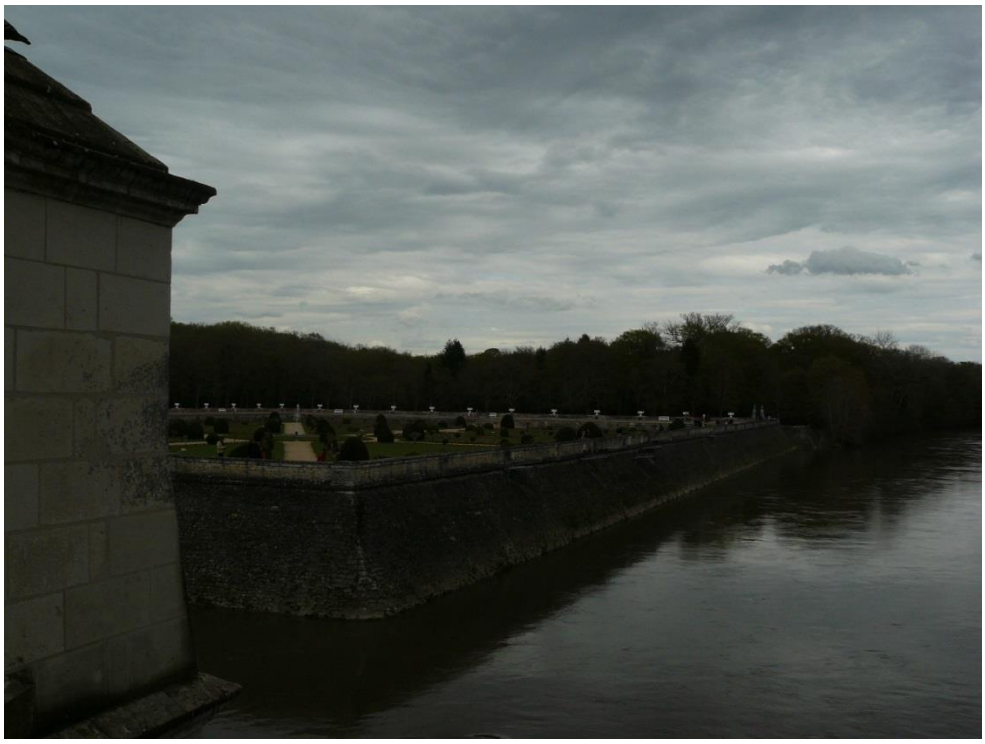

© Diane Brochier

Figure 76 : *Plans du château de Chenonceau et du jardin de Diane, restitution de Felix Roguet (1865) et dessin de Jacques Androuet Du Cerceau (1570)*

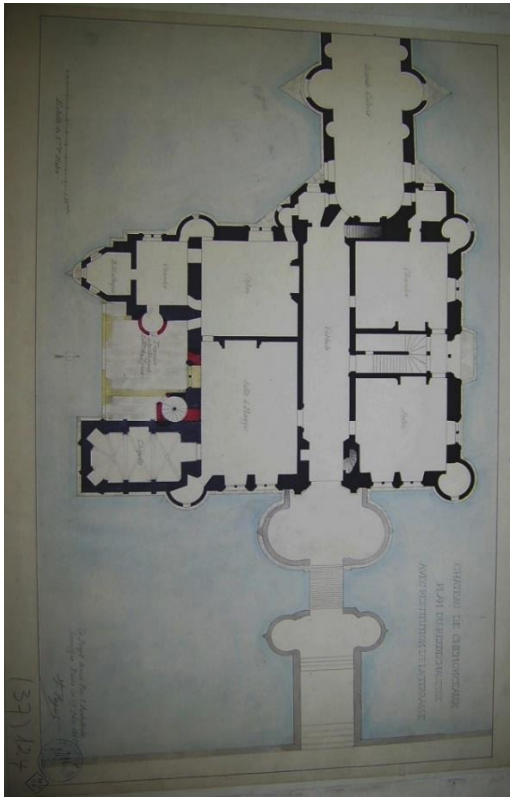

Plan du château de Chenonceau, Felix Roguet, « projet dressé par l'architecte soussigné, Paris, ce 17 septembre 1865 », plan du rez-de-chaussée avec restitution de la terrasse, 1865, Charenton-le-Pont, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, côte 0082/037/2013 n° 006491 (bis). © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

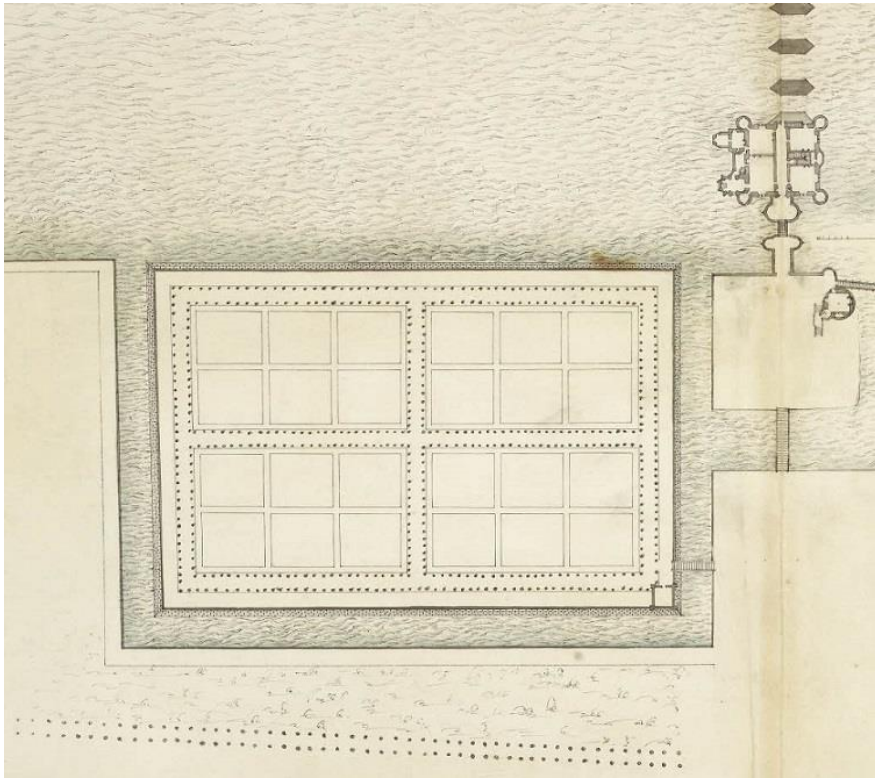

Plan du parterre de Diane, château de Chenonceau, Jacques Androuet Du Cerceau, dessin, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy », détail, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 77 : *Signature de Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555*

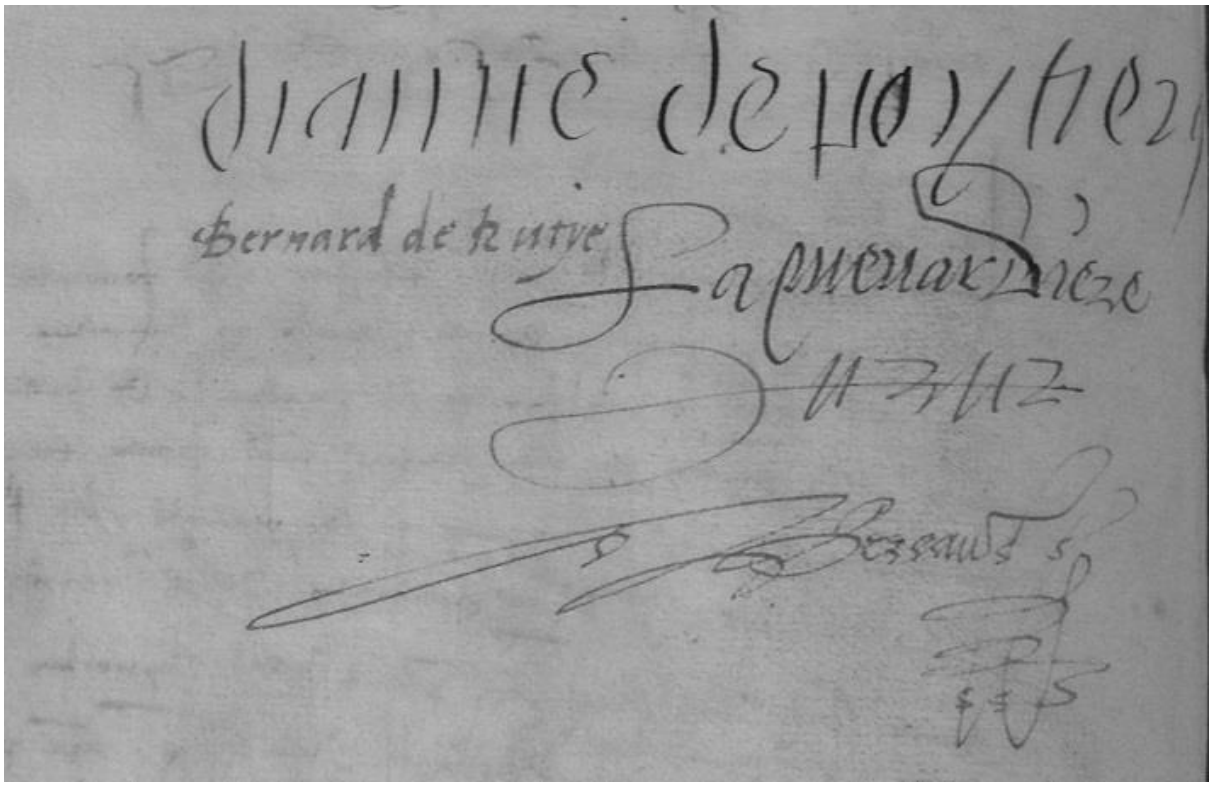

Signature de Diane de Poitiers, Archives du Château de Chenonceau, Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21.

Figure 78 : *Plan des logis royaux du château d'Amboise, Évelyne Thomas, 1993*

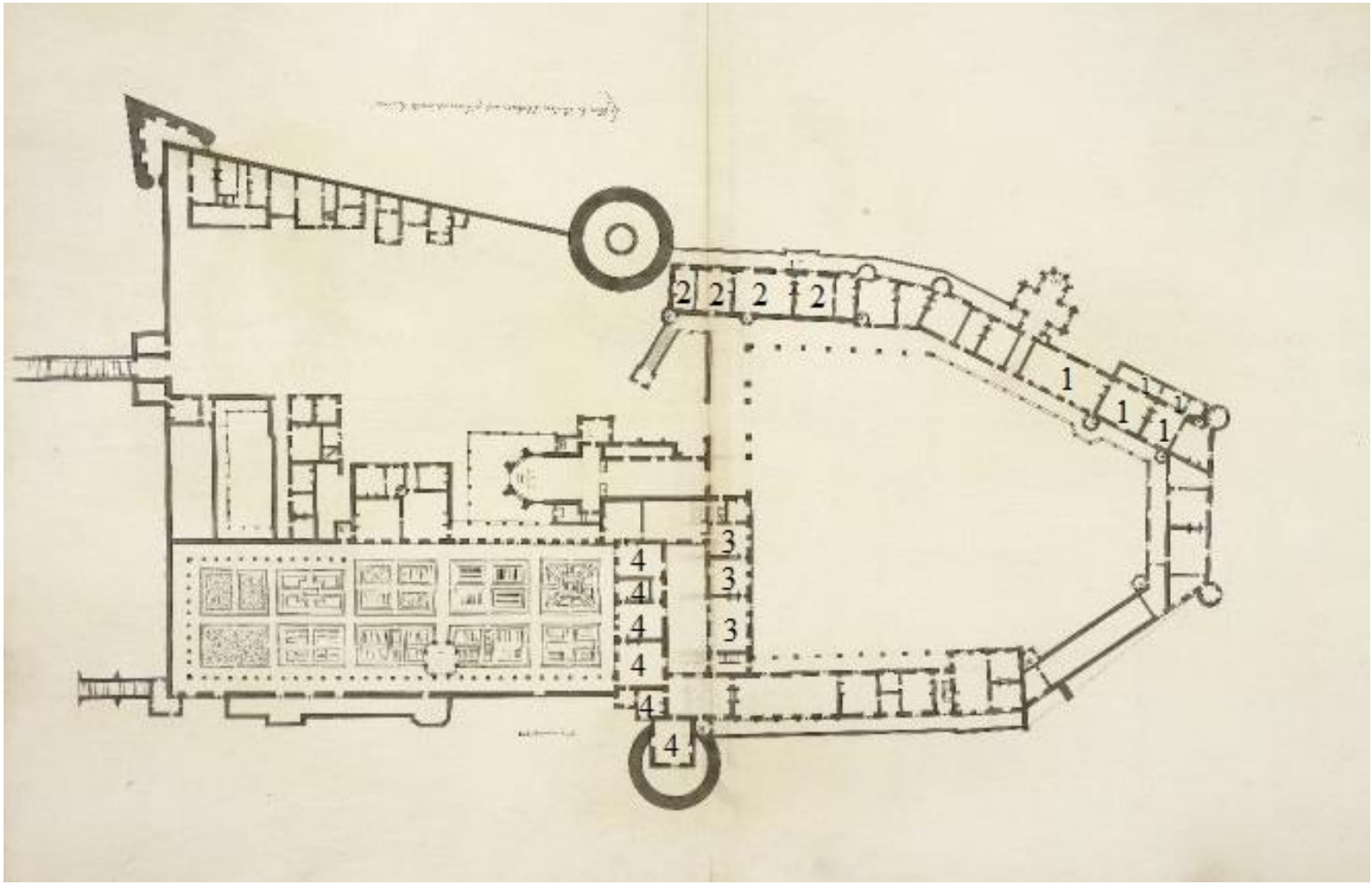

Les logis royaux au château d'Amboise, plan d'après un dessin de Jacques Androuet Du Cerceau et Évelyne Thomas, « les logis royaux d'Amboise », dans *la Revue de l'Art,* n°100, 1993/2, p. 45.

Légende des logis royaux successifs :

1- Le logis occupé par Anne de Bretagne dans le Donjon 2- Le logis des Sept Vertus 3- Le logis de François I^{er}
4- Le logis d'Henri II

Figure 79 : *Restitution des appartements d'Henri II et Catherine de Médicis au château d'Amboise, plan d'après Évelyne Thomas, 1993*

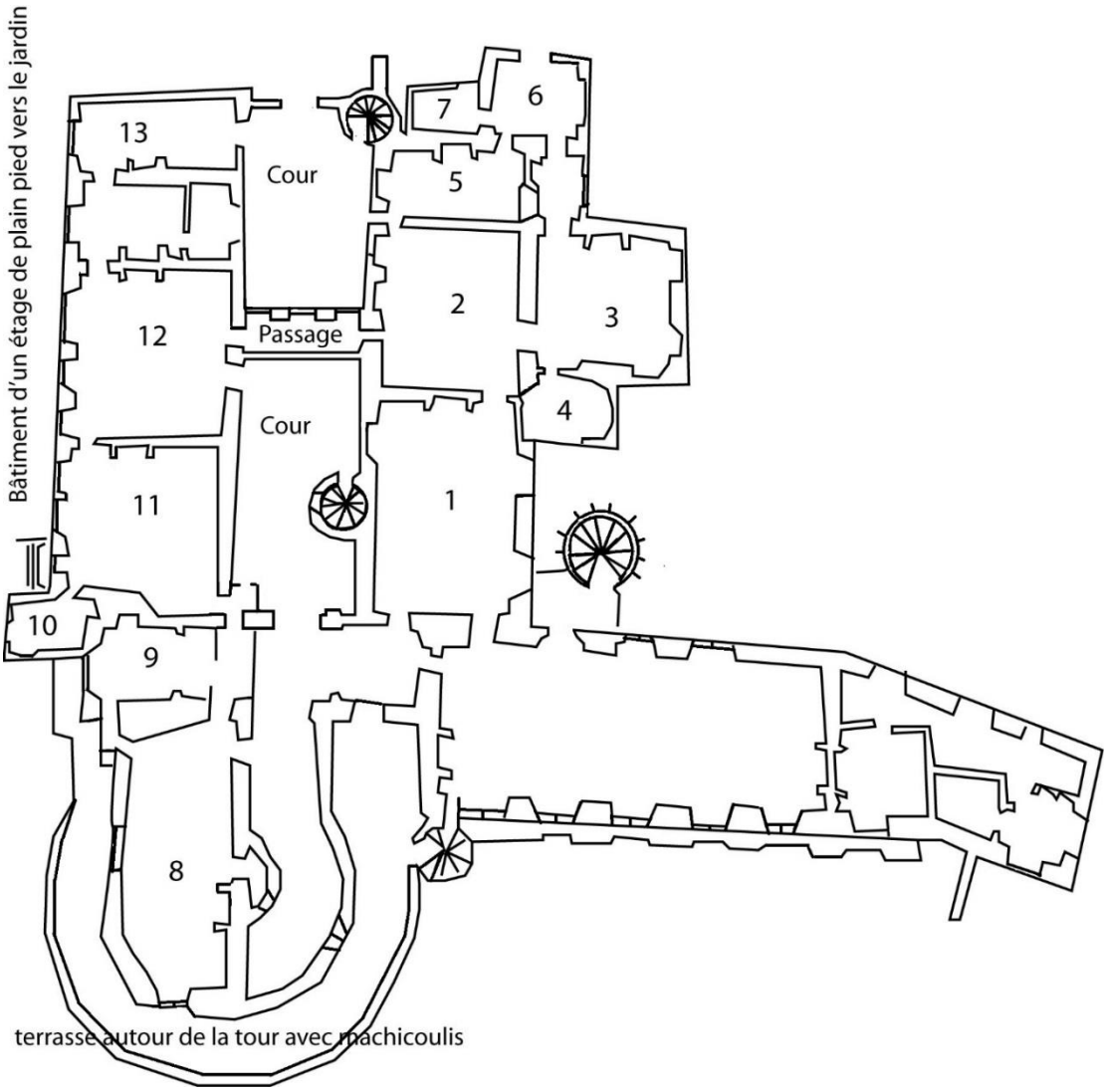

Restitution des appartements d'Henri II et Catherine de Médicis au château d'Amboise, plan, Évelyne Thomas, d'après un état dressé du château d'Amboise au début du XVIII[e] siècle, d'après Évelyne Thomas, « les logis royaux d'Amboise », dans *la Revue de l'Art,* n°100, 1993/2, p. 55.

Légende :

1- Salle	2- antichambre	3- chambre de la reine	4- cabinet
5- Chambre des filles de la reine	6-chambre	7- cabinet	8- salle de la tour des Minimes
	9- cabinet	10- cabinet	
	11- salle des gardes (appellation du XVII[e] siècle)	12- chambre du roi	13- « antichambre » (en réalité arrière-chambre)

Figure 80 : *Le pavillon de bois du jardin d'Amboise, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, 1570*

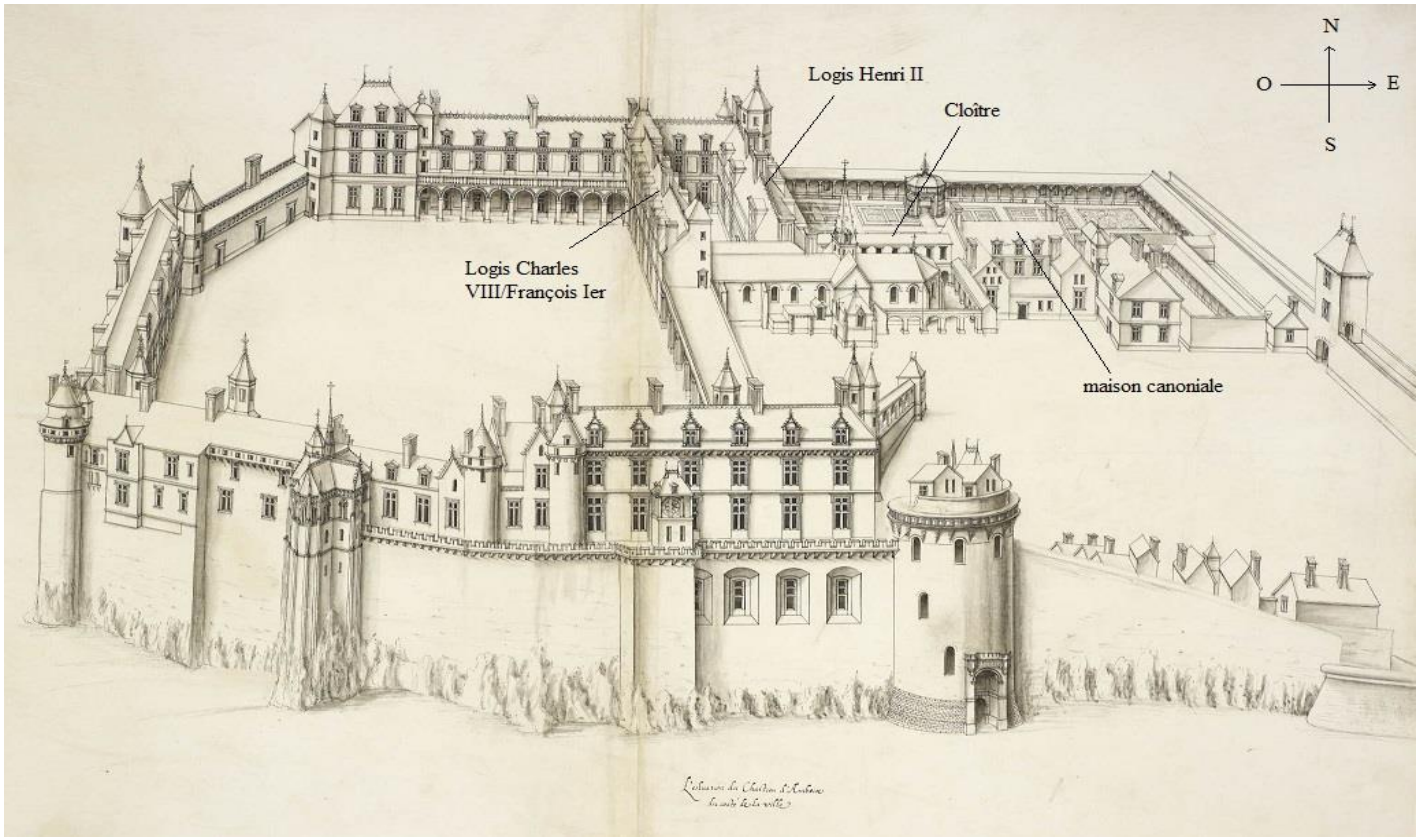

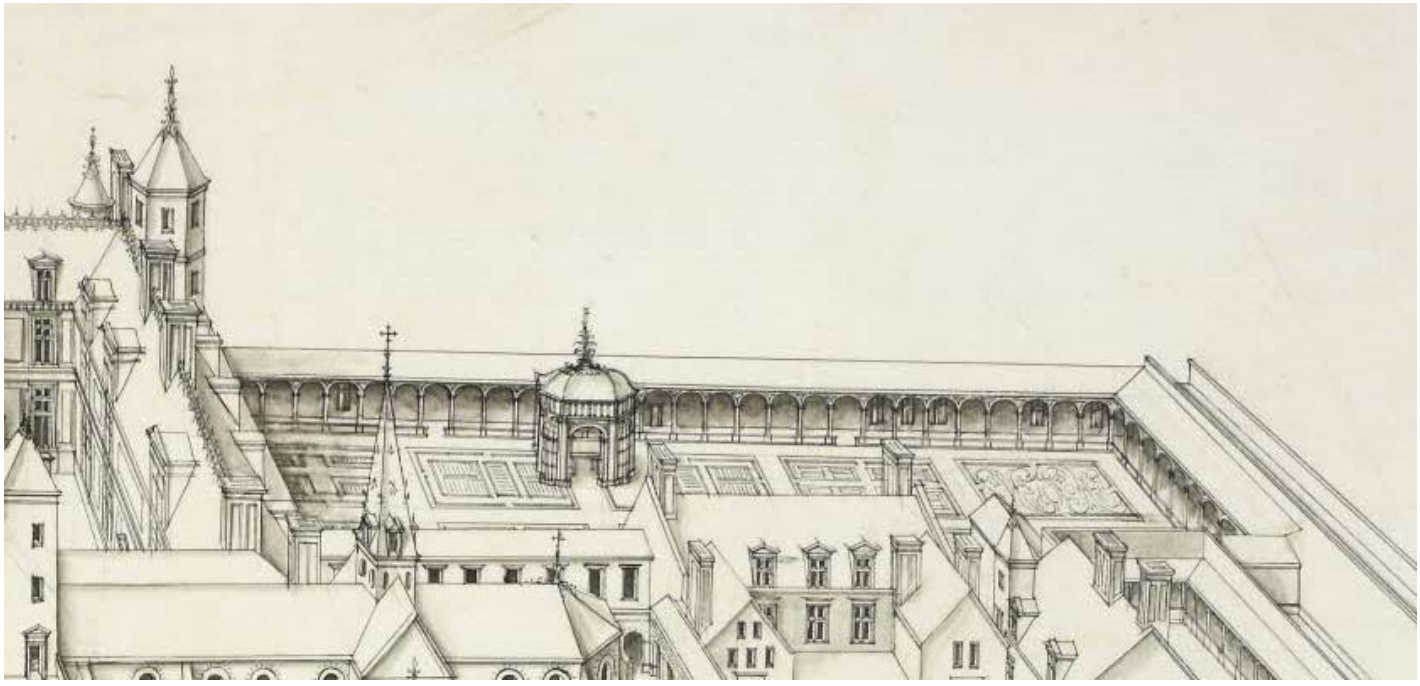

Jacques Androuet Du Cerceau, château d'Amboise, *projet d'aménagement, vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 511 x 743 mm, et détail Londres, et The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 856. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 81 : *La galerie bordant le jardin du château d'Amboise et ses balcons, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

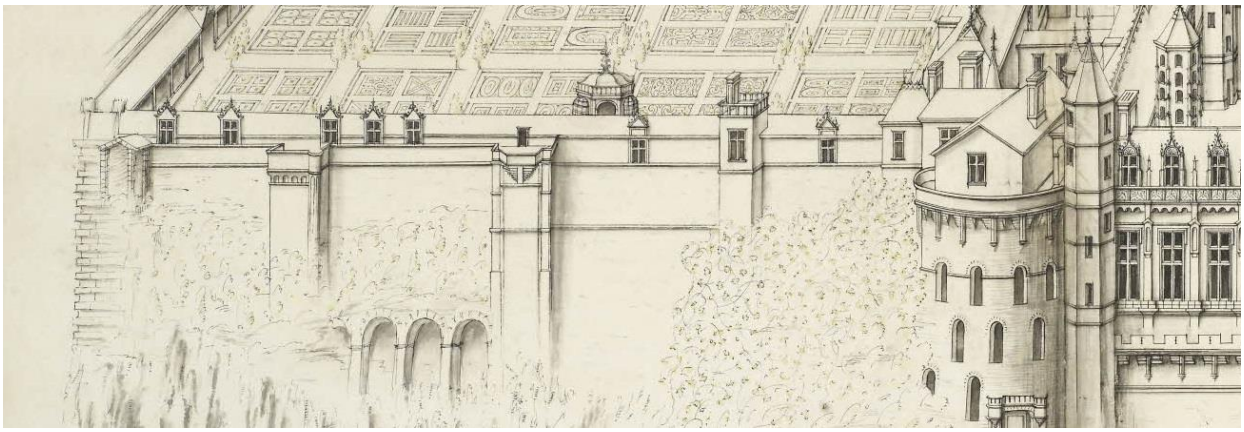

Jacques Androuet Du Cerceau, château d'Amboise, détail, *le château « comme il est de présent », vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 508x744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 857. ©Trustees of the British Museum.

Figure 82 : *Vue à vol d'oiseau du château d'Ancy-le-Franc, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

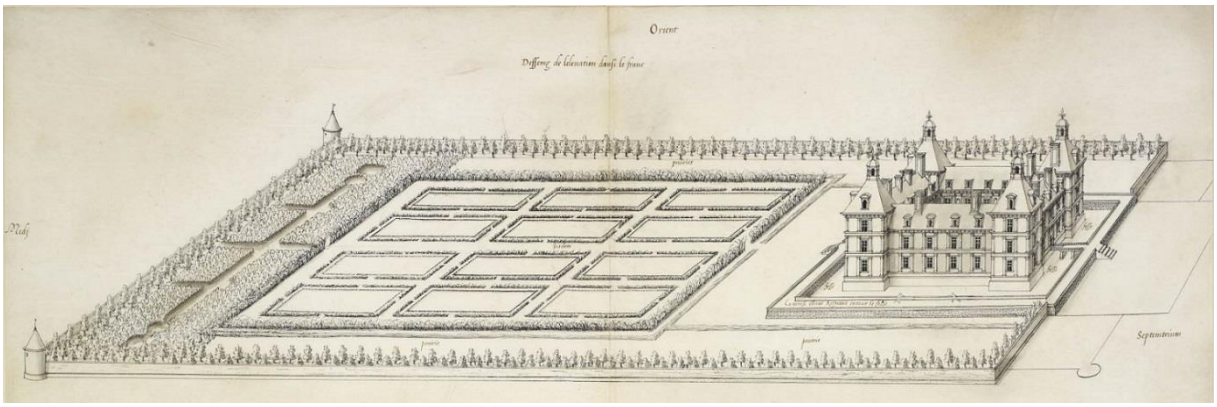

Le château d'Ancy-le-Franc, vue à vol d'oiseau, Jacques Androuet Du Cerceau, détail, plume sur vélin, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.839. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 83 : *Plan d'ensemble du château d'Ancy-le-Franc, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

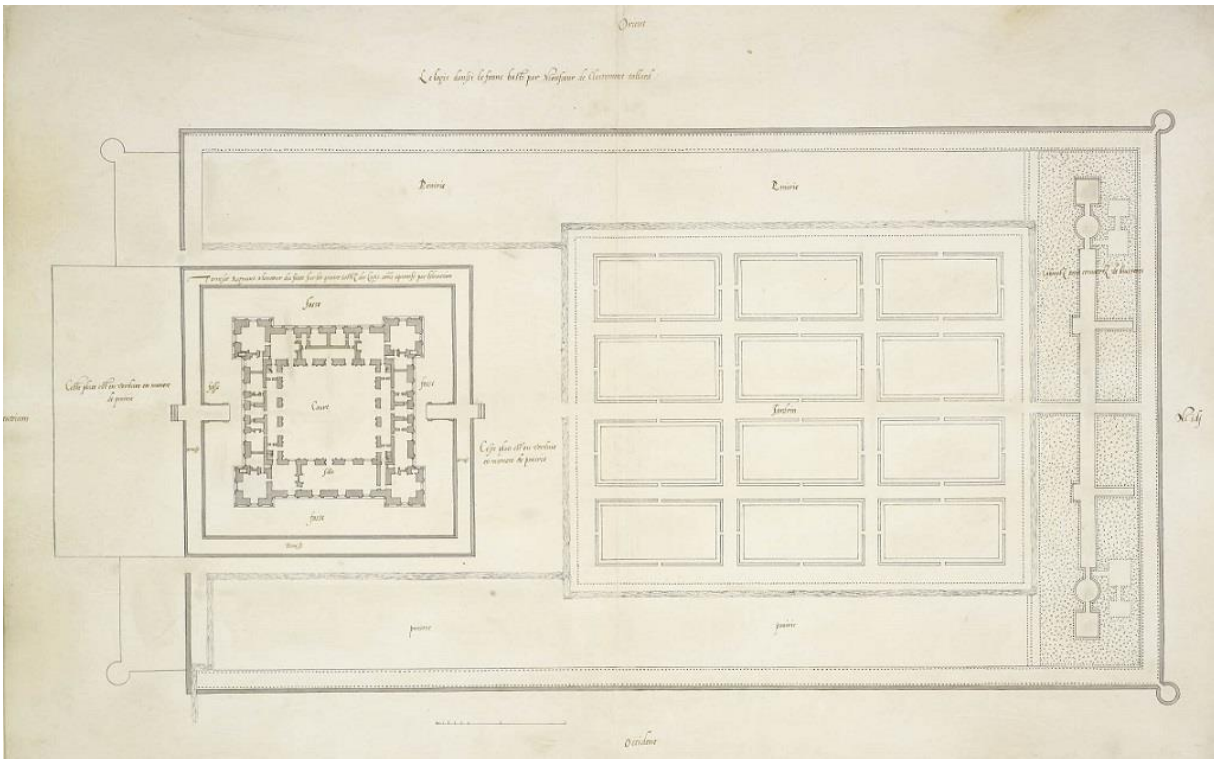

Le château d'Ancy-le-Franc, plan d'ensemble, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 510 x 748 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.840.

Figure 84 : *Plan des châteaux d'Ancy-le-Franc et de Chenonceaux, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

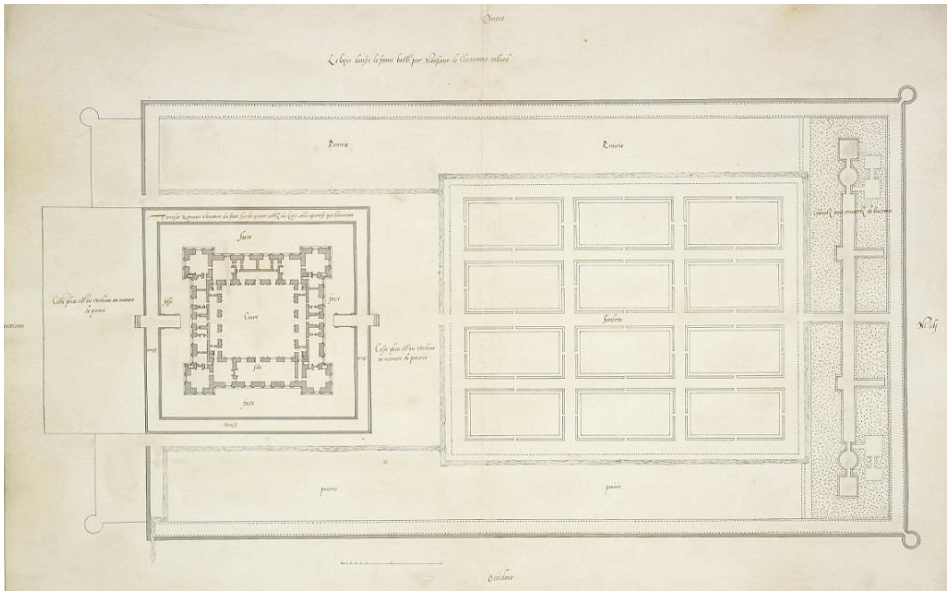

Le château d'Ancy-le-Franc, plan d'ensemble, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 510 x 748 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.840. ©Trustees of the British Museum**.**

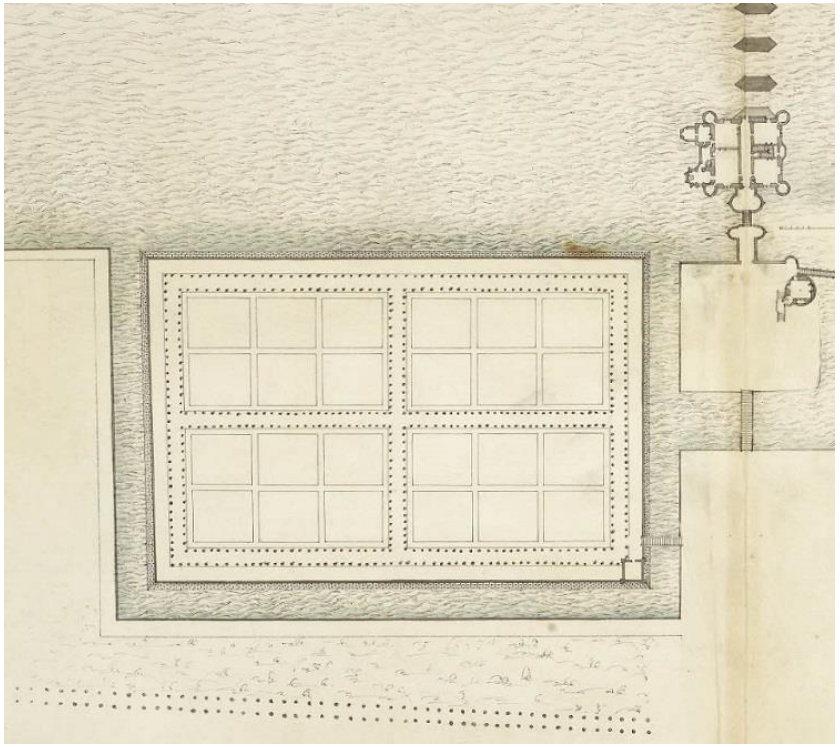

Château de Chenonceaux, château et jardins « selon qu'il est pour le jourdhuy », Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 512 x 750 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.871. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 85 : *L'atténuation des limites du jardin, Vues à vol d'oiseau des jardins d'Ancy-le-Franc et de Dampierre-en-Yvelines, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers1570*

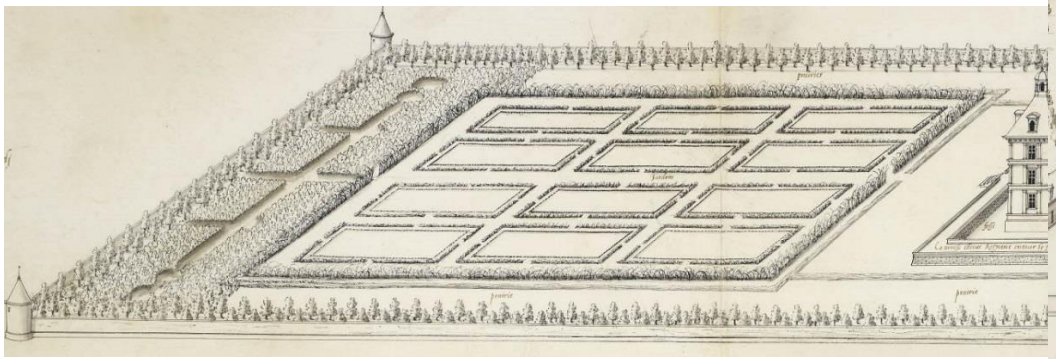

Le château d'Ancy-le-Franc, vue à vol d'oiseau, Jacques Androuet Du Cerceau, détail, plume sur vélin, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.839. ©Trustees of the British Museum**.**

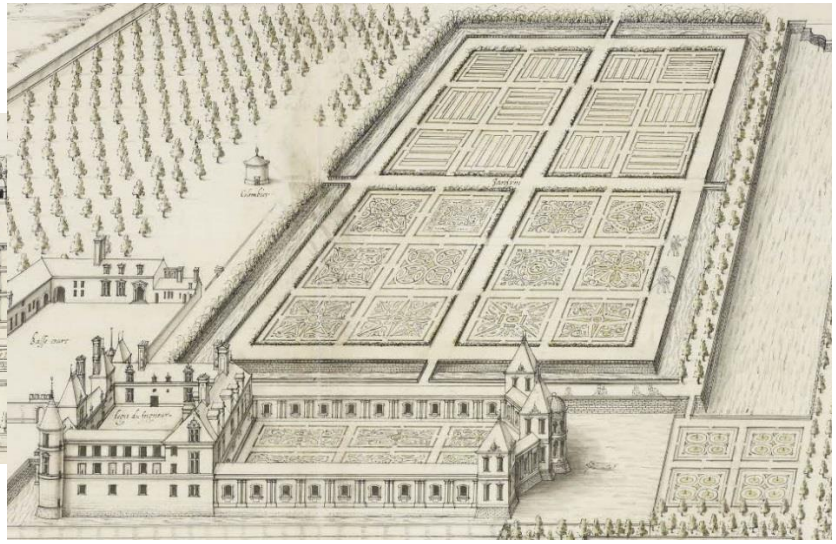

Le château de Dampierre-en-Yvelines, vue à vol d'oiseau, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 511 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.895. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 86 : *Vue à vol d'oiseau du domaine d'Anet, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

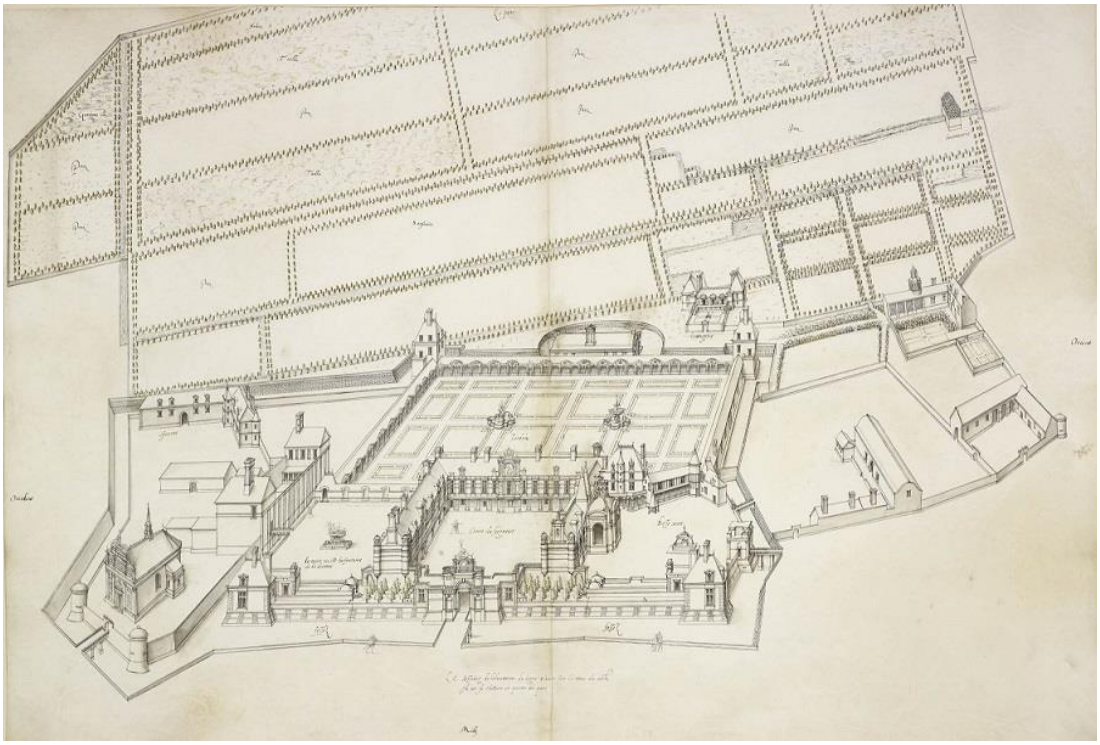

Jacques Androuet Du Cerceau, château d'Anet, *vue à vol d'oiseau*, plume sur vélin, 510 x 747 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.1355. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 87 : *Vue à vol d'oiseau du château et du jardin d'Anet, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

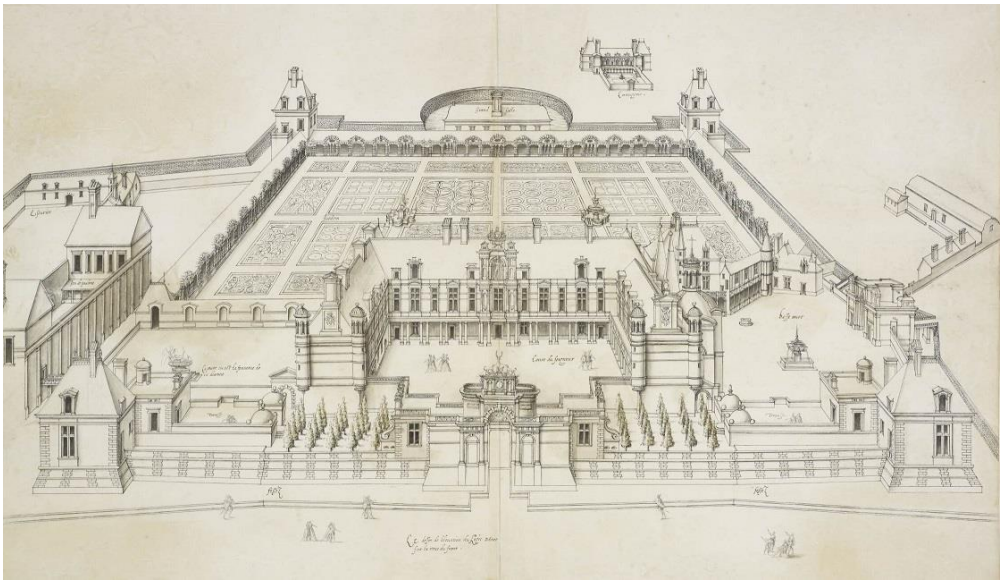

Jacques Androuet Du Cerceau, Château d'Anet, *château et jardin, vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 507 x 749 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.887. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 88 : *Plan du château et du jardin d'Anet, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

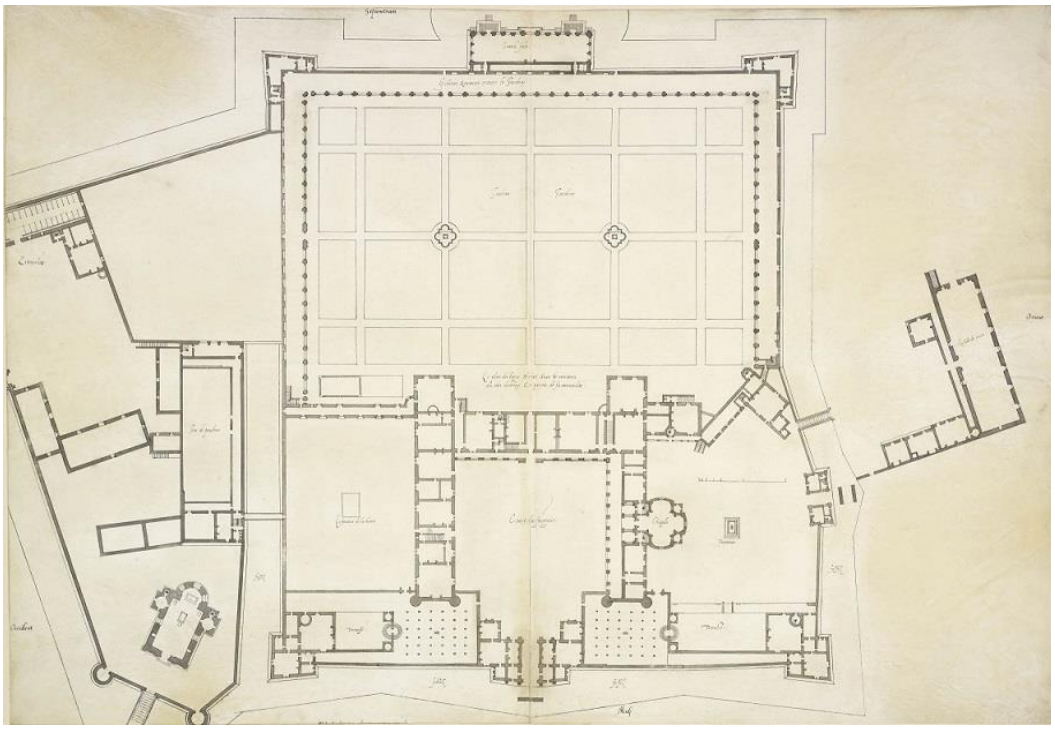

Jacques Androuet Du Cerceau, Château d'Anet, *château et jardin, plan,* plume sur vélin, 518 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.886. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 89 : *Vue du cryptoportique du château d'Anet, photographie, XIX*^{e} *siècle*

Château d'Anet, ensemble, photographie, Médéric Mieusement, s.d, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. APMH00000118, SAP01- MH0000118. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 90 : *Restitution du cryptoportique du château d'Anet, dessin et plan aquarellé, Auguste Bourgeois, 1900*

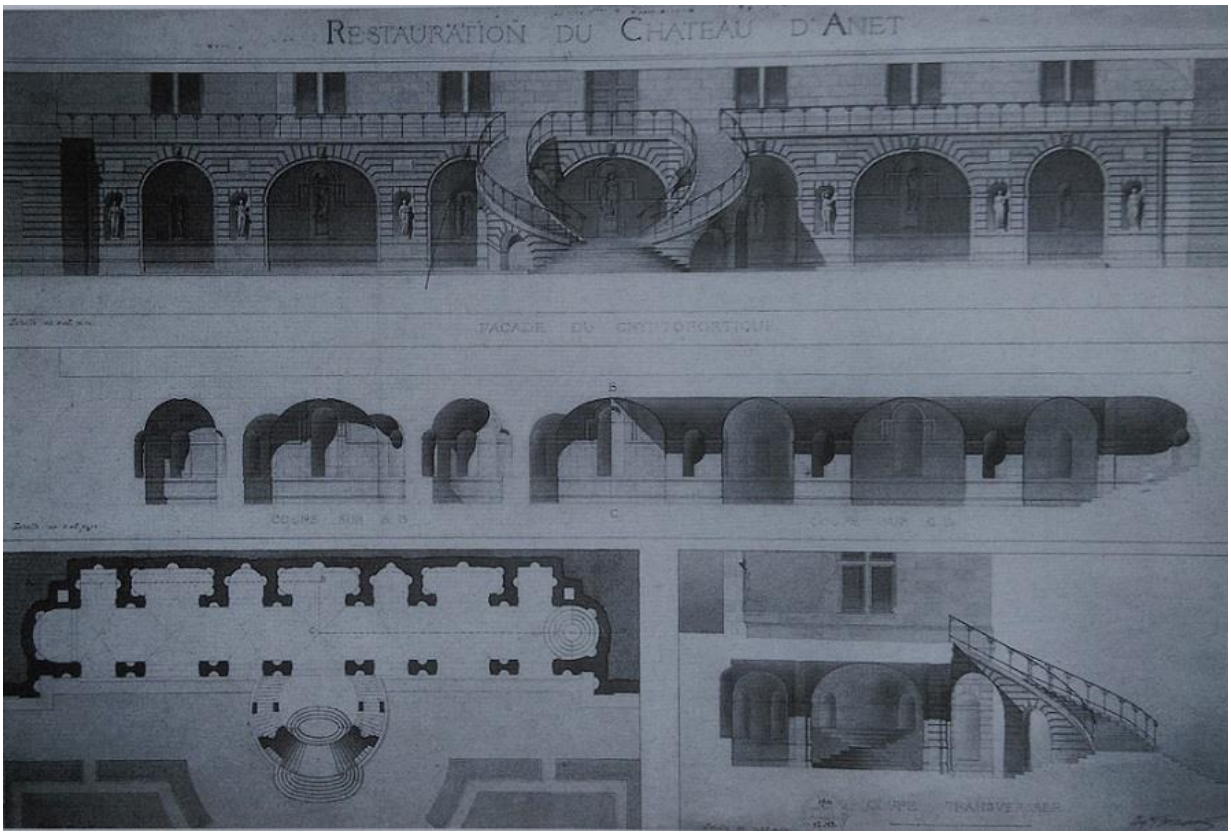

Restitution du cryptoportique, château d'Anet, Auguste Bourgeois, dessin et plan aquarellé, « Façade du cryptoportique, coupe sur AB, coupe sur CD, coupe transversale, plan », 1900, Charenton-le-Pont, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, côte 0082/028/1001. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 91 : *Plan du château d'Anet, dessin, Robert de Cotte, vers 1700*

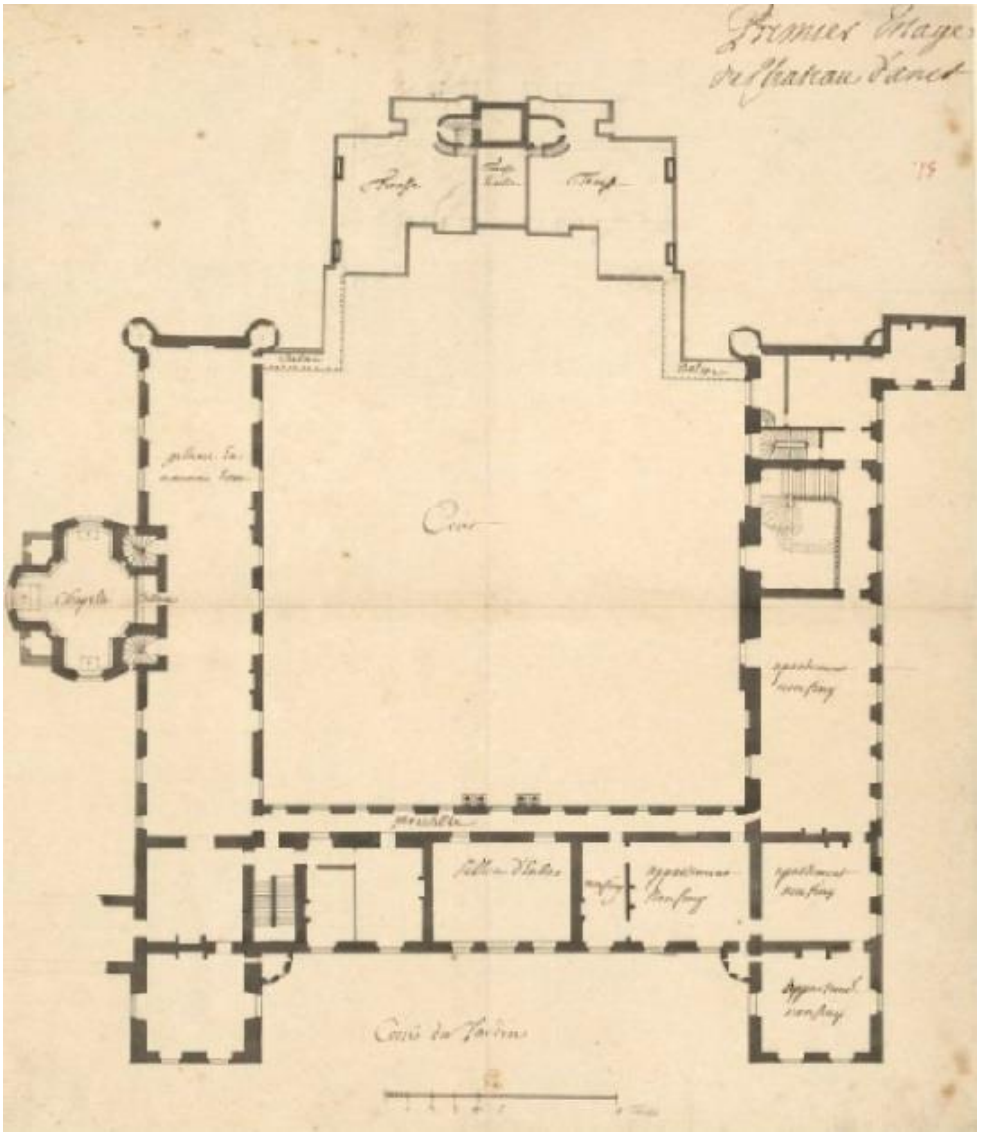

Plan du château d'Anet, Robert de Cotte, dessin, plume et lavis, vers 1700, 53 x 45,4 cm, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, côte FT 4-VA-404.
© Gallica, Bibliothèque nationale de France

Figure 92 : *Le château d'Angers, la chapelle et le logis royal, photographie, Emmanuel-Louis Mas, 1955.*

Le château d'Angers, la chapelle et le logis royal, photographie, Emmanuel-Louis Mas, 1955, Charenton-le-Pont, Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMN, réf. AP55R01823, SAP01- 55R01823. © Ministère de la culture et de la communication, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, dist. RMN-GP

Figure 93 : *Plan du château et des jardins de Blois, d'après un dessin de Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

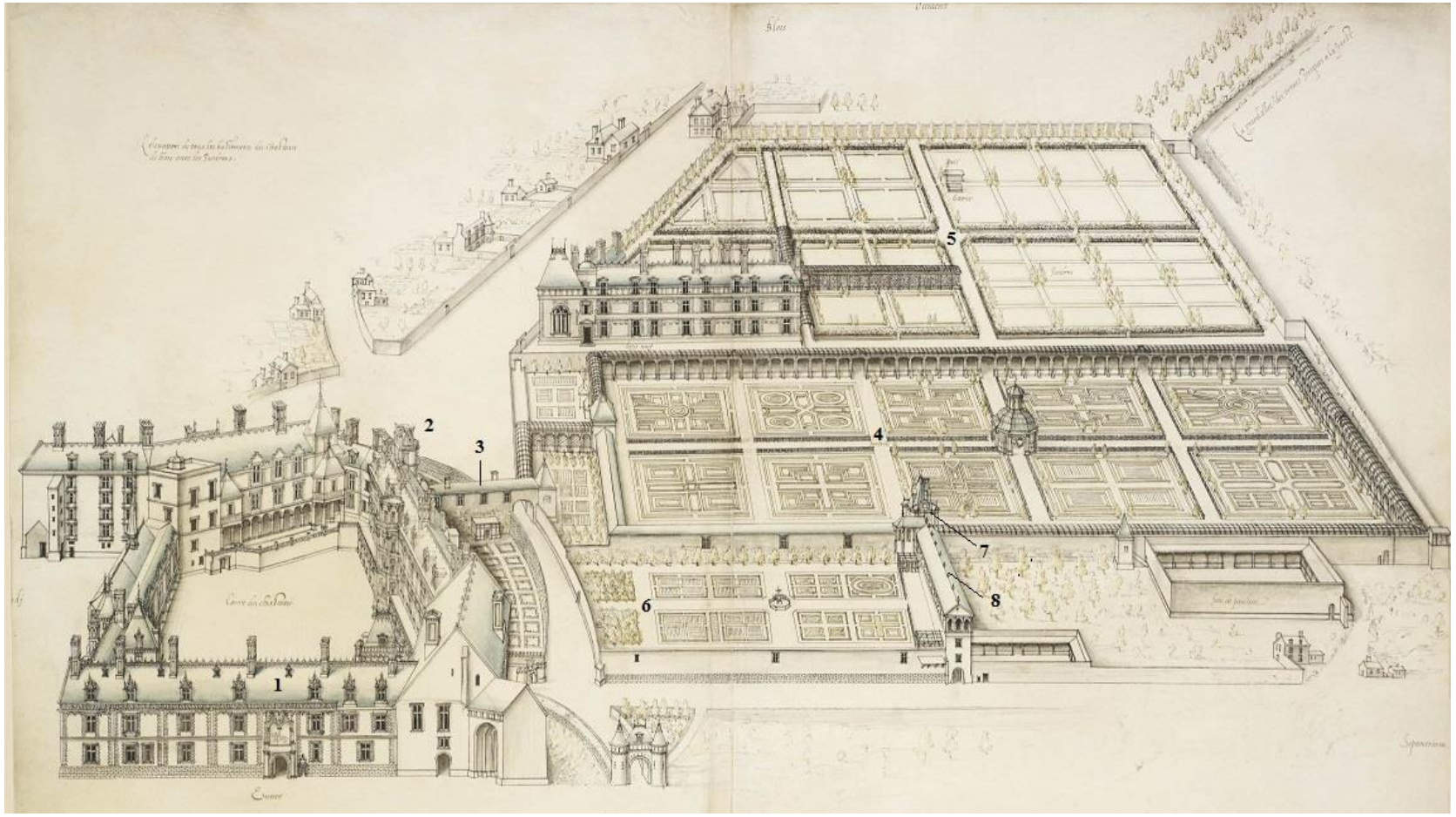

Le château et les jardins de Blois, plan d'après le dessin de Jacques Androuet Du Cerceau *vue à vol d'oiseau du château et des jardins,* Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 851. ©Trustees of the British Museum**.**

Légende :

1- L'aile Louis XII	2- La tour de Château-Renault	3- La galerie des cerfs
4- Le jardin bas ou « jardin de la Reine »	5- Le jardin haut	6-Le jardin de Bretonnerie
	7- Le pavillon d'Anne de Bretagne	8- L'orangerie

Figure 94 : *L'aile François I^er^ et la galerie des cerfs au château de Blois, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

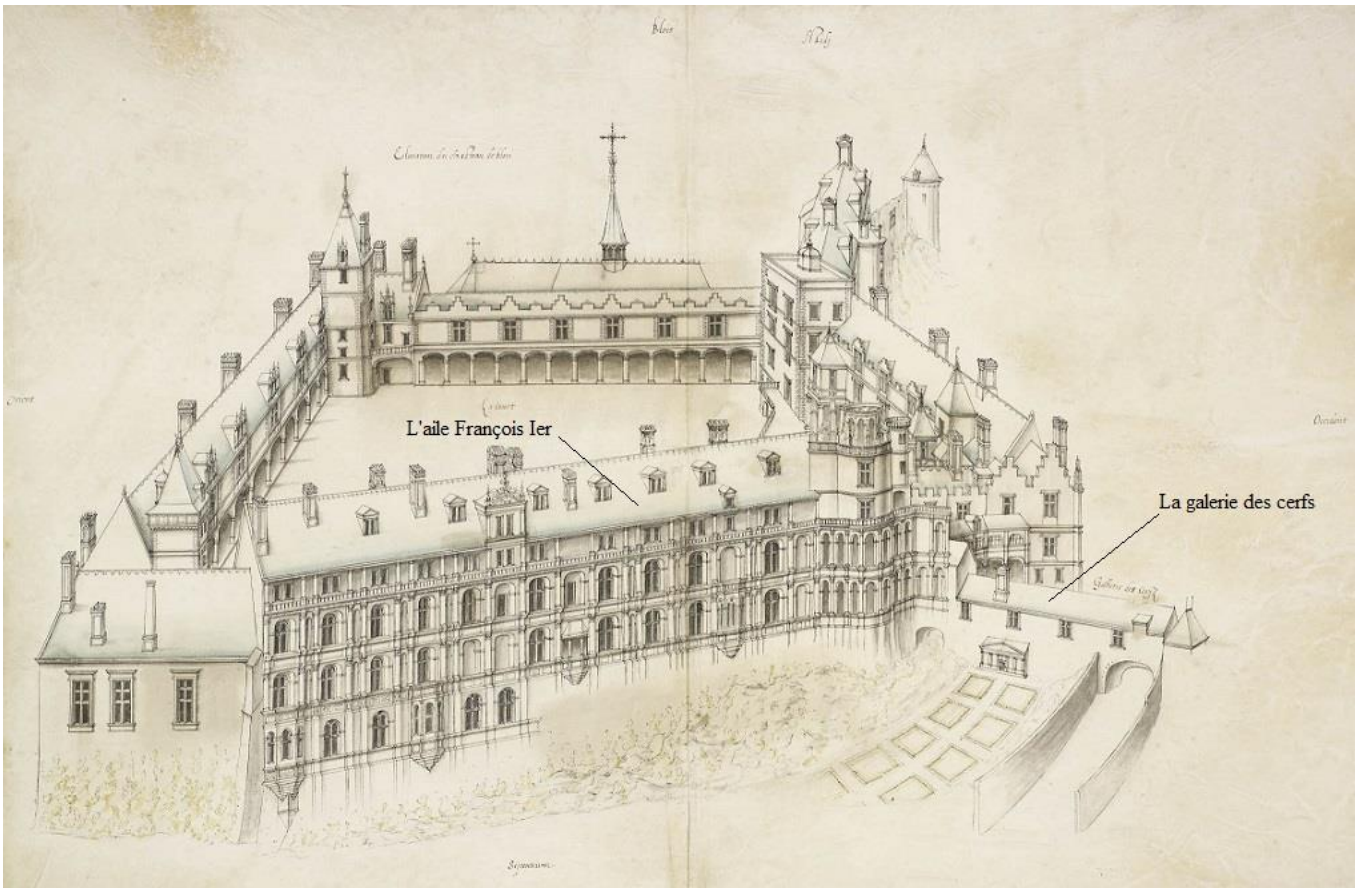

L'aile François I^er^ avec la galerie des cerfs, château de Blois, Jacques Androuet Du Cerceau, *vue à vol d'oiseau depuis la façade des loges,* plume sur vélin, 510 x 746 mm, Londres, British Museul, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.853. ©Trustees of the British Museum**.**

.

Figure 95 : *Vue à vol d'oiseau des jardins de Blois et détail du pavillon de treillage, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

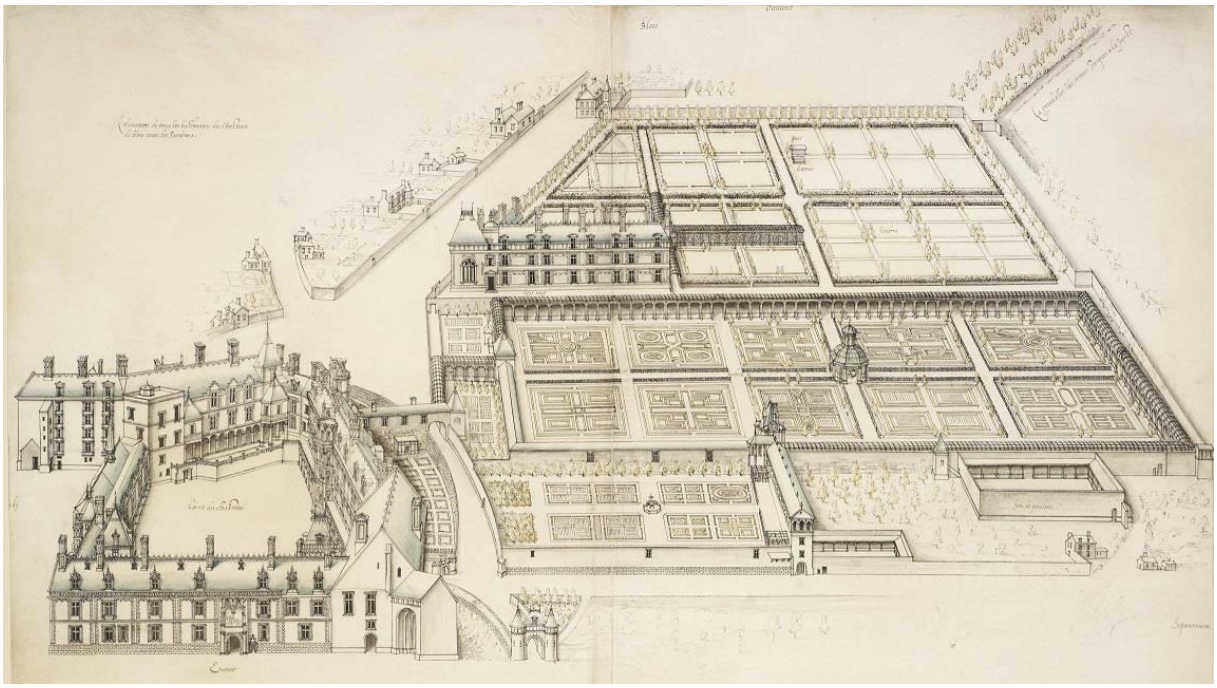

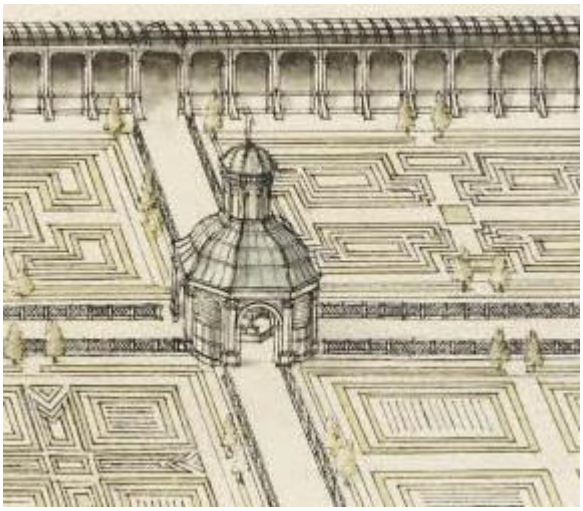

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Blois, *vue à vol d'oiseau du château et des jardins et détail*, plume sur vélin, 512x743 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 851. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 96 : *Plan et vue à vol d'oiseau du château de Bury-en-Blessois et de ses jardins, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

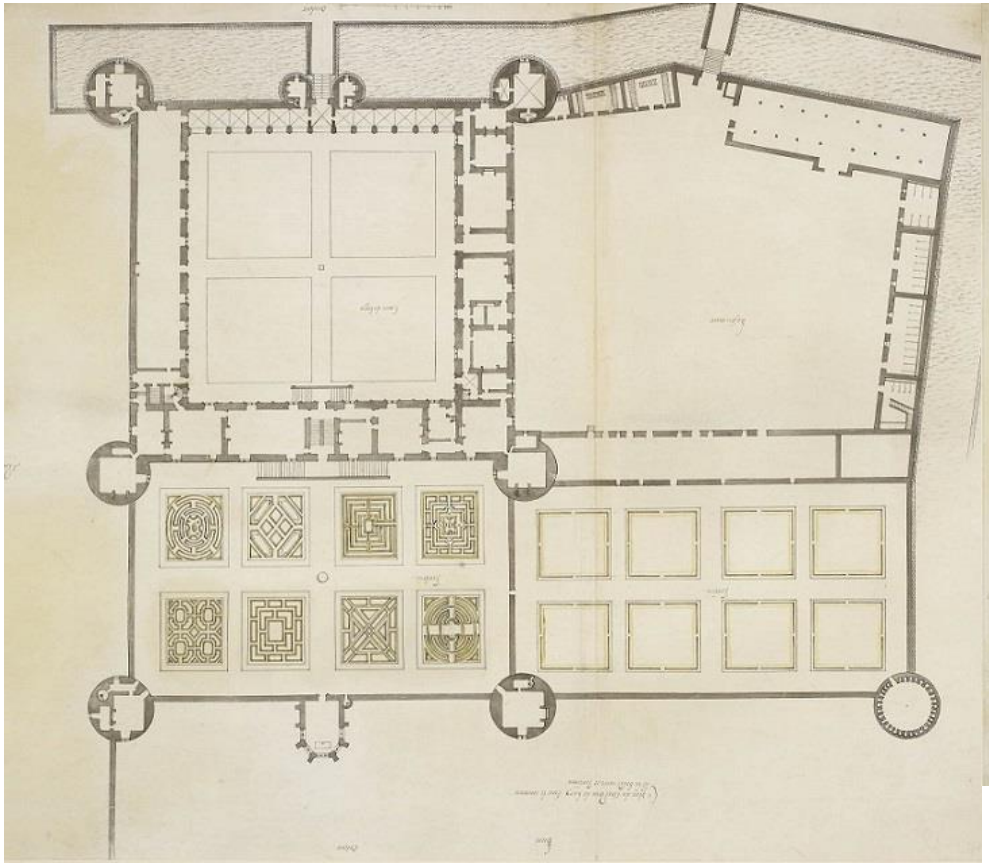

Le château de Bury, Jacques Androuet Du Cerceau, *plan*, plume sur vélin, 502 x 744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U. 900. ©Trustees of the British Museum**.**

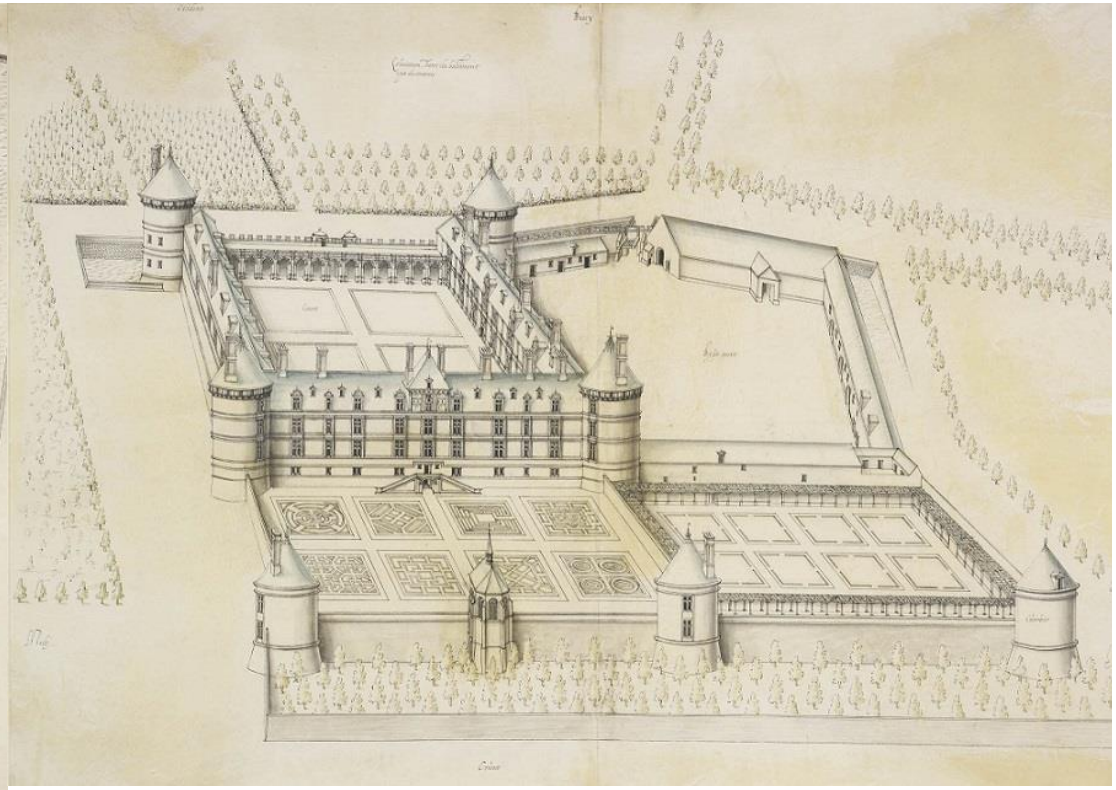

Le château de Bury, Jacques Androuet Du Cerceau, *vue à vol d'oiseau depuis l'arrière*, plume sur vélin, 505 x 744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U. 901. ©Trustees of the British Museum**.**

Le mur mitoyen des jardins de Bury

Figure 97 : *Plan du château et des jardins de Bury-en-Blessois, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, 1576-1579*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Jacques Androuet Du Cerceau, *vue à vol d'oiseau*, *Les plus excellents bâtiments de France*, Paris, 1576-179, vol. 2, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p. 59 (cliché architectura).

Figure 98 : *Vue à vol d'oiseau du château et des jardins de Bury-en-Bléssois, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau*

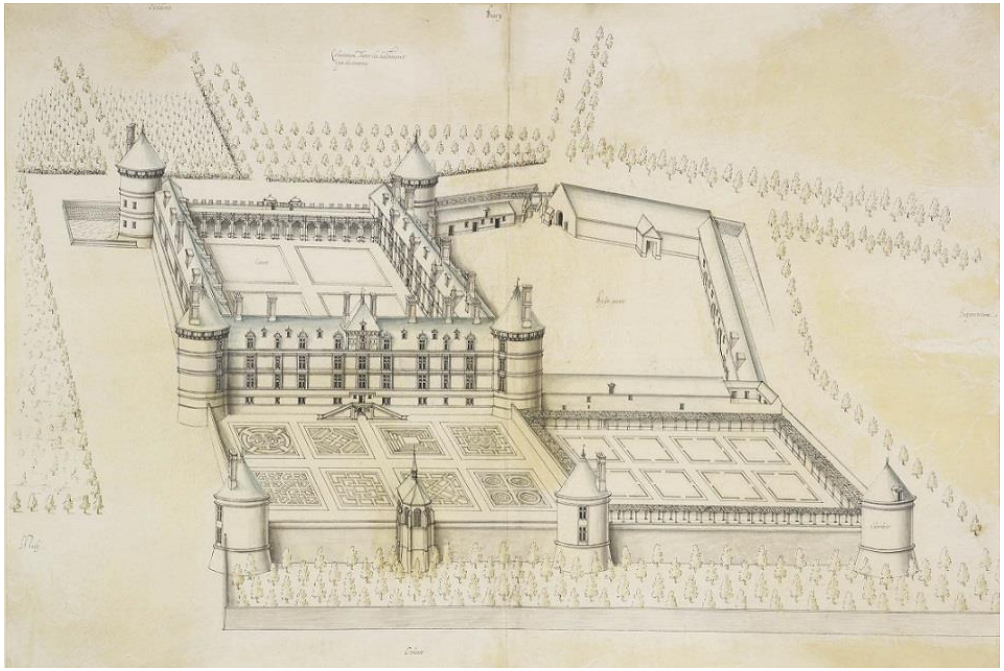

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Le château de Bury, Jacques Androuet Du Cerceau, *vue à vol d'oiseau depuis l'arrière*, plume sur vélin, 505 x 744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U. 901. ©Trustees of the British Museum**.**

Jacques Androuet Du Cerceau, *vue à vol d'oiseau*, *Les plus excellents bâtiments de France,* Paris, 1576-179, vol. 2, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p. 60 (cliché architectura).

Figure 99 : *Plan du château et des jardins de Charlesval, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

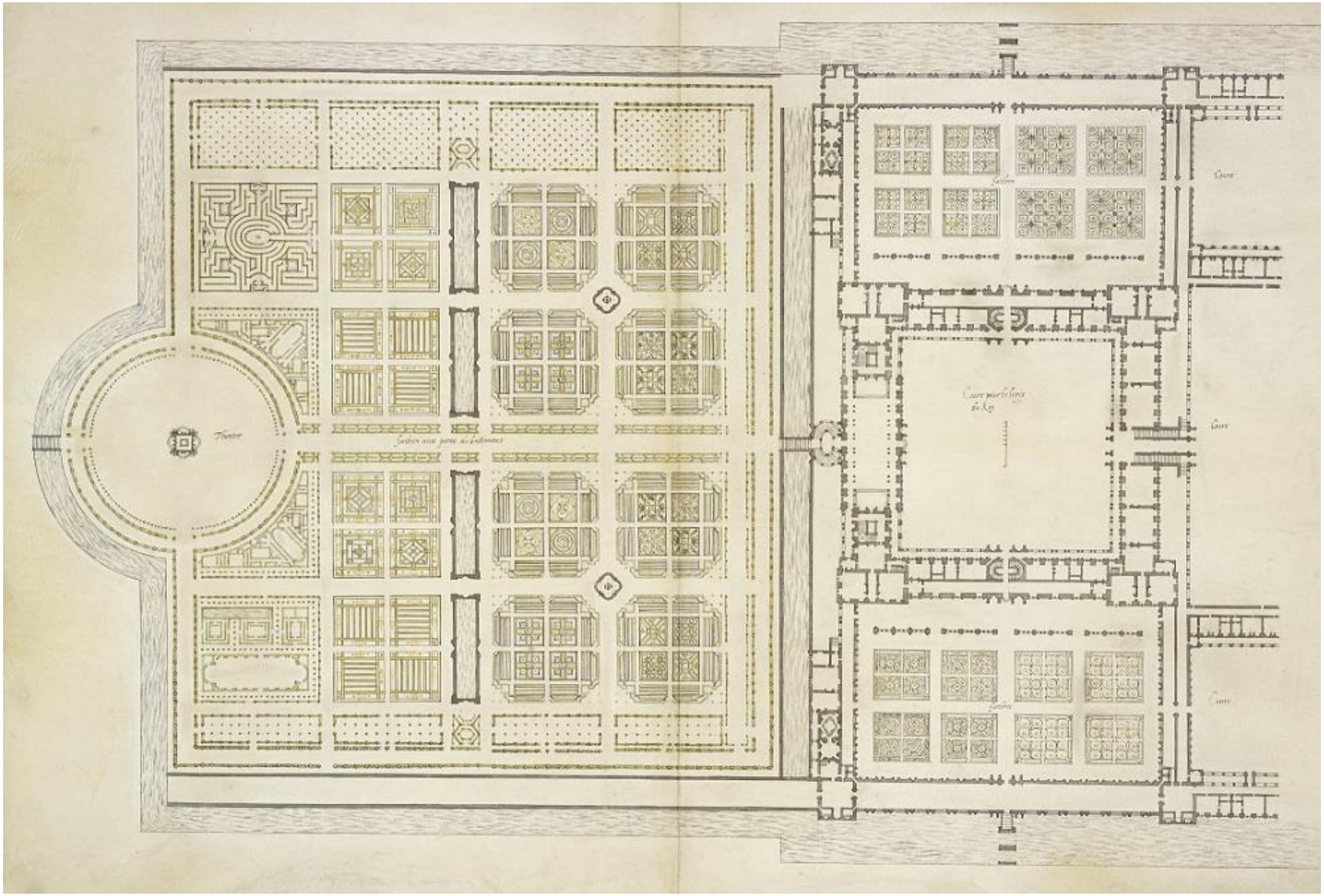

Jacques Androuet Du Cerceau, château Charleval, *château et jardins, plan*, plume sur vélin, 511 x 748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.863. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 100 : *Vue à vol d'oiseau du château de Dampierre-en-Yvelines, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

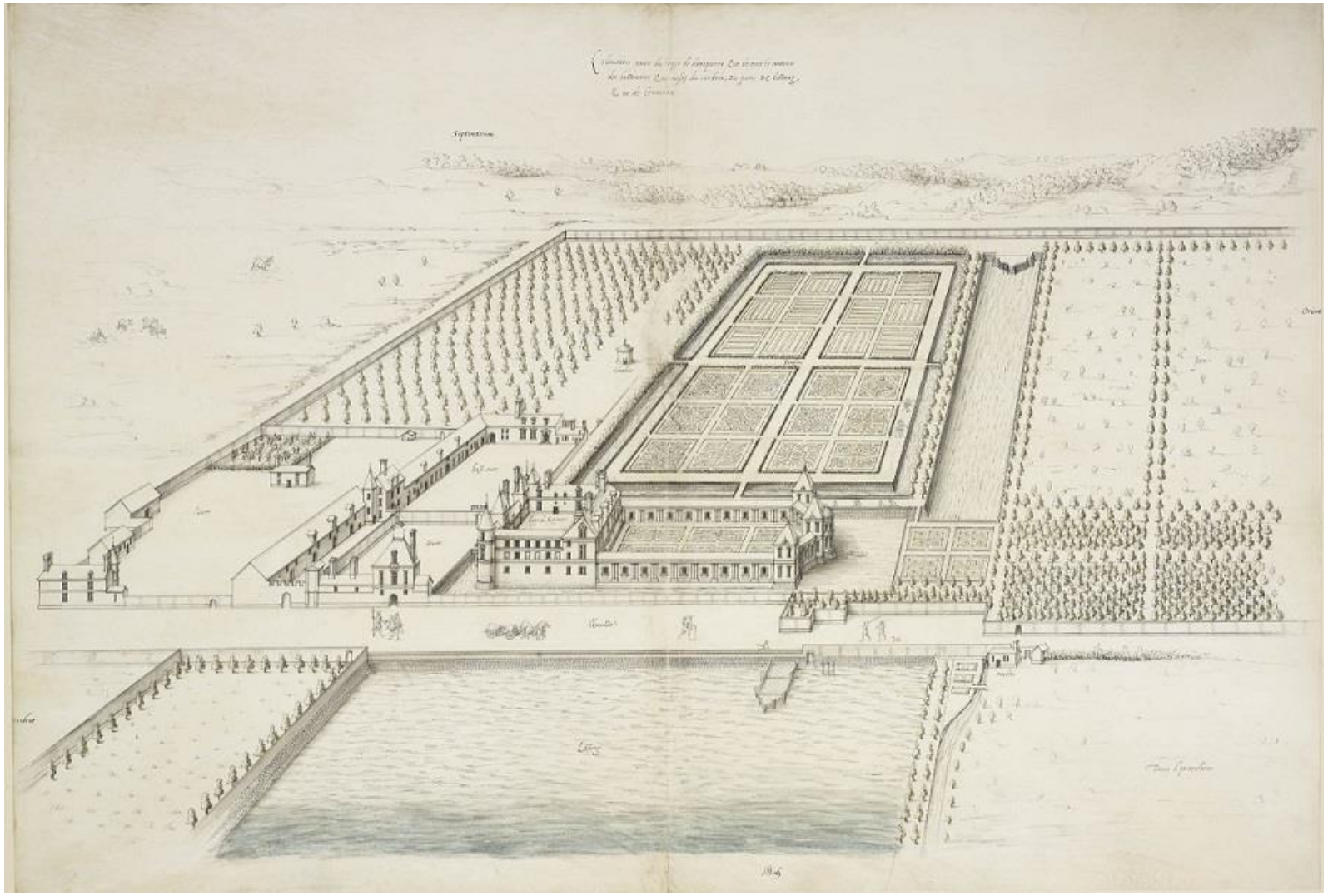

Le château de Dampierre-en-Yvelines, vue à vol d'oiseau, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 511 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.895. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 101 : *Plan du château et des jardins de Dampierre-en-Yvelines, dessin Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

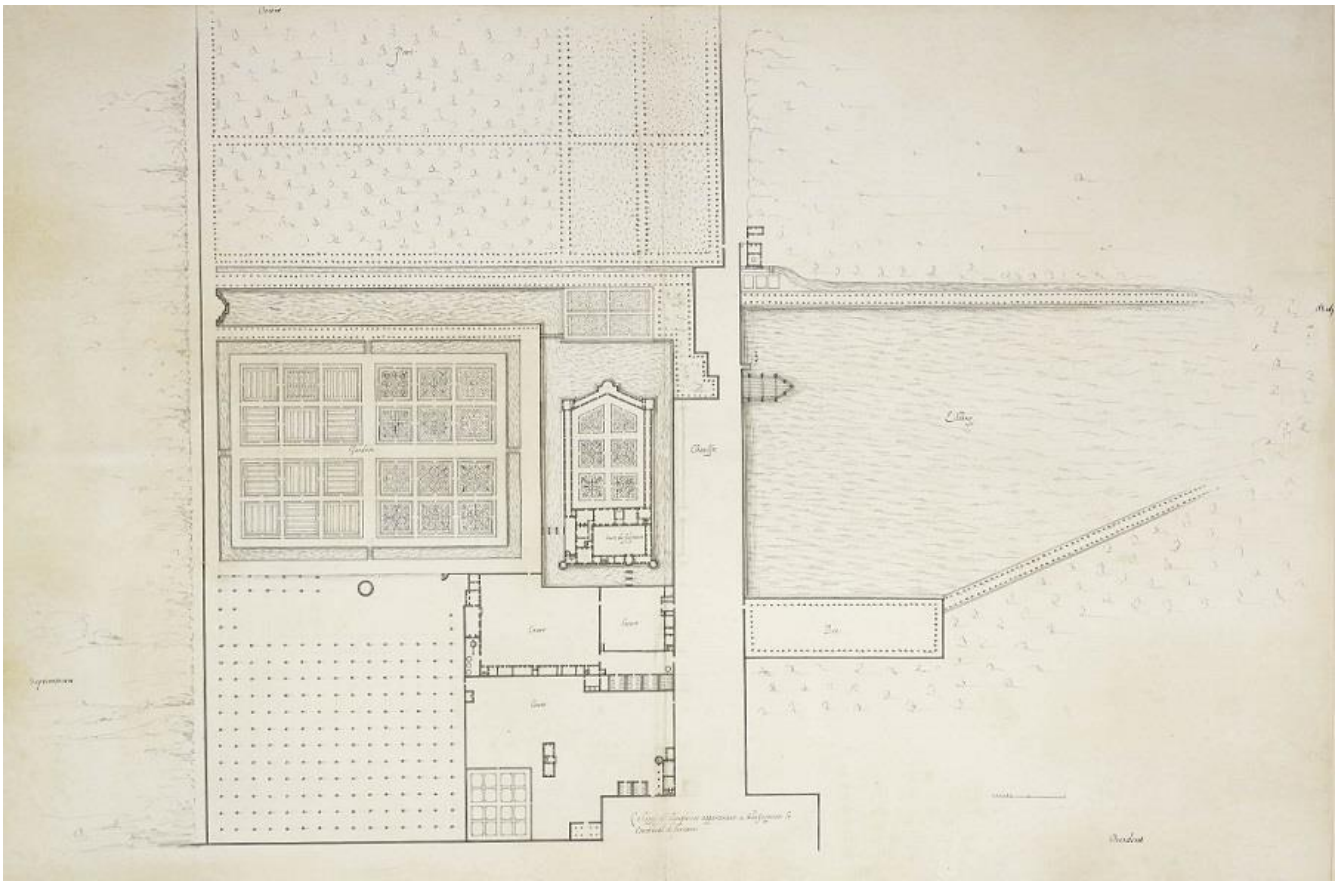

Le château de Dampierre-en-Yvelines, plan d'ensemble, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 511 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.895. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 102 : *Vue à vol d'oiseau du Grand jardin de Dampierre-en-Yvelines, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau*

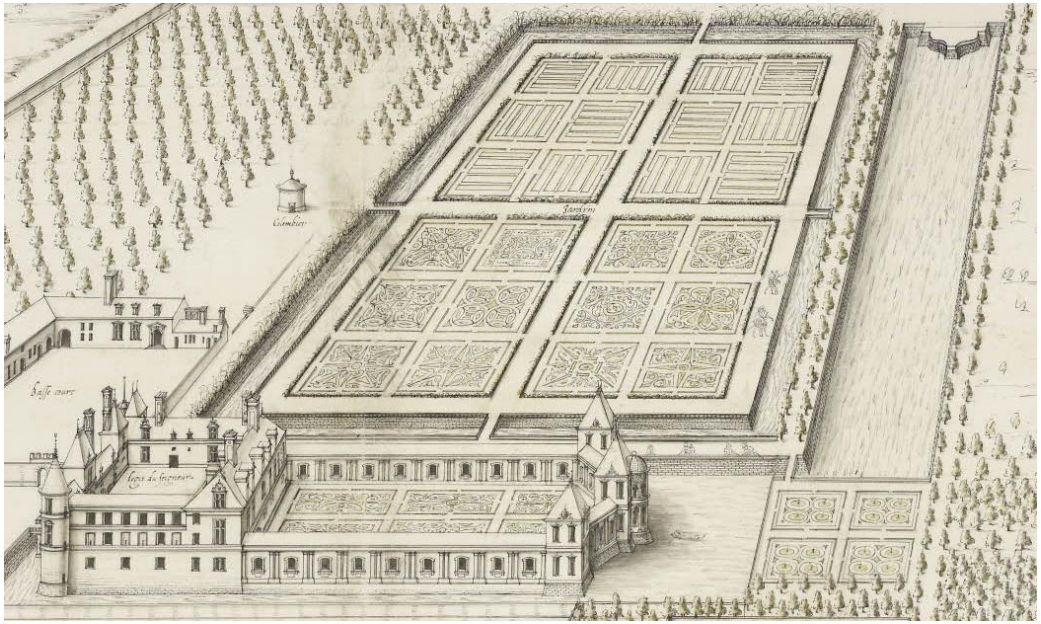

Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 511 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.895. ©Trustees of the British Museum**.**

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Jacques Androuet Du Cerceau, gravure, *Les plus excellents bâtiments de France*, vol.2, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p. 51 (cliché architectura).

Le château de Dampierre-en-Yvelines, vue à vol d'oiseau

Figure 103 : *Vue aérienne du château de Dampierre-en-Yvelines, photographie, 2015*

Vue aérienne du château de Dampierre, carte ign, 1er juin, 2015

© IGN/source : http://www.geoportail.gouv.fr/donnee/51/cartes-ign

Figure 104 : *Vue à vol d'oiseau du château de Dampierre-en-Yvelines avec sa chaussée, vue de l'entrée, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Le château de Dampierre et la chaussée, Jacques Androuet Du Cercau, gravure, vue à vol d'oiseau du château de Dampierre, *Les plus excellents bastiments de France. Auquel sont designez les plans de quinze bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'vn chascun,* Paris, vol. 2, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p. 52 (cliché architectura).

Figure 105 : *Plan des châteaux et jardins d'Azay-le-Rideau et de Dampierre-en-Yvelines*

A. Essai de restitution schématique, le château et les jardins d'Azay-le-Rideau vers 1520, d'après le cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/61[1336].

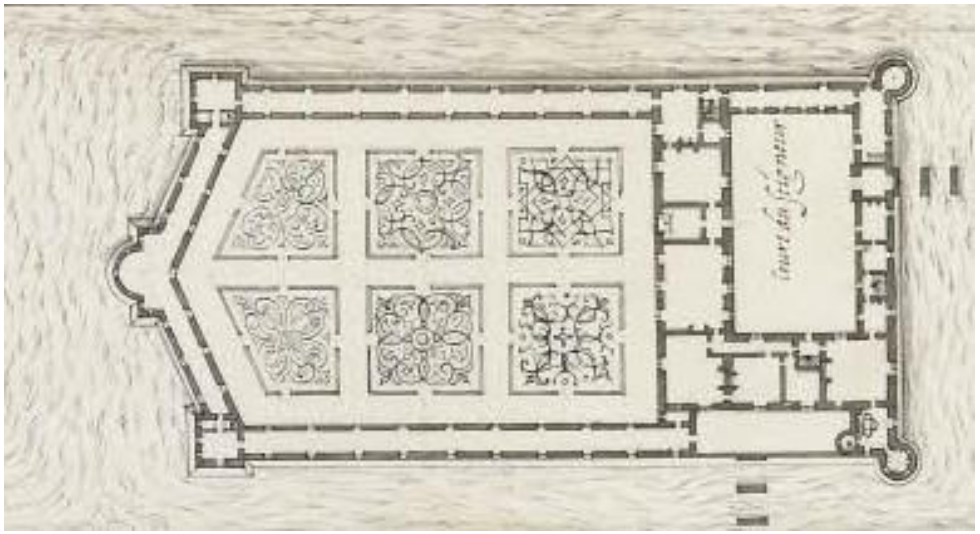

B. Le château de Dampierre-en-Yvelines, plan d'ensemble, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur vélin, 511 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.895 ©Trustees of the British Museum

[1336] *Id.* note précédente.

Figure 106 : *Vues à vol d'oiseau des châteaux et jardins de Chenonceau et de Dampierre-en-Yvelines, dessins, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

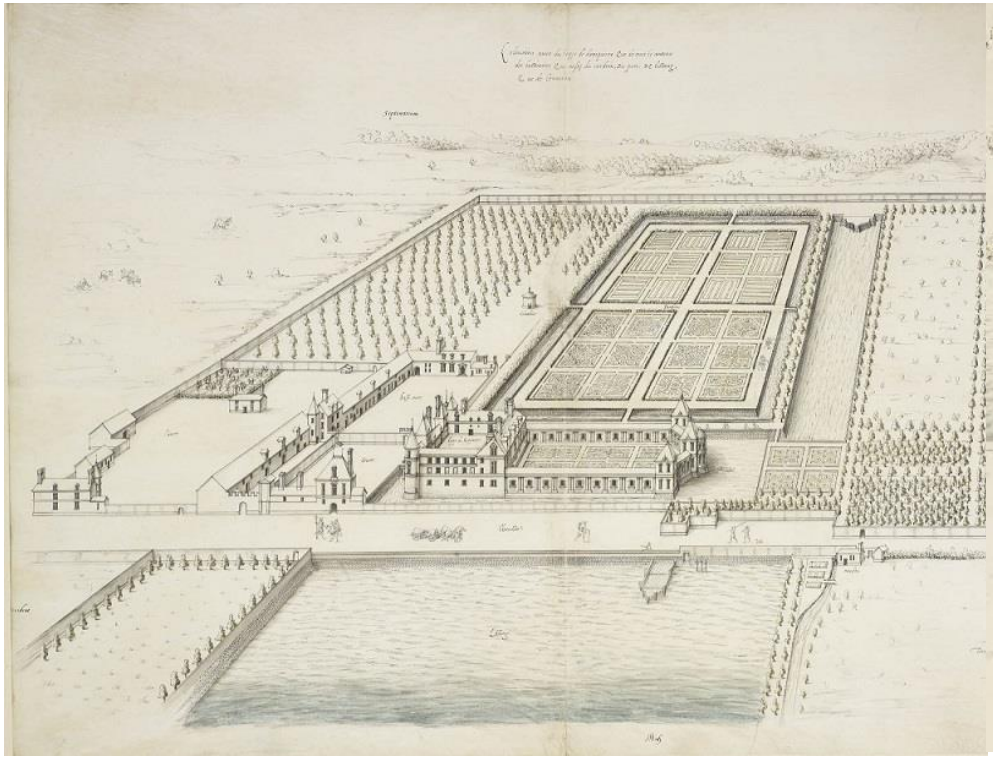

Le Grand jardin du cardinal de Lorraine, Jacques Androuet Du Cerceau, Château de Dampierre, *vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 511 x 751 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.895. ©Trustees of the British Museum**.**

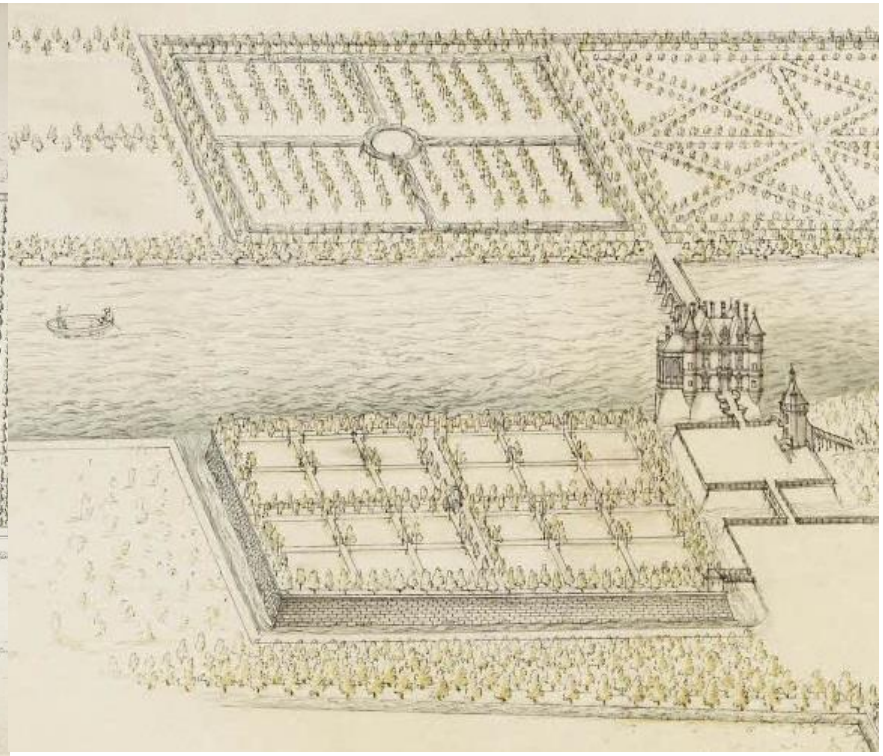

Le parterre de Diane de Poitiers, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, *château et jardins avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 1570, 515 x 752 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 107 : *Dessins des parterres du château de Folembray, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

Parterre des jardins de Folembray, Jacques Androuet Du Cerceau, détail, plan du château de Folembray, plume sur velin, 1570, 513 x 748 mm, Londres British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U. 812. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 108 : *Plan du domaine du château de Fontainebleau, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

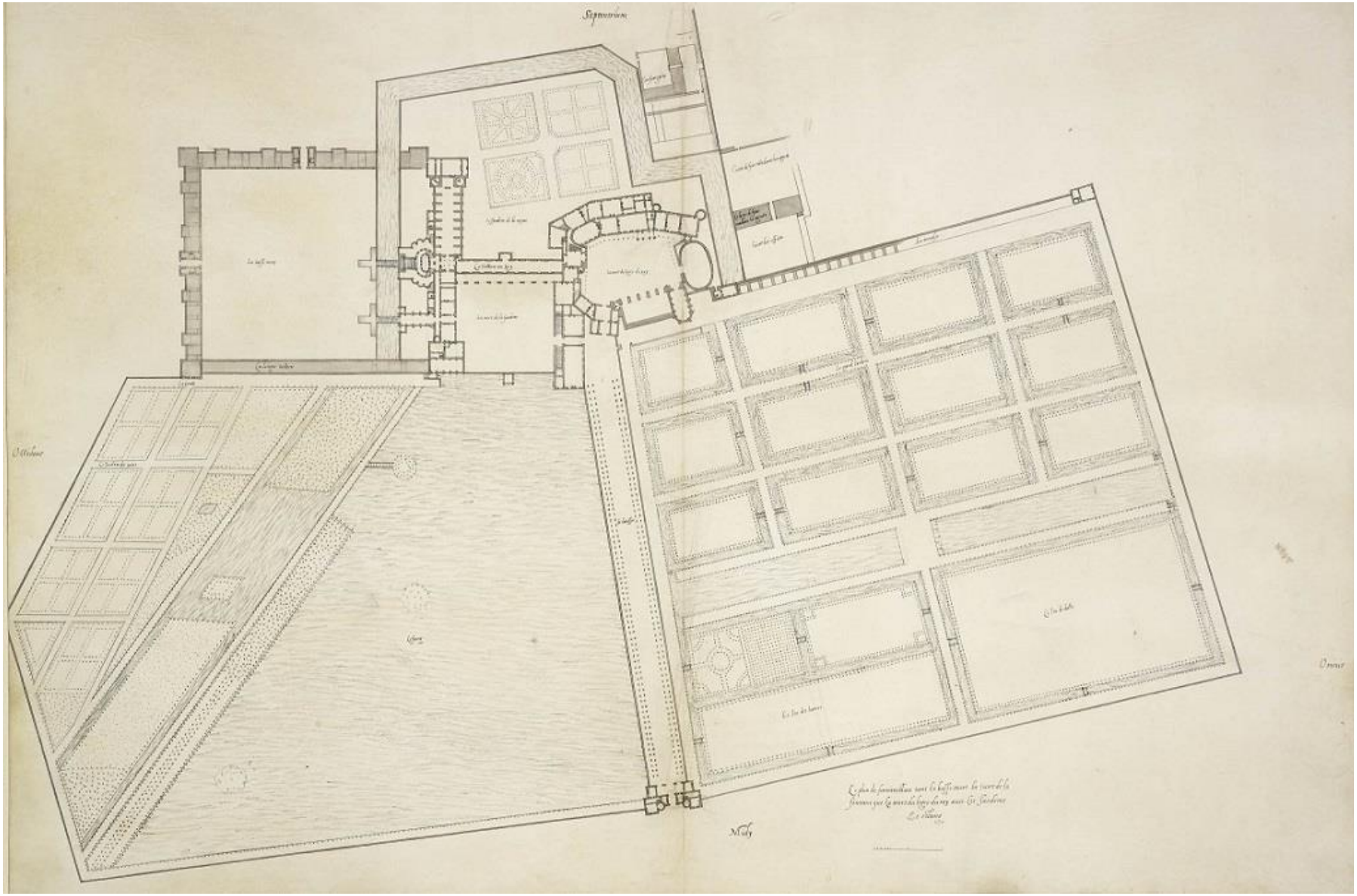

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *plan*, plume sur vélin, 513 x 748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.858. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 109 : *Vues à vol d'oiseau du château de Fontainebleau, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau*

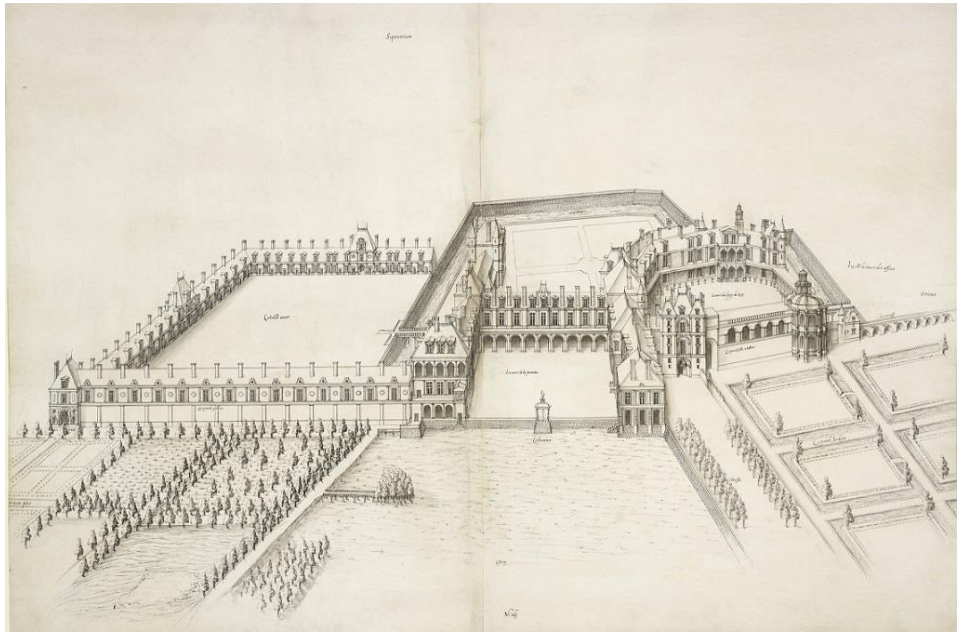

Diffusion de l'image non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 508 x 744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1973, U.1354. ©Trustees of the British Museum**.**

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *vue à du château à vol d'oiseau,* gravure, *Les plus excellents bâtiments de France,* vol. 2, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p.11 (cliché Architectura)

Les château et jardins de Fontainebleau, vue à vol d'oiseau

Figure 110 : *La grotte des Pins, la galerie d'Ulysse et le pavillon des Poêles, château de Fontainebleau, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

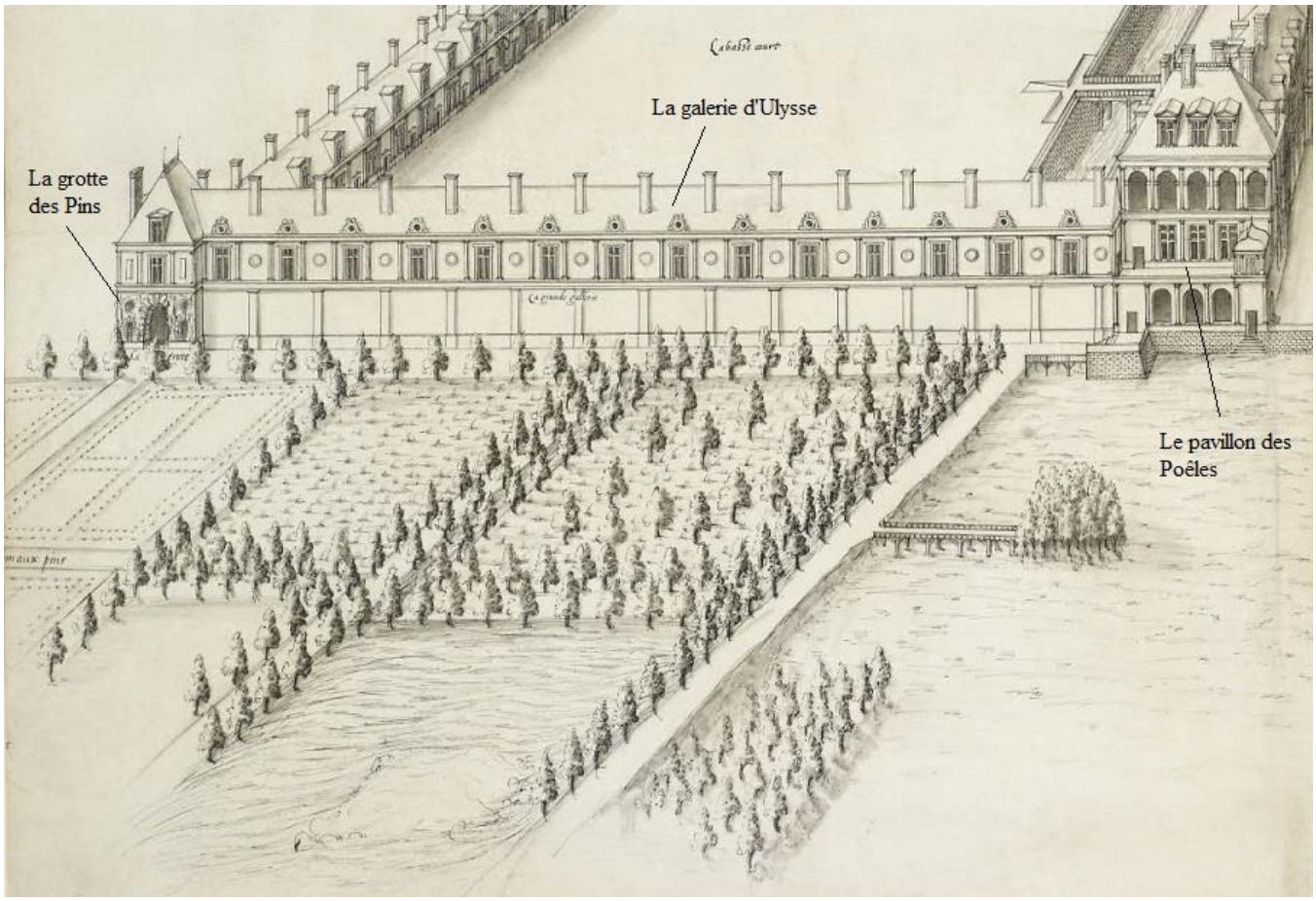

La grotte des Pins, la galerie d'Ulysse et le pavillon des Poêles, Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *vue à vol d'oiseau,* détail, plume sur vélin, 508 x 744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1973, U.1354 ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 111 : *Vue du domaine de Fontainebleau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, 1576-1579*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *vue du domaine à vol d'oiseau,* gravure, *Les plus excellents bâtiments de France*, vol. 2, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p. 12 (cliché architectura).

Figure 112 : *Plan du domaine de Fontainebleau, dessin (vers 1570) et gravure (1576-1579), Jacques Androuet Du Cerceau*

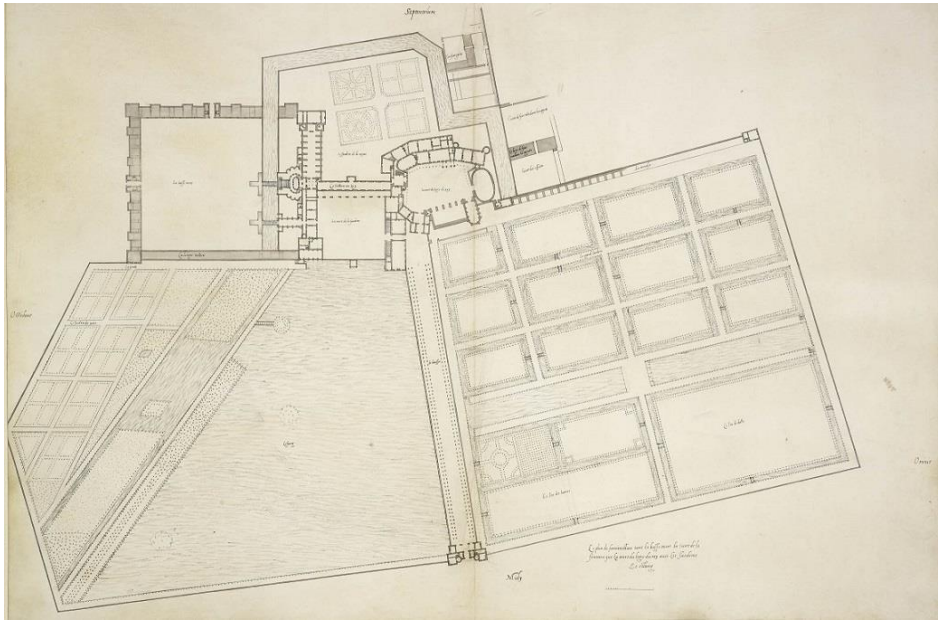

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Notice/ENSBA_LES1594_1595.asp?param=

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *plan,* plume sur vélin, 513 x 748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.858. ©Trustees of the British Museum

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *plan,* gravure, *Les plus excellents bâtiments de France,* vol. 2, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595, p. 10 (cliché architectura).

Les château et jardins de Fontainebleau, plan

Figure 113 : *Les îles de l'étang du château de Fontainebleau, dessin et détail, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

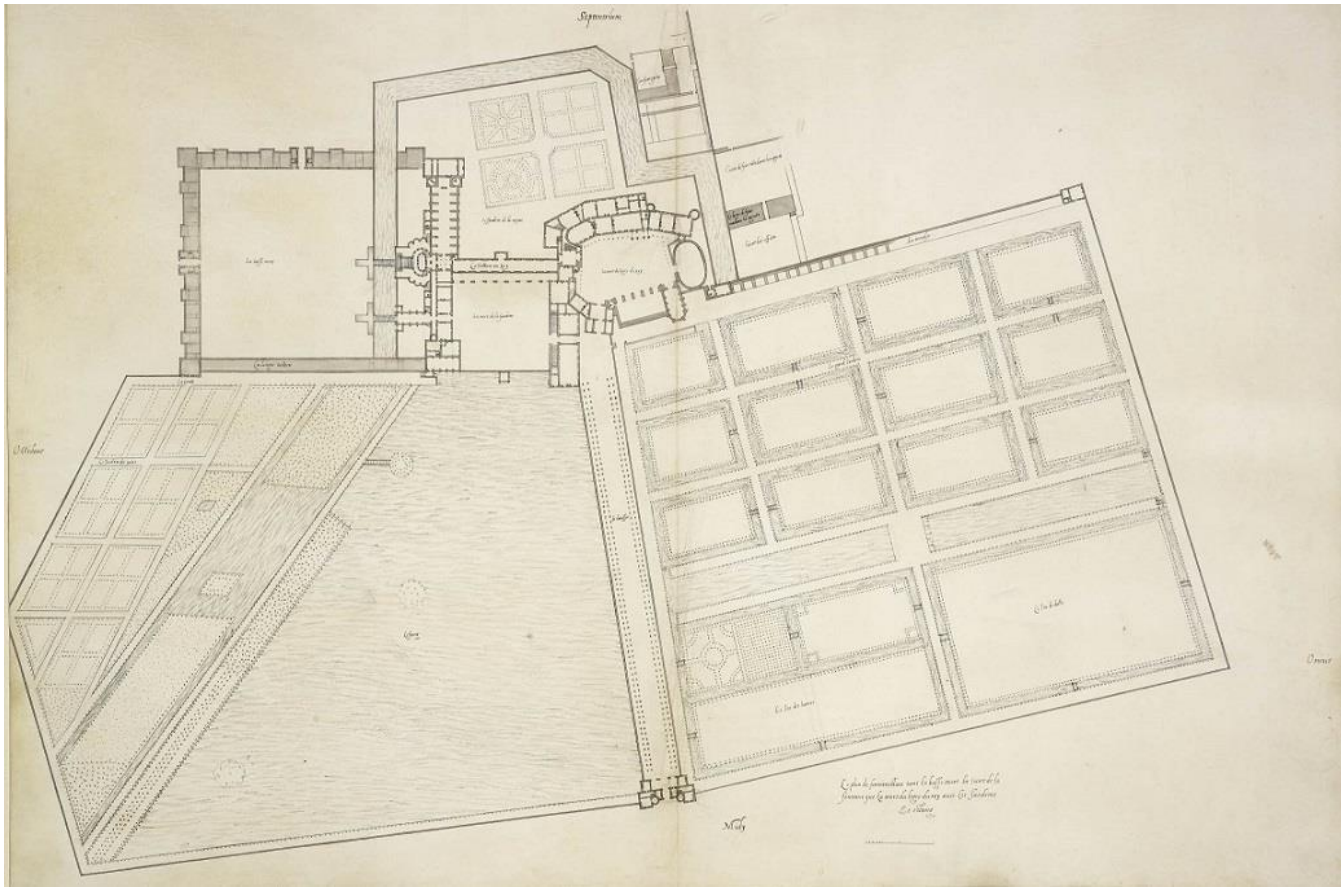

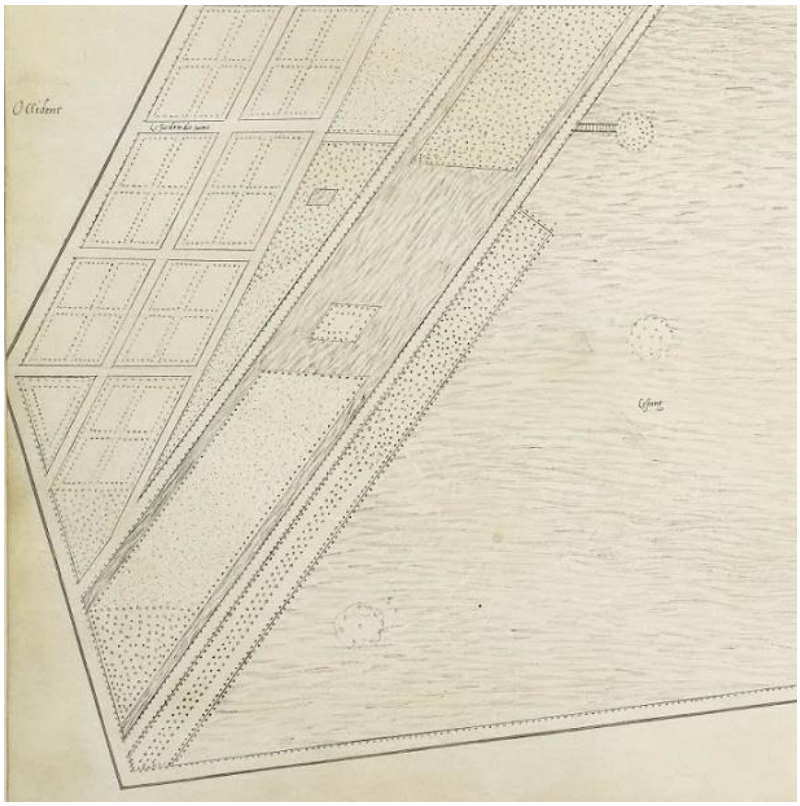

Les îles de l'étang du château de Fontainebleau, Jacques Androuet Du Cerceau, château de Fontainebleau, *plan* et détail, plume sur vélin, 513 x 748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.858. ©Trustees of the British Museum

Figure 114 : *Fête sur l'étang du château de Fontainebleau, Antoine Caron, dessin, vers 1573*

Fête sur l'étang du château de Fontainebleau, Antoine Caron, dessin à la plume, 31, 4 x 46, 5 cm, vers 1573, Édimbourg, Galerie nationale de l'Écosse. © Antoine Caron. Design for a Tapestry: Water Festival at Fontainebleau. Scottish National Gallery – source internet : https://www.nationalgalleries.org/

Figure 115 : *Le château de Fontainebleau, ses jardins et l'île de l'étang, estampe, Martin Zeiller, Casper Merian, 1655*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://www.photo.rmn.fr/C.aspx?VP3=SearchResult&VBID=2CO5PCHLIN9VB&SMLS=1&RW=1600&RH=770

Martin Zeiller, Caspar Merian, *Le château de Fontainebleau*, estampe, *Topographia Galliae*, 1655, château de Fontainebleau, côte 10-525133.

© RMN-Grand Palais (Château de Fontainebleau) / Gérard Blot.

Figure 116 : *Grotte et fontaine de la Volière, château de Fontainebleau, gravure, Abraham Bosse, 1642*

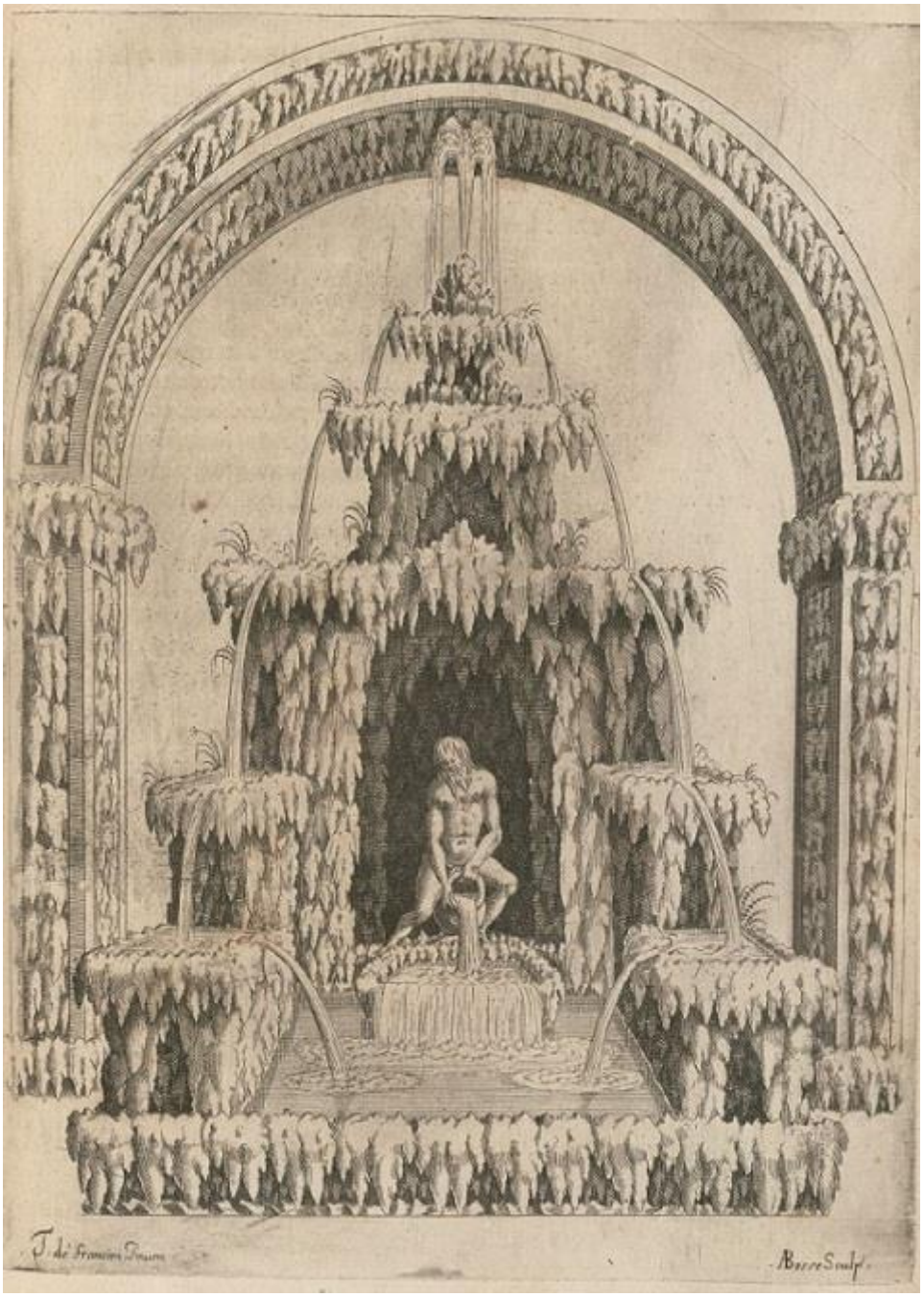

Portrait de la maison royale de Fontainebleau : grotte et fontaine de la Volière, Abraham Bosse, gravure, d'après un dessin de Thomas Francini (1642), dans Pierre Dan (père), *Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1642, p 157. © Gallica, Bibliothèque Nationale de France

Figure 117 : *Plan du domaine de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

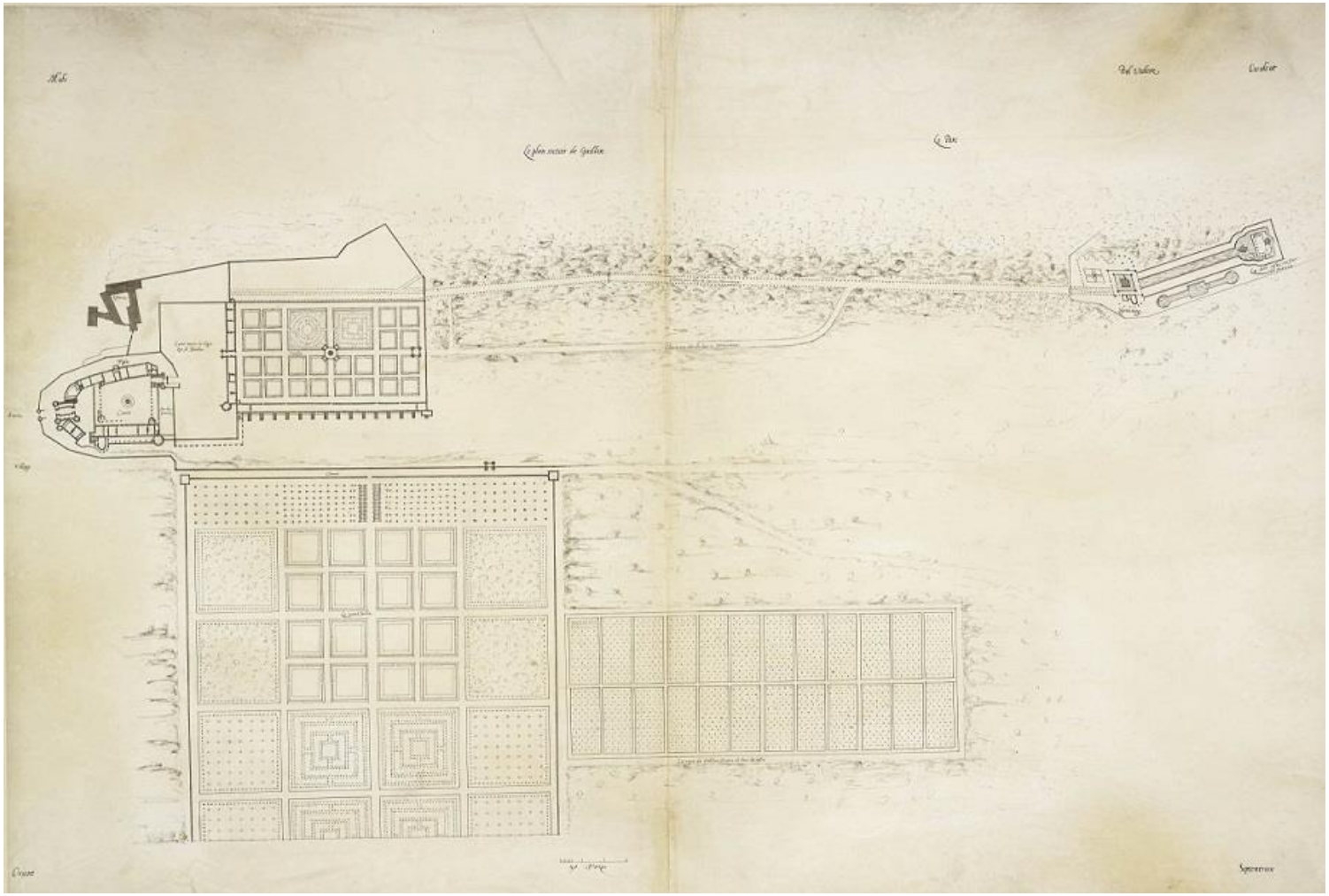

Jacques Androuet Du Cerceau, *Le château de Gaillon, plan d'ensemble,* plume sur vélin 517 x 748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U. 842. ©Trustees of the British Museum

Figure 118 : *Vue à vol d'oiseau du château et des jardins de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

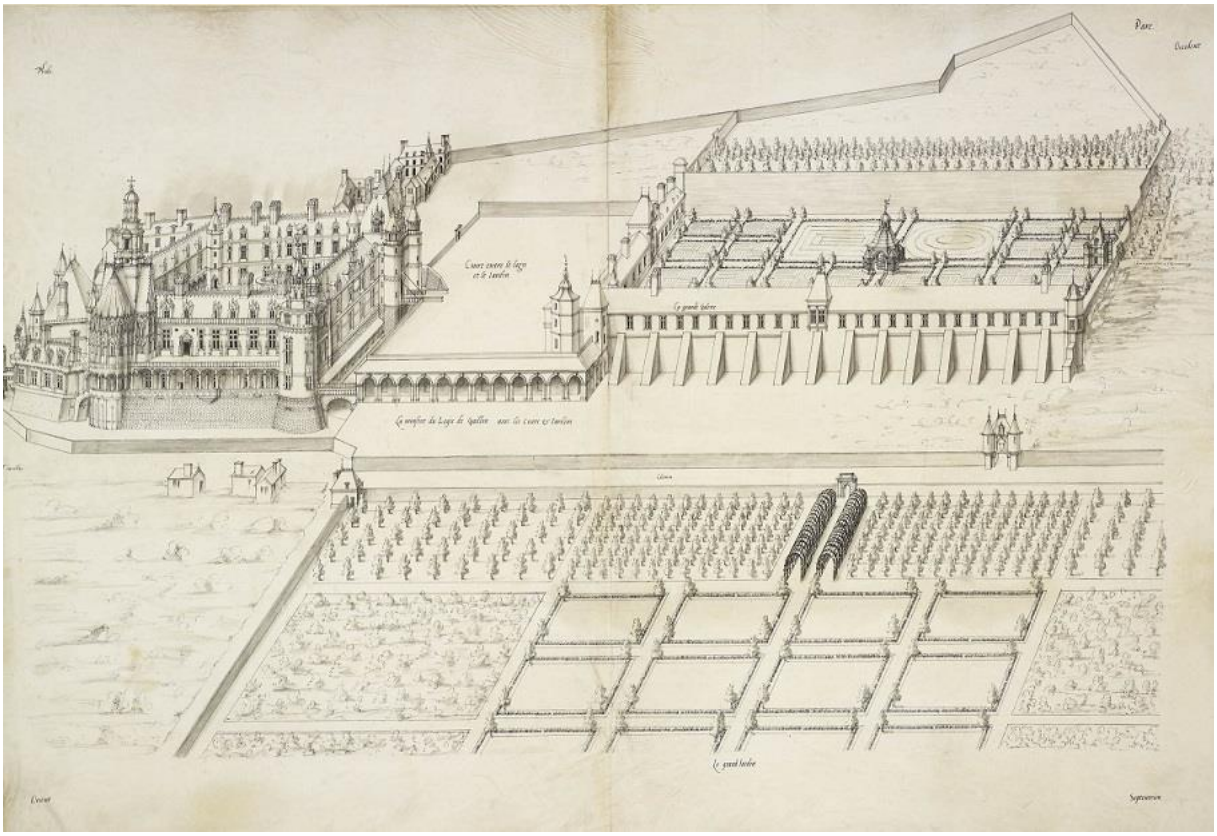

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Gaillon, *vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 512 x 741 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1973, U.1352. ©Trustees of the British Museum.

Figure 119 : *Le jardin d'en haut et le pavillon de bois, château de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

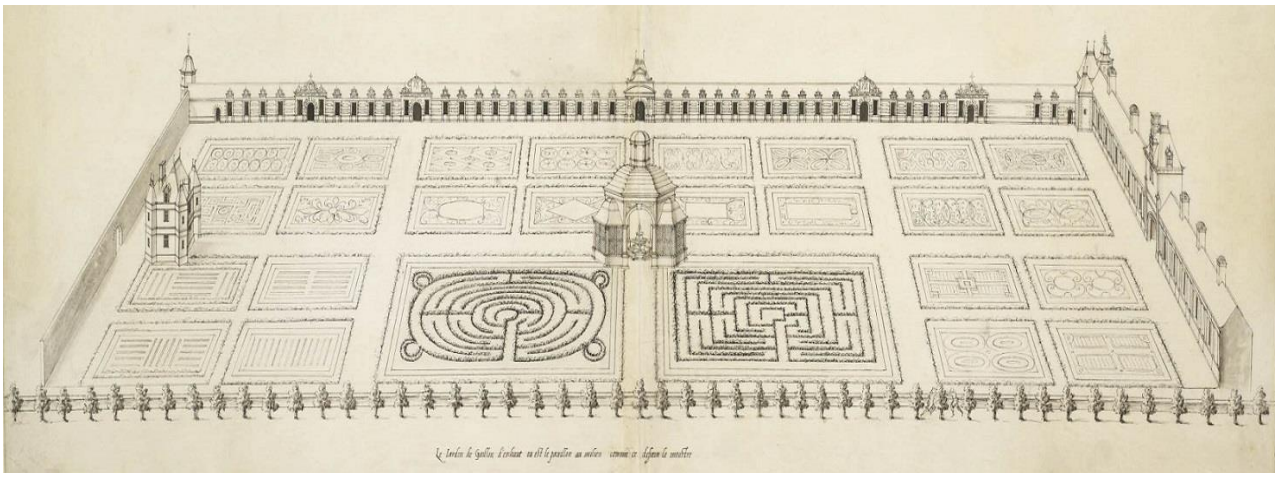

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Gaillon, *le jardin d'en haut, vue à vol d'oiseau ; la Maison blanche, détail de la façade,* plume sur vélin, 514 x741 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 844. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 120 : *Le jardin du Lydieu et l'ermitage, château de Gaillon, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

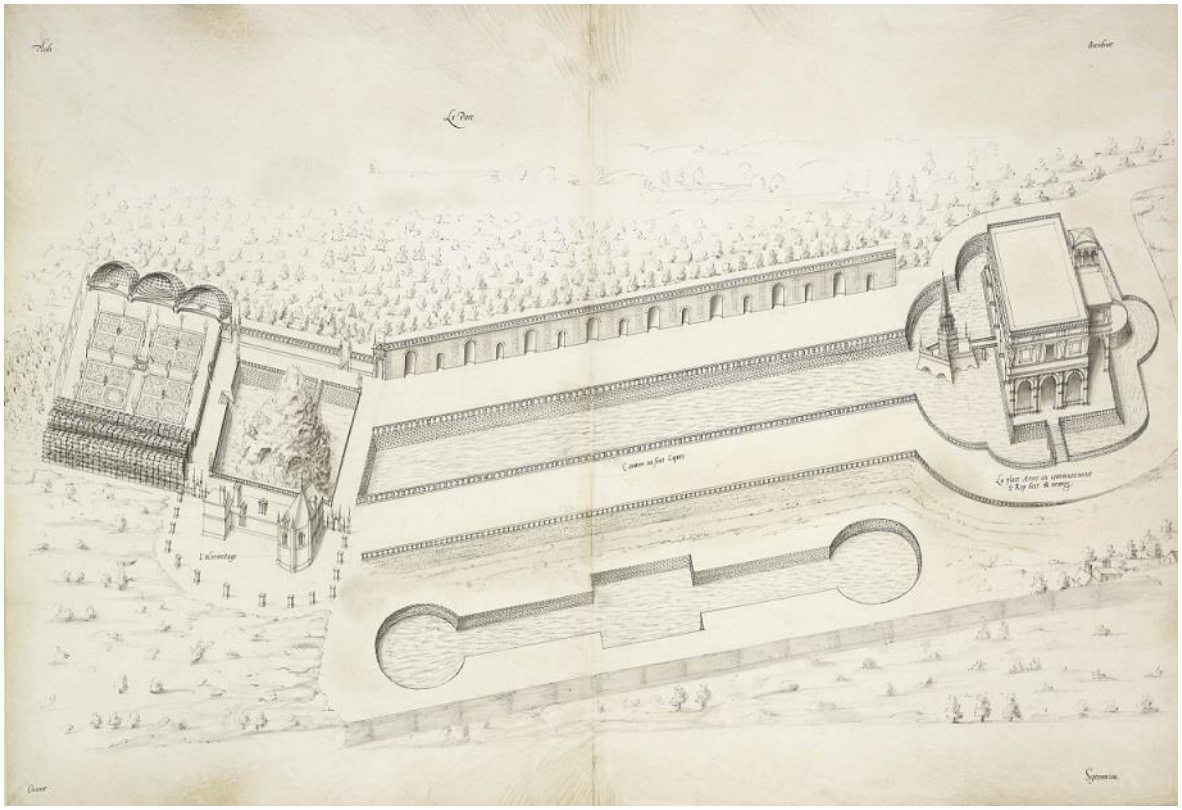

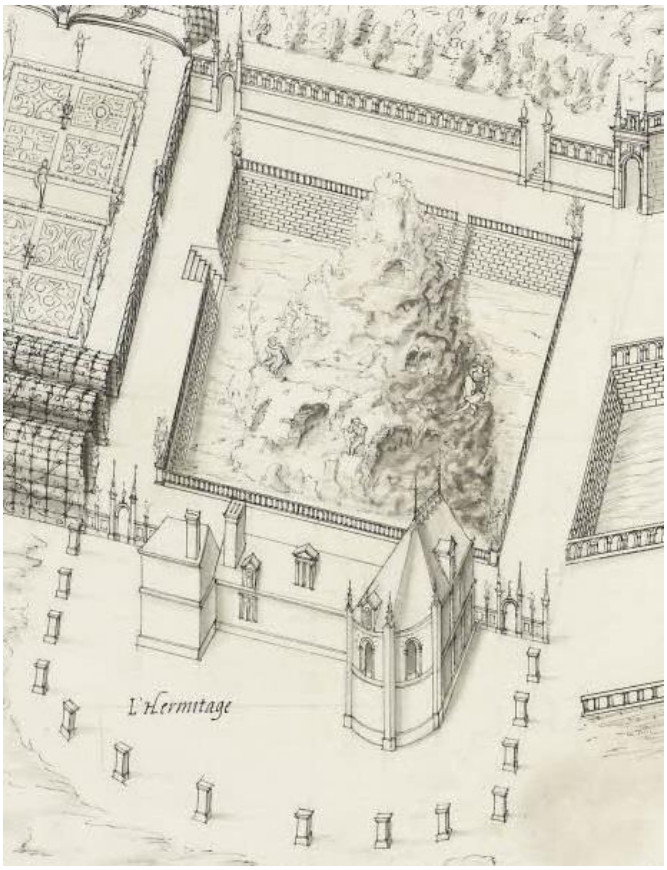

Le château de Gaillon, le jardin du Lydieu dans le parc, vue à vol d'oiseau, Jacques Androuet Du Cerceau, plume sur velin, 1570, 511 x 745 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 843. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 121 : *Plan du domaine de Maintenon, Robert de Cotte, dessin, 1686*

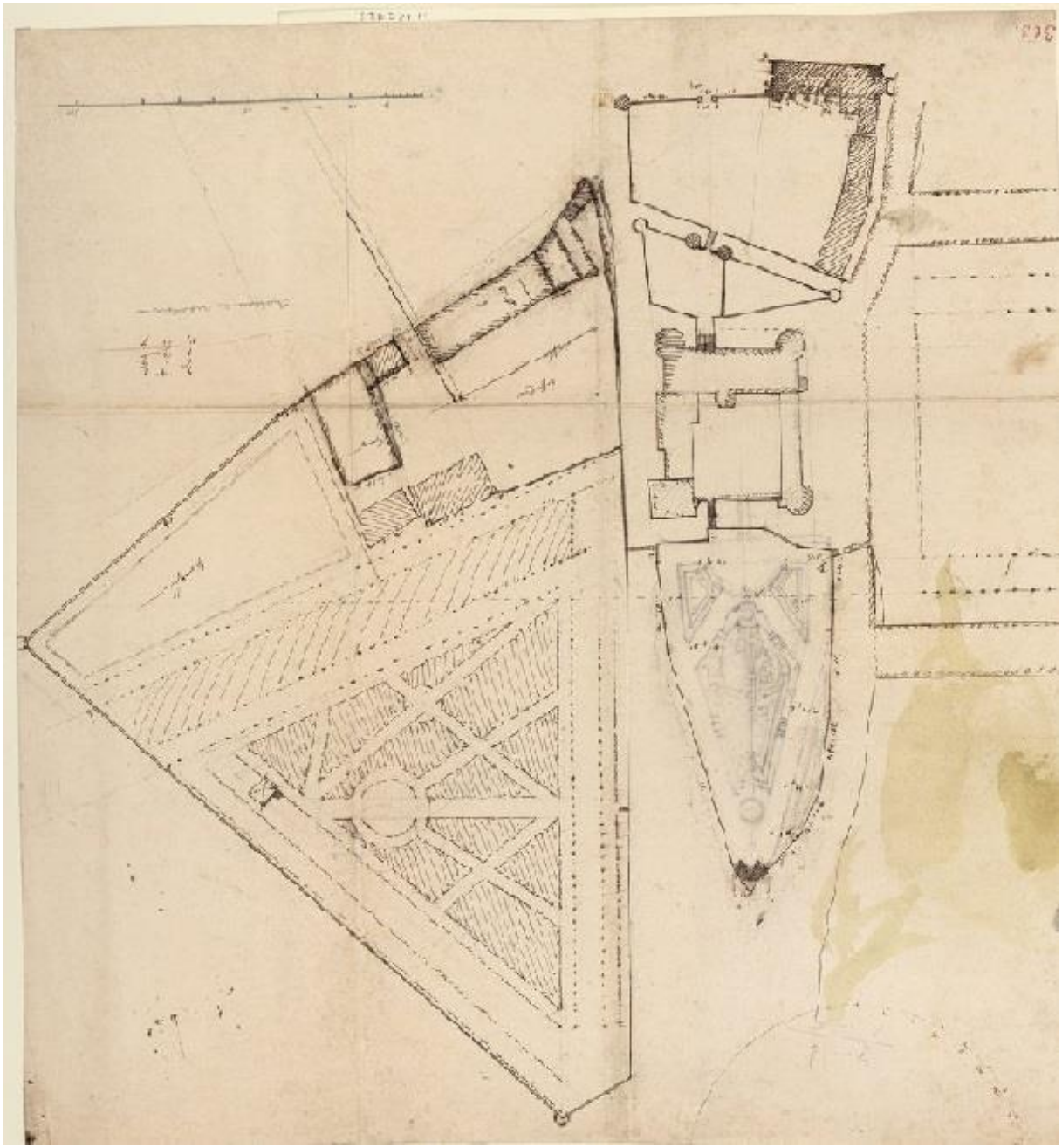

Plan général du château de Maintenon, Robert de Cotte, dessin aquarellé, 53,8 x 49,8 cm, 1686, Paris, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, cote FT 4-VA-404. © Gallica, Bibliothèque nationale de France

Figure 122 : *La mise en scène de l'ensemble château-jardin à Azay-le-Rideau et Maintenon, dessin (1686) et essai de restitution schématique*

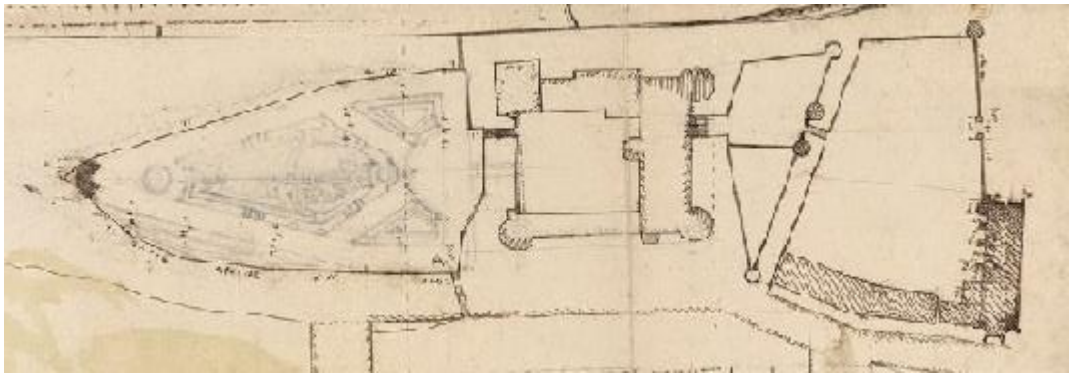

A. Plan général du château de Maintenon, Robert de Cotte, dessin aquarellé, détail, 53,8 x 49,8 cm, 1686, Paris, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, cote FT 4-VA-404. © Gallica, Bibliothèque nationale de France

B. Essai de restitution schématique, le château et les jardins d'Azay-le-Rideau vers 1520, d'après le cadastre napoléonien (1814), section G1 de la ville, Chambray-les-Tours, Centre des archives contemporaines d'Indre-et-Loire, cote 3P2/61[1337].

[1337] La légende de ce dessin a été proposée figure 17.

Figure 123 : *Les jardins du château de Montargis, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau,vers 1570*

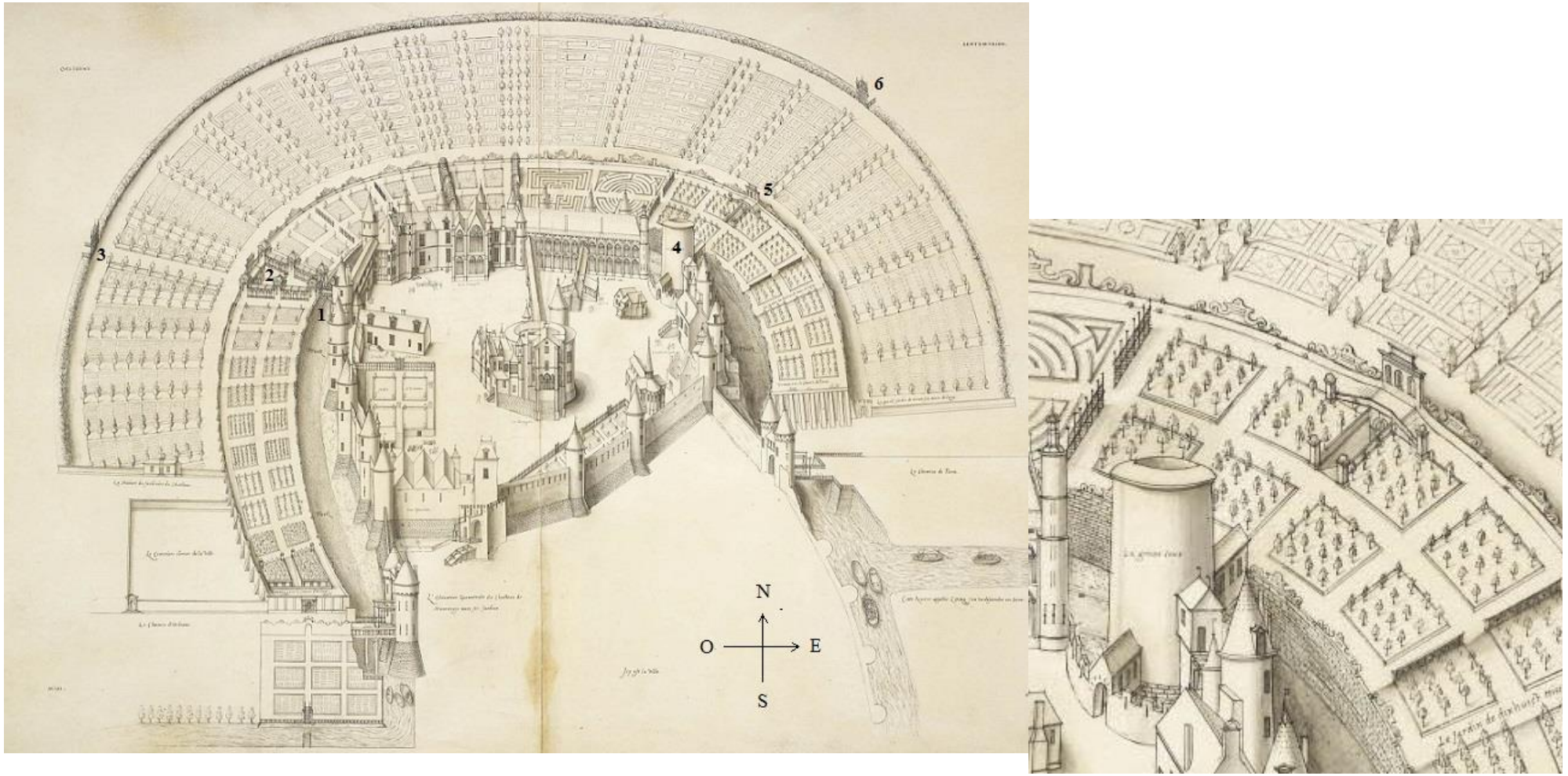

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Montargis, *vue à vol d'oiseau* et détail, plume sur vélin, 512 x 744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.817**.** ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 124 : *Le château de Montargis, la façade ouest et l'allée de traillages, dessin et détail, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

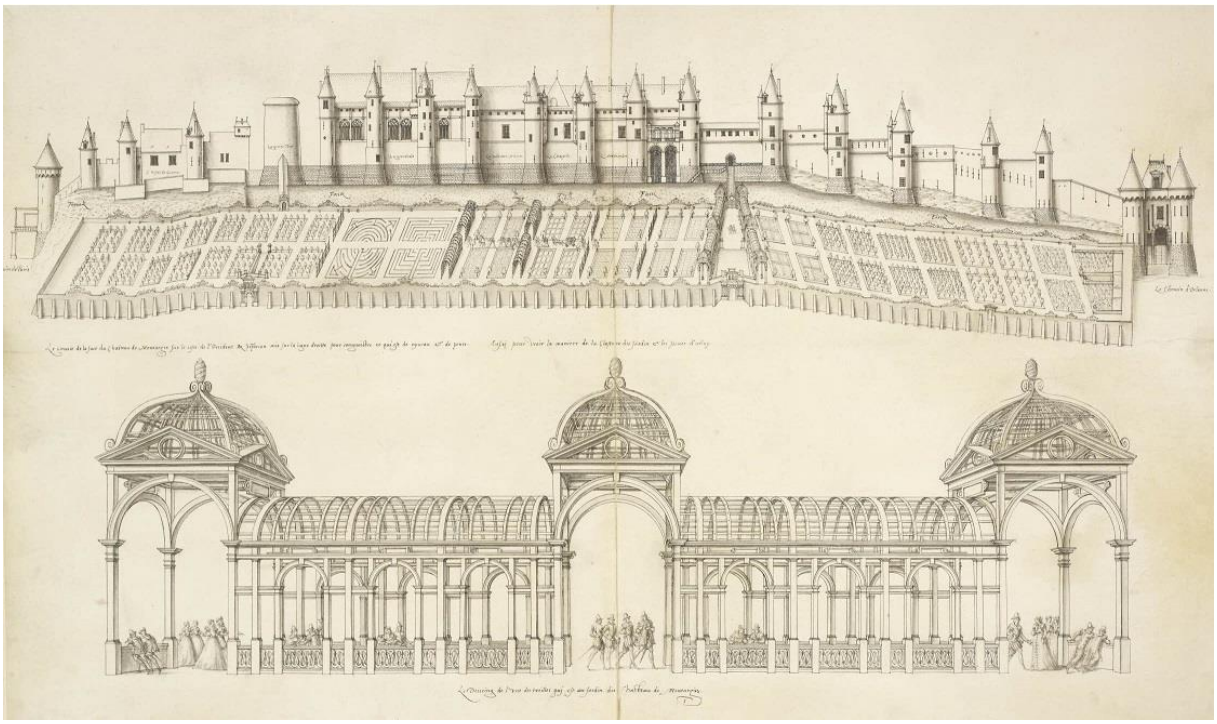

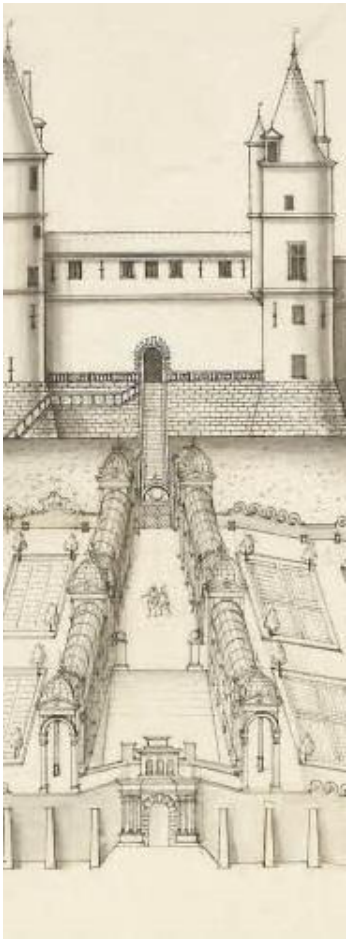

Jacques Androuet Du Cerceau, château de Montargis, *l'enceinte, façade postérieure ; treille du jardin* et détail, plume sur vélin, 512 x 748 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1972, U.819. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 125 : *Le jardin du château de Valléry, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, 1576-1579*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Emmarchement reliant terrasse et jardin : l'exemple de Valléry, Jacques Androuet Du Cerceau, gravure, « Le desseing de l'élévation du jardin de Valleri avec la galerie et ses pavillons », *Les plus excellents bâtiments de France*, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595 (cliché Architectura)

Figure 126 : *Le jardin du château de Valléry, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

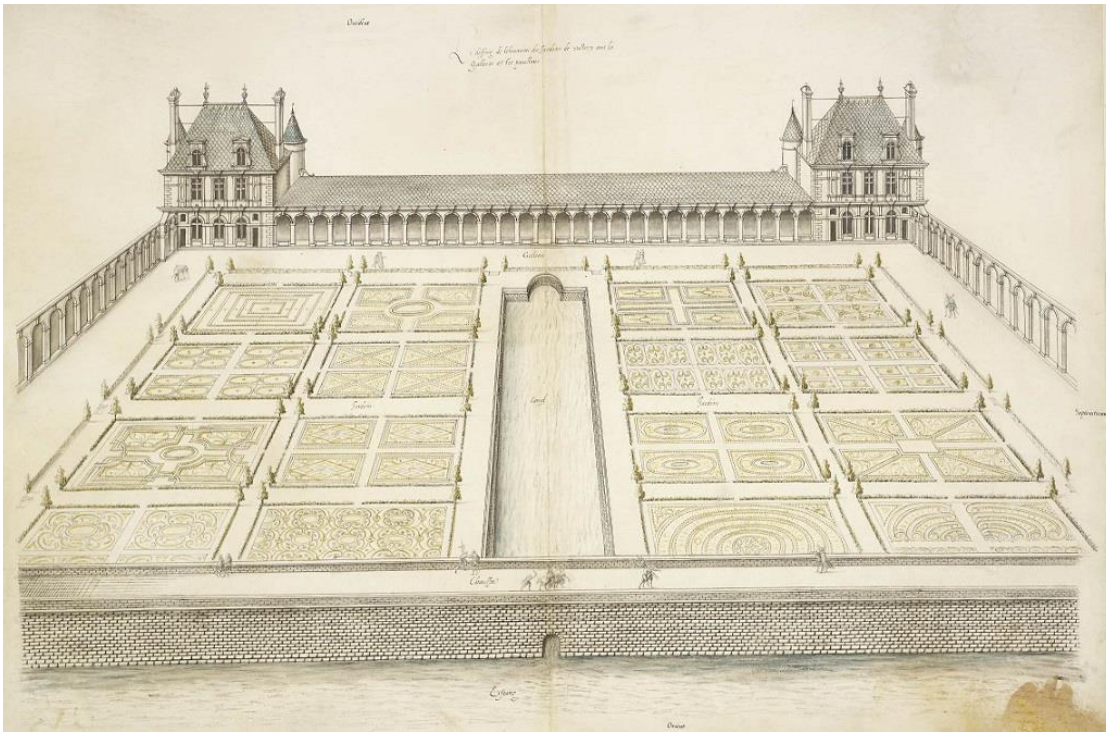

Jacques Androuet Du Cerceau, Château de Valléry, *le jardin du seigneur, vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 514 x 750 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.827. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 127 : *Plan du domaine de Valléry, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

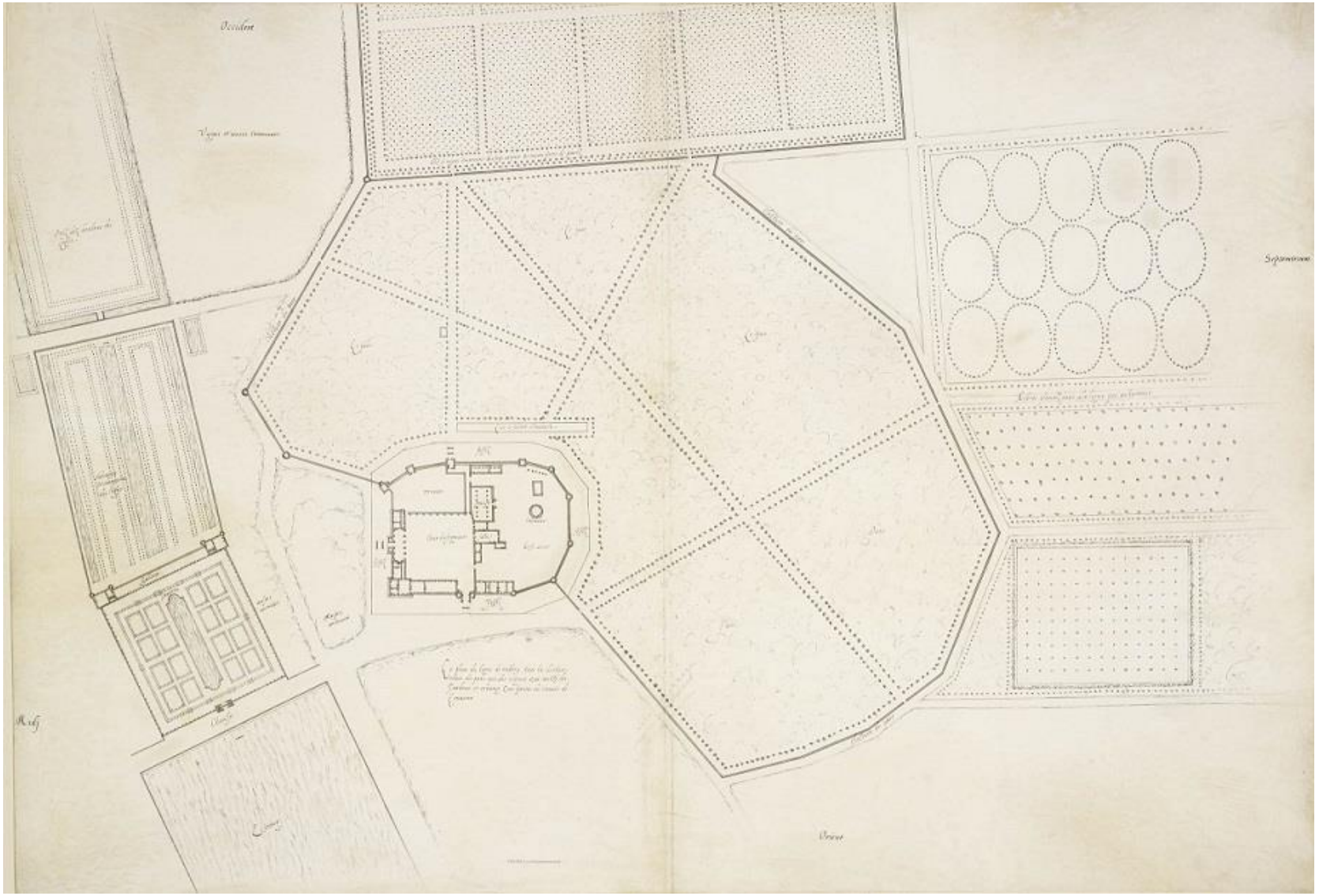

Jacques Androuet Du Cerceau, Château de Valléry, *plan du domaine,* plume sur vélin, 517 x 750 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.825 ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 128 : *Vue à vol d'oiseau du domaine de Valléry, dessin, Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1570*

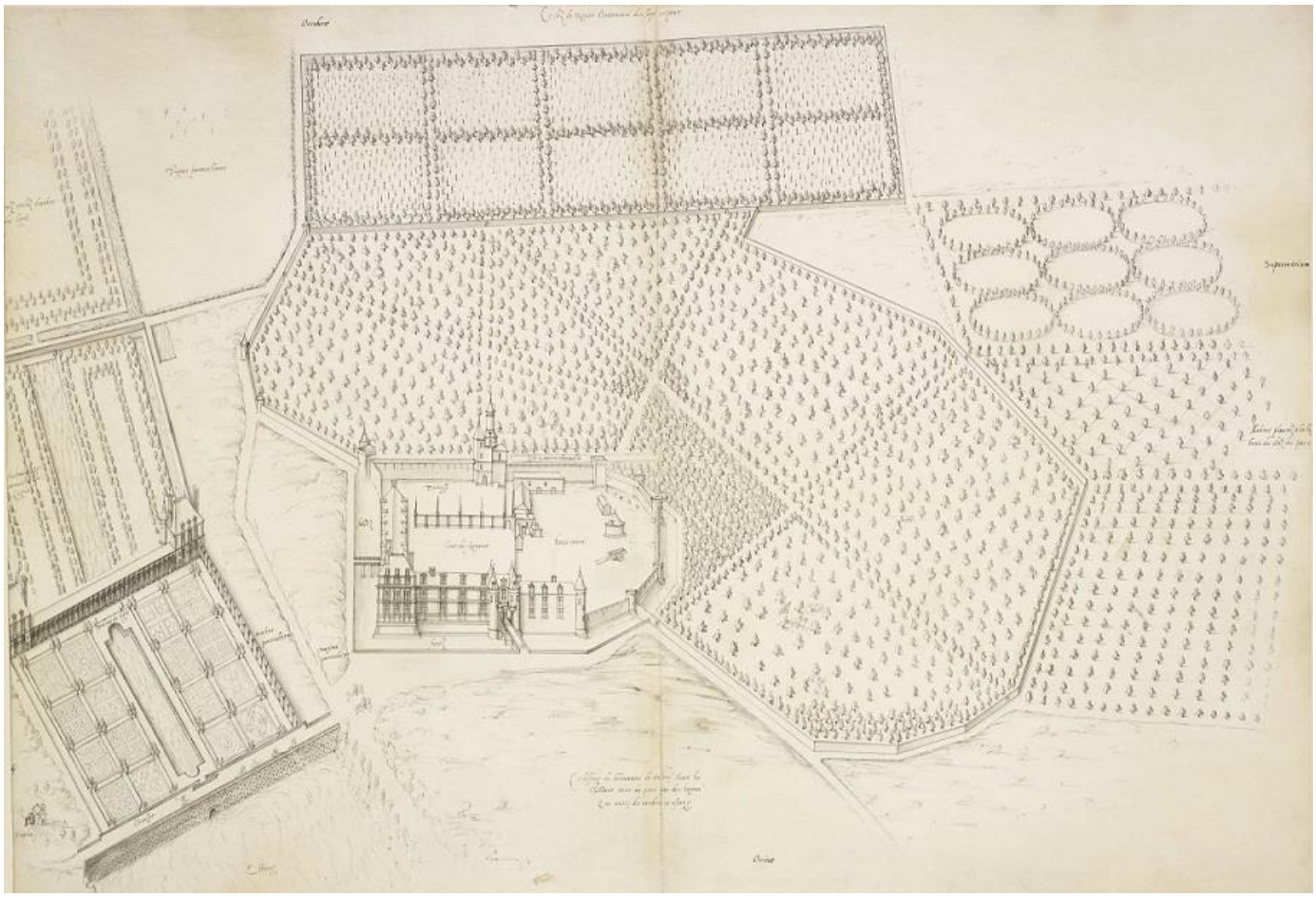

Jacques Androuet Du Cerceau, Château de Valléry, *vue à vol d'oiseau du domaine,* plume sur vélin, 511 x 743 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U.826. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 129 : *« Le Grand divertissement », la fontaine-rocher à haut jet, gravure, Jean Le Paultre, 1678*

« Le Grand Divertissement royal » donné par Louis XIV à Versailles, planche 1 : la collation donnée dans le Petit Parc de Versailles, le 18 juillet 1668, Jean Le Pautre, Gravure, 0,30 x 0,41 cm, 1678, Bibliothèque Municipale de Versailles.

© Bibliothèque municipale de Versailles Res gd in fol A 66 m

LES CHÂTEAUX ET JARDINS D'Italie

Figure 130 : *Le jardin botanique de Padoue, gravure, Girolamo Porro, 1591*

Diffusion de l'image non autorisée

Girolamo Porro, gravure, *L'horto de i semplici di Padova,* Venise, 1591, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, A: 146.2 Phys © Herzog August Bibliotek

Figure 131 : *Le jardin Soderini (Rome), gravure, Étienne Dupérac, 1575*

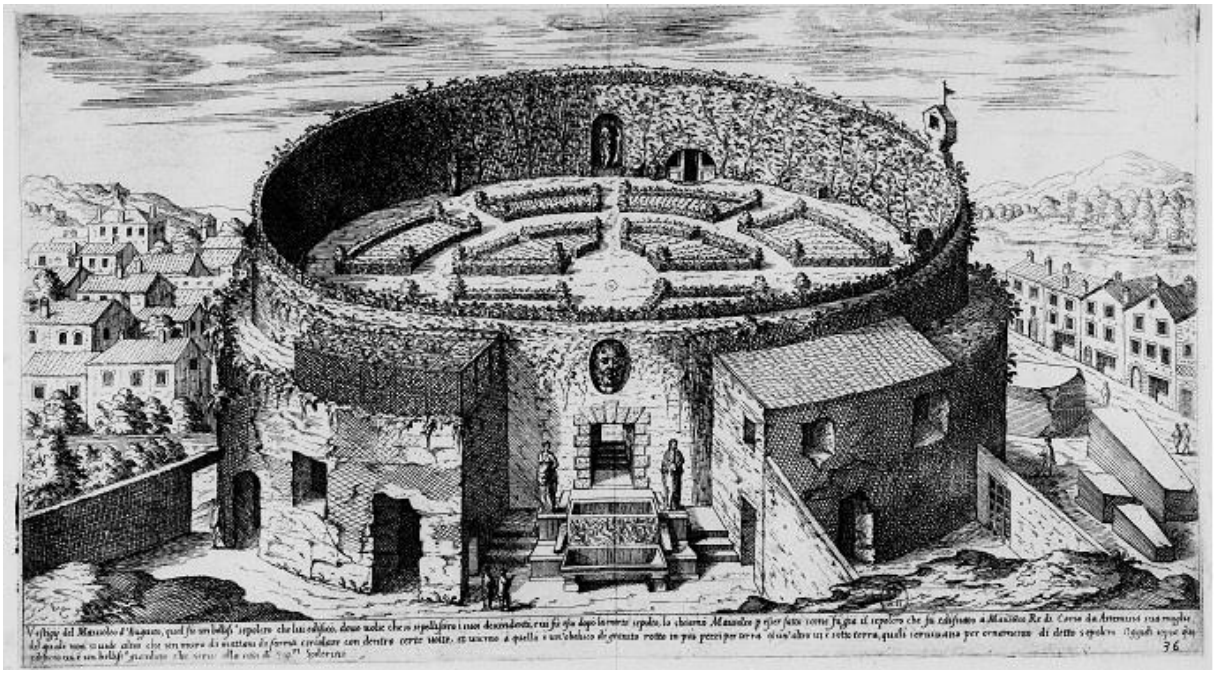

Étienne Dupérac, gravure, Le mausolée d'Auguste, *I vestigi dell'antichità di Roma raccolti e rittrati in perspetivà…*, 25 x 40 cm , 1575, Paris, Bibliothèque Nationale de France, pl. 36. © Gallica, Bibliothèque Nationale de France

Figure 132 : *Le jardin de Boboli (Florence), huile sur bois, Giusto Utens, Florence, vers 1599*

Giusto Utens, La Palais Pitti et le jardin de Boboli, lunettes, Florence, vers 1599, Museo storico topografico di Firenze com'era. © Francesco Bini

Figure 133 : *Le jardin de la villa Castello (Florence), huile sur bois, Giusto Utens, 1599*

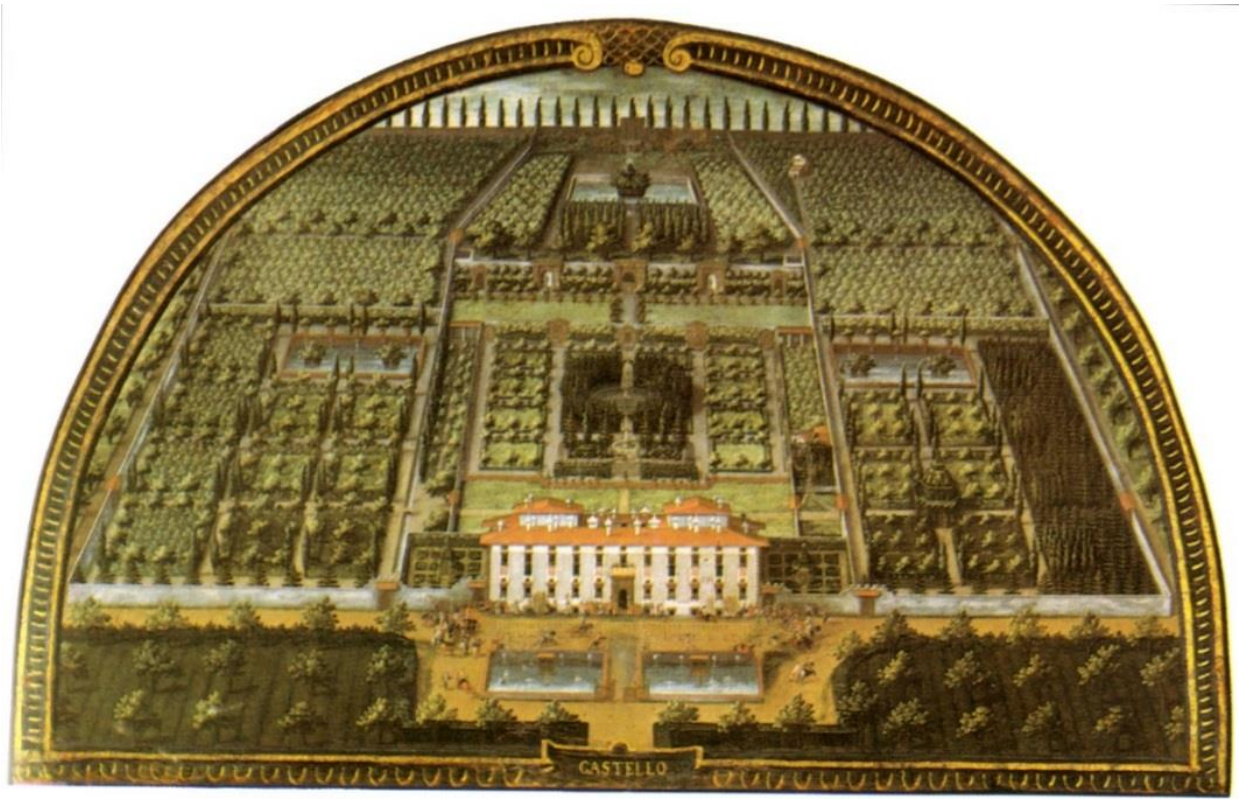

Giusto Utens, Villa de Castello, lunettes, Florence, 1599, Museo storico topografico di Firenze com'era. © Francesco Bini

Figure 134 : *Plan de la villa de Poggio Reale (Naples), gravure, Sebastiano Serlio, 1540*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

https://archive.org/details/ilterzolibronelq00serl

Sebastiano Serlio, *Il terzo libro dell'architectura,* plan et coupe de la villa de Poggio Reale, Naples, 1540, p. 151, The Getty Research Institute, NA2517 S56 (cliché arhitectura).

Figure 135 : *Vue à vol d'oiseau de la ville de Naples, gravure, détail de la villa de Poggio Reale, gravure, Alessandro Baratta, 1629*

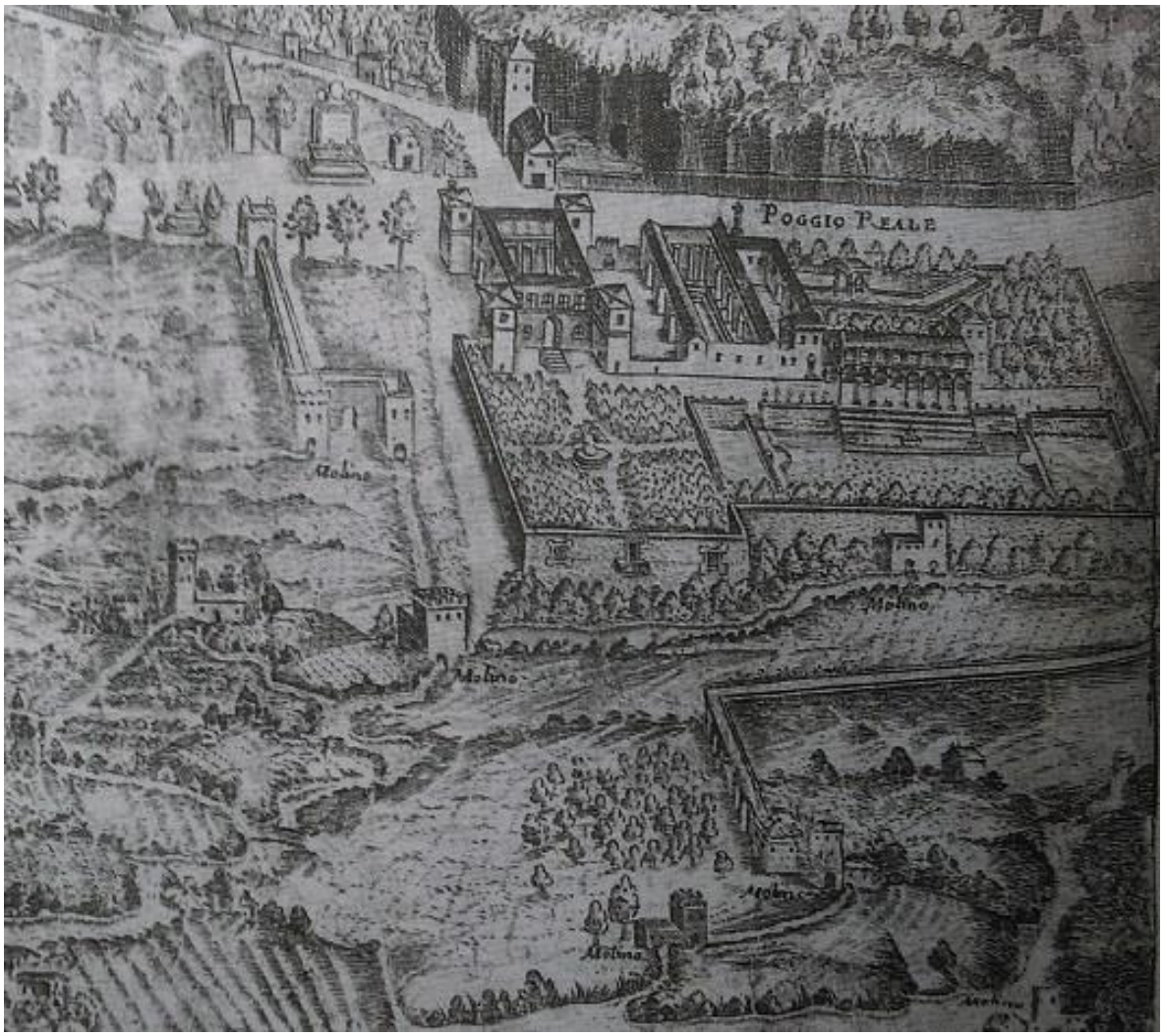

Alessandro Baratta, *vue à vol d'oiseau de la ville de Naples*, détail de la moitié gauche de la gravure figurant le palais de Poggioreale, *Fidelissimae urbis cum viis accurata et nova delineatio […],* 1629, © Gallica, Bibliothèque Nationale de France.

Figure 136 : *Plan générale de la villa Poggio Reale et de ces jardins, dessin aquarellé, anonyme, XVIII^e siècle*

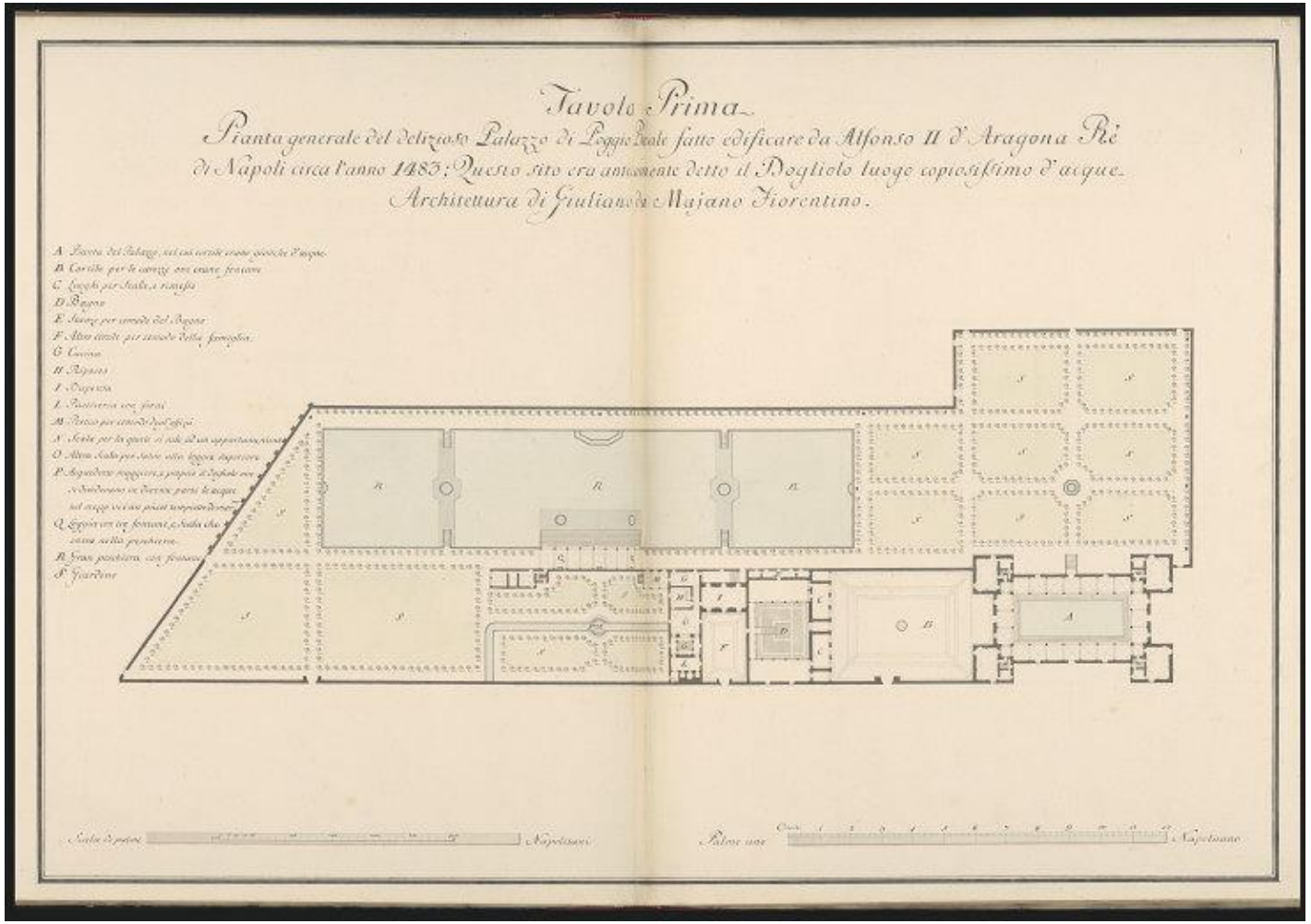

Anonyme, *Tavola prima. Pianti generale del delizioso Palazzo di Poggio Reale*, dessin aquarellé, XVIII^e siècle, Italie, 655mm x 510 mm, Londres, Victoria & Albert Museum, Prints and drawings, E. 22 :13-2001. © Victoria and Albert Museum, London.

Figure 137 : *Plan de la villa Poggio Reale (rez-de chaussée et premier étage) et de ces jardins, dessin aquarellé, anonyme, XVIII^e siècle*

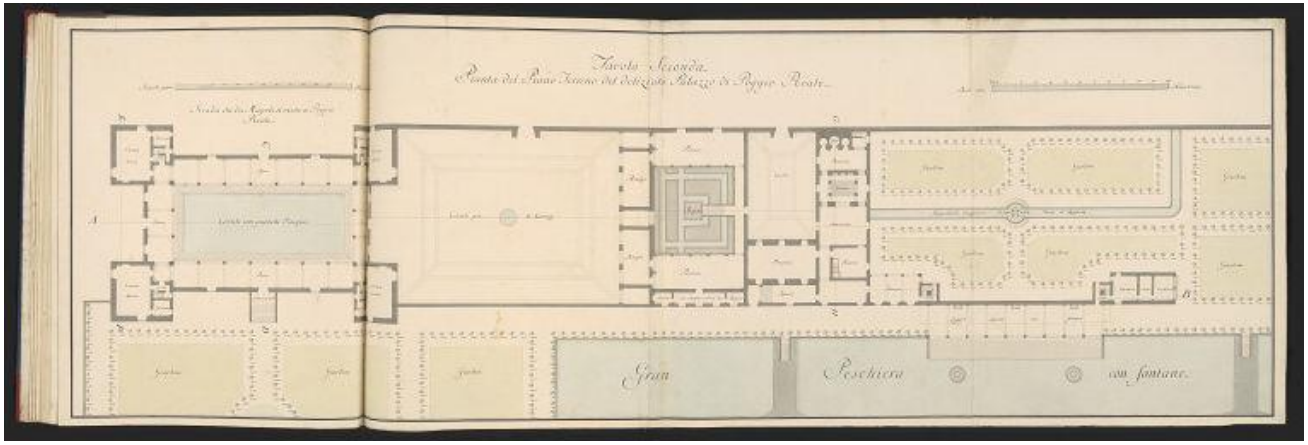

Anonyme, Tavola seconda. Pianta del Piano Terreno del delizioso Palazzo di Poggio Reale, dessin aquarellé, XVIII^e siècle, Italie, 610 mm x 510 mm, Londres, Victoria & Albert Museum, Prints and drawings, E. 22 :14-2001. © Victoria and Albert Museum, London.

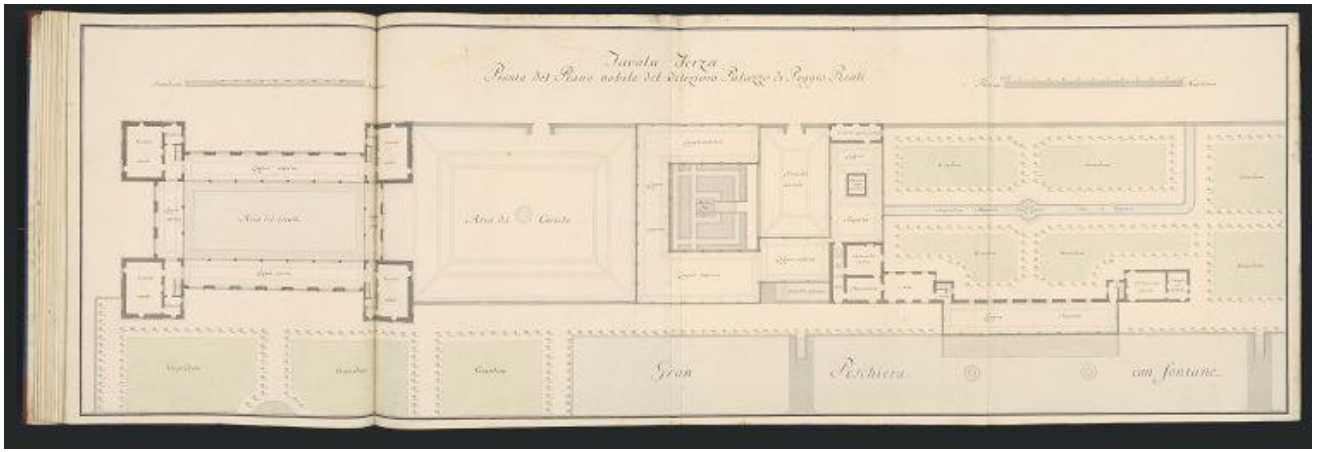

Anonyme, Tavola terza. Pianta del Piano nobile del delizioso Palazzo di Poggio Reale, dessin aquarellé, XVIII^e siècle, Italie, 615mm x 510 mm, Londres, Victoria & Albert Museum, Prints and drawings, E. 22 :15-2001. © Victoria and Albert Museum, London.

Figure 138 : *Vue de la cour inondable de la villa de Poggio Reale, huile sur toile, Niccolo Viviano Codazzi, Domenico Gargiulo, vers 1641*

Niccolo Viviano Codazzi, Domenico Gargiulo, huile sur toile, *festa nella villa di Poggioreale*, v. 1641, 175 x 229 cm, collection François Xavier Donzelot, Besançon, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, n°d'inventaire 843.3.4. © Besançon, musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Photo Charles CHOFFET

Figure 139 : *Vue de la cour inondée de la villa Poggio Reale, huile sur toile Niccolo Viviano Codazzi, Domenico Gargiulo, 1642-1643*

La villa de Poggioreale avec la cour inondée, Niccolo Viviano Codazzi, Domenico Gargiulo, huile sur toile, *vue de la villa de poggioreale,* 1642-1643, huile sur toile, 77,4 cm x 100,8 cm, Robilant+Voena, Londres, Milan © Courtesy of . Robilant+Voena

Figure 140 : *Vues à vol d'oiseau des châteaux et jardins d'Amboise et de Poggio Reale, gravure (1629) et dessin (v. 1570)*

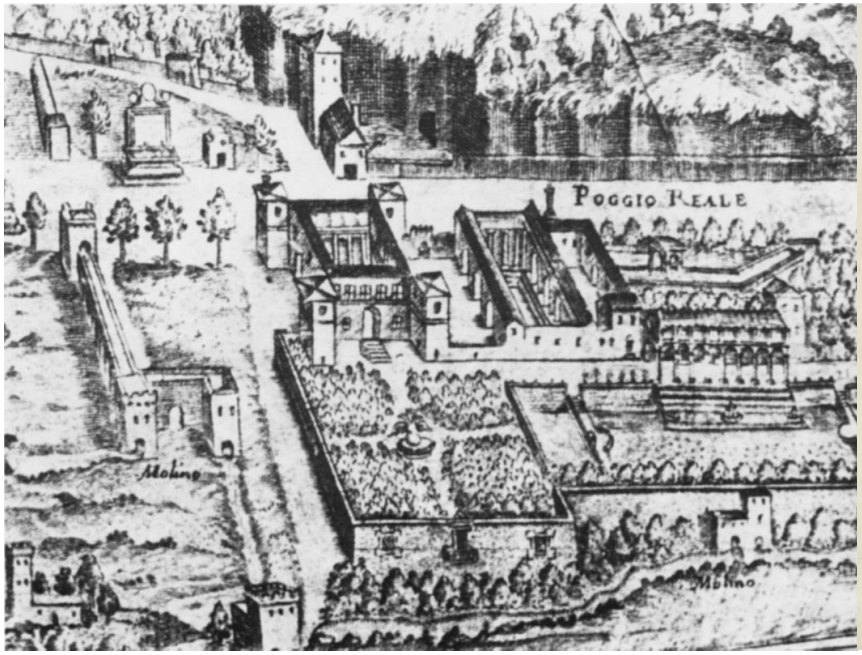

Alessandro Baratta, détail, vue à vol d'oiseau de la ville de Naples, *Fidelissimae urbis neapolitana cum omnibus viis accurata et nova delineatio,* 1629 © Gallica, Bibliothèque Nationale de France.

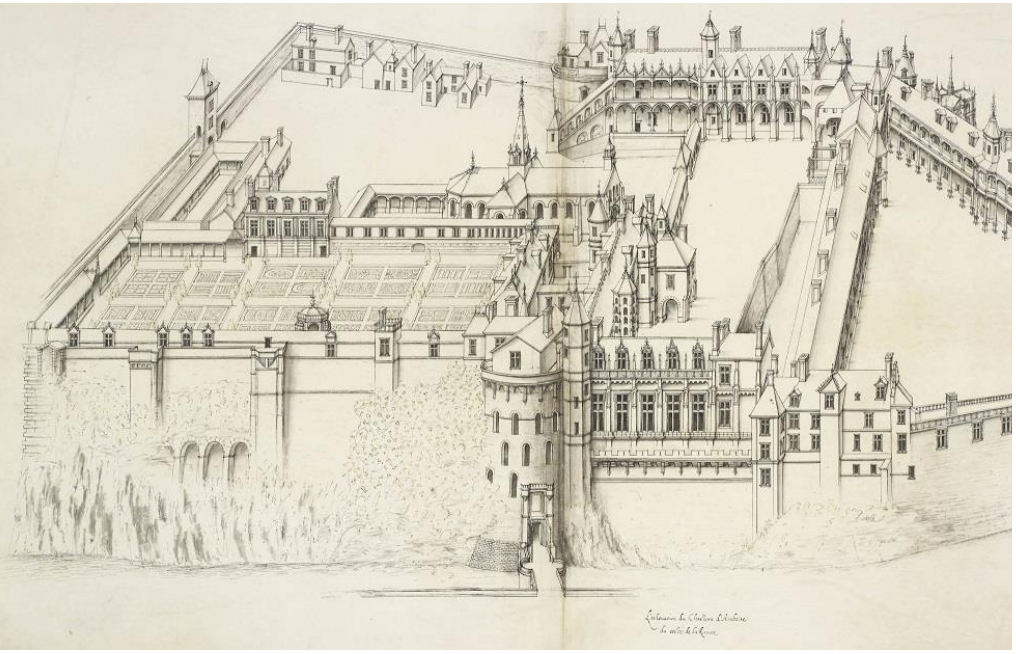

Jacques Androuet Du Cerceau, château d'Amboise, *le château « comme il est de présent », vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 508x744 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 857. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 141 : *Les galeries bordant et les fontaines abritées les jardins de Poggio Reale et d'Amboise, dessin (v.1570) et gravure (1629)*

Le « tempietto di Marmo », jardin de Poggioreale, Alessandro Baratta, détail, vue à vol d'oiseau de la ville de Naples, *Fidelissimae urbis neapolitana cum omnibus viis accurata et nova delineatio,* 1629, © Gallica, Bibliothèque Nationale de France.

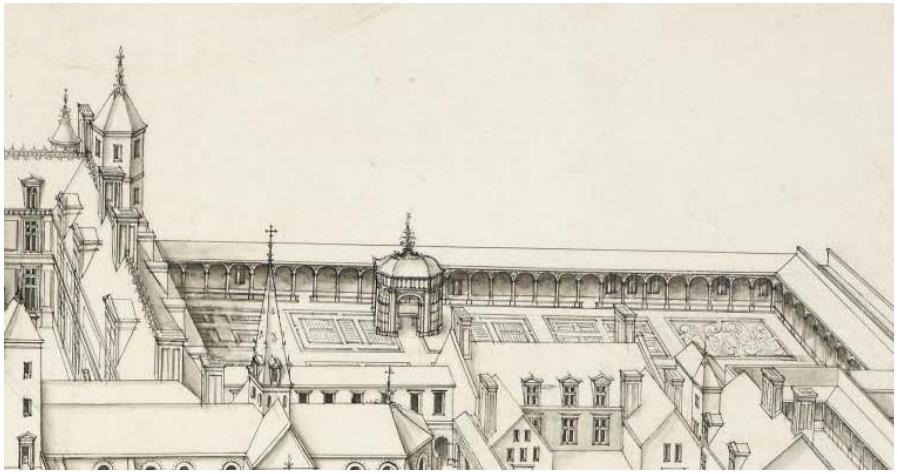

Jacques Androuet Du Cerceau, château d'Amboise, *projet d'aménagement, vue à vol d'oiseau,* détail, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1972, U 856. ©Trustees of the British Museum

Figure 142 : *Le jardin de la villa de Pratolino (Florence), huile sur bois, Giusto Utens, 1599*

Giusto Utens, Villa di Pratolino, lunettes, Florence, 1599, Museo storico topografico di Firenze com'era. © Francesco Bini

Figure 143 : *La cour du Belvédère (Rome), gravure, Antoine de Lafréry, 1565*

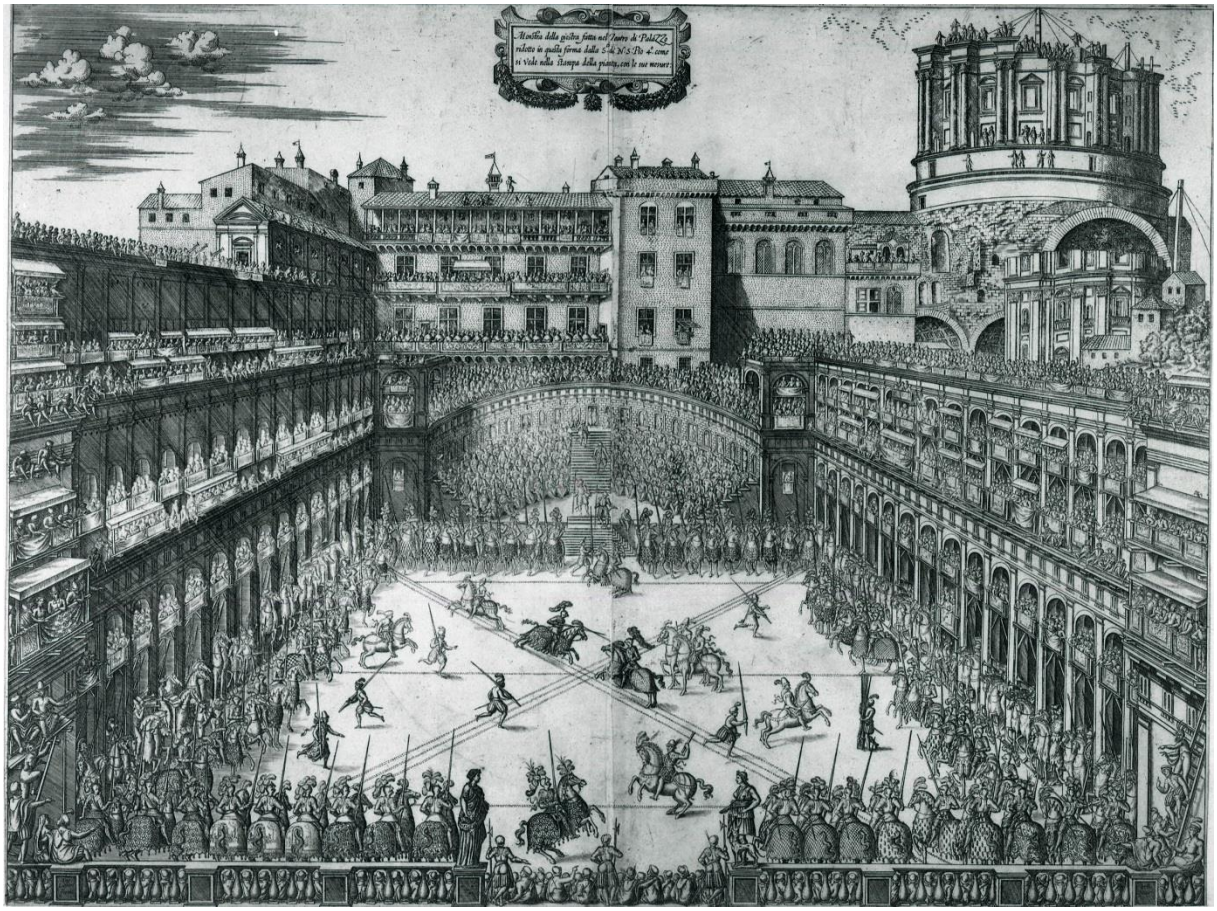

Antoine Lafrery, *Dissigno del Torneamento fatto il lune di Carnovale in Roma nel Theatro Vaticano,* 1565, gravure à l'eau forte , 517 x 372 mm, Londres, The British Museum, Prints and drawings, Inv. n° 1871, 0812. 777. ©Trustees of the British Museum**.**

LE JARDIN DANS L'ŒUVRE DE JACQUES ANDROUET DU CERCEAU

Figure 144 : *Modèle I, vue perspective et plan gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle I, vue perspective et plan* gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592 (cliché architectura).

Figure 145 : *Modèle XXXI, vue à vol d'oiseau et plan, élévation et plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XXXI, vue à vol d'oiseau et plan, élévation et plan*, gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 146 : *Modèle III, vue à vol d'oiseau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle III, vue à vol d'oiseau,* gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura).

Figure 147 : *Modèle III, plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle III, plan,* gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 148 : *Modèle XIII, plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XIII, plan*, gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 149 : *Modèle XIII, vue à vol d'oiseau, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, , Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XIII, vue à vol d'oiseau*, gravure, *Livre d'architecture*, vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 150 : *Modèle IIII, vue à vol d'oiseau, élévation de la façade sur jardin et plan des offices du logis neuf, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle IIII, vue à vol d'oiseau, élévation de la façade sur jardin et plan des offices du logis neuf*, gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 151 : *Modèle IIII, plan gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle IIII, plan* gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 152 : *Le jardin de Diane de Poitiers et l'œuvre de Jacques Androuet Du Cerceau, dessin (v. 1570) et gravure (1582)*

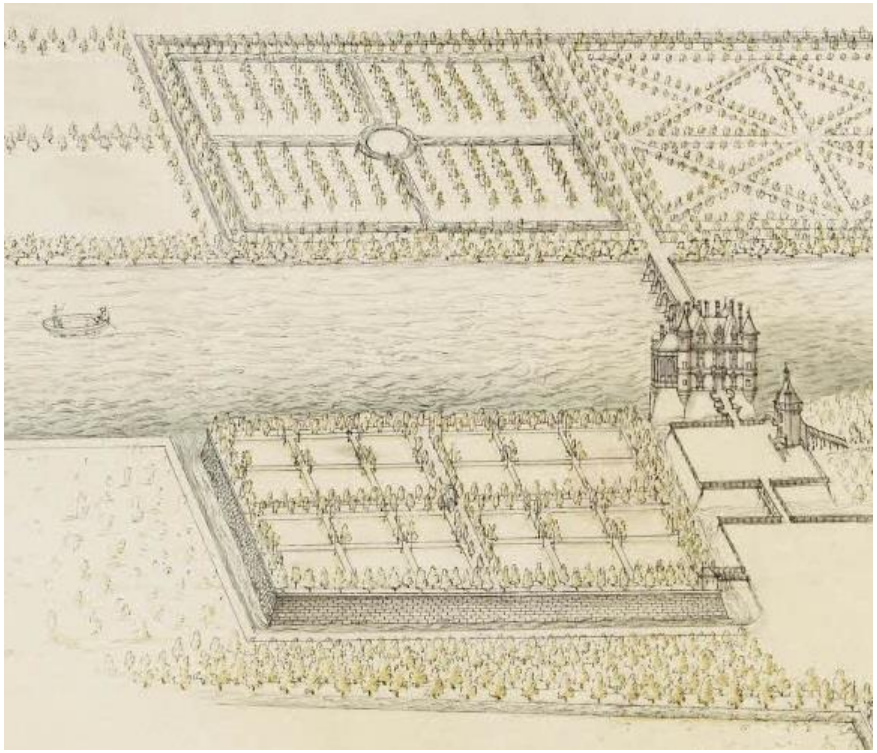

Le parterre de Diane de Poitiers avec sa fontaine, détail, Jacques Androuet Du Cerceau, *château et jardins avec projet d'extension, vue à vol d'oiseau,* plume sur velin, 1570, 515 x 752 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. N° 1972, U 866. ©Trustees of the British Museum**.**

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle IIII, vue à vol d'oiseau, élévation de tout le contenuz du cloz,,* gravure, détail, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 153 : *Modèle XX, vue à vol d'oiseau, gravure Jacques Androuet Du Cerceau, , Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XX, vue à vol d'oiseau,* gravure, *Livre d'architecture*, vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 154 : *Modèle XXXV, élévation, vue à vol d'oiseau et plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XXXV, élévation, vue à vol d'oiseau et plan,* gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 155 : *Modèle XXXVII, vue à vol d'oiseau et plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XXXVII, vue à vol d'oiseau et plan,* gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Figure 156 : *Jacques Androuet Du Cerceau, bâtiment à plaisir, vue à vol d'oiseau, plume sur vélin, s.d.*

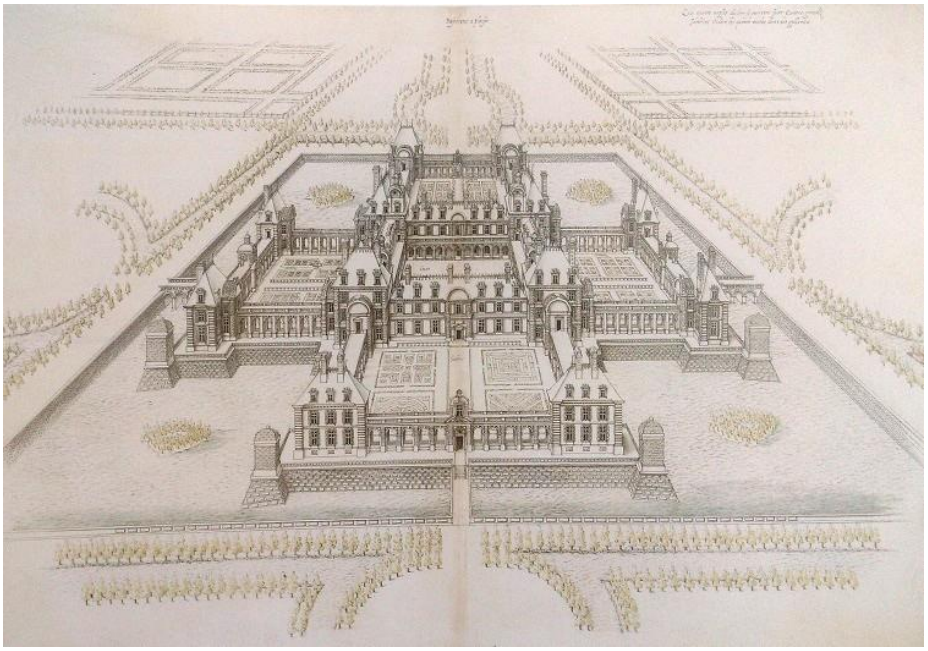

Jacques Androuet Du Cerceau, *bâtiment à plaisir, vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 512 x 750 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1975, U. 904. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 157 : *Jacques Androuet Du Cerceau, bâtiment à plaisir, plan, plume sur vélin, s.d.*

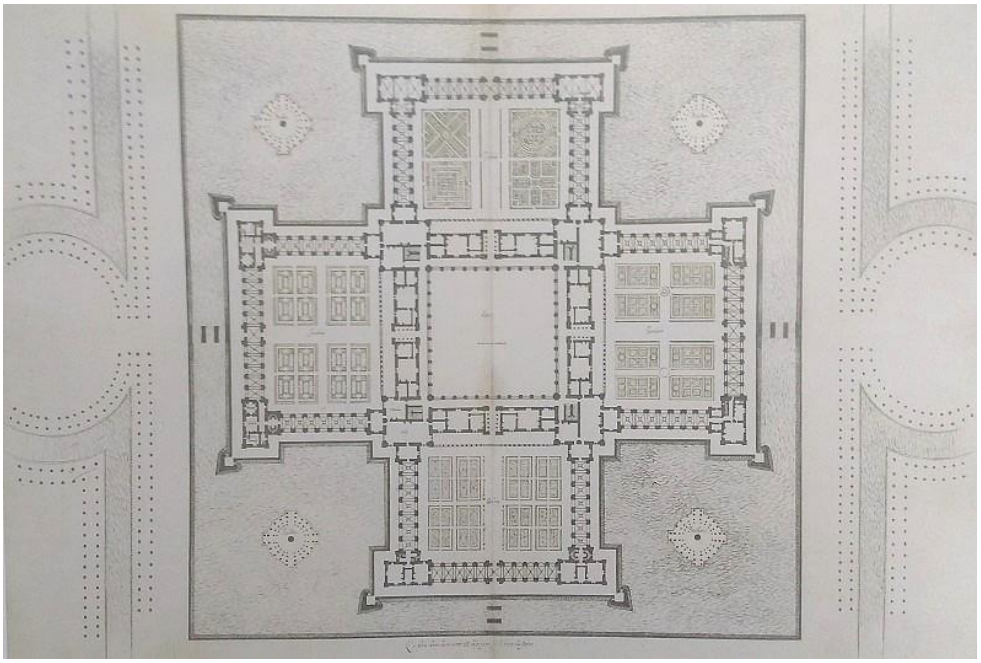

Jacques Androuet Du Cerceau, *bâtiment à plaisir, plan*, plume sur vélin, 512 x 743 mm, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1975, U. 903. ©Trustees of the British Museum**.**

Figure 158 : *L'amphithéâtre de l'île de Cythère du Songe de Poliphile et l'œuvre de Du Cerceau, gravures, 1546 et 1582*

Diffusion de l'image non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XX, élévation de la façade de la cour*, gravure, détail, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592, (cliché architectura)

Diffusion de l'image non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Amphithéâtre, île de Cythère, gravure, F. Colonna, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile..., Paris, J. Kerver, 1546, p. 124*, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360, (cliché architectura).

Figure 159 : *Le péristyle du cinquième cercle de l'île de Cythère et les bâtiments à plaisir de Jacques Androuet Du Cerceau*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Péristyle du cinquième cercle, île de Cythère, gravure, F. Colonna, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile..., Paris, J. Kerver, 1546, p.111*, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360.

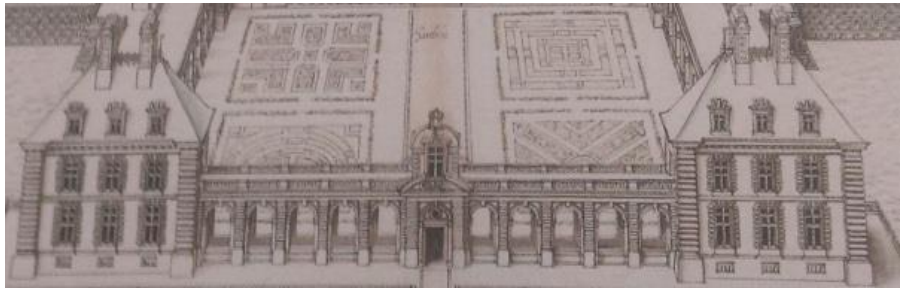

Jacques Androuet Du Cerceau, *bâtiment à plaisir, vue à vol d'oiseau,* plume sur vélin, 512 x 750 mm, détail de la galerie, Londres, British Museum, Prints and drawings, Inv. n°1975, U. 904. **©Trustees of the British Museum**.

Figure 160 : *Modèle XIX, plan, gravure, Jacques Androuet Du Cerceau, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XIX, plan*, gravure, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592 (cliché architectura)

Figure 161 : *Modèle XIX, vue à vol d'oiseau, gravure , Jacques Androuet Du Cerceau, détail, Livre d'architecture, vol. 3, 1582*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1592Index.asp

Jacques Androuet Du Cerceau, *Modèle XIX, vue à vol d'oiseau,* gravure, détail, *Livre d'architecture,* vol. 3, 1582, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1592 (cliché architectura)

LE JARDIN DANS LA LITTÉRATURE

Figure 162 : *Le jardin médiéval clos par des portes dans le « jardin d'amour » par Loyset Lyédet et le « Livre des échecs amoureux » d'Évrard de Conty, XV^e siècle*

Loyset Lyédet, manuscrit sur velin, *Le jardin d'amour,* seconde moitié du XV^e siècle, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5072 fol. 71v°. © Gallica, Bibliothèque Nationale de France

Évrard de Conty, miniature, manuscrit sur parchemin, *Le Livre des échecs amoureux*, XV^e siècle, Paris, Bibliothèque Nationale de France, manuscrit Ms. français 9197 fol. 237. © Gallica, Bibliothèque Nationale de France

Figure 163 : *La clôture du jardin dans le jardin médiéval, enluminure, Maître de Pierre II de Bretagne, XV^e siècle*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://www.photo.rmn.fr/C.aspx?VP3=SearchResult&VBID=2CO5PCHLIVHQ2&SMLS=1&RW=1600&RH=770

L'amant clame sa balade, Maître de Pierre II de Bretagne, enluminure, « Un songe mis en livre par Georges de Chasteaulens, XV^e siècle, Chantilly, Musée Condé, Ms 498-folio 41.

© RMN-Grand Palais (domaine de Chantilly)/René-Gabriel Ojéda

Figure 164 *: Le verger de Déduit, enluminure, Maître du livre des prières, vers 1490-1500*

Le verger de Déduit, enluminure, Maître du livre des prières, illustration *du Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris and Jean de Meung, réalisée pour Engelbert II, comte de Nassau et Vianden, vers 1490-1500, Bruges, 394 x 292 mm , Londres, British Museum, collection Harley, manuscrit Ms. 4425, f. 12 v°. ©The British Library Board Ms 4425

Figure 165 : *Fontaine, jardin et divertissement, dans « l'Entretien des conteurs et armes de Rouen », Maître de l'échevinage de Rouen, détail, enluminure sur vélin, vers 1401-1500*

Entretien des conteurs et armes de Rouen Maître de l'échevinage de Rouen, détail, enluminure sur vélin, illustration du livre « des Cent Nouvelles de Jehan Bocace de Certald» traduit par Laurent de Premierfait, Fol. 1, vers 1401-1500, Paris, Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, Ms. Fr. 129. © Gallica, Bibliothèque Nationale de France

Figure 166 : *La fontaine abritée dans le jardin d'Éden, plume sur vélin, Pol de Limbourg et Jean Hermann, 1411-1416*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://www.photo.rmn.fr/C.aspx?VP3=SearchResult&VBID=2CO5PCHLIV2GU&SMLS=1&RW=1600&RH=770

Adam et Eve expulsé du Paradis, Pol de Limbourg et Jean Hermann, plume sur vélin, *Les très riches heures du duc de Berry*, 1411-1416, 29 x 21 cm, Musée Condé, manuscrit Ms. 65, f.25v°. (C) RMN-Grand Palais (domaine de Chantilly)/René-Gabriel Ojéda

Figure 167 : *Plan de l'île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546*

Diffusion de l'image non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, gravure, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, Paris, J. Kerver, 1546, p.111, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360 (cliché architectura).

Figure 168 : *L'art topiaire dans les jardins de l'île de Cythère, gravure, Franceso Colonna, 1546*

Diffusion des images non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, gravure, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, Paris, J. Kerver, 1546, p.109, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360, (cliché architectura).

Figure 169 : *Fontaine de l'île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546*

Diffusion de l'images non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, gravure, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, Paris, J. Kerver, 1546, p.108, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360, (cliché architectura).

Figure 170 : *Autels situés aux coins des jardins de l'île de Cythère, premier, deuxième et troisième cercles, gravures, Francesco Colonna, 1546*

Diffusion des images non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, gravure, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, Paris, J. Kerver, 1546, p.109-110, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360 (cliché architectura).

Figure 171 : *Péristyle du cinquième cercle, île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546*

Diffusion de l'image non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, gravure, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, Paris, J. Kerver, 1546, p.111, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360, (cliché architectura).

Figure 172 : *Rivière ornée séparant le premier du deuxième cercle, île de Cythère, gravure, Francesco Colonna, 1546*

Diffusion des images non autorisée
Consultable via le lien suivant :
http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, gravure, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, Paris, J. Kerver, 1546, p.112, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360, (cliché architectura).

Figure 173 : *Dessins de parterres, île de Cythère, Francesco Colonna, Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile..., gravure, Paris, J. Kerver, 1546*

Diffusion des images non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Images/LES1358Index.asp

Francesco Colonna, *Hypnerotomachie, ou Discours du songe de Poliphile...*, gravure, Paris, J. Kerver, 1546, p.114-115, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1360 (cliché architectura).

Figure 174 : *« Le plant de l'Isle ferme », l'Amadis de Gaule, xylographie, traduction de Nicolas de Herberay des Essarts, Paris, 1542*

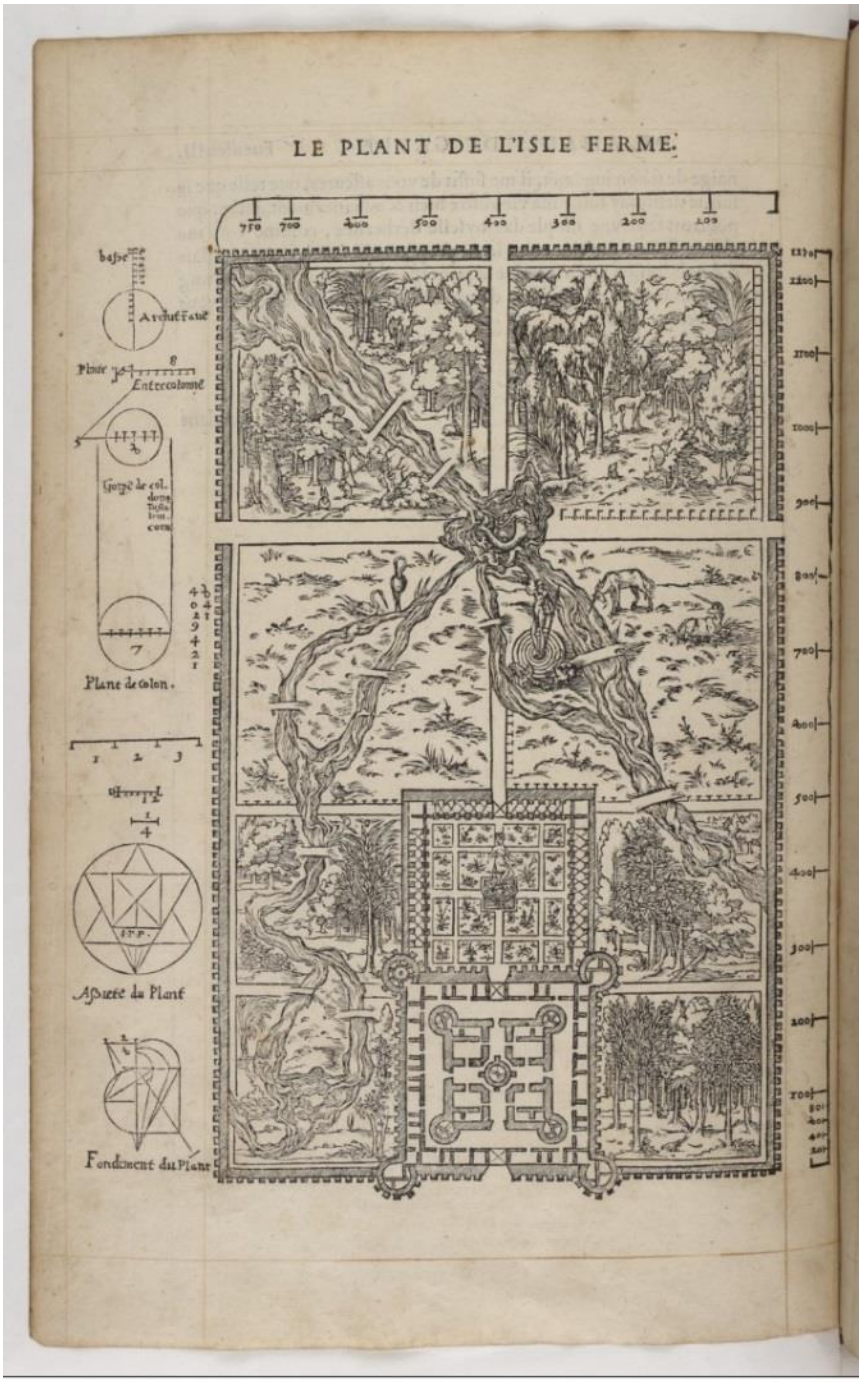

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« Le plant de l'Isle ferme », le quart livre de Amadis de Gaule, xylographie, traduction de Nicolas de Herberay des Essarts, Paris, 1542, f° III v°, © Gallica, Bibliothèque Nationale de France

Figure 175 : *L'Isle ferme et le château de Chenonceau, xylographie (1542) et plan (v.1547-1560)*

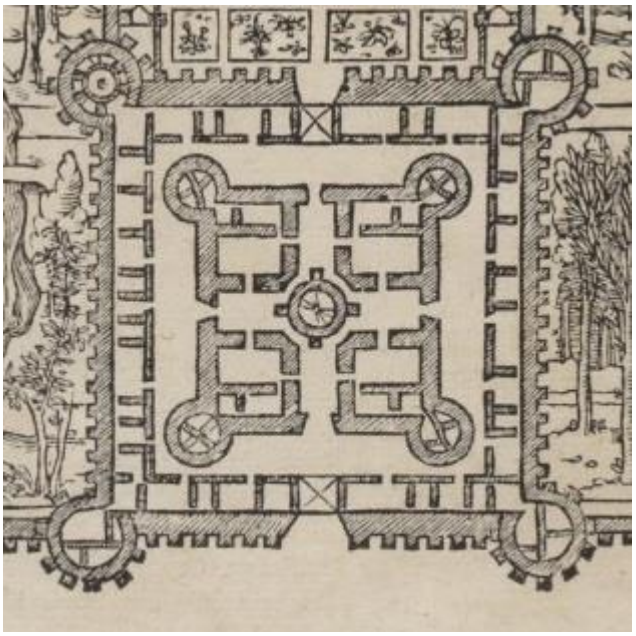

« Le plant de l'Isle ferme », détail, le quart livre de Amadis de Gaule, xylographie, traduction de Nicolas de Herberay des Essarts, Paris, 1542, f° III v° © Gallica, Bibliothèque nationale de France

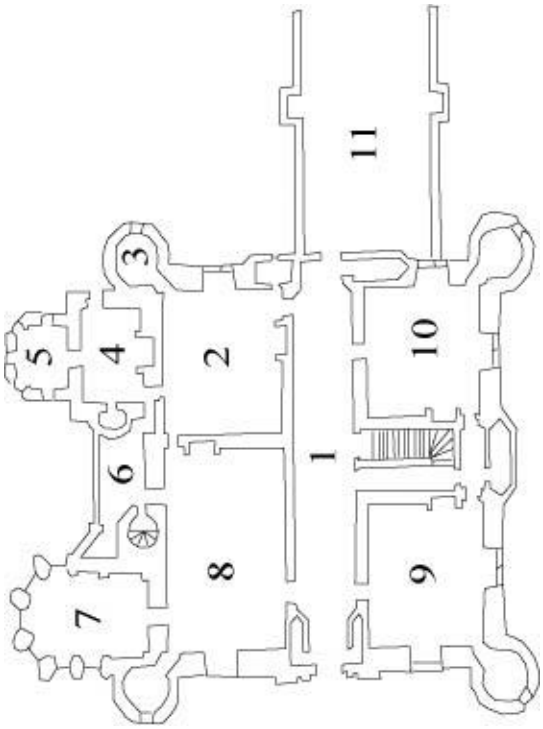

Plan du Château de Chenonceau, rez-de-chaussée, v.1547-1560, plan basé sur Jacques Androuet Du Cerceau, plan du château de Chenonceau, *Les plus excellents bâtiments de France*, 1576-1579, Paris, Ecole nationale des Beaux-Arts, côte Les 1594-1595[1338]

[1338] La légende de ce plan a été fourni précédemment fig. 28.

Figure 176 : *Le bain de Diane, huile sur bois, François Clouet, vers 1565*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://www.photo.rmn.fr/C.aspx?VP3=SearchResult&VBID=2CO5PCHLIUMJ2&SMLS=1&RW=1600&RH=770

Le bain de Diane, François Clouet, huile sur bois, vers 1565, 1330 x 1920, Rouen, Musée des Beaux-Arts, n° d'inventaire 846.1. © RMN-Grand Palais / image RMN-GP

Figure 177 : *Fontaine de Diane provenant du château d'Anet, marbre anonyme, milieu du XVI*^{e} *siècle*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=car_not_frame&idNotice=1870&langue=fr

Fontaine de Diane provenant du château d'Anet, anonyme, milieu du XVI^{e} siècle, marbre, 2,11 m x 2,58 m x 1,34 m, Paris, musée du Louvre, M.R. 1581, M.R. sup 123. © 1996 Musée du Louvre / Pierre Philibert.

Figure 178 : *La Vénus Borghese, marbre, anonyme, II^e – III^e siècle*

Diffusion de l'image non autorisée

Consultable via le lien suivant :

http://www.photo.rmn.fr/C.aspx?VP3=SearchResult&VBID=2CO5PCHLIDBPW&SMLS=1&RW=1600&RH=770

La Vénus Borghese, anonyme, marbre, 1, 82 m, II^e – III^e siècle, Paris, musée du Louvre, inv. MA 369. © Photo RMN / Hervé Lewandowski

UNIVERSITÉ FRANÇOIS – RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Sciences de l'Homme et de la Société »

Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance

THÈSE présentée par :

Diane Brochier

soutenue le : **27 janvier 2017**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François – Rabelais de Tours**

Discipline/ Spécialité : Histoire de l'art/Renaissance

D'Azay-le-Rideau à Chenonceau :

l'eau et la mise en scène de l'ensemble château-jardin à la Renaissance

(1513-1560)

Tome 3 : Annexes et pièces justificatives

THÈSE dirigée par :

Monsieur SALAMAGNE Alain Professeur d'Histoire de l'art médiéval, Université François Rabelais de Tours

RAPPORTEURS :

Madame BAUDOUX Laurence Maître de conférence habilité en Histoire de l'art moderne, Université d'Arras

Madame ROUSTEAU-CHAMBON Hélène Professeur d'Histoire de l'art moderne, Université de Nantes

JURY :

Madame BAUDOUX Laurence Maître de conférence habilité en histoire de l'art moderne, Université d'Arras

Madame CHOMARAT Catherine Professeur en sciences de l'art, Université de Valenciennes

Monsieur FIGEAC Michel Professeur d'Histoire moderne, Université de Bordeaux III

Madame ROUSTEAU-CHAMBON Hélène Professeur d'Histoire de l'art moderne, Université de Nantes

Monsieur SALAMAGNE Alain Professeur d'Histoire de l'art médiéval, Université François Rabelais de Tours

Table des annexes

Annexe 1 : arbre généalogique de la famille Berthelot..... 536
Annexe 2 : arbre généalogique de la famille Bohier..... 537
Annexe 3 : Compte du parterre : totaux des recettes et dépenses (1551-1555)..... 538
Annexe 4 : tableau chronologique des comptes de construction du parterre de Diane de Poitiers au château de Chenonceau (1547-1559) 539
Annexe 5 : Statistiques des journées des ouvriers du chantier du parterre de Diane de Poitiers par catégorie de métiers et par année (1551-1557) 540
Annexe 6 : Tableau récapitulatifs des journées et salaires des ouvriers par corps de métier (1551-1557)..... 542
Annexe 7 : Coût total approximatif des matériaux du chantier du parterre de Diane de Poitiers (1547-1559)..... 549
Annexe 8 : Coût du chantier du parterre de Diane de Poitiers au château de Chenonceau (1551-1559)..... 550

Annexe 1 : arbre généalogique de la famille Berthelot

La Famille Berthelot

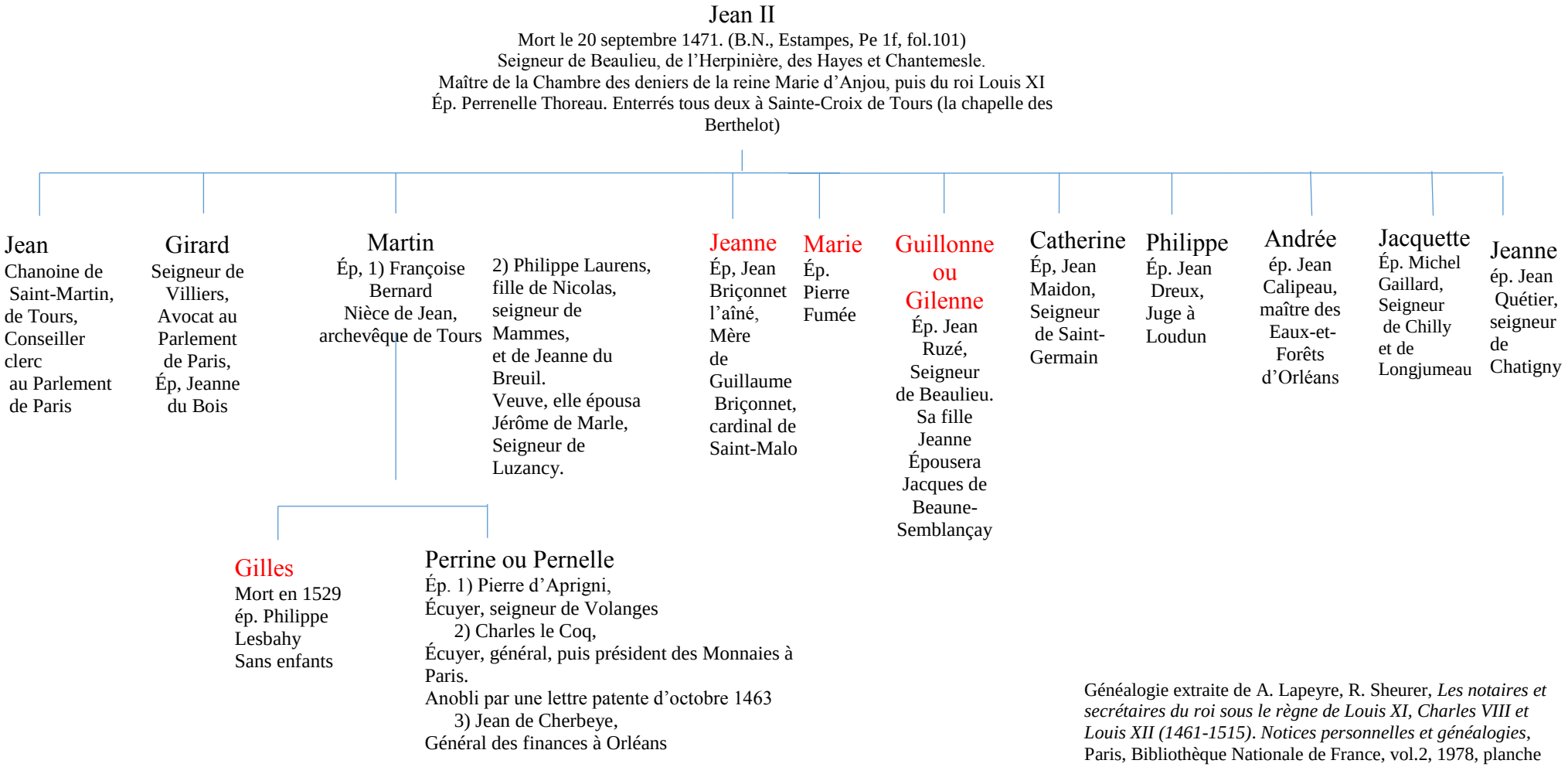

Généalogie extraite de A. Lapeyre, R. Sheurer, *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogies*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, vol.2, 1978, planche XIII.

Annexe 2 : arbre généalogique de la famille Bohier

Généalogie extraite de A. Lapeyre, R. Sheurer, *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogies*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, vol.2, 1978, planche XIII.

La Famille Bohier

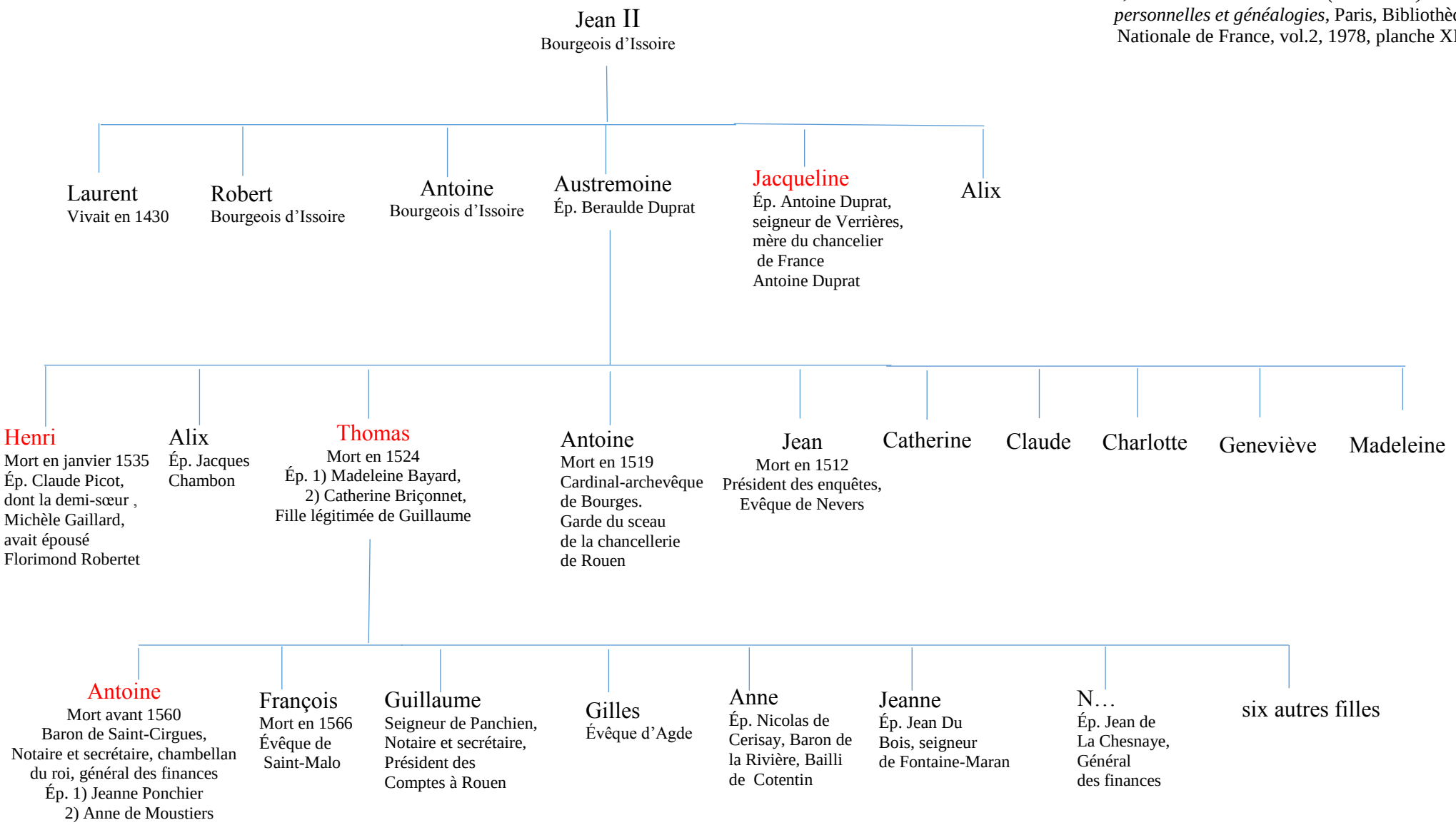

Annexe 3 : Compte du parterre : totaux des recettes et dépenses (1551-1555)

	Compte du parterre (1551-1553)	**Compte du parterre (1554-1555)**
Total des recettes mentionné par André Bereau	3 251 livres	Pas de recettes
Total des dépenses mentionné par André Bereau	3 555 livres	1 195 livres 5 sols 10 deniers
Total des recettes calculé d'après la somme des articles du compte	3 251 livres	Pas de recettes
Total des dépenses calculé d'après la somme des articles du compte	3 085 livres 4 sols 10 deniers	1 201 livres 17 sols 11 deniers

Annexe 4 : tableau chronologique des comptes de construction du parterre de Diane de Poitiers au château de Chenonceau (1547-1559)

Intitulé du compte et date à laquelle il est rend	Années couvertes
« Compte de régie » rendu le 25 septembre 1549	1547
« Compte de régie » (1ère partie) rendu le 21 avril 1554	1549-1553
« Compte de régie » (2e partie) rendu le 27 avril 1556	1553-1554
« Compte du parterre » (1ère partie) rendu le 18 avril 1554	1551-1553
« Compte du parterre » (2e partie) rendu le 24 avril 1556	1554-1555
« Compte du pont » (1ère partie) rendu le 8 février 1558	1554-1555
« Compte du pont » (2e partie) rendu le 27 janvier 1561	1558-1559
« Compte de régie » rendu le 11 février 1558	1556-1557

Annexe 5 : Statistiques des journées des ouvriers du chantier du parterre de Diane de Poitiers par catégorie de métiers et par année (1551-1557)

	1551	**1552**	**1553**	**1554**	**1555**	**1556**	**1557**		**Total**
Maçons	283	300	989	377,5	121,5	3	0		2074
Charpentiers	225	0	0	0	0	0	0		225
Bêcheurs	384	59	0	0	0	0	0		443
Jardiniers	0	90[1339]	199	5	0	1	2		297
Femmes	0	0	0	0	0	0	27		27
Gazonneurs	0	81	0	0	72	0	0		153
Transports[1340]	38,5	311,5	92,5	0	69	0	0		511,5
Manœuvres	2687	2110	1683	1820,5	394[1341]	∗[1342]	0		8694,5
Ouvriers dont la qualité n'est pas spécifiée	170	860	203	59	88	4	144		1520

[1339] Ce chiffre ne tiens pas comptes des cent quatre-vingt-dix-neuf journées travaillées par Charlot Guérin, jardinier, entre le 25 septembre 1552 et le 10 juin 1553 que nous avons choisi de reporter sur l'année 1553.

[1340] Le nombre des journées relatives au transport des matériaux nécessaires à la construction du parterre de Diane de Poitiers doivent être pris avec précaution. En effet, plusieurs transports sont exprimés en tomberées, charretées, en tours ou voyage et non en journées. Ils seront intégrés au tableau relatif au coût des matériaux.

[1341] Ce chiffre est à prendre avec précaution car un article du compte tenu par André Bereau explique que 99 journées de manœuvres ont débutées la semaine d'avant Noël 1555 et ont finis la semaine du 10 février 1556, une partie de ces journées ont donc été effectuées à la fin de l'année 1555 (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 164).

[1342] ∗ : dans le compte du pont (*Archives du château de Chenonceau*, tome 23), le receveur précise la dépense faite pour les « journées des manœuvres qui ont vacqué durant les mois de may, juing, juillet, aougst septembre, octobre, novembre, décembre mil cinq cens cinquante six pour les bastiments durant ledict temps à Chenonceau, que pour avoir labouré aux jardins ». L'article de comptabilité ne détaille cependant pas le nombre de journées travaillés par les manœuvres, ni le salaire que ces derniers ont reçus (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 212).

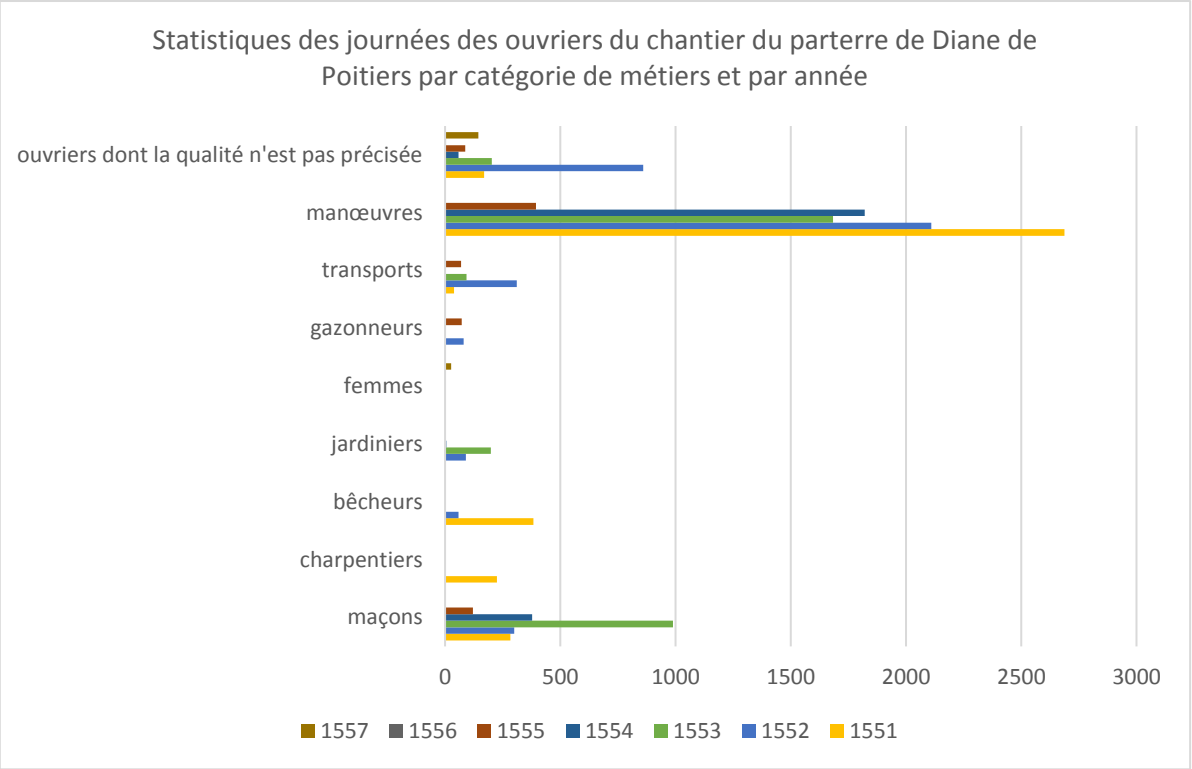

Graphique des Statistiques des journées des ouvriers du chantier du parterre de Diane de Poitiers par catégorie de métiers et par année

Annexe 6 : Tableau récapitulatifs des journées et salaires[1343] des ouvriers par corps de métier (1551-1557)

Activité /mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**
Maçons									46 (4 s)	193 (4 s)	44 (4 s)	
Charpentiers						58 (4 s)	68 (4 s)			101 (5 s) 2 (4 s)		
Manœuvres						439 (3s), 125 (3s 4d)	603 (3 s 4 d)	227 (3s 4d) 148 (3s)	138 (3 s) 17 (2s 6d)	788 (2s 6d)	161 (2s 6d)	22 (2s 6d)
Bêcheurs						34 (4 s)	105 (4s)	97 (4s)	38 (4s)	100 (4 s)	10 (4 s)	
Jardiniers												
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée					12 (3s)	46 (3s), 1 (4s)	5 (4 s)	5 (4s)	26 (4 s)	66 (4 s)	10 (4 s)	

Tableau récapitulatifs des journées et salaires[1344] des ouvriers par corps de métier pour l'année 1551

[1343] Le salaire des ouvriers est exprimé en sols (s) et deniers (d)
[1344] Le salaire des ouvriers est exprimé en sols (s) et deniers (d)

Activité /mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Maçons			6 (4 s)		80 (4 s)	24 (4s)		108 (4s)	82 (4 s)			
Manœuvres		15 (2s 6d)	188 (3s)	385 (3s)	483 (3 s) 13 (3s 6d)	4 (3s 6d) 78 (3s)		13 (3s 6d) 515*[1345] (3s)	3 (3s 6d) 413*(3 s)			
Bêcheurs				5 (4 s)	11 (4s)			19 (4s)	24 (4s)			
Gazonneurs			15 (4s) 15 (3s 6d)	4 (3s) 14 (3s 6d) 20 (4s)	3 (4s) 6 (3s 6d)			4 (3s 6d)				
Jardiniers		8 (8s)			2 (3s 6d) 1 (3s)	1 (3s) 74 (du 5 juin au 16 septembre à 4s) 5 (4s) 199 (du 25 septembre 1552 au 10 juin 1553 à 4s)						
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée	164 (2s 6d)	181 (2s 6d)	194 (2s 6d)	6(4s) 3 (3 s 6 d)	15 (4s) 8 (3s 6d) 26 (3s)			6 (3s 6d) 200 (3s) 20 (4s)	21 (3s) 16 (4s)			

Tableau récapitulatifs des journées et des salaires des ouvriers par corps de métier pour l'année 1552

[1345] * : ces chiffres sont à prendre avec précaution car au sein de la comptabilité d'André Bereau, certains salaires de manœuvres ont été raturés mais pas les noms des ouvriers qui y sont attachés.

Activité /mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	
Maçons			50 (5s) 239 (4s)	16 (5s) 216 (4s)	46 (5s) 371 (4 s)	6 (5 s) 45 (4s)							
Manœuvres			671(3s)	520 (3s)	492 (3s)	104 (3s)							
Jardiniers	199 (du 25 septembre au 10 juin à 4s)												
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée					99 (4s)								

Tableau récapitulatifs des journées et des salaires des ouvriers par corps de métier pour l'année 1553

Activité /mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Journées dont seule l'année est précisée**
Maçons										11 (5s) 108, 5 (4s)	178 (4 s)	80 (4 s)	
Manœuvres								325.5 (3s)	266 (3s)	864 (2s 6 d)	365 (2s 6d)		
Jardiniers			5 (4s)										
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée								51 (3s)	6 (4s) 40 (4s)				

Tableau récapitulatifs des journées et des salaires des ouvriers par corps de métier pour l'année 1554

Activité /mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Journées dont seule l'année est précisée**
Maçons				29, 5 (4s)					5 (5 s) 80 (4s)				3 (4 s)
Manœuvres				141 (2s 6d)					123[1346]		130 (2s 6d)	99[1347] (2s 6d)	
Gazonneurs				22 (2s 6d)							50 (4s)		
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée						67 (2s 6d)			10 (10s) 3 (2s 6d)				8 (2s)

Tableau récapitulatifs des journées et des salaires des ouvriers par corps de métier pour l'année 1555

[1346] Au cours du mois de septembre, seul le nombre de journées travaillés par les manœuvres est indiqué dans les articles de comptabilité d'André Bereau ; le salaire n'y est donc pas précisé.

[1347] Ce chiffre doit être pris avec précaution : « En la sepmaine de davant Noel dernier, en la sepmaine du premier jour de janvier et en la sepmaine commenczans le dixiesme febvrier, ont esté emploiées quatre vingts dix neuf journées de manœuvres » (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 164)

Activité /mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Journées dont seule l'année est précisée**
Maçons													3 (4 s)
Manœuvres					Le compte indique que les manœuvres ont travaillé des mois de mai à décembre mais sans donner le détail du nombre de journées, ni du salaire perçu								
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée												4 (2s)	

Tableau récapitulatifs des journées et des salaires des ouvriers par corps de métier pour l'année 1556

Activité /mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Journées dont seule l'année est précisée**
Maçons													
Manœuvres													
Jardiniers			2 (2s 6d)										
Femmes				7 (16d)	20 (16d)								
Ouvriers dont la qualification n'est pas spécifiée	13 (2s)	13[1348] 28 (2s 6d) 19 (2s)	7 (2s) 29 (2s 6d)	15 (2s 6d)	15 (2s 6d)	12 (2s)							

Tableau récapitulatifs des journées et des salaires des ouvriers par corps de métier pour l'année 1557

[1348] « Les unze et douziesme jours dudict mois an susdict ont esté emploiées treize journées d'hommes à arrascher des ormeaulx et pour ce faire furent le journalliers à Noizay distans de Chenonceau de deux lieues ou environ, ausquelz a esté paié la somme de trente neuf sols tournois » (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 216).

Annexe 7 : Coût total approximatif des matériaux du chantier du parterre de Diane de Poitiers (1547-1559)

	1547	1548	1549	1551	1552	1553	1554	1555	1556	1557	1558
Charpenterie			5s					30s			
Serrurerie					25s						
Pierres, moëllons, terres et fumiers				197l 12s 7d	39l 13s 10d	101l 13s	213l 9s 6d	4l 2s 6d	8l 1s		
Fontaine et hydraulique							60l		262l		30l
Plantations					5l 18s	10s	112l		5l 16s 5d	22l 9s 2d	
Fer		15s 12d			1l 18d	35s 4d		30s			
Bois						25s		6l 7s 6d			
Transport[1349]					240l 16s 17d	35l 4s 8d		102l 22s 15d	15s 4d	4l 12s	
Divers (cordes, scies, etc)					53s 22d	178l 11s		201l 14s			
Total	0	15s 12d	5s	197l 12s 7d	291l 9s 11d	318l 19s	385l 9s 6d	318l 5s 5d	275l 32s 4d	26l 21s 9d	30l
Coût total approximatif des matériaux	1846l 11s 6d										

[1349] Le calcul du coût des transports de matériaux a été calculé en excluant le paiement des journées des ouvriers effectuant les transports, seuls les articles mentionnant les matériaux ont été pris en compte. Les journées ont été prises en compte dans le tableau de l'annexe 5.

Annexe 8 : Coût du chantier du parterre de Diane de Poitiers au château de Chenonceau (1551-1559)

	1551-1553	**1554-1555**	**1556-1557**	**1557-1559**		**Coût total approximatif du parterre de Diane**
Dépenses	3085 livres 4 sols 10 deniers	1 201 livres 17 sols 11 deniers	933 livres 8 sols 8 deniers	72 livres		5 292 livres 11 sols 5 deniers

Table des pièces justificatives

Pièce justificative 1 : Foi et hommage rendus par les seigneurs d'Azay-le-Rideau, les 13 juillet 1392, 14 juillet 1405 et 26 novembre 1510 553

Pièce justificative 2 : Extraits de l'inventaire des titres de la terre d'Azay-le-Rideau, récolé vers 1790 par le feudataire du marquis de Biencourt 559

Pièce justificative 3 : Procuration pour la ratification de la vente de la rente de trois cent livres assise sur la terre du Plessis-Allais, détenue par Antoine Loubbe à Gilles Berthelot (6 octobre 1501) 569

Pièce justificative 4 : Sentence provisionnelle de la demande de retrait lignager introduite par Charles de Boisjourdain sur la terre et seigneurie d'Azay-le-Rideau (2 avril 1505) 573

Pièce justificative 5 : Inventaire des titres de la terre d'Azay-le-Rideau détenus par les Berthelot, XVe-XVIe siècle 577

Pièce justificative 6 : Extrait de la « déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ses dépendances » rédigée par Gilles Berthelot (v. 1520) 581

Pièce justificative 7 : Lettre de don de la terre d'Azay-le-Rideau à Antoine Raffin (juin 1528) 589

Pièce justificative 8 : Extrait du décret d'adjudication de la terre d'Azay-le-Rideau (1534-1789-1790) 593

Pièce justificative 9 : Extrait de l'aveu rendu au roi par Antoine Raffin, sénéchal d'Agenais et de Gascogne (15 mars 1540) 597

Pièce justificative 10 : Extrait de l'aveu rendu au roi par Henri-François, marquis de Vassé, le 1er septembre 1670 601

Pièce justificative 11 : Extrait de l'inventaire des titres détenus par les seigneurs de Chenonceau (1433-1512) 613

Pièce justificative 12 : Lettres patentes de Louis XII portant érection de la châtellenie de Chenonceau (février 1514) 623

Pièce justificative 13 : Extrait de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chenonceau rendu par Thomas Bohier (18 mai 1523) 629

Pièce justificative 14 : Acte de prise de possession de la terre et seigneurie de Chenonceau par Philibert Babou de la Bourdaisière au nom de François I^{er} (11 février 1535) 637

Pièce justificative 15 : Acte de donation de la terre et seigneurie de Chenonceau faite par Henri II à Diane Poitiers (juin 1547)..... 641
Pièce justificative 16 : Procès-verbal d'enregistrement de la donation faite par Henri II de la terre de Chenonceau à Diane de Poitiers (1er juillet 1547)..... 645
Pièce justificative 17 : Attache émise par le bureau des finances de Tours, enterinant la donation de la terre et seigneurie de Chenonceau par le roi à Diane de Poitiers (17 juin 1547) 651
Pièce justificative 18 : Arrêt d'Entérinement de la chambre des Comptes de Paris de la donation de la terre de Chenonceau faite par le roi à la Duchesse de Valentinois (15 juin 1547) 653
Pièce justificative 19 : Inventaire des meubles de Diane de Poitiers (1er juillet 1547)..... 655
Pièce justificative 20 : Édition de la comptabilité du « compte de régie » des années 1548-1555 relative aux travaux effectués dans le parterre de Diane (1548-1555)..... 661
Pièce justificative 21 : Édition de pages non publiées par l'abbé Chevalier, issues du « compte du parterre, tome 21 des archives du Château de Chenonceau (1551-1555) 663
Pièce justificative 22 : Extraits du « compte du pont », pièces relatives au parterre de Diane de Poitiers (1556-1559)..... 990
Pièce justificative 23 : Quittances pour le paiement de la fontaine réalisée par Cardin de Valence (1556-1559)..... 1012
Pièce justificative 24 : Lettre au trésorier, Simon de Goilles, relative au marché passé avec Jacques Chanterel, maçon pour l'érection du pont galerie du château de Chenonceau (23 septembre 1557) 1014
Pièce justificative 25 : Brevet du roi acordant à Diane de Poitiers de couper des chênes dans la forêt de Montrichard pour construire le pont-galerie du château de Chenonceau (10 juin1557) 1016
Pièce justificative 26 : Devis des travaux de construction du pont-galerie du château de Chenonceau (27 juillet 1557) 1018
Pièce justificative 27 : Procès-verbal de réparation des douves et écluses du parterre de Diane de Poitiers (23 août 1586) 1024

AZAY-LE-RIDEAU

Pièce justificative 1 : Foi et hommage rendus par les seigneurs d'Azay-le-Rideau, les 13 juillet 1392, 14 juillet 1405 et 26 novembre 1510

Original : *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, fonds d'Azay XIV^e^ – XVIII^e^ siècle (Archives personnelles, familiales et seigneuriales), côte 23J1, Tours, cahier en papier, non folioté, de 8 pages.

13 juillet 1392, Saint-Germain-en-Laye/14 juillet 1405, Paris/26 novembre 1510, Blois

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent dans les fonds d'origines privées (série J), un fonds relatif à la terre et seigneurie d'Azay-le-Rideau pour la période s'étendant du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle (série 23J). Il regroupe des archives personnelles, famillliales et seigneuriales relatives aux propriétaires et à la terre d'Azay-le-Rideau. Dans ce fonds, sont conservés les copies des foi et hommage rendus par plusieurs seigneurs de la terre d'Azay. Parmi eux, figurent dans un cahier papier de huit pages, non foliotés, ceux de Béraud II (1333 - 17 janvier 1399) et de son fils Beraud III (v. 1380 - 28 juillet 1426) qui portèrent successivement les titres de dauphin d'Auvergne et de comte de Clermont et furent seigneurs de la terre d'Azay-le-Rideau respectivement de 1392 à 1399 et de 1399 à 1422. Béraud II rend hommage au roi le 13 juillet 1392, « en la Chambre des Comptes du Roi » à Saint-Germain-en-Laye. Son fils Beraud III rend quant à lui hommage le 14 juillet 1405 à Paris. La copie de ces documents semblent avoir été effectuée au XVI^e^ siècle peut-être à la demande de Gilles Berthelot lorsqu'il rédige à son tour, une lettre d'hommage rendu au roi pour la château d'Azay-le-Rideau.

Nous éditerons l'ensemble de nos documents selon les normes proposées par Bernard Barbiche et Monique Châtenet[1350].

[1350] Bernard Barbiche (dir.), Monique Châtenet (dir.), *L'édtion des textes anciens, XVI^e^-XVII^e^siècle*, Paris, 1993, 2^e^ édition.

[p.1]

< [en haut du document, d'une écriture du XVIII^e siècle[1351] :]cote 1^ère >

<[dans la marge, d'une écriture du XVIII^e siècle :] 13 juillet 1392, foy et hommage lige de la terre d'Azay, rendue au Roy par Bérault, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, autre du 14 juillet 1405, autre du 26 novembre 1510 par Gilles Berthellot>

Extraict faict en la Chambre des Comptes du Roy, notre sire a partir des ordonnances de nos siervice d'icelle escripte en la marge du hault de la requeste cy dessus transcripte des hommaiges faictz au Roy, nostre syre par les seigneurs d'Azay-sur-Yndre desquelz hommaiges les desclarations s'ensuyvent. Et premièrement, s'ensuict la déclaration de l'hommaige faict au Roy, nostre syre, par Berauls Dauphin d'Auvergne, conte de Clermont[1352] et sieur du chastel, ville et chastellenye d'Azay-sur-Yndre[1353] duquel hommaige la teneur est telle :

Charles par la grace de Dieu, roy de France à noz amez et féaulx gens de noz comptes et trésoryers à Parys et au bailly de Tourayne et des ressorts et examptions d'Anjou, de Poitou et du Mayenne[1354] ou a son

[p.2]

lieutenans ; sallut et dillection. Scavoyr vous faysons que nostre cher et feal cousin, Berauls, dauphin d'Auvergne, conte de Clermont, nous a aujourd'huy faict foy et hommage lige des chasteaulx, chastellenye, terres et aultres choses cy apres desclarées.

[1351] Cet ajout est sans doute dû au feudataire du marquis de Biencourt pour lequel un récollement des archives du château d'Azay-le-Rideau a été effectué en 1790.

[1352] Il s'agit de Beraud II, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont (1333-1399) époux de Marguerite de Sancerre, comtesse de Sancerre et dame de Sagnonne. Selon Jacques-Xavier Carré de Busserolles Marguerite, mère de Beraud d'Auvergne, avait reçu la seigneurie de son père Jean III de Sancerre, baron de la Haye et de Saint-Michel-sur-Loire qui devint seigneur d'Azay-le-Rideau en 1379. Jacques-Xavier Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine,* Tours, 1878-1884, vol. 1, p. 101.

[1353] Azay-le-Rideau est alors appellée « Azay-sur-Yndre ».

[1354] Jean L. Chalmel explique que Charles de Valois ayant reçu les apanages d'Anjou et du Maine établit le premier bailli de Touraine « pour connaître des causes des exempts et privilégiés de ces deux provinces, ce qui s'éxécuta tant qu'elles furent l'apanage du duc d'Anjou, mais quand la Touraine devint apanage à son tour, les rois établirent un juge spécial pour connaître des causes des privilégiés des trois provinces sous le titre de bailli des exemptions des ressorts de Touraine, d'Anjou et du Maine (…) le bailli aura son siège à Tours ou à Château-neuf et qu'il placera dans les autres lieux un lieutenant avec des notaires et des sergens. Peu de temps après que la Touraine eut été réunie à la Couronne, ce fut le bailli de Touraine qui fut en même temps bailli des exemptions ». Jean L. Chalmel, *Histoire de Touraine : depuis la conquête des Gaules par les romains jusqu'à l'année 1790,* s.d., 1814, vol. 1 p. 396-397.

C’est assavoyr du chastel, chastellenye et baronnye de Mermande[1355] et des appartenances du chastel et chastellenye de la Haye-en-Touraine[1356], du chastel, <[dans la marge d’une écriture du XVIII[e] siècle :] Azay> ville et chastellenye d’Azay-sur-Ayndre, de la ville et chasteau de Sainct-Michel-sur-Loire[1357] et de l’ostel de la Vanderne[1358] ; et du chastel de Lyon[1359] de Chozelles-Savary[1360] et de toutes leurs appartenances. Auxquelz foy et hommaige nous l’avons receu sauf nostre droict de l’aultruy. Cy vous mandons a chacun de vous, si connue a luy appartiendera que nostre dict cousin pour cause dudict hommaige non faict vous ne mollestez ou empeschez ou souffrez estre mollesté ou empesché en aulcune manière, mais sur aucunnes de ces choses estant ou sont pour ce prinses, arrestées ou empeschées luy mectez des fautez, mectre a plaine deslivrance. Donné a Sainct Germain en Laye, le XIII[e] jour de juillet, l’an de grace mil troys cent

[p.3]

quatre vingt douze et le douziesme de nostre regne, ainsy par le roy obiay.

[1355] La baronnye de « Mermande », aussi orthographiée « Marmande », se situait sur le territoire de l’actuelle commune de Marigny-Maramande (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-de-Touraine). Elle faisait autrefois partie de l’élection de Loudun et du duché de Tours. Cette baronnie était la propriété de Marguerite de Sancerre, épouse de Béraud II. Jean L. Chalmel, *Histoire de Touraine : depuis la conquête des Gaules par les romains jusqu’à l’année 1790,* s.d., 1814, vol. 3, p. 171-175.

[1356] La châtellenie de « la Haye-en-Touraine », aussi appelée « la Haye-Descartes » s’étandait sur le territoire de l’actuelle commune de Descartes (Indre-et-Loire, cant. Descartes), située à l’entrée de la vallée de la Creuse tourangelle. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d’Indre et Loire*, Tours, 1878-1884, tome III, p. 313.

[1357] Le château de Saint-Michel-sur-Loire (Indre-et-Loire, cant. Langeais) était situé sur la commune éponyme qui se trouve sur la rive droite de la Loire, entre Langeais et Saint-Patrice et face à celle de Bréhémont de l’autre côté du fleuve.

[1358] Nous n’avons pas réussi à localiser ce lieu.

[1359] *Id.* note précédente.

[1360] Il s’agit peut-être du château de Chezelles, situé sur l’actuelle commune de Chezelles (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-en-Touraine). Chezelles constituait un fief relevant du château de Chinon. Une forteresse établie à l'emplacement du château actuel est mentionnée dans un acte de 1397. La chapelle aurait été fondée en 1448 par Guillaume Beslier grand veneur de France et gouverneur de Chinon en 1415-1428 et son épouse Annette de Maillé. En 1487 Charles de Maillé rend aveu au comte de Chinon pour "son châtelet ou forteresse de Chézelles fortifié à double fossé, ayant fausse braye, murailles anciennes et pont-levis, ensemble de basse cour ayant muraille crénelée, une fuye dans le clos de vigne, le bourg de Chézelles dans lequel est l'église de sa fondation, la halle, ledit bourg sciemment fortifié de barrieres et de murailles avec droit de gué et de garde." Après les Maillé, le fief passe aux Raynier en 1540. Un aveu de Dimanche du Raynier, écuyer, seigneur de Chézelles, rendu au roi en 1611 nous apprend que le château est "garni d'arbalètes, cannonières, douves tout alentour...". Notice éditée par le service régional de la région Centre, consulté sur la base de donnée Mérimée, le 22/11/15, sur : www.culture.gouv.fr

Item s'ensuict une aultre lettre d'hommaige faicte par Berauls[1361], dauphin, comte d'Auvergne et de Clermont et de Sancerre, des seigneuryes d'Azay, icelle hommaige faict le quatorziesme jour de juillet mil quatre cent et cinq. De laquelle teneur est telle :

Charles par la grâce de Dieu, roy de France à nos amez et feaulx gens de nos comptes et trésoriers a Paris, au bailly de Tourayne et de ressors des examptions d'Anjou, du Mayenne et de Poictou ; et a nostre recepveur oudict baillyage ou a leurs lieutenant, sallut et dillection. Scavoyr vous faysons que nostre cher et aimé cousin Berrault, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre nous a aujourd'huy faict hommaige de entré en nostre foy des terres, chasteaulx, et chastellenye de Mermande, de la Haye, de Cravant[1362], d'Azay-sur-Aindre, de Sainct Michel sur Loire ainsi que l'hostel de la Venderne et du fort de Chezolles[1363] et de leurs appartenances et appendances a luy naguere donnez et

[p.4]

transporteez par nostre cher et aimé cousin ce dauphin d'Auvergne, comte esdictz lyeux Sancerre. Et lesquelles foy et hommaige, il nous estoyt transfayrés a cause de nostre duché de Touraine. Aulxquelz foy et hommaige nous avons receu sauf nostre droict de l'aultruy. Ci vous mandons, et expessemens commandons de chacun de vous si comme a luy appartiendera que pour cause dudict hommaige non faict vous ne contraignez, ne mollestez, ne souffryr nostre dict cousin estre constrainct ne mollestez en quelque sorte que ce soyt, mays si cesdictes terres ou aulcunes d'icelles ou quelconcques choses que ce soyt du syen estre dict saysyes, arrestéez ou myses en nostre main pour cause dudict hommaige a nous non faict luy mectez ou faictez mectre a plaine deslivrances tantost et sans aulcun dellay. Donné a Parys le quatorziesme jour de juillet l'an de grace mil quatre cent et cinq et de nostre regne le vingt cinquiesme.

Aultre foy par moy aussy signé par ledict Roy, pré[1364] dudict plusyeurs chambellans ; et rescripte a son commandement sellon la correction, aussy signé F. de Rouvre.

Item s'ensuict les lectres de rescript des souffrances

faictes par le roy nostre syre, a Berault,

[1361] Il est cette fois, question de Beraud III (v. 1380 – 28 juillet 1426) qui succède à son père en tant que dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et seigneur d'Azay-le-Rideau, il reçoit en outre de sa mère Marguerite le comté de Sancerre.

[1362] Le château de Cravant se situe sur le territoire de l'actuelle commune de Cravant-les-Coteaux (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-en-Touraine). La châtellenie de Cravant avait droit de haute et moyenne justice et relevait du roi, à foi et hommage lige, à cause de son château de Chinon. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre et Loire,* Tours, 1878-1884, tome II, p. 415.

[1363] Il s'agit de la fortersse de Chezelles que nous avons évoquée plus haut.

[1364] « Pré » doit ête compris au sens de « après ».

[p. 5]

dauphin d'Auvergne et comte de Clermont et sieur dudict Azay de non bailler le desnombrement des lyeulx et places contenues et desclarées en cesdictes lectres de rescript desquelles la teneur est telle :

Charles par la grace de Dieu, roy de France, a nos amés et féaulx gens de noz comptes et trésoryers a Paris et au bailly de Touraine et de ressors des examptions d'Anjou, de Poictou et du Mayenne ou son lieutenant ; sallut et dillection. Savoyr vous faisons que pour certaynes causes des conssydérations qui a ce nous ons mets et mesmes nous avons donné et octroyé, donnons et octroyons de graces especialles par ces présentes a nostre cher et féal cousin Berault, dauphin d'Auvergne, conte de Clermont, treuve respit des dellaracions (*sic*) de non bailler le desnombrement des chasteaulx et chastellenye, terres et aultres choses cy apres desclarees. C'est assavoyr du chastel, chastellenye et baronnye de Mermande et des appartenances du chastel et chastellenye de la Haye

[p.6]

<[en retrait dans la marge :] azay> en-Touraine et du chastel, ville et chastellenye de Azay-sur-Aindre de la ville et chastellenye de Sainct-Michel-sur-Loire, de l'hostel de la Vanderne et du chastel de Lyon, de Chezolles-Savary et de toutes leurs appartenances. Esquelz il nous a faict foy et hommaige jusques a ung an a compter de la dapte de ces présentes. Si vous mandons et a chacun de vous si connues a luy appartiendera que nostre présantes grace et octroy vous facyez nostre dict cousin joyr et vivre plainnement et paysiblement lesdicts temps durant et si aulcune chose du syen estoyt pour ce prinse, arrestee ou empeschee luy mectez ou faictez mectre tantost et sans dellay a plaine delivrance. Donné a Sainct-Germain-en-Laye, le XIII^{e} jour de juillet l'an de grace mil IIII^{C} IIII^{XX} et douze et le douziesme de nostre regne. Ainsy signé par le ~~roy~~ vous les dessus dicts grees[1365] de Langeais, de Meaulx et Maistre Oudard des Moullins, présent d'Érian.

Item, s'ensuict une aultre lectre d'ommaige faicte par maystre Gilles Berthellot, conseiller du roy, nostre syre et maystre des comptes a cause du

[p. 7]

[1365] greffiers ?

chastel, des chastellenyes, fiefs, terres et seigneurie d'Azay le Rydeau, ces appartenances et appandances ; le XXVI[e] jour de novembre, l'an mil cinq cens et dix de laquelle la teneur est telle :

Loys par la grace de Dieu, roy de France et a noz amez et feaulx conseillers, les gens de noz comptes et trezoriers a Paris, au bailly de Touraine ou son lieutenans, advocat procureur et recepveur en icelluy et a tout noz aultres justiciers, officyers et leurs lieutenantz et subztitudz ; Sallut et dillection. Scavoyr faysons a nostre amé et féal notayre et secrettayre maystre Gilles Berthellot, aussy nostre consseiller et maystre en nostre Chambre des Comptes a Paris ; nous ce jourd'huy faict en mains de nostre amé et féal chancellier les foy et hommaiges qu'il nous a foyt, tenu fayre pour rayson et a causes de son chastel, des chastellenyes, fief, terres, seigneuryes d'Azay le Rydeau, ces appartenances et despendances tenue et mouvans de nous a cause de nostre chastel, et chastellenye de Chinon duquel foy et hommaige nous faisons receu sauf nostre droict de l'aultruy ; et vous mandons de chacun de vous sy comme appartiendera et pour cause desdicts foy et hommaiges non faictz vous ne

[p.8]
mectez ou donnez audict Berthellot de sadicte terre et seigneurie d'Azay-le-Rydeau aulcun arrest saysys, trouble ou empeschement sy aulcun luy avoyt chalcun faict mis ou donné ou faict donné le reparez, mectez ou faictez reparez de nostre jurisdicion et ordhonnnance et sans dellay au premyer que faict et des cas ainsy nous playst-il. Par luy, faict et donné a Bloys, le vingt sixiesme jour de novembre l'an de grace mil cinq cens et dix et de nostre régne le troisiesme ainsy signé par le roy a votre rellation de Baillon.

Fauls recouvrir les originaux des présentes cy dessus en la Chambre des Comptes, et se pourons trouvés en la Chambre d'Anjou.
Fauls aussy recouvrir ung adveu rendu au roy par les seigneurs de Colombiers tenus du roy à foy et hommaige a cause de son chasteau de Tours.

Pièce justificative 2 : Extraits de l'inventaire des titres de la terre d'Azay-le-Rideau, récolé vers 1790 par le feudataire du marquis de Biencourt

Original : *Archives départemantales d'Indre-et-Loire*, moulin Boistard et îles de l'Indre, E 951, cahier n°2, cahier en papier non folioté.

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent dans la série E (familles) le chartrier de la terre d'Azay-le-Rideau. Le document que nous présentons est un récolement de l'inventaire des titres de propriété du Moulin Boitard et des terres alentours, effectué vers 1790 à la demande du marquis Charles de Biencourt. Il est indiqué sur la première page que le fond au moment où il a été recolé se composait de trois pièces de parchemin, et de quatre pièces de papier. Ce document composé d'un cahier papier, non folioté, montre que les filles de Jean du Puy du Fou furent propriétairs de la terre d'Azay-le-Rideau, celle-ci fut par la suite acquise sans doute par mariage, par Foulques de Boisjourdain, fils de Charles, identifié comme seigneur d'Azay-le-Rideau à partir du 4 juin 1468. Par ailleurs, il détaille la politique d'achat du couple Berthelot des parcelles de terres grevées de rente sur la seigneurie d'Azay-le Rideau. Celle-ci semble avoir été poursuivie par la suite, par Anthoine Raffin et sa femme Philippe de Bessay, après leur acquisition de la terre d'Azay-le-Rideau.

Certains des titres inventoriés par le feudataire du marquis de Biencourt dans ce document sont à présents perdus ou détruits.

[p.1[1366]]

[1366] Le document n'étant pas folioté la numérotation des pages du document est arbitraire et ne servira qu'à situer les extraits au sein du cahier.

Liasse 2e. Première partie de l'inventaire des titres de la terre d'Azay. Divisée en 2 parties.

La première composée des titres de propriété du moulin Boistard[1367] aujourd'huy détruit en majeure partie et réuny aux bosquets du château d'Azay

(…)

< [en retrait dans la marge :] **20 décembre 1446**>

Abandon par les filles Legallois Dupuys du Fou au sieur d'Aubigné et sa femme de deux moulins, se réservant pour elle[1368] la terre d'Azay, cote 1e.

[p.2]

< [en retrait dans la marge :] **17 juin 1468**>

Sentence du baillage de Chinon portant désistement par le nommé Rochelle, au proffit de Foulques de Boisjourdain, seigneur d'Azay de cinq quartiers de pré, prairie de devant le château, cote 3.

< [en retrait dans la marge :] **27 septembre 1475**>

Vente par Estienne Michel à Foulque de Boisjourdain de domaines et de droits qui ont été annexés au château, cote 4.

< [en retrait dans la marge :] Dernier août 1489>

Acquisition ~~Vente~~ par Roger Vuaulhtx de ~~Gilles~~ maître Martin Berthellot, de cinq quartiers de pré, situé prairie d'Azay et depuis annexés au château. cote 5

< [en retrait dans la marge :] **20 juin 1496**>

Ratiffication par la femme d'Estienne Angelier de la vente faite par Mary a Gilles Berthelot de 47 chaînées de terre annexée au château, cote 6.

< [en retrait dans la marge :] **27 mars 1497**>

[1367] Le moulin Boitard est peut-être le moulin qui était situé sur l'une des îles situées au sud du jardin du château et figuré sur deux plans routiers datés de 1760-1770 et de l'An XII (1804-1805). Ces îles furent asséchées et réunies au parc d'Azay-le-Rideau afin de créer le parc à l'anglaise sans doute à l'époque de Charles de Biencourt (1747-1824).

[1368] Le passage du pluriel au singulier par l'auteur de l'inventaire de 1791 est révélateur du fait qu'une seule des filles Du Puy du Fou a hérité de la terre d'Azay-le-Rideau. Il s'agit de Catherine qui l'apporte sans doute en dot à son mari Foulques de Boisjourdain. Casimir Chevalier (abbé), « Azay-le-Rideau au XVe et au XVIe siècle », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. II, 1873, p. 468.

Contrat de vente par Estienne Angelier de demy quartier de terre au desssus du puy de la Barbée[1369] réuny au château, joignant à la veuve Gatien Ouvrart, d'un long et d'un bout a André Lépiné d'autre long a la veuve Mathurin de la Gauldrée, et d'autre bout a la terre dudit vendeur, cote 7.

(…)

[p.9]

(…)

< [en retrait dans la marge :] **10e 8 décembre 1498**>

Bail a ferme par André Joubert et Cosme Barrier, marchands tanneurs demeurant ville d'Azay, a Gilles Berthellot de cinq quartiers de pré, prairie de Perré[1370] en fief d'Azay.

[p.16]

< [en retrait dans la marge :] **18e le dernier décembre 1498**>

Vente par Philippe Pasquier et Guillemine, sa femme demeurant ville d'Azay, a Gilles Berthellot de 4 livres 10 sols de vente annuelle et perpétuelle payable au jour de Saint-Michel[1371] ; assignée sur les domaines cy-apres détaillés :

<[en retrait] : art. 1er > Demy arpent[1372] de vigne situés au coteau d'Azay au lieu appellé les plantes des Pasquiers en fief d'Azay, chargé vers icelluy de 18 deniers joignant aux vignes des hoires feu Mery Pasquier, d'un long, et aux terres des hoire[1373] feu, Henry Demazieres un fossé entre deux, et d'un bout aux vignes Philippe Pasquier.

<[en retrait] : 2> Demy arpent de terre en la Varenne[1374] en fief d'Azay, chargés vers iceluy de 2 deniers joignant à la terre François Trumeau, d'une part, et a la terre des freres desdits vendeurs, et au chemin d'Azay a la clouzière[1375].

[1369] Nous n'avons pas réussi à situer ce puit, toutefois, il existe toujours un lieu-dit « la Barbée » (Indre-et-Loire, cant.Chinon, comm. Cheillé) à proximité de la commune d'Azay-le-Rideau.

[1370] Le terme de « Prairie de Perré » se rapporte à une prairie sise au lieu-dit de Perré (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau).

[1371] Le jour de Saint-Michel désigne le 29 septembre.

[1372] L'arpent pour la région d'Amboise et de ses environs est de 41,03 ares. Il est donc question ici, d'une parcelle d'environ 20, 51 ares. Pierre Charbonnier, Abel Portrineau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversion,* s.l., 2001, p. 98.

[1373] Le mot « hoire » (subt. masc.) désigne une personne légalement appelée à recueillir la succession d'un défunt, un héritier, un successeur. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1374] La « Varenne » se situait sur le territoire du lieu-dit éponyme qui existe encore à l'heure actuelle (La Varenne : Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau).

[1375] Le terme de « clouzière », dérive du mot « closière » (subst.fém.) qui désigne un petit clos fermé de haies et de fagotage. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVesiècle*, Paris, 1881, vol.2, p.161. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France,

<[en retrait] : 3> La moitié d'un jardin appellé le Grand jardin des Pasquiers planté en fassrau[1376] dont l'autre moitié appartient a Phelipot Pasquier, une maison dedans, joignant d'un long au jardin Guillemine Bourée, d'un bout au grand chemin d'Azay a la clouzière, et d'autre bout aux terrres René Drouet, les murs entre deux, le dit jardin renfermé de murs, en fief du prieuré d'Azay[1377] et chargé vers iceluy de 6 deniers.

<[en retrait] :4 > Demy arpent, demy quartier[1378] de vigne au dit coteau aux plantes, joignant a la vigne du dit Guillemine Pasquier, d'une part, et d'un bout a la vigne des hoires feu Hardouin Maille, et d'autre lon aux vignes de Pierre Victour, et Jean Berart.

<[en retrait] : 5 > Demy apent de terre huit noyers dedans varenne[1379] d'Azay, en fief de la Varenne, appartenant à Jean Debriou, et le seigneur de la Chatonniere[1380],

[p.17]

chargé de 2 deniers vers iceluy, joignant a la terre René Adam dit Maillé d'une part, et a la terre Jean Fey,d'autre part, et au pré de la veuve feu André Gay.

<[en retrait] : 6> Et l'autre moitié dudit jardin et maison cy dessus confronté

< [en retrait dans la marge :] **19e. 1er janvier 1498**>

Vente par Étienne Desaché demeurant a Azay a Gilles Berthellot d'un sestier de bled froment de rente annuelle et perpétuelle, payable au jour de Saint-Michel, assigné sur les domaines cy-dessous mentionnés :

Gallica : http://gallica.bnf.fr/.« Le chemin d'Azay à la clouzière » correspond à l'actuelle avenue de la gare, commune d'Azay-le-Rideau (Indre-et-loire). Cette avenue suit le tracé d'une ancienne route reliant le bourg d'Azay-le- Rideau à celui de Marnay. La « clouzière » aujourd'hui orthographiée « la clousière » se situait sur le territoire du lieu-dit éponyme rattaché à la commune d'Azay-le-Rideau (La Clousière : Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau).

[1376] « Fassrau », déformation et pluriel du terme « féral » (adj.) qui signifie sauvage. La tournure de phrase « planté en fassrau » signifie donc planté d'espèces sauvages, il s'agit donc d'une terre en frische. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1377] Le « dit jardin renfermé de murs, en fief du prieuré d'Azay » fait sans doute, référence à un jardin détenu par les moines bénédictins de l'église Saint-Symphorien, située à proximité immédiate du château d'Azay-le-Rideau. L'église dépendait en effet, de l'abbaye Saint-Paul de Cormery, laquelle y avait établi un prieuré. Jean-Jacques Bourassé, « Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de la ville et de l'abbaye de Cormery d'après les chartes », dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* Tours, 1861, tome 12.

[1378] L'arpent est divisé en quatre quartiers, un « demy quartier » équivaut donc à 1/8e d'arpent, soit environ 5, 13 ares. L'arpent pour la région d'Amboise et de ses environs étant de 41,03 ares. Pierre Charbonnier, Abel Portrineau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversion,* s.l., 2001, p. 98.

[1379] Le terme « varenne » (subst. fém.) désigne un terrain inculte où l'on fait paître des bestiaux et que fréquente le gibier. Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé*, édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

[1380] La « Chatonnière » désigne un ancien fief relevant de la Rivière et de Combiers, à foi et hommage simple. Il s'étendait sur le territoire de l'actuel lieu-dit de la Chatonnière (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau) et ses environs. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique et historique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine,* Tours, 1878-1884, vol. 2, p. 189.

<[en retrait] : art.1er > une maison et issue[1381] ou il demeure, située ville d'Azay, en fief du prieuré dudit Azay, chargé vers iceluy de cinq sous. Et sur autre domaine en fief de Maupoirier appartenant audit Berthelot joignant l'Arret.
(…)

[p.21]
< [en retrait dans la marge :] **33e. 16 novembre 1498**>
Vente par la veuve Jean Joubert demeurant ville d'Azay, a Gilles Berthellot, de demy quartier de pré situé en la prarie d'au dessus des moulins de Perré[1382], joignant d'une part aux prés appellés les prés Estienne Maitre, d'autre part à la terre feu Mathurin Michelin, et a la boire[1383], d'autre part, en fief d'Azay et terre d'iceluyde 20 deniers
(…)

[p.28]
< [en retrait dans la marge :] **35e. 18 may 1499**>
Obligation ou reconnaissance consentie par Gilles Pasquier et sa femme au proffit de Gilles Berthellot pour la somme de 123 livres qu'il leur a preté, et pour sureté d'iceluy pret ils ont donné pour hypotèques les domaines cy apres :
<[en retrait sur la ligne] : art. 1e > La 6e partie du clos de la Galluere[1384] qu'il a dans le clos de la Galluere tant en terre, que vigne ainsi qu'il se poursuit et comporte indivise avec ses contentions en la succession de feu Guillemine Ripault.
<[en retrait sur la ligne] : 2> Demy arpent de vigne situé au quartier Roudeau, joignant a la vigne des hoires feu Jean Poire, et a la vigne feu Berthellon Formery.
<[en retrait sur la ligne] :3> Trois quartiers de vigne a Perrésrauche de dixme, joignant a la vigne Mathurin Ripault d'une part, d'autre part, et au chemin a aller a Langeais[1385].
<[en retrait sur la ligne] : 4> Douze sous six deniers de rente, que lui doivent les Fourneault de Liguieres et Jean Bedouet,

---

[1381]Le terme « d'issue » (subst.fém.) désigne le produit ou la rente d'un bien. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1382] Il s'agit de moulins situés au lieu-dit de Perré (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau) et encore visible aujourd'hui sur les cartes IGN.
[1383] Le terme de « boire » (subst.fém.) se rapporte à une fosse faisant communiquer une chantepleure avec une rivière. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1384] « La Galluere » est sans doute une déformation du nom « Galvere ». Un lieu-dit de La Galvere (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau) figure toujours sur les cartes IGN de la commune d'Azay-le-Rideau.
[1385] « Le chemin à aller à Langeais » correspond à une ancienne route reliant le bourg d'Azay-le-Rideau au bourg de Marnay et à la ville de Langeais. Aujourd'hui le tracé de cette route suit l'avenue de la gare à Azay-le-Rideau.

<[en retrait sur la ligne :] 5> La moitié du grand arpent de pré appellé le grand arpent située prairie d'au-dessous des ponts d'Azay, joignant aux prés des hoires feu Robin Denis, et aux prés Gillet Médou et au pré Pierre Victor.
<[en retrait sur la ligne :] 6> Trois quartiers de pré appellés longe (*sic*) prairie d'au-dessous des ponts d'Azay, joignant au pré Guillaume Muaure, d'une part, et au pré Gillet Mesdou, d'autre part, et aux prés de la veuve Mathurin Martin d'autre part, (…)

[p. 35]
(…)
< [en retrait dans la marge :] 46e. **27 janvier 1503**>
Vente par Martin Hervé et Antoinette sa femme, a Gillot Faye, fils de Generon Faye, de cinq quartiers de terre prés l'audebourgere[1386], joignant aux terres maitre Jean Pasquier, d'autre part a la terre Jean Odestou, d'autre part au chemin comme l'on va du quartier Roudeau a l'audebourgere, d'autre part, au fief d'Azay, et chargé vers

[p.36]
iceluy de deux boisseaux[1387] froment et cinq deniers.
< [en retrait dans la marge :] **19 mars 1507**>
Charles de Boisjourdain, seigneur d'Azay, retire par puissance de fief lesdits cinq quartiers de terre susmentionnés, cote 9.
< [en retrait dans la marge :] **22 novembre 1507**>
Vente par Philippon Navineau et Marie Thureau, sa femme, a Pierre Riviere d'un quartier de terre ou environ, joignant a la terre François Poire d'un long et a un chemin a dessendre du grand chemin du port Huault[1388] en prairie de la Varenne, d'autre part à la terre et jardin de Hean Hé, et d'autre par a la terre des hoires feu Robin Thureau en fief d'Azay, chargés vers iceluy de sept douzieme partie de 4 sols 2 deniers et un chappon.
< [en retrait dans la marge :] **19 février 1507**>
Le seigneur d'Azay retire féodalement le dit quartier de terre cy-dessus désigné.

[1386] Le terme « audebourgère » se réfère en fait au « haut de Bourgère », un lieu-dit dénommé la « Haute Bourgère » (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau) qui demeure inscrite sur les carte IGN actuelles de la commune d'Azay-le-Rideau.
[1387] Le boisseau équivaut à environ 12 litres en Val de Loire. Pierre Charbonnier, Abel Potrineau, *Les anciennes mesures du Centre-ouest d'après les tables de conversion,* s.l, 2001, p. 103.
[1388] Un lieu-dit « Le port-Huault » est toujours inscrit sur les cartes IGN actuelles de la commune de Cheillé (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Cheillé). « Le grand chemin du port Huault » est sans doute une autre dénomination du « chemin à aller à Langeais », car les routes semblent avoir été identique à cette époque.

< [en retrait dans la marge :] **14 septembre 1509**>

Vente par Jeanneton Rabinelle, fille de feu Guillaume Robineau demeurante paroisse de Villaines, a Charles Duboisjourdain, seigneur d'Azay, d'un quartier de vigne situé sur le puy d'Aunay joignant aux vignes des acheteurs, d'autre part, et a la vigne Jean Guillet, d'autre part, et au chemin a aller de la Barballiere[1389] a la Grange et aux Janières d'autre part.

< [en retrait dans la marge :] **6 avril 1518**>

Échange entre monseigneur Gilles Berthellot, seigneur d'Azay, et Guyon Le Breton et sa femme, par lequel ledit Berthellot donne en échange demy arpent de pré situé prés le bois Saint-Paul a l'endroit de Marnay[1390], joignant d'un long aux buissons

[p. 37]

communes de Rivarennes, d'autre long aux prés de la veuve et hoires feu Étienne Castillon, et d'un bout aux prés des Gourestieres, en fief du prieuré d'Azay[1391], et chargé vers iceluy de deux sous six deniers et une poule.

Et en contre échange, ledit Le Breton a donné audit Berthellot, la moitié d'un jardin et mazeril[1392] séant au bourg de la chapelle Saint Blaise[1393], partant avec ledit Berthellot, joignant d'un long a la maison de feu Jehannot Desaché, d'autre long à la maison et jardin Mathurin Thibault, d'un bout a l'Ousche[1394] Antoine Marquis,et d'autre bout au pavé et grande rue de ladite chappelle, en fief dudit lieu de la chappelle appartenant audit Berthellot.

< [en retrait dans la marge :] **8 janvier 1519**>

Vente par Guilleberde Poire, veuve de Pierre Sureau, demeurant paroisse Notre-Dame-de-la-Riche de la ville de Tours, André Boureau et Jeanne Poire, sa femme, demeurants a Azay, a Gilles Berthellot de moitié d'une maison, cour, jardin et espaces qui fut a feu Jean Charqueneau situés basse-cour du château d'Azay, en fief d'Azay, joignant aux murailles du prieuré d'Azay

---

[1389] Nous n'avons pas réussi à localiser ce chemin.

[1390] Le nom « Marnay » désigne un lieu-dit aujourd'hui rattaché à la commune de Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Lignières-de-Touraine).

[1391] Nous n'avons pas réussi à localiser ces différents lieux.

[1392] Déformation du terme « maiseril » (subst.masc.) qui signifie petite maison. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1393] Le bourg de la Chapelle-Saint-Blaise s'étendait sur le territoire de l'actuelle commune éponyme (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Cheillé).

[1394] Une « ousche », aussi orthographié « ouche » (subst. fém.) désigne une terre attenante à une habitation, généralement clôturée, servant de potager, de verger ou de petit pâturage. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

d'une part, et a la grande rue[1395] et chemin que ledict seigneur pour aller par ledict prieuré a l'église paroissiale et au jardin que ledict seigneur a acquis rue du château, d'autre part.

< [en retrait dans la marge :] **8 juin 1519**>

Vente par Guillemine Charquenneau, veuve de Jean Chevalier demeurant paroisse d'Azay, a Messire Gilles Berthellot et son épouse, seigneur et dame d'Azay

[p. 38]

de la moitié d'une maison, jardin et espace qui fut a feu Jean Charquenneau, frere de la venderesse situé basse-cour du château d'Azay, joignant par le devant a la grande rue comme l'on va de la porte du cimetière au chateau d'Azay d'une part, et a la rue desdits seigneur et dame qu'ils ont par le prieuré[1396] dudit Azay, pour aller a l'église, d'autre aux murailles dudit prieuré, et a un petit jardin qui fut à René Chaluau, et maintenant auxdits sieur et dame d'Azay, en fief dudit lieu et chargé vers iceluy de 11 sols.

< [en retrait dans la marge :] **18 août 1528**>

Échange entre Pierre Suiron, marchand tanneur et Gilles Berthellot, seigneur d'Azay, par lequel ledit Suiron donne audit messire Berthellot une maison, cour et jardin situé ville d'Azay prés le chateau dudit Azay, joignant aux maisons et jardins de Philippe Bury l'ainé, d'une part, et a la grande rue pavé comme l'on va de la porte du cimetiere[1397] au chateau dudit Azay, et aux murailles de la basse-cour dudit château, d'autre part, et aux maisons et jardins dudit seigneur d'Azay ; et en contre échange ledit messire Berthellot a donné audit Suiron une maison tant haut que bas, située dite ville d'Azay, joignant a la grande rue et pavé comme l'on va de la porte de la varenne a l'église d'Azay, d'une part et aux maisons Jean Ripault et ses frescheurs[1398], d'autre part, et a la maison Pierre Riviere, d'autre part

(…)

[p. 39]

(…)

[1395] Il pourait s'agir de l'actuelle, rue de Balzac à Azay-le-Rideau. Celle-ci relie le château d'Azay-le-Rideau à l'église Saint-Symphorien qui fut autrefois, priéuré.

[1396] Il s'agit de l'église de Saint-Symphorien qui a cette époque était un prieuré.

[1397] Le cimetière se trouvait à proximité immédiate de l'église Saint-Symphorien, ancien prieuré. « La grande rue pavé » semble donc faire réf érence à l'actuelle rue Balzac, anciennement nommée rue du château sur le cadastre napoléonien (1814). Voir notamment la restitution du plan général du château d'Azay-le-Rideau avec sa basse-court vers 1527 réalisée par Xavier Pagazani dans *L'évolution de la distribution…op.cit.,* s.l., 15 mars 2012, p. 118.

[1398] Déformation du mot « fresche » (subst.fém.) ou friche, terre non cultivée. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

< [en retrait dans la marge :] **5 avril 1537**>

Vente par Simon Desaché, couturier, et sa femme, a Messire Anthoine Raffin et son épouse, d'un arpent et demye quarte[1399] de jardin situé ville d'Azay, joignant d'un long au jardin dudit seigneur d'Azay, d'autre long, a la grande maison et jardin des hoires Philippe Bury, d'un bout aux murailles de ladite ville, d'autre a la grande rue tendant du château
au cimetière en fief d'Azay[1400].

[1399] Le terme de « quarte » ou « quartier » représente le quart d'un arpent. Pierre Charbonnier, Abel Potrineau, *Les anciennes mesures du centre-ouest d'après les tables de conversion,* Clermont-Ferrand, 2001, p. 96.
[1400] Il s'agit de l'actuelle rue Balzac à Azay-le-Rideau.

Pièce justificative 3 : Procuration pour la ratification de la vente de la rente de trois cent livres assise sur la terre du Plessis-Allais, détenue par Antoine Loubbe à Gilles Berthelot (6 octobre 1501)

Original : *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, Tours, côte E 921, pièce en papier.

6 octobre 1501, Tours

Cette pièce conservée aux Archives départementales d'Indre-et-Loire dans le chartrier d'Azay-le-Rideau (série E), constitue une des pièces de procédure relatives à la vente de la rente de trois cents livres assise sur la terre du Plessis-Allais détenue par Antoine Loubbes. Il s'agit de la ratification de la vente de cette rente conclue par ce dernier au proffit de Gilles Berthelot. Il résume par ailleurs, la procédure initiée par Antoine Loubbes afin de devenir acquéreur de la terre d'Azay.

La partie droite ainsi que la fin du document semblent avoir été coupées et certains mots s'en trouvent amputés. Les signatures, au bas du document, se trouvent par ailleurs, tronquées et illisibles (n'en restent que les parties hautes des « l » et des « t »).

< [au dos du document, d'une écriture du XVIII[e] siècle :] procuration pour la ratification de la vente de la rente de 300 livres assise sur la terre d'Azay-le-Rideau, faite entre Antoine Loubbes et sa femme Renée Daillon, et Gilles Berthelot et sa femme Philippe Lesbahy>

Sachent tous présens et advenu comme noble homme Anthoine Loubbes[1401], panetier ordinaire du roy nostre sire, tant pour luy et en son nom que comme procureur esquel de noble damoiselle Renée Daillon, dame de Fontaines et de Mothe de Sonzay[1402], sa femme et espouse eust ~~des~~ le penultieme jours de septembre dernierement passé, vendre délaissé et transporté a honorable homme et sieur maistre Gilles Berthelot, notaire et secrétaire du roy, nostre sire, conseiller et maistre de ces comptes et seigneur d'Azay stippullant et acceptant tant pour luy que pour honnete femme Philippe Lesbahy, son espouse, leurs hoires et ayans cause. C'est assavoir troys cens livres tournois [de] rente annuelle et perpétuelle ensemble les arrérages[1403] d'icelle qui en pousvent *(sic)* estre deuz et escheuz de tout le temps passé jusques au jour de ladicte vendicion due, vendu, restaurés, chose applany, déclarées ou dict contract de vendicion que lesdicts escuier et sa femme avoient d'elle, avoient droit d'a nous prandre et parvenons de noble Jehannet Duboysjourdain estant seigneur d'Azay-le-Rideau par chacun an, a quatre tennus sur les pars esgalle, porcion, scavoir est deux premières jours des m[ois de] novembre, febvrier, mars et aougst par quart. Assise et assignée ladicte rente especiallement sur les terres et seigneuries du Plessis-Allès[1404], de la taille et dudict [Azay] le-Rideau, terres, appartenances et deppendances quelconques appartenant audict Duboys Jourdain et générallement sur tout et chacune les autres biens et héritaiges Boys Jourdain présent et advenir. Et laquelle rente de troys cens livres tournoys ladicte damoiselle Renée Daillon avoit par cy davant acquise et eut dudict Boys Jou[rdain] comme par les lettres dudict acquest pouvoit appareoir lesquelles ledict

[1401] Antoine Loubes était seigneur de Jenardoil et panetier ordinaire du roi. L'histoire de la famille Loubbes a été étudiée par Gaspard Thaumas de la Thaumassière dans son *Histoire du Berry*, s.l., 1689, p. 924.

[1402] Renée Daillon est fille de Jean Daillon seigneur du Lude et gouverneur du Dauphiné et de Renée Fontaine. À une date inconnue, elle épouse Antoine Loubbes, seigneur de Jenardoil. Renée est à la fois dame de la Mothe Sonzay et de Fontaine-Guérin. La Mothe-Sonzay est une ancienne châtellenie relevant du château de Tours et du duché de Château-La-Vallière. Renée l'a acquise vraisemblablement par héritage de sa mère, Renée de Fontaine, petite-fille de Pierre de Bueil, Sénéchal d'Anjou et Bailli de Touraine. La seigneurie de Fontaine-Guérin relevait du château de Baugé (Pays-de-Loire, cant. Beaufort-en-Vallée, comm. Baugé-en-Anjou). Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre et Loire,* Tours, 1878-1884, tome IV, p. 350.

[1403] Le terme « arrérage » (subst. masc.) désigne le montant échu d'un revenu, d'une redevance qui reste dû. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1404] Les terres et seigneuries du Plessis-Allais s'étendaient sur le territoire de la commune de Cheillé, il s'agissait d'un ancien fief relevant de l'archevêché de Tours au XIV[e] siècle, puis du château de Chinon. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre et Loire,* Tours, 1878-1884, tome V, p. 95.

escuier, vendeur, en faisant ladicte vendicion eust puys rendre, baillées et mectre es mains dudict ache[pteur] forme, vallable et aussy de faire faire ratiffier le dict contract de vendicion a ladicte dame damoiselle sa femme. Et en apporter ou envoyer audict achepteur lettres de ratifficacion en fo[i] autenticque portant obligacion au garantaige tant dudit escuier que d'elle, touchant les choses vendues ce tout dedans Pasques prouchainement venant et eust esté faicte [ladicte] vendicion pour le pris et somme de deux mil escuz d'or soleil, neuf cens vingt-cinq escuz d'or couronne tous deuz et depuys et quarente solz tournois monnoyé pour le principal [de ladicte] rente et pour les arrérages, la somme de mil escuz couronne. Payables lesdictes sommes dedans restans temps et soubz certaines conditions, accords, et partions applaine mencion [des] fres de vendicion. Et il soit ainsi que depuys ledict contract faict et passé, soit venu ledict esciuer, vendeur, par devers ledict honorables achepteur la somme et requérir faire de sa part le contenu ou dict contract ; offrant semblablement icelluy entretenir faire et acomplir ce qu'il avoit promys faire par icelluy auquel escuier vendeur eust [fait] responce ledict achepteur que de sa part estoit semblablement prest touteffoiz prouveroit qu'il allast a toute diligence pour le roy, nostre sire, es pays de Saintonge et gouvernement et ne pouvoit bonnement retourner a Tours pour acomplir personellement ce qui estoit de faire a quoy fut par ledict vendeur requis qu'il voulsist *(sic)*, passer procuracion telz personnaiges qu'il seroit estre a faire ce que par ledict achepteur a esté accordé ainsy que s'ensuyt : Savoirre que ledict achepteur fust tenu la luy apporter ou envoyer ratifficacion et lettres dont ou dict contract de vendicion est faicte mencion. Pour ce est illec aujourduy en l'arrest du roy nostre sire, a Loudun, endroit pardavant no[mmé] et personellement estably ledict honorable homme et saige maistre Gilles Berthellot, lequel aprés ce qu'il s'est soubzuys a la juridicion, cohercion, pouvoir et decicion de ladicte [cour ?], ses hoires avec tous et chacuns ses biens meubles et immeubles présents et avenir ou qu'ilz soient quant anfaict qui s'ensuyt. A recogneu et confessé avoir faict noumé, cons[titué] et ordonné et par ces présentes faict constitué, establiz et ordonné ses biens amez et féaulte ladicte Philipe Lesbahy, son espouse, et honorable homme sieur maistre Jehan le Paultres, le jeune, et Guillaume le Feurs licenciers es lois ses procureurs généraulx et messagers especiaulx auquelle procureur ledict constituant a donné puissance anctoute et povoir especial par cesdictes présentes de bailler comptes et livrer manuellement ausdicts Loubbes et damoiselle Renée, sa femme, vendeurs, lesd[icts] deux mil escuz d'or soleil neuf cens vingt-cinq escuz d'or couronne et quarante solz tournoys monnoyé. Et autres sommes de devers que commandera bailler en ladicte matière sommes prandre des dicts vendeurs quicttance ou quittances bonnes et vallables des dictes sommes. En faisant préalablement ratiffier par ledict escuier vendeur de point en [point,] d'article en article le contenu esdict lettres de vendicion et

de tout ce passer et donnés lettres de vendicion a la dicte damoiselle Renée, sa femme et la luy faire consentir lyés et obligér. Et rendre lesdictes lettres de l'argent par ladicte Renée dudict Boys Jourdain et en garantaige desdictes choses vendues eulx et leurs biens obligez, tenues ledict achepteur ses hoires et ayans causes et tout ainsy contenu esdictes lettres de vendicion et de tout ce passé et donné lettres, ausdict achepteur en forme d'une vallable et autenticque et touchant certaine pars que ledict dit a nous et luy a nous, autreffoiz estre donné par ladite damoiselle Renée en faisant par ledict Boys Jourdain à la dicte Renée ladicte vendicion desdict troys cens livres tournois de re[nte] aprés icelle. Et depuys, par plusieurs foiz, proroger par ladicte damoiselle et sondict espoux laquelle grace disoit ledict Boys Jourdain durer encore jusques au vingt-huitième jour d[u mois ?] d'aougst prouchainement venant et que desdictes grace a nous esté pourpallé[1405] par ledict vendeur audict achepteur en faisant ladicte vendicion ou auparavant combien q[u'il] n'en eust esté aucune chose esanpt en faisant ladicte vendicion desquelles grace requeroyt foys ledict Boys Jourdain et d'icelle grace luy eust adonnée lettres et enseig[ne] ledict achepteur pour s'en ayder en temps et en bien. De laquelle grace toutesvoyes et que d'icelles eust estre parole en souseing ladicte vendicion n'estoit ne fust ape[mot coupé] [co]mémoratif ledict achepteur a donné et donne ledict constituant a ses davant dicts procureurs mandemant especial de faire et passer audict Boys Jourdain touchant et maintienne jusques audict vingt-huitième d'aougst icelles lettres et en icelle faire qu'ilz vendent, estre assavoir pour la seurté desdictes parties. En les informant dennement des e[scrit ?] et prorogacions d'icelles maintiennes par ledict Boys Jourdain et escuier vendeur. Et généralement de faire dire promuer et négocer les choses dessus dictes leurs m[eubles ?] et deppendances comme si ledict constituant y estoit ou faire pouvoyr se present n'estoit en sa personne i avoys ce qu'il y ait chose requise, mandement plus est promettant ledict constituant en bonne foy et soubz obligacion et ypotheque de tous en chacuns ses biens meubles et immeubles présents et advenir a nous pour agré[er] leurs ferme et estable tout ce que par ses dicts procureurs et chacun d'eulx sera faict dit procuré et négocé es choses susdictes leurs cercunstances et deppendances fort pour luy [et] contre luy et les relevés de toute charge de justifecacion dont nous l'avons jugé a la requeste de son consentement par le jugement de ladicte cours. Ce fut donné et icelle des scéante establiz et dont l'on est soubz ladicte cours aux contractz le sixiesme jour d'octobre l'an de grace mil cinq cens ung.

[1405] Déformation du verbe « pourparler » négocier. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 26/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

Pièce justificative 4 : Sentence provisionnelle de la demande de retrait lignager introduite par Charles de Boisjourdain sur la terre et seigneurie d'Azay-le-Rideau (2 avril 1505)

Original : *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, chartier d'Azay-le-Rideau, Tours, cote E 922, une pièce en papier.
Date et lieu: 2 avril 1505, Tours

Le document que nous proposons, est conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire (série E) dans le chartrier d'Azay-le-Rideau. Il s'agit de la sentence provisionnelle obtenue, le 2 avril 1505, par Charles de Boisjourdain à l'encontre d'Antoine Loubbes. Ce dernier avait en effet, acquis de Jehannet de Boisjourdain, père de Charles, la vente de la terre d'Azay et du Plessis-Allais, le 17 août 1504, pour la somme de treize mille livres tournois en paiement des arrérages de la rente, assise sur le Plessis-Allais, dûe par le seigneur d'Azay à Antoine Loubbes. À la suite de quoi, Charles de Boisjourdain devait introduire rapidement une procédure afin d'obtenir le retrait de ces terres au titre du retrait lignager. Par ailleurs, la sentence provisionnelle que nous présentons constitue le point de départ d'une longue procédure opposant le demandeur à Antoine Loubbes qui prendra fin au mois de novembre 1508.

<[en retrait à gauche du corps de texte, d'une écriture du XVIII[e] siècle :] 2 avril 1505. Sentence provisionaire sur la demande en retrait lignager formé par ~~Antoine de~~ Charles de Boisjourdain de la terre d'Azay, le Plessis-Allais, etc., sur Antoine Loubbes>

Veues par nous la cedulle[1406] ou advertissemens et pieces produites par noble homme Charles de Boisjourdain, escuier, demandeur en matiere de sermon de sentence provisionel. La depposicion de Mathurin Bommes et Loys Coulon, ce jourduy produitz par ledict demandeur et examinez par nous contre et en deffault et contenance de messire Anthoine Loubes, chevalier, Jehan Ysoze, escuier, deffandeurs et tout ce que ledict demandeur a produit, oudict deffault et contenance d'iceulx deffendeurs pour luy estre faict droit aux fins contenues en aucuns proces-verbal et le memorial avoye droit. En advis, osaiges[1407] et consideré que s'il advient que ledict Loubes obtient, en cause au principal, du retrait dont est question, entre lesdictes parties, il seroit tenu rendre audict Charles de Boisjourdain, demandeur, les sommes de deniers payées et consignées par ledict demandeur pour icelluy retraict qui ont esté appoinct par la dicte sentence estre prinses par icelluy Loubes pour, en tant que ce monte son principal et loyauls constenues. Et qui davantaige, il sera tenu payer audict Jehannet de Boisjourdain, pere dudict demandeur, la somme de quatre mil livres et plus restent a payer audict Jannet, dernier dessus dict, des choses dons est question par ledict retrait et que si ledict Ysoze obtenoit audict principal, il seroit tenu payer ou faire paier audict demandeur et a sondict pere tout le pris de la vendicion, montant la somme de treize mil livres et plus et ce que fait considérer. Nous, par nostre sentence et jugement, a nous dit et decte, disons et déclarons en ensenement[1408] le voullons et exprés consentement desdicts demandeur et son père, que tout ledict pris desdictes choses dons est question par ledict retrait audict principal sera et donnera spalement[1409] *(sic)* ypothecque et oblige esdicts deffendeurs et chacuns d'eulx, pour raison des fruictz mencionnez en ladicte sentence. Et pareillement, tous les autres biens meubles et immeubles desdicts demandeur et son pere. Et oultre tous les biens meubles et immeubles desdicts demandeur et Pierre Rochelte et Guillaume Muance, que nous aurons receuz et receuvons, ausquels ledict Jehannet

[1406] Le mot « cedulle », aussi orthographié « cedule » (subst. fém.) désigne un écrit (billet, document, affiche) qui porte une notification. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1407] Déformation du mot « usages ».
[1408] Le vocable « ensenement », aussi orthographié « enseignement » (subst. masc.) se rapporte à une pièce, un titre authentique. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/ .
[1409] spécialement.

Boisjourdain comme pleyges[1410] et causerons suffisantes desdicts fruictz et revenuz de ladicte seigneurie d'Azay desqueulz est question pour cedict demandeur, causes lesdicts deffendeurs et chacun d'eulx. En regard hypothecque desdictes sommes de deniers et autres biens obligez par ledict demandeur pour ledict fruictz, et moyennant ce avons appoincté et appoinctons que en ensenement la teneur de ladicte sentence et en procédent a l'exécucion d'icelle, nous baillerons ou ferons bailler à icelluy demandeur la jouissance de ladicte terre et seigneurie d'Azay et autres dons est question par ledict retrait par mains de provision de part ledict proces principal d'entre lesdictes parties. Et que ad ce faire et souffrir lesdicts deffendeurs seront par nous contraincts et davantaige ledict Loubes a rendre a icelluy demandeur les fruictz et levées qu'il a fetes d'icelles terres et seigneuries depuis qu'il a consenti et avecques ledict retrait lignager et ceulx qui escheuront durant l'execucion de ladicte sentence par toutes veoys et mainls *(sic)* deues et raisonnables. Et signé pour ce faisant ledict Loubbes aura et receuvra si bon luy semble des deniers ainsi quez à tenus par ledict demandeur our ledict retrait lignaiger lesqueulx des en avans demandeur à ses perilz et fortunes portant que luy en peut et doibt auptenir *(sic)* tant pour son principal que pour ses loyaulx fruictz et mises qu'il sera tenu baillé par déclaracion par devant nous dedans huict jours prochains apvril la justifficacion de ces présentes et que le retrait d'iceulx deniers sera délivré a icelluy demandeur le tout selon et en ensenement la teneur de la dicte sentence de provision et les despens de ceste présente instance a nous reseuz et reseuvons en deffentence *(sic)* a qui obtiendra aux principal. Si donnons en mandement au présent sergent royal sur ce requis, syginffiéz ces présentes ausdict deffendeurs et autres qu'il appartiendra. Donné et prinse audict lieu d'Azay, par nous Estienne Bruct, licencier es loix, conseiller du roy, notre sire, lieutenant de monseigneur le bailly de Touraine au siege royal de Tours, et commissaire en ceste, soubz nostre seing et scel. Le deuxiesme jour d'apvril mil cinq cens et cinq aprés Pasques en advenant ledict Loubes a comparouer par devant eulx a Tours en ladicte huictaine pour ladicte significacions pour bailler ladicte déclaracion et rendre lesdictz fruits par ladicte sentence

[signé] Bruct

[1410] Le terme « pleyge », aussi orthographié « pleige » (subst. masc.) désigne une personne qui se porte garant, qui sert de caution. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

Pièce justificative 5 : Inventaire des titres de la terre d'Azay-le-Rideau détenus par les Berthelot, XVe-XVIe siècle

Original : *Archives départemantales d'Indre-et-Loire*, inventaire des titres des Berthelot, XV^e-XVI^e siècle, E 888, cahier n°1, Tours, cahier en papier non folioté.

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent dans la série E (familles), le chartrier de la terre d'Azay-le-Rideau. Dans ce fonds, se trouve conservé un inventaire des titres détenus par le couple Berthelot. Composé de neuf cahiers, non foliotés, cet inventaire semble avoir été réalisé au XVIII^e siècle peut-être au moment du récolement des archives pour le marquis de Biencourt. Nous y remarquerons les nombreux achats de rentes grevant la seigneurie des de Boisjourdain, effectués par les Berthelot. Par ailleurs, à la date du 16 décembre 1512, un article rayé fait mention de l'entérinement de la vente intervenue entre Berault III, dauphin d'Auvergne et de Clermont, et Jean du Puys du Fou, le 14 mai 1422. L'acte évoque également la vente de la terre d'Azay-le-Rideau, le 15 août 1504, conclue entre Jehannet de Boisjourdain et Antoine Loubbes et son épouse, Renée Daillon. Cette vente résulte d'un accord relatif au paiement des arrérages d'une rente de trois cent livres, assise sur la terre du Plessis-Allais, due par le seigneur d'Azay à Antoine Loubbes. Nous remarquerons que Gilles Berthelot s'est par la suite porté acquéreur de cette rente, ce que les héritiers de Boisjourdain et notamment Charles de Boisjourdain contesteteront.

[p.1]

<[en retrait sur la ligne :] 1ère partie> Liasse 20e de l'inventaire des titres
de la terre d'Azay-le-Rideau ; laquelle est composée des titres cy-aprés :

<[en retrait sur la ligne :] **6 janvier 1510 >**

Quittance, par Charles De Boisjourdain, a Gilles Berthelot et sa femme de la somme de 27 livres 10 sols pour la demye année écheue à Noel, de la rente de 55 livres que ledit Berthelot doit par moitié au dit De Boisjourdain aux jours Saint Jean-Baptiste[1411] et Noel sur les moulins a Bleds, le moulin a tan[1412], et le défaits[1413] de Perré, depuis peu donné a rente par ledit Debois Jourdain audict Berthelot et sa femme.

<[en retrait sur la ligne :] **21 octobre 1510** >

Prise de possession par monseigneur Gilles Berthelot des moulins a bleds, et a tan de Perré, et leurs dépendances par lui acquis de Charles de Boisjourdain situés paroisse d'Azay.

<[en retrait sur la ligne :] **9 janvier 1512>**

Contrat de vente par Charles de Boisjourdain, seigneur du Plessis-Allais, de 55 livres de rente a luy <[en retrait dans la marge :] Moulin> düe (sic) sur les livres de Berré consistants en Grange, Ousche, moulin a tan, moulin à bleds a deux roues, ousches, prés, pescheries et autres dépendances d'iceux assis et situés sur et pres la riviere d'Indre, prés et au dessus de la ville d'Azay, Gilles Berthelot propriétaire d'iceux moulins pour les avoir prins audict titre de rente, ladicte vente faicte moyennant 1331 livres 10sols.

<[en retrait sur la ligne :] **9 février 1512 >**

Double en papier du contrat de vente cy dessus de 55 livres de rente par Charles de Boisjourdain a Gilles Berthelot moyennant 1331 livres 10 sols, a luy düe (sic) sur les moulins de Perré par ledict Berthelot.

[1411] Le jour de la Saint Jean-Baptiste correspond au 24 juin.

[1412] Le moulin à tan désigne une catégorie particulière de moulin destinée au broyage d'écorce de chêne servant au traitement du cuir à l'usage des tanneurs.

[1413] Le terme de « Défaits », aussi orthographié « Deffaix » (subst. masc.), est issu de la coutume d'Anjou (art. 171 et 192). Il désigne des « lieux en défense », tels que la garenne ou l'étang du seigneur. Joseph-Honoré Rémi, Jean-Philippe Garran de Coulan et alli, *Encyclopédie méthodique. Jurisprudence*, Paris, 1782-1791, t. 3, p. 536.

[p.2]

<[en retrait sur la ligne :] **25 avril 1512>**

Quittance par Charles de Boisjourdain, a Gilles Berthelot de 82 livres 10 sols. Pour une année et demye de la rente de 55 livres qu'il luy doit sur les moulins bleds, et à tan de Perré aux jours de Saint Jean-Baptiste et Noel, par moitié.

<[en retrait sur la ligne :] **23 may 1512>**

Transaction entre Jehannet de Boisjourdain, écuyer, sieur du Plessis Allais, Gilles et Henriette de Boisjourdain, ses enfants, et monseigneur Gilles Berthelot, et aussy Charles de Boisjourdain, fils ; relativement a un échange fait au mois de may 1512 entre Jehannet de Boisjourdain pere, et Gilles Berthelot, prétendant que la partie de rente acquise par ledict Berthelot pour le contre échange leur appartenait.

<[en retrait sur la ligne :] ~~**16 décembre 1512** >~~

~~Entérinement de lettres portant vente de la terre d'Azay et ses dépendences par Berault Dauphin d'Auvergne et de Clermont à Jean Dupuy du Fou dit le Gallois en date du 14 may 1422 et de celles du 15 août 1504 protant aussi vente par Jehan Deboisjourdain a Messire Antoine Delobes et dame René de Daillon, son épouse, seigneur et dame des fontaines de ladite terre.~~

<[en retrait sur la ligne :] **31 octobre 1515>**

Vente par Guillaume de Boisjourdain et Robine, sa femme, a Gilles Berthelot, seigneur d'Azay de 20 livres de rente assignée sur un quartier de pré qu'ils ont de la

[p.3]

riviere de Perré, joignant au pré des seigneurs de Bois Bounart ; d'autre aux prés de la Dame du Rocher, d'autres aux fossés de Villaines, moyennant 20 livres 5 sols. Par le même acte Jourdeau et sa femme, donne le pré à ferme audit Berthelot pour trois ans, pendant lequel temps la ferme sera compensée d'année en année, pour les années de ladite rente et du devoir seigneurial.

Pièce justificative 6 : Extrait de la « déclaration du fief d'Azay-le-Rideau et de ses dépendances » rédigée par Gilles Berthelot (v. 1520)

Original : *Archives départementales d'Indre-et-Loire*, fonds E féodalité, communes, bourgeoisie, famille, chartrier d'Azay-le-Rideau, Inventaire des Archives de Gilles Berthelot, E 888, cahier n° 1, Tours, cahier en papier, 138 pages.

Publication : Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau,* rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012, annexe 1, p. 47-54.

Ce document conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, série (Famille) est une déclaration du fief d'Azay-le-Rideau qui n'est ni datée ni signée. L'analyse du document effectuée par Xavier Pagazani dans son rapport *L'évolution de la distribution du château d'Azay-le-Rideau* (rapport pour le Centre des Monuments Nationaux, s.l., 15 mars 2012, annexe 1, p. 47) montre l'existence de trois écritures. La première semble être de la main de Gilles Berthelot, la seconde de son officier Jean Le Conte, entré à son service en 1511. La dernière est postérieure et est sans doute due au feudataire du marquis de Biencourt qui réalise le récolement du Chartrier d'Azay-le-Rideau vers 1791. On y trouve la déclaration des travaux effectués au château d'Azay, ainsi que celles des îles détenues par Gilles Berthelot et leur composition.

Les pages 1 à 6 de ce document ont été intégralement transcrite par Xavier Pagazani, dans le rapport pour le Centre des Monuments Nationaux qu'il a rédigé en 2012.

[p.] 1e

<[dans la marge, mention ajoutée au XVIIIe siècle] : Ancien inventaire des titres et papiers de la terre d'Azay qui contient des extraits des titres concernant les Landes, des Goupilleres, & etc.>

<[en en tête du document] : Sera mise la déclaration du chastel et édiffices, jouxte ce qui en ay escript sur le papier que en avoit fait Jehan le Conte et apres la déclaration dudit château sera mis ce qui s'ensuit cy-apres a la marque>

<[dans la marge, mention ajoutée au XVIIIe siècle :] Le chateau d'Azay, cours, jardins, & etc.> Le chastel forteresse et place fort d'Azay-le-Riddeau assis sur la riviere d'Aindre avecques les teours, tourelles, portail, pont-levys, chappelle, court, jardin, isles plomps, plonniers[1414], réserves a poisson le tout environné de ladicte rivière d'Aindre contenant [blanc] de tennement[1415] ou environ joignant de deux coustés a la dicte riviere d'Aindre. C'est assavoir : l'un desdicts coustez deverz le sollail levant et l'austre coustez deverz le sollay de midi et de l'autre couste deverz le sollail couschant joignant la petite chappelle de Nostre-Dame et au grand pont de la ville d'Azay a aller a ladicte ville, au bourg de la chapelle Sainct-Blaise estant un bout desdictz pontz, ung ruisseau, la dicte riviere passant entre deux ; et de l'autre couste deverz le septemtrion joignant la basse-cour dudict chasteau ung bras d'eau a la dicte riviere passant entre deux.

Item et ~~de présent~~ depuis a esté gecté par terre porcion dudict ediffice et en lieu d'icelluy de présent se construisent et bastissent deux ~~corps~~ grans corps de maison <[dans l'interligne supérieur :] de pierre de tailles a cannoniere et machicouliz et toureilles es culz de lampe > ~~l'un tout le long des jardins se tirant depuis la grand riviere jusques a la~~[1416] <[dans l'interligne supérieur :] avec une chapelle au meilleu de l'un ~~desdict~~ desdict corps de maison> desquelz et par <[dans l'interligne supérieur :] ~~ledict~~ le dedans> de la court joinct a la ~~tour~~ vieil tour carrée ancienne et par le dehors le long de la grant riviere jusques au vivier ou gardoire qui se fera par

[1414] Nous reprenons ici l'interprétation de Xavier Pagazani, *L'évolution de la distribution…op.cit.,* s.l., 15 mars 2012, p.48 : Déformation du terme « Plomb » aussi orthographié « Plée » ou « Plisse » (subst. masc) qui signifie « Tissu racineux de l'herbe que l'on enlève avec la terre ; pour dériver, par exemple, un cours d'eau ». (Anatole-Joseph Verrier et René Onillon, *Glossaire étymologique et Historique des patois et des parlers de l'Anjou*…, Angers, 1908, t. II, p.128) et « Plon » (subst. masc.) qui signifie « Osier. Brin d'osier. » (*Id.*). « Plonnière » (subst. masc.) qui signifie oseraie.

[1415] Il faut comprendre ici, « le tout tenu en propriété d'une superficie de ». Le terme tennement (subst.masc.) signifie en effet, tenir en fief ou en propriété. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 26/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1416] Les éléments râturés semblent faire partie de corrections apportées par le rédacteur originel.

et ou lieu de celluy qu'il y souloit a se anciennement et lequel vivier servira de foussé a fond de cuve avec ce que servira de gardoire[1417] a poisson <[dans l'interligne supérieur :] et par autres coustez de l'eaue dudict vivier ou gardoire venant de ladite riviere et bras d'icelle>. Et contient tout le pourpris[1418] dudict chasteau [blanc] lequel est ~~est environné~~ tout environné de l'eau vive de la riviere d'Aindre , savoir est d'une grant court et a l'une d'icelle par l'un des coustés et par aultre d'un gros bras d'icelle passant par dessoubz le pont leviz a entrée de la basse court audict chemin et lequel bras <[dans l'interligne supérieur] d'eaue> se rend aux moulins d'Azay appellé les moulins de Cor[1419] que j'açoit ce qu'ils soient au fief ~~du dict ch~~ et châtellenie et seigneurie ~~du dict~~ dudict château d'Azay et dont est deus de cens et rente ancienne et par arrêt de parlement VI^{m} de grain par an[1420].

[p.] 2^{e}

<[dans la marge] : Sera mis qui déclarée est ou papier dudict Jehan Le Conte en adjoustant puis et autres espaces>

<[dans la marge, mention ajoutée au XVIII^{e} siècle] : B. *id*>

Item, la basse court dudict chastel, ~~la grange, estable~~, <[dans l'interligne :] close a l'entour de murailles ~~qu'il est~~ et percé en plusieurs endroits de canonnieres pour la fortiffication pour deffendre icelle, en laquelle basse court est une grant grange en laquelle sont estables a chevaulx et au bout d'icelle ung jardin . *Item*, a dedens de ladicte basse court et au cousté opposite de ladicte grange est le> pressoir ~~tet a bestes~~ <[dans l'interligne :] et aussi ung tect a pourceaux. *Item*, ung puis a eaue. *Item*, souloit anciennement la une fuye[1421] qui est presceque tombée. *Item*, y a ~~plusieurs a~~ plusieurs autres espaces> ~~puiz estant dedans encloux à murailles contenant de tennement [blanc] ou environ joignant~~ estant dedans encloux a murailles contenant de tennement [blanc] ou environ joignant. Estant en et au-dedans ~~desdicts~~ desdicts de ladicte basse court ~~i~~ contenant ~~le tout compris lesdicts foussez~~ ladicte basse court ainsi cloze de muraille tout a l'entour excepté du costé de la riviere [*blanc*] tenant icy et joignant cy.

[1417] Le terme de « gardoir » (subst. masc.) désigne un vivier ou un étang. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1418] Le mot « pourpris » (subst. masc.) désigne une enceinte ou un mur d'enceinte. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1419] Le « moulin de Cor » se situait peut-être sur la parcelle n°99 du cadastre napoléonien (1814**)**, dans le cour de l'Indre à l'est du grand pont d'Azay-le-Rideau tout près du bourg. Il se situerait à l'emplacement du Centre culturel du Moulin, rue du moulin, commune d'Azay-le-Rideau.

[1420] six muids de grain par an ?

[1421] Le mot « fuye » (subst. fém.), aussi orthographié « fuie » désigne un colombier. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^{e} au XV^{e} siècle, Paris, 1881, vol.4, p. 176. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[p.] 3

<[dans la marge, mention ajoutée au XVIII^e siècle] : B. *id*>

Item oultre ladicte basse cours, <[dans l'interligne supérieur :] et alentour d'icelle,> sont ~~les douves~~ <[dans les interlignes :] pour la fortiffication d'icelle et> dudict chasteau, les ~~pontz de boys passant a travers et long de muraille de pierre de taille depuis les pontz, jardins du prieuré d'Azay jusques au murs de la ville du dict Azay le long de la première douve dudict chastel a venir de la ville au dict chastel~~ <[dans les interlignes :] de grans douves, la derniere desquelles et plus prochaine de la ville a une muraille de pierre de taille qui fait cuve ~~l'entour desdicts foussés~~ pour l'un desdict fossé dudict foussé de fons de cuve. A travers lesquels foussés, et pour le passage a aller à travers et devers la ville, y a grans pons de boys et sont tous lesdicts foussés.

<[dans la marge :]

1. Les mothes de terre, faisant la séparation desdicts foussés encloz tant de la muraille susdicte que d'autres murailles faisant la séparation du jardin du prieuré dudict lieu d'Azay et desdicts foussés et douves et faisant qui y en soit depuys le coing d'une muraille que on dict estre la muraille de la ville. J'açoit ce que reallement soit la murailles, faisant la séparation de la ferme, de la basse court, ancienne du château jusques au cours de bras de la rivière d'Aindre y étant au bas du jardin dudict prieuré tirant a la fousse [au] chasteau appellée la fousse de Pierre. Et lesquelles douves lesdicts hommes et subjects de la terre et mouvance dudict château a foy et hommage sont tenus curer et nectoyer en leur baillant danrée de pain en ce faisant sont (…) de droit de guet dudict chateau icy a cause dudict chateau et chastellenie dudict Azay y a droit de guet et son tenus les manans et habitans de la ville dudict Azay en temps d'ostilité et éminent péril faire le guet au dict chateau et en l'autre temps payent par chacun an a deux les Saint Jehan[1422] la somme de deux sols tournois dont y en a par le droit de guet vingt deniers et cinq deniers pour le portail de ladicte ville que ledict sieur d'Azay y commect. Soit mis que Jehan Le Conte le escript. >

Item, les ysles et jardins dudict chasteau sont prés et joignant d'icelluy en tirant vers les pons dudict Azay, ung reservoir a poisson en deux joingnant d'un costé.

Item, et fera mension du ruisseau qui passe ~~les~~ entre les pons et mes jardins et la chappelle Notre-Dame[1423] estant assise sur iceulx pons dont le sieur d'Azay est fondateur ; et de laquelle,

[1422] La saint Jean corespond au 24 juin.

[1423] Il s'agit de l'église de Notre-Dame-du-Pont qui était située sur un pont reliant le grand pont d'Azay-le-Rideau au jardin du château d'Azay-le-Rideau.

lesdicts sieurs d'Azay ont la clef au chateau, vray est qu'il ne se trouve qu'elle soit aucune[ment] dotée, ne pareillement la chappelle Sainte Barbe ~~pret~~ estant prés de l'ospital dudict Azay.

[p. 4 blanche]

[p.] 5
< S'ensuivent les ~~dom~~, maison, ~~jardins~~, places, jardins et domaine estans en la ville d'Azay appartenant apartenant a ladicte seigneurie d'Azay. >

<[Dans la marge :] *Id*. jardin >
Item, oultre lesdictes douves joignant ladicte muraille de pierre de taille, tant d'un cousté que d'autre, sont deux petits jardins, l'un a cousté daistre et l'autre a cousté senestre, dont celluy qui est à la daistre a aller du chasteau a la ville joinct a l'escorcherye à Mathurin Lormier et aux douves du chastel ladicte muraille entre deux.

<*Id*. jardin>
Item, l'autre petit jardin qui estant cousté senestre a aller du chasteau a la ville court d'un cousté aux douves dudict chasteau, ladicte muraille entre deux et de l'autre cousté aux murailles au jardin du prieuré et de l'autre cousté au jardin qui fut a René Challuau, lequel petit jardin et place avoit esté par cy-devant baillé a Mathurin Lormier a quinze deniers de rente par noble homme Charles de Bois Jourdain, lors signeur d'Azay, comme appartient par les lettres dactées de cinquante jours de mars mil cinq et six signé R. Trachant, lequel petit jardin et place, ledict Bonnyer a depuis espoucé et quicté a monsiegneur messire Gilles Berthelot, sieur d'Azay, comme appartient par les lectres dactées de peneultieme jour de may l'an mil cinq cens et douze, signé ne Pasquier et ne Ripaelt.

[p.] 6
< *Id.* jardins >
Item, ung petit jardin joignant d'un bout à la place cy-dessus cy confrontée et de l'autre bout aux murailles du jardin du prieuré d'Azay et de l'autre bout a la maison et jardin de la Chacqueuille et d'autre part à la rue à aller de la porte de cymetiere au chasteau[1424], ledict jardin

[1424] Il s'agit d'une portion de l'actuelle rue de Balzac. Le cimetière se trouvait en effet, à l'est de l'église et longeait la route reliant le château à la grande route traversant le bourg (actuelle rue du château).

acquis par monseigneur messire Gilles Berthelot et Philippe Lesbaye, sa femme, de Renée Challuau pour la somme de dix-huit livres tournois. Comme appartient par les lectres dactées du seiziesme jour de decembre l'an mil cinq cens dix-huit, signées ce Pasquier

(…)

[p.] 23

Inventaire des titres trouvées faisans mension de plateformes, petites isles qui sont a présent enclouses, ces jardins, isles plomps et plonniers du chastel d'Azay dont cy davant et fait mension :

Et premièrement

< [dans la marge, mention datant du XVIII[e] siècle] : 12 chaînée et demi d'isle derriere la chapelle du bout des ponts d'Azay>

Une coppie non signée par laquelle est [dit] que Gilles Gaby demeurant a Chinon tout comme luy et comme, Mathurin Gaby son frère et Mathurin Martin demeurant audict lieu d'Azay ont baillé a Pierre Bodin demeurant audict lieu d'Azay ung petit bout d'isle contenant demy quartier ou environ séans devant la chappelle du tout ung petit cores devant entre deux tours audict cores devant est, or l'isle que ledict Bodin a naguerre prins des seigneur et dame d'Azay, d'autre part et d'un bout à l'isle de Pierre Fey ou fief du seigneur dudit lieu d'Azay si tenu l'iles a maille[1425] de nous.

(…)

[p.] 24

(…)

< [dans la marge, mention datant du XVIII[e] siècle] une petite isle près Notre-Dame-du-Pont d'Azay>

Item un autre contrat par lequel apparait que Guillaume Tambon demeurant [à] Azay a baillé a Jehan Rousselles demeurant audict lieu et a Estienne Huos une petite isle prinse prés Nostre-Dame-du-Pont, fors le saule de ladicte isle, depuis ung foussé cestant au droit de l'isle Bodin en traversant jusques a la rivière lequel saule a esté de r…ne a luy joignant ladicte isle ainse

[1425] Le terme de « maille » est peut-être une déformation du mot « mail » (subst. masc.) qui désigne de la marne, une roche tendre qui est utilisée selon sa composition pour la fabrication de tuiles ou de céramiques, ou encore si elle est très soluble dans l'eau pour le foulage des draperies. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX[e] au XV[e] siècle, Paris, 1881, vol.5, p. 72. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/ et Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé,* édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

baré cedict a la rivière et a la saullays Estienne ~~que~~ auquelles ledict foussé entre eux d'un cousté, et d'un bout par un pres de l'isle Pierre Bodin d'autre cousté et du bout d'amont a la perroy[1426] [de] l'isle que ledict Tambon a receu à luy et du bout d'en bas au ruisseau deppendant de la chappelle Nostre Dame du pont oudict moulins au fief du seigneur d'Azay. Estienne Gilles ans…

(…)
[p.] 26
(…)
< [dans la marge, mention datant du XVIII^{e} siècle] : 62 chaînées demi de jardin et isle entre le chateau et les grands ponts d'Azay>
Item ung contract en parchemin par lequel apparait que messire Foucques de Boisjourdain a acquis de Pierre Bodin, demourant en la ville d'Azay, une isle ou jardin contenant demy arpent et demy que ledict [Bodin] en donné seront en la riviere d'Aindre entre la chapel et les grands ponts dudict lieu d'Azay pour une part, un jardin dudict chenalles et d'autre part a la riviere d'Aindre et d'autre part a l'isle

[1426] Déformation du terme « perroi », (subst.masc.) qui désigne la grève du rivage. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

Pièce justificative 7 : Lettre de don de la terre d'Azay-le-Rideau à Antoine Raffin (juin 1528)

Original : *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, E 926, Tours, 1 pièce en papier.
Date et lieu : juin 1528, Fontainebleau

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire conservent dans la série E (familles), les lettres de confiscations des biens de Gilles Berthelot et la donation de ces derniers à Antoine Raffin, capitaine de la garde de François Ier. Datées du mois de juin 1528, ces lettres dénoncent « les faultes et abbuz » commis par Gilles Berthellot qui a été banni du royaume de France et réside à cette époque à Cambrai (Nord, cant. Cambrai). Par ce document, François Ier donne à Antoine Raffin[1427] la seigneurie d'Azay-le-Rideau, ainsi que les biens meubles et immeubles de Gilles Berthellot. Ce don est motivé par « les grands et louables services » rendus par le sénéchal d'Agenais et de Gascogne. Celui-ci a en effet, accompagné le roi en Italie et s'est battu avec lui devant les murs de Pavie. Comme son souverain, Antoine Raffin a été fait prisonnier par les troupes de Charles Quint avant de servir d'intermédiaire dans la négociation qui aboutira au traité de Madrid (1526). Composé d'une feuille de papier, le document comporte sur le repli les signatures des dénommés « Breton » et « Burdelot », ainsi que les mentions « par le roy » et « visa contentor ». Ce qui signifie que le droit de registre des audienciers de la Chancellerie a été acquitté[1428].

[1427] Antoine Raffin, dit Poton, seigneur du Puycalvary, fut sénéchal d'Agenais, capitaine de cent archers de la garde du roi François Ie, gentilhomme ordianaire de sa chambre, gouverneur de Cherbourg en Normandie, de Marmande en Gascogne. Antione Raffin servit également Henri II qui le confirma dans la charge de capitaine de cent archers de la garde du roi.
[1428] Joseph-Honoré Rémi, Jean-Philippe Garran de Coulan et alli, *Encyclopédie méthodique. Jurisprudence*, Paris, 1782-1791, t. 3, p. 264.

< [au dos du document en en tête, mention ajoutée au XVIII^{e} siècle :] cote 2^{e} . Au mois de juin 1528. Lettres de don, de confiscation des biens de Gilles Berthellot consistant en la terre d'Azay, etc., faite par le roy a Antoine Raffin>

<[au dos du document, en bas à droite :] piece concernant le premier don que le roi a faict a Messire Anthoine de Raffin, Poton des droictz que sa majesté avoict sur Azay. IIII juin 1529>

Françoys par la grace de dieu roy de France a tous présent et a venir, salut. Comme par les juges par nous ordonnez a cognoistre des frauldes, faultes et abbuz commis sur le faict de noz finances, maistre Gilles Berthelot naguere président en nostre Chambre des Comptes a Paris, Pour les faultes et abbuz conues et déliz par luy commis entre autres choses ait esté banny a tousjours jamais hors de nostre royaume de France, tous ses biens meubles et héritaiges confisquez a qui il apparteindra et sur tous lesdicts biens, et ce prince la somme de seize mil livres comme deniers mal et indeument pris par ledict Berthelot ; treize mil troys cens quatre vingtz dix neuf livres douze solz six deniers tournoys pour l'interestz pris, nous soustenuz en noz finances par le moyen dudict Berthelot et icelles sommes a nous adjugée et en vingt mil livres parisis d'amende a prandre sur les biens estant es lieux ou confiscation n'a lieu et ou ladicte confiscation ne nous appartiendront et déclarez affectz et ypothequez tous les biens dudict Berthelot pour tous les autres dommaiges et interestz qui seroit trouvé cy aprés. Nous avons souffers en noz finances a cause des clauses et pouvoirs faulcement adjoustez en noz estatz de l'an mil cinq cens dix huit et cinq cens dix neuf savoir faisons que nous réduisans a mémoirs les bons, grans, louables, vertueulx et recommandables services que nous a faictz et a noz prédecesseurs par cy devant et de longtemps tant au faict de nos guerres en plusieurs besoings les ungs ou nous estions en personne a la journée des suisses que aussi dernièrement a la journée devant Pavys ou il fut faict prisonnier par noz ennemys ; aussi en plusieurs ambassades tant à Romme, Allemaigne, Suisse que autre pars que autrement a l'entours de nostre personne, nostre amé et féal conseiller Anthoyne Raffin, chambellan, pair de Puycalvary, sénéchal d'Agenoys et de Gascougne, cappitaine de Cherbourg et l'ung des gentilz hommes de nostre chambre désirant iceluy récompenser et récompenser encore luy sesdicts services et pour ces causes et autres a ce nous mouvans luy avons donné, céddé, transporté et délaissé et par ces présentes signées de nostre main de nostre constant service grace especial plaine puissance et auctorité royal de nou ceddons, transportons et délaissons tant tout le droit de confiscacion à nous appartenant au moyen de ladicte adjudicacion de confiscacion des dicts biens meubles et héritaiges dudict Berthelot que semblablement lesdictes seize mil livres tournoys d'une part,

treize mil troys cens quatre vingtz dix neuf livres douze solz six deniers tournoys d'autre ensemble lesdictes vingtz mil livres parisis d'amende a prendre sur les biens estant es lieu et confiscacion n'a lieu et ou ladicte confiscacion ne nous appartiendront. Et pareillement tout les dommaiges et interestz pour lesquelz lesdictz biens et héritaiges dudict Berthelot sont ypothequez envers nous pour les dicts dommaiges et interestz qui seront trouvez cy aprés que a nous souffers a cause des faulcetéz dessusdictes s'y donnons en mandement par cesdictes présentes a noz amez et féaulx gens de noz comptes a Paris, au bailly de Touraine son lieutenant ou baillaige duquel ilz sont assistés en déffault desdicts biens meubles mectre en ventes, criées et subhastacion[1429] ; et iceulx vendre et adjugé aux plus offrant et laissent ledict messire Anthoyne Raffin, ses hoirs et ayant cause joir et vies plainement et paisiblement ; et ces héritaiges, terres et seigneuries qui furent dudict Berthelot affectés, tenues, subgectées et ypothequées ausdictes sommes de seize mil livres, treize mil troys cens quatre vingtz dix neuf livres douze solz six deniers d'autre et vingtz mil livres parisis d'amande faict ledict bailly de Touraine ou son lieutenant ou baillage dudict ilz sont assistés en deffault desdicts biens meubles mettre en ventes, criées et subhastacions et iceulx vendre et adjuger aux présents offrant et derniers enchérisseurs les sols empruntez requies, gardées et les deniers qui viendront ou lesdicts héritaiges, terres et seigneuries jusques à ladicte valleur si elles luy sont adiugées pour lesdictes sommes ou autres moindres ou plus grandes faient bailer et delaisser audict Raffin pour luy ses hoirs et ayant cause sauf et restont or ce don non composés deux maisons sizes, l'une scavoir estant la ville de Paris de laquelle avons faict don à nostre amé et féal le seigneur de Morette[1430], aussi gentil homme de nostre chambre et l'autre size en nostre de ville de Tours de laquelle avons faict pareillement don a nostre amé et féal Robert de la Martonye[1431], seigneur de Bonnes, bailly et gouverneur de Touraine, maistre d'hostel, ordonnance de nostre hostel ; sans leur mectre ou donner ne souffrir, estre faict unis ou donné aucun des troubles, ne empechement au contraire lequel si faict unis ou donné leur estat ilz leur mectrent ou facent

[1429] Le terme « subhastacion », aussi orthographié « suhastation » (subst. fém.) désigne une vente aux enchères publiques ordonnées par autorité de justice. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1430] Il est question de Charles de Solier, comte de Morette, fils d'Aubertin de Morette, gentilhomme de la chambre du roi François Ie. Il fut l'un des huit otages garants du traité de Londres (4 octobre 1518) conclu entre le Henri VIII et François Ie pour le futur mariage du duaphin Henri avec la princesse Marie, ainsi que pour le paiement de six cent mille couronnes d'or que la France donnait à l'Angleterre pour la restitution de la ville de Tournai. Il fut également envoyé en ambassade auprès de Charles-Quint et du pape Clément VII par le roi de France. Nicolas Viton de Saint-Allais, Ange Jacques Marie Poisson de la Chabaussière et alli, *Nobiliaire universel de France,* Paris, 1818, vol. 15, p.62.

[1431] Robert de la Marthonie est chevalier, seigneur de Bonnes (seigneurie située sur le territoire de la commune éponyme - Charente, cant. Tude-et-Lavalette) et maître d'hôtel ordinaire de François Ier. François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique*, Paris, 1761, p. 804.

mectre incontinant sans délay a plain délay, a plaine délivrance par ainsi nous plaist, il estre faict non obstant que la valleur desdicts biens ainsi déclarez confisquez en ce qui nous apparteinnent ne soit déclarez et quelzconquez ordonnances, mandemens, restrinctions ou deffences à ce guardons. Et affin que ce soit chose ferme et establie à tousjours nous avons faict mectre nostre scel à cesdictes présentes sauf en autres choses nostre droit et conteny en toutes donné. A Fontainebleau, ou moys de juing l'an de grâce mil cinq cent vingt-huit et de nostre regne le quatorziesme.

[signé]
François

<[sur le repli du document] :Par le Roy
[signé] Breton
Visa contentor
[signé] Burdelot>

Pièce justificative 8 : Extrait du décret d'adjudication de la terre d'Azay-le-Rideau (1534-1789-1790)

Original : *Archives départementales d'Indre et Loire*, « Dénombrements servis au roi par les seigneurs d'Azay (1379-1670) », chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1074, Tours, cahier en papier non folioté, 4 p.
Date et lieu : 22 août 1534, Azay-le-Rideau/29 décembre 1789 et du 9 février 1790

Conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, série E (familles), ce document est une copie probablement réalisée à l'occasion du récolement effectué pour le marquis de Biencourt en 1791. Composé d'un cahier non folioté de quatre pages, il porte les mentions « 6^{e} » et « liasse 1ère » ce qui laisse supposer qu'à cette époque ce document figure dans l'inventaire comme le sixième cahier de la première liasse. Il s'agit d'un extrait du décret d'adjudication daté du 22 août 1534 faisant état de la saisie du château d'Azay-le-Rideau et de l'ensemble des titres et documents qui y sont attachés. Il précise que la seigneurie s'étend en 1534, sur le territoire de la ville d'Azay-le-Rideau elle-même, celles de Druyes, Vallières, Pont-de-Ruan, Lignières-de-Touraine, Saché et Cheillé. Par ailleurs, vingt-deux hommages tant « simple que lige » sont attachés à la seigneurie.

La copie des articles du décret d'adjudication de la terre d'Azay-le-Rideau, de 1534, est complétée par les articles des procès-verbaux de l'acte de vente de celle-ci, daté du 29 décembre 1789 et du 9 février 1790. La copie de ces articles semble remplacer une liasse aujourd'hui détruite ou disparue, et peut dater du récolement effectué à la demande du marquis de Biencourt en 1791. Le document recense les jardins et îles relevant de la seigneurie d'Azay-le-Rideau vendus au marquis de Biencourt et mentionne la présence de clôtures autour des « îles-jardins ».

[p.1] <[en retrait à gauche du corps de texte :] 6e Château d'Azay-le-Rideau. Liasse 1ere>
Du décret de la terre d' Azay-le-Rideau, et adjudication d'icelles en date du 22 août 1534, formant la 4e liasse des titres de cette dite terre, saisie réellement a la requête de François Premier, roy de France, sur Gilles Berthellot.

A été extrait ce qui suit du domaine utile.

art. 1er

Le chastel, fief et seigneurie d' Azay-le-Rideau en tous ses droits seigneuriaux, de chatellenie et prérogatives anciens et connue. Ladite chatellenie s'étend poursuit, et comporte de tout temps, d'ancienneté et sans rien y croître ou diminuer, qui s'étend en paroisse et ville d'Azay, Druyes, Valleres[1432], pont-de-Ruan, Saché, Ligueniere[1433], Cheillé, et les environs fondée de moulin bauquiers mesures tant a bleds qu'a mui. Sceaux a contrats, vingt deux hommages tant simple que liges, des seigneuries inférieures, dépendantes et tenants a foy hommage de ladite seigneurie d'Azay-le-Rideau, prés, terres, vignes, défais à poisson, et pescheries, droits anciens étants et dépendants de ladite chatellenie et tout ainsi que ledit Berthellot eut a jouir et usé par cy devant et qu'il la crée et acquise de noble homme Charles de Boisjourdain

[p.2]
et que ladite chatellenie de tout temps et d'ancienneté avec les domaines et héritages d'icelle a été éxécrée, tenue et possédée en et selon les joignants et aboutissants, tant les fiefs, queu domaines, sans rien y croître, augmenter ou diminuer.

Voyez en outre les proces-verbaux d'encheres pour parvenir à la vente de ladite terre en date du 29 avril 1789, 19 janvier, 09 février 1790 faicts au jugé au marquis de Vassé, a la requête de Monsieur Henri Allémin, Charles Henri de l'Oustremont.

art. 1er au détail de ladite terre

Le proces-verbal de venditation de ladite terre en date du 1 février 1791, par acte devant Maitre Chatelain, notaire a Azay. art. 1er

Expédition de ses actes faict dans la liasse [blanc] cy-aprés.

Les aveux de ladite terre, notamment celuy du premier septembre 1770, art. 1er, 2, 3 et 04.

[1432] Il s'agit de lieu-dit de Vallières (Indre-et-Loire, cant. Saint-Cyr-sur-Loire, comm. Fondettes).
[1433] Commune de Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Chinon).

[p.3]

<[en retrait à gauche du corps de texte :] Nota l'est le moulin Boistard aujourd'huy détruit et enclavé dans les bosquets du chateau d'Azay>

Du décret cy dessus référé.

art. 3

Item un moulin a bled étant sur les ponts d'Azay[1434] avec les isles, cours d'eaux, portereaux[1435], et appartenances d'iceluy, et un petit prateau[1436] étant au dessus dudit moulin, lequel anciennement étoit moulin a drap, par ledit Charles de Boisjourdain fait construire et l'édiffier en moulin a bled, joignant par le devant aux ponts d'Azay d'une part, et aux prés Guémaux de ladite chatellenie d'Azay cy d'autre part, et aux prés de la chapelle étant au-dessus desdits ponts d'autre part et au fief de la chapelle.

art. 4

Item au jardin sur lesdits ponts d'Azay, devant la chapelle Notre-Dame desdits ponts, etc.

art. 5

Item une écluse, hayes[1437], bouches[1438], bois, isles, perches[1439], espaces, appartenances et dépendances contenant demy quartier ou environ étant pres ledit jardin, etc.

art.6

[1434] Il est peut-être question du moulin Boitard dont nous avons parlé plus haut.

[1435] Déformation du terme « porterie » (subst.fém.) qui désigne une loge ou une habitation pour un portier (peut-être celui du moulin). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1436] Déformation du terme « pradeau » (subst.masc.) qui désigne un pré ou une prairie. Il faut comprendre ici que le pré ou la prairie se trouve devant le moulin. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^{e} au XV^{e} siècle, Paris, 1881, vol.6, p.362. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1437] Déformation du terme « Haie » aussi orthographié « Haiée », ou « haye » (subst. fém.) qui désigne une portion de forêt entourée de palissades. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^{e} au XV^{e} siècle, Paris, 1881, vol.4, p.398. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1438] Le terme de « bouche » (subst. fém.) désigne une botte ou un fagot le plus souvent de chanvre. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^{e} au XV^{e} siècle, Paris, 1881, vol.4, p.398. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1439] Le terme « perche » (subst.fém.) a pu ici se rapporter à deux usages soit il est utilisé au sens de pièce de bois sur laquelle l'on pouvait tendre un filet ; soit au sens de « perchoir », bâton horizontal sur lequel se reposent les oiseaux de proie. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

Item un autre jardin au bout des ponts du chateau d'Azay en la basse-cour dudit chastel, le tout contenant un quartier, joignant a la grande rue comme l'on va du chatel d'Azay a la porte du cimetiere de la ville d'Azay d'une part, et aux murailles de ladite ville d'Azay d'autre part.

[p.4]

art.7

Item un autre jardin étant audict lieu devant le jardin cy dessus nommé, prés et joingnant les jardins du prieuré d'Azay d'une part, et ladicte Grande Rue comme l'on va dudict chatel a ladicte porte du cimetiere d'Azay, etc.

Ces cinq articles dudict décret font aujourd'hui partie des jardins, cours, vergers et bosquets du chateau d'Azay.

Pièce justificative 9 : Extrait de l'aveu rendu au roi par Antoine Raffin, sénéchal d'Agenais et de Gascogne (15 mars 1540)

Original : *Archives départementales d'Indre et Loire*, Aveux et inventaire d'archives de la terre d'Azay-le-Rideau, fonds d'Azay-le-Rideau XIV^{e}- XVIII^{e} siècle, côte 23J1, Tours, cahier en papier folioté.

Conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, dans la série J, attachée au fonds d'Azay-le-Rideau pour la période s'étendant du XIV^{e} au XVIII^{e} siècle (série 23J) qui regroupe des archives personnelles, famillliales et seigneuriales relatives aux propriétaires et à la terre d'Azay-le-Rideau, le document que nous proposons est un extrait de l'aveu présenté au roi par Antoine Raffin le 15 mars 1540. Il décrit les terres relevant du fief d'Azay-le-Rideau, ainsi que les châteaux, droits et terres d'Antoine Raffin relevant dudit fief. Cet aveu a été annoté probablement lors du recolement de 1791.

[fol.1 r°]

< [dans la marge, mention datant du XVIII^e siècle] : 15 mars 1540, aveu et dénombrement de la terre d'Azay le Rideau remis au roy par Anthoine Raffin seigneur iceux d'Azay relevant de la chatellenie de Chinon>

De bons roy tres chrétien et iouste sire et mon souverain seigneur, sieur Anthoine Raffin dict Poton, chevalier, sieur du Puy-Calvary[1440] et de la chastellenie, terres et seigneurie d'Azay le Riddeau nostre escuier et sénéchal d'Agenoys et de Gascogne[1441], cappitaine des armes de vos gardes, tient et advienne a tenir de presens a foy et hommaige plain et franc allen, a cause de vostre chastel et chastellenie de Chinon. Les choses comme s'ensuivent pour raison et a raison de mondict < [dans la marge, mention datant du XVIII^e siècle] : 1^er. Domaine> chastel, chastellenie et seigneurie dudict Azay le Riddeau.

Premièrement,

mon chastel dudict Azay ainsy qu'il se poursuict et comportes tant des corps de maison, tourts, tourelles, granges et estables, fuyes a pigeons, courtz, espaces jardenier seullement avecques leur courtz et dongeons et basse court. Et comme le tout s'en poursuict s'estend et comportes a teneur <[dans la marge]: Basse-cours, 3 arpents> le tout de tennement [de] troys arpens de terre ou envyron joignant a mon prez d'une part et de la riviere d'Indre d'autre

[fol. 1 v°]

part ; et au jardin et maison du prieur d'Azay une cour avec d'eaues passant entre deulx d'aultre part. (…)

[suivent les dispositions relatives au droit de cheminer pour aller a l'église dans le jardin du prieuré (art. 2), droit de preeminence sur la chapelle et les bancs de l'église d'Azay (art. 3), les droits relatifs à la chapelle, l'oratoire et le jardin du prieuré, au droit de titre et de ceinturier, d'appliquer armoiries et timbres (art. 4), droit de sépulture dans la cour de l'église (art. 5), droit de fondateur de la chapelle (art. 6)]

[fol. 3 r°]

(…)

[1440] Seigneurie dépendant du château de Puycalvary, aujourd'hui situé sur la commune de Dausse (Lot-et-Garonne, cant. Le pays de Serres).

[1441] Il s'agit de la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne, circonscription militaire et judiciaire d'Ancien Régime dont le siège se trouvait à Agen (Lot-et-Garonne). Anthoine Raffin occupa le poste de sénéchal d'Agenais et de Gascogne de 1520-1553.

< [dans la marge, mention datant du XVIII^e siècle] : 7. Domaine, deux jardins contenant 30 chainées audict chateaux>

Item a mon donnement[1442] tenue et posée et deux jardins estant au bout de mon pontz dudict chastel en contenant demy arpent en demy ron fermé a meures[1443] joignant audictes murailles de ladicte ville d'Azay d'une part, et a madicte basse cour et grand cour comme l'on va de mondict chastel a la riviere du dict Azay, d'aultre part et avec maisons et jardin des hoires feu Charpentier Henry l'aisné d'autre part. L'ancien jardin est du

[fol. 3 v°]

costé opposite derriere l'église dudict Azay et ne contient demy quartier en demy ron aussy fermé a muraille joignant a madicte basse court et grand chemin comme l'on va de mondict chastel a la ville d'Azay, d'une part, et avec maisonés Mathurin Bonnier, [joignant ?] mon chemin a celle de madicte basse court a l'église dudict Azay passant par les jardeniers dudict présent d'aultre part ; et au jardin dudict procureur d'aulte part. *Item* <[dans la marge, mention datant du XVIII^e siècle] : 8. Deux isles contenant 2 arpents 50 chainées pres ledit chateau> deux isles prés mondict chastel contenant deux arpens et demy de tennement ou demy ron tenant l'un a l'aultre, ung braz sur ladicte riviere d'Aindre entre droicte joignant a mes prés d'un costé, ung ruisseau d'autre droicte et d'un bout

[fol. 4 r°]

aux prez de Marthin yeune Brachet et aultres héritiers de feu Mathurin Martin, d'aultre part, ledict ruisseau ont entre deux de touttes aultres pars a ladicte rivière d'Aindre. < [dans la marge, mention datant du XVIII^e siècle] : 9. Domaine, 4 arpents de pré pres ledict chateau>

Item une piece de pré contenant quatre arpents ou d'envyron joingnant aux deux isles cy dessus ladicte riviere entre deux, d'une part, et aux prez dudict Brachet d'autre part et aux prez de la chapelle aux Boucicauts[1444] et a la riviere d'Aindre.

Item une autre piece < [dans la marge, mention datant du XVIII^e siècle] : 10. Domaine, 1 arpent 50 chainées de pré prés la riviere> de pré contenant cinq arpents et demy ron dont dix vingt donnant [à] présent au tiers de piece, demy arpent a la riviere d'Aindre d'une part et aux prez du sieur du Philippe Gallan.

[1442] Le teme de « donnement » (subst.masc.) désigne un don. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 26/01/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1443] Déformation du mot « murs » ?

[1444] La « chapelle Boucicaut » pourrait être le bâtiment signalé sur la grande île de l'autre côté du pont face au jardin d'Azay-le-Rideau, angle nord ouest et signalé sur le cadastre napoléonien (1814) par le numùéro 97 (fig.).

Pièce justificative 10 : Extrait de l'aveu rendu au roi par Henri-François, marquis de Vassé, le 1er septembre 1670

Original : *Archives départementales d'Indre et Loire*, chartrier d'Azay-le-Rideau, côte E 1074, Tours, cahier en papier non folioté.

Conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, dans la série E (familles) au chartrier d'Azay-le-Rideau, l'aveu servi au roi par Henri-François marquis de Vassé du 1er septembre 1670, constitue la déclaration des châteaux, terres et droits détenus par le seigneur d'Azay au XVIIe siècle. Ce document précise la superficie du jardin du château d'Azay-le-Rideau, ainsi que ce qui se trouve dans le jardin : une chapelle et un réservoir. L'aveu précise encore que l'accès au jardin est procuré par un pont-levis enjambant la douve au pied du château qui sert également de vivier à poisson.

[p.1]

< [dans la marge, mention ajoutée au XVIII[e] siècle :] Collationné, Azay, 1[e] septembre 1670>

< [dans la marge :] n° d'ordre 324, 1[e] septembre 1670. Aveu de la terre et seigneurie d'Azay-le-Rideau, rendu au roy par Henry-François de Vassé, lors seigneur dudict Azay>

Du roi notre souverain seigneur

Nous Henry François, marquis de Vassé, chevalier, conseiller en vos conseils, lieutenant général de Tours, commis, gouverneur et capitaine de votre Chambre royal du Plessis-lez-Tours[1445], baron de la Roche Mabile[1446] et Toul[1447], Vidame[1448], du Mans, seigneur de la ville, prévosté et quinté d'Azay-le-Rideau, et des terres et chastellenyes de Ballan[1449], Marcilly[1450], Orthes[1451], Esgully[1452], Favieres[1453], Brisée[1454], le parc d'Avaugour[1455], Sumereynes[1456], Parnay[1457], Rouesse[1458], et de ladicte terre, fief et chastellenye de Dangeul[1459].

Tenons, advouons tenir du roi a foy et hommage lige a cause de son chasteau de Chinon nostre terre et seigneurie, prévoté et quinté d'Azay-le-Rideau, tant en fief qu'en domaine, estant et pour autant qu'il y en a dans la mouvance de votre chasteau de Chinon, et dont la déclaration ensuit.

[1445] Le château du Plessis-lez-Tours (Indre-et-Loire, cant. Ballan-Miré, comm. La Riche), fut résidence royale à partir de 1444.

[1446] Baronnie située sur le territoire de l'actuelle commune de la Roche-Mabile (Orne, cant., Damigny).

[1447] Baronnie située sur le territoire de l'actuelle commune de Toul (Meurthe-et-Moselle, cant. Toul).

[1448] Baronnie situé sur le territoire de l'actuelle commune de l'actuelle commune de Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loire, cant. Voves)

[1449] Châtellenie dépendant du château de la Carte, situé sur l'actuelle commune de Ballan-Miré (Indre-et-Loire, cant. Ballan-Miré)

[1450] Il s'agit de la châtellenie dépendant du château de la Motte, situé sur la commune de Marcilly-sur-Vienne (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-de-Touraine).

[1451] La châtellenie était située sur le territoire de l'actuelle commune de Saint-Pierre-sur-Orthe (Mayenne, cant. Évron).

[1452] Il s'agit peut-être de la seigneurie d'Écueillé située sur le territoire de l'actuelle comune d'Écueillé (Indre, cant. Valançay).

[1453] Châtellenie située sur le territoire de l'actuelle commune de Favières (Eure-et-Loire, cant. Saint-Lubin-des-Joncherets).

[1454] Châtellenie située sur le territoire de l'actuelle commune de Brisay (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-de-Touraine).

[1455] La seigneurie du Parc d'Avaugour se situait dans la région du Mans (Sarthe, cant. Le Mans).

[1456] Il est peut-être question de la châtellenie attachée au château de Sumeraine, situé sur la commune de Parné-sur-Roc (Mayenne, cant. L'Huisserie)

[1457] Il s'agit peut-être de la seigneurie dépendant du château de Parnay (Maine-et-Loire, cant. Saumur).

[1458] Il s'agit peut-être de la seigneurie dépendant du château de Rouesse-Vassé (Sarthe, cant. Sillé-le-Guillaume)

[1459] Il s'agit de l'ancienne châtellenie dépendant du château de Dangeul (Sarthe, cant. Mamers).

<[dans la marge :] 1er. Domaine >
Premierement consistant lesdictes terres et chastellenyes en mon chasteau dudit Azay-le-Rideau construit et édifié

[p.2]
sur et au milieu de la riviere d'Indre, tours, tourelles, autres bastiments, avec la cours et donjon d'iceluy renfermé par le devant d'une muraille, entouré d'eau vive pour la sortie et entrée duquel chasteau j'ay trois ponts levis ; l'un pour entrer et sortir en ma basse cour, qui est par-dessus le grand cours d'eau de ladite riviered'Indre, l'autre qui est par-dessus ma douve et réservoir à poisson, entre mondict chasteau et mon grand jardin.

<[dans la marge :] 2. Jardin >
Plus je tiens ma basse cour aussy toute renfermée de hautes murailles, fors en une partie que mes granges et écuries en sont la closture. Dedans madicte basse cour sont mesdites granges, écuries et pressoir et autres bastimens avec un pavillon en l'un des coings de ladite basse cour, composé d'une chambre basse, et une haute a cheminée, grenier et combles dessus, et un portail a entrer de madite basse-cours, en ma ville dudit Azay, lequel est composé de deux tours et un pavillon au milieu, le tout entouré de douves et eau courante auquel

[p.3]
portail j'ay un pont levis et bascule pour entrer et sortir de madicte basse court en madicte ville d'Azay contenant le tout trois arpents ou environ de tennement.

<[dans la marge :] 3. Idem >
Plus le grand jardin proche ledit chasteau lequel est au milieu de ladite riviere d'Indre, dans l'un des coings d'iceluy j'ay ma chapelle et oratoire ou ordinairement je faits dire et célébrer la messe[1460] ; laquelle est bastie en toute sur un cours d'eau, qui passe entre mondit jardin et les ponts dudit Azay. Joignant madicte chappelle et oratoire, il y a une autre petite chapelle qui a été fait bastir par mes prédécesseurs appellée la Chappelle-du-pont[1461] en laquelle mes habitants viennent souvant en procéssion et voyage. Toutes lesdites choses cy dessus en un tenant,

[1460] Cette chapelle est contigüe à la chapelle de Notre-Dame-des-Ponts, elle se situait au bout du jardin du château d'Azay-le-Rideau et était réservé à l'usage du propriétaire et de sa famille.
[1461] Il s'agit de l'église de Notre-Dame-des-Ponts, dont nous avons fait mention plus haut. Elle était située sur un pont reliant le grand pont de la ville d'Azay-le-Rideau au jardin du château.

contenant environ deux arpents de terre, joignant de deux parts au grand cours d'eau de ladite riviere d'Indre, d'autre part audit pont d'Azay, un cours d'eau entre deux, d'autre part a la douve et au gardoir de mon chasteau, et dans un des coings dudit jardin du costé vers

[p.4]
ma dite ville et lesdits ponts y a un réservoir a poisson.

<[dans la marge :] 4. *Idem*, droit de chemin pour aller à l'église dans le jardin du prieuré >
Plus un chemin ou allée pour aller et venir moi et les miens toutesfois et qu'autres que mon plaisir sera, de madite basse court à l'église paroissiale dudit Azay[1462], par le milieu des jardins du prieuré dudit lieu, pour entrer, aller et venir en ladite église, et en ma chapelle de naguerre batie par l'huis et porte de madite chapelle[1463], ou autre porte au travers de la cour dudit prieuré que par l'allée processionnale d'autour de ladite église, par lequel moi et mes habitants et vassaux allons en procession aux fêtes solennelles et autres jours.

<[dans la marge :] 5. Droit de préeminence et de chapelle dans l'église d'Azay>
Plus a cause de mon dit chateau et seigneurie d'Azay j'ay la prééminence de fondateur en ladite église, et au moyen de ce j'ay ma chappelle et oratoire au cour d'icelle église paroissiale ; en laquelle chappelle n'est permis a nulle personne de si retirer en oraison ou autrement sans ma permission ou licence, avec ce j'ay banc et chaise pour me servir au costé dextre du grand autel de ladite église ou pareillement n'est permis a personne quelconque de se mettre et assoire sans ma permission comme fondateur de ladite église d'Azay.

<[dans la marge :] 6. >
~~J'ay le droict de ceinturé et libre audience et auditoire de la dite église et y faire affaire mes armoiries, timbres et autres alliances, de moi et de mes prédecesseurs, telles que bon me semblera comme~~

[p.5]
~~fondateur de la dite église, paroisse d'Azay.~~

[1462] Il s'agit d'une portion de l'actuelle rue de Balzac, reliant le château à l'église Saint-Symphorien, autrefois prieuré d'Azay-le-Rideau.
[1463] Les seigneurs d'Azay possédaient une chapelle à l'église d'Azay, ce droit apparaît dans la déclaration faite par Gilles Berthelot de la seigneurie vers 1520, dont nous avons produit un extrait plus haut.

<[dans la marge :] 7.>

~~Plus j'ay le droict de sépulture en la cour de la dicte église d'Azay.~~

<[dans la marge :] 8. >

Plus par droit d'éminence de chatelain et vray fondateur de ladite église, j'ay ma chapelle et oratoire nouvellement rebastie jointe et joignant ladite grande église paroissiale fait en voute et dosme en laquelle j'ay droit de sépulture, moi, ma femme, mes enfans, et autres de mon sang et lignage, quant il plaira à Dieu d'en disposer, a prendre depuis mon banc tout le long et autour dudit grand autel, en l'enclos du cœur de la dite église, en laquelle place n'est permis a qui que ce soit de prendre sépulture a peine de le faire réparer.

<[dans la marge :] 9. >

Plus un jardin appellé la grande Ousche[1464] proche ledit château qui contient demy arpent ou environ renfermé de murs, joignant d'une part aux murailles de ladite ville d'Azay, d'autre part a la rue tendante de la basse cour en ladite ville[1465], et d'autre part a ladite basse cour, un cour d'eau entre deux.

<[dans la marge :] 10. >

Plus en l'autre costé de ladite rue une petite maison composée de deux chambres basses, un petit jardin, contenant le tout environ demy quartier aussy renfermé de murs, joignant de deux parts à l'allée cy

[p.6]

dessus déclarée pour aller de mon château à l'église au travers les jardins dudit prieuré d'Azay d'autre part le devant à ladite rue, et d'autre part à la grande maison de René Meaure et Babou Chevalier et sa femme[1466].

<[dans la marge :] 11. >

[1464] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.
[1465] Il pourrait là encore, s'agir d'une portion de l'actuelle rue de Balzac.
[1466] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.

Plus une grande isle naguerre plantée en bois, ormes et autres de l'autre costé du pont dudit Azay[1467] a l'opposite du grand jardin contenant deux arpents ou environ, joignant d'une part auxdits pont d'Azay, d'autre a la riviere d'Indre.

<[dans la marge :] 12. >
Plus une autre isle et Saullaye[1468] au bout de ladite grande isle, le cours d'eau entre deux, contenant trois quartiers ou environ ; laquelle est presque au milieu de ladite riviere, et entre la prée[1469] de la Varenne, et la grande prée dela chapelle[1470].

<[dans la marge :] 13. >
Plus deux isles se tenant l'une à l'autre contenant deux arpents et demy ou environ proche et derriere mondit chateau, appellée la petite isle, lesquelles sont en pré a reguin[1471], joignant d'une part au grand cours d'eau qui passe derriere le chateau, d'autre part au jardin a truissage[1472] du petit moulin appellé le moulin Boitard, un cours d'eau de ladite riviere entre deux ; et une autre isle qui dépend dudit moulin appellée le bois rivière aussy un cours d'eau entre

[p.7]
deux et d'autre part en partie au pré clos de mes Garennes, aussy un cours d'eau entre deux[1473].

<[dans la marge :] 14. >

[1467] Cette île existe toujours et figure sur les cartes IGN de la ville d'Azay-le-Rideau, au bout du parc du château, de l'autre côté de la rue Nationale.
[1468] Déformation du terme « saullaie » (subst.fém.) qui désigne un lieu planté de saules. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 05/03/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1469] Le mot « prée » (subst. fém.) désigne un pré ou une prairie. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 05/03/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1470] Il s'agit sans doute de l'une des deux îles figurées sur le cadastre napoléonien (1814) sous les numéros 95 et 98. Il est probable qu'il soit question de l'île signalée sous le numéro 95, car elle est la plus proche de l'actuelle lieu-dit de la Varenne sur le territoire duquel devait être situé la prairie de la Varenne.
[1471] Le terme de « reguin », aussi orthographié « regain » (subst. masc.) désigne la nouvelle pousse de l'herbe, dans une prairie déjà fauché la même année. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle, Complément, Paris, 1898, vol. 10, p. 520. Disponible en ligne, consulté le 05/03/2015 . Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/
[1472] Déformation du terme « truisse » (subst. fém.) qui désigne un lieu planté d'arbre taillés « en têtard », c'est-à-dire un arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets (repousses végétales) périodiquement coupés aux mêmes points de coupe. Ces repousses peuvent servir à divers usages vanneries, bois de chauffage, fourrage, etc. Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé*, édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/
[1473] Il est probablement question des deux îles situées au sud du jardin du château d'Azay-le-Rideau qui apparaissent sur deux plans routiers datant de 1760-1770 et de l'an XII de la République (1804-1805).

Plus une piece de pré a reguin, renfermée de fossés contenant quatre arpents et demy ou environ appellé le pré des Garennes[1474], joignant d'une part aux isles cy dessus un cours d'eau entre deux ; d'autre part, au grand cours d'eau de ladite riviere d'Indre, et d'autre au petit clos de la métairie de la Rémonniere, d'autre part aux prés de la chapelle aux Bousieaux qui est en la petite prée de la chapelle, avec droit auparavant l'acquet de ladite métairie de la Rémonniere de passer les foins dans le travers de la cour dudit lieu de la Rémonniere quant bon me semblera et y passer les bestiaux que je voudrai mettre audit pré.

<[dans la marge :] 15 >
Plus une piece de pré contenante quatre arpents ou environ renfermée de fossés appellée le Grand pré clos[1475] de derriere les écuries, joignant d'une part a la riviere d'Indre, d'autre part a mes prés qui sont en la pré de Perray, qui m'appartiennent et au seigneur de Berseron, d'autre part au pré reguin de Jean Aucher, et jardin des enfans feu messire Jean Charpentier, et pré reguin des Rochelles, et d'autre part au

[p.8]
patureau et saulaye cy après déclarée, qui sont entre ledit pré clos et mes écuries.

<[dans la marge :] 16. >
Plus une piece de patureau et saulaye séante derriere mes écuries, et entre icelles et le pré reguin cy dessus, joignant d'une part audit pré a ladite riviere d'Indre, d'autre part audit pré a reguin cy dessus, et d'autre part aux écuries, la douve et cours d'eau entre deux, d'autre part audit petit reguin des Rochelles et jardin de Claude Denis, un fossé large et cours d'eau entre deux, contenant demy arpent ou environ[1476].

<[dans la marge :] 17. >
Plus une petite isle ou Bodart étant au dessous du pavillon de ma grand court contenant demy quartier ou environ laquelle est au bas de mes douves anciennes du grand cours d'eau joignant le jardin du prieuré, le cours d'eau entre deux, et d'autre a mon pavillon[1477].

[1474] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.
[1475] *Id.* note précédente.
[1476] *Ibid.*
[1477] *Ibid.*

<[dans la marge :]18.>

Plus mes grands moulins a bled d'Azay, banquiers[1478] a deux roues, situés en ladite riviere d'Indre au dessous des ponts dudit Azay, ainsy qu'ils se poursuivent et comportent, joignant d'une part aux murs de la ville dudit Azay, d'autre au moulin cy aprés[1479].

<[dans la marge :] 19. >

Plus un autre moulin a battre tan pour les tanneurs, aisances et

[p.9]

appartenances d'iceluy, cours d'eau et chaussée avec une maison et appartenance couverte d'ardoise seise prés ledit lieu et sur les ponts dudit Azay appellée la grande maison du moulin, contenant le tout un quartier ou environ joignant d'une part a mes grands moulins cy dessus, d'autre part au pont dudit Azay, et d'autre a ma grande isle cy dessus désignée[1480].

<[dans la marge :] art. 20. >

Plus un autre moulin a bled aussy bauquier, séant sur les ponts dudit Azay appellé le petit moulin Boitart, consistant en maison du meusnier, toits a bestes, cour, jardin, saulaye, truissage, tout en un tenant, plusieurs fossés et petits cours d'eau les renfermant et passant a travers contenant le tout demy arpent ou environ, joignant d'une part a mon pré appellé la petite isle cy après déclaré un cours d'eau entre deux, d'autre part aux chaussées, et voyes qui menent l'eau aux grands moulins passant sous la voute de la chapelle de mon grand jardin, d'autre part a la riviere et cours d'eau qui fait moudre ledit moulin

[p.10]

<[dans la marge :] art. 21. >

Plus une petite isle qui est de l'autre costé dudit cours d'eau qui fait moudre le susdit moulin, et a l'opposite d'iceluy du cost du bourg de la chapelle Saint-Blaise, contenant un quartier ou environ, joignant d'une part à ladite riviere d'Indre, d'autre part aux ponts dudit Azay, et d'autre part au cours d'eau qui dessend a la petite Autiniere[1481],étant faite en pointe.

[1478] Déformation du mot « bannier » (adj.) qui désigne un objet attaché à la banalité du lieu, ici un moulin. Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p.46. édité par archive.org, consulté le 09/10/2014 : https://archive.org/

[1479] Nous n'avons pas réussi à localiser ces moulins.

[1480] Il s'agit peut-être du bâtiment figurant sur le cadastre napoléonien (1814) sous le numéro 99.

[1481] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.

<[dans la marge :] 22. >
Plus une isle qui est en pré Guesmo, qui est des appartenances dudit moulin, contenant un arpent et demy appellé le bois riviere, joignant d'une part a ladite petite isle cy dessus déclarée, le cours d'eau entre deux, d'autre part au pré reguin cy dessus désigné, appellé la Garenne, un cours d'eau entre deux, d'autre part à la petite prée de la chapelle, aussy un cours d'eau entre deux.

<[dans la marge :] 23 >
Un pré a reguin contenant environ un arpent situé vis-a-vis dudit moulin Boistart,et d'autre costé desdits ponts et joignant le long d'iceux et des autres parts au cours

[p.11]
de la grande et petite Lutiniere[1482].

[les articles 24-25-26 sont absents]

<[dans la marge :] 27. >
Plus les halles de ladite ville d'Azay au devant de l'église paroissialle, et dans lesquelles halles s'assemblent les marchands aux jours de foires et marchés, pour vendre et achetter leurs marchandises, avec la place du marché qui est devant ladite halle.

~~<[dans la marge :] 28. >~~
~~Plus ma boucherie ditte ville d'Azay, avec pouvoir de mettre et d'establir les maistres bouchers laquelle dite bucherie est proche les marchés renfermés de dessus et des barraiges de bois couvertes d'ardoise sur laquelle est mon auditoire ou palais de justice ou se font les assemblées des habitants de la ville dudit Azay lorsqu'ils ont a conférer sur les affaires de la commune de ladite ville apellée la Tour Baudeau, laquelle boucherie est joignante d'une part a la rue tendante de mon château a l'église, d'auter a la rue tendante de mon dit château a la porte du pont et d'autre a la rue tendante de l'église a la varenne.~~

<[dans la marge :] 30 ~~27~~. >

[1482] Il s'agit peut-être de la bande de terre accolée au grand pont d'Azay-le-Rideau, qui fait face aux îles situées au sud du jardin d'Azay et qui figure sur le plan de la ville datant de l'An XII (1803-1804)

Plus a cause de madite chatellenie j'ay droit et suis fondé d'avoir four a ban[1483]

[p.12]
ou tous mes sujets étant en ma ville et faux bourgs sont tenus faire cuire leurs pastes et les y contraindre, et pour raison de quoy lesdits sujets sont tenus de me payer ou a mon fermier dudit fourg bannal le droit de fourrage qui est six deniers par chacun pain d'un boisseau de bled.

~~<[dans la marge :] 27>~~
~~Plus je tiens et avois tenir de vous mon souverain seingeur en mon domaine ma métairie de l'Enderrière sur la paroisse de Cheillé, consistant en maison, granges et ignobles, granges et étables, taictes a bêtes, cours jardins, ousches, aisances et appartenances d'icelle contenant quarante cinq arpents de terres en plaisances pleines et ainsi que mon prédecesseur de moy en avois jouy d'ancienneté, a laquelle métairie et appartenances~~

[article 27 est suivi de l'article 289]

<[dans la marge :] 289. >
Item je tiens et avoies de vous mon pré, clos de fossés a reguin a deux herbes appellé le pré clos de la chapelle, contenant quatre arpents ou environ, joignant d'une part a la boire par l'eau cour et dessend de la fontaine de la chapelle Saint-Blaise a la riviere d'Indre, d'autre part au jardin et Ousche du prieur de la chapelle Saint-Blaise, d'autre part au chemin tendant de la chapelle a la grande prée, d'autre a la dite prée, le fossé entre deux, et d'autre au jardin de Pierre Bonnet et autres[1484].

<[dans la marge :] 290 >
Item je tiens cinq quartiers de Pré en ladite grande prée de la chapelle, joignant d'une part a mon pré clos

[p. 13]

[1483] Un « four à ban » désigne un four à l'usage duquel un seigneur avait droit d'assujettir ceux qui étaient dans l'étendue de sa seigneurie. On les désigne aussi sous la dénomination de fours banaux. *Dictionnaire de l'Académie française,* Paris, 1835, t. 1, p. 155.
[1484] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.

cy dessus, la boire et fossé entre deux, d'autre part aux ponts dudit Azay, d'autre part au cours d'eau de la [blanc] et d'autre au sieur de Chuiers.

<[dans la marge :] 291. >
Item je tiens et avoue tenir un arpent et demy de prés en ladite prée, joignant d'une part a la veuve messire Jean Négrier, d'autre part a messire Pierre Boitard, d'autre part a messire Louis Huault.

[signé] Henry François de Vassé
[signé] Aubas [noté à côté de la signature] *collationné*
[signé] Gorillon

CHENONCEAU

Pièce justificative 11 : Extrait de l'inventaire des titres détenus par les seigneurs de Chenonceau (1433-1512)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Sommier des titres, 1738-1748, tome 52, château de Chenonceau, documents reliés en papier, non foliotés.

Les Archives du Château de Chenonceau sont conservées au château lui-même et sont regroupés au sein de plusieurs volumes suivant la chronologie des propriétaires successifs et selon la nature des documents qu'ils contiennent. Le tome 52, composé d'un registre, contient un inventaire des titres de la terre de Chenonceau réalisé entre 1738 et 1748 effectué par Charles-François Gerbault, prêtre et chanoine de l'église de Saint Pierre-le-Puellier à Tours ; à la demande de Claude Dupin[1485]. L'un de titres daté du 3 avril 1432, fait mention de l'autorisation donnée par le roi et confirmée par le baron d'Amboise, Louis, à Jean Marques de fortifier son château de Chenonceau. Autorisation qui sera renouvelée par Charles VII au fils de Jean, Pierre Marques, le 31 août 1435. L'inventaire des titres permet également d'observer que Pierre Marques a réalisé plusieurs achats de terre de 1462 à 147 qui de sa volonté de s'étendre sur les communes des Houdes[1486], du Deffais et de Juchepie, sur l'autre rive de la rivière de Cher.

Plusieurs titres font mention de l'achat de nombreuses rentes grevant la seigneurie de Chenonceau par Thomas Bohier et son épouse. Rentes dont le montant total exigible par le couple Bohier ne pu être acquitté par Pierrre Marques, ce qui devait le contraindre à la vente de la seigneurie. Est également consigné dans le tome 52, le don de lettres patentes par Louis XII à Thomas Bohier afin d'obtenir le paiement de la créance due par Pierre Marques.Nous remarquerons en conséquence qu'en une occasion, au moins, Thomas Bohier fit une demande auprès du roi afin qu'il contraigne Pierre Marques au paiement de ces rentes.

Enfin, l'inventaire des titres permet un résumé des différentes procédures judiciaires qui virent passer la seigneurie de Chenonceau des mains de François Fumée et de son épouse Catherine Marques, nièce de Pierre, à celles de Thomas Bohier. Ces documents font suite à la vente par Pierre Marques de la seigneurie de Chenonceau à Thomas Bohier le 3 juin 1496. Le

[1485] Casimir Chevalier (abbé), *Histoire de Chenonceau*, Lyon, 1868, p. XIII.
[1486] Le fief des Houdes se trouvait sur le territoire de l'actuel lieu-dit des Ouldes (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

frère de Pierre, Guillaume, s'opposa à cette vente au titre du retrait lignager. Toutefois il devait mourir avant la fin de la procédure et c'est sa fille, Catherine, qui obtint le bénéfice de ce retrait. Thomas Bohier repris alors sa politique d'acquisition de rentes et fit intervenir plusieurs fois la justice pour obtenir leurs paiements. Catherine Marques et son époux François Fumée, faute de pouvoir s'acquitter de leurs dettes, furent alors contraints à la vente de la seigneurie.

Ces pièces de procédure nous apprennent également que Thomas Bohier n'était pas le seul à souhaiter acquérir la terre de Chenonceau. Aymar de Prie (1453-1527)[1487], seigneur de Montpoupon tenta en effet, d'en devenir propriétaire en 1505. Thomas Bohier parvint, cependant à s'y opposer et suite à une longue procédure judiciaire, il obtint le désistement de ce dernier.

[1487] Aymar de Prie est le fils d'Antoine de Prie, seigneur de Buzançais et de Madeleine d'Amboise. Il participa à l'expédition napolitaine de Charles VIII en 1495. Il fut conseiller et chambellan du roi, puis grand-maître des arbalétriers de France en 1523 (Jacques Vincent, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, 1732, vol. 5, p. 353).

[p.]1e

Fief de Chenonceau

La terre de Chenonceau estoit tres peu considérable dans son origine, c'estoit un fief qui s'étendoit seulement dans la paroisse qui est fort petite. La famille des Marques, gentils hommes de bonne maison en estoit propriétaire sous le règne de Charles VII et même la possédait dés avant l'année 1272, ainsi qu'il se voit par la transaction de Guillaume Marques avec le Prieur de Montoussan[1488] du mois d'aoust 1274. Jean Marques vivoit sous le regne de Charles VII. Chenonceau étoit alors sans fortifications et sans deffenses. Les fortifications avoient été démolies par l'autorité d'un baron d'Amboise dont relevait la terre de Chenonceaux, a l'occasion d'un party des Bretons qui s'y estoient logés et de la, pilloient tout le pays de Limousin.

<[en retrait à gauche du corps de texte :] La Layette[1489] 1, Liasse 1, Chartres[1490] 1, 3 avril 1432>

Jean Marques obtint du roy des lettres pattentes du trois avril mil quatre cent trente-deux données a Amboise par lesquelles ce prince luy accorde la permission de faire fortifier son chateau de Chenonceaux en considération des services qu'il avoit rendu à l'Etat dans les armées du Roy et de ce qu'il étoit de noble lignée. Cette derniere raison faisoit une bonne preuve de la noblesse de cette famille. Coste 1.

[p.] 2e

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Liasse 1, Chartres 2, **25 août 1433** >

Brevet de permission donné par Louis, baron d'Amboise, a Jean Marques, seigneur de Chenonceau, de faire fortifier son chateau dudit lieu conformément aux lettres pattentes qu'il avoit obtenu du Roy Charles VII de l'autre part rapportées.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 3, **31 aoust 1435**>

Proces-verbal du trente et un aoust mille quatre cent trente cinq d'enregistrement au baillage d'Amboise des lettres patentes du Roy Charles VII du 3 avril 1432 portant permission a Pierre Marques de faire fortifier sa maison de Chenonceaux.

1488 Le prieuré de Montoussan (Indre-et-Loire) est situé sur le territoire de la commune de Souvigny-de-Touraine, en forêt d'Amboise.

1489 Le mot « layette » (subst. fém.) désigne un coffre léger et de petite dimension, plus particulièrement réservé à la conservation des papiers dans les Archives. Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p.700. Numérisé par archive.org, consulté le 09/10/2014 : https://archive.org/

1490 Le terme « chartres » aussi orthographié « charte » désigne un acte (public ou privé) dans lequel sont enregistrés les titres d'une propriété, d'une vente, d'un privilège octroyé, d'un traité. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 4, **10 février 1462**>

Contract d'aquest passé devant Laboureau et Le roy, notaires royaux a Amboise, le dix février mil quatre cent soixante deux de l'aquest fait par Pierre Marques, seigneur de Chenonceaux de la veuve Berthelin Dubois et de Jean Dubois, son fils, d'un quartier de vigne au clos du Poirier Bodart joignant au fief de Chenonceaux pour cinq d'or neufs.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 5, **19 mars 1462** >

Contract passé devant Terre et Debrion, notaires royaux a Tours, le dix-neuf mars mil quatre cent soixante-deux portant reconnaissance du retrait fait par Pierre Marques sur maitre Jean Mullot par puissance de fief du lieu en closerie de la de la Besnardière[1491]

[p.] 3e

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartres 5, **19 mars 1462** >

consistant en maison et en cinq arpents de vigne au clos de la Bruandiere avec des terres labourables, prés et pasturaux dont partie étoit au fief des Oudes[1492] et partie au fief du Deffais[1493] appartenant au sieur Berard. Par lequel contract ledicit Mullot cedde audict Pierre Marques non seulement ce qui est en son fief mais encore la partie qui est au fief du Deffais pour la somme de cent quarante écus d'or.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 6, **8 février 1467**>

Contract passé devant Laboureau et Guillon, notaires royaux a Amboise, le huit février mil quatre cens soixante sept d'aquest fait par Jean Jousset du tiers de demy arpent de vigne au clos du Poirier Bodard, au fief de Chenonceaux, plus de demy quartier de chenevrail[1494] au fief de Civray, le tout pour le prix de sept livres payés comptant.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 7, **1er janvier 1468** >

Contract passé devant Blanchard et Jean Aquillon, notaires royaux a Amboise, le premier janvier mil cinq cens soixante huis de l'aquest fait par Pierre Marques, seigneur de Chenonceaux de Jean Dubois de cinq quartiers de terre et pré, situés en bordure appellé les Aunais. Plus demy arpent de prez en deux pièces prés la fontaine de Chenonceaux[1495].

[1491] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.

[1492] Le fief des Houdes se trouvait sur le territoire de l'actuel lieu-dit des Ouldes (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

[1493] Le fief du Deffais se trouvait sur le territoire de l'actuel lieu-dit du Defaix (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

[1494] Il s'agit sans doute d'une déformation du terme « cheveral » (subst. masc.) : lieu où l'on cultive ordinairement le chanvre .Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p.104, édité par archive.org, consulté le 09/10/2014 : https://archive.org/

[1495] Il est peut-être question de la fontaine de La Roche, situé au le lieu-dit de la Roche (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Chenonceaux).

[p.] 4e

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Chartres 8, **23 février 1469** >

Contrat passé devant Laboureau et de la Bretonnière, notaires royaux a Amboise, de l'aquest fait par Mathurin Jamet de Jean Torfou d'un quartier de vignes au clos du Poirier Bodard, au fief de Chenonceaux, pour la somme de six livres. Ledict contract en date du vingt-trois février mil quatre cens soixante neuf. Au dos duquel contract en l'acte du retrait féodal que Pierre Marques, seigneur de Chenonceaux a fait de ladite vigne sur ledit Mathurin Jamet en date du treize janvier mil quatre cens soixante quatorze.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 9, **2 avril 1470** >

Contract passé devant Laboureau et de la Bretonniere, notaires royaux à Amboise, le deux avril mil quatre cens soixante dix de ~~l'ac~~ l'aquest fait par Jean Pinaudier de Colin Dubois de demy quartier de terre située au Grand Champ au fief de Chenonceaux pour quarente solz. Au dos dudit contract est l'acte du retrait féodal de ladite terre fait par Pierre Marques, seigneur de Chenonceau lequel a payé le principal et loyaux fonts.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 10, 23 février 1471 >

Contract passé devant Laboureau et de la Bretonniere, notaires royaux a Amboise, le vingt-trois février mil quatre cens soixante unze d'un échange fait entre

[p.] 5e

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Chartres 10, 23 février 1471 >

Pierre Marques, seigneur de Chenonceau, et Jean Dubois, l'aisné, par lequel ledit seigneur de Chenonceau donne audict Jean Dubois le tiers d'un pré de vignes audict clos, au fief de Chenonceau, la piece de vigne donnée par ledict seigneur audict Dubois est au fief de Civray.

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartres 11, **30 juin 1471** >

Contract passé devant Laboureau et de la Bretoniere, le trente juin mil quatre cent soixante unze, de unze l'acquet fait par Pierre Marques, seigneur de Chenonceaux, de Guillaume Bessé de cinq quartiers de terre au lieu de la Bruendière joignant au ruisseau du moulin de Vestin, au fief de la Juchepie[1496], pour la somme de sept livres deux sols six deniers.

(…)

[p.] 58

au fief de Chenonceau

[1496] Le fief de Juchepie se situait sur le le territoire du lieu-dit Juchepies. Le moulin de Vestin se situait sans doute, sur le territoire de lieu-dit, aujourd'hui, le Vingtain (Indre-et-Loire, cant.Bléré, comm. Francueil).

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Liasse 3e, Chartres 4, **31 may 1499** >

Contrat passé devant Delaunay, notaire royal à Amboise, d'acquest fait par Thomas Bohier d'un quartier de terre situé prez la Bezerie[1497].

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartres 5, **25 juin 1499** >

Contract passé devant ledit Delaunay, d'acquest fait ledit Bohier de demy quartier de prez en la prairie de Boutemine, paroisse de Civray joignant aux prez dudit acquéreur.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 6, **6 janvier 1500** >

Contract passé devant Gleteraye, notaire royal à Tours, d'acquest fait par ledit Bohier d'un arpent de terre au fief de Civray, au censif coutumier, joignant d'un long a la terre de la Cure et d'autre au fief de Civray au moulin de Thoré[1498].

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartres 7, **19 octobre 1500** >

Contract devant Delaunay, d'acquest fait par ledit Bohier de demy arpent de terre et prez, paroisse de Francueil, au fief du prieur de l'Isle saint Sauveur[1499], joignant d'un long et d'un bout audit acquéreur.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 8, **20 octobre 1500** >

Contract devant Delaunay d'acquest fait par Thomas Bohier d'un quartier

[p.] 59

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Layette 1, Liasse 3, Chatre 8 >

de prez en la paroisse de Civray, prés la fontaine de Vaux[1500], joignant d'un bout au prez de la Cure au fief du prieur de l'Isle au censif coutumier.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 9, **may 1503** >

Lettres patentes du Roy Louis XII par lesquelles, il inféode une rente de 352 livres et un muid de blé que maitre Thomas Bohier avoit acquis de maitre Jacques de Beaune assignée sur la terre de Chenonceaux a la charge d'en faire la foy et hommage au Roy et en donner son aveu. Ladite rente due par Pierre Marques, seigneur dudit lieu de Chenonceaux qui avoit constitué ladite rente au proffit dudit sieur Debeaune.

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartres 10, **18 aoust 1504** >

[1497] La « Bezerie » désigne peut-être le lieu-dit de « La Baiserie », rattaché à la commune de Chenonceaux (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Chenonceaux).

[1498] Le moulin de Thoré fut détruit en 1840. *Annales des ponts et chaussées. Lois, décrets, arrêtés et autres actes concernant l'administration des ponts et chaussées,* Paris, 1844, p. 579.

[1499] Le fief du prieur de l'île Saint-Sauveur était situé pour partie sur le territoire de l'actuelle commune de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Bléré) et pour partie sur le territoire de Francueil (Indre-et-Loire, cant. Bléré).

[1500] Nous n'avons pas réussi à localiser cette fontaine.

Contract devant Bessé, notaire de la châtellenie de Bléré d'acquest fait par ledit Bohier de six arpents de terre près le clos des vignes des Guignay dans son fief des Ousdes[1501].

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 11, **23 février 1505** >

Arrest du Parlement confirmatif d'une sentence du Bailly de Touraine qui avoit condamné François Fumée et Catherine Marques, sa femme, seigneur de la terre de Chenonceaux de payer a Thomas Bohier une rente de 30 livres assignée sur la terre de Chenonceau

[p.] 60

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Liasse 3, Chatre 11 >

et qui luy avoit été constitué par ladite Catherine Marques lors du retrait qu'elle avoit fait de ladite terre sur ledit Bohier qui l'avoit cy devant acquise de Pierre Marques dont le contract ne se trouve pas.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 12, **6 mars 1505** >

Commission du lieutenant général de Touraine pour l'exécution de l'arrest cy dessus.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 13, **8 mars 1505** >

Exploit d'insinuation donnée a la requeste de Thomas Bohier a Aymart Deprye, seigneur de Monpoupon et a François Fumée, seigneur de la Folaine de se trouver devant le lieutenant général de Touraine a Bléré pour voir exécuter l'arrest du Parlement cy dessus.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 14, **27 mars 1505** >

Commission du lieutenant général de Touraine pour assigner François Fumée, seigneur de Chenonceaux et Catherine Marques sa femme, de se trouver a Bléré afin de donner assiete aux 30 livres de rente qu'ils devoient audit Bohier et à quoy ils avoient été condamnés par sentence du baillage de Tours en conséquence de l'arrest du parlement du 23 février cy dessus.

[p.] 61

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Liasse 3, Chatre 15, **29 mars 1505** >

Exploit d'ajournement donné a François Fumée et Catherine Marques, sa femme, seigneur de Chenonceaux en vertu de commission du lieutenant général de Touraine de se trouver au lieu de Bléré pour donner à Thomas Bohier 30 livres de rente par assiette en conséquence de l'arrest du Parlement du 23 février audit an et sentence du baillage de Tours vendue pour l'exécution dudit arrest.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 16, **18 may 1506** >

[1501] Le fief des « Ousdes » se situait sur le territoire de l'actuel lieu-dit des Ouldes (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

Décret au baillage de Tours du fief, terre et seigneurie de Coulommiers saisis sur demoiselle Claire de Clermont, ajugée a Thomas Bohier, général des finances de Normandie pour la somme de 1450 livres.

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartres 17, **18 may 1506** >

Acte de prise de possession de la terre de Coulommiers par Michel Grand, sergent du baillage de Tours pour maitre Thomas Bohier en vertu du décret cy dessus.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 18, **5 juin 1508** >

Contract passé devant Daulin, notaire a Bléré, de l'acquest fait par Thomas Bohier, seigneur des Ousdes, de unze chesnées de prez au guay Bruant, au fief et seigneurie de Chenonceaux pour le prix de 3 livres 15 sols

[p.] 62

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Liasse 3, Chartre 19, **18 aoust 1506** >

Contract d'échange pour l'aquest Thomas Bohier donné a Estienne Pochet un quart de prez a Rolin des Matets au fief de Coulomiers[1502] au censif coutumier. Et le dit Pochet a céddé en contréchange audit sieur Bohier un autre quartier de prez au Guay Briaut joignant aux prez du dict Bohier et à ceux de Juchepie.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 20, **10 novembre 1506** >

Contract d'aquest fait par ledit sieur Bohier passé devant Bessé, notaire a Bléré, le dix novembre mil cinq cens six de la sixiesme partie d'un quartier de terre au Guay Briaut pour unze solz tournois.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 21, **15 janvier 1507** >

Contract passé devant Hamelin et Fournier, notaires royaux a Tours, de l'aquest fait par Thomas Bohier du fief de Juchepie a luy vendu par Anthoine Delemery, seigneur du Coudray et dudit lieu de Juchepie dans la paroisse de Francueil pour la somme de 320 livres ledict contract du quinze janvier mille cinq cent sept.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 22, **15 février 1507** >

Acte de prise de possession devant ledict Bessé, notaire a Bléré, le quinze février mille cinq cent cinquante sept par Thomas Bohier du fief de Juchepie en vertu du contract d'aquest cy dessus.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 23, **15 avril 1507** >

[1502] Le fief de Coulommiers se situait sur le territoire des lieux-dits le Haut et Bas Coulommiers, la ferme de Coulommiers et les bruyères du Haut Coulommiers (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil)

Contract passé devant Bessé, le 15 avril audit an de l'aquest fait par Mathurin Dubois de demy quartier de prez sous les quais

[p.] 63

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1e, liasse 3, chartre 23 >

de Vetin[1503], au fief des Ousdes joignant d'un coté au prez de la seigneurie des Ousdes de lequel pré Jean Pocher, retiré sur ledit Dubois et le rendit audit sieur Bohier.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartres 24, **31 décembre 1507** >

Arrest du Parlement rendu au proffit de Thomas Bohier le trente un décembre mille cinq cens sept contre Aymar Deprye, seigneur de Chenonceaux qui ajuge assiete audit sieur Bohier de la somme de cinquante livres de rente sur les dixmes et autres biens fonds de la terre de Chenonceaux et condamne ledit sieur Deprye de payer audit sieur Bohier la somme de six cents une livres neuf sols pour les loy aux couts et mises dudit sieur Bohier.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 25, **4 février 1508** >

Contract passé devant Daulin, notaire a Bléré, le quatre février mille cinq cens huit de l'aquest fait par Thomas Bohier de Denis Saniport, la septieme partie dans la tierce partie, d'un septieme d'une piece de terre près Coulommiers au fief dudit lieu pour la somme de quatre livres tournois.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 26, **17 juin 1508** >

Contract d'aquest passé devant Bessé, notaire a Bléré, d'aquest fait par Thomas Bohier, seigneur des Ousdes et Coulommiers de demy quartier de prez situé aux quais de Vetin joignant a un prés de l'acquéreur au fief des Ousdes ledit contract du dix sept juin mil cinq cens huit.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 26, 2e, **1er avril 1510** >

Contract passé devant Hamelin et Groussiere, notaires royaux a Tours, le premier avril mil cinq cens dix de l'aquest fait par Thomas Bohier du fief, domaine et terre d'Argy pour la somme de treize cens livres dix sols.

[p.] 64

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Layette 1, Liasse 3, Chatre 27, **1e septembre 1511** >

Contract passé devant Guys et Ogier, notaires royaux a Tours, le premier septembre mille cincens unze, d'aquest fait par Thomas Bohier de Jean Gaillard et autres de demy arpent de terre a Coulommiers pour la somme de trente livres tournois.

[1503] Il s'agit peut-être d'un quai situé sur la rive gauche du Cher, à proximité du lieu-dit de Vingtain (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil)

< [en retrait à gauche du corps de texte :]Chartre 28, **8 février 1512** >

Adjudication par devers au baillage de Tours de la terre de Chenonceaux, fief Gentil[1504] et Infernet[1505] saisis veillement sur François Fumée, a maitre Thomas Bohier pour la somme de douze mille cinq cens quarente livres.De laquelle saisie fut distraite les fuie et métairie de la Bezerie, le fief de la Carte[1506], celuy de la Roche a la coutume et autres héritages relevant du fief des Ousdes dont le sieur Bohier déclare qu'il formoit le retrait féodal auquel il fut reconnu pour la somme de 2500 livres qui faisoit au total quinze mille quarente livres. Ledit décret du huit février mil cinq cens douze.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Chartre 29, **21 mars 1512** >

Contract passé devant Daulin, le vingt un mars mille cinq cens douze d'acquest fait par Mathurin Jousset de deux pieces de prez aux prez Bertins sur lequel Thomas Bohier fit retrait féodal auquel il fut reconnu et le pré a luy ajugé

[1504] Le fief de Gentil se situait sur le territoire de la ville de Bléré, il relevait du château d'Amboise. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1884, vol. III, p. 183.

[1505] Le fief « d'Infernet », aussi orthographié « Enfernet » se situait sur le territoire de la paroisse de Souvigny qui correspond à l'actuelle commune de Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

[1506] Le fief de la Carte se situait sur le territoire de la commune Vallières-Les-Grandes (Loir-et-Cher, cant. Blois). Cette commune est limitrophe des communes de Mosnes (Indre-et-Loire, cant. Amboise) et Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise). « Tables analytique, nom de lieux », dans *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, Tours, 1864, vol. 15, p.14.

Pièce justificative 12 : Lettres patentes de Louis XII portant érection de la châtellenie de Chenonceau (février 1514)

Original : *Archives du Château de Chenonceau*, Thomas Bohier et Catherine Briçonnet, contrats d'acquisition 1499-1525, tome 4, château de Chenonceau, documents reliés en papier, non folioté.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau*, Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° IX, p.53-59.

Date et lieu : février 1514, Blois.

Les archives du Château de Chenonceau conservent dans le tome 4, les contrats d'acquisition effectuées par Thomas Bohier et Catherine Briçonnet entre 1499 et 1525. Parmi ces contrats se trouvent les lettres patentes données par Louis XII au général des finances de Normandie portant érection de la châtellenie de Chenonceau. Ce document donne le détail des fiefs qui dépendront d'orénavant de cette châtellenie.

Loys par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons a tous les présens et a venir, que comme ainsi soit que par noz lectres patentes par nous octroyées le troisiesme jour de may dernier passé, nous eussions mandé et ordonné a noz amez et féaulx, les trésoriers de France qu'ilz eussent a eulx informer et faire informer, bien deument appellez noz procureurs et officiers en nostre seigneurie et bailliage d'Amboyse, de la comoditez ou incommoditez que nous en nostre dicte seigneurie d'Amboyse pourrions avoir octroyant à nostre amé et féal conseiller Thomas Bohier, chevalier, seigneur de Sainct Cirgue[1507] et Chenonceau, général de nos finances, pour luy, ses hoirs et ayans cause en sadicte terre et seigneurie de Chenonceau, fiefz des Hosdes[1508], de Bléré, de la Carte[1509] en la paroisse de Vallieres[1510], d'Enfernet[1511], en la paroisse de Souvigny[1512], et de Baigneulx[1513], autrement dit la Roche a la Coustance, et du fief d'Argy[1514] situé sur les paroisses de Bléré et de Civray ; le tout tenu et mouvant[1515] de notre chastel et baronnye d'Amboise, droictz de chastellenye et juridiction haulte et moyenne, et semblablement les droictz de guet que les subjects de sadicte terre et seigneurie sont tenuz faire en nostre chastel d'Amboyse. Et si nos droictz cy davant estoient, en ce faisant, diminuez, quelle récompense nous en pourrions prandre condescente et convenable ; et l'information qui sur ce seroit faicte, ensemble l'advis d'eulx et de nos dicts procureur et officiers, renvoyez par devers, ainsi qu'il leur avoit esté mandé par nosdictes lectres, savoir faisons : que aprés ce que nous avons faict veoir et visiter lesdicts advis et informacion par les gens de nostre conseil et oy leur rapport ; nous par bonne et meure délibéracion désirans élever et augmenter ladicte terre et

[1507] La seigneurie de Saint-Cirgues se situait sur le territoire de l'actuelle commune de Saint-Cirgues-sur-Couze (Puy-de-Dôme, cant. Le Sancy)

[1508] Le fief des Houdes se trouvait sur le territoire de l'actuel lieu-dit des Ouldes (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

[1509] Le fief de la Carte se situait sur le territoire de la commune Vallières-Les-Grandes (Loir-et-Cher, cant. Blois). Cette commune est limitrophe des communes de Mosnes (Indre-et-Loire, cant. Amboise) et Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise). « Tables analytique, nom de lieux », dans *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, Tours, 1864, vol. 15, p.14.

[1510] La paroisse de Vallières correspont à l'actuelle commune de Vallières-Les-Grandes (Loir-et-Cher, cant. Blois). Cette commune est limitrophe des communes de Mosnes (Indre-et-Loire, cant. Amboise) et Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

[1511] Le fief « d'Infernet », aussi orthographié « Enfernet » se situait sur le territoire de la paroisse de Souvigny qui correspond à l'actuelle commune de Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

[1512] La paroisse de Souvigny correspont à la commune de Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

[1513] Le fief de Baigneulx se situait sur le territoire de l'actuelle commune de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Bléré). Il s'agit d'un ancien fief relevant du château d'Amboise. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1884, vol. I, p. 112-113.

[1514] Le fief d'Argy se situait pour partie sur la commune de Bléré (Indre et Loire, cant. Bléré) et pour partie sur la commune de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Bléré). Il s'agit d'un ancien fief relevant de la baronnie d'Amboise. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1884, vol. I, p. 57.

[1515] Un fief mouvant, appelé aussi fief servant est un fief relevant en suzeraineté d'un autre fief. Ici, les terres et seigneuries de Chenonceau ainsi que ces arrières-fiefs sont soumis à la châtellenie et baronnie d'Amboise détenues par le roi.

seingeurie de Chenonceau en faveur dudict Bohier, et en considéracion des bons, grans, louables, vertueux et agréables services qu'il a faiz, tant à nous que a nostre cher seigneur et cousin le Roy Charles dernier trépassé, que Dieu absolle ; au traictement, conduicte et direction des affaires de nous et de nostre royaume, prouffit et d'utilité d'icelluy, soullagement de noz subgects et de la chose publique, tant en icelluy nostredict royaume que dehors, en plusieurs voyages faiz, et continues de présent de plus en plus en grant sollicitude et labeur de sa personne et espérons qu'il fera cy aprés. Et pour aulcunement le recognoistre envers luy, aussi actendu que en sadicte terre et seigneurie de Chenonceau et autres fiefz dessusdicts desppendans d'icelle, il a plusieurs beaulx droictz et prérogatives qui y sont de toute ancienneté, et par octroy faiz a ses devanciers seigneurs dudict lieu ; tant par les seigneurs d'Amboyse que par les roys noz prédecesseurs, pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons sur ce érigé, estably et ordonné, et nous érigeons, ordonnons et establissons en droit, tiltre, honneur et préhéminence de chastellenye, sadicte terre et seingeurie de Chenonceau, y comprenant et unissant en tant que besoing seroit, sesdicts fiefz des Hosdes, de Bléré, de la Carte en la paroisse de Vallieres, d'Enfernet en la paroisse de Souvigny, et de Baigneulx, autrement dit la Roche a la Coustance, avec ledict fief d'Argy situé paroisse de Bléré et Civray, par luy nouvellement acquis ; et a icelluy Bohier, pour luy et sesdicts hoirs, successeurs et ayans cause, seigneurs dudict Chenonceau, avons donné et octroyé, donnons et octroyaons droictz de jurisdicion et justice haulte et moyenne, mere, mixte et impere, en sadicte terre et seigneurie de Chenonceau et fiefz dessus dictz, leurs territoires, appartenances et deppendances, que nous avons uniz a une seulle foy et hommage lige, et trois sepmaines en nostre chasteau d'Amboyse quand le cas y escheura. A quoy nous est tenu ledict lieu de Chenonceau, a laquelle foy et hommage nous avons remis et remectons toutes autres foys et hommages qu'il nous estoit tenu faire a cause desdicts fiefz, ensemble les droictz de guet a nous appartenans sur les subgectz et habitans de ladicte terre de Chenonceau, fiefz et appartenances dessus dictz, a quelque valeur, revenu etestimacion que le tout puisse monter, pour ladicte terre et seigneurie de Chenonceau, avec lesdicts fiefz et annexes a icelle ; et droictz de guet dessus dicts a nous appartenans a cause de notre seigneurie d'Amboyse, en ladicte terre et seigneurie de Chenonceau et fiefz dessus dictz tenir et posseder ledict Bohier, ses hoirs et ayans causes a toujours mais perpétuellement en droiz de chastellenye, selon la coustume génrale de Touraine, justice, jurisdicion haulte et moyenne, et qu'il puisse ordonner et establir juge, bailly, sergent et officiers pour cognoistre en première et seconde instance de toutes et chascunes les causes et querelles tant civilles, criminelles, que autrez quelzconques, afferans et advenans à la dicte terre et seigneurie de Chenonceau et fiefz dessusdicts, ainsi par nous uniz et érigez en chastellenye, comme dit est, ressortissans par appel

en nostre jurisdicion et baillage d'Amboyse. Semblablement scel a contractz et notaires, et desdictz droictz et de tous autres qui peuvent et doyvent compecter et appartenir a seigneur hault et moyen justicier et chastellain par ladicte coutume généralle de Touraine, et dont joyssent et usent les autres chastellains haulx et moyens justiciers du pais par ladicte coutume généralle de Touraine, joyr et user par ledict Bohier, ses successeurs et ayans cause, a toujours et perpétuellement, plainement et paisiblement ; et que lesdicts subgectz de sadicte terre et seigneurie de Chenonceau et fiefz d'icelle, soient tenuz faire ou payer les droictz de guet es temps d'émynent péril, en sa maison et place dudict Chenonceau, telz qu'ilz estoient tenuz faire et payer en nostre chastel d'Amboyse ; et desquelz droictz de guet nous avons quictez et exemptez lesdictz subgectz d'icelluy Bohier en sadicte terre et seigneurie de Chenonceau et fiefz dessusdictz a toujours mais perpétuellement, de non les faire ne payer en nostredict chastel d'Amboyse ; parmy et toutes les voyes que ledict Bohier sera tenu nous continuer ou assigner la somme de vingt cinq livres tournois de rente ou revenu annuel venant a la recepte ordinaire de la baronnye d'Amboyse. Et que lesdicts vingt cinq livres tournois de rente ou revenu annuel seront assignez et assis en au-dedans de ladicte baronnye d'Amboyse, ou qu'il deschargera ou fera descharger ladicte baronnye sur les charges et devoirs par nous deuz a cause d'icelle baronnye de pareille somme de vingt cinq livres tournois de rente ou revenu annuel ; laquelle récompense il sera tenu bailler par la manière que dessus et ce pendant et jusques à ce que qu'il aura baillée ; il paiera a ladicte recepte ordinaire lesdictez vingt cinq livres par chacun an. Et en luy baillant par la maniere que dessus, il en demourera deschargé sans plus payer lesdictez vingt cinq livres de rente ou revenu annuel ; et desquelles en ce faisant luy et les siens présens et a venir demoureront du tout déchargez, sinon a ladicte charge seullement de ladicte foy et hommage dessusdict pour toutes charges et devoirs. Si donnons en mandement par cesdictes patentes a nos amez et féaulx les gens de nos comptes, lesdicts trésoriers de France, au bailly d'Amboyse et a tous noz autres justiciers et officiers, ou a leur lieutenans présens et a venir, et a chacun d'eulx si comme a luy appartiendra, que noz présens création, érection et establissement de chastellenye, don de haulte et moyenne justice, scel a contractz, droictz de guet et autres dessus dictz, ils facent, souffrent et laissent ledict Bohier, sesdicts hoirs, successeurs et ayans cause, joyr et user a toujours mais perpétuellement, plainement et paisblement, sans leur faire, mectre ou donner, ne souffrir leur estre fait, mis ou donné aucun destourbier ne empeschement, lequel si fait leur avoit esté ou estoit, le mectent ou facent mectre incontinent sans delay a plaine délivrance. Et par rapportant cesdictz présentes signées de nostre main ou *vidimus* d'icelles fait soubz scel royal pour une foys, a cause de la jouissance des droictz et choses dessus dict, nous voulons nostre receveur ordinaire d'Amboyse présent et a

venir, estre tenu quicte et deschargé en ses comptes de la valleur des dicts droitctz de chastellenye, de jurisdicion, guez et autres droictz par lesdictz gens de nos comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire, parmy ce que ledict receveur tiengne compte et se charge en recepte desdictes vingt cinq livres de rente que nostredict conseiller est tenu nous bailler, fournir et payer par la forme et manière que dessus, car tel est nostre plaisir, non obstant que la valleur, revenu et estimacion desdicts droiz et hommages ne soit cy déclairée, coustumes localles de nostredicte baronnye d'Amboyse, et que par cy davant par faulte de s'en prendre et a nostre préjudice on prouvoit que les subgectz desdictes seigneuries auroit esté convenuz, traictez et ressortiz es jurisdicions de Bléré et autres circonvoysines, et les ordonnances faictes par nos prédecesseurs et par nous sur le fait de l'alliénation des membres et droiz du dommaine de nostre couronne, ausquelles pour ceste foys et pour les causes et raisons que dessus, nous avons dérogé et desrogeons de nostre puissance et auctorité par cesdictes présentes, et sans préjudices d'icelles et autres choses, et quelzconques autres ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses a ce contraires, pour veu toutevoyes que au moyen d'icelle érection ledict seigneur de Chenonceau, ses hoirs, sucesseurs et ayans cause, ne pourront prétendre ou demander droit de chasse a cause de leurs moulins de Chenonceau et des Hosdes en ladicte baronnye d'Amboyse, autre ne plus grant que celui qu'ilz y ont de présent. Et afin que ce soit chose ferme et estable a toujours, nous avons faict mectre nostre scel a ces dictes présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné a Bloys, ou mois de février l'an de grace mil cinq cens treze, et de nostre reigne le seziesme.

[signé] Loys.

<[sur le repli :]
Par le Roy, Robertet
Visa Contentor gratis,
[signé] J.C Maillart>

Pièce justificative 13 : Extrait de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chenonceau rendu par Thomas Bohier (18 mai 1523)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Thomas Bohier, dénombrement de Chenonceau, 1523, château de Chenonceau, tome 9 et 10, documents reliés en papier, non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau*, Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XII, p.69-86.

Conservé au château de Chenonceau, le document que nous proposons est contenu dans les tomes 9 et 10 des Archives du Château de Chenonceau qui renferme l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chenonceau et des Houdes, de ces fiefs et arrières fiefs, ainsi que de tous ses droits. Ce document, daté du 18 mai 1523 a été collationné en 1551 à la demande de la duchesse de Valentinois[1516] et le 24 août 1866 pour Marguerite Pelouze[1517].

[1516] Nous ignorons toutefois, qui a collationné ce document en 1551 et dans quelle circonstance cet événement a eu lieu.

[1517] L'aveu servi par Thomas Bohier a sans doute été collationné à l'occasion des recherches préparatoires aux travaux de restauration du château entreprises pour Marguerite Pelouze entre 1865 et 1868. Cette collation est l'œuvre de l'abbé Casimir Chevalier qui précise que les archives se composait alors de 140 volumes qu'il a classés et fait relier chez M. Renard, maître relieur de Tours (Casimir Chevalier, *Restauration de Chenonceau 1864-1878*, Paris, 1878, p. 25).

[p.] 1e

<En haut à droite de la page : juing 1523>

<[Note en en-tête du document :] colationné en 1551>

Aveu et dénombrement de Chenonceau des Odes[1518] et autres membres qui en déppendent :

De vous le roy, mon souverain naturel seigneur, je, Thomas Bohier, chevalier, baron de Saint Cierges, seigneur de Chenonceau et de Nazelles, général de voz finances, tiens et advoue tenir de vous a foy et homaige lige, a cause de votre chastel et baronnye d'Amboise et a troys sepmaines de gardes, une foy, et en ma vie seullement, quant les ennemys sont en ce royaulme ; ma terre, seigneurie et chastellenye de Chenonceau qui s'estend en paroisse de Chenonceau, Souvigné[1519], Bléré, Sublaynes[1520], Lerillé[1521], Francueil, Civray, Chisseau et Vallieres[1522] et ainsi qu'elle se poursuive et comporte tant en dommaine, droicts, devoirs seigneuriaulx avec rentes, tailles en deniers, bledz, poullailles, justice, juridiction et autres droictz, abvenir de laquelle ma terre, seigneurie et chastellenye dudit Chenonceau, la déclaration s'ensuit :

Et premièrement

De mon dommaine, mon chastel et maison forte de Chenonceau, lequel j'ay faict de nouvel bastir construire et ediffier au-dedans de la riviere de Cher, laquelle passe tout alentour de mondit chasteau et la terre dudit lieu que j'ay faict réediffier et repparer.

[p.] 2e

Item, l'auditoire et siege, ordonnance de ma justice dudit lieu lequel j'ay faict de nouvel bastir et ediffier en mon bourg dudit Chenonceau et en icelluy pour les halles, esquelles sont les poix, mesures, minaige et mes greniers dudit lieu. Lesdictes halles servent principalement pour les foires et marchez que vous a pleu me octroyer en mondict bourg.

Item le droict de guet et garde de jour et de nuict que j'ay sur aucuns de mes subgectz, manants et habitants en ma dicte terre, seigneurie et chastellnye de Chenonceau. Lequel droict de guet s'estend en paroisse de Chenonceau Sovigny et Vallieres et en leur défault ou reffuz les y

[1518] Déformation du nom les Ouldes.

[1519] La paroisse de Souvigny correspont à la commune de Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

[1520] Il est question de l'actuelle commune de Sublaines (Indre-et-Loire, cant. Bléré)

[1521] Il s'agit de l'actuelle commune de Luzillé (Indre-et-Loire, cant. Bléré)

[1522] La paroisse de Vallières correspont à l'actuelle commune de Vallières-Les-Grandes (Loir-et-Cher, cant. Blois). Cette commune est limitrophe des communes de Mosnes (Indre-et-Loire, cant. Amboise) et Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

contraindre en leur en faisant payé l'amende et deffaulx par voye de droict ainsi qu'il est acouctumé faire. Et autres chasteaulx et maisons fortes de Touraine et comme il est contenu es lectres de l'érection de maditcte chastellenye.

Item mon molin bancquier[1523] qui soulloit estre audict Chenonceau pendant entre les deux piliers sur lesquels est de présent ediffier mondict chastel. Lequel moulin, j'ay faict abattre et desmolir, et depuis ay faict construire et ediffier un mollin a bac[1524] au dessoubz de mondict chastel prés et joignant icelluy ainsi que ledict moullin se comporte tant en maisons, meubles, moullaiges ; roues, attaiches, batteaulx, cours d'eau et autres appartenances d'iceulx, ausquel molin tout et chacun mes subjects

[p.] 3
estagiers et demourans et au-dedans de madicte chastellenye et ses appartenances sont tenuz faire mouldre leur bledz et non ailleurs et s'ilz font le contraire, j'ay droict de prendre et faire prendre la farine et la beste qui la porte ou le pain cuict quelque part que ce soit et icelle beste, farine ou pain cuyct applicqué a moy comme confisquez et l'amende selon la coustume du pays. Lequel moullin me vaulx de présent la somme [de] trente six septiers de froment[1525] et trente six septiers de seigles par an a la mesure de Chenonceau.

Item le droict de chasse que j'ay a cause de mondict mollin en et partout en la braonnye d'Amboyse et jusques aux portes et ceintures des murailles des villes d'Amboyse, Montrichard et Bléré sans que mon meusnier ou fermier d'icelluy mollin soit tenu en payer aucun débour, tribut ne affermaige au meusnier ou fermier de vos grans mollins d'Amboyse ne a autres.

[1523] Déformation du mot « bannier » (adj.) qui désigne un objet attaché à la banalité du lieu, ici un moulin. Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p.46, édité par archive.org, consulté le 09/10/2014 : https://archive.org/
[1524] Un moulin à bac est un moulin dont la roue est placée entre deux bacs ou bateaux dans le courant d'une rivière. Thomas Corneille, *Le dictionnaire des arts et des sciences,* Paris, 1732, t.2, p. 87.
[1525] Le septier équivalait généralement à 12 boisseaux, à Amboise et à Bléré, il valait 216 litres. Pierre Charbonnier, Abel Potrineau, *Les anciennes mesures du Centre-ouest d'après les tables de conversion,* s.l, 2001, p. 101-103.

Item mon Deffayz, bray[1526] et garenne de pescherie en ladicte riviere de Cher que dure depuis le vieil ruau[1527] de Vestin[1528] qui chect en la riviere de Cher prés le port Olivier, jusques au dessoubz de ma garenne qui est au long de ladicte riviere de Cher en travers d'icelles riviere vis-a-vis de la Touche de Coulommyers et du lieu appellé les Deux Terres[1529] qui faict la séparation des paroisses de Chenonceau et de Civray. Lequel deffays, bray et garenne et pescherie me vault de présent trente cinq livres tournois de fermes par an, ainse quatre plats de poisson, chacun plat vallant dix solz et en icelluy deffays ay droict que nulz pescheurs ne autres n'ont faculté n'y mettre ne gecter aucuns engins, combres[1530],

[p.] 4
fons ne autres choses a prandre poisson au-dedans des fins et limites de mondict defays et pescherie fort et exempté moy ou mon fermier d'icelle et se aucuns sont trouvez faisant le contraire, je puis prandre et appliquer a mon proffict leurs engins, vaisseaulx de riviere, cordaiges et autres harnoys a prandre poisson avec mon amende selon l'exigence du cas sur ceulx qui en usent.

Item par l'érection de madicte chatellenye, mon droict de péage et despry[1531] par terre audict lieu de Chenonceau avecques les droictz et prérogatives qui y appartiennent sur toutes marchandises, et mon droict d'amendes, de confiscations et forfaitures qui adviennent et peuvent advenir sur les dictes marchandises par faulte de despry ou vray acquet, lequel péage me vault de présent trente cinq solz de ferme par an.

Item, j'ai droict de faire tenir et exercer par mon bailly de Chenonceau mes assises ordinaires par quatre foys l'an, et par mon chastellain et juge dudict lieu mes plaiz[1532] de quinzaine en

[1526] Déformation du mot « brai » (subst. masc.) qui désigne un piège ou gluau pour prendre les oiseaux. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1527] Le terme de « ruau » (subst.masc.) désigne un ruisseau. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle, Paris, 1881, vol.7, p.262. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/
[1528] Il est question du petit ruisseau du Vestin, situé sur la rive gauche de Chenonceau, côté commune de Francueil.
[1529] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.
[1530] Le vocable « combres » (subst. masc.) désigne ce qui ferme un passage, une barrière. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1531] Le terme « despry », aussi orthographié « dépri » désigne les droits ou redevances demandées sur la déclaration des denrées ou marchandises que l'on transporte. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1532] Le terme « plaiz », aussi orthographié « plaid » (subst. masc.) désigne à la fois une plaidoirie et une action en justice, un procès. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

quinzaine audict lieu de Chenonceau et ailleurs en mes fiefs ou bon me semblera, en et au-dedans de madicte chatellenye. Le greffe desquelz peut par an valloire dix livres tournois. Aussi mon tabellionaige[1533] et sceaulx de contratz a passer toutes lectres et contractz part toute madicte chatellenye et ses appartenances, lesquels sceaux a contractz et tabellionaige ne vallent de présent par an quarante solz ou environ.

[p.] 5

Item a cause de madicte terre, seigneurie et chatellenye de Chenoneau, je puis cognoistre ou mes officiers de tous cas criminelz, et les délinquans faire pugnir, comme essoriller[1534] ou demembrer autres de leurs membres, comme au cas qu'appartient traîner, pendre et estrangler, decoller,noyer, brusler et forbannir, par voyes de justice et de raison.

Item j'ay en et par toute madicte chastellenye et ses appartenances tous les droict de chastellenye de hault, moyen et bas justicier comme les choses dessus dicts espaves[1535] tant mobilliaires et immobilliaires, forfaictures[1536], confiscations, ventes d'héritaiges tenuz de moy, amendes et devoirs a moy deuz et non payez aux jours et lieux acoustuméz aussi tous les droictz honneurs, proffictz, prérogatives et autres choses quelconques appartenans et deppendans et qui peuvent appartenir par la coustume de Touraine à seigneur chastellain hault, moyen et bas justice et chacun d'eulx.

Item mon bac port et passage par eau, appellé le port Olivier[1537], situé sur la riviere de Cher ainsi qu'il se poursuit et comporte avec le droict de pescherie que j'ay en la riviere de Cher a cause dudict port Olivier, ensemble mes maisons, granges, tretz, jardins, cours avec cuves, terres labourables et non labourables, prez, pasturages et autre appartenances d'icelluy,[1538] situé

[1533] Le mot « tabellionaige », aussi orthographié « tabellionage » (subst. masc.) désigne un acte établi par un tabellion, un officier public faisant office de notaire dans les juridictions. Il est notamment chargé de rédiger les actes privés qui doivent recevoir un caractère d'authenticité, il délivre les grosses des actes reçus en minutes par les motaires, etc. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1534] Terme qui désigne l'action de couper les oreilles à quelqu'un (supplice appliqué aux voleurs des deux sexes pour leur premier larcin). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 05/03/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1535] Le verbe « espayer » désigne le fait de se libérer d'un paiement, se mettre hors de dettes, rembourser. Les « espaves » désignent donc des paiements ou remboursements. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 05/03/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1536] Le terme de « forfaiture » (subst. fém.) désigne une amende qui punit un délit. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/02/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1537] Le port-Olivier se situait sur le territoire de l'actuel lieu-dit du Port-Olivier (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Chisseaux).

[1538] Le passage depuis « ensemble » à « situé » n'a pas été transcris par l'abbé Chevalier

et assises en la paroisse de Francueil contenant le tout en un tenans vingt arpens ou environ lequel

[p.] 6
port, passaige et appartenances sus dictes me vault de présent de ferme, par an, trente livres tournois, deux septiers d'avoynes, deux oyes grasses, douze poullets et quatre platz de poisson, chacun platz vallant cinq solz.

Item les dimes de tous bleds, vins venans croissans, chacun an en et au-dedans la paroisse de Chenonceau. Lesquelles dismes me vallent par chacun de ferme c'est assavoir les dismes de bledz trente septiers de bled ou environ, seigle, orge et avoyne et les dimes de vins trente livres tournois ou environ.

Item les menus dismes d'icelle paroisse comme d'aignaux, cochons et autres charnages[1539], lins, chanvres, poys, febves, naveaulx[1540] et autres potaiges, venans et croissans chacun an au-dedans de ladicte paroisse de Chenonceau lesquelles menues dismes me vallent communs an, cent solz de ferme ou environ.

Item le champeage[1541] et paturaige et herbaige de mes grans boys, landes et bruieres estans en ladicte paroisse. Lesquelz herbaiges je afferme chacun an dix livres tounois ou environ.

Item par toute ma terre et seigneurie de Chenonceau, j'ay droict de chasse a biches, chevraux, loups, faisans, perdrix, lievres, et menu oyselin, et au dessoubz du grant chemin a toutes bestes sans

[p.] 7
nulles excepter, et de ce mes prédecesseurs, seigneurs de Chenonceau ont toujours jouy jusques a ce que le feu roy Loys unziesme feist faire les défenses de non y chasser.

[1539] Le terme de « charnage » (subst. masc.) se réfère à de la viande. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1540] Le substantif « naveaulx », aussi orthographié « naveau » (subst. masc.) désigne le navet. Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé*, édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

[1541] Le vocable « champeage », aussi orthographié « champage » (subst. masc.) désigne une terre inculte sur laquelle pousse genêts et autres arbustes. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

<[en retraitsur la ligne :] garenne>
Item prez mondict chastel de Chenonceau, j'ay deux garennes a conilz[1542] closes a fossés et l'une contenant troys arpens ou environ, et l'autres contenant six arpens ou environ.

<[en retrait sur la ligne :] un arpent>
Item mes jardins dudict lieu de Chenonceau cloz a murailles de logis et chapelle[1543], tous a l'entour contenant ung arpens de tenue ou environ, ouquel jardin est la fontaine.

[p.] 8
Item demy quartier de terre assis en la noisaye, joignant au fossé par lequel souloit descendre le ruau de la fontaine.

Item ung cloz de vigne contenant quatre arpens, appellé le plant de Beaune, avec une plonnaye au-dessoubz dudict plant, en laquelle est la source et réservoir de la fontaine, close et enfermée de murailles, joignant d'une part a la Roche de Chenonceau, que je tiens en ma foy et hommaige du grand archidiacre de Tours.

Item une piece de boys taillis appelée le Raffou[1544], clos a foussez, au-dedans de laquelle est la justice patibulaire[1545] de madicte châtellenie, a troys pilliers garnis de liens par dedans et par dehors, laquelle piece de bois taillis contient environ soixante arpens, joignant d'une part a mes vignes du plant de Beaune.

Item mon isle de Chisseau, située au-dedans de la riviere de Cher,laquelle passe tout à l'entour vis-a-vis du bourg de Chisseau, avec mon eaue et mon defaiz qui sont des appartenances d'icelle isle, esquelles eaues anciennement y avoit braye, et ay droict que nul autre que moy ou mon fermier de ladicte isle, defaiz et pescherie, ne puisse ne ose pescher, tant comme ma dicte isle

---

[1542] Le mot « connil » (subst. masc.) signifie lapin. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1543] L'abbé Chevalier a émis l'hypothèse qu'il s'agissait d'une chappelle dédiée à Saint-Thomas, élevée par Thomas Bohier. Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. ...op.cit.,* Paris, 1864, pièce historique n° XII, p.75, note n°1.

[1544] Le « Raffou » a pu être une parcelle de terre situé au nord de Chenonceau. On trouve en effet, sur le cadastre napoléonien, section B du bourg, une parcelle, à cet endoit, planté de taillis nommée la « perruche du Ruffoux » qui pourrait être une déformation du nom Raffou.

[1545]L'expression « justice patibulaire » se réfère à deux piliers ou fourches patibulaires qui constituent le gibet ou l'on expose les criminels qui ont été mis à mort. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences et des arts et métiers*, édité par l'ATILF, consulté le 26/02/2014 : http://portail.atilf.fr/

contient, et laquelle contient deux arpens de tenue ou environ, me vault de présent ung septier d’avoyne de ferme par an.

Pièce justificative 14 : Acte de prise de possession de la terre et seigneurie de Chenonceau par Philibert Babou de la Bourdaisière au nom de François I^{er} (11 février 1535)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Pièces diverses, 1274-1811, tome 11, documents en papier reliés non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XVI, p.111-114.

Date et lieu : 11 février 1535, Chenonceau.

Au château de Chenoneceau est conservé sous forme de rouleau l'acte de vente de la châtellenie à François I^{er}, ainsi que l'acte de prise de possession de celle-ci par Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière au nom du monarque. Il précise que Philibert Babou prend possession au nom de son souverain des terres, titres, « lectres et pappiers, soit de tel effect, serve et vaille audict Bohier et a ses cohéritiers, comme s'il avoit été faict par nous ».

Le vendredy unziesme jour de febvrier l'an mil cinq cens trante cinq, s'est présenté au chastel de Chenonceau messire Philibert Babou[1546], chevalier seigneur de Tusseeau et de la Bourdaisière[1547], conseiller du roy nostre sire et trésorier de France, lequel ou nom et comme procureur du roy nostre dict seigneur, a prins et appréhendé la possession réelle et actuelle dudict chastel et chastellenye, appartenances et deppendances d'icelle, entrant audict Chastel, chambres et aultres lieux d'icelluy, ensembles des aultres et mestairies qui en deppendent, selon et ensuivant le contenu en la procuracion et pouvoir donné audict Babou par ledict seigneur, dont la teneur s'ensuit : François par la grace de Dieu, roy de France, a tous ceulx que ces présentes lettres verront salut. Comme nostre amé et féal conseiller maistre Anthoine Bohier, conseiller de noz finances, tant en son nom, prenant en mains pour ses frères et cohéritiers de ses feuz père et mère, nous ayt céddé et transporté le chastel, chastellenye, terre et seigneurye de Chenonceau, avecques ses appartenances et deppendances, pour le pris convenu entre nostre très cher et très amé cousin le sire de Montmorency[1548], chevalier de nostre ordre, grand maistre, mareschal et premier baron de France, nostre procureur quant ad ce, et ledict Anthoine Bohier esdict noms, ainsi que applain est contenu es lectres faictes et expédiées, et soit besoing commectre et depputer aulcun bon personnaige a nous feable, pour en nostre nom prendre possession desdicts chastel, terre et seigneurie de Chenonceau et ses appartenances , sçavoir expériance et bonne diligence de nostre amé et féal Philibert Babou, chevalier, seigneur de Tusseau et de la Bourdaisière, trésorier de France, icelluy pour ses causes et autres à ce nous mouvans, avons faict et constitué, faisons et constitutons nostre procureur général et spécial pour en nostre nom appréhender la pocession réelle et actuelle desditcs, chastel, chastellenye, justice et cens, rentes, mestairies, dommaine, maisons estans en iceulx, appartenances et deppendances, selon la teneur des ditcs contracts et ratiffication d'icelluy et le tout faire régir

---

[1546] Philibert Babou de la Bourdaisière (1513-1570) est nommé le 22 janvier 1536 par François I[er] à la « superintendance » des châteaux royaux, « tant de ceux où l'on besogne à présent au lieu de Chambord, Fontainebleau, et autres quelconques que aussi ceux que nous avons ordonné faire à Loches, Chenonceau et ailleurs et aussi subséquamment de tous les autres [bâtiments] que ledit sieur pourra faire si après ». Il doit « ordonner et pourveoir à toutes ces choses qui seront requises et nécessaires à ces dites maisons pour la réparation d'icelles et ses dits nouveaux bâtiments pour la construction et parachèvement d'iceux, aussi de contraindre tous les dits maîtres maçons, charpentiers, peintres, tailleurs, jardiniers et autres ouvriers et besongnans esdits bâtiments à faire leur devoir […], à faire conclure et arrêter avec eux prix et marchés ». *Op. cit.* dans Louis Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France*, Paris, 1980, tome 1, p. 186.

[1547] Les fiefs de Tusseau et de la Bourdaisière environnaient l'actuelle commune de Montlouis-sur-Loire.

[1548] Anne de Montmorency (1493-1547) participe à la première expédition en Italie sous le règne de Charles VIII, par la suite il se trouve sur les champs de bataille de Ravennes (1512), Marignan (1515), La Bicocque (1522), Pavie (1525) où il est fait prisonnier avec François I[er] et meurt des suites des blessures qu'il a reçu lors de la bataille de Saint-Denis (1570). Tout au long de sa carrière militaire, Anne de Montmorency accumule les honneurs : il devient capitaine d'une compagnie à 25 ans, maréchal de France à 29 ans, puis connétable à l'âge de 45 ans. Il joue par ailleurs un rôle politique de premier plan d'abord sous François I[er] qui lui confère les titres de gentilhomme de la chambre en 1515 et de Grand Maître de France en 1526 ; puis sous Henri II. Thierry Rentet, *Anne de Montmorency, Grand Maître de François I[er]*, Rennes, 2011.

et gouverner en nostre nom ; et affin que nostre dict procureur puisse avoir notice et cognoissance que ledict Bohier mecte es main dudict Babou nostre procureur toutes et chacunes les lectres d'acquisitions, pappiers, censiers et aultres quelzconques concernant ladicte seigneurie, fruictz, revenuz, et appartenances d'icelle, ainsi qu'il est tenu de la faire par ledict contract, et en ce faisant dès à présent pour lors en avons quicté et deschargé ledict Bohier, voulons et nous plaist que ledict récépissé et quictance que baillera ledict Babou au pied de l'inventaire et déclaration des dictes lectres et pappiers, soit de tel effect, serve et vaille audict Bohier et à ses cohéritiers, comme s'il avoit été faict par nous, car ainsi nous plaist-il estre faict. En tesmoing de ce que nous avons faict mectre nostre scel à ces dictes présentes. Donné à Fontenes Françoyses, le vingt septiesme jour de septembre l'an de grâce mil cinq cens trente cinq, et de nostre règne le vingt ungniesme.

Et j'açoit que ledict procureur face mention des tiltres, enseignemens et terrier de ladicte chastellenie et seigneurie, ledict Babou, chevalier ne les aye encore receuz pour l'absence de monsieur maistre Anthoyne Bohier, conseiller dudict seigneur et général de ses finances, toutesfoys au dict Babou procureur susdict a esté faicte et pourtée pleine et entière obéissance par Emar Berthelot, recepveur dudict Chenonceau, lequel a dict et déclaré au dict Babou qu'il avoit charge dudict seigneur général Bohier de ce faire. Dont et desquelz actes de possession et choses susdictes ledict Babou ou dict nom de procureur requis et demandé acte à nous Loys Duboys soubzsigné, notaire en ladicte chastellenye de Chenonceau, qui luy avons octroyé es presences de honorables hommes et saiges maistre Florimond Boucquin, grenetier de Montrichard, Philibert de Plays, controlleur de Buzançoys, et dudict Emar Berthelot recepveur susdict, tesmoings ad ce requis. Et en tesmoing de vérité, nous avons faict mectre et apposer a ce présent acte le scel estably aux contractz de ladicte chastellenye de Chenonceau. Faict et donné les jours et an que dessus dicts.

[signé]

L. Duboys

<[Sur le replis :] Par le roy, Berton, et scellé de cyre jaune à double queue.>

Pièce justificative 15 : Acte de donation de la terre et seigneurie de Chenonceau faite par Henri II à Diane Poitiers (juin 1547)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Pièces diverses, 1274-1811, tome 11, documents en papier reliés non foliotés.
Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XVII, p.115-120.

Les archives du château de Chenonceau conservent dans les pages du tome 11, « pièces diverses, 1274-1811 », l'acte de donation de la terre de Chenonceau à Diane de Poitiers par Henri II, roi de France. Il est intéressant de constater que cette donation est faite à la duchesse de Valentinois en raison des services rendus par Louis de Brézé, époux décédé de Diane de Poitiers, au roi François I^{er}, mais que ces services ne sont pas détaillés, car ils sont « esté telz et si notoires que chacun les scet et entend ». Ainsi, la faveur accordée à la duchesse de Valentinois par le roi de France ne semble pas lui être accordée en raison de sa relation avec celui-ci, mais en récompense de services rendus par son époux au feu roi François I^{er}.

<[En en-tête du document, ajouté au crayon gris :] juin 1547>

Henry, par la grace de Dieu, roi de France, a tous présens et advenir, salut. Savoir faisons que nous, considérans les grans et tres recommandables services que feu nostre cousin, Loys de Brézé, en son Maulevrier, chevalier de nostre ordre, et grant seneschal de Normandie, a par cy devant faiz a feu bonne mémoire le roy, nostre très honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, qui ont esté telz et si notoires que chacun les scet et entend, et que l'utilité en redonde encores non seulement sur nous et les nostres, mais aussi sur tout l'estat et chose publicque de nostre roiaulme ; ayant aussi regard que a l'occasion des grandes charges lesquelles lors desdict service nostredict feu seigneur et père estoit contrainct supporter et a toujours esté depuis ledit temps jusques a son deces pour se deffendre des grandes guerres et invasions a luy suscitées de tous les endroictz de nostred. roiaume, il n'a peu d'iceulx services avant sondit déces faire condigne récompense ; pour ses causes, voulant de nostre part y satisfaire a ce que tous bons et loiaulz serviteurs et, amateurs du bien de nostred. estat y preignent exemple et aient occasion d'augmenter leur loyaulté et fidélité envers nous, avons a nostre chere et tres amée cousine Diane de Poictiers, sa vesve, en aucune récompense desdicts services, donné, céddé, quicté, transporté et délaissé, et par ses présentes de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royale, donnons, cédons, transportons et délaissons pour elle, ses hoirs, successeurs et ayant causes a perpéuité les chastellenies, terres et seigneuries de Chenonceau et des Oudées[1549] qui se consistes en maisons, chastel a ponlevis, granges, cours, jardins, garennes, fiefs et arriere fief, champars[1550], dismes, cens, rentes, bois, buissons, prez, postiz[1551], terres labourables et non labourables et austres appartenances et dependances. Le tout qui est assis en nostre pays de Touraine et tenu mouvant de nous à cause de nostre barronie d'Amboise, eust esté en l'an mil cinq cent trente cinq, rendu a nostre feu seigneur pere par maistre Anthoine Bohier, lors général de ses finances, fils ainé de maistre Thomas Bohier, en son vivant aussy général desdictes finances, tant en son non et de son chef que comme ayant droits par transport de maistre Guillaume Bohier, lors bailly de Costantin, son frere et aussy comme procureur de François Bohier, abbé de Bernai, tant en son non que comme tuteur, curateur de Gille Bohier, son frere, pour ledict maistre Anthoine Bohier, esdits noms demeurés quitte encore envers nostredit feu seigneur et pere de la somme de quatre vingt-dix mille livres tournois laquelle par arest et

[1549] Il s'agit des Ouldes dont nous avons déjà parlé plus haut.

[1550] Déformation du terme « champart » (subst. masc.) qui désigne le droit féodal qu'a le seigneur de lever une partie de la récolte de ses tenanciers. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 7/05/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1551] Le terme « postis » (subst. masc.) désigne une poterne pouvant donner accès à un jardin, un verger, une allée, etc. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 7/05/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

jugement des juges ordonnez ~~pour~~ et establyes par iceluy nostre père sur le fait de la réformacion de sesdictes finances à la Tour Carrée de nostre palais à Paris, prononcés le vingt-septiesme jour de septembre, l'an mil cinq cens trente un, luy eus testé adjugée a l'avoir et prandre sur tous et chacuns les biens meubles et imeubles qui furent et appartienderons audict feu maistre Thomas Bohier et desquelles chastellenies, appartenances et deppendances n'a fait par nostredit feu seigneur et pere ne nous aucune union et incorporacion a nostre domaine, ainses seroient icelles demeurées a nostre plaine et libre disposition comme de chose sortant nature de vray aquest, amiable et non incorporé a nostre domaine et oustre avons a nostredicte cousine, pour elle, sesdicts hoires, sucesseurs et ayant causes donné, ceddé, quitté et transporté, donnons, céddons, quittons et transportons par sesdictes présentes tous et chacuns les deniers, fruicts, profits et revenues desdictes seigneuries et chastellenyes a nous deubx jusqu'a luy par les receveurs et fermiers en administration d'icelles et qui ferrons jusqu'au jour de la pocession et jouissance prandera icelle nostre cousine desdictes terres et seigneuries a quelque sommes, valeurs et estimacion que soient et puisent estre et montre lesdicts deniers, fruists, profits et revenus, ensemble tout aultres droicts, noms, raisons et actions d'hypotheque et aultre qui nous peuvent appartenir et aultres biens qui furent audit feu maistre Thomas Bohier, tant pour la garantie du contract de ladicte vandicion que pour non avoir fourny par ledit vandeur esdits noms a l'asiecte et estimacion a laquelle il a affirmé valoir les profits et revenus, desdictes chatellenies, terres et seigneuries pour d'icelles chastellenies avec leur dites appartenances et depandences, droits, noms, maisons et actions, fruicts et revenus et de tout les choses dessus dictes jouir et user par nostredicte cousine, ses hoires, successeurs et ayant causes en tout droits et propriété, fond et saisine en pocession plainement et paisiblement et toujours et perpetuellement et aultrement en faire et disposer comme de leur propre choses en vray hérittage faire aucune choses, en retenir, ne réserver a nous et aux nostre, fors seulement les foys et hommages, ressort et souveraineté en payent et aquittent par eux les charges ordinaires et foncieres et ensiennes cy aucune y a sur lesdictes chastelenyes, terres et seigneuries ou et ainsy qu'il appartiendra. S'y donnons en mendement a nos amés et féaux les gens de nos contes et trésoriers a Paris et au bailly d'Amboise, et a toutes nos austres justiciers et officiers ou a leurs lieutenans et a chacun d'eux cy comme luy appartiendera que de nos présents dons de cession, transport et délaissement et de tout contenu en sesdictes présentes, ils fasent, souffrent et laissent nostredicte cousine et sesdicts hoires, sucesseurs et ayant causes joir et user plainement et paisiblement et a toujours perpetuellement sans en ce leur faire mactre ou donner,

ne souffrir estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temt advenir, aucun detourber[1552] ou empeschement au contraire et lequel ce fait, mis ou donné leur avoit esté ou estoit ostant et mectant et facent osté et mectre incontinent et sans délay a plaine délivrance et au premier estat et deu, et par rapportant sesdictes présentes signées de nostre main ou viennent d'icelles fait soub sel royal pour une foyes au recongnoissance et quittence qui luy aura esté faite desdicts chastelenyes et seigneuries que desdicts fruicts, profits et revenus d'icelles a nous deubs et qui escherons jusqu'audict jour de la délivrence. Nous voulons tous nos receveurs, fermiers et administrateurs d'icelles seigneuries, fruict et revenus et tout audict qu'il appartiendera en estre tenu quitte et a descharge en leur contes par les gens de nos contes et partout ailleurs sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir nonobstant que la valleur et estimacion desdits fruicts et revenus ne soyent cy au teneur déclarée et spécifiée et qu'on voulist dire iceux devoir estre prins et pereceuz par les mains du trésorier de nostre espargne selon l'ordonnance du port de noz finances et nos coffres du Louvres et distribution d'icelles en la présance des comissaires estably pour cet effait audit Louvres en quelques aultres ordonnances tenues de nos prédecesseurs que de nous faicts. Pour raison de nous tel dons, a Tous lesquelles et a la dérogatoire de la dérogatoire d'icelles nous avons pour ceste foy dérogé et dérogeons et tout préjudice d'icelles en austre choses et affin que ce soit chose ferme et stable a toujours nous avons fait mectre nostre le scel a ses présentes sosfe en nostre droit et l'aultruy en toutes donné a Sainct-Germain-en-Laye au moys de juing, l'an de grace mil cinq cens quarente sept, de nostre reigne le premier.

[signé] Henry

<[sur le repli en bas à droite :] Par le roy, Clausse. V*isa constentor gratis.*

[signé] Lepicart>

<[sur le repli en haut à droite, d'une écriture du XVIII^{e} siècle :] Chatellenie de Chenonceau, titres de propriété juin 1547. Don de la terre de Chenonceau fait par le roy Henry II a Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois laquelle terre luy avoit été céddée par les enfans de Maistre Thomas Bohier pour demeurer quitte de la somme de 90 000lt a laquelle il avoit été condamné a la chambre d'Anjou par arrest pour restitution des finances qu'il avoit gérés. Cette donation faite a ladicte Dame pour récompense des services rendus au roy et a l'État par Louis de Brézé, comte de Maulevrier, en son vivant mary de lad. dame.>

<[sur le reply, aussi ajoutée au crayon gris en haut à droite :] copié>

[1552] Le verbe « détourber » signifie perturber, empêcher, gêner, troubler. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 7/05/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

Pièce justificative 16 : Procès-verbal d'enregistrement de la donation faite par Henri II de la terre de Chenonceau à Diane de Poitiers (1er juillet 1547)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, pièces diverses, 1274-1811, château de Chenonceau, tome 11, documents en papier reliés non foliotés.
Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XX, p.126-130.
Date et lieu 1er juillet 1547, Amboise.

Conservé au château de Chenonceau dans le tome 11, « pièces diverses » rédigées entre 1274 et 1811 relatives à la terre de Chenonceau, le document que nous présentons est l'arrêt rendu par le baillage d'Amboise devant lequel a comparu Bernard de Ruthie, abbé de Pontlevoy et procureur de Diane de Poitiers afin de faire enregistrer les lettres patentes données par le roi portant donation des terres et seigneuries de Chenonceau et des Houdes à la duchesse de Valentinois. Ce document le contenu de l'acte de donation de la seigneurie de Chenonceau, avant d'en énoncer la prise de possession par l'abbé de Pontlvoy au nom de la Grande Sénéchale le 7 juin 1547. Puis les comissaires au baillage d'Amboise Alexandre Blandin, Martin Lelarge, Mathurin Commailles, se sont rendus au château de Chenonceau où ils ont retrouvé Bernard de Ruthie qui a, à nouveau, pris possession du château de Chenonceau au nom de Diane de Poitiers. Il proteste cependant de la différence de prix des revenus établis lors de la vente de la seigneurie à François Ier et le revenu réél de celle-ci. Ce que les comissaires confirment.

A tous ceulx que ces présentes les verront, Françoys Fromont , licencier es droictz, conseille du roy nostre seigneur, lieutenant général de monsieur le bailly d'Amboise, commissaire en ceste présente, salut. Scavoir faisons que ce jourd'huy en jugement expediant les plectz[1553] et juridiction ordinaire de ce baillage en l'auditoire royal dudict Amboise, c'est comparu en personne noble et révérand pere en Dieu maistre Bernard de Rutie[1554], premier aulmosnier du roy, abbé de l'abbaie de Pontlevoy et seigneur de Cheverny. Lequel au nom et comme procureur spécial de haulte et puissante dame, Diane de Poictiers, veuve de feu hault et puissant seigneur messire Loys de Brézé en son vivant chevallier de l'ordre, grant sénéchal de Normandie et conte de Maulevrier. Lequel ce présent, les lettres patentes du roy, nostre seigneur, en formes et charte données a Sainct-Germain-en-Laye au moys de juing dernier présent an mil cinq cent quarante et sept, signées Henry et sur le reply par le roy, clausse *visa contentor gratis*, Le Picart et scellées sur cire vert en laps de soye pendans du don faict par ledict seigneur a ladicte dame du lieu, chastellenye, terres et seigneuries de Chenonceau et des Oudes et autres leurs appartenances et deppendances pour en jouyr par ladicte dame, ses hoires et ayant cause en propriété et dommayne ausquelles lettres et chartes sont a nous veu de ny attachées l'une de nostredicte Chambre des Comptes a Paris, signée chevallier d'acte du quinziesme juing dernier et l'atache des trésoriers de France, signé Babou. D'acte des septiesme jour dudict moys de juing dernier aprés que ledict révérandissime oudict nom et procureur de ladicte dame en a requis lecture en estre faicte et registrée en présents papier et registres du roy et c'estre mis en possession de susdictes chastellenyes, terres, seigneuries, appartenances et deppendances dudict Chenonceau. Et que ledict procureur du roy parlant par l'advocat dudict seigneur a consenti et requiert le dire estre faicte desdictes terres d'icelles, enregistrée oudict registre et ladicte dame estre mise en possession et saisine des dictes chastellenyes, terres et seigneuries dudict Chenonceau et des Oudes. Et leurs aultres appartenances a nous en présence desdictz procureurs et advocatz du roy de maistre Hugues Blandin, commis, de maistre Alexandre Blandin, recepveur ordinaire au dict Amboise, de maistre Martin Lelarge procureur de Nicollas Durevant, controlleur du dommayne du faict dict Amboise, des advocats, conseillers,

[1553] Le terme « plectz », aussi orthographié « plaits » désigne des plaides ou plaidoiries. . Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1554] Il s'agit de Bernard de Ruthie (?-1556) nommé premier aumônier du roi François I[er] en 1542, puis d'Henri II en 1547. Il devint par la suite le grand aumônier de ce dernier, le 5 janvier 1552, puis prévôt du diocèse de Limoges avant d'être sacré évêque de la Cour par le pape Jules III la même année. Abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Pontlevoy dans le diocèse de Blois, Bernard de Ruthie fut chargé par Diane de Poitiers de prendre possession du château de Chenonceau lorsque le roi en fit possession à sa maîtresse, le 1[er] septembre 1547. Il offrit par ailleurs à cette dernière le château de Cheverny, le 26 août 1551. Bernard de Ruthie mourut à Pontlevoy en mai 1556. Pierris Casavlivetery, Jean Jaurgain (éd.), *Journal de Pierrre Casalivetery, notaire royal de Mauléon de Soule*, Paris, 1908, p.23

procureurs et praticiens dudict siege et le peuple y assemblé assistant pour avoir justice faict faire lecture judiciaires des dictes lectres patentes, ensemble des dictes ataiches par Mathurin Commailles, greffier en ce baillage, et la lecture faicte des dictes lectres patentes et ataiches, et veulx le consentement dudict procureur du roy, disons que les lectres seront enregistrées au registre des causes du roy ad ce que auncun n'en prétende cause d'ignorence, et que ladicte dame sera par nous mise en possession et saisine réelle et actuelle des dictes chatellenyes, terres et seigneuries, en présence desdictz procureur et advocat du roy, receveur et controlleur ou leurs commis pour en jouyr par ladicte dame, ses hoyrs et ses ayans cause, selon et ensuicvant lesdictes lettres patentes et le bon playsir du roy. Et ledict jour après l'expédition desdictz plectz, nous lieutenants susdicts, suicvant lesdictes lectres patentes et voulloir du roy nostre seigneur, sommes transportez de ceste ville d'Amboise a l'heure de midi estant distant une heure audict lieu et chastel de Chenonceau, sept mil dudict Amboise, de deux lieues ou environ accompagnez desdictz procureur et advocat du roy, dudit Blandin, commis, et dudict Mathurin Commaille, greffier en ce baillage ou s'est comparu en sa personne ledict révérand maistre Bernard de Rutie, procureur de ladicte dame Diane de Poictiers, deuement fondé de requete de procuration de ladicte dame comme il a faict approuvé ce jourd'huy en jugement d'avant la grant et première porte dudict chastel de Chenonceau qui a requis que eussions a le mectre en possession et jouyssance desdictes chastellenyes, chastel, terres et seigneuries de Chenonceau et des Oudes leurs appartenances et deppendances pour et en nom de ladicte dame Diane de Poictiers selon qu'il nous est mandé par lesdictes lettres patentes de don faict a ladicte dame par le roy nostre seigneur. Et esmologacion[1555] faicte des dictes lettres en ladicte Chambre des Comptes et conformément donné par les trésoriers de finances, suegnés nous, lieutenant général susdict en consentant esdictes lettres patentes et esmologacion d'icelles et consentement desdicts trésoriers de France et appoinctement par nous donnné ce jourd'huy en jugement a nous mené ledict révérand oudict nom, par-dessus le ponts-levys estant d'avant ladicte porte dudict chastel pour entrer en icelluy et comme estions d'avant ladicte porte qui estoit fermée mectant ledict révérand oudict nom en possesssion et saisine réelle et actuelle. S'est présenté Honorat Legrand, capitaine et concierge dudict chastel qui nomé ce et au dict révérand oudict nom présenté les clefs de ladicte porte, lesquelles clefs avons mises en main dudict révérand oudict nom et d'icelles avons par ledict révérandissime faict ouvrir et fermer ladicte grande porte et laissé les clefs de ladicte porte audict révérend et estant oudict chastel en une chambre

[1555] Déformation du terme « homologation » (subst. fém.), action qui rend éxécutoire un acte ou une décision. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 10/05/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

qui est prés de l'entrée d'icelluy chastel qui a son regard vers le bourg de Chenonceau. Icelluy capitaine nous a présenté les clefs des aultres chambres, salles et chapelle, cuysine, caves et cabinetz dudict chastel et d'icelles ont esté ouvertes et fermées les huys et portes dudict chastel et en iceluy sommes entrez avec ledict révérend en présence des dessusdicts officiers du roy. Et partant avons mis et mectons le dict révérend maistre Bernard de Rutie, au nom et comme procureur de ladicte dame Diane de Poictiers en possession, jouyssance et saisine réelle et actuelle de toutes chastellenies, chastel, terres et seigneuries dudict Chenonceau et des Oudes, leurs appartenances et deppendances pour en jouyr par ladicte dame Diane de Poictiers, elle, ses hoires, successeurs et ayant causes d'elle, selon le voulloir du roy nostredict seigneur, contenu esdictes lettres patentes et consentement de nos dictz sieurs des comptes et trésoriers de France. Et a ledict révérend oudict nom protesté que lesdictes chastellenyes de Chenonceau, les Oudes, leurs appartenances et deppendances ne seront de tel proufficts, revenus et esmolumens[1556] que l'estmation pour laquelle ladicte seigneurie et chastelleny ont esté vendues au roy dernier décéddé que Dieu absolue par messire Anthoine Bohier, chevallier, comme filz aisné de feu messire Thomas Bohier, tant en son nom et en son chef que comme ayant droict par transport de messire Guillaume Bohier, lors bailly de Constantin, son frere ; aussi comme procureur de messire François Bohier, abbé de Bernay, tant en son nom et comme tuteur et curateur de Gilles Bohier[1557], son frere, dont audict révérand oudict nom et procureur de ladicte dame Diane de Poiciters a nous octroyé avec par ces présentes pour servir a ladicte dame ou temps et lieu ce que de raison. Et ce requérand ledict révérand oudict nom, a nous faict inventaire des meubles par nous trouvez oudict chastel et appartenance. Ausquel appert par ledict inventaire en présence des dessusdicts officiers du roy et récapitulant l'inventaire cy d'avant faict des dicts meubles que avons estez baillez audict Legrand, cappitaine et concierge dudict chastel et desquelz, il estoit chargé. Faict par nous lieutenant général susdict, le vendredy premier jour de juillet, l'an mil cinq cens quarante sept. De son en preuves pour le supplément de ce qu'il en deffauldera de ladicte valleur a l'encontre des susdictz Bohiers et aultres qu'il appartiendra. Donné soubz le contre scel royal estably aux causes dudict baillaige.

Procureur du roy, advocat du roy

[signés] Fromont, N. Dargouges, Chaillou, M. Commailles

[1556] Déformation du mot « émolument » (subst. masc.) qui désigne les profits et revenus tirés de quelque chose. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 10/05/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1557] Gilles Bohier, quatrième fils de Thomas Bohier, il fut évêque d'Agde, doyen de Tarascon et Grand archidiacre de Reims. Au moment de l'acquisition du château de Chenonceau par François I[er], ce dernier était mineur, c'est donc son frère François Bohier qui signe en son nom l'acte de vente. François Laborde, *Les généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'Hostel du Roy,* Paris, 1670, p. 230.

<[sur le replis, du document, d'une écriture du XVIII^{e} siècle :] Chatellenie de Chenonceau, titre de propriété, 1^{e} juillet 1547. Proces-verbal d'enregistrement des lettres patentes portant don expresse faict par le roy a Dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, des terres et seigneuries de Chenonceau et des Oudes, leurs appartenances et deppendances, en considération des services rendu à l'État par haut et puissant seigneur Messire Louis de Brézé, son mary. Ensuitte duquele enregistrement est la mise en possession du château de Chenonceau. Ledit enregistrement fait au baillage d'Amboise. N°3>
< sur le reply, en haut à droite, d'une autre écriture du XVIII^{e} siècle :] copié>

Pièce justificative 17 : Attache émise par le bureau des finances de Tours, enterinant la donation de la terre et seigneurie de Chenonceau par le roi à Diane de Poitiers (17 juin 1547)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, pièces diverses, 1274-1811, château de Chenonceau, tome 11, pièce de papier relié.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XIX, p.123-124.

Date et lieu : 17 juin 1547, Tours.

Également conservé au château de Chenonceau dans le tome 11 des *Archives du Château de Chenonceau*, le document que nous présentons est l'attache émise par le bureau des finances de la ville de Tours, entérinant la donation faite par Henri II à Diane de Poitiers de la terre et seigneurie de Chenonceau. Philibert Babou de la Bourdaisière, signataire du document, y consteste l'estimation faite de la seigneurie au moment de la vente de cette dernière à François I^{er} par les enfants de Thomas Bohier.

<[En en-tête du document, mention ajoutée au crayon gris :] 17 juin 1547>

Les trésoriers de France, veues par nous les lettres patentes du roy, nostre seigneur, données a Sainct-Germain-en-Laye en ce présent moys de juing ausquelles ces présentes sont attachées soubz l'un de nos signetz. Obtennes et avons présentées de la partes de Dame Diane de Poictiers, veuve de feu messire Loys de Brézé, en son vivant conte de Maulevrier, chevalier de l'ordre dudict seigneur et grant sénéchal de Normandie. Par lesquelles et pour les causes y contenues ledict seigneur donne, transporte et délaisse a ladicte de Poictiers, pour elle, ses hoires, sucesseurs et ayant causes a perpétuité, les chastellenies, terres et seigneuries de Chenonceau et des Houdes qui furent a feu messire Thomas Bohier, consistant en maisons, chastel a pont-levis, granges, cours, jardins, garennes, fiefs, arriere-fiefs, champares, dismes, cens, rentes, boys, buissons, prez, pastures, terres labourables et non labourables et autres appartenances et deppendances. Le tout assis en pays de Touraine et terres et mouvant dudict seigneur a cause de sa baronnye d'Amboise et ensemble tous et chacuns des deniers, fruictz, prouffictz et revenus desdictes seigneuries et chastellenies a luy deubz par les fermiers, receveurs et administrateurs d'icelles qui escheuront jusques au jour de la possession et jouyssance que prendra icelle de Poictiers desdictes terres, seigneuries et autres droictz, noms, raisons et actions d'ypothèque qui peuvent appartenir audict seigneur et autres biens qui furent audict messire Thomas Bohier, tant pour la garantie du contrat de vandicion faict d'icelles terres au feu roy dernier décéddé que Dieu absolue, par les enffans dudict Bohier, que pour non avoir fourny par lesdicts vendeurs a l'assiette et estimation a laquelle ils ont affermer valloir les prouffitz et revenuz desdictes chastellenies, terres et seigneuries comme plus am (sic) long le contiennent lesdictes lettres patentes desquelles en tant que à nous est, consentons l'enteroinement selon leur forme et teneur. Donné soubz l'un de nos dicts signetz le dix-septiesme jour de juing, l'an mil cinq cens quarante sept.

[signé] Babou

<[sur le replis du document, d'une écriture du XVIII^{e} siècle :] Titres de propriété, 17 juin 1547. Attache du bureau des finances de Tours aux lettres patentes accordés par le roy a Diane de Poitiers portant don de la terre et fief de Chenonceau et annexes. N°14>

Pièce justificative 18 : Arrêt d'Entérinement de la chambre des Comptes de Paris de la donation de la terre de Chenonceau faite par le roi à la Duchesse de Valentinois (15 juin 1547)

Original *:* *Archives du château de Chenonceau*, pièces diverses, 1274-1811, château de Chenonceau, tome 11, pièce de papier relié.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XVIII, p. 121-122.

Date et lieu : 15 juin 1547, Paris.

Conservé au château de Chenonceau dans le tome 11, dédié aux « pièces diverses » rédigées de 1274 à 1811 et relatives à la seigneurie de Chenonceau, le document que nous présentons est l'arrêt d'entérinement de la donation de la terre de Chenonceau par le roi à Diane de Poitiers. Rendu par la chambre des Comptes de Paris, cet arrêt énonce que la duchesse de Valentinois entre en possession de tous les biens meubles et immeubles ayant autrefois appartenu à Thomas Bohier selon l'estimation faite des dits biens au moment de la vente de la seigneurie à François I^{er}.

Les gens des comptes du roy nostre seigneur, veues ces lettres patentes ses présentes données a Saint-Germain-en-Laye en ce présent mois de juing signées de sa main et d'un receveur de ces finances ausquelles ces présentes sont attachées soubz l'un de noz signetz détenus et a nous présenttées de la partye de Diane de Poitiers, veuve de feu messire Loys de Brézé, en son vivant conte de Maulevrier, chevalier de l'ordre dudict seigneur et grant sénéchal de Normandie. Par lesquelles et pour ces causes et contenus les présentes donne, transporte et délaisse a ladites de Poitiers pour elle, ses hoires, successeurs et ayant causes a perpétuité les chastellenies, terres et seigneuries de Chenonceau et des Houdes qui furent à messire Thomas Bohier et se consistent en maisons, chastel à pont-levis, grange, cours, jardins, garennes, fiefs, arriere-fiefs, champares, disme, cens, rentes, boys, buissons, prez, pastures, terres labourables et non labourables et autres appartenances et deppendences, le tout assis en pays de Touraine et tenu de mouvant dudict seigneur roy a cause de sa baronnie d'Amboise. Ensembles tous et chacun des ces deniers, fruictz, prouffictz et revenuz des dictes seigneuries et chastellenies a luy deubz par lesdicts receveurs, fermiers et administrateurs d'icelles qui escheuront jusqu'au jour de la possession et jouissance que prendra icelle de Poitiers desdictes terres et seigneuries autres droictz, noms, raisons et actions d'ypotheque qui pourroient appartenir audict seigneur et autres biens qui furent au dict messire Thomas Bohier tant pour la garantie du contrat de vendicion faicte d'icelles terres au feu roy dernier décéddé que Dieu absolle, par les enffants dudict Bohier que pour non avoir fourny par cesdicts vendeurs a l'assiette et estimation a laquelle ils ont affirmé valloire les prouffitz et revenuz de ladicte chastellenie, terre et seigneurie, comme plus a plain le contiennent lesdictes lettres. Veue aussi la requeste a nous et jourd'huy suivant. pouvoir avec leur vendicion, cession, transport faicts des dictes terres, seigneuries et chastellenyes au dict feu roy, enregistré au greffe de ces comptes et tout considéré consentons l'enterinement des dictes lettres. Donné soubz nostre signetz, le quinziesme jour de juing, l'an mil cinq cens quarante sept.

[signé] Chevalier

Pièce justificative 19 : Inventaire des meubles de Diane de Poitiers (1er juillet 1547)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, titres divers 1547, château de Chenonceau, tome 18, documents reliés en papier, non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier, *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la châtellenie de Chenonceau*, Paris, 1864, pièce historique n°XXI, p. 131-137.

Date et lieu : 1er juillet 1547, château de Chenonceau

Conservé au château de Chenonceau dans le tome 18 des archives, intitulé « Diane de Poitiers, titres divers – 1547 », le document que nous proposons est un inventaire établie au cours de l'année 1547, des meubles entreposés au château de Chenonceau au moment de l'entrée en propriété de la Grande Sénéchale. Il nous permet de constater la pauvreté de l'ameublement tendant à confirmer la qualité d'agréable halte de chasse attachée à la propriété sous François Ier.

<[Sur la couverture du cahier en papier, à gauche :] Inventaire des meubles estant a Chenonceau appartenant à Madame Diane de Poitiers >
<[Sur la couverture du documentà droite, rajoutée d'une écriture du XVIII[e] siècle :] Inventaire des meubles trouvés a Chenonceau, appartenant a Madame Dyane de Poitiers. 1547. Cotte X>

[p.1]
<[En haut, à gauche, rajoutée d'une écriture du XVIII[e] siècle :] copié [au crayon gris :] 4>
Inventaire des meubles estans au chastel et bastiments de Chenonceau au roy nostre sire appartenans, y trouvées, faict par nous, Françoys Froment, procureur, et de centz conseiller du roy, nostre sire, et lieutenant général de monseigneur le bailly d'Amboise a la requeste de révérand pere en Dieu, monseigneur Bernard de Ruthie, premier aulmosnier du roy, abbé de Ponlevoy et seigneur de Cheverny. Au nom et comme, procureur de haulte et puissante dame Diane

[p.2]
de Poitiers, veufve de deffunt messire Loys de Brézé, en son vivant, comte de Maulevrier, chevalier de l'Ordre, et Grand Sénéchal de Normandie et dame de la chattellenye de Chenonceau et des Osdes leurs appartenances et despendances ausquels inventaire à nous vacqués et procéddé en la présence de Mathurin Lommarthe en la manière que s'ensuict :

Et premierement, ou garde-manger oudict chastel pres la cuisine

[p.3]
une aulge de pierre de dix piedz en carré.En la boulangerie,prés ladicte cuisine,une table de deux ais carrés contenant sept piedz de long. En la cuysine, ung chandelier de boys a croisé pendu a la voulte. En la cave voultée, prés le bucher, deux pieces de boys attachées a chesnées de fer a ladicte voulte,

[p.4]
servans a mectre viandes. En la chambre du roy au bas estans ou sont les armoires de feu Madame[1558], une table de boys de noyer de sept piedz de long et deux piedz et demy de largeur,

[1558] Il est certainement question de Catherine Briçonnet décédée en 1526.

une armouere avec deux trétaulx de chesne tournez. Ung buffet de noier a ouvraige plans ferré et garny de deux clefz. Huict escabeaulx, cinq de noier et troys de chesnes dont

[p.5]
y en a ung rompu. Deux landiers[1559] de fer étrayé de chenetz, chacun ausquels n'y a aucunes chauferettes. Une pelle donnant a feu. En la garderobbe prés ladicte chambre, ung buffet de salle de boys de chesne, ouvraige plain addix estages. Une table carrée estans de deux ais de chesne, deux escabeaulx de chesne

[p.6]
En la salle prés ladicte chambre, une table de boys de noyer de huict piedz de long et de deux piedz et demy de large, deux trétaulx l'un faict autour et l'aultre de boys de chesne a quatre piedz simples, un grand buffet de salle a six estages estans de boys de chesne, ung chandelier de boys a croisé pendans aux solliveaulx, deux escabeaulx l'un de noyer et l'aultre de chesne.

[p.7]
En la chapelle, ung petit banc de chapelle servant a acoudouer, ung soubz pied d'avant l'aultel de ladicte chapelle, le tout de chesne. En la chambre basse, vers ~~a la~~ la tour, une table de boys de noyer de sept piedz de long et de deux piedz et demy de large, deux tréteaulx faictz a tour estans de noier. Un buffet de noier à deux serrures fermant a deux clefz.

[p.8]
Cinq escabeaulx de noyer quarré a l'assiette, deux escabeaulx de chesne, ung escrangs de boys de chesne vellu tel quel : deux petitz landiers de fer une pelle de fer. Sous les galleries, un tymbre de cloche avec sa huche de boys, une piece de marbre que aultrefoys a servy a la fontaine. En la chambre basse, chambre le vers d'aval

[p.9] troys table de chesne, deux courdes[1560] et aultre carrées le tout de boys de chesnes, deux tréteaulx de noier foncés deux tréteaulx de chesne a mectre au-dessoubz. Deux tréteaulx de

[1559] Un « landier » (subst. masc.) désigne un trépied. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 09/102014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1560] La « courde » (subst. fém.) désigne un cuvier, une petite cuve en bois cerclée de fer. Par extension, ce terme fait référence ici, à une table ronde. . Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 09/102014 : http://www.atilf.fr/dmf/

chesnes simples, deux petits landiers de fer, troys escabeaulx, ung de noier et deux de chesnes. En la gallerie basse, deux chandelier de boys pendus à la voulte.

[p. 10] Au second estage, la chambre de devers Thoré, ung buffet de boys de noyer plans a deux ferres, trois ferrures fermant a clef. En l'aultre chambre, oudict estaige devers la tour, ung buffet de boys de noyer servant a salle que est quatre estages. Deux landiers de fer. En la chambre dudict estange pres ladicte salle, une table de boys de noier a six

[p.11]
piedz et demy et de deux piedz de large ou environ, deux tréteaulx de chesnes simples tel quel : troys escabeaulx tenve ou y a deux de noyer et ung de chesne, ung buffet a deux fenestres fermant a clef que est de boys de noyer, deux landiers de fer ayant chacun troys chenetz et sans chauferettes. En la garderobbe prés ladicte chambre,

[p. 12] une table de chesne de six piedz de long ou environ, de dix piedz de large, ung tréteau de chesnes tourné, une tréteau de chesne a soulz pied, ung autre tréteau de chesne simple tel quel : quatre escabeaulx de chesne ayans l'assiette de noyer,troys escabeaulx de chesne, deux landiers de fer ayans chacun deux chenetz. En la salle haulte du galtas,une table de troys ais que est carrée estans de

[p. 13] quatre piedz de long et troys de large, deux tréteaulx de boys de noyer estans foncez, troys escabeaulx de chesne. En la librairie, deux escabeaulx de boys de noyer en la gallerie du galltas, ung tréteau de chesne avec et soulz piedz, un escabeaulx de chesne tel quel, ung chandelier de boys a croisé pendu au-dessus. En la chambre devers Thoré oudict estaige,

[p. 14] deux escabeaulx de chesne, un escabeau de noier. Oudict estaige sur le cabinet du roy, un escabeau de chesne. En la tour en la chambre du meilleu, ung rastellier de chesne a vingt deux raoullon[1561] et quatre escabeaulx, troys de noier quant à l'assiette et l'aultre de chesne tel quel : ung escabeau sans piedz et troys ais carrés. Au bastimens du pavillon en la galerie,

[1561] Déformation du mot « roulon » (subst. masc.) qui désigne une traverse ronde, un rouleau ou un barreau d'échelle. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 09/102014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[p. 15] une table de chesne corde de deux toises, une grande table de troys ais carrés de troys piedz de long de boys vellu, une aultre <[dans l'interligne supérieur :] table> de huict piedz semblables que dessus, une aultre de deux ais estans de huict piedz, toutes carrées de boys vellu, deux aultres tables de chacune huict piedz semblables que dessus de boys vellu, deux huys carrés sans

[p. 16] serreruzes[1562], une table de cinq pieds carrées comme dessus ayans quatre pieds de long de troys ais de chesne carréez de boys vellu. Et hiuct tréteaulx de chesne les ungs desmanchés les aultres manchés lesquelz de boys vellu, troys scelles de boys telles quelles tout comme est rompu par ung bout, deux tréteaulx de chesne a mectre ais a soubz pied

[p. 17]
l'un desquels est rompu par pied, deux escabeaulx dont en y a troys de noyer et les aultres de chesne. En la chapelle du pavillon, une table barrés de chesne vellu de huict piedz de long, deux tréteaulx telz quelz : deux escabeaulx l'un de noyer, l'aultre de chesne. En la maison de la métairie,

[p. 18]
un buffet de bois de noyer a fenestres et fermant a clef a ouvraige plain, deux landiers de fer sans chauferettes ayans chacun troys chenetz, deux tréteaulx tournez au tous estant de boys de <[dans l'interligne :] tout une table dans lesquelz est barrées sept de boys de chesne> chesne contenant huict piedz, ou environ, de longueur a quatre escabeaulx de boys de chesne, une grande scelle de boys, une aultre table carrées de

[p. 19]
pareille longueur de troys [pieds] et deux tréteaulx simples de chesne tous velluz, une aultre table carrées de chesne toute vellue, deux tréteaulx à quatre piedz qui sont simples et de boys de chesne tous velluz. En la cave voultée de la mestairie dudict Chenonceau a esté trouvée : troys poinczons de vin claret du plant de Beaune, ung poinczon de vin blanc du plant de Beaune

[p. 20]

[1562] Déformation du mot « serrure ».

troys poinczon de vin du plant d'anjou quatre poinczon de vin claret du plant d'Orléans un quart de vin blanc du plant d'Arboys, un quart d'aultre vin blanc, tous lesdictz meubles cy-dessus inventairiéz a nous représentéz par honorable Honorat Legrand, cappitaine et concierge dudict chastel de Chenonceau et lesquelz biens avons, baillés délivrés audict révérand procureur de ladicte dame que en est

[p. 21]

chargé, en présence des procureurs et advocats du roy nostre sire audict Amboise et de maistre A~~lexandre~~ <[dans l'interligne supérieur :] Hugues> Blandin comme de maistre Alexandre Blandin, recepveur ordonné pour ledict roy audict Amboise, le vendredy premier jour de juillet l'an mil cinq cent quarante sept.

François Froment M.F. Commeraille.

Pièce justificative 20 : Édition de la comptabilité du « compte de régie » des années 1548-1555 relative aux travaux effectués dans le parterre de Diane (1548-1555)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, compte de régie, 1548-1555, tome 20, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.
Publication : Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 176-177 et 183-184.

Les documents que nous présentons sont issus de la comptabilité tenue par André Bereau au cours des années 1548-1555, conservés au Château de Chenonceau dans les pages du tome 20. Le compte se compose des recettes et dépenses relatives à la gestion agricole du domaine. Il est divisé en deux sections l'une s'étendant sur la période 1548-1554 et l'autre de Noël 1553 à Noël 1555. Le transport des vins de Chenonceau vers le château d'Anet et la culture céréalière sur le domaine en constituent l'essentiel. Toutefois, l'on trouve dans la seconde section, plusieurs articles relatifs à des travaux entrepris au jardin de la duchesse de Valentinois. Ils font états de plantations effectuées dans le jardin de Diane et signalent également la construction, en 1555, d'un pont de bois permettant d'y accéder. Cet accès sera par la suite mis en scène grâce au percement d'une allée reliant directement château et jardin.

[p. 1[1563]]

A esté paié par ledict recepveur au fontainier de Tours[1564] pour desbouscher la fontaine qui ne fluoit plus au jardin, la somme de soixante solz tournois, pour ce cy 60s

En ladicte année a esté fourny au jardinier cinq charrectes de fumier pour planter des saveurs au grand jardin, a raison de cinq solz tournois chacune charrecté rendue au jardin, a esté paié trente solz tournois, pour ce cy,
30s[1565]

[p. 2]

Pour la faczon du pont de bois que Madame a commandé audict recepveur a faire faire entre la cours du chastel et le jardin, a esté paié à Jehan Bredif, cherpentier, la somme de dix-sept livres dix solz, comme appert par sa quictance cy rendue, pour ce cy 17lt 10s

Pour huict toises et demye de gros siage[1566] employées a foncer ledict pont de bois, a est paié a Pierre Mollet à raison de quinze solz la toise, la somme de six livres sept solz six deniers, pour ce cy 6lt 7s 6d[1567]

[p. 3]

Pour quatre journées d'hommes qui ont couppé les arronces[1568], espines[1569] et buissons de la court du chastel, icelle paré et faict une allée pour aller dudict chastel audict jardin par le pont faict de nouveau, et gecté hors la cours les paroueres, a raison de deux solz chacune, la somme de huict solz , cy 8s[1570]

[1563] Le tome contenant le « compte de régie » tenu pour la période 1548-155 n'ayant pas été folioté, les numéros reportés sont arbitraires et signalent uniquement les changements de page.
[1564] Il s'agit de Cardin de Valence, fils de Pierre de Valence, demeurant à Tours.
[1565] Ces deux articles ont été intégralement transris dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 176-177.
[1566] Le terme de « siage », aussi orthographié « sciage » (subst. masc.) désigne du bois scié. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1567] Ces deux articles ont été intégralement transris dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 183.
[1568] Le terme « arronces » (subst. fém.) désigne des ronces. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1569] Le mot « espines » (subst. fém.) se réfère à un arbuste aux branches garnies de piquants. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1570] Cet article a été entièrement transcris dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 184.

Pièce justificative 21 : Édition de pages non publiées par l'abbé Chevalier, issues du « compte du parterre, tome 21 des archives du Château de Chenonceau (1551-1555)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du parterre, 1551-1555, tome 21, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.

En 1857, Casimir Chevalier devenait curé de Civray-sur-Cher (charge qu'il conserva douze ans), ce qui lui permit d'entrer en relation avec le comte René de Villeneuve, propriétaire du château de Chenonceau[1571]. En 1859, la faveur que Casimir Chevalier avait auprès du comte le conduisit « par une de ces bonnes fortunes qui arrivent de temps en temps au chercheur »[1572] à retrouver le chartrier du château de Chenonceau que l'on croyait alors perdu[1573]. À la suite de quoi, il entreprit de 1862 à 1879, de publier en cinq volumes les archives du château de Chenonceau : en 1862 tout d'abord, *Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médic*is. En 1864 ; *Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau, Compte de recettes et despences faictes en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers, Lettres et devis de Philibert de l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château de Chenonceau*, tous parus à Paris chez Techener. Enfin, en 1866, *Diane de Poitiers au conseil du roi, épisode de l'histoire de Chenonceau sous François I^er^ et Henri II*, paru chez A. Aubry.

Les *Compte de recettes et despences faictes en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers* sont composés par la transcription, annotée, d'une très grande partie des comptes de la châtellenie de Chenonceau sur la période 1547-1559. Ces comptes sont contenus dans les tomes 19 à 23 des *Archives du Château de Chenonceau*, conservés au château (Indre-et-Loire). Ils regroupent trois « comptes de régie » rendus pour les années 1547 (tome 19), 1548-1555 (tome 20) et 1557 (tome 22) ; qui sont respectivement référencés dans l'ouvrage de Chevalier aux chapitres I (tome 19), II (tome 20, années 1548-1549), III (tome 20, années 1549-1554), VI (tome 20, années 1554-1555) et VIII (tome 22, années 1557). Y sont également transcris le « compte du pont, 1556-1559 » (tome 23) et le « compte du parterre 1551-1555 » (tome 21),

[1571] Bernard Chevalier, « Casimir Chevalier (1825-1893), l'érudition historique d'un amateeur éclairé », Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine, 2010, 23, p.314. Consulté le 15/10/2015. L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine. Disponible sur : http://academie-de-touraine.com/Tome_23_files/196_307-326.pdf

[1572] Histoire de Chenonceau, ses artistes, ses fêtes, ses vicissitudes d'après les archives du château et les autres sources historiques, Lyon, L. Perrin, 1868, « introduction », p. X.

[1573] Bernard Chevalier, « Casimir Chevalier (1825-1893), l'érudition historique d'un amateeur éclairé », *op.cit.*, 2010, 23, p. 315. Consulté le 15/10/2015. L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine. Disponible sur : http://academie-de-touraine.com/Tome_23_files/196_307-326.pdf

référencés sous les chapitres IV (tome 21, années 1551-1553), V (tome 21, années 1554-1555), VII (tome 23, années 1556-1557) et IX (tome 23, années 1558-1559). Ce dernier est rédigé à l'occasion de la construction du « parterre de Diane » à la demande de la Grande Sénéchale qui est alors propriétaire du château de Chenonceau et dont le chantier débute en 1551.

Les documents que nous présentons sont majoritairement constitués par les journées des ouvriers présents sur le chantier, ainsi qu'une partie de la comptabilité relative au transport de matériaux qui n'ont pas été publiés par l'abbé Chevalier. Par ailleurs, nous proposons plusieurs articles de comptes qui nous permettrons d'apprécier la chronologie du chantier mené pour la duchesse de Valentinois. Certains d'entre eux auront été intégralement transcris par l'abbé Chevalier, tandis que d'autres auront été résumés par l'érudit. Ces articles détailleront le creusement des fossés autour du parterre (parfois en indiquant leur longueur et leur profondeur), la mise en place d'une écluse pour réguler le niveau de l'eau, la structuration du parterre par des allées orthogonales, la variété de ces plantations (gazons, arbres, fruits, légumes, fleurs), ainsi que leur provenance.

La numérotation des pages que nous transcrivons ici, est arbitraire car le « compte du parterre » n'a pas été folioté. Cette numérotation servira d'une part, à signaler les changements de page et d'autre part, à indiquer le nombre de feuillets non transcrits par l'abbé Chevalier en les situant dans son ouvrage par des indications ponctuelles entre crochets.

Nous distinguerons les parties transcrites par l'abbé Chevalier de celles transcrites par nos soins par un changement de police (Calibri 12 pour les pages transcrites par Casimir Chevalier et Times nex roman 12 pour notre travail).

[La page que nous présentons comporte un article de comptabilité permettant d'établir que le chantier de creusement du fossé entre « la garenne et le lieu ou se faict le dict jardin » débute en 1551. Ces articles sont en effet, les premiers du compte intitulé « mise et dépense faicte par cedict recepveur durant le temps du présent compte ». Cette page a été intégralement transcrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, chapitre IV, p. 124]

Mise et despence faicte par ce dict recepveur durant le temps du présent compte :

Pour seize centz de quartiers de pierre dure a raison de sept livres tournoys chacun cent de pris faict par monseigneur le Grand aulmosnier[1574] et quatre deniers pour charrectée de moison, et oultre et par-dessus deux pieces de vin, a esté payé < [en retrait à droite du texte :] a Mathurin Dangé et Pierre Mariet > par ledict recepveur la somme de cent douze livres tournois et lesdictes deux pieces de vin. ~~Cy~~ pour lesdicts quartiers comme appert par quictance cy rendues, cy 112lt
vin II pièces

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Vérifié par monseigneur le Grand aumosnier>
A deux bessons[1575], l'ung nommé grand Jehan Chaillou et Françoys Dugué, a esté marchandé par mondict seigneur le grand aulmosnier à faire le foussé d'entre la garenne et le lieu ou se faict ledict jardin au pris de neuf solz tournois la toyse en carré et deux pieces de vin. Laquelle besoigne leur a esté payé par ce dict recepveur la somme de cinquante livres tournois et deux pièces de vin, cy 50lt
vin II pieces

[1574] Il s'agit de Bernard de Ruthie (?-1556) nommé premier aumônier du roi François I[er] en 1542, puis d'Henri II en 1547. Il devint par la suite le grand aumônier de ce dernier, le 5 janvier 1552, puis prévôt du diocèse de Limoges avant d'être sacré évêque de la Cour par le pape Jules III la même année. Abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Pontlevoy dans le diocèse de Blois, Bernard de Ruthie fut chargé par Diane de Poitiers de prendre possession du château de Chenonceau lorsque le roi en fit possession à sa maîtresse, le 1[er] septembre 1547. Il offrit par ailleurs à cette dernière le château de Cheverny, le 26 août 1551. Bernard de Ruthie mourut à Pontlevoy en mai 1556. Pierris Casavlivetery, Jean Jaurgain (éd.), *Journal de Pierrre Casalivetery, notaire royal de Mauléon de Soule,* Paris, 1908, p.23.

[1575] Le terme de « besson » désigne un ouvrier qui creuse, remue, déplace la terre au moyen d'une besse (bêche). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 10/11/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[Les documents que nous présentons sont constitués par les journées et articles non transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864, chapitre IV. Ils concernent la compatabilité du parterre de Diane de Poitiers pour les années 1551-1553 (conservée dans les pages du tome 21 des *Archives du château de Chenonceau)*. Nous proposons ici, le relevé, *in extinso,* des journées des ouvriers présents sur le chantier du parterre de Diane dont l'abbé Chevalier produit un résumé dans les pages 126 à 130]

[p.1[1576]]

Commencement des journées employées a clore ledit jardin que madites dame faict faire audit Chenonceau commanczant le vingtiesme de may mil cinq cent cinquante ung.

Premièrement

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Vérifié par Benoyst Guy, maistre d'hostel de mondict sieur le Grand aumosnier, abbé de Pontlevoy>

Ledit jour mercredy vingtiesme dudict moys et an sudict :

Denys Dubois	3s
Sulpice Moreau	3s
Jehan Dupond	3s

Le jeudy vingt et uniesme dudict moys et an susdict :

Denys Dubois	3s
Sulpice Moreau	3s
Jehan Dupond	3s
Mace de Lagrange	3s

Le vendredi vingt deuxiesme dudict moys et an susdict :

Jehan Dupond	3s

[p.2]

[1576] Le « compte du parterre » n'ayant pas été folioté, les numéros reportés sont arbitraires et signalent uniquement les changements de page.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item*>

Denys Dubois 3s

Sulpice Moreau 3s

Le samedy vingt troisiesme jour dudict moys et an susdict :

Jehan Dupond 3s

Denys Dubois 3s

Je certifie le contenu de ceste sepmaine soubz mon seing et mis les jours est dessus

[signé] Benoyst Guy

Le lundy premier jour de juing mil cinq cent cinquante ung

Jehan Dupond 3s

Mathurin Vaslin 3s

Colare Dozille 3s

Jacques Guillon 3s

Colar Cabeneau 3s

Loys Cahier 3s

Mathurin Hurtault 3s

Denys Dubois 3s

Damian Jousset 3s

Le mardy deuxiesme jour dudict moys de juing an susdict :

Damian Jousset 3s

Jehan Dupond 3s

Mathurin Vaslin 3s

[p.3]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item*>

Jehan Brichet 3s

Mathurin Hurtault 3s

Denys Dubois 3s

Loys Bessé 3s

Mathurin Crochard 3s

Colare Dozille 3s

Jacques Guillon 3s

Macé de Lalende 3s

Le mercredy troisiesme de juing mil cinq cent cinquante ung :
Loys Cahier 3s
Denys Dubois 3s
Jacques Guillon 3s
Jehan Dupond 3s
Jehan Brichet 3s
Macé de Lalende 3s
Damian Jousset 3s
Colare Dozille 3s
Mathurin Hurtault 3s
Loys Bessé 3s
Mathurin Crochard 3s
Estienne Repnier 3s
Guillot Duboys 3s

[p.4]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Le jeudy quatriesme juing mil cinq cent cinquante ung
Jehan Dupond 3s
Jehan Brichet 3s
Damian Jousset 3s
Denys Dubois 3s
Estienne Repnier 3s
Maturin de Lagrange 3s

Le vendredy cinquiesme juing an susdict
Jehan Dupond 3s
Jehan Brichet 3s
Mathurin Hurtault 3s
Damian Jousset 3s
Denys Duboys 3s

Le samedy sixiesme dudict moys

Jehan Dupond 3s

Damian Jousset 3s

Denys Duboys 3s

Macé de La Lende 3s

Je soubzsigné certifie le contenu en ceste sepmaine faict soubz mon seing, mis les journées

[signé] Benoyst Guy 7lt 4s

Le lundy septiesme dudict moys cy commençant

Charpenterie 4s

Mathurin Guibert 4s

Jehan Dupond 4s

Pierre Mollet 4s

[p.5]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item*>

Manœuvres a marrer et gecter la terre prise sur la levée pour faire la terrasse le long de la riviere a troys sols par journées

Mathurin Vaslun 3s

Anthoine Bessé 3s

Jacques Guillon 3s

Toussainct Pichard 3s

Idieore ? Daulun 3s

Jehan Brichet 3s

Jehan Delagrange 3s

Denys Heau 3s

Damian Jousset 3s

Pierre Moreau 3s

Jehan Moreau 3s

Georges Delagrange 3s

Martin Chollet 3s

Sulpice Moreau 3s

Mathieu Thibault 3s

Mathurin Hubert 3s

Estiennes Chomes 3s

Macé Vaslun 3s

Estienne Guillon 3s

Jehan Chotin 3s

Collin Symon[1577]

[p.6]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Jehan Paillault 3s

Mathurin Crochard 3s

Quantin Paillault 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Jehan Cahier 3s

Mathurin Delalende 3s

Denys Duboys 3s

Pierre Pimon 3s

Le Mardy neufiesme du dict moys:

Charpentiers

Mathurin Guibert 4s

Pierre Mollet 4s

Jehan Dupond 4s

Manœuvres le dict jour :

Damian Jousset 3s

Jehan Moreau 3s

Georges Delagrange 3s

Martin Chollet 3s

Sulpice Moreau 3s

Mathieu Thibault 3s

Mathieu Hubert 3s

Etienne Chomes 3s

[1577] Le salaire n'est pas précisé

Guillaume Deschamps 3s
Macé Vaslin 3s

[p. 7]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Esthienne Guillon 3s
Jehan Chotin 3s
Colin Symon 3s
Jehan Paillault 3s
Mathurin Crochard 3s
Quantin Paillault 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Macé Delagrange 3s
Denys Dubois 3s
Mathurin Vaslin 3s
Anthoine Bessé 3s
Jacques Guillon 3s
Toussainctz Pichard 3s
Pierre Daulin 3s
Jehan Brichet 3s
Jehan Delagrange, fermier 3s
Mathieu Bessé 3s
Denys Heau 3s
Macé Delalende 3s
Silvain Chotin 3s
Jehan Delagrange de Civray 3s

Le mercredy dixiesme dudict moys :

Charpentiers

Mathurin Guibert 4s
Pierre Mollet 4s
Jehan Dupond 4s

Manœuvres

Jehan Delagrange, fermiers	3s

[p.8]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item*>

Damian Jousset	3s
Jehan Moreau	3s
Georges Delagrange	3s
Martin Chollet	3s
Sulpice ~~Dupond~~ Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathieu Hubert	3s
Estienne Chomes	3s
Macé Vaslin	3s
Esthienne Guillon	3s
Françoys Jousset	3s
Jehan Chotin	3s
Colin Symon	3s
Jehan Paillault	3s
Mathurin Crochard	3s
Macé Pontlevoy	3s
Quantin Paillault	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Macé Delagrange	3s
Denys Dubois	3s
Mathurin Vaslin	3s
Anthoine Bessé	3s
Jacques Guillon	3s
Vincent Deschamps	3s
Toussainctz Pichard	3s
Pierre Daulin	3s
Jehan Brichot	3s
Jehan Delagrange Civray	3s
Denys Heau	3s

Macé Delalende 3s

Silvain Chotin 3s

[p.9]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item*>

Le vendredy douziesme dudict moys de juing mil cinq cent cinquante ung :

Charpentiers

Mathurin Guibert 4s

Pierre Mollet 4s

Manœuvriers

Jehan Delagrange 3s

Damian Jousset 3s

Jehan Moreau 3s

Georges Delagrange 3s

Martin Chollet 3s

Sulpice Moreau 3s

Mathieu Thibault 3s

Mathurin Hubert 3s

Estienne Chomes 3s

Macé Vaslin 3s

Estienne Guillon 3s

Jehan Paillault 3s

Mathurin Crochard 3s

Macé Ponlevoy 3s

Quantin Paillault 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Macé Delagrange 3s

Denys Duboys 3s

Jehan Dupond 3s

Macé Vaslin 3s

Anthoine Bessé 3s

Jacques Guillon 3s

Vincent Deschamps 3s

Toussainctz Pichard 3s

Pierre Daullun 3s

[p. 10]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Jehan Brichet 3s

Jehan Delagrange 3s

Denys Heau 3s

Macé Delalende 3s

Silvain Chotin 3s

Mathurin Bessé 3s

Guillet Duboys 3s

Le samedy treiziesme juing an susdict :

Mathurin Guibert 4s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>

Pierre Mollet 4s

Manœuvriers

Jehan Delagrange 3s

Damian Jousset 3s

Jehan Moreau 3s

Georges Delagrange 3s

Martin Chollet 3s

Sulpice Moreau 3s

Mathieu Thibault 3s

Mathurin Hubert 3s

Etienne Chomes 3s

Macé Vaslin 3s

Estienne Guillon 3s

Françoys Jousset 3s

Jehan Chotin 3s

Colin Symon 3s

Jehan Paillault 3s

Pierre Crochard 3s

Macé Pontlevoy 3s
Quantin Paillault 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Macé Delalende 3s
Anthoine Bessé 3s
Jacques Guillon 3s
Vincent Deschamps 3s

[p. 11]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Toussainctz Pichard 3s
Pierre Daulin 3s
Jehan Brichet 3s
Jehan Delagrange Civray 3s
Denys Heau 3s
Silvain Chotin 3s
Zacarie Buisson 3s
Mathurin Bessé 3s
Martin Forgier 3s
Guillot Duboys 3s
Mathurin Vaslin 3s
Jehan Dupond 3s
Je soubzsigné le contenu de ceste sepmaine faict soubz mon seing, mis lesdictes journées aux dict dessus 76s 15d
[signé] Benoyst Guy
Le lundy quinziesme juing milcinq cent cinquante ung :
Mathurin Guibert 4s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>
Pierre Mollet 4s
Manœuvriers
Robin Boussard 3s
Macé Vaslin 3s
Estienne Pontlevoy 3s
Jehan Dupond 3s

Toussainctz Pichard	3s
Jehan Hesnault	3s
Estienne Pellé	3s
Georges Delagrange	3s
Anthoine Bessé	3s
Martin Chollet	3s
Estienne Chomes	3s
Estienne Guillon	3s
Denys Duboys	3s
Damian Jousset	3s
Michau Decours	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 12]

Jacques Guillon	3s
Colin Symon	3s
Jehan Chomes	3s
Mathieu Thibault	3s
Toussainctz Hesnault	3s
Pierre Daulun	3s
Mathurin Bessé	3s
Zacarie Buisson	3s
Martin Fergier	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Crochard	3s
Jehan Petit	3s
Jehan Delagrange	3s
Mathurin Ponlevoy	3s
Guillaume Deschamps	3s
Thibault Paillault	3s
Macé Ponlevoy	3s
Jehan Ponlevoy	3s
René Buisson	3s
Sulpice Moreau	3s

Colare Dozille 3s
Michau Baillet 3s
Gros Jehan Chome 3s
Pierre Moreau 3s
Jehan Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Sulpice Dupond 3s
Colare Cabeneau 3s
Françoys Bercheraud 3s
Jehan Delagrange Civray 3s
Mathurin Hubert 3s
Mathurin Hurtault 3s
Jehan Chotin 3s
Denys Heau 3s
Jehan Paillault 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

[p. 13]
Le mardy seiziesme de juing an susdict mil cinq cent cinquante ung:
Robin Boussard 4s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>
Jehan Dupond 4s
Manoeuvriers
Mathurin Vaslin 3s
Mathurin Hurtault 3s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Jehan Chotin 3s
Toussainctz Pichard 3s
Mathurin Thibault 3s
Jehan Paillault 3s
Sulpice Dupond 3s
Jacques Guillon 3s
Denys Heau 3s
Martin Chomes 3s

Denys Duboys 3s
Guillot Duboys 3s
Jehan Delagrange 3s
Michau Baillet 3s
Mathurin Hubert 3s
Jehan Delagrange Civray 3s
Jean Pierre Trepin 3s
Macé Vaslin 3s
Georges Delagrange 3s
Macé Ponlevoy 3s
Jean Pierre Decours dict nocquin 3s
Anthoine Bessé 3s
Colare Caboneau 3s
Mathurin Cossoys 3s
Sulpice Moreau 3s
Damian Jousset 3s
Robin Boutin 3s
Loys Tronsay 3s

[p. 14]
Pierre Daulun 3s
Estienne Pellé 3s
Estienne Chomes 3s
Michau Decours 3s
Martin Chollet 3s
Estienne Ternier 3s

Le mercredy dix septiesme dudict moys mil cinq cent cinquante ung
Robin Boussard 4s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>
Jehan Dupond 4s
Manoeuvriers
Mathurin Vaslin 3s
Mathurin Hurtault 3s

Jehan Chotin		3s
Martin Chome		3s
Anthoine Bessé		3s
Loys Tronsay	3s	
Jehan Delagrange		3s
Mathurin Cossoys		3s
Mathurin Hubert		3s
Jehan Paillault		3s
Sulpice Dupond		3s
Martin Chollet		3s
Jean Pierre Trepin		3s
Estienne Pellé		3s
Damian Jousset		3s
Pierre Decours dict Nocquin	3s	
Jean Pierre Daulun		3s
Michau Baillet		3s
Loys Cayer		3s

[p. 15]

Macé Vaslin		3s
Estienne Chome		3s
Guillot Duboys		3s
Jehan Jousset		3s
Robin Boutin		3s
Macé Moreau		3s
Michau Decours		3s
Sulpice Moreau		3s
Mathurin Bessé, le jeune		3s
Toussainctz Pichard		3s
René Buisson		3s
Mathieu Thibault		3s
Jacques Guillon		3s
Macé Pontlevoy		3s
Denys Heau		3s

Jehan Delagrange Civray 3s
Denys Duboys 3s
Estienne Ternier 3s
Le jeudy vingt huitiesme de juing mil cinq cent cinquante ung :
Jehan Dupond 4s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>
Robin Boussard 4s
Manoeuvriers
Mathurin Vaslin 3s
Mathurin Hurtault 3s
Jehan Chotin 3s
Martin Chomes 3s
Anthoine Bessé 3s
Loys Tronsay 3s

[p. 16]
Jehan Delagrange 4s
Mathurin Cossoys 3s
Mathurin Hubert 3s
Jehan Paillault 3s
Sulpice Dupond 3s
Martin Chollet 3s
Macé Ponlevoy 3s
Loys Baillet 3s
René Buisson 3s
Jean Pierre Trépun 3s
Estienne Pellé 3s
Damian Jousset 3s
Pierre Daulun 3s
Michau Baillet 3s
Macé Vaslin 3s
Estienne Chome 3s
Guillot Duboys 3s
Macé Delalende 3s

Sulpice Dupond	3s
Toussainctz Pichard	3s
Denys Heau	3s
Jehan Delagrange	3s
Mathurin Thibault	3s
Robin Boutin	3s
Mathurin Hubert	3s
Georges Delagrange	3s
Michau Decours	3s
Jean Pierre Decours dict Nocquin	3s
Estienne Ternier	3s

[p. 17]

Le vendredy dix neufiesme de juing an susdict, commancent lesdict bessons a besoigner et quatre charpentiers qui gaignent chacuns IIII solz pour journées

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Pierre Dugue	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	4s
Martin Guibert	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s

Manoeuvriers

Mathurin Vaslin	3s
Jehan Chotin	3s
Anthoine Bessé	3s
Colare Cabeneau	3s
Toussainctz Pichard	3s
Mathieu Thibault	3s
Sulpice Dupond	3s

Jehan Paillault 3s
Jehan Moreau 3s
Loys Tronsay 3s
Jehan Delagrange 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Macé Pontlevoy 3s
Mathurin Hubert 3s
Martin Chollet 3s

[p. 18]
René Buisson 3s
Pierre Trépin 3s
Estienne Pellé 3s
Damian Jousset 3s
Pierre Daulun 3s
Michau Baillet 3s
Macé Vaslin 3s
Estienne Chomme 3s
Guillot Duboys 3s
Sulpice Moreau 3s
Denys Heau 3s
Jehan Delagrange Civray 3s
Robin Boutin 3s
Georges Delagrange 3s
Michau Decours 3s
Jean Pierre Decours dict Nocquin 3s
Macé Delalende 3s
Loys Cayer 3s

Le samedy vingtiesme jour dudict moys an susdict
Mathurin Guibert 4s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>
Jean Pierre Mollet 4s
Jehan Dupond 4s

Robin Boussard	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Jean Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Charles Montigny	4s

[p. 19]

Manœuvriers

Mathurin Vaslin	3s
Jehan Chotin	3s
Mathurin Hurtault	3s
Jehan Paillault	3s
Sulpice Dupond	3s
Toussainctz Pichard	3s
Mathieu Thibault	3s
Anthoine Bessé	3s
Damian Jousset	3s
Estienne Chomme	3s
Damian Delagrange	3s
Pierre Daulun	3s
Jehan Moreau	3s
Michau Decours	3s
Georges Delagrange	3s
Guillot Duboys	3s
Robin Boutin	3s
Loys Tronsay	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Pellé	3s
Jean Pierre Decours dict Nocquin	3s
Jehan Delagrange	3s
Michau Baillet	3s
Macé Cossays	3s
Macé Vaslin	3s

Sulpice Moreau 3s
Denys Heau 3s
Jehan Delagrange Civray 3s
Pierre Moreau 3s
Edmard Boutet 3s
René Buisson 3s

[p. 20]
Ypolite Tronsay 3s
Macé Delalende 3s
Macé Delagrange 3s
Je soubzsigné certifie le contenu de ceste sepmaine soubz mon seing cy mis les journées au dessus
[signé] Benoyst Guy 39lt 2s
Le lundy vingt deuxiesme de juing an susdict :
Mathurin Guibert 4s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Charpentiers>
Jean Pierre Mollet 4s
Jehan Dupond 4s
Robin Boussard 4s
Bessons
Grand Jean Chaillou 4s
Françoys Dugue 4s
Pierre Dugue 4s
Françoys Galloys 4s
Charles Montigny 4s
Manœuvriers
Denys Heau 3s
Macé Vaslin 3s
Michau Decours 3s
Jean Pierre Decours 3s
Mathurin Hurtault 3s
Jehan Delagrange Civray 3s
Damian Jousset 3s

Estienne Chomme	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Moreau	3s
Martin Chollet	3s
Mathurin Vaslin	3s
Jehan Chotin	3s
Macé Delalende	3s
Jehan Paillault	3s

[p. 21]

Toussainctz Pichard	3s
Mathurin Thibault	3s
Sulpice Dupond	3s
Françoys Jousset	3s
Loys Tronsay	3s
Mathurin Hubert	3s
Georges Delagrange	3s
Jehan Delagrange	3s
Mathurin Cossays	3s
Pierre Daulun	3s
Laurent Beaulnyer	3s
Claude des Mortiers	3s
Estienne Pellé	3s
Robin Boutin	3s
Jehan Jousset	3s
Estienne Ternier	3s

Le mardy vingt troisiesme jour de juing :

Charpentiers

Pierre Mollet	4s
Mathurin Guibert	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvriers

Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Mathurin Vaslin	3s

[p. 22]

Jehan Chotin	3s
Mathurin Hurtault	3s
Colars Cabeneau	3s
Jehan Paillault	3s
Jehan Delagrange	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s
Pierre Daulun	3s
Georges Delagrange	3s
Mathurin Hubert	3s
Sulpice Dupond	3s
Martin Chollet	3s
Jehan Jamet	3s
Anthoine Bessé	3s
Toussainctz Pichard	3s
Mathieu Thibault	3s
Michau Decours	3s
Pierre Decours	3s
Robin Boutin	3s
Damian Jousset	3s
Macé Delalende	3s
Macé Vaslin	3s
Estienne Chomme	3s
Loys Tronsay	3s

Laurent Beaulnyer	3s
Martin Chomme	3s
Estienne Pellé	3s
Jehan Delagrange Civray	3s
Denys Duboys	3s
Denys Heau	3s
Estienne Ternier	3s

[p. 23]

Le jeudy vingt cinquiesme[1578] commancent les journées des manœuvres a III solz IIII deniers pour jour,
et les journées des bessons et charpentiers au
prix acoustumé :

Charpentiers

Pierre Mollet	4s
Mathurin Guibert	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Grand Jean Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Jean Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvriers cy à troys solz quatre deniers :

Jehan Paillault	3s 4d
Pierre Daulun	3s 4d
Mathurin Hurtault	3s 4d
Jehan Chotin	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d

[1578] Pas de référence relative à la journée du mercredi 24 juin

Mathurin Thibault	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Anthoine Bessé	3s 4d
Mathurin Cossoys	3s 4d
Pierre Trépin	3s 4d
Martin Fergier	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Loys Tronsay	3s 4d
Macé Moreau	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d

[p. 24]

Jehan Rambault	3s 4d
Guillot Duboys	3s 4d
Estienne Chomme	3s 4d
Martin Chollet	3s 4d
Estienne Pellé	3s 4d
Martin Chomme	3s 4d
Pierre Daulun	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Toussainctz Pichard	3s 4d
Pierre Pimon	3s 4d
Gervaise Gatian	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Robin Beutus	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Jehan Moerlloiz	3s 4d

Le vendredy vingt sixiesme dudict moys an susdict :

Charpentiers

Pierre Mollet	4s
Mathurin Guibert	4s
Jehan Dupond	4s

Robin Boussard	4s
Bessons	
Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Jean Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Manœuvriers	
Bernarse Gatian	3s 4d
Pierre Trépin	3s 4d

[p. 25]

Pierre Pellé	3s 4d
Martin Foygier	3s 4d
Estienne Chomme	3s 4d
Jean Pierre Daulun	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Toussainctz Pichard	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Macé Moreau	3s 4d
Pierre Decours	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Jehan Chotin	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Jehan Paillault	3s 4d
Mathurin Hurtault	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Mathurin Cossoys	3s 4d
Robin Boutin	3s 4d
Jean Pierre Pimon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d

Denys Duboys	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Toussainctz Hesnault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Guillot Duboys	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d

[p. 26]

Le samedy vingt septiesme jour dudict moys an susdict :

Charpentiers

Robin Boussard	4s
Jehan Dupond	4s
Colin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s

Bessons

Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Guilloys	4s

Manœuvres

Françoys Jousset	3s 4d
Mathurin Cossoys	3s 4d
Loys Tronsay	3s 4d
Pierre Daulun	3s 4d
Mathurin Tronsay	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Toussainctz Pichard	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Martin Chomme	3s 4d
Pierre Pimon	3s 4d

Macé Delalende 3s 4d
Pierre Bigeoron 3s 4d
Macé Moreau 3s 4d
Laurent Beaulnyer 3s 4d
Gervaise Gatian 3s 4d
Sulpice Moreau 3s 4d
Estienne Pellé 3s 4d
Sulpice Dupond 3s 4d
Michau Baillet 3s 4d
Pierre Moreau 3s 4d

[p. 27]
Robin Boutin 3s 4d
Mathurin Hurtault 3s 4d
Mathurin Vaslin 3s 4d
Martin Fergier 3s 4d
Jehan Chotin 3s 4d
~~Pierre Dugue~~ ~~3s 4d~~
Denys Duboys 3s 4d
Jehan Paillault 3s 4d
Mathurin Bessé 3s 4d
Denys Heau 3s 4d
Guillot Duboys 3s 4d
René Buisson 3s 4d
Je soubzsigné certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray, soubz mon seing, cy mis les journées dessus 34lt 12s
[signé en retrait à gauche du corps de texte] Benoyst Guy

Le mardy vingt huitiesme jour de juing mil cinq cent cinquante ung :
Charpentiers
Jehan Dupond 4s
Robin Boussard 4s
Colin Torfou 4s
Mathurin Besnard 4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvres

Anthoine Bessé	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Silvain Bigeoron	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d

[p. 28]

Michau Baillet	3s 4d
Guillaume Deschamps	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d
Loys Cayer	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Vincent Deschamps	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Mathurin Bessé	3s 4d
Denys Dutrou	3s 4d
Pierre Pimon	3s 4d
Pierre Daulun	3s 4d

Loys Tronsay	3s 4d
Colars Dozille	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Macé Moreau	3s 4d
Laurent Tronsay	3s 4d

Le mercredy premier jour de juillet[1579] mil cinq cent cinquante ung :

Charpentiers

Colin Terfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Robin Boussard	4s
Jehan Dupond	4s

Bessons

Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Pierre Dugue	4s

[p. 29]

Françoys Galloys	4s
Françoys Dugue	4s

Manœuvres

Macé Delalende	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d
Macé Hubert	3s 4d
Silvain Bigeoron	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d

[1579] Pas de référence relative à la journée du lundi 30 juin

Jacques Guillon	3s 4d
Jean Pierre Moreau	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Denys Dutrou	3s 4d
Jean Pierre Pimon	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d

[p. 30]

Le jeudy deuxiesme de juillet an susdict :

Charpentiers

Colin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvres

Macé Delalende	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d

Mathurin Hubert	3s 4d
Silvain Bigeoron	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Jehan Pommerays	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Jean Pierre Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Denys Dutrou	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Etienne Ternier	3s 4d

[p. 31]

Jean Pierre Pinon	3s 4d
Gatian Dange	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Mathurin Bessé, le jeune	3s 4d
Zacarie Buisson	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d

Le vendredy troysiesme jour de juillet :

Charpentiers

Colin Torfou	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s
Mathurin Besnard	4s

Bessons

Grand Jean Chaillou	4s
Françoys Galloys	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Manœuvres	
Sulpice Moreau	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Pierre Daulun	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Michau Baillot	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s 4d

[p. 32]

Denys Duboys	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Pierre Simon	3s 4d
Jehan Chotin	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Silvain Bigeoron	3s 4d
Denys Dutrou	3s 4d

Jehan Morillon 3s 4d

Guilot Gibier 3s 4d

Mathurin Cossoys 3s 4d

Georges Delagrange 3s 4d

Je soubzsigné certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray, soubz mon seing pour cy mis les journées au dict dessus 25lt 10s 8d

[signé] Benoyst Guy

Le lundy sixiesme jour de juillet an susdit :

Charpentiers

Colin Torfou 4s

Mathurin Besnard 4s

Jehan Dupond 4s

Robin Boussard 4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Charles Montigny 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Françoys Galloys 4s

[p.33]

Manœuvres

Mathurin Thibault 3s 4d

Estienne David 3s 4d

Claude des Mortiers 3s 4d

Denys Duboys 3s 4d

Jacques Guillon 3s 4d

Pierre Moreau 3s 4d

Mathurin Crochard 3s 4d

Jehan Jamet 3s 4d

Jehan Chomme 3s 4d

Yuomiet [?] Ponlevoy 3s 4d

Sulpice Dupond 3s 4d

Pierre Daulin 3s 4d

Denys Dutrou	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Mathurin Hurtault	3s 4d
Silvain Bigeoron	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Zacarie Guion	3s 4d
Jehan Gouyn	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Georges Delagrange	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Estienne Chomme	3s 4d

~~Le mardi septiesme jour dudict moys~~

[p. 34]

Le mardy septiesme jour de juillet mil cinq cent cinquante ung :

Charpentiers

Colin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Robin Boussard	4s
Jehan Dupond	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d

Sulpice Dupond	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Denys Delafous	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d
Jehan Cahier	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d

[p.35]

Michau Baillet	3s 4d
Mathurin Thibault	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Jehan Chommes	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Bigaron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Loys Tronsay	3s 4d

Le mercredy huitiesme jour de juillet :

Charpentiers

Jehan Dupont	4s
Robin Boussard	4s
Mathurin Besnard	4s
Colin Torfou	4s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys[1580]	
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d

[p. 36]

Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Guillaume Deschamps	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d
Georges Delagrange	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d

[1580] Le salaire n'est pas précisé.

Mathieu Thibault	3s 4d
Jehan Cayer	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Chomme	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d

Le jeudy neufiesme juillet mil cinq cent cinquante ung :

Charpentiers

Colin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Jehan Dupont	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s

[p. 37]

Charles Montigny	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Guillaume Deschamps	3s 4d
Denys Heau	3s 4d

Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Vincent Deschamps	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Loys Tronsay	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Jehan Picault	3s 4d
Jehan Chomme	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d

[p. 38]

Le vendredy dixiesme de juillet mil cint cent cinquante ung :

Charpentiers

Collin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Jehan Dupont	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Claude des Mortiers	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d

[p. 39]

Estienne David	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Laurent Berchin	3s 4d
Jehan Picault	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d

Le samedy onziesme juillet :

Charpentiers

Collin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Jehan Dupont	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Charles Montigny	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Colars Cabeneau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Jehan Laniet	3s 4d
Jehan Chomme	3s 4d
Mathurin Pontlevoy	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d

[p. 40]

Loys Baillet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Macé Moreau	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Georges Delagrange	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Laurent Berchin	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d

Pierre Pinon 3s 4d

Pierre Bigeoron 3s 4d

Pierre Pinon 3s 4d

Estienne David 3s 4d

Je certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray soubz mon seing cy mis les journées que dessus 38lt 19s 4d

[signé] Benoyst Guy

Le lundy treiziesme jour dudict moys de juillet :

Charpentiers

Mathurin Besnard 4s

Collin Torfou 4s

Jehan Dupont 4s

Robin Boussard 4s

Bessons

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

[p. 41]

Charles Montigny 4s

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Galloys 4s

Manœuvres

Jehan Cahier 3s 4d

Claude des Mortiers 3s 4d

Macé Delalende 3s 4d

Loys Dagault 3s 4d

Jehan Raimbault 3s 4d

Vincent des Champs 3s 4d

Emard Moreau 3s 4d

Loys Baillet 3s 4d

Jehan Jamet 3s 4d

Michau Baillet 3s 4d

Sulpice Dupont 3s 4d

René Buisson	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Estienne David	3s 4d

[p. 42]

Laurent Berchin	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Jehan Chomme	3s 4d
Françoys Jousset	3s 4d

Le mardy quatorziesme jour de juillet :

Charpentiers

Mathurin Besnard	4s
Collin Torfou	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Charles Montiginy	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Jehan Cahier	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d

[p. 43]

Vincent des Champs	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Estienne Ternier	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Loys Tronsay	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Laurent Beaulnyer	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Pierre Simon	3s 4d

Le mercredy quinziesme jour de juillet mil cinq cent cinquante ung :

Charpentiers

Mathurin Besnard	4s
Collin Torfou	4s

[p. 44]

Jehan Dupont	4s
Robin Boussard	4s
Bessons	
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Galloys	4s
Manœuvres	
Loys Baillet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Pierre Moreau0	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Robert Jardeau	3s 4d
Mathurin Cossoys	3s 4d

[p. 45]

Denys Duboys	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d

Estienne David	3s 4d
Laurent Beaulnyer	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d

Le jeudy seiziesme jour dudict moys et an :

Charpentiers

Mathurin Besnard	4s
Collin Torfou	4s
Jehan Dupont	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Gran Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Loys Baillet	3s 4d

[p. 46]

Michau Baillet	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d

Yuomiet [?] Pontlevoy	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Martin Mousnier	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d

[p. 47]

Le vendredy dix septiesme jour de juillet mil cinq cent cinquante ung :

Charpentiers

Mathurin Besnard	4s
Collin Torfou	4s
Jehan Dupond	4s
Robin Boussard	4s

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Damian Jousset	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Martin Mousnier	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d

[p. 48]

Pierre Pinon	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d

La samedy dix huitiesme jour de juillet :

Charpentiers

Collin Torfou	4s
Mathurin Besnard	4s
Robin Boussard	4s
Jehan Dupont	4s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s
Manoeuves	
Loys Baillet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d

[p.49]

Emard Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Martin Mousnier	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Mathurin Pontlvoy	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Robert Larcdeau	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d

Macé Moreau 3s 4d
Denys Heau 3s 4d
Mathurin Vaslin 3s 4d
Pierre Bigeoron 3s 4d
Pierre Pinon 3s 4d
Claude Demortiers 3s 4d
Mathieu Thibault 3s 4d
Jacques Guillon 3s 4d
Sulpice Moreau 3s 4d
Je certifie le contenu en ceste sepmaine ester vray, soubz mon seing, cy mis les journées ainsi que dessus 39lt 12s 8d
[signé] Benoyst Guy
Le lundy vingtiesme jour de juillet an susdict :
Charpentiers
Mathurin Besnard 4s
Collin Torfou 4s

[p. 50]
Jehan Dupont 4s
Robin Boussard 4s
Bessons
Charles Montigny 4s
Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Dugue 4s
Pierre Dugue 4s
Françoys Galloys 4s
Manœuvres
Michau Baillet 3s 4d
Emard Moreau 3s 4d
Pierre Bigeoron 3s 4d
Mathurin Hubert 3s 4d
Jehan Jamet 3s 4d
Loys Baillet 3s 4d
Macé Moreau 3s 4d

Vincent des Champs	3s 4d
Laurent Berchin	3s 4d
Jehan Cahier	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Mathurin Pontlevoy	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Martin Mousnier	3s 4d

[p. 51]

Denys Duboys	3s 4d
Mathurin Cossoys	3s 4d
Mathurin Dange	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Denys Heau	3s 4d

Le mardy vingt uniesme jour dudict moys :

Charpentiers

Robin Boussard	4s
Jehan Dupont	4s
Mathurin Besnard	4s
Collin Torfou	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

[p. 52]

Manœuvres

Pierre Bigeoron	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Mathurin Bessé	3s 4d
Jehan Cayer	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Martin Mousnier	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Macé Moreau	3s 4d
Laurent Berchin	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Yéromes Pontlevoy	3s 4d

Pierre Moreau	3s 4d

[p. 53]

Pierre Pinon	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d

Cy cessent les journées des charpentiers.

Le jeudy ving troisiesme jour de juillet mil cinq cent cinquante ung :

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Loys Tronsay	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Jehan Cahier	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Jehan Besnard	3s 4d

[p.54]

Sulpice Moreau	3s 4d

Claude Demortiers	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
René Boussard	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Silvain Chotin	3s 4d
Sulpice Dupond	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Jehan Dupont	3s 4d

Le vendredy vingt quatriesme jour de juillet:

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvriers

Mathurin Vaslin	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d

[p. 55]

Jacques Guillon	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Mathurin Bessé, le Jeune	3s 4d

Sulpice Dupont 3s 4d
Macé Moreau 3s 4d
Mathieu Thibault 3s 4d
Sulpice Moreau 3s 4d
Denys Heau 3s 4d
Estienne David 3s 4d
Pierre Moreau 3s 4d
Guillot Gibier 3s 4d
Jehan Cahyer 3s 4d
Vincent des Champs 3s 4d
Michau Baillet 3s 4d
Jehan Raimbault 3s 4d
Loys Baillet 3s 4d
Mathurin Ponlevoy 3s 4d
Denys Duboys 3s 4d
Jehan Dupond 3s 4d
Damian Jousset 3s 4d

Je certifie en ceste sepmaine estre vray soubz mon seing, cy mis les journées ainsi que dessus 35lt 28s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy vingt septiesme jour de juillet :

Bessons

Françoys Dugue 4s
Pierre Dugue 4s
Charles Montigny 4s
Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Galloys 4s

[p. 56]

Manœuvres

Guillaume des Champs 3s 4d
Colars Cabeneau 3s 4d
Mathurin Vaslin 3s 4d

Vincent des Champs	3s 4d
René Baillet	3s 4d
Laurent Berchin	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Jehan Cahier	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Jehan Dupont	3s 4d
Robert Lardeau	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
René Buisson	3s 4d

Le mardy vingt huitiesme dudict moys de juillet :

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

[p. 57]

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d

Macé Ponlevoy	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d
Mathurin Thibault	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Jehan Dupont	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Jehan Ponlevoy	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d

Le mercredy dix neufiesme jour de juillet:

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Galloys	4s

[p. 58]

Manœuvres

Loys Baillet	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Mathurin Ponlevoy	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d

Pierre Moreau	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Françoys Jousset	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
René Jamet	3s 4d
Estienne Chomme	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Sulpice Moreau	3s 4d
Guillot Gibier	3s 4d

Le samedy premier jour d'aoust mil cinq cent cinquante ung :

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

[p. 59]

Manœuvres

Loys Baillet	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Pierre Lardeau	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Jehan Ponlevoy	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d

Estienne David 3s 4d
Macé Ponlevoy 3s 4d
Guillot Gibier 3s 4d
Mathieu Thibault 3s 4d
Sulpice Dupont 3s 4d
Mathurin Vaslin 3s 4d
Jehan Jamet 3s 4d
Denys Duboys 3s 4d
Sulpice Moreau 3s 4d
Michau Baillet 3s 4d
Macé Vaslin 3s 4d

Je certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray, soubz mon seing, ce cy pour les journées ainsi que dessus 26lt 16s 4d

[signé] Benoyst Guy

Le lundy troisiesme jour d'augst an susdict :

Bessons

Charles Montigny 4s
Françoys Dugue 4s
Pierre Dugue 4s
Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Galloys 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 3s 4d
Jehan Petit 3s 4d

[p. 60]

Loys Baillet 3s 4d
Martin Chomme 3s 4d
Vincent des Champs 3s 4d
Loys Dagault 3s 4d
Jacques Guillon 3s 4d
Claude Demortiers 3s 4d
Estienne Chomme 3s 4d
Pierre Moreau 3s 4d

Jehan Chomme	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Guillaume Deschamps	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d

Le mardy quatriesme jour d'augst :

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Galloys	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s

[p.61]

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d
Jeahn Petit	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Martin Chomme	3s 4d
Guillaume des Champs	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jacques Guilon	3s 4d

Claude Demortier	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Emard Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Pierre Decours dit Nocquin	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Yuomiet? Ponlevoy	3s 4d
Jehan Jamet	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Estienne Chomme	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d

[p. 62]

Le mercredy cinquiesme jour d'augst mil cinq cent cinquante ung:

Bessons

Françoys Galloys	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvres

Macé Delalende	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Estienne Chomme	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
René Buisson	3s 4d

Jehan Petit	3s 4d
Martin Chomme	3s 4d
Michau Baillet	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Claude des Mortier	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Macé Ponlevoy	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d

[p. 63]

Le lundy sixiesme jour d'augst mil cinq cent cinquante ung :

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Sulpice Dupont	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Loys Dagaullt	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d

Mathieu Thibault	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Macé Vaslin	3s 4d
Martin Chollet	3s 4d
Mathurin Pinon	3s 4d

[p. 64]

Le vendredy septiesme jour d'augst mil cinq cent cinquante ung:

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Michau Baillet	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Mathurin ~~Baillet~~ Vaslin	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
René Jamet	3s 4d
Estienne David	3s 4d
Claude des Mortiers	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d

Pierre Bigeoron	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
Mathurin Pinon	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Martin Chomme	3s 4d

[p. 65]

Le samedy huitiesme jour dudict moys:

Bessons

Françoys Galloys	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Vincent des Champs	3s 4d
Loys Besset	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Jacques Guillon	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Jehan Moreau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Pierre Bigeoron	3s 4d
Colars Cabeneau	3s 4d
Jehan Ponlevoy	3s 4d

Macé Delalende 3s 4d

Denys Duboys 3s 4d

Damian Jousset 3s 4d

Jehan Morillon 3s 4d

Je certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray, soubz mon seing, cy mis les journées ainsi que dessus 27lt 3s 4d

[signé] Benoyst Guy

[p. 66]

Le mardy onziesme jour dudict moys:

Bessons

Charles Montigny 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Galloys 4s

Manœuvres

Pierre Bigeoron 3s 4d

Pierre Pinon 3s 4d

Denys Heau 3s 4d

Martin Chollet 3s 4d

Mathieu Thibault 3s 4d

Mathurin Hubert 3s 4d

Jehan Mousnier 3s 4d

Pierre Moreau 3s 4d

Yuomiet [?] Ponlevoy 3s 4d

Mathurin Vaslin 3s 4d

Jamet Limbert 3s 4d

Jehan Raimbault 3s 4d

Macé Delalende 3s 4d

Loys Baillet 3s 4d

Loys Dagault 3s 4d

Claude Demortiers 3s 4d

Denys Duboys 3s 4d

Damian Jousset	3s 4d

[p. 67]

Le mercredy douziesme dudict moys :

Bessons

Françoys Galloys	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvres

Pierre Bigeoron	3s 4d
Pierre Pinon	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Jamet Limbert	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d
Denys Duboys	2s 4d
Damian Jousset	3s 4d

[p. 68]

Le jeudy treiziesme dudict moys :

Bessons

Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s

Françoys Galloys	4s
Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Manœuvres	
Jean Pierre Bigeoron	3s 4d
Jean Pierre Pinon	3s 4d
Denys Heau	3s 4d
Mathurin Hubert	3s 4d
Jehan Mousnier	3s 4d
Pierre Moreau	3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s 4d
Jamet Limbert	3s 4d
Mathurin Vaslin	3s 4d
Jehan Raimbault	3s 4d
Macé Delalende	3s 4d
Macé Chenebot	3s 4d
Loys Baillet	3s 4d
Loys Dagault	3s 4d
Claude Demortiers	3s 4d
Mathieu Thibault	3s 4d
Denys Duboys	3s 4d
Damian Jousset	3s 4d
René Buisson	3s 4d
Martin Chollet	3s 4d
Jehan Morillon	3s 4d

[p .69]

Le vendredy quatorziesme d'augst:

Bessons	
Charles Montigny	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Manœuvres	
Pierre Bigeoron	3s 4d

Pierre Pinon 3s 4d
Denys Heau 3s 4d
Mathurin Hubert 3s 4d
Jehan Mousnier 3s 4d
Pierre Moreau 3s 4d
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s 4d
Jamet Limbert 3s 4d
René Buisson 3s 4d
Mathurin Vaslin 3s 4d
Jehan Raimbault 3s 4d
Macé Delalende 3s 4d
Loys Baillet 3s 4d
Loys Dagault 3s 4d
Claude Demortiers 3s 4d
Mathieu Thibault 3s 4d
Jehan Morillon 3s 4d
Denys Duboys 3s 4d
Damian Jousset 3s 4d
Martin Chollet 3s 4d

Cy finient les journées des manœuvres a III sols IV deniers et pour cy apres a IV sols.

Je certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray, soubz mon seing, les jours ainsi contenuz et monte la mise la somme de 16lt 9s 4d

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Somme de la mise et dépense de ce présent compte est 311lt 9s 4d >

[p. 70]

Le lundy dix septiesme jour d'augst lesdictes journées des manœuvres cy apres ne sont que a III sols au

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Galloys 4s
Françoys Dugue 4s
Charles Montigny 4s

Jean Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 3s

Loys Dagault 3s

Jehan Raimbault 3s

Jehan Cahier 3s

Vincent des Champs 3s

Jean Pierre Bigeoron 3s

Pierre Pinon 3s

Denys Heau 3s

Mathieu Thibault 3s

Françoys Jousset 3s

Pierre Moreau 3s

Claude des Mortiers 3s

Pierre Lardeau 3s

Mathurin Hubert 3s

Yuomiet [?] Ponlevoy 3s

Jehan Mousnier 3s

Denys Duboys 3s

Damian Jousset 3s

Macé Delalende 3s

René Buisson 3s

Jehan Chotin 3s

Jamet Limbert 3s

[p. 71]

Le mardy dix huitiesme d'augst

Bessons

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Galloys 4s

Charles Montigny 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 3s
Loys Dagault 3s
Jehan Raimbault 3s
Jehan Cahier 3s
Vincent des Champs 3s
Pierre Bigeoron 3s
Pierre Pinon 3s
Denys Heau 3s
Mathieu Thibault 3s
Françoys Jousset 3s
Pierre Moreau 3s
Claude Demortiers 3s
Pierre Lardeau 3s
Mathurin Hubert 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Jehan Mousnier 3s
Denys Duboys 3s
Damian Jousset 3s
Macé Delalende 3s
René Buisson 3s
Colars Dozille 3s
Sulpice Dupont 3s
Jamet Limbert 3s
Jehan Chotin 3s

[p. 72]

Le mercredy dix neufiesme d'augst :

Bessons

Françoys Dugue 4s
Pierre Dugue 4s
Grand Jehan Chaillou 4s
Charles Montigny 4s
Françoys Galloys 4s

Manœuvres

Françoys Jousset	3s
Loys Dagault	3s
Macé Vaslin	3s
Jehan Cahier	3s
Macé Delalende	3s
Vincent des Champs	3s
Claude des Mortiers	3s
Pierre Bigeoron	3s
Pierre Simon	3s
Denys Heau	3s
Mathieu Thibault	3s
~~Françoys Jousset~~ < [sur l'interligne :] Robert Cardtau >	3s
Pierre Lardeau	3s
Mathurin Hubert	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Colars Dozille	3s
Jacquet Guillon	3s
Jamet Limbert	3s
Jehan Mousnier	3s
Loys Baillet	3s
Jehan Raimbault	3s
Denys Duboys	3s
Damian Jousset	3s
Sulpice Dupont	3s
Pierre Moreau	3s

[p. 73]

Le jeudy vingtiesme jour d'augst mil cinq cent cinquante ung :

Bessons

Charles Montigny	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s
Loys Dagault	3s
Jehan Cahier	3s
Macé Delalende	3s
Mathurin Hubert	3s
Vincent des Champs	3s
Pierre Bigeoron	3s
Pierre Simon	3s
Denys Heau	3s
Mathieu Thibault	3s
Françoys Jousset	3s
Pierre Moreau	3s
Pierre Lardeau	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jamet Limbert	3s
Jehan Mousnier	3s
Loys Baillet	3s
Jehan Raimbault	3s
Denys Duboys	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Morillon	3s
Estienne David	3s

[p. 74]

Le vendredy vingt ungniesme jour d'augst:

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Charles Montigny	4s
Françoys Galloys	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s

Claude Demortiers	3s
Denys Heau	3s
Vincent des Champs	3s
Pierre Pinon	3s
Macé Delalende	3s
Pierre Lardeau	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Loys Baillet	3s
Jamet Limbert	3s
Jehan Cahier	3s
Jehan Mousnier	3s
Jehan Raimbault	3s
Françoys Jousset	3s
Pierre Bigeoron	3s
Silvain Bigeoron	3s
Mathurin Hubert	3s
Loys Dagault	3s
Pierre Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Denys Duboys	3s
Damian Jousset	3s

[p. 75]

Le samedy vingt ungiesme jour dudict moys d'augst :

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Galloys	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s
Charles Montigny	4s

Manœuvres

Pierre Bigeoron	3s
Denys Heau	3s
Mathieu Thibault	3s

Mathurin Hubert 3s
Jehan Mousnier 3s
Pierre Moreau 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Jamet Limbert 3s
Mathurin Vaslin 3s
Jehan Raimbault 3s
Macé Delalende 3s
Loys Baillet 3s
Loys Dagault 3s
Claude Demortiers 3s
Vincent des Champs 3s
Jehan Cahier 3s
Françoys Jousset 3s
Pierre Lardeau 3s
Denys Duboys 3s
Damian Jousset 3s
Pierre Pinon 3s

Je soubzsigné certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray, soubz mon seing, cy mis les journées ainsi contenuz présente la mise 26lt 7s

[signé] Benoyst Guy

[p. 76]

Le mardy vingt cinquiesme[1581] dudict moys et an susdict :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Dugue 4s
Charles Montigny 4s
Pierre Dugue 4s
~~Françoys Druy~~

Manœuvres

Macé Delalende 3s

[1581] Pas de référence relative à la journée du lundi 24 août.

Françoys Dugue le Jeune 3s

Le mercredy vingt sixiesme dudict moys :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le Jeune 3s

Le jeudy vingt septiesme dudict moys, an susdict :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le Jeune 3s

[p. 77]

Le vendredy vingt huitiesme d'augst :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le jeune 3s

Le samedy vingt neufiesme dudict moys :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue le Jeune 3s

Je certifie le contenu en ceste sepmaine estre vray soubz mon seing, cy mis les journées ainsi que dessus dict, mectre la mise 4lt 18s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy dernier dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s 3s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le jeune 3s

[p. 78]

Le mardy premier jour de septembre mil cinq cent ung :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le jeune 3s

Le mercredy deuxiesme dudict moys :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le jeune 3s

Le jeudy troisiesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Macé Delalende 3s

Françoys Dugue, le jeune 3s

Le vendredy quatriesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

[p. 79]

Manœuvres

Françoys Dugue le jeune 3s

Macé Dela~~gran~~lende 3s

Le samedy ~~vingt-cinq~~ cinquiesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Manœuvres

Françoys Dugue, le jeune 3s

Macé Delalende 3s

Je certifie le contenu en ceste sepamaine estre vray, soubz mon seing, cy mis les journés ainsi que dessus mecte 18s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy septiesme de septembre mil cinq cent cinquante ung :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Le mercredy neufiesme jour dudict moys :

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Grand Jehan Chaillou 4s

Le jeudy dixiesme dudict moys :

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Grand Jehan Chaillou 4s

Le vendredy onziesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

[p.80]

Le samedy douziesme jour de septembre

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Jean Pierre Dugue 4s

Durant ces journées cy davant contenues depuys le vingtiesme ~~aux~~ jour de may mil cinq cent cinquante ung jusques aux douziesme de septembre a esté baillé aux journalliers oultre les sommes de deniers cy davant couschées du vingtiesme le commandement de mondict seigneur de Pontlevoy qui monte au nombre de cinq pieces ou cinq poinczons de vin, cy vin : V poinczons.

Charroys

Pierre Goussard, pour deux cent troys tours de charroys de gazon. Scavoir y est six vingtz tours a douze deniers prins pieces au bout de la garenne du glan et quatre vingtz troys a six deniers prins aux pasturaulx de la mestairie de la Grange a esté par leditct recepveur la somme de huict livres ung sols six deniers pour cy ~~8lt 1s 6d~~

8lt 1s 6d

[p. 81]

A Gabriel Lardeau pour quatre vingtz tours de gazon a dix deniers chacun tour, a esté payé par ledict recepveur la somme de soixante six sols, huict deniers tournois cy 66s 8d.

Item Loys Jousset, pour sept vingtz soixante neuf tours de gazon, scavoir est quatre vingts prinses oultre la garenne du glan à douze deniers chacun tours et soixante dix neuf a huict deniers tournois piece, prins des pasturaulx susdictz, a esté payé par ledict recepveur la journée de six livres douze sols huict deniers cy 6lt 12s 8d.

A Gillet Boutard pour trente six tours de gazons prins oultre ladicte garenne du glan a raison de douze deniers chacun tour. A esté payé par ledict recepveur la somme de trente six solz tournois cy 36s.

A Vincent Morin pour cinquante cinq

[p .82]
tours de gazon a raison de six deniers chacun tours, a esté payé par ledict recepveur la somme de vingt sept sols six deniers tournois cy 27s 6d.

A Guillaume Vaslin, marchal, pour troys cent quatre vingtz tours de gazon ; scavoir est deux cent dix tours prins oultre ladicte garenne a douze deniers chacun tours. Et était soixante dix tours a six deniers piece prins ausdict pasturaulx. A esté payé par ledict recepveur la somme de quatorze livres quinze solz tournois cy 14lt 15s.

A André Bennette, Estienne Melot, Gervays Desnoues, Jehan Dau, Pierre Charrectier et Loys Foucault et Loys Jousset qui ont amenés avec leurs charrectes a beufz des grands boys, les grosses pieces de boys ~~pour faire~~ jusques au jardin pour faire paulx et lymendes ~~et~~, traverses et aultre paulx pour y mectre a la levée et terrasse dudict jardin.

[p. 83]
Estant joignant ladicte riviere et pour tenir la terre enserré, a esté payé par ledict recepveur à raison de quatre solz pour chacun tour duquel ledict Desnoues nous a faict troys tours, a la somme de trente six solz tournoys cy 36s

Pour la nourriture de Françoys de la Fons, Jehan Pasquier, Mathurin Thibault, Jehan Moreau, Jehan Jousset, Jehan Giscard, Pierre Houssard et Guillaume Vaslin, laboureurs, qui ont charoyés lesdicts grands boys, les chesnes pour faire paulx et lymendes ; a esté payé pour leurs despense seullement, la somme de vingt cinq solz tournoys cy 35s

Pour l'achapt d'ung ays par ledict Guy a prins pour faire ung engin a trainer la terre de lieu en aultre, a esté payé par ledict recepveur la somme de neuf solz six deniers tournoys cy 9s 6d

[p. 84]

Pour les charroys de trente ung chesneau prins en la tousches des Ousdes en iceulx lieux menez sur le port Olivier, a esté payé par ledict recepveur ~~la somme de~~ pour sept voyaiges a quinze deniers par tour la somme 8s 19d

Cy cesse l'œuvre jusques au quatorziesme jour dudict moys de septembre. Pour la voicture par eau desdict trente ung chesneau depuys le port jusques au port dudict jardin 10s

Pour douze tomberées de moyson prinses aux granges oultre la riviere de Cher a la perrerie, estant audict lieu pour commancer a perrer ledict jardin derriere la riviere, a esté payé tant pour la voicture d'icelluy moyson tant par eau et par terre, et pour l'achapt ~~de chacun~~ d'icelles ; la somme de ~~vingt~~ vingt ~~huict~~ solz tournoys qui est, a raison de ~~dix huict~~ vingt deniers chacune tomberée scavoir est douze deniers pour la voicture <[en retrait à droite du corps de texte :] 28s > par terre, quatre deniers pour la voicture par eau et quatre deniers pour tomberée cy 20s

Total 43lt 8s 7d

Je soubzsigné ayant la charge de la construction et edification edification (sic) du jardin de Chenonceau de par mondict seigneur grand aulmosnier, mon maistre. Certifie la ~~somme~~ < [sur l'interligne :] mise> cy devant le notaire estre vraye soubz mon seing cy mise les jours et an cy davant déclaréez

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Somme de la mise et dépense est 80lt 17s 7d

vin : cinq pieces. 38s 9d >

[p.85]

Le lundy quatorziesme jour de septembre mil cinq cent cinquante ung :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Le mardy quinziesme jour dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Le mercredy seiziesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Manœuvres ledict jour

Jehan Raimbault 3s

Macé Delalende 3s

Le jeudy dix septiesme dudict moys :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Manoeuvres

Jehan Raimbault 3s

Macé Delalende 3s

Le vendredy dix huitiesme dudict moys :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Manoeuvres

Jehan Raimbault 3s

Macé Delalende 3s

[p. 86]

Le samedy dix neufiesme dudict moys :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Manoeuvres

Jehan Raimbault 3s

Macé Delalende 3s

Je certiffie le contenu de ceste sepmaine estre vray soubz mon seing cy mises les journées et an y est contenuz sommes 76s

[signé] Benoyst Guy

Le mercredy vingt troisiesme dudict moys :

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Delalende 4s
René Delalende 4s
Mathurin Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Thomas Aucher 4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Dugue 4s
Pierre Dugue 4s

Manœuvres ledict jour

Denys Heau 3s
Mathieu Thibault 3s
Pierre Moreau 3s
Pierre Pinon 3s
Pierre Bigeoron 3s
Jehan Raimbault 3s
Pierre Lardeau 3s

[p. 87]

Jamet Limbert 3s
Jehan Pommerays 3s
Mathurin Hubert 3s
Jehan Chomme, le jeune 3s
Colars Coulon 3s
Anthoyne Bessé 3s
Mathurin Bessé 3s
Pierre Daulun 3s
Silvain Bigeoron 3s
Pierre Thibault 3s
Sulpice Dupont 3s

Le jeudy vingt quatriesme jour dudict moys:

Maczons :

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Françoys Dugue, le Jeune	4s
Pierre Dugue	4s

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Pierre Pinon	3s
Pierre Lardeau	3s
Colars Coulon	3s

[p. 88]

Anthoyne Bessé	3s
Mathurin Bessé	3s
Mathurin Hubert	3s
Denys Heau	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Daulin	3s
Pierre Bigeoron	3s
Jehan Pommerays	3s
Loys Baillet	3s
Jamet Limbert	3s
Jehan Chomme, le Jeune	3s
Macé Delalende	3s
Jehan Raimbault	3s

Colars Coulon	3s
Mathurin Paulmier	3s
Jehan Brichet	3s
Mathurin Cossoys	3s
Silvain Bigeoron	3s
Pierre Decours dit nocquin	3s
Jehan Dupont	3s

Le vendredy vingt cinquiesme jour de septembre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Mathurin Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s

[p. 89]

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le Jeune	4s

Manœuvres

Denys Heau	3s
Pierre Pinon	3s
Pierre Bigeoron	3s
Colars Coulon	3s
Pierre Moreau	3s
Jamet Limbert	3s
Pierre Lardeau	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s

Mathurin Paulmier	3s
Jehan Pommerays	3s
Jehan Raimbault	3s
Loys Baillet	3s
Pierre David	3s
Silvain Bigeoron	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Hubert	3s
Pierre Daulun	3s
Guillaume des Champs	3s
Anthoyne Bessé	3s
Mathurin Bessé	3s
Françoys Jousset	3s
Jehan Brichet	3s
Mathurin Cossoys	3s
Pierre Benoist	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Thomas Moreau	3s
Emard Moreau	3s

[p. 90]

Le samedy vingt sixiesme dudict moys de septembre :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
René Delalende	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s

Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Denys Heau	3s
Pierre Pinon	3s
Pierre Bigeoron	3s
Colar Coulon	3s
Silvain Bigeoron	3s
Pierre Moreau	3s
Jamet Limbert	3s
Sulpice Dupont	3s
Loys Baillet	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Daulun	3s
Pierre David	3s
Mathurin Bessé	3s
Anthoyne Bessé	3s
Jehan Pommerays	3s

[p.91]

Pierre Melot	3s
Jehan Benard	3s
Mathurin Paulmier	3s
Pierre Lardeau	3s
Estienne Pellé	3s
Vincent des Champs	3s
Françoys Jousset	3s
Thomas Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Pierre Benoist	3s

Je scertiffie le contenu de ceste sepmaine estre vray soubz mon seing, cy mis ledict vingt sixiesme dudict moys de septembre mil cins cent cinquante ung somme 24lt 2s

[signé] Benoyst Guy.

Le lundy vingt huitiesme jour de septembre an susdict :

Maczons

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Delalende 4s

René Delalende 4s

Jehan Boucanille 4s

Thomas Aucher 4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Françoys Dugue, le jeune 4s

Manœuvres

Pierre Moreau 3s

Jehan Chomme, le jeune 3s

Mathieu Thibault 3s

[p. 92]

Pierre Pinon 3s

Denys Heau 3s

Jehan Raimbault 3s

Loys Baillet 3s

Thomas Moreau 3s

Colars Coulon 3s

Jamet Limbert 3s

Anthoyne Bessé 3s

Mathurin Bessé 3s

Jehan Pommerays 3s

Pierre Melot 3s

Macé Delalende	3s
Silvain Bigeoron	3s
Pierre Decours dit nocquin	3s
Estienne Pellé	3s
Mathurin Hubert	3s
Françoys Jousset	3s
Pierre Thibault	3s
Jehan Douart	3s

Le mercredy dernier jour de septembre an susdict :

Maczons

Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Guillaume Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s

[p. 93]

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres a 2s 6d par journée

Denys Heau	2s 6d
~~Grand Jehan Chaillou~~	
Jehan Raimbault	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d

Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Bigeoron	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d

Le jeudy premier jour du moys d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Mathurin Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s

[p. 94]

Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
Jehan Boucanille	4s
René Delalende	4s
Thomas Aucher	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres

Anthoyne Bessé	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d

Loys Baillet	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Colar Coulon	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d

[p. 95]

Le vendredy deuxiesme jour d’octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
Mathurin Boucanille	4s
René Delalende	4s
Jehan Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Charpentiers commancent a besoigner a la cherpente pour l'escluse estant au bout du foussé pour mectre l'eaue de la riviere dedans lesdicts foussés du jardin par troys eschenaulx :

Mathurin Guibert	5s
Guillaume Dange	5s

Manœuvres

Jehan Raimbault	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d

[p. 96]

Colars Coulon	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
Pierre Lardeau	2s 6d

Le samedy troisiesme jour d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Thomas Aucher	4s
Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Mathurin Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Pierre Dugue 4s

Françoys Dugue 4s

Françoys Dugue, le jeune 4s

Charpentiers

Mathurin Guibert 5s

Gilles Dange 5s

Estienne Boustard 5s

[p. 97]

Manœuvres

Denys Heau 2s 6d

Jehan Raimbault 2s 6d

Loys Baillet 2s 6d

Pierre Pinon 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Jehan Chomme, le jeune 2s 6d

Mathurin Guibert 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Colars Coulon 2s 6d

Jamet Limbert 2s 6d

Pierre Daulun 2s 6d

Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d

Je certipfie le contenu cy ceste sepmaine estre vray soubz mon seing, cy mis le troysiesme d'octobre mil cinq cent cinquante ung. Somme 16s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy cinquiesme jour d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Mathurin Boucanille 4s

Pierre Boucanille 4s

Thomas Aucher	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
Jehan Boucanille	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Mathurin Guibert	5s s
Gilles Dange	5s s
Estienne Bouestard	5s
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s

[p. 98]

Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s
Manœuvres	
Denys Heau	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Jehan Brichot	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d

Loys Bessé	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d

Le mardy sixiesme dudict moys:

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Mathurin Boucanille	4s

[p. 99]

Mathurin Boucanille	4s
René Delalende	4s
Jehan Boucanille	4s

Charpentiers

Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouescard	5s
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue le jeune	4s

Manœuvres

Denys Heau	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d

Pierre Simon	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d

[p. 100]

Emard Moreau	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d

Le mercredy septiesme dudict moys d'octobre:

Thomas Aucher	4s
Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Léobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Charpentiers	
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Denys Geau	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d

[p. 101]

Loys Baillet	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d

Le jeudy huitiesme dudict moys d'octobre mil cinq cent cinquante ung:

Maczons	
Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Mathurin Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s
Charpentiers	

Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s
Claude Mollet	5s
Pierre Mollet	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s

[p .102]

Françoys Dugue, le jeune	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s
Manœuvres	
Denys Heau	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d

Le vendredy neufiesme jour d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons	
Pierre Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s

Mathurin Delalende 4s

Mathurin Boucanille 4s

René Delalende 4s

Thomas Aucher 4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s

Françoys Dugue, le jeune 4s

[p. 103]

Françoys Dugue 4s

Pierre Dugue 4s

Charpentiers

Maturin Guibert 5s

Gilles Dange 5s

Manœuvres

Denys Heau 2s 6d

Jehan Raimbault 2s 6d

Loys Baillet 2s 6d

Jamet Limbert 2s 6d

Anthoyne Bessé 2s 6d

Pierre Pinon 2s 6d

Mathurin Hubert 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Mathurin Bessé 2s 6d

Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d

Colars Coulon 2s 6d

Pierre Daulin 2s 6d

Le samedy dixiesme dudict oys :

Maczons

Pierre Boucanille 2s 6d

Leobon Meillault 2s 6d

Martin Boucanille	2s 6d
Guillaume Boucanille	2s 6d
Jehan Boucanille	2s 6d
Mathurin Boucanille	2s 6d
Mathurin Delalende	2s 6d
René Delalende	2s 6d
Thomas Aucher	2s 6d

[p. 104]

Charpentiers

Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Pierre Dugue	4s

Manœuvres

Denys Heau	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d

Je certipfie le contenu en ceste sepmaine estre vray soubz mon seing, cy mis lesdict moys et an par-dessusdict. Somme de 33lt 1s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy douziesme jour dudict moys :

Maczons

Jehan Oliveron	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Jehan Laboureau	4s
Guillaume Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s

[p. 105]

Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Leobon Meillault	4s
Martin Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres

Pierre Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Jehan Chomme le jeune	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
René Buisson	2s 6d

Loys Baillet	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Pierre Bigeoron	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d

[p. 106]

Pierre Pinon	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d

Charpentiers à ce jour :

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

Le mardy treiziesme d'octobre an susdict :

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s

Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s

[p. 107]

Mathurin Guibert	5s
Gilles Danges	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manoeuves	
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoys	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Jehan Chomme le jeune	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d

Vincent des Champs	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d

[p. 108]

Jehan Raimbault	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Jehan Morillon	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d

Le mercredy quatorziesme dudict moys :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanillle	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Estienne Bouestard	5s

[p. 109]

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvre

Denys Heau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d

[p. 110]

Jehan Turchon	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d

Jehan Pommerays	2s 6d
Colar Coulon	2s 6d
Jehan Moullon	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d

Le jeudy quinziesme d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

[p. 111]

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres

Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Guibert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d

[p. 112]

Jehan Pommerays	2s 6d
Colar Coulon	2s 6d
Jehan Morillon	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d

Le vendredy seiziesme d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Françoys Dugue le jeune	4s
Pierre Dugue	4s

[p. 113]

Manœuvres	
Mathieu Thibault	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Jehan Chomme	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d

Pierre Vaslin	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Jehan Mousnier	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d

[p. 114]

Mathurin Cossoys	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d
Françoys Jousset	2s 6d

Le samedy dix septiesme dudict moys d'octobre :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s

Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Mathieu Thibault	2s 6d

[p. 115]

Thomas Moreau	2s 6d
Jehan Chomme	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Jehan Mousnier	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d

Pierre Benoist 2s 6d
Silvain Bigeoron 2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d
Loys Baillet 2s 6d
Vincent des Champs 2s 6d
André Chevalier 2s 6d
René Buisson 2s 6d
Denys Heau 2s 6d
Guillot Duboys 2s 6d
Jacquet Guillon 2s 6d
Jehan Raimbault 2s 6d
Pierre Daulun 2s 6d
Estienne Pellé 2s 6d
Jehan Turchon 2s 6d
Estienne Ternier 2s 6d
Mathurin Cossoys 2s 6d
Pierre Decours 2s 6d
Aomorys Jousset 2s 6d

Je certipfie lecontenu de ceste sepmaine estre vray soubz mon seing cy mis ledict douziesme d'octobre an susdict. Somme 43lt 7s 6d
[signé] Benoyst Guy
<[en retrait à gauche du coprs de texte :] somme de l'acompte et despence est 93lt 18s 6d>

[p. 116]
Le lundy dix neufiesme d'octobre mil cinq cent cinquante ung :
Maczons
Pierre Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Leobon Meillault 4s
Jehan Laboureau 4s

Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Silvain Bigeoron	2s 6d

[p. 117]

Mathieu Thibault	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buissons	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d

Estienne Pellé	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d
Mathurin Jousset	2s 6d
Clemens Chomme	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Jousset, le jeune	2s 6d
Françoys Borcheron	2s 6d
Pierre Jousset	2s 6d
Françoys Jousset Civray	2s 6d
Mathurin Rahard	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Jehan Mousnier	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

[p. 118]

Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d

Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Pierre Pitanoier	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Françoys Jousset Chisseau	2s 6d
Mathurin Ponlevoy	2s 6d
Estienne Gouyn	2s 6d
Colars Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Olivier Brichet	2s 6d
Clement Melot	2s 6d
Jehan Cahier	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d

[p. 119]

Le mardy vingtiesme jour d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s

Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d

[p. 120]

Silvain Bigeoron	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Pierre Decours	2s 6d
Mathurin Jousset	2s 6d
Clement Chomme	2s 6d
Guillaume Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Jousset, le jeune	2s 6d

Françoys Bertchaud	2s 6d
Pierre Jousset	2s 6d
Françoys Jousset Civray	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colar Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Jehan Mousnier	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d

[p. 121]

Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Macé Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Jehan Brichet	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Pierre Daulin	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Pierre Pitonoier	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Françoys Jousset Chisseau	2s 6d
Mathurin Ponlevoy	2s 6d
Estienne Gouyn	2s 6d

Colar Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Olivier Brachet	2s 6d
Clement Melot	2s 6d
Jehan Cahier	2s 6d
Quantin Boissé	2s 6d

[p. 122]

Le mercredy vingt et uniesme d'octobre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres

Sulpice Dupont	2s 6d

Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d

[p. 123]

Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Gros JehanChomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d

[p. 124]

Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colar Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Clément Melot	2s 6d

Le vendredy vingt troisiesme jour d'octobre

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

[p.125]

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s

Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s
Manœuvres	
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d

[p. 126]

Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d

Pierre Pinon	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Clément Melot	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d

Le samedy vingt quatriesme jour d'octobre

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s

[p. 127]

Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres

Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillaume Duboys	2s 6d

[p. 128]

Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

Jehan Chomme, le jeune 2s 6d
Pierre Mollet 2s 6d
Pierre Vaslin 2s 6d
Pierre Pinon 2s 6d
Denys Heau 2s 6d
Mathurin Cossoys 2s 6d
Pierre Daulun 2s 6d
Mathurin Decours 2s 6d
Loys Baillet 2s 6d
Michau Baillet 2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d
Colars Cabeneau 2s 6d
Pierre Benoist 2s 6d
Clément Melot 2s 6d
Mathurin Vaslin 2s 6d
Mathurin Hubert 2s 6d
Denys Dode 2s 6d

Je certifie le contenu de ceste sepmaine estre vray soubz mon seing, cy mis ledict jour et an, et le contenu en ladicte sepmaine dudict moys, la mise de 52lt 15s

[signé] Benoyst Guy

<[en retrait à gauche du corps de texte :] La somme de la mise et dépence est 52lt 15s >

[p. 129]

Le lundy vingt sixiesme d'octobre mil cinq cent ung

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Mathurin Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Delalende 4s
Jehan Laboureau 4s
Thomas Aucher 4s
Jacquet Butet 4s
Jehan Oliveron 4s

Leobon Meillault	4s
Jehan Boucanille	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathieu Guibert	5s
Gillles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d

[p. 130]

Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d

Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierrre Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d

[p. 131]

Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Clement Melot	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Denys Dode	2s 6d

Le mardy vingt septiesme d’octobre:

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s

Martin Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s
Jehan Laboureau	4s
Thomas Aucher	4s
Leobon Meillault	4s
Jacques Butet	4s
Jehan Oliveron	4s
René Delalende	4s
Charpentiers	
Pierre Mollot	5s
Claude Mollot	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

[p. 132]

Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s
Manœuvres	
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d

Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d

[p. 133]

Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le Jeune	2s 6d
Pierre Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Clement Melot	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Denys Dode	2s 6d

Le jeudy vingt neufiesme jour d’octobre mil cinq cent cinquante ung :

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Jacques Butet	4s
Jehan Cabeneau	4s

[p. 134]

Charpentiers ledict jour

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

~~cy finissent les charpentiers au boys~~

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s

Manœuvres

Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d

Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d

[p. 135]

Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Melot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Clement Molot	2s 6d

Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Denys Dode	2s 6d
Damian Jousset	2s 6d

[p. 136]

Le vendredy pénultiesme jour dudict moys d'octobre

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Thomas Aucher	4s
Leobon Meillault	4s
Jehan Oliveron	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s
Jacques Butet	4s
Jehan Laboureau	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Mathurin Guibert	5s
Claude Mollet	5s
Gilles Dange	5s
Estienne Bouestard	5s

Bessons

Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue	4s

Manoeuvres

Sulpice Dupont	2s 6d

Jamet Limbert	2s 6d

[p. 137]

Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Mollot	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Denys Dode	2s 6d

[p. 138]

Pierre Daulun	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Colars Cabeneau	2s 6d
Pierre Benoist	2s 6d
Clement Melot	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Pinon	2s 6d
Denys Dode	2s 6d

Le samedy dernier jour d'octobre:

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leobon Meillault	4s
Thomas Aucher	4s
Jehan Oliveron	4s
Jehan Laboureau	4s
Jacques Butet	4s
Mathurin Delalende	4s
René Delalende	4s

Charpentiers

Pierre Mollet	5s
Claude Mollet	5s

[p. 139]

Mathurin Guibert	5s
Gilles Dange	5s

Estienne Bouestard	5s
Bessons	
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Pierre Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Manœuvres	
Sulpice Dupont	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Loys Bessé	2s 6d
André Chevalier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Cahier	2s 6d
Pierre Thibault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Jehan Turchon	2s 6d
Anthoyne Foucault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Pellé	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Douart	2s 6d

[p. 140]

Mathurin Rahart	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Pierre Foucault	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Macé Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d
Jehan Chomme, le jeune 2s 6d
Pierre Melot 2s 6d
Pierre Vaslin 2s 6d
Denys Heau 2s 6d
Mathurin Cossoys 2s 6d
Pierre Daulun 2s 6d
Mathurin Decours 2s 6d
Loys Baillet 2s 6d
Michau Baillet 2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d
Colars Cabeneau 2s 6d
Pierre Benoist 2s 6d
Clement Melot 2s 6d
Mathurin Vaslin 2s 6d
Mathurin Hubert 2s 6d
Pierre Pinon 2s 6d
Denys Dode 2s 6d
Thibault Cossoys 2s 6d
Je certipfie le contenu de ceste sepmaine estre vrays sous mon seing, cy mis ledict dernier jour d'octobre mil cinq cent cinquante ung, mecte la somme de 49lt 7s 6d
[signé] Benoyst Guy
<[en retrait à gauche du corps de texte :] Somme de la mise et dépence de ce présent compte est 49lt 7s 6d>

[p.141]

Le lundy seiziesme jour de novembre mil cinq cent cinquante ung :

Maczons
Pierre Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Mathurin Boucanille 4s

Cedict jour

Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupond	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Denys Dode	2s 6d
Le mardy dix septiesme jour dudict moys:	
Maczons	
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s

[p. 142]

Ledict jour :	
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibaullt	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme le jeune	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Denys Dode	~~2s 6d~~
Le mercredy dix huitiesme de novembre	~~2s 6d~~
Maczons	~~2s 6d~~
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Ledict jour	
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Manœuvres	
Mathutin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Thibault Cossoys	2s 6d

[p. 143]

Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d

Denys Dode 2s 6d

Le jeudy dix neufiesme jour de novembre mil cinq cent cinquante ung :

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Mathurin Boucanille 4s

Ledict jour

Grand Jehan Chaillou, besson 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 2s 6d

Mathieu Thibaullt 2s 6d

Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d

Jamet Limbert 2s 6d

Sulpice Dupont 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Emard Moreau 2s 6d

Gros Jehan Chomme 2s 6d

[p. 144]

Denys Heau 2s 6d

Jehan Chomme, le jeune 2s 6d

Pierre Vaslin 2s 6d

Mathurin Hubert 2s 6d

Mathurin Cossoys 2s 6d

Denys Dode 2s 6d

Le vendredy vingtiesme dudict moys:

Maczons

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Boucanille 4s

Ledict jour

Grand Jehan Chaillou, besson	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme le jeune	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Denys Dode	2s 6d

[p. 145]

Le samedy vingt ungniesme de novembre mil cinq cent cinquante ung :

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s

Ledict jour :

Grand Jehan Chaillou, besson	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Emard Moreau 2s 6d

Gros Jehan Chomme 2s 6d

Denys Heau 2s 6d

Jehan Chomme, le jeune 2s 6d

Pierre Vaslin 2s 6d

Mathurin Hubert 2s 6d

Mathurin Cossoys 2s 6d

Denys Dode 2s 6d

Je certipfie le contenu de ceste sepmaine estre vray sous mon seing, cy mise lesdict jour et an que dessus, mise 38lt 5s 6d

[signé] Benoyst Guy

Le lundy vingt troys dudict moys:

Maczons

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Mathurin Delalende 4s

[p. 146]

Jehan Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Boucanille 4s

Ledict jour, besson :

Grand Jehan Chaillou 4s

Manœuvres :

Mathurin Vaslin 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d

Jamet Limbert 2s 6d

Sulpice Dupont 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Emard Moreau 2s 6d

Gros Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme, le jeune	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Mathurin Cossoys	2s 6d
Denys Dode	2s 6d

Le mardy vingt quatriesme jour dudict moys:

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Mathurin Delalende	4s

[p. 147]

Ledict jour :

Grand Jehan Chaillou, besson	4s

~~Mathurin Vaslin~~

Manœuvres

Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme, le Jeune	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d

Mathurin Cossoys 2s 6d

Le jeudy vingt sixiesme jour dudict moys:

Maczons

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Boucanille 4s

Mathurin Delalende[1582]

[p. 148]

Ledict jour :

Grand Jehan Chaillou, besson 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d

Jamet Limbert 2s 6d

Sulpice Dupont 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Emard Moreau 2s 6d

Gros Jehan Chomme 2s 6d

Denys Heau 2s 6d

Jehan Chomme, le Jeune 2s 6d

Pierre Vaslin 2s 6d

Mathurin Hubert 2s 6d

Guillaume Martin 2s 6d

Le vendredy vingt septiesme dudict moys:

Maczons

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

[1582] Le salaire perçu n'est pas précisé.

Jehan Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Boucanille 4s

Ledict jour, besson :

Grand Jehan Chaillou, 4s

[p. 149]

Manœuvres

Mathurin Vaslin 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Yuomiet [?] Ponlevoy 2s 6d

Jamet Limbert 2s 6d

Sulpice Dupont 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Thomas Moreau 2s 6d

Emard Moreau 2s 6d

Gros Jehan Chomme 2s 6d

Denys Heau 2s 6d

Jehan Chomme, le jeune 2s 6d

Pierre Vaslin 2s 6d

Mathurin Hubert 2s 6d

Guillaume Martin[1583]

Le samedy vingt huitiesme jour dudict moys:

Maczons

Guillaume Boucanille 4s

Pierre Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Boucanille 4s

Mathurin ~~Boucanille~~ Delalende 4s

Grand Jehan Chaillou, besson 4s

Manœuvres

[1583] Le salaire reçu n'est pas précisé

Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d
Jamet Limbert	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d
Damian Jousset	2s 6d

[p.150]

Sulpice Dupont	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Grand Jehan Chomme	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Jehan Chomme	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Quantin Debenoist	2s 6d
Loys Baillet	2s 6d

Mise de la présente sepmaine	16lt 2s 6d

Moyson prins pour perrer ledict jardin durant les besoignes < [sur l'interligne :] cy devant faictes> tant aux perrieres des Granges[1584] oultre la riviere de Cher que decza les perrieres de Cians[1585].

De la perrière de Pierre Marriet estant au dessoubz des Oudes, a esté prins le nombre de six centz trente une charrectée de moyson ~~pour~~ qui ont esté mesurées et comptées par Denys Fleury, sergent de Chenonceau, pour chacune desquelles a esté payé audict Mariet quatre deniers, suivant le pris faict à luy par mondict sieur de Pontlevoy, qui est la somme[1586].

[1584] Un lieu-dit les Granges est mentionné sur le plan du cadastre napoléonien (1814) de la commune de Francueil, section A de la Juchepie et des Ouldes. Il correspond à l'actuel lieu-dit les Perrieres rattaché à la ommune de Francueil (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

[1585] Nous n'avons pas réussi à localiser cette perrière.

[1586] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.130 et 131.

[Les pages suivantes sont constituées par les articles de comptabilité relatifs aux matériaux nécessaires à la construction de l'écluse bâtie à proximité du parterre de Diane et à leur transport. Sont également reproduits certains articles traitants du transport de gazon et de moëllons au jardin. Ces derniers ont été entièrement transris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), ***Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),*** **Paris, 1864, p. 133-134]**

[p.1]

Pour l'achapt de quinze toyses de grosse corde que le dict conducteur a faict avoir pour trainer engins a mener la terre dudict jardin de lieu en aultre au fur de deux solz six deniers tournois la toyse. A esté payé par ledict recepveur la somme de 37s 6d

Pour vingt une toyse de gros ays de sciage, d'espesseur de deux poulces, pour faire l'escluse et chaussée faisant la séparation de la riviere et foussé, par dedans laquelle l'eaue de la riviere entrera ou dict foussé, marchandée par ledict conducteur[1587]au pris de unze solz quatre deniers chacune toyse, a esté payé par ce dict recepveur[1588] la somme de unze livres dix huict solz tournois, cy 11lt 18s

Pour l'achapt de cinq centz cloux de demy Gyen, de deux pour denier, que ledict conducteur du dict jardin a faict achapter pour clouer les dicts gros ays a esté payé 20s 10d

Pour treize journées et demye d'ung harnoys à chaulx ~~qui~~ employées a charroyer le gazon des pastureaulx

[p. 2]

de la mestairie jusques audict jardin, au pris de huict solz tournois ~~de~~ pour journée, de pris faict par le dict conducteur. A esté payé la somme de 108s

A Gabriel Lardeau, foullon, pour deux centz tours de charroy < [sur l'interligne :] de gazon> faict par son cheval au pris de six deniers tournois pour chacun voyaige et tour. ~~A esté payé la~~

[1587] Il s'agit de Benoît Guy, sieur des Carroys, maître d'hôtel de Bernard de Ruthie, abbé de Pontlevoy et procureur de Diane de Poitiers.
[1588] Il s'agit d'André Bereau, fermier et receveur de la terre de Chenonceau.

~~somme de~~ Employez < [en retrait à droite du corps de texte :] ~~C[s]~~> a charroyer du gazon des dicts pastureaulx jusques au dict jardin. A esté payé 100s

A Jehan Hurtault pour sept journées de luy et de sa sentine au pris de sept solz six deniers chacune journée et pour une journée < [sur l'interligne :] et demy> de luy et de son basteau au pris de dix solz journées employées a conduire et mener le moyson par eaue le long dudict jardin pour perrer le~~s~~ cousté dudict jardin joignant la riviere de pris faict par le dict conducteur. A esté payé par ce dict recepveur la somme de soixante sept solz six deniers tournois cy 78s 6d

[p.3]

A Amaury Brandon et Jehan Gaillard, ~~pour chacun~~ pour chacun tour de leur charroy a beufz employez a charroyer les ~~boys~~ < [sur l'interlingne supérieur :] chenes> abattuz aux Ousdes, escarrys pour faire ladicte escluse, depuys la tousche des Ousdes jusques au bourd de la riviere davant ledict jardin, au pris de seize deniers tournois chacun charroy, a esté payé par cedict recepveur la somme de 13s 4d

A Loys Jousset, mestayer, Guillaume Valin et Pierre Houssard, laboureurs, qui ont menés les ~~grands~~ < [dans l'interligne supérieur :] troys> chesnes des boys pour faire les eschenaulx par lesquelz l'eaue estant autour du dict jardin ~~entrer~~ entrera ~~et~~ sortira de la riviere ou foussé dudict jardin au pris de quatre solz tournois pour tours. A esté payé la somme de 12s

Audict Vaslin, pour avoir charroyé depuys la maison de la Gueulle[1589], estant au droict de Civray jusques audict jardin, ung tour de cherpenterye pour faire eschauffault audict jardin, et pour avoir charroyer troys tours de pallys[1590] du boys au marchal jusques audict jardin, scavoir celluy de la Gueulle, au pris de vingt deniers et les aultres au pris de dix deniers, cy

4s 6d

[1589] Nous n'avons pas réussi à localiser ce lieu.

[1590] Le terme de « pallys » ou « pallis » (subst. masc.) désigne une clôture constituée de pieux, une palissade. (Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 14/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/). Il faut comprendre ici, que Guillaume Vaslin apporte le bois nécessaire à trois palissades.

[Les pages suivantes, consituées par le relevé des journées des ouvriers travaillant sur le chantier du parterre de Diane, n'apparaissent que sous formes de résumés dans Casimir Chevalier (abbé), ***Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*****, Paris, 1864, p. 136 à 138]**

[p.1]

Cy cesse la besoingne jusques au jour des Innocents.

Le lundy vingt huitiesme de décembre mil cinq cent ung, jour des Innocents

Manœuvres

Jehan Raimbault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Estienne ~~Duboys~~ Boutet	2s 6d
Toussainctz Pichard	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Jehan Pommeray	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin ~~Vas~~ Bridelou	2s 6d
Jehan Cahier	2s 6d
Pierre Delataille	2s 6d

[p. 2]

Le mardy vingt neufiesme jour de décembre mil cinq cent ung

Manoeuvres

Jehan Raimbault	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d

Vincent des Champs	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Estienne Boutet	2s 6d
Toussainct Pichard	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Pierre Vaslin	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Jehan Cahier	2s 6d
Pierre Delataille	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d

Ledict jour, le train de madicte dame fut a Chenonceau a la disnée espérant que madicte dame y vint qu'elle ne feist venue monseigneur le grand aulmosnier y vint et mondict sieur de Saint Germain ~~ledict~~ et par leur advenue cessa la besogne.

Le jeudy VII^{e} jour de janvier an susdict mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] mondict seigneur de Saint Germain vint audict Chenonceau lequel le lendemain

[p. 3]

emmena ledict recepveur à Bloys avecq luy voer madame pour recepvoir argent ainsi que mondict sieur de Saint Germain disoit pour y faire la gallerye allant du chasteau audict jardin ~~pendant~~ ou ledict recepveur tenta aller et venir que se trouver a vacqué par troys journées entières pendant lesquelz ledict recepveur à despendu la somme de cinquante solz tournois, cy 50s[1591]

[1591] Ces deux articles ont été publiés par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 136-137.

Le ~~lundy~~ <[sur l'interligne :] dimanche> dix septiesme jour de janvier an susdict ~~V^c~~cinquante ung [1552 n.st.] cedict Guy, Maistre d'Hotel de mondict seigneur de Pontlevoy que vint a Chenonceau apporta lettres dudict seigneur audict recepveur contenant que l'on besognast audict jardin prenant lesquelles le lendemain dix huictiesme jour dudict moys l'on besogna comme s'ensuict aussi mon dict seigneur envoya lettres audic recepveur adroissans a monseigneur de Tours audictes terres[1592].

Le lundy dix huictiesme dudict moys

Guillaume des Champs	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d

[p. 4]

Mathieu Thibault	2s 6d
Estienne Boutet	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
René Jamet	2s 6d

Le mardy dix neufiesme dudict moys de janvier

Guillaume des Champs	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Estienne Boutet	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

[1592]Cet article a été résumé dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 137.

Jehan Petit 2s 6d
Emard Moreau 2s 6d
René Jamet 2s 6d

Le mercredy vingtiesme de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.]

Guillaume des Champs 2s 6d
Vincent des Champs 2s 6d

[p. 5]

Mathurin Bridelou 2s 6d
Guillot Duboys 2s 6d
Jehan Pommerays 2s 6d
Mathieu Thibault 2s 6d
Estienne Boutet 2s 6d
Mathurin Rahart 2s 6d
Pierre Moreau 2s 6d
Jehan Petit 2s 6d
Emard Moreau 2s 6d
René Jamet 2s 6d
Loys Dagault 2s 6d

Le jeudy vingt et ungniesme de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.]

Guillaume des Champs 2s 6d
Vincent des Champs 2s 6d
Mathurin Bridelou 2s 6d
Guillot Duboys 2s 6d
Jehan Pommerays 2s 6d
Mathieu Thibault 2s 6d
Estienne Boutet 2s 6d
Mathurin Rahart 2s 6d
Pierre Moreau 2s 6d
Jehan Petit 2s 6d
Emard Moreau 2s 6d
René Jamet 2s 6d
Loys Dagault 2s 6d

Gatian Dange	2s 6d
René Baillot	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d

[p. 6]

Le vendredy vingt deuxiesme jour de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.]

Guillaume des Champs	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
René Jamet	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Rahard	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Estienne Boutet	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d

Le ~~vendredy~~ < [sur l'interligne :] samedy> vingt troisiesme jour dudict moys:

Guillaume des Champs	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
René Jamet	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

[p. 7]

Mathurin Bridelou	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Pommerays	2s 6d
Estiennet Boutet	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d

Je cerifie la mise contenue en ceste sepmaine estre vraye faict soubz mon seing, le samedy vingt troisiesme janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n.st] susdict

[signé] Benoyst Guy

Le lundy ving cinquiesme dudict moys oudict an mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] ~~ledict~~ feist a Tours porter les lettres a mondict seigneur de Turpenay[1593] pour avoir les antes prinses par monseigneur de Tours[1594] a madicte dame ledict seigneur de Turpenay ne feist seiourner audict lieu pour attendre le secrétaire de mondict seigneur de Tours qu'il ne dict qui viendrait cedict jour ausquel il falloit parler pour le recouvrement des dictes antes et pouroit que le dict secrétaire qui estoit absent ne vint cedict jour mondict seigneur de Turpenay me dist que je retournasse a huictaine, et je trouveroy lesdictes antes ; ce que je feiz, ou je sejournay par deux aultres jours qui sont troys jours, tant pour porter lesdictes lectres que pour recepvoir lesdictes antes, icelles faire charroyer a Sainct-Avertin[1595] sur la riviere de Cher, et les faire mectre au basteau ou j'ay despendu lesdicts troys jours la somme de 60s [1596]

[p. 8]

A ung homme que ~~j'avoys~~ <[sur l'interligne :] ledict recepveur> mena avecq ~~moy~~ < [sur l'interligne :] a Tours> pour ~~planter~~ choisir les dictes antes et recepvoir, et icelles receues les

[1593] Jean de Selve (? – 1570), abbé de Turpenay, vicaire général de l'archevêque de Tours Étienne de Poncher, qui possédait un jardin sis paroisse de Vernou.
[1594] Étienne de Poncher (? - 1553), archevêque de Tours du 6 avril 1551 au 15 mars 1553, propriétaire d'un jardin situé dans la paroisse de Vernou, aujourd'hui commune de Vernou-sur-Brenne (Indre-et-Loire, cant. Vouvray).
[1595] Commune sise à proximité de la ville de Tours et de la rivière de Cher (Indre-et-Loire, Saint-Pierre-des-Corps)
[1596] Cet article a été intégralement publié par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.137-138.

planter ausquel a esté payé sept solz et troys pintes de vin qui sont huict solz tournois et y a esté par deux journées, cy 16s

A ung charretier qui a ~~receu~~ charroyer lesdictes antes estant en nombre deux centz depuys la maison ~~au chastel~~ archiépiscopale dudict Tours jusques au lieu de Sainct-Advertin sur la riviere de Cher, payé 12s 6d

A ung homme qui alla chercher ung basteau qui amenast les dictes antes dudict Sainct-Advertin jusques au dict Chenonceau a esté payé 2s 6d
Au bastellier qui ~~vint~~ amena par eaue les dictes deux centz antes dudict Sainct-Advertin jusques au dict Chenonceau a esté payé 17s 6d [1597]

[p. 9]

Le mardy vingt sixiesme jour de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552]

Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d

Le lundy vingt septiesme de janvier an susdict :

Mathurin Vaslin	2s 6d

[1597] Cette page a été entièrement transcrite par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.138.

Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
René Baillet	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d

[p. 10]

Le mardy vingt sixiesme du moys de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.]

Mathieu Thibault	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d

Le mercredy vingt septiesme de janvier an susdict:

Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d

René Baillet	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d

[p. 11]

Le jeudy vingt huitiesme jour dudict moys de janvier an susdict:

Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Rahard	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d

Le vendredy dix neufiesme jour dudict moys de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.]

Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
René Jamet	2s 6d

Loys Dagault	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Mathurin Rahard	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Pierre Lescardeux	2s 6d

[p. 12]

Le samedy penultieme jour dudict moys de janvier:

Mathurin Vaslin	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
René Baillet	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Pierre Lecardeux	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Ponlevoy	2s 6d

Je certipfie le contenu en ceste sepmaine estre vray sous mon seing cy ledict penultieme jour de janvier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.].Somme 16lt 1s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy premier jour du moys de febvrier an susdict mil cinq cent ung [1552 n. st.] :

Jacques Guillon	2s 6d
Colars Coulon	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d

Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d

[p. 13]

Jehan Fleury	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Nicquet, planteur d'arbres et son filz	8s

Le mercredy troysiesme jour an susdict :

Mathurin Vaslin	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Nicquet et son fils, planteur d'arbres	8s

Le jeudy quatriesme jour dudict moys an susdict :

Mathurin Vaslin	2s 6d

Jacquet Guillon	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d

[p. 14]

Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Nicquet, planteur d’arbres et son fils	8s

Le vendredy cinquiesme de febvrier an susdict mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] :

Mathurin Vaslin	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Bridelou	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Mathurin Rahart	2s 6d

René Jamet 2s 6d

Nicquet et son filz 8s

[p. 15]

Le samedy sixiesme jour de febvrier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] : Manœuvres tant audict jardin que a abattre des ~~arbres~~ chesnes aux boys pour faire paulx pour mectre aux antes :

Jacquet Guillon 2s 6d

Mathurin Vaslin 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Yuomiet [?] Pontlevoy 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

Denys Heau 2s 6d

Sulpice Dupont 2s 6d

Guillot Duboys 2s 6d

Jehan Fleury 2s 6d

Colars Dozille 2s 6d

Loys Dagault 2s 6d

Macé Delalende 2s 6d

Mathurin Boizon 2s 6d

Mathurin Bridelou 2s 6d

Mathurin Rahart 2s 6d

Nicquet et son filz 8s

Je certipfie le contenu en ceste sepmaine estre vray sous mon seing cy mis ledict sixiesme jour du moys de febvrier mil cinq cent cinquante ung [1552 n.st.]. Somme 11lt 1s

[signé] Benoyst Guy

Le lundy huitiesme jour de febvrier mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] :

Jacquet Guillon 2s 6d

Mathurin Vaslin 2s 6d

Denys Heau 2s 6d

Mathieu Thibault 2s 6d

Yuomiet [?] Pontlevoy 2s 6d

Pierre Moreau 2s 6d

[p. 16]

Sulpice Dupont	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
René Buisson	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
Vincent des Champs	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d

Le mardy neufiesme dudict moys an susdict:

Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
René Buisson	2s 6d

[p. 17]

Vincent des Champs	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d

Gervaise Gatian	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
René Jamet	2s 6d
Adam Vauhardy	2s 6d
Guillaume Beauhardy	2s 6d

Le mercredy dixiesme dudict moys:

Colars Dozille	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Sulpice Dupond	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Mathurin Decours	2s 6d
René Buisson	2s 6d

[p. 18]

Vincent des Champs	2s 6d
Jehan Raimbault	2s 6d
Estienne Ternier	2s 6d
Gatian Dange	2s 6d
Gervaise Gatian	2s 6d
Denys Fleury	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d
Adam Vauhardy	2s 6d
Guillaume des Champs	2s 6d

Le jeudy unziesme de febvrier mil cinq cent cinquante ung:

Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Adam Vauhardy	2s 6d
Guillaume Vauhardy	2s 6d
Anthoyne Bessé	2s 6d
Mathurin Bessé	2s 6d

[p.19]

Le vendredy douziesme jour dudict moys:

Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Andam Vauhardy	2s 6d
Guillume Vauhardy	2s 6d

Le samedy treiziesme dudict moys an susdict:

Jacquet Guillon	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d

[p. 20]

Sulpice Dupond	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Guillaume Vauhardy	2s 6d
René Buisson	2s 6d

A Guillaume Vaslin pour deux charroys de son harnoys qui a esté aux boys de ceste seigneurie ~~qui a~~ < [sur l'interligne :] quérir des chesnes> que l'on avoit abattuz pour faire des paulx aux antes, a raison de quatre solz tournois pour charroy, a esté payé 8s [1598]

A Pierre Houssard pour deux charroys faictz pour pareille cause, 8s [1599]

A Loys Jousset pour ung tour de son harnoys faict pour pareil cas, 4s [1600]

Audict Vaslin pour quatre journées de son

[p.21]

[1598] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 138.
[1599] *Id.* p. 139.
[1600] *Ibid*. p. 139.

harnoys employées a mener du terrier pour mectre aux piedz des antes, a raison de huict solz tournois pour journée, de pris faict par ledict sieur des Carroys[1601], conducteur de l'œuvre, a esté payé la somme de trente deux solz tournois cy 32s

A Loys Jousset pour six journées de son harnoys, employées a mener du terrier prins au bourg pour mectre aux piedz des antes au dict pris, a esté payé 48s

Pour sept boisseaulx avoyne mis aux piedz desdictes antes pour les faire enraciner, au pris de dix huict denier chacun boisseau, payé 10s 6d [1602]

[1601] Il est question de Benoît Guy, Sieur des Carroys maître d'hôtel de l'abbé de Pontlevoy.

[1602] Cette page a été intégralement transcrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 139.

[Les pages suivantes sont constituées par la tenue de journées qui n'ont pas été publiées par l'abbé Chevalier. Ces articles sont intercalés à l'intérieur du « compte du parterre » (*Archives du Château de Chenonceau,* tome 21) entre « pour l'achapt de quarente toyses de menue corde pour tirer les allées dudict jardin au fur de quatre deniers la toyse, a esté payé XIII^{s} IIII^{d} » et l'article : « Le samedy deuxiesme jour d'apvril an susdict pour l'achapt de deux gamions[1603] a esté payé par le recepveur la somme de neuf livres quatre solz, de pris faict par ledict, sieur des Carroys, conducteur de l'œuvre, cy IX^{l} IIII^{s} », publiés dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 140-141]

[p.1]

Plus ledict recepveur fut a la Bourdaiziere[1604] pour avoir des antes, vers mon dict seigneur de la Bourdaiziere, en voullut bailler au dict recepveur deux centz mays pour ce qu'il suffisoit demy quarteron[1605] pour parachever de planter le dict jardin avecq aultres que l'on avoit recouvertes auquel lieu le dict recepveur paya pour sa disnée 5s

Pour le louaige d'ung cheval qui alla quérir les dictes antes ausdict lieu de la Bourdaiziere 2s 6d

Pour la journée et despens d'ung homme et dudict cheval, quant il fut quérir les dictes ~~ventes~~ < [sur l'interligne :] antes>, a esté payé 4s

Pour que ou dict jardin avoit grandes fousses qu'ils eust [esté] impossible de les combler, sinon a force de charroys, les dicts Guy, sieur des Carroyz, < [sur l'interligne :] et recepveur > auroit marchandé ~~s.moy présent~~ à Françoys Delafons, Guillaume Vaslin et ~~Je~~ Loys Jousset a combler[1606]

[1603] Le terme de « gamion » est une déformation du mot « camion » (subst. masc.) qui désigne un véhicule utilisé pour le transport de marchandises, une charrette. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1604] Il s'agit du château de la Bourdaizière (Indre-et-Loire, cant. Montlouis-sur-Loire, comm. Montlouis-sur-Loire). Celui-ci est la propriété de Philibert Babou, surintendant des finances de François I^{er} et seigneur de la Bourdaisière depuis le 28 avril 1510. Au sujet de la carrière de Philibert Babou, voir notamment André Lapeyre, Rémy Sheurer, *Les notaires et secrétaires du roi sous le règne de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogies*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, vol. 1, p. 14- 16.

[1605] Le terme « quarteron » (subst. masc.) désigne la quatrième partie de quelque chose, le quart (Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/). Il faut donc comprendre ici, que le « demy quarteron » mentionné dans cet article se rapporte à la moitié d'un quart de deux cent antes, soit 25 arbres.

[1606] Cette page a été intégralement transcrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.140

[p. 2]

lesdicts foussés pour la somme de trente sept livres dix solz tournois, qui leur a esté payée par ledict recepveur, cy 37lt 10s[1607]

Pour l'achapt d'ung cent de drageons[1608] d'artichaulx a esté payé par ledict sieur des Carroys ~~vingt~~ < [sur l'interligne :] XXX > ~~cinq~~ sols tournois, cy 30s[1609]

Pour l'achapt de quarente toyses de menues cordes pour tirer les allées dudict jardin au fur de quatre denier la toyse, a esté payé treize solz quatre deniers la toyse, a esté payé 13s 4d[1610]

Je soubzsigné maistre d'hostel de monseigneur le grand aulmosnier, certipfie la mise de 72lt 11s 1d cy davant contenue depuys le dict sixiesme de febvrier mil cinq cent cinquante ung [1552 n.st.] soubz mon seing cy mis ~~les dictes journées et an que dessus~~ treiziesme jour de febvrier mil cinq centz cinquante ung, somme 72lt 11s 1d

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] somme de la mise et dépense de ce présent compte est 116lt 4s 11d>

[p. 3]

Le lundy quinziesme de febvrier mil cinq cent cinquante ung [1552 n.st.] :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d

[1607] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.140

[1608] Le terme de « drageon » (subst. masc.) désigne une nouvelle pousse qui naît de la racine d'un végétal tout près de la racine. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 6, p.443. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1609] Cet article est transris dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 140.

[1610] *Id.* note précédente.

Guillot Duboys	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

Le mercredy dix septiesme dudict moys :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d

[p. 4]

Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Jean Chomme le Jeune	2s 6d
Gros Jean Chomme	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

Le lundy septiesme de mars mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Duboys	2s 6d

Colars Dozille	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d

[p . 5]

Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Jehan Chomme le Jeune	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

Le mardy huitiesme dudict moys :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d

[p. 6]

Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Jehan Chomme le Jeune	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d

Le mercredy neufiesme dudict moys :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d

[p. 7]

Emard Moreau	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Jehan Chomme le Jeune	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Françoys Bercheron	2s 6d

Michau Baillet	2s 6d

Le jeudy onziesme de mars an susdict :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d

[p. 8]

Denys Heau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Jehan Chomme le Jeune	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d

Le vendredy douziesme de mars mil cinq cent ung [1552 n. st.] :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d

Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d

[p. 9]

Le samedy treiziesme jour de mars mil cinq cent ung [1552 n. st.] :

Mathieu Thibault	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Yuomiet [?] Pontlevoy	2s 6d
Sulpice Dupont	2s 6d
Colars Dozille	2s 6d
Jehan Fleury	2s 6d
Macé Delalende	2s 6d
Loys Dagault	2s 6d
Jacques Guillon	2s 6d
Guillot Duboys	2s 6d
Mathurin Vaslin	2s 6d
Denys Heau	2s 6d
Thomas Moreau	2s 6d
Emard Moreau	2s 6d
Mathurin Hubert	2s 6d
Pierre Petit	2s 6d
Jehan Chomme le Jeune	2s 6d
Gros Jehan Chomme	2s 6d
Pierre Moreau	2s 6d
Mathurin Boizon	2s 6d
Jehan Petit	2s 6d
Michau Baillet	2s 6d

Je certipfie la mise de ceste sepmaine estre vray sous mon seing, cy mis le treiziesme de mars mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] cy 19lt ts

[signé] Benoyst Guy.

Le lundy quatorziesme jour dudict moys cy commancent ces journées

La mise de ung gazonneur à	3s 6d
Mathieu Thibault	3s ~~6d~~
Pierre Moreau	3s ~~6d~~

[p. 10]

Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Fleury	3s
Macé Delalende	3s
Loys Dagault	3s
Mathurin Vaslin	3s
Guillot Duboys	3s
Jacquet Guillon	3s
Denys Heau	3s
Thomas Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Mathurin Hubert	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Chomme le jeune	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Pierre Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Boizon	3s
Michau Baillet	3s

Le mardy XV~~I~~[e] dudict moys an susdict :

Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Gros Jehan Chomme	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s

[p. 11]

Yuomiet [?] Pontlevoy	3s

Sulpice Dupont	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Fleury	3s
Macé Delalende	3s
Loys Dagault	3s
~~Mathurin Vaslin~~	3s
Guillot Duboys	3s
Jacquet Guillon	3s
Denys Heau	3s
Thomas Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Mathurin Hubert	3s
Pierre Petit	3s
~~Jehan Chomme, le jeune~~	~~3s~~
Pierre Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Boizon	3s
Michau Baillet	3s

Le mercredy seiziesme dudict moys an susdict :

Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Gros Jehan Chomme	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s

[p. 12]

Sulpice Dupont	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Fleury	3s
Macé Delalende	3s
Loys Dagault	3s
Guillot Duboys	3s
Jacques Guillon	3s

Denys Heau 3s
Thomas Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Mathurin Hubert 3s
Pierre Petit 3s
Jehan Chomme, le jeune 3s
Pierre Moreau 3s
Jehan Petit 3s
Mathurin Boizon 3s
Michau Baillet 3s

Le jeudy dix septiesme dudict moys de mars mil cinq cent ung [1552 n. st.] :

Mathurin Vaslin, gazonneur 3s 6d
Gros Jehan Chomme 3s
Matieu Thibault 3s
Pierre Moreau 3s
Mathurin Boizon 3s
Thomas Moreau 3s

[p. 13]

Pierre Petit 3s
Jehan Fleury 3s
Jacques Guillon 3s
Emard Moreau 3s
Denys Heau 3s
Macé Delalende 3s
Mathurin Cossoys 3s
Colars Dozille 3s
Sulpice Dupond 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Jamet Limbert 3s

Le vendredy dix huitiesme de mars :

Maczons

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Manœuvres	
Denys Geau	3s
Macé Delalende	3s
Sulpice Dupond	3s
Mathurin Vaslin	3s 6d
Macé Moreau	3s

[p. 14]

Mathieu Thibault	3s
Jehan Fleury	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Mathurin Cossoys	3s
Colars Dozille	3s
Pierre Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s

Le samedy dix neufiesme de mars an susdict :

Maczons	
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Denys Geau	3s
Macé Delalende	3s
Colars Dozille	3s
Sulpice Dupont	3s
Jacques Guillon	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Fleury	3s

Gros Jehan Chomme 3s

[p. 15]

Pierre Petit 3s
Pierre Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Thomas Moreau 3s
Jehan Chomme dict Michau 3s
Jehan Chomme, le jeune 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Jehan Paillault 3s
Mathurin Cossoys 3s
Mathurin Hubert 3s

Je certipfie la misecy tenue en ceste sepmaine estre vray et avoir esté payée par André Bereau soubz mon seing cy mis ledic jour dix neufiesme de mars mil cinq cent cinquante ung, cy 18lt 16s 6d

[signé] Benoyst Guy

Le lundy vingt ungniesmedudict moys de mars:

Maczons

Guillaume Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin, gazonneur 3s 6d
Denys Heau 3s
Macé Delalende 3s
Colars Dozille 3s
Sulpice Dupont 3s
Jacques Guillon 3s
Mathieu Thibault 3s

[p. 16]

Jehan Fleury 3s
Loys Baillet 3s
Gros Jehan Chomme 3s

Pierre Petit	3s
Thomas Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Chomme dit Michau	3s
Adrian Trollot	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gatian Dange	3s

Le mardy douziesme jour de mars :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Loys Baillet	3s
Denys Heau	3s
Macé Delalende	3s
Colars Dozille	3s
Sulpice Dupont	3s
Jacques Guillon	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Fleury	3s
Gros Jehan Chomme	3s

[p.17]

Pierre Petit	3s
Thomas Moreau	3s
Gatian Dange	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Chomme dict Michau	3s
Adrian Thiollet	3s
Mathurin Cossoys	3s

Jehan Paillault 3s

Le mercredy vingt troysiesme dudict moys an susdict:

Gazonneurs

Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Vaslin 3s 6d
Martin Boucanille 4s

Manoeuvres

Denys Heau 3s
Macé Delalende 3s
Colars Dozille 3s
Sulpice Dupont 3s
Jacques Guillon 3s
Mathieu Thibault 3s
Jehan Fleury 3s
Gros Jehan Chomme 3s
Pierre Petit 3s
Thomas Moreau 3s
Jehan Paillault 3s

[p.18]

Pierre Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Adrian Thiollet 3s
Mathurin Boizon 3s

Le jeudy vingt quatriesme dudict moys an susdict :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Mathurin Vaslin 3s 6d

Manœuvres

Denys Heau 3s
Macé Delalende 3s

Colars Dozille	3s
Sulpice Dupont	3s
Jacques Guillon	3s
Gatian Dange	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Fleury	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Pierre Petit	3s
Thomas Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s

[p . 19]

Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Adrian Thiollet	3s
Jehan Paillault	3s
Quantin Paillault	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Cossoys	3s

Le vendredy samedy vingt sixiesme de mars:

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Macé Delalende	3s
Jehan Fleury	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s

Sulpice Dupont 3s

Colars Dozille 3s

Gros Jehan Chomme 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Jehan Chomme dict Michau 3s

Mathurin Cossoys 3s

[p. 20]

Jehan Paillault 3s

Gilles Forgier 3s

Jehan Petit 3s

Je certipfie la mise contenue en ceste sepmaine estre vray et avoir esté payée par André Bereau, recepveur de Chenonceau, faict soubz mon seing ledict vingt sixiesme de mars an susdict, cy 16lt 6d

[signé] Benoyst Guy

Le lundy vingt huitiesme de mars an susdict mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Vaslin 3s 6d

Manœuvres

Mathieu Thibault 3s

Pierre Moreau 3s

Emard Moreau 3s

Thomas Moreau 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Sulpice Dupont 3s

Pierre Petit 3s

Denys Heau 3s

Adrian Thiollet 3s

Macé Delalende 3s

Mathurin Boizon 3s

Colars Dozille 3s

Mathurin Bridelou 3s

Jehan Petit 3s

Françoys Cavadou 3s

Gilles ~~Fery~~ Forgier 3s

Mathurin Cossoys 3s

Jehan Paillault 3s

Gros Jehan Chomme 3s

[p. 21]

Le mardy dix neufiesme jour de mars mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st.] :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Mathurin Vaslin 3s 6d

Manœuvres

Jehan Fleury 3s

Mathieu Thibault 3s

Pierre Moreau 3s

Emard Moreau 3s

Thomas Moreau 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Sulpice Dupont 3s

Pierre Petit 3s

Denys Heau 3s

Adrian Thiollet 3s

Jehan Petit 3s

Macé Delalende 3s

Colars Dozille 3s

Mathurin Boizon 3s

Mathurin Bridelou 3s

Françoys Cavadou 3s

Gilles Foygier 3s

Mathurin Cossoys 3s

Jehan Paillault 3s

Gros Jehan Chomme 3s

[p. 22]

Le mercredy pénultième dudict moys de mars:

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Jehan Fleury	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupond	3s
Pierre Petit	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Macé Delalende	3s
Mathurin Boizon	3s
Jehan Petit	3s
Colars Dozille	3s
Mathurin Bridelou	3s
Françoys Cavadou	3s
Gilles Foygier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Paillault	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Charles Montigny	3s

[p. 23]

Le jeudy dernier de mars an susdict :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s

Mathurin Vaslin	3s 6d
Manœuvres	
Jehan Fleury	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Pierre Petit	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Macé Delalende	3s
Mathurin Boizon	3s
Jehan Petit Bouvrault	3s
Mathurin Bridelou	3s
Colars Dozille	3s
Gilles Foygier	3s
Françoys Cavadou	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 24]

Manœuvres	
Jehan Fleury	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gatian Dange	3s
Sulpice Dupont	3s
Loys Baillet	3s
Pierre Petit	3s

Mathurin Boizon	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Macé Delalende	3s
Jehan Petit Bouvreault	3s
Mathurin Bridelou	3s
Colars Dozille	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Paillault	3s
Françoys Cavadou	3s
Gilles Foygier	3s

Le samedy deuxiesme jour d'apvril an susdict :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

[p. 25]

Manoeuvres

Jehan Fleury	3s
Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gatian Dange	3s
Sulpice Dupont	3s
Loys Baillet	3s
Pierre Petit	3s
Mathurin Boizon	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Macé Delalende	3s

Jehan Petit Bouvrault 3s
Mathurin Bridelou 3s
Colars Dozille 3s
Gros Jehan Chomme 3s
Jehan Paillault 3s
Françoys Cavadou 3s
Gilles Forgier 3s

Pour l'achapt de deux gamions a esté payé par le recepveur la somme de neuf livres quatre solz de pris faict par ledict seigneur des Carroys, conducteur de l'œuvre cy 9lt 4s[s]

Je certipfie la mise et despence contenue en ceste sepmaine estre vray et avoir esté payée par ledict recepveur de Chenonceau, faictz soubz mon seing ledict deuxiesme jour d'apvril mil cinq cent cinquante ung avant Pasques ce que 30lt 19s
[signé] Benoyst Guy
< [en retrait à gauche du corps de texte :] La somme de la mise et despence de ce présent compte est 83lt 10s >

[p. 26]
~~À Loys Jousset pour~~

Le lundy quatriesme jour d'apvril mil cinq cent cinquante ung [1552 n. st] avant Pasques :

Gazonneurs
Guillaume Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Mathurin Vaslin 3s 6d

Manœuvres
Jehan Petit, le jeune 3s
Pierrre Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Thomas Moreau 3s
Mathieu Thibault 3s
Gros Jehan Chomme 3s

Juomiet [?] Pontlevoy 3s
Sulpice Dupont 3s

[p. 27]
Françoys Caradou 3s
Macé Delalende 3s
Denys Heau 3s
Adrian Thiollet 3s
Pierre Petit 3s
Vincent Foygier 3s
Colars Dozille 3s
Jehan Petit 3s
Charles Montigny 3s
Mathurin Bridelou 3s
Didier Goussart 3s
Estienne Badier 3s
Loys Baillet 3s
Mathurin Boizon 3s
Gilles Foygier 3s

Le mardy cinquiesme dudict moys :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Vaslin 3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau 3s
Thomas Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Mathieur Thibault 3s
Gros Jehan Chomme 3s
Juomiet [?] Pontlevoy 3s

[p. 28]
Sulpice Dupont 3s

Françoys Caradou	3s
Macé Delalende	3s
Adrian Thiollet	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Vincent Forgier	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Petit Bouvrault	3s
Mathurin Bridelou	3s
Didier Goussart	3s
Estienne Badier	3s
Mathurin Boizon	3s
Gatian Dange	3s
Loys Baillet	3s
Mathurin Cossoys	3s
Gilles Forgier	3s

Le mercredy sixiesme d'apvril an susdict :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s

[p. 29]

Gros Jehan Chomme	3s
Juomiet [?] Pontlevoy	3s
Loys Baillet	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s

Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Gatian Dange	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit	3s
Vincent Forgier	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Petit Bouvrault	3s
Mathurin Bridelou	3s
Didier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Mathurin Boizon	3s
Gilles Foygier	3s

Le jeudy septiesme ~~septiesme~~ d'apvril mil cinq cent cinquante ung avant pasques :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s

[p. 30]

Mathieu Thibault	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Pierre Petit	3s

Jehan, petit filz de Pierre	3s
Vincent Forgier	3s
Collars Dozille	3s
Jehan Petit dict Bouvrault	3s
Mathurin Bridelou	3s
Didier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Gilles Foygier	3s
Mathurin Boizon	3s
Mathurin Cossoys	3s
Loys Baillet	3s
Gatian Dange	3s

Le vendredy huitiesme dudict moys :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Thomas Moreau	3s

[p. 31]

Emard Moreau	3s
Michau Baillet	3s
Mathieu Thibault	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit, fils de Pierre	3s

Vincent Forgier	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Petit de Bouvrault	3s
Mathurin Bridelou	3s
Didier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Mathurin Boizon	3s
Gatian Dange	3s
Jamet Limbert	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Fleury	3s
Gilles Foygier	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 32]

Le samedy neufiesme jour d'apvril an susdict :

Gazonneurs

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Adrian Thiollet	3s
Pierre Petit	3s

Jehan Petit, son filz 3s

Gatian Dange 3s

Vincent Foygier 3s

Gilles Foygier 3s

Colars Dozille 3s

Jehan Petit dict Bouerault 3s

Mathurin Bridelou 3s

Didier Houssard 3s

Estienne Badier 3s

Charles Montigny 3s

Mathurin Boizon 3s

Loys Baillet 3s

Je certipfie la despence cy contenu en ceste sepmaine estre vray et icelle avoir esté payée par ledict recepveur de Chenonceau, faict soubz mon seing ledict neufiesme d'apvril an susdict

24lt 12s

[p. 33]

Le lundy unziesme avril mil cinq cent cinquante ung avant pasques :

Grand Jehan Chaillou 4s

Guillaume Boucanille 4s

Mathurin Vaslin 3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau 3s

Emard Moreau 3s

Thomas Moreau 3s

Mathieu Thibault 3s

Colars Dozille 3s

Vincent Forgier 3s

Jehan Petit 3s

Charles Montigny 3s

Pierre Boizon 3s

Macé Delalende 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Sulpice Dupont 3s

Estienne Badier	3s
Mathurin Bridelou	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Denys Heau	3s
Didier Houssard	3s
Mathurin Boizon	3s
Adrian Thiollet	3s
Françoys Cavadou	3s
Jehan Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s

[p. 34]

Le mardy douziesmed'apvril:

Grand Jehan Chaillou	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Colard Dozille	3s
Vincent Forgier	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit, son filz	3s
Charles Montigny	3s
Macé Delalende	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Estienne Badier	3s
Mathurin Bridelou	3s
Mathurin Cossoys	3s

Gros Jehan Chomme	3s
Denys Heau	3s
Didier Houssard	3s
Mathurin Boizon	3s
Adrian Thiollet	3s
Françoys Cavadou	3s
Jehan Fleury	3s
Jehan Chomme le jeune	3s
Gilles Forgier	3s

[p. 35]

Le mardy treiziesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Pierre Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Colars Dozille	3s
Vincent Foygier	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Petit	3s
Charles Montigny	3s
Macé Delalende	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gilles Foygier	3s
Sulpice Dupont	3s
Estienne Badier	3s
Mathurin Bridelou	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Denys Heau	3s
Didier Houssard	3s

Mathurin Boizon 3s

Adrian Thiollet 3s

Françoys Cavadou 3s

Jehan Fleury 3s

Jehan Petit, le jeune, filz de Pierre 3s

Jehan Chomme, le jeune 3s

Mathurin Cossoys 3s

[p. 36]

Cy cesse la besoigne jusques apres Pasques.

Cy commance la mise faicte en l'an mil cinq centz cinquante deux.

Le samedy vingt quatriesme jour d'apvril mil cinq centz cinquante deux :

Tailleurs de gazon

Pierre Petit 3s

Denys Heau 3s

Macé Delalende 3s

Gros Jehan Chomme 3s

Le mardy vingt sixiesme jour d'apvril mil cinq centz cinquante deux :

Grand Jehan Cahillou, besson 4s

Guillaume Boucanille, gazonneur 4s

Mathurin Vaslin, gazonneur 3s 6d

Manœuvres

Emard Moreau 3s

Mathieu Thibault 3s

Mathurin Cossoys 3s

Jehan Petit 3s

Pierre Petit 3s

Denys Heau 3s

Jehan Brenneau 3s

Mathurin Bridelou 3s

Guillot Duboys 3s

[p. 37]

Estienne Badier	3s
Françoys Cavadou	3s
Didier Houssard	3s
Macé Delalende	3s
Françoys Bercherau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gros Jehan Chommes	3s
Michau Baillet	3s
Guillame Bauhardy	3s
Gilles Forgier	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Dozille	3s

Le mercredy vingt septiesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Guillaume Boucanille, gazonneur	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d

Manœuvres

Jehan Brimeau	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Petit	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Guillot Duboys	3s

[p. 38]

Estienne Badier	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Didier Houssard	3s
Guillaume Bauhardy	3s
Pierre Moreau	3s

Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Gilles Foygier	3s
Vincent Foygier	3s
Mathurin Boizon	3s
Sulpice Dupont	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
~~Mathurin Cossoys~~	

Le jeudy [vingt] huitiesme dudict moys an susdict:

Grand Jehan Cahillou, besson	4s
Guillaume Boucanille, gazonneur	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d

Manoeuvres

Jehan Bremeau	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Petit	3s

[p. 39]

Denys Heau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Guillot Duboys	3s
Estienne Badier	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Didier Houssard	3s
Guillaume Vauhardy	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s

Gilles Forgier	3s
Mathurin Boizon	3s
Michau Baillet	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Mathurin Cossoys	3s
Charles Montigny	3s

Le vendredy vingt neufiesme dudict moys :

Grand Jehan Cahillou, besson	4s
Guillaume Boucanille, gazonneur	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d

Manœuvres

Jehan Bremeau	3s
Mathieu Thibault	3s

[p. 40]

Mathurin Cossoys	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Estienne Badier	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Didier Houssard	3s

Guillaume Vauhardy	3s
Gilles Foygier	3s
Vincent Foygier	3s
Mathurin Boizon	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Dozille	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune, filz de Pierre	3s
Mathurin Hubert	3s

[p. 41]

Le dernier jour d'apvril mil cinq centz cinquante deux :

Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Manœuvres

Jehan Bremeau	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Estienne Badier	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Didier Houssard	3s

Guillaume Vauhardy 3s
Gilles Forgier 3s
Vincent Forgier 3s
Mathurin Boizon 3s
Sulpice Dupont 3s
Colars Dozille 3s
Jehan Petit, le jeune 3s

[p. 42]
Michau Baillet 3s
Françoys ~~Cavadou~~ Berchereau 3s
Charles Montigny 3s
Mathurin Hubert 3s
Loys Baillet 3s

Je soubz signé certipfier la mise contenue cy < [sur l'interligne :] montant 34lt 18s> d'avant depuys le vingt huitiesme jour d'apvril mil cinq centz cinquante deux ledict jour comprins estre vray, faict soubz mon seing le samedy dernier jour d'apvril mil cinq centz cinquante deux apres Pasques, cy 34lt 18s

[signé] Benoyst Guy

Le mardy quatriesme jour de may mim cinq centz cinquante deux :

Grand Jehan Chaillou 4s
Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Vaslin 3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Petit 3s
Pierre Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Thomas Moreau 3s
Mathurin Bridelou 3s
Vincent Forgier 3s
Gilles Forgier 3s
Guillot Duboys 3s
Françoys Cavadou 3s
Didier Houssart 3s

Sulpice Dupont	3s
Pierre Dugue	3s
Estienne Badier	3s
Charles Montigny	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 43]

Denys Heau	3s
Macé Delalende	3s
Guillaume Vauhardy	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Jehan Bremeau	3s
Mathurin Boizon	3s
Jehan Petit	3s
Jehan Petit, le jeune	3s

Le jeudy cinquiesme de may an susdict :

Grand Jehan Chaillou, bessons	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Petit	3s
Pierre Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Moreau	3s
Mathurin Cossoys	3s
Thomas Moreau	3s
Mathrin Bridelou	3s
Vincent Forgier	3s
Guillot Duboys	3s
Françoys Cavadou	3s
Gilles Forgier	3s

Didier Houssard	3s

[p. 44]

Sulpice Dupont	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Dugue	3s
Estienne Badier	3s
Charles Montigny	3s
Gilles Vauhardy	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Jehan Bremeau	3s
Mathurin Boizon	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jehan Petit le jeune, filz de Pierre	3s
Colars Dozille	3s
Michau Baillet	3s

Le vendredy sixiesme dudict moys :

Grand Jehan Chaillou	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Moreau	3s 6d
Pierre Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s

[p. 45]

Mathurin Bridelou	3s
Jehan Petit	3s

Mathurin Cossoys	3s
Vincent Foygier	3s
Guillot Duboys	3s
Françoys Cavadou	3s
Gilles Foygier	3s
Didier Houssard	3s
Sulpice Dupont	3s
Pierre Dugue	3s
Estienne Badier	3s
Charles Montigny	3s
Denys Heau	3s
Guillaume Vauhardy	3s
Macé Delalende	3s
Mathurin Boizon	3s
Jehan Bremeau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Michau Baillet	3s
Loys Baillet	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s

Le samedy septiesme dudict moys et an :

Grand Jehan Chaillou	4s
Guillaume Boucanille	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d

[p. 46]

Pierre Moreau	3s
Pierre Moreau	3s 6d
Mathieu Thibault	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Cossoys	3s

Vincent Foygier 3s
Guillaume Duboys 3s
Françoys Cavadou 3s
Gilles Forgier 3s
Didier Houssard 3s
Sulpice Dupont 3s
Pierre Dugue 3s
Estienne Badier 3s
Charles Montigny 3s
Denys Heau 3s
Jamet Limbert 3s
Guillaume Vauhardy 3s
Macé Delalende 3s
Mathurin Boizon 3s
Jehan Brumeau 3s
Gros Jehan Chomme 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Jehan Chomme, le jeune 3s
Jehan Petit, le jeune 3s

Je certipfie le contenu < [sur l'interligne :] et mise de montant 18lt 9s> en ceste sepmaine estre vray et la mise y contenu avoir esté payé par ledict recepveur de Chenonceau, faict soubz mon seing ledict septiesme d'apvril mil cinq centz cinquante deux en 18lt 9s

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] La somme de la mise et despence de ce présent compte est 37lt 29s>

[p. 47]

Le lundy neufiesme jour de may an susdict :

Grand Jehan Chaillou 4s
Guillaume Boucanille 4s
Mathurin Vaslin 3s 6d
Pierre Moreau 3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Moreau 3s
Thomas Moreau 3s

Emard Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Didier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Vincent Forgier	3s
Gilles Forgier	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Mathurin Cossoys	3s
Sulpice Dupond	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathurin Boizon	3s
Macé Delalende	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Rahart	3s
Pierre Dugue	3s
Didier Houssard	3s
Mathurin Bridelou	3s
Pierre Petit	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s

[p. 48]

Le mardy dixiesme jour dudict moys an susdict :

Grand Jehan Chaillou, bessons	4s
Guillaume Boucanille, gazonneur	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Pierre Moreau, jardinier	3s 6d

Aultres manœuvres

Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s

Thomas Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Didier Houssard	3s
Etienne Badier	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Vincent Forgier	3s
Gilles Forgier	3s
Charles Montigny	3s
Mathurin Cossoys	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathurin Boizon	3s
Macé Delalende	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Rahart	3s
Quantin Debenoist	3s
Pierre Dugue	3s
Colars Dozille	3s
Pierre Petit	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s

[p. 49]

Le mercredy unziesme de may mil cinq centz cinquante deux :

Grand Jehan [Chaillou], besson	4s
Guillaume Boucanille, gazonneur	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Pierre Moreau, jardinier	3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s

Mathieu Thibault	3s
Thomas Moreau	3s
Didier Houssard	3s
Colars Dozille	3s
Estienne Badier	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Vincent Forgier	3s
Gatian Dange	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Hubert	3s
Charles Montigny	3s
Mathurin Cossoys	3s
Pierre Dugue	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Bridelou	3s
Mathurin Rahart	3s
Quantin Debenoist	3s
Pierre Petit	3s
Mathurin Boizon	3s

[Les « journées » et articles de comptabilité suivants sont intercalés dans le « compte du parterre » (tome 21) entre les articles publiés par l'abbé Chevalier dans *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, p.141]

[Ces articles sont intercalés entre « À Jehan Freslon, serruzier demourant à Bléré (…) » et « Pour deux tonneaulx mis au jardin (…) » dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.141]

[p. 1]

Le jeudy douziesme jour de may an susdict :

Maczons

Jehan Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Pierre Moreau, jardinier	3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Didier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Vincent Foygier	3s
Gilles Foygier	3s
Charles Montigny	3s
Pierre Dugue	3s
Mathurin Cossoys	3s

Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s

[p. 2]

Mathurin Boizon	3s
Macé Delalende	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Bridelou	3s
Mathurin Rahart	3s
Quantin Debenoist	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Petit, le jeune	3s

Le vendredy treiziesme dudict moys et an :

Maczons

Jehan Boucanille	4s
Mathurin Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Pierre Moreau, jardinier	3s 6d

Aultres manœuvres

Mathieu Thibault	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau le Jeune	3s

[p. 3]

Didier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s

Vincent Forgier 3s
Gilles Forgier 3s
Charles Montigny 3s
Pierre Dugue 3s
Mathurin Cossoys 3s
Sulpice Dupont 3s
Françoys Cavadou 3s
Mathurin Boizon 3s
Macé Delalende 3s
Guillot Duboys 3s
Jehan Petit 3s
Mathurin Bridelou 3s
Mathurin Rahart 3s
Quantin Debenoist 3s
Pierre Petit 3s
Colars Dozille 3s
Mathurin Hubert 3s
Jehan Chomme, le jeune 3s
Jehan Petit, le jeune 3s
Michau Baillet 3s
Loys Baillet 3s

Moizons depuys le seiziesme mars mil cinq cent cinquante ung [1552 n.st] :

A Mathurin Dange pour trente

[p. 4]

tomberées de moizon par luy, tirrés a la perriere de la Roche de Chenonceau employées aux paturaiges desdict foussez dudict jardin au pris de quatre deniers chacunes tomberées, a esté payé la somme de dix solz tournois, cy 10s

A Loys Jousset pour deux ances mis audict jardin pour porter de l'eaue pour arouser lesdicts plantz, payé 8s [1611]

[1611] Cet article a été intégralement transcrit par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 141.

[Ces articles s'intercalent entre l'article précédent publié par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, p. 141 et « À Loys ousset pour sept tomberées de fumier (…) » publié sur la même page par l'érudit]

Plus payé audict Dange pour soixante unze tomberées de moizons par luy, tirées a ladicte perriere de la Roche dont demys unze à six deniers pour la tomberée parce que l'on ne prend lesquelles telles que la teneur en suivent

[p. 5]
ledict moizon et le reste dudict moizon a quatre deniers tournoys la tomberée suivant le marché faict par mondict sieur le grand aulmosnier, la somme de vingt ung solz six deniers tournoys, cy 21s 6d

A Pierre Mariet, perrier pour cent tomberées de moizon par luy fournies audict sieur des Carroys au pris de six deniers chacune tomberée, a esté payé la somme de cinquante solz tournoys, cy 50s

A Loys Jousset pour sept tomberées de fumier par luy fournies et livrées audict jardin lesquelles ont esté employées au parterre estant pres la porte dudict jardin au pris de cinq solz tournoys, pour tomberée, a esté payé la somme de trente cinq solz tournois, cy 35s[1612]

[1612] ces deux articles ont été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 141

[Les articles suivant s'intercalent entre la rubrique précédente publié à la page 141 de l'ouvrage de l'abbé Chevalier et « Au dict Vaslin pour ung paltris de fer (…) », p. 142]

A Guillaume Vaslin pour huict cercles de fer mis aux boutons des roues des gamions, a raison de deux solz tournois, a esté payé la somme de 16s

[p. 6]

Jehan Vaslin pour ung ~~fer~~ plate[1613] de fer qu'il a mis et cloué ~~d'ung~~ [sur un] engin de boys pour terminer le tour <sur l'interligne : ledict plate> de quatre piedz de long a esté payé par ledict recepveur quatre solz tournoys cy 4s

A Gabriel Lardeau pour vingt huict journées de son cheval et charrette et de son harnois ~~a mener~~ emploiés a mener gazon audict jardin au pris de sept solz chacune journée a esté payé la somme de neuf livres seize solz chacun cy 9lt 6s

A Maistre Jehan Chesnault pris pour vingt journées de son cheval, charrette et harnois employés a mener gazons du jardin au pris de ungne solz chacun jour devant estre besoigné, a esté payépar ledict recepveur la somme de 8lt[l]

[p. 7]

Le samedy quatorziesme jour de may audict mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Mathurin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Pierre Moreau	3s 6d

Aultres manœuvres

Pierre Moreau	3s

[1613] Le mot « plate » (substantif féminin, ici utilisé comme un substantif masculin) désigne une plaque ou une lame de métal. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Olivier Houssard	3s
Estienne Badier	3s
Denys Heau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Vincent Foygier	3s
Charles Montigny	3s
Pierre Dugue	3s
Mathurin Cossoys	3s
Mathurin Hubert	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Macé Delalende	3s
Guillot Duboys	3s

[p. 8]

Jehan Petit	3s
Mathurin Bridelou	3s
Mathurin Rahart	3s
Quantin de Benoist	3s
Mathurin Boizon	3s
Pierre Petit	3s
Colars Dozille	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s

Je soubz signé certipfie la besoigne <[sur l'interligne :] et somme> cy contenu cy davant depuys le neufiesme jour de may mil cinq centz cinquante deux ledict jour comprins jusques au quatorziesme de may an susdict comprins et icelles avoir esté payés par ledict recepveur de Chenonceau, faictz soubz mon seing ledict quatorziesme de may mil cinq centz cinquante deux

12lt 6s 3d

[signé] Benoist Guy

Le lundy seiziesme jour dudict moys de may :

Maczons

Mathurin Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d

Aultres manœuvres

Mathurin Bridelou	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Thomas Moreau	3s

[p. 9]

Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Guillot Duboys	3s
Gilles Foygier	3s
Vincent Foygier	3s
Jehan Petit	3s
Maturin Cossoys	3s
Denys Heau	3s
Charlot Guerin	3s
Jehan Petit le jeune, filz de Pierre	3s
Mathurin Hubert	3s
Colars Dozille	3s
Michau Baillet	3s
Macé Delalende	3s
Sulpice Dupont	3s
Jehan Fleury	3s
Mathurin Boizon	3s

Adrian Thiollet	3s
Mathurin Rahart	3s
Mathieu Thibault	3s

Le mardy dix septiesme jour de may an susdict :

Maczons

Mathurin Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s

[p. 10]

Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Mathurin Bridelou	3s
Vincent Foygier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Thomas Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Mathurin Hubert	3s
Emard Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Gilles Foygier	3s
Mathurin Rahart	3s
Jehan Petit	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Denys Heau	3s
Jehan Fleury	3s
Pierre Petit	3s
Mathieu Thibault	3s
Macé Delalende	3s

Sulpice Dupont 3s
Colars Dozille 3s
Adrian Thiollet 3s
Jehan Raimbault 3s
Charlot Guérin 3s

[p. 11]

Le mercredy dix huitiesme jour de may an susdict :

Maczons

Mathurin Boucanille 4s
Pierre Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Grand Jehan Chaillou 4s

Manœuvres

Mathurin Bridelou 3s
Pierre Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Thomas Moreau 3s
Guillot Duboys 3s
Gilles Foygier 3s
Jehan Petit 3s
Denys Heau 3s
Jehan Petit, le jeune 3s
Gros Jehan Chomme 3s
Mathieu Thibault 3s
Macé Delalende 3s
Sulpice Dupont 3s
Françoys Cavadou 3s
Charles Montigny 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Colars Dozille 3s
Pierre Petit 3s

Mathurin Vaslin 3s 6d

[p. 12]

Le jeudy dix neufiesme de may mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Mathurin Boucanille 4s
Pierre Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Grand Jehan Chaillou 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 3s 6d
Mathurin Bridelou 3s
Pierre Moreau 3s
Emard Moreau 3s
Thomas Moreau 3s
Guillot Duboys 3s
Gilles Foygier 3s
Jehan Petit 3s
Denys Heau 3s
Jehan Petit, le jeune 3s
Mathieu Thibault 3s
Macé Delalende 3s
Sulpice Dupont 3s
Yuomiet [?] Pontlevoy 3s
Françoys Cavadou 3s
Charles Montigny 3s
Gros Jehan Chomme 3s
Pierre Petit 3s
Colars Dozille 3s

[p. 13]

Le vendredy vingtiesme de may :

Maczons

Mathurin Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin ~~Boucanille~~ Vaslin	3s 6d
~~Jehan Boucanille~~ < [sur l'interligne :] Charlot Guerin>	3s
Pierre ~~Boucanille~~ < [sur l'interligne :] Moreau>	3s
Mathurin Bridelou	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Gilles Forgier	3s
Vincent Forgier	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Rahart	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Mathieu Thibault	3s
Macé Delalende	3s
Sulpice Dupont	3s
Michau Baillet	3s
Françoys Cavadou	3s
Charles Montigny	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 14]

Le samedy vingt ungniesme de may an susdict :

Maczons

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Mathurin Bridelou	3s
Charlot Guérin	3s
Pierre Moreau	3s
Charlot Montigny	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Gilles Forgier	3s
Jehan Petit	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Mathieu Thibault	3s
Macé Delalende	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Colars Dozille	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Didier Houssard	3s

[p. 15]

Charroys faictz de moizon, gazon et terre depuys le seiziesme jour de mars mil cinq centz cinquante ung jusques a cedict vingt ungniesme jour de may mil cinq centz cinquante deux :

A Jehan Pasquier pour vingt deux journées de son harnoys a chevaulx employées a charroyer moizon de la riviere aux terrasses et levées ainsi lesdicts maczons ont besoignés, menés des gazons, des prez audict jardin au pris de dix solz pour journée. A esté payé la somme de unze livres tournoys, cy 11lt

A Guillaume Vaslin pour neuf journées de son harnoys a bœufs fetes depuys le mercredy seiziesme jour de mars mil cinq centz cinquante ung lesquelles dés jourd'huy vingt ungniesme de may a charroyer gazons au prés de huict solz tournoys pour journée de pris faict par mondict sieur des Carroys. A esté payé la somme de soixante douze solz tournoys cy 72s

A Loys Jousset pour huict journée de son [harnoys] a charroyer durant ledict temps, gazons audict pris de huict solz tournoys pour journée. A esté payé par ledict recepveur, la somme de soixante quatre solz tournoys, cy 74s

A Françoys Delafons pour huict journées de son harnoys a charroyer gazons durant ledict

[p. 16]
temps. A esté payé audict pris de huict solz pour journée, la somme de soixante quatre solz cy 64s

A Charles Delagrange pour huict journées de son harnoys a charroyer, gazons audict jardin durant le temps audict pris de huict solz pour journée. A esté payé la somme de soixante quatre solz tournoys cy 64s

A Denys Fleury, sergent, pour soixante journées qu'il a vacqués depuys ledict dix huictiesme jour de janvier mil cinq centz cinquante ung jusques au vingt ungniesme jour de may a faire chargé les moysons cy devant employées par les maczons durant ledict temps ; avoir charger lesdictes charectières quant il a esté besoing, d'en avoir cherché des plantz d'arbres et plantz de pommiers et cerisiers du pris de troys solz tournoys pour journée luy a esté payé la somme de neuf livres tournoys, cy 9lt[l1614]

[1614] Cet article a été transcris intégralement par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 142.

[Ces articles sont intercalés entre la rubrique précédente et « Ledict recepveur a faict tirer aux perrières de Madame (…) » Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, p. 142]

[p. 17]

Depuys le seiziesme jour de mars mil cinq centz cinquante ung jusques au vingt ungniesme de may mil cinq cent cinquante deux. A esté fourny le moyson cy après oultre les deux centz pour tomberée dernier jour cy davant le treiziesme de may.

Par Anthoine Bessé a esté livrée a sa pierre oultre la riviere de Cher le nombre ~~de troys~~ de troys centz quatre vingtz seize tomberées de moyson mesurées et nombrées par Denys Fleury a ce commis pour lesquelles a esté payé audict Bessé par ledict recepveur au pris de six deniers chacune tomberée la somme de neuf livres dix huict solz tournoys cy 9lt 18s

Par Pierre Mariet a esté livré, en raison, au lieu des Granges oultre ladites riviere, de nombre de cent six tomberées de moyson nombres et mesmes par ladicte Fleury pour lesquelles a esté payé audict Mariet par ledict recepveur au pris de six deniers tomberées pris faict par ledict sieur des Carroys la somme de cinquante troys solz tournoys, cy 53s

Ledict recepveur a faict tirer au perrieres de madame aux gavennieres[1615] oultre ladicte riviere trente cinq tomberées mesurées par ledict Fleury pour lesquelles luy a esté payé audict pris 17s 6d [1616]

[Les articles suivants sont rédigés entre la rubrique précédente et « A esté marchandé ce jourd'huy quatriesme jour de may (…) » dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 142]

[1615] Le terme de « gavennière » (subst. fém.) désigne une personne percevant le droit de *gavre*, sorte de redevance que les vassaux et tenanciers paient aux seigneurs pour leur protection. Il faut comprendre ici, que le receveur de Chenonceau a fait tirer des pierres d'une perrerie située sur les terres d'une dame percevant le droit de *gavre*, de l'autre côté de la rivière de Cher (côté commune de Francueil). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/02/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1616] Cet article a été transcris dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, 1864, p. 142.

[p. 18]

A Jehan Pasquier pour neuf vingtz huict tomberées de moison charroyées depuys lesdictes perrières jusques au port Olivier au pris de douze deniers tomberée. A esté payé la somme de neuf livres huict solz tournoys, cy 9lt 8s

A Françoys pour v~~ingt quatorze vingt deux~~ < [sur l'interligne :] troys centz quarante deux> tomberées de moyson par luy charroyées desdictes perreries audict port audict pris. A esté payé la somme de douze livres deux solz, cy 12lt 2s

A Charles Delagrange pour quatre vingtz dix sept tomberées de moyson par luy charroyées desdictes perreries audict pris. A esté payé la somme de quatre livres dix sept solz tournoys cy 4lt 17s

A Jehan Doreau pour dix tomberées de moyson ~~depuys~~ par luy charroyées desdictes perreries audict port audict pris, luy a esté payé la somme de dix solz tournoys cy 10s

A Loys Jousset pour le charroy de cent une tomberées de moyson depuys la Roche jusques au jardin au pris susdict 101s

Jehan Hurtault pour la voicture par eau desdictes moizons contenues en nombre six centz trente sept tomberées au pris de quatre deniers tomberées depuys ledict port Olivier jusques prés du chastel de Chenonceau ou lesdicts maczons parroient [les] levées. A esté payé la somme de neuf livres treize sols quatre deniers, cy 9lt 13s 4d

Je soubz signé, conducteur de l'œuvre dudict jardin, certipfie la besoigne contenue cy d'avant depuys le quatorziesme de may mil cinq centz cinquante deux avoir esté faicte et ~~payée 119lt jusques~~ < [sur l'interligne :] la somme de 119lt 12s tournois>avoir esté payée par ledict Bereau ainsi que les contenus cy d'avant et en la saison faict soubz mon seing, le vingt ungniesme jour de may mil cinq centz cinquante deux cy ~~119lt 12s tournois~~ 120lt 6s 4d

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Somme de la mise et despence de ce présent compte est 178lt 19s 2d>

~~46lt 17s~~ 46lt 11s 4d

[p. 19]

Le lundy vingt troysiesme jour de may :

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	~~3s 6d~~
Mathurin Bridelou	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s 6d
Sulpice Dupont	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Foygier	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Petit	3s
Denys Heau	3s
Macé Delalende	3s
Vincent Foygier	3s
Colars Dozille	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathurin Boizon	3s

[p. 20]

Le mardy vingt quatriesme jour de may:

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s

Guillaume Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Grand Jehan Chaillou, besson 4s

Manœuvres

Mathrurin Vaslin 3s 6d

Mathurin Bridelou 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Charlot Montigny 3s

Sulpice Dupont 3s

Pierre Moreau 3s

Emard Moreau 3s

Thomas Moreau 3s

Françoys Cavadou 3s

Matieu Thibault 3s

Gilles Foygier 3s

Mathurin Cossoys 3s

Pierre Petit 3s

Jehan Petit, le jeune 3s

Denys Heau 3s

Gros Jehan Chomme 3s

Jehan Petit 3s

Macé Delalende 3s

Mathurin Hubert 3s

Mathurin Boizon 3s

Charlot Guérin, jardinier 3s

[p. 21]

Le mercredy vingt cinquiesme de may an susdict :

Mazons

Mathurin Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Grand Jehan Chaillou 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin 3s 6d

Gilles Forgier 3s

Françoys Cavadou 3s

Mathieu Thibault 3s

Jehan Petit 3s

Emard Moreau 3s

Pierre Moreau 3s

Thomas Moreau 3s

Mathurin Bridelou 3s

Yuomiet [?] Pontlevoy 3s

Sulpice Dupont 3s

Charles Montigny 3s

Jehan Petit le jeune 3s

Macé Delalende 3s

Denys Heau 3s

Pierre Petit 3s

Gros Jehan Chomme 3s

Guillot Duboys 3s

Mathurin Hubert 3s

Charles Guerin 3s

Mathurin Cossoys 3s

Mathurin Boizon 3s

Quantin Debenoist 3s

[p. 22]

Le vendredy vingt septiesme de may:

Mazons

Mathurin Boucanille 4s

Jehan Boucanille 4s

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Charles Guérin	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Pierre Petit	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Boizon	3s
Quantin de Benoist	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 23]

Mazons	
Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Manœuvres	

Mathurin Vaslin	3s 6d
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Cossoys	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Thomas Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Quantin Debenoist	3s
Mathurin Boizon	3s
Colars Dozille	3s

Je certipfie la besoigne et mise contenu en ceste sepmaine estre vray et laquelle mise < [sur l'interligne :] au montant 22lt 6d> avoir esté payée par ledict recepveur de Chenonceau, soubz mon seing cy mise le vingt huictiesme de may mil cinq centz cinquante deux cy 22lt 6d

[signé] Benoyst Guy

[p. 24]

Le lundy trentiesme jour de may :

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s

Guillaume Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou, bessons	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Thomas Moreau	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s
Mathurin Boizon	3s

[p. 25]

Le mardy dernier jour de may mil cinq centz cinquante deux :

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d

Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Thomas Moreau	3s
Charles Guérin	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 26]

Le mercredy premier jour de juing mil cinq centz cinquante deux:

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s

Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Charles Guérin	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s
Colars Dozille	3s

[p. 27]

Le jeudy deuxiesme jour de juing mil cinq centz cinquante deux:

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s

Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s
Guillot Duboys	3s
Charles Guérin	3s
Mathurin Cossoys	3s

[p. 28]

Le vendredy troysiesme jour dudict moys :

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Yuomiet [?] Pontlvoy	3s
Pierre Petit	3s

Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Thomas Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s
Charles Guérin	3s
Mathurin Boizon	3s
Colars Dozille	3s

[p. 29]

Le samedy quatriesme de juing mil cinq centz cinquante deux :

Mazons

Mathurin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Grand Jehan Chaillou	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Gilles Frogier	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathieu Thibault	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Jehan Petit	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s

Thomas Moreau	3s
Mathurin Bridelou	3s
Sulpice Dupont	3s
Charles Montigny	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Macé Delalende	3s
Denys Heau	3s
Pierre Petit	3s
Gros Jehan Chomme	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s
Charles Guérin, jardinier	3s
Colars Dozille	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathurin Boizon	3s

[p. 30]

~~Le lundy premier jour d'augs~~

A Gervais Desnoues pour ugne journée de son charroys a charroyer gazons des pastureaulx de la mesthayrie audict jardin au pris de dix solz tournoys. A esté payé la somme de dix solz tournoys cy 10s

~~Cedict dernier~~ jour. Cy cesse la besoigne jusques au sixiesme jour d'augst.

A esté marchandé ce jourd'huy quatriesme jour de juing mil cinq centz cinquante deux. A Charlot Guérin, jardinier a ~~gouverner~~ gouverner le parterre qui est faict oudict jardin et les antes y estant a ~~troys sols six deniers~~ <[sur l'interligne :] quatre solz> jour de chacun jour ouvrable par mondict sieur ~~des Carroys~~ <[sur l'interligne :] le grand aulmosnier> jusques a ce que madame y ait commis ung jardinier. ~~A esté paié pour soixante quatorze journées la somme de douze livres dix neuf sols tournois cy~~ ~~12lt 19s~~[1617]

[1617] Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, p. 142.

[Les articles suivant sont intercalés entre le précédent et « À Vaslin pour avoir habillé la marre large (…) », dans Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, p. 142]

Je certipfie le contenu cy d'avant depuys le vingt huictiesme jour de may estre vray jusques a ce dict quatriesme jour de juing mil cinq centz cinquante deux, estre vray et avoir esté payée la mise y contenu par ledict recepveur de Chenonceau soubz mon seing ledict quatriesme jour de juing mil cinq cinquante deux, cy 27lt 1s

[p. 31]

Le lundy premier jour d'augst mil cinq centz cinquante deux :

Manœuvres

Marin Gaigneron, besson	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Françoys Pontlevoy	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Foygier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Decours dict nocquin	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Raimbault	3s

Le mardy deuxiesme dudict moys oudict an:

Marin Guaigueron, besson	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierr Moreau	3s

[p. 32]

Pierre Petit	3s
Françoys Pontlevoy	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Decours	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Raimbault	3s

Le mercredy troysiesme d'augst an susdict:

Marin Gaigneron, besson	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Françoys Pontlevoy	3s

Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier L'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Decours	3s

[p. 33]

Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Raimbault	3s

Le jeudy quatriesme d'augst mil cinq centz cinquante deux:

Marin Gaigneron, besson	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier L'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s

Guillot Duboys 3s

~~Le vendredy deuxiesme~~

[p. 34]

Le vendredy cinquiesme d'augst mil cinq centz cinquante deux :

Marin Gaigneron 4s
Mathurin Jamet 3s
Gilles Martin 3s
Pierre Moreau 3s
Pierre Petit 3s
Mathurin Hubert 3s
Françoys Ponlevoy 3s
Estienne Ternier, l'aisné 3s
Mathieu Thibault 3s
Gilles Forgier 3s
Sulpice Dupont 3s
Yuomiet ? Pontlevoy 3s

Le samedy sixiesme dudict moys et an :

Marin Gaigneron 4s
Guillaume Martin 3s
Mathurin Jamet 3s
Mathurin Hubert 3s
Estienne Ternier 3s
Françoys Ponlevoy 3s
Mathieu Thibault 3s
Sulpice Dupont 3s
Yuomiet ? Pontlevoy 3s
Françoys Cavadou 3s
Gilles Forgier 3s
Pierre Petit 3s
Guillot Duboys 3s

Je soubz signé certipfie la mise contenu en ceste sepmaine estre vraye et avoir esté payés par ledict recepveur de Chenonceau, soubz mon seing le sixiesme jour d'augst mil cinq centz cinquante deux cy de ladicte besoigne 16lt 3s

[signé] Benoyst Guy

[p. 35]

Le lundy huictiesme d'augt mil cinq centz cinquante deux :

Marin Gaigneron	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jouset	3s
Jehan Jousset	3s
Emard Moreau	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Françoys Bertheran	3s
Pierre Decours	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Mathurin Cossoys	3s
Colars Dozille	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Raimbault	3s
Holiot Bermelte	3s

Le mardy neufiesme jour d'augst :

Marin Gaiguron	4s
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s

Mathurin Vaslin	3s 6d

[p. 36]

Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Françoys Pontlevoy	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Françoys Bertheran	3s
Pierre Decours	3s
Sulpice Dupont	3s
Emard Moreau	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Guillot Duboys	3s
Jehan Petit, le Jeune	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Raimbault	3s
Heliot Bennette	3s

Le jeudy unziesme d'augst audict an :

Marin Gaigneron, besson	4s
Mathurin Vaslin, gazonneur	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierre Moreau	3s

[p. 37]

Pierre Petit	3s

Françoys Ponlevoy	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Decours	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Sulpice Dupont	3s
Emard Moreau	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jehan Petit	3s
Jehan Raimbault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Guillot Duboys	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Petit, le jeune	3s

Le vendredy douziesme d'augst:

Marin Gaigneron	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s
Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s

[p. 38]

Françoys Ponlevoy	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier L'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s

Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Decours	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jouset	3s
Sulpice Dupont	3s
Emard Moreau	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Jehan Petit	3s
Jehan Raimbault	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Cossoys	3s
Heliot Bonnette	3s
Pierre Thibault	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Petit, le jeune	3s

Le samedy treiziesme jour d'augst:

Marin Gaigneron	4s
Mathurin Vaslin	3s 6d
Guillaume Martin	3s
Mathurin Jamet	3s

[p. 39]

Pierre Moreau	3s
Pierre Petit	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Mathurin Hubert	3s
Estienne Ternier L'aisné	3s
Mathieu Thibault	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Decours	3s

Françoys Bertheran 3s
Mathurin Jousset 3s
Damian Jousset 3s
Jehan Jousset 3s
Sulpice Dupont 3s
Emard Moreau 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Colars Dozille 3s
Jehan Petit 3s
Jehan Raimbault 3s
Guillot Duboys 3s
Mathurin Cossoys 3s
Heliot Bonnette 3s
Jehan Petit, le jeune 3s
Didier Houssard 3s
Denys Fleury 3s
Jehan Caloue 3s
Gatian Dange 3s
Denys Heau 3s

Je certipfie la mise contenue en ceste sepmaine depuys le sixiesme d'augst mil cinq centz cinquante deux estre vray et icelle avoir esté payée par ledict recepveur de Chenonceau, soubz mon seing, le treiziesme jour d'augst mil cinq centz cinquante deux. Et de la présente mise 20lt 9s 10d

[signé] Benoyst Guy.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] La somme de la mise et despence de ce présent compte est pour ce, cy 86lt 12s 6d >

[p. 40]

Le mardy seiziesme jour d'augst :

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s

Leonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron, besson	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Jehan Raimbault	3s
René Jamet	3s
Jehan Cahier	3s
René Buisson	3s
Mathurin Jamet	3s
Gatian Dange	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Decours	3s
Pierre Delataille	3s
Jehan Buisson	3s
Françoys Bertheran	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s

[p. 41]

Colars Coulon	3s
Damian Jousset	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Jousset	3s
Didier Houssard	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Petit	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Jousset	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Ponlevoy	3s

Mathieu Thibault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Lalour	3s
Denys Fleury	3s
Pierre Decours	3s
Pierre Petit	3s
Denys Heau	3s
Colars Dozille	3s
Françoys Cavadou	3s
Mathurin Boizon	3s
Pierre Moreau	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Didier Houssard	3s
Jehan Chomme, le jeune	3s

[p. 42]

Le mardy dix septiesme d'augst :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Leonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron, besson	4s
Martin Boucanille	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Mathurin Boizon	3s
Guillaume Martin	3s
Jehan Turchon	3s
Jehan Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s

René Jamet	3s
Jehan Cahier	3s
René Buisson	3s
Gatian Dange	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Decours	3s
Pierre Delataille	3s

[p. 43]

Jehan Buisson	3s
Françoys Bertheran	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Dozille	3s
Colars Coulon	3s
Damian Jousset	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Petit	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Jousset	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Pierre Petit	3s
Pierre Decours	3s
Françoys Cavadou	3s
Heliot Bennette	3s
Pierre Moreau	3s
Thoma Moreau	3s

Jehan Petit, le jeune	3s
Jehan Turchon, charron	3s
Mathurin Jamet	3s

[p. 44]

Le jeudy dix huictiesme d'augst:

Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Leonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Mathurin Boizon	3s
Guillaume Martin	3s
René Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Cahier	3s
René Buisson	3s
Gatian Dange	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Decours	3s
Pierre Delataille	3s
Jehan Buisson	3s
Françoys Bertheran	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s

[p. 45]

Colars Coulon	3s
Damian Jousset	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Petit	3s
Heliot Bonnette	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Jousset	3s
Gilles Forgier	3s
Pierre Moreau	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Decours	3s
Françoys Decours	3s
Françoys Cavadou	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Jamiet	3s
Loys Dagault	3s
Thomas Moreau	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Pierre Petit	3s
Jehan Turchon, charron	3s

Le vendredy dix neufiesme d’augst mil cinq centz cinquante deux :

Maçons	
Pierre Boucanille	4s

[p. 46]

Jehan Boucanille	4s

Pierre Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Leonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron, besson	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Guillaume Martin	3s
René Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Cahier	3s
René Buisson	3s
Gatian Dange	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Decours	3s
Pierre Delataille	3s
Jehan Buisson	3s
Françoys Bertheran	3s
Yuomiet [?] Pontlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Coulon	3s

[p. 47]

Damian Jousset	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Petit	3s
Heliot Bennette	3s

Guillot Duboys 3s
Mathurin Jousset 3s
Gilles Forgier 3s
Mathieu Thibault 3s
Mathurin Cossoys 3s
Jehan Petit 3s
Pierre Decours 3s
Loys Dagault 3s
Françoys Cavadou 3s
Jehan Jamet 3s
Thomas Moreau 3s
Pierre Moreau 3s
Colars Dozille 3s
Françoys Ponlevoy 3s
Jehan Petit, le Jeune 3s
Pierre Petit 3s

Le samedy vingtiesme jour d'augst mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s

[p. 48]

Leonard Aucher 4s
Laurent Dechastres 4s
Jehan Dechastres 4s
Françoys Dechastres 4s
Jacques Thomas 4s
Pierre Pinault 4s
Grand Jehan Chaillou, besson 4s
Marin Gaigneron, besson 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Loys Cahier	3s
Jehan Cahier	3s
Guillaume Martin	3s
René Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
Mathurin Jamet	3s
René Buisson	3s
Françoys Bertheran	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Coulon	3s
Damian Jousset	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Petit	3s
Heliot Bennette	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Jousset	3s
Gilles Forgier	3s
Colars Dozille	3s

[p. 49]

Mathieu Thibault	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Petit	3s
Pierre Decours	3s
Loys Dagault	3s
Françoys Cavadou	3s
Jehan Laloue	3s
Jehan Jamet	3s
Denys Fleury	3s

Thomas Moreau 3s

Pierre Moreau 3s

Mathurin Boizon 3s

Françoys Ponlevoy 3s

Jehan Petit, le jeune 3s

Charroys faictz pour les gazons et terres durant la sepmaine présente :

A Guillaume Vaslin pour une journée de son harnoys a charroyer gazons au pris de huict solz tournoys pour journée, payé la somme de huict solz tournoys cy 8s

A Pierre Houssard pour deux journées de son harnoys a charroyer gazons et terre audict pris de huict solz. A esté payé la somme de 16s

[p. 50]

A Pierre Petit pour deux journées de son harnoys a charroyer gazon audict pris de dix solz tournois de pris faict par ledict sieur des Carroys. A esté payé la somme de vingt solz tournois cy 20s

A Loys Jousset pour cinq journées de son harnoys a charroyer gazons et terres pour gecter sur les terrasses audict pris de dix solz pour journées. ~~Cy~~ A esté payé la somme de 50s

A Gabriel Lardeau pour cinq journées de son cheval et charecte a charoyer gazons et terre sur les levées et terrasses au pris de cinq solz tournois pour journées payé la somme de 25s

A Jehan Pasquier pour cinq journées de boeufz et quatre du harnoys et de ses chevaulx a charroyer gazons au pris de dix solz tournois pour journée. A esté payé par ledict recepveur la somme de quatre livres dix solz cy 4lt 10s

A Vaslin pour avoir habillé la marre large, a esté payé quatre solz tournois 4s [1618]

[Les articles suivants sont situés entre la rubrique précédente et « Ce dix septiesme jour de septembre mil cinq centz deux, a esté payé à Charlot Guérin (…) », Casimir Chevalier, *Comptes*

[1618] Cet article a été transcris intégralement par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 142.

des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559), Paris, 1864, p. 142-143]

Je certipfie les sommes dessus dictes contenues < [sur l'interligne :] montant 37lt 6s 6d> cy devant depuys le troisiesme jour d'augst avoir esté payé par ledict recepveur dudict Chenonceau jusques au vingtiesme dudit moys d'augst mil cinq centz cinquante deux 37lt 6s 6d

[signé] Benoyst Guy

[p. 51]

Le lundy vingt deuxiesme jour d'augst mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Léonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Jehan Cahier	3s
Loys Cahier	3s
Guillaume Martin	3s
René Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
René Buisson	3s
Françoys Bertheran	3s

Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Sulpice Dupont	3s
Colars Coulon	3s
Damian Jousset	3s
Colars Dozille	3s
Emard Moreau	3s

[p. 52]

Jehan Jousset	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Petit	3s
Heliot Bonnette	3s
Guillot Duboys	3s
Mathurin Jousset	3s
Gilles Forgier	3s
Mathieu Thibault	3s
Mathiurin Cossoys	3s
Pierre Decours	3s
Loys Dagault	3s
Françoys Cavadou	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Pierre Moreau	3s
Mathurin Boizon	3s
Didier Goussard	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Jehan Petit le Jeune	3s
Pierre Petit	3s

Le mardy vingt troysiesme jour d'augst an susdict :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s

Martin Boucanille	4s

[p. 53]

Léonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou, bessons	4s
Marin Gaigneron, bessons	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Mathieu Thibault	3s
Jehan Jamet	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Denys David	3s
René Buisson	3s
Jehan Raimbault	3s
Françoys Cavadou	3s
Guillaume Martin	3s
Loys Dagault	3s
René Jamet	3s
Heliot Bonnette	3s
Pierre Petit	3s
Guillot Duboys	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Gilles Forgier	3s
Damian Jousset	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Decours	3s

Mathurin Hubert 3s

[p. 54]

Pierre Delataille 3s
Jehan Laloue 3s
Denys Fleury 3s
Mathurin Jamet 3s
Françoys Bertheran 3s
Mathurin Jousset 3s
Colars Dozille 3s
Gatian Dange 3s
Jehan Cahier 3s
Mathurin Decours 3s
Emard Moreau 3s
Colars Coulon 3s
Jehan Petit, le Jeune 3s
Mathurin Boizon 3s
Françoys Ponlevoy 3s
Jehan Raimbault 3s

Le jeudy vingt cinquiesme d'augst :

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Léonard Aucher 4s
Laurent Dechastres 4s
Jehan Dechastres 4s
Françoys Dechastres 4s

[p. 55]

Jacques Thomas 4s

Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s
Manoeuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Mathieu Thibault	3s
Jehan Jamet	3s
Estienne Ternier, L'aisné	3s
Denys Dode	3s
René Buisson	3s
Jehan Raimbault	3s
Françoys Cavadou	3s
Guillaume Martin	3s
Loys Dagault	3s
René Jamet	3s
Heliot Bonnette	3s
Pierre Petit	3s
Guillot Duboys	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Gilles Forgier	3s
Colars Dozille	3s
Damian Jousset	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Petit, l'aisné	3s

[p. 56]

Pierre Decours	3s
Mathurin Hubert	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Mathurin Jamet	3s

Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Jehan Cahier	3s
Mathurin Decours	3s
Emard Moreau	3s
Colars Coulon	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Mathurin Boizon	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Gervaise Gatian	3s
Mathurin Debenoist	3s
Gatian Dange	3s
Didier Houssard	3s
Genys Heau	3s

Le vendredy vingt sixiesme jour d'augst an susdict :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s

[p. 57]

Léonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Jacques ~~Pinault~~ Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s

Manoeuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d

Mathieu Thibault	3s
Jehan Jamet	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Denys Dode	3s
René Buisson	3s
Jehan Raimbault	3s
Françoys Cavadou	3s
Guillaume Martin	3s
Loys Dagault	3s
René Jamet	3s
Heliot Bonnette	3s
Pierre Petit	3s
Guillot Duboys	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Gilles Forgier	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Petit	3s
Pierre Decours	3s
Mathurin Hubert	3s

[p. 58]

Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan ~~Jamet~~ Petit, le jeune	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Jehan Cahier	3s
Mathurin Decours	3s
Mathurin Jamet	3s
Emard Moreau	3s

Colars Coulon	3s
Mathurin Boizon	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Gervaise Gatian	3s
Mathurin Debenoist	3s
Colars Dozille	3s
Didier Houssard	3s
Pierre Delataille	3s

Le samedy vingt septiesme jour d'augst an susdict:

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Léonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s

[p. 59]

Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s

Manoeuvres

Mathurin Vaslin	~~3s~~
Pierre Delataille	3s 6d
Mathieu Thibault	3s
Jehan Jamet	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Denys Dode	3s
René Buisson	3s
Jehan Raimbault	3s

Denys Heau	3s
Françoys Cavadou	3s
Guillaume Martin	3s
Loys Dagault	3s
René Jamet	3s
Heliot Bonnette	3s
Pierre Petit	3s
Guillot Duboys	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Gilles Forgier	3s
Damian Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Jousset	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Petit ~~le jeune~~	3s
Pierre Decours	3s
Mathurin Hubert	3s

[p. 60]

Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Françoys Bercheran	3s
Mathurin Decours	3s
Mathurin Jamet	3s
Emard Moreau	3s
Pierre Moreau	3s
Colars Coulon	3s
Mathurin Boizon	3s
Françoys Ponlevoy	3s
Gervaise Gatian	3s
Mathurin Debenoist	3s
Colars Dozille	3s

Jehan Buisson 3s
Gatian Dange 3s

A Jehan Pasquier pour quatre journées et demy de son harnoys, de chevaulx employés ceste sepmaine a charroyer gazons et et *(sic)* moizon de la riviere jusques ou besoignent les maczons audict pris de dix solz chacun. A esté payé la somme de quarente cinq solz tournoys cy 45s

A Loys Jousset pour cinq journées de son harnoys a charroyer gazon ceste sepmaine audict pris. A esté payé la somme de 50s

Je soubz signé certipfie les sommes de ceste sepmaine cy contenu cy d'avant depuys le vingt deuxiesme d'augst dernier jusques au vingt septiesme dudict moys, ledict jour comprins, avoir esté payé par ledict recepveur faictz soubz mon seing ledict vingt septiesme jour d'augst mil cinq centz cinquante deux et la mise de ceste sepmaine cy 46lt 17s 6d
[signé] Benoyst Guy.
< [en retrait à gauche du corps de texte :] La somme de la mise et despence de ce présent compte est 99lt 3s>

[p. 61]

Le lundy vingt neufiesme jour d'augst mil cinq centz cinqunate deux :

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Pierre Pinault 4s
Jehan de Chastres 4s
Laurent de Chastres 4s
Françoys de Chastres 4s
Léonard Aucher 4s
Martin Boucanille 4s
Jacques Thomas 4s
Grand Jehan Chaillou 4s
Marin Gaigneron, besson 4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Françoys Cavadou	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
René Buisson	3s
Denys Dode	3s
Loys Dagault	3s
Gervaise Gatian	3s
Loys Baillet	3s
Macé Delalende	3s
Heliot Bonnette	3s
Colars Dozille	3s

[p. 62]

Guillaume Martin	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	~~3s~~
Jehan Petit	3s
Mathieu Thibault	3s
Françoys Bertheran	3s
Colars Coulon	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Pierre Jousset	~~3s~~
Damian Jousset	3s
Mathurin Decours	3s
Jehan Buisson	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jehan Laloue	3s

Denys Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	~~3s~~
René Jamet	3s
Jehan Cahier	3s
Mathurin Debenoyst	3s
Mathurin Hubert	3s

[p. 63]

Le mardy pénultième jour d'augst an susdict :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Pierre Pinault	4s
Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron	4s

Manœuvres

Mathurin Vaslin	3s 6d
Françoys Cavadou	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	~~3s~~
Jehan Raimbault	3s
René Buisson	3s
Denys Dode	3s
Loys Dagault	3s
Gervaise Gatian	3s
Guillaume Martin	3s
Pierre Moreau	3s

Emard Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathieu Thibault	3s
Guillot Duboys	3s
Françoys Bertheran	3s

[p. 64]

Colars Coulon	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Pierre Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Mathurin Decours	3s
Jehan Buisson	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jehan Laloue	3s
Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
René Jamet	3s
Jehan Cahier	3s

Le mercredy dernier jour d’augst an susdict :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Léonard Aucher	4s
Pierre Pinault	4s

Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
[p. 65]	
Jean Dechastres[1619]	
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Françoys Cavadou	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
René Buisson	3s
Denys Dode	3s
Loys Dagault	3s
Gervaise Gatian	3s
Loys Baillet	3s
Heliot Bonnette	3s
Colars Dozille	3s
Anthoyne Foucault	3s
Guillaume Martin	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathieu Thibault	3s
Guillot Duboys	3s
Françoys Bertheran	3s

[1619] Le salaire payé à Jean Dechastres n'est pas précisé ici.

Colars Coulon	3s
Denys Heau	3s

[p. 66]

Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Pierre Jouset	3s
Damian Jousset	3s
Mathurin Decours	3s
Jehan Buisson	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Martin Delannay	3s
Georges Delagrange	3s
Jehan Lucas	3s
Mathurin Debenoist	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jehan Lacour	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Pierre Delataille	3s
René Jamet	3s
Jehan Cahier	3s

Le jeudy premier jour de septembre mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Léonard Aucher	4s

[p. 67]

Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Pierre Pinault	4s
Jacques Thomas	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Françoys Cavadou	3s
Estienne Ternier, l'aisné	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
René Buisson	3s
Denys Daude	3s
Loys Dagault	3s
Gervaise Gatian	3s
Loys Baillet	3s
Macé Delalende	3s
Heliot Bonnette	3s
Colars Dozille	3s
Anthoyne Foucault	3s
Guillaume Martin	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathieu Thibault	3s
Guillot Duboys	3s

[p. 68]

Pierre Petit	3s
Françoys Bergeron	3s

Colars Coulon	3s
Denys Geau	3s
Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Pierre Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Mathurin Decours	3s
Jehan Buisson	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Dagault	3s
Guillaume Jousset	3s
Martin Delanney	3s
Georges Delagrange	3s
Jehan Lucas	3s
Mathurin Debenoist	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
René Jamet	3s
Jehan Cahier	3s

[p. 69]

Le vendredy deuxiesme jour de septembre audict an :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Jehan Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Léonard Aucher	4s
Laurent Dechastres	4s
Jehan Dechastres	4s

Françoys Dechastres	4s
Pierre Pinault	4s
Jacques Thomas	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d
Françoys Cavadou	3s
Estienne Ternier	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
René Buisson	3s
Denys Dode	3s
Loys Dagault	3s
Gervaise Gatian	3s
Loys Baillet	3s
Macé Delalende	3s
Françoys Dugue	3s

[p. 70]

Heliot Bonnette	3s
Colars Dozille	3s
Anthoyne Foucault	3s
Guillaume Martin	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathieu Thibault	3s
Guillot Duboys	3s
Pierre Petit	3s
Françoys Bercheran	3s
Colars Coulon	3s

Denys Heau 3s
Mathurin Jousset 3s
Jehan Jousset 3s
Pierre Jousset 3s
Damian Jousset 3s
Mathurin Decours 3s
Jehan Buisson 3s
Gilles Forgier 3s
Mathurin Cossoys 3s
Jehan Dagault 3s
Guillaume Jousset 3s
Martin Delanney 3s
Georges Delagrange 3s
Jehan Lucars 3s
Mathurin Debenoist 3s

[p. 71]
Sulpice Dupont 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Mathurin Pinon 3s
Jehan Laloue 3s
Denys Fleury 3s
Jehan Petit, le jeune 3s
René Jamet 3s
Jehan Cahier 3s

Le samedy troysiesme jour dudict moys :

Maczons

Pierre Boucanille 4s
Jehan Boucanille 4s
Guillaume Boucanille 4s
Martin Boucanille 4s
Léonard Aucher 4s
Laurent de Chastres 4s
Jehan de Chastres 4s

Françoys Dechastres	4s
Jacques Thomas	4s
Pierre Pinault	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Marin Gaigneron	4s
Françoys Dugue	4s
Manœuvres	
Mathurin Vaslin	3s 6d

[p. 72]

Françoys Cavadou	3s
Jacques Lucas	3s
Estienne Ternier	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Jehan Raimbault	3s
René Buisson	3s
Denys Dode	3s
Loys Dagault	3s
Gervaise Gatian	3s
Loys Baillet	3s
Macé Delalende	3s
Heliot Bonnette	3s
Colars Dozille	3s
Anthoyne Foucault	3s
Guillaume Martin	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Jehan Petit	3s
Mathurin Hubert	3s
Mathieu Thibault	3s
Guillot Duboys	3s
Pierre Petit	3s
Françoys Bertheran	3s

Colars Coulon	3s
Denys Heau	3s

[p. 73]

Mathurin Jousset	3s
Jehan Jousset	3s
Pierre Jousset	3s
Damian Jousset	3s
Mathurin Decours	3s
Jehan Buisson	3s
Gilles Forgier	3s
Mathurin Cossoys	3s
Jehan Dagault	3s
Guillaume Jousset	3s
Martin Delauney	3s
Georges Delagrange	3s
Jehan Lucars	3s
Mathurin Debenoist	3s
Georges Bessé	3s
Mathurin Boizon	3s
Jehan Paillault	3s
Thibault Paillault	3s
Quantin Paillault	3s
Estienne Guillory	3s
Pierre Trépin	3s
Loys Pinauldier	3s
Mathurin Pinon	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s

[p. 74]

Jehan Chevalier	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s

René Jamet 3s

Jehan Cahier 3s

Charroys faictz ceste sepmaine :

A Loys Jousset pour cinq journées de son harnoys a charroyer gazons au pris de dix solz tournoys pour jours de faictz par ledict sieur des Carroys. A esté payé la somme de cinquante solz tournoys, cy 50s

A Pierre Houssard pour troys journées de son harnoys a charroyer gazons et terres pour les terrasses et levées dudict jardin audict pris. A esté payé la somme de trente solz tournoys, cy 30s

A Charlot Delagrange pour une journée de son harnoys a charroyer gazons et terres, a esté payé audict pris la somme de dix solz tournoys, cy 10s

[p. 75]

A Gabriel Jardeau pour cinq journées de sa charrecte et son cheval a charroyer gazons et moizon de la riviere aux foussez dudict jardin au pris de cinq solz tournoys pour journée. A esté payé la somme de vingt cinq solz tournoys, cy 25s

A Jehan Pasquier pour six journées de son harnoys a chevaulx et ugne journée de ses beufz a charroyer ceste dicte sepmaine gazons et terre au pris de dix solz tournoys pour journée. Aest payé la somme de soixante dix solz tournoys, cy 70s

Je soubz signé ayant la charge de faire le jardin de Madame faict faire audict Chenonceau ce par mondict seigneur le grand aulmosnier, mon maistre. Certipfie les sommes de deniers contenus et couschées par ledict recepveur de Chenonceau depuys ~~le troysiesme jour de septembre dernier jusques~~ le vingt septiesme jour d'augst jusques au troysiesme de septembre mil cinq centz cinquante ~~avoir~~ deux avoir esté payées par ledict Bereau, recepveur susdict soubz mon seing. Ledict troysiesme de septembre mil cinq centz cinquante deux, le montant cy porté 65lt 3s ts

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] La somme de la mise et despence de ce présent compte est 73lt 13s[1620]>

[p. 76]

Le lundy cinquiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s
Martin Boucanille	4s
Pierre Pinault	4s
Jacques Thomas	4s
Jehan Dechastres	4s
Laurent Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Léonard Aucher	4s
Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron, besson	4s

Manœuvres

Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Jehan Jousset	3s
Mathurin Jousset	3s
Guillot Duboys	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Hubert	3s
Damian Jousset	3s
Françoys Bertheran	3s
Didier Houssard	3s
Pierre Moreau	3s

[p. 77]

Pierre Jousset	3s

[1620] Une correction du total des mises et dépence intervenue pour la période du 27 août au 3 septembre 1552 a été effectuée ici.

Emard Moreau	3s
Gilles Forgier	3s
Martin Delaulney	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s
Colars Dozille	3s
Jehan Raimbault	3s
Bertheran Moret	3s
Colars Moret	3s
Guillaume Grange	3s
Jehan Goulart	3s
Jehan Leuron	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Guillaume Martin	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit, le jeune	3s
Estienne Ternier	3s
Heliot Bonnette	3s

Le mardy sixiesme jour dudict moys an susidct :

Maczons

Pierre Boucanille	4s
Guillaume Boucanille	4s

[p. 78]

Martin Boucanille	4s
Pierre Pinault	4s
Jehan Dechastres	4s
Laurent Dechastres	4s
Françoys Dechastres	4s
Léonard Aucher	4s
Jacques Thomas	4s

Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron, besson	4s
Manœuvres	
Mathieu Thibault	3s
Jehan Petit	3s
Jehan Jousset	3s
Françoys Bertheran	3s
Mathurin Jousset	3s
Guillot Duboys	3s
Denys Heau	3s
Mathurin Hubert	3s
Damian Jousset	3s
Didier Goussard	3s
Pierre Moreau	3s
Emard Moreau	3s
Gilles Forgier	3s
Martin Delauney	3s
Sulpice Dupont	3s
Yuomiet [?] Ponlevoy	3s

[p. 79]

Colar Dozille	3s
Jehan Raimbault	3s
Berteran Moret	3s
Colars Moret	3s
Guillaume Grange	3s
Jehan Goulart	3s
Jehan Leuron	3s
Mathurin Jamet	3s
Jehan Jamet	3s
Guillaume Martin	3s
Jehan Laloue	3s
Denys Fleury	3s
Jehan Petit le jeune	~~3s~~

Estienne Ternier 3s

Heliot Bonnette 3s

Le mercredy septiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux :

Maczons

Pierre Boucanille 4s

Guillaume Boucanille 4s

Martin Boucanille 4s

Léonard Aucher 4s

Pierre Pinault 4s

Laurent Dechastres 4s

Jehan Dechastres 4s

Françoys Dechastres 4s

Jacques Thomas 4s

[p. 80]

Grand Jehan Chaillou 4s

Marin Gaigneron 4s

Manoeuvres

Mathieu Thibault 3s

Jehan Petit 3s

Jehan Jousset 3s

Mathurin Jousset 3s

Guillot Duboys 3s

Denys Heau 3s

Mathurin ~~Jousset~~ Jamet 3s

Mathurin Hubert 3s

Damian Jousset 3s

Françoys Bertheran 3s

Didier Goussard 3s

Pierre Moreau 3s

Pierre Jousset 3s

Emard Moreau 3s

Gilles Forgier 3s

Martin Delanney 3s
Sulpice Dupont 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Jehan Raimbault 3s
Bertheran Moret 3s
Colars Moret 3s
Guillaume Grange 3s
Jehan Goulart 3s
Jehan Leuron 3s
Jehan Turchon, charon 3s

[p. 81]
Jehan Jamet 3s
Guillaume Martin 3s
Jehan Laloue 3s
Jehan Petit, le jeune 3s
Estienne Ternier, l'aisné 3s
Heliot Bonnette 3s
Denys Fleury 3s

Charroys faictz au jardin durant ceste sepmaine :

A Loys Jousset pour deux journées de son harnoys et de luy a charroyer des terres dedans ledict jardin de pris faict par mondict sieur des Carroys a dix solz pour journée. A esté payé la somme de vingt solz tournoys cy 20s

A Guillaume Vaslin pour ugne journée de son harnoys a charroyer des terres audict jardin. A esté payé par ledict recepveur audict pris dix solz tournoys cy 10s

A Gabriel Jardeau pour cinq journées de son harnoys < [sur l'interligne :] et chevales> a charroyer des moizons de la ~~riviere~~ < [sur l'interligne :] prés> jusques au ~~foussé de~~ < [sur l'interligne :] jardin> besoignoient les maczons au pris de cinq solz tournoys. A esté payé vingt cinq solz tounoys cy 25s

[p. 82]

Anthoyne Bessé depuys le cinquiesme jour d'augst mil cinq centz cinquante deux jusques au septiesme jour de septembre oudict an, a livré en sa perriere estant aux Granges oultre la riviere de Cher le nombre de huict cenz six tomberées de moyson mesurées par Denys Fleury comme a ce faire et par luy nombrées pour lesquelles a esté payé par ledict recepveur audict Bessé au pris de six deniers tournoys la tomberées de pris faict par mondict sieur des Carroys, maistre d'Hostel de mon seigneur le grand aulmosnier, conducteur de l'œuvre dudict jardin, la somme de vingt livres troys solz tournoys cy 20lt 3s

A Pierre Mariet, perrier, pour neuf vingt douze tomberées de moizon livrées a sa perriere oultre la riviere prés la susdicte perriere, mesurées et nombrées par ledict Fleury a ce comme pour lesquelles, a esté payé audict Mariet audict pris de six deniers la tomberée, la somme de quatre livres seize solz tournoys cy 4lt 16s

[p. 83]

Françoys Ponlevoy et Françoys Jousset ont livré durant ledict temps de la perriere de Madame estant audict lieu des Granges le nombre de ~~neuf~~ huict vingtz dix neuf tomberées de moizons et de la perriere de Jacob Delagrange quatre livres tournoys tomberées qui sont en nombre : deux centz vingt deux tomberées. Pour ~~ch~~ lesquelles leur a esté payé audict pris de six deniers la tomberée, la somme de cent unze solz tournoys lesdictes 222 tomberées mesurées et nombrées par ledict Fleury cy 111s

Quantin Boissé a livre a sa perrerie audict lieu des Granges durant ledict temps le nombre de cinquante huict tomberées de moizon mesures et nombrées par ledict Fleury audict pris de six deniers luy a esté payé par ledict recepveur, la somme de vingt neuf solz tournoys cy 29s

Thibault Cossoys a livrer durant ledict temps le nombre de trente deux tomberées

[p. 84]

a la perriere l'estant prés ledict lieu des Granges ~~pour les~~ mesurées et nombrées par ledict Fleury pour lesquelles a esté payé audict Cossoys par ledict recepveur la somme de seize solz tournoys, cy 16s

Macé Delagrange durant ledict temps et lieux a la perrerie l'estant prés les susdicts vingt quatre tomberées de moizon mesurées par ledict Fleury, pour lesquelles a esté payé audict Delagrange audict pris de six deniers la somme de douze solz tournoys, cy 12s

Nombre des moysons cy d'avant dessu dictz depuys ledict cinquiesme augst XIII^{c} ~~IIII^{XX}II tomberées de~~ XXIIII tomberées.

A Françoys Delafond pour sa voicture par terre depuys les perrieres des Granges jusques au port Olivier de cinq centz douze tomberées de moizon au pris de douze deniers pour tomberée. A esté payé par ledict recepveur la somme de vingt cinq livres douze solz tournoys cy 25lt 12s

[p. 85]

A Charles Delagrange pour la voicture par terre de quatre centz trente cinq tomberées de moizon par luy charroyer depuys les perrières jusques au port Olivier au pris de douze deniers pour tomberée. A esté payé ~~la som~~ par ledict recepveur audict Delagrange la somme de vingt une livres quinze solz tournoys, cy 21lt 15s

A Jehan Pasquier pour la voicture par terre faict par son harnoys de neuf vingt deux tomberées de moison depuys les perrières jusques audict port Olivier audict pris de douze deniers tomberées. A esté payé par ledict recepveur audict Pasquier la somme de neuf livres deux solz tournoys, cy 9lt 2s

A Jehan Doreau pour < [sur l'interligne :] la voicture> de cent huict tomberées de moizon et terres ~~faictz~~ depuys perrieres par son harnoys à beufz jusques audict port Olivier audict pris de douze deniers tournoys pour chacune tomberée. A esté payé par ledict recepveur, la somme de cent huict solz, cy 108s

[p. 86]

A Thibault Cossoys pour < [sur l'interligne :] avoir> la voicture par terre ~~de~~ quatre vingt dix ~~ch~~ tomberées de moyson depuys lesdictes perrieres jusques audict port Olivier audict pris de douze deniers pour tomberée. A esté par ce dict recepveur la somme de quatre livres dix solz tournoys, cy 4lt 10s

A Mathurin Moreau pour avoir voicturé et charoyé depuys lesdictes perrieres jusques audict port Olivier ~~audict p~~ le nombre de trente cinq tomberées de moyson audict pris de douze deniers tomberée. A esté payé par ledict recepveur audict Moreau la somme de trente cinq solz tournoys, cy 35s

A Macé Delagrange pour avoir charoyé vingt huict tomberées de moison desdictes perrieres jusques audict port Olivier audict pris de douze deniers tomberée. A esté payé par ledict recepveur audict Delagrange la somme de vingt huict solz tournoys cy 28s

[p. 87]

A Charles Delagrange, fermier au port Olivier pour la voicture par eaue et luy faicte de cinq centz trente six tomberées de moyson depuys ledict port Olivier jusques au chantier et bord de la riviere, plus proche dudict jardin au pris de quatre deniers tournoys pour tomberées. A esté payé la somme de huict livres dix neufz solz huict deniers tournoys, cy 8lt 19s 8d

A Jehan Hurtault pour sa voicture par eaue par luy faictz et sept centz quatre vingtz dix huict tomberées de moyson depuys ledict port Olivier jusques sur le bord de la riviere le plus prés du jardin, audict pris de quatre deniers tomberée, de pris faict par ledict sieur des Carroys, recepveur. A esté payé la somme de treize livres six solz tournoys, cy 13lt 6s

Le vendredy neufiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux :

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s
Marin Gaigneron 4s
Françoys Dugue 4s
Françoys Dugue, le jeune 4s

[p. 88]

Manœuvres

Jehan Raimbault 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Didier Houssart 3s
Martin Delanney 3s
Guillaume Martin 3s

Gilles Forgier 3s
Sulpice Dupond 3s
Helyot Bonnette 3s
Emard Moreau 3s
Pierre Moreau 3s
Guillot Duboys 3s
Denys Heau 3s
Mathurin Jousset 3s
Jehan Jousset 3s
Jehan Petit 3s
Denys Dode 3s
Macé Delalende 3s

Le samedy dixiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux:

Bessons

Grand Jehan Chaillou 4s
Martin Gaigneron 4s
Françoys Dugue, l'aisné 4s
Françoys Dugue, le jeune 4s

[p. 89]

~~Françoys Dugue~~ ~~4s~~
~~Françoys Dugue, le jeune~~ ~~4s~~

Manœuvres

Jehan Raimbault 3s
Yuomiet [?] Ponlevoy 3s
Didier Houssard 3s
Martin Delanney 3s
Guillaume Martin 3s
Gilles Forgier 3s
Sulpice Dupont 3s
Heliot Bonnette 3s
Emard Moreau 3s
Pierre Moreau 3s

Guillot Duboys 3s
Denys Heau 3s
Mathurin Jousset 3s
Jehan Jousset 3s
Jehan Petit 3s
Denys Daude 3s
Macé Delalende 3s

Je certipfie la mise contenue cy d'avant depuys le troysiesme jour de septembre jusques au dixiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux estre vraye et avoir esté payée par ledict Bereau, soubz mon seing cy mis ledict dixiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux cy 155lt 8s 8d

[signé en retrait à gauche du corps de texte :] Benoyst Guy

Le lundy douziesme jour dudict moys :

Grand Jehan Chaillou 4s
Françoys Dugue 4s
Françoys Dugue, le jeune 4s

[p. 90]

Sulpice Dupont 3s
Martin Delaunay 3s
Jehan Raimbault 3s

Le mercredy quatorziesme jour de septembre an susdict:

Grand Jehan Chaillou, besson 4s
Françoys Dugue 4s
Françoys Dugue, le jeune 4s
Jehan Raimbault 3s
Gilles Forgier 3s
Sulpice Dupont 3s
Françoys Cavadou 3s

Le jeudy quinziesme jour de septembre oudict an :

Grand Jehan Chaillou, 4s

Françoys Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Jehan Raimbault	3s
Gilles Forgier	3s
Sulpice Dupont	3s
Françoys Cavadou	3s

[p. 91]

Le vendredy seiziesme jour de septembre an susdict :

Grand Jehan Chaillou, besson	4s
Marin Gaigneron	4s
Françoys Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Jehan Raimbault	3s
Gilles Forgier	3s
Françoys Cavadou	3s
Pierre Chicoisneau	3s
George Besse	3s
Sulpice Dupont	3s

Le samedy dix septiesme jour dudict moys :

Marin Gaigneron	4s
Grand Jehan Chaillou	4s
Françoys Dugue	4s
Françoys Dugue, le jeune	4s
Françoys Cavadou	4s
Sulpice Dupont	3s
Jehan Raimbault	3s
Pierre Chicoisneau	3s
George Bessé	3s

Cedict dix septiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux, a esté payé a Charlot Guérin, jardinier, pour soixante quatorze journées ouvrables qu'il a vacquées audict jardin

depuys <[sur l'interligne :] ~~jourd'huy le XXVI^e^ may veille de la~~ > feste de Penthecoste q~~ui~~ a esté le cinquiesme de juing mil cinq centz cinquante deux

[p. 92]

décembre <[sur l'interligne :] mil cinq centz cinquante deux jusques à ce jourd'huy dix septiesme de septembre> a raison de quatre solz tournoys par journée ouvrable de pris faict avecques ledict jardinier par ledict sieur des Carroys et ledict recepveur, la somme de quatorze livres seize solz tournoys cy 14lt 16s

~~12lt 16s~~[1621]

A Guillaume Vaslin, marchal, pour vingtz grands cloz employez aux ays qui tiennent la terre de la chaussée des échenaulx au pris de deux deniers ; a esté payé la somme de 3s 4d [1622]

[les articles suivants sont intercalés entre la rubrique précédente et « Pour l'achapt d'une marre à large pouce (…) », Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 143]

Le samedy de la dicte sepmaine a esté charroyé par le harnoys de Jehan Pasquier du moizon de la riviere jusques au foussé, auquel l'a esté payé pour la journée 10s

Le lundy dix neufiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux et les mardy, jeudy, vendredy et samedy de ladicte sepmaine y a eu chacun desdicts jours quatre maczons a perrer le foussé dudict jardin qui est commancé a perrer. Ausquelz et chacun d'eulx a esté payé quatre solz tournoys par jour qui est la somme de quatre livres tournoys 4lt ts

[p. 93]

Les dicts jour de lundy, mardy, jeudy, vendredy et samedy a esté payé a deux bessons pour chacune journée d'eulx au pris de quatre solz tournoys pour journée, ~~la s~~ a esté payé la somme de 40s

[1621] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.142-143.
[1622] *Id.* note précédente, p. 143.

Pour six vingtz dix journées de manœuvres a vuyder les foussez, a porter la pierre dedans ledict foussé pour icelle perrer au pris de troys solz tournoys pour journée, a esté payé par ledict recepveur la somme de dix neuf livres dix solz tournoys, cy 19lt 10s

A Gabriel Lardeau pour troys journées de son harnoys et de son cheval employées a mener et charroyer le moizon de la riviere sur les bourd dudict foussé au pris de cinq solz tournoys pour journée. A esté payé la somme de 15s

A Loys Jousset pour les journées de son harnoys de mardy, jeudy et vendredy employées a charroyer le moizon de la riviere jusques audict foussé au pris de dix solz tounoys jour. A esté payé la somme de 30s

[p. 94]

Pour six vingtz dix tomberées de moizon fournies par Anthoine Bessé ceste sepmaine a la perrière des Granges ~~a esté payé~~ mesnées par Denys Fleury, sergent, et par luy comptées ; a esté payé au pris de six deniers chacune tomberée la somme de 65s

A Charlot Guérin, jardinier, pour cinq ~~quatre~~ journées de ceste sepmaine au pris de quatre solz pour journée, payé par ledict recepveur la somme de 20s

Pour le charroys desdictes six vingtz dix tomberées de moyson depuys ladicte perrerie jusques au port Olivier au pris de douze deniers chacune tomberée. A esté payé par ledict recepveur a Françoys Delafours, Jehan Doreau et Charlot Delagrange la somme de six livres dix solz tournoys cy 6lt 10s

Pour la voicture par eaue desdictes ~~VI^{XX}X~~ six vingtz dix tomberées de moyson depuys ledict port Olivier jusques au ~~dict port~~ bourd de la riviere prés le jardin au pris de quatre deniers pour tomberée

[p. 95]

a esté payé à Jehan Raimbault la somme de 43s 4d[1623]

[1623] Les articles suivants ont été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 143.

Pour l'achapt de marre large ~~sise~~ pour ce que l'aultre marre contenue cy davant a esté dérobée audict jardin avec les cordeaulx, a esté payé par ledict recepveur la somme de treize solz tournois, cy 13s

Pour l'achapt d'une civiere[1624] rouleresse pour servir audict jardin, a esté payé par ledict recepveur 11s 4d

Pour ugne serfouette pour servir audict jardin, a esté payé 4s

Pour cinq tomberées de fumier qu'il a ~~convient~~ convenu mectre aux piedz des artichaulx, endues prés ledict jardin au pris de 30s

Plus pour ung cent de fagotz de chaulme employez a couvrir lesdicts artichaulx et ~~aultres~~ violettes du dict jardin rendues sur le lieu

[p. 96]
a esté par ledict recepveur la somme de dix huict solz tournois, pour ce cy 18s

Pour une pasle besse[1625] pour ledict jardin a esté payé par ledict recepveur la somme de douze solz six deniers tournois, cy 12s 6d

Pour une hotte[1626] nécessaire au dict jardin payé 5s

Pour deux pesles de boys pour ledict jardin, payé au fur de vingt deniers pièce 3s 4d

Pour ugne cerpe pour curer les dictes antes 3s 4d

[1624] Le terme de « civière » (subst.fém.) désigne un brancard à quatre bras destiné au transport de charges moyennes (fumier, terre, etc.). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1625] Nous n'avons pas réussi à déterminer de quoi il s'agissait.
[1626] Le terme « hotte » (subst. fém.) désigne un panier long porté sur le dos à l'aide de bretelles. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

Pour ung goy[1627] pour ~~enver~~ esguiser les paulx des antes, payé 5s

Pour vingt cinq toyses de petit cordeau pour ce que celluy qui avoit esté achapté, avoit esté desrobbé, au fur de quatre deniers la toyse, la somme de huict solz quatre deniers tournois, cy 8s 4d

A Heliot Bonnette qui a faulché les grandes herbes venues audict jardin, et icelles mectre hors ledict jardin. A esté payé la somme de vingt cinq solz tournois , cy 25s[1628]

[1627] Le mot « goy », aussi orthographié « goi » (subst. masc.) se réfère à une serpe à manche de longueur variable servant à élaguer le bois ou la vigne. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1628] Cette page a été entièrement transcrite par l'abbé Chevalier dansCasimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 144.

[Les « journées » et articles de comptabilité que nous reproduisons sont intercalés dans le « compte du parterre » (*Archives du Château de Chenonceau,* tome 21) entre les articles publiés par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.146]

[p. 1]

oeuvrables durant lesquelz ont estée employées soixante neuf journées de maczon a faire muraille seiche[1629] et a tailler quartiers de pierre dure pour faire les piliers qui sont en icelle muraille de sept toyses en sept toyses, pour lesquelles a esté payé par ce dict recepveur audict pris, scavoir est douze < [sur l'interligne :] journées > à cinq solz chacune, et les aultres audict pris de quatre solz tournois, cy la somme de 13lt 16s[1630]

Aussi durant lesdictes six journées ont esté employées neuf vingt cinq journées de manœuvres qui ont servy les maczons, faict le foussé pour asseoir le fondement du mur assis en roch, < [sur l'interligne :] et faict des clayes au Raffou >, au dict pris de troys sols chacune journée, a esté payé par ce dict recepveur la somme de 27lt 15s

Durant ladicte sepmaine ont esté employées huict journées de charron pour racoustrer les gamions et les civieres a brachs, pour lesquelles journées leur a esté payé au dict pris de quatre solz pour chacune journée la somme de 32s[1631]

[1629] La technique du maçonnage des fossés à pierre sèche est utilisée pour « retenir la terre de crouler dans le fossé, une muraille y sera faicte dès le fons contre & joignant le terrain, en la partie supérieure d'où vient l'eau, qu'on bastira à pierre sèche sans aucun mortier, pour n'empescher le libre passage de l'eau & ce de la hauteur que désirés vostre eau ramonter & un peu d'avantage […]. Ceste muraille n'attaindra pas, toutesfois, le bord d'enhaut du fossé, car d'icelui faut qu'il reste plus de deux bons pieds, pour donner place à la terre qu'on y mettra afin de recouvrir, & ne destourner l'Agriculture, revenant aussi à proffit à la Fontaine ce qu'on preverra dés le commencement en prenant les mesures. Ensuitte, une autre muraille de pareille étoffe, façon & hauteur, sera dressée dans le fossé un pied prés de la précédente, en ligne parallelle, à ce qu'elles ne s'entre-touchent, chacune est d'espesseur un pied & demi. Ces deux murailles causent deux vuides, l'un par entre-elles, & l'autre entre la seconde muraille et le terrain d'embas (sic) ce vuide ci, sera rempli d'argile, bonne et bien choisie sans aucune pierre. On mettra l'argile dans le fossé, petit à petit, en la pétrissant & affermissant si bien & fidellement qu'aucune ouverture n'y reste parmi, afin de fermer du tout le passage de l'eau, […] l'eau rempli le vuide entre les deux murailles, ramontera en haut, & s'enflant pour s'eschaper de quelque part, s'escoulera par le plus bas endroit qu'elle treuvera, qui sera l'issue que lui aurés donnée » (Olivier de Serres, *Le Théâtre de l'agriculture et mesnage des Champs,* Paris, 1605 p. 757-758)

[1630] Cet article, dont le début est inscrit à la page précédente, a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 145-146.

[1631] Ces articles ont été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146.

[Les articles suivant sont intercalés entre la rubrique précédente et l'article « Pour l'achapt de huict civières à brachs (…) », Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, J. Techener, 1864, p. 146]

A esté payé à Jehan Pirault pour quatre journées a luy et son cheval a mener du moizons et pierres de la riviere à l'astellier des maczons et ce avec lesdicts gamions au pris de dix solz tournoys de pris faictz par ledicts sieur des Carroys

[p. 2]

et ledict recepveur, la somme de quarante solz tournoys cy 40s

[signé] Benoyst Guy

La troysiesme sepmaine de ladicte besoigne commanczant le lundy vingtiesme de mars an susdict en laquelle y a eu cinq journées ouvrables par ce que le samedy l'estoit la feste Nostre-Dame ~~de~~ durant lesquels ont esté employées soixante dix journées de < [sur l'interligne :] a tailler quartiers et a perrer mur à pierre seiche > maczon pour lesquelles a esté payé par ledict recepveur, scavoir est dix a cinq solz chacunes et les soixante a quatre solz chacunes, la somme de quatorze livres dix solz, cy 14lt 10s

Durant laquelle sepmaine et journée susdictes ont esté employées cent journées de manœuvres audict pris de troys solz pour lesquelles a esté payé par ledict recepveur, la somme de quinze livres tournoys, cy 15lt ts

Audict Pinault pour une journée et demy ~~de son~~ luy et son cheval a mener moizon a l'astellier des maczons ~~audict~~ avec les gamions audict pris de dix solz par journée, a esté payé par ledict recepveur, la somme de 15s

A Gabriel Ponlevoy pour ugne journée de luy et son cheval a mener des moizons avec les gamions a l'astellier des maczons audict pris de dix solz, cy 10s

[p. 3]

Pour l'achapt de huict civieres a brachs au pris de cinq solz pièce, a été payé 40s

Pour quatre coupples de happes[1632] mises aux gamions, payé 8s 6d

Pour ugne civiere rouleresse 11s 4d

Pour deux chevilles de fer mises a ladicte civiere, cy 2s [1633]

[signé] Benoyst Guy

La quatriesme sepmaine commanczant le lundy vingt septiesme dudict moys oudict an, a esté cinq jours ouvrables parce que le vendredy estoit le vendredy Sainct suyvant lesquelz ont esté employés cinquante journées de maczons, huict desquelles sont a cinq solz chacunes et les aultres audict pris de quatre solz pour lesquelles ledict recepveur a payé la somme de unze livres huict solz tournoys cy 11lt 8s

Durant ladicte sepmaine ont esté employées six vingtz journées de manœuvres a ses pareilles besoignes que cy d'avant qui ont esté payées par ledict recepveur audict pris de troys solz tournoys chacune journée, la somme de 18lt ts

A Mathurin Vaslin pour une journée de luy, de son cheval et charecte a mener des moizons de la riviere a l'astellier des maczons au pris de sept solz tournoys cy 7s

[p. 4]

Pour ung cent de plantaz[1634] de saulle mis en plusieurs pierres et plantéz le long de la riviere entre la muraille du jardin et ladicte riviere, 25s[1635]

A Gabriel Lardeau pour deux journées de luy, son cheval et charecte a mener des pierres de la riviere a l'astellier des maczons a esté payé la somme de 14s

[1632] Le terme « happe » (subst. fém.) désigne une hache. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1633] Les quatre premiers articles de cette page ont été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146.

[1634] Le terme de « plantat » (subst. masc.) désigne un plançon ou une branche à planter. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 6, p. 201.

[1635] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146.

A Heliot Bonnette pour deux journées de luy, son cheval et charecte a faire pareille besoigne et ledict Lardeau audict pris de un six pour journée, a esté payé 14s

Somme 32lt 8s

[signé] Benoyst Guy

La cinquiesme sepmaine n'y a eu que quatre jours ouvrables et le reste de la sepmaine estoient les festes de Pasques lesquelz jours ont esté employées cinquante deux journées de maczons dont on y a huict à cinq solz ; et quarante quatre [a] quatre solz pièce pour lesquelles a esté payé par ledict recepveur la somme de unze livres seize solz tournoys cy 11lt 16s

Durant lesquelz quatre jours ont esté employées les journées de six vingtz douze manœuvres tant a servir les maczons que a porter la terre hors des foussez où ~~il a~~ a esté besoing, a esté payé au pris de ~~3s~~

[p. 5]

troys solz tournoys pour chacune journée par ledict recepveur la somme de 19lt 16s

A Jehan Pasquier pour quatre journées de luy et son cheval a mener des pierres audict gamions de la riviere a l'astellier des maczons au pris de dix solz pour chacune journée. A esté payé la somme de 40s

A Heliot Bonnette pour deux journées de luy, sa charecte et cheval a mener des pierres de la riviere a l'astellier des maczons audict pris de sept solz tournoys cy 14s

[signé] Benoyst Guy

La sixiesme septmaine commanczant le lundy dixiesme jour d'apvril mil cinquante troys, y a eu en icelle six jours ouvrables durant iceulx ont esté employées soixante neuf journées de maczon six desquelles sont a cinq solz tournoys et les aultres à quatre solz tournoys cy 14lt 2s

Aussi devant ladicte septmaine ont esté employées deux cent journées des manœuvres a servir les maczons et jecter la terre prés du foussé sur la levée audict pris de troys solz pour chacune journée. A esté payé par ledict recepveur la somme de trente livres tournoys cy 30lt ts

[p. 6]

A Heliot Bonnette pour deux journées de luy, son cheval et charecte a charroyer des pierres et moizon de la riviere a l'astellier des maczons au pris de sept solz pour journée. A esté payé par ledict recepveur la somme de 14s

Pour l'achapt d'ung gamion a esté payé par ledict recepveur 4lt 12s [1636]

A Mathurin Vaslin pour deux journées de luy, son cheval et charecte a mener des maczons de la ~~stelli~~ riviere a l'astellier des maczons au pris susdict. A esté payé 14s

A Jehan Pinault pour troys journées de luy et son cheval a mener avec les gamions des maczons a l'astellier des maczons au pris de dix solz. A esté payé la somme de <[sur l'interligne :] 51lt 12s >

30lt

[signé] Benoyst Guy

Le septiesme septmaine a commancé le lundy dix septiesme d'apvril mil cinq centz cinquante troys, y a eu six jours ouvrables de quelz ont esté ~~feictes~~ soixante dix huict journées de maczons au pris de quatre solz pièce parce que les maistres maczons n'y ont esté. A esté payé par ledict recepveur la somme de quinze livres douze solz tournoys cy 15lt 12s

[p. 7]

En ladicte sepmaine ont esté employées huict vingtz deux journées de manœuvres a faire pareilles besoignes que dessus audict pris de troys solz pour journée. A esté payé par ledict reepveur la sommes de vingt quatre livres six solz tournoys cy 24lt 6s

Pour l'achapt d'un ~~charoneau~~ charonneau[1637] pour mener les quartiers de la riviere a l'astellier des maczons, pour une cheville de fer qui traverse ledict charonneau, pour deux chappes[1638] et deux asses[1639] qu'il a convenu audict charonneau et pour une journée du charon a faire ung

[1636] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146.
[1637] Le mot « charonneau » (subst. masc.) désigne un bac. . Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1638] Une « chappe » (subst. fém.) se réfère à un élément qui recouvre, qui protège. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1639] Le terme « asse » (subst. fém.) désigne un marteau de charpentier dont l'une des têtes est tranchante. Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé*, édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

estieu pour les dicts gamions et rabiller des civieres. A esté payé par ledict recepveur , de pris faict par ledict seigneur des Carroys, conducteur dudict jardin, la somme de 112s 6d [1640]

A Heliot Bonnette pour quatre journées de luy et son cheval ~~po~~ a mener des quartiers de la riviere a l'astellier des maczons audict pris de sept solz pour journée. A esté payé la somme de 28s

A Mathurin Vaslin pour deux journées de son cheval, de luy et sa charecte a mener des moizons de la riviere a l'astellier des maczons au pris sudict, a esté payé la somme de 14s

<sous l'interligne : 47lt 12s 6d>

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Somme de la mise et despence de ce présent compte est 269lt 3s 4d>

[1640] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146- 147.

[Les « journées » et articles de comptabilité que nous reproduisons sont intercalés dans le « compte du parterre » (*Archives du château de Chenonceau,* tome 21) entre les articles publiés par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864, p.147]

[p. 1]

La huictiesme sepmaine a commanczé le lundy vingt quatriesme jour d'apvril mil cinq centz cinquante troys y eu cinq jours ouvrables parce que le mardy, il estoit le jour Sainct-Marc ont esté employées quatre vingtz cinq journées de maczons, desquelles en y a dix à cinq solz chacunes et soixante quinze a quatre solz chacunes. A esté payé par ledict recepveur la somme de dix sept livres dix solz cy 17lt 10s

En ladicte sepmaine y a eu six vingtz dix huict journées de manœuvres, a faire pareille besoigne que dessus, audict pris de trois solz chacune journée. A esté payé par ledict recepveur la somme de vingtz livres quatorze solz cy 20lt 14s

A Heliot Bonnette pour deux journées de la dicte sepmaine d'avoir charroyer des quartiers avec le charronneau de la riviere a l'astellier des maczons audict pris de sept solz tournoys cy 14s

A Jehan Pinault pour < [sur l'interligne supérieur :] ~~troys~~ quatre> quatre journées de luy et son cheval a charroyer avec les gamions des maczons de la riviere a l'astellier au pris de dix solz tournoys cy quarante livres ~~40lt~~
~~40s~~

A Mathurin Vaslin pour deux journées de luy, son cheval et charecte à mener des maczons de la riviere a l'astellier au pris de sept solz par journée cy ~~18s~~
14s

A Gabriel Ponlevoy pour troys journées de son harnoys a charroyer moizons au pris de dix solz tournoys cy < sur l'interligne : 43lt 2s>
30s

[signé] Benoyst Guy

[p. 2]

La neufiesmeseptmaine y a eu ~~quatre~~ troys jours ouvrables qui ont commanczé le jeudy quatriesme de may oudict an mil cinq centz cinquante troys ; parce qu'ils ont esté faicts cinquante quatre journées de maczons dont y a six journées de maistres maczons a cinq solz chacunes et quarante huict a quatre solz chacunes lesquelles a esté payé par ledict recepveur la somme de 11lt 2s

Esquelz journéesont esté faictes quatre vingtz unze journées de manœuvres a faire pareille besoignes que cy d'avant est dict au pris de trois solz chacunes journées. A esté payé la somme de 13lt 13s

A Jehan Pinault pour troys journées de luy et de son cheval à mener des moizons avec les gamions de la riviere a l'astellier au pris de dix solz tournois cy 30s

A Jehan Pasquier pour troys journées fectes a semblable besoigne que ledict Pinault la somme de 30s

A Heliot Bonnette pour troys journées de luy, son cheval et charecte a charroyer moizons de la riviere a l'astellier au pris de VII^{s}

31s

Pour unze tomberées de terres achaptée pour mectre aux piedz qui ont esté replantées ou en avoit de mortes au pris de deux solz six deniers chacunes tomberées. a esté payé, rendues sur le lieu 27s 6d [1641]

[p. 3]

A Mathurin Vaslin pour deux journées de luy et de son cheval et charecte a mener des moizons a l'astellier au pris de sept solz chacune journée la somme de 14s

[signé] Benoyst Guy

La dixiesme septmaine n'y a eu que cinq jours ouvrables parce que le jeudy d'icelle estoit la ceste la feste de l'Ascention Nostre Seigneur qui ont commancé le lundy huictiesme de may,

[1641] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 146.

esquelz jours ont esté faictes quatre vingtz unze journées de maczons tant à maczonner et < [sur l'interligne :] tailler les quartiers de pierre dure > dix d'icelles a cinq sols chacune et quatre vingtz ugne à quatre sols pièce. A esté payé la somme de 18lt 13s

~~Pour demy cent de clou de gyen à ung denier tournois pièce~~ ~~4s 6d~~[1642]

En ladicte septmaine ont esté fetes sept vingtz sept journées de manœuvres a faire pareille besoigne que devant est dict à quatre solz pour journée. A esté payé la somme de 22lt 1s
Pour dix tomberées de fumier mises audict jardin pour sepmer de melons au pris de six solz chacune tomberée rendue sur le lieu, payé la somme de 60s
Pour demy cent de clou qui y on mis aux aiz de la chaussée de la bonde, a esté payé 4s 2d[1643]

[p. 4]
A ~~Jehan~~ < [sur l'interligne :] Anthoyne> Pinault pour cinq journées de luy, son cheval et harnoys a vacquer, a charroyer des maczons avec les gamions de la riviere jusques au lieu ou besoignent les maczons au pris de dix solz tournoys chacune journée. A esté payé la somme de 50s

A Jehan Pasquier pour cinq journées de son varlet[1644] et l'un de ses chevaulx et charecte a faire pareille besoigne que dessus de les en l'astellier pareillement audict pris. A esté payé 50s

A Gabriel Pontlevoy pour deux journées de son harnoys, charecte et chevaulx a charroyer moizons de la riviere au lieu ou besoignoient les maczons audict pris. A esté payé la somme de 20s

A Helyot Bonnette pour ugne journée de luy et de son cheval a faire pareille besoigne. A esté payé 17s

[1642] Cet article, raturé dans le « compte du parterre » (tome 21 des *Archives du château de Chenonceau*), a été transcris, sans les râtures, par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 147.
[1643] Ces deux articles ont été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 147.
[1644] Déformation du mot « valet » (subst. masc.) qui signifie, ici, apprenti ou ouvrier débutant, subordonné au maître. Dictionnaire ATILF, http://www.atilf.fr/dmf/, consulté le 20/04/2015.

Pour l'achapt de deux pellottes de fisselles pour faire ung dedalus audict jardin et aultre poutraictz. A esté payé 12d[1645]

[signé] Benoyst Guy

La unziesme sepmaine du quinziesme jour de may mil cinq centz cinquante troys en laquelle y a eu six journées ouvrables esquelz ont

[p. 5]

esté employées six vingtz troys journées de maczons a faire ledict mur des foussés de pierre seiche audict jardin desquelles douze journées a cinq solz tournoys pour journée de maistre maczons et cent unze journées à quatre ~~journées~~ solz tournoys. A esté payé la somme de 25lt 4s.

Durant ladicte sepmaine ont esté employées neuf vingtz deux journées de manœuvres a faire pareille besoigne que est dict cy d'avant au pris de troys solz tournoys pour journée. A esté paié par ledict recepveur la somme de 27lt 6s

En la muraille dudict jardin durant ceste besongne ont esté mis et employez le nombre de troys centz quarente ung quartier de pierre dure, oultre ceulx contenuz ou commencement de ce présent compte, et sans comprandre environ de cinq cens quartiers de pierre dure que l'on avoit trouvez sur le chantier de la riviere en marrant la terre du dict lieu pour la gecter sur la levée dudict jardin, excepté environ de trente cinq qui sont encores prés du dict jardin ; chacun centz desdicts quartiers cousté et a esté paié, prins es perrieres des Granges oultre la riviere, la somme de six livres dix solz chacun cent prins à la perrière, cy payé 22lt 2s 6d[1646]

A Jehan Pinault pour six journées de son cheval et de luy a mesner de la terre dedans le jardin avec les gamions pour gecter sur les levées, au pris de six solz tournoys cy 60s

[1645] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 147.
[1646] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 147.

[p. 6]

Pour le charroy de cinq centz quatre vingtz dix quartiers de pierre dure prins a la Roche de ceulx couchez ou commencement de la mise de ce compte. A esté payé à Loys Jousset, Mathieu Badier, Pierre Houssard et Mathurin Vaslin la somme de sept livres sept solz six deniers tournoys qui est à raison de vingt cinq solz chacun sont cy 7lt 7s 6d

Audict Loys Jousset pour le charroy de deux centz de quartiers de pierre dure dudict lieu de la Roche, charroyéz jusques au jardin au pris de quatre deniers tournois pièce parce qu'ilz estoient prins, grevés par la …cedance A esté payé par ledict recepveur la somme de soixante six solz huict deniers cy 66s 8d

Audict Jousset et Badier pour le charroy par eulx faict de sept vingtz unze < [sur l'interligne :] grands > quartiers de pierre dure de la Roche audict jardin lesquelz il y avoit trente quatre qui valloient chacun deux. A esté payé par ledict recepveur ~~A audict p~~ audict pris de cinq deniers chacun et les aultres à quatre deniers tournoys de pris faict par ledict sieur des Carroys et le recepveur la somme de 51s 9d

Pour la voicture en charroy desdict neuf centz quarante ung quartiers de pierre dure prinse oultre la riviere dont ledict recepveur faict mise cy d'avant pour l'achapt d'iceulx renduz du lieu des granges jusques au port Olivier a raison de vingt cinq solz tournoys chacun sont. A esté payé la somme de 11lt 16s 3d

Pour la voicture par eau desdict neuf centz quarante ung quartiers ~~de p~~ d'oultre l'eaue depuys le port Olivier jusques audict jardin au pris de vingtz solz tournoys chacun sont. A esté payé la somme de 9lt 7s 6d

A Jehan Pasquier pour six journées de son cheval, harnoys et varlet employées a mener de la terre avec les gamions pour jecter sur les levées dudict jardin au pris de dix solz la somme de 60s

[p. 7]

A Pierre Mariet pour trente quatre grosses pierres dures, longues et larges en forme de pavez pour donner liaison a la muraille seiche au pris de six deniers pièce. A esté payé la somme de 17s [1647]

[signé] Benoyst Guy

La douziesme septmaine estoit la feste de Penthecoste parquoy en icelle n'y a eu que quatre jours ouvrables qui ont commancé le vingt quatriesme jour de may an susdict durant lesquelz ont esté employées audict jardin soixante-quatre journées de maczons, tant a tailler quartiers de pierre dure que a assoir maczons et quartiers desquelles en y a huict journées a cinq solz chacune et cinquante six à quatre solz chacune. A esté payé par ledict recepveur la somme de treize livres quatre solz tournoys cy 13lt 4s

Esdictes quatre journées ont esté employées six vingtz douze journées de manœuvres tant a servir les maczons et jecter les terres des foussez au dessus des levées au pris troys solz tournoys chacune journée. A esté payé par ledict recepveur la somme de 19lt 16s

A Jehan Pinault pour quatre journées de luy, son cheval et charecte a mener les terres avec les gamions au-dedans dudict jardin pour les gecter sur lesdictes levées. A esté payé par ledict recepveur au pris de dix solz tournoys chacunes journées la somme de 40s

[p. 8]

A Jehan Pasquier pour quatre journées de son varlet et de son cheval a faire pareille besoigne, a esté payé audict pris la somme de 40s

A Loys Jousset pour son sallaire d'avoir esté quérir lesdictes clayes[1648] que l'on avoit faict faire pour les maczons au lieu du Raffou payé 2s [1649]

[1647] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 147-148.

[1648] Le terme de « clayes » (subst. fém.) désigne des treillis à claire-voie d'osier, de branchages, de bois, de cordes, etc., servant à divers usages. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1649] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 148.

Pour ung plain gamion de terrier par ledict Jousset fourny pour mestre aux popons[1650]. A esté payé 12d[1651]

< [sur l'interligne :] 37lt 3s >

[signé] Benoyst Guy

La treiziesme septmaine a commancé le lundy vingt neufiesme jour de may et n'ya eu que cinq jours ouvrables parce que le jeudy estoit la feste du Sacre durant lesquelz jours ont esté faictes quatre vingtz cinq journées dont en y a dix a chacune cinq solz et les soixante quinze journées a quatre solz pièce. Le tout a tailler quartiers et maczonner. A esté payé par ledict recepveur la somme de 17lt 10s

A scavoir lesdicts maczons ont esté employées lesdictes journées ~~ont esté~~ quatre vingtz dix neuf journées et a esté aultre besoignes nécessaire audict jardin pour lesquelles a esté payé par ledict recepveur audict pris de quatre solz chacuns 14lt 17s

[p. 9]

A Jehan Pinault pour deux journées de luy et son cheval à mener avec les gamions des terres dedans ledict jardin audict pris de dix sols. A esté payé 20s

< [sous l'interligne :] 33lt 7s[s]>

[signé] Benoyst Guy

La quatorziesme septmaine a commancé le lundy cinquiesme jour de juing, en laquelle l'on a besoigné pareillement troys jours. Scavoir est ledict lundy, mardy et mercredy que l'astellier a esté rompu[1652] durant lesquelz ont esté fetes cinquante une journées, tant à tailler que maczonner dont on a y a six à cinq solz chacunes et le reste a quatre solz. A esté payé la somme de 11lt 10s

A scavoir les maczons jecter des terres du lieu en aultre ont esté durant lesdicts troys jours fetes cent quatre journées audict pris de troys solz chacunes journées. A esté payé par ledict recepveur la somme de quinze livres douze solz tournoys cy 15lt 12s

---

[1650] Le teme de « popons » ou « pepons » (subst. masc.) désigne le melon ou le concombre. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 6, p.90. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1651] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 148.

[1652] L'incident de « l'astellier » rompu est rapporté par l'abbé Chevalier : « L'astellier des maczons a esté rompu le mercredy septiesme jour de juing » (Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 148)

~~A Pierre Marriet perrier, pour troys centz soixante treize charrectées de moisons par luy fournies a sa perrie a raison de six deniers chacune charectée a esté payé par cedict recepveur la somme de neuf livres ung sol six deniers, cy~~ ~~9lt 1s 6d~~

[p. 10]

A Anthoyne Bessé,Françoys Delafours, Pierre Mariet et Mathurin Cossoys pour deux mil six centz soixante troys charectées de moizons par eulx fournis aux perieres des Granges oultre la riviere au pris de six deniers chacune charectée. Leur a esté payé la somme de soixante six livres unze solz six deniers tournoys comme appert par leur quictance cy rendu 66lt 11s 6d

Pour le charroy des dictes ~~cinq~~ deux mil six centz soixante troys charectées des moisons cy dessus déclarées depuys lesdictes perrières jusques au port Olivier. A esté payé à Charlot Delagrange, Delafours, Gabriel Ponlevoy, Jehan Ponlevoy, Jehan Pasquier et aultre charectée ~~leur~~. A esté payé au pris de douze deniers chacune charectée la somme de six vingtz treize livres troys solz tournoys cy 173lt 3s

A Charlot Delagrange, fermier du port Olivier et Jehan Hurtault, fermier de la peschery pour la voicture par eaue par eulx fetes desdictes deux mil six centz soixante treize charectées de moizons au pris de quatre deniers chacunes charectées. A esté payé par cedict recepveur la somme de quarante quatre livres ~~tren~~ sept solz huict deniers cy 44lt 7s 8d

[p. 11]

Pour deux traversiers[1653] qu'il a fallu au jardin pour mectre de l'eaue pour arrouser les plantz du dict jardin, a esté payé la somme de 10s

Item, pour l'achapt d'ung ancé pour porter l'eaue ausdict traversiers, payé 5s

A esté achapté pour planter audict jardin pour dix solz tournois de pourreaulx[1654], cy 10s

Item, pour l'achapt de six tomberées de fumier employé a planter lesdicts pourreaulx, au pris de cinq solz tournois chacune tomberée rendue sur le lieu, a esté payé la somme de 30s

[1653] Un « traversier » (subst. masc.) désigne une sorte de tonneau. Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle, Paris, 1881, vol. 8, p. 30. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1654] Déformation du terme « poireau » (subst. masc.). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

Item, pour le dommaige faict es prez de la mestayrie prés le chastel, et pour la récompense de la terre qu'il a esté prinze pour faire ledict jardin, qui ont esté arpentez et mesurez, comme appert par le proces verbal de l'arpenteur, lesquelles terre et pré ont esté estimez par gens ad ce cognoisssans, eu esgard à la ferme que paye Loys Jousset, fermier de ladicte mestayrie a quatre septiers de bled tel qu'il doibt par le marché de sa ferme, qui est les deux tiers seigle et ~~les deux~~ l'autre tiers orge et avoyne, qui est pour ~~deux~~ <[sur l'interligne :] une > année[1655]

[p. 12]

escheue au jour et feste de Toussainctz mil cinq centz cinquante deux, desquelz quatre septiers, y a deux septiers, huict boisseaulx seigle, huict boisseaulx orge et seize boisseaulx avoyne qui est pour ledict septier avoyne a trente deux solz chacun septier la somme de cent six huict deniers tournois et ledict avoyne, a raison de trente six solz tournois chacun septier <sur l'interligne : qui > a esté desduict audict mestayer sur la ferme de ladicte mestayerie ~~cy~~ la somme de cent dix huict solz huict demiers tournois cy 118s 8d[1656]

Ledict recepveur faict mise et despence de la somme de sept livres dix solz tournoys, d'une part < [en retrait à gauche sur la ligne :] pour la couppe troys quartiers de cinquante saulles> la somme de dix solz tournoys pour le dommaige et faict en troys quartiers de pré, sis prés la garenne de Chenonceau en l'année mil cinq centz cinquante quatre en prenant du gazon ~~oudict~~ du meilleur dudict pré lequelle deppend de la ferme dudict recepveur qui est en somme ~~a~~ huict livres tournoys le tout pour l'administration et délibération des gens a ce cognoissans qui en sont dessus, ont veu et arbitrer en la présence dudict notaire qui a ce mis par escript au rapport d'eulx ~~luy est parfaire la couppe desdicts~~. Lesquelz saulles deppendent de la ferme dudict recepveur qui ont esté couppez et araschez en faisant les levées du bord de la riviere et prenant la terre qui fut jectée sur icelles levées cy la somme de 8lt

[1655] Cette page a été intégralement transcrite par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 148-149.

[1656] La fin de l'article, ici transcris, a été résumée par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 149.

A esté payé par cedict recepveur pour la despence et sallaire de l'arpenteur qui a arpenté lesdits prez et terres ou dommaiges pour ledict jardin et pour le sallaire des hommes arbitrateurs et pour l'acte du notaire qui a baillé acte, a estre

[p. 13]

présent audict arpentaige que a y par acte dudict notaire. A esté payé la somme de 45s [1657]

Pour l'achapt de deux seilles[1658] pour puiser l'eaue pour arouser ledict jardin, a esté payé 3s 4d[1659]

A Charlot Guérin, jardinier pour avoir vacquer par luy et par neuf vingt dix neuf journées a entretenir et pourvouer ledict jardin depuys le vingt cinquiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux jusques a ce jourd'huy samedy dixiesme jour de juing mil cinq centz cinquante troys ledict samedy pour ce à raison de quatre solz pour chacune journée. A esté payé par ce dict recepveur la somme de trente neuf livres seize solz tournoys cy 39lt 16s

Je soubzsigné maistre d'hostel de monseigneur le grand aulmosnier ayant la charge de faire constinuer le jardin cy d'avant mentionné, certipfie toutes journées cy d'avant tant de maczons, manœuvres que aultres déclarées cy d'avant avoir esté fectes et employées pour l'edisficacion dudict jardin ; et la mise et despence dudict jardin ainsi qu'elle est cy d'avant couschée et contenue estre véritable et icelle avoir esté payée, fournie et baillée par André Bereau, recepveur, fermier de ladicte chastellenie, terre et seigneurie de Chenonceau ; laquelle mise se monte la somme de neuf centz dix livres huict deniers tournoys depuys le vingt cinquiesme jour de septembre mil cinq centz cinquante deux jusques à ce jourd'huy huictiesme jour de juing mil cinq centz cinquante troys.

[signé] Benoyst Guy

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Somme de la mise et depence de ce présent compte est 640lt 18s >

[1657] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 149.

[1658] Le terme « seille » (subst. fém.) désigne un seau. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 23/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1659] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 149.

[p. 14]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] vérifié par Benoyst Guy, maistre d'Hostel de mon dict seigneur le grand aulmosnier, abbé de Pontlevoy >

Ledict recepveur faict mise de la somme de cent solz tournoys pour ~~V~~ deux septiers, huict boisseaulx seigle et pour huict boisseaulx orges et pour seize boisseaulx avoyne qui sont quatre septiers de troys septiers par ledict recepveur à rabattre audict Jousset, fermier pour la charge ~~de~~ dudict jardin et pour les prez esquelz a esté prins gazon être pour l'année présente mil cinq centz cinquante troys qui est pour ledict seigle à raison de vingt cinq solz chacun septier et de vingt cinq solz tournoys pour chacun septier et seize de vingt cinq solz tournoys ~~pour~~ à la raison d'ung chacun septier d'avoyne l'a esté de cent solz tournoys cy 100s

A Charlot, jardinier pour deux centz ~~vingt huict~~ < [sur l'interligne :] vingt troys > journées par luy employées, ouvrables depuys de dixiesme jour de juing mil cinq centz cinquante troys dessusdict passé, non comprins ledict jour, jusques à ce jourd'huy samedy vingt ungniesme jour d'apvril mil cinq centz cinquante quatre après Pasques < [sur l'interligne :] ledict jour comprins, > a raison de quatre solz par journées ouvrables. Luy a esté payé par ledict recepveur la somme de quarante quatre livres douze solz tournoys pour ce cy 44lt 12s

A ung bastellier qui a apporté une douzaine d'antes de poiriers qu'il disoit une dame nommée [nom manquant] envoyoit pour planter audict jardin a esté payé la somme de 5s[1660]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] quittance, cy rendue >

A Mathurin Boucanille, maczon pour avoir par luy parachevé le pan de parroy au fossé dudict jardin contenant de longueur[1661]

[p. 15]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Il a esté alloué au comptable pour l'escripture du compte troys escus soleil, vallant 6lt 17s>

[1660] Cet article a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 149.

[1661] L'article s'arrête ici, la longeur du fossé n'est pas précisé, de même que le salaire perçu par Mathurin Boucanille.

Pour la faczon et escripture de ce présent comptecontenant neuf vingtz deux roolles et feuilletz de pappier et pour la coppie d'icelluy contenant pas tel membre au fur de 6lt 18s[1662]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Remys le contenu au présent article soubs le bon plaisir de Madame >
Pour le sallaire, journées et vaccations du dict recepveur, fermier qui s'est rendu comptable en faisant la mise de cedict compte ou par luy convenu soy rendu subject depuys le jardin est commancé le vingtiesme jour de may mil cinq centz cinquante ung jusques a présent l'a rendu cedict présent compte requiert luy estre alloué la somme de [somme non précisée] [1663].
< [en retrait à gauche du corps de texte :] et dernière somme de la mise et despence de ce présent compte est en deniers 71lt 10s>

Somme total de la mise et despence de ce dict présent compte est troys mil cinquante[1664] (…)

[1662] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 150.
[1663] *Id.* note précédente.
[1664] La fin de cet article est contenue à la page suivante, nous ne l'avons pas reproduite car cele-ci a été entièrement transcrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 151.

[Les documents que nous présentons sont constitués par les journées et articles non transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, chapitre V. Ils concernent la compatabilité du parterre de Diane de Poitiers pour les années 1554-1555 (tome 21 des *Archives du Château de Chenonceau)*. Nous proposons ici, le relevé des journées des ouvriers présents sur le chantier du parterre de Diane dont l'abbé Chevalier produit un résumé dans les pages 154-156]

[p. 1]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Présenté aux auditeurs commiez, ordonnez et despencez à ce faictes par Madame au lieu de Pontlevoy, le vingt troisiesme jour d'avril l'an mil cinq cent cinquante six>

Pour Madame, Mise faicte par André Bereau, recepveur de Chenonceau et cy davant fermier pour faire ledict fossé et murer a pierre seiche d'entre le jardin que Madame a faire faire audict Chenonceau et la garenne estant joignant ledict jardin.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Vérifié du commandement de mondict seigneur le grand aulmosnier et quant aux matieres et receuz au présent article par commandement et affirmation dudict comptable>

Premierement ledict recepveur suivant le commandement a luy faict par monsieur le grand aulmosnier a faict faire le fossé d'entre ledict jardin et ladicte garenne et partie de la terre dudict fossé l'a faicte gectée au-dedans dudict jardin sur la levée et a faict faire le mur de la longeur dudict jardin ouquelle y a treize pilliers comprins les deux coings et le pillier du meilleu qui sont de quartier de pièce dure taillez assis à chaux et sable a quoy faire à convenu unze pippes de chau a raison de quarante solz tournois pippe pour ce cy 22lt ts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] il est apparu des quictances cy rendues>

Et pour faire ledict fossé, servir les maczons, porter de la pierre de la riviere sur le chartier d'icelle chaffaulder et dechaffaulder lequel fossé est de profondité en aulcunes lieulx et endroictz de deux piedz en rocq et les vuydanges d'icelluy[1665]

[p. 2]

qui par plusieurs fois ont esté mainées et gectées de main en main pour les gecter partie sur la levée comme dict est. Et l'aultre partie sera la garenne lequel fossé contient en longueur plus de quatre vingts six toises et a icelle besoigne faire a esté commancé le lundy vingt ungniesme jour d'aougst l'an mil cinq centz cinquante quatre. En laquelle sepmaine y a eu cinq jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées les journées de Vincent Deschamps, Jehan Petit, Mathurin Rahard, Guillaume Charpentier, Jehan Eschard, Pierre Mellot, Guillaume Gadin, Françoys Bertherand, Mathurin Jamet, Charlot Martin et Pierre Delataille luy montent cinquante une jounée a raison de trois solz tournois pour journée. A esté par ce la somme de sept livres douze solz tournenois comme appert par leur quictance du septiesme jour d'octobre mil cinq centz cinquante quatre est au bout pour ce cy 7lt 12s [1666]

[p. 3]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus >

La deuxiesme sepmaine a commancé le lundy vingt septiesme jour d'aougst oudict an mil cinq centz cinquante quatre laquelle y a eu cinq jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées six vingts dix journées chacune par Jehan Rambault, Mathurin Baillet, René Buisson, Vincent Deschamps, Mathurin Jamet, Estienne Boutet, Lois Baillet, Guillaume Baillet, François Bertherand, Charlot Martin, Mathurin Boizon, Martin Aubrey, Thomas Jousset, Jehan Gonnet, Guillaume Gadin, Guillaume Pucauldier, Pierre Mellot, Pierre Chambrière, Mathurin Cahard, Guillaume Charpentier, Françoys Cavadou, Jehan Eschard, Martin Regratier, Anthoyne Foucault, Toussainctz Hesnault, Mathurin Hesnault, Guillaume Deschamps, Pierre Delataille, Michau Decours, Mathurin Dange, Pierre Camus, Ollivier Brachot, et Jehan Petit lui sont six vingts dix journées de manœuvres a raison de trois solz tournois pour chacune journée. Leur a

[1665] La page a été intégralement transcrite par l'abbé Chevalierdans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 153-154.

[1666] Cette page a été résumée par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 154.

esté paié par ledict recepveur la somme de dix neuf livres dix solz tournois comme appert par leur quictance du vingt sixiesme jour d'aougst mil cinq centz cinquante quatre cy rendue pour ce cy 19lt 10s

[p. 4]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue>

La troisiesme sepmaine de ladicte besoigne a commancé le vingt septiesme jour dudict mois d'aougst oudict an. En laquelle y a eu cinq jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées huict vingts quinze journées et demy de Jehan Rambault, Jehan Petit, Vincent Deschamps, Michau Baillet, René Buisson, Mathurin Jamet, Estienne Boutet, Pierre Chamboiere, Guillaume Baillet, François Bertherand, Charlot Martin,Mathurin Boizon, Martin Aubry, Thomas Jousset, Jehan Pommet, Guillaume Gadin, Guillaume Pinaulvier, Pierre Mellot, Mathurin Rahard, Guillaume Charpentier, François Cavadou, Jehan Eschard, Martin Regratier, Anthoine Foucault, Toussainctz Hesnault, Michau Decours, Mahurin Hesnault, Mathurin Dange, Ollivier Brachot, Pierre Camus, Guillume Deschamps, Pierre Delataille, Denis Heau, Toussainctz Pichard, Jehan Petit l'aisné, Estienne Baillet, Mathurin Cartier, Gervaise Gatian, et Bertherand Lebrun, manœuvres, leur a esté paié par ledict receveur à raison de trois solz pour chacune journée la somme de vingt six livres six solz six deniers tournois comme appert par leur quictance du premier jour de septembre an mil cinq centz cinquante quatre a rendue pour ce cy 26lt 6s 4d[1667]

[p. 5]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable>

En ladicte sepmaine ont esté emploiées dix journées d'hommes et chevaulx a mener des quartiers et moisons du chantier à l'astellier des maczons a raison de dix solz pour journée la somme de cent solz tournoys pour ce cy 100s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1667] Cet article a été résumé par l'abbé Chevalier dans dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 155.

En ladicte sepmaine ont esté emploiées six journées de charons a habiller les gamions, mectre des essieulx, des esselliers et les foncer[1668], et pour faire trois civières neufves, habiller trois boiars[1669], a porter les quartiers a esté paié à raison de six solz pour journée la somme de trente six solz pour ce cy 36s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue>

La quatriesme sepmaine a commancé le lundy troisiesme jour de septembre oudict an. En laquelle ont esté emploiées cinquante sept journées de manœuvres par Guillaume Deschamps, Jehan Petit l'aisné, Mathurin Rahard, Guillaume Charpentier, Jehan Eschard, Pierre Mellot, Guillaume Gadin, Mathurin Jamet, Jehan Petit Bouerault, Pierre Delataille, Françoys Bertherand, Charlot Martin qui durant lesdicts jours ont porté du moison de jouxte la riviere qui est ou bas sur le chantier d'icelle que pour charger ces gamions de terre sur la levée

[p. 6]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item*>

dudict jardin vers ladicte garenne a ladicte raison de trois solz, pour chacune journée a esté paié par ledict recepveur la somme de sept livres ung solz tournois comme appert par leur quictance du dix neufiesme jour de d'apvril an mil cinq centz cinquante six cy rendue pour ce cy 7lt 1s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable >

En ladicte sepmaine ont estéemploiées dix journées d'hommes et chevaulx a mener des pierres et vuidanger des fossez parce qu'elle nuisent et empeschent les passaiges des garennes a esté paié à raison de dix solz pour journée la somme de cent solz tournois pour ce cy 100s

Aussy a esté paié par ledict recepveur pour toiser de siage d'ays, à foncer les gamions et mectre aux costez d'iceulx au pris de dix solz chacune toise, la somme de vingt solz tournois pour ce cy 20s [1670]

[1668] Le verbe « foncer » signifie mettre un fond, garnir d'un fond. Le charon a construit le fond du « gamion ». Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IX[e] au XV[e] siècle, Paris, 1881, vol.4, p. 59. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1669] Le « boiar » ou « boyart » (subst. masc.) est une sorte de civière à bras. Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, tome 1, Paris, 1873-1874, p.403.

[1670] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 155.

Pour quatre vingts cloux de demy Gien emploiés a clouer lesdicts ais ausdicts gamions, a raison de deux au denier, a esté paié la somme de trois solz quatre deniers pour ce cy 4s 4d[1671]

[p. 7]

quictance du treizeiesme septembre, pour ce cy ~~9lt~~

9lt 10s [1672]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées deux centz neuf journées de manœuvres tant que sont Jehan Rambault, Gatian Dange, Jehan Petit, Pierre Delataille, Lois Dagault, Michau Baillet, Guillaume Charpentier, Pierre Mellot, Guillaume Pinauldier, Jehan Eschard, Sulpice Dupond, Guillaume Gadin, Denis Geau, Estienne Boutet, François Bertherand, Charlot, Guillot Dubois Thomas Moreau, Pierre Moreau, Mathurin Rahard, Jehan Dozat, Martin Forgier, Jehan Jousset, Jehan Jahan, Sulpice Moreau, Pierre Decours, Romain Brangier, Laurent Lussauldeau et Pierre Trépin, Laurent Gabert, Guillaume Martin, Estienne Ternier le jeune, Guillaume Deschamps, et Jehan Lussauldeau, manœuvres tant a servir les maczons que a esté les vuidanges dudict fossé ausquelles a esté paié à raison de de deux solz six deniers pour chacune journée la somme de vingt six livres six solz six deniers comme appert par quictance du septiesme octobre an mil cinq centz cinquante quatre par autre quictance du six avril mil cinq centz cinquante quatre.

[p. 8]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable >

En ladicte sepmaine y a eu trois journées d'hommes et chevaulx a mener des pierres avec les gamions de la riviere a l'astellier desdicts maczons et a mener partie des vuidanges ailleurs parce qu'elles nuisoient et a mener des quartiers dudict chantier audict hastellier, a esté paié par ledict recepveur à raison de dix solz tournois pour journée la somme de six livres dix solz tounois ~~pour journées~~ pour ce cy 6lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1671] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 155.

[1672] Le début de cette article (ainsi que la page sur laquelle il a été rédigé) a été entièrement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 155-156 « La cinquiesme sepmaine a commancé le lundy premier jour d'octobre […] ».

A esté paié pour seize toises de ficelles pour servir de cordeau aux maczons a raison de quatre livres pour toise a esté paié la somme de quatre solz cy 4s[1673]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Pour la souldeure du bourdenneau d'ung des gamions, a esté paié douze deniers tournois cy 12d[1674]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Pour l'achapt de deux seilles pour gecter l'eaue dudict fossé ouquel elle suivoyt, a esté paié au pris de vingt deniers piece la somme de trois solz quatre deniers tournois cy 3s 4d[1675]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue >
La sixiesme sepmaine a commancé le lundy huictiesme jour d'octobre an susdict
[p. 9]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
en laquelle y a eu six jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées cinquante cinq journées de maczons tant a tailler pierres que maczonner par Mathurin Boucanille, maistre maçon, Guillaume Boucanillle , Pierre Boucanille, Claude Blondeau, Pierre Mosuy, Leobon Meillaut, Jacques Aucher, René Delalende, Martin Boucanille, de Jehan Boucanille desquelles y a eu six journées a cinq solz pièces de quarante huict journées à quatre sols, a esté paié la somme de unze livres tournois comme appert par quictance a raison rendue, pour ce cy 12lt 10s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
En ladicte sepmaine ont esté emploiées ~~unze vingts~~ deux centz seize journées par Jehan Rambault, Jehan Petit, Mathurin Chicouesneau, Lois Dagault, Michau Baillet, Guillaume Martin, Guillaume Deschamps, Estienne Ternier le jeune, Estienne Ternier l'aisné, Gatian Dange, René Jamet, Pierre Delataille, François Cavadou, François Bertherand, Thomas Moreau, Pierre Moreau, Romain Beranger,

[p. 10]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1673] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 156.
[1674] *Id.* précédente.
[1675] *Ibid.*

Jehan Mousuier, Mathurin Boison, Gilles Forgier, Sulpice Moreau, Martin Forgier, Jehan Rahan, Jehan Delagrange, Laurent Lussauldeau, Pierre Trépin, Guillaume Charpentier, Pierre Mellot, Guillaume Gadin, Jehan Eschard, Sulpice Dupond, Mathurin Rahard, Guillot Dubois, Pierre Chicouesneau, Jehan Brandon et Jehan Dozat, manœuvres, ausquelz a esté paié a raison de deux solz six deniers chacune journée, la somme de vingt sept livres tournois comme appert par leur quictance cy rendue et par aultre quictance dudict Lussauldeau avant ou apres, pour ce cy 27lt ts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable>
En ladicte sepmaine ont esté emploiées seize journées d'hommes et chevaulx tant a mener les moisons, quartiers du chantier de la riviere jusques a l'astellier des maczons a raison de dix solz piece chacune journée . A esté paié la somme de huict livres tournois pour ce cy 8lt ts

[p. 11]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Pour trois journées de charons qui a mis des jantes et retz aux gamions et racostré un des boiars, a esté paié la somme de six solz pour journée pour ce cy 18s[1676]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Il est apparu de la quictance cy rendue >
La septiesme sepmaine a commancé le lundy quinziesme jour dudict mois d'octobre an susdict en laquelle y a eu cinq jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiés trente huict journées de maczons tant a tailler quartiers de pierre dure que maczonner. Scavoir est cinq journées a cinq solz tournois pièce et trente trois a quatre solz tournois de Mathurin Boucanille, maistre maczons, Guillaume Boucanille, Pierre Boucanille, Martin Boucanille, Pierre Mosne et Thomas Aucher, Claude Blondeau et Leobon Meillault pour lesquelles leur a esté paié

[p. 12]
par ledict recepveur la somme de sept livres dix sept solz tournois comme appert par leur quictance servant en l'article cy après pour ce cy 7lt 17s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance cy renduz >

[1676] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 156.

En ladicte sepmaine ont esté emploiées neuf vingts dix sept journées de manœuvres, quy sont Toussaincts Pichard, Jehan Rambault, Jehan Petit, Mathurin Chicouesueau, Loys Dagault, Michau Baillet, Guillaume Martin, Guillaume Deschamps, Estienne Ternier l'aisné, Estienne Ternier le jeune, Gatian Dange, René Jamet, Pierre Delataille, François Cavadou, François Bertherand, Thomas Moreau, Pierre Moreau, Roman Beranger, Jehan Mousnier, Gilles Forgier, Jehan Jahan, Jehan Dozat, Jehan Delagrange et Pierre Trépin, Guillaume Charpentier, Pierre Mellot, Guillaume Gadin, Sulpice Dupond, Mathurin Rahard, Guillot Dubois, Pierre Chicouesneau, Jehan

[p. 13]

Brandon, Jehan Eschard, Jehan Mousnier, Jehan Jamet, Gervaise Gatian, Mathurin Bazon et Laurend Lussauldeau tant a servir lesdict maczons que a gecter les vuidanges dudict fossé leur a esté paié par ledict recepveur à raison de deux solz six deniers tournois chacune journée la somme de vingt cinq livres ~~douze sols six deniers~~ tournois comme apper par ladicte quictance du vingtiesme jour d'octobre an mil cinq cent cinquante quatre cy rendue pour ce cy fera celle dudict boizon et audicte quictance dudict boizon qui est au bas de la sepmaine suivante par quictance dudict Lussauldeau du sixiesme d'apvril an mil cinq cent cinquante quatre pour ce cy 25lt

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion dudict comptable >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées quinze journées d'hommes et chevaulx a mener des pierres et moisons du chantier à l'astellier des maczons, a esté paié à raison de dix solz tournois

[p. 14]

pour chacune journée la somme de sept livres dix solz tournois pour ce cy 7lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance cy rendue >

La huictiesme sepmaine a commancé le lundy vingt deuxiesme jour d'octobre oudict an en laquelle y a eu six jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées treize journées et demy de maczons. Scavoir est de Pierre Boucanille, Martin Boucanille et René Delalende a raison de quatre solz tournois chacune journée ; leur a esté paié par ledict recepveur la somme de quarente six solz tournois comme appert par leur quictance scavoir à l'article cy dessoubz pour ce cy 46s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées neuf vingts sept journées de manœuvres qui sont Jehan Rambault, Jehan Petit

[p. 15]

Mathurin Chicouesueau, Michau Baillet, Laurend Lussauldeau, Guillaume Moreau, Guillaume Deschamps, Estienne Ternier le jeune, Gatian Dange, Pierre Delataille, François Bertherand, Mathurin Boizon, Gilles Frogier, Sulpice Moreau, Martin Frogier, Jehan Dozt, Jehan Delagrande, et Pierre Trépin, Guillaume Baillet, Jehan Cahier, Guillaume Charpentier, Pierre Mellot, Guillaume Gadin, Jehan Eschard, Sulpice Dupond, Gervaise Gatian, Macé Pontlevoy, Quantin Marteau, Mathurin Rahard, Guillot Dubois, Toussainctz Pichard, Pierre Chiouesneau, Jehan Brandon, Jehan Jamet et Jehan Mousnier ; tant a servir les maczons que a faire la vuidange dudict fossé a esté paié par ledict recepveur la somme de vingt trois livres sept solz six deniers comme appert par leur quictance et quictance dudict Lussauldeau du sixiesme jour d'apvril an mil cinq cent cinquante six en veue pour ce cy 23lt 7s 6d

[p. 16]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées treize journées d'homme et chevaulx tant a mener les vuidanges dudict fossé que pierres et moisons audict pris de dix solz tournois chacune journée, a esté paié la somme de six livres dix solz tournois pour ce cy 6lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue >

La neufiesme sepmaine a commancé le vingtneufiesme jour dudict mois an susdict en laquelle y a eu quatre jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées quatorze journées de maczons. Scavoir est Pierre Boucanille, Pierre Mousnier, Martin Boucanille et René Delalende a tailler quartiers à raison de quatre solz tournois chacune journée. A esté paié par ledict recepveur la somme de cinquante six solz tournois comme appert par leur quictance et par autre quictance de René Delalende qui est au bas de la septiesme sepmaine cy 56s

[p. 17]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées cinquante cinq journées de manœuvres tant a servir les maczons que a gecter les vuidanges dudict fossé qui sont Estienne Ternier, Guillaume Deschamps, Jehan Petit,Gatian Dange, Jehan Cahier, Mathurin Chicouesneau, Martin Delannoy, Guillaume Charpentier, Pierre Mellot, Gervaise Gatian, Jehan Dozat, Jehan Brandon, Gilles Frogier, Jehan Rambault, Sulpice Dupond, Jehan Jamet, et Guillaume Gadin. A esté paié par ledict recepveur ausdicts manœuvres a la raison de deux solz six deniers, la somme de six livres dix solz tournois comme appert par quictance desdicts manœuvres et par autre quictance des dicts Dupond, Gadin, Eschard et Cherpentier pour ce cy 6lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable >
En ladicte sepmaine ont esté emploiées neuf journées d'hommes et chevaulx qui ont mené les vuidanges dudict fossé avec les gamions et mener des

[p. 18]
pierres et moisons de dessus le chantier de la riviere a l'astellier des maczons, a esté payé par ledict recepveur audict pris de dix solz tournois chacune journée la somme de quatre livres dix solz tournois pour ce cy 4lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
En ladicte sepmaine a esté emploiée une journée de charron qui a mis ung essieu, rattaché les appes aux gamions et racostré trois civieres, a esté paié par ledict recepveur audict pris de six solz tournois pour journée cy 6s
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue >
La dixiesme sepmaine a commancé le lundy cinquiesme jour de novembre an susdict mil cinq centz cinquante quatre en laquelle y a eu six jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiée trente journées de maczons a faire ledict mur de pierre seiche de tailler des quartiers de pierre dure

[p. 19]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
a raison de quatre solz tournois pour journée a esté pour la somme de six livres tournois comme appert par quictance desdicts maczons pour ce cy 6lt ts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus>

En ladicte sepmaine ont esté emploiées des journées de Estienne Ternier, Martin Delauney, Guilaume Frogier, Jehan Rambault, Sulpice Dupond, Jehan Jamet, Guillaume Gadin, Guillaume Deschamps, Jehan Petit, Gatian Dange, Jehan Cahier, Mathurin Chiecouesneau, Guillaume Charpentier, Pierre Mellot, Gervaise Gatian, Jehan Dozat et Jehan Brandon n'en sont ~~six ving~~ < sur l'interligne : cent> deux ~~cens~~ journées de manœuvres tant a servir les maczons, charger les gamions que a faire les vuidanges dudict fossé a esté paié par ledict receveur la somme de douze livres qiunze solz tournois à raison de deux solz six deniers pour appert par leur quictance pour ce cy 12lt 20s

[p. 20]

< [en retrait à gauche du corps de texte : Par affirmation dudict comptable>

En ladicte sepmaine ont esté emploiées treize journées d'hommes et chevaulx pour charroier les pierres et moisons de sur le chantier de la riviere a l'astellier des maczons que les vuidanges desdicts fossez, a esté paié la somme de six livres dix solz tournois au pris de dix solz tournois pour journée pour ce cy 6lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance cy rendue >

La douziesme sepmaine a commancé le douziesme jour de novembre audict an mil cinq cent cinquante quatre ; en laquelle y a eu six jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées soixante journées de Pierre Moussier, Martin Boucanille, Anthoine Gillet, Pierre Cherlaut, René Delalende, Pierre Boucanille, Claude Blondeau, Leobon Meillault, Pierre Mosny, François Boucanille et Léonard Bourdeau, maczons tant a tailler des quartiers que à faire le mur. Ausquelz a esté paié la somme de treize livres

[p. 21]

quatre solz tournois à raison de quatre solz tournois pour chacune journée comme appert par leur quictance cy rendue pour ce cy 13lt 4s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées quatre vingts ~~quatre~~ < [sur l'interligne :] trois > journées de Estienne Ternier, Guillaume Deschamps, Gatian Dange, Jehan Cahier, Mathurin Chiecouesneau, Martin Delauney, Guillaume Cherpentier, Pierre Mellot, Gervaise Gatian, Jehan Dozat, Jehan Rambault, Jehan Jamet, Guillaume Baillet et Guillaume Martin, manoeuvres tant a servir les maczons, charger les gamions. A esté paié par ledict recepveur la

somme de dix livres ~~dix~~ < [sur l'interligne :] sept> solz ~~tournois~~ six deniers tournois > a ladicte raison comme appert par leur quictance pour ce cy ~~10lt 100s~~ 10lt 7s 6d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation dudict comptable >
En ladicte sepmaine ont esté emploiées quinze journées d'hommes et chevaulx

[p. 22]
a charroyer les moisons depuis le chantier a l'astellier des maczons a raison de dix solz pour chacune journée, a esté paié par ledict recepveur la somme de sept livres dix solz tournois pour ce cy 7lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance >
La douziesme sepmaine du présent compte a commancé le lundy dix neufiesme jour de novembre cy susdict en laquelle y a eu six jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées les journées de Pierre Boucanille, Leobon Meillault, François Boucanille, Martin Boucanille, René Delalende, Anthoine Gillet, Pierre Cherlaut et Léonard Bodeau, maczons, quy sont quarente huict journées pour lesquelles leur a esté paié par ledict recepveur à raison de quatre solz pour journée la somme de neuf livres douze solz tournois comme appert par leur quictance pour ce cy 9lt 12s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
En ladicte sepmaine et durant lesdict jours ont esté emploiées quatre vingts dix journées par Jehan Rambault, Guillaume Deschamps, Gatian Dange, Estienne Ternier, Jehan Cahier, Mathurin Chicouesueau, Guillaume Martin, Jehan Jamet, Jehan Dozat, Martin

[p. 23]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Delauney, Lois Moreau, Pierre Mellot, Guillaume Cherpentier, Gervaise Gatian et Guillaume Baillet, manœuvres, et pour lesdicts maczons, chaffaulder et deschaffaulder, a raison de deux solz six deniers chacune journée leur a esté paié par ledict receveur la somme de unze livres cinq solz tournois comme appert par leur quictance cy rendue pour ce cy 11lt 5s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >
En ladicte sepmaine ont esté emploiées quatorze journées d'hommes et chevaulx a mener avec les gamions pierres, moisons et quartiers de la riviere a l'astellier des maczons pour lesquelles a esté paié au pris de dix solz tournois chacune la somme de sept livres tournois pour ce cy 7ltts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue >
La treiziesme sepmaine a commancé le lundy vingt sixiesme jour dudict mois de novembre en laquelle y a eu cinq jours ouvrables durant lesquelz

[p. 24]
ont esté emploiées les journées des maczons cy après quy est Pierre Boucanille, Martin Boucanille, Léobon Meillault, Anthoine Gillet, Pierre Cherlant, François Boucanille, Léonard Bourdeau et René Delalende qui sont quarente journées ausquelz a esté paié au pris de quatre solz pour journée la somme de huict livres tournois comme appert par leur quictance pour ce cy 8lt ts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Durant lesdicts jours ont esté emploiées quatre vingts dix journées de manœuvres qui sont Jehan Rambault, Guillaume Deschamps, Pierre Mellot, Guillaume Cherpentier, Gervaise Gatian, Jehan Dozat, Gatian Dange, Guillaume Martin, Guillaume Baillet, Jehan Jamet, Lois Moreau, René Jamet, Martin Delauney, Mathurin Chiecouesneau, Etienne Ternier, Jehan Cahier, Estienne Mellot et Estienne Cherpentier ausquelz a esté paié a raison de deux solz six deniers pour journée la somme de
[p. 25]
unze livres cinq solz tournois comme appert par leur quictance cy rendue pour ce cy 11lt 5s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >
Durant le dict jour ont esté emploiées douze journées d'hommes et chevaulx a mener avec les gamions des pierres, moisons et quartiers de sur le chantier de la riviere a l'astellier des maczons et a mener les vuidanges dudict fossé derriere la garenne parce qu'elles nuisoient. Pour lesquelles a esté paié à la dicte raison de dix solz tournois pour journée la somme de six livres tournois pour ce cy 6lt ts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue >

La quatorziesme sepmaine a commancé le lundy troisiesme jour de décembre oudict an y a eu six jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées les journées de Pierre Boucanille, Martin Gillet, Leobon Meillault, François

[p. 26]

Boucanille, Martin Boucanille, Pierre Cherlaut, René Delalende et Léonard Bourdeau, maczons par vingt trois journées a besoigner au mur susdict a raison de quatre solz pour journée leur a esté parié la somme de quatre livres douze solz tournois comme appert pour leur quictance cy veue pour ce cy 4lt 12s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus >

Durant lesdicts jours ont esté emploiées cinquante sept journées de manœuvres qui sont Estienne Ternier, Gatian Dange, Guillaum Deschamps, Jehan Rambault, René Jamet, Guillaume Martin, Guillaume Baillet, Jehan Cahier, Lois Dagault, Lois Moreau, Martin Delauney, Mathurin Chicouesneau, Jehan Jamet, Gervaise Gatian, GuillaumeCherpentier, Estienne Cherpentier, Pierre Mellot, Clément Morcellot, et Jehan Dozat a raison de deux solz journée. Leur a esté paié la somme de sept livres deux solz six deniers comme appert par leur quictance cy 7lt 2s 6d

[p. 27]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Durant lesdicts jours ont esté emploiées neuf journées d'hommes et chevaulx a charroier les moisons depuis le chantier de la riviere jusques a l'astellier des maczons pour lesquelles a esté paié à ladicte raison de dix solz tournois pour journée, la somme de quatre livres dix solz pour ce cy 4lt 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance, cy rendue >

A Anthoine Bessé, perrier, pour quatre mil cinq cent quarente charrectées de pierres et moisons par luy fournies à sa perriere au dict recepveur pour faire le mur a pierre seiche entre le jardin et la garenne, a raison de six deniers chacune charrectée, a esté paié par ledict

recepveur la somme de quatre vingts unze livres tournois, comme appert par sa quictance cy rendue, pour ce cy 91lt ts[1677]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Audict Bessé pour centz de quartiers (…)[1678]

[les pages suivantes sont constituées par la tenue de journées qui n'ont pas été publiées par l'abbé Chevalier. Ces articles sont intercalés à l'intérieur du « compte du parterre » (*Archives du Château de Chenonceau,* tome 21) entre « Pour quatre anneaulx de fer mis aux boutons des gamions, a esté paié à raison de deux solz pièce, la somme de VIII^{s} » (Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 160) et l'article « À Anthoine Bessé, perrier, pour avoir par luy fourny et livré au dict Bereau, oultre le nombre des moisons cy davant, depuis la my aougst mil cinq cent cinquante cinq jusques au (blanc) décembre ou dict an, le nombre de douze cents quatre vingts cinq charrectées de moisons à sa perrière des Granges oultre la rivière, à raison de six deniers tournois, comme appert par sa quictance, cy XXXII^{l} II^{s} VI^{d} » (*Id.*, p. 161)]

[p. 1]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées quatre vingts dix journées de manœuvres a scavoir lesdicts maczons, chaffaulder et déchaffaulder qui sont Guillaume Cherpentier, Pierre Mellot, Clément Morcellot, René Boizon, Jehan Dozat, Jehan Decours, Gilles Frogier, Thomas Jousset, Mathurin Jamet, Guillaume Gadin, Estienne Proust, Mathurin Dange, Collars Truchon, Pierre Trépin, Estienne Ternier et Jehan Cahier a raison de deux solz six deniers a esté paié la somme de douze livres cinq solz tournois comme appert par leur quictance ~~cy~~ < [en retrait à droite du corps de texte :] et par autre quictance > cy rendue pour ce cy 12lt 5s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Durant ladicte sepmaine ont esté emploiées cinq journées d'ung homme et ung cheval qui a mené avec les gamions des pierres et moisons du chantier de la riviere a l'astellier des maczons a raison de dix solz tournois chacune journée la somme de cinquante solz tournois pour ce cy 50s

[1677] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 156-157.

[1678] La fin de cet article, inscrit sur la page suivante a été intégralement transcris dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 157.

[p. 2]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance >

L'aultre sepmaine suivant a commancé le lundy neufiesme jour dudict mois oudict an mil cinq centz cinquante cinq en laquelle y a eu cinq jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées trente cinq journées par Pierre Boucanille, Mathurin Boucanille, René Delalende, Pierre Cherlant, Léonard Bary, Léonard Delabau et Vincent Dezon, maczons a faire le mur de pierre seiche audict jardin a raison de quatre solz pour journée fors ledict Pierre Boucanille, a cinq solz chacune journée ; a esté paié la somme de sept livres cinq solz tournois comme appert par leur quictance servant cy après pour ce cy 7lt 5s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus >

En ladicte sepmaine ont esté emploiées soixante dix journées par Gilles Thomas Jousset, JehanDozat, Jehan Decours, Guillaume Cherpentier,, Pierre Mellot, Clément Morcellot, Pierre Mousnier, Mathurin Jamet, Pierre Trépin, René Boizon et Guillaume Baillet, manœuvres

[p. 3]

a servir lesdict maczons leur a esté paié par ledict recepveur la somme de sept livres quinze solz tournois comme appert par leur quictance du quatorziesme septembre l'an mil cinq cens cinquante cinq pour ce cy 7lt 5s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmation >

En ladicte sepmaine y a eu ~~deux~~ < [sur l'interligne :] dix > journées d'hommes et deux chevaulx a mener des moisons a l'astellier des maczons a raison de dix solz tournois pour journée. A esté paié la somme de cent solz tournois pour ce cy 100s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

En ladicte sepmaine y a eu quatre journées de charron a rabiller les civieres roulleresses, faict cinq [civieres] neufves a brachs, cy 24s [1679]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1679] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 160.

A esté mis aux ~~dictes~~ < [sur l'interligne :] roues > des gamions quatre liens de fer, pour lesquelz a esté paié la somme de quatre solz tournois, pour ce cy 4s [1680]

La sepmaine suivant a commancé le

[p. 4]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance >

Lundy seiziesme jour dudict mois en laquelle y a eu quatre jours ouvrables durant lesquelz ont esté emploiées les journées de Pierre Boucanille, René Delalende, Pierre Cherlant, Léonard Bary, Léonard Delavau, Vincent Deson et Martin Boucanille, maczons qui ont faict vingt quatre journées a parachever ledict mur a raison de quatre solz tournois pour journée fors quatre journées a cinq solz pièce pour ledict Boucanille a esté paié la somme de cent seize solz tournois pour ce cy 116s ts

Durant lesdict jours ont esté emploiées cinquante trois journées de manœuvres qui sont Jehan Rambault, René Buisson, Guillaume Deschamps, Guillaume Baillet, Guillaume Cherpentier, Pierre Mellot, Clément Morcellet, René Boizeau, Jehan Dozat, Jehan Decours, Gilles Frogier, Thomas Jousset, Mathurin Jamet, Mathurin Mousnier, Pierre Trépin, Pierre Lardeau, manœuvres qui ont

[p. 5]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

pour les maczons chaffauldé et deschaffauldé a raison de deux solz six deniers tournois pour chacune journée la somme de six livres douze solz six deniers tournois, pour ce cy 6lt 12s 6d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Durant ladicte sepmaine ont esté emploiés sept journéesd'hommes et chevaulx a mener des pierres avec les gamions a esté paiéla somme de dix solz tournois, pour ce cy 70s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance >

A Anthoine Bessé, perrier, pour avoir par luy fourny et livré au dict Bereau, oultre le nombre des moisons cy davant, depuys la my aougst mil cinq cent cinquante cinq jusques au [blanc] décembre ou dict an, le nombre de douze centz quatre vingts cinq charrectées de moison a sa perriere des Granges oultre la riviere, a raison de six deniers tournois chacune charrectée. A

[1680] *Id.* p. 161.

esté paié par ledict recepveur la somme de trente deux livres deux solz six deniers tournois, comme appert par sa quictance, cy 32lt 2s 6d[1681]

[1681] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 161.

[Les pages suivantes contiennent des articles parfois intégralement transcris, d'autres fois simplement résumés qui font état de la création d'une allée reliant le nouveau pont, permettant d'accéder au parterre de Diane, au château de Chenonceau. Nous proposons en outre la retranscription d'articles relatifs aux espèces de plantes utilisées dans le jardin.]

[p.1]

(…)

Pour ce que ou mois d'apvril MV^{c} cinquante cinq, la riviere fut si grande qu'elle emmena presque toute la levée du jardin du costé de la riviere ou elle y fist grand dommage parce qu'il ne demeura gazon, il a convenuz reffere ladicte levée par le commandement de mondict seigneur le grand aulmosnier parquoy ledit recepveur fist feire des gazons au lieu moings dommageable qu'il peut et les mardy vingtneufiesme jour d'octobre oudict an MV^{c} cinquante cinq et le trentiesme et dernier jour dudict mois d'octobre oudict an et les lundy quatriesme mardy cinquiesme, mercredy six, lundy sept, vendredy

[p.2]

mardy, mercredy, treiziesme jeudy, quatorzieseme vendredy et samedy seiziesme de novembre an susdict mil cinq cent cinquante cinq ont esté emploiées vingt neuf journées et demys de maczons à gazonner ladicte levée qui sont Pierre Boucanille, Martin Boucanille et René Delalende ausquelz a esté paié a raison de quatre solz pour journée la somme de cent huict solz tournois comme appert par leur quictance pour ce cy 118s[1682]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

A Jehan Cahier et Gatian Dange pour vingt journées par eulx faictes durant ledict temps a gazonner, leur a esté paié audict pris de deux solz six deniers tournois, comme appert par leur quictance, pour ce cy 50s[1683]

A Jean Rambault, Mathurin Dange et Estienne Termier le jeune et Estienne Termier l'aisné, les Dagault, Gilles Deschamps, Guillaume Baillet, Pierre Jardeau, Gilles Charpentier, Pierre

[1682] Cet article a été résumé par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 162-163 « Pour ce que ou mois d'apvril mil cinq cent cinquante cinq […] ».

[1683] Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 163.

Mellot, Guillaume Pruauldier, Guillaume Martin, et Jehan Cahier, manœuvres, qui ont porté les gazons, gectés des terres des allée sur la levée ; qui ont vacqué par sept vingts dix journées en ladicte sepmaines à rainson de deux solz pour journée, leur a esté paié la somme de quinze livres tournois, comme appert par leur quictance[1684]

[p. 3]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

A Loys Jousset, Guillaume Vaslin, Pierre Petit, Mathurin Vaslin, Gervaise Desvais et Pierre Houssard, pour le charroy de seize mil huict cens de gazons depuis la vallée du bois jusques au jardin, a raison de deux solz six deniers, pour le charroy de chacun cent, leur a esté paié la somme de vingt une livre tournois, comme appert par leur quictance servant cy après, pour ce cy 21lt ts[1685]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

A Pierre Petit, Denis Heau, pour la faczon des dicts seize mil huict cens de gazons, a raison de huict deniers chacun cent, a esté paié par ledict recepveur la somme de cent douze solz tournois, comme appert par leur quictance cy rendue, pour ce cy 112s [1686]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

En ladicte sepmaine de davant Noel dernier, en la sepmaine du premier janvier et en la sepmaine commanczant le dixiesme febvrier ont esté emploiées quatre vingts dix neuf journées faictes par Gatian Dange, Estienne Ternier le jeune, Guillaume Deschamps, Jehan Cahier, Jehan Raimbault, René Jamet,

[p. 4]

Guillaume Cherpentier, Pierre Mellot, Gilles Gadin, Jehan Eschard, manœuvres ; pour avoir par eulx durant les dictes sepmaines par le commandement de monsieur le grand aulmosnier paré les allées tant haultes que basses, amener les terres de lieu en aultre avec le gamion et civieres, et icelles esgallées[1687], porté douze cents de gazons aux maczons qui refaisoient les

[1684] Cet article n'a été qu'incomplétement publié par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p.163-164.

[1685] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 164.

[1686] *Id.* note précédente

[1687] Déformation du verbe « égaler » qui signifie rendre égal, niveler. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 17/09/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

bresches a ladicte levée[1688], aussy regectoient les terres tombées dessus ladicte levée, et avoir regarny le gazon d'icelle ainsi que l'on refaisoit ladicte levée estant joignant la riviere ou mois de janvier dernier passé, laquelle a esté si grande qu'elle est entrée dedans ledict au travers de la levée de devers la riviere qu'elle auroit faict fondre en deux endroictz environ douze toises de la terre de ladicte levée et rompu le gazon, lequel a esté reffaict par le commandement de Madame qui ainsi le commanda audict recepveur, ensemble de faire esgaller les allées dudict jardin, ce que ledict Bereau feist

[p. 5]

faict par les dessus dicts manœuvres ausquelz il a paié à raison de deux solz tournois pour journée la somme de ~~douze~~ < [sur l'interligne :] neuf > livres < [sur l'interligne :] dix >huict solz tournois comme appert par leurs quictances cy rendues, cy 9lt 18s [1689]

Pour trois journées de maczons qui ont mis et assis lesdicts < [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion> douze cens de gazons aux bresches fondues, a esté paié a raison de quatre solz tournois pour journée la somme de douze solz tournois, pour ce cy 12s [1690]

Pour la faczon desdicts douze cens de gazons emploiez aux bresches dudict jardin, et pour le charroy d'iceulx a raison de huict deniers pour cent et deux solz six deniers pour le charroy de chacun cent. A esté paié par ledict recepveur la somme de ~~treize~~ < [sur l'interligne :] vingt > huict solz tournois ~~pour ce~~, comme par appert par sa quictance pour ce cy 28s [1691]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Plus pour huict journées d'hommes a parer

[p. 6]

la cour de davant le chastel est faict ung chemin pour aller au jardin par le pont faict de neuf, et a coupper defrischer des buissons et mené du sable joignant le bout du pont dudict jardin,

[1688] L'expression « faire bresche à » signifie entamer, par extension faire une ouverture. Il faut comprendre ici que les maçons ont réparées les brèches de la levée de terre. Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p.700, édité par archive.org, consulté le 09/10/2014 : https://archive.org/

[1689] Cet article a été résumé par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 164.

[1690] Cet article a été transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 164.

[1691] *Id.*

mené les paroueres, buissons, espines et arronces hors la court du chastel, a esté paié a raison de dix solz pour journée la somme de seize solz, cy 16s [1692]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] L'article est rayé pour coucher au compte du revenu de la chastellenie du dict lieu de Chenonceau >

~~Faict par ledict receveur mise de quatre septier de blé, seigle que le dict receveur a rabatuz a Louis Jousset, fermier de la mestairie prés le chasteau sur la ferme de la dicte mestairie escheue au jour de Toussaincts an mil cinq cens cinquante quatre pour la terre en laquelle est le jardin et fossez d'iceluy et pour antamer gazons prins au prez de ladicte mestairie en l'année mil cinq cens cinquante deux pour laquelle pré et priz ont esté desduictz audict Jousset par gens a ce cognoissans lesdicts quatre septiers bled, scavoir est les deux prés seigle et l'aultre orge et avoyne par moictié comme appert par visitage faicte par Guillaume Vaslin, François Delafours, et Anthoyne Pache, mesnage[1693] notaire en présence du maistre d'hostel de monseigneur le grand aulmosnier. Rendu en présens compte dudict jardin en l'article dessus faisant mention quy est au pris de quatre solz chacun septier, la somme de huict livres tournois pour ce cy, 8lt~~

[p. 7]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* comme dessus >

~~Aussy faictz ledict recepveur ainse de la somme de neuf livres tournois, huict solz tournois pour quatre septier de blé tel que dessus rabatu au dict Jousset, mesthayer susdict sur la ferme de ladicte mesthairie escheue au jour de Toussainctz an mil cinq cens cinquante ung, pour ce cy 9lt 8s~~ [s]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Pour quinze tomberées de fumier emploiées au jardin et baillées au jardinier pour faire les sepmances et planter des choux, pourreaulx, et faire aultres potaiges, a raison de cinq solz six deniers chacune charectée rendue sur le lieu. A esté paié la somme de quatre livres deux solz six deniers, pour ce cy 4lt 2s 6d[1694]

[1692] Cet article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier, dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 165.
[1693] Le terme « mesnage » (subst. masc.) désigne un ensemble de personne se rattachant à un seigneur. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 29/09/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1694] *Ibid.* note n°354.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance >

A Charlot, jardinier, pour cinq journées du mois d'apvril en l'an mil cinq cens cinquante quatre commanczant le vingt troisiesme jour dudict mois que les comptes dudict recepveur furent renduz à Pontlevoy ledict jour, et lors fut ordonné par monsieur le grand aulmosnier et monsieur de la Ménardière[1695] que ledict jardinier n'auroit à l'advenir que soixante dix solz tournois, par mois, qui commenroient le premier jour de

[p. 8]

may lors ensuivant, par quoy restoit dudict moys cinq jours ouvrables qui commencoient le vingt troisiesme jour d'apvril, qui vallent au pris de quatre solz pour journée, comme le jardinier auparavant, la somme de vingt solz tournois, comme appert par quictance dudict jardinier pour ce cy 20s[1696]

[1695] Il s'agit de Jehan Ménard, troisième fils de Bertrand de la Ménardière et de François Bureau. Il fut seigneur de La Ménardière, de Montenay près de Caen, de Courbespine près de Bernay, de la Planche près de Crèvecoeur-en-Auge, de Beelèvre près d'Argentan. En 1551, il obtient la charge de panetier ordinaire de l'Hôtel du roi (François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois, Jacques Badier, Michel Fleury (éd.), *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1980, p.26). Il occupa également la charge d'intendant de Diane de Poitiers (Casimir Chevalier, *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 36).

[1696] L'article a été intégralement transcris par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 166.

Pièce justificative 22 : Extraits du « compte du pont », pièces relatives au parterre de Diane de Poitiers (1556-1559)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont, 1556-1559, tome 23, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.
Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864.

En 1857, Casimir Chevalier devenait curé de Civray-sur-Cher (charge qu'il conserva douze ans), ce qui lui permit d'entrer en relation avec le comte René de Villeneuve, propriétaire du château de Chenonceau[1697]. En 1859, la faveur que Casimir Chevalier avait auprès du comte le conduisit « par une de ces bonnes fortunes qui arrivent de temps en temps au chercheur »[1698] à retrouver le chartrier du château de Chenonceau que l'on croyait alors perdu[1699]. À la suite de quoi, il entreprit de 1862 à 1879, de publier en cinq volumes les archives du château de Chenonceau : en 1862 tout d'abord, *Debtes et créanciers de la royne mère Catherine de Médic*is. En 1864 ; *Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau, Compte de recettes et despences faictes en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers, Lettres et devis de Philibert de l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château de Chenonceau*, tous parus à Paris chez Techener. Enfin, en 1866, *Diane de Poitiers au conseil du roi, épisode de l'histoire de Chenonceau sous François I^er^ et Henri II*, paru chez A. Aubry.

Les *Compte de recettes et despences faictes en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers* sont composés par la transcription, annotée, d'une très grande partie des comptes de la châtellenie de Chenonceau sur la période 1547-1559. Ces comptes sont contenus dans les tomes 19 à 23 des *Archives du Château de Chenonceau*, conservés au château (Indre-et-Loire). Ils regroupent trois « comptes de régie » rendus pour les années 1547 (tome 19), 1548-1555 (tome 20) et 1557 (tome 22) ; qui sont respectivement référencés dans l'ouvrage de Chevalier aux chapitres I (tome 19), II (tome 20, années 1548-1549), III (tome 20, années 1549-1554), VI (tome 20, années 1554-1555) et VIII (tome 22, années 1557). Y sont également transcris le

[1697] Bernard Chevalier, « Casimir Chevalier (1825-1893), l'érudition historique d'un amateeur éclairé », Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine, 2010, 23, p.314. Consulté le 15/10/2015. l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine Disponible sur : http://academie-de-touraine.com/Tome_23_files/196_307-326.pdf
[1698] Histoire de Chenonceau, ses artistes, ses fêtes, ses vicissitudes d'après les archives du château et les autres sources historiques, Lyon, L. Perrin, 1868, « introduction », p. X.
[1699] Bernard Chevalier, « Casimir Chevalier (1825-1893), l'érudition historique d'un amateeur éclairé », *op.cit.*, 2010, 23, p. 315. Consulté le 15/10/2015. l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine Disponible sur : http://academie-de-touraine.com/Tome_23_files/196_307-326.pdf

« compte du parterre, 1551-1555 » (tome 21) et le « compte du pont, 1556-1559 » (tome 23), référencés sous les chapitres IV (tome 21, années 1551-1553), V (tome 21, années 1554-1555), VII (tome 23, années 1556-1557) et IX (tome 23, années 1558-1559).

Le « compte du pont » fut rédigé au moment de la construction pour Diane de Poitiers, du pont-galerie qui devait relier le château, situé sur la rive gauche du Cher, à la rive droite, côté commune de Franceuil. Il contient de ce fait, un certain nombre d'articles relatif à ce chantier, confié à Philibert De l'Orme ; mais également plusieurs rubriques relatives aux « aultres réparations de maison, jardins et fontaine dudict lieu[1700] ». Cette comptabilité intégralement transcrite par l'abbé Chevalier, nous permet de préciser la chronologie du creusement des fossés, de l'achèvement de la fontaine du jardin ; mais aussi de déterminer le type des végétaux plantés dans le parterre.

La numérotation des pages que nous transcrivons ici, est arbitraire car le « compte du parterre » n'a pas été folioté. Cette numérotation servira uniquement à signaler les changements de page.

[1700] *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont, tome 23, *op. cit.* dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 195.

[Les pages que présentons permettent d'établir une date approximative à l'achèvement de la fontaine du parterre de Diane, puisque Cardin de Valence reçoit un paiement pour son ouvrage au cours de l'année 1556. Par ailleurs, il semble que des travaux de maçonnerie soient entrepris la même année dans les fossés du parterre de Diane. En outre, cette comptabilité nous permet de déterminer que le fossé entre le château et le port Olivier (situé sur la rive droite, côté commune de Francueil, face à la commune de Chisseau) est le dernier fossé à avoir été creusé. Ces pages ont été entièrement transcrites par l'abbé Chevalier et figurent au chapitre VI de son ouvrage *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 195-230]

[p.1]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Pour le pesaige du vieil plomb a esté paié deux solz trois deniers tournois, cy 2s 3d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion et quictance >

A Cardin de Vallance, maistre fontainier demourant a Tours, a esté paié pour sa besongne de ladicte fontaine, la somme de quinze escuz d'or soleil, vallans trente six livres tournois, cy 36lt ts

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Plus en l'acquict du dict de Vallance paié au maistre du fourd a chau, la somme de soixante douze solz neuf deniers tournois, cy 62lt 9s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

A Pierre Boucanille et Denis Crochard, maczons sur le marché a eulx faict pour faire le mur et perray par eulx entreprins, a faire autours des foussez du jardin a esté paié la somme de trente deux livres treize[1701]

[p.2]

solz tournois comme appert par leur quictance, cy 32lt 13s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1701] Cette page a été transcrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 203.

A Grand Jehan Guy pour avoir par luy faict les vuydanges du foussé du jardin nouvellement basty estant entre le port Olivier et le château. A esté payé par ledict recepveur la somme de dix huict livres tournois comme appert par sa quictance, cy 18lt tz

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
A Jehan Payart, thuillier, Mathurin Besnard, Maurice Boucqueau, thuilliers, pour quatre milliers de thuille et ung millier de carreau et demy cent de festeaulx. A esté paié la somme de neuf livres deux solz tournois comme appert par leur quictance, cy 9lt 2s

A Pierre Bergeron et Léonard Baillet (…)[1702]

[La page que nous proposons donne le détail de certaines plantations effectuées dans le parterre de Diane dans le courant de l'année 1556]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >
Pour l'achapt de unze mil trois cens quatre vingts douze plantatz d'aubespine et deux centz quatre sauvageaulx[1703] qui ont esté plantez au jardin. A esté paié a Pierre Moreau, Jehan Petit, Mathurin Chemyn, Anthoyne Fourrault et Jehan Gallays, la somme de cent seize solz cinq deniers tournois, cy 116s 5d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
A messire Jehan Hesnault, Gilles Boutard, Toussainct Pichard, et Loys Pontlevoy pour le foing par eulx vendu à monseigneur le controlleur pour les chevaulx depuis le douziesme d'octobre jusques à ce jourd'huy vingt septiesme jour de décembre a esté paié la somme de dix sept livres ung solz ~~tournois~~ cy neuf deniers tournois, cy 17lt 1s 9d

Pour demy cent d'ardoouaize et clou (…)[1704]

[1702] La fin de cette page a été transcrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 203.
[1703] Le terme « sauvageaulx » (subst. masc) désigne un arbre venu de graines de fruits, sauvageon. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1704] Cette page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 204-205.

[Les pages que nous proposons permettent de mettre en évidence que durant la période 1556-1559, des travaux d'entretiens sont entrepris dans le jardin de Diane de Poitiers. Ainsi, de nouvelles plantations sont envisagées, les fossés sont nettoyés et des haies sont plantées dans la garenne]

[p.1]

Pour une paire de trochz[1705] payé six solz tournois, cy 6s

Pour seize happes[1706] mises aux tomberaulx, charronneaulx paié dix huict solz tournois, cy 18s

Pour quatre fer mis à la lourde amboise[1707] a esté paié six solz tournois, cy 6s

Au garson du jardinier de monseigneur de Tours[1708] qui est allé chercher du plans, paié quatre solz tournois cy 4s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Au garson de la poste pour faire tenir des lectres de la court, paié 20d

Pour la quictance du chaussonier de Pontlevoy paié a ung notaire de Montrichard, dix deniers tournoiz, cy 10d

A Guillaume et Pierre, les Charpentiers, Pierre et Clément, les Mellotz, et Guillaume Gadin pour les foussez des garennes qu'ilz ont entreprins a rellever et planter[1709]

[1705] Le terme de « trochz » est peut-être une déformation du mot « tronche » (subst. fém.) qui désigne une grosse souche de bois, un tronc d'arbre coupé, une bûche ou une poutre (Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol.8, p.185. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/). L'achat « d'une paire de trochz » payé six sols, se rapporte peut-être à l'achat de bois pour la construction du pont-galerie de Chenonceau.

[1706] Le terme de « happe » (subst. fém.) désigne ici, une pièce de métal recourbée, servant à assembler, à maintenir. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 16/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1707] Nous n'avons pas réussi à déterminer à quoi le terme de « Lourde Amboise » se rapporte.

[1708] Il s'agit contrairement à ce qu'affirme l'abbé Chevalier (Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 207, note 1) de Simon de Maillé, archevêque de Tours de 1554 à 1597. Il succède à Étienne Poncher, décédé en 1552. Les archevêques de Tours possédaient un château de plaisance et un jardin situés dans la paroisse de Vernou à 15 kms de Tours. Simon de Maillé envoya son jardinier à Chenonceau au cours de l'année 1556, sans que l'on sache précisément à quelle date.

[1709] Page intégralement transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 207-208.

[p. 2]

d'espines, à raison de six deniers pour toise. A esté paié la somme de seize livres six solz trois deniers tournois, cy 16lt 6s 3d

A Estienne Ternyer, le jeune, Mathurin Bessé et Pierre Delataille pour les vuidanges du foussé d'entre la garenne et le jardin qu'ils ont entreprins a faire, leur a esté paié la somme de vingt trois livres six < [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* > solz tournois, cy 23lt 6s

A Loys Bailly pour cinq toises de gros ais[1710] par luy fournies tans pour le moullin de Vestin[1711] ~~que mar~~ ensemble pour deux huis garniz de ferreures, ung solliveau mis au dict moullin de Vestin paié la somme de quatre livres dix solz tournois, cy 4lt 10s

A Denys Fleury pour quinze fagotz de paile par luy fourniz pour faire (…)[1712]

[p. 3]

Pour les réparations de plusieurs des couvertures de plusieurs des bastiments de Chenonceau, comme des tectz a bestes de la mestairie de la Grange, maisons, estables, greniers, port Ollivier, moullins < [en retrait à gauche du corps de texte :] Affirmacion par les pièces et rolles par t…res et quictances> a bledz, les maisons des Hosdes, mestairies dudict lieu et de la Gourmandiere[1713], ont esté emploiées plusieurs journées de couvreurs, comme appert par icelles mises par le menu par ung cahier de papier signé et arresté du dict Barbier, controlleur[1714] susdict pour lesquelles a esté paié la somme de quarente livres ung solz six deniers tournois, cy 40lt 1s 6d

Aultre mis faicte par ledict recepveur pour les journées des manœuvres qui ont vacqué durant les mois de may, juing, juillet, aougst, septembre, octobre, novembre, décembre mil cinq cent

[1710] Le terme de « ais ou ays » (subst. fém.) signifie planche, latte en bois. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 29/10/2014 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1711] Le « Vestin » est un ruisseau, affluent du Cher, situé sur la rive droite du Cher (côté commune de Francueil). Il est aujourd'hui appelé ruisseau de l'étang de Brosse sur les cartes IGN.

[1712] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 208.

[1713] La « Gourmandière » est encore aujourd'hui un lieu-dit situé sur la rive droite du Cher à proximité de la commune de Francueil (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

[1714] Il s'agit d'Antoine Barbier, désigné dans le « compte du pont » (*Archives du Château de Chenonceau,* tome 23) comme le contrôleur des bâtiments « que ma dicte dame faict faire au dict Chenonceau »(Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 209)

cinquante six pour les affaires des bastimens durant ledict temps a Chenonceau, que pour ~~avoir labo~~[1715]

[p. 4]
a Chenonceau que pour avoir ~~labourés aux jardins~~ labouré aux jardins.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Lesquelles ont esté paiées en la forme et manière qui s'ensuict comme appert par ung cahier de papier escript par le menu cy rendue à la fin de ce chappitre, montant cent sept livres quatorze solz ung denier tournois, signé, arresté et signiffié par maistre Anthoine Barbier, controlleur de la maison de Madame, le vingt quatriesme jour de décembre an mil cinq cent cinquante six, cy 107lt 14s 1d

Aultre mise faicte par ledict Bereau, recepveur susdict depuis le vingt septiesme jour de décembre mil cinq cent cinquante six pour les causes, cy après

Premièrement, baillé à Mathurin Dangé,

[p. 5]
<[en retrait à gauche du corps de texte :] Par marché et quictance >
perrier, et ses compagnons a diverses fois la somme de soixante ~~quinze~~ <sur l'interligne : unze >livres tournois comme appert par quictance, cy ~~75s~~ 71s[l]

A Pierre Bellot, les Richards, autres perriers, leur a esté paié à diverses fois la somme de trente deux < [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* > livres tournois pour les quartiers qu'ilz sont tenuz tirer, cy 32lt
A Pierre Boucanille, Martin Boucanille ; Pierre et Guillaume Cherpentier et autres < [en retrait à gauche du corps de texte :] Par marché et quictance > perriers. A esté paié à diverses fois dix neuf livres dix solz tournois pour deux centz et demy de quartiers qu'ilz sont tenuz tirer, et iceulx faire livrer et recepvoir, cy 19lt 10s

[1715] Cette page a été intégralement transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 212.

Au fontaynier luy a esté baillé par ledict recepveur la somme de huict[1716]

[p. 6]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par marché que le comptable fait apparoir et neantmoings à fourny de quictance > vingtz quatre livres faisant le parfaict et entier paiement de deux cents livres tournois comme appert par sa quictance cy rendue, cy 164lt

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par récépicé dudict Bardier >

A Monsieur le recepveur[1717] baillé vingt neuf livres quatre solz tournois comme appert son certifficat, cy 29lt 4s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par marché et quictance >

A Françoys Dugue pour deux cens dix toises de foussez faictes au bout du pont que Madame faict faire, a esté paié par ledict recepveur à raison de vingt deniers pour chacune toise et quarante solz tournois et pour avoir recomblé ung foussé et refaictz plus loing. La somme de dix-neuf livres neuf solz huict deniers tournois, cy 19lt 9s 8d[1718]

[p.7]

Aultres mises fectes pour les journées et aultres choses contenues cy après par André Bereau, recepveur recepeveur de Chenonceau depuis le jour des Innocents mil cinq cent cinquante six.

Décembre

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion et pour l'advenir apportera les présentes aussy >

Le mardy vingt neufiesme décembre, mercredy, jeudy, et sabmedy ensuivans en ladicte sepmaine, qui sont quatre jours, ont esté emploiez a planter des hées[1719] en la garenne de d'avant le chastel pour lesquelles ont esté paiées à raison de deux solz pour journée la somme de huict solz tournois, cy 8s

[1716] *Id.* note précédente p.213.
[1717] Il s'agit d'André Bereau, désigné comme fermier et receveur de la terre de Chenonceau dans les comptes du château de Chenonceau entre 1547 et 1559.
[1718] Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences… op.cit.*, Paris, 1864, p. 213-214.
[1719] Déformation du mot « haie » (subst. fem) Clôture d'un champ, d'un jardin, d'une propriété, faite d'arbustes, d'arbrisseaux ou d'épines entrelacées. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 19/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

Janvier

La sepmaine commanczans le lundy

[p. 8]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

quatreiesme et mardy cinquiesme ont esté emploiées les journées de René Baillot, Laurent Lussaudeau, Gatian Dange et Estienne Ternier, qui sont six journées par eulx emploiées a charger les quartiers taillez estant en l'isle[1720] et ceulx estans le long du jardin en la centine[1721] et les descharger sur le chantier les anlever et les amener ou l'on les reculloit de la riviere, pour lesquelles leur a esté paié a raison de deux solz tournois, par jour la somme de 12lt

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

En ladicte sepmaine, René Buisson a esté cinq journées a planter des hées en la garenne pour lesquelles luy a esté payé la somme de dix solz tournois, cy 10s

Pour deux journées que Meslier[1722]

[p. 9]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Item >

a esté avecq sa sentine pour mener les dicts quartiers tailléz sur le chantier du costé des prez, pour lesquelles deux journées, a esté paié au dict Meslier, a raison de quatre solz pour journée, la somme de 8s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Au garson du jardinier de monseigneur de Tours lequel est venu par trois diverses fois pour cuyder, besongner ce qu'il ne peult faire pour les grands froiz et apporta a deux fois des lectres pour avoir des ormeaulx auquel garson ledict recepveur a donné par trois fois a soupper et troys solz a trois fois, cy 6s

[1720] Il s'agit sûrement de l'isle « prés le pont » qui sera par la suite détruite : « pour la fraction et ruyne d'une ysle estant prés le pont parce qu'elle nuysoit aux basteaulx, que monseigneur d'Ivry a commandé estre demollie « (Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 228, *Archives du Château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, compte du pont 1556-1559, tome 23).

[1721] Le terme de « centine », aussi orthographié « sentine » (subst. fem.), désigne un petit bateau plat ou une barque. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 19/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1722] La page a été entièrement transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 214.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

Au jardinier de monseigneur de Tours pour sa despence qu'il a esté à besongner au jardin de[1723]

[p. 10]

Chenonceau, a raison de quatre solz pour journée par ordonnance de Madame. a esté paié la somme de dix-sept livres huict solz tournois, cy 17lt 8s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Pour vingt sept antes demie douzaine d'albergiers[1724], trois cens pommyers de paradis[1725], huict faiz[1726] de groseillers, un cens de rosier musquins[1727] et oignons de liz. A esté paié au jardinier de monseigneur de Tours en présence dudict controlleur, la somme de quatre livres seize solz tournois, cy 4lt 16s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Au chartier que ledict jardinier a amené qui a charoier lesdictes choses,a esté paié par ordonnance dudict controlleur la somme de vingt solz tournois cy 20s[1728]

~~Baillé audict chartier ung boissseau~~

[p. 11]

[Febvrier]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1723] *Id.* p. 215.

[1724] L'albergier est une essence d'abricotier dont les fruits ont la chair blanche.

[1725] Le pommier de paradis, *malus paradisiaca,* est une variété de pommier commun, *malus pumila.* Il s'agit d'un pommier de petite taille qui donne de petits fruits. Il était très apprécié en raison de sa fructification rapide. Le pommier de paradis semble avoir surtout servit de porte-greffe, car il semblait permettre l'accélaration de la production de l'arbre greffé. Augustin Sagaret, *Pomologie physiologique, ou traité du perfectionnment de la fructification, avec recherches et expériences…,* Paris, 1830, p. 292-295.

[1726] Le terme de « faiz », aussi orthographié « faix » (subst. masc.) désigne tiges coupées et liées ensemble, une gerbe ou une botte. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 19/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1727] L'expression « rosier musquin » désigne le rosier musqué, *rosa moschata,* un rosier d'environ 3 mètres de haut. Il produit des fleurs blanches disposées en corimbe de cinq à sept fleurs dont l'odeur est très forte. Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *Traité des arbres et arbustes, que l'on cultive en pleine terre en France,* Lyon, 1819, p. 27-28.

[1728] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864, p. 215.

Le septiesme jour de febvrier oudict an mil cinq cent cinquante six, a esté paié a René Buisson pour trois journées de ceste sepmaine finyes ce jourdhuy par luy vacquée a planter des aubespines et arrascher des genevres[1729] a ladicte raison de deux solz pour la somme de 6s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Les unziesme et douziesme jours dudict mois an susdict ont esté emploiées treize journées d'hommes a arrascher des ormeaulx, et pour ce faire furent les journalliers a Noizay[1730] distant de Chenonceau de deux lieues[1731] ou environs ausquelz a esté paié la somme de trente neuf solz tournois, cy 39s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion et fera apparoir ce qu'il a payé a ladicte présente >

Pour l'achapt d'ung cent cinquante deux ormeaulx beaulx que ledict recepveur alla chercher et achapter[1732]

[p. 12]

avecq le jardinier chez monseigneur de Noizay, a raison de deux solz piece, a esté paié la somme de quinze livres quatre solz tournois cy 15lt 4s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Pour la disnée dudict recepveur, de son cheval et dudict jardinier a Luzillé, du jour qu'ilz allèrent chercher lesdicts ormeaulx, a esté paié la somme de 7s 6d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >

A neuf chartiers qui ont charroié lesdicts ormeaulx depuis ledict lieu de Noizay jusques pres Chenonceau, distant de deux lieues ou environ, scavoir est trois à chevaulx, a raison de six solz

---

[1729] Le terme de « genevre » ou « genièvre » (subst. masc. et fém.) désigne le genévrier. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1730] La commune de Noizay (Indre-et-Loire, cant. Amboise) appartenait au fief de Luzillé. L'abbé Chevalier précise dans son ouvrage *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 216, note 1 ; que Pierre d'Érian était seigneur de Noizay à cette époque. Or, Pierre d'Érian est décèdé le 9 octobre 1550 (Michel de Marolles, *Les mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, s.l., 1656, p. 371-372), c'est donc son gendre Claude de Marolles, époux de Françoise d'Érian dame de la Rochère et de Noizay, qui en est le seigneur au mois de février 1556, date à laquelle on alla chercher chez « Monsieur de Noizay » les ormeaux.

[1731] Deux lieues représentent 8,89 kms (Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p.7).

[1732] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 215-216.

tournois piece, et six a boeufz, a raison de sept solz six deniers tournois pièce, cy a esté payé la somme de ~~60s~~
63s[s1733]

[p. 13]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >
Pour l'achapt de deux civieres roulleresses pour les jardins de Madame, a esté payé 15s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Pour neuf journées de Buisson, Dagaulx et Ternier de la deuxiesme sepmaine de febvrier des lundy, mardy et mercredy, emploiées tant a planter des hées aux garennes, mener du fumier aux piedz des antes du jardin ; a esté paié à la dicte raison de deux solz pour journée, la somme de 18s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Le quinziesme du dict mois paié a Denis Daude pour cinq cens de plant d'aubespine, a raison de dix livres pour cent la somme de 5s

Ledict jour y a eu les journées a planter lesdicts ormeaulx en l'allée du pont, scavoir est de Anthoine Bessé,[1734]

[p. 14]
< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >
Jehan Delagrange, Jacob Bessé, Pierr Delataille, Pierre Viollet, Pierre Trépin, Jehan Cahier, Mathurin Chicouesneau, Anthoine Fourrault, Guillaume Martin et Pierre Brachet, a raison de deux solz six deniers tournois pour journées. A esté paié par ledict recepveur la somme de vingt sept solz six deniers, cy 27s 6d

La seiziesme jour dudict mois y eu assemblage unze journées d'hommes a feire pareil besongne a ladicte raison, a esté paié 27s 6d

[1733] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 216-217.
[1734] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 217.

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Le dix septiesme jour dudict mois y a eu dix sept journées d'hommes a feire pareil besongne à ladicte raison, a esté payé 15s

Le dix huictiesme jour dudict moys[1735]

[p.15]

a eu six journées d'hommes a feire pareille besongne que dessus, paié 15s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Le vendredy dix neufiesme jour dudict mois de febvrier ont esté emploiées six journées d'hommes et le sabmedy six journées qui sont douze journées, scavoir est a planter des ormeaulx, arrascher les meuriers blancs du jardin, iceulx replanter en la garenne, recombler les foussés dudict jardin, fumer les parquez pour sepmer des oignons, icelluy marrer[1736] et enterrer le fumyer dessus dict, a raison de deux solz tournois chacune journée pour la somme de vingt quatre solz tournois, cy 24s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Pour deux journées d'hommes qui[1737]

[p. 16]

ont arrasché quarante deux ormeaulx de la garenne des Hosdes[1738], a la raison dessus dicte, paié 4s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Pour la voicture d'iceulx depuis ledict lieu jusques au chasteau de céans a trois fois et trois voiaiges, a esté paié 7s 6d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

La vingt quatriesme jour de febvrier paié a Denis Daude pour six cens de plant d'aubespine a la raison de douze deniers chacun, a esté paié la somme de 6s

[1735] *Id.* note précédente, p. 217.

[1736] Le verbe « marrer » veut dire retourner la terre avec une marre (sorte de pelle recourbée). Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1737] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p 217-218.

[1738] La garenne des « Hodes » aussi orthographié les « Ouldes » se trouvent sur la rive droite du Cher (côté commune de Francueil).

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Le dernier jour de febvrier paié a Guillaume Martin, Pierre Delataille et Pierre Brachet pour chacun cinq journées de ceste sepmaine dernière passée, emploiée a planter des ormeaulx, couldres[1739] et aultres plantatz[1740] autour des [1741]

[p. 17]

cabinetz que l'on faictz feire a la garenne, porté du fumier au jardin pour sepmer les poix et oignons à ladicte raison de deux solz pour journée. A esté paié la somme de 30s

Mars

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Le septiesme jour de mars ou dict an pour sept journées de Guillaume Martin et aultres par eux emploiées a arrascher et marrer les ysoluers du dedalus et mener du fumier dedans ledict jardin, a raison de dix solz six deniers paié 17s 6d

Le quatorziesme jour de mars ou dict an, baillé à Guillaume Martin pour six journées de ceste sepmaine passée a Toussaincts Pichard, pour trois journées, à Lois Dagault pour trois[1742]

[p. 18]

journées, le tout de ceste sepmaine emploiée a gueretter[1743] les parquetz[1744] aux artichaulx et marré deux autres parquetz esquelz il n'y avoit rien, a raison de deux solz six deniers pour journée, cy 30s

[1739] Le terme de « couldres », aussi orthographié « coudres » (subst. fém) désigne des coudriers ou des noisetiers. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1740] Le mot « plantatz » (subst. masc) fait référence aux plançons, jeunes plants. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 25/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1741] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 218.

[1742] *Id.* note précédente, p. 219.

[1743] Le verbe « gueretter », aussi orthographié « gareter » signifie labourer. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol.4, p. 277. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1744] Le terme de « parquet » (subst. masc.) désigne en matière de jardin, un compartiment planté. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 5, p. 745. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Le vingtiesme jour dudict mois an susdict pour six journées de Guillaume Martin et pour quatre journées de Lois Daguault emploiées a marrer les deux parquetz du jardin ou sont les poix sepmé, réensemés[1745] lesdicts poix, mener du fumier en iceulx a la raison de deux solz six deniers pour journée, a esté paié la somme de quinze solz tournois, cy

15s

Le vingt cinquiesme jour dudict mois pour[1746]

[p. 19]

cinq journées, scavoir est trois de Guillaume Martin et deux de Lois Dagault emploiés a mener du fumier pour feire ponpons[1747], esgaller[1748] deux des parquetz dudict jardin au dict pris, a esté paié la somme de 12s 6d

Baillé au jardinier de monseigneur de Tours cinq solz tournois pour achapter des graines, cy

10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Pour deux journées de l'ung desdicts garsons qu'il avoit faict venir de Vernou pour luy aider a planter lesdictes terres parce que la saison se passoit, paié à raison de deux solz six deniers tournois, cy 5s

Pour deux livres de graines d'oignons a esté paié, à raison de dix solz la livre 20s[1749]

[p. 20]

A Lois Jousset pour soixante unze tomberées de fumyer menées depuis les estables jusques au jardin, scavoir est soixane cinq du fumier des chevaulx de harnoy de Madame et six du fumier du recepveur pour ce qu'il n'y en avoit assez pour planter les mellons, a esté paiée la somme

[1745] L'abbé Chevalier a transcris ce mot « gueretter », dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 219.

[1746] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 214

[1747] Le teme de « ponpons » aussi orthographié « pepons » (subst. masc.) désigne le melon ou le concombre. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 6, p.90. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1748] Le verbe « esgaller » signifie rendre égal, niveler une surface. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1749] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 219.

de vingt neuf solz sept deniers < [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* > pour ledict fumier, et pour ledict charroy de six tourds de rame, cinq solz cinq deniers, qui est la somme de 35s.

Pour six tomberées de fumier fournies par ledict recepveur, requiert luy estre taxées, a raison de cinq solz chacune tomberée, la somme de 30s

Apvril

Le unziesme apvril a Guillaume Martin[1750],

[p. 21]

Lois Dagault pour chacun six journées de ladicte sepmaine emploiées a parer les dedans des parterres du jardin, a raison de deux solz six deniers, paié 30s

Le douziesme jour dudict mois, j'ay baillé au garson du jardinier de < [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* > monseigneur de Tours pour la despence de ceste sepmaine qui commence ce dict jour, paié 9s

Cy ledict jardinier de monseigneur de Tours a laissé ung garson pour tondre les plants des parterres ausquel il est baillé neuf solz par sepmaine. Paié au jardinier de monseigneur de Tours, douze deniers tournois pour[1751]

[p. 22]

des eschalottes qu'il a planter au jardin, cy 12d

Le jeudy quinziesme jour dudict mois a Guillaume Martin et Lois Dagault pour chacun trois journées emploiées a coupper de la rame[1752] ladicte sepmaine, à raison de dix solz six deniers tournois, cy 15s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1750] *Id.* note précédente, p. 219-220.
[1751] *Ibid.* p. 220.
[1752] Le terme de « rame » (subst. fém.) désigne une branche simple ou ramifiée, fichée en terre pour soutenir certaines plantes grimpantes (haricots ou pois en particulier). Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé*, édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

Le sabmedy dix septiesme jour dudict moys d'apvril ou dict an, ont esté emploiées six journées de femmes a sercler[1753] les oignons, ausquelles a esté paié par ledict recepveur, a raison de seize deniers pour journée et despensé la somme de huict solz tournois comme appert par leur quictance des dictes femmes, cy 8s

Ledict jour baillé au garson du[1754]

[p. 23]
jardinier de monseigneur de Tours pour la sepmaine finissant ledict jour, cy 9s

Le vingt vingt deuxiesme jour dudict mois ou dict an, ont esté emploiées les journées de la femme du jardinier de la Regratiere[1755], et son filz à sercler les oignons qui sont six journées des dictes deux jours qui sont les mercredy des feraier[1756] de Pasques et le jeudy auquelles a esté paié a ladicte raison de seize deniers tournois, la somme de 8s

Ausdict Dagault et Guillaume Martin pour cinq milliers ung cent de fresiers et viollettes qu'ilz ont fournies au jardinier de monseigneur de Tours que icelles a planter audict jardin[1757],
[p. 24]
a raison de deux deniers pour cent a esté paié par ledict recepveur, présent ledict jardinier, le somme de huict solz six deniers tournois, cy 8s 6d

Ausdict Guillaume Martin et Lois Dagault pour leurs journées de jeudy, vendredy et sabmedy emploiées a coupper de la rame, asguiser les rameaulx, iceulx porter, < [en retrait à gauche du

[1753] Le verbe « sercler », aussi orthographié « sarcler », signifie détruire, arracher les plantes adventices, mauvaises herbes, qui poussent sur un terrain et l'ameublir à l'aide d'un outil, le sarcloir (sorte de houe au fer divisé en deux dents). « Sercler les oignons » signifie donc débarrasser les oignons des mauvaises herbes qui poussent autour d'eux. Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé,* édité par le CNRTL consulté le 20/10/2015 : http://www.cnrtl.fr/

[1754] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 220-21.

[1755] Nous n'avons pas pu déterminer où se trouvait la Regratière. Le terme de « regrattiere » (subst. fém.) fait référence à une personne faisant commerce du sel au détail ou à des produits de seconde main. Nous supposons donc que « la Regratière » peut se rapporter à un lieu proche du château de Chenonceau où se trouvait ce type de commerce, mais nous n'avons pas réussi à le localiser.

[1756] Le terme « feraier » est une déformation du mot « férié » (adj.) qui désigne un jour l'abstention de travail est prescrit par la religion. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^au XV^e^siècle*, Paris, 1881, vol. 9, p. 610. Disponible en ligne, consulté le 21/01/2014. Bibliothèque Nationale de France, Gallica : http://gallica.bnf.fr/

[1757] La page a été entièrement dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 221.

corps de texte :] *Item* > ramer[1758] les poix, a raison de deux solz six deniers pour journées qui sont six journées. A esté payé la somme de 15s

Le vingt septiesme jour dudict mois d'apvril ou dict an, a esté ~~par~~ baillé par ledict recepveur au garson du jardinier de monseigneur de Tours qu'il a laissé pour tondre [1759]

[p. 25]

les plantz des parterres dudict jardin pour sa sepmaine, la somme de neuf solz tournois, cy 9s

May

Le premier jour de may ou dict an mil cinq cent cinquante sept, a esté paié au garson du jardinier de monseigneur de Tours pour sa despense ladicte sepmaine pour avoir tondu les parterres dudict jardin, < [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* > cy, 9s

Ausdict Dagault et Guillaume Martin pour sept journées par eulx emploiés la première sepmaine de may a coupper de la rame pour ramer les poix, iceulx achevé[1760] de ramer, a raison de deux solz six deniers pour journée, a esté payé la somme de 17s 6d

Le neufiesme jour de may, baillé au garson du jardinier de monseigneur de Tours pour la despence de ladicte sepmaine d'avoir tondu les dicts parterres, cy 9s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

Le seiziesme jour de may ou dict an paié à Guillaume Martin pour cinq journées d'avoir pioché et marré l'ung des parquetz des artichaulx, a esté paié à raison de deux solz six deniers de la somme de 12s 6d

Ledict jour paié au garson du jardinier de monseigneur de Tours neuf solz tournois pour la sepmaine qui commance le vingt-quatriesme dudict ~~an~~ moys, payé 9s [1761]

[p. 26]

[1758] Le verbe « ramer » signifie soutenir une plante par des rames, des tuteurs. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 20/10/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1759] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 221.

[1760] L'abbé Chevalier a transcris ce mot par « a chener » dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 222.

[1761] *Id.* note précédente.

Le vingt deuxiesme jour dudict moys paié au garson du jardinier de monseigneur de Tours neuf solz tournois pour la sepmaine commancé le lundy dix-septiesme dudict mois, cy 9s

À Guillaume Martin pour trois journées par luy emploiées a serfouetter[1762] les < [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* > oignons avec le jardinier de monseigneur de Tours, ensemble sercler les dictes aubespines, a ladicte raison, paié 7s 6d

Audict garson dudict jardinier pour la despence de la sepmaine commanczans le dernier jour de may paié 9s

Juing

Audict garson pour la despence de la sepmaine commanczans le septiesme jour dudict mois ou dict an, a esté paié 9s

Le dix neufiesme jour dudict mois ou dict[1763]

[p. 27]

paié audict garson du jardinier de monseigneur de Tours la somme de neuf solz pour la sepmaine qui finist ledict jour, cy 9s

Le sabmedy vingt sixiesme jour dudict mois paié audict garson du jardinier monseigneur de Tours, neuf solz pour ceste sepmaine, cy 9s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par quictance et certifficat>

A esté paié a Maistre Jehan de Vienne, appareilleur de la maczonnerie de Chenonceau, la somme de cent solz pour dix journées par luy emploiées a la besongne dudict Chenonceau, que appert par quictance dudict de Vienne, controlléé dudict Barbier

100s[1764]

[p. 28] < [en retrait à gauche du corps de texte :] Par estap… du marché de tor… de marché et quictance >

[1762] Le verbe « serfouetter » signifie labourer avec une serfouette (outil de jardinier composé d'un manche de bois et d'un fer double, à deux dents ou en lame d'un côté, en forme de panne de l'autre, il est utilisé pour un labourage léger). Dictionnaire en ligne Dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française informatisé*, édité par le CNRTL consulté le 05/03/2015 : http://www.cnrtl.fr/

[1763] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 223.

[1764] *Id.* note précédente.

A Mathurin et Jehan les Boucanilles, maczons a esté payé sur la maczonnerye qu'ilz sont tenuz faire au moullin Boizon[1765], la somme de quinze livres tournois comme appert par quictance cy rendue, cy 15lt ts

Pour la coppie du contract contenant [le nombre n'est pas mentionné] feuilletz, paié la somme de [la somme n'est pas précisée]

< [en retrait à gauche du corps de texte :] Par affirmacion >
A Guillaume Martin pour cinq journées par luy faictes au jardin à fumer et enterrer les artichaulx et marrer ung parquet pour sepmer des poix, à raison de deux solz pour journée paié dix solz tournois, cy 10s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Pour trois mil trois cens de fraiziers et viollettes plantés au jardin, a raison de deux deniers pour chacun cent, payé cinq solz six deniers, cy 5s 6d

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >
Pour le charroy de douze tomberées de terre ~~emploiées~~ que l'on a faict tirer des foussez du grand champ depuis ledict grand champ jusques au jardin qui ont esté mises aux piedz des arbres[1766]
[p. 29]
audict jardin, a esté paié neuf solz tournois, cy 9s
Pour deux tomberées de fumier que l'on a mises au jardin et aultre pour fumer pour sepmer des poix et mis en aultres lieulx pour sepmer des graines paié 10s

Pour sept journées d'hommées emploiées a lever du terrier d'un foussé pour mener au jardin, icelle mectre aux piedz des antes et mener huict tomberées de fumyer dedans ledict jardin aussy et sepmer des poix et en a esté sepmé deux boisseaulx, a esté paié à raison de deux solz pour journée, paié la somme de quatorze solz tournois, cy 14s

< [en retrait à gauche du corps de texte :] *Item* >

[1765] Nous n'avons pas pu localiser ce moulin.
[1766] La page a été transcrite dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559)*, Paris, 1864, p. 228-229.

Pour une livre de grene d'oignons pour sepmer au jardin, paié au jardinier dix solz tournois, cy 10s.

Pour deux tomberées de fumyer mise au jardin pour sepmer des poix et pour le charroy d'icelles à raison de cinq solz la tomberées, paié dix solz, cy 10s[1767]

[1767] *Id.* note précédente, p. 229.

[La page que nous proposons fait état des travaux entrepris par Cardin de Valence au mois d'avril 1558, afin de relier la fontaine, construite dans le parterre de Diane, à la fontaine du parc. Celle-ci a été intégralement trancrite par l'abbé Chevalier dans Casimir Chevalier (abbé), ***Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),*** **Paris, 1864, p. 291-292]**

A Cardin de Vallence, maistre fontainier demourant à Tours, a esté paié par cedict recepveur sur ce qu'il luy peut estre deu des thuaulx[1768] de la fontaine qu'il a faict fluer[1769] et couller au grand jardin[1770], a raison de quarante solz tournois chacune de pris faict par mon dict sieur d'Ivry[1771], la somme de vingt livres tournois comme appert par sa quictance, cy rendue, cy 20ltts

Au dict de Valence pour aultre marché a lui faict par mon dict sieur d'Ivry pour mectre des thuaulx et conduire la fontaine du parc[1772] jusques au droict de l'allée dudict pont[1773], suivant le mandement de mon dict sieur d'Ivry, a esté paié par ce dict recepveur la somme de quatre livres tournois comme appert par quictance dudict fontainier cy rendue marché a luy faict par mondict sieur d'Ivry pour mectre des thuaulx et conduire la fontaine du parc jusques au droict de l'allée du pont, suivant le mandement de mondict sieur d'Ivry, a esté paié par cedict recepveur la somme de quatre livres tournois comme appert par quictance dudict fontainier cy rendue, pour ce cy 10lt ts[1774]

[1768] Le terme « thuaulx » est une déformation du mot tuyau (subst.masc.) Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 26/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1769] Le verbe « fluer » signifie faire couler. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 26/03/2013 : http://www.atilf.fr/dmf/

[1770] Le « grand jardin » se réfère au parterre de Diane, par opposition au » jardin du pavillon », jardin des Bohier.

[1771] Il s'agit de Philibert de l'Orme qui est depuis 1548, abbé d'Ivry. Cette abbaye bénédictine est située à proximité de la ville d'Anet. Philibert de l'Orme en cédera la charge à Jacques de Poitiers en 1560. Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Philibert de l'Orme, architecte du roi (1514-1570),* Paris, 2000, p.64.

[1772] La « fontaine du parc » désigne sans doute la fontaine de la Roche. La Roche appartient en effet, à cette époque au parc de Chenonceau. L'Aveu et dénombrement de la terre de Chenonceau, des Ouldes et autres terres rattachées à la seigneurie de Chenonceau, rédigé par Thomas Bohier le 18 mai 1523 fait en effet, mention d'un « ung cloz de vigne contenant quatre arpens, appellé le plant de Beaune, avec une plonnaye au-dessoubz dudict plant, en laquelle est la source et réservoir de la fontaine, close et enfermée de murailles, joignant d'une part à la Roche de Chenonceau » (*Archives du Château de Chenonceau,* tome 9, *op.cit.* dans Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864, p. 69-86). Or, il existe toujours, rue de la Roche à Chenonceau une fontaine contenue dans une petite construction de pierre.

[1773] Il s'agit du pont de bois menant au jardin de Diane que la Grande Sénéchale a fait construire en 1555.

[1774] La page a été entièrement transcrite dans Casimir Chevalier, Casimir Chevalier (abbé), *Comptes des receptes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers… (1547-1559),* Paris, 1864, p. 292.

Pièce justificative 23 : Quittances pour le paiement de la fontaine réalisée par Cardin de Valence (1556-1559)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme, quittances des ouvriers, 1556-1559, tome 24, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier, *Lettres et devis de Philibert De l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château*, Paris, 1864, p. 19-21.

Les documents que nous présentons sont conservés dans le tome 24 intitulé « Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme ». Il rassemble, dans ses pages, les documents relatifs aux travaux commandés et/ou payés par ordre de Philibert de l'Orme. Les quittances que nous proposons montrent que le maître fontainier, Cardin de Valence, demeurant à Tours, reçoit plusieurs paiements pour le travail qu'il effectue pour la mise en eau de la fontaine construite dans le parterre de Diane.

[p.1][1775]

<[Sur la quittance sont inscrits en haut à gauche, d'une écriture du XVIII^e siècle :] 73 [et en bas à gauche, de la même écriture] 10]

< En retrait à gauche du corps de texte : *Item* >

Je Cardin Vallence[1776], maistre fontoinier de la ville de Tours, confesse avoir receu de monseigneur le receveurs de Chenonsiault la somme de quinze escus sol sur et depenssion de la besongne que je deubs faire faict soulz mon sus, sixiesme jour de may 1556.

[signé] Cardin de Vallence

Par affirmacion

[p.2]

Je Cardin de Valence, fontainier, confesse avoir receu de madame madame la duchesse de Valentinois, dame de Chenonceau, de la main de André Bereau, son recepveur audict Chenonceau, la somme de trente six livres cinq sols tournois pour la besongne par moy entreprinse a la fontaine dudict Chenonceau. De laquelle part de vingt six livres cinq solz quatre deniers, le quicte madicte dame prinse, receu et toute aultre chose faict soubz mon seing le vingt deuxiesme jour de juillet mil cinq centz cinquante sept, le recepveur de madicte dame en par lesdictes mains de dessus dict recepveur, soixante douze sols et neuf deniers tournois comprins avec la somme susdicte vingt neuf livres dix huict sols.

[signé] K. Vallence

K. Vallence (sic)

~~Faut~~ Ceste quicttance cy dessus faict le parfaict payement de deux centz livres signé [par] ledict Pasquier qui l'a faict pour cy

[signé] Pasquier

[1775] Le tome des « lettres et devis Philibert Delorme, quittances des ouvriers, 1556-1559 », n'ayant pas été folioté, les numéros reportés sont arbitraires et signalent uniquement les changements de page.

[1776] Cardin de Valence est le petit-fils de Pierre de Valence. Originaire de la ville de Rouen, celui-ci travailla notamment pour Georges d'Amboise, cardinal et archevêque de Rouen, à la réalisation de plusieurs fontaines au château de Gaillon.

Pièce justificative 24 : Lettre au trésorier, Simon de Goilles, relative au marché passé avec Jacques Chanterel, maçon pour l'érection du pont galerie du château de Chenonceau (23 septembre 1557)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme, quittances des ouvriers, 1556-1559, tome 24, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Lettres et devis de Philibert De l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château*, Paris, 1864, p. 11-12

Les documents que nous présentons sont regroupés dans le tome 24 intitulé « Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme ». Ce tome conserve, dans ses pages, les documents relatifs aux travaux commandés et/ou payés par ordre de Philibert de l'Orme. Nous produisons une lettre adressée à Simon de Goille, trésorier de la duchesse de Valentinois, par Philibert de l'Orme et relative au marché passé qu'il a passé avec Jacques Chanterel, maître maçon pour la construction du pont-galerie de Chenonceau. Y est précisé qu'il sera construit au bout du pont-galerie de la Grande Sénéchale, deux petits pavillons. Jacques Chanterel recevra par ailleurs, la somme de 600 livres tournois pour ce travail.

Monsieur le trésorier des édifices et bastiments du roy, maistre Symon Goyelle et commis pour Madame la duchesse de Vallentinois a tenir le compte de la dépense de ses bastimens paiez et baillez comptant a maistre Jacques Chanterel, maistre masson, pour madicte dame de son chasteau de Chenonsceau, la somme de six cens livres tournoys pour parachever le pont dudict Chenonsceau qui traversera la rivière et de deux petits pavillons au bous du pons en la manière et façon qu'il est contenu par le marché qui en a esté pour ce faict le cinquiesme jour de septembre mil V^{c}LVII de la somme de six mil[1777] livres tournois que ma dicte dame sera tenu payer pour toutes choses ou par ses recepveurs, tout ainsi qu'il sera les dicts ouvraiges qui seront receuz au dict d'ouvriers et gens ad ce cognoissans cy renduz quict avec dessuz dict Chanterel rapportant laquelle et ces présentes lettres tant seullement ladicte somme de six cens livres tournois, vous sera allouée et rabatue en vos comptes faict ce XXIII^{e} septembre mil V^{c}LVII.

[signés] Delorme

[1777] Il semble que le rédacteur ait ici fait une erreur puisqu'il s'agit de la somme six cent livres tournois que Jacques Chanterel recevra pour son travail et qui est mentionné au début et à la fin du document.

Pièce justificative 25 : Brevet du roi acordant à Diane de Poitiers de couper des chênes dans la forêt de Montrichard pour construire le pont-galerie du château de Chenonceau (10 juin1557)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, pièces diverses, 1274-1811, château de Chenonceau, tome 11, documents en papier reliés non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau,* Paris, J. Techener, 1864, pièce historique n° XXVI, p.161-162.

Date et lieu : 10 juin 1557, s.l.

Le document que nous présentons est conservé dans les archives du château de Chenonceau dans le tome 11 intitulé « pièces diverses, 1274-1811 », il s'agit d'une feuille de papier sur laquelle a été rédigée le brevet accordé par Henri II à Diane de Poitiers l'autorisant à faire couper des arbres en forêt de Montrichard afin de faire construire le pont sur lequel la duchesse de Valentinois prévoit de faire bâtir la galerie du château de Chenonceau.

Henry par la grace de Dieu, roy de France, au maîstre particulier des eaues et forestz de Montrichard ou son lieutenant salut. Scavoir vous faisons que nous voullons donner meilleur moien à nostre chère et aimée cousine Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, de faire bastir et dresser un pont qu'elle entend faire faire en sa maison de Chenonceau sur la riviere du Cher pour la commodité de ladicte maison d'icelle. Nostre dicte cousine pour ces causes et autres bonnes et subornées à ce nous mouvant, à nous donne et octroye, donnons et octroyons par ces présentes cinquante pieds d'arbres bons et propres à bastir avec leurs houppes[1778] et branchaiges à iceulx à nous prendre en ladicte forest de Montrichard ce lieu les plus propres commodités pour nostredicte cousine et moins dommageables pour ladicte forest que faire ce pourra. Si voullons a nous mandons que en faisant jouyr nostredite cousine de nostre présent don et octroy vous luy marquez et délivrez ou faictes marquer et délivrer ou a ces gens portant ces présentes lesdicts cinquante arbres de la qualité susdictes ce lieux et ainsi qu'il est dict cy dessus et par rapportant cesdictes présentes signées de nostre main avec quittance de nostredicte cousine seroict suffisante. Nous voullons, vous maistre particulier et tout austres qu'il appartiendra en estre tenuz quictes deschargés par tout ou besoing sera sans difficulté car tel est nostre plaisir nonobstant que la valleur desdicts arbres ne sont cy spécifiés et déclarés les ordonnons par nous et nos prédécesseurs faictes tant sur le faict de nos eaues et forestz que de nos finances ausquelles nous avons de nostre générale et spéciale pleine, puissance et autorité royale, déroge et dérogeons et aux dérogatoires des dérogatoires y contenues par ces présentes et à quelques autres ordonnés l'estimation, mandemens ou deffences à ce contre. Donné de Louis Clabespme, le quatorziesme jour de juing, l'an mil cinq cens cinquante sept et de nostre règne le unzieseme.

[signé] Henry
par le roy
De l'Aubespine

[1778] La « houppe » (subst. fém.) désigne le sommet d'un arbre. Frédéric Godefroy, Jean Bonnard, Amédée Salmon, *Lexique de l'ancien Français,* Paris, 1901, p. 201, édité par archive.org, consulté le 09/10/2014 : https://archive.org/

Pièce justificative 26 : Devis des travaux de construction du pont-galerie du château de Chenonceau (27 juillet 1557)

Original : *Archives du château de Chenonceau*, Diane de Poitiers, *lettres et devis Philibert Delorme, quittances des ouvriers,* 1556-1559, tome 24, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.

Publication : Casimir Chevalier (abbé), *Lettres et devis de Philibert De l'Orme et autres pièces relatives à la construction du château,* Paris, 1864, p. 5-10

Laurent Baudry, *La construction du pont du château de Chenonceau (1556-1559),* mémoire de maîtrise sous la direction de Pascal Brioist, Tours, Université François Rabelais, 1999-2000.

Le documents que nous présentons est conservé dans le tome 24 intitulé « Diane de Poitiers, lettres et devis Philibert Delorme ». Il rassemble, dans ses pages, les documents relatifs aux travaux commandés et/ou payés par ordre de Philibert de l'Orme. Il s'agit, ici, du devis des travaux du pont et de la galerie projetée au château de Chenonceau par Diane de Poitiers. Celui-ci a été réalisé par Pierre Hurlu qui devait s'acquitter des travaux de maçonnerie pour la construction des pilliers du pont ; Jacques Coqueau, « controlleur des bastimens pour le roy en la ville de Blois et maistre maczon » qui a effectué les « toisées » du pont ; ainsi que Jacques Leblanc et Claude Lenfant, maîtres maçons, avec lesquelles Philibert de l'Orme a passé un marché pour l'érection du pont-galerie de Chenonceau. Ce devis, daté du 27 juillet 1557, présente le programme des constructions projettées par la duchesse de Valentinois.

[p. 1]

<[En haut à droite du document :] n°4>

Pour parachever le pont de Chenonceau qui traversse la riviere, pour Madame la duchesse de Vallentinois qui avoit esté baillé a pris faict les pilliers à feu Pierre Hurlu pour lever les pilles apres avoir faict faire les toisées par maistre Jacques Quoqueau, controlleur des bastimens pour le roy en la ville de Blois et maistre maczon pour ledict seigneur roy en son chasteau de Chambourg et maistre Jacques Le Blanc, maistre Claude Lenfant a esté trouvé que ledict Hurlu a faict tant de la maczonnerie que pour la valleur de l'argent qu'il a receu et avons arresté les pris et marchez pour le parfaire en la manière qui s'ensuict, ausdict maistre Jacques Le Blanc et Lenfant.

Et premièrement, il fauldra fonder du costé des terres encores une pille de la grosseur de quinze piedz[1779] et des largeurs de ceulx qui sont faictes, et loing de la dernière commencée de cinq toises[1780], et sur les angles aura deux petittes salles, en l'une pour y ériger une viz et des privez ou cabinet, et de l'austre costé une chose semblable pour faire une garde robbe ou ce que l'on vouldra en la manière et faczon comme il se peult veoir par le dessin qui en a esté baillé[1781].
Plus environ de l'haulteur de 13 piedz[1782] seront commancées les impostes pour commancer à y faire les retombées et voultes et pour ce qu'ilz sont de différante largeur, l'on verra dessus

[p.2]

les impostes des piedz droitz affin que toutes les clefz et arseaulx et voultes soient d'une même haulteur.
Plus par-dessus lesdictes voultes qui seroient au niveau de la premiere guallerye dudict chasteau, sera érigé par les coustés des murs de deux pieds et demy d'époisseur[1783] et d'haulteur de huict piedz[1784], et de telle sorte que entre murailles pour y faire une gallerie aultant longue que sera ledict pont, et sera large de dix-huict piedz[1785].

[1779] Environ 4,87 m. Le pied de Paris équivaut à douze pouces qui valent 0,325 m (Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5).
[1780] Approximativement 9,75 m. La toise Paris équivaut à six pieds qui valent à 1,95 m. (Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5).
[1781] Le dessin mentionné a aujourd'hui disparu.
[1782] Environ 4,22 m. (Maurice Delaveau, *Les unités de mesure sous l'Ancien Régime,* Tours, 1990, p. 5).
[1783] Approximativement 0.65 m.
[1784] Les murs feront 2,6 m d'épaisseur.
[1785] La galerie sera large de 5,85 m.

Plus elle sera percée de fenestre et croisées qui auront quatre piedz et demy de large[1786], et d'haulteur environ neufz piedz[1787] par-dessus la poincte qui aura trois piedz d'haulteur[1788] et d'époisseur dix poulces, enfoncés dans les murs comme l'on a de coustume.
Plus par le bout de ladicte gallerie y aura une croisée qui sera large de cinq piedz[1789] dans œuvre, et d'haulteur le plus que l'on pourra, à demy pied[1790] près de la charpenterie, ainsi qu'il sera monstré par le dessain.
Plus sera érigé les portes et fenêtres pour aller et monter en la viz qui descendra jusques

[p. 3]
a l'eaue et dans la chaussée et aussi aux garde robbes et cabinets qui est de l'autre cousté et auprès tout ainsi qu'il sera monstré et faict entendre ledict abbé d'Ivry.
Plus y sera érigés deux petites chemynées au lieu monstré au dessain.
Plus par le milleu y sera faict deux surpantes en manière de caves sur la tourd ronde pour ganier place de neuf a douze piedz[1791] de chacun costé qui seront érigées sur le commancement des poinctes des pilliers et toutes les aultres poinctes seront mises en taillu en faczon de boistes pour donner force audict pont et le tout couvert de pierre de taille.
Plus au-dehors de ladicte guallerie par le bout sera érigé ung balcon au droict de la fenestre pour sortir dehors comme terrasse pour prandre l'air et si l'on veult faire une aultre pille pour y ériger ung pont leviz ne sera tenu le faire sinon qu'en le paians oultre les sommes cy apres, et de tout ainsi qu'il sera monstré par ledict abbé d'Ivry.
Plus y feront une trompe et surpante pour entrer en la guallerie dudict chasteau a la grand gallerie.
Plus seront tenu de faire sur la premiere pille joignant

[p.4]
ledict chasteau aultant long et large se pourra trouver une faczon de chambre pour servir d'office avecq leur fenestre et portes, ainsi que l'œuvre le requerra, et l'aultre qui sera a la fenestre qui est a présent sur la descente de la cuisine pres le puy, et pour ce que le jour seroit obfusqué, y feront une fenestre pour y donné clarté le plus a propos qu'on trouvera pour le

[1786] Environ 1,46 m.
[1787] Environ 2,92 m
[1788] Approximativement 0,975 m.
[1789] La croisée au bout de la galerie sera large d'environ 1, 62 m
[1790] La croisée sera séparée de la charpente d'environ 0, 16 m, soit 16 cm.
[1791] On tentera de gagner 2, 9 à 3,9 m de surface grâce aux deux surpantes.

mieulx et pour ces deulx articles leur a esté accordé la pierre, tant moisons que quartiers et sablons estans de présent sur le lieu que en la carriere, qui ont esté paiez.

Plus tous les parements seront faictz de pierre de taille et quartier jusques au niveau de la guallerie en pierre dure de Chisseau et des Hosdes et l'admortissement des poinctes et avant becq seront de bonne grace, et les voultes des arseaulx et par-dessus de pierre de Saint-Aignan[1792] et Lis[1793] par-dedans de Saint-Aignan et Bourroy[1794] et les cheminées de Saint-Aignan et Lys et les marches de la viz de pierre de rocher, marches et toutes les pierres seront appliquées en botisse et les aultres toujours en lieson comme il faut, taillées a vives arrestes de longueur de trois piedz[1795] et la moindre d'ung piedz et demy[1796], conduitz par assiette bien à niveau et avec petites

[p. 5]

commissures bien fichez de mortier et abrevées comme il fault, conduictes a plomb comme telle œuvre le requiert et semblablement des voultes qu'il n'y aict que redire et au contentement des hommes, et tout ainsi qu'il leur sera monstré par ledict abbé d'Ivry et si abasterons et réfererons toutes les assiettes qui seront trop petittes de lieson et que la riviere a guasté et remis hors de leur place et reficher très bien en leurs mortier et suyvant ce entièrement recommencer toutes les trois ou quatre premieres assiettes, et seront tenuz de bien mectre les boucles entaillées aux pierres qu'elles soient bien asseurées pour tenir les basteaulx moyennant que les premières seront tenuz de fournir toutes matieres, tant pierre de taille, moison, chau, sable, engins, cordaige, et toutes voictures qu'il fauldra pour parfaire telle œuvre de maczonnerie et s'est pour le pris et somme de six mil livres tournois que madame leur donna pour toutes choses ou ses recepveur tout ainsi qu'ilz feront ledict ouvraige, lequel sera receu a dict des gens ad ce cognoissans et s'en oblige a donner caution comme pour les propres affaires du roy. <[dans la marge] : juillet 1557> Le vingt septiesme jour de juillet l'an mil cinq cens cinquante sept, en la court de la chastellenye de Chenonceau, par devant nous personnellment estably et deuement soubmiz,

[1792] Il s'agit de pierres importées depuis la perrière de Saint-Aignan (Loir-et-Cher, cant. Saint-Aignan)
[1793] Il est question d'une pierre « sur laquelle on voit en relief, un corps qui ressemble à un lys » (*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences et des métiers,* Paris, 1751-1765, t.9, p. 571). Jean-Joseph Expilly situe une de ces pierres à deux lieues, soit 8,89 km de Saint-Aignan (Jean-Joseph Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France,* Paris, 1768, p. 329).
[1794] Il s'agit de pierre de tuffeau issus de la perrière de Bourré (Loir-et-Cher, cant. Montrichard).
[1795] Environ 0, 975 m.
[1796] Approximativement 0,487 m

[p. 6]

noble homme Philibert Delorme, conseiller ordinaire, aulmosnier du roy et maistre de ces comptes à Paris, abbé d'Ivry stipulant pour ma dame Madame la duchesse de Vallentinois, dame dudict Chenonceau d'une part, et maistre Jacques Le Blanc demourant a Paris et Claude Lenfant demourant a Blois, d'aultre part. Lesquelz ont faict et font entre eulx les accords, marchés et obligations ainsi et en la forme et manière que s'ensuict cy dessus ; c'est assavoir que ledict sieur d'Ivry leur a promis et promect faire paié ladicte somme de six mil livres tournois, tout ainsi qu'ilz feront lesdict ouvraiges, par le recepveur de madicte dame audict Chenonceau, et ou ainsi qu'il plaira a madicte dame ordonner, et est dict que ladicte besongne leur sera paiée tout ainsi et au fur qu'ilz feront lesdicts ouvraiges ; promectans et obligeans et comme pour les propres deniers et affaires du roy ; et renonceans et furent présens maistre Jacques Quoqueau, controlleur des ouvraiges et réparations de la court de Bloys et André Bereau, recepveur pour madicte dame audict Chenonceau, tesmoings. Et le vingt huictiesme jour de juillet ou dict an mil cinq cens cinquante sept, en présence de moy soubz signé et des temoings soubz scriptz, maistre

[p. 7]

Jacques Le Blanc et Claude Lenfant ont confessé avoir receu de madame Madame la duchesse de Vallentinois, dame de Chenonceau par les mains de maistre Antoine Bereau[1797], son recepveur audict lieu, la somme de sept vingt dix livres tournois[1798], sur le marché cy dessus. Donné et faict en la présence de Jehan Laloue, sergent de Chenonceau, et Pierre Tesnier. Pour ainsi signé à la notte originale de la présente avec nous, notaires soubz signé, J. Le Blanc et C. Lenfant et plusieurs tesmoings.

Bereau Pour coppie

[1797] Le rédacteur du devis fait ici, une erreur relative au prénom du receveur de Chenonceau André Bereau.
[1798] Soit cent cinquante livres tournois.

Pièce justificative 27 : Procès-verbal de réparation des douves et écluses du parterre de Diane de Poitiers (23 août 1586)

Original : *Archives du Château de Chenonceau*, Catherine de Médicis, pièces diverses, 1565-1589, tome 29, château de Chenonceau, documents en papier reliés et non foliotés.

Date et lieu : 23 août 1586, Château de Chenonceau

Le tome 29 des *Archives du Château de Chenonceau* « Catherine de Médicis, pièces diverses, 1565-1589 » conserve dans ses pages la trace de réparations ordonnées par la reine-mère dans le parterre de Diane. Il s'agit de réparer les levées de terre et « canaux » du parterre. La Reine-mère entreprend en outre, de faire bâtir une seconde écluse « du côte de Chisseau » (c'est-à-dire dans le fossé situé à l'est du parterre), de rehausser l'éperon sur lequel la première écluse, bâtie sur ordre de Diane de Poitiers, fut construite.

Ce document est précieux, car il permet de situer la première écluse construite à la demande de la duchesse de Valentinois, celle-ci est située « à l'areste du costé de Civray que couvre ladicte escluse ». La commune de Civray se trouvait à l'ouest du château de Chenonceau, ce qui signifie que l'écluse de Diane de Poitiers se trouvait à l'un des angles du côté ouest du parterre. La douve ouest du jardin communiquant au sud avec la rivière du Cher, il paraît cohérent de supposer que c'est à cet endroit que l'écluse fut situer afin de maîtriser la montée des eaux à l'intérieur du réseau de fossés creusé autour du parterre.

[p.1]

Aujourd'huy, vingt troisiesme jour d'aoust mil cinq cens quatre vingts six en l'assignacion par nous donné au lieu de Chenonceau, par devant nous Jehan Leblanc, escuyer, sieur de la Valliere[1799], conseiller et maître d'hostel ordinaire de la royne mere du roy, ordonné et depputé par le roy sur le faict des canaulx et levées qui ce sont crée et ce environs dudict lieu. Assisté de noble homme François Montaigne, conseiller et secrétaire ordinaire de la royne mere du roy, sont comparus François Boully et Jehan Baptiste Phillipin, entrepreneurs desdicts canaulx et levées, revestement et contrefors de maçonnerie ordonnés pour l'appui et soustenement d'iceulx. Lesquels nous ont dict et remonstré avoir longtemps y a parachevés ce qu'ils auroient entreprins. Nous requeront, a ceste occasion procédder a la visitacion desdicts ouvrages et réparations d'iceulx si le cas y est éschet ce que leur avoict octroyoit et pour cest effect, avons mandé maitre Jehan François, architecte et maitre des ouvriers de maçonnerie du grand Logis pour le roy au pairie et duché de Touraine qui <[en retrait dans la marge :] esquilz>seroit venu a ce dict <[sur l'interligne :]ce jourd'huy et à notre orndonnace>lieu et en présence de

[p.2]

Claude Quénard, notaire royal au baillage d'Amboise demeurant audict Chenonceau ~~ce jourd'huy par notre ordonnance leur lesquelz.~~ Nous sommes transportez sur ladicte besongne mesme sur les levées et canaulx estant du costé de Chisseau et y estant aprés que dudict François avoict prins le sceelz au cas requis et que lecture luy a esté faicte à haulte voix par ledict Quénard, notaire, du bail et marché desdicts entrepreneurs en dacte des premiers, deux, troys et quatriesme jour de décembre mil cinq cens quatre vingtz quatre. Luy avoict ordonné saisire les sept contrefors par eux faicts du costé dudict Chisseau suyvant ledict bail. Ce que a prinz en nostre présence et des dessusdicts et rapport cyté lesdicts susdicts contrefors de la haulteur, espesseur, longueur et matiere portées par ledict bail et marché et estre ladicte besongne bien et dumment faicte selon et aux charges et conditions d'icelluy. Au moien de quoy avons par l'advis desdictz

[1799] Jehan Leblanc fut écuyer, maître d'hôtel du roi et de la reine-mère Catherine de Médicis. Il fut également seigneur de Ruau et de la Vallières, de Souchay et de Reugny. Il fut enfin, président et trésorier général de France, puis maire de la ville de Tours en 1589. Jacques-Xavier Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878-1884, vol. 4, p. 37.

[p.3]

Montaigne, maitres expers, jure~~z~~, retire et resprouvés ladicte besongne comme bien faicte et parfaicte selon et au desir dudict bail. C'est aussy a luy fait~~z~~ présente et Mathurin Huolez lequel nous a dict avoir cy devant entrepreins les écluses qui [se] treuvens sur le canal dudict costé de Chisseau qui est faicte de parfaicte ~~sce~~ et au desir du bail et marché que luy y a esté par nous faict et passé. Laquelle a esté cy devant veue et visitée par ordonnance du sieur de Chauraies[1800], par Mathurin Fouguet, maître macson, juré au baillage d'Amboise et trouve bien et deument faicte aussy qu'il est porté par le proces verbal sur ce faict et atesé [?][1801] par ledict sieur de Chauraies a la charge qu'il s'y seroit faict par nous pour ample visitation et nous requeront ~~du sieur~~ présentement y faire procéddé par ledict François ou les autres que adreserons ce que luy avoict ordonné. Et après avoir icelle besongne

[p.4]

thoisée, veue et visitée a ledict François rapporté estre bien et et deument faicte selon le dernier et marché convenu avec ledict Huoles ainsy qu'il est porté par le proces-verbal dudict Fouguet. Au moien de quoy avons confirmé la réception d'icelle faicte par ledict sieur de Chauraies, duquel a la requeste des dessus dicts et assisté dudict Montaigne nous sommes transportés sur les levées et canaulx estans du costé dudict Bléré ou pareillement l'avons faict veuoir, visité et thoiser par ledict Françoys les quinze contrefores entrepreins par lesdicts Bouilly et Philipin, conmençant depuis l'esperon qui est prés la riviere jusques au bout des murailles a pierre seches. Lesquels veues et visitées et thoisées, ledict Françoys a rapporté estre de la haulteur, longueur, espesseur et matiere requises selon qu'il est porté par ledict bail ~~duquel d'abordant~~ luy en a esté faicte ~~livrée~~ par ledict Quénard.

[p.5]

Et que son advis et que pour tous les biens fer..cer et ~~parré~~ les arrester, il seroict nécessaire faire au bout deladicte muraille ung contrefort pareil aux aultres cy dessus duy. Lequel rapport et conformémént a icelluy par l'advis dudict Montaigne avouer pareillement retirés lesdicts quinze contrefors comme bien et deuement faictz selon et au desir dudict bail et marché moiennant que ledict Huoles a promis de faire ledict contrefort cy dessus et fournir de toutes matières dedans deux moys prochains venans ; moiennant la somme de vingt escus or, convenu depuis avec luy

[1800] Il est peut-être question de Pierre Payen aussi orthographié « paen » et « paien », seigneur de Chauray et lieutenant du sénéchal de Poitou.
[1801] Il s'agit peut-être d'une déformation du mot attesté.

~~aussy~~ <[dans l'interligne :] ainsy > que pour les aultres contrefors, avons aussy, a la requeste des dessus dicts, faict visiter et thoiser par ledict Françoys, la muraille a chau et sable faicte par ordonnance de feu sieur de Chauraies de la haulteur de neuf piedz depuis le fond dudict canal, thiaul[1802], contremoul[1803], lequel

[p.6]

ledict Françoys a rapporté contenir la longueur de trente six toises depuis ledict esperon du costé de la riviere jusques au premier contrefort au dessus de l'escluse dudict canal et que desdict quatre thoises et demys pour l'espesseur des esperons que sont sur l'estendue de ladicte muraille. Il en resteroit seullement trente, et vue, thoisé, et demys qu'il a dict estre bien et deuement faicts selon et au desir du bail et marché faict avec lesdicts dessus dicts. Au moien de quoy par ledict dessus dict Montaigne et des maitres expers avouer receu et recepvons ladicte besongne avoir bien et deuement esté faicte. Nous a aussy requis ledict Huoles procédder a la visitacion d'une aultre escluse passant au travers dudict canal a la distance de [blanc] toyses dudict esperon. Laquelle œuvre ordonnée audict Françoys veue et visitée, ce qu'il a faict en nostre présence et a rapporté avoir de longeur comprins

[p. 7]

ce que outre dans les chanteier [?][1804] des deux costés sept thoises et demys sur deux thoises demy pied de hault à prendre de forier[1805] jusques a l'areste du coste de Civray que couvre ladicte escluse, et avoir espesseur ~~d'une~~ <[sur l'interligne :] une> thoise par le fondement et d'avantaige <[sur l'interligne :] toute ladicte escluse re..l[1806] esquelz thoisées ung tuiers de thoise> Et aprés lecture a esté faicte a haulte voix par ledict Quénard du bail et marché faict avec ledict Huoles a ledict Françoys, dict et rapporté que lesdictes escluses est bien et deuement faicte selon les espesseurs, haulteurs et longueur et matière portées par icelluy. Et oultre que

[1802] Le mot « thiaul » semble ête une déformation du terme tuyau.
[1803] Le vocable « contremoul » vient peut-être du verbe « contremoier » qui signifie équilibrer. Il s'agit donc peut-être de contre-poids. Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF, consulté le 16/11/2015 : http://www.atilf.fr/dmf/
[1804] Peut-être une déformation du terme « chantier » (subst. masc.) qui en Val de Loire désignée une levée de terre. Jean-Baptiste de la Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien françois,* Niort/Paris, 1877, vol.3, p. 367.
[1805] Déformation du verbe « forer » qui signifie percer (Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^siècle*, Paris, 1881, 1902, vol.4, p. 75). Il faut que François Bouilly, « entrepreneurs des travaux » a percé un fossé « jusques a l'areste de Civray que couvre ladicte escluse » dont les deux côtés sont de sept toises et demi de haut et d'une toise de large.
[1806] Une tâche d'encre sur le document empêche de lire le mot.

ledict Huoles a haussé le contrefort qui est a l'endroict de la dicte escluse au dessus de et l'areste et esclusses d'icelles que n'estoit

[p.8]

de comprins de son une areste, laquelle augmantation ~~qu'il~~ <[sur l'interligne :] il> a apprecier a la somme de six escus or, eu esgard au prix des aultres contrefors ; au moien de quoy et par l'advis dudict Montaigne et expertz a nous receu et recepuons sadicte escluse comme bien et deuement faicte selon et au desir dudit marché et ordonnance que ledict Huoles sera paié de ladicte somme de six escus or pour ladicte augmentation dudict contrefort, outre la somme contenue en sudict marché faict au dict Chenonceau et par nous commissaires susdicts en présence dudict Montaigne, Françoys Boully, Baptiste Huoles et sudict Quénard, notaire royal, jour et an cy dessus.

[signatures]
Leblanc, commissaire
Montaigne
Baptiste
Bouilly
CQuénard
Mussu

Glossaire

Ce glossaire a été établi à partir des définitions tirées de plusieurs dictionnaires, de lexiques d'ouvrages et de notre propre analyse des archives dépouillées. Les ouvrages consultés sont les suivants :

-Thomas Corneille, *Le dictionnaire des arts et des sciences,* Paris, 1732, 2 vol.

- Joseph-Honoré Rémi, Jean-Philippe Garran de Coulan et alli, *Encyclopédie méthodique. Jurisprudence,* Paris, 1782-1791.

- Henri-Louis Duhamel Du Monceau, *Traité des arbres et arbustes, que l'on cultive en pleine terre en France*, Lyon, 1819

- Augustin Sagaret, *Pomologie physiologique, ou traité du perfectionnment de la fructification, avec recherches et expériences…,* Paris, 1830

- Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française,* tome 1, Paris, 1873-1874.

- Jacques-Xavier Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine,* Tours, 1878-1884, 6 vol.

-Jean Bonnard, Amédée Salmon, *Lexique de l'ancien Français,* Paris, 1901-Frédéric Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901.

- Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^siècle*, Paris, 1881, 1902, 10 vol.

Anatole-Joseph Verrier et René Onillon, *Glossaire étymologique et Historique des patois et des parlers de l'Anjou*…, Angers, 1908, 2 vol.

- Base de données en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales :

  - http://www.cnrtl.fr/definition/portail

  - http://www.cnrtl.fr/definition/dmf/portail

- Dictionnaire de moyen français (1330-1500) en ligne, édité par l'ATILF :

  -http://www.atilf.fr/dmf/

- Pierre Charbonnier, Abel Portrineau, *Les anciennes mesures du Centre-Ouest d'après les tables de conversion,* s.l., 2001.

Les noms de lieu

A

Argy (n.p.) : ancien fief, situé pour partie sur la commune de Bléré (Indre et Loire, cant. Bléré) et pour partie sur la commune de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Bléré). Il s'agit d'un ancien fief relevant de la baronnie d'Amboise.

Audebourgere (n. p.) : déformation du nom « haut de Bourgère », un lieu-dit dénommé la « Haute Bourgère » (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau).

Azay-le-Brûlé (n. p.) : désigne la commune d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire, cant. Chinon). On la trouve aussi sous le nom d'Azay-sur-Indre.

Azay-sur-Indre (n. p.) voir Azay-le-Brûlé

B

Baigneux (n. p.) : ancien fief relevant du château d'Amboise, situé sur le territoire de l'actuelle commune de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Bléré).

Ballan (n. p.) : châtellenie dépendant du château de la Carte, situé sur l'actuelle commune de Ballan-Miré (Indre-et-Loire, cant. Ballan-Miré).

C

Carte (n. p.) : ancien fief dépendant de la châtellenie de Chenonceau, situé sur le territoire de la commune Vallières-Les-Grandes (Loir-et-Cher, cant. Blois).

E

Esgully (n. p.) : désigne peut-être la seigneurie d'Écueillé située sur le territoire de l'actuelle comune d'Écueillé (Indre, cant. Valançay).

G

Galluere (n. p.) : déformation du nom « Galvere », désigne le lieu-dit de La Galvere (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Azay-le-Rideau).

H

Haye-en-Touraine (n. p.), aussi appelée « la Haye-Descartes » : désigne la commune de Descartes (Indre-et-Loire, cant. Descartes).
Houdes, aussi orthographié **Hosdes, Oudes** ou **Ousdes** (n.p.) : désigne un ancien fief situé sur le territoire de l'actuel lieu-dit des Ouldes (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

I

Infernet, aussi orthographié **Enfernet** (n. p.) : ancien fief situé sur le territoire de la paroisse de Souvigny qui correspond à l'actuelle commune de Souvigny-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Amboise).

M

Marcilly (n. p.) : châtellenie dépendant du château de la Motte, situé sur la commune de Marcilly-sur-Vienne (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-de-Touraine).
Marnay (n. p.) : désigne un lieu-dit aujourd'hui rattaché à la commune de Lignières-de-Touraine (Indre-et-Loire, cant. Chinon, comm. Lignières-de-Touraine).
Mermande aussi orthographié **Marmande** (n. p.) : désigne la commune de Marigny-Maramande (Indre-et-Loire, cant. Sainte-Maure-de-Touraine). Elle faisait autrefois partie de l'élection de Loudun et du duché de Tours.

V

Valleres (n. p.) : lieu-dit de Vallières (Indre-et-Loire, cant. Saint-Cyr-sur-Loire, comm. Fondettes).

Vidame (n. p.) : baronnie situé sur le territoire de l'actuelle commune de l'actuelle commune de Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loire, cant. Voves).

Les termes anciens

A

Albergier (subst. masc.) essence d'abricotier dont les fruits ont la chair blanche.
Arrérage (subst. masc.) : montant échu d'un revenu, d'une redevance qui reste dû.
Arronces (subst. fém.) : ronces.
Arpent (subst. masc.) : unité de surface. Pour la région d'Amboise et de ses environs est de 41,03 ares.
Asse (subst. fém.) : un marteau de charpentier dont l'une des têtes est tranchante.
Ays ou **ais** (subst. fém.) : planche, latte en bois.

B

Bancquier (adj.) : déformation du mot « bannier » qui désigne un objet attaché à la banalité du lieu.
Besse (subst. fém.) : outil de jardinage, bêche.
Besson (subst. masc.) : ouvrier qui creuse, remue, déplace la terre au moyen d'une besse.
Boiar ou **boyart** (subst. masc.) : sorte de civière à bras.
Boisseau (subst. masc.) : unité de volume. Le boisseau équivaut à environ 12 litres en Val de Loire
Boire (subst. fém.) se rapporte à une fosse faisant communiquer une chantepleure avec une rivière.
Bouche (subst. fém.) : botte ou fagot le plus souvent de chanvre.
Bray, aussi orthographié **brai** (subst. masc.) piège ou gluau pour prendre les oiseaux.

C

Cedulle (subst. fém.), aussi orthographié « cedule » : désigne un écrit (billet, document, affiche) qui porte une notification.

Centine ou **Sentine** (subst. fem.) : petit bateau plat ou une barque.

Champars, aussi orthographié **champart** (subst. masc.) : droit féodal qu'a le seigneur de lever une partie de la récolte de ses tenanciers.

Champeage aussi orthographié **champage** (subst. masc.) désigne une terre inculte sur laquelle pousse genêts et autres arbustes.

Chappe (subst. fém.) : se réfère à un élément qui recouvre, qui protège.

Charnage (subst. masc.) se réfère à de la viande.

Charonneau (subst. masc.) : bac.

Chenevrail (subst. masc.), déformation du terme « cheveral »: lieu où l'on cultive ordinairement le chanvre.

Civiere (subst.fém.) désigne un brancard à quatre bras destiné au transport de charges moyennes (fumier, terre, etc.).

Clayes (subst. fém.) : treillis à claire-voie d'osier, de branchages, de bois, de cordes, etc., servant à divers usages.

Clouzière (subst. fém.), aussi orthographié « closière » : petit clos fermé de haies et de fagotage.

Combres (subst. masc.) : ce qui ferme un passage, une barrière.

Connil (subst. masc.) : lapin.

Contremoul (subst. masc.) : vient peut-être du verbe « contremoier » qui signifie équilibrer. Il s'agit donc peut-être de contre-poids.

Couldres aussi orthographié **coudres** (subst. fém) désigne des coudriers, noisetiers.

D

Defaits aussi orthographié **Deffaix** (subst. masc.) : issu de la coutume d'Anjou (art. 171 et 192). Il désigne des « lieux en défense », tels que la garenne ou l'étang du seigneur. Désigne également un ancien fief dépendant de la châtellenie de Chenonceau situé sur le territoire de l'actuel lieu-dit du Defaix (Indre-et-Loire, cant. Bléré, comm. Francueil).

Despry aussi orthographié **dépri** (subst. masc.) : droits ou redevances demandées sur la déclaration des denrées ou marchandises que l'on transporte.

Detourber (v.) : perturber, empêcher, gêner, troubler.

Donnement (subst. masc.) : don.

Drageon (subst. masc.) désigne une nouvelle pousse qui naît de la racine d'un végétal tout près de la racine.

E

Ensenement (subst. masc.) : déformation de « enseignement » qui se rapporte à une pièce, un titre authentique.

Esgaler (v.) : égaliser, niveler.

Esmologacion (subst. masc.) : déformation du terme « homologation » (subst. fém.), action qui rend éxécutoire un acte ou une décision.

Esmolumens (subst. masc.) : déformation du mot « émolument » qui désigne les profits et revenus tirés de quelque chose.

Espayer (v.) : fait de se libérer d'un paiement, se mettre hors de dettes, rembourser.

Espines (subst. fém.) : arbuste aux branches garnies de piquants.

Essoriller (v.) : action de couper les oreilles à quelqu'un (supplice appliqué aux voleurs des deux sexes pour leur premier larcin).

F

Faire bresche (v.) : entamer, par extension faire une ouverture.

Faiz ou **faix** (subst. masc.) : tiges coupées et liées ensemble, gerbe ou botte.

Fassrau (adj.) : déformation du mot « feral » qui signifie sauvage.

Feraier (subst. masc.) : déformation du mot « férié » (adj.) qui désigne un jour l'abstention de travail est prescrit par la religion.

Foncer (v.) **:** mettre un fond, garnir d'un fond.

Forfaicture (subst. fém.) : amende qui punit un délit.

Four a ban (subst. masc.) : désigne un four à l'usage duquel un seigneur avait droit d'assujettir ceux qui étaient dans l'étendue de sa seigneurie. On les désigne aussi sous la dénomination de fours banaux.

Fresche aussi orthographié **friche** (subst. fém.) aussi orthographié « friche » : terre non cultivée.
Fuye aussi orthographié **fuie** (subst. fém.) : colombier.

G

Gamion (subst. masc.) : déformation du mot « camion » qui désigne un véhicule utilisé pour le transport de marchandises, une charrette.
Gardoir (subst. masc.) : vivier ou étang.
Gavenniere (subst. fém.) : désigne une personne percevant le droit de *gavre*, sorte de de redevance que les vassaux et tenanciers paient aux seigneurs pour leur protection.
Genevre ou **genievre** (subst. masc.) : genévrier.
Goy aussi orthographié **goi** (subst. masc.) se réfère à une serpe à manche de longueur variable servant à élaguer le bois ou la vigne.
Guerreter aussi orthographié **gareter** (v.) : signifie labourer.

H

Happe (subst. fém.) ; hache.
Haye aussi orthographié **Haiée** ou **hée** (subst. fém.) : une portion de forêt entourée de palissades, haie.
Hoir(e) (subst. masc et fém.) : personne légalement appelée à recueillir la succession d'un défunt, un héritier, un successeur.
Hotte (subst. fém.) désigne un panier long porté sur le dos à l'aide de bretelles.
Houppe » (subst. fém.) : sommet d'un arbre.

I

Issue (subst. fém.) : désigne le produit ou la rente d'un bien.

L

Landier (subst. masc) : trépied.
Layette (subst. fém) : coffre léger et de petite dimension, plus particulièrement réservé à la conservation des papiers dans les Archives.

M

Maille, aussi orthographié **mail** (subst. masc.) : marne, roche tendre utilisée selon sa composition pour la fabrication de tuiles ou de céramiques, ou encore si elle est très soluble dans l'eau pour le foulage des draperies.
Marrer (v.) : retourner la terre avec une marre (sorte de pelle recourbée).
Mazeril aussi orthographié **maiseril** (subst. masc.) : petite maison.
Mesnage (subst. masc.) : ensemble de personne se rattachant à un seigneur.
Moulin a bac (subst. masc.) : un moulin dont la roue est placée entre deux bacs ou bateaux dans le courant d'une rivière.

N

Naveaulx, aussi orthographié **naveau** (subst. masc.) : désigne le navet.

O

Orthes (n. p.) : châtellenie était située sur le territoire de l'actuelle commune de Saint-Pierre-sur-Orthe (Mayenne, cant. Évron).
Ousche ou **ouche** (subst. fém) : terre attenante à une habitation, généralement clôturée, servant de potager, de verger ou de petit pâturage.

P

Pallys ou **pallis** subst. masc.) : clôture constituée de pieux, une palissade.
Parquet (subst. masc.) : désigne en matière de jardin, un compartiment planté.
Pavillon (subst. masc.) : dais.

Perche (subst.fém.) : peut désigner une pièce de bois sur laquelle l'on pouvait tendre un filet ou un « perchoir », bâton horizontal sur lequel se reposent les oiseaux de proie.

Perroy ou **perroi** (subst.masc.) : grève du rivage.

Plaiz aussi orthographié **plectz** ou **plaid/plaits** (subst. masc.) : désigne à la fois une plaidoirie et une action en justice, un procès.

Plantatz (subst. masc) : plançons, jeunes plants.

Plate (subst. fém. ou masc.) : plaque ou lame de métal.

Pied (subst. masc.) : unité de mesure. Le pied de Paris équivaut à douze pouces qui valent 0,325 m.

Popons ou **pepons et ponpons** (subst. masc.) : désigne le melon ou le concombre.

Porteraux, déformation du terme « porterie » (subst.fém.) : loge ou habitation pour un portier.

Postiz (subst. masc.) : poterne pouvant donner accès à un jardin, un verger, une allée, etc.

Pourpris (subst. masc.) : enceinte, mur d'enceinte ou jardin clos.

Plantat (subst. masc) : plançon, jeune branche à planter.

Pleyge (subst. masc.) aussi orthographié « pleige » : personne qui se porte garant, qui sert de caution.

Plon (subst. masc.) : osier ou brin d'osier.

Plonnière (subst. masc.) : oseraie.

Plomb (subst. masc.) aussi orthographié « Plée » ou « Plisse » (subst. masc) qui signifie « Tissu racineux de l'herbe que l'on enlève avec la terre ; pour dériver, par exemple, un cours d'eau ».

Pommyers de paradis aussi appelé *malus paradisiaca* (subst. masc.) : variété de pommier commun, *malus pumila.* Il s'agit d'un pommier de petite taille qui donne de petits fruits. Il était très apprécié en raison de sa fructification rapide. Le pommier de paradis semble avoir surtout servit de porte-greffe, car il semblait permettre l'accélaration de la production de l'arbre greffé.

Pourpallé (part. passé) : déformation du mot « pourparle », négocié.

Prateau, déformation du terme « pradeau » (subst.masc.) : pré ou prairie.

Prée (subst. fém.) désigne un pré ou une prairie.

Q

Quarteron (subst. masc.) : désigne la quatrième partie de quelque chose, le quart.

Quartier (subst- masc) ou **quarte** : unité de surface, quart d'arpent (voir *infra.*)

R

Rame subst. fém.) : branche simple ou ramifiée, fichée en terre pour soutenir certaines plantes grimpantes (haricots ou pois en particulier).

Ramer (v.) : soutenir une plante par des rames, des tuteurs.

Reguin aussi orthographié **regain** (subst. masc.) désigne la nouvelle pousse de l'herbe, dans une prairie déjà fauché la même année.

Rosier musquin (subst. masc) : rosier musqué, *rosa moschata,* d'environ 3 mètres de haut. Il produit des fleurs blanches disposées en corimbe de cinq à sept fleurs dont l'odeur est très forte

Ruau (subst.masc.) : ruisseau

S

Saulaie (subst. fém.) : lieu planté de saules.

Sauvageaulx (subst. masc) : arbre venu de graines de fruits, sauvageon

Seille (subst. fém.) : seau.

Septier (subst. masc.) : unité de volume. Le septier équivalait généralement à 12 boisseaux, à Amboise et à Bléré, il valait 216 litres.

Sercler aussi orthographié **sarcler (v.) :** détruire, arracher les plantes adventices, mauvaises herbes, qui poussent sur un terrain et l'ameublir à l'aide d'un outil, le sarcloir (sorte de houe au fer divisé en deux dents).

Serfouetter (v.) : labourer avec une serfouette (outil de jardinier composé d'un manche de bois et d'un fer double, à deux dents ou en lame d'un côté, en forme de panne de l'autre, il est utilisé pour un labourage léger).

Serruze ou **serreruze** (subst. masc) : serrure.

Siage ou **sciage** (subst. masc.) : bois scié.

Subhastacion aussi orthographié **suhastation** (subst. fém.) : vente aux enchères publiques ordonnées par autorité de justice.

T

Tabellionaige, aussi orthographié **tabellionage** (subst. masc.) désigne un acte établi par un tabellion, un officier public faisant office de notaire dans les juridictions. Il est notamment chargé de rédiger les actes privés qui doivent recevoir un caractère d'authenticité, il délivre les grosses des actes reçus en minutes par les motaires, etc.

Tan (subst. masc.) : moulin à tan désigne une catégorie particulière de moulin destinée au broyage d'écorce de chêne servant au traitement du cuir à l'usage des tanneurs.

Tennement (subst.masc.) : tenir en fief ou en propriété.

Tenve aussi orthographié **ternenve** (adj.) : fin, mince, délicat.

Toise (subst. masc.) : La toise Paris équivaut à six pieds qui valent à 1,95 m.

Thuaulx ou **thiaulx** (subst. masc.) : tuyau.

Traversier (subst. masc.) : sorte de tonneau.

Trochz (subst. fém.) ; peut-être une déformation du mot « tronche » (subst. fém.) qui désigne une grosse souche de bois, un tronc d'arbre coupé, une bûche ou une poutre.

Truissage (subst. fém.) : déformation du terme « truisse » qui désigne un lieu planté d'arbre taillés « en têtard », c'est-à-dire un arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets (repousses végétales) périodiquement coupés aux mêmes points de coupe. Ces repousses peuvent servir à divers usages vanneries, bois de chauffage, fourrage, etc.

V

Varenne (subst. fém.) : désigne un terrain inculte où l'on fait paître des bestiaux et que fréquente le gibier.

Varlet, aussi orthographié **valet** (subst. masc.) qui signifie, ici, apprenti ou ouvrier débutant, subordonné au maître.